





MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC UNE CHRONOLOGIE OÙ L'ON FAIT un abregé de l'histoire Ecclesiastique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME SIXIEME,

QUI COMPREND L'HISTOIRE DES DONATISTES jusques à l'episcopat de Saint Augustin ; celle des Ariens jusques au regne de Theodose le Grand ; celle du Concile de Nicée &c.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.





A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.



TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE VOLUME

TABLES DES CITATIONS.

A

Act. M. — ACTA Martyrum sincera & selecta per Theodoricum Ruinart: Parisiis anno 1689.

Ado, an. 163. — Adonis chronicon in anno Christi 163.

Afr. ecc. l. 3. — Ecclesia Africana per Emmanuelem à Schelstrate, libro seu dissertatione 3: Antuerpiæ anno 1680.

Aga. l. 1. — Agathiæ de imperio Justiniani liber 1: Paris. an. 1660.

Alex. t. 5. — Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tomo seu volumine 5, non sæculo: Paris. anno 1677.

Alex. v. — Alexandri Augusti vita per Lampridium, in historia Augusta: Paris. anno 1620.

All. de Sim. — Leonis Allatii diatriba de Simeonibus: Paris. anno 1664.

Amb. ac. Aq. — Concilii Aquileiensis acta apud Ambrosium tomo 5: edit. Paris. anno 1603.

B. — Ambrosii novissima editio per Benedictinos: Paris. anno 1691,

de Sp. l. 2. — ... lib. 2 de Spiritu sancto, t. 4.

div. 1. — ... de diversis sermo 1, tomo 5.

ep. 46. — ... epistola 46, tomo 5.

fid. l. 1. — ... lib. 1 de fide, tomo 4.

in Luc. — ... comment. in Lucam, tomo 3.

vit. — ... vita per Paulinum Diaconum in prolegomenis tomi 2.

Amm. l. 15. — Ammiani Marcellini lib. 15 ex prima recensione Henrici Valesii: Paris. anno 1636.

n. — ... Henrici Valesii notæ in Ammianum Marcellinum, ex eadem editione.

an. — Anonymus Ammiano per Valesium subjunctus.

f. — .... Ammiani editio postrema in folio: Paris. anno 1680.

Analecta græca per Benedictinos: Lutetiæ anno 1688. — Anal. g.

Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Lutetiæ an. 1685. — t. 4.

... præfatio in tomum supra notatum. — præf.

Anastasius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat: Paris. an. 1649. — Anas. c. 97.

Apologie des Religieuses de Port-Royal, quatrième partie, en 1665. — Apo. de P.R. 4. p. 49.

Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ an. 1659. — Aring. l. 3. c. 3. p. 226.

Arnobii in gentes lib. 1. Lugduni Batavorum an. 1651. — Arn. l. 1. p. 99.

Asterii Amaseni oratio 12: Bib. Patr. actuario primo per Combefisium edito: Paris. an. 1648. — Ast. or. *seu* h. 12.

Athanasii epist. ad Adelphium episcopum tom. 1: edit. Paris. an. 1627. — Ath. ad Adel. p. 155

... ad Africanos episcopos, to. 1: — ad Afr. p. 936.

... ad Dracontium episcopatum fugientem, Ibid. — ad Dra. p. 956.

... ad Epictetum episcopum Corinthiorum, Ibid. — ad Epict. p. 58.

... ad Jovianum de fide epistola, Ibid. — ad Jov. p. 246.

... de salutari adventu Domini contra Apollinarium, Ib. — adv. p. 635.

... apologia prima quæ est ad Constantium. Ib. — ap. 1. p. 696.

... nova Benedictinorum editio: Paris. an. 1698. — B.

... Athanasii epistola Catholica ad orthodoxos Episcopos, tom. 1 — cath. p. 570.

Arianorum cum Joviano Augusto colloquiorum fragmentum tertium apud Athanasium, to. 2. — coll. 3. p. 29.

Athanasii epistola ad Eusebium &c. de Antiochena Ecclesia, tom. 1. — de Ant. p. 574.

de Ar.p.670.	... de Arii morte ad Serapionem, tom. 1.
dec.N.p.267.	... de Nicænis decretis contra Eusebianos, Ib.
de D.p.553.	... pro sententia Dionysii Alexandrini, Ib.
de Sp.p.175.	... Spiritum sanctum non esse creaturam, ad Serapionem episcopum, Ib.
de syn.p.869.	... de synodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ib.
or.2 p.363.	... in Arianos oratio 2. ut in editis numeratur, Ib.
orth.p.950.	... ad ubique orthodoxos, cum per Arianos persecutio fieret, epistola, tom. 1.
sol.p.857.	... ad solitariam vitam agentes, tom. 1.
v.Ant.	... de vita S.ti Antonii, tom. 2.
vie,	La vie de S. Athanase par M.r Hermant: à Paris en 1671.
vit.	Athanasii vita per Benedictinos adornata, ac novæ eorum editioni præfixa: Paris. an. 1698.
Auct.2.	Auctuarium secundum ad Bib. Pat. per Combefisium: Paris. an. 1648.
Aug.abc.p.3.	Augustini psalmus abecedarius contra Donatistas, editionis Parisiensis Lovaniensium tom. 7.
ad Ren.l.1.	... de anima & ejus origine libri 4, partim ad Renatum, partim ad alios scripti; Lovaniensium to. 7.
ago.	... de agone Christiano: Lov. t.3.
B.	... nova Benedictin. edit. Paris.
bapt.	... de baptismo contra Donatistas: Lov. tom. 7.
can.nov.	... de cantico novo, forte Augustini, tom. 9.
civ.	... de civitate Dei, tom. 5.
col.d.3.c.7.	... breviculum collationis Carthaginensis in gestis diei tertiæ, tom. 7.
conf.l.8.	... confessionum lib. 8, tom. 1.
cult.p.318.	... de cultura agri Dominici, apud Aug. tom. 9.
do.chr.	... de doctrina christiana, tom. 3.
ep.82.	... epistola 82, tom. 2.

... homilia 2 in epistol. primam Joannis Apostoli, tom. 9.	ep Jo h.2.
... de hæres. lib. ad Quodvultdeum, heresi 9, tom. 6.	h.9.
... in Cresconium, tom. 7.	in Cre.
... de gestis cum Emerito, Ib.	in Em.
Contra Fulgentium Donatistam liber incerti autoris, Ib.	in Ful.
... contra duas epistolas Gaudentii Tamugadensis, Ib.	in Gaud.
... in Joannis Evangelium tract. 120, tom. 9.	in Jo.h.120.
... contra Julianum, tom. 7.	in Jul.
... contra Maximinum Arianorum episcopum, Ib.	in Ma.
... contra epistolam Parmeniani Donatistæ, Ib.	in Par.
... contra Petilianum Donatistam de unico baptismo, Ib.	in Pet.
... contra litteras Petiliani, Ib.	lit.P.l.2.
... de natura & gratia, Ib.	nat.gr.
... opus postremum seu perfectum seu imperfectum contra Julianum, in supplemento tomi 2.	op.imp. seu imp.
... de pastoribus tractatus, to. 9.	past.
... ad Donatistas post Collationem, tom. 7.	p.col.
... in psalmum 7, tom. 8.	ps.7.
... in psalmum 36, seu concio seu interpretatio secunda, Ib.	ps.36.2.
... quæstionum evangelicarum libri primi quæstione 23, tom. 4.	q.ev.l.1.c.23.
... retractationum lib. 2, tom. 1.	retr.l.2.
... sermo 69 editionis Benedict.	s.69.
Autor quæstionum veteris & novi Testamenti, quæst. 20, apud Aug. in app. tom. 3, edit. Benedict.	t.3.app.20.
Augustini vita per Possidium Calamensem, in Lovaniensium prolegomenis.	v.P.
... vita per Joannem Rivium Augustinianum: Antuer. an. 1646.	v.R.
Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique.	Aum.
Aureli Victoris, in hoc ipso Cæsare de quo narratur: ex hist. Aug. edita Francofurdi an. 1588.	Aur.V.

Aut.q.115. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt.115, in appendice tomi 3, edit. Benedict.

B

Bal con. NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Baluzium: Pariſiis anno 1683.

miſc ſeu Bal. t.1. Baluzii Miſcellanea: Pariſ.an. 1677.

Bar.34 § 314. Baronii annales in anno Chriſti 34: Antuerpiæ an.1612.

384.app. ... in appendice ad annum 384.

3.aug.c. ... in matyrologium ad diem 3 auguſti notâ C, ſeu 3: Antuerpiæ an.1613.

Baſ.de Sp. Baſilii Magni de Spiritu ſancto ad Amphilochium, to. 2: Luteciæ an.1637.

ep.338. ... epiſtola 338, tom.3.

in Eun.l.1. ... in Eunomium, tom. 1.

virg. Autor Baſilio ſuppar de vera virginitate ad Letoium: Baſilii tom. 1.

Baſil. Baſilicon, ſeu juris Græco-Romani tomi duo per Marquardum Freherum dati: Francof.an.1596.

Baud.p.200: Le dictionnaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670.

Bed.chr. Bede chronicon, ſeu de ſex ætatibus, tom. 2: Coloniæ Agrippinæ an. 1612.

hiſ. ... hiſtoria gentis Anglorum: Coloniæ an.1601.

lun. ... de argumentis lunæ, tom. 1.

temp. ... de temporum ratione, tom. 2.

Bell.p. Bellarminus de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſ.an. 1658.

Ben.ſ.4.2.p. Acta Sanctorum ordinis S.ti Benedicti, per D. Joan. Mabillon, ſæculi 4, parte 2: Pariſ.an.1680.

Bern.ep.219. Sancti Bernardi epiſtola 219. tom. 1: editionis Pariſ.an.1690.

Bib.P. Bibliotheca Patrum: Pariſiis edita an.1634.

Bir. Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani edita an. 1683.

De la primauté de l'Egliſe par Blondel: à Geneve en 1641. Blond.

Blondelli cenſura in Decretales epiſtolas: Genevæ an. 1628. decr.

... ſur les Sibylles: à Charenton en 1649. ſib.

Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus. Boll.20.jan.

... acta quæ græce habentur pro die 13 maii ad finem voluminis pag. 12. 13.may,g.12,

... apparatus ad chronologiam pontificiam, in propyleo menſis maii. app.

... prolegomena in tomum 1 februarii, & ſic de aliis menſibus. feb.t.1.

... conatus in catalogum Romanorum Pontificum, in propyleo ad menſem maium. pont.ſeu prop.

... ſupplementum ad calcem menſis maii additum. ſup.

Cardinalis Bonæ rerum Liturgicarum lib.2: Romæ an, 1672. Bona, ſeu Bon lit. l.2.

Joannis à Boſco Cæleſtini bibliotheca Floriacenſis, tom. 3 quo Viennæ antiquitates continentur: Lugduni an. 1605. Boſc.t.3.

Eccleſia Gallicana per Franciſcum Boſquetum, lib. 5, ſeu ſecunda parte quæ acta complectitur: Pariſ.an.1636. Boſq.l.5.ſeu t.2.

Ægidii Bucherii de cyclis paſcalibus: Antuerpiæ an.1633, Buch.ſeu cycl.p.

... Belgium Romanum, ſeu hiſt. Belgica: Leodii an. 1655. bel.ſeu de B.

Georgii Bulli defenſio fidei Nicænæ, lib. ſeu ſectione 2 quæ eſt de Filii conſubſtantialitate: Oxonii an. 1688. Bul.l.2.

Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt ou des moines d'Occident, par M.r Bulteau: à Paris en 1684. Bult.occ.

Hiſtoire monaſtique d'Orient, par le meſme: à Paris en 1680. ori.

Byzantina hiſtoria per Auguſtorum familias diſtincta, autore Carolo du Cange: Luteciæ 1680. Byz.fa.

C

Caeci.op.p.290. GESTA purgationis Caeciliani & Felicis unà cum Optato edita : Parisiis anno 1631.

ba.p.92. ...eadem in Miscellaneis Baluzii tom.2: Paris. an. 1679.

Cang.byz. Byzantina historia per Augustorum familias distincta, autore Carolo du Cange: Luteciae anno 1680.

de C. Urbis Constantinopolitanae descriptio per Carolum du Cange, unà cum familiis Byzantinis edit. Paris. an. 1680.

gr.κ. ...ejusdem glossarium mediae & infimae graecitatis littera κ: Lugd. an. 1688.

num. ... dissertatio de inferioris aevi numismatibus, glossarii latini tomo 3 subjuncta: Luteciae 1678.

Canis.t.2. Canisii antiquae lectiones, tom. 2: Ingolstadii an. 1602.

Cart.b.3.§.35.seu c.35. Collationis Carthagini anno 411 habitae actio tertia, in nova Conciliorum collectione per Stephanum Baluzium : Paris. anno 1683.

c.3.t.351. ... ejusdem collectionis actio tertia, titulo indicis 351 apud Optatum : Paris. an. 1631,

c. 35. ... ejusdem actionis caput 35.

11 § 213. ... eadem collatio in Labbeana *Conciliorum editione*, tom. 2: Paris. an. 1671.

Cas.col.1. Cassiani collatio 1: Parisiis an. 1642.

de inc. ... de Incarnatione contra Nestorium.

ins. l.7. .. institutiones, seu de institutis coenobiorum.

Casd.in ps.c.11. Cassiodori in psalterium praefatio, editionis novissimae per Benedictinos, tom. 2.

in st. ...de institutione Scripturarum, seu de divinis lectionibus.

Cat.in Jo.12. Catena Graecorum Patrum in Joannis caput 12: Antuerpiae an. 1630.

Cave p. Guillelmi Cave scriptores ecclesiastici: Genevae an. 1693.

Chr.Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum : Munachii an. 1615.

ori. Chronicon orientale ab Eckellensi versum: Paris. an. 1651.

Chry.de D. Joannis Chrysostomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Palladii dialogo : Paris. an. 1680.

dial. Palladii dialogus graecus de vita S.ti Chrysostomi : Luteciae 1680.

div.C. Chrysost. de divinitate Christi, seu quod Christus sit Deus, edit. Paris. an. 1636, tom. 5.

gent. ... *liber de Sancto Babyla contra* Gentiles, tom. 1.

in Act.h 15. ... in Actus Apostolorum hom. 15.

in Jo.h.6 ... in Joannis Evangel. homilia 6 ut in latinis, non annumerata praefatione, & sic de caeteris in scripturas.

in Jud. 3. ... homilia 3 in Judaeos, quae est 36 tomi primi.

in M.h.12. ... in Matthaei Evang. homil. 12.

v.mon. ... contra vituperatores vitae monasticae, tom.4.

Claud.b. Gil. Claudiani, de bello Gildonico carmen: Lugduni Batavorum an. 1650.

in Eu l.2. ... in Eutropium eunuchum.

Codi.or C. Georgii Codini origines seu antiquitates Constantinopolitanae : Luteciae an. 1655.

Cod.reg.tom.2. Codicis regularum per Benedictum Anianensem collecti, ab Holstenio editi pars 2, quae est Patrum occidentalium : Parisiis an. 1663.

Cod.Th.9.t.40.l.13. Codicis Theodosiani libro 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.

Cod.Th.t 6. Codex Theodosianus cum Gothofredi commentariis: Ib.

Cod.Th.chry. Chronologia ex legibus confecta per eundem Gothofredum tomo 1 praefixa.

Cod.Th.sir. Appendix ad codicem Theodo-

sianum à Sirmondo edita: Paris. an. 1631.

Col.r.p.	Veterum Romanæ Ecclesiæ monumentorum collectio à Luca Holstenio edita: Romæ an. 1662.
Combef.act.	SS. Eustathii, Petri &c. acta græca, seu lecti triumphi per Franciscum Combefisium: Paris. anno 1660.
Conc.c.33.	Commodiani instructiones Cypriano subjunctæ: Paris. an. 1666.
Conc.ap.	Conciliorum appendix, à Baluzio edita: Paris. an. 1683.
Coc.b.*seu* G.t.1.	Concilia generalia editionis Binianæ, tom. 1.
Conc.t.2.	Conciliorum postrema editio per Labbeum curata, tomo 2: Paris. an 1671.
Con reg.	Benedicti Ananiensis concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Paris. an. 1637.
Cons.ad R.	Constantini Porphyrogenetæ de administrando imperio ad Romanum filium: Lugd. Batav. an. 1611.
Cotel.a.p.n.	Joannis Cotelerii in scripta apostolica notæ cum iisdem scriptis editæ: Paris. an. 1672.
g.t.3.	... Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium, tomo 3: Parisiis anno 1686.
Cyp.an.250.	Annales Cyprianici, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxoniensi anni 1682, in anno Christi 250.
ep.73.	Cypriani epistola 73, ex editone Pamelii: Paris. an. 1603.
Cyr.al.div.h.8.	Cyrilli Alexandrini de diversis homilia 8, tomi 5, parte 2: edit. Paris. an. 1638.
ep.	... epistolæ tom. 5, parte 2, editæ sub suo numero.
in Jul.	... opus contra Julianum Cæsarem, tom. 6, parte 2.
Cyr.car.17.	Cyrilli Jerosolymitani catechesis 17. Paris. an 1640.
ad C.	... ad Constantium Augustum epistola de Cruce.

D

Dale.p.	Antonii Van Dale de oraculis ethnicorum: Amstelodami an. 1683.
Dav.	Des jugemens canoniques des Evesques, par le sieur David: à Paris en 1671.
Dio.in P.p.280.	Dionysii Alexandrini epistola ad Paulum Samosatenum: Bibl. Patr. tom. 11.
Dio, l.60.	Dionis Cassii historiarum lib. 60: Typis Vecchelianis an. 1606.
v.p.670.	... ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium: Paris. anno 1634.
Du P.p.	Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques, par M.r du Pin. On n'a pas toujours marqué le tome, parceque les endroits sur lesquels on le cite en font juger. On suit toujours sa premiere edition: à Paris en 1686.

E

Eck ep.	Viginti epistolæ ab Abrahamo Eckellensi Sancto Antonio tributæ: Paris. an. 1641.
reg.	Sancti Antonii regula, sermones, vita per Eckellensem; Paris. an. 1646.
Enn.v.Ep.p.385.	Ennodii Ticinensis episcopi de vita Ephiphanii Ticinensis: Paris. an. 1611.
dict.4.	... dictio 4 in dedicatione Ecclesiæ.
n.	Sirmondi notæ in Ennodium
Ephr.t.3.or.27.	S.ti Ephræm Diaconi Edesseni opusculum 27, tomi 3, pro ut à Vossio numerantur, uno sæpius in plura diviso: Antuerpiæ anno 1619.
Epi.30.c.4.	Ephiphanii Panarium adversus hæreses, hæresi 30, editionis Petavianæ: Luteciæ an. 1622.
anc.p.36.	... in Ancorato, tomo 2.
ind.	... indiculus hæreseon cuique Panarii tomo præfixus.
Vit.p.370.	Ephiphanii vita Polybio discipulo falsò tributa, tomo 2.

Scholia

Esp. — Scholia in canones per Bernardum Van Espen : Leodii an. 1693.

Euch ad V. p. 19. — Eucherii Lugdunensis epistola ad Valerianum de contemptu mundi : Antuerpiæ an. 1621.

Eun. c. 4. — Eunapii sophistæ de vitis sophistarum cap. 4 : Genevæ anno 1616.

Evo. l. 1. c. 6. — De miraculis S^ti Stephani ad Evodium Uzalensem, apud Aug. in appendice tom. 7 Benedictin. Lovaniensium 10 : Paris. an. 1586.

Eus. chr. — Eusebii Cæsariensis chronicon græcum : Lugduni Bat. an. 1658.

chr. n. p. — Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr. pr. *seu* prol. — ... ejusdem prolegomena.

chr. n. P. p. — Arnaldi Pontaci in idem chronicon notæ : Burdigalæ an. 1604.

dem. l. 6. c. 20. — Eusebii de Demonstratione evangelica : Paris. an. 1627.

de P. — ... de Martyribus Palestinis, cum historia ecclesiastica à Valesio edita : Paris. an. 1659.

in Hier. — ... in Hieroclem liber cum Philostrato editus : Paris. an. 1608.

in Marc. l. 4. — ... de theologia ecclesiastica lib. 2. qui est quartus contra Marcellum Ancyranum, Demonstrat. evangelicæ subjunctus.

l. *seu* hi. l. 2. c. 3. — ... historia ecclesiastica ex editione Valesii : Paris. an. 1659.

n. p. — Henrici Valesii in historiam Eusebii notæ illi subjunctæ.

op. 4. — Eusebii opusculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmundus : Paris. an. 1646.

or. C. — Constantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Eusebii historiæ subjicitur.

præp. — ... de præparatione evangelica : Paris. an. 1628.

prol. — Henrici Valesii prolegomena quæ Eusebii historiam antecedunt : Paris. an. 1659.

tric. — ... oratio Eusebii habita in tricennalibus Constantini, cum historia eccl. edit. Vales.

v. Cons. — ... de vita Constantini, Ib.

λρ p. 340. — Historica græca de temporibus ad Eusebii chronicon per Scaligerum cum notis addita : Lugduni Batavorum an. 1658.

Eus. Em. h. 3. — Homilia 3 ex his quæ Eusebii Emiseni nomen præferunt : Lutetiæ an. 1547.

Eust. hex. — Sancti Eustathii Antiocheni, seu alterius in hexaemeron commentarius : Lugduni an. 1629.

pyth. — ... de pythonissa, seu engastrimytho contra Origenem.

Eutr. p 583. — Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur, ex hist. Aug. Francofurti edita an. 1588.

Euty. p. 328. — Eutychii Alexandrini annales ecclesiastici, tom. 1 : Oxoniæ an. 1659.

F

Fac. l 1. c. 3. — FACUNDI Hermianensis pro defensione trium Capitulorum : Paris. an. 1629.

Ferr. it. — Ferrarii de S^tis Italicis : Mediolani an. 1613.

18. may, *seu* mart — ... ejusdem martyrologium universale ad diem 18 maii : Venetiis an. 1625.

Fest. p. 550. — S^ti Rufi Festi breviarium rerum gestarum populi Romani, in hist. Augusta : Francofurti edita anno 1588.

Fleu. — Histoire ecclesiastique de M^r l'Abbé Fleuri : à Paris en 1693.

Flod. — Historia Remensis Ecclesiæ per Flodoardum, cum notis Colvenerii.

Flor. — Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum : Lucæ an. 1668.

Fort. l 8. c. 4. — Venantii Fortunati carminum liber 8 ex editione Broweri : Moguntiæ an. 1603.

v. Mart. — ... de Vita S^ti Martini.

Front. cal. — Frontonis calendarium Romanum : Paris. an. 1652.

Ful ad Mo. p 41. — Fulgentii episcopi ad Monimum de duplici prædestinatione : Paris an. 1684.

q.inG. ... quæstiones seu traditiones hebraicæ in Genesim, tom. 3.

v.Hil.p.251. ... de vita Hilarionis, tom. 1.

v.ill.c.45. ... de viris illustribus, seu de scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli seu Apostolici non scriptores, tom. 1.

Hil.deFr.l.6. Hilarii Pictavensis de Trinitate liber 6: Paris. anno 1572. Addita littera B. designat novissimam Benedictinorum editionem.

fr.2.p. ... fragmenta à Pithæo edita: Paris. an. 1698, pars 2.

inAux.p.121. ... in Auxentium Arianum.

in C. ... orationes seu ad *Constantium* seu contra Constantium August.

syn p.136. ... de synodis.

Holſ.adSt. Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii de urbibus: Lugduni Bat. an. 1684.

geo. ... notæ in Geographiam sacram, cum aliis ejus geographicis edit, Romæ an. 1666.

mar. .. notæ in martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ: Paris. an 1674.

I.

Idat.chr.*seu*Idat.p. IDATII chronicon ex editione Sirmondi: Luteciæ an. 1619.

app. ... appendix ad idem chronicon.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damasceni de imaginibus liber 2: Basilææ an. 1575.

Jorn.r.Got. Jornandes episcopus Ravennas de Getarum sive Gothorum origine & rebus gestis, à Grotio edit. Amstelodami an. 1655.

Jos.ant.l.18. Josephi antiquitates Judaicæ: Genevæ an. 1634.

bel.l.2.c.26. .. de bello Judaico lib. 2, caput 26, ex divisione latini interpretis.

IsH.chr.p.723. Isidori Hispalensis chronicon, à Grotio cum Jornande & aliis editum: Amstelodami an. 1655.

sent. ... sententiarum de summo bono libri tres, tom. 2: Paris. an. 1580.

IſP.l 4 ep.69. Isidori Pelusiotæ epistolarum lib. 4, epist. 69: Paris. an. 1638.

Itinerarium Burdigalense seu Jerosolymitanum, inter addita ad Ptolemæi geographiam: Antuerpiæ an. 1618. It. Bur p.43.

Juliani Augusti ad Athenienses epistola, tom. 1, ex editione Petavii: Luteciæ anno 1630. Jul.adAth.

... epistola 25, tom. 2. ep.25.

... fragmenta ad finem tomi 1, adjecta. fr.p.529.

... misopogon in Antiochenos tom. 2. misp.70.

... oratio 1, tomo 1. or.1.

Junilii Afri de partibus divinæ legis: Paris. an. 1650. Juni.l.1.

Justini Martyris apologia quæ brevior est, & prima ponitur in editione Parisiensi an. 1636. Just.ap.1.

Bibliotheca juris canonici per Christophorum Justellum: Luteciæ an. 1661. Justel.

L.

PHILIPPI Labbei de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 660. Lab.scri.

Lactantii institutionum contra gentes, lib. 4: Lugduni Batavor. anno 1660. Lact.l.4.*seu* inst.l.4.

... de ira Dei ad Donatum. ir.D p.769.

... de opificio Dei. opif p.828.

Incerti autoris de Passione Domini apud Lactantium. pass.p.936.

Lactantii de morte persecutorum, apud Baluzium Miscellaneorum tom. 2: Paris. an. 1679. pers.c.2.

Gregorius Turonensis de septem episcopis defensus à Launoio: Paris. an. 651. Laun.deGr.

Palladii historia Lausiaca, Bib. Pat. tom. 13: Paris. an. 1644. Laus.c.67.p.9.97.

Qui Leodiensium episcoporum gesta scripsere collecti per Joannem Chapeauville: Leodii anno 1612. Leod.

Leonis Magni epistola 11, ex editione Quesnelii: Luteciæ an. 1675. Leo.ep.11.

... sermo 80. s 80.

Leont.in Eut. *seu* in N. & Eu. — Leontii Byzantini in Nestorium & Eutychen : Bibl. Patr. tom. 4, parte 2.

sec. *seu* act.8.p. 255. — ... de sectis actione 8: Bib. Pat. tom. 11.

sup.p.1030. — ... de scriptis quæ Patribus ab Eutychianis supposita sunt : Bib. Pat. tom. 4, parte 2.

Lib.or.13.p.369. — Libanii sophistæ oratio 13 secundi tomi, prout numeratur in indice ; in textu est nona : Paris. an. 1627.

vit.p.40. — ... ejus vita, ipso autore, quæ & prima oratio est.

Luc.de Ath.l.1. p.954. — Luciferi Caralitani ad Constantinum pro S^to^ Athanasio : Bib. Patrum tomo 9.

de hær.p.1045. — ... de non conveniendo cum hæreticis, Ib.

mori.p.1097. — ... Moriendum pro Dei Filio, Ib.

non parc.p.1060. — ... de non parcendo in Deum delinquentibus.

reg.ap.p.1031. — ... de regibus apostaticis.

M

Mabi.It.It. — JOANNIS Mabillon iter Italicum quod Musæi Italici tomo 1, præmittitur : Paris. an. 1687.

mus. — ... Musæum Italicum.

Marc.con. — Petri de Marca de concordia sacerdotii & imperii : Paris. 1669.

Mar. & F. — Marcellini & Faustini Luciferianorum libellus precum ad Theodosium Augustum : Paris. an. 1650.

Marl. — Metropolis Remensis histor, per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus est: Insulis an. 1666.

Mar.V.l.1.p.125. — Marii Victorini in Arianos liber : Bib. Pat. tomo 4, parte 1.

Max. in Py. — Maximi Abbatis & Confessoris disputatio cum Pyrrho, ejus operum tomo 2: Paris. an. 1675.

t. 2. — ... ejus operum tomus secundus.

Men. p.80. — Menæa magna Græcorum, die in textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis 80 : Venetiis an. 1528.

Merc.in N. *seu* t.2. — Marii Mercatoris opera, seu alia iis adjuncta, in Nestorium, ex editione Garnerii to. 2; Paris. anno 1673.

Meurisse.p.43. — Histoire des Evesques de Mets par le Pere Meurisse Evesque de Madaure, & suffragant de Mets: à Mets en 1634.

Mir.n.Hier.24. — Auberti Miræi notæ de Hieronymi cap. 24 de viris illustribus: Antuerpiæ anno 1639.

Misc.t.2. — Stephani Baluzii Miscellanea : Paris. anno 1679.

Mol.15.aug. — Joannis Molani seu addita seu notæ in Usuardum, ad diem 15 augusti: Antuerpie anno 1583.

mart.p.199. — ... dissertatio de martyrologiis suo Usuardo subjecta.

nat.B. *seu* CB. — ... natales Sanctorum Belgii ; Duaci anno 1616.

MS. p. — Diverses pieces copiées su des manuscrits.

N

Naz.ep.16. — GREGORII Nazianzeni epistola 16, tom.1. editionis Paris. an. 1630.

or.16. — ... oratio 16.

n. — Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium.

t.1 n.p.18. — Aliæ rursus notæ to. 1, adjectæ.

vit. — Gregorii vita pro Gregorium presbyterum orationib. præfixa.

Nil.l.2.ep.48. — Nili monachi epistolarum lib. 2, epist. 48. Romæ an. 1662.

orat.p.502. — ... de oratione tractus in 153 capitula distinctus, in ejus opusculis: Romæ editis an. 1673.

P. — Nili epistolarum pars per Possinum edita : Paris. an. 1656.

Nor epo. — Henrici de Noris de epochis Syro-Macedonum : Florentiæ anno 1689.

in Gar. — ... censura in notas Garnerii ad epigraphem epistol. 90 & 92. apud Augustinum : Florentiæ an. 1674.

h. P. — ... historia Pelagiana : Paris. 1673.

Nphr.l.1.c.36. — Nicephori Callisti hist. eccles. Paris. an. 1630.

Nys.ad Fl. — Gregorii Nysseni ad Flavianum

de cæteris: Genevæ anno 1619.

Sulp. dial. 1. Sulpitii Severi dialogus 1: Antuerpiæ an. 1574.

l. 2. ... historiæ sacræ, lib. 2.

v. Ma. ... de vita S.ti Martini.

Sur. 1 nov. p. 414. Surius prima die novembris, & sic de singulis mensibus: Coloniæ an. 1618.

Syn dio, p. 50. Sinesii Cyrenæi Dio, seu de ipsius vitæ instituto: Luteciæ an. 1640.

ep. 5 p. 167. ... epistola 5.

T

Tac. an. 13. c. 10. Cornelii Taciti annalium lib. 3: Parisiis anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.

Thdrt. ep. Theodoreti Cyrensis episcopi epistolæ, tomo 3, ex editione Sirmondi: Luteciæ an. 1642.

G. *seu* t. 5. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium: Luteciæ an. 1684.

h. *seu* hær. l. 1. ... hæreticarum fabularum lib. 1, tom. 4.

hi. l. 3. *seu* l. 3. c. 6. ... historiæ eccl. lib. 3, tom. 3.

in Col. ... in epistolam ad Colossenses.

in Rom. ... in epistolam ad Romanos.

n. Henrici Valesii notæ in Theodoreti hist. eccl. Paris. an. 1673.

v. Pat. c. 29. ... religiosa historia, seu de vitis Patrum tom. 3.

Thom. p. 151. Josephi Thomasii codices sacramentorum: Romæ an. 1680.

Thphn. p. 188. S.ti Theophanis chronographia: Paris. anno 1655.

Tit. B p. 45. Titi Bostrensis episcopi libri tres contra Manichæos. Canisii tom. 5, parte 1: Ingolstadii 1604.

b. p. 911. ... iidem in Bib. Pat. Parisf. edita an. 1644, tomi 4, parte secunda.

Trev. an. Trevirensium antiquitates & annales, per Christoph. Browerum: Leodii an. 1670.

Trip. Historia Ecclesiæ Tripartita ex Theodoreto, Sozomeno & Socrate ab Epiphanio versis per Cassiodorum digesta: Paris. 1561.

Typic. Typicum S.ti Sabæ: Venetiis 1543.

V

Vand. Vandalicæ persecutionis historia &c. per D. Theodoricum Ruinart: Paris. an. 1694.

Ugh. p. 1140. Basilii menologium ab Ughello datum in suæ Italiæ sacræ tomo 6: Romæ an. 1653.

t. 4. ... Italiæ sacræ tomo 4.

Vict. epi. p. 533. Victor junior, seu Victorinus in ejus Cæsaris vita de quo sermo est, inter Augustæ historiæ autores: Francofurdi an. 1588.

Vict. V. Victoris Vitensis de persecutione Africana seu Vandalica. Divione an. 665.

Vict. T. p. 1. Victoris episc. Tununensis chronicon, Thesauri temporum à Scaligero editi parte 2: Amstel. 1658.

Vict. 1. p. 198. Marii Victorini in Arianos lib. 1: Bib. Pat. Perif. tomi 4, parte 1.

Vinc. L. Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum: Paris. an. 1667.

Vit. P. l. 4. Vitæ Patrum, per Rosweidum editæ Antuerpiæ an. 1615.

app p. 994. Appendix ad Vitas Patrum apud Rosweidum.

Voss. h. gr. Vossii de historicis græcis. Lugduni Batavorum an. 1651.

po. lat. ... de poetis latinis: Amstel. 1654.

sib. ... de Sibyllinis oraculis: Oxoniæ an. 1680.

Uss. p. Usserii annales veteris & novi Testamenti: Paris. an. 1673.

r. Br. ... Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.

Usu. Usuardi martyrologium ex editione Molani: Lovanii an. 568.

Z

Zon. p. 15. Zonaræ annales in ejus Principis vita de quo sermo est: Basileæ an. 1557.

can. p. 145. ... commentarii in Canones: Parisiis an. 1618.

t. 3. p. 143. ... annalium tomus 3 à Constantino incipiens.

Zos. l. 2. p. 686. Zosimi Comitis historiar. lib. 2, in hist. Aug. Francof. edita 1590.

TABLE DES ARTICLES
ET DES NOTES.

HISTOIRE DU SCHISME DES DONATISTES.

SAINT ALEXANDRE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

HISTOIRE ABREGEE DE L'ARIANISME

LXXII.

HISTOIRE DU CONCILE OECUMENIQUE DE NICEE.

NOTES SUR LES DONATISTES.

NOTES SUR SAINT PHILOGONE.

NOTES SUR LACTANCE.

NOTES SUR S. ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTES SUR LES ARIENS.

XXIX.

NOTES SUR LE CONCILE DE NICE'E.

NOTES SUR SAINT NICOLAS.

NOTES SUR LES AUDIENS.

HISTOIRE



Io. [illegible] Sculp.
Creatura tibi factori deserviens exardescit in tormentum adversus injustos. Sap. 16. v. 24.

HISTOIRE
DU SCHISME
DES DONATISTES,

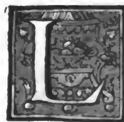
Où l'on marque aussi tout ce qui regarde l'Eglise d'Afrique depuis l'an 305, jusques en l'an 391 que S. Augustin fut fait Prestre.



ARTICLE PREMIER.

Diocletien commande de livrer les Ecritures saintes: Mensurius de Carthage est accusé de l'avoir fait: Ce que c'estoit que les Traditeurs.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, 304.



LES Donatistes, dont le nom est si celebre dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, sont des schismatiques qui s'estant d'abord separez de la communion de Cecilien Evesque de Carthage, sous pretexte de quelques fautes dont ils l'accusoient, & n'ayant pu prouver ces fautes ni en Afrique, ni dans divers Conciles qui se tinrent sur cela, aimerent mieux se separer de tous les Evesques de l'Eglise Catholique, parcequ'ils

Aug. h. 69. p. 12. 2. c.

communiquoient avec Cecilien, que reconnoistre qu'ils avoient eu tort de s'en separer; & vinrent enfin jusqu'à pretendre que toute l'Eglise Catholique estoit reduite à eux seuls, ce qui de schismatiques les a rendu heritiques. [Mais pour mieux comprendre ce que nous avons à dire de ce schisme, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

"Le relaschement & la paresse qui sont les suites ordinaires de la paix, commençant à affoiblir les mœurs des Chrétiens dans le repos dont ils avoient joui presque sans interruption depuis la mort de Valerien; Dieu permit pour les reveiller de leur assoupissement, que Diocletien excitast contre eux une horrible persecution dans les dernieres années de son regne. Son premier edit publié le 24 fevrier 303, ordonnoit d'abatre les eglises jusque dans les fondemens, de bruler en plein marché les livres des Ecritures saintes, de declarer infames, & de priver de toutes sortes de charges & d'emplois les personnes de qualité qui persisteroient dans la confession de JESUS CHRIST. (V. la pers. de Diocl. § 1, 4.)

Ces edits s'executerent en Afrique avec tant de rigueur, que pour ne parler que de ce qui regarde les livres des Ecritures,] 'il y alloit de la vie pour tous les magistrats des villes, si l'on eust pu prouver qu'ils eussent laissé aller un Chrétien qui avoit avoué d'avoir les Ecritures, sans l'obliger à les livrer. 'Aussi il y eut beaucoup de Chrétiens non seulement des plus simples particuliers, mais mesme des peres de familles, qui ayant avoué qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, furent martyrizez par des supplices tres cruels; 'parcequ'ils aimerent mieux souffrir toutes sortes de tourmens, que de mettre ces livres sacrez entre les mains des persecuteurs. 'Il y en avoit mesme qui sans estre pris, & sans que personne leur dist rien, se presentoient aux persecuteurs, & declaroient qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, lesquels ils ne vouloient pas livrer. Mensurius qui estoit alors Evesque de Carthage, trouva qu'il y avoit de l'excés dans leur zele, & il empeschoit que les Fideles n'honorassent ces personnes [comme des Martyrs:] 'En quoy il suivit l'esprit du Concile d'Elvire, qui défend par son 60.e Canon, de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auront esté tuez pour avoir brisé des idoles. (col. d. 3. c. 15. 17. p. 225. 2. b | 227. 1. b. — p. 225. 2. b. — c. 13. p. 225. 1. a. — p. 224. 2. d. — Conc. t. 1. p. 977. a.)

[Mais si ceux-ci avoient trop de temerité ou trop de courage, il y en eut beaucoup d'autres qui tomberent dans un excés tout contraire.] 'La tempeste de la persecution, dit S. Optat, s'estant étenduë dans toute l'Afrique, n'epargna que ceux qui demeurerent cachez. Elle fit acquerir à tous les autres le titre de Martyrs (Opt. l. 1. p. 39. b.)

„ ou de Confesseurs, hors quelques uns à qui elle fit perdre mal-
„ heureusement la vie [de l'ame.] Pourquoi parler des laïques qui
„ n'avoient aucune dignité dans l'Eglise, ou de beaucoup d'autres
de Clercs inferieurs. „ qui n'y tenoient que le simple rang "de ministres? Je passe aussi
„ les Diacres qui estoient dans le troisieme degré du sacerdoce,
„ & les Prestres qui estoient dans le second. Mais des Evesques
„ mesmes, des chefs & des Princes du peuple de Dieu, furent assez
les livres de l'Ecriture. „ impies pour livrer "les instrumens de la loy divine, afin d'acheter
„ quelques momens de cette vie si incertaine, en perdant le bon-
„ heur de l'eternité. 'Ce furent ces personnes qu'on appella Traditeurs; nom qui ayant commencé en ce temps là, quarante-[cinq] ans depuis la mort de S. Cyprien, devint celebre par le pretexte que les Donatistes en prirent de se separer de l'Eglise. Aug. bapt. l. 7. c. 2. p. 75. 2. c.

'Ils accuserent de ce crime Mensurius de Carthage, & ils produisoient pour cela une lettre qu'il avoit écrite à Second Evesque de Tigise alors Primat de Numidie, par laquelle entre autres choses il luy mandoit qu'il avoit osté de l'eglise les livres de l'Ecriture pour les garder, & avoit mis à leur place dans la basilique des Neufs tout ce qu'il avoit des écrits des heretiques; Que les persecuteurs y estant venus & ayant trouvé ces livres, ils les avoient emportez, & s'en estoient allez sans luy demander autre chose; Que quelques 'Senateurs de Carthage avoient depuis averti le Proconsul [Anulin] de cette surprise, l'assurant qu'on n'avoit pris que quelques écrits qui ne regardoient point les Chrétiens, mais que leurs livres estoient dans la maison de l'Evesque, où il les falloit aller querir & les bruler: Et que neanmoins le Proconsul n'avoit pas voulu y consentir. 'Les Donatistes blasmoient donc cette illusion dont Mensurius avouoit qu'il s'estoit servi. 'Mais de plus, ils pretendoient que c'estoit un mensonge, & que les livres que Mensurius avoit laissé emporter, estoient veritablement les livres saints. col. d. 3. c. 13. p. 224. 2. d|| lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. a. Ordinis. col. d 3. c. 13 p. 225. 1. a. p. 224. 2. d.



ARTICLE II.

Donat des Cases forme un schisme à Carthage contre Mensurius.

'Nous avons encore des actes de Martyrs faits par des Donatistes, qui reprochent à Mensurius d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir ajouté à ce crime celui d'avoir fait mourir de faim des Martyrs dans la prison, en empeschant les Chrétiens de les assister; [ce qui est hors de toute apparence. On ne Caeci op. p. 261.

voit point non plus qu'ils eussent la moindre preuve de ce qu'ils disoient, que les livres que Mensurius avoient laissé emporter estoient les livres des Ecritures.]

Euf.n.p.291.1.c. 'Cependant nous avons lieu de croire que soit sur ces crimes pretendus, [soit sur d'autres raisons qui ne nous sont pas connuës,] quelques personnes de Carthage "se separerent de sa communion, & firent schisme, [appuyez par un Evesque de Numidie.] 'Car on voit que le schisme des Donatistes avoit commencé par le schisme de l'Eglise de Carthage, que Donat [Evesque] des Cases-noires [en Numidie,] avoit formé lorsque Cecilien n'estoit encore que Diacre, comme ce Donat en fut convaincu dans le Concile de Rome [en 313.] 'Aussi S. Augustin l'appelle en divers endroits le premier auteur du schisme. [a] L'on voit encore que les Donatistes voulant chercher l'origine du schisme, remontoient à ce qui s'estoit fait sous Mensurius durant la persecution, 'c'est à dire à ce qu'ils pretendoient qu'il avoit livré les Ecritures.

NOTE 1.

Aug.col.d.3.c.12.p.224.2.a. h.69.p.12.2.d| retr.l.1.c.21.p.B.32.e. a Cart.col.3.t.334.p.428. t.337.

[C'est apparemment à ce premier schisme qu'il faut raporter ces paroles de S. Augustin :]'Le parti de Donat tire sa premiere " origine de la Numidie: Ce sont les Numides qui ont commencé " la division, le tumulte, le scandale; & qui ont cherché à faire " cette plaie effroyable à l'Eglise. Les Numides ont envoyé [les " auteurs ou les fauteurs du schisme à Carthage.] Les Clercs " envoyez par eux ont tenu des assemblées separément d'avec " l'Eglise : Ils n'ont point voulu se joindre au Clergé de Carthage: " Ils ont établi un Visiteur : Ils ont esté receus par Lucille dame " de Carthage, [dont nous parlerons dans la suite.] L'auteur de " tout le mal a esté un heretique de Numidie.[Ce Visiteur envoyé " de Numidie aux premiers schismatiques de Carthage, est apparemment celui que Fortune Evesque Donatiste appelloit un Interventeur,] 'lorsqu'il disoit à Saint Augustin que dans le commencement du schisme, leurs ancestres voyant la faute de Cecilien [successeur de Mensurius,] & souhaitant de l'assoupir en quelque maniere que ce fust pour empescher le schisme, avoient donné un Interventeur au peuple de leur communion qui estoit à Carthage, avant que Majorin fust ordonné contre Cecilien; & que les Catholiques l'avoient tué lorsqu'il tenoit son assemblée. [Les Interventeurs, comme on le juge par les Canons d'Afrique, estoient des Evesques voisins qui prenoient soin d'une Eglise en attendant qu'elle en eust un titulaire. L'on y pouvoit peut-estre aussi commettre des Prestres.]

Aug.past.c.15. t.9.p.282.a.c.d. ep.163.p.283.a.d.

'Fortune en parlant de la faute de Cecilien, ce que la suite d.
expliquera, paroist supposer qu'il estoit déja Evesque lorsqu'on donna un Interventeur aux schismatiques. [Mais il est difficile de croire qu'il y ait eu assez de temps pour cela entre son ordination & celle de Majorin: Ainsi il peut bien s'estre trompé en ce point, aussi-bien qu'en ce qu'il pretend que cet Interventeur avoit esté tué par les Catholiques,] 'ce que Saint Augustin qui 2 a.
n'avoit point encore oui parler de cette histoire, n'avoit garde de se persuader sur sa parole. 'M.r Valois met aussi l'histoire de Euf.n.p.291.1.c.
cet Interventeur du vivant de Mensurius, ajoutant que ce d.
premier schisme avoit commencé aussi-tost aprés la persecution. [Il peut avoir commencé dés le temps de la persecution mesme. Ce qu'il est plus important de remarquer, c'est qu'il fit si peu
V. la note 1. d'eclat, "que S. Augustin paroist l'avoir conté pour rien:] '& il Aug.in Pet.c.16.
ne laisse pas de dire avec Saint Optat, que l'unité subsista dans p.88.1.c|lit.P. l.
l'Eglise de Carthage jusqu'à la mort de Mensurius. [a] Il montre 3.c.25.p.130.2.
aussi par les lettres de Mensurius, & de Second Primat de Numidie, que ces deux Evesques ne se separoient point de communion. c|Opt.l.1.p.40.b. a Aug.col.d.3.c. 14.p.225.1.c.

ARTICLE III.

Generosité suspecte de Second de Tigise: Lascheté ouverte de Paul de Cirthe & de Silvain son Soudiacre.

'IL y eut, comme nous avons dit, plusieurs Evesques assez Opt.l.1.p.39.b.
lasches pour trahir l'Evangile, & le livrer aux persecuteurs. [On reprocha aussi ce crime à quelques uns qui n'en estoient pas coupables, & les Donatistes en accusoient particulierement Felix Evesque d'Aptonge dans la province Proconsulaire, qui ordonna Cecilien aprés la mort de Mensurius. Mais nous traiterons amplement dans la suite ce qui regarde cet Evesque, & nous verrons que ce sont les chefs mesmes des Donatistes qu'on ne peut excuser de ce crime.] 'Nous ne parlerons ici que du plus Aug.col.d.3.c.
illustre d'entre eux Second Evesque de Tigise [b] ville fort eloignée 14.p.225.1.c.
de Carthage, [c] qui estoit alors Primat, [c'est à dire le plus ancien] b c.17.p.227.1.b.
des Evesques de Numidie. c c.13.p.224.2.c.

[d] Ce Second répondant à Mensurius de Carthage, & ce semble d p.225.1.2.
sur la lettre mesme dont nous avons parlé, aprés avoir loüé comme Martyrs ceux qui avoient mieux aimé mourir dans les
Curator. supplices que de livrer les Ecritures, 'disoit que "le premier offi- b|in Gaud.l.1.c.
37.p.265.1.a b.

cier & le Conseil de la ville [de Tigise,] luy avoient envoyé un Centenier avec un Exemt, pour luy ordonner de rendre les livres saints; mais qu'il avoit répondu qu'il estoit Chrétien & Evesque, & non Traditeur, & que comme ils vouloient qu'il leur donnast au moins quelques méchans papiers [pour dire qu'il leur avoit donné les livres des Chrétiens,] il l'avoit refusé constamment, à l'exemple d'Eleazar qui ne voulut pas faire semblant de manger des viandes défenduës, depeur de donner aux autres un mauvais exemple. 'Il ne disoit point comment il estoit demeuré libre & sans rien souffrir aprés ce refus; 'quoiqu'il y allast de la vie de ceux qui l'avoient sommé. 'Dans le Concile de Cirthe [tenu deux ans aprés,] on luy soûtint qu'il avoit esté arresté pour estre obligé de livrer les Ecritures, (c'est à peu prés ce qu'il mandoit à Mensurius,) que neanmoins on l'avoit laissé aller libre; & qu'ainsi il falloit bien qu'il eust livré quelque chose. Il ne satisfit point à cette objection, & il estoit bien difficile d'y satisfaire.

col.d.3.c.15.p.225.2.a.b.

a.b|in Gaud.p.266.1 a|in Cre.l.3.c.27.p.185.1.c.d|Opt.l.1.p.39.c.

'Second mandoit à Mensurius dans la mesme lettre, la chute de [Paul] Evesque de Cirthe & de son Clergé.ª Nous avons encore les actes de ce qui se passa en cette rencontre le 19 may 303, où l'on voit une extreme foiblesse tant de l'Evesque Paul, que de beaucoup de ses Ecclesiastiques. Car Numiace Felix "premier magistrat de la ville estant venu à l'eglise avec ses officiers, & demandant à Paul les Ecritures des Chrétiens & tous les meubles de l'Eglise, Paul dit qu'il estoit prest de donner ce qui estoit là; mais que les Ecritures estoient chez les Lecteurs, & que les officiers de Felix les connoissoient bien. Ainsi il donna divers meubles de l'Eglise specifiez dans les actes, & dont on fit un inventaire en presence de l'Evesque assis avec quelques Prestres, les Diacres, les Soudiacres, entre lesquels estoit Silvain dont nous parlerons souvent, & "les Fossoyeurs estant debout. Silvain & d'autres [1]Soudiacres livrerent encore plusieurs autres choses qu'on avoit bien cachées, protestant qu'ils donnoient tout ce qu'ils avoient: surquoi un des officiers dit à Silvain; "Tu estois "mort si tu ne les avois données. Les armoires des livres se trouverent vides. Silvain & les autres donnerent neanmoins un volume, en declarant que les Lecteurs avoient le reste, & qu'ils ne savoient pas où ils demeuroient. Felix leur demandant leurs noms, Catulin & Marcule eurent quelque honte de trahir leurs

Aug.p.col.c.14.p.236.2.b. a in Cre.l.3.c.29.p.185.2.c.d|ep.165.p.287.1.b| Caeci.op.p.266|b.a.p.92.

Curator.

Fossore

1.

1. [Le texte a ici *Fossores*. Mais ceux qui y sont nommez sont mis auparavant entre les Soudiacres:] 'Cela est particulierement certain de Silvain.

Misc.t.2.p.99.

freres ; & ils protesterent qu'ils aimoient mieux qu'on les fist *recipiantur.* mourir, que de passer pour traitres:surquoi Felix ordonna "qu'on les arrestast ; Silvain & Carose dirent que des officiers de Felix savoient où demeuroient les Lecteurs : ainsi on fut chez eux,& ils livrerent tout ce qu'ils avoient de livres, hormis Eutice qui dit qu'il n'en avoit point.Coddeon ne parut point;mais sa femme donna ce qu'elle avoit. 'Il y eut encore d'autres preuves par lesquelles Silvain fut convaincu juridiquement l'an 320, d'avoir livré aux persecuteurs les livres & les meubles de l'Eglise:[mais cela seroit trop long à raporter.] Bar.303.§23.



ARTICLE IV.

Du Concile de Cirthe.

L'AN DE JESUS CHRIST 305.

Note 2. [NOus ne trouvons plus rien qui regarde nostre sujet, jusqu'au Concile de Cirthe"tenu le 4 ou 5.e mars de l'an 305, où l'on vit les mauvais effets de la lascheté de ceux qui avoient livré les Ecritures saintes, & comment un peché en attire un autre.]

'Ce Concile fut assemblé pour donner un Evesque à l'Eglise de Cirthe à la place de Paul, ᵃsous qui la persecution avoit commencé. ᵇIl s'y trouva onze ou douze Evesques, ᶜ& il y en a dix de nommez dans l'extrait des actes que nous allons raporter, ᵈoutre Menale marqué par Optat. ᵉOn voit par leurs eveschez marquez pour la pluspart,qu'ils estoient tous Evesques de Numidie dont Cirthe estoit la capitale. ᶠIls s'assemblerent dans une
1. maison particuliere, ᵍd'un nommé Urbain ¹Donat, à cause que
V la note 2. les eglises n'estoient point encore rétablies: [" & il y a tout lieu de croire que la persecution duroit encore.] ʰOn eut un soin
&c. "particulier de conserver les actes de ce Concile, qui se trouverent fort importans,[& encore plus qu'on ne l'avoit cru d'abord. Voici ce que nous en avons dans S. Augustin.]

Aug.in Cre.l.3.c.26.p.185.1.b| p.col.c.14.p.236.2.b. ᵃ in Cre c.29.p.186.1.2. ᵇ col.d.3.c.17.p.226.2 d|p.col.c.14 p.236.2.a. ᶜ in Cre.c.27 p.185.1. ᵈ Opt.l.1.p.39.c. ᵉ Geo.sac. ᶠ Aug.col.d.3.c.17.p.226.2.d|ep.165 p.287.1.c. ᵍ in Cre.p.185.1.b. ʰ c.27.28 p.185.2.a.b. ⁱ c.27.p.185.1.b.

2. ⁱLe²quatrieme mars[305,]Second Evesque de Tigise qui presidoit [comme ancien de la province de Numidie,] estant assis
» dans la maison d'Urbain Donat, a dit; Examinons nous pre-
» mierement nous mesmes,& ensuite nous serons en état d'ordon-
» ner un Evesque pour cette Eglise.Puis s'adressant à Donat Eves-

1. 'S. Optat l'appelle Urbain Carise. Opt.l.1.p.39.
2. 'On lit le 5 en un autre endroit : [Et on voit la mesme diversité dans l'edition des Benedictins t. 9. Aug.col.d.3.c.17.p.226.2.d.

que de Mascule; On parle, luy dit-il, que vous avez livré les "
Ecritures. Donat répondit; Vous savez, mon frere, combien "
Florus m'a cherché pour me faire offrir de l'encens; & Dieu "
ne m'a pas laissé tomber entre ses mains. [Pour le reste,] puisque "
Dieu me l'a pardonné, reservez moy aussi à son jugement. "
Second répondit; Que deviendront donc les Martyrs? Ils n'ont "
esté couronnez que pour avoir refusé de faire ce que vous avez "
fait. Donat répondit; Renvoyez moy à Dieu: c'est à luy à qui j'ay "
à rendre conte. Passez de ce costé là, dit Second. "

b.c. 'Puis s'adressant à Marin Evesque des Eaux de Tibile; On dit "
aussi que vous avez livré. Marin répondit; J'ay donné quelques "
papiers à Pollus; mais pour mes livres je les ay gardez. Second "
luy dit; Passez de ce costé là. "

c. 'Il dit ensuite à Donat Evesque de Calame; On dit que vous "
avez livré. J'ay donné quelques livres de medecine, répondit "
Donat. Second luy dit; Passez de ce costé là. ['Ces deux Evesques "
Opt.l.1.p.39. taschent de deguiser un peu leur faute.] Neanmoins il est visible
Aug.p.185.2.a. qu'ils estoient coupables; '& S. Augustin le suppose toujours sur
cela comme une chose constante. [Mais en voici qui ne deguisent rien, & qui joignent l'impudence au crime.]

1.c. 'Second, continuent les actes, dit à Victor de Rusiccade;
On dit que vous avez livré quatre livres des Evangiles. Victor "
répondit; C'est le "Maire Valentien qui m'a contraint de les " *Curator.*
jetter dans le feu: & je savois bien qu'ils estoient "presque tout " *deletitia.*
effacez. Mais pardonnez moy cette faute, & Dieu me la pardonnera. "
Second luy dit; Passez de ce costé là. "

c. 'Second parlant à Purpure Evesque de Limate, luy dit; On "
Geo.sac.p.95. vous accuse d'avoir tué deux enfans de vostre sœur à Milée 'ville "
Opt.p.39.c. episcopale dans la Numidie, 'où ils estoient prisonniers. ᵃPurpure "
ᵃAug.p.185.1.c. luy répondit; Vous pensez m'epouventer comme les autres: "
mais vous mesme qu'avez vous fait lorsque vous avez esté arresté "
par le Maire & par le Conseil pour livrer les Ecritures? Comment vous estes vous tiré de là, à moins que vous ne leur ayez "
donné ou fait donner quelque chose? Car il n'avoient garde de "
vous laisser aller sans rien avoir. Pour ce qui est de moy, j'ay tué, "
& je tue encore tous ceux qui sont contre moy. C'est pourquoi "
ne m'obligez pas à en dire davantage. Vous savez que je ne me "
méle point de ce qui ne me regarde pas. "

Opt.p.39.c. 'Saint Optat dit qu'il estoit aussi Traditeur: & pour Menale qu'il ajoute à cette illustre compagnie, il dit qu'il avoit feint d'avoir mal aux yeux, afin d'eviter de venir à l'assemblée de son

1. ſon ¹peuple, de peur qu'on ne l'y convainquiſt d'avoir offert de l'encens aux idoles: 'Conſtantin diſoit depuis, qu'il perſeveroit toujours dans ſon ancienne folie. Euſ.n.p.300.1. d|2.b.

'Aprés que Purpure eut parlé, comme nous venons de dire, un autre Second, neveu de celui de Tigiſe, dit à ſon oncle; Aug.p.185.1.c. d|Opt.p.39.40.
„ Entendez vous ce qu'il dit? Luy & les autres que vous avez
„ convaincus ſont tout preſts de faire ſchiſme. Aſſurément ils vous
„ abandonneront, & prononceront une ſentence contre vous;
„ aprés quoy vous demeurerez tout ſeul à paſſer pour heretique.
„ Que chacun ait fait ce qu'il voudra: cela vous regarde t-il? Ils
„ ont a en rendre conte à Dieu. Second de Tigiſe dit donc à Felix
„ Eveſque de Rotarie, à Nabor de Centurione, & à Victor de
„ Garbe; Quel eſt voſtre ſentiment? Ils répondirent; C'eſt à Dieu
„ à qui ils rendront conte de leurs actions. Second leur dit donc à
„ tous; Vous ſavez ce que vous avez fait, & Dieu le ſçait auſſi:
„ Prenez vos places. Tous répondirent; Dieu ſoit loüé.



ARTICLE V.

Importance du Concile de Cirthe: Silvain Traditeur y eſt fait Eveſque de Cirthe par les Traditeurs.

[VOILA l'extrait que S. Auguſtin nous a conſervé des actes de ce Concile.] 'S. Optat les avoit mis tout entiers à la fin de ſon ouvrage,[mais ils ne ſont pas venus juſques à nous.] Il dit que l'antiquité du parchemin ſur lequel ils eſtoient écrits, en faiſoit voir la verité. 'Ils avoient eſté conſervez avec ſoin par ceux qui y avoient eſté abſous, depeur qu'on ne les inquietaſt encore. 'Il eſtoit auſſi de l'intereſt de Second de faire voir qu'il n'avoit remis ces fautes au jugement de Dieu, que par l'apprehenſion de faire un ſchiſme: En quoy S. Auguſtin ſemble ne pas condanner ſa conduite, quelque laſche qu'elle paroiſſe. 'Mais ce que le meſme Second fit depuis à Carthage contre Cecilien, fit voir que cet amour apparent de la paix eſtoit bien intereſſé, & qu'il ne pardonnoit le crime des autres que de peur d'eſtre luy meſme puni comme complice de leur crime. Opt.l.1.p.39.c. Aug.in Cre.l.3. c.27.p.185.2.a. c.28.p.185.2.b. ep.162.p.278.1. a.b|2.d.

'Quoy qu'il en ſoit, l'Egliſe tira de ces actes un grand avantage contre les Donatiſtes, parcequ'il ſe trouva que ces Eveſques col d.3.c 17.p. 226.1.d.

1. *ad conceſſum ſuorum* 'M.r Valois l'entend du Concile[de Cirthe. *Suorum* nous paroiſt plutoſt marquer l'autre ſens,] & S. Optat le met bien nettement entre les Eveſques du Concile. *Hi .... apud Cirtham .... conſederunt.* Euſ.n.p.300.1.d.

Traditeurs furent les premiers auteurs de leur schisme. Aussi ils firent ce qu'ils purent dans la grande Conference de Carthage p.226.227. en 411, pour montrer que ces actes estoient faux: 'mais ils n'en p.227.1.2. purent alleguer aucune raison. 'Saint Augustin avoue qu'on ne savoit point alors qu'il en fust parlé dans aucune autre piece Opt.p.39 c. authentique. 'S. Optat allegue neanmoins pour leur autorité, c|40. les écrits de Nondinaire dont nous parlerons en leur lieu. 'Il en Aug.ep.162.p.278|inPet.c.17.p.88.2.a. fait un abregé assez exact; '& S. Augustin les cite aussi en beaucoup d'endroits.

[Comme nous ne les avons pas entiers, nous n'y voyons pas ep.165.p.287.1.b.c|lit.P.l.1.c.21.p.92.2.c. qui fut alors établi Evesque de Cirthe.] 'Mais S. Augustin nous assure que ce fut Silvain, celui mesme qui ayant livré les vases sacrez sous l'Evesque Paul dont il estoit Soudiacre, le 19 de may 303, [estoit tres digne d'estre ordonné par des Traditeurs & des Bar.303.§24. homicides.] 'Aussi quand on voulut le faire Evesque, le peuple §22. s'eleva contre luy, criant que c'estoit un Traditeur; 'qu'il en §24. falloit choisir un autre qui fust sans reproche & de leur ville; '& Misc.t.2.p.104.c|489. ils demandoient nommement un certain Donat. 'Mais enfin "des gents qui servoient aux champs des exercices & aux arenes de p.102.a|489. l'amphitheatre le firent Evesque, '& l'un d'eux nommé Mute le Bar.303.§25. porta luy mesme au throne episcopal sur ses epaules 'Il fut aussi §25.27. favorisé par "le petit peuple. 'Les*bourgeois & ceux qui avoient le plus de pieté demeurerent enfermez dans la place [ou le Cimetiere] des Martyrs, & "dans la grande sale, [ne voulant §24. point prendre de part à cette election.] 'Depuis mesme qu'il fut fait Evesque, il y eut des Ecclesiastiques qui refuserent de communiquer avec luy, parcequ'on disoit qu'il estoit un Traditeur.

campenses & arenarii. *populus* **cives, populus Dei.* *in casa majore.*

[Je ne sçay si ce fut à son ordination qu'arriva ce qui fut verifié §24-27. depuis par divers témoins.] 'Il y avoit quelques "barils de vinaigre appartenans au fisc dans le temple de Serapis. Purpure Evesque [de Limate] les enleva de là, & Silvain avec quelques Prestres prit tout le vinaigre qui y estoit. [On verifia encore de luy une §24.26.28. autre action plus criminelle;] 'savoir qu'un nommé Victor le Foullon s'estoit fait ordonner Prestre en luy apportant une grande somme d'argent, qui luy fut presentée devant la chaire des Evesques. Il la prit, & les Evesques la partagerent entre eux seuls, sans en faire aucune part au peuple.

cuppa.





ARTICLE VI.

Mort de Mensurius : Cecilien luy succede malgré les brigues de Bostre & de Celese.

L'AN DE JESUS CHRIST 311, 312.

NOus avons parlé ci-dessus du schisme qui s'estoit formé à Carthage du vivant de Mensurius. Les troubles de l'Etat, ou d'autres causes, purent empescher qu'il n'eust plus d'eclat & de suite du vivant de cet Evesque, 'dont nous ne pouvons mettre la mort que lorsque Maxence estoit maistre de l'Afrique.['Il peut l'avoir esté dés la fin de 307, mais il la perdit aussi-tost par la revolte d'Alexandre, & ne la recouvra qu'en 311. "Ainsi c'est au plustost en cette derniere année qu'il faut mettre la mort de Mensurius, suivie bien-tost aprés du grand schisme: & on ne peut pas aussi la mettre beaucoup plustard, Maxence ayant esté vaincu en 312 par Constantin, qui demeura par ce moyen maistre de l'Afrique, aussi-bien que de tout le reste de l'Occident. S. Augustin se contente de dire 'que la persecution des Gentils estant passée, les Donatistes commencerent la leur plus cruelle que la premiere.

Opt. l. 1. p. 41. a. | V. Constantin § 6 | note 22. | Note 3 | Aug. lit. P. l. 2. 87. p. 115. 2. c.

'C'est sans doute Maxence que marque S. Optat, 'lorsqu'il parle d'un libelle diffamatoire fait contre le tyran qui estoit alors Empereur. Un Diacre nommé Felix ayant esté appellé en justice au sujet de ce libelle, & craignant le danger où le mettoit cette accusation, [à cause des cruautez de Maxence contre ceux qui avoient favorisé Alexandre,] il se cacha, à ce qu'on croyoit, chez Mensurius. On le redemanda à l'Evesque, & il refusa publiquement de le livrer ; de sorte que l'on en écrivit au tyran, qui ordonna que si Mensurius ne rendoit pas le Diacre, on l'envoyast luy mesme à la Cour. Cet ordre l'embarassoit, parcequ'il avoit beaucoup de meubles & de vases d'or & d'argent qui appartenoient à l'Eglise, & qu'il ne pouvoit ni porter avec luy, ni cacher en terre. Ainsi il les remit entre les mains de quelques vieillars qu'il crut fideles, 'quoique ce ne fussent peut-estre que de simples laïques.'Il en fit neanmoins un inventaire qu'on dit qu'il laissa à une vieille femme, avec ordre que s'il ne revenoit pas de ce voyage, elle le mettroit, (lorsque Dieu auroit rendu la paix à l'Eglise,) entre les mains de celui qui seroit alors Evesque.

Opt. l. 1. p. 40. 41. | n p. 123. | l. 1. p. 41. a.

c. 'Il partit ensuite pour aller trouver l'Empereur, & se défendit en sorte qu'on luy commanda de retourner à Carthage. Il n'y arriva pas neanmoins, [& il mourut en chemin. En mesme temps] la tempeste de la persecution cessa, dit S. Optat, & les Chrétiens recouvrerent la liberté par la volonté de Dieu, & l'indulgence qu'envoya Maxence, ["qui tout méchant qu'il estoit d'ailleurs, fut neanmoins assez favorable à l'Eglise.] V. la pers. de Diocletien § 32, 41.

a. 'Mensurius estant mort, il fallut songer à mettre un Evesque en sa place. On tient, dit Saint Optat, que Bostre & Celese, [qui estoient apparemment des principaux Ecclesiastiques de Carthage,] ayant dessein de parvenir à cette dignité, firent en sorte qu'on appella seulement les Evesques voisins, pour l'election, & non ceux de Numidie, [qu'on peut juger par là avoir accoutumé de s'y trouver: Et peut-estre que la Numidie n'avoit commencé à faire une province ecclesiastique à part, & à avoir son Primat particulier, que depuis l'ordination de Mensurius. Car je ne sçay si l'on trouve des Primats de Numidie avant Second de Tigise & le Concile de Cirthe en 305. Mais si les Evesques de Numidie ne reconnoissoient pas l'Evesque de Carthage pour leur Primat immediat, ils le reconnoissoient pour le Primat general & comme pour le Patriarche de toute l'Afrique. Ainsi ils avoient quelque droit de demander d'assister à son election, pourvu que la coutume les autorisast. Je ne voy

Aug. col. d. 3. c. 16. p. 226. 1. 2. point qu'on le dise:]& mesme la coutume estoit que l'Evesque de Carthage fust ordonné par les Evesques les plus proches, & non par le Primat d'une autre province; [comme l'Evesque de Rome l'estoit par celui d'Ostie.]

Opt. p. 41. 1. 2. 'Bostre & Celese, malgré leurs cabales, furent frustrez de p. 40. c. leur pretention ambitieuse; & Cecilien 'qui estoit Archidiacre, p. 41. a. 'fut elu par le suffrage de tout le peuple. Il receut l'ordination par l'imposition des mains de Felix Evesque d'Aptonge, [ville Caeci. op. p. 276. a. proche de celle de Carthage,]qui est quelquefois appellée Automne.

[Cette suite fait assez juger qu'il n'y eut pas de temps considerable entre la mort de Mensurius & l'election de Cecilien, qu'il faut mettre apparemment, comme nous avons dit, en l'an 311, c'est à dire cent ans justement avant la grande Conference de Carthage, qu'on peut dire avoir éteint au bout du siecle le schisme des Donatistes; quelque fumée qu'il ait pu jetter depuis.]



ARTICLE VII.

L'ambition de Bostre & de Celese; la colere & l'argent de Lucille; l'avarice de ceux qui avoient le thresor de l'Eglise, forment le schisme contre Cecilien: Les Traditeurs de Numidie le viennent soûtenir: Cecilien refuse de comparoistre dans leur Concile.

'APRES que Cecilien eut esté établi dans sa dignité, la femme à qui Mensurius avoit donné l'inventaire du thresor de l'Eglise, le luy vint apporter en presence de divers témoins. Il manda donc les vieillars à qui Mensurius avoit confié ce thresor. Mais ceux qui avoient esté ravis de satisfaire par ces richesses la soif de leur avarice, voyant qu'on les obligeoit de les rendre, commencerent à soustraire le peuple de la communion de Cecilien. 'Ces voleurs de l'argent de l'Eglise [a] furent soûtenus par Bostre & Celese irritez au dernier point contre Cecilien, parcequ'on le leur avoit preferé. 'S. Augustin les appelle des impies, des voleurs, & des superbes,] si l'on ne veut dire qu'il comprend sous ces noms tous les adversaires de Cecilien.] Opt.l.1.p.41.b. Aug.in Par.l.1.c.3.p.7.1.c. a c|Opt.p.41.b. Aug.abc.p.3.2.a.

'A ceux-ci se joignit Lucille dame de qualité, & "peut-estre femme d'un Senateur Romain, tres riche & tres puissante, mais tres factieuse, [b] qui estoit [depuis long-temps] ennemie de Cecilien parcequ'il luy avoit dit la verité. [c] Car lorsque l'Eglise jouissoit encore de la paix avant la tempeste de la persecution, Cecilien qui estoit alors Archidiacre, l'avoit reprise de ce qu'avant la nourriture & le breuvage spirituel [du Corps & du Sang du Seigneur,] elle baisoit l'os d'un homme qu'on pretendoit estre Martyr, & faisoit preceder le calice salutaire par ce respect qu'elle rendoit à un mort inconnu, ou qui au moins n'estoit pas encore reconnu pour un Martyr. 'Il est assez plaisant qu'on ait fait de cette action particuliere une pratique generale des Donatistes, comme on le voit dans Harmenopule, qui mesme ne leur attribuë aucune autre chose pour les distinguer de l'Eglise. *clarissima femina.* in Par.p.7.1.c|in Pet.c.25.p.160.2.a|Opt p.41| Bar.306.§ 39. b Aug.in Pet c.18.p.134.1.a. c Opt.p.40.c. Basil.t.1.l.9.c.17.p.550.

'Lucille n'avoit pu souffrir la confusion de cette reprimende, & elle s'en estoit allée toute en colere, dit S. Optat. [Je ne sçay si c'est qu'elle se fust separée de la communion de l'Eglise.] La persecution qui arriva tout d'un coup dans le mesme temps, fit qu'on ne put pas la contraindre de se soumettre à la discipline. 'Comme donc elle n'avoit pu souffrir alors que Cecilien eust blessé sa delicatesse pour la corriger, 'aussi lorsqu'elle le vit elu Opt.p.40.c. p.41.b. b|Aug ep 162.p.280.1.a.

Evesque, elle & tous ceux qui luy appartenoient ne voulurent pas s'unir à sa communion, 'a& elle employa ses richesses à corrompre beaucoup d'ames dans l'Afrique par les eaux empestées du schisme.

a Hier.ad Ct.c.1.p.253.a.

Opt.p.41.b. 'Ainsi le schisme fut enfanté par la colere d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avoient aspiré à l'episcopat, & fortifié par l'avarice de ceux qui s'estoient emparez des biens de l'Eglise. [Il faut dire que ceux qui s'estoient auparavant separez de Mensurius, se joignirent à ces factieux,] 'puisque ce premier schisme fut l'origine du second.

Aug.col d.3.c.12.p.224.2.a.

a Opt.p.41.c. [a] La suite naturelle du schisme estoit de trouver quelque accusation contre Cecilien, afin de faire passer son election pour vicieuse. [Car qui veut abandonner son ami en cherche des pretextes pour justifier sa haine. Pour faire les choses avec plus d'apparence d'autorité & de justice,] les schismatisques envoyerent à Second de Tigise, '& aux autres Evesques de Numidie, afin qu'ils vinssent à Carthage deposer Cecilien, & mettre un autre Evesque en sa place.

Aug.in Par.l.1.c.3.p.7.1.c.

Opt.p.41.a. 'Nous avons vu que Saint Optat donnoit lieu de croire qu'on avoit accoutumé d'appeller les Evesques de Numidie à l'election de celui de Carthage. 'Aussi il semble par un endroit de Saint Augustin, qu'ils fussent venus d'eux mesmes aprés la mort de Mensurius, pour se trouver à l'election; & qu'ayant trouvé Cecilien déja elu lorsqu'ils arriverent, ils furent faschez de ce qu'on ne les avoit pas attendus. 'Il dit encore dans une lettre, que leur vanité leur avoit fait ressentir quelque peine de ce qu'ils n'avoient pas ordonné eux mesmes le nouvel Evesque de Carthage. [Il est aisé qu'ils s'attendissent à estre appellez; (car il paroist par la suite qu'ils ne s'estoient pas mis en chemin,) & que neanmoins] 'les schismatiques de Carthage & la faction de Lucille ait envoyé les presser de venir, & de condanner Cecilien, comme S Augustin le dit dans la mesme lettre, [aprés Saint Optat.] 'Les Donatistes pretendirent cent ans aprés, que Cecilien avoit esté condanné, parcequ'il n'avoit pas attendu à estre ordonné par le Primat [de Numidie.] Mais S. Augustin soûtient qu'ils ne luy avoient point objecté cela en le condannant.

Aug.abc.p.3.2.a.

ep.162.p.280.1.b.

p.281.2.c.

col.d.3.c.16.p.226.1.a.

Opt.p.41.c. 'Second & les autres Evesques de Numidie estant arrivez à Carthage, furent receus avec joie par les avares, les ambitieux, & les coleres, [qui composoient le schisme.] 'Ils se trouverent estre prés de 70 Evesques, [b] entre lesquels estoient tous les Traditeurs du Concile de Cirthe, [c] avec Silvain Traditeur comme

Aug.col.d.3.c.14.p.225.1.c|ep.162.p.277.1.d.

b col.d.3.c.14.p.225.1.d|Opt.l.1.p.40.41.

c Aug in Cre.l.3.c.27 p.185.1.d|in Pet.c.17.p.88.2.a.

eux, que ce Concile avoit fait Evesque de la mesme ville. 'Donat h.69.p.12.2.d.
V. la note 1. [des Cases-noires] "a passé pour le principal auteur du schisme & de l'ordination de Majorin fait Evesque par les schismatiques: [de sorte qu'il est difficile de douter qu'il n'ait esté dans le Concile, quoiqu'on ne le trouve pas positivement. Il semble aussi tres naturel de dire que le schisme qui luy devoit doublement sa naissance, en a par consequent tiré son nom. Neanmoins on croit plutost que ç'a esté d'un autre Donat second Evesque des schismatiques à Carthage : & nous verrons que dans ces commencemens les schismatiques se qualifioient le parti de Majorin.]

'Les Evesques de Numidie trouverent en arrivant à Carthage Opt.l.1.p.41.c. que toute la ville, [hors un petit nombre de schismatiques,] communiquoit avec Cecilien, & se trouvoit avec luy à l'eglise; 'que la chaire episcopale, que l'autel, estoient où ils avoient p.42.a. accoutumé d'estre, & où ils avoient esté sous Saint Cyprien; 'que Aug.in Par.l.1. Cecilien estoit [déja] uni, dit Saint Augustin, par les lettres de c.3.p.7.1.d|ep. communion avec les autres Eglises d'Afrique, avec l'Eglise de 162.p.278.1.b|2. Rome; avec toutes les autres provinces dont l'Afrique avoit a. tiré la lumiere de l'Evangile, & avec toute la terre. [Il y avoit donc déja du temps que Cecilien estoit ordonné; D'où vient que] 'dans des actes de ce temps là, un Victor dit que Second Cæci.op.p.265. estoit venu "enfin à Carthage, [comme s'il se fust fait attendre tandem aliquando. long-temps.]

'Tant de marques de la communion Catholique, ne purent Opt.p.41.a. pas seulement obliger un de ces Evesques de venir à l'eglise. 'Car Aug.in Gaud.l. ils estoient poussez à condanner Cecilien par la faction de ses 1.c.37.p.265.1.d| ennemis, [a] & corrompu par l'argent de Lucille : Et c'est ce qui ep.162.p.277.2. fut depuis justifié par des actes authentiques, [b] où il est dit que a|278.1.b. Lucille avoit donné "une grande somme d'argent, dont les a ps.36.2.p.119. 400 folles. pauvres ni les Ecclesiastiques n'avoient rien receu, eux à qui 2.a|ep.162.p. on avoit accoutumé de faire part des oblations religieuses des 280.1.a. Fideles, en leur marquant celui de qui elles venoient [afin qu'on b Bar.303.§25. priast pour luy.] 'Les Evesques l'avoient toute partagée entre 26.28. eux, & Purpure [l'homicide] en avoit pris le quart pour luy seul. §25. 'Nondinaire Diacre de Cirthe protesta solennellement quelques 306.§39. années aprés, que Lucille avoit donné cette somme pour faire Majorin Evesque [au lieu de Cecilien,] & que ç'avoit esté la source du schisme.

[Les Evesques ne manquerent pas de citer Cecilien :] 'Mais Aug.ps.36.2.p. comme il savoit la faction, il ne crut point les devoir aller 119.1.d|2.a|ep. trouver, & reserva à se justifier devant toutes les Eglises de la 162.p.278.1.c.d.

Opt.l.1.p.41.c. terre. 'Il fit dire à ceux[qui le citoient,] que si quelqu'un vouloit se rendre son accusateur, & luy reprocher quelque faute, il
Aug.ep.162.p. 279.1.2. n'avoit qu'à venir à[l'Eglise,] & à faire voir ses preuves. 'Ainsi, ne pouvant aller à leur assemblée, parcequ'elle luy estoit suspecte,
in Cre.l.4.c.7. p.220.1.b. 'il ne laissa pas de les inviter à le venir trouver, [pour le juger
a ep.162.p.280. 1.b. d'une maniere plus reguliere & plus legitime.] [a] Il savoit que cette assemblée estoit composée non de juges equitables, mais de gents gagnez & ennemis. Qui peut donc trouver mauvais qu'il n'ait pas voulu quitter l'eglise pour aller dans une maison particuliere, se livrer à une troupe de factieux qui songeoient moins à l'examiner comme leur confrere, qu'à le traiter en voleur pour satisfaire la passion d'une femme? Quand il l'eust pu vouloir, son peuple eust-il pu le luy permettre?

abc.p.3.2.a| Opt.p.41.c. 'Ils n'avoient pu trouver jusques alors aucun crime à luy reprocher, & ils estoient reduits à dire, contre la verité, que
Opt.p.41.c. celui qui l'avoit ordonné estoit un Traditeur. 'Surquoi il leur fit dire que si Felix d'Aptonge ne luy avoit point donné l'ordination episcopale, ils n'avoient qu'à le venir ordonner, comme
Aug.col.d.3.c. 16.p.226.1.a. s'il eust esté encore Diacre. 'Les Donatistes pretendirent qu'il reconnoissoit par là que Felix estoit Traditeur. Saint Augustin soûtient le contraire, & que Cecilien le disoit plutost pour se moquer d'eux. Lorsqu'on raporta cette parole aux factieux,
Opt.p.41.c. 'Purpure [de Limate] avec sa fureur ordinaire, & comme si Cecilien eust esté l'un de ses neveux: Qu'il vienne, dit-il, qu'il " vienne; & qu'au lieu de luy imposer les mains pour l'episcopat, " on luy casse la teste pour penitence. Cela obligea [de plus en " plus] toute l'Eglise de retenir Cecilien, & d'empescher qu'il ne se livrast "entre les mains de ces hommes qui agissoient moins en *latronibus.* Evesques qu'en bandits & en corsaires.



ARTICLE VIII.

Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, sont condannez par le Concile des schismatiques.

Aug.in Par.l.1. c.3.p.7.1.d. b ep.162.p.278. 2.b. c c.d|in Par.p.7 1.d. 'IL ne fallut pas plus d'information aux factieux: On ne laissa point à Cecilien lieu de se défendre. [b] On ne voulut point differer davantage à prononcer; [c] & ces Evesques à qui on avoit pardonné le crime, d'avoir livré les Ecritures, qu'ils avoient avoué eux mesmes, ne rougirent point de condanner Cecilien du mesme crime, sans l'avoir seulement entendu, [& sans oser mesme

mesme l'en accuser,] 'mais parcequ'ils pretendoient que ses ordinateurs en estoient coupables. Ils ajouterent pour nouveau sujet de condannation, qu'il n'avoit point voulu les venir trouver, & qu'on disoit qu'estant Diacre il avoit empesché qu'on n'apportast à manger aux Martyrs qui estoient en prison. 'Nous voyons encore cette derniere accusation décrite par les Donatistes dans des actes de Martyrs, avec des declamations aussi enflées qu'inutiles. Elles nous depeignent Cecilien à la porte de la prison le fouet à la main, & accompagné d'une troupe de soldats, renverser, casser, briser tout ce qu'on vouloit apporter aux Martyrs, & cela par ordre de Mensurius; 'jusqu'à ce qu'enfin le Martyrs moururent de faim. col.d 3. c.14.p. 225.1.c. Caeci.op.p.291. p.293.

1. 'S. Augustin qualifie ce jugement [1] l'arrest d'une precipitation inexcusable, & d'une horrible temerité. [a] Second de Tigise qui parla le premier pour ouvrir l'avis de cette sentence, [b] eust pu empescher une condannation si injuste & si dangereuse, [c] puisqu'il gouvernoit ce Concile, [d] & qu'il y avoit toute autorité en qualité de Primat [de Numidie.] 'Mais il fit bien voir que l'amour qu'il avoit fait paroistre pour la paix dans le Concile de Cirthe, n'estoit autre chose que la crainte de voir son propre crime decouvert. 'L'impuissance où les Donatistes se virent en 313 de justifier cette action, les reduisit à citer pour garants des crimes dont ils accusoient Cecilien, les clameurs confuses du peuple schismatique de Carthage. Aug.in Cr.l.4. c.7.p.200.1.b. a col.p.225.1.c. b ep.162.p.278. 1.2. c 1 c. d 2 a. 1.a|2.d. p.279.1.2.

'On croit qu'un dessein si criminel & si malheureux, vint principalement des Traditeurs qui estoient à ce Concile, 'en petit nombre, mais appuyez de l'autorité de Second de Tigise, [& de la ferocité de Purpure.] 'Car comme le bruit s'estoit repandu dans l'Afrique qu'il y avoit des Traditeurs parmi les Evesques, sans neanmoins qu'on sçeust precisément qui c'estoit; ils furent ravis de pouvoir faire tomber sur d'autres la honte de ce crime, pour s'en decharger eux mesmes, & demeurer cachez 2. par la confusion & le bruit qu'ils exciteroient: 'estant [2] difficile que de plusieurs personnes accusées en mesme temps de la mesme faute, le bruit public distinguast si fort ceux qui estoient veritablement coupables, de ceux que l'on accusoit injustement. 'Ils vouloient donc cacher leurs veritables crimes en en condannant de faux dans les autres: & ainsi leur fureur couvrant leur crainte, leur crainte animoit leur fureur. 'Pour les autres qui n'avoient p.278.2.b. p.280.1.a. p.278.2.b.c|abc. p.3.2.b. Opt.l.1. p.42.2. b. Aug.ep.162.p. 279.2.d. p.280.1.a.

1. *judicium horrendae temeritatis festinatione acceleratum.*
2. *providentes quod fama duas res similes uno tempore loqui non posset.*

pas le mesme interest, on croit que ce fut principalement l'argent de Lucille qui les emporta & les rendit ennemis de Cecilien ; à quoy le petit depit de ne l'avoir pas eux mesmes ordonné, contribua aussi quelque chose.

'Ils condannerent non seulement Cecilien, mais aussi ses ordinateurs & ses collegues [qui demeureroient dans sa communion.] 'Ils en condannerent quelques uns nommément, pretendant qu'ils estoient convaincus d'estre Traditeurs par des actes publics qu'il ne paroissoit pas neanmoins qu'on eust lus. 'Ils nommoient entre autres, Novelle de Tyzique & Faustin de Tuburbe, petites villes de la province Proconsulaire, contre lesquels neanmoins ils ne firent depuis aucune poursuite. 'Mais celui contre qui ils declamoient avec plus d'aigreur estoit Felix d'Aptonge, qu'ils appelloient la source de tous les maux :[a] & il est aisé de juger par là avec quel soin ils s'estoient informez des crimes de ceux qu'ils condannoient si ignominieusement ; puisque la cause de Felix ayant esté examinée avec une extreme rigueur, il fut declaré innocent, [comme nous le dirons en son lieu.] 'Aussi ces pretendus coupables laisserent d'eux une bonne reputation à la posterité dans leurs Eglises, & l'on en faisoit memoire [parmi les morts.]

b. p.277.1.d. col.d.3.c.14.p.225.1 c. p.col.c.22 p.241.1.b. col.p.225.1.c| ep.68.162.p.124 1.b|277.1.d| in Cre.l.3.c.61. p.192.2.b.c. a ep.162.p.279.1.a.b. in Cre.l.4.c.45. p.208.2.b.

[Voilà quel fut le jugement de ces 70 Evesques,] 'dont Saint Augustin dit qu'ils firent tout ce que leur inspira la passion qui les aveugloit. On n'y vit rien qui sentist la gravité d'un jugement: on ne tint point de seances solennelles, comme les Evesques ont accoutumé de faire quand ils ont à examiner des affaires importantes. Il n'y parut ni accusateur ni accusé : on ne produisit point de témoins ni de pieces pour prouver le crime de ceux que l'on vouloit condanner ; il n'y eut que de la fureur, que de la fourberie, que du tumulte, que tout ce qui accompagne ordinairement la fausseté & l'injustice.

abc p.3.2.b.

'Ils firent neanmoins des actes de cette condannation qu'ils avoient prononcée si temerairement contre des absens, sans connoissance de cause; '& ils les produisoient souvent.[b] Ils furent citez par le Pape Melchiade dans le Concile de Rome.[c] Ni le jour ni l'année n'y estoient point marquez.[d] On y lisoit les avis premierement de Second de Tigise qui estoit le chef, puis de tous les autres qui concluoient à n'avoir point de communion avec Cecilien & ses collegues. 'Nous avons encore celui de Marcien l'un d'entre eux, qui porte que ni ceux qui ont offert de l'encens ou livré les choses sacrées, ni ceux qui sont ordonnez

ep.162.p.277.2.a. 2 d|col.d.3.c.14. p.225.1.c. b c.18.p.227.1.a c c.14.p.225.1.d. d c. in Fulg.c.26.p.275.276.

dans le schisme par les Traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'Eglise de Dieu, à moins qu'ils n'aient fait connoistre leur douleur par leurs gemissemens & leurs cris, & n'aient esté reconciliez par la penitence : & que partant il ne faut point communiquer avec Cecilien ordonné dans le schisme par les Traditeurs. 'Ils pretendoient estre assurez des crimes de ceux qu'ils condannoient ; mais ils ne marquoient point dans leurs actes surquoi ils s'en tenoient assurez. 'Ils reconnoissoient dans leur decret contre Cecilien, qu'il les avoit invitez à le venir trouver [dans l'Eglise.]

ep.162 p.279 1. a|col.d 3. c.14. p.225.1 c. in Cre l.4.c.7.p. 200.1.b.

ARTICLE IX.

Les schismatiques ordonnent Majorin, & repandent leurs calomnies par toute l'Afrique.

'APRES que les schismatiques se furent ainsi separez de l'Eglise [en se separant de la communion de Cecilien,] il fallut encore elever autel contre autel, & celebrer une ordination illegitime. 'Car Lucille enflammée de colere comme une furie, pressoit instamment que l'on ordonnast un nouvel Evesque contre Cecilien, comme contre un homme condanné, ainsi qu'il se justifia depuis sous le Proconsul Zenophile. 'On ordonna donc Evesque Majorin domestique de Lucille mesme qui le faisoit elire. Il avoit esté Lecteur "sous Cecilien lorsqu'il estoit encore Diacre, 'comme on remarque que tous les Lecteurs estoient soumis à quelques Diacres. 'Paulin qui a écrit la vie de Saint Ambroise, dit qu'il estoit sous un Diacre qui avoit soin de luy : 'Et il paroist qu'il estoit alors dans le Clergé. [Je ne sçay neanmoins si les termes de l'histoire "ne marquent point quelque chose de plus, savoir que Majorin estoit Lecteur dans l'eglise dont Cecilien comme Diacre estoit titulaire. On ne marque point qu'il ait eu de degré plus eminent.]

Opt.l.1. p.42.a. Aug.in Cre l.3. c.28.p.185 2.b| Bar.306.§ 39. Opt.p.42.a. *in diaconio Caciliani.* n.p.125. Amb.vit. p.90. b. p.88.g. *in diaconio.*

'Il fut ordonné par les Traditeurs du Concile de Cirthe : [a] Saint Optat & Saint Augustin paroissent formels pour dire qu'il le fut aussi-tost aprés la condannation de Cecilien, & par le mesme Concile des 70 Evesques. Je ne croy pas en effet qu'il y ait aucun lieu d'en douter, ni qu'on trouve aucun endroit où ces deux choses soient distinguées pour le temps : ce que nous remarquons pour montrer que le Visiteur donné aux schismatiques de Carthage, doit avoir precedé l'election de Cecilien & la mort de Mensurius.

Opt p.40.a|42. a. a p.42.a|Aug in Cre.p.185.2.b.

h.69.p.12.2.d. 'S Auguſtin dit que le premier auteur des Donatiſtes, fut un Donat qui eſtant venu de Numidie & ayant diviſé le peuple Chrétien contre Cecilien, avoit ordonné avec d'autres Eveſques de ſa faction, Majorin pour Eveſque de Carthage. [C'eſt ſans doute] 'ce Donat des Caſes-noires qui fut condanné à Rome comme le premier auteur de tout le mal,[a] & que S. Auguſtin dit avoir eu l'ambition de vouloir eſtre maiſtre de toute l'Afrique, [b] & avoir le premier elevé dans Carthage autel contre autel. [Mais pour avoir eu la principale part à l'ordination de Majorin, cela n'empeſche pas que Second de Tigiſe n'y ait fait la principale fonction.]

col.d.3 c.12.p.224.2.a|ep.162.166.p.279.2.c|280.1 b|retr.l.1.c.21.p.15.2.a. a abc.p.3 1 d. b in Cre.l.2.c.1.p.169.2.c.

unit.c.25.p.160.2.a. c 2|Opt.p.42.2.b. 'Aprés ce Concile ſeditieux, où des Eveſques s'eſtoient laiſſé corrompre par une femme, [c] les ſchiſmatiques avant que de ſortir de Carthage, envoyerent partout des lettres telles que la jalouſie [& la haine contre Cecilien] les leur ſuggera, pour faire entrer le menſogne dans tous les eſprits par les faux bruits qu'ils repandoient. Ils publioient contre Cecilien & ſes ordinateurs le crime dont ils eſtoient eux meſmes coupables, croyant qu'en faiſant paſſer les autres pour criminels, ils paſſeroient pour innocens. Saint Optat avoit mis ces lettres dans ſon recueil pour les conſerver à la poſterité: [mais on ne les a point encore trouvées.]

Aug. p.160.2.a.b. 'S. Auguſtin parlant de ces lettres envoyées preſque par toute l'Afrique. On ajouta foy, dit-il aux lettres du Concile, comme on le devoit effectivement; & on crut qu'il s'eſtoit perdu une partie du froment dans le champ du Seigneur, quoique le veritable froment ſemé & predeſtiné [pour la vie eternelle] ſubſiſtaſt toujours fermement enraciné, & continuaſt à porter ſon fruit. L'on crut "innocemment ce que portoient les lettres du Concile, *ſalvâ conſcientiâ.* parcequ'il n'y avoit rien dont on ne puſt croire des hommes coupables, ni que l'Evangile défendiſt de croire. Mais quand on vit que les accuſateurs portoient leur fureur & leus obſtination juſques à une ſeparation ſacrilege, plutoſt que de ceder à l'autorité de toutes les Egliſes de la terre, [qui demeuroient dans la communion de Cecilien, aprés divers jugemens rendus, comme nous verrons, en ſa faveur,] les veritables Fideles que ces fauſſes accuſations "avoient obligez de ſe ſeparer de cet Eveſque, reconnurent bien que s'ils perſiſtoient dans la communion des accuſateurs, il falloit demeurer ſeparez de celle de toute l'Egliſe. Ils aimerent donc mieux croire à l'Evangile de J.C. qu'au jugement de leurs collegues; & ainſi pluſieurs tant des Eveſques que des *alienaverat.*

Ecclesiastiques & du peuple, se réunirent [à Cecilien &] à l'Eglise Catholique.

[Ce fut donc par l'ordination de Majorin qu'on vit toute l'Afrique divisée en deux partis,]'& que dans plusieurs Eglises il y avoit deux Evesques ordonnez, l'un par Majorin, [& l'autre par Cecilien, ou par ceux de leur communion.] 'Pour les provinces qui estoient hors de l'Afrique, elles demeuroient toujours unies à Cecilien, [qui sans doute n'avoit pas manqué de les informer de la justice de sa cause : au moins nous verrons que Constantin se declara d'abord pour luy contre ses adversaires.] ep.162. p.279. 2.c. p.280.1.c.

'Les schismatiques n'eussent pas aussi manqué de leur écrire contre Cecilien, si les crimes qu'ils luy imputoient eussent esté veritables: mais ils voulurent attendre que la longueur du temps donnast quelque poids à leurs calomnies, avant que d'en venir à un jugement [regulier & canonique :] ou ce qui est encore plus vraisemblable, parcequ'aprés avoir condanné Cecilien comme il leur plut, ils se croyoient en sureté par leur grand nombre, & n'osoient pas poursuivre une si mauvaise cause devant d'autres juges, qui n'estant point corrompus pourroient aisément reconnoistre la verité. Mais quand ils virent ensuite que toute la terre demeuroit unie de communion avec Cecilien, que c'estoit à luy que s'adressoient les lettres des Eglises d'outremer, & non pas à celui qu'ils avoient si injustement ordonné en sa place, ils eurent honte de demeurer dans le silence, parcequ'on auroit pu leur reprocher qu'ils souffroient que tant d'Eglises, faute d'estre averties, communiquassent avec des Evesques condannez, & qu'ils se separoient eux mesmes de la communion de toutes ces Eglises innocentes, en laissant par leur silence, hors de la communion de toute la terre, l'Evesque qu'ils avoient ordonné à Carthage. Ils prirent donc enfin le parti d'accuser Cecilien devant les Evesques d'outremer, se promettant de deux choses l'une, ou de satisfaire pleinement leur passion, s'ils pouvoient faire en sorte par leurs artifices qu'il succombast sous leurs calomnies, ou s'ils n'en pouvoient venir à bout, de ne se pas desister pour cela de leur injuste separation, mais de dire pour s'excuser, ce que disent tous les chicaneurs, lors mesme qu'ils ont esté le plus clairement convaincus, qu'ils estoient tombez entre les mains de mauvais juges. c.d.

ARTICLE X.

Constantin maistre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Eglises Catholiques; écrit à Cecilien contre les schismatiques.

L'AN DE JESUS CHRIST 313.

[IL ne paroist point que les schismatiques aient rien fait pour tascher de justifier leur conduite aux Eglises d'outremer, jusqu'aprés que Constantin se fut rendu maistre de l'Afrique. Ce Prince destiné de Dieu pour rendre la liberté a l'Eglise, ayant passé les Alpes pour faire la guerre à Maxence qui tenoit l'Italie & l'Afrique, "le défit enfin auprés de Rome le 28 d'octobre en l'an 312. Maxence s'estant trouvé noyé aprés la bataille,]'on luy coupa la teste pour la montrer au peuple; [a]& sur la fin de l'hiver [en 313,]on l'envoya en Afrique, [b]comme pour consoler cette province que Maxence s'estoit efforcé de ruiner. [c] Aussi l'Afrique la receut avec une extreme joie. [d]La ville de Cirthe surtout avoit beaucoup souffert, ayant esté assiegée & ruinée durant la guerre de Maxence contre Alexandre. Constantin la rétablit, l'embellit, & luy fit porter le nom de Constantine [qu'elle garde encore aujourd'hui: d'où vient que Silvain & Petilien sont nommez indifferemment Evesques de Cirthe ou de Constantine.

V.Constantin § 26| note 32.

Pane.6.p.146| Zos.l.2.p.677.c. a Pane.7.p.173. b Ib|6.p.145| Zos.p.675.d.e| Aur.V p.526.b. c Pane.7.p.173. d Aur. V. p. 526.d.

Entre les edits que le nouveau zele de la religion fit faire alors à Constantin, Eusebe nous en a conservé deux adressez à Anulin,]'que Constantin avoit fait Proconsul d'Afrique, ou qu'il y avoit envoyé, [si l'on veut que ce soit celui qui avoit exercé la mesme charge en 303 & 304]'Le premier de ces edits est pour faire rendre tous les lieux appartenans aux Eglises Catholiques des Chrétiens, qu'on pouvoit avoir usurpez [durant la persecution. Le "second est plus celebre & plus important.] 'C'est celui par lequel Constantin exemte les Ecclesiastiques de toutes les fonctions civiles. [Cet edit ne peut pas avoir esté fait avant le commencement de 313, ni aussi beaucoup plustard,] 'puisqu'il paroist estre marqué dans une loy du 30 octobre de la mesme année.

Eus.l.10.c.6.p.393.c.d. c.5.p.390.c.d. Ibid.§ 32. c.7.p.394. Cod.Th.16.t.2.l.1.p.20.

'Constantin y dit positivement que ce privilege sera pour l'Eglise Catholique dont Cecilien estoit le chef: [d'où l'on peut juger qu'il savoit déja l'opposition que les Donatistes faisoient

Eus.p.394.c.

à cet Evesque. Mais cela paroist bien davantage dans une lettre qu'il écrivit à Cecilien mesme, ˈdans le mesme temps ce semble qu'il adressa à Anulin l'edit dont nous parlons. ˈConstantin luy mande d'abord qu'il avoit resolu de donner quelque somme d'argent à divers ministres de l'Eglise Catholique, pour distribuer dans toutes les provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies : & que dans ce dessein il a écrit à Urse receveur general de l'Afrique, de luy mettre entre les mains une certaine somme qu'il feroit distribuer suivant le billet qu'Osius luy envoyoit, & que si la somme ne suffisoit pas, Heraclide intendant de son domaine avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. Et parceque j'ay appris, ajoute t-il, qu'il y a des personnes d'un esprit turbulent, qui veulent corrompre le peuple de la tres sainte Eglise Catholique * par des divisions dangereuses, sachez que j'ay donné ordre de ma propre bouche au Proconsul Anulin, & à Patrice Vicaire des Prefets, de veiller à cela sur toute autre chose, & de ne point tolerer ce desordre. C'est pourquoi si vous voyez des personnes continuer dans cette folie, adressez vous aussi-tost à ces officiers, & faites leur vos plaintes, afin qu'ils punissent les seditieux comme je le leur ay commandé.

n.p.393. 1.2. c.6.p.393.

μὴ καθεστώσης. * φαύλῃ τινὶ ὑπονοθεύσει.

[On voit la moderation de Cecilien dans le peu d'usage qu'il a fait d'un ordre si favorable : & S. Augustin l'auroit sans doute relevée, s'il avoit vu cette lettre lorsqu'il écrivoit contre les Donatistes. S. Optat aussi n'auroit peut-estre pas dit absolument] ˈque Constantin ne savoit rien encore de l'affaire des Donatistes, lorsque ces schismatiques la porterent devant luy. [Il ne se trompe pas neanmoins dans le fond, puisque ce qu'il veut dire principalement, c'est que personne ne s'estoit encore adressé à Constantin pour terminer ce differend.] Car son dessein est de montrer que les Donatistes se sont les premiers adressez à luy, pour le méler dans les affaires de l'Eglise ; & qu'ainsi ils avoient grand tort de se plaindre que les Catholiques fissent la mesme chose, & de dire comme ils faisoient, Qu'ont de commun les Chrétiens avec les Rois, & les Evesques avec la Cour ? [Saint Augustin emploie plusieurs fois le mesme raisonnement.] ˈIl blasme principalement les Donatistes, de ce qu'avant que de s'adresser à l'Empereur, ils n'avoient pas porté leurs plaintes contre Cecilien aux Evesques d'outremer, s'ils avoient sujet d'en faire quelqu'une. [Voici donc comment Constantin fut engagé à se méler du schisme des Donatistes.]

Elle n'est pas dans Rufin.

Opt.l.1.p.43 c.

Aug.ep.48.p. 65.1.2.

ARTICLE XI.

Les schismatiques accusent Cecilien devant Constantin; demandent d'estre jugez par des Evesques des Gaules; Constantin leur donne S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autum: Quels estoient les deux premiers.

Aug.ep.68.p.123.2.c d|Euf. n.p.197.1.c. ANULIN ayant receu la lettre de Constantin, c'est à dire la loy pour l'immunité des Clercs, il la fit savoir à Cecilien & aux Ecclesiastiques de sa communion, [selon que le portoit la loy mesme,] les exhortant en mesme temps à s'appliquer au culte de Dieu avec la reverence due à la sainteté de la loy Chrétienne, puisqu'on leur accordoit une immunité entiere, & à rétablir l'unité par un consentement universel. [Cecilien témoigna sans doute qu'il n'avoit point de plus grand desir.]

Il paroist qu'Anulin ne crut pas devoir faire part de cette loy aux Donatistes, [qu'elle ne regardoit pas. Cela les irrita Au .p.123.2.d. sans doute :] 'Et peu de jours aprés, quelques uns [des Evesques schismatiques,] accompagnez d'une multitude de peuple, vinrent trouver Anulin, pour luy faire des plaintes contre Cecilien. Ils luy presenterent une requeste sans seau, avec une liasse de d|ep.48.p.66.1.2. papiers seellée & enfermé dans un sac de cuir, 'laquelle portoit pour titre & pour inscription, "Production de l'Eglise Catholi- « libellus. que contenant les crimes de Cecilien, donnée par le parti de « p.123.2.c. Majorin. 'Car c'est le nom qu'ils prenoient d'abord avant que de « s'appeller le parti de Donat.

Opt.l.1.p.43.44 'S. Optat raporte ces paroles d'une requeste que les Donatistes avoient adressée à Constantin. Nous nous adressons à vous, tres « excellent Prince, parceque vous estes d'une race juste, & fils « d'un pere qui n'a point exercé de persecution comme les autres « Empereurs ses collegues. Comme donc les Gaules ne sont point « tombées dans le crime [d'avoir livré des choses sacrées,] & qu'il « y a des disputes entre nous & les autres Evesques d'Afrique, « nous supplions vostre pieté de nous faire donner des juges dans « les Gaules. Donné par Lucien, Digne, Nassuce, Capiton, Fiden- « Euf.n. p.293.2. ce, & les autres Evesques "du mesme parti. 'Cette requeste est « NOTE 4. apparemment celle que nous venons de dire que les Donatistes Aug.ep.68.p.123.2.d. avoient presentée à Anulin sans la seeller, '& qui estoit attachée au sac où estoit leur liasse de papiers. [Mais je ne sçay si ce qu'en raporte

raporte S. Optat, est la requeste entiere, ou si ce n'en est que la conclusion. 'Le dernier paroist neanmoins le plus probable.] [a]S. Augustin parle plus d'une fois de cette requeste, par laquelle les Donatistes faisoient Constantin le juge, ou au moins le maistre d'une affaire purement ecclesiastique. 'C'est assurémente ce qu'il appelle autrepart les lettres des Donatistes, par lesquelles ils demandoient que les differends des Evesques d'Afrique fussent jugez par des Prelats d'outremer. v. R. p. 164. a ep. 162. p. 279. 1.b. ep. 171. p. 295. 1. c.

'Anulin ayant receu les papiers des Donatistes, manda l'état des choses à Constantin par une lettre que nous avons dans S. Augustin, '& qui fut luë dans la Conference de Carthage, [b]où elle est datée du 15 avril 313, [c]quoique cette date, selon d'autres, soit celle de la requeste des Donatistes. [d]Il luy envoya en mesme temps cette requeste & les autres papiers des Donatistes, comme ils l'en pressoient instamment, sans neanmoins rien faire qui pust prejudicier à Cecilien. Il semble qu'outre la requeste & la liasse, il ait encore envoyé "d'autres actes sur la mesme affaire, [peut-estre quelques procés verbaux qu'il avoit faits.] NOTE 5. ep. 68. p. 123. 2. c. d. Cart. c. 3. § 216. 220. p. 578. b § 220. c Aug p. 123 2 d d Cart. c. 3. § 220. *subjectis eorumdem actis.*

'Il y en a qui croient qu'il envoya tout cela par des Donatistes, & ils se fondent sur ce que dit S Augustin; 'Pourquoi donc vos » deputez ont-ils esté trouver Constantin? Pourquoi l'ont-ils fait » juge de leur cause? 'Neanmoins S. Augustin mesme en un autre » endroit se contente de dire qu'ils luy envoyerent leurs requestes. [Anulin dans sa lettre ne parle point non plus de deputez.] 'Constantin écrivant au Pape, ne parle aussi que des papiers que Anulin luy avoit envoyez, où Cecilien estoit accusé de divers crimes. 'Mais dans une lettre posterieure, il dit que les schismatiques l'estoient souvent venu importuner, & particulierement contre Cecilien: [de sorte qu'ils peuvent luy avoir deputé depuis.] Aug. v. R. p. 165. in Par. l. 1. c. 5. p. 9. 2. b. ep. 171. p. 295 1. c. Eus. l. 10. c. 5. p. 391. 2. Bar. 314. § 44.

'Il estoit dans les Gaules lorsqu'on luy envoya toutes ces pieces. 'S Optat raporte que quand il eut lu la requeste des Donatistes, » il répondit avec indignation; Vous demandez que je vous juge » en ce siecle, moy qui attens à estre moy mesme jugé par JESUS » CHRIST. 'Neanmoins ces paroles se trouvent dans une lettre écrite deux ans depuis. 'Ecrivant aussi-tost aprés au Pape, il témoigne qu'il avoit beaucoup de douleur de voir le peuple Chrétien separé par des factions contraires, & les Evesques divisez les uns contre les autres; particulierement dans une province si peuplée, & que Dieu luy avoit soumise sans qu'il luy en eust couté aucune peine. Cod. Th. chr. Opt. l. 1. p. 44. 2. act. p. 284. b. Eus. p. 391. b.

'Il accorda neanmoins aux Donatistes les juges qu'ils deman- Aug. ep. 171. p. 295. 1. c.

Opt p.44.a| Euf p.391.c. a.Aug. ep.166. p.289.1.b. doient, '& nomma pour cela Materne Evesque de Cologne, Retice d'Autun, & Marin d'Arles, laissant aux Evesques l'examen & le jugement de cette affaire, & n'osant pas juger luy mesme la cause d'un Evesque. Bar.314.§ 45. 'Il choisit ces Prelats comme les § 44 plus estimez & les plus capables 'de terminer cette affaire selon la justice, parceque c'estoient des personnes dont la vie estoit Gall.chr. toute pure, & la conduite aussi sainte que leur caractere. 'Aussi les deux premiers sont honorez aujourd'hui comme Saints par Conc.t.4.p. 1013.b. leurs Eglises; '& Marin a receu ce titre dés le V. siecle dans le second Concile d'Arles. [Nous le verrons l'année suivante presider au Concile assemblé de tout l'Occident.] Bar.14.sept.f. 'L'Eglise honore aujourd'hui un Saint Materne le 14 de septembre; ["& c'est Note 6. Sur.23.oct.p. 358.§ 2. apparemment celui mesme dont nous parlons.]'La plus ancienne vie de S.Severin l'un de ses successeurs, en parle fort honorablement. Gall chr. t.1.p. 256. 'M.rs de S.te Marthe le mettent comme le premier Evesque de Cologne: [& c'est sans doute la tradition de cette Eglise,] Sur.9.11.oct. p. 142.§ 12|170.§26. 'puisque la vie de S.Gereon & celle de S. Brunon content S. Evergiste successeur de S.Severin, pour le troisieme Evesque, [ne 23.oct.p.358.fn. mettant point sans doute Euphrate en ce rang,] 'non plus que celle de S.Severin, à cause de ce qu'on pretend qu'il tomba dans l'Arianisme. [On peut remarquer que S.Athanase parlant de cet Ath.sol.p.822.a Euphrate qu'on fait successeur immediat de S.Materne,]'dit que Cologne estoit metropole de la Gaule superieure.

["Il y a assez lieu de croire que S.Materne gouverna d'abord V.la note 6. tous les pays qui sont aujourd'hui les dioceses de Treves, de Cologne, & de Liege; & qu'ensuite il se dechargea de celui de Treves sur S.Agrece qui en estoit Evesque en 314, & se retira à Cologne. Si cela est veritable, nous y trouvons un juste sujet d'admirer l'humilité & le desinteressement de S.Materne. Car la ville de Treves estoit alors beaucoup plus considerable que celle de Cologne, estant la residence ordinaire des Empereurs; ce qui la rendoit la capitale des Gaules, de l'Espagne, & de Mol.f.B.p.197. 1|Sur.29 may, p.314.§ 9. l'Angleterre.] 'On tient que Saint Materne aprés estre mort à Cologne fut porté à Treves, & enterré dans l'eglise qui porte Sur.9.oct.p.142. § 12. aujourd'hui le nom de S.Matthias. 'On en cite une vie, & l'on b 29.may,p. 314.§ 9. assure qu'il a fait beaucoup de miracles, soit durant sa vie, b soit aprés sa mort.



ARTICLE XII.

De Saint Retice Evesque d'Autun.

[SAINT RETICE est plus celebre parmi les anciens que S. Materne & que Marin.] Saint Jerome dit qu'il avoit eu une tres grande reputation dans les Gaules. [a] S. Augustin dit que les actes du Concile de Rome, où estant juge avec le Pape, il avoit condanné Donat & absous Cecilien, faisoient voir qu'il avoit eu une grande autorité dans l'Eglise durant son episcopat. [b] Il l'appelle un homme de Dieu; & il oppose son nom aux Pelagiens, le joignant à cette assemblée venerable de personnes saintes & illustres par leur doctrine, qu'il produit pour prouver le peché originel. S. Gregoire de Tours assure qu'il estoit d'une race tres noble, & qu'il se rendit illustre par la connoissance des lettres. Saint Jerome luy attribuë en effet de l'eloquence, [c] un discours orné, rapide, & elevé, comme estoit ordinairement celui des Gaulois, un style sublime & magnifique.

Hier. v ill. c. 82. p. 294. d.
[a] Aug. in Jul. l. 1. c. 3. p. 366. 2. a | imp. l. 1. c. 55. p. 15. 2. d.
[b] imp. p. 15. 2. d. in Jul. l. 1. c. 7 p. 372. 2. c.
Gr T. gl. C. c. 75 p. 472.
compositus.
Hier. ep. 133. t. 3. p. 77. b.
[c] p. 78. c. ep. 6. t. 1. p. 53. 2.

On remarque de luy qu'aprés avoir passé les premieres années de sa jeunesse, il avoit une femme qui avoit la mesme modestie & la mesme sagesse que luy. Ils s'unirent ensemble non d'une alliance charnelle, mais d'une charité toute spirituelle & toute pure. A la continence ils joignirent les aumosmes abondantes, les frequentes veilles, & une application continuelle à l'exercice des bonnes œuvres. Ils passerent plusieurs années de la sorte, jusques à ce que la femme estant preste de mourir, elle dit en pleurant à son mari; Je vous prie, mon tres cher frere, que quand vous aurez achevé vostre course, on vous mette dans le sepulcre où l'on va renfermer mon corps; & que comme nous avons tous deux conservé l'amour de la chasteté dans un mesme lit, nous puissions aussi nous réunir en un seul tombeau. Aprés ces paroles elle rendit son esprit qui fut elevé dans les cieux: & Retice fut porté [quelque temps aprés,] par l'election du peuple, sur le throne episcopal de la ville d'Autun, où il fit paroistre une pieté si eminente, que la sainteté de ses actions egaloit la grandeur de la grace [& de la dignité] episcopale.

Gr. T. p. 472.
p. 473.

Quelques uns croient que ce fut luy qui instruisit le premier l'Empereur Constantin aprés la vision qu'il eut de la Croix [en l'an 311 ou 312. Nous n'en savons rien de positif. Il est certain seulement, comme nous avons vu, qu'il le donna pour juge aux

Gall. chr. t. 2. p. 25. 2.

Donatistes, comme un Evesque dont il faisoit une estime particuliere. Nous verrons dans la suite ce qui se passa en cette affaire, & comment Retice assista encore l'année suivante au Concile d'Arles. On ne sçait point combien il vécut depuis cela ;] 'mais seulement qu'il arriva à la derniere heure par les divers degrez des graces spirituelles dont Dieu le remplissoit, & avec une plenitude de vertu qui s'estoit toujours perfectionnée & consommée de plus en plus. 'On tenoit à la fin du VI. siecle, qu'il avoit fait apporter à Autun de l'eau du Jourdain, [depuis sans doute que Constantin fut devenu maistre de l'Orient en 323;]& que S.Amateur Evesque d'Auxerre estant venu à Autun [l'an 418,] prit de cette eau pour en guerir trois lepreux.

Gr.T.p.473. Boll.1.may,p.51.d.

'Il fut réuni dans le tombeau avec sa chaste epouse: & on pretend que cela se fit avec divers miracles qu'on peut lire dans S.Gregoire de Tours. 'On fait memoire de luy dans le breviaire d'Autun,[où]sa feste est marquée le 19 de juillet.[a] Elle l'est aussi dans le martyrologe de M.r du Saussay.[Mais elle ne l'est point dans le Romain,ni mesme dans celui de Ferrarius, & quand son Eglise ne l'honoreroit pas comme un Saint, on ne luy pourroit pas disputer ce titre, qui luy appartient & par ses actions,] '& par l'autorité de S Augustin ; [b] de Saint Jerome qui le qualifie Bienheureux, [c]& de S.Gregoire de Tours.[d] Cassien que l'Eglise honore aussi comme un Saint,fut son successeur.[e]Adon parle de S.Retice, à qui il attribuë, comme S Jerome, une reputation tres celebre.

Gr.T.p.473. 474. Gall.chr. t.2.p. 28.2. a Sauss.p.445. Aug.in Jul.l.1. c 7 p.372.2.c. b Hier. ep.6.p. 53.a. c Gr.T.p.472. d p.474. e Ado,an.306. p.150. V.S.Simplice.

[Il l'avoit acquise par sa plume aussi-bien que par ses actions.] 'Saint Augustin cite de luy quelques paroles d'un discours où il parloit du battesme & du peché originel. [f] S. Jerome dit qu'on lisoit de luy des commentaires sur le Cantique des cantiques, & un autre grand ouvrage contre les Novatiens ; 'mais qu'il n'en avoit rien trouvé davantage. 'Il demanda instamment à Rufin une copie de son commentaire sur les Cantiques;'& il en donna des copies à diverses personnes pour le lire. Neanmoins Sainte Marcelle luy en ayant aussi demandé une[lorsqu'il estoit à Rome vers 383,]il luy répondit que ce n'estoit pas un livre propre pour une personne savante comme elle estoit ; que l'auteur y faisoit plus paroistre d'eloquence que d'erudition ; qu'il n'avoit pas eu assez soin de s'instruire par la frequentation des Juifs, & par la lecture d'Origene & des autres anciens commentateurs; en un mot,qu'il y trouvoit beaucoup plus de choses qui luy deplaisoient que d'autres qui le satisfissent.'Il marque en particulier quelques

Aug.in Jul.l.1. c.3.p.366 2.a.b. f Hier.v ill.c. 82.p.294.d. p.295.a. ep.3.p.53.a. ep.135 p 78.c.d. p.76.b.

unes des fautes qu'il y trouvoit, comme d'avoir dit que Tharsis estoit Tarse en Cilicie, & que l'or appellé Ophaz marquoit S. Pierre, parcequ'il confondoit Ophaz & Cephas. 'Il reconnoist neanmoins que Joseph est tombé dans la premiere de ces fautes: 'p.78.c.
'& depuis cette lettre il ne laisse pas de parler avantageusement de S.Retice dans son traité des hommes illustres. [a]Nous n'avons plus rien de tous ses ouvrages, [b]hors ce qu'en cite S.Augustin, & un endroit de son commentaire sur les Cantiques conservé dans l'apologie d'un Beringer. v.ill.c.82.p. 294. a Du Pin,t.2. p.76. b Conc.t.1.p. 1571.d.

ARTICLE XIII.

Constantin joint le Pape Miltiade aux Evesques des Gaules pour juger l'affaire de Cecilien: De S.Mirocle & S.Eustorge Evesques de Milan.

[VOILA quels estoient les Prefets des Gaules que Constantin donna pour juges aux Donatistes, conformément à ce qu'ils luy avoient demandé.] 'Il en écrivit à ces Prelats: & afin qu'ils eussent une plus ample information de l'affaire, il leur envoya copie de toutes les pieces qu'il avoit receuës d'Anulin. Euf.l.10. c.5.p. 391.c.
'Il ordonna qu'ils se transporteroient en diligence à Rome pour y juger l'affaire conjointement avec le Pape, que Cecilien s'y rendroit aussi par mer, avec dix Evesques tels qu'il jugeroit propres à défendre sa cause, & qu'il en viendroit de mesme dix autres du parti contraire. 'On lut dans la Conference de Carthage la lettre d'Anulin, par laquelle il mandoit à Constantin qu'il avoit notifié cet ordre aux deux parties, & qu'elles avoient promis d'y satisfaire. 'Il y a dans les titres de la Conference, que Cecilien y devoit aller avec dix de ses Ecclesiastiques: b.c. Aug.col.d.3.c. 12.p.224.1.d. Cart.b.3.t 318. p.149.
1. [mais il y a apparence 'que c'est une faute.]

'Celui qui estoit alors assis sur la chaire de Saint Pierre estoit Miltiade, [c]comme les manuscrits de Saint Augustin [& tous les anciens] l'appellent ordinairement: [d]les nouveaux le nomment Melchiade. [e]On le fait Africain. [f]Quelques uns disent qu'il avoit esté Prestre sous S.Marcellin. [g]Il avoit succedé le 2 juillet de l'an 311, à Saint Eusebe ["Confesseur de la discipline de l'Eglise sur la penitence.] [h]Dans la Conference de Carthage en 411, on lut des actes qui portoient que Miltiade, qu'on suppose avoir alors esté Pape, avoit envoyé des Diacres au Prefet de Rome, avec des lettres de Maxence & du Prefet du Pretoire, pour recevoir Buch.p.272| Euf.p.391.a. c Aug.B.ep 43 p.90.f. d Boll. pont.p. 46.f. e Bar.311.§ 43. f Aug.in Pet.c. 16.p.87.2.c. g Buch. p 272. h Aug.col.d.3. c.18.p.227.2.a| p.col.c.13.p. 236.1.b. V.la perf.de Diocletien §39

1. *clericis* pour *coepiscopis*.

les lieux & tout ce qui avoit esté osté aux Chrétiens durant la persecution; Maxence ayant ordonné qu'on le leur rendist. [Ce fut sous son pontificat que l'Eglise Romaine vit le changement le plus agreable qu'elle eust pu souhaiter, par la conversion de Constantin,& sa victoire sur Maxence. Il ne faut pas douter que Miltiade n'en ait ressenti les premiers & les plus considerables effets. Mais il ne s'en est rien conservé dans les mouvemens authentiques.

Euf.l.10.c.5.p. 391. 'Constantin luy écrivit sur l'affaire de Cecilien; & il le prend à témoin du respect qu'il avoit pour l'Eglise Catholique,& qu'il ne souhaitoit rien plus que de la voir entierement unie sans c. aucune division ni aucun schisme. 'Il le prie donc d'examiner l'affaire avec les trois Evesques des Gaules, de la maniere qu'il jugera la plus conforme à la loy sacrée [de l'Evangile,] & de la decider autant qu'il se pourra suivant les regles de l'equité & de Aug.ep.162.p. 279.1.d. la justice.'Ainsi il ne restoit plus aucun pretexte aux Donatistes de se plaindre mesme que le Pape & les trois Evesques des Gaules eussent entrepris de connoistre de cette affaire, puisqu'outre le pouvoir qu'ils en pouvoient avoir d'ailleurs, c'estoit l'Empereur qui, à la priere des Donatistes mesmes, envoyoit ces trois Evesques pour juger l'affaire avec le Pape.

Euf.p.391.a. 'Constantin joint un Marc avec Miltiade dans le titre de la lettre, & l'établit de mesme juge de l'affaire des Donatistes. ["On doute quel peut estre ce Marc: mais l'opinion la plus Note 7. probable est que c'est Saint Merocle, ou plutost[1] Mirocle, (car on l'appelle d'ordinaire ainsi,)] 'qui estoit Evesque de Milan, & Opt.l.1.p.44.b. Amb.div.1.p. 101.c. qui assista en effet avec le Pape au Concile de Rome. 'Il est mis par Saint Ambroise mesme entre ses plus illustres predecesseurs, lorsqu'il dit qu'il ne peut pas abandonner la foy & la succession qu'il a receuë de S. Denys, d'Eustorge Confesseur, de Mirocle, Enn.v.Epi.p. 360. & des autres anciens Evesques. 'Ennode luy donne le titre de Confesseur dans la vie de S. Epiphane de Pavie, dont la mere estoit de la famille de ce Saint. [Il peut avoir succedé à Saint Materne, "qu'on dit avoir esté Evesque de Milan durant la V.S.Nabor. Bar.25.sept.f. persecution de Diocletien.] 'Baronius raporte une epigramme d'un Mirocle Evesque, où il est dit qu'il avoit fait bastir une eglise de Saint Anathalon, dont il avoit fait peindre l'image sur Enn.n.p.61. la muraille. Cette epigramme est donnée par Alciat. 'Le Pere Sirmond la cite. ["Il y en a neanmoins d'autres qui la tiennent V. S.Barnabé note 4. Conc.t.1.p. 1403.c|1429.c. pour suspecte.] 'Mirocle n'assista pas seulement au Concile de

1. Quelques uns mettent Myrocle ou Myroclete.

Rome, mais encore l'année suivante à celui d'Arles. [Nous ne savons pas ce qu'il fit depuis.] 'Son Eglise & le martyrologe Romain l'honorent au nombre des Saints le 3.e de decembre, 'quoiqu'on lise dans un monument fort ancien qu'il est mort le 30 de novembre. aOn marque qu'il fut enterré dans l'eglise Porcienne auprés de S. Victor["Martyr de Milan. Bar. 3. dec. Mabi. mus. t. 1. p. 110. a Ib|Ugh. t. 4. p. 39. d. V. S. Nabor.

Note 2. 'Saint Eustorge fut apparemment son successeur.] Car Saint Ambroise le met entre luy & Saint Denys. [Ainsi il ne l'a pas precedé. Et s'il a souffert quelque chose durant la persecution,] comme le titre de Confesseur dont il l'honore [le fait juger, il ne le faut pas eloigner beaucoup du regne de Diocletien. Ainsi il aura gouverné entre S. Mirocle, & S. Protais] 'qui estoit Evesque de Milan lorsque S. Athanase vint en cette ville [en 345;] b& qui ayant encore assisté au Concile de Sardique [en 347,] 'estoit sans doute le predecesseur immediat de S. Denys celebre en 355. [Par ce moyen rien ne nous empeschera de dire que S. Eustorge de Milan, est] 'cet Eustorge d'Italie que S. Athanase met entre les hommes apostoliques de son temps, dont la foy estoit entierement pure & hors de soupçon. [L'Italie marquoit alors proprement les pays dont Milan estoit metropole. Et Saint Athanase pouvoit avoir connu S. Eustorge, soit dans le temps qu'il avoit passé en Occident avant l'an 345, soit dans le Concile de Nicée, auquel S. Eustorge peut aisément avoir assisté. Ath. ap. 1. p. 675. c. b Hil. fr. 1. p. 20. Bar. 346. § 4. Ath. or. 1. p. 291. b.

On fait la feste de ce Saint le 18 de septembre. Les additions du martyrologe de Bede la mettent le 17 & le 18.] 'Les diptyques de l'Eglise de Milan disent "qu'il mourut ou fut enterré le 19, aprés avoir esté 17 ans Evesque. 'Nous avons "sa vie dans Mombritius, dont tout ce que nous pouvons tirer, c'est qu'on pretend qu'il estoit Grec, '& qu'il bastit une eglise qui a depuis porté son nom, & où il fut enterré aprés avoir gouverné 17 ans. Mabi. mus. t. 1. p. 110. *depositus.* V. la note 2. MS p. 504. p. 506 508|Ugh t. 4. p. 61. a.

ARTICLE XIV.

Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien.

[POUR retourner à nostre suite, Constantin dans la lettre à Miltiade, ne nommoit point d'autres juges pour l'affaire de Cecilien, que le Pape avec les trois Evesques des Gaules, ou au plus avec S. Mirocle de Milan.] 'Il ordonna depuis que l'on y ajoutast sept Evesques de la mesme communion, pour juger cette affaire avec les autres qui pourroient se rencontrer. 'Aussi Bar. 314. § 44. Opt. l. 1. p. 44.

outre le Pape & les trois Evesques des Gaules placez les premiers, il se trouva encore au Concile de Rome quinze Evesques d'Italie, Mirocle de Milan dont nous venons de parler, Florien de Cesene

Geo.sac.p.64. [dans la Romagne,] Zotique de Quintiane 'dans la Rhecie du

Baudr p.108. 109. departement d'Italie, 'aujourd'hui Kintzen bourgade de Baviere sur le Danube un peu audessus de Passau.[a] Aprés Zotique il y avoit

a Opt.p.44. Stemnie de Rimini, Felix de Florence en Toscane, Gaudence de Pise, Constance de Faenza [dans la Romagne,] Protere de Capoue, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Palestrine, Felix[1] de Cisterna prés de Rome, Maxime d'Ostie, 1.

Bar 313.§25. Evandre d'Ursin [ou Adiazzo en Corse.] 'Baronius doute si au

Opt.p.44. lieu d'Ursin il ne faut pas lire Urbin. 'Le dernier est Donatien

Baudr.p.295. *à Foro Claudii.*'On croit que c'est aujourd'hui Tolfa à 28 milles de Rome à l'Occident, ou le chasteau d'Oriol dans le patrimoine de S. Pierre.

Opt.p.44. 'Ce fut devant ces 19 Evesques que la cause de Cecilien fut agitée. Saint Optat luy oppose Donat comme chef du parti con-

Aug.col. d.3.c. 17.p.226.2.b. traire. 'C'est Donat" Evesque des Cases-noires en Numidie; [qui V.la note 4. passe pour le premier auteur du schisme, & qui en pouvoit estre

Aug.ps. 36.2.p. 121.2.b. alors le chef, s'il estoit Primat de la Numidie.] Cecilien ne parut point au Concile comme juge: il y tint seulement le rang de partie & d'accusé: [& il faut dire mesme qu'on y suspendit la communion avec luy,] puisqu'il n'y fut receu qu'aprés avoir esté

Opt.p.44.b. purgé. 'Le Concile s'assembla le vendredi deuxieme d'octobre, Constantin & Licinius estant Consuls pour la troisieme fois,

Aug.col.d.3.c. 17.p.226.2.a. [c'est a dire en l'an 313.] Car le jour & l'année estoient marquez dans les actes qu'on en dressa.

Opt.p.44.b. 'Il s'assembla dans la maison de Fauste [femme de Constantin,] au palais de Latran; [c'est à dire ce semble dans un appartement de ce palais, où Fauste logeoit lorsqu'elle estoit à Rome: car pour lors il y a apparence qu'elle estoit dans les Gaules avec Constan-

Bar.312.§82. tin.] 'Baronius croit neanmoins que de ce que le Concile se tint dans le palais de Latran, cela luy suffit pour prouver que ce palais avoit deslors esté donné aux Papes par Constantin, & que le

§85. Concile s'y tint parceque c'estoit le logement de Miltiade; 'd'où il tire ensuite des conclusions tres remarquables, [mais qui ne regardent point les Donatistes. Ce qu'on peut dire estre assuré [

Hier.ep.30.p. 198.d|Prud. in sym.l.1.p.222. 'par l'autorité de S. Jerome & de Prudence, c'est que dés la fin du IV. siecle il y avoit une eglise dans ce qui avoit esté autrefois

Baudr.p.280. 1. *à tribus tabernis*, 'dont on voit les ruines prés de Cisterne. Le siege episcopal a esté uni avec celui de Velitres.

le palais de Latran. 'Que si c'est celle que l'on a appellée Constantinienne, [comme je croy que personne n'en doute, il y a lieu de presumer que ce fut Constantin qui la fit bastir.] Bar.312.§84.

'Le Concile tint trois seances:[a]Cecilien y fut present avec ses accusateurs,[b]qui comparurent [dans la premiere seance.] [c]Toutes choses y furent discutées avec un soin qui fit voir combien les Peres souhaitoient d'entretenir ou de rétablir l'union & la paix. On examina les personnes des accusateurs; & il y en eut qu'on rejetta à cause des taches [dont leur vie estoit noircie. De ce nombre fut sans doute Donat des Cases-noires, si neanmoins il eut la hardiesse de se porter pour accusateur, comme il est visible qu'il en faisoit toutes les fonctions.] Il est certain qu'il avoua assez de choses pour meriter d'estre condanné. 'Il fut convaincu, luy present, d'avoir fait schisme à Carthage lorsque Cecilien n'estoit encore que Diacre. 'Il avoua aussi qu'il avoit rebattizé, & qu'il avoit imposé les mains à des Evesques tombez [dans l'idolatrie,] contre la pratique que l'Eglise suivoit alors, [en quoy nous verrons que les Donatistes l'imiterent.] Cart.b.3.c.323 p.149. a Aug. ep.162. p.277.2.b|ps.36 2.p.121.2.c. b col d.3.c.18.p. 227.1.d. c ep.162.p.279. 1.d. 2.b. col.d.3.c.12.p. 224.2.2. Opt.p.44.b.

'Ceux qui avoient esté envoyez pour accuser Cecilien, & que Donat produisoit pour témoins, [d]avouerent qu'ils n'avoient rien à dire contre luy. [e]Ainsi les schismatiques furent reduits à alleguer pour toutes preuves les cris tumultuaires & seditieux de la populace qui suivoit le parti de Majorin: [f]Mais ils ne trouverent pas des juges assez legers pour se laisser persuader par une si mauvaise preuve; '& ils vouloient voir des accusateurs fixes, des témoins en forme, & toutes les personnes necessaires à juger une affaire de cette importance. 'On soûtint mesme aux schismatiques que toutes ces personnes estoient venües d'Afrique avec eux, & avoient esté presentes [à Rome:] mais que Donat les avoit soustraites au jugement, [de peur qu'au lieu de charger Cecilien, elles ne parlassent mesme pour luy.] Il promirent de les representer le lendemain; & Donat le protesta plusieurs fois: mais au lieu de le faire; & luy & les autres Donatistes ne voulurent plus comparoistre en jugement: en quoy Donat ne gagnoit autre chose que de n'estre pas present à sa condannation: car tout ce qui le pouvoit faire condanner avoit esté éclairci en sa presence, & par ses propres réponses. 'Voilà ce qui se passa le premier jour du Concile. b|Aug.col.p. 224.2.2. d Ib|c.18.p.227. 1.d|ep 162.p. 279.1.d. e ep.162.p.279. 1.d. f 2.a. b. b|col.d.3.c.12. p.224.2.2. Ibid.





ARTICLE XV.

Donat est condanné, & Cecilien absous.

Euf.n. p.294.2. b. Aug ep.162.p. 279.2.b.

'ON peut raporter à la seconde seance du Concile de Rome ce que dit S.Augustin, 'que quelques personnes donnerent une requeste d'accusation contre Cecilien. Cela obligea le Concile à discuter l'affaire tout de nouveau. On examina qui estoient ceux qui avoient presenté cette requeste, & enfin il se trouva qu'on ne pouvoit rien prouver contre Cecilien.

c. 'Le fort des schismatiques estoit le Concile de Carthage; & ils objectoient une assemblée de 70 Evesques comme une autorité fort considerable. On dit bien des choses sur cela; [& il estoit bien aisé de voir ce qu'il y avoit à dire contre plusieurs d'entre ces Evesques.] Mais les Peres qui estoient des personnes fort graves, aimerent mieux ne point entrer dans cette discussion, qui entrainoit une infinité de suites fascheuses dont on ne fust jamais sorti. Ils crurent qu'il n'estoit pas besoin de savoir combien estoient ces Evesques, ni d'où on les avoit ramassez; & ils se contenterent de voir qu'ils avoient eu assez de temerité & d'aveuglement pour condanner avec precipitation leurs confreres absens sans les avoir interrogez. [Les Peres pouvoient aussi considerer ce que dit Saint Augustin,]'que les schismatiques en renvoyant la cause à l'Empereur, avoient reconnu eux mesmes que ce Concile n'avoit point suffi pour la terminer.

col. l. 3.c.16.p. 226.1.b.

Euf.n. p.294.2. c. Aug.col. l.3.c. 17.p.226.2.a.b| ep 166.p.289.2. b. Opt.l.1.p.44.

'M.r Valois veut qu'on ait attendu à parler de ce Concile dans la troisieme seance. Ce fut celle qui termina le Concile. 'Les avis de Miltiade & de tous les Evesques allerent à declarer Cecilien absous & purgé, & à condanner Donat des Cases-noires seul comme l'auteur de tout le mal. [S.Optat raporte ces termes de l'avis de Miltiade,] 'qui parla le dernier, & ferma le jugement: Puisqu'il est constant que Cecilien n'est point accusé par ceux « qui sont venus avec Donat, comme ils l'ont declaré eux mesmes: « & qu'il n'a esté convaincu en aucun point par Donat; je croy « qu'il doit estre conservé dans son droit de la communion Eccle- « siastique, & dans son rang & sa dignité. «

Opt.p.44.b.c.

Aug.ep.162.p. 279.2.c.d.

'S. Augustin raporte encore les autres paroles de cet avis, mais seulement en substance. Quand, dit-il, le Bienheureux Miltiade vint à prononcer "la sentence definitive, combien y fit-il paroistre de douceur, d'integrité, de sagesse, d'amour pour

ultima sententia.

313. *non ausus est.* la paix! "Il n'eut garde de rompre la communion avec ses collegues [que l'on accusoit,] puisqu'on n'avoit rien prouvé contre eux: (c'est Cecilien ; car on ne voit pas qu'on eust parlé de Felix d'Aptonge.) [& pour les accusateurs,] se contentant de charger Donat qu'il avoit reconnu pour l'auteur de tout le mal, il laissa *sanitatis.* les autres en état de rentrer, s'ils l'eussent voulu, "dans la paix & l'union de l'Eglise. Il offrit mesme d'écrire des lettres de communion à ceux qui avoient esté ordonnez par Majorin, [& de les reconnoistre pour Evesques;] en sorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evesques à cause du schisme, celui qui auroit esté ordonné le premier, fust maintenu, & qu'on » trouvast un autre evesché pour le dernier. O l'excellent homme! » s'écrie S. Augustin: O le vray enfant de la paix! O le vray pere » du peuple Chrétien! Et ensuite parlant de tout le Concile; » Comparez maintenant, dit-il, le petit nombre de ces Evesques-ci » avec le grand nombre de ceux là, [les 19 Evesques du Concile » de Rome avec les 70 du Concile de Carthage:] mais jugez-en » par le merite, & non par le nombre. Voyez la moderation & la » circonspection des uns: voyez la temerité & l'aveuglement des » autres. Dans les uns la douceur n'a point affoibli l'integrité, & » l'integrité n'a point alteré la douceur: dans les autres la fureur » a servi de voile à la crainte, & la crainte d'éguillon à la fureur. 'Nous apprenons d'ailleurs, que Miltiade dans son avis parla du Concile de Carthage contre Cecilien. col.d.3. c.17.p. 227.1.a.

Tout ce qui se fit dans le Concile de Rome, fut sans doute écrit en mesme temps, [a] & conservé avec soin, puisque les actes en furent produits dans la Conference de Carthage, [b] & en diverses autres occasions. [c] Le Concile les envoya à Constantin en luy faisant le raport de tout ce qui s'y estoit passé, & il luy protesta *verbis.* par "sa lettre ou par ses deputez, qu'on y avoit prononcé selon que la justice le demandoit; & que ceux qui avoient voulu accu-NOTE 9. ser Cecilien, s'estoient eux mesmes trouvez coupables". Eus.n. p.293.2 d. a Aug.col.d.3. c.12.17 p.224.1. d|226.2.a. b ep.162 p.277. 2.d. c Bar. 314.§44.

[Voilà quelle fut la fin de cette celebre assemblée.] M.[r] Valois en a fait l'histoire, [que nous aurions pu inserer ici toute entiere, si nous n'avions mieux aimé nous assujettir, autant que nous avons pu, à ne raporter que ce qui est formellement dans les auteurs.] 'Le Synodique en parle, mais fort imparfaitement à son ordinaire. Eus.n.p.294. Conc.t 1.p. 1403.a.



ARTICLE XVI.

Les Donatistes se plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade qu'ils calomnient sans preuve.

L'AN DE JESUS CHRIST 314.

Aug.ep.68.p.124.1.2. 'UN jugement si sage, si moderé, si pacifique, rendu par des Evesques [demandez pour juges, & par le premier des Evesques,] devoit éteindre toutes les animositez les plus aigries & les contentions les plus opiniatres. Bar.314.§44. 'Les Peres du Concile croyoient en effet avoir entierement assoupi toutes ces fascheuses disputes & Constantin l'esperoit aussi. Aug.ep.162.p.277.2.b. 'Cependant les Donatistes persevererent tous dans leur division criminelle; [a] & ils firent bien-tost voir qu'ils n'avoient ni respect pour Dieu, ni egard à leur salut. Car ils continuerent à faire des choses qui les couvroient eux mesmes de confusion & de honte, & qui donnoient matiere aux ennemis du Christianisme de condanner la religion. a Bar.§45. 'Ablave que Godefroy croit estre celui mesme qui devint si celebre dans la suite du temps,[b]& qui pouvoit alors estre Vicaire, [ou avoir quelque autre commandement] dans l'Afrique, [c] ou Elaphe, comme d'autres lisent,[d]en écrivit à Nicaise & aux autres, [c'est à dire peut-estre aux Prefets du Pretoire;] & Constantin en eut connoissance par ce moyen.

Cod.Th.t.6 p.347. b Conc.t.2.p.1432.b. c b|1421.c. d Bar.§45.

§45. 'Mais outre cela, quelques uns des schismatiques vinrent ["d'Afrique ou de Rome,] trouver ce Prince mesme, pour se plaindre que Cecilien estoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Il leur répondit qu'ils ne pouvoient plus le dire, aprés que l'affaire avoit esté terminée à Rome par les Evesques les plus capables & les plus irreprochables: '& neanmoins ils eurent assez d'obstination & d'emportement pour repliquer que l'on n'avoit point examiné la cause toute entiere, ni toutes les choses qui la concernoient; [e]que les Evesques s'estoient enfermez ensemble, & avoient jugé tout ce qu'ils avoient voulu [f]avec precipitation, & que mesme ils estoient trop peu pour prononcer [sur une affaire de cette importance.] 'Ils oserent mesme pretendre que Cecilien avoit corrompu les juges. [g] C'est ainsi qu'ils avoient la hardiesse d'accuser non devant les autres Evesques, mais devant l'Empereur, des juges ecclesiastiques, & des Prelats d'une si grande autorité. 'Mais ces Evesques avoient fait voir la méchanceté des schismatiques; & comment un mauvais plaideur pour- V. la note 9.

§45|Eus.l.10.c.5.p.392.b| Aug. in Pet.c.16.p.87.2.d|ep.68.p.124.1.2. e Bar.§45. f Eus.p.392.b. Aug.in Cre.l.3.c.61. p.192.2.c. g ep.162.p.280.2.2. ep.166.p.289.1.b.

314. roit-il loüer des juges qui l'ont condanné ; 'quoique les calomnies dont il tasche de les noircir, ne servent qu'à faire voir son impudence ? in Cre.p.191.2.c.

'Les Donatistes pretendirent prés d'un siecle aprés, que Miltiade estoit coupable d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir offert de l'encens ; [& ce qui est encore plus ridicule,] ils dirent que leurs ancestres "avoient evité son jugement pour ce sujet. 'Il est vray que s'ils l'en savoient coupable avant le jugement, ils ne devoient pas comparoistre devant luy, mesme aprés l'ordre de l'Empereur ; '& ils devoient faire entendre à Constantin que cela ne se pouvoit pas. Mais ils n'avoient point parlé de son crime avant le jugement ; 'ils avoient comparu certainement devant luy ; [a] & mesme aprés avoir esté condannez par luy dans le Concile, quelques plaintes qu'ils fissent d'ailleurs contre le Concile, & quelque irritez qu'ils fussent d'avoir esté vaincus, ils ne dirent pas un mot du pretendu crime de Miltiade. in Pet.p.87.2.c| col.d.3. c.18.p. 227.1.d. refugisse. in Par.c.5 p.8. 1.d|in Pet.p.88. 1.a. p.88.1.2. col d.3.c.18.p. 227.1.d. a in Pet.p.87. 88.

'Ni l'innocence de Cecilien, ni l'honneur de l'Eglise Romaine, '& [encore moins] la pureté de l'Eglise Catholique, ne dependoient nullement de la bonne ou mauvaise vie soit de Miltiade, soit de quelque autre personne que ce fust. [C'eust esté neanmoins un reproche considerable contre le Concile de Rome, si celui qui en estoit chef eust esté coupable du mesme crime qu'on reprochoit à l'accusé.] 'Et c'est ce qui doit faire juger combien la vie de ce Pontife estoit pure & hors de prise à la medisance. Car vu l'ardeur avec laquelle ils poursuivirent Felix d'Aptonge, parcequ'il avoit ordonné Cecilien, ils n'eussent eu garde d'epargner Miltiade qui l'avoit declaré innocent, si sa vie eust esté non pas noircie de quelque crime, mais seulement tachée par le moindre souffle de la calomnie. p.88.1.a. d|2 2. 1.b.c.

'Aussi lorsque les Donatistes voulurent prouver ce pretendu crime dans la Conference de Carthage, tout ce qu'ils purent faire fut d'alleguer une piece qui portoit qu'un Straton & un Cassien avoient livré du temps de Marcelin quelque chose de ce qui appartenoit à l'Eglise ; & d'y joindre une autre piece par laquelle on voyoit que Miltiade estant Pape, s'estoit servi en une occasion d'un Straton & d'un Cassien Diacres : de quoy les Catholiques "se moquerent avec sujet. Ainsi cette pretention des Donatistes ne put servir qu'à donner à Miltiade cette consolation si grande & si glorieuse qu'ont les Fideles, lorsque les ennemis de l'Eglise les calomnient avec l'Eglise. col.d.3.p.227.2| p.col.c.13.p. 236. &c.

'L'Eglise l'honore aujourd'hui entre les Saints le dixieme de Bar.10.dec.a.

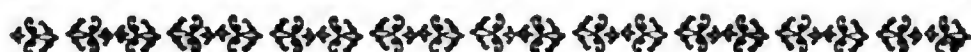
decembre, selon le martyrologe Romain, [& peut-estre[1] quelques 1.
Boll.pont.p.46. f. autres nouveaux ;] 'ce qui peut estre venu de quelque translation.
a 10.jan.p.600. f. |664.e. [a] Car les anciens, comme les martyrologes de S. Jerome, [Bede,'] ceux [2] du IX. siecle, & beaucoup d'autres, le mettent le 10 de 2.
janvier. 'Un manuscrit a l'onzieme. [b] Les martyrologes de Saint
b Flor.p.640. Jerome marquent encore sa feste le 2 de juillet, "comme si c'estoit depositio.
Boll.pont.p.46. f. le jour de sa mort: 'mais on croit que c'est une faute, & que c'est son ordination qu'on a voulu honorer ce jour la. [c] Car l'ancien
c Buch.p.272. Proconsul imprimé dans Bucherius, marque son ordination le
p.267.273. [lundi] 2 de juillet 311,'& sa mort le 10 ou 11 de janvier, sous les
p.272. Consuls Volusien & Annien, c'est à dire en 314.'Ainsi il a gouverné [deux ans,] six mois, & neuf jours, comme le dit le catalogue de Bucherius ; [hormis que par une faute visible du copiste il y a trois ans au lieu de deux. La chronique d'Eusebe fort brouillée en cet endroit, & S. Jerome qui la suit, luy donnent trois ans,
Thphn.p.6. comme fait aussi celle de S. Prosper. Nicephore,] 'Theophane, [& Eutyque, qui l'appellent Melecien,] en content quatre, [peut-estre parcequ'il a commencé en 311, & n'est mort qu'en 314. Cette epoque de sa mort au commencement de 314, s'accorde fort bien avec le Concile de Rome tenu sous luy au mois d'octobre 313, & avec celui d'Arles que nous verrons avoir esté assemblé
Buch.p.267. en 314, sous Saint Silvestre son successeur.] 'Il fut enterré dans le
Boll.pont.p.46. f. cimetiere de Calliste. 'On croit qu'il est aujourd'hui à S.Silvestre dans le champ de Mars.

Bar.313.§47. 'On dit qu'il est quelquefois qualifié Martyr dans les anciens monumens, quoiqu'assurément il soit mort dans la paix de l'Eglise qu'il avoit vu naistre : & on ne trouve pas mesme qu'il
Anast| Boll. pont.p.47.a.b. ait rien souffert durant la persecution. 'On luy attribuë une decretale dont Bollandus se moque, & quelques ordonnances,
Bar.313.§48-56. 'sur l'une desquelles Baronius s'étend beaucoup, [quoiqu'il soit peut-estre assez inutile de rechercher l'intelligence d'une chose qui peut bien estre aussi fausse qu'elle est obscure.] C'est celle qui parle du *fermentum*, & qui semble marquer par là l'Eucaristie.

[Le peu de preuve que les Donatistes avoient du crime
Aug. in Pet.p. 87.2.c. pretendu de Miltiade, fait voir] 'quelle creance l'on doit ajouter à ce qu'ils disoient des autres Papes de ce temps là, Marcellin, Marcel, & Silvestre, qu'ils accusoient tous d'avoir offert de
e|lit P.l.2.c.92. p.117.1.a|118.2.b. l'encens, & livré les Ecritures saintes. 'Mais ils ne fondoient
d in Pet.p.87.2. c. leurs declamations sur aucune piece qui pust faire foy. [d] Ils les

1. Baronius cite. Usuard & Adon. Cela n'est que dans leurs additions.
2. Raban, Notker, Vandelbert &c.

„ accusent d'estre des scelerats & des sacrileges: & moy, répond „ S. Augustin, je soûtiens qu'ils sont innocens. Je n'ay pas besoin „ de preuves pour montrer leur innocence, puisque leurs adver- „ saires n'alleguent pas la moindre preuve des crimes dont ils les „ accusent. Tant qu'il y aura, continuë ce Pere, quelque reste „ d'humanité parmi les hommes, ne me condanneroit-on pas avec „ justice, 'si je regardois plutost comme coupables que comme „ innocens, des hommes que je ne connois point, & que je voy „ seulement estre accusez par des ennemis qui ne donnent aucune „ preuve du crime dont ils les accusent? Quand ils seroient effecti- „ vement coupables, on fait ce que l'humanité [& la charité] „ exigent de nous, lorsqu'on ne veut point soupçonner temerai- „ rement du mal d'un autre, ni croire aisément qu'il soit criminel „ sur la seule autorité d'un homme qui l'accuse de l'estre. Quicon- „ que accuse un autre sans témoin & sans preuve, est moins un „ denonciateur que la verité fait parler, qu'un ennemi qui dechire „ par des medisances outrageuses. d.



ARTICLE VII.

Elien instruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Constantin.

'NOUS avons vu que les Donatistes se plaignoient qu'on n'avoit pas examiné dans le Concile de Rome toutes les choses qui concernoient l'affaire de Cecilien. [a] Ils accusoient particulierement Felix d'Aptonge d'estre certainement Traditeur, '& soûtenoient que Cecilien, quoiqu'absous [par le Concile,] ne pouvoit estre Evesque, ayant esté ordonné par un Traditeur. 'Ils estoient tous les jours à repeter la mesme chose devant Constantin. [Ce Prince se fust epargné bien des peines, & eust exemté l'Eglise de bien des maux, s'il eust eu l'esprit assez ferme pour ne plus ecouter ceux qui avoient une fois esté convaincus d'estre des calomniateurs. Mais il estoit foible sur ce point: & comme les plus méchans sont d'ordinaire les plus importuns & les plus hardis,] 'les Donatistes à force de l'ennuyer par leurs cris & leurs plaintes continuelles, 'obtinrent enfin de luy qu'on examinast ce qu'ils disoient contre Felix: [b] & comme ils l'en pressoient sans discontinuation, il ordonna que cette accusation seroit discutée & terminée par un jugement public, '& qu'on quitteroit pour cela "toutes les affaires de l'Etat. 'Il donna cette commission à Verus qui estoit alors Vicaire des Prefets dans

Euf.l.10. c.5.p. 392.b|Aug.ep. 68.p.123.1.a| Bar.314.§45.
a Aug.in Pet c. 16.p.88. 1.a.b.
ep.166.p.289.1. c|1.a|in Cre.l.3. c.61.p.192.2.c| 4 c.7.p.200.1.c.
ep.166.p.289 1.c, c|in Pet.p.88.1. b.
b ep.68 p.124. 1 b.
Opt.l.1. p.45.a.
Aug.p.124.1.b.
publica necessitates.

Caeci.op.p.275. l'Afrique: ["& il semble que ce soit le mesme]'Vicaire qui est Note 10.
appellé Ælius Paulinus dans les actes qui nous restent de cette
Aug.p.124.1.b.c. affaire, & qu'on voit avoir commencé à l'instruire. 'Quoy qu'il
en soit, ce Verus estant tombé malade, Elien qui estoit Proconsul
de la mesme province, "se saisit, selon l'ordre des loix, des affaires Note 11.
[qui devoient aller au Vicaire,] & entre autres de celles qui regardoient l'Eglise Catholique & Cecilien.

ep.162.p.279.1.b. 'Constantin voulut qu'on examinast cette affaire par les formes
ordinaires, & à la rigueur. Cela pouvoit paroistre odieux dans la
cause d'un Evesque. Mais c'estoit à l'Empereur à rendre raison
à Dieu de sa conduite; & s'il y avoit de la faute, elle retomboit
sur les Donatistes qui avoient fait l'Empereur juge de cette af-
c. faire, '& non sur Felix qui n'avoit ni demandé ni procuré d'estre
jugé de cette maniere, & qui mesme ne pouvoit pas s'opposer à
la severité dont l'Empereur vouloit qu'on usast, sans se reconnoistre coupable.

Eus.n. p.299.1. 'Elien fit donc comparoistre diverses personnes, sur les noms
Caeci.op. p.275.276. desquelles il y a quelque difficulte. 'Ceux dont nous avons le plus
affaire, sont Alphius Caecilianus qui estoit "magistrat & Edile à *Magistratus, Duumvir, Ædilis.*
Aptonge durant la persecution, obligé par son office de faire
p.278|Opt.l.1. p.45. executer les edits contre les Chrétiens, '& Ingentius greffier
a Caeci.op.p.279.b.c. public[a]&"du Conseil de la ville de Zigue. [b]On met la ville de *Decurio.*
b Geo.sac.p.93| Vand.p.242. Zigue dans la province Proconsulaire. [c]Il semble que cet Ingence
c Caeci.op.p.278.279. fust Chrétien, mais du parti des Donatistes: [d]Il paroist qu'il y
d p.276. avoit un Maxime qui agissoit en ce jugement pour les schismatiques,[e]& Apronien pour les Catholiques & pour Felix. [f]Maxime
e p.277.a.b. dit qu'il y parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la
f p.276.a. Catholique. [Nous marquerons Alphie Cecilien par le nom
d'Alphie, pour oster l'equivoque de ce Cecilien & de celui de
Carthage.]

Aug.col.d.3.c.24.p.229.1.b| Cart.col.3§565 'Les actes proconsulaires de ce qui se passa alors, furent lus
dans la Conference de Carthage. [g]Saint Optat les cite, [h]& Saint
g Opt.p.45.b. Augustin renvoie ceux qui les voudront lire, au greffe des Pro-
h Aug.inCre.l.3.c.70.p.195.1.c. consuls.[Il nous en reste encore une partie, mais fort defectueuse
i Caeci.op.p.275. & fort corrompuë.] [i]On y voit qu'Elie Paulin Vicaire avoit ordonné qu'Alphie se transporteroit à Carthage avec les actes de
la magistrature qu'il avoit exercée onze ans auparavant, [ce qui
revient à l'an 303. Il y a ce semble beaucoup de choses passées
Aug.ep.162.p.279.1.b. aprés cela.]'Saint Augustin qui appelle cette information une
k c. enqueste exacte & terrible,[k] semble dire qu'il y eut quelqu'un à
qui on donna la question avec les ongles de fer, & qu'il y eut du
sang

sang repandu. [Cela pouvoit estre dans ce qui nous manque.]
'On voit dans ce que nous avons, qu'Ingentius [1]fut mis sur le chevalet pour estre appliqué à la question: 'mais on ne la luy donna pas. Caeci.p.278.b. p.279.c.



ARTICLE XVIII.

Lettre produite contre Felix convaincuë de faux.

'POUR ce qui regarde le fond de l'affaire de Felix, Maxime dit qu'ayant à agir devant les Empereurs contre Cecilien [de Carthage] & Felix, il cherchoit des preuves de leurs crimes. Il soûtint donc que Felix avoit consenti qu'un nommé Galace livrast les Ecritures, & il allegue pour preuve une lettre d'Alphie à Felix, 'qui portoit à la fin qu'Alphie estant venu demander les livres de l'Ecriture pour les bruler, Felix luy avoit dit de prendre la clef & de les aller querir où ils estoient. Et sur ce qu'Alphie luy avoit dit qu'il falloit bruler les maisons où on trouvoit les Ecritures, il avoit accepté le conseil qu'Alphie mesme luy avoit donné, de faire porter tous les livres dans "la place où les Chrétiens faisoient leurs prieres, afin qu'on les y allast prendre; & que la chose s'estoit faite de la sorte. Caec.p.276. p.277.a. area.

'Alphie reconnut que le commencement de la lettre estoit de luy: mais il soûtint que la fin, c'est à dire tout ce que nous en avons raporté, y avoit esté ajouté. 'Il protesta donc que la verité du fait estoit qu'estant revenu de Zama à Aptonge en l'an 303, & ayant eu des copies des edits publiez contre les Chrétiens, quoiqu'il ne les eust pas encore receus en forme, il avoit dit aux Chrétiens de donner les Ecritures qu'ils avoient. On envoya ensuite à la maison de l'Evesque Felix, qui se trouva absent; & un Chrétien nommé Galace vint avec Alphie à la basilique des Chrétiens, où Galace donna "quelques lettres; [qui n'estoient pas celles de Saint Paul,] 'puisqu'Elien declara dans la sentence, qu'on n'avoit trouvé ni brulé [2]aucun livre des Ecritures. 'On emporta ces lettres avec la chaire episcopale & les portes de l'eglise, & on mit tout cela dans le feu. a.b. p.276.b. epistolas salutatorias. p.280.a. 2. p.276.b.

'Il arriva depuis qu'un nommé Maur ayant acheté l'episcopat d'Utique, Felix d'Aptonge vint [à Utique ou à Carthage pour » examiner cette affaire,] & dit en parlant au peuple; Que personne p.277.278.

1. *Apta illum ... suspendantur.*
2. *nullas scripturas deificas.*

ne communique avec Maur, parcequ'il a fait une fausseté. "
Ingence dont nous avons parlé, qui estoit ami particulier de Maur, répondit en colere à Felix; Que personne ne communique "
donc non plus avec vous, puisque vous estes un Traditeur. Il s'en "
alla ensuite à Aptonge, pour savoir, dit-il, si Felix estoit veritablement Traditeur, '& en effet pour faire croire par quelque mensonge qu'il l'estoit.

p.277.b.

p.278.a.b. 'Il vint trouver Alphie qui le receut comme son ami: mais quand il vint à luy dire qu'il le prioit de chercher si on n'avoit point brulé les Ecritures durant l'année qu'il estoit en charge, Alphie le renvoya comme un homme aposté & qui avoit de mauvais desseins. Ingence revint neanmoins avec un nommé Augence qui avoit esté Edile avec Alphie; & ils dirent tous deux à Alphie, que l'Evesque Felix avoit receu en gage 'onze volumes de l'Ecriture qui estoient fort beaux, de je ne sçay quel malheureux qui les vouloit ravoir, '& qu'afin de n'estre pas obligé de les rendre, il le prioit de luy écrire un billet par lequel il témoignast que ces livres avoient esté brulez. 'Voilà, "
dit Apronien qui soûtenoit le parti de l'Eglise, voilà comment "
agissent ceux qui ne veulent "pas entrer dans l'unité de l'Eglise "
Catholique. Ce n'est là que leur ordinaire. On voit toujours "
parmi eux des faussetez soûtenuës par la terreur, par la fourberie, "
par [1]des artifices dignes de gents sans religion. Ils ont ajouté à "
biens d'autre pieces ce qu'ils ont voulu. Ils s'en font un art & un "
métier. 'Il raporte encore une autre fourberie que les schismatiques avoient voulu faire: [mais je ne la conçois pas.]

p.277.b. | b|278.b. | p.277.a.c. | *Ecclesiæ consentire.* | b.

p.278.b. 'Alphie sur la proposition d'Ingence, dont neanmoins il ne penetroit pas encore la malice, s'écria tout étonné; Est-ce là "
la fidelité des Chrétiens? Et il invectiva fort contre cette mau- "
vaise foy. Augence ne laissa pas de le presser; ce qui l'obligea à écrire un billet à Felix, qu'il traite de Pere: 'mais il n'y mit rien qui pust faire tort ou à son honneur ou à celui de Felix. 'Aussi Ingence n'en fut pas content, & il y ajouta ce que nous avons marqué ci-dessus. 'Alphie luy soûtint publiquement qu'il avoit falsifié sa lettre: '& le Proconsul qui avoit déja fait mettre Ingence sur le chevalet, 'le menaçant de luy faire donner la question s'il ne disoit la verité, 'il confessa qu'il avoit ajouté à la lettre d'Alphie ce qui estoit contre Felix, [a]dans la douleur [de la condannation] de Maur son ami. [b]Alphie ne se contenta pas de cette preuve, & il pria Elien de faire venir Augence à

p.276.c. | p.278.279. | p.279.a. | p.278.b. | p.279.a. | a|Aug. p.col c. 32.p.245.1.d|ep 152.p.256.2.c. | a Cæci.op.p. 279.a. | b c.

1. *per irreligiosam mentem.*

qui il avoit dicté sa lettre, & qui estoit ami d'Ingence, parcequ'il vouloit prouver par luy mesme qu'il n'avoit point dicté ce qui estoit contre Felix: & il répondoit de cela sur sa vie. Le Proconsul temoigna qu'il s'en tenoit pleinement assuré, sans avoir besoin de nouvelles preuves.



ARTICLE XIX.

Elien declare Felix innocent, & Ingence faussaire.

APRONIEN accusa encore Ingence d'avoir couru toute la Mauritanie, toute la Numidie, & d'avoir excité partout des troubles & des seditions contre l'Eglise Catholique; & il pria Elien de s'informer de quelle autorité, [1] à quel dessein, par quelle intrigue il avoit fait tout cela. Ingence nia d'avoir esté dans la Numidie, & que pour la Mauritanie il y avoit seulement esté pour trafiquer; quoique pour y aller il fallust passer par la Numidie. Caeci. op. p. 279. b.

Ingence n'auroit point manqué de souffrir les tourmens de la question, s'il n'eust declaré qu'il estoit "Conseiller de la ville de Zigue; ces sortes de personnes ayant le privilege d'estre exemts de la question. [a] Constantin excepta de ce privilege ceux qui estoient accusez de falsification; [& peut-estre au sujet de Ingence mesme.] mais ce ne fut qu'en 316. Ingence ayant donc esté descendu du chevalet, Elien prononça la sentence, raportée par S. Augustin, & en partie par S. Optat. [b] En voici les termes: b| Aug. ep. 68. p. 124. 1. c. *Decurio.* Cod. Th. t. 4. p. 379. a t. 3. p. 157. 158. Caeci. p 279. b. c. Aug. in Cre. l. 3. c. 70. p. 195. 1 c| Opt. l. 1. p. 45. b. b Caeci. p. 279. 280.

„ La declaration qu'Alphie a faite que les actes ont esté falsifiez,
„ & qu'on a ajouté beaucoup de choses à sa lettre, fait voir par
„ quel dessein Ingence a fait tout cela: c'est pourquoi qu'on le
„ mene en prison; car il sera necessaire de l'interroger plus à fond.
„ Pour le saint Evesque Felix, il est manifestement dechargé *religiosus.*
„ d'avoir brulé les livrez divins, personne n'ayant pu prouver qu'il
„ les ait brulez ou livrez. Car tous les interrogatoires ci-dessus
„ écrits font foy que l'on n'a trouvé, ni gasté, ni brulé aucun livre
„ des divines Ecritures. Les actes prouvent encore que le saint
„ Evesque Felix n'estoit point present à ce qui se fit alors, & que
„ rien ne s'est fait ni de son consentement, ni par son ordre.

Nous apprenons d'une lettre de Constantin, que Felix avoit encore esté pleinement justifié par une information qui avoit precedé celle du fait d'Ingence, & où Elien avoit entendu Aug. ep 88. B. p. 215 a| Eus. n. p. 299. 1. b.

1. *quo dolo, qua insania.*

Supere "officier du guet, Alphie Cecilien, 'Saturnin * ancien Maire d'Aptonge, Calide le jeune qui l'estoit alors, & Solon †sergent de ville. [Cela se trouvoit peut-estre dans l'endroit des actes qui est perdu.]

" Stationarium.
1.
* Excuratorem.
† servum publicum.

Aug.p.col.c.32 p.245.1.d. 'Elien manda ensuite à Constantin le succés de ce jugement, [principalement] à cause d'Ingence. Car il n'osoit ni le punir comme il meritoit dans une affaire qui regardoit un Evesque; ni le renvoyer aprés l'avoir convaincu d'un crime tel que la falsification qu'il avoit faite, sans en consulter l'Empereur par col.d.3.c.24 p.229.1.b. l'ordre duquel il avoit agi.'La relation d'Elien fut aussi luë dans a in Cre.p.195.2.a. la Conference de Carthage. [a]Elien envoya aussi à Constantin les b Opt.l.1.p.45.c. actes de sa procedure. [b]Ainsi Felix sortit de cette affaire avec honneur, purgé de toutes les taches dont les schismatiques Aug.col.p.229.2.a. avoient tasché de le noircir: '& sa justification fut d'autant plus authentique, que n'y ayant pas esté present, on pouvoit moins 1.c. dire qu'il l'eust obtenuë par faveur. 'Les Donatistes ne laisserent pas de vouloir chicaner depuis sur son absence mesme, & en mesme temps ils disoient qu'il avoit esté absous par faveur, ou que les personnes estoient supposées, & toutes les autres choses que l'on dit en l'air contre les pieces ausquelles on ne peut ré- in Cre.p.295.1.c. pondre. 'Quelques uns d'eux eurent mesme la hardiesse d'écrire que Felix avoit esté convaincu dans le jugement du Proconsul col.p.229.1.b. par je ne sçay quel Vincent; 'quoique son innocence y eust esté prouvée par le témoignage de toutes les personnes necessaires.

p.col.c.33.p.245 2.d. 'Saint Augustin nous assure que cette affaire fut "vidée le 15 de fevrier 314, environ quatre mois depuis le Concile de Rome. NOTE 12.

in Cre.p.195.1.d. 'Probien ayant ensuite succedé à Elien dans la charge de Pro- 2.a. consul d'Afrique, 'Constantin "luy écrivit, & luy ordonna de luy envoyer Ingentius, qui estoit toujours demeuré prisonnier, afin de fermer la bouche aux ennemis de Cecilien, qui ne cessoient point encore de l'importuner, & qui estoient alors actuellement a lep.68.p.224 1. à sa Cour. 'Cette lettre par laquelle Constantin reconnoist que Felix avoit esté declaré innocent par Elien, est raportée deux p.col.c.32.p.245.2.b. fois par S.Augustin; '& mesme elle fut produite par les Donatistes dans la Conference de Carthage; ce que les Catholiques n'eussent pas seulement osé souhaiter. NOTE 13.

Opt.l.1.p.45.b. 1. 'Dans S. Optat il est appellé Claudius Saturianus, & son successeur Callidius Gratianus.





ARTICLE XX.

Les Donatistes obtiennent un nouveau Concile, que Constantin fait assembler à Arles.

V.§ 16. [NOUS avons vu "ci-dessus les plaintes injustes que les Donatistes faisoient à Constantin contre le Concile de Rome.] 'Ce Prince témoigne assez luy mesme qu'il voyoit bien que ces plaintes estoient mal fondées, puisqu'il dit que ceux qui les faisoient, & qui aimoient mieux continuer toujours dans leur haine que d'acquiescer au jugement qui avoit esté rendu, 'comme ils eussent dû le faire volontairement; estoient des gents qui oublioient leur propre salut, & le respect qu'ils devoient à la sainteté du Christianisme. 'Il en parle de la mesme maniere en écrivant à Ablave; '& il écrit aux Peres du Concile d'Arles, qu'il avoit souvent couvert de honte ces calomniateurs par des réponses dignes de leurs importunitez. Euf.l.10. c.5.p. 392.b. 2. Bar.314.§ 45. Conc.t.1.p. 1431.c.d.

'Neanmoins comme il avoit une extreme douceur, [qui alloit quelquefois jusqu'à l'excés,] il consentit à leur donner de nouveaux juges, c'est à dire d'autres Evesques, & indiqua sur cela le Concile d'Arles 'pour le premier jour d'aoust; a non que cela fust necessaire, mais parcequ'il ne put se défendre de leur importunité,& qu'il vouloit tout faire pour fermer la bouche à leur impudence. Toutes leurs clameurs & toutes leurs plaintes sans fondement, ne purent neanmoins faire resoudre cet Empereur si Chrétien à prendre luy mesme connoissance de la sentence renduë par les Evesques du Concile de Rome, mais il nomma d'autres Evesques pour juges. 'S. Augustin semble dire que les Donatistes luy avoient demandé ce nouveau Concile, [parceque ce fut l'effet de leurs demandes.] Aug.ep. 166.p. 289.1.b. Bar.314.§ 45. a Aug.ep.162.p. 280.1.2. ps.36. p.121.2. d||lit.P.l.2.c.92. p.118.1.2.

'Le desir de voir l'Eglise réunie par l'autorité d'un plus grand nombre d'Evesques, & d'oster à ses ennemis la matiere que ces divisions honteuses & impies leur donnoient de faire des railleries de nostre foy, fut donc ce qui tira de luy ce consentement. Euf.p.392.c.

» 'Voici ce qu'il en écrit à Ablave. Comme je sçay que vous servez Bar.314.§ 46.
» & que vous adorez, aussi-bien que moy, le Dieu supreme, je vous
» avoue que je ne croy pas qu'il nous soit permis de tolerer ces
» divisions & ces disputes, qui peuvent attirer la colere de Dieu
» non seulement sur le commun des hommes, mais encore sur moy
» mesme, que sa divine volonté a chargé du soin & de la conduite

de toutes les choses de la terre. J'ay peur, dis-je, que sa justice irritée ne me punisse par quelque malheur. Mais j'aurai tout lieu de me tenir dans une parfaite assurance, & d'attendre de la bonté de Dieu toutes sortes de prosperitez, lorsque je verrai tout le monde honorer, autant qu'ils doivent, la religion Catholique, & rendre à Dieu leurs hommages dans une union fraternelle & une concorde entiere.

Euſ.p.391.d| Conc. t. 1.p. 1571.a.b. a Conc.t.1.p. 1565.e. b Euſ.p.392.c. d.

'Eusebe nous a conservé une lettre de luy à Chrest ou Crescent Evesque de Syracuses (a & il y a apparence qu'il en écrivit de semblables aux autres Evesques,)b par laquelle aprés avoir exposé l'état où estoit l'affaire, il luy mande qu'il a ordonné que beaucoup d'Evesques se trouvassent à Arles dans le premier jour d'aoust avec les deux partis opposez, afin que l'union, le soin, & la sagesse de ces Prelats, terminast enfin cette division que les disputes avoient honteusement prolongée jusques alors, & qu'aprés avoir entendu les raisons de part & d'autres, ils pussent réunir les esprits dans les mesmes sentimens, la mesme foy, & la mesme communion. 'Il luy mande qu'il peut amener avec luy "deux Prestres tels qu'il voudra choisir, & trois personnes pour les servir, prenant pour cela les voitures publiques.

c.d|n p.196.2. — NOTE 14.

Conc.t.1.p.1431. c|1432.b|Bar. 314.§ 45. Bar. § 45.

'Ce fut aussi sur la convocation du Concile d'Arles, que Constantin écrivit [1] à Ablave qui pouvoit estre alors Vicaire d'Afrique. 'Il luy mande qu'il ne voit point d'autre moyen pour assoupir les divisions que de faire venir à Arles Cecilien &[2] quelques uns de ses adversaires. Il ordonna donc à Ablave d'envoyer en diligence d'Afrique par la Mauritanie & l'Espagne, tant Cecilien avec ceux qu'il voudra choisir, que quelques uns de ses adversaires, & encore des Evesques de la Byzacene, de la Trapolitaine, de la Numidie, & de la Mauritanie, qui meneront avec eux les personnes qu'il voudront choisir, & qu'afin qu'ils puissent arriver le premier d'aoust, il leur fournira les voitures publiques, & à chaque Evesque "un brevet de voiture, 'sur lequel on les devoit défrayer de toutes choses dans les endroits où ils avoient à passer. 'Il veut qu'on les avertisse qu'avant que de partir ils mettent un tel ordre à leurs Eglises, que durant leur absence la discipline y soit observée, & qu'il n'y arrive point de trouble ni de dispute.

§ 47.48. — *tractoria.* §4 5.

Euſ.n.p.297.d. c Conc.p.1425.e a Conc.t.1.p.1432.c. b p.1422.d.

'On croit que le Pape S. Silvestre y fut aussi invité. c Les Peres

1. a d'autres lisent Elaphe: & le P. Labbe croit que ce peut estre le Proconsul Elien. [Mais il y a lieu de douter s'il estoit encore Proconsul lorsque cette lettre fut écrite. *V. la note* 13.] b Elle est écrite à un Chrétien: [& je doute qu'Elien le fust. Ablave l'estoit.]

2. *tres aliqui*. Je pense que ce *tres* est une faute, & tout cet endroit est bien corrompu.

du Concile en luy écrivant, témoignent qu'ils eussent bien souhaité qu'il eust voulu se donner la peine d'y venir, & qu'il eust pu quitter le lieu où les Apostres sont assis tous les jours, pour y rendre témoignage par leur sang à la gloire du Seigneur. [Il y a apparence que le Pape avoit écrit au Concile, & s'estoit excusé sur cela:] 'mais il y envoya ses legats. p.1429.d.

'Le Concile, comme nous avons vu, avoit esté indiqué par Eus.p.391.2.
Note 15. Constantin au premier jour d'aoust. ["Tout le monde s'accorde à le mettre en 314.] 'Le second Concile d'Arles dit que celui-ci Conc.G.t.1.p. qui s'estoit tenu du temps de S.Marin, avoit esté assemblé de tous 105. les costez du monde, [ce qu'il faut restreindre à l'Occident,] & particulierement des Gaules: 'Et Constantin avoit témoigné qu'il Eus.p.391.c. vouloit faire terminer le schisme des Donatistes par le grand nombre des Evesques qu'il faisoit assembler à Arles d'une infinité d'endroits. 'En effet, on y vit des Evesques non seulement des Conc.t.1.p. Gaules & de l'Afrique, mais encore de l'Italie, de la Sicile, de 1429.1430. la Sardaigne, de l'Espagne, & de l'Angleterre, [c'est à dire de tout ce que possedoit alors Constantin. Cela nous donne lieu
Note 16. de croire "que le nombre des Evesques y fut fort grand: & l'importance des choses qui y furent decidées semble le demander aussi; quoique les monumens qui nous en restent ne nous en
Note 17. fassent connoistre au plus que trente-six.] 'Les plus remarquables sont Marin d'Arles mesme qu'on croit y avoir presidé, 'S. n.p.297.2.c.d. Agrece de Treves, Protere de Capoue [qui avoit déja assisté au Conc.p.1425. 1429.1430.
1. Concile de Rome,] [1] Vocius de Lion, S.Vere de Vienne, Gregoire
2. de Porto, S.Retice d'Autun, [2] Imbetause de Reims, S.Mirocle de Milan, S.Materne de Cologne, Libere de Meridie en Espagne, Crescent ou Chrest de Syracuses, Avitien de Rouen, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri, Orese de Marseille, Mamertin
3. [3] d'Eause, [ou de Toulouse selon d'autres,] outre Cecilien de Carthage. Les Prestres Claudien & Vite, & les Diacres Eugene & Cyriaque y assisterent aussi de la part du Pape S.Silvestre, & deux autres Prestres au nom de l'Evesque d'Ostie. [Le Prestre Vite est apparemment celui mesme qui fut legat de S.Silvestre
Note 18. au Concile de Nicée.] Constantin "n'y fut point present quoique Eus.n. p.298.1. quelques uns le pretendent. b.c.

[On voit que parmi ces Evesques il y en avoit plusieurs dont l'Eglise honore encore aujourd'hui la sainteté. Nous avons parlé

1. 'dont quelques uns ont fait un faux Evoce Evesque de Nevers. Conc.t.1.p.1571.d
2. 'nommé Betause dans Flodoard: & le P. Sirmond croit que c'est son vray nom. Conc.p.1571.c.
3. 'Voyez la note du P. Sirmond sur cet endroit. Conc.p.1572.a.

des autres en divers endroits, hormis de S.Agrece de Treves,] 'dont Bollandus nous a donné une vie fort ample, [mais fort nouvelle & fort mauvaise; de sorte qu'on n'y peut rien fonder dutout.] 'Une autre histoire écrite dans le IX. siecle, porte qu'il attiroit tout le monde à luy par la reputation de sa sainteté, & entre autres S.Maximin qui fut son successeur [avant l'an 336.] 'Sa feste est marquée dans le martyrologe Romain & plusieurs autres le 13 de janvier.

Boll.13.jan.p. 773. Sur.29.may,p. 323§2. Boll,13.jan.p. 772.

ARTICLE XXI.

Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Battesme dans l'Afrique.

[CECILIEN qui est nommé parmi les Evesques, ne fut apparemment admis comme juge qu'aprés que sa cause eut esté examinée. Nous ne savons pas comment cet examen se passa. Car les actes qui en furent sans doute dressez, ne sont point venus jusques à nous. Nous ne voyons pas mesme que S. Augustin témoigne les avoir jamais lus:& ce qui est plus étrange, S.Optat ne parle point dutout de ce Concile.] 'Ce que l'on en trouve, c'est que les Donatistes mesmes reconnoissent que les deux partis s'y trouverent, eux & Cecilien.'L'affaire y fut examinée avec encore plus de soin qu'elle ne l'avoit esté à Rome, '& terminée en faveur de Cecilien.

Aug.in Par.l.1. c.6.p.8,2.b. ep.162.p.277.2.b. b|col.d.3.c.19.p. 228.1.a.

[L'autorité de ce second jugement][a]fit que beaucoup de schismatiques condannerent la malheureuse & diabolique animosité par laquelle ils s'estoient separez [de Cecilien] avec si peu de sujet, & se reconcilierent avec luy: mais les autres demeurant obstinez dans le schisme & attachez à leur division, en appellerent à Constantin, 'avec les plaintes que ceux qui ont perdu leur cause ne manquent jamais de former contre leurs juges. 'Ce fut à cause de ces derniers que le Concile manda en ces termes au « Pape le succés de cette affaire. Nous avons eu affaire à des « hommes tout à fait deraisonnables, ennemis de la tradition « [apostolique,] & capables de renverser la religion Chrétienne. « Mais l'autorité de nostre Dieu, presente [dans les assemblées, « de son Eglise,]la tradition & la regle de la verité s'est tellement « opposée à eux, qu'ils se sont trouvez hors d'état de rien dire soit « pour soûtenir leurs entreprises, soit pour accuser les autres, « n'ayant aucune preuve de tout ce qu'ils avançoient. Ils ont donc

a ep.68.p.124.1.a|col.p.228.1.a. in Par.B 17.f. Conc.t.1.p.1425.e.

* repulsi. „ donc esté ou condannez, ou * obligez à se taire, autant par le „ jugement de Dieu, que par celui de l'Eglise, qui comme une „ bonne mere reconnoist ses enfans,& voit [avec joie] les preuves „ de leur innocence.

'Le Concile ajoute que 'la sentence qu'on avoit prononcée contre eux, auroit sans doute esté plus severe, si le Pape eust voulu y estre present. [Et neanmoins il est à presumer qu'elle fut assez rigoureuse,] 'puisque le quatorzieme Canon du Concile porte que ceux qui accuseront faussement leurs freres, ne seront admis à la communion qu'à la mort.[Mais la douceur du Concile consista particulierement à accorder que les Evesques qui abandonneroient le schisme conserveroient l'honneur de l'episcopat, &seroient assis dans le throne alternativement avec l'Evesque Catholique, jusqu'à ce que l'un des deux fust mort.] 'Car c'est ce que la charité Catholique offrit aux Donatistes en l'an 411, l'ayant pratiqué, disent les Evesques, dés le commencement du schisme à l'égard de ceux qui avoient abandonné, quoique tard, l'erreur malheureuse de la division, & gousté enfin combien l'unité est douce & sainte. [Une condescendance si extraordinaire estoit sans doute appuyée sur la charité & l'autorité du Concile d'Arles.] 'Car nous avons vu que celui de Rome avoit pris un autre moyen.

c.
p. 1428.c.
Cart.c.1.§ 16.p. 450.b.
Aug.ep. 162.p. 279.2.c.d.

[Ce fut sans doute aussi au sujet des Donatistes qu'on fit le treizieme Canon, où les Peres pour oster tout soupçon qu'ils voulussent favoriser les Traditeurs,] 'ordonnent d'abord, Que ceux qui seront convaincus d'avoir livré les saintes Ecritures, ou les vases du Seigneur; ou d'avoir decelé [ceux qui les avoient;] seront tous degradez de la clericature. [Mais depeur qu'on n'abusast de cette ordonnance,] ils veulent que le crime soit certifié par des actes publics, & non point par de simples paroles, y en ayant beaucoup, disent-ils, qui contre la regle de l'Eglise, pretendent se rendre denonciateurs sur des depositions de témoins qu'ils ont achetez. [Et pour ruiner entierement le pretexte du bruit que les Donatistes avoient excité contre Cecilien sous pretexte du crime pretendu de Felix,] ils declarent que si des Traditeurs se trouvent avoir ordonné une personne en qui il n'y ait rien à redire, l'ordination qu'elle aura receüe ne luy pourra faire aucun prejudice. 'Baronius lit ce Canon d'une maniere bien differente, & qui fait un sens tout contraire: [mais il n'y a pas d'apparence que ce soit la veritable. On ne l'a pas mesme marquée à la marge dans la derniere edition des Conciles.

Conc.p.1429.d
Bar.314.§ 63.

En travaillant à guerir le schisme des Donatistes on remedia encore à une autre plaie de l'Eglise d'Afrique, qui avoit causé de grands troubles soixante ans auparavant, & qui eust pu en causer encore de plus grands à l'avenir.] 'Car les Africains avoient encore alors une coutume qui leur estoit particuliere, de rebattizer [ceux qui avoient esté battizez par les heretiques;] & cette coutume leur passoit pour une loy. Le Concile veut donc que si la personne qui se presente paroist, par les demandes qu'on luy fera sur le symbole, avoir esté battizée au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit; on se contente de luy imposer la main, afin qu'il reçoive le Saint Esprit. Que s'il ne "confesse point la Trinité quand on l'interroge, qu'il soit battizé, dit le Concile.

Conc p.1428.2.

responderit.

[Il paroist par là que l'Eglise d'Afrique avoit retenu jusques alors la coutume qu'elle avoit receuë d'Agrippin environ cent ans auparavant, & que S. Cyprien avoit si fort défenduë. Car ce Canon parle des Africains en general, & non pas des Donatistes, qu'il marqueroit d'une autre maniere. Mais les Africains cederent enfin à l'autorité ou aux raisons & aux éclaircissemens que leur donna le Concile: & le jugement rendu en faveur de Cecilien, estoit favorable pour le disposer luy & les autres Catholiques d'Afrique à quitter leur erreur, quelque ancienne, quelque autorisée, quelque appuyée qu'elle fust. Il paroist mesme que les Africains avoient déja commencé à reconnoistre la foiblesse des raisons sur lesquelles ils se fondoient.] 'Car l'on assure que dés devant le Concile d'Arles & dés le commencement du schisme, tous les Evesques Donatistes de Mauritanie avoient abandonné la pratique. de rebatizer: [& il faut dire sans doute la mesme chose des Catholiques.

Aug. ep. 48. p. 71.2.

Il y a des endroits dans S. Optat qui donnent quelque lieu de croire que mesme aprés le Concile d'Arles, les Africains ont encore continué à rejetter le battesme des heretiques qui combatoient la Trinité: & s'ils le faisoient, cela peut mesme servir à montrer que c'est le Canon d'Arles qui les a fait changer: car il donne en effet quelque pretexte à cette pratique. Tout cela semble autoriser ceux qui croient que S. Augustin marque le Concile d'Arles, lorsqu'il dit si souvent que le Concile œcumenique de toute la terre avoit decidé la question du battesme contre le sentiment de S. Cyprien: & neanmoins cette opinion reçoit "de grandes difficultez, dont nous avons parlé en un autre endroit.

V. Saint Cyprien § 42 note 39.

Quand nous disons que le Concile d'Arles a fait cesser la

reïteration du battesme parmi les Africains, nous ne l'entendons que des Catholiques : car les Donatistes qui rejetterent l'autorité de ce Concile dans la condannation de leur schisme, n'eurent garde de la recevoir dans la condannation d'une pratique autorisée par S. Cyprien : & il est mesme à presumer qu'ils s'en servirent pour décrier le Concile en Afrique dans l'esprit du peuple ; ce qui ne s'entend pas neanmoins de ceux de Mauritanie. Nous parlerons plus amplement en un autre endroit de leurs opinions sur le battesme.]



ARTICLE XXII.

Des Canons du Concile d'Arles.

'LE Concile ne crut pas devoir se contenter d'avoir jugé l'affaire [des Donatistes] pour laquelle il avoit esté convoqué, [& d'avoir cherché des remedes aux maux de l'Afrique.] Les Evesques se crurent obligez de songer à eux mesmes, c'est à dire aux besoins des diverses provinces dont les Prelats se trouvoient rassemblez en ce lieu par l'union de la charité, aussi-bien que par la volonté de l'Empereur. Ce fut sur cela qu'ayant le S. Esprit & ses Anges presens avec eux, ils firent divers Canons [qui nous restent encore aujourd'hui au nombre de vingt-deux.] Conc t.1.p. 1426.a.

'Le premier Canon regarde la feste de Pasque : Ils veulent que toute la terre la celebre en un mesme jour, afinque les Fideles ne soient pas partagez & divisez dans un des plus importans devoirs de nostre religion ; & ils demandent pour cela que l'Evesque de Rome écrive à tous les autres [de l'Occident, le jour qu'il la faudra faire en chaque année,] comme c'estoit déja la coutume. p.1427.c.

'Le second, fait voir l'union de toute l'Eglise à vouloir que les Ecclesiastiques demeurent où ils ont esté ordonnez ; '& le vingt-unieme ajoute que les Prestres & les Diacres qui ne voudront point se reduire à servir les lieux où ils sont attachez, seront deposez. d. p.1429.b.

'Le troisieme, separe de la communion les soldats qui quittent les armes durant la paix, 'c'est à dire "ceux qui abandonnent la milice sans le congé des capitaines, & sans y estre obligez par la necessité de sauver leurs ames, comme cela arrivoit durant la guerre des persecutions. p.1427.b. p.1436.b.c. Mr de l'Aubépine.

'Le quatrieme, prive de la communion les Fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du cirque, tant qu'ils seront dans p.1427.d.

cet exercice; & le cinquieme ordonne la mesme peine contre ceux qui montent sur le theatre.

e. 'Le sixieme commande qu'on impose la main à ceux qui estant

p.1436.d. malades veulent embrasser la foy;'c'est à dire selon M.r de l'Aubépine, qu'aprés les avoir battizez dans le lit, il leur faut donner la Confirmation, [ou avec le Battesme, si l'Evesque les battize, ou ensuite le plustost qu'il se pourra; ce qu'on avoit manqué de

p.1566.1567. faire à l'égard de Novatien.] 'Mais le Concile ne voudroit-il point dire que quand un malade demande à se convertir, il faut le faire catecumene, sans attendre ou qu'il soit gueri pour venir recevoir à l'Eglise l'imposition des mains, ou qu'il soit en danger de mort?

p.1427 e. 'Le settieme veut que les Fideles qui sont elevez aux charges & aux gouvernemens, prennent des lettres [de leur Evesque diocesain,] pour attester qu'ils sont de la communion de l'Eglise [Catholique;] & que neanmoins l'Evesque du lieu où ils seront,

p.1428.a. prenne soin d'eux, '& puisse les separer de la communion s'ils font des fautes.

a|994|Bar.314. § 65. 'Le neuvieme oste aux Confesseurs, aussi-bien que le 25.e du Concile d'Elvire, le droit qu'ils usurpoient de donner aux Fideles des lettres de recommandation, au lieu des lettres de communion qu'ils devoient recevoir des Evesques.

Conc.p 1428.b. 'Le dixieme veut que l'on porte autant qu'on pourra les Fideles à ne se point remarier, lorsqu'ils auront surpris leurs femmes en

c. adulteres, tant que ces femmes vivront. 'L'onzieme ordonne de separer pour quelque temps de la communion les filles qui epousent des payens:

c. Le douzieme se fondant sur l'ordre de Dieu, prive de la communion les Clercs usuriers. [Nous avons parlé ci-dessus du 13.e & du 14.e qui regardent particulierement les troubles d'Afrique.]

c. 'On voit par le quinzieme, que les Diacres entreprenoient en divers endroits d'offrir [le sacrifice.] Le Concile declare que

p.1429.a. cela ne se doit point faire;'& par le dixhuittieme il ordonne que [1] ceux [mesmes] des villes rendent ce respect aux Prestres, de ne rien faire sans leur participation. 1.

c. 'Le seizieme ordonne que ceux qui auront esté privez de la communion en un endroit, ne pourront y estre rétablis que dans le lieu mesme.

1. *urbicis*, *in urbem*. Ces termes marquent ordinairement la ville de Rome, où les Diacres s'elevoient le plus audessus des Prestres. Il s'y trouvoit aussi plus d'Evesques qu'autrepart: & s'il faut l'entendre de toutes sortes de villes, il devroit y avoir plutost *in urbes*. 'Le P. Sirmond les entend de Rome. Conc.t.1.p.1569. d.e.

'Le dixseptieme défend aux Evesques de se troubler les uns a. les autres, [en usurpant les droits qui appartiennent à leurs confreres.] 'Le dixneuvieme veut que les Evesques qui viennent dans b. les villes de leurs confreres, puissent y offrir [le sacrifice.] 'Le d. vintieme veut qu'un Evesque soit ordonné par sept autres, ou tout au moins par trois, & jamais par un.

'Le vingt-deuxieme est fort severe contre ceux qui ayant c. renoncé la foy n'en font point penitence, mais attendent qu'ils soient malades pour se presenter à l'Eglise, & pour demander la communion. Le Concile ordonne donc qu'on leur refusera alors la communion. & qu'on ne la leur accordera qu'en cas qu'ils reviennent en santé, & qu'ils fassent de dignes fruits de penitence.

[Voilà les saintes ordonnances qui nous restent de cette illustre assemblée.] 'Le Concile jugea à propos de les adresser p.1426.a|1427. au Pape Saint Silvestre, afin que ce fust luy particulierement qui c. les fist savoir à tout le monde, parceque tenant de plus grands dioceses, comme parlent les Peres, [elles en auroient plus d'autorité.] 'Ainsi le Concile luy écrivit une lettre que nous avons p.1425|Bar.314. encore, [mais fort imparfaite & fort corrompuë. § 66. 67.

Voilà ce qui nous reste de ce grand Concile, le plus illustre que l'Eglise eust vu jusques alors,] '& le plus considerable qu'elle Conc p.1433.a. ait encore, dit le P. Sirmond, aprés les Conciles œcumeniques, soit pour l'importance des choses qui y ont esté reglées, soit pour l'étenduë des provinces dont il estoit composé. [Car si ce n'estoit pas un Concile general de toute l'Eglise, c'en estoit au moins un de tout l'Occident & de tous les pays que Constantin possedoit alors. Aussi on voit qu'il prend l'autorité de regler ce qui regardoit mesme l'Eglise Romaine, puisque le 18e & le 19e Canon la regardent apparemment plus qu'aucune autre.]



ARTICLE XXIII.

Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur : Il en a horreur, & les retient dans les Gaules.

'LE Concile d'Arles écrivit sans doute à Constantin pour Eusn. p.298.2. luy mander le succés de l'affaire de Cecilien, [& avoir b. permission de se separer. C'est ce que nous jugeons] par la lettre Conc.t.1.p. que nous avons encore de Constantin aux Evesques Catholiques, 1430.e. qu'il appelle ses tres saints & ses tres chers freres; '& on ne peut p.1432.e|Eusn. p.296.297.

Conc p.1431.a. pas douter * que ce ne soit à ceux du Concile d'Arles.'Il témoigne * V. la note 19.
dans cette lettre beaucoup de joie de ce que Dieu avoit fait paroistre la verité au milieu des tenebres dont on avoit voulu
a.b. l'obscurcir : 'surquoi il fait une reflexion fort humble & fort
b. Chrétienne sur luy mesme. 'Il rend graces à Dieu de ce que par la providence victorieuse du Sauveur, le Concile avoit fait revenir [une partie] des schismatiques à la lumiere de l'unité
c. Catholique ;'& il témoigne au contraire une grande douleur de la dureté de ceux qui estoient demeurez dans leur obstination, ayant merité 'que Dieu refusast d'entrer dans leur ame par 1.
c.d. les effets & les graces de sa bonté. 'Mais il deteste comme une folie & comme une impieté l'appel qu'ils avoient interjetté du Concile à luy. Ils veulent, dit-il, que je les juge, moy qui attens [avec crainte] le jugement de JESUS CHRIST, dont les Evesques possedent l'autorité. Quelle pensée peuvent avoir ces méchans, qui ne meritent pas d'autre nom que de serviteurs du diable; Ils recherchent les tribunaux de la terre, & ils abandonnent ceux du ciel. "O audace furieuse & enragée. Ils ont interjetté un appel comme des payens ont accoutumé de faire dans leurs procés. Mais les payens appellent d'une moindre autorité à une plus grande: & eux appellent du ciel à la terre, de J. C. à un homme. Note 19.

e. 'Quoique Constantin n'eust donc que de l'horreur pour le procedé des Donatistes, il ne laisse pas de prier les Evesques d'avoir encore un peu de patience, & de leur offrir encore une fois la liberté de choisir [ou de rentrer dans l'Eglise avec leurs dignitez, ou d'estre traitez avec la rigueur que leur crime meritoit ;] ajoutant que si les schismatiques perseveroient davantage dans leur endurcissement, les Peres pouvoient se retirer aussi-tost à leurs Eglises avec ceux qui avoient quitté le schisme. [Les Peres defererent sans doute à la priere de Constantin : mais on voit par l'evenement que toute leur condescendance fut inutile; à quoy il faut peut-estre raporter ce qu'on lit dans le
p.1426.c. Concile d'Arles, que Constantin] 'ennuyé[de l'endurcissement des Donatistes,] donna ordre que tous[les Evesques]se retirassent en leurs Eglises.

p.1432.a. 'Constantin ajoute dans sa lettre, qu'il avoit envoyé des gents [à Arles] pour amener à la Cour tous ces malheureux rebelles, afin qu'ils y vécussent continuellement dans la vuë [& dans la crainte] de la mort [qu'ils meritoient de souffrir;] & qu'il avoit

1. *neque in eorum sensus ingressa est propitia divinitas.*

écrit au Vicaire d'Afrique de luy envoyer de mesme ceux qui estoient complices de cette folie, pour arrester le cours de tant de crimes par lesquels on offensoit Dieu dans le temps où il faisoit le plus eclater sa gloire, & qui pouvoient faire apprehender les plus funestes effets de sa fureur. [C'est peut-estre en consequence de cette lettre, que nous trouvons] 'que Lucien, Capiton, Fidence & Nassuce Evesques, qui estoient des premiers des Donatistes; & Mammaire Prestre, estoient dans les Gaules, & ce semble à Treves, par ordre de Constantin, le 28 d'avril, lorsque Celse estoit Vicaire d'Afrique, [c'est à dire apparemment en l'an 315.] Bar. 314. § 70 | Opt. l. 1 p. 43. 44.

ARTICLE XXIV.

Constantin recoit enfin l'appel des Donatistes, mande Cecilien à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 315.

'CONSTANTIN qui avoit eu tant d'horreur de l'appel des Donatistes, ne laissa pas cependant enfin de le recevoir, 'y estant contraint, dit-il, pour reunir ceux qui n'avoient point encore voulu se rendre au jugement du Concile d'Arles; [a]& il aima mieux leur ceder en cela, & juger encore cette affaire deux fois jugée par des Evesques, afin de leur fermer entierement la bouche, & qu'il ne leur restast plus aucun pretexte s'ils refusoient d'obeïr à la sentence de celui à qui ils avoient appellé. Saint Augustin nous assure qu'il en demanda depuis pardon aux saints Evesques, [sans doute dans quelque lettre, & peut-estre dans celle qu'il écrivit à Eumale aussi-tost aprés qu'il eut jugé cette affaire. Car pour ce qui se passa à son battesme, S. Augustin en avoit peu de connoissance.] Les sollicitations pressantes & les intrigues de ces mesmes Donatistes qu'il retenoit à la Cour comme par punition, ou plutost le credit des officiers qu'ils avoient gagnez, & les mauvais conseils des flateurs, arracherent sans doute ce consentement de sa facilité ordinaire. Aug. ep. 162. p. 280. 2. b. | ep. 68. p. 124. 1 p. col. d. 3. c. 19. a. 228. 1. a. | a ep. 162. p. 280 | 2. b. | Eus. n. p 299. 2 c. d.

'Il avoit d'abord eu dessein de mander Cecilien [avec ses adversaires,] pour connoistre de leur differend : & neanmoins les Donatistes luy ayant demandé que la cause fust jugée en Afrique par ses amis, [c'est à dire par des officiers Chrétiens qu'il nommeroit exprés,] & qu'il leur permist pour cela de s'en retourner en Afrique; ils obtinrent encore une demande [si peu raison- Conc. t. 1. p. 1407. e.

p.1440,1441. nable. C'eſt peut eſtre ſur cela qu'eſt]la lettre des Prefets du Pretoire à Domitius Celſus Vicaire d'Afrique,à qui ils mandent que l'Empereur avoit ordonné à Lucien, Capiton, Fidence & Naſſuce Eveſques[Donatiſtes,]& à Mammaire Preſtre,leſquels il avoit auparavant fait venir dans les Gaules avec d'autres, de s'en retourner en Afrique; & que par ſon ordre on leur avoit donné un billet d'étapes pour eſtre conduits & défrayez juſques [1] au port d'Arles, où ils s'embarqueroient pour l'Afrique. p.1441.a. 'Cette lettre eſt datée de Treves le 28 d'avril, Bod.Th. chr.p. 11.2. 'apparemment de l'an 315, auquel Celſe eſtoit déja Vicaire d'Afrique ſelon le Code. p.10. 'Conſtantin eſtoit,ſelon une loy, à Naïſſe en Illyrie au commencement de may. [C'eſt dans l'Illyrie qu'il avoit fait la guerre contre Licinius l'année precedent, & enſuite la paix avec luy. Il y a donc apparence que durant tout ce temps là il avoit laiſſé les Donatiſtes comme releguez dans les Gaules : D'où vient peut-eſtre que]nous voyons qu'il leur donne ſes ordres par écrit. Conc.p.1407.d.

d.e. 'Ce Prince aprés avoir pris le deſſein de faire juger de nouveau l'affaire du ſchiſme dans l'Afrique, par des Commiſſaires, reconnut bien-toſt luy meſme, lorſqu'il y eut mieux penſé, [que c'eſtoit traiter trop indignement les Eveſques, de ſoumettre deux Conciles au jugement de ſes officiers, &]que comme les ſchiſmatiques ne demandoient que le trouble, & ne cherchoient nullement l'éclairciſſement de la verité, leur obſtination pourroit donner à cette affaire une iſſuë faſcheuſe qui offenſeroit Dieu,& feroit tort à ſa reputation.[Et aſſurément les Donatiſtes ne ſe ſeroient pas cru plus obligez de ſe tenir au jugement de ſes officiers qu'à celui des Eveſques. Ils auroient encore trouvé quelque nouveau pretexte d'en appeller à l'Empereur, & la paix n'en euſt pas eſté plus avancée.]

c|Aur. ep.162. p.280.2.b. 'Il reprit donc ſa premiere penſée, de faire venir Cecilien à la Cour, & luy écrivit pour cela de ſe trouver avec ſes parties à Rome,où il eſtoit,[ſelon le Code,en l'an 315 au mois d'aouſt & en ſeptembre.]Ce fut'de là qu'il manda aux Eveſques Donatiſtes ſa *huc veniat.* derniere reſolution, & qu'il ne doutoit pas que l'Eveſque Cecilien n'arrivaſt bien-toſt.Il leur promet dans cette lettre que nous avons encore, que s'ils peuvent convaincre Cecilien d'un ſeul des reproches qu'ils luy faiſoient, il veut bien le tenir pour convaincu de tous les autres ſans qu'ils les prouvaſſent.[Il eſtoit donc bien convaincu que c'eſtoient des calomniateurs: Et pourquoi donc les ecoutoit-il encore contre l'ordre de toutes les loix?]

1. *angarialem cum annonaria competentia.*

On

'On ne sçait ce qui retint Cecilien ; mais enfin il ne vint point à Rome. Ses adversaires ne manquerent point d'en prendre avantage, & de presser l'Empereur [de juger.] Car ils eussent esté ravis qu'il se fust precipité comme eux, & qu'il eust aussi tost condanné Cecilien sans l'entendre. Mais il se contenta de leur ordonner de le suivre à Milan, 'où il peut avoir passé dans le voyage qu'il fit de Rome en Illyrie, selon la chronologie du Code, au mois de septembre 315. Aug.p.280,2.b. Cod.Th.chr p. 11,12.

ARTICLE XXV.

Constantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan ; retient Donat & Cecilien : Olympe & Eunome se declarent à Carthage pour Cecilien : Ouvrages d'Olympe.

'QUELQUES Donatistes faschez peut-estre de voir que Constantin agissoit en cette affaire avec plus de precaution qu'ils n'eussent voulu ; au lieu de le suivre à Milan, selon l'ordre qu'il en avoit donné, commencerent à se retirer secrettement : ce qui obligea ce sage Prince à faire donner des gardes aux autres, & de les faire ainsi mener à Milan. Aug. ep.162.p. 280,2,b.

'Il semble selon la suite de Saint Augustin, que ce fut en ce voyage de Milan que Constantin jugea l'affaire des Donatistes. b.

V.Constantin § 39,40. ['Neanmoins si la chronologie du Code est veritable, il n'arresta pas alors à Milan, mais passa en Illyrie, & de là sur la fin de l'année dans les Gaules, où il estoit encore le 13 aoust de l'an 316. Et ce ne fut qu'en 316 qu'il jugea l'affaire des Donatistes, comme nous allons voir. Ce n'est pas qu'il se faille beaucoup fier sur cette chronologie fondée sur les dates des loix, assez souvent fausses. Mais nous la suivons assez volontiers en cette rencontre, parceque nous avons encore d'autres raisons pour croire] 'qu'il y eut un intervalle considerable entre le temps que Constantin estoit à Rome, & celui où il jugea l'affaire des Donatistes à Milan.' Eus.n.p.300 2.d

'Car M.r Valois croit, aprés Baronius, que la lettre que nous avons de Constantin à Celse, marque la mesme fuite des Donatistes dont nous venons de parler : d'où il conclud qu'elle est écrite dans cet intervalle, [comme la chose paroist assez claire d'elle mesme.] c|Bar.316. § 67.

'Constantin se plaint donc à Celse Vicaire d'Afrique, de cette fuite des Donatistes, qui avoient tasché de se dérober à sa presence, lorsqu'il estoit resolu de mettre fin aux differends qu'ils Eus.n. p.300.2. c.

avoient avec Cecilien. Il dit qu'ils faisoient voir par là que leurs desseins estoient criminels, & qu'ils se hastoient de recommencer leurs anciens tumultes. Et il ne pouvoit pas en douter, puisque Celse luy avoit deja mandé les seditions dont ils menaçoient l'Afrique, & à cause desquelles cet officier n'avoit pu executer les ordres de l'Empereur. Celse se plaignoit particulierement de

1.d Opt.l.1.p. 39 c. Menale qui perseveroit toujours dans son ancienne folie. 'On croit "que c'est celui mesme que nous avons vu avoir offert de l'encens aux idoles, & s'estre trouvé ensuite au Concile de Cirthe. V.§1.

Bar.316§66.67. 'Constantin répond à Celse qu'il n'avoit qu'à les laisser faire pour lors; mais qu'il fist savoir à Cecilien & à ses adversaires qu'il pretendoit aller en Afrique, où il examineroit toutes choses à fond, & puniroit severement les coupables, mesme du dernier supplice s'ils le meritoient, sans se mettre en peine de ceux qui les voudroient honorer comme martyrs; puisque l'honneur du martyre ne peut appartenir à ceux qui agissent contre la verité & la sainteté de la religion Il finit par ces paroles [remarquables,

§67. mais qu'il n'executoit pas assez.] 'Je ne croy pas pouvoir, sans « un tres grand crime, negliger "les fautes que l'on commet contre « *quod improbe fit.* la justice, n'y ayant rien à quoy je sois plus indispensablement « obligé, si je veux remplir les devoirs d'un Prince, que de détruiere « toutes les erreurs que la temerité des hommes a introduites, pour « travailler à faire embrasser la veritable religion à tout le monde, « à établir l'union & la concorde [parmi les Fideles,] & à faire « rendre à Dieu le culte qui luy est dû. «

[On voit par cette lettre qu'il ne prit pas au sortir de Rome le dessein de juger Cecilien à Milan, ou qu'il en sursit l'execution; puisqu'il pensoit depuis à aller pour cela en Afrique: & ainsi il est aisé qu'il se soit passé prés d'une année entre deux, comme nous le supposons par nostre suite.

L'AN DE JESUS CHRIST 316.

Il y a assez d'apparence que lorsqu'il voulut retourner des Gaules en Italie, où il pouvoit estre, selon le Code, sur la fin d'aoust 316, il trouva que ses affaires ne luy permettoient pas d'aller en Afrique, & manda à Cecilien de se rendre auprés de luy. Cecilien voyoit peut-estre avec douleur tous ces nouveaux mouvemens,

Aug.in Cre.l.3. c 71.p.195.2.b. qui ne servoient qu'à troubler l'Eglise.] 'Cependant il aima mieux priver [encore] quelque temps son peuple de sa presence, que manquer à rien de ce qu'on croyoit pouvoir contribuer à

Eus.n.p.301.1.b| Conc.t.1.p. 1440. la paix; '& il se hasta d'autant plus de venir trouver Canstantin, que ce Prince avoit fait paroistre dans sa lettre à Celse quelque

mecontentement de luy, [sans doute parcequ'il ne s'estoit pas trouvé à Rome.

Ce fut peut-estre par une suite de ce mecontentement, qu'arriva ce que raporte S. Optat, & dont nous n'avons pas d'autre lumiere.] 'Il le place vers le mesme temps que le Concile de Rome; 'mais ce n'est pas s'eloigner de luy que de le mettre, comme fait Baudouin, immediatement avant le jugement que Constantin rendit à Milan. 'Donat, dit S. Optat, avoit demandé la permission de s'en retourner à Carthage; [peut-estre lorsque Cecilien avoit manqué de venir à Rome. Il ne l'avoit pas obtenuë sans doute: & pour avoir, s'il faut ainsi dire, sa revanche,] il fit suggerer à l'Empereur par un Philumene qui l'appuyoit, qu'il falloit [aussi] retenir Cecilien à Bresse pour le bien de la paix; [ce que la suite expliquera:] Et cela fut executé. 'Les Donatistes pretendirent montrer par cet endroit d'Optat dans la Conference de Carthage & en d'autres rencontres, que Cecilien avoit esté condanné & banni par Constantin: mais on se moqua de leurs faux raisonnemens. 'Ils se vantoient que c'estoit à la poursuite de leur grand Donat de Carthage, [dont nous allons bien-tost parler,] eux qui pretendoient qu'on ne pouvoit persecuter personne sans contrevenir à l'Evangile, & sans faire voir qu'on n'appartient pas à la vraie Eglise.

Opt. l. 1. p. 44. c. n. p. 177. c. l. 1. p. 44. c. Aug. in Cre p. 195. 2. b| col. d. 3. c. 20. p. 228| p. col. c. 31. p. 245 1. a. b. p. col. c. 16. p. 237. 1. b. c.

'Alors, dit S. Optat, deux Evesques Olympe & Eunome furent envoyez en Afrique pour oster les deux contendans de l'evesché de Carthage, & en ordonner un troisieme [qui fust agreable aux deux partis. Et nous ne doutons pas que Cecilien ne fust prest de renoncer à l'episcopat pour procurer l'extinction du schisme. Mais je ne sçay si son peuple eust esté disposé à y consentir.] Olympe & Eunome vinrent à Carthage, dit Saint Optat, & y demeurerent quarante jours pour prononcer quel parti estoit celui de l'Eglise Catholique. Le parti de Donat les empescha par ses soulevemens d'executer leur dessein, & l'ardeur que chacun témoignoit de son costé, faisoit naistre tous les jours de nouveaux tumultes. Enfin neanmoins les deux Evesques rendirent leur sentence par écrit, & declarerent que l'Eglise Catholique estoit celle qui estoit repanduë par toute la terre, & qu'on ne pouvoit casser la sentence que les dixneuf Evesques [du Concile de Rome] avoient prononcée il y avoit déja longtemps. Ensuite de cela ils communiquerent avec le Clergé de Cecilien, & s'en retournerent. Nous avons, ajoute S. Optat, un volume d'actes sur cette affaire, & ceux qui les voudront lire les

Opt p. 44. 45.

trouveront aprés cet ouvrage. [Ils n'y sont plus aujourd'hui, & ainsi nous ne savons que dire de cette histoire extraordinaire dont S.Augustin ne parle jamais. On peut juger seulement que c'estoit quelque invention de Constantin qui cherchoit tous les moyens possibles de remettre la paix dans l'Eglise, sans examiner peut-estre assez s'ils estoient justes & legitimes. Mais il semble plus probable qu'il ait songé à celui-ci avant que d'avoir examiné la cause de Cecilien, qu'aprés en avoir reconnu pleinement l'innocence par luy mesme.

Le nom d'Olympe n'est pas neanmoins inconnu dans l'Eglise.]

Aug. in Jul l.1. c.3.7.p.366.2.b| 372.2.c. 'S.Augustin pour prouver le peché originel contre les Pelagiens, cite un discours ecclesiastique de S.Olympe Evesque d'Espagne, qu'il appelle un homme glorieux en J.C, & fort illustre dans l'Eglise; & il luy donne rang parmi les témoins de la tradition entre S.Retice d'Autun & S.Hilaire; [ce qui convient fort bien à celui de S.Optat.] Genn.c.23. 'Gennade parle aussi d'un Olympe Evesque Espagnol, qui avoit écrit un livre de la foy contre ceux qui, [comme les Manichéens,] accusent des pechez que nous commettons, non le libre arbitre, mais la nature; & pour montrer que le mal est dans la nature, non par sa creation, mais par la desobeïssance de l'homme. Il ne marque point quand il vivoit.



ARTICLE XXVI.

Constantin juge en faveur de Cecilien; condanne les Donatistes par des loix severes: Ils murmurent contre luy & contre Osius de Cordoue.

[APRES que Cecilien eut esté retenu quelque temps à Bresse, comme nous le supposons, & apparemment aprés Aug. ep.162.p.280.2.b.c. le retour d'Olympe & d'Eunome,] 'il vint à Milan [par ordre a col.d.3.c.19.p.228.1.a. de Constantin,] ᵃ où tant luy que ses parties estant presens, Constantin examina contradictoirement l'affaire, sans estre ep.162 p.280.2.c. accompagné de personne, 'avec une diligence, des precautions, b Eus.v.Cons.l.1.c.44 45.p 430. des soins [qui ne se peuvent dire.] ᵇ On peut voir sur cela ce qu'Eusebe dit de la maniere dont Constantin se trouvoit aux assemblées des Evesques, & comment il travailloit à assoupir leurs differends. [Car il semble que cela se peut raporter à cette occasion aussi-bien qu'au Concile de Nicée & à quelques autres.]

Aug.col.d.3.c.19.p.228.1.a|ep.162.p.280.2.c. 'Ce qu'il reconnut par cette recherche qu'il fit luy mesme, fut que Cecilien estoit tres innocent, & ses adversaires des méchans

& d'infames calomniateurs. 'C'est pourquoi écrivant ensuite à Eumale Vicaire d'Afrique, 'aprés luy avoir mandé comment il s'estoit resolu de juger de nouveau cette affaire terminée par des Conciles; il ajoute: J'y ay vu clairement que Cecilien est absolument innocent, qu'il observe avec exactitude tous les devoirs de sa religion & de son ministere, qu'il rend à l'Eglise tous les services qu'il luy doit, & qu'on ne peut luy reprocher aucune faute, quelque calomnie que ses adversaires aient pu inventer contre luy durant son absence. 'Cette lettre tirée des archives publiques, [a] est le monument que Saint Augustin cite toujours sur cette affaire; [b] & il dit qu'elle éclaircit & autorise merveilleusement tout ce qui regarde Cecilien. [Mais elle n'est pas venuë jusques à nous.] Elle estoit datée du 10 novembre de l'an 316: surquoi Saint Augustin [& tout le monde] se regle pour fixer le temps du jugement de Milan; [ne doutant pas que Constantin ne l'ait écrite aussi-tost aprés.] 'Ce fut de cette lettre qu'on tira dans la grande Conference de Carthage le jugement que Constantin avoit prononcé; '& les Donatistes n'eurent rien de solide à y répondre. Ils chicanerent sur ce que dans la copie que les Catholiques presentoient, il n'y avoit point de Consuls; ce qui n'invalidoit point la piece, comme S. Marcellin le declara; '& aussi tost aprés on trouva une copie où les Consuls estoient marquez. 'Elle est quelquefois qualifiée du titre de rescrit, [d] & mise au rang des constitutions imperiales.

col.p.228.1 a. in Cre.l 3. c.71. p.195 2.b.

p.col.c.16.p. 237.1.c. a c|ep.165.p. 287.2.a. b ep 162.p.277. 2.d. c p.col.c.33.p. 245.2.c.d.

col.d.3. c.19.p. 228.1.a. b.c.

c.20.p.228.1.c. Cart.b.3. t.523 p.156. d Aug col.d.3.c. 19.p.228.1.c.

[e] Ainsi les Donatistes furent condannez par trois divers jugemens, ou par quatre en contant celui où Felix d'Aptonge avoit esté declaré innocent [f] le 15 fevrier 314, deux ans & environ huit mois avant ce dernier: [& ils furent mesme condannez par cinq jugemens, en ajoutant aux quatre autres ce que dit S. Optat des Evesques Eunome & Olympe.] Pour moy, dit agreablement S. Augustin, je pense que si le diable mesme se voyoit aussi souvent condanné par l'autorité d'un juge qu'il auroit luy mesme choisi, il cederoit, & ne seroit pas assez impudent pour pretendre avoir raison. 'Neanmoins l'obstination des Donatistes, mesme aprés une conviction si authentique, ne ceda pas encore ni au respect dû à la verité, ni à [la douceur de] la paix; [& n'ayant plus de tribunal où ils pussent appeller, ils en appellerent à eux mesmes, & eurent recours aux armes de la calomnie.] 'Car dans la Conference de Carthage, lorsqu'on leur objecta le jugement de Constantin, ils répondirent [hardiment, mais sans en alleguer la moindre preuve,] qu'on avoit rempli les oreilles de ce Prince par

e in Cre l.4 c.7. p 200.1.b.c. f p.col.p 245 2. d.

ep.167.p.291.2. a.b.

ep.48. p.66.1.b.

col.d.3. c.19.p. 228.1.d.

in Par.l.1.c.6.p.2.2.b|in Cre.l.3.c.61.p.192.2.d. de fausses suggestions. 'Ils mettoient de mesme dans leurs livres qu'il "s'estoit laissé emporter au credit que quelques personnes avoient sur son esprit. *gratia corruptum.*

[Ils vouloient apparemment marquer par là le grand Osius de Cordoue, extremement honoré par Constantin pour son merite.]'Car ils le noircissoient de tout leur pouvoir, [a] parce-qu'ils pretendoient que c'estoit luy qui avoit assisté Cecilien, & qui avoit contraint, disoient-ils, le peuple des saints, & ceux qui ne s'estoient souillez d'aucune tache, à entrer dans la communion des Traditeurs : [ce qui nous apprend que plusieurs des schismatiques rentrerent encore alors dans l'unité de l'Eglise.]

in Par.l.1.c.4.p.7.2.c. a c.5.p.8.1.d.

c.8.p.9.1.c. 'Ils attribuoient de mesme aux suggestions de ce Prelat, la rigueur dont Constantin usa enfin contre eux. Car voyant qu'aprés avoir esté vaincus dans deux Conciles, & n'avoir pu rien prouver devant luy de tout ce qu'ils avoient avancé, ils persistoient neanmoins encore dans leur fureur & dans leur separation sacrilege d'avec l'Eglise, il avoit ordonné, disoit Parmenien, qu'on les menast au supplice.[S. Augustin ne nie pas ce commandement, qui regardoit sans doute ceux qui avoient comparu devant Constantin.] 'Et comme le grand Donat de Carthage estoit de ce nombre: selon ceux de sa secte; [c'est peut-estre pour ce sujet]qu'ils luy attribuoient l'honneur du martyre. 'Mais quoiqu'il n'y eust pas de supplices trop rigoureux pour des personnes si criminelles, neanmoins Constantin commua la peine de mort en une plus douce. Et c'est ce changement, dit Saint Augustin, qu'on peut attribuer avec quelque apparence au conseil d'un Evesque comme estoit Osius, [s'il a eu quelque part à cette affaire,]& s'il faut agir par conjecture dans un point sur lequel on n'a rien de positif.

p.col.c.16.p.237.1.c. in Par.l.1.c.8.p.9.1.c.

[C'est sans doute aprés les jugement de Milan qu'il faut mettre] 'les loix que Constantin fit contre les Donatistes, [b] & qui servirent de modele aux Empereurs suivans. [c]S. Augustin en marque une, par laquelle il leur ostoit les basiliques & tous les lieux où ils s'assembloient, pour les ajuger au fisc, [& leur défendoit, ce semble, par consequent de tenir aucune assemblée. Ce fut peut-estre pour ce sujet qu'ils bastirent] 'ces nouvelles eglises que S. Optat leur reproche d'avoir ajoutées aux anciennes sans qu'on en eust besoin.[Il semble qu'il faille raporter encore à ce temps-ci ce que dit Saint Augustin,] 'qu'aprés avoir perdu leur cause, comme on voulut les obliger à quitter les eglises, ils ne laisserent pas de s'y maintenir par la violence qui l'emporta contre l'auto-

lit.P.l.2.c.92.p.118.2.d. b ep.48.p.66.1.c|2.c. c lit.P.p.118.1.a|ep.68.p.124.1.2.b. Opt.l.3.p.61.63. Aug.in Par.l.1.c.11.p.10.2.c.

rité des ordonnances de l'Empereur, & par la fureur des Circoncellions;[de quoy nous parlerons dans la suite.]

'Constantin confisqua encore les biens mesmes de ceux qui estoient convaincus, [peut-estre d'avoir calomnié Cecilien,] & qui resistoient avec opiniatreté à la réunion. [Ce peut estre] 'cette loy si severe que S. Augustin dit qu'il fit contre eux. ep.48.p.66.1.b. ep.166.p.289.1.c.

[Il est certain que quelques uns d'eux furent bannis,]ᵃpuisqu'on leur accorda leur rappel en 321. ᵇS. Optat dit expressement que Constantin avoit banni dans des pays étrangers les chefs & les principaux des Donatistes, selon qu'ils le meritoient. [Mais je ne sçay s'il ne faut point lire Constant.] a col.d.3 c.22.p.228.2.c|p.col.c.31.33.p.245.1.c|2.d. b Opt.l.2.p.54.2.

'Ces ordonnances estoient tres justes: elles estoient dignes du nom de Constantin si celebre par la profession qu'il faisoit du Christianisme: elles convenoient fort bien à l'esperance qu'il avoit en J.C, & à son amour pour l'unité de l'Eglise. 'Les Donatistes n'en eussent pas voulu avoir de moins severes contre Cecilien & les autres qu'ils accusoient, s'ils eussent pu les faire declarer coupables; & alors ils eussent pretendu avoir rendu un grand service à l'Eglise, & devoir passer pour les défenseurs de l'unité & de la paix. Cependant parceque ces mesmes loix tomboient sur eux, c'est à dire sur des calomniateurs de leurs freres, & des ennemis irreconciliables de l'unité de l'Eglise, ils crioient que c'estoit une violence indigne & insupportable, qu'on ne doit forcer personne sur la religion; qu'il ne faut jamais rendre le mal pour le mal. 'Ils ne pouvoient mieux verifier la maxime que ceux mesmes de leur communion leur attribuoient, de croire que tout ce qu'ils vouloient estoit saint: *Quod volumus sanctum est.* Aug. lit. P.p.117.2.d. ep.48.167.p.66.1.b|291.1.2. p.64.1.c|71.1.d.

ARTICLE XXVII.

De Donat de Carthage.

[ON ne sçait pas si Constantin fit ses loix contre les Donatistes aussi-tost aprés avoir jugé leur affaire à Milan, ou s'il y fut obligé par les nouveaux desordres qu'ils firent à leur retour. Nous ne pouvons pas non plus dire precisément ce qui se passa en Afrique immediatement aprés ce jugement. Il semble neanmoins qu'on y peut raporter ce que S. Optat met aprés le voyage des Evesques Eunome & Olympe.] 'Donat, dit-il, revint le premier à Carthage "sans en avoir la permission de Constantin: Opt.l.1.p.45.2. "ultrò.

Cecilien l'ayant ſçeu ſe haſta de s'en retourner à ſon peuple, & par ce moyen[1] le ſchiſme ſe ralluma tout de nouveau. 1.

p.14.c. 'S.Optat ſuppoſe toujours que ce Donat eſt celui de Carthage, Aug.h.69.p.12.2.d|retr.l.1.c.21.p.32.a. [predeceſſeur de Parmenien,] '& ſucceſſeur de Majorin dans le ſiege ſchiſmatique de cette ville; a & les Donatiſtes ſoûtenoient a p.col. c.16.p.237.1.b.c. que c'eſtoit luy qui en ce temps-ci tenoit teſte à Cecilien; [de ſorte qu'il ſemble qu'il fuſt déja leur Eveſque de Carthage: & nous n'avons point en effet de preuve que Majorin ait paſſé l'an Hier.v.ill.c.93.p.296.d. 313.] 'Saint Jerome dans ſon traité des hommes illuſtres, dit que ce Donat vivoit ſous Conſtant & ſous Conſtantin, [ou plutoſt Conſtance que la traduction greque nomme ſeul. Selon la chronique du meſme Pere, il paroiſſoit en l'an 328, & vivoit encore en l'an 355.]

Aug.pſ.147.p.703.2.c. 'S.Auguſtin le traite d'apoſtat: [je ne ſçay ſi c'eſt parcequ'il avoit eſté d'abord dans l'Egliſe Catholique, & l'avoit quittée Opt.l.3.p.66.c. pour entrer dans le ſchiſme depuis qu'il eut eſté formé.]'Il eſtoit habile dans les lettres humaines, & aimé pour ce ſujet par les Aug.h.69.p.12.2.d. gents du ſiecle. 'Il avoit de l'eloquence, & il étendit tellement ſa ſecte par ce moyen, b que c'eſt de luy qu'elle a principalement b in Cre.l.2.c.1.p.169.2.c. tiré ſa force. c Il compoſa beaucoup de livres pour la défendre. c Hier.p.297.a. Saint Jerome dit qu'il trompa par ſes menſonges preſque toute Aug.h.69.p.12.2.d. l'Afrique, & particulierement[2] la Numidie. 'Auſſi la pluſpart du monde croit que c'eſt de luy qu'elle a pris ſon nom, plutoſt que de Donat [des Caſes-noires] en Numidie, qui luy avoit Hier. p.296.d. donné la naiſſance.'C'eſt le ſentiment de Saint Jerome:["& ce qui l'appuie beaucoup, c'eſt qu'avant que Donat fuſt Eveſque de Carthage, les ſchiſmatiques eſtoient appellez le parti de Majorin.] V. la note 4.

Aug.lit.P.l.2.c.39.p.1061.b. 'Ce Donat de Carthage vivoit d'une maniere aſſez ſobre, & il n'y avoit rien à l'exterieur dans ſes mœurs qui paruſt reprehen- p.col.c.16.p.237.1.b|Cart.c.2.§10. ſible, ["hors ſon orgueil.] 'Les Donatiſtes le relevoient audeſſus de tous les autres, & l'appelloient un homme de ſainte memoire, l'ornement de l'Egliſe de Carthage. Ils luy attribuoient la gloire unit c.19.p.154.2.d. du martyre, comme nous avons dit, '& pretendoient auſſi qu'il d in Jo. h.13.p.50.2.b. avoit fait des miracles, d & que Dieu luy avoit parlé dans la priere, en quoy S. Auguſtin aſſure qu'ils ſe trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. V. § 18.

[Voici ce que nous trouvons de ce Donat dans un ouvrage qui

1. *renovellatæ ſunt partes.*

2. Il le dit peut-eſtre parceque le ſchiſme eſtoit plus dans la Numidie que dans les autres provinces. Mais je penſe que c'eſt parcequ'il en venoit: & il y a bien de l'apparence que cette province ſuivit toute d'abord, ou preſque toute, le parti de Majorin établi par ſon Primat Second de Tigiſe.

eſt

» est certainement de S. Augustin plutost que de S. Ambroise dont
» il porte aussi le nom. 'Il y a dans l'Eglise, dit ce Pere, & il y a C.37.c.3.p.182.f.
» toujours eu des hommes habiles, d'une profonde erudition, &
» parfaitement instruits dans la loy de Dieu. Ce sont les pierreries
» qui ornent les vétemens de [l'Eglise] cette veritable femme for-
» te. Mais il y a eu de ces pierreries qui se sont detachées, & qui
» se sont perdues en tombant. Tel fut Donat qui quitta la place
» qu'il occupoit dans cet ornement. Il s'en separa pour chercher
» ailleurs sa propre gloire, pour avoir un parti qui portast son
» nom. Malheureux enfans, pourquoi vous attachez vous à cette
» pierre precieuse qui s'est separée du vétement de l'Eglise? Quoy
» donc, me direz vous, pensez vous avoir autant d'esprit que luy,
» parler aussi bien que luy, estre aussi savant que luy? Mais que luy
» sert tout son esprit, que luy sert toute son erudition, que luy sert
» d'estre une pierre precieuse, puisque toute pierre precieuse qui
» ne demeure pas attachée à l'ornement de cette femme forte,
» se gaste, & perd tout son prix & tout son eclat? Il faut qu'elle
» demeure unie au vétement de cette femme, qui est elle mesme
» d'un plus grand prix que toutes les pierreries qui l'ornent. Que
» Donat n'y demeuroit-il donc attaché? Car je ne crains pas de
» le dire: ces pierreries ne sont precieuses qu'autant qu'elles ont
» de charité: celle qui n'en a point est sans valeur, & n'est digne
» que de rebut. Qu'on vante son habileté, qu'on releve son elo-
» quence; si l'on en croit celui qui sçait discerner les veritables
» pierres precieuses, si l'on s'en raporte à l'ouvrier mesme qui a
» fait cet ornement, l'on ne regardera point cette pierre comme
» precieuse, mais comme digne du dernier mepris. Ce n'est pas
» une pierrerie qui jette de l'eclat, mais une cymbale qui produit
» un son confus.



ARTICLE XXVIII.

Vanite insupportable de Donat: Les Donatistes en font leur idole: Sa croyance sur la Trinité.

'SAINT Optat est celui qui parle plus amplement de Donat, Opt.l.3.p.64.
& il nous le depeint comme un homme leger, furieux &
emporté, 'qui s'elevant audessus du commun des hommes, p.64.67.
vouloit se faire considerer comme une divinité: d'où vient
qu'il luy applique les paroles par lesquelles Dieu condanne
dans Ezechiel l'orgueil du prince de Tyr. 'Il s'imaginoit, dit-il, p.65.a.

s'estre établi une principauté à Carthage, & y estre audessus mesme de l'Empereur. Le peuple luy donnoit rarement le titre d'Evesque, & on le nommoit presque toujours Donat de Carthage.

p.65.c. 'Quoique les Evesques ne doivent estre assujettis qu'à Dieu, il dominoit de telle sorte ceux de son parti, qu'ils le craignoient b. & le reveroient autant que Dieu mesme. 'Son ambition estoit de voir tout le monde, & les compagnons mesme de son schisme, plier sous luy. Lorsqu'ils celebroient les mysteres, il ne s'y trouvoit que par forme, & il ne daigna jamais communier de ce qu'aucun d'eux avoit offert. Il aimoit mieux se retirer en particulier pour faire seul ce qu'il vouloit: Et cela obligeoit beaucoup de ses sectateurs mesmes de faire des plaintes de cette maniere si haute & si fiere dont il les traitoit. C'est ainsi que son cœur s'eleva p.65.a. jusqu'à se croire non plus un homme, mais un dieu. 'Les hommes n'ont accoutumé de jurer que par le nom de Dieu seul: Et il souffroit [1] qu'ils jurassent en son nom; sans pouvoir rejetter sur eux la faute qu'ils faisoient en cela, puisque c'estoit à luy à l'empescher. Il ne l'empeschoit pas neanmoins, & donnoit ainsi sujet de dire qu'il se regardoit comme une divinité.

a. 'Tous ceux qui croient en J. C, ne doivent point avoir d'autre nom que celui de Chrétiens. Mais ce superbe osa partager avec Dieu le peuple Chrétien, & faire nommer ceux qui le suivoient non plus Chrétiens, mais Donatistes. Si l'on venoit à luy de quelque province d'Afrique, il ne s'informoit point des nouvelles ordinaires: mais dés qu'une personne l'abordoit, il luy disoit sans rougir; Hé bien, comment va mon parti dans vos «
Aug.in Cre.l.4. c.6.p.199.2.a. quartiers? 'Ses partisans se plaignoient quelquefois de ce qu'on «
[a]Cart.c.3 §31.p. 542. les appelloit Donatistes. [a]Mais neanmoins ils avoient pris ce nom devant le tribunal des Prefets, comme un nom qui leur estoit
Opt.p.66.a. glorieux; '& dans toutes les occasions où ils comparoissoient publiquement en justice pour des matieres ecclesiastiques, lorsqu'on leur demandoit juridiquement qui ils estoient, ils prenoient la qualité de parti de Donat, sans parler de J. C.

[Nous verrons dans la suite de quelle maniere Donat parloit p.64.b. de l'Empereur Constant.] 'Mais on peut juger de son esprit par une lettre, où écrivant à un Prefet du Pretoire, il l'apostrophoit en ces termes; Gregoire la honte du Senat & l'infamie des «
Prefets: à quoy il ajoutoit plusieurs choses de mesme force. «

1. Saint Simeon Stylite vouloit mesme que l'on jurast par son nom: mais c'estoit au contraire par respect, pour empescher qu'on ne profanast le nom de Dieu.

Gregoire luy répondit au contraire avec une moderation aussi episcopale, [que l'emportement de Donat estoit indigne du caractere qu'il usurpoit.] 'Gregoire estoit Prefet, selon le Code, à la fin du regne de Constantin en 336 & 337. Cod.Th.t.6.p. 364.1.

» [Ses disciples enfloient encore sa vanité.] 'Ils chantoient publiquement ses loüanges, dit Saint Augustin; ils luy disoient hautement: O le fidele conducteur! O le guide incomparable! Et il ne répondoit point, comme David, à ces flateurs; Que ceux qui m'applaudissent se retirent en arriere; qu'ils soient couverts de confusion. Il ne se mettoit point en peine de les reprendre, & de les porter à dire plutost au Sauveur. C'est vous seul, Seigneur, qui estes un conducteur fidele, & le guide incomparable. 'Ils estoient tellement aveuglez par la passion qu'ils avoient pour luy, que leurs ames adulteres ne faisoient pas difficulté de l'egaler à celui qui en est seul l'epoux legitime: Car ils ne rougissoient pas de vouloir qu'on dist de luy ce qui ne convient qu'à J.C.N.S; Qu'il n'y avoit eu en luy aucune tache ni aucun defaut. Qui donnera, s'écrie S. Augustin, qui donnera à mes yeux une source de larmes? Qui peut assez gemir & assez pleurer un si horrible blaspheme; [Il ne faut point s'étonner aprés cela,]de ce que dit encore le mesme Pere, que Donat leur tenoit lieu de J.C, & qu'ils s'emporteroient peutestre davantage contre un homme qui diroit du mal de Donat, que contre un payen qui blasphemeroit J.C.'Dans la Conference de Carthage où Petilien sembloit vouloir rejetter le nom de Donatiste, il ajoute neanmoins qu'il ne desavoüe pas d'avoir eu & d'avoir encore "pour chef Donat de bienheureuse & sainte memoire, dont le merite avoit jetté un tel eclat, que le temps n'avoit pas esté capable d'en ternir la gloire. 'Un avocat qui plaidoit pour eux à Carthage en 395, devant le Proconsul, osa dire que Donat avoit tellement établi la sainteté de l'Eglise Catholique contre l'erreur & la perfidie, [1]'que son nom & son culte se trouvoit honoré par le respect & la veneration de presque tout l'univers.

Marginal notes: Aug. ps.69.p. 304.2.a. — in Par.l.2.c.7.p. 14.2.a. — f.197.p.906.c. — Cart.c.3.§30.32 p.542. — principem. — Aug.in Cre.l.3. c.56. p.191.2.b. — 1.

'Donat avoit fait, comme nous avons dit, plusieurs écrits pour sa secte, a& un entre autres où il pretendoit que le battesme de J.C. n'estoit point hors de sa communion. Saint Augustin qui l'appelle une epistre, le refuta: mais son ouvrage n'est pas venu jusques à nous. Hier.v.ill.c.93. p.297.2. a Aug.retr.l.1.c. 21.p.15.1.c.

'S. Jerome dit qu'il avoit écrit un livre sur le Saint Esprit, où il Hier.p.297.2.

1. *in ejus nomen & cultum mundi pene totius observantia nutrita coaluit.*

suivoit le dogme des Ariens. [Nous verrons dans la suite que les
Aug.h.69.p.12.2.d. Ariens semblerent le vouloir attirer à leur parti en 347.]'S. Augustin dit qu'il paroist par ses écrits que ses sentimens n'estoient pas bien Catholiques sur la Trinité, & qu'il croyoit tellement la consubstantialité, qu'il vouloit neanmoins que le Fils fust
ep.50.p.79.2.b| f.183.c.5.p.876.d. moindre que le Pere, & le Saint Esprit moindre que le Fils.'Il y avoit quelques Donatistes dans la mesme erreur. [Je ne sçay si
Epi.59.c.13.p.505.a. c'est pour cela]'que S. Epiphane dit que les Donatistes suivoient la foy d'Arius; [ou si c'est qu'effectivement ils en eussent fait profession durant que les Ariens dominoient dans l'Occident
Aug.ep.50.p.79.2.b. sous Constance,]'comme Saint Augustin dit que quand les Gots [Ariens] estoient puissans, les Donatistes pour les flater disoient qu'ils avoient la mesme foy qu'eux.

b. 'Neanmoins S. Augustin dit en mesme temps qu'on refutoit cette lasche hypocrisie par l'autorité de leurs predecesseurs, parcequ'on assuroit que Donat n'avoit point esté dans la croyance
h.69.p.12.2.d. des Ariens,'& que pour le point mesme où il en avoit approché, le corps de son parti n'y avoit point fait d'attention, y en ayant assez peu parmi eux qui sceussent quel estoit son sentiment sur
f.183.p.876.d. ce point,'& la pluspart croyant, comme nous, que le Fils est egal
Thdrt.h.l.4.c.6.p.239.a. au Pere, aussibien que consubstantiel.'Theodoret dit, comme S. Epiphane, que les Donatistes suivoient l'erreur des Ariens; [& peutestre cela estoit-il vray en ce temps là, parceque les Vandeles Ariens dominoient alors dans l'Afrique.]

Aug.abc.p.4.1.a|retr.l.1.c.21. 'S. Augustin avoit dit dans ses premiers ouvrages, que Donat se voyant vaincu de toutes parts, avoit commencé à rebattizer: mais dans ses derniers il se reprend d'avoir cru que Donat de Carthage eust commencé ce desordre, dont nous parlerons plus amplement dans la suite.]

ARTICLE XXIX.

Une partie des Donatistes se réünit à l'Eglise; les autres s'en separent de plus en plus: Erreurs de cette secte.

Op.l.1.p.45.a. 'LE retour de Donat & de Cecilien dans l'Afrique y renouvella le schisme plus que jamais, ainsi que nous l'avons deja
Aug.ep. dit, aprés Saint Optat,'quoique selon toutes sortes de raisons, les Donatistes dussent enfin quitter leur opiniatreté en voyant ce differend jugé pour là derniere fois, & sans appel, en faveur de Cecilien, par celui mesme qu'ils avoient si souvent demandé

pour juge. Et Dieu n'avoit sans doute permis que Constantin receust leur appel, malgré le respect qu'il avoit pour les decisions des Evesques, que pour leur fermer entierement la bouche, & leur oster tout pretexte de se separer de l'Eglise. 'Aussi ceux d'entre eux qui avoient seulement esté surpris, comme hommes, par les faux bruits qu'on avoit repandus contre Cecilien, mais que Dieu destinoit comme de bons grains de froment, à estre un jour unis avec ses Saints; 'ces personnes, dis-je, voyant que si elles continuoient davantage de s'opposer à Cecilien, il falloit tenir pour coupables, non plus un Evesque ou quelques particuliers comme auparavant, mais generalement toutes les Eglises du monde avec lesquelles Cecilien estoit uni; ils aimerent mieux se rendre à l'autorité de l'Evangile, selon laquelle ils ne pouvoient pas douter que l'Eglise repandue partoute la terre ne fust la veritable, que se tenir à la decision du Concile de Carthage qui avoit condanné Cecilien. Ce fut par ce moyen qu'on vit beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de peuples, rentrer dans l'unité & dans la paix de l'Eglise Catholique, 'donnant cette excellente leçon à la posterité, qu'il ne faut point balancer à preferer le jugement sain & equitable, à la folie & à l'injustice de quelques particuliers. [Nous avons vu que cela estoit arrivé des le temps du Concile d'Arles;] '& que les Donatistes mesmes nous donnoient lieu de juger que beaucoup d'autres s'estoient encore rendus aprés le jugement de Constantin, par les exhortations d'Osius.

unit. Ec. c. 25. p. 160. 2. a.

b.

Vinc. L. c. 5. p. 327.

Aug. in Par. l. 1. c. 5. p. 8. 1. d.

'Mais il y en eut d'autres (& ils faisoient une grande partie de l'Afrique) qui se precipiterent avec fureur dans l'abysme de leur egarement, sans se souvenir ni du nom ni de la religion [de J C,] ni de la profession [qu'ils avoient faite de le suivre:] preferant à toute l'Eglise la temerité sacrilege du seul Donat. 'Ils se trouverent liez & retenus par leur separation dans le precipice où leur fureur les avoit jettez: & pour se mettre hors d'état d'en pouvoir sortir, ils s'engagerent eux mesmes dans les filets du schisme, resolus de persister avec obstination dans leur egarement, & de ne revenir jamais à la paix qu'ils avoient une fois abandonnée.

Vinc. L. p. 327.

Opt. l. 2. p. 49. c.

'Saint Augustin remarque en un endroit, que les Donatistes pretendoient que les Espagnols ayant condanné le grand Osius, & les Gaulois l'ayant absous, les Espagnols l'avoient enfin receu comme innocent. Les Donatistes les accusoient en cela de prevarication, & d'avoir edifié de nouveau contre le precepte de

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 7. 8.

p.8.1.2. S. Paul, ce qu'ils avoient détruit d'abord. 'Mais si S. Paul avoit pretendu, dit Saint Augustin, nous apprendre par là cet étrange paradoxe, qu'il ne faut jamais changer de sentiment & de conduite, il ne se seroit pas fait luy mesme Chrétien;il ne seroit pas devenu Apostre; il n'auroit pas edifié par ses predications les Eglises qu'il avoit tasché de détruire par ses persecutions. Les Donatistes n'ont donc jamais mieux montré pourquoi ils n'ont point voulu se rendre, quoique vaincus partout, qu'en faisant un crime aux Espagnols d'avoir cedé à l'examen & au jugement de leurs collegues, contre ce qu'ils avoient jugé auparavant. Car autant que la conduite de ceux-ci est conforme à la douceur [& à l'humilité] Chrétienne, autant celle des autres est-elle digne de l'opiniatreté [& de la fierté] du diable. Ainsi il ne faut pas s'étonner que les humbles aient conservé le lien de la paix, & que les superbes l'aient rompu.

p.7.8. 'Les Donatistes ne pouvoient donc mieux faire voir que ce qui a rendu leurs maux incurables, c'est que leur orgueil n'a pu se resoudre à condanner les sentences qu'ils avoient temerairement prononcées contre Cecilien dans son absence; ce qu'ils auroient esté obligez de faire,si par l'amour de la verité & pour le bien de la paix,ils avoient acquiescé au jugement des Evesques d'outremer. Ils auroient neanmoins remporté une victoire beaucoup plus avantageuse, si au moins aprés ce jugement,ils avoient pu vaincre leur animosité contre cet Evesque, 'que s'ils l'avoient fait condanner dans le Concile où il a esté absous. Car il est bien plus glorieux de triompher de son orgueil & de sa haine, que non seulement de vaincre un seul homme, mais mesme que de se soumettre une ville entiere; selon ce que dit l'Ecriture, Que celui qui surmonte la colere, vaut mieux que celui qui prend une ville. Ils vouloient vaincre un homme, pendant qu'ils se laissoient vaincre par la colere: & parcequ'ils vouloient vaincre un homme, ils se sont vu vaincus & par cet homme & par leur colere; par cet homme, puisqu'il en a triomphé dans le jugement [qui attestoit son inocence;] par leur colere, puisque tout vaincus qu'ils estoient, ils n'ont pu se rendre & demeurer en repos.

b.69.p.12.2.c. 'Ainsi s'endurcissant avec obstination dans leur division, ils changerent leur schisme en heresie, comme dit Saint Augustin, inCre.l.2.c.7.p.170.2.d. 'suivant la difinition qu'il donne, que le schisme est une dissention encore nouvelle pour des sentimens differens; & l'heresie un c.8.p.171.1.b. schisme inveteré; '& aussi parcequ'ils avoient une fausse croyance

tant sur les sacremens que sur l'Eglise. [Car contre l'autorité de J.C. & de toute l'Ecriture, qui nous assurent] 'que l'Eglise Catholique est celle qui est repandue dans toute la terre, [& qui ne cessera jamais d'estre visible à tout le monde,] 'ils pretendoient qu'elle estoit renfermée dans leur parti, c'est à dire dans la seule province d'Afrique, 'dans laquelle mesme il y avoit plusieurs endroits où leur parti n'estoit point. 'Ils osoient dire qu'elle estoit perie dans tout le reste du monde par l'union que l'on y avoit avec ceux qu'il leur plaisoit encore de traiter de Traditeurs; 'c'est à dire parceque tous les Fideles ne pouvant juger par eux mesmes des crimes dont ils accusoient Cecilien, avoient mieux aimé en croire ceux qui avoient examiné & jugé l'affaire, que les declamations des accusateurs. [Nous parlerons en son lieu de leur erreur sur les sacremens.]

Opt.l.2.p.52.a. | c. | p.46.b.c. | b.c|Aug.h.69.p.12.2.c. | ep.167.p.291.2.b.



ARTICLE XXX.

Fausses raisons des Donatistes pour justifier leur schisme: Leur aversion pour les Catholiques.

[LES Donatistes sentoient quelquefois combien il estoit injuste de condanner tous les Catholiques comme complices des crimes de Cecilien;] 'dont la pluspart n'avoient jamais oui parler, comme cela ne se pouvoit nier que par la derniere impudence. [Pour rendre donc cette condannation un peu moins insupportable,] 'ils pretendoient ridiculement que ces crimes estoient connus de presque toute la terre, qu'ils avoient des pieces authentiques pour les prouver; 'que de tres fideles témoins avoient esté deputez dans les Gaules, l'Espagne, l'Italie, & les autres provinces, pour les informer de la verité; & que de tres saints Evesques y avoient esté par deux fois, & y avoient publié l'état des choses avec encore plus de lumiere & de certitude. [Toutes ces deputations n'ont aucun fondement, & paroissent feintes sur les deux Conciles de Rome & d'Arles, & sur les autres choses qui se passerent au commencement du schisme, desquelles les Donatistes n'avoient pas sujet de se vanter.] 'Mais supposé que ces deputations fussent veritables, ce qu'on en pouvoit juger avec le plus d'apparence, c'est que comme les Donatistes avoient déja esté condannez par le juste jugement [des Conciles de Rome & d'Arles,] on n'avoit point voulu admettre leurs deputez à la communion, ni ecouter leurs accu-

Aug.inPar.l.2.c.1.p.11.c.d. | in Cre.l.3.c.33.p.186.2.b. | in Par.l.1.c.2.p.6.2.c. | d.

sations injustes. [Et c'estoit assurément ce qu'on devoit faire selon les regles de l'equité naturelle, & selon les loix de l'Eglise.]

unit.Ec.c.19.p. 155.2.c|f.46.c. 15.p.243-245| 138.c.9.p.676. &c. 'Comme les Catholiques les pressoient de justifier leur schisme par l'autorité de l'Ecriture, ils alleguoient quelquefois un passage des Cantiques, où ils taschoient de trouver par une fausse ponctuation, que l'Eglise devoit estre renfermée dans le midi: unit p.155.2.c. Surquoi S. Augustin se moque d'eux en divers endroits. 'Il leur montre que mesme à la lettre & selon leur interpretation, cela ne leur convenoit pas, y ayant des provinces encore plus meri- f.46.p.246.d. e.f. dionales que la Numidie où estoit le fort de leur schisme, '& d'où il avoit tiré son origine: '& mesme la situation de ce pays tout decouvert & plein de campagnes fertiles, mais seulement en blez & non en arbres, ne convenoit point à un autre passage du cantique d'Habacuc qu'ils citoient aussi pour eux.

[C'est sur des fondemens si ruineux qu'ils hazardoient leur salut & leur bonheur eternel: & avec cela ils estoient si insolens col.d.3.c.4.p. 219.2.b. & si fiers,] 'qu'en traitant les Catholiques de race des Traditeurs, a Cart.c.1.§14| 2.§10.12. ils prenoient pour eux la qualité d'enfans des Martyrs, [a] & d'Evesques du pur Christianisme, de Pontifes & de défenseurs de c.3.§22.p.540. l'Eglise & de la verité Catholique. 'Ils pretendoient faire seuls §30. l'Eglise Catholique, '& traitoient les Catholiques de Mensuristes & de Cecilianistes.

Opt.l.2.p.52. 53. 'Cependant ils condannoient tous les jours eux mesmes leur heresie dans le sacrifice, n'osant pas se dispenser des paroles solennelles de la liturgie, dans la quelle ils disoient qu'ils offroient Aug.in Par.l.3. c.6.p.31.2.b. pour l'Eglise unique qui est rapandue par toute la terre. 'On remarque qu'ils recitoient à l'autel le nom des auteurs de leur schisme.

ps.32.p.91.1.2| Opt.l.1.p.34.a. 'Dans la haine qu'ils avoient pour les Catholiques, ils n'avoient garde de trouver bon qu'on les appellast leurs freres; au lieu que les Catholiques vouloient bien leur donner cette marque de Just.ap. b Aug.ps.32.p. 91.1.c. charité, 'que Saint Justin donne aux payens mesmes, [b] quoique ce ne soit pas la coutume de l'Eglise: [c] & les Catholiques croyoient c Opt.l.4.p.76.c. qu'il estoit utile à la cause de la verité qu'ils la leur donnassent. l 1.p.35.a|Aug. ps.57.p.232.2.a. d Opt.l.1.p.34. c. 'Ces schismatiques evitoient mesme de se rencontrer avec des Catholiques: ils refusoient leur entretien: [d] ils les empeschoient de les venir trouver: ils ne vouloient point non plus s'entretenir ou conferer avec eux, soit par écrit, soit de vive voix, & se contentoient de vomir toujours des injures contre leur honneur, Aug.ep.166.p. 290.1.a. e 9p.162.p.277. e 1.c. 'refusant par un étrange orgueil de conferer avec eux, parceque c'estoient, disoient-ils, des pecheurs. [e] Quand les Catholiques leur

leur écrivoient, ils n'en pouvoient avoir de réponse; '& neanmoins ils ne leur écrivoient pas des lettres de communion, parceque les Donatistes ne les vouloient pas recevoir, & qu'ils s'en estoient rendu indignes par leur schisme, mais seulement des littres privées telles qu'on en écrivoit aux payens. S. Augustin omet le salut dans celles qu'il leur écrit. 'Ils se moquoient quelquefois de "la civilité avec laquelle les Catholiques les traitoient, & leur en faisoient un crime. c|lit.P.l.1.c.1.p. 89.1.c. ep.172.p.295.2. b. *humilitatem*

'Quand ils avoient fait quelque ouvrage pour leur secte, ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour empescher qu'il ne tombast entre les mains des Catholiques qui estoient en état d'y répondre; [& neanmoins ils couvroient cette veritable foiblesse sous un pretexte] 'de prudence & de patience, aimant mieux, disoient-ils, se contenter d'enseigner la loy de Dieu au peuple dans l'Eglise, que répondre aux Catholiques [& disputer avec eux,] pretendant que si la parole de Dieu ne les instruisoit pas assez, il n'y avoit point d'autorité humaine qui pust dissiper leurs tenebres & les rappeller à la regle de la verité. 'Que si quelque laïque d'entre eux se méloit d'écrire, ils vouloient bien prendre part à sa victoire, s'il eust pu en remporter quelqu'une, mais non pas à sa honte quand il estoit vaincu, ni répondre de ce qu'il disoit. lit.P.l.1.c.19.p. 92.1.2. in Gre.l.1.c.3.p 152.1.c. l.2.c.5. p.170.2. b.

'Ils ne vouloient point que les Catholiques entrassent dans leurs eglises pour les ecouter: ils les en chassoient; [a] & peu s'en falloit qu'ils ne les battissent. [b] Ils lavoient avec de l'eau salée le pavé où ils avoient esté. [c] Ils n'y en avoit point parmi eux qui ne mélast aux instructions qu'il faisoit au peuple, des calomnies & des invectives contre les Catholiques. Ils ordonnoient aux laïques de ne les point saluer, & de ne point recevoir leurs civilitez: & quelquefois leurs Evesques refusoient aux Catholiques le baiser que l'on se donnoit alors en se rencontrant. f.46.c.13.p.241. d.e.f. a p.242.2. b ep.255 p.357. 1.b. c Opt.l.4.p.78.b

'Les Catholiques au contraire estoient ravis qu'ils vinssent entendre leurs Evesques; & ils esperoient que quoiqu'ils se moquassent d'abord de la verité, ils ne laisseroient pas enfin de la reconnoistre & de la suivre. 'Au lieu des violences que nous verrons qu'ils exerçoient contre les Catholiques, les Evesques orthodoxes ne travailloient qu'à les instruire, & les traitoient avec toute sorte de douceur lorsqu'ils tomboient entre leurs mains. 'Il taschoient de porter les laïques à les traiter de mesme, mais ils n'en estoient pas toujours les maistres. Aug.f.46.p.241. g. ep.68.p.125.1.a. d. d.

'Cette haine des Donatistes pour les Catholiques estoit d'au- ep.255.p.357.2. c.

tant plus étrange, qu'ils estoient souvent unis ensemble par le mariage & par tous les autres liens de la societé civile: & il paroist mesme que la diversité de communion n'empeschoit pas qu'ils ne contractassent ces sortes de liaisons.



ARTICLE XXXI.

Dereglemens des Donatistes pour les mœurs: Ils reçoivent les mauvais Catholiques; se fondent sur de faux miracles.

[DANS le desir qu'avoient les Donatistes de justifier, s'ils eussent pu, soit leur separation, soit la haine dont ils
Aug. ep. 137. p. 250. 2. b| 251. 2. b. estoient animez contre les Catholiques,] 'ils recherchoient avec soin les fautes qui se commettoient dans l'Eglise; & par une malignité diabolique ils se rejouissoient des scandales qui affligeoient les Saints[& les Anges] 'Quand un Evesque, un Eccle-
p. 251. 2. b c. siastique, un Moine, ou une Religieuse, tomboit en quelque faute, ils ne songeoient & ne travailloient qu'à se persuader, qu'à publier & à soûtenir que tous les autres estoient aussi criminels, quoiqu'on ne pust pas les faire tous connoistre pour ce qu'ils estoient. S'il se repandoit des bruits fascheux, vrais ou faux, contre quelques uns de ceux qui faisoient une singuliere profession de pieté, ils faisoient tous leurs efforts pour en étendre l'infamie & le soupçon sur tous les autres.

[Cependant quelques defauts qui fussent parmi les Catholi-
f. 47. c. 10. p. 258. c. ques, ils n'en avoient pas de moindres parmi eux.] 'Pour ne point parler encore de la fureur des Circoncellions, 'l'ivrognerie &
in Jo. h. 5. p. 20. 1. c. la gourmandise y estoient des vices ordinaires & tout publics.
f. 47. p. 258. b. 'Ils amassoient usures sur usures. [a] Saint Augustin leur reproche
a unit. c. 19. p. 355. 1. d. qu'on voyoit aux sepulcres de leurs faux martyrs des troupes de vagabons, d'ivrognes, de méchans de l'un & de l'autre sexe, qui se méloient ensemble pour se remplir de vin & se souiller
in Par. l. 3. c. 3. p. 28. 1. 2. par toutes sortes de crimes.'Et c'est avec tout cela qu'ils avoient l'insolence de comparer leur secte au pur froment, & tout le
b| f. 47. p. 258. b. c. reste de l'Eglise à de la paille infructueuse & sterile. 'Surquoi Saint Augustin leur répond: Si l'Afrique a esté choisie pour renfermer le bon grain, & que tout le reste de la terre ne soit rempli que de paille, d'où viennent donc ces grandes troupes de Circoncellions? D'où vient ce grand nombre d'ivrognes & de debauchez? D'où vient cette quantité infinie de filles, qui sans estre mariées ont perdu leur virginité, & font partout voir leurs

» crimes? D'où vient qu'on ne voit que voleurs, qu'avares,
» qu'usuriers? D'où viennent tant de personnes qu'on connoist
V.§73. » trop dans chaque pays, qui sont autant "d'Optats en méchanceté, quoiqu'ils ne le soient pas en puissance? Serez vous assez
» impudens pour nier que cela ne se voie pas parmi vous, ou assez
» scelerats pour soûtenir que ce soit là de bon grain?

[Il ne faut pas s'étonner qu'il y eust tant de dereglemens parmi eux, puisque leur secte estoit le recours des plus méchans des Catholiques,] 'qui, pour eviter la discipline de l'Eglise, menaçoient hautement de se retirer dans le parti de Donat.ᵃIls s'y retiroient effectivement, ils y estoient receus sans difficulté; on les y attiroit mesme; & aprés qu'ils avoient esté rebattizez, ils insultoient par une fureur sacrilege, à la discipline de l'Eglise dont ils n'avoient pu supporter la sainte severité. Mais l'effet de leur second battesme estoit qu'ils devenoient encore plus dereglez qu'ils n'estoient auparavant. 'Saint Augustin en raporte divers exemples, comme d'un nommé Prime degradé du soudiaconat; 'd'un jeune homme qui se fit rebattizer pour avoir la liberté de battre sa mere, ou mesme de la tuer; 'de Rusticien Soudiacre excommunié par son Curé, qui trouva dans le parti des Donatistes la protection dont il avoit besoin contre l'Eglise & contre ses creanciers; 'd'un autre qui estant Diacre avoit aussi esté excommunié par son Curé, avoit esté rebattizé & fait Diacre par les Donatistes, & peu de jours aprés avoit esté tué en voulant faire la nuit une violence avec les Circoncellions; 'de Splendone deposé du diaconat dans les Gaules, & neanmoins rebattizé & fait Prestre par leur grand Petilien de Cirthe, qui fut depuis contraint luy mesme de le chasser. 'Afin qu'ils ne pussent pas pretendre ignorer ces desordres, S. Augustin en manda quelques uns à une personne de leur secte, pour en avertir son Evesque; & il dit que si cela ne suffit pas, il le fera signifier juridiquement à l'Evesque mesme.

in Jo.h.10.p.38.1.d. | ᵃ ep.169.p.293.2.c|lit.P.l.3.c.37.p.133.2.d. | ep.169.p.293.2.b. | ep.168.p.292.2.b. | ep.255.p.158.1.a. | b. | lit.P.l.3.c.38.p.134.1.a. | ep.169.p.293.2.c.d.

'Les Catholiques recevoient bien tous ceux qui revenoient à l'Eglise: mais quand c'estoient des personnes condannées par les Donatistes pour leurs fautes, ils ne les recevoient qu'en qualité de penitens. c.

'Comme les schismatiques ne pouvoient montrer la verité de leur Eglise par aucune preuve solide, c'est à dire par aucun témoignage clair & certain des Ecritures canoniques, ils taschoient de s'appuyer sur d'autres fondemens, & particulierement sur des miracles & des prodiges trompeurs. 'Car ils se vantoient

unit.c.18.p.154.2.b. | c.19.p.154.2.d|in Jo.h.13.p.50.2.b|ep.165.p.286.2.c.

que Donat, ou Ponce [dont nous parlerons dans la suite,'] ou je ne sçay quel autre, avoient faits tels & tels miracles ; que des personnes priant aux tombeaux de ceux de leur communion, avoient esté exaucez ; qu'il arrivoit tel & tel prodige en un certain endroit ; qu'un tel frere ou une telle sœur de leur communion avoit eu une telle vision en veillant, ou un tel songe en

unit.c.19.p.155 1.2. dormant. 'Mais laissons là toutes ces choses, dit S. Augustin, qui « sont ou des faussetez inventées par des hommes trompeurs, ou « des prodiges produits par l'illusion des esprits qui se plaisent à « nous seduire, & par lesquels J.C. nous avertit de ne nous point «

a.b.c. laisser surprendre. 'Il montre ensuite comment Dieu permettoit «

2.2. que cela arrivast, '& qu'il faut prouver la verité de l'Eglise non par ces choses, mais par l'autorité des Ecritures.

a 'Il se faisoit alors un grand nombre de guerisons & d'autres miracles par toute la terre dans les lieux saints que les Catholiques frequentoient ; & on ne manquoit pas de personnes à qui, soit par des songes, soit dans des ravissemens d'esprit, on commandoit de ne point entrer dans le parti de Donat, ou de le quitter. Toutes ces choses, dit Saint Augustin, sont à approuver, parcequ'elles arrivent dans l'Eglise Catholique ; mais elles ne prouvent pas que l'Eglise où elles arrivent soit la Catholique.



ARTICLE XXXII.

Les Evesques Donatistes veulent qu'on les croie saints, & comme impeccables.

[SI l'on ne peut supporter la temerité avec laquelle les Donatistes condannoient les Fideles de toutes les provinces de l'Eglise, on peut encore moins souffrir la vanité de leurs

Aug in Par.l.2. c.7.p.14.1. c|lit. P.l.2.c.105.p. 124 1.b. Evesques,] 'qui avoient l'insolence de vouloir que leurs peuples les crussent impeccables, & leur confiassent sur cela leurs pechez pour estre purgez par leurs prieres. Vous estes, leur dit Saint Augustin, vous estes assurément de grands hommes, des hommes admirables, des hommes celestes, des hommes divins, ou plutost vous n'estes pas des hommes, mais des anges, puisque vous voulez bien prier pour les peuples, & que vous ne voulez pas qu'ils prient

Opt.l.2. p.57.a. pour vous. 'En pardonnant les pechez des autres, vous voulez qu'on vous croie innocens, & vous remettez les pechez comme si vous n'en aviez aucun qui eust besoin d'estre remis. C'est encore moins là une presomption qu'une illusion. Mais l'orgueil où

vous avez esté nourris ne peut pas vous inspirer autre chose.'Cependant sans parler des vices monstrueux qui se rencontroient en quelques uns d'eux, comme dans Optat le Gildonien, ils ne pouvoient pas pretendre estre tous exemts ni d'ivrognerie, ni d'avarice. Aug.in Par.p.14 2.a.

'Ils se reduisoient quelquefois à soûtenir que parmi [leurs ministres Ecclesiastiques,] il n'y avoit personne qui fust ouvertement criminel, en quoy il estoit bien aisé de les convaincre de mensonge. Mais ils estoient toujours obligez de reconnoistre qu'il y en avoit beaucoup de criminels sans estre connus. Car ils en estoient convaincus tous les jours par ceux qui aprés avoir mené une vie fort dereglée & fort corrompuë parmi eux, & l'avoir tenuë long-temps cachée, estoient enfin decouverts, & chassez honteusement, 'non seulement pour des fautes nouvellement commises, mais encore pour une longue suite de crimes. 'Il n'estoit point rare de voir parmi eux des Prestres & des Evesques deposez pour avoir eu des enfans. [a]On remarque particulierement un Cyprien Evesque de Tubursicubure. [b] Il se commettoit mesme beaucoup de crimes publics par leurs Evesques & leurs Prestres, qui demeuroient impunis. Ils s'excusoient quelquefois sur ce qu'ils ne les connoissoient point, ou qu'ils n'estoient pas denoncez: mais ces pretextes estoient ridicules en bien des rencontres, comme à l'égard d'Optat de Tamugade & de "Crispin de Calame. 'Aprés tout, quoy qu'ils dissent de leur innocence, ceux mesmes d'entre eux qui avoient une plus haute idée de leur vertu, n'osoient pourtant pas dire qu'ils ne fussent point pecheurs lorsqu'on le leur demandoit, ni se dispenser de fraper leur poitrine, ou de demander pardon à Dieu de leurs pechez en disant l'oraison dominicale.

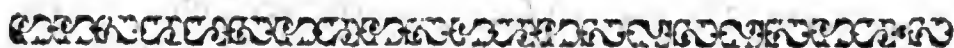
c.10.p.16.2.b. | 2. | lit.P.l.2.c.26.p. 101.1.d. | a l.3.c.34.p.133. 1.b. | b in Cre.l.3.c. 45.48. p.189.1. a|190.1.a. | V.S.Augustin § 125, 138, 150. | in Par.l.2.c.10. p.16.1.c.

'Ils prenoient un si grand empire sur leurs peuples, & vouloient qu'ils leur fussent tellement soumis, au lieu d'estre soumis à Dieu, que contre la parole expresse de l'Evangile, ils leur avoient persuadé qu'on ne se pouvoit perdre en les suivant: de sorte que les laïques lorsqu'ils estoient convaincus par l'evidence de la verité, disoient qu'ils ne laissoient pas d'estre en sureté dans leur schisme, qu'ils estoient brebis, qu'ils suivoient leurs Evesques, lesquels repondroient d'eux devant Dieu. f.46.c.10.p.246. c.d|47.c.15.p. 264.265.

[Cet orgueil par lequel les Evesques Donatistes vouloient passer pour des saints, & se mettoient en la place de J. C, estoit une suite necessaire d'une autre erreur où ils s'estoient engagez.] 'Car reconnoissant que nul ne peut donner la sainteté à un autre, lit.P.l.3.c.44.p. 135.2.a|Opt l. 5.p.89.b.c.

s'il ne l'a luy mesme, au lieu d'en inferer que Dieu,[qui seul est parfaitement saint,] est seul aussi qui puisse sanctifier les autres, ils pretendoient que les ministres des sacremens estoient les auteurs des graces qui s'y reçoivent, '& que le battesme de J.C. n'est veritable, [& ne peut sanctifier personne,]que lorsqu'il est donné par un juste. 'Ainsi comme ils ne faisoient point de difficulté de dire que s'estoient eux qui sanctifioient les hommes, '& qu'ils se croyoient moins les ministres des sacremens, que les maistres des graces qu'ils operent par eux mesmes, [ils en inferoient par une consequence infaillible,] 'qu'ils estoient tous des saints; 'quoique quelquefois ils fussent contraints de se reduire à une sainteté exterieure, [& de ruiner par là une partie de leurs faux principes.]

Aug. ep. 167. p. 291. 2. d.
l. 137. c. 10. p. 669. c.
Opt. l. 5. p. 87. a.
c.
Aug. ep. 167. p. 291. 292.



ARTICLE XXXIII.

Les Donatistes rebattizent: Leur bizarrerie sur ce point; Quelle en peut avoir esté l'origine.

[PUISQUE selon le sentiment des Donatistes, il falloit estre saints pour donner les sacremens, & que pretendant faire seuls la vraie Eglise, ils croyoient aussi seuls pouvoir s'attribuer la sainteté, il ne faut pas s'étonner s'ils se trouvoient engagez par ces erreurs,] 'à soûtenir par une nouvelle erreur, que tous les sacremens qui se donnoient hors de leur schisme, estoient nuls & invalides. Ainsi ils rebattizoient tous ceux qui vouloient entrer dans leur communion, 'sans omettre les exorcismes & les exsufflations que l'on fait contre le demon avant le battesme. Et ils rebattizoient de la sorte ceux mesmes qui venoient des pays les plus eloignez, & où les crimes pretendus de Cecilien, qu'ils prenoient pour pretexte de leur separation, estoient les plus inconnus. 'Saint Optat dit qu'on prouvoit qu'ils avoient rebattizé des personnes venües d'Antioche & de l'Arabie. 'Ils n'en exceptoient pas les Eglises fondées par les Apostres en personne: & lorsqu'ils pouvoient seduire des laïques ou des Ecclesiastiques, mesme des Prestres & des Evesques battizez & ordonnez dans ces Eglises, ils les mettoient au rang des catecumenes comme les autres.

Aug.
Opt. l. 4. p. 79. 80.
l. 2. p. 53. 2.
Aug. in Pet. c. 11. p. 86. 1 a.

'Cependant lorsqu'on venoit à decouvrir quelque crime dans leurs prelats, ils les excommunioient; mais ils ne rebattizoient point ceux qu'ils avoient battizez, quoique battizez par des

abc. p. 4. 2. c| ep. 167. p. 292. 1 a| Opt. l. 2. p. 52. a.

méchans. 'Ils disoient alors que quand le ministre estoit bon, il justifioit celui qu'il battizoit; & que quand il estoit méchant sans qu'on le sceust, c'estoit Dieu qui justifioit le battizé de sorte qu'il estoit à souhaiter d'estre battizé par un hypocrite. Aug.ep.166. 167. p.289.2.c| 291.1.a.

'Ils ne rebattizoient pas non plus eux qui ayant esté battizez chez eux, & les ayant quittez, retournoient encore à leur communion. 'Saint Optat semble dire en un endroit qu'ils les battizoient: [mais apparemment ce n'est point son sens:] '& S. Augustin soûtient absolument que cela ne se pratiquoit point parmi eux, quoiqu'ils le dussent faire selon leurs principes. 'S. Optat mesme parlant autre-part du mesme cas, se plaint seulement de ce qu'on les mettoit en penitence, & ne dit point qu'on les battizast. in Par.l.2.c.13. p.18.2.a. Opt.l.3.p.75.2. Aug.in Par.l.2. c.13.p.18.2.a. Opt.l.2.p 60.61

'Les Catholiques inferoient de là qu'on ne perdoit donc point le battesme en sortant de l'Eglise; qu'ainsi Cecilien l'ayant receu dans l'Eglise, l'avoit donné validement, (ce qui répondoit à une de leurs chicanes, qu'on ne donne point ce qu'on n'a pas;) que les autres Evesques, coupables seulement d'avoir communiqué avec Cecilien, avoient encore moins perdu le pouvoir de le donner; & que par consequent l'Eglise de Cecilien, c'est à dire l'Eglise Catholique, avoit un veritable battesme. 'Pour se tirer de ces consequences, quelques uns d'eux avançoient cette maxime, que celui qui sortoit de l'Eglise ne perdoit pas le battesme, mais perdoit le droit de le donner; surquoi on peut voir la réponse de S. Augustin. 'Enfin Dieu finit cette difficulté par la dispute qu'ils eurent eux mesmes avec les Maximianistes, dont nous parlerons en son lieu. Car ils reconnurent alors qu'on pouvoit battizer validement hors de leur communion. Aug.in Par.l.2. c.13.p.18.2.a.b. c. bapt.l.1.c.6.p. 34.2.a.

'Saint Augustin nous fait remarquer que les hommes par une secrette inspiration de Dieu, ont une horreur naturelle de voir une personne qui a receu le battesme quelquepart que ce soit, le recevoir de nouveau; en sorte que les heretiques mesmes qui avoient cette malheureuse pratique, "estoient obligez de se faire violence pour ne pas rougir lorsqu'on les attaquoit sur ce point; & la pluspart de leurs laïques, quoique nourris & vieillis dans le schisme, où ils avoient pris une aversion étrange de l'Eglise Catholique, avouoient que c'estoit la seule chose qu'ils trouvoient à redire dans leur secte. Aussi plusieurs de ceux qui vouloient se ranger du costé des Donatistes pour des interests temporels, taschoient de menager en secret qu'on leur accordast comme une grande grace de ne les point rebattizer. D'autres l.5.c.5.p.59.1. a.b. *confricent frontem.*

abusez par leur fausse doctrine, & trompez par leurs calomnies contre l'Eglise Catholique, ne se pouvoient neanmoins resoudre à embrasser leur communion, pour n'estre pas obligez de recevoir une seconde fois le battesme. 'Cette rebaptization faisoit moins d'horreur, quand on n'en usoit qu'à l'égard de quelques particuliers, ou rarement, ou dans des lieux fort eloignez.'Mais lorsqu'il s'en rencontroit beaucoup ensemble à rebattizer, les Donatistes estoient quelquefois obligez de ceder à ce sentiment repandu generalement dans l'esprit de tout le monde, trahir leurs propres principes, se fermer la bouche, & se couper en quelque sorte la langue. Et c'est ce qui arriva dans l'affaire des Maximianistes.

c.6.p.59.1.c.

c.5.p.59.1.b.

'S.Augustin a cru durant quelque temps que c'estoit Donat de Carthage qui avoit ordonné le premier de rebattizer; mais il a depuis reconnu que cela n'estoit pas. [Dans son pseaume contre les Donatistes, qui fut l'un de ses premiers ouvrages contre eux, lorsqu'il ne distinguoit pas encore Donat de Carthage de Donat des Cases-noires,] 'il dit que Donat se voyant vaincu partout, [& devant les Evesques, & devant l'Empereur,] commença à rebattizer les Chrétiens. [Et peut-estre que les Donatistes en firent alors quelque decret sous l'autorité de Donat de Carthage, pour s'oppofer au decret contraire du Concile d'Arles: mais ils ne commencerent pas alors à le pratiquer.] 'Car dés le Concile de Rome, Donat [des Cases-noires] fut condanné pour avoir avoué qu'il avoit rebattizé, qu'il avoit imposé la main à des Evesques qui estoient tombez [dans l'apostasie,] contre la pratique que l'Eglise suivoit alors.[Ainsi l'on voit qu'ils rebattizoient dés le commencement du schisme.

retr.l.1.c.21.p.15.2.a.

abc.p.4.1.a.

Opt.l.1.p.44.b.

On peut dire mesme que ce n'estoit pas par une innovation particuliere, mais seulement en suivant "la pratique commune de l'Afrique. Car il est certain que c'estoit celle de cette province cinquante ans auparavant, du temps de Saint Cyprien, & nous n'avons pas de preuve qu'elle y eust esté changée depuis.] 'Au contraire le Concile d'Arles en reglant ce point, & en condannant la rebaptization, [1] l'attribuë generalement aux Africains, comme une loy propre à cette province. [Il y a assurément peu d'apparence qu'il ait voulu faire ce tort à Cecilien present, & aux autres Catholiques d'Afrique, de faire croire qu'ils estoient dans une mauvaise pratique, lorsqu'ils la condannoient comme les autres.

V. §22.

Conc. t.1.p.1428.a.

1. *De Afris qui propria lege utuntur &c.*

Pour

Pour ce qui est du Concile de Rome qui condanna la rebaptizàtion dans Donat des Cases-noires, il y auroit assurément eu de l'injustice de le condanner pour une chose qui luy estoit commune avec toute l'Afrique & avec ses propres parties, s'il n'y eust esté condanné que sur cela. Mais estant coupable de bien d'autres fautes, il n'est pas étrange qu'on ait marqué dans la sentence de sa condanation, une chose que les Evesques d'Italie, & peut-estre ceux des Gaules, trouvoient mauvaise, & que les Catholiques d'Afrique pouvoient commencer à abandonner, comme ils la condannerent l'année suivante en signant le Concile d'Arles. Mais il se peut faire encore que Donat entreprist de rebattizer ceux mesmes qui avoient esté battizez dans l'Eglise, lorsqu'ils estoient tombez durant la persecution, ce qui estoit contre le sentiment de S. Cyprien,] de mesme qu'il imposoit les mains aux Evesques tombez pour les mettre en penitence, 'quoique ce ne fust la pratique ni de l'Afrique, ni d'aucune autre Eglise, comme S. Optat le soûtient. Opt.n.p.12. l.2.p.60.c.

ARTICLE XXXIV.

Grand Concile des Donatistes sur le battesme, dont ils ne suivent pas neanmoins les resolutions.

'SAINT Augustin raporte sur l'autorité d'un celebre Donatiste nommé Ticone, que les schismatiques au nombre de 270 Evesques, tinrent un Concile à Carthage, où sans vouloir s'arrester à tout ce qui pouvoit avoir esté défini jusques alors sur le battesme, ils examinerent cette matiere durant "deux mois & demi, & conclurent enfin que si les Traditeurs, quoique coupables d'un crime enorme, ne vouloient point estre battizez, on communiqueroit avec eux "comme avec des innocens. Ticone ajoutoit que Deutere Evesque Donatiste, suivant l'autorité de ce decret, avoit receu à la communion & uni à son Eglise un peuple de Traditeurs, sans que cela eust empesché Donat de communiquer toujours avec luy : que Donat avoit de mesme toujours communiqué avec les Evesques des Maures, quoique durant quarante ans, & jusqu'à la persecution de Macaire [qui arriva en 348,] ils communiquassent avec les Traditeurs sans les battizer. Aug.ep.48.p.71.1.2. 76 jours. pro integris.

[Il est surprenant que nous ne trouvions rien autre chose de ces faits importans:] '& il y a bien de l'apparence que les Do- Bar.308.§29.

natistes, qui ne se sont pas tenus au decret de ce Concile, en
Aug.ep.48.p. 71 2 2. ont aboli la memoire autant qu'ils ont pu. 'Mais on ne peut le revoquer en doute aprés ce témoignage de Ticone, qui assuroit que lorsqu'il écrivoit, il y avoit encore au monde beaucoup de personnes par qui il pouvoit verifier qu'il ne disoit rien que de certain & d'indubitable. [Car pour le nombre de 270 Evesques Donatistes, nous en verrons jusques à 310 en un autre de leurs
Euf.n. p.292 2. b c. Conciles.] 'Il semble neanmoins qu'on en peut tirer "que ce Concile ne se tint pas dans le commencement de leur schisme, mais lorsque la douceur de Constantin, & l'eclat des qualitez naturelles de Donat, leur eurent donné moyen de s'affermir & NOTE 20.
Genn.c.18. de s'accroistre. 'Et veritablement si Ticone fleurissoit du temps de Theodose & de ses enfans, comme le dit Gennade, [c'est à dire aprés l'an 380, ce Concile que plusieurs personnes pouvoient alors attester, ne peut guere avoir esté tenu avant l'an
Euf.n. p.292.2. b. 330.]'C'est aussi le sentiment de Mr Valois, qui le met aprés la mort de Cecilien. [Je ne sçay si Deutere dont parle Ticone,
Opt l.2. p.60.c. seroit]'celui que S. Optat dit avoir esté deposé & mis en penitence par les Donatistes vers l'an 363, "pour s'estre réuni à l'Eglise[en 348 ou 349. *post unitatem.*

Les Donatistes, comme nous avons dit, ne se tinrent nullement
l.3.p.71.a'Cod. Th.fir.p.84. au decret qu'ils avoient fait eux mesmes dans ce Concile ;] '& ils traitoient encore aprés cela des battizez & des Clercs, non de schismatique, mais d'infideles & de payens : & lorsqu'ils taschoient de les porter à embrasser leur parti, ils les exhor-
Aug.ps.39.145. p.139.2 b.c|629 1 2|in Jo.h.5.p. 19 1.c|ep.169.p. 293.2.c. toient à quitter le paganisme, & à se faire Chrétiens.'Lorsqu'ils en avoient ainsi seduit quelqu'un, avant que de le rebattizer, ils luy faisoient dire qu'il n'estoit pas Chrétien, mais payen;c'est à dire qu'ils luy faisoient renoncer à J. C. Et sans cela ils n'eussent osé le rebattizer[à cause des loix des Empereurs qui défendoient
inPar.l.2.c 2.9. p.12.1.d|15.2.c la rebaptization. C'est par ce raisonnement]'qu'ils pretendoient que hors l'Afrique il n'y avoit point de Chrétiens.

h.69 p.12.2.c. 'Que si leur obstination dans le schisme suffisoit pour les faire traiter d'heretiques, la temerité qu'ils avoient de rebattizer
Vinc.L.c.11.p. 332. [toute la terre,]leur acqueroit cette qualité à double titre. 'Ce qui fait remarquer avec étonnement à Vincent de Lerins, que les auteurs de ce dogme, c'est à dire S. Cyprien & tant d'autres Evesques du mesme temps, estant certainement Catholiques, ceux qui les avoient suivis en cela estoient certainement heretiques;y ayant autant d'impieté à nier que les Donatistes doivent bruler eternellement avec le diable,que de folie à douter que le

grand Cyprien doive regner dans le Ciel avec J.C.[Mais la raison de cela, comme S.Auguſtin le dit ſouvent, c'eſt que les Donatiſtes avoient rompu le lien de la paix & de la charité avec les autres Egliſes, que S.Cyprien avoit conſervé ſi ſoigneuſement.]

'Vincent de Lerins ajoute qu'il croit que ſi Dieu a permis P.332.
que les Donatiſtes tombaſſent dans ce malheur, ç'a eſté principalement pour condanner la malignité de ceux qui veulent former une hereſie ſous le nom d'un autre, & qui pour cela cherchent dans les écrits des anciens quelques endroits obſcurs & equivoques, où ils puiſſent faire trouver leur erreur, pour n'eſtre pas regardez comme les premiers & les ſeuls qui aient eu les ſentimens qu'ils ſoûtienent. C'eſt, continuet-il, une malice doublement odieuſe, & en ce qu'ils ne craignent pas de preſenter aux autres le poiſon de l'hereſie, & en ce qu'ils oſent deshonorer la memoire des Saints, & profaner leurs cendres, pour renouveller des opinions qu'il falloit étouſer par un eternel ſilence.'Il P.333.
les compare en cela à Cham qui montroit à ſes freres la nudité de Noé ſon pere pour s'en moquer; au lieu que Sem & Japhet qui la couvrirent ſans la voir, ſont l'image de ceux qui ne veulent ni approuver, ni faire remarquer aux autres les fautes qu'un Saint peut avoit faites.



ARTICLE XXXV.

Difference entre les Novatiens & les Donatiſtes: Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Egliſe.

'IL y en a qui pretendent trouver une aſſez grande conformité entre les Novatiens & les Donatiſtes: 'Et S.Epiphane dit que les uns & les autres avoient les meſmes ſentimens.[Quelques uns mettent cette conformité dans la rebaptization.]'Car les Novatiens "rebattizoient au commencement de leur ſchiſme, comme le témoigne Saint Cyprien. 'Et il paroiſt par le Pape Innocent I, qu'ils continuoient encore dans cette pratique au commencement du V. ſiecle. 'Il ſemble meſme qu'ils faiſoient dependre l'effet du ſacrement de la qualité du miniſtre, [auſſi-bien que les Donatiſtes. Cependant il y a quelque lieu de douter s'ils rebattizoient en Orient du temps de Saint Epiphane, & ce Saint ne les en accuſe point.]

[Margin notes: Opr.n.p.7. — Epi.59.c.13.p.504.d. — Cyp ep.73.p.281.2. — V.leur titre §2. — Conc.t.2.p 1251.c. — Aut.q.102.p 9*.f.g.]

'Auſſi il ne met de conformité entre eux & les Donatiſtes, Epi.p.504.d.
qu'en ce qu'ils s'eſtoient tous ſeparez de l'Egliſe pour ne pas

communiquer avec ceux qui estoient tombez durant la persecution, [Il y a en effet sur cela quelque ressemblance entre eux;]
Opt.l.3. p.73.c. 'd'où vient que les Donatistes pretendoient estre seuls saints, [a]& a n.p.7. purs aussi-bien que les Novatiens. Cette ressemblance neanmoins n'estoit pas entiere: car les Novatiens ne vouloient jamais accorder la communion aux pecheurs, quelque penitence qu'ils pussent faire; ce qu'on ne voit point des Donatistes, qui admettoient certainement la penitence: & ils sont seulement repris d'y avoir soumis les Prestres & les Evesques contre la discipline de l'Eglise,[comme nous verrons en parlant de ce qu'ils firent sous Julien l'apostat.]Dans tout le reste on ne voit aucune con-
Aug.inCre.l.2. c.3.p.170.1.a. formité entre les Novatiens & les Donatistes: '& ceux-ci ne faisoient pas difficulté de reconnoistre les autres pour heretiques.

[Hors le point du battesme, on ne voit pas que les Donatistes
Opt.l.3.p.72.c. eussent rien de different de l'Eglise pour la discipline.]'Saint Optat dit qu'ils avoient les mesmes pratiques ecclesiastiques que les Catholiques, qu'ils s'accordoient pour les sacremens, qu'ils estoient "consacrez par le mesme seau, qu'ils n'estoient point *signati.*
l.5.p.84.a. battizez ni ordonnez d'une autre maniere; 'qu'on y observoit la mesme "discipline, qu'on y faisoit les mesmes lectures, qu'on *ecclesiastica conversatio.* y avoit la mesme croyance, qu'on y recevoit les mesmes sacre-
Aug.p.170.1.a. mens,qu'on y celebroit les mesmes mysteres. 'Cresconé écrivant pour les Donatistes, dit que les Catholiques & eux avoient une mesme religion, les mesmes sacremens, & rien de different
c.4. p.170.1.b. dans toutes les observations du culte de Dieu: 'à quoy Saint Augustin ne trouve rien à redire que pour ce qui estoit du battesme.

Opt.l.2.p.52.53 'Aussi on remarque diverses pratiques qu'ils observoient avec les Catholiques, quoique quelques unes fussent contraires à leurs principes; comme de prier dans le sacrifice pour l'Eglise qui est
Aug.in Jo.h.13. p.50.1.c. une & repanduë par toute la terre, 'de lire le pseaume 21 dans
b ep.166.p.289. 1.a. la semaine sainte, [b]de répondre Amen, & de se signer aprés la lecture des livres saints, [c] de "souhaiter la paix au Lecteur, *Pax tecum.*
c ep.162.p.280. 2.c. [d]d'oindre les Fideles avec l'huile consacrée par le nom de J. C.
d Opt.l.7.p.109. c. qu'on nommoit le Chresme, [e]de se signer du signe du la Croix de
e Aug.ep.Jo.h. 5.p.250.2.b. J.C, de chanter l'Alleluia, [f]de celebrer la solennité de Pasque, & les festes des Martyrs. [g] Saint Augustin dit que quand on leur
f ps.54.p.217.2.b. apportoit de la terre de l'Orient, ils l'adoroient. [Je pense qu'il
g ep.170.p.294. 1.d. l'entend de celle du saint sepulcre, ou de quelque autre lieu sacré. Ils faisoient ce semble observer la continence à leurs

Evesques & à leurs Prestres,]'puisqu'ils en deposoient plusieurs lit.P.l.2.c.26.p.
à cause qu'ils avoient eu des enfans. 101.1.d.

'Ils avoient beaucoup de vierges parmi eux, quoiqu'elles In Jo.h.13.p.50.
gardassent leur virginité plutost pour Donat que pour J. C. 2.
'S. Optat reproche à un de leurs Evesques d'avoir violé une fille Opt.l.2. p.56.a.
à qui il avoit mis luy mesme la mitre, 'qui estoit une espece de l.6.p.92.a.
voile qu'on mettoit sur la teste des vierges pour marque de leur
profession. 'Il reproche à d'autres Donatistes d'avoir obligé des p.96 97.
vierges déja voilées, de faire une seconde fois profession de
virginité. 'S. Augustin dit qu'ils reprenoient les Catholiques de Aug.ep.119.c.
sobriè. chanter "avec trop de modestie les divins cantiques des Pro- 18.p.219.2.c.
1. phetes, ce qui ne plaisoit pas à des gents qui [1] dans leurs festins
s'animoient à bien boire par des chansons toutes profanes.

[Pour la vie monastique, qui n'avoit commencé parmi les
Catholiques d'Afrique que beaucoup depuis leur separation;]
'ils la dechiroient autant qu'ils pouvoient par leurs medisances, lit.P.l.3.c.40.p.
& reprochoient comme un crime à S. Augustin, d'en avoir esté 134.2.b.
l'auteur dans l'Afrique. 'Ils en prenoient pretexte de se moquer ps.132.p.629.2.
des Catholiques. [C'est pourquoi je ne sçay s'il ne faudroit point d.
raporter aux Donatistes]'ce que Salvien écrit du mepris que l'on Salv.gub. l.8 p.
faisoit des moines en Afrique, & particulierement à Carthage, 194.195.
où il dit qu'ils ne pouvoient presque paroistre sans estre exposez
aux railleries des Chrétiens, aussi-bien que des infideles, sans
estre accablez d'injures & d'outrages par tout le monde, & sans
estre presque en danger mesme de la vie.[Il faut peut-estre aussi
raporter aux moines]'ce que dit S. Augustin, que les Donatistes Aug. ps132.p.
se railloient de ce que les freres disoient *Deo gratias* quand ils 630.2.c.d.
rencontroient quelqu'un [de leur profession, ou simplement de
leur connoissance.]

'Ce Saint ne dispute point aux Donatistes l'honneur de conser- in Jo.h. 6.13.p.
ver la virginité, de garder la continence, de donner l'aumosne, 25.1.b|50.1.d.
(car ils se vantoient d'en faire beaucoup,) & de faire toutes les
autres choses qui sont loüées dans l'Evangile: mais il dit que tou-
tes ces choses leur sont inutiles tant qu'ils dechireront la robe
de J.C. 'Il veut bien aussi qu'ils se vantent d'avoir parmi eux beau- p.50.1.d.
coup de personnes eloquentes, de grandes langues, comme il
dit, & des fleuves d'eloquence. [Nous avons déja parlé de l'elo-
quence de Donat, & nous verrons dans la suite qu'ils ont eu enco-
re d'autres personnes habiles dans les lettres & dans les sciences.]

1. *ou bien* qui venant à l'eglise tout ivres, s'animoient à chanter de toutes leurs forces non seulement les cantiques de l'Ecriture, mais d'autres encore qu'ils ont composez.



ARTICLE XXXVI.

Des Donatistes de Rome, & de leurs Evesques.

Opt.l.3.p.72.b. 'LE schisme des Donatistes allumé d'abord par une petite étincelle, avoit formé un tel embrasement dans l'Afrique, l.7.p.100.c. 'que du temps de S. Optat, [c'est à dire vers l'an 370, & aprés que le schisme avoit paru tout à fait éteint, depuis 349 jusqu'en Posd.v.Aug.c.7 362,]il n'y restoit qu'un assez petit nombre de Catholiques:'& la plusspart des peuples y suivoient le parti des Donatistes jusqu'au Opt.l.3.p.72.b. temps de Saint Augustin.'Mais aussi ils ne se repandoient point Aug.ep.Jo.h.2. p.241.1.a. audelà ; '& ils n'avoient dans leur communion que les deux langues qu'on y parloit: la punique qui estoit celle du pays, & Opt.l.2.p.51.b. la latine. 'Ce n'estoit pas qu'ils manquassent d'ardeur à courir de tous costez pour tascher d'engager quelqu'un dans leur secte. l.3.p.72.b. 'Mais avec tout cela ils demeuroient toujours renfermez dans Aug.f.46.c.17. p.247.e.f. les provinces de l'Afrique. 'Quoique la Libye Cyrenaïque fust en quelque sorte de l'Afrique, & qu'elle y fust immediatement in Cre.l.3.c.63. p.193.2.a. jointe; cependant il ne s'y trouvoit point de Donatistes. 'Tout ce qu'ils pouvoient faire, estoit de conter au plus deux ou trois Evesques de leur communion hors de l'Afrique, qu'ils envoyoient de l'Afrique mesme pour quelques uns de leurs sectait. P.l.2.c.108.p 125.1.a| unit.c. 3.p.142.2.b. teurs qui demeuroient inconnus. 'Ils en avoient un en Espagne pour la maison & les terres seules d'une dame de ce pays là, & un à Rome.[Je ne trouve nullepart le troisieme.

De ce qu'ils en avoient un à Rome, ce n'estoit pas qu'ils y Opt.l.2.p.49.a. eussent seduit personne.] 'Mais quelques Africains de leur parti s'y estant habituez, ils demanderent qu'on leur envoyast quelqu'un de leur pays pour les assembler [& leur administrer les Aug.in Pet.c. 16.p.88.1.a. sacremens.] 'Ainsi on leur envoya d'abord secrettement des Interventeurs, comme ils les appelloient; & enfin quoiqu'ils fussent en tres petit nombre, on ordonna des Evesques à cette Opt.l.2.p.48.a. miserable populace. 'Tous ces Evesques estoient aussi Africains; Aug.b.69.p.12. 2.d. '& ils venoient d'Afrique tout ordonnez, ou bien, quand il leur en prenoit fantaisie, des Evesques Donatistes alloient les ordonner à Rome.

Opt.p.48.c. a c|Aug.ep.165. p.287.1.a. 'Le premier fut un Victor de Garbie,[a]qu'ils envoyerent d'Afrique où ils l'avoient ordonné. [b] Il y avoit un Victor Evesque de b Opt.l.1.p.40.a. Garbie au Concile de Cirthe [en 305; mais je doute que ce soit Aug.p.287.1.a. le mesme.]'Ce [Victor] envoyé à Rome n'entroit point dans la

ligne des successeurs de S. Pierre, '& ne prenoit point la place d'aucun predecesseur[ou mortou]deposé. Ainsi il estoit ordonné contre l'Eglise Romaine,'& ne donnoit aucun droit aux Donatistes de se prevaloir de succeder à la chaire de Saint Pierre, qui apparemment estoit alors remplie par S. Silvestre. 'C'estoit un fils sans pere, un soldat sans capitaine, un disciple sans maistre, un successeur sans predecesseur, un habitant sans maison, un pasteur sans troupeau, un Evesque sans peuple.

inPet.c.16.p.88 1.a.
ep.165.p.287.1.a.
Opt.l.2. p.48.c|
Opt.p.49.a.

'Car ne pouvant seulement troubler la pureté de l'Eglise Romaine,[ni attirer personne à son parti,] il demeura avec ses Africains, qui estoient trop peu pour estre appellez un troupeau ou un peuple, & qui parmi plus de quarante eglises qu'il y avoit dans Rome, ne trouvoient pas une place où ils pussent s'assembler. De sorte qu'ils furent obligez de prendre pour cela une caverne hors de la ville, "où ils firent comme une amphitheatre pour leur servir d'eglise. 'Elle estoit sur quelque montagne; d'où vient que * les Donatistes estoient appellez à Rome les Montagnars.'Saint Jerome semble leur donner aussi le nom "de Campagnars. [a] On les y appelloit aussi "Rochistes, [peut-estre parceque leur caverne estoit à la campagne parmi des rochers.] 'Pour le nom de *Cuzupitæ* que leur donne aussi S. Augustin, on ne sçait ce qu'il veut dire,"si ce n'est une faute pour *Rupitæ*. 'C'estoit donc dans cette caverne qu'estoit le throne de Victor, où il ne pouvoit montrer que personne se fust assis avant luy. 'Car pour ce qui estoit des eglises où reposoient les reliques de Saint Pierre & de S. Paul, le schisme l'empeschoit & luy & ses successeurs d'y entrer; & peut-estre ne les ont-ils jamais vuës, bien loin d'y avoir pu entrer pour y celebrer [le sacrifice,] & y communiquer avec les reliques de ces saints Apostres.

a.
quam gradibus sepserunt.
Hier.an.355.
*
Campates.
in Lucif.p.147. b.
Rupitani.
a Aug in Pet.c. 3.p.142.a.b.
ep.53.B.p.121. b.f.
&c.
Opt.l.2. p.49 a.
p 48.c.

'A Victor de Garbie succeda Boniface de Ballite; à Boniface Encolpe, & à Encolpe Macrobe, 'qui de la maniere dont Saint Optat en parle, [vivoit sans doute encore lorsque ce Saint écrivoit vers 370.]'Ce Macrobe avoit esté Prestre dans l'Eglise Catholique, & celebre mesme dans l'Afrique. Il écrivit durant ce temps là un livre sur les mœurs adressé "aux Confesseurs & aux Vierges, plein d'instructions fort necessaires, & particulierement d'avis fort utiles pour conserver la chasteté. Mais depuis il suivit le parti des Donatistes ou Montagnars,dont il fut secrettement l'Evesque à Rome.

p 48.49.
p 48.c.
Genn. v.ill.c.5.
NOTE 21.

* Hier.chr.an.355|in Lucif.c.9.t.2.p.147.b|ep.133.t.2.p.77.b|Opt.l.2 p.49.a| Aug.ep.165.p.287. 1.a|hær.69.p.12.2.d|cont.lit.Petil.l.2.c.108.p.125.1.a|in Pet.de unit. Ecc.c.3.p.142.2 b|Genn.vir. ill.c.5.

Opt.l.2.p.49.a. 'Aprés Macrobe, nous trouvons encore dans S. Optat les noms de Lucien & de Claudien: [mais il y a apparence qu'ils ont esté
p.48.b. ajoutez depuis,"quoique peut-estre par luy mesme,]comme celui V.la note 28.
Cod. Th.sir.p. 84. de Sirice dans la liste des Papes. [Nous verrons dans la suite]les
p.93. plaintes que le Concile de Rome fit contre Claudien vers 378,'&
Cart.c.1.§ 157. ce que Gratien ordonna ensuite contre luy. 'Dans la Conferen-
p.499. ce de Carthage il y avoit un Felix qui prenoit titre d'Evesque de Rome.

ARTICLE XXXVII.

Des Circoncellions: Leur fureur à se tuer, & à se precipiter eux mesmes.

[CE qui a rendu le schisme des Donatistes plus celebre, & en mesme temps plus infame & plus odieux, a esté la
Aug.h.69.p.13.1.a. cruauté des Circoncellions.]'C'estoit une espece de Donatistes
a v.P.c.10. joints de communion avec les autres.ᵃIls estoient repandus dans presque toutes les Eglises des Donatistes; & il n'y avoit presque point d'endroit dans l'Afrique où il n'y en eust de grandes troupes. Ils faisoient profession de continence: [& c'estoit sans doute
Aug.ps.132.p.629.2.d. pour cela que]'les Donatistes les comparoient aux moines des Catholiques, à qui rien ne ressembloit moins pour tout le reste.
h.69.p 13.1.a. 'On les represente comme des paysans, [d'où vient]ᵇ qu'ils
b ep.255.p.357.1.a. n'entendoient que le punique, & non le latin: ᶜ & c'estoit parti-
c in Gaud.l.1.c.28. p 261.1.c. culierement à la campagne qu'ils exerçoient leurs brigandages.
d ps.132.p.630.1.a|in Gaud.p.261.1.c. ᵈCependant "ils renonçoient à l'agriculture: & pour avoir de *ab agris vacans.*
quoy vivre, ils couroient chercher à manger de costé & d'autre
"autour des maisons des paysans, sans avoir de demeure fixe; *circum cellas.*
d'où leur vint le nom de Circoncellions, que le peuple pronon-
Phila.c.85.p 21.c. çoit ce semble Circellions.'S.Philastre les nomme les *Circuiteurs.*
e Aug.ps.132.p.630.2.c|Opt.l.3 67.c. ᵉLes Donatistes les appelloient Agonistiques ou Combatans, parceque c'estoient, disoient-ils, les soldats de J. C. qui combatoient contre le diable. Mais ils estoient plutost des soldats du diable que de J.C.
Aug. in Em.p.252.2.b. 'C'estoit l'armée des Donatistes;ᶠ des gents de la campagne,
f h.69.p.13.1.a. que leur seule brutalité à tout faire, a rendu celebres. Non contens d'exercer sur les autres toutes sortes de cruautez, ils ne se traitoient pas eux mesmes avec moins d'inhumanité & de
v.P.c.10. barbarie. 'Ils estoient si méchans & si emportez, suivant les faux principes dont on les avoit imbus, que leur insolence & leur

leur audace n'epargnoit perſonne : car ils ne conſideroient ni ceux de leur parti, ni ceux d'un autre. Foulant aux piez toutes les loix de la juſtice, ils ſe jettoient ſur ceux qui s'y attendoient le moins, & ſi on ne faiſoit ce qu'ils vouloient, il falloit s'attendre à recevoir d'eux tous les plus mauvais traitemens. Ils couroient comme des furieux dans les campagnes & dans les hameaux, portant diverſes armes, & ne craignoient pas d'en venir juſques à l'effuſion du ſang. 'C'eſtoient des gents pleins de feu & d'action pour les entrepriſes les plus deteſtables, & ſans mouvement pour tous les travaux utiles, qui repandoient le ſang des autres comme s'ils en euſſent eſté alterez, & le leur propre comme n'en faiſant aucun cas. Voilà par où ils ſont devenus ſi fameux dans preſque tout l'univers, mais comme la honte de leur ſecte & de l'Afrique : 'd'où vient que Theodoret parlant des Donatiſtes, n'en dit preſque rien que ce qui convient aux Circoncellions.

in Gaud.l.1.c. 28.p.261.1.b.c.

Thdrt.h.l 4.c. 6.p.239.a.

'Une de leurs plus étranges folies, eſtoit de ſe donner la mort à eux meſmes, dans l'imagination d'acquerir par là la couronne du martyre. 'Ils ſe tuoient donc de toutes ſortes de manieres : mais celles qui eſtoient les plus communes, & comme un jeu ordinaire parmi eux, eſtoient de ſe precipiter du haut d'une montagne, ou de ſe noyer dans l'eau, ou de ſe jetter dans le feu aprés l'avoir allumé eux meſmes: 'encore ces deux dernieres morts eſtoient plus rares. Mais il y en avoit des troupes entieres qui ſe tuoient en ſe precipitant. Il y a, leur dit Saint Auguſtin, d'effroyables rochers & des precipices affreux, celebres par les morts frequentes que vos volontaires s'y ſont données. 'Pour eviter, diſoient-ils, d'avoir rien de commun avec les Traditeurs, ils ne ſe pendoient jamais, ou tres rarement, parceque Judas s'eſtoit pendu aprés avoir livré J. C.

a|Aug.unit c. 19.p.155.1.d.
Opt.l.3 p 68.b|
Aug.h.69.p.13.
a|unit. p.155.1.
d|ep.50.p.81.2.
b.c.
Aug. in Gaud. p.261.1.b.
c.37. p.265.1.d.

'C'eſtoit une fureur qui entre toutes les hereſies eſtoit particuliere à leur ſecte. a Ils l'inſpiroient à tous ceux qu'ils pouvoient, aux femmes auſſi-bien qu'aux hommes;'& l'on en voyoit des effets funeſtes par les femmes qui ſe precipitoient elles meſmes avec un courage bien malheureux. Il y eut auſſi de leurs "vierges, qui n'ayant pas conſervé la pureté dont elles avoient fait profeſſion, & ſe voyant groſſes, ſe precipiterent parmi des rochers, où le crime de leur homicide faiſoit voir celui de leur adultere. Elles ſe portoient à cette fureur [ou par deſeſpoir, ou] dans l'imagination que Dieu ne puniroit pas leur crime qu'elles puniſſoient ſi ſeverement par un autre crime. 'Et cette folle imagination com-

in Cre.l.3.c 49. p.190.1.d.
a h.69. p.13.1.1.
in Gaud. l.1.c. 31.p.262.2.a.
c.36. p.264.2.c.
d.

ſanctimoniales.

mune parmi eux, estoit [une des] causes de ce qu'ils se tuoient si facilement.

ep.61. p.118.2.d. 'Les autres Donatistes qui estoient un peu raisonnables, in Cre.l.3.c.49. detestoient une fureur si brutale. 'Leurs Evesques se vantoient p.150.1.d. aussi d'avoir defendu dans leurs Conciles de se precipiter : mais cette défense vraie ou fausse, n'empeschoit pas qu'on ne vist tous les jours les montagnes & les roches teintes du sang de ces lit.P.l.1.c.24.p. 93.1.b. malheureux, 'ni mesme qu'on ne rendist à leurs cadavres des a inPar.l.3.c.6. p.31.2.a. honneurs profanes & sacrileges, [a] & qu'on ne celebrast tous les ans le jour de leur mort avec un grand concours de peuple. [b] Ils b ep.68.p.125. 1.b|lit.P.l.2.c. 83.p.114.1.c. vivoient en bandits, mouroient en desesperez & en Circoncellions : & estoient cependant honorez comme des martyrs.

in Gaud.l.1.c. 28.p.260.2.d. cc.31.p.262.263. 'Ils taschoient de justifier ces morts volontaires par celle de Razias raportée dans le second livre des Macabées : [c] à quoy S. Augustin répond, que quoy que l'Ecriture dise de ce Razias, elle ne loüe point sa mort comme sainte ; & il dit de fort belles choses sur la difference qu'il y a entre cette mort & celle des sept freres dont il est parlé dans le mesme livre, ou des autres p.262.2.b.c. saints Martyrs. 'Il remarque en passant qu'encore que le livre des Macabées ait esté receu avec sujet par l'Eglise, il n'a pas neanmoins le mesme témoignage de J. C, ni la mesme autorité parmi les Juifs, que le reste de l'Ecriture. [Mais il ne s'arreste pas sur cela, quoique l'exemple de Razias soit tout à fait specieux pour les Circoncellions.

Theodoret raporte une chose sur ces morts furieuses, qui seroit assurément plus autorisée si elle estoit appuyée par le témoignage Thdrt.ep.29. 52.p.919.932. d h l 4.c.6.p. 239. de S. Augustin : mais il pouvoit l'avoir apprise]'des Africains qui se retirerent chez luy aprés la ruine de leur pays. [d] Il dit donc que ceux qui vouloient acquerir parmi eux le titre de martyrs, en avertissoient long-temps auparavant leurs compagnons, qui avoient soin aprés cela de les bien traiter, & de leur apporter toutes sortes de viandes, comme à des victimes que l'on engraisse ; & que quand ils avoient passé quelque temps de la sorte dans les delices & dans la bonne chere, ils s'alloient precipiter.



ARTICLE XXXVIII.

Les Circoncellions se font tuer par les autres, ou les assomment; & commettent une infinité de violences.

[LEs Circoncellion ne vouloient pas toujours se donner la mort eux mesmes,] '& ils se contentoient quelquefois de donner de l'argent à des personnes afin qu'ils les fissent martyrs, ou de forcer ceux qu'ils rencontroient dans les chemins de les 'tuer à coup d'épée, en les menaçant de les tuer eux mesmes s'ils le refusoient. [a] Quelquefois ils faisoient violence aux juges qui passoient, & les obligeoient de les faire mourir ou par l'épée des boureaux, ou par celle des autres ministres de la justice qui estoient à leur suite. Il y en eut un qui se moqua d'eux, & qui aprés les avoir fait lier comme pour leur faire trancher la teste, ordonna qu'on les laissast aller [en cet état,] & trouva ainsi moyen de sauver sa vie, & de ne point tremper ses mains dans le sang [de ces malheureux. C'est apparemment la mesme histoire que raporte Theodoret, quoique les circonstances soient changées.] 'Parmi tant de tristes narrations, dit-il, j'en veux raporter une assez plaisante. Une troupe de ces furieux engraissez comme des chapons, rencontra un jeune homme d'esprit & de resolution. Ils luy presentent aussi-tost l'épée nuë, & luy commandent de la leur enfoncer dans le sein, s'il ne vouloit qu'ils l'en perçassent luy mesme. Il ne le refusa pas: mais il leur dit que quand il auroit tué les premiers, les autres pourroient bien changer de resolution, & se jetter sur luy: qu'il falloit donc qu'il les liast tous, & qu'aprés cela il pourroit faire ce qu'ils desiroient. Ils y consentirent, se laisserent lier; & quand ils furent hors d'état de luy faire violence, il les fouetta bien, les laissa tous liez, & s'en alla. Voilà, ajoute Theodoret, jusqu'où le demon avoit porté leur frenesie.

'Leur envie de se faire tuer pour estre honorez des hommes comme des martyrs, [b] paroissoit encore davantage dans le temps que les payens avoient la liberté d'adorer leurs Dieux. 'Car ils alloient renverser les temples, [c] sans en avoir receu aucun pouvoir. Aussi c'estoit pour avoir occasion de se faire massacrer. 'Ils alloient mesme en troupes dans les plus grandes solennitez des payens, non pour briser les idoles, mais pour se faire tuer par les idolatres. Car [comme on les connoissoit,] les jeunes

Opt.l.3. p.68.b.
Thdrt.h l.4.c.6. p.239.b| Aug.h. 69. p.13.1.a| unit.c.19.p.155. 1.d| ep 50.p.81. 2.b| Phila.c.85. p.21.c.d.
a Aug.ep.50. p.81.2.b.
Thdrt.h p.239. c.
Aug.unit.p.155. 1.d.
b ep.50.p.81.2. a.in Par. l.1.c. 10 p 10.1.a.
c l.62.c.11.p. 364.c.
ep.50.p.81.2.a. b| in Gaud. l.1. c.28. p.261.1.b.

gents les plus vigoureux d'entre les payens avoient accoutumé de vouer chacun à leurs idoles combien ils en vouloient tuer :
1 Gaud.p.261. 1.b. '& ces malheureux s'en alloient eux mesmes par bandes se jetter sur les traits qu'on leur presentoit, de mesme que des bestes farouches dans l'amphitheatre. C'est ainsi que mouroient ces furieux, qu'on ensevelissoit à demi pourris, & qui trouvoient des gents assez fous pour les honorer comme des martyrs.

Ib|h.69.p.13.1.a. 'Ils n'estoient pas moins cruels contre les autres que contre
abr.p.4.1.d. eux mesmes. 'Ils ne se servoient pas d'abord de l'épée, parce, disoient-ils, que Dieu l'avoit défenduë à Saint Pierre : mais ils eussent moins fait de mal avec le fer, qu'ils n'en faisoient par le feu, par les bastons, & par les autres armes que leur folie leur
c.d|lit.P.l.2.c. mettoit en main. 'Car ils avoient des bastons quelquefois tour-
88.p.115.2.d. nez, dont ils menaçoient, ou plutost dont ils frapoient tous les jours. Ils ne tuoient pas sur le champ, mais ils brisoient tellement un homme, qu'il en mouroit enfin aprés avoir long-temps langui dans la douleur. Quand ils vouloient faire misericorde à quelqu'un, c'estoit de luy donner un si bon coup qu'il en mourust sur la place. Ils appelloient ces bastons *des Israelites*, rendant ainsi odieux un nom si celebre dans l'Ecriture.

in Par.l.1.c.11. p.10.2.a|lit P.p. 115.2.d. 'Du temps de Saint Augustin ces troupes furieuses de jeunes ivrognes s'ennuyerent de leurs bastons, & commencerent à
lit.P.p.115.2.d. prendre le fer & la fronde. 'Ils apprirent à se servir de ces nouvelles armes dans leurs festins de debauche, où ils avoient pour compagnie des femmes sans maris, avec qui ils couroient,
c.96.p.120.2.a| jouoient, buvoient, & passoient les nuits. 'Ils portoient non
ps.54.p.219.1.b. seulement des bastons, qui estoient leurs anciennes armes, mais ils y ajoutoient des frondes, des haches, des pierres, des lances, des épées; & en cet état ils couroient de tous costez, alterez du
In Par.p.10.2.a. sang des innocens, '& commettoient toutes sortes de violences, malgré les loix & l'autorité des magistrats.

ep.255.p.357. 'Dans tous leurs brigandages ils chantoient, "*Louanges à Dieu.* Deo laudes.
1.a. 'C'estoit à ce mot qu'ils repandoient le sang des hommes : [a] ce
2.d.
a 1.a. qui fait que Saint Augustin l'appelle leur trompette & leur cri de
ps.131.p.630.1. guerre. 'C'estoit cette parole qui faisoit pleurer tant de person-
d|lit.P.l.2.c.65. nes, [b] qui donnoit plus de frayeur que les trompettes des armées
p.110.1.d. b lit.P.c.84.p. ennemies; [c] & on craignoit plus de l'entendre sortir de leur
115.1.a. bouche, que d'entendre rugir un lion. [d] Ils estoient si acharnez
c ps.132.p.630. 2.c. au meurtre, que quelquefois mesme ils n'epargnoient pas plus
d ep.163.p.283. ceux de leur parti que les Catholiques.
2.b|in Jo.h.5.p. 19.1.a. [e] C'estoit marcher, dit Saint Augustin, au milieu de l'ombre de
e lit.P.c.47.p. 107.2.c.

la mort, que de rencontrer des Circoncellions. Il n'y avoit point de brigands ni de bandits qui commissent les mesmes cruautez que ces furieux faisoient souffrir tous les jours aux Catholiques. Ils portoient partout la terreur avec leurs armes, & troubloient ainsi non seulement la paix de l'Eglise, mais encore le repos public. Ils attaquoient la nuit les maisons des Ecclesiastiques Catholiques, les pilloient, & en emportoient tout ce qu'ils y pouvoient trouver. Et pour les maistres, ils les brisoient à coups de bastons, les perçoient de leurs épées, & les laissoient à demi morts. Ils inventerent un nouveau genre de supplice dont on n'avoit pas encore entendu parler. Au lieu qu'ils pouvoient arracher tout d'un coup les yeux des personnes, ils aimoient mieux les tourmenter long-temps, que de les aveugler sitost. C'est pourquoi ils s'aviserent de delayer de la chaux avec du vinaigre dont ils leur couvroient les yeux. Leur cruauté n'employoit pour cela d'abord que de la chaux; mais ayant sçeu que ceux qu'ils avoient ainsi maltraitez, en avoient esté bien-tost gueris, ils y ajouterent du vinaigre. Saint Augustin se plaint plus d'une fois de cette cruauté, qui passoit tout ce que les barbares pouvoient faire de plus inhumain dans les provinces qu'ils ravageoient. Les Circoncellions ne s'en contentoient pas neanmoins, & ils faisoient encore des blessures & des plaies horribles dans les autres membres des mesmes Clercs. Ils bruloient quelquefois les maisons, pilloient ce qu'ils en pouvoient emporter, repandoient le vin & les autres choses liquides: & c'estoit par la crainte de ces mauvais traitemens qu'ils contraignoient quelquefois des personnes à se laisser rebattizer.

in Cre. l. 3. c. 42. p. 188. 2. a.

ep. 122. p. 240. 2. c.



ARTICLE XXXIX.

Suite des cruautez des Circoncellions. Leurs autres desordres. Leurs Evesques font semblant de les desavouer, & s'en servent.

CEUX des Catholiques qui ne pouvoient supporter la discipline de l'Eglise, se refugioient parmi les Circoncellions, & estoient bien assurez d'y trouver protection, mesme contre les loix imperiales. Il y avoit souvent parmi les Donatistes des personnes qui eussent voulu se convertir: mais ils n'osoient seulement ouvrir la bouche, & témoigner par une parole quelque inclination pour l'Eglise Catholique, depeur de se voir ruinez, & leurs maisons renversées par ces barbares. Car ils exerçoient

Aug. ep. 255. p. 358. 1. a.

ep. 50. p. 81. 1. d.

p. 81. 2. a.

particulierement leur cruauté contre ceux qui les quittoient.
c. 'Les Evesques mesmes des Catholiques n'avoient pas liberté de faire leurs charges ; & il falloit qu'ils se resolussent ou à taire la verité contre leur devoir, ou à s'exposer à l'inhumanité des
d|ep.68.166.p. Circoncellions. 'Ce fut ce qui les obligea enfin à recourir à l'au-
124.2.b|288.1.c. torité de l'Empereur, comme nous le disons en un autre endroit. V.S.Augustin§149-152, 304.
lit.P.l.2.c.83.p. 'Et en effet, sans les principaux Donatistes, qui demeurant dans
114.2.b. les villes avoient quelque honneur à menager, & y servoient comme d'ostages aux Catholiques, les Circoncellions les eussent obligez d'abandonner entierement la campagne.

ep.50.p.82.1.d| 'Il y avoit assez de personnes parmi les Donatistes mesmes,
b.69.p.13.2.a. qui avoient horreur de ces cruautez : mais ils croyoient qu'il leur suffisoit pour n'en estre pas coupables, de ne les point approuver, sans se separer de leur communion; eux qui vouloient que tous les Chrétiens du monde fussent coupables des crimes
lit.P.l.2.c.88.p. pretendus de Cecilien dont ils n'avoient jamais oui parler. 'Les
116.1.b. Evesques Donatistes pretendoient que tout ce qu'ils faisoient ne
in Par.l.1.c.11. les regardoit point, 'qu'ils ne savoient ce que c'estoit que ces
p.10.2.b. gents là, ni ce qu'ils faisoient ou ce qu'ils disoient; [a]& quand on
a lit.P.l.2.c.47. leur objectoit leurs crimes, ils répondoient [1]qu'ils n'avoient rien
p.107.2.b. de commun avec eux. 'Cependant ils soûtenoient hautement
c. que les Circoncellions au milieu de tant de crimes, avoient le
c.39.p.106.1.2. battesme, & mesme qu'ils le pouvoient donner. [b]Et dans le vray,
b c.47.p.107.2. c'estoit sur leurs bastons & sur leur cruauté, plutost que sur le
b.c. secours de Dieu, qu'ils s'appuyoient & se défendoient contre
abc.p.4.1.c. l'autorité des loix civiles ; '& ils n'eussent point eu de puissance ni de regne sans ces illustres satellites de leur tyrannie.

ep.255.p.357. 'Les plus moderez d'entre eux souffroient qu'ils les accompa-
2.a. gnassent par honneur lorsqu'ils faisoient leur entrée dans leurs eveschez; & si quelquefois, irritez de leurs insolences, il les chassoient de leurs eglises, ils n'en lavoient pas le pavé, comme
lit.P.l.2.c.88.p. ils faisoient à l'égard des Catholiques. 'Ils menaçoient mesme
116.1.b. de s'en servir ; [c]& l'on voyoit toujours de leurs Clercs à la teste
c ep.166.p.288. de ces furieux pour les conduire: [d]d'où vient que Saint Augustin
1.c.
d ep.122.p.240. attribuë egalement leurs cruautez & à eux & aux Clercs, [ou
2.c|in Cre.l.3. mesme aux Evesques] des Donatistes : [e]Il dit que c'estoient la
c.42.p.188.2.a. plusspart de leurs Clercs, de leurs Prestres, de leurs Evesques,
&c.
e ep.163.p.283. qui assembloient [ces] troupes de gents furieux, pour faire tous
2.b. les jours des meurtres & des carnages étranges partout où ils
Opt.l.3.p.67.c. en avoient le pouvoir. 'Saint Optat dit que c'estoient les Evesques

1. *comites suos non esse.*

mesmes, qui par le desir impie [de s'opposer aux Catholiques,] avoient allumé la fureur de ces insensez.

'Neanmoins pour appaiser les plaintes qu'on faisoit de leurs violences, leurs Evesques avoient esté obligez dans une assemblée de promettre de rendre tout ce que les Circoncellions auroient pris.[Mais ils ne pouvoient pas executer cette promesse:] '& ils n'eussent pas voulu le pouvoir faire, depeur de faire trop de peine à ceux à qui leur schisme avoit de si grandes obligations. Aug. ep.255.p. 357.358. p.358.1.a.

[Quoique la cruauté soit le caractere essentiel des Circoncellions, ce n'estoit pas neanmoins leur seul crime.]'Car S. Augustin parlant des meurtres qu'ils faisoient, dit que lorsqu'ils estoient au milieu des cendres de leurs corps morts, (sans doute pour les honorer comme des martyrs,) ils couroient partout avec des femmes qui estoient jour & nuit mélées parmi eux, contre l'ordre des loix divines & humaines; & se remplissoient tellement de vin, que c'estoit la cause de la fureur avec laquelle ils commettoient tous les jours des meurtres, & se precipitoient eux mesmes. [Saint Augustin leur reproche la mesme chose en d'autres endroits.] 'Pretendra t-on, leur dit-il, qu'on ne fait pas alliance avec les adulteres, lorsqu'on souffre que des troupes de "vierges consacrées à J.C, remplies [non de son Esprit, mais]des chaleurs du vin, courent partout nuit & jour d'une maniere honteuse, mélées parmi des troupes de Circoncellions ivres comme elles? 'Ne voit-on pas dans toute l'Afrique vos armées de furieux errer de costé & d'autre d'une maniere qui blesse entierement la pudeur? 'Nous avons vu que c'estoit dans ces sortes de debauches qu'ils avoient appris à employer le fer & la fronde au lieu de leurs premiers bastons:'& il n'y avoit jamais d'heure où on leur pust parler pour leur faire entendre raison: car à quelque temps qu'on les prist, ou ils estoient ivres, ou ils s'enivroient. 'Voilà cependant ceux que les Donatistes pretendoient comparer avec les moines des Catholiques, c'est à dire des gents plongez dans le vin avec des personnes [toujours sobre, "des gents toujours en fougue avec des personnes graves & pausées, des furieux avec les plus doux & les plus simples, des hommes coureurs sans arrest avec des personnes renfermées dans une communauté.]

in Par.l.2.c.3.p. 42.2.c.d. c.9.p.15.2.c. *sanctimonialium.* lit.P.l.2.c.91.p. 116.1.d. c.88.p.115.2.d. p.116.1.b. ps.132.p.629.2.d. *praecipites.*

ARTICLE XL.

En quel temps les Circoncellions ont commencé: Taurin s'y oppose inutilement.

Opt.l.3.p.67. 68. 'POUR ce qui est du temps que cette manie a commencé, il est certain que c'estoit avant la venuë de Macaire, [c'est à dire avant l'an 348: & il semble, selon S. Optat, que c'estoit peu
p.67.c. auparavant,] 'puisqu'il dit qu'il n'y avoit guere que la folie des Circoncellions avoit esté allumée par les Evesques[Donatistes.]
Aug.ep.50.p 81. 2.a|in Gaud.l.1. c.28. p.261.1.b. 'Neanmoins il est certain par Saint Augustin, que c'estoit dés le temps que les payens exerçoient encore librement & publiquement les ceremonies de leur religion; [ce qu'on sçait que Cons-
in Par.l.1.c.11. p.10,2,c. tantin a tasché d'empescher par diverses loix.] 'Mais de plus, S. Augustin dit encore que ce fut par la violence des Circoncellions que les Donatistes se conserverent leurs eglises, malgré les loix imperiales qui les en privoient aprés que la cause fut terminée, & qu'ils se furent separez de l'Eglise. [Il est visible que S.Augustin entend en cet endroit les loix que fit Constantin aprés avoir condanné les Donatistes, & non pas] ce qui peut estre arrivé sous Constant aprés la venuë de Macaire, puisqu'il marque ce que les Circoncellions firent sous Constant, "comme un nouveau crime posterieur au premier. *addendo insuper etiam*

[Les premiers exploits qui soient marquez de ces furieux, sont ceux qui sont raportez par S. Optat, & qui estoient arrivez ce
Opt.l 3.p.67. 68. semble un peu avant 348.]La réunion n'avoit point encore esté faite[en 348 par Macaire,]leur dit Saint Optat, lorsqu'on voyoit courir partout cette[nouvelle]espece d'hommes, lorsque ces fous qualifioient Maxido & Fasir[leurs chefs,]les capitaines des Saints. Personne n'estoit alors en fureté dans ses terres. Les billets de ceux à qui on avoit presté estoient sans force; & il n'y avoit point de creancier qui osast en demander le payement. Sur une ligne de ces gents qui se disoient les chefs des Saints, la terreur faisoit[rendre ou dechirer les obligations:] Et si l'on tardoit un peu à obeïr, une multitude de fous accouroit en un moment, qui ne portoit pas simplement avec elle l'horreur & l'effroi, mais qui alloit aux dernieres extremitez, si par la crainte de la mort on ne s'abaissoit jusqu'au prieres les plus humbles devant ceux qu'on avoit assistez dans leurs besoins. Il n'y avoit non plus aucune fureté dans les chemins. Combien de

de maistres ont esté obligez de descendre de leurs chariots, & de courir ensuite comme des valets devant leurs propres valets qui s'estoient mis à leur place. Car ces[ennemis de tout ordre,] vouloient que l'ordre fust renversé entre les maistres & les serviteurs:& il falloit leur obeïr.

[Ils continuerent long-temps ces mesmes violences, comme on le voit par ce qu'en dit S.Augustin.] 'Pourquoi fuit on l'unité Catholique? Est-ce afin d'armer l'audace des paysans contre leurs seigneurs? Est-ce pour porter des esclaves rebelles, je ne dis pas à se soustraire de la dependance de leurs maistres, contre le precepte de l'Apostre, mais à les menacer avec insolence? Et non seulement à les menacer, mais encore à les piller & à les voler tout publiquement, par le conseil, par la faveur, & sous la conduite de vos confesseurs Agonistiques, qui crient *Gloire à Dieu* & quand ils accompagnent vos Evesques pour les honorer, & quand ils repandent le sang des hommes. 'Le mesme Saint en parle plus amplement en un autre endroit, où il raporte ce qu'ils faisoient avant mesme que d'estre tout à fait furieux. Aug. ep.255.p. 557.2.d. ep.50.p.82.1.c.d.

'Il n'y avoit point de maistre qui ne fust reduit à craindre ses propres esclaves, quand ils avoient recours à la protection de ces gents là. Qu'un valet ruinast le bien de son maistre, qu'il volast ses provisions, on n'osoit pas mesme le menacer. Un creancier n'osoit presser ceux qui luy devoient. La crainte du baston, ou du feu, ou de la mort mesme, forçoit à demeurer dans le silence. Il falloit laisser libres les esclaves les plus méchans, dechirer le titre de leur servitude, rendre les obligations aux debiteurs. Quiconque meprisoit l'insolence de leurs paroles, se trouvoit aussi-tost obligé par la violence de leurs coups à faire ce qu'ils vouloient. Les plus gents de bien qui avoient eu le malheur de leur deplaire, voyoient bien-tost leurs maisons rasées ou brulées. Des personnes d'honneur, elevez selon leur qualité, ont esté tellement battus par ces [paysans,] qu'à peine les leur a t-on pu enlever à demi morts. D'autres ont esté mis à la meule, qu'on leur faisoit tourner à coups de fouet comme si c'eussent esté des asnes. Quel secours a t-on jamais pu tirer contre eux des loix & des magistrats? Quel sergent auroit osé souffler en leur presence? Quel officier de justice auroit eu la hardiesse de faire aucune poursuite pour personne contre leur gré? Qui a jamais osé se mettre en devoir de venger la mort de ceux qu'ils avoient massacrez? Mais il ne leur falloit point aussi d'autre boureau que leur fureur propre, & ils s'arrachoient eux mesmes leurs c.d.

malheureuses ames par des supplices volontaires.

Opt.p.68.b. 'Pour retourner à ceux dont parle S. Optat, les Evesques Donatistes voyant les reproches qu'on leur faisoit des violences qu'ils exerçoient, écrivirent à ce qu'on dit au Comte Taurin, que l'Eglise ne pouvoit point corriger ces personnes, & que c'estoit à luy à les chastier. Sur ces lettres, Taurin[qui apparemment estoit General des troupes d'Afrique,] envoya des soldats dans les marchez & dans les foires où les Circoncellions avoient accoutumé de faire leurs desordres ordinaires; & ces soldats en
Vand p.269. "blesserent & en tuerent plusieurs en un lieu appellé Octave'qui truncati.
Opt p.68.b. estoit un evesché dans la Numidie. 'On peut conter encore aujourd'hui, dit Saint Optat, combien il y en eut [de tuez,]par
n.p.146. le nombre des autels ou des tables blanches, 'que l'on avoit alors accoutumé de mettre sur les tombeaax de ceux qu'on vouloit
l.3.p.68| n.p.147. honorer comme martyrs. 'Quelques uns vouloient les enterrer dans les eglises; & on le fit en un lieu [de la campagne]appellé Subbule: mais le Prestre du lieu nommé Clarius, fut obligé par l'ordre de son Evesque,[quoique Donatiste,] d'en oster ceux que l'on y avoit déja enterrez.

l.3.p.61| Aug. lit.P.l.3 c.25.p.130.2.c. 'Voilà ce qui fit que les Donatistes mirent Taurin au nombre des persecuteurs de l'Eglise, [a]& le dechirerent par leurs injures,
a Opt. l.3.p.76. b Aug.p.130.2.d. [b]quoiqu'il n'eust rien fait que suivant les loix publiques & ordinaires, [qui obligent les magistrats d'opposer la force aux violences des particuliers, & suivant celles] que les Donatistes avoient obligé Constantin de faire contre eux.

Opt.l.3. p.68.b. 'Mais malgré ce qu'avoit fait Taurin, les Circoncellions devinrent bien tost plus forts qu'ils n'avoient jamais esté; comme il parut dans l'affaire de Macaire,[dont nous parlerons bien-tost. Car aprés avoir tasché de ramasser en cet endroit ce qui regarde en general le schisme des Donatistes, il est temps de reprendre la suite de leur histoire, que nous avons interrompuë aprés le jugement que Constantin rendit contre eux à Milan sur la fin de l'an 316.]



ARTICLE XLI.

Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire, est condanné par Zenophile, & banni: Ursace poursuit les Donatistes.

L'AN DE JESUS CHRIST 320.,

[NOus ne voyons rien que nous puissions raporter particulierement aux trois années 317, 318, & 319: & la premiere chose dont nous sachions precisément le temps depuis le jugement de Milan, est l'affaire de Nondinaire,] 'qui decouvrit devant le tribunal de Zenophile toutes les intrigues de Lucille, [& le mystere honteux tant de la condannation de Cecilien, que de l'election de Majorin.] 'Les actes qui nous en restent encore, sont datez du 13 decembre sous le Consulat "du grand Constantin, & du jeune Constantin Cesar son fils, [c'est à dire de l'an 320.] — Aug. unit. c. 18. p. 154. 1. 2. — Caeci. op. p. 265. — Note 22.

'Nondinaire dont nous parlons, estoit Diacre de Silvain Evesque de Cirthe, [a]qui l'avoit elevé & ordonné. [Ce Silvain, comme nous avons vu, avoit esté fait Evesque en l'an 305 par les Traditeurs du Concile de Cirthe, aprés avoir luy mesme livré les vases sacrez en l'an 303.] 'Il estoit encore coupable du schisme de l'Afrique, de simonie, & de plusieurs autres fautes. 'Il arriva quelque differend entre ce Silvain & Nondinaire. [b] On peut juger par les actes qui nous en restent, que Silvain avoit degradé '& mesme excommunié l'autre, [c] & avec assez peu de sujet. Nondinaire se plaignoit d'avoir mesme esté lapidé par ordre de Silvain. — Aug. in Cre. l. 3. c. 28. p. 185. 2 b. — a Caeci. op. p. 270 a. — p. 268. b. — Aug. in Cre. ut sup. — b ep. 162. p. 280. 1 a. — ep. 165. p. 287. 1. d. — c Caeci. p. 268. 269.

'Il alla solliciter divers Evesques pour tascher par leur intercession de faire sa paix avec luy. [d] Mais il la recherchoit moins en demandant pardon comme un suppliant, qu'en l'exigeant par les menaces terribles qu'il faisoit de decouvrir tout. 'Car il donnoit aux Evesques un acte par lequel il protestoit devant J.C. & devant ses Anges, que Silvain estoit Traditeur; qu'il avoit volé le bien des pauvres; que les Evesques, les Prestres, les Diacres, & les Anciens, savoient fort bien que c'estoit pour l'argent de Lucille qu'on avoit entrepris d'établir Majorin Evesque, & de faire schisme; & que Silvain avoit receu de l'argent pour faire Prestre un nommé Victor le Foullon. 'C'est ce semble a cause de cet acte que Nondinaire disoit que Silvain l'avoit fait lapider. — p. 268-270 | Aug. ep. 162. p. 280. 1. 2. — d in Cre. p. 185. 2. b. — Caeci. p. 268. b. — b.

p.269.b. 'Nous avons encore les lettres que Purpure [de Limate,] [a] Fort
[a] p.269.b. Evesque[b] ami particulier de Silvain, & un autre Evesque nom-
[b] p.270.b. mé peut-estre Sabin, écrivirent à Silvain sur cette affaire, pour le
presser de se reconcilier avec Nondinaire avant Pasque, dont il
p.268.c|269.c. paroist que l'on estoit alors fort proche.'L'Evesque Fort, & un
autre [qui pouvoit estre Purpure,] écrivirent encore pour cela
p.270.b.c. au Clergé & aux anciens de Cirthe.'L'Evesque Sabin en écrivit
aussi à Fort, pour l'assurer qu'il avoit rendu à Silvain la lettre qu'il
luy écrivoit sur Nondinaire : & il l'exhorte en mesme temps à
continuer de travailler puissamment à cette reconciliation. [On
voit un grand empressement pour cela dans ces lettres. On voit
qu'ils craignoient que le mecontentement de Nondinaire n'eust
de fascheuses suites pour eux, & ne decouvrist bien des choses
qu'ils vouloient tenir cachées. Ils recommandent partout le
secret: ils reconnoissent mesme la verité de l'acte que Nondinai-
re leur avoit donné, c'est à dire selon toutes les apparences, &
comme il paroist qu'on l'entendit en justice, de la protestation
c. qu'il faisoit des crimes de Silvain.]Car aprés la lecture des
lettres, Zenophile conclut qu'il estoit constant par ces lettres
que Silvain estoit Traditeur.

Aug. ep.162.p. 280.1.a. 'Neanmoins les intercessions que Nondinaire avoit recher-
[c] in Cre.p.185. 2.b. chées luy furent inutiles, [c]& il ne put faire sa paix avec Silvain:
[d] ep.162. [d]de sorte que dans le transport de sa colere il decouvrit tout, &
porta la chose au tribunal de la justice. Zenophile estoit alors
Bar.306.§39. Consulaire, [c'est à dire gouverneur de la Numidie.]C'est sans
doute celui qui fut Consul en l'an 333, [& qu'on nomme aussi
Aug.ep.162. Xenophile.] 'Nondinaire s'adressa donc à luy, [& luy porta sa
Cæci.p.265-275 plainte contre Silvain.] 'Nous avons encore une partie de la
Aug. ep.162|in Cre.l.4. c.56 p. 211.1.d|lit.P.l. 3.c.57. p.139.2. procedure qui se fit dans ce tribunal.'S. Augustin la cite plusieurs
fois, [e]& en raporte divers endroits. [f] S. Optat l'avoit mise dans
son recueil.

d|ep.165.p.287. 1.d. [On voit que le dessein de Nondinaire estoit d'y faire verifier
[e] in Cre.l.3.c. 29.p.185.186. l'acte de protestation qu'il avoit donné auparavant aux Eves-
[f] Opt.l.1.p.39.c. ques,] [g]& qui y est raporté.[h]Il verifia en effet que Silvain estoit
[g] Cæci.p.268. Traditeur, par la lecture du procés verbal de Munatius Felix, du
[h] p.266.268. 19 may 303, 'par les six lettres à Silvain que Nondinaire mesme
p.268-270. avoit obtenuës pour tascher de se reconcilier avec luy, 'ensuite
p.270.c. desquelles Zenophile prononça qu'il estoit constant que Silvain
p.171-274. estoit Traditeur; '& par la confession de divers témoins qui
Aug.ep.165.p. 287.1. estoient de la communion mesme de Silvain : 'en sorte que la
[i] Cæci,p.272.a. chose fut prouvée plus clair que le jour. [i] 'Les mesmes témoins

deposerent encore que Silvain avoit pris du vinaigre appartenant au fisc, & receu de l'argent pour ordonner un Prestre.

[On n'y voit pas si clairement la preuve de l'argent donné par Lucille pour l'ordination de Majorin, parceque les actes sont imparfaits, & que l'interrogatoire de Lucien] 'que Nondinaire dit savoir la chose, ne s'y trouve pas. 'Neanmoins les autres témoins deposent que Lucille avoit donné une grande somme d'argent, & qu'on n'en avoit rien distribué aux pauvres ni aux Ecclesiastiques. Saint Augustin fonde ce qu'il en dit sur ces actes. [Nous n'y trouvons point] [a] ce que Saint Optat en cite touchant le Concile de Cirthe. [La sentence que rendit Zenophile y manque aussi. Mais on peut juger quelle elle fut] 'par ce que disoient les Donatistes, que Silvain n'ayant pas voulu communiquer avec Ursace & Zenophile qui persecutoient leur parti, il avoit esté envoyé en exil : à quoy Saint Augustin répond, qu'il avoit esté justement banni, parcequ'estant Traditeur, il avoit encore voulu demeurer heretique, depeur de perdre en rentrant dans l'Eglise l'honneur de l'episcopat, qu'on ne pouvoit pas luy conserver aprés avoir esté convaincu d'estre Traditeur par des preuves si authentiques.

c.
p.273 274.
Aug. in Cre. l. 3. c. 28. p. 185. 2. b| ep. 162. p. 280. 1. a.
a Opt. l. 1. p. 39. c.
Aug. in Cre. l. 3. c. 30. p. 186. 1. b.

[Ursace dont nous venons de parler, estoit apparemment un des principaux officiers de l'Afrique. C'est sans doute celui] 'sous lequel les Donatistes se plaignoient que beaucoup de personnes avoient esté maltraitées, '& qu'on avoit repandu le sang de beaucoup de Chrétiens. [b] Ils le mettent encore autrepart au nombre des Comtes qui les avoient persecutez, & qui estoient tous peris, disoient-ils, par la vengeance de Dieu. Ils se reduisoient neanmoins à ce seul Ursace, qu'ils disoient avoir esté massacré par les barbares dans un combat, où son corps estant demeuré sans sepulture, avoit esté mis en pieces par les chiens & par les oiseaux, 'Surquoi S Augustin répond, que si cet Ursace estoit mort comme ils le disoient, il avoit sujet, pourvu qu'il eust bien vécu, de se consoler sur la promesse que Dieu fait aux siens, qu'il recherchera leur sang des dents de toutes les bestes. [C'est apparemment sur ce que les Donatistes disoient qu'il estoit mort en portant les armes,] 'que M.r Valois croit qu'il commandoit la milice d'Afrique. 'On trouve un Ursace en Afrique qualifié Duc, [c'est à dire General des troupes.]

Opt. l. 3. p. 69. 2.
Carr. b. 3 | 253. p 317. c.
b Aug. lit. P. l 2. c. 92. p. 117. 1. a.
p. 119. 1. b. c.
Euf n. p. 303. 1. d.
Boll. 1 mars, p. 30. b.



ARTICLE XLII.

Requeste insolente des Donatistes: Constantin les rappelle d'exil; & les laisse en liberté, en les detestant.

L'AN DE JESUS CHRIST 321.

Caeci.op.p.265. [L'Exil de Silvain ne fut pas long:] 'Car Zenophile examina les denonciations de Nondinaire le 13 decembre de l'an 320; '& dés le 5 may de l'année suivante, Constantin adressa un rescrit à Verin Vicaire d'Afrique, pour rappeller d'exil les Donatistes qui estoient bannis. 'Les Donatistes pretendirent avoir merité ce rescrit par une requeste qu'ils se vantoient eux mesmes d'avoir adressée à Constantin, 'où ils se plaignoient de la violence avec laquelle, disoient-ils, il les persecutoit; [a] luy declaroient que jamais ils ne communiqueroient [1] avec son fripon d'Evesque, (c'est ainsi qu'ils designoient Cecilien,)& protestoient qu'ils estoient prests de souffrir plutost tout ce qu'il voudroit leur faire endurer. 'Les Donatistes pretendoient donc que Constantin leur avoit donné sur cela liberté de conscience, [c'est à dire] 'le rescrit qu'ils presenterent aussi-tost aprés, adressé au Vicaire Verin, par lequel il leur accordoit cette liberté, [b] daté du 5 may, sous le Consulat de Crispe & de Constantin [le jeune,] prés de quatre ans & demi aprés le rescrit adressé à Eumale en l'an 416. Ainsi ce rescrit appartient au second Consulat des deux Cesars, [qui tombe en l'an 321, & non au troisieme, qui seroit l'an 324.]

Aug.p.col.c.31. 33.p.245.1.c|2.d. Cart.c.3.t.544. p.437. Aug.ep.152.p.266.2.b. a col.d.3.c.21. p.228.2.b. Cart.c.3.t.544. t.549| Aug.col.d.3.c.22. p.228.2.b.c. b p.col.c.33.p.245.2.d.

'Constantin par ce rescrit témoignoit une horreur extreme pour les Donatistes, 'comme pour de tres méchans hommes, & des ennemis de la paix Chrétienne: '& neanmoins comme Dieu avoit déja commencé à les punir, il vouloit qu'on les abandonnast à son jugement, 'qui ne manqueroit point de chastier leur fureur; qu'on les laissast revenir d'exil; [b] qu'on leur donnast la liberté de vivre comme ils voudroient; [c]&[2]qu'on ne leur imposast point d'autre peine que celle de leur propre rage. [d] Saint Augustin dit en quelques endroits, qu'il ordonnoit leur rappel par ce rescrit, '& en un autre, qu'il y insinuoit l'ordre qu'il avoit donné pour leur rappel.

col.d.3.c.22. c.24.p.229.2.a. p.col.c.31.p.245.1.c|ep.152.p.266.2.c. p.col.c.33. ep.152. b col.d.3.c.22. 24|Cart.c.3.t.549. c Aug.ep.152. d b.c|p.col.c.31. col.d.3.c.22.

'Cette indulgence [e] est la chose du monde la plus ignominieuse

p.col.c.31. e col.d.3.c.22.

1. *antistiti ipsius nebuloni.*

2. *furori suo dimittendos.*

pour les Donatistes : Et elle fut neanmoins produite par eux dans la Conference de Carthage, 'parcequ'ils vouloient tenter d'y obtenir la mesme liberté. Mais Marcellin qui y presidoit se moqua de cela ; '& les Catholiques tirerent un grand avantage de cette piece, qu'ils n'avoient pas, & dont ils eussent donné bien de l'argent. c.22. p.218.2.d. d|p.col.c.31.

[Il faut peut-estre mettre vers ce temps là,] 'une lettre de Constantin adressée generalement aux Evesques & au peuple de l'Eglise Catholique d'Afrique [dont on ne sçait ni le temps ni l'occasion.] Elle regarde les violences que les schismatiques exerçoient : & Constantin exhorte les Catholiques à les vaincre par leur douceur, & à se contenter d'implorer pour eux la misericorde de Dieu. Il proteste au commencement qu'il n'a rien omis de tout ce que la foy & la prudence luy avoient pu suggerer pour appaiser ce trouble par la moderation & par la douceur. [Toute la lettre est fort belle. Mais il est difficile de voir comment un Prince peut lascher la bride à l'injustice, & exhorter ceux qu'il y abandonne à se contenter de la patience, luy dont le premier & le plus indispensable devoir est de soûtenir la justice par son autorité, & de s'opposer au moins à la violence & aux voies de fait.] Cæci.op.p.287. a.

'Eusebe n'a point oublié cette moderation extraordinaire de Constantin à l'égard des seditieux d'Afrique, comme il les appelle ; & il la fait entrer dans son panegyrique. Mais il avoue qu'elle donna la hardiesse à ces seditieux de se porter à des excés qui n'estoient dignes que d'insensez ou de demoniaques. Il ajoute que ces excés excitoient plutost la compassion que la colere de ce Prince, moins attentif à arrester la fureur des seditieux par son autorité, qu'à vaincre par sa douceur la malice du demon qui vouloit le porter à la colere par les outrages qu'ils luy faisoient. [Et Constatin avoit raison de ne se pas laisser emporter à la colere contre les hommes. Mais il n'eust pas eu moins raison de se mettre en colere contre les crimes des hommes, & de punir les coupables non par colere, mais par le zele de la justice. Une douceur excessive & à contre temps, peut quelquefois rejouir autant le demon qu'une juste colere contre les méchans, quand mesme la chaleur en seroit un peu trop grande.] Eus.v.Const.l.1. c.45.p.430-431.



ARTICLE XLIII.

L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le schisme en Afrique, & l'oblige à assembler le Concile de Nicée, où Cecilien se trouve : Constantin fait bastir une eglise à Cirthe pour les Catholiques.

L'AN DE JESUS CHRIST 324.

[CONSTANTIN devint le maistre de l'Orient sur la fin de l'an 323, par la défaite de Licinius. Peu de temps aprés écrivant sur l'heresie d'Arius qui commençoit à troubler l'Eglise,] 'il témoigne qu'un de ses plus ardens desirs estoit de pouvoir réunir tous les peuples dans le culte de Dieu, & dans un mesme corps de religion. 'C'est pourquoi il se plaint avec douleur de ce que toute l'Afrique se trouvoit agitée par une fureur & une tempeste terrible, à cause de ceux qui avoient la legereté temeraire & l'audace insupportable de dechirer en plusieurs sectes les peuples qui y faisoient profession d'adorer Dieu. 'Il s'estoit consolé dans l'esperance que quand il auroit vaincu [Licinius] l'ennemi commun [de l'Empire & des Chrétiens, mais surtout de leur union &] de leurs assemblées saintes, il envoyeroit en Afrique quelques [Evesques] d'Orient pour y rétablir la paix, 'ne voyant point d'autre remede propre à guerir les maux de cette province. 'C'est pourquoi dés qu'ils eut vaincu Licinius, il s'appliqua à chercher des personnes capables de cette commission, comme à son affaire capitale, & qui luy tenoit le plus au cœur. 'Mais il sçeut bien-tost que l'Orient estoit encore plus malade que l'Afrique, [par l'heresie qu'y repandoit Arius,] & trop affligé de ses propres maux pour estre en état de guerir les autres. Ce fut un coup tout à fait sensible à son cœur, & il ne put qu'adorer les secrets [impenetrables] "mais saints & justes de la providence.

Eus.v Const.l.2. c.65.p.473.b. — c.66 p.473.c. — d. — e. — c.67.p.474.a. — c.68.p.474.b. — καλλίςη.

L'AN DE JESUS CHRIST 325.

[L'année suivante on tint sur le sujet d'Arius le Concile œcumenique de Nicée,] 'dans les souscriptions duquel on trouve Cecilien de Carthage. 'Gelase de Cyzic dit qu'il eut commission d'en publier les decrets dans l'Afrique, la Numidie, '& la Mauritanie : '& un Concile de Carthage dit que Cecilien de bienheureuse memoire, avoit apporté au Concile d'Afrique [les dec]rets du Concile de Nicée,

Conc.t.2.p.54. c. — p.228.c. — p.1592.c.

auquel

au quel il avoit assisté. Ce qui est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique, [donne quelque lieu de croire qu'il assembla un Concile où ils furent receus & approuvez. Comme S. Athanase estoit aussi au Concile de Nicée, il ne faut pas s'étonner qu'il ait connu Cecilien, & qu'il luy rende un témoignage tres avantageux.]Car il met Cecilien d'Afrique entre les Prelats orthodoxes & les hommes apostoliques de son temps, dont ni la foy ni la sincerité ne pouvoit estre suspecte. Ath.or.1.p.291. b.c.

[Nous ne voyons point si Cecilien vécut encore long-temps aprés cela, ni si Gratus qui assista au Concile de Sardique en 347, estoit son successeur immediat.]Baronius met entre deux un nommé Rufe, qu'il dit avoir assisté au Concile de Rome en 337. [Mais ce Concile est une piece fausse & supposée. Ainsi s'il n'y a point d'autre autorité pour l'episcopat de Rufe, il n'y en a point dutout.]En 411 S. Augustin dit que l'on recitoit à l'autel le nom de Cecilien, & que l'on communiquoit avec sa memoire comme avec celle d'un frere. Bar.337§69. V. S. Jule, Pape note 3. Cart.col.3§230.

L'AN DE JESUS CHRIST 330.

[Constantin estoit encore persuadé qu'il valoit mieux abandonner les Donatistes à Dieu & à eux mesmes, lorsqu'il écrivit la lettre aux Evesques de Numidie, que nous avons à la fin de S. Optat. Voici quel en fut le sujet. Quoiqu'il n'y eust pas ce semble d'Evesque Catholique à Cirthe en 320,]puisqu'un Donatiste dit devant Zenophile qu'il n'y avoit en cette ville qu'une Eglise, [la quelle pour estre entiere comprend l'Evesque & le peuple uni ensemble; il pouvoit neanmoins y avoir plusieurs personnes qui aimoient mieux communiquer avec les Evesques Catholiques des environs, qu'avec Silvain Traditeur, simoniaque, & schismatique.]Constantin qui avoit rétabli cette ville en luy donnant le nom de Constantine, 'y fit donc bastir une basilique pour l'Eglise Catholique. Mais[quand elle fut achevée,] les schismatiques s'en emparerent avec leur insolence ordinaire. Constantin leur commanda plusieurs fois tant par luy mesme que par ses officiers, de la rendre à ceux à qui elle appartenoit, sans les pouvoir faire obeïr. Les Catholiques crurent devoir imiter en cette occasion la patience avec la quelle Dieu souffroit ces crimes, & abandonner plutost ce qui leur appartenoit, à la malice des autres, que de porter les choses à quelque extremité dangereuse. Cæci.op.p.265. c. Eus.n.p.291.2.3 d. Cæci.op.p.289

'Les Evesques de la province au nombre d'onze qui sont nommez, manderent cette resolution à Constantin, 'en luy demandant p.287.289. p.288.

le pardon des heretiques au lieu de la juste punition de leurs violences, lesquelles ils aimoient mieux laisser au jugement de Dieu.'Ils le prierent en mesme temps de leur accorder une autre place du domaine [pour y bastir une eglise .] Ils se plaignirent aussi de ce que les magistrats des villes poussez à cela par les heretiques, obligeoient les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Ecclesiastiques Catholiques, aux fonctions civiles"dont Constantin les dechargeoit par ses loix.

p.289. | V.Constantin § 32.

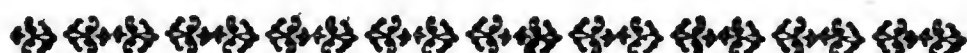
p.287.288. 'Nous avons la réponse de Constantin à ces Prelats,où il parle fortement contre le schisme & les violences des Donatistes, & loüe beaucoup la patience des Catholiques. 'C'est là, dit-il, connoistre vraiment Dieu, par une lumiere non superficielle, mais solide; c'est là s'attacher à ses preceptes; c'est là avoir[1] une foy egalement heureuse & forte; c'est là entrer dans les vrais sentimens [d'un Chrétien;]c'est là savoir que plus les ennemis de l'Eglise sont epargnez en ce monde, plus ils seront severement chastiez [dans l'autre.]'Il accorda tres volontiers la place qu'on luy avoit demandée;& il écrivit aussi-tost au Thresorier de mettre l'Eglise Catholique en possession d'une maison qui appartenoit à l'Empereur, & de tous ses droits. Il voulut encore qu'on y bastist l'eglise aux depens du fisc,& écrivit pour cela au Gouverneur de la Numidie. Il confirma aussi tant pour le present que pour l'avenir, l'exemption des charges publiques qu'il avoit donnée à tous les Clercs Catholiques. ["Une personne qui a vu le manuscrit dont cette lettre a esté tirée, nous a assurez qu'elle y est datée du 5 de fevrier à Sardique. Et cela nous oblige sans doute"à la mettre en l'an 330,& d'y raporter]'une loy que nous trouvons dans le Code,datée de mesme du 5 fevrier à Sardique, & adressée à Valentin Consulaire de la Numidie, qui porte presque les mesmes termes que la lettre aux Evesques; Que les heretiques ayant fait mettre"dans le corps de ville des Lecteurs, des Soudiacres, & d'autres Clercs, ils en seront retirez, & jouiront d'une immunité toute entiere, comme ceux de l'Orient.

p.288.289. | p.289. | V. la derniere edition de S.Optat. | Cod.Th.16.t.2. l.7.p.31. | Note 23. | ad Curiam

Caec.p.289. 'Constantin finit sa lettre aux Evesques en souhaitant le retour des schismatiques,quoiqu'il n'y eust plus[guere]lieu de l'esperer. Il veut qu'on n'y travaille que par les avertissemens, & les exhortations continuelles: & il conclud par ces paroles: Quoy « qu'ils fassent, pour nous, mes freres, attachons nous à nostre « devoir, appliquons nous à ce que Dieu nous ordonne, gardons « ses divins preceptes, meritons par nos bonnes œuvres de ne point «

1. *feliciter credere*. Ne faut-il point *fideliter*?

„ tomber dans l'erreur, & par le secours de la misericorde divine, „ conduisons nos pas dans la voie droite [de l'Evangile. Mais, comme on l'a déja dit, il y a quelque sujet de douter s'il gardoit assez luy mesme les commandemens de Dieu, lorsqu'il souffroit le mal qu'il pouvoit empescher legitimement, & s'il marchoit dans une voie tout à fait droite, lorsqu'il laissoit aux Donatistes une entiere liberté de faire ce qu'ils vouloient. Il y a bien de la difference entre ne point faire de violences injustes ou mesme odieuses, & abandonner entierement les méchans à leur discretion, quand on a des preuves claires & incontestables de leur malice. Il est certain que l'indulgence de Constantin a beaucoup fortifié l'opiniatreté des Donatistes dans l'Afrique, & l'insolence des Ariens dans l'Orient.



ARTICLE XLIV.

Leonce poursuit les Donatistes: Gratus de Carthage assiste au Concile de Sardique: Les Ariens taschent d'attirer à eux les Donatistes.

L'AN DE JESUS CHRIST 347.

[NOUS ne trouvons point que Constantin ait rien fait depuis sur le sujet des Donatistes. Il mourut en l'an 337, & laissa ses trois enfans, Constantin, Constance, & Constant, heritiers de ses Etats.] 'Ils suivirent l'aversion qu'il avoit eue pour le schisme des Donatistes, & autoriserent les loix qu'il avoit faites contre eux. [Nous en verrons des effets considerables sur l'an 348, c'est à dire à la fin du regne de Constant, à qui l'Afrique estoit demeurée en partage. Jusque là nous ne trouvons presque rien de particulier pour l'histoire des Donatistes: peut-estre que l'on estoit trop occupé à l'heresie Arienne, qui causoit dans l'Eglises des troubles encore plus dangereux. Aug. ep. 166. p. 289. 1. c.

Je ne sçay s'il faut raporter à ce temps là] 'ce que disoient les Donatistes, qu'on les avoit fort maltraitez sous Leonce. Selon que Saint Optat place ce Leonce, il pouvoit estre avant Ursace mesme, [dont nous avons parlé sur l'an 320.] 'Les Donatistes dans la Conference de Carthage suivent le mesme ordre: Ils mettent Taurin aprés Macaire. Opt. l. 3. p. 61. 69. a. Cart. c. 3. § 258. p. 591. b.

[S. Athanase estoit le plus grand fleau de l'heresie Arienne; & aussi ceux qui la soutenoient ne manquoient pas de faire leur possible pour le chasser du siege d'Alexandrie qu'il remplissoit.

Ils le firent bannir du vivant mesme de Constantin ; & comme il fut revenu aprés la mort de ce Prince, ils eurent assez de credit sur l'esprit de Constance pour luy faire donner un successeur, & obliger ce Saint par la crainte de perdre mesme la vie, à se refugier en Occident. Constant y prit sa protection ; & ce fut par ses sollicitations qu'il se tint un Concile dans la ville de Sardique en Illyrie l'an 347, où les Prelats assemblez en grand nombre declarerent Saint Athanase innocent, avec les autres Evesques chassez comme luy par les Ariens. Gratus Evesque

Conc.t.2.p.715.c. de Carthage fut du nombre de ces Prelats.] 'Car il témoigne luy mesme qu'il se souvenoit d'une ordonnance qui avoit esté faite

p.680.a. dans le Concile de Sardique. 'S. Athanase aussi met un Gratus

p.632.633. entre les 36 Evesques d'Afrique qui avoient signé ce Concile; '& dans les actes mesmes du Concile, Osius demande un reglement pour empescher les Evesques d'aller à la Cour aussi souvent qu'ils y alloient ; principalement, dit-il, ceux d'Afrique, lesquels, comme nous l'avons appris de Gratus nostre cher frere & collegue, meprisent les sages conseils qu'on leur donne, & sont continuellement à importuner l'Empereur par des requestes non necessaires, & qui regardent plutost les grandeurs du siecle que l'avantage de l'Eglise, & que le soin qu'ils doivent prendre des veuves, des pauvres, & des autres qui ont besoin de leur secours.

[Les Evesques de l'Orient estoient venus au nombre d'environ 80, pour se trouver au Concile de Sardique. Mais comme ils estoient engagez ou dans l'erreur, ou dans le parti de l'Arianisme, voyant qu'ils ne seroient pas les maistres dans l'assemblée, ils ne voulurent pas se joindre aux Occidentaux, & se retirerent à Philippople dans la Thrace ; d'où ils écrivirent "une lettre à toute l'Eglise sous le nom du Concile de Sardique, pour tascher, s'ils eussent pu, de se justifier eux mesmes, & faire anathematizer Saint Athanase, le Pape Jule, & divers autres Evesques des plus (V.S.Athanase § 43.)

p.699.d. illustres de l'Eglise.] 'Cette lettre estoit adressée nommément à

Aug.in Cre.l.3.c.34.p.186.2.d| ep.163.p.283.1.2.b. quelques Evesques, & entre autres à Donat de Carthage, 'qu'ils eussent sans doute esté bien aises d'attirer à leur parti pour joindre ensemble leurs heresies ; [& ils l'esperoient peut-estre d'autant plus, que Gratus adversaire de Donat s'estoit declaré

in Cre.p.186.187. pour Saint Athanase.] 'Neanmoins Dieu par sa misericorde ne permit pas que ces deux heresies s'unissent & conspirassent ensemble contre l'Eglise, [puisque nous avons vu ci-dessus que les

p.187.2.a| l.2.c.3.p.170.1.2. Donatistes sont demeurez orthodoxes sur la Trinité ;] '& ils ne

faisoient pas difficulté de mettre les Ariens au nombre des heretiques qu'ils detestoient, aussi bien que les Catholiques.

'Avec tout cela ils ne laissoient pas de faire trophée de cette lettre. Ils s'en servoient pour montrer que les Orientaux avoient condanné comme eux le crime des Traditeurs, & que jusqu'à ce temps ils communiquoient avec le parti de Donat; 'où au moins qu'ils avoient alors abandonné la communion de leurs adversaires, & pris la leur comme la plus juste & la plus sainte. 'S. Augustin leur demande quelle preuve ils avoient que Donat à qui la lettre des Orientaux est adressée, fust celui de Carthage. Car il soûtient que dans les exemplaires ordinaires il n'y avoit que les noms des Evesques, comme c'estoit la coutume de l'Eglise, & non ceux de leurs eveschez; '& il paroist que dans la premiere copie qu'il en vit entre les mains des Donatistes mesmes, cela estoit de la sorte. 'Mais en parcourant cette lettre, il vit que ces Orientaux condannoient S. Athanase & le Pape Jule; ce qui luy fit aussi-tost juger que c'estoient des Ariens: & il savoit déja par un bruit commun que les Ariens avoient tasché de se joindre aux Donatistes. 'C'est pourquoi lorsque Crescone voulut luy objecter cette lettre, il la rejetta comme une piece des Ariens, & il traite mesme tout le Concile de Sardique comme Arien, [parcequ'il ne savoit pas que les Ariens en avoient pris le nom pour tromper le monde.] 'Nous avons aujourd'hui cette lettre adressée à Donat avec la qualité d'Evesque de Carthage.

ep.163.p.282. 283. in Cre.p.186.2.c. d|l.4.c.44.p.208.2.a. ep.163.p.283.1.a. b. in Cre.p.186.2. d|208.2.a. Hil.fr.2.p.6.



ARTICLE XLV.

Paul & Macaire sont envoyez en Afrique par Constant, pour distribuer des aumosnes, & travailler à la réunion: Donat de Carthage refuse leurs aumosnes.

L'AN DE JESUS CHRIST 348.

'GRATUS de Carthage se servit apparemment de l'occasion de son voyage de Sardique pour aller trouver l'Empereur Constant, & implorer son secours en faveur de l'Eglise d'Afrique contre la puissance tyrannique de Donat & des schismatisques. 'Car ce fut aprés le Concile de Sardique que Constant envoya Macaire en Afrique; 'puisque Gratus cite ce Concile dans celui de Carthage, * tenu ensuite de la réunion que Macaire avoit procurée. [Les Donatistes aussi mettoient le temps de Macaire

Bar.348.§ 19. § 18. Conc.t.2.p.715.c. * p.713.c.

Aug. ep.163.p. 282.283. aprés le Concile de Sardique,] 'puisque voulant que les autres Eglises leur fussent unies dans le temps de ce Concile, & par consequent innocentes, ils disoient qu'elles estoient demeurées dans cette innocence jusques à ce qu'elles consentirent à la persecution que leur fit Macaire, & au sang qu'il repandit.[Ainsi il faut mettre le temps de Macaire en 348 ou 349, Constant

Euf.n.p.292.1.d. estant mort dés le commencement de 350] 'Et cela s'accorde

Aug.ep.48.p. 71.2.a. fort bien avec ce que dit Ticone au raport de S.Augustin, 'Que les Donatistes de Mauritanie receurent les Catholiques sans les rebattizer durant quarante ans, jusqu'à la persecution que leur fit Macaire.[Car mettant le commencement du schisme en 311, ce sera 37 ou 38 ans avant Macaire.]

Conc.t.2.p.713. e. 'Dieu ayant donc inspiré à Constant le desir de voir les Chrétiens d'Afrique réunis ensemble, il choisit pour aller travailler à un ouvrage si saint, Paul & Macaire que le Concile de Carthage appelle des serviteurs de Dieu. [Cela marque au moins qu'ils

Opt.l.3. p.73.c. estoient Chrétiens;] '& l'on voit qu'ils assistoient au sacrifice.[Ils agissoient apparemment tous deux ensemble;mais assez souvent Macaire est nommé seul.]

p.70.b.c. 'Ils venoient pour les Donatistes; [& neanmoins il y a bien de l'apparence qu'ils ne declarerent pas sitost cette commission,]

p.64.a. 'puisque Saint Optat dit que Constant ne les avoit pas envoyez "d'abord pour faire la réunion, mais pour distribuer des aumosnes, & soulager les necessitez de chaque Eglise, en donnant aux pauvres de quoy se vétir, se nourrir, soulager leurs autres besoins; primitùs.

c. '& des ornemens pour les maisons de Dieu. ªIl falloit que les ri-

a p.68.b. chesses qu'ils apportoient pour les pauvres fussent bien grandes,

p.67.c. puisque S.Optat dit que c'estoient presque des thresors. 'Mais en mesme temps qu'ils distribuoient ces aumosnes, ils exhortoient

p.62.a. tout le monde à se réunir, 'afin que Dieu & JESUS CHRIST [son Fils,] receussent favorablement les prieres que tout le peuple rassemblé dans une mesme Eglise, luy offriroit [d'une mesme bouche & d'un mesme cœur.] L'on ne faisoit aucune menace: l'on n'intimidoit personne: personne n'estoit mis en prison: &

Bar.348.§20.21. l'on n'usoit partout que d'exhortations [& de prieres.] 'Ainsi il paroist que le dessein de Constant estoit de voir si on pourroit réunir les Donatistes par la douceur, & par l'estime de la charité

Opt.l.3. p.67.c. des Catholiques. 'Car il avoit si peu dessein d'user de violence, qu'il n'y avoit point de troupes dans la province Proconsulaire [où est Carthage.] Et neanmoins les Donatistes ne laisserent pas d'accuser les Catholiques d'avoir demandé des soldats contre eux.

[Paul & Macaire allant donc distribuer leurs aumosnes, & s'adressant pour cela aux Evesques mesmes des Donatistes,['ils vinrent trouver Donat de Carthage, & luy exposerent le sujet de leur venuë.'Ils apportoient, comme nous avons dit, beaucoup de richesses pour les pauvres, mais rien pour Donat]en particulier. Soit donc pour ce sujet, soit qu'il vist que l'on vouloit ruiner son parti;'il se mit en furie; il refusa ce que l'Empereur envoyoit, & dit avec ses emportemens ordinaires: Qu'y a t-il de commun entre l'Empereur & l'Eglise? ajoutant à cela toutes les injures & tous les outrages que son insolence put luy suggerer contre Constant, 'sans se souvenir ni que c'estoient les Donatistes qui avoient les premiers porté l'affaire du schisme à l'Empereur, 'ni du respect & de l'obeïssance que S. Paul veut qu'on ait pour les Princes mesme payens; combien plus pour un Empereur Chrétien qui avoit de la crainte de Dieu, de la pieté, & de la charité, comme les effets le faisoient voir. 'En refusant les presens que ce Prince faisoit à l'Eglise, il montroit assez ou qu'il ne se souvenoit pas que les Prophetes avoient predit que les plus grands Rois nourriroient & enrichiroient l'Eglise par leurs offrandes; ou qu'il n'estoit point dans cette Eglise promise par les Prophetes.

p.64.b. c|67.b. p.64.b|67.a. l.1.p.43.c. l.3.p.64 b.c. Aug.abc.p.5.2.b.

'Aprés le refus de Donat, Paul & Macaire luy dirent qu'ils s'en alloient dans toutes les provinces distribuer dans chacune les liberalitez de l'Empereur à ceux qui les voudroient recevoir: A quoy il répondit qu'il avoit déja écrit partout pour empescher qu'on ne distribuat en aucun endroit les aumosnes que l'on avoit apportées. 'Est-ce là, s'écrie S. Optat, avoir soin des miserables? Est-ce là pourvoir aux besoins des pauvres? Est-ce là secourir les pecheurs, qui n'ont pour éteindre le feu de leurs pechez que l'eau de l'aumosne, [surtout les grands & les riches?]

Opt.p.64.c. c|65.

ARTICLE XLVI.

Donat de Bagai suscite les Circoncellions; Macaire est obligé de les repousser par la force.

[LA réponse si étrange de Donat fut cependant suivie de l'effet.]Paul & Macaire alloient [de ville en ville]distribuer de l'argent à tous les pauvres, & exhorter tout le monde à la réunion. [Il ne paroist point qu'ils aient eu d'empeschement jusques auprés de Bagai, Bagaï, ou Vagaï, ville dont le nom se

Opt.l.3.p.67.c.

Geo.sac.p.113. rencontre souvent dans l'histoire des Donatistes :] 'mais on ne sçait pas bien certainement de quelle province elle estoit.
Holst. p.68.69. 'Neanmoins Holstenius croit que ce peut estre la mesme [1] que Vagada, Vaga, Vaia, ou Baiane en Numidie. [Toute l'histoire du "grand Concile de Bagai en 394, porte à croire qu'il a esté V.§62.
Aug.unit. c.18. p.154.1.c. tenu dans cette province:] '& S. Augustin parlant des decisions de cette assemblée; Voilà, dit-il, la jurisprudence de la Numidie; " voilà les privileges de Bagai. [Les Donatistes estoient en effet " plus puissans dans la Numidie que dans les autres provinces. Et il est certain au moins que Bagai n'estoit point dans la Proconsulaire,]
Opt.l.3. p.67.c. a p.68.c. 'où l'on ne vit point alors de soldats armez,[a] comme l'on en vit autour de Bagai.

p.67.c. 'Paul & Macaire approchant donc de cette ville; un autre Donat qui en estoit Evesque[pour les Donatistes,] se resolut de les empescher d'y entrer, afin de mettre quelque obstacle à la réunion ; & pour cela il envoya aux lieux voisins & par tous les marchez, avertir les Circoncellions de se rendre promtement
p.68.a.b. en troupes à Bagai. 'Nous avons vu ce que c'estoit que ces Circoncellions, & comment le Comte Taurin les avoit dissipez à la
b. priere mesme de leurs Evesques.'Mais ils s'estoient déja rétablis; & ainsi Donat de Bagai n'eut pas de peine à assembler contre Macaire une troupe de ces furieux, d'autant plus à craindre pour la vie des autres, qu'ils se soucioient moins de la leur propre.

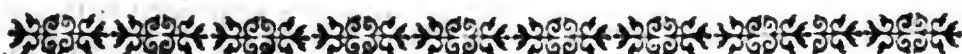
b. 'Il ne les eut donc pas plutost avertis, qu'on vit de tous costez une multitude infinie de ces desesperez se rendre [à Bagai, où Donat]leur avoit fait preparer des vivres, ayant fait de l'eglise un grenier public. Là ces dignes défenseurs du schisme n'attendoient plus que sur qui exercer leur rage:& ils se seroient portez à tous les excés les plus violens, s'ils n'avoient esté arrestez par
c|62.c. les soldats qu'on fut obligé de faire venir.'Car ceux qui portoient les aumosnes du Prince pour les distribuer aux pauvres, apprehendant les emportemens de ces furieux & pour les thresors dont ils estoient chargez, & pour leurs propres personnes, ils ne trouverent rien à faire dans cette necessité, que de demander des soldats au Comte Silvestre, [alors sans doute General de la milice d'Afrique, non pour faire violence à personne, mais pour empescher que ce Donat ne leur en fist: & ce fut par cette raison qu'on commença à voir des soldats & des archers.

Vict.V.p.61. a Vand. p.295. b Aug.B.ps.36.p. 282.c. 1. 'La Notice met *Vagada* dans la Numidie, a & on croit que c'est la mesme que celle de Bagai. b La pluspart des manuscrits mettent *Vagai* dans S. Augustin au lieu de *Bagai*.

Les

'Les soldats approchant, les fouriers à cheval avancerent les premiers selon l'ordinaire: mais au lieu d'estre receus avec le respect qu'on leur devoit, selon S. Paul, [comme agissant au nom du Prince,]'ils furent attaquez par ceux dont le nom devint celebre, à cause que les Donatistes les reprochoient sans cesse aux Catholiques,'c'est à dire par Donat & Marcule, [qui pouvoient alors estre à la teste des Circoncellions: car ils avoient toujours quelque Ecclesiastique Donatiste pour chef dans leurs violences.] 'Dans cette premiere attaque les cavaliers Romains furent maltraitez,& obligez de se retirer vers leur gros, avec perte de deux ou trois des leurs. Mais les Circoncellions ne gagnerent à ce petit avantage que d'apprendre aux autres ce qu'on leur pouvoit faire souffrir, & de donner la regle du traitement qu'ils meritoient. Aussi les soldats irritez par le sang de leurs compagnons, & se regardant tous outragez en leur personne, ne respiroient que la vengeance; & il n'estoit plus au pouvoir de leurs chefs de les retenir. C'est ainsi, dit Saint Optat, qu'on fit ce qui servit depuis de pretexte aux Donatistes pour rendre la réunion odieuse; 'quoiqu'on n'en pust justement accuser que les Donatistes mesmes, qui avoient pris les armes les premiers, '& qui avoient mieux aimé perseverer dans le schisme que leurs peres leur avoient laissé par succession, que d'embrasser l'unité que Dieu recommande partout.'Car pour'les Evesques Catholiques ils n'avoient point eu de part à cette rencontre, ne l'ayant apprise, non plus que les Donatistes, que par le raport des autres.'Et il estoit encore plus injuste de vouloir par là décrier la réunion, qui estoit toujours sainte,quand ceux qui en estoient les ministres n'eussent pas esté des saints.'Les Donatistes parloient d'un Primat qu'on pretendoit avoir fait quelque'voyage[avec Macaire,] & qu'on soupçonnoit [luy avoir conseillé ce qu'il fit.] Mais ce n'estoient que des soupçons, sur lesquels cet Evesque n'avoit jamais esté ni condanné, ni mesme accusé [juridiquement.]

p.68.c. p.69.a|70.a. p.70.a. p.69.a. p.68.c. p.69.a.b. *nos.* a. b. l.6. p.95.c. ex MS. *ambulasse.*



ARTICLE XLVII.

Mort de Donat & de Marcule.

'LE nombre de ceux qui peuvent avoir alors perdu la vie, estoit fort petit'selon les termes mesmes des Donatistes. 'Mais ils se plaignoient surtout que Macaire avoit fait mourir

Opt.l.3.p.69.a. 1. p.70.a.

1. *sub Paulo & Macario aliquos esse necatos.*

Aug lit.P.l.2.c. 20.p.70.1.b. a in Jo.h.11.p. 43.2.d. b d||lit.P. c Ib|in Cre.l.3. c.49.p.190.1.d.

Donat & Marcule. 'Ils disoient qu'on les avoit precipitez, [a]Marcule du haut d'un rocher, & Donat dans un puits; [b] & ils reprochoient ces morts aux Catholiques comme la chose du monde la plus odieuse. [c] Cependant il y avoit beaucoup de personnes qui croyoient que ces deux chefs des Circoncellions, comme les appelle S. Augustin, s'estoient precipitez eux mesmes; & qu'on avoit faussement attribué leur mort aux officiers Romains, (c'est à dire à Macaire,) pour en couvrir l'infamie, & rendre les Catholiques odieux. Et assurément il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Circoncellions que de se precipiter, au lieu que jamais les loix Romaines n'ont ordonné ce supplice. C'est pourquoi S. Augustin trouvoit cela plus probable, quoiqu'il ne voulust pas l'assurer, laissant à Dieu la connoissance de ce fait.

lit.P.l.2.c.14.p. 97.1.b.

'Il suffisoit à l'Eglise que les Donatistes ne pussent pas prouver qu'ils eussent esté executez par l'ordre [de Macaire] ou d'aucun autre, ni que les [Evesques] Catholiques eussent consenti à leur mort. 'Car il est vray, dit S. Augustin, qu'aucun homme de bien "n'approuve dans l'Eglise Catholique qu'on punisse de mort les heretiques mesmes. Nous n'approuvons point non plus qu'on rende le mal pour le mal, quelque petit qu'il soit, dans le desir de se venger: & nous detestons entierement ceux qui sous pretexte de travailler pour l'Eglise, s'enrichissent des biens des particuliers. Toutes ces choses deplaisent aux bons: ils les empeschent quand ils le peuvent, & ils les tolerent quand ils ne peuvent pas les empescher, en les regardant neanmoins toujours comme des choses condannables.

in Cre.l.3.c.50. p.190.2.a. — *non placet.*

Opt.l.3.p.69.

'Mais soit qu'on pust excuser ou non la conduite de Macaire, qui avoit agi par l'autorité publique des loix & du Prince, les Donatistes n'avoient nul droit de s'en plaindre. 'Des heretiques obstinez comme Donat & Marcule, [& des rebelles qui prenoient les armes contre les ministres de leur Empereur,] meritoient bien le dernier supplice. 'Les Donatistes ne manquerent pas cependant d'en faire "des Martyrs, & ils juroient par leur nom comme par la chose du monde la plus sacrée. 'C'estoit sur quoy leur eloquence s'étendoit avec plus de plaisir & plus de pompe. [d] Il semble qu'ils les appelloient leurs sages & leurs prophetes. [e] Dans la Conference de Carthage, Dative Evesque Donatiste d'un lieu appellé Nova-Petra, se vante qu'il n'avoit point d'adversaire Catholique dans son siege, parce, dit-il, que c'est là qu'est le "venerable Marcule, dont Dieu vengera le sang au grand jour du jugement.

p.70. p.69.c| Aug.in Jo.h.11.p.43.2.d. in Cre.l.3.c.42. p.188.2.a. d lit.P.l.1 c.14. p.97 1.b. e Cart.c.1.§ 187. p.505.c.

Note 24. *domnus.*

'Il semble qu'on peut tirer de S.Optat que Donat & Marcule estoient Evesques:'Et cela est certain de Marcule. [S.Augustin donne mesme lieu de croire que Donat est l'Evesque de Bagai, qui avoit assemblé les Circoncellions;] 'car il l'appelle Donat de Bagai. Opt.l.3.p.70.a. Anal.t.4.p.106. Aug.in Jo.h.11. p 43.2.d.

'On nous a donné depuis peu l'histoire de la mort de Marcule, faite peu de temps aprés par un Donatiste, qui donne à ce martyr du schisme tous les eloges qu'on se peut imaginer.'Elle porte que aprés avoir étudié les lettres humaines, & avoir esté ce semble quelque temps dans le bareau, il passa à l'état ecclesiastique, & fut fait Evesque [d'un lieu qu'elle ne nomme pas.] Macaire & Paul, que cet auteur appelle des bestes cruelles, & surtout Macaire, ayant esté envoyé par l'Empereur Constant, pour obliger, dit l'auteur, le peuple Chrétien à entrer dans l'union des Traditeurs, on y employa les épées nuës des soldats, le bruit des trompettes, & la terreur des dragons qui servoient d'étendars aux troupes. 'Cet auteur avoue neanmoins que Macaire ne travailla dans les autres provinces à procurer l'union que par adresse [& par douceur;] & il ne l'accuse d'avoir employé la violence que dans la Numidie contre Marcule. Anal.t.4.p.105. p.106. p.107.

'Il pretend que le Concile des prelats de leur communion ayant deputé à Macaire dix Evesques, dont l'un estoit Marcule, ils le rencontrerent en un lieu nommé Vegeselle, & qu'il les fit aussi-tost depouiller & lier à des colonnes. [Dans toute la suite neanmoins il laisse les neuf autres, & ne parle que de Marcule,] 'qui fut, dit-il, fustigé, mené en diverses villes de la Numidie à la suite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un chasteau nommé Nova-Petra,'& enfin precipité du haut d'une roche voisine le dimanche au point du jour'sur la fin de novembre, selon le titre de cette histoire, ["c'est à dire apparemment le 26, qui tomboit au dimanche en l'an 349.] p.107. p 108. p.109. p.105. V. la note 24.



ARTICLE XLVIII.

D'Isaac, Maximien, & de quelques autres pretendus martyrs des Donatistes.

'OUTRE Marcule, S.Augustin remarque que les Donatistes objectoient aux Catholiques la mort de trois autres personnes: mais il ne s'estoit point informé de ce que c'estoit. [Donat de Bagai est certainement l'un de ces trois. Les deux autres Aug.inCre.l.3. c.49 p 190.1.d.

Anal.t.4.p.119. pourroient bien estre] 'Isaac & Maximien dont le P. Mabillon nous a donné l'histoire, écrite d'un style extremement enflé, par un Donatiste nommé Macrobe: [& je ne voy rien qui nous
præf. empesche] de croire 'avec ce Pere, que c'est leur Evesque de
p.121. Rome,[dont nous avons déja parlé.] 'Ce Macrobe estoit alors sorti de Carthage,où il esperoit neanmoins de retourner.Il parle
p.119. comme ayant esté témoin de l'histoire qu'il raporte, 'laquelle estoit arrivée dans la jurisdiction du Proconsul [de Carthage,] lors ce semble qu'on travailloit à la réunion.

[Le commencement de cette histoire est perdu de sorte qu'on ne voit point qui estoit Maximien,ni pourquoi il avoit esté pris.]
p.120. 'Il paroist seulement qu'il avoit esté battu avec des lanieres plombées, & avec des verges. Isaac present à son supplice, ne pouvant, dit Macrobe, retenir sa joie, s'écria tout d'un coup; Venez traitres de Traditeurs, "vantez nous la folie de vostre « *salvate.* unité. Le Proconsul témoin [de cet emportement contre le « respect dû aux magistrats,& contre cette unité qui fait la joie de ceux qui ne sont qu'un avec J.C.,]crut le devoir punir. Isaac fut
p.120. arresté, '& traité en mesme temps comme Maximien; ᵃpuis ils
a p.121. furent tous deux condannez à l'exil, & envoyez en prison, [en attendant qu'on pust les mener au lieu où ils estoient releguez.]
p.123. Isaac mourut dans la prison 'le samedi 15 d'aoust; [ce qui ne
p.124. convient pas au temps de Macaire, s'il n'y a faute.] 'Macrobe ajoute que le lendemain le Proconsul, au lieu de permettre d'enterrer le corps d'Isaac, le fit mettre sur un vaisseau avec
p.125. Maximien qui vivoit encore, & les fit jetter dans la mer. 'Leurs corps furent portez au bord,où ils furent trouvez au bout de six jours, & enterrez solennellement comme des martyrs par ceux de leur secte.[On ne voit pas neanmoins qu'ils aient esté celebres parmi eux comme Donat & Marcule.]

p.126.127. 'Macrobe dit que les Donatistes de Carthage leur avoient donné l'exemple du martyre par leurs confessions frequentes; & il adresse leur histoire à ceux de Carthage,pour les exhorter, dit-il, à les imiter eux mesmes, afin qu'il pust aussi écrire leur
p.127. histoire aux autres.[Il ne fut pas sans doute exaucé,] '& quoique le copiste de son ouvrage luy donne à luy mesme le titre de tres heureux martyr,[on ne voit pas neanmoins dans l'antiquité que les Donatistes accusassent les Catholiques d'avoir fait mourir
præf. plus de quatre personnes de leur secte.] 'Il ne faut pas oublier la remarque que fait le P. Mabillon sur cette piece & sur les actes de Marcule; Qu'on n'y voit point cette simplicité Chrétienne,

& ces réponses courtes, mais pleines de pieté, & animées du feu de la charité, qu'on admire dans les actes authentiques des vrais Martyrs.[Pour le fond mesme, il est certain que les Donatistes ont esté capables de l'inventer; & nous avons vu que S. Augustin conteste absolument ce qu'ils disoient de Marcule, & sur des raisons tres fortes.]

'Ce Saint deplorant l'aveuglement des peuples qui rendoient à ces miserables, & aux autres martyrs de leurs schisme, des honneurs qu'ils estoient bien eloignez de meriter; Au jour du jugement, dit-il, il n'y aura personne qui repande sur la teste des autres le parfum de la flaterie, ou qui trompé par une vaine erreur, s'imagine que des malheureux dannez jouissent de la gloire du Ciel. On ne comblera plus de benedictions une vraie dureté couverte sous le faux titre d'une patience spirituelle. On ne vantera plus le courage de ceux qu'on verra bruler dans l'enfer. Personne alors ne jurera par les cheveux blancs de ces testes insensées, ou "par les membres & les tombeaux de ces gents qui n'ont point connu la voie de la paix. Car voilà comment on trompe maintenant les peuples pour les separer de l'unité, & les attacher à son parti; on a l'insolence de comparer aux couronnes des Martyrs les supplices que des criminels ont endurez en punition de leur schisme; & l'on a ainsi la vaine satisfaction que des troupes de gents furieux font une feste du jour auquel ils ont receu les chastimens qu'ils meritoient.

Aug in Par.l.3. c.6.p.31 2.a.

per compages.

'Voilà ce temps de Macaire si fameux dans l'histoire d'Afrique, que les Donatistes reprochoient sans cesse aux Catholiques, [a] à cause duquel ils les appelloient Macariens [b] & l'Eglise le parti de Macaire, quoique la pluspart des Catholiques ne sceussent ni qui estoit Macaire, ni s'il avoit fait punir quelques personnes. [c] Les Donatistes pretendoient que Macaire devoit avoir esté separé de la communion par les Evesques Catholiques. [d] Mais outre que son action pouvoit estre tres legitime; [e] quand mesme il eust esté coupable, on ne pouvoit pas le condanner, dit Saint Optat, puisque personne ne s'estoit presenté pour l'accuser. 'On pouvoit encore moins condanner l'Eglise, qui n'aprouvoit point l'action de Macaire en cas qu'il eust esté trop cruel, non plus que les autres fautes de ses enfans, 'qu'elle punit lorsqu'elle le peut, & qu'elle tolere lorsqu'elle ne les peut pas punir, en attendant le jugement que J. C. en doit faire.

ep.163.203.p. 282.2.d. 315.2. c.&c.
a lit.P.l 2 c.92. p.119.1.a|ep. 164.p 286 2.a.
b lit. l.2 c.39. p.106 1.a. b|ep. 161. p.276.277.
c Opt.l.3.p 111. 112.
d p.60.112.
e p.112.113.
Aug.abc.p 4.2. b.d.
p.5.2 b.

'Car pour ce qu'ils pretendoient que c'estoient les Catholiques qui avoient demandé des soldats contre eux, S. Optat soûtient

Opt.l.2.p.35.b| 36.b.

l.2.p.53.b.c. que cela est absolument faux, '& qu'on ne peut dire qu'aucun Evesque ait eu part à ce qu'ils pretendoient tenir de la cruauté,
Aug.abc.p.4.1.c. ni mesme aucun Fidele[particulier.]'Mais quoy que Macaire ait pu faire, les Donatistes avoient grand tort de s'en plaindre, eux qui commettoient tous les jours tant de cruautez par leurs
Opt.l.3.p.61. Circoncellions,'& qui ne souffroient que ce qu'ils avoient merité par leur schisme, dans lequel ils demeuroient endurcis, par
p.68.69. l'insolence des deux Donats, '& par la temerité qu'ils avoient euë d'attaquer les premiers les soldats de l'Empereur.

ARTICLE XLIX.

Macaire oblige les Donatistes à se réunir; bannit Donat de Carthage & les autres Evesques obstinez.

[SAINT Optat ne dit point clairement ce qui arriva ensuite de la resistance des Circoncellions à Bagai. Mais autant que
Opt.l.3.p.61. l'on en peut juger, ces seditieux ayant esté dissipez,] 'Macaire ordonna absolument aux Donatistes de se réunir. Ce commandement produisit beaucoup de trouble & de bruit dans toutes
p.62.a. les villes. 'Les Evesques Donatistes en prirent l'alarme, & dans
p.61.62. cette frayeur, 'tous [ceux qui ne vouloient pas se réunir,] s'en-
p.62.a. fuirent 'avec leurs Ecclesiastiques, & quelques uns moururent [dans cette fuite. C'est peut-estre pour ce sujet que Macrobe, comme nous venons de voir, avoit quitté Carthage.] Ceux qui estoient "les plus genereux, [ou plutost les plus obstinez, n'ayant *fortes.* point voulu quitter leur siege,]furent pris, & releguez fort loin de leurs villes.

p.61. 'S. Optat dit que Macaire & les autres qui travaillerent à la
p.62.a. réunion, firent beaucoup de choses "avec rigueur; 'mais que ce *asperè.* ne fut ni selon le desir des Evesques, ni suivant leur conseil, ni de leur consentement, ni avec leur participation: Que si, dit-il, ces violences [1] ont deplu à Dieu, & l'ont affligé [en la personne 1. de ses serviteurs qui les condannoient,] sa justice les permit en punition de vos crimes qui l'irritoient. [Et quoy qu'on ait pu
Conc.t.2 p.713.d e. faire,]'cela n'a pas dû empescher que les Evesques ne loüassent Dieu de la paix qu'il rendoit enfin à son Eglise.

Opt.l.3. p.74.a. 'Il semble qu'on eust déja fait d'autres fois quelque sorte de réunion, & qu'elle n'eust point duré; [mais nous ne voyons rien
Bar.348.§44. de clair sur cela.] 'Ainsi c'est apparemment à ce temps-ci qu'il

1. *in dolore Dei amarè plorantis.*

faut raporter ce que S.Optat dit en un autre endroit, quoiqu'on y lise le nom de Constantin au lieu de celui de Constant. Car il fait le parallele de celui qui avoit osté la liberté aux Donatistes, avec Julien qui la leur avoit renduë : & nous n'avons point de
« preuve qu'il y ait eu aucune réunion sous Constantin. 'Souvenez Opt.l.2. p.54.2. b.
« vous, dit-il aux Donatistes, de cet Empereur Chrétien, des
« services qu'il a rendus à Dieu, des desirs ardens qu'il avoit de
« réunir toute l'Eglise, afin que cette sainte mere eust la joie de
« voir dans tous ses enfans un mesme cœur & une mesme ame par
« toute la terre, sans schisme, sans partialité, sans aucune dissension.
« Il rétablit effectivement l'unité de la communion, & réunit ainsi
« les femmes avec leurs maris, les enfans avec leurs peres, les freres
« avec leurs freres. L'Afrique, les pays que la mer en separe, les
« peuples de l'Orient, tout se trouvoit uni par le lien d'une heu-
« reuse paix : l'Eglise voyoit enfin tous ses membres ne faire plus
« qu'un mesme corps. Le demon, toujours ennemi de la paix, n'en
« gemissoit pas moins que de se voir abandonné dans ses idoles, &
« les sacrifices profanes défendus par l'autorité d'un Prince Chré-
« tien. Les chefs de vostre faction estoient en mesme temps ren-
« fermez dans les lieux où leur obstination les avoit fait releguer.
« La paix si cherie de Dieu regnoit ainsi parmi tous les peuples.
« Vous seuls estiez dans la tristesse avec le diable, luy caché dans
« ses temples, vous bannis dans des pays étrangers. [Cette description de la fin du regne de Constant est d'autant plus juste, que Dieu s'estoit encore servi de luy pour rendre la paix à l'Eglise d'Orient par le rétablissement de Saint Athanase & des autres Prelats persecutez par les Ariens : & mesme Ursace & Valens qui troubloient presque seuls la paix de l'Occident, prirent alors le parti de se soumettre à l'Eglise.

Il ne faut pas douter que Donat de Carthage n'ait esté banni avec les autres. S. Jerome dit dans sa chronique qu'il fut chassé de Carthage: mais il le met sur l'an 355,] 'en quoy il y a apparence Bar 348.§ 40.
qu'il se trompe.'Saint Optat luy attribuë tout ce qui se fit en ce Opt.l.3 p.64.67.
temps là, comme une suite du refus qu'il avoit fait soit de recevoir les aumosnes de Constant, soit de souffrir que les autres les receussent : '& il dit mesme que ce fut par cette occasion P.61.
que l'on se hasta de travailler à la réunion, [qui assurément n'eust pas réussi, si l'on ne se fust trouvé engagé à y employer la force.]
'Les Donatistes pretendirent depuis, que ce qu'on avoit fait Aug lit.P.l.2.c. 97.p.120.2.d.
contre eux estoit sans rescrit de l'Empereur; [& peut-estre que Constant n'avoit donné à Macaire qu'un ordre general d'obliger

les Donatistes à la réunion, laissant les moyens à sa discretion sans les luy specifier.

Il n'y a point d'apparence que tous les Evesques Donatistes aient refusé de consentir à l'union. Il y en eut sans doute plusieurs qui se réunirent, quoiqu'il soit difficile d'assurer si c'est de cela que parle] 'le Concile d'Afrique du 13 septembre 401, lorsqu'il dit que dés le commencement on avoit permis aux Clercs Donatistes qui revenoient à l'Eglise, de demeurer dans leurs fonctions, & que presque toutes les villes d'Afrique en servoient de preuves. 'Crescone Donatiste faisoit [vers 402] un reproche à l'Eglise Catholique, de ce que Candide de Villerege & Donat de Macomade [en Numidie,] Evesques Donatistes, avoient esté receus comme Evesques par les Catholiques. S. Augustin avoue le fait, & dit que ces Prelats estoient arrivez par une vie sainte au merite d'une honorable vieillesse. [Il est difficile de croire que ce fust depuis le decret fait en 401 pour recevoir les Donatistes:] '& il y avoit alors d'autres Evesques Catholiques à Villerege & à Macomade, savoir Crescone [& Aurele. Ainsi il y a apparence que Candide & Donat s'estoient réunis auparavant, c'est à dire du temps de Macaire] 'L'on remarquoit du temps de S. Augustin diverses Eglises, qui ayant embrassé autrefois l'union par la terreur des loix imperiales, s'y estoient maintenuës avec beaucoup de fidelité & de fermeté [Ce que nous verrons aprés le retour des Donatistes sous Julien, nous oblige aussi de reconnoistre que divers Evesques Donatistes s'estoient réunis à l'Eglise, & y avoient esté receus dans leurs dignitez.]

Conc.t.2.p.1092 b. — Aug.in Cre.l.2. c.10. p.171.2.a. — Conc.t.2.p.1096 c. — Aug.ep.48.50. p 66.2.d|84.1.c. d.

Conc. p.717.c. [Il semble qu'on puisse raporter à cela] ce qui se trouve dans le premier Concile de Carthage, qu'Optance s'estant representé [pour estre receu dans l'Eglise,] Antigone Evesque de Madaure [en Numidie,] avoit fait un accord avec luy, signé de l'un & de l'autre, & qu'ils avoient divisé les peuples entre eux. 'Antigone se plaint donc que non obstant cet accord, Optance alloit voir les peuples attribuez à luy Antigone, taschoit de les usurper, & de les porter à le considerer comme leur pere, & Antigone comme un "intrus. Gratus de Carthage répondit qu'il estoit *vitricum.* assurément bien fascheux qu'Optance attirast à luy des peuples incapables de decouvrir sa malice, contre la discipline, contre la tradition de l'Evangile, & contre les conventions de la paix. On « ne feroit pas, dit-il, ces mauvais traitemens à un collegue, si on « croyoit [1]qu'on les pust recevoir des autres. Il faut donc que les « 1.

e.

1. ou peut-estre, en lisant *dereliquisset: Car jamais personne n'en auroit receu un autre pour collegue dans son diocese, s'il eust cru en recevoir un tel traitement.*

articles,

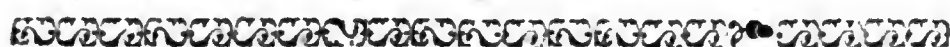
„ articles accordez subsistent dans leur vigueur, ou que si Optance
„ ne se tient pas dans ses bornes aprés avoir esté averti, 'il soit
„ soumis à la discipline ecclesiastique : & tout le Concile répon-
„ dit, Qu'on observe la paix, qu'on garde les articles dont on est
„ demeuré d'accord.

'Il demeura toujours quelques eglises aux Donatistes, gouvernées par leurs Prestres, & cela par le secours des Circoncellions qui en chassoient les Catholiques; s'il faut raporter à ce temps-ci ce que S. Augustin dit estre arrivé avant la loy par laquelle ils se rejouissoient d'avoir recouvré leur liberté, [ce qui se peut entendre de celle de Julien : & on ne voit pas que hors ce temps-ci les Donatistes aient jamais esté sans Evesques. Neanmoins 'il y a assez d'apparence que S. Augustin parle d'une loy d'Honoré en 409.] 'Et il paroist par le mesme Saint, que dés le temps de Constantin les Donatistes n'avoient conservé leurs eglises que par la violence de leurs Circoncellions. [Ainsi rien ne nous empesche de croire que le schisme fut entierement éteint par Constant, comme les termes du premier Concile de Carthage & de S. Optat, portent à le croire.]

Aug. ep. 255. p. 358. 1. 2.

V. S. Augustin note 46.

in Par. l. 1. c. 11. p. 10. 2. c.



ARTICLE L.

Calomnies des schismatiques : De Vitellius écrivain Donatiste : Parmenien succede à Donat de Carthage.

[ON crut ce semble devoir honorer la réunion par quelque feste solennelle, dont la joie fut troublée d'abord par ceux qui estoient plus obstinez dans le schisme. Car ils] 'firent courir le bruit que Paul & Macaire viendroient pour assister 'au Sacrifice que l'on devoit celebrer pour la réunion; & que quand on prepareroit solennellement l'autel, ils feroient paroistre une image que l'on mettroit sur l'autel, afin d'offrir ensuite le Sacrifice. Ce bruit se repandit universellement parmi tous les peuples, & saisit d'horreur tous ceux qui en entendent parler; de sorte qu'ils ne purent s'empescher de dire hautement, Que quiconque gousteroit ou recevroit quelque chose [1] du sacrifice de l'union, c'estoit comme s'il participoit aux sacrifices des idoles. Et on eust eu raison de le dire, écrit S. Optat, si un bruit si étrange se fust trouvé veritable.

Opt. l. 3. p. 75 b. c.

'Mais quand Paul & Macaire furent venus à l'eglise, on ne c.

1. *de sacrificio adventantis unitatis.*

vit rien qui approchast de ce qu'on avoit publié si faussement. Les yeux n'y apperceurent rien dont des Chrétiens dussent avoir de l'horreur; & l'on reconnut que tout ce que l'on avoit fait apprehender, estoit sans aucun fondement. On ne trouva que "la simplicité ordinaire; & les ceremonies solennelles se *puritas.* firent de la maniere accoutumée. Ainsi quand on vit qu'on n'avoit rien changé, ni ajouté, ni retranché aux Sacrifices divins, la paix fut embrassée par ceux qui l'aimoient: ceux qui avoient esté troublez par ce faux bruit, furent raffermis par la connoissance de la verité toute pure & toute simple; & ceux qui avoient detourné les autres de la réunion comme d'une idolatrie, l'embrasserent eux mesmes de toute la plenitude de leur cœur.

n.p.147| Bar. 348.§ 35. 'Baudouin & Baronius croient que c'estoit l'image de Constant que les Donatistes publioient qu'on devoit mettre sur l'autel.

Aug.ep.48.p. 67.1.a. 'L'on voit par Saint Augustin que les Donatistes continuerent encore depuis à publier que les Catholiques mettoient je ne sçay quoy d'extraordinaire sur l'autel; & cette calomnie en empeschoit beaucoup d'entrer dans l'Eglise.

Opt.l.3. p.111. [Ce fut peut-estre dans la mesme assemblée] 'que Macaire parla publiquement au peuple, non "pour l'instruire, ce qui *tractandi.* appartient aux Evesques, mais parcequ'il avoit quelque chose

p.112. à declarer: & il le fit "comme dans un discours ordinaire, '& non *nudè.* pas en saluant le peuple au nom de Dieu au commencement & à la fin du discours, comme les Evesques avoient accoutumé de faire.

Aug.lit.P.l.2 c. 92.p.117.1.a. 'Les Donatistes mettoient nommément Macaire entre les persecuteurs de leur secte, qu'ils pretendoient estre peris misé-

p.119.1.a. rablement par la vengeance de Dieu. 'Mais comme ils ne reportoient ni preuve, ni circonstance aucune de cette mort funeste, S. Augustin soûtient [avec raison] qu'ils parloient en l'air, & qu'ils n'avoient aucun fondement de ce qu'ils disoient.

[Il paroist que les Donatistes demeurerent jusqu'au temps de

Opt.l.3.p.69.a. b. Julien en l'état auquel Macaire les avoit reduits,] 'sinon qu'ils se plaignoient eux mesmes que depuis Paul & Macaire on avoit encore proscrit quelques uns des leurs pour un certain temps.

[Ils taschoient peut-estre dans leur exil de se consoler par leurs

Genn.v.ill.c 4. écrits.] 'Gennade parle d'un Vitellius Africain, qui pour défendre le schisme des Donatistes, fit un livre où il montroit que les serviteurs de Dieu sont haïs du monde; & son livre pouvoit estre utile, s'il n'y eust pas attaqué les Catholiques comme des persecuteurs [de la verité; ce qui marque peut-estre qu'il écrivoit

aprés l'affaire de Macaire, mais aussi-tost aprés ;] puisqu'il fleurissoit du temps de Constant. Il écrivit encore un autre ouvrage contre les Catholiques, qu'il accusoit d'avoir livré les divines Ecritures durant la persecution ; & il en fit plusieurs autres qui regardoient la regle & la discipline ecclesiastique, [& non les disputes.] Il a aussi écrit contre les payens. [Je ne voy pas qu'il en soit parlé nulle autre part.

Pour ce qui est du grand Donat de Carthage, nous ne trouvons point ce qu'il devint depuis son exil.] 'Saint Optat dit que tout le monde savoit que ce que dit le Prophete du Prince de Tyr, Qu'il ne mourroit point "dans le pays, avoit esté verifié en luy. [Cela marque assez visiblement qu'il estoit mort en exil hors de son pays & hors de l'Afrique. On pourroit croire qu'il vivoit encore lorsque les Evesques Donatistes demanderent leur rappel à Julien en l'an 362,] puisque dans la signature de leur requeste ils se qualifient *le parti de Donat* ; 'si S. Optat ne nous assuroit qu'il le faisoient encore lorsqu'il écrivoit, & lorsque Donat estoit certainement mort. 'S Jerome, au moins selon la traduction greque, dit qu'il vivoit sous Constance, [qui fut maistre de l'Afrique en 353 au plustard. Mais l'on pourroit mesme l'entendre du temps que Constance regnoit en Orient, & Constant en Occident, avant l'an 350, comme S. Jerome paroist l'avoir voulu dire [1] selon son texte latin, par où il aura plutost voulu marquer le temps où il a paru, que celui où il est mort. Sa chronique suppose qu'il vivoit encore en 355.]

Opt. l. 3. p. 66. c.
in terra.
b.
a. b.
Hier. v. ill. c. 93. p. 296. d.
1.

NOTE 25. 'Parmenien qui fut "son successeur, [a] vint avec les autres que Julien avoit rappellez d'exil. [b] Il estoit étranger, [c] & du nombre de ceux que les Donatistes avoient gagnez en courant les mers & les terres pour faire quelques proselytes, & qu'ils avoient ordonnez dans un des lieux où ils estoient inconnus. Il avoit changé de secte pour devenir Donatiste, & avoit peut-estre esté rebattizé. Il semble qu'il fust Espagnol ou Gaulois. [Il falloit sans doute qu'il eust des qualitez exterieures fort considerables, puisqu'il avoit esté choisi par les Donatistes, estant étranger, pour remplir la place de leur grand Donat. Il n'y a point d'apparence qu'ils l'aient ordonné dans leur exil: & S. Optat marque assez que ç'avoit esté à Carthage,] 'lorsqu'il dit que l'on avoit amené un étranger afin de l'ordonner hors de son pays pour des gents qui ne le connoissoient pas. [Il se rendit celebre par quelques écrits, dont nous parlerons dans la suite.]

Opt. l. 3. p. 64. a | Aug. retr. l. 2. c. 17.
a Opt. l. 3 p. 66. b.
b p. 64. a.
c l. 2. p. 51. b | n. p. 138. 139.
p. 51. b.

1. *sub Constante Constantinoque*. Il faut sans doute *Constantioque*.



ARTICLE LI.

Concile general de Carthage sous Gratus.

L'AN DE JESUS CHRIST 349.

Conc.t.2.p.713. e|714.e|715.b. a p.717.e. 'IL semble qu'aprés la réunion les Evesques d'Afrique aient tenu des Conciles dans chaque province. a Abondance alors Evesque d'Adrumet, cite un Concile de sa province, [c'est à dire d. 713.e. de la Byzacene,] qui défendoit l'usure aux Clercs. 'Mais aprés ces Conciles particuliers, toute l'Eglise d'Afrique se rassembla à Carthage, & y tint un Concile dont nous avons encore les p. 715.e. Canons. [Le jour ni l'année n'en sont pas marquez.] 'Il est cer- p. 713.c. tain que c'est aprés la Concile de Sardique, '& aprés la réunion faite par Paul & Macaire. Mais il y a toute apparence que c'estoit immediatement aprés cette réunion, & durant [1] que 1. Constant vivoit encore, [c'est à dire en 348 ou 349. Nous avons mieux aimé laisser 348 pour la réunion, & mettre le Concile en 349. Le nom de la pluspart des Evesques, ni leur nombre n'est pas exprimé.]

p. e. 'Gratus de Carthage qui presidoit au Concile, commença par rendre graces à Dieu d'avoir enfin terminé ce malheureux schisme, d'avoir regardé son Eglise, & d'avoir réuni dans son sein tous ses membres dispersez de costé & d'autre. Il ajoute que se trouvant ainsi assemblez, il estoit bon d'examiner quelques articles selon les preceptes de Dieu & l'instruction des Ecritures p. 714. a. divines, 'pour les regler en sorte qu'on ne relaschast point la rigueur de la discipline [2] Catholique, & aussi qu'on ne fist rien 2. a. b. c. de trop dur pour le temps de la réunion. 'On fit ensuite treize a.b|Ful.F.§ 175. p. 18. Canons, dont le premier 'cité par Fulgentius Ferrandus, défend de battizer ceux qui l'auront esté une fois, aprés avoir confessé la foy Catholique sur la Trinité & sur la resurrection de J.C. Conc.p.714.c. 'Surquoi Gratus dit que c'estoit dans la rebaptization qu'avoit b. principalement consisté la fureur du schisme; '& il loüe Dieu d'avoir accordé à leur temps de prouvoir librement faire recevoir aux ames fideles la discipline ecclesiastique [sur ce point.]

c. 'Il ajoute ensuite ces paroles si humbles: Quoique vostre pru-

1. On lit Constantin dans le texte du Concile: Il faut assurément Constant, comme on l'a marqué à la marge.

Conc.t.2.p.1822. b. 2. Le texte a *Carthago*, qui ne fait point de sens. Il faut apparemment *Catholica*. 'Ces deux fautes ne sont point corrigées dans l'edition d'Holstenius.

» dence soit suffisamment éclairée de Dieu, & que la grace de la
» paix & de l'unité vous fasse meriter de recevoir avec abondance
» les faveurs du Ciel;& quoique je ne sois que l'un d'entre vous,&
» le compagnon de vostre sollicitude [pastorale;] neanmoins pour
» satisfaire à l'ordre de l'Eglise, [& à l'obligation du rang que je
» tiens,] je vous proposerai encore quelques articles. 'Il proposa d. e.
donc le second Canon, par lequel le Concile défend d'avilir l'honneur des Martyrs en le communiquant à toutes sortes de personnes que l'Eglise par misericorde vouloit qu'on enterrast; & en donnant ce titre à des gents qui s'estoient precipitez par folie, ou qui estoient morts de quelque autre maniere digne de leurs pechez, & non pas comme les veritables Martyrs: & il ordonne que les laïques qui tomberont en cette faute seront mis en penitence, & les Ecclesiastiques privez de leurs honneurs, s'ils y tombent aprés en avoir esté avertis. Ce Canon avoit déja esté fait dans chaque Concile [des provinces d'Afrique: & il regarde sans doute Donat, Marcule, & les autres Martyrs des Donatistes.]

§ 122. 'Le troisieme [qui est cité dans l'abregé"de Ferrand, & appliqué aux Clercs,] défend à tous ceux qui renoncent au mariage de demeurer & mesme de frequenter avec des personnes étrangeres [d'un autre sexe,] sur peine d'excommunication;pour eviter ou les fautes ou les scandales qui naissoient de ces unions pretextées de charité. 'Le quatrieme étend la mesme ordonnance aux personnes veuves. [Mais il n'en doit faire qu'un avec le precedent, puisque Ferrand en citant les Canons suivans, met toujours un nombre de moins. c|715. p. 715. c.

Le cinquieme est extraordinaire.]'Primat Evesque de Vegeselle qui en a fait la requisition, demande d'abord qu'il soit ordonné qu'on ne pourra recevoir ni retenir un Clerc étranger sans lettres de son Evesque;[& Ferrand"cite sur cela le quatrieme Canon de ce Concile.] Mais Privat ajoute ensuite qu'on ne pourra non plus prendre un laïque d'un autre diocese pour l'ordonner, sans le sçeu de son Evesque: Surquoi Gratus dit que cette regle conserve la paix; '& qu'il se souvient que dans le Concile de Sardique on avoit ordonné que personne n'usurpast celui qui estoit d'un autre diocese, mais que celui qui en avoit besoin le devoit demander à son collegue. [Le consentement du Concile n'est pas exprimé; mais il le faut apparemment supposer. Nous ne trouvons pas neanmoins que cette ordonnance soit autorisée ni par les Canons des autres Conciles de ces premiers siecles, d. 127. e.

ni par la pratique de l'Afrique mesme, comme on le voit par l'ordination de Saint Augustin, & l'histoire de Pinien. Il paroist qu'on ne regardoit un homme comme attaché à une Eglise par-
p.640.d|650.c.d. ticuliere, que lorsqu'il y estoit ecclesiastique.] 'Dans le Concile mesme de Sardique, nous ne trouvons rien de cela que pour les Clercs, ou au moins qui ne s'y puisse ou mesme qui ne s'y
t.1.p.973.c.d. doive raporter. 'Il n'y a que le 24.e Canon du Concile d'Elvire, qui défend d'ordonner ceux qui auront esté battizez dans une autre province. [Mais ce n'est pas qu'il les considere comme attachez à une autre Eglise; d'où vient qu'il parle de la province, non du diocese.] C'est parcequ'on ne connoist pas leur vie & leurs mœurs. [Ainsi cela ne regarde pas ceux qui sont établis depuis long-temps en un lieu.]

t.2.p.716.a. 'Le sixieme Canon, [que Ferrand"cite pour le cinquieme,] § 125.
laisse aux Clercs à cause de la dureté des cœurs,] le choix de demeurer dans leur degré, ou de prendre le soin des affaires d'une maison, mais leur défend de faire l'un & l'autre ensemble,
c. jugeant ces deux emplois incompatibles. 'C'est pourquoi le 8.e défend d'ordonner ceux qui seront engagez dans ces fonctions seculieres, ausquelles il joint les tuteles, jusques à ce qu'ils en soient degagez, & qu'ils aient entierement rendu conte. Alors il permet de les ordonner, si leur vie est tout à fait irreprochable, & si on les demande.

d. e. 'Le neuvieme continue la mesme matiere. Le sens general, [comme l'a pris Ferrand, "qui en fait le huittieme Canon,] est § 133.
que l'on ne prendra point des Clercs[1] pour avoir soin des biens 1.
& des depenses d'une maison. Le Concile marque qu'il y avoit des loix imperiales pour défendre d'engager les Ecclesiastiques à ces emplois: & il espere que les laïques [qui seront Chrétiens,] jugeront que ces loix de l'Eglise [& de l'Etat] leur sont mesme avantageuses, [en les empeschant de profaner l'état Ecclesiastique.] Que si [les payens ou d'autres] veulent troubler les Clercs dans cette exemption que les Empereurs leur donnent, Gratus promet que l'Eglise les soûtiendra. [On ne peut pas neanmoins tirer de là que l'Eglise d'Afrique eust déja ceux que l'on qualifie Défenseurs, qui estoient des laïques commis pour soûtenir ses droits, puisqu'elle en demanda à l'Empereur du temps de Saint Augustin.]

a. b. 'Le settieme Canon, [que Ferrand"conte le sixieme,] défend § 126.
d'admettre à la communion des Clercs & des laïques d'un autre

1. *apothecarii vel ratiocinatores*.

349. diocese sans lettres de leur Evesque, depeur que des personnes qui n'osent communier en un lieu, [parceequ'elles sont separées de l'Autel,] ne communient secrettement en un autre, & que cela ne trouble la paix & l'union qui doit estre entre les Evesques.

§ 24. 'Le dixieme, [conté par Ferrand"pour le neuvieme,]défend c|717. à un Evesque d'usurper les paroices & les peuples d'un autre Evesque,[en faisant quelque fonction dans son diocese]sans qu'il le demande.

§ 128. 'L' onzieme, [conté le dixieme par"Ferrand,] regle de quelle p.717.b. maniere on doit juger les fautes que les Clercs inferieurs font contre ceux qui sont audessus d'eux, & generalement toutes les autres. Il ordonne donc que les Diacres seront jugez par trois Evesques voisins, les Prestres par six, & les Evesques par douze. 'Ce Canon du Concile de l'Evesque Gratus fut raporté tout t.4.p.1636.b. entier dans celui de Carthage en l'an 526.

'Le douzieme regarde la plainte d'Antigone de Madaure t.2.p.717.c. V.§ 49. contre Optance, de quoy nous avons parlé "ci-dessus. 'Le 13e, c. § 123. [conté le douzieme par"Ferrand,] confirme le decret du Concile de Byzacene, qui défendoit aux Ecclesiastiques de prester à usure. Gratus dit que si on reprend l'usure dans les laïques, on la doit encore bien plus condanner dans les Ecclesiastiques: & tout le Concile la condanne comme contraire aux Prophetes & à l'Evangile.'Ce Canon est sans doute celui qui fait le cinquieme p.1052.c|Ful.F. 1. de[1] la Collection Africaine, [quoique par une faute ordinaire il n.p.293. y soit attribué à Aurele,] & qu'on y ait ajouté quelque chose au commencement, tiré du dixieme Canon de ce premier Concile de Carthage.

[Tous ces Canons sont faits à la requisition de Gratus, ou à celle de quelque autre Evesque, appuyée par Gratus, & confirmée par l'approbation de tous les autres en corps.] 'Gratus Conc.t.2.p.718. b.c. conclud de mesme le Concile, en faisant ordonner l'excommunication contre les laïques qui en violeroient les decrets, & la deposition contre les Ecclesiastiques; de quoy on fait un quatorzieme Canon; & puis il demande la signature des Evesques, qui est perduë.'Nous avons aujourd'hui deux editions de p.1821. ce Concile, l'une ancienne, l'autre donnée par Holstenius sur un manuscrit du Vatican, [laquelle corrige quelques fautes de l'autre, & en laisse neanmoins encore d'assez considerables.] 'Schelstrate les a fait imprimer ensemble dans son histoire de Schel.afr.p.130. 141. l'Eglise d'Afrique.

1. C'est un recueil de divers Conciles tenus en Afrique du temps de S. Augustin.

[Ferrand Diacre de Carthage au VI. siecle, cite, comme nous avons dit, la plufpart des Canons de ce Concile de Carthage tenu fous S.Gratus: Car c'eft ainfi qu'il le qualifie.]'Et l'Eglife d'Afrique "honoroit en ce temps là fa memoire le cinquieme de may. [C'eft, aprés S.Cyprien, le plus ancien de tous les Evefques de Carthage dont la fefte foit marquée dans le calendrier de cette Eglife. Il eftoit mort avant le Concile de Rimini, auquel Reftitute de Carthage affiftoit fur la fin de l'an 359.]'On trouve à Milan dans un ancien manufcrit, un difcours fur la fefte d'un Evefque nommé Gratus.

Anal.t.3.p.398. Note 26. Mabi.it.It.p.13.c.



ARTICLE LII.

De ce qui s'eft paffé en Afrique touchant l'Arianifme: De S. Reftitute Evefque de Carthage.

L'AN DE JESUS CHRIST 358.

[DURANT le temps que les Evefques Donatiftes demeurerent bannis, l'Occident où Conftance dominoit aprés avoir défait Magnence en 353, fut agité d'une tempefte furieufe par l'Arianifme. Il nous refte fort peu de monumens où nous puiffions voir quelle part a eu l'Afrique à cette agitation.]'Victorin"qui eftoit de ce pays, & qui enfeignoit alors la rhetorique à Rome,'nous apprend que les ennemis de la Confubftantialité fe vantoient que les Africains & tous les Orientaux eftoient de leur fentiment. Et neanmoins pour le faire recevoir en Afrique, ils avoient efté obligez non feulement d'y écrire qu'il falloit rejetter de l'Eglife la Confubftantialité, & recevoir la reffemblance de fubftance, mais auffi d'accompagner leur lettre d'un commandement imperial, pour fuppléer au defaut des bonnes raifons & des autoritez de l'Ecriture.

Hier.v.ill.c.101.p.298.d. V.Saint Simplicien. Mar.V.l.1.p.198.d.e.

[Je ne fçay fi cela ne fe doit pas raporter à l'an 358,]'auquel les Semiariens qui défendoient la reffemblance de fubftance, eftant devenus les maiftres à la Cour, firent figner dans Sirmich leur formulaire à Alexandre, Athanafe, Severien, & Crefcent Evefques d'Afrique. [Et il eft aifé de croire qu'ils écrivirent en mefme temps aux Africains pour leur faire recevoir leur dogme.]'Car Bafile d'Ancyre leur chef, fut accufé peu de temps aprés d'avoir allumé la fedition dans l'Afrique, & d'y avoir écrit contre les purs Ariens.'On voit auffi que"les Africains avoient condanné

Soz.l.4.c.15.p.557.d. c.24.p.580.d. Hil.in Conf.l.4.p.116.2.d. V.les Ariens §73.

condanné par leur signature le blaspheme des plus purs Ariens ; ce qu'ils peuvent avoir fait sur les lettres de Basile. Mais la Cour ayant changé de sentiment,]Constance fasché de cette condannation, commanda aux Africains de luy rendre ces signatures ; & comme ils ne cedoient ni à ses ordres, ni mesme à ses menaces, il fut contraint d'envoyer leur arracher par violence l'acte qu'ils en avoient fait.

L'AN DE JESUS CHRIST 359.

V. les Ariens § 78. ["L'an 359, Constance assembla 400 Evesques d'Occident à Rimini.]'Restitute Evesque de Carthage fut de ce nombre,[& la dignité de son siege peut faire presumer qu'il y presida.]'Mais celui "pour qui on avoit le plus de deference à cause de son âge, estoit Musone de la province de Byzance,'ou plutost de Byzacene en Afrique. 'Il y a un Musone entre les Evesques d'Afrique qui avoient signé le Concile de Sardique [en 347.] a'Quelques uns pretendent que ce peut estre le mesme Misone qui estoit encore l'ancien & le Primat de la Byzacene en 397. [Mais c'estoit 38 ans aprés le Concile de Rimini.

fr. 2. p. 36. Hier. in Luci. c. 7. p. 143. a. &c. Hil. fr. pr. p. 20. Ath. ap. 2. p. 767. d. a Hil. fr. pr. p. 20. 2|Conc. t. 2. p. 1068. b.

Les Evesques d'Afrique suivirent à Rimini le parti de l'Eglise Catholique, mais ils n'y persevererent pas avec assez de fermeté.]'Car le Concile ayant envoyé à Constance quelques deputez, tous jeunes Evesques, peu instruits & peu prudens, dit S. Sulpice, 'entre lesquels Restitute est mis le premier ; ["ils cederent enfin à la volonté de Constance, & leur chute entraina tout le reste du Concile.]'Nous avons encore la harangue lasche & indigne que Restitute fit en tombant.

Sulp. l. 2. p. 163. V. les Ariens § 78. Hil. fr. 2. p. 36. p. 36. 37.

[Mais quelque grande & quelque importante que sa faute ait esté pour l'Eglise, il se releva sans doute comme les autres qui estoient tombez avec luy, & mourut dans la communion de l'Eglise, & dans la paix de la verité,]'puisque Posside marque que S. Augustin fit un sermon le jour [anniversaire] de la mort "de Restitute Evesque de Carthage. [C'estoit le 28 d'aoust,] 'auquel le calendrier de l'Eglise d'Afrique marque "la mort de S. Restitute. 'Quelques uns croient, [mais sans grand fondement,] qu'il peut avoir esté fondateur de la grande eglise de Carthage appellée *Perpetua Restituta*. [Il y a bien de l'apparence qu'elle a eu le nom de *Restituta*, parcequ'ayant esté quelque temps entre les mains des Donatistes,"elle avoit enfin esté *restituée* & renduë aux Catholiques.]

Possd. ind. c. 8. Note 27. *depositio*. Anal. t. 3 p. 399. Hil. fr. pr. p. 20. 2|Bar. 397. § 54. V. § 62.

'On ne trouve point quand Restitute mourut, ni si Genethle qui gouvernoit l'Eglise de Carthage en 390, estoit son successeur Hil. fr. pr. p. 15. 2

Thdrt.l.5.c.9.p. 714.c. immediat. 'Il paroist par l'adresse de la lettre des Orientaux au Concile de Rome en 382, qu'il y avoit alors un Basile entre les principaux Evesques de l'Occident. [Mais ce n'est pas une preuve suffisante pour dire qu'il fust Evesque de Carthage.

Ath.ad Afr.p. 931. "On croit que ce fut vers l'an 368,]'que Saint Athanase & tout le Concile d'Egypte, écrivit aux Evesques d'Afrique la lettre que nous avons encore, pour les conjurer de conserver l'unité episcopale, & de ne se point laisser aller à ceux qui vouloient encore faire subsister le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée. [Cette lettre eut sans doute l'effet que S. Athanase souhaitoit: Car on ne voit point que l'Arianisme ait depuis causé aucun trouble dans l'Afrique jusques au temps des Vandales.] V.S Athanase § 111.



ARTICLE LIII.

Les Donatistes obtiennent de Julien l'apostat leur retour en Afrique par une requeste infame.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

[LA mort de Constance arrivée le troisieme de novembre 361, rendit la paix à l'Eglise Catholique dans toutes les provinces de l'Empire. Car la persecution de Julien qui la combatoit audehors, estoit peu de chose au prix de la guerre qu'elle avoit ressentie dans ses propres entrailles sous Constance.

Bar 362.§ 279.]'L'Afrique seule fut privée de cette joie commune, & la guerre du dehors y ralluma plus que jamais celle du dedans. [Julien qui avoit succedé à Constance son cousin, ayant abandonné la foy Chrétienne, n'avoit point de plus forte passion que de l'éteindre dans les autres. Mais il n'avoit ni assez de pouvoir, ni assez d'imprudence pour entreprendre de le faire par la force. Il fallut donc avoir recours à la ruse; & il l'employa en plusieurs manieres que nous tascherons de representer "en un autre endroit. V.la perf.de Julien § 6-10.

Amm.l.22.p. 208.209|Soz l.5. c.5.p.601.a| Aug.ep.166.p. 289.1.c.d.]'L'une de celles qu'il crut devoir luy réussir davantage, fut de fomenter les divisions que les diverses heresies avoient formées parmi les Chrétiens, en laissant à chaque secte une liberté toute entiere: & ce fut dans ce dessein qu'il rappella tous ceux qui avoient esté bannis sous Constance pour les differends de la religion. [L'Eglise neanmoins tira un grand avantage de cet artifice que l'on employoit contre elle, par le rétablissement de ceux qui avoient défendu la foy Catholique.

Il n'y eut que l'Afrique qui verifia ce que dit un payen, & ce qui faisoit l'esperance de Julien; 'Qu'il n'y a point de beste si cruelle aux hommes, que la pluspart des Chrétiens le sont les uns aux autres. Amm. l. 22 p. 209. a.

[Les Evesques Donatistes gemissoient depuis 13 ou 14 ans dans leur exil; & ils ne devoient point avoir de part au rappel ordonné par Julien, puisqu'ils avoient esté bannis par Constant.] 'Mais leurs vœux avoient trop de raport à ceux de l'apostat, [pour ne pas obtenir de luy quelque grace extraordinaire.] Ils luy adresserent donc une requeste, où ils demandoient d'estre rappellez d'exil, 'd'estre remis dans la possession des basiliques où les Catholiques estoient entrez lors de la réunion, [a] & qu'ils soûtenoient leur appartenir; 'en un mot, d'estre rétablis en leur ancien état, & que tout ce qui avoit esté fait contre eux sans un rescrit[& un ordre exprés de Constant,] fust aboli. Cette requeste estoit au nom de Rogatien, Ponce, Cassien, & des autres Evesques & Ecclesiastiques, 'qui portoient la parole pour tout leur parti, '& qui dans la signature prenoient qualité de parti de Donat. Opt.l.2.p.54.b. Aug.lit.P.l.2.c. 83 p.114.1.d. a c.92.p.117.1 c. c.97.p.120.2.d. p. 121. 1. 2. Opt.l.3.p.66.b.

'Julien n'eut pas de peine à leur accorder une chose si conforme à ses desseins. Car il voyoit bien qu'ils ne retourneroient en Afrique qu'animez de fureur, & dans le dessein d'en exterminer la paix, 'qui faisoit l'objet de sa haine, & dont il esperoit que la ruine seroit la ruine du Christianisme. [b] C'estoit une chose bien honteuse aux Donatistes, qu'entre tous les Empereurs aucun ne leur eust esté favorable que l'ennemi declaré de l'unité, de la paix, & de la foy de l'Eglise; 'que Julien leur rendist ce que Constantin avoit voulu leur oster, [c]& que le chemin de leur patrie ne leur fust ouvert qu'en mesme temps que les demons se rejouissoient de l'ouverture de leurs temples. 'C'est pourquoi S. Optat s'adressant aux Donatistes; Rougissez, leur dit il, s'il vous reste quelque pudeur. La mesme voix qui vous a rendu la liberté, est celle qui a fait ouvrir les temples des idoles & des demons. On voit presque en un mesme moment & vostre fureur revenir en Afrique, & les demons estre relaschez de leurs prisons. 'Et vous ne rougirez pas d'une joie si infame, d'une joie si criminelle, d'une joie qui vous est commune avec l'ennemi [de Dieu? l 2.p.54.b. Aug.ep.166.p. 289.1.c.d. b c d|in Par.l.1. c.12.p.10.2.d. lit.P.l.2.c.92.p. 118. 1. a. c c 83.p.114 1.d| ep.166.p.289.1.c. Opt.l.2.p.54.b. a.p.53.c.

La requeste qu'ils presenterent à Julien, estoit cependant encore plus honteuse pour eux. 'Julien l'avoit inserée dans son rescrit, & ce rescrit fut notifié aux magistrats d'Afrique par les Donatistes mesmes, pour estre enregistré au greffe. l.3.p.66.b|Aug. lit.P.l.2.c.92.p. 118.1.b|in Par.p. 10.2.d.

Aug. lit. P. l. 2. c. 92. 97. p. 117. 1. c. d | 118. 1. b | 121. 1. a | in Par. p. 10. 2. d | ep. 48. 166. p. 65. 2. c | 289. 1. d | ps. 36. 2. p. 119. 1. a. b. *a* in Par. p. 11. 1. a | ep. 48. p. 65. 2. c. *b* ep. 166. p. 289. 1. d. *c* lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. c. *d* ep. 48. p. 65. 2. c. *e* in Par. p. 10. 2. d. *f* lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 2. d.

'C'estoit dans cette requeste, avouée d'une maniere si authentique, que les Donatistes parlant à un apostat & à un adorateur des idoles, disoient que la justice pouvoit seule quelque chose sur son esprit; [a]c'est à dire que le culte des demons, & non pas la sainteté Chrétienne; [b]que le dessein de détruire l'Eglise, [& non pas l'amour de JESUS CHRIST;]en un mot, que l'idolatrie & l'apostasie faisoient l'essence de la justice : [d]Ou bien il faut avouer que ceux qui ont parlé de la sorte, sont coupables d'un detestable mensonge, [e]& d'une flaterie peut-estre plus criminelle que la faute de ceux que cet apostat a obligez par la crainte à adorer les idoles. [f]Certes ceux qui appelloient Constantin un ennemi du Christianisme, meritoient de donner cet eloge à Julien. [Saint Augustin ne manque pas de le leur reprocher assez souvent.]

Bar. 362. § 282 | Cod. Th. 16. t. 5. l. 37. p. 155.

'L'Empereur Honoré ordonna que pour les couvrir de confusion, on afficheroit dans les lieux les plus celebres l'edit qu'ils disoient avoir obtenu de Julien, [où leur requeste estoit inserée,]avec les actes de l'enregistrement qu'ils en avoient demandé. Nous avons la loy qu'en fit ce Prince, datée du 26 de fevrier en l'an 400, [mais qui est apparemment de l'an 405.]

Aug. ep. 166. p. 289. 1. c. d. — lit. P. l. 2. c. 92. p. 117. 1. d. — p. 118. 1. b.

'Saint Augustin attribue particulierement cette requeste à Rogatien & à Ponce, [soit qu'ils l'eussent presentée eux mesmes, soit qu'ils fussent alors les plus considerables du parti des Donatistes.]'Il dit quelquefois simplement qu'elle est de Ponce. [D'où vient sans doute qu'en un autre endroit il repete plusieurs fois;] 'C'est Ponce qui l'a fait; C'est Ponce qui a donné cette « requeste; C'est Ponce qui a appellé cet apostat un homme tres « juste : Ponce l'a dit. Cette autorité vous ferme la bouche, vous « lie la langue : Vous n'oseriez dire que l'on a mal fait. [Car ce « Ponce estoit un de leurs grands saints,]'& ils luy attribuoient des miracles comme à Donat.

unit. c. 19. p. 154. 2. d | in Jo. h. 13. p. 56. 2. b.

Bar. 362. § 178. &c. — Opt. l. 3. p. 66. b.

'Pour ce qui est du temps de la requeste des Donatistes & du rescrit de Julien en leur faveur, Baronius ne met l'une & l'autre qu'en 362. [Et en effet, Julien n'ayant esté possesseur de l'Empire qu'à la fin de l'an 361, il y a peu d'apparence de le mettre dés la mesme année.]'Saint Optat remarque que Parmenien successeur de Donat, vint alors en Afrique avec les Evesques Donatistes ses ordinateurs; ["c'est à dire avec ceux qui l'ordonnerent ensuite. [1]] V. § 50. 1.

Opt. l. 3. p. 74. b. — 1. 'Je n'entens point ce que dit S. Optat, *Nobis absentibus irruistis*.





ARTICLE LIV.

Les Donatistes se rétablissent par la violence & par le meurtre : Ils profanent & brisent les choses les plus saintes.

allegarent. 'Les Donatistes "ayant presenté aux officiers de l'Afrique l'edit de Julien qui les remettoit dans tous leurs droits, pour le faire enregistrer, [n'attendirent pas leur rétablissement actuel des formes de la justice : Et ils n'y eussent peut-estre pas réussi par là, puisque les peuples dont ils avoient autrefois rempli leurs eglises, estant dans la communion des Catholiques, il estoit raisonnable de laisser aussi les eglises aux Catholiques.] 'Ils employerent donc la violence & le carnage pour executer cet article de l'edit. 'Vous vintes, leur dit Saint Optat, la fureur & la rage dans le cœur, "declarer la guerre aux enfans de paix, dechirer les membres de l'Eglise : Vous employastes & les seductions les plus subtiles, & les meurtres les plus cruels. Vous chassastes plusieurs [Evesques,] & vous vous emparastes de [leurs] Eglises "à main armée. Plusieurs des vostres firent d'horribles carnages en tant d'endroits, qu'il seroit ennuyeux d'en dire les noms ; & vostre cruauté se porta à de tels excés, que les magistrats qui gouvernoient alors, furent obligez d'en informer l'Empereur.

Opt.l.3.p.66.b| Aug.in Par.l.1.c.12.p.10.2.d. Aug lit.P.l.2.c.83.p.114.1 d. Opt.l.2.p.54.b.c. *ad bella provocantes.* *cum conducta manu.*

[Julien eust fait sans doute en cette rencontre, comme il fit lorsque les Alexandrins eurent tué George. Il eust envoyé quelque reprimende aux Donatistes pour couvrir l'honneur de la discipline, & du reste les eust laissé faire.] 'Mais la justice de Dieu luy osta bien-tost la vie, lorsqu'il estoit sur le point d'envoyer en Afrique un edit de persecution, s'il ne l'avoit déja fait : Et Saint Optat dit que c'estoient les Donatistes qui en estoient cause ; [peut-estre en se plaignant que les Catholiques n'obeïssoient pas à ses ordres ; ou parcequ'ils luy donnoient pretexte de venger sur les uns & sur les autres les cruautez dont eux seuls estoient coupables.] c.

'Quand ils s'estoient rendu maistres de quelque eglise, ils en brisoient l'autel où le Corps & le Sang de J.C. "avoient * reposé, quoiqu'ils y eussent eux mesmes offert autrefois durant plusieurs années. 'Depuis neanmoins ils se contentoient de racler le bois, (car il paroist par beaucoup d'endroits que les autels n'estoient que de bois,) soit qu'ils eussent changé d'avis, 'soit que ce fust en des endroits où ils eussent eu plus de peine à trouver du bois l.6.p.94.2.b. *habitaverant.* * &c. p. 93. 2. p. 94. 2.

a|95. a. pour en faire d'autres. 'Quelquefois par un reste de respect ils se contentoient de les oster. 'S. Optat represente comme un grand crime la hardiesse qu'ils avoient de porter leurs mains impies & sacrileges sur une chose aussi sacrée qu'est un autel; & il s'étend beaucoup sur le respect qu'on doit au siege du Corps & du Sang de J.C: ce sont ses termes. 'Il dit que les Donatistes avoient gagé pour cela une multitude de gents perdus, à qui ils avoient donné pour recompense de leurs crimes, le vin [destiné pour le sacrifice, « ou mesme déja consacré.] Et afin, dit-il, que leur bouche impure « pust commettre [avec plus de plaisir] le sacrilege de l'avaler, on « 1. faisoit[1] chaufer l'eau [que l'on y méloit] avec les morceaux de « l'autel [qu'ils avoient rompu.]

P 93. 94.

p. 94. a.

p. 95. b. 'A ce premier crime ils en ajoutoient un second, qui estoit de brifer les calices qui avoient si souvent porté le Sang de J.C, '& dont ils s'estoient autrefois servis eux mesmes. 'Ils les reduisoient en lingots, & les vendoient indifferemment à tout le monde: de sorte qu'il ne tenoit pas à eux que les femmes dereglées ne les achetassent, ou que les payens ne les prissent, & n'en fissent des vases pour sacrifier aux demons.

b|96. a.

p. 95. b.

p. 98. 99. 'Ils lavoient aussi quelquefois non seulement le pavé des eglises qu'ils retiroient des Catholiques, mais aussi les colonnes & les murailles; y faisant jetter partout de l'eau salée. 'Et long-temps encore aprés, S. Augustin remarque qu'ils "lavoient ainsi avec *salsavistis.* de l'eau salée le pavé [de leurs eglises] où les Catholiques estoient entrez. 'Ils les exorcizoient aussi.

Aug ep 255.p. 367.1.b.

Opt.l.2.p.57.c.

l.6.p.98.b. 'Ils envoyoient des sergents payens aux Catholiques, pour les contraindre de leur rendre les livres de l'Ecriture qu'ils possedoient depuis long-temps, [2] les vaisseaux du sacrifice, les 2. voiles, [qui peuvent estre les tentures de l'eglise,] "les linges & *pallas.* les nappes 'dont on couvroit le bois de l'autel durant qu'on celebroit les Mysteres. 'Ils ne manquoient pas de purifier les linges & les autres choses de cette nature en les lavant. Pour les livres, Saint Optat les prie de luy dire comment ils faisoient pour les purifier. Il paroist qu'en beaucoup d'endroits ils ostoient tellement les livres de l'Ecriture aux Catholiques par le moyen des juges seculiers, qu'ils ne leur en laissoient pas un seul; 'de mesme que quand ils s'emparoient des basiliques, ils se rendoient aussi absolument maistres des cimetieres, & empeschoient qu'on n'y enterrast les corps des Catholiques.

p.95.a.

p.98.b.

p.99.b.

1. Les anciens faisoient communément chaufer l'eau pour boire.
2. *instrumenta dominica.*



ARTICLE LV.

Cruautez des Donatistes : Dieu soûtient par des miracles l'honneur des sacrez Mysteres.

[POUR revenir à leurs violences & à leurs cruautez, dont nous n'avons parlé jusqu'à present qu'en general, S. Optat en raporte des histoires qui font horreur.] 'Il parle premierement de ce qui se fit à Lemelle dans la Mauritanie de Stefe, par Felix de Diabe ou Zabe, & Janvier de Flumenpiscis dans la mesme province. Ces deux Evesques Donatistes s'en estant donc allez en diligence & bien accompagnez à Lemelle, comme ils y trouverent la basilique fermée [sur les Catholiques qui y sacrifioient alors,] ils commanderent à leurs gents de monter sur le toit, de le decouvrir, & de jetter les tuiles sur ceux de dedans. Ce commandement fut aussi-tost executé ; & les Diacres Catholiques ayant voulu défendre l'autel, plusieurs y furent blessez. & deux tuez à coups de tuiles, par l'ordre & en presence de ces deux Evesques. Les deux Diacres qui furent tuez estoient Prime fils de Janvier, & Donat fils de Ninus, 'qui ont esté mis dans le martyrologe Romain au rang des saints Martyrs le 9 de fevrier. 'Primose Evesque Catholique de Lemelle, porta sa plainte devant un Concile que les Donatistes tenoient à Theveste [en Numidie.] On l'ecouta, mais on ne luy fit aucune justice.

Opt.l.2.p.54.55|Vand.p.381. Boll.9.feb.p.194.195. Opt.p.55.a.

inexpiabiles. 'Il se commit des crimes semblables, & "tout à fait inexcusables, à Carpi dans la province Proconsulaire : [mais nous n'en savons pas le detail.] 'S. Optat dit aussi en general, que dans les villes de la Mauritanie on avoit fait "de si grandes violences au peuple à l'instance des Donatistes, qu'on y avoit fait mourir des enfans qui n'estoient pas encore sortis du sein de leurs meres.

b|Vand.p.234. Opt.p.55.b. *quassatio.*

'Mais leur crimes les plus celebres sont ceux qu'ils commirent à Thipase ville de la Mauritanie Cesarienne. On y vit accourir deux de leurs Evesques de Numidie, ou plutost deux flambeaux funestes embrasez du feu de la haine & de la colere, Urbain de Forme & Felix d'Idicre, 'qui s'estoient déja signalez dans la Numidie en violant des vierges consacrées à Dieu. 'Ils estoient assistez de quelques archers, & soûtenus par Athenie gouverneur de la province, qui y estoit en personne "avec tous ses officiers en armes. Ainsi ils n'eurent pas de peine à troubler la tranquillité dont ces peuples jouissoient, & à chasser tous les Catholiques

b. p.56.a. p.55.c. *cum signis.*

des lieux & des eglises qu'ils possedoient. Cela ne se fit pas neanmoins sans repandre du sang. Les hommes dechirez, les dames maltraitées, les enfans massacrez, les avortemens forcez, furent les mets sanglans dont les Evesques rassasierent la faim de l'Eglise des Donatistes.

a n.p.140. l.2.p.55.c. 'A ces crimes ils en ajouterent un autre qui leur paroissoit leger, 'parcequ'ils regardoient la consecration des Catholiques comme nulle, mais qui estoit effroyable. 'Car ces Evesques pour violer tout ce qu'il y a de saint & de sacré, firent jetter l'Eucaristie à leurs chiens. Cela ne se passa pas sans que Dieu donnast des marques de sa justice. Car ces mesmes chiens devenant enragez, se jetterent sur leurs propres maistres profanateurs du Corps sacré, comme si c'eussent esté des voleurs; & leurs dents vengeant [l'honneur de J.C,] ils les dechirerent comme des inconnus & des ennemis. c|56. 'Les mesmes Donatistes jetterent sur des pierres par une fenestre l'ampoulle du saint Chresme pour la briser. Mais quoique l'effort qu'ils firent en la jettant fust joint à sa pesanteur naturelle, les mains des Anges la soûtinrent, & par le secours de Dieu elle ne fut point endommagée de cette chute.

p.56.a. 'Felix & Urbain trouverent à leur retour que celles à qui ils avoient osté la virginité, estoient devenües meres: Et Felix ajouta à ses autres crimes, l'inceste qu'il commit avec une vierge à qui il avoit luy mesme donné le "voile de la virginité, *mitram.* p.53.b|55.a. & qui peu auparavant l'appelloit son pere [spirituel.] 'Voilà quels estoient ceux qui accusoient de cruauté les Catholiques, & soûtenoient qu'ils ne pouvoient point estre l'Eglise de J.C, à cause de quelques executions que des officiers avoient faites sans Aug.lit.P.l.2.c. 83.p.114.1.c. aucune participation des Evesques; 'qui se glorifioient de leur douceur lorsqu'ils n'avoient pas la force de mal faire, & qui se vantoient de ne forcer la conscience de personne lorsqu'ils n'osoient resister à l'autorité des loix.



ARTICLE LVI.

Les Donatistes seduisent un grand nombre de personnes: Mettent en penitence mesme les enfans & les Evesques.

[LES Donatistes en usurpant les eglises avec tant de violence, ne pretendoient pas les laisser vides: Ils travailloient Opt.l.2.p.57.c. autant à les remplir d'apostats qu'à les occuper.] 'Le soin qu'ils avoient

avoient de laver & d'exorcizer les basiliques, n'estoit qu'une adresse malicieuse pour tromper les simples, 'pour les estrayer, leur faire croire qu'ils avoient eux mesmes besoin d'estre lavez [& battizez de nouveau, leur donner de l'horreur pour l'Eglise Catholique :] 'Et ils seduisirent quelques personnes par cet artifice. l.6.p.99.a. l.2.p.57.c.

„ 'Il disoient à tout le monde, Prenez garde à vous, Rachetez „ vos ames,'Faites vous Chrétiens. aEt quand ceux qui avoient autrefois esté de leur communion, ne vouloient pas y rentrer,ils taschoient de les y forcer, pretendant qu'ils avoient eux mesmes reconnu que le sacrifice des Catholiques estoit une idolatrie. 'Saint Optat semble dire qu'ils traitoient comme des payens ces personnes qu'ils avoient battizées eux mesmes : '& neanmoins lorsqu'elles vouloient bien revenir à eux, ce consentement avec une imposition des mains, & quelque peu de paroles, les leur faisoient reconnoistre pour Chrétiennes, non qu'elles eussent une foy nouvelle,mais parcequ'elles leur avoient obeï. l.3.p.74.c. p.75.a. a b.c. a. b. porrectio.

[Cette imposition des mains estoit pour les mettre en penitence, ou leur donner l'absolution.] 'Car ils ordonnoient la penitence à des peuples entiers, sans autre crime que d'avoir esté dans l'unité de l'Eglise.Il ne servoit de rien aux femmes & aux vierges d'avoir conservé leur innocence & leur chasteté. Il falloit passer par cette peine. Mais quoique tous fussent coupables selon eux du mesme crime, la punition neanmoins n'estoit pas la mesme; & ils obligeoient à faire penitence les uns durant une année entiere, les autres durant un mois, & d'autres à peine durant un jour. l.2.p.61.

'S.Optat reprend particulierement leur folie & leur vanité,en ce qu'il avoient obligé les vierges qu'ils mettoient en penitence, à quitter leurs voiles (qu'il appelle des mitres) pour en prendre d'autres; comme si c'eust esté une chose fort importante à l'honneur de leur secte,[qu'elles ne se servissent plus des voiles qu'elles avoient portez dans la communion Catholique,] 'ou que ces voiles fussent mieux d'une laine ou d'une couleur, que d'une autre. 'Les auteurs profanes parlent des mitres qui servoient à couvrir la teste plutost qu'à l'orner.'Les Donatistes ne donnoient le second voile aux vierges que lorsqu'ils leur faisoient faire profession à la fin de leur penitence. Car alors ils repandoient de la cendre sur elles, leur faisoient laver leurs cheveux avec de l'eau salée ; & [puis] 'les leur coupoient une seconde fois, & leur faisoient faire une seconde profession. Jusque là elles estoient en l.6.p.96.c. p.97.a. Bar.362. §292. Opt.p.97.b.c. crines solvere.

habit feculier, ne portant aucune marque de leur confecration : Et comme cela duroit quelquefois affez long-temps, il en arriva de fafcheux accidens. Car ceux qui les avoient autrefois recherchées en mariage, en enleverent quelques unes ; ce qu'ils n'euffent ofé faire, fi elles euffent eu leur voile, [à caufe des loix imperiales faites pour défendre l'honneur des vierges Chrétiennes.]

l.1.p.59.b. 'Ils mettoient les enfans mefmes en penitence, & par là les rendoient incapables d'eftre ordonnez, [parceque la difcipline
a. de l'Eglife excluoit les penitens de l'état ecclefiaftique.]Mais ils alloient encore plus avant, & étendoient leur main[pour mettre en penitence,] & leurs voiles mortuaires, comme parle S.Optat, fur toutes fortes de teftes, fur les Diacres, fur les Preftres, fur
p.60.c. les Evefques mefmes,'coupables feulement d'avoir efté Catholiques ; quoique felon l'ordre de l'Eglife ils ne fuffent pas foumis à la penitence [canonique] pour de plus grands crimes, [mais
.1.p.44.b. feulement à la depofition.] 'Et nous avons vu que le premier auteur des Donatiftes avoit efté condanné dans le Concile de Rome pour avoir impofé les mains à des Evefques tombez[dans
l.2.p.57.c. l'idolatrie.] 'Auffi c'eft ce que S.Optat reprend avec une vehemence toute particuliere.

[Comme l'état ecclefiaftique eftoit incompatible avec la pe-
c.58. nitence publique,] 'les Donatiftes ne manquoient pas de depofer ceux qu'ils traitoient de la forte, de les priver de leur dignité,
p.59.b. '& de les reduire à l'état des fimples laïques,[a]ce que Saint Optat
a p.58.a. appelle 'faire un homicide fans tuer les hommes.[b]Leurs mem- *vivum homicidium.*
b p.59.a. bres, dit-il, font fains & vivans, mais pour fervir de fepulcre à
p.57.58. l'honneur qu'on leur a ravi. 'Ils les depofoient exprés, dit Saint Optat, afin que les peuples voyant que leurs Preftres & leurs Evefques eftoient abatus, ne refiftaffent pas davantage, & fe rendiffent à leur volonté.

[Il femble neanmoins qu'ils euffent plus aifément attiré les peuples à eux en les laiffant gouverner par leurs Evefques, fi ces Evefques eftoient rentrez dans leur communion. Il y a donc quelque apparence que ces Evefques leur refiftoient, & que les Donatiftes les depofoient & leur faifoient faire penitence, non de leur confentement, mais par une pure violence, quoique cela foit difficile à concevoir pour la penitence. Mais fans cela je ne
p.56.a.b. voy pas comment Saint Optat pourroit parler] 'auffi avantageufement qu'il fait d'un Donat âgé de 70 ans, que Felix d'Idicre, dont nous avons déja raporté les crimes, & qui venoit alors de

violer une vierge, priva du nom, de l'office, & de l'honneur de
» l'episcopat. Le schismatique, dit-il, vient en haste trouver le
» Catholique, le coupable accourt se jetter sur l'innocent, le sacri-
» lege sur le Pontife de Dieu, l'incestueux sur le chaste, celui qui
» n'estoit plus Evesque sur le veritable Evesque: mais il ne craignoit
» rien estant appuyé de vostre approbation & de vostre conspira-
» tion, armé de vos loix & de vos decrets. Il impose sur la teste de
» l'innocent ses mains [souillées &] chargées de tant de crimes,
» & il eut la hardiesse de prononcer une condannation avec une
» langue qui à peine eust esté en état de demander penitence. 'S. p.60.c.
Optat se plaint encore dans la suite, qu'ils avoient tué par l'épée de leur langue, & repandu le sang non du corps, mais de l'honneur de quatre Prelats de Dieu, Deutere, Parthene, Donat, & Getulique, en leur imposant les mains, & les faisant mettre à genoux [comme des penitens,] sans qu'ils eussent commis d'autre crime que d'estre entrez dans l'unité de l'Eglise. 'C'estoit encore n.p.141. pour traiter les Prelats en penitens, 'qu'ils leur rasoient les l.2.p.58.c. cheveux.

ARTICLE LVII.

Les Donatistes maudissent leurs ennemis: Ceux qu'ils seduisent se corrompent mesme pour les mœurs: Leur puissance: Valentinien les reprime: Du Comte Romain: Parmenien écrit contre l'Eglise.

'QUAND ils trouvoient quelqu'un qui s'opposoit à leur Opt.l.2.p.60.b. volonté, [& qui estoit audessus de leurs violences,] ils taschoient de l'epouventer par leurs menaces: Ils le maudissoient, ils faisoient des imprecations contre luy, & jusqu'à luy souhaiter la mort. Que s'il arrivoit ensuite quelque malheur à ces personnes, ou pour leurs pechez, ou par la conduite impenetrable de la justice divine; ils se vantoient que c'estoit l'effet de leurs imprecations. Mais voulant qu'on les crust auteurs & causes de la mort des hommes, ils se declaroient homicides.

[Voilà comment les Donatistes s'efforçoient de multiplier le nombre de leurs sectateurs,] 'qui aprés avoir esté seduits par eux, p.58.b. les seduisoient eux mesmes par les loüanges qu'ils leur donnoient dans leurs crimes. Ils les appelloient heureux, en parloient avec eloge, juroient mesme par leur nom, & sembloient les vouloir mettre à la place de Dieu: Les Evesques les ecoutoient avec plaisir, '& se servoient de leurs langues pour attirer les Catholi- l.6.p.99.100.

ques à leur parti, comme les oiseaux qui sont pris dans les filets, y attirent les autres par leur chant. Ainsi les captifs prenoient ceux qui estoient libres, & les morts tuoient les vivans. [Car on

P.99.c. pouvoit bien appeller morts,] 'ceux qu'ils avoient ou trompez par leurs subtilitez, ou entrainez par leurs violences, puisqu'ils changeoient autant de mœurs que de communion. De brebis ils devenoient renards, perfides de fideles, furieux de patiens, turbulens de pacifiques, de simples des seducteurs, de modestes des impudens, de doux des emportez, d'innocens des inventeurs de fraudes & de malices. Et ce changement se remarquoit aussi-bien dans les femmes que dans les hommes. L'unique consolation qui restoit à ces miserables, estoit de rendre les autres aussi miserables qu'eux, & de les attirer dans les pieges où ils se trouvoient pris, & c'est à quoy ils travailloient de tout leur pouvoir.

[Ce fut donc par toutes ces voies que les Donatistes, aprés s'estre rétablis dans l'Afrique par une flaterie sacrilege envers

Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 2. a. un apostat,] 's'y formerent une domination si absoluë, que Faustin leur Evesque dans Hippone vers l'an 380, osoit bien y défendre de cuire pour le petit nombre des Catholiques qui y estoient: & on n'osoit luy desobeïr, "non pas mesme les serviteurs pour leurs maistres. [On verra dans la suite qu'en l'an 394 ils assemblerent 310 Evesques dans le Concile de Bagai, outre cent autres qui &c.

Cart. l. 1. § 213. p. 1414. avoient fait un schisme à part l'année de devant.] 'Dans la Conference de Carthage en l'an 411, [lorsque leur parti estoit déja beaucoup diminué,] ils en firent encore monter le nombre à 279. [Et quoiqu'ils se moquassent du monde par un mensonge

§ 165. p. 1396. e. visible,] 'lorsqu'ils disoient que les Catholiques n'avoient point d'Evesques dans la Numidie, ou qu'ils n'y en avoient qu'en tres

§ 18. p. 1356. b. peu d'endroits; 'neanmoins les Catholiques avouent que ces heretiques y faisoient effectivement le plus grand nombre. Dans toutes les autres provinces les Catholiques l'emportoient alors, surtout dans la Proconsulaire, soit pour les Evesques, soit pour les Ecclesiastiques, soit pour le peuple.

[Les Donatistes continuerent sans doute sous les Empereurs suivans, les crimes qu'ils avoient commis sous Julien à leur retour:

Aug. ep. 165. p. 289. 1. d. mais ils ne le firent pas avec la mesme liberté.] Car Julien estant mort [le 26 juin 363,] & Jovien qui luy succeda n'ayant pas eu le loisir de rien ordonner sur ce sujet, à cause de sa promte mort [arrivée le 16 de fevrier 364,] Valentinien qui fut reconnu aprés luy [le 26 du mesme mois,] fit des ordonnances contre les Dona-

Cod. Th. 16. t. 6. l. 1. p. 193. tistes; '& nous avons encore une loy adressée à Julien Proconsul

d'Afrique, par laquelle il declare indignes de l'episcopat les Evesques qui auront rebattizé. Elle est donnée à Treves le 20 de fevrier 373, 'ou 370 comme Godefroy le pretend en quelques endroits. 'Gratien dans une loy tres severe contre les Donatistes, dit qu'il suit ce qu'avoit ordonné Valentinien son pere; aprés Constantin & Constance, [ou plutost Constant. Du reste neanmoins Valentinien laissoit assez à tout le monde la liberté de suivre telle religion qu'il vouloit.] chr.p.87. 16.t.6.l.1.p.194.

'Le Comte Romain qui fut General des troupes d'Afrique depuis le temps de Jovien 'jusque vers l'an 373, [ne fut pas sans doute bien favorable aux Donatistes,] 'puisqu'ils le mettoient avec Macaire & Taurin entre les persecuteurs de leur Eglise. [a] Du reste, Ammien parle de ce Romain comme d'un des plus méchans hommes de son temps. Ses crimes pourroient faire une des plus memorables parties de l'histoire d'Afrique: Mais nous ne voyons pas qu'ils aient d'union avec celle de l'Eglise. On en pourra parler sur Valentinien I. Amm.l.28.p.378. l.29.p.399. Aug.lit.P.l.3.c.25.p.130.2.c| Cart.c.2.c|3.§258.p.591.b. a Amm.l.28.p.378-382.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, OU ENVIRON.

'Ce fut dans ce temps là, qu'au milieu des imprecations & des calomnies dont les Donatistes ne cessoient de charger l'Eglise, Parmenien leur Evesque[à Carthage,]ne voulant pas se contenter de parler "en l'air & sans preuve comme les autres, mit par écrit tout ce qu'il avoit à dire pour la défense de sa secte, '& en fit un livre qu'il mit entre les mains de tout le monde. 'Il faisoit premierement de grands eloges du battesme, & en raportoit diverses figures, 'comme le deluge & la circoncision, par lesquelles il vouloit montrer qu'il n'y avoit qu'un seul battesme. Et en cela il combatoit pour l'Eglise contre luy mesme. 'Dans sa seconde partie, il montroit qu'il n'y a qu'une seule Eglise, dont les heretiques estoient exclus. Mais sa faute estoit de ne pouvoir reconnoistre où estoit cette Eglise unique. 'Dans la troisieme, il declamoit contre les Traditeurs, sans prouver precisément quelles personnes estoient coupables de ce crime. La quatrieme estoit contre ceux qui avoient travaillé à la réunion, [c'est à dire contre Paul & Macaire:] Et dans la cinquieme, outre diverses autres petites choses, il parloit de l'huile & du sacrifice du pecheur. [On pourroit remarquer dans Saint Optat diverses autres choses qu'il mettoit dans cet ouvrage.] Opt.l.1.p.34.c. "ventosè & nudè. p.35.a. p.36.a. p.35.b.c. p.36.a. b.

'Presque tout son écrit estoit composé de choses ou qui prouvoient contre luy pour l'Eglise, ou qui estoient egalement pour les Catholiques & pour les Donatistes: Et il n'y avoit guere p.35.b.

contre les Catholiques que ce qu'il vouloit qu'ils eussent domandé des soldats; ce qui estoit faux. 'Il pouvoit avoir esté trompé luy mesme en cela, aussi-bien qu'en d'autres faits, parcequ'il estoit étranger. 'Mais outre les erreurs de sa secte, il luy estoit echapé d'appeller la chair de J.C. une chair pecheresse, qui ayant esté plongée dans le deluge du Jourdain, avoit esté purgée de toutes ses souillures. Son sens pouvoit n'estre pas criminel, mais son expression estoit tout à fait mauvaise.

b|l.3.p.64.a. l.1.p.36.b.c.



ARTICLE LVIII.

S. Optat refute Parmenien.

Opt.l.1.p.34.35. 'BEAUCOUP de personnes souhaitoient en ce temps là qu'on pust tenir quelque conference entre ceux de l'une & de l'autre communion, pour tascher de decouvrir où estoit la verité. Et cela n'eust pas esté difficile, si les Donatistes n'en eussent fermé toutes les voies en refusant de s'entretenir avec les Catholiques, & en evitant mesme de se rencontrer avec eux. Mais le livre de Parmenien donna moyen de lier une conference par écrit, puisqu'on ne le pouvoit faire de bouche. 'Et il estoit mesme fort rare de leur pouvoir parler par lettres. 'S. Optat entreprit donc d'entrer en cette conference, & de soûtenir le parti de l'Eglise en répondant à Parmenien: Et ce fut pour cela qu'il composa [1] l'ouvrage que nous avons encore de luy. 1.

p.34.c. p.35.a.

'Ce Saint estoit Africain. [a] S. Augustin le met avec S. Cyprien, S. Hilaire, & d'autres, entre ceux qui avoient passé du paganisme à l'Eglise, & y avoient apporté les richesses des Egyptiens, c'est à dire de la science & de l'eloquence humaine. 'Il l'appelle autrepart un Evesque de venerable memoire; [b] & il le joint mesme avec S. Ambroise, comme pouvant estre une preuve de la verité de l'Eglise Catholique, si elle s'appuyoit sur la qualité de ses ministres "qui l'ont honorée [par leur vertu.] 'Saint Fulgence luy donne le titre de Saint: [c] Il le met avec S. Augustin & Saint Ambroise au rang des hommes saints, par lesquels Dieu a voulu nous decouvrir les secrets de ses Ecritures, '& entre les saints Peres qui ont défendu avec pureté la regle de la foy Catholique. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Eglise l'honore aujourd'hui au nombre des Saints, & qu'on ait mis son nom dans

Hier.v.ill.c.110. p.300.c. a Aug.do.chr.l.2.c.40.p.19.2.c. in Par.l.1.c 3.p.7.1.c. b unit.c.19 p.155.2.a. Fulg.ad Mon l.2.c.13.15. p.39.41. c p.41. p.39.41. commendavit.

1. On en peut voir un abregé dans M.r Fleuri l. 16. c 40. p.247-250, & un plus ample dans M.r du Pin t.2 p.320-349, avec diverses remarques. On peut voir aussi celles des PP. de S.Vanne p. 349-355.

le martyrologe Romain le quatrieme de juin.] 'Il estoit Evesque de Mileve [a] ville de Numidie assez celebre dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, [particulierement à cause de ce Saint mesme, & de deux Conciles qui s'y tinrent du temps de Saint Augustin. Severe l'un des plus intimes & des plus dignes amis de Saint Augustin en estoit Evesque en ce temps là.] Beaucoup croient que la colonie de Mileu marquée dans divers anciens, est la mesme chose que Mileve. p.39| Aug. in Par.p.7.1.c|p. col.c.31. p.245. 1.a| Hier.v.ill.c.110. a Vand. p.297.

'Le zele de S.Optat fut d'autant plus estimable, qu'il opposa seul sa plume au torrent du schisme qui entrainoit alors tant de monde. 'Il écrivoit son ouvrage soixante & tant d'années, comme il dit, (c'est à dire moins de 70 ans,) depuis la persecution de Diocletien, [commencée en 303, & finie en Occident dés 305; & depuis que le Proconsul Anulin y persecuta les Chrétiens [en 304.] 'Il parle de la mort de Julien l'apostat; [b] & Saint Jerome dit qu'il écrivoit sous Valentinien & Valens, [entre 364 & 375.] 'Comme il conte 318 Evesques dans le Concile de Nicée, on croit qu'il a dû tirer ce nombre de la lettre de Saint Athanase aux Africains écrite vers 368. Saint Optat mesme semble dire que Photin qui mourut en 376 selon la chronique de S.Jerome, "vivoit encore. [Mais pour deméler quelques embaras qui se trouvent dans son ouvrage, "il faut apparemment reconnoistre qu'aprés l'avoir composé vers l'an 370, selon ce que nous venons de dire, il en fit une seconde edition sous le Pape Sirice, & ainsi aprés l'an 384, où il insera quelques endroits à son premier travail, & y ajouta un "settieme livre aux six qu'il avoit publiez d'abord.] Bar.4.jun.h. Opt.l.1.3.p.39. b|71.b. l.2.p.54.c. b Hier.v.ill.c. 110. Opt.l.4. p.79.a| S.Van.t.2.p.355 *præsentis temporis.* Note 28. Note 29.

'Saint Augustin renvoie à la lecture de Saint Optat ceux qui voudroient s'instruire de la premiere & de la veritable origine du schisme. 'Les Donatistes le voulurent citer pour eux dans la Conference de Carthage: mais tout ce qu'ils y gagnerent, fut de se faire moquer d'eux. [c] S.Fulgence raporte ce qu'il dit dans son sixieme livre, que le conseil que donne S.Paul de garder la virginité, est cette œuvre de surerogation que J.C. dans l'histoire du Samaritain promet de recompenser: & il le suit, quoique ce ne fust pas l'explication de Saint Augustin ni de S.Ambroise. 'Gennade cite aussi les livres de S.Optat. Aug.in Par.l.1. c.3.p.7.1.c. ep.153.p.266.7. a.b|col.d.3 c.20. p.228|p.col.c. 31.p.245. 1 a.b. c Opt.l.6. p.96. 97| Fulg. ad. Mon.l 2. c.13-15.p 39-41. Genn.c.4.

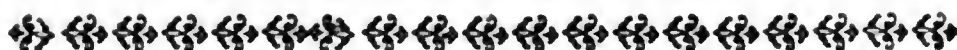
'Ils sont encore estimez aujourd'hui comme un ouvrage excellent, [d] soit pour la maniere d'écrire, & pour l'elegance & l'elevation du style, 'qui est [vif,] masle, enrichi de plusieurs figures, 'noble, "vehement, serré; ce qui fait dire que l'auteur avoit beaucoup d'étude & d'esprit, 'soit pour l'importance des veritez qu'ils Du Pin, t.2.p. 319.353. d p.319. p.359. p.353. p.354. &c.

soûtiennent, & qui les rendront utiles à l'Eglise tant qu'il y aura des heretiques[& des schismatiques]qui la combatront; soit pour le grand nombre de particularitez remarquables qu'ils nous apprennent sur l'histoire des Donatistes, & mesme sur la discipline ancienne. p.353. 'On trouve neanmoins quelques defauts dans son style, qui n'est pas assez poli ni assez net, [comme dans presque tous les Africains.] p.356. 'Il ne prend pas toujours le sens le plus naturel des passages de l'Ecriture qu'il emploie. On pretend mesme y trouver "quelques fautes sur la doctrine. [Mais ces taches sont couvertes & effacées par le grand nombre de choses excellentes dont ses livres sont remplis. Note 30.

Comme une grande partie de la refutation des Donatistes consiste en des faits, S.Optat ne se met pas en peine de justifier ce qu'il dit touchant Macaire & les violences des Donatistes aprés leur retour;] Opt.l.3.p.64.a. 'se contentant de prendre quelquefois à témoin la memoire de tous ceux qui les avoient vus. l.1.p.39.c| 45.a. 'Mais pour verifier ceux qui estoient plus anciens, il fit un recueil des pieces originales qu'il mit à la fin de son ouvrage, & auquel il renvoie souvent les lecteurs. p.39.c. 'Il y avoit mis les actes du Concile de Cirthe, les écrits de Nondinaire, [c'est à dire l'enqueste faite par Zenophile en 320, sur la requisition de Nondinaire;] p.42.b. 'les lettres du Concile de Carthage contre Cecilien, p.44.a. 'la premiere requeste des Donatistes à Constantin, b.c. '& ce semble encore la lettre de Constantin au Concile d'Arles, avec les actes de celui de Rome. p.45.a, b.c. 'Il y avoit mis aussi les actes de ce que les Evesques Eunome & Olympe avoient fait à Carthage, '& ceux de la justification de Felix d'Aptonge par le Proconsul Elien.[C'est peut-estre à cause de ce recueil,] Aug.in Par p.7. 1.c. 'que Saint Augustin renvoie non seulement au discours de Saint Optat, mais aussi aux preuves par lesquelles il persuadoit ce qu'il avançoit. [Je ne sçay si les pieces que l'on a fait imprimer à la fin de S. Optat, ne sont point des restes de ce recueil, hors la Conference de Carthage, posterieure à Saint Optat. Il y en a neanmoins qui parlent nettement du Concile d'Arles, dont Saint Optat paroist avoir eu peu ou point de connoissance.]



ART. LIX.



ARTICLE LIX.

Ticone Donatiste ruine les principes de sa secte : Parmenien tasche en vain de le refuter.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, OU ENVIRON.

[DIEU ne suscita pas seulement l'esprit de S. Optat pour soûtenir la cause de l'Eglise : Il luy donna encore pour défenseur un de ses ennemis, & opposa un Donatiste aux Donatistes.] 'Ce fut "Ticone dont nous avons déja parlé. C'estoit un Africain 'd'un esprit vif "& abondant. [a] Il estoit assez instruit dans les lettres saintes pour ce qui regarde l'histoire, & il n'estoit pas ignorant dans les lettres humaines. Il avoit aussi étudié auec soin les affaires de l'Eglise.

ou Tycone. | & uberi. eloquio. | Genn.c.18. | Aug.in Par.l.1. c.1.p.6.1.b. | a Genn.c.18.

'Il estoit engagé dans la secte des Donatistes. [b] Mais neanmoins estant epouventé par le tonnerre du divin Testament, [c] & frapé comme par autant de coups par les paroles qu'il rencontroit à toutes les pages des Ecritures, il se reveilla, & apperceut l'Eglise de Dieu repanduë par toute la terre, telle qu'elle avoit esté prevüe si long-temps auparavant par la lumiere des saints Prophetes, & predite par leurs oracles.

Aug p.6.1.b. | b c.2.p.6.2.a. | c c.1.p.6.b.c.

'Ne pouvant resister à cette verité, il entreprit de prouver, contre les principes de sa secte, que le peché d'aucun homme quelque grand & quelque enorme qu'il soit, ne peut arrester l'effet des promesses de Dieu; & que quelque impieté qui se puisse commettre dans l'Eglise, elle ne peut empescher que Dieu n'execute ce qu'il a promis, savoir que cette Eglise dont nos peres n'ont eu que l'esperance, & nous la verité, s'étendra jusqu'aux extremitez de l'univers. C'est ce qu'il prouvoit avec beaucoup de force par un grand nombre de raisons; & il fermoit la bouche à ceux d'un sentiment contraire, par le poids & la multitude des passages clairs & precis qu'il alleguoit; 'quoiqu'il ne mist encore que la moindre partie des paroles & des exemples que l'Ecriture luy fournissoit sur ce sujet, la source en estant si abondante, qu'il estoit impossible de l'epuiser, à moins que de vouloir transcrire presque toutes les pages des livres saints.

c. | ep.63.p.126.1.a.

'Il traitoit aussi fort bien cette grande question, comment on doit tolerer dans l'Eglise, sans rompre le lien de l'unité, les abus, & mesme les crimes que nous ne pouvons pas corriger.[Il paroist qu'il condannoit encore la rebaptization,] 'puisqu'il alleguoit

a. | ep.48.p.71.1.2.

l'autorité de Donat qui avoit toujours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebattizassent point: Et c'est luy qui nous a donné la connoissance de ce grand Concile où 270 Evesques Donatistes avoient laissé à la liberté de chaque Evesque de ne point rebattizer ceux qui vouloient entrer dans leur communion, s'ils avoient de la repugnance à l'estre, outre "divers autres &c.

Aug.in Par.l.2. c.21.p.22 2.b. faits sur ce sujet. 'Comme il estoit fort instruit de tout ce qui se passoit dans sa secte, il en raportoit diverses choses arrivées en ce temps là, qui faisoient voir qu'elle estoit corrompuë non par un peu de levain, mais par beaucoup de desordres.

ep.48. p.71.1.d. 'Ainsi il écrivoit directement pour l'Eglise Catholique contre do.chr.l.3.c.30. p.25.2.d. les Donatistes, 'qu'il refutoit d'une maniere invincible: [a] Il est seulement étrange qu'il n'ait pas suivi ses principes jusques au a in Par.l.1.c.1. p.6.1.c.d. bout: & qu'au lieu de reconnoistre que les Chrétiens d'Afrique qui communiquoient avec toutes les provinces du monde, ep.48.p.71.1.d. estoient ceux qui appartenoient à l'Eglise repanduë dans tout le monde,'il ait mieux aimé rejetter leur communion, sous pretexte du crime pretendu des Traditeurs, & demeurer dans celle des in Par.p.6.1.d. Donatistes 'qui estoient separez de tout le reste du monde. [b] Il a b do.chr. p.25. 2.d. montré par là "qu'il manquoit tout à fait de jugement [dans un absurdissimi cordis. point capital, & essentiel à son salut. Cet étrange aveuglement ep.65.p 126.1.a. paroissoit dans son ouvrage,] 'puisque S. Augustin en conseillant à une personne de le lire, l'avertit qu'il y avoit des choses à Genn.c.18. eviter: '& il se declaroit Donatiste dans tous ses écrits.

ps.54.p.217.1.a. [S. Augustin l'avoit sans doute en vuë,]'lorsqu'expliquant ces paroles du pseaume 54, *Qu'ils descendent tous vivans dans l'enfer*, il dit que ce sont ceux qui voient & qui savent qu'ils perissent, & qui perissent neanmoins, abysmez dans le goufre de leurs cupiditez terrestres. On montre à un Donatiste, dit-il, qu'il est « hors de la veritable & unique Eglise. Il voit la verité de ce qu'on « luy dit: il n'y peut répondre; il s'écrie, Que Dieu "punisse nos « reddat. predecesseurs; [& neanmoins il ne se convertit pas:] Ainsi il « perit tout vivant. On le presse sur la rebaptization, qui leur « deplaist à eux mesmes pour la plupart. Oui, disent-ils, c'est mal « fait. Que cela ne se peut-il changer? Mais que ferons nous des « decrets de nos ancestres? C'est ainsi qu'ils descendent vivans « dans l'enfer. Si vous ignorez, [malheureux,] le mal que vous « faites, vous y descendriez morts. Mais vous savez que c'est un « mal, & vous ne laissez pas de le faire: N'y descendez vous pas « b. tous vivans? 'C'est là le supplice des chefs qui étudient l'Ecriture, « & qui ne peuvent s'empescher d'y voir l'Eglise repanduë par «

372.

„ toute la terre: '& la mort, le feu de la colere divine, descend sur c.
„ les autres, qui par un esprit de dissension ne veulent point quitter
„ des chefs si aveugles.

'Le raisonnement absurde de Ticone qui reconnoissoit d'une ep.48.p.71.2.2.
part que l'Eglise n'est point souillée par les crimes des particuliers, & qui pretendoit de l'autre se pouvoir separer de la communion Catholique comme souillée par les Traditeurs d'Afrique, ne manqua pas d'estre relevé par Parmenien. 'Car au lieu que in Par. p.5.1.d.
luy & les autres Donatistes devoient ceder à une verité qu'il leur montroit si clairement; ils aimerent mieux la combatre avec une opiniatreté obstinée, que de reconnoistre que les Catholiques avoient raison: & Parmenien écrivit donc une lettre pour le corriger, disoit-il, de sa faute. 'Mais il n'opposoit à la clarté c.2 p.6.2.a.d.
& à la force des passages alleguez par Ticone, que la fumée du mensogne, c'est à dire l'autorité de son propre témoignage, comme si on l'eust dû croire plutost que Dieu. 'Il usoit de menaces ep.48 p.71.2.1.
envers luy; & n'osoit neanmoins contester les faits qu'il avoit alleguez. Il n'y avoit qu'un point sur lequel il le pressoit avec
suffocat. raison, '& "l'étrangloit, s'il faut ainsi dire, [a] qui est que si l'Eglise 1.d.
devoit estre repanduë partout le monde, & que personne n'y a 2.2.
fust souillé par les pechez des autres, comme il le pretendoit, il avoit donc grand tort de demeurer dans le parti de Donat, & de rejetter la communion de leurs adversaires à cause des Traditeurs. 'C'est cette lettre de Parmenien contre Ticone, que in Par.c.1.p.6.1.
Saint Augustin refuta depuis à cause de l'abus qu'il y faisoit de b.
quelques passages de l'Ecriture. [Personne ne doute qu'elle ne soit toute differente de l'écrit de Parmenien que S. Optat avoit refuté.

Gennade marque sans doute l'ouvrage de Ticone dont parle S. Augustin,] 'lorsqu'il dit qu'il composa trois livres de la guerre Genn.c.18.
intestine [& civile,] & des expositions de diverses choses, où il citoit les anciens Conciles pour la defense de la secte des Donatistes, dont on voyoit partout qu'il faisoit profession. 'S. Augustin Aug.in Par.l.2.
cite plusieurs fois cette parole que Ticone maistre des Donatistes c.13.p.19.2.c.
NOTE 31. disoit d'eux, *Ce que nous voulons est saint*. 'On "tenoit que depuis l.1.c.1. p.6.1.d.
que Parmenien eut écrit contre luy, [comme il ne se rendoit pas à son autorité,] il fut condanné par un Concile des Donatistes.

NOTE 32. ["Il est difficile de dire quand tout ceci arriva: Il y a seulement bien de l'apparence que ce ne fut pas beaucoup aprés l'an 370, & aprés que S. Optat eut écrit.]



ARTICLE LX.

Ticone donne sept regles pour entendre l'Ecriture : Il explique l'Apocalypse.

Genn c.18. 'TICONE composa encore d'autres ouvrages, dont [le plus celebre]est celui des sept regles qu'il donnoit pour trouver
Aug do.chr.l.3. c.30 p.26.1.a. l'intelligence des Ecritures, '& pour en ouvrir les secrets comme par autant de clefs : d'où vient qu'il l'appelloit le livre Des
ep.77.p.131.2 b. regles. 'Saint Augustin en parle dans une lettre à Aurele de
do chr.c.30-37. p.26-28. Carthage, qu'il prie de luy en mander son sentiment ; '& il les raporte tout au long dans son livre De la doctrine Chrétienne.

c.30.p.26.1.a c. 'C'estoit un ouvrage d'un grand travail, & fort utile, comme le reconnoist S. Augustin. Il pouvoit beaucoup aider à l'intelligence des Ecritures, & pour entendre ce qu'il y a de caché dans ces paroles divines : & neanmoins il ne faut pas pretendre pouvoir penetrer par ces regles dans tout ce qu'il y a d'obscur dans
b.c. l'Ecriture, 'comme Ticone le vouloit faire croire dans le commencement de son ouvrage, dont S. Augustin raporte les paro-
a. les. 'Il y a aussi encore d'autres moyens d'expliquer l'Ecriture,
c.d. dont Ticone mesme se servoit en d'autres rencontres. 'C'est pourquoi Saint Augustin conseille aux personnes d'étude de lire son livre, sans neanmoins en attendre plus qu'il ne falloit, & pourvu qu'ils le lussent avec discernement, y ayant des endroits où il s'estoit trompé comme homme, & d'autres où il parloit
c.33.p.26.2.c. selon l'heresie des Donatistes qu'il suivoit. 'Dans la troisieme regle. Ticone reconnoissoit que les bonnes œuvres viennent de Dieu : mais il en exceptoit la foy, qu'il disoit venir de l'homme; faisant moins d'attention sur ces choses, parcequ'elles n'estoient point encore combatuës, & qu'il écrivoit avant la naissance des Pelagiens, qui ont obligé l'Eglise d'approfondir davantage les veritez de la grace, & de les expliquer avec plus de precaution & de netteté.

retr.l.1.2. c.18. p.48.e. 'Saint Augustin prefere à l'explication qu'il avoit donnée luy mesme à un passage de S. Paul, celle qu'il avoit depuis trouvée
Cass.inst.c 10. p.233.1 in ps.c. 13 p 6.2. ou remarqué dans Ticone. 'Cassiodore témoigne avoir eu cet ouvrage de Ticone.[a] Il a esté donné au public divisé en sept livres,
a Mir.n.Genn. c.18. par André Schot, dans le 'quinzieme tome de la Bibliotheque des Peres imprimée à Cologne en 1622. [Il n'est pas dans celle de
2.H.sent.l.1.c. 35.t.2.p.74. Paris.] 'S. Isidore de Seville paroist avoir suivi Ticone dans les

sept regles qu'il donne pour l'intelligence de l'Ecriture : Mais il ne le suit pas en tout.

'Ticone a fait encore un commentaire sur tout le livre de l'Apocalypse, qu'il explique toujours, dit Gennade, en un sens spirituel, [& non selon les pensées grossieres & charnelles des Millenaires.] Il détruit l'imagination d'un regne de mille ans, que quelques uns promettoient aux justes sur la terre aprés la resurrection, & il ne veut point qu'on mette deux resurrections du corps, l'une pour les bons, & l'autre pour les méchans. Il n'en reconnoist qu'une qui sera generale pour tout le monde, où il dit que les enfans avortez ressusciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à la perfection de son tout. Pour les deux resurrections dont parle l'Apocalypse, il soûtient que la premiere qui est particuliere aux justes, est celle qui s'opere maintenant dans l'Eglise, lorsque les hommes justifiez par la foy, sont ressuscitez de la mort du peché par le battesme, & peuvent esperer la recompense de la vie eternelle: La seconde resurrection est celle qui sera commune à tous les hommes lorsqu'ils reprendront leurs corps[à la fin du monde.]'Ticone dit dans le mesme ouvrage, que les Anges ont une [1] substance corporelle. 'L'auteur du livre Des promesses, renvoie à cet ouvrage. [a] Saint Augustin mesme cite l'explication que donnoit Ticone à un endroit de l'Apocalypse. [Il ne dit pas d'où elle estoit tirée: mais apparemment ce n'estoit pas de son livre Des regles,] puisqu'il ne les employoit pas dans cette explication, quoiqu'elle fust fort longue. Genn.c.18. prosp.pro.l.4.c. 13.p.170. a Aug.do.chr.l. 3.c.30.p.26.1.a. b.

'Primase dans son commentaire sur l'Apocalypse, promet de tirer diverses choses de Ticone le Donatiste, selon qu'elles conviendront au sens, en retranchant ce qu'il y avoit de superflu & d'ennuyeux, donnant un autre tour aux endroits trop negligez, » & rendant tout conforme à la verité Catholique. Car j'ay trou- » vé, dit-il, dans cet ouvrage diverses choses inutiles, absurdes, & » contraires à la saine doctrine. Il cherche tout ce qu'il s'imagine » pouvoir nuire à l'Eglise dans la cause que nous soûtenons contre » les Donatistes. Il y donne de faux sens qu'il trouve dans la cor- » ruption de son cœur; & puis nous insulte avec des railleries » piquantes. Il suit en cela la pratique ordinaire des heretiques. » Mais cela ne nous doit pas faire rejetter ce qu'il a de bon. De » quelque costé que la verité nous vienne, il faut l'embrasser comme un bien propre à l'unité Catholique. Car c'est à l'Eglise qu'ap- B.b.P. t.1.p. 1335.a.b.

1. ou que les Anges sont dans un lieu corporel, *Angelicam stationem corpus esse.*

partient tout ce qui se dit de vray, mesme hors d'elle. Et les Donatistes n'ont pas plus droit de s'en prevaloir, que les Juifs
Cass.inst.c.9.p.233.1. de se glorifier de la prophetie de Caïphe. 'Cassiodore parle de la mesme maniere de ce livre de Ticone sur l'Apocalypse, disant qu'il y avoit trouvé des choses qui n'estoient pas à mepriser, & d'autres qui venoient du poison de son dogme pernicieux. Il
Aug.B.ap.t.3.p.159. avoit marqué les unes & les autres à la marge. 'Bede en cite de beaux endroits.

p.159|v.R.p.225. 'Quelques uns disent que nous avons encore aujour d'hui ce commentaire de Ticone dans l'appendix du neuvieme tome de Saint Augustin, ou du troisieme selon l'édition des Benedictins. Mais dans cet appendix on ne trouve rien de ce que S. Augustin, Primase, & Bede, citent de Ticone; & cet écrit bien loin de favoriser les Donatistes, les combat en divers endroits [1]. 1.



ARTICLE LXI.

Divers schismes dans celui des Donatistes, & particulierement de celui des Rogatistes.

[LE trouble que causa sans doute dans le parti des Donatistes la division qui estoit entre Ticone & Parmenien, estoit un presage de la ruine de cette tour de Babel. Que si Ticone n'alla pas jusqu'à s'y former un parti, (car S. Augustin ne le dit jamais,)]
Aug.in Par.l.1.c.4.p.8.1.c|bapt.l.1.c.6.p.34.2.b.|h.69.p.13.1.a. 'il y en eut assez d'autres qui le firent, qui dechirerent ce membre ou plutost ce morceau separé du corps de l'Eglise, en quantité d'autres petits morceaux,'& qui se separant du corps des autres, firent plusieurs communions & plusieurs schismes dans le
agon.c.29.t.3.p.291.2.c. schisme. 'Aussi il estoit juste que les Donatistes fussent mesurez de la mesme mesure dont ils avoient mesuré les autres; qu'ils perissent par l'épée qu'ils avoient tirée contre l'Eglise; qu'ayant tasché de diviser J.C, ils fussent eux mesmes divisez par un grand
in Par. p.8.1.c. nombre de factions;'que ceux qui avoient preferé la satisfaction de leur orgueil & de leur animosité au bien sacré de la paix Catholique, se détruisissent par les schismes & les partialitez.
l.3.c.4.p.29.2.c.|c|ep.48.p.68.2.a.|a in Joh.10.p.38.1.b. 'Ces divisions estoient en si grand nombre parmi eux, surtout dans la Mauritanie & la Numidie,'qu'eux mesmes ne pouvoient pas dire combien il y en avoit,[a]& S. Augustin dit qu'il ne peut pas seulement nommer toutes celles qui estoient dans la Numidie où
ep.48.p.68.2.a|bapt.l.1.c.6.p.34.2.a. il vivoit. 'Chaque parti [suivant le principe general du schisme,]

1. Je ne trouve point où M.r du Pin parle des ouvrages de Ticone.

s'estimoit d'autant plus pur & plus juste, qu'il se trouvoit composé d'un plus petit nombre de sectateurs. 'Si petits qu'ils fussent, ils pretendoient chacun avoir seul le droit de battizer, à l'exclusion & des Catholiques, & du corps mesme des Donatistes. 'Ils demeuroient tous dans le quartier où ils estoient nez, sans s'étendre davantage. [Mais on peut s'étonner avec sujet]de ce que dit S. Augustin, que le corps de la secte ne se ressentoit point de toutes ces divisions [Et en effet nous avons vu qu'en 394, il falloit qu'ils eussent plus de 400. Evesques.

bapt.p.34.2.b. in Cre.l.4 c 63. p.213.1.2. b 69.p.13.1.2.

Entre ces diverses sectes, celle des Maximianistes estoit beaucoup plus celebre que les autres : Mais nous en parlerons sur l'an 393, auquel elle commença.]S. Augustin nomme quelquefois les Urbanistes, qui estoient en un coin de la Numidie,'& les Claudinaistes que Primien [qui succeda à Parmenien vers l'an 391,]receut dans sa communion avant que le schisme des Maximianistes fust commencé. 'Car les Donatistes voyant combien ils se faisoient de tort par leurs divisions, & qu'on avoit horreur de tant de schismes, faisoient ce qu'ils pouvoient pour rassembler ceux qui s'estoient separez d'eux, particulierement à Carthage, [où l'on peut juger qu'estoient ces Claudianistes.]'Saint Augustin parle d'un "Garus, [Carus, ou Caius,] & d'un Lucius, comme de gents qui avoient ce semble formé quelque nouveau schisme parmi les Donatistes aux environs de Carthage.

inCre p.213.1.2. c.9.p.100.2 c|psf. 36.2.p 120.c.2. lit.P.l 2.c.11.p. 43.1.b. f.358.p.1396. V. la note 25.

[Nous avons un peu plus de connoissance du schisme des Rogatistes.]'Il n'estoit pas encore commencé lorsque les Donatistes demanderent leur rappel à Julien [en 362.]'Mais il estoit déja formé sous le regne de Firme, [c'est à dire "des 372 ou 373.] 'Il estoit renfermé dans un petit nombre de Maures de la Mauritanie Cesarienne. [a] Ils prenoient leur nom d'un Rogat [b] Maure de nation, [c]qui avoit esté leur premier [Evesque,] & tenoit son siege, autant qu'on en peut juger par Vincent son successeur, [d]à Cartennes dans la Mauritanie Cesarienne. C'estoit autour de cette ville que regnoient les Rogatistes, [e]reduits lorsque Saint Augustin écrivoit à Vincent, à dix ou onze [Evesques,] [f] avec quelques Clercs. C'est pourquoi S. Augustin les appelle un petit troupeau, '& une petite piece dechirée de la grande piece [des Donatistes.

ep.48.p.65.2.c. in Par.l.1. c.10. p.10.1.c|lit. P.l. 2.c.83.p.114 1 d. unit c 3.p 142.2. b|in Cre.p.213.1.2. V. Valentinien I. § 28. a ep.48.p.65.2.2. b in Par.p 10.1. c|lit.P.p.114.1.d. c ep.48.p 63.2.b. d p.67.2.2.c.d. e b. c. f p.72.2.2.b. p. 68.1.d.

Comme ils ne pouvoient pas pretendre au titre de Catholiques par l'étenduë de leur communion,]ils expliquoient ce terme, [qui par soy mesme emporte une totalité,]non de la communion de toute la terre, mais de l'observation de tous les commande-

a|72 2.2.

mens de Dieu, & de tous les sacremens; & ils se l'attribuoient en ce sens, comme estant les seuls à qui il pust convenir, & en qui J.C. devoit trouver de la foy à la fin des siecles: A quoy Saint Augustin se contente de répondre; Pardonnez moy; Nous n'en « croyons rien. 'Ils paroissoient plus doux que les autres Dona- « tistes; & ils n'avoient point de Circoncellions pour exercer aucune violence. Mais ils estoient en si petit nombre, que leur douceur pouvoit paroistre venir autant d'impuissance que de volonté. Une beste qui ne blesse personne, parcequ'elle n'a point de dents ni "de griffes, ne passe point pour cela pour estre douce & privée. 'On remarque mesme que Rogat avoit poursuivi avec une opiniatreté infatigable, & jusque devant les tribunaux seculiers, un bien qu'il soûtenoit appartenir à son Eglise, "& qu'on vouloit ce semble luy oster comme à un heretique.

p.65.2.a.b. — b.c. — *ungues.* — *in causa fidei.*

'Car les Donatistes le persecuterent avec beaucoup d'aigreur par l'autorité des magistrats: '& ils luy firent souffrir "toutes les cruautez & les violences possibles, par le moyen de Firme, durant la guerre qu'il fit aux Romains. [a]Cela continua ce semble encore sous Gildon [frere de Firme,] auprés duquel [Optat de Tamugade] Evesque Donatiste, avoit un tres grand credit. 'Rogat vivoit encore lorsque S. Augustin, alors tout jeune, estoit à Carthage, '& y étudioit les lettres humaines [avant l'an 384.]

c. — in Par.l.1.c.10.11.p.10.1.a|lit.P.l.2.c.83.p.114.1.d. — a p.114.1.d. — ep.48.p.63.2.b. — p.72.2.d. — *quàm sæva quàm acerba.*

'Vincent qui vit en ce temps là S. Augustin, succeda depuis à Rogat. Lorsque les Catholiques se trouverent obligez de poursuivre les Donatistes par l'autorité des Empereurs, ce Vincent en écrivit à Saint Augustin, comme d'une chose indigne de la douceur des Chrétiens: surquoi Saint Augustin luy adressa son epistre 48, ["vers le commencement de l'an 408.] 'Il le traite de frere; [ce qui marque que Vincent pretendoit estre Evesque.] 'Le "siege que S. Augustin luy attribuë, [b]& ses collegues distinguez des Clercs, [suffisent ce me semble pour nous en assurer.]

p.63.2.b. — a. — p.67.2.a. — b p.72.2.a. — V.S. Augustin § 179. — *Cartennis sedes.*

'Vincent Victor contre qui Saint Augustin a écrit, avoit esté Rogatiste, & s'estoit réuni à l'Eglise Catholique [vers l'an 420.] 'Mais il conservoit toujours une telle estime pour Vincent le Rogatiste, qui estoit mort en ce temps là, qu'on disoit qu'il le regardoit comme un saint; que c'estoit pour cela qu'il avoit pris le surnom de Vincent, & qu'il se vantoit mesme que ce Vincent luy estoit apparu dans une vision, l'avoit aidé à composer l'ouvrage que S. Augustin refuta, & luy en avoit fourni la matiere & les raisons.

ad Ren.l.3.c.2.t.7.p.494.1.d. — 2.?.b.



ART. LXII.



ARTICLE LXII.

Gratien ordonne que les eglises des Donatistes seront renduës à l'Eglise; fait chasser Claudien leur Evesque à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 378.

V. Gratien note 12. FLAVIEN estoit Vicaire d'Afrique en 377, ['ou 378,] selon le Code; [& cela s'accorde avec Ammien,] [a]qui dit qu'il l'estoit vers le commencement de Gratien. [b]S. Augustin témoigne que ce Vicaire estoit Donatiste; & quoique selon le devoir de sa charge il condannast à mort ceux qui se trouvoient le meriter, les Donatistes qui feignoient avoir tant d'horreur du sang, ne laissoient pas de communiquer avec luy. Cod.Th.chr.p. 97. a Amm.l.28 p. 381. b Aug.ep.164.p. 286.1.a.

[Gratien ne connoissoit pas sans doute sa religion lorsqu'il le fit Vicaire, ni lorsqu'il luy adressa] 'une loy tres severe contre les Donatistes. Car aprés y avoir condanné l'erreur de ceux qui meprisant les ordonnances des Apostres, ne purifient pas, mais souillent sous pretexte d'un second battesme, ceux qui ont déja receu les sacremens du nom de J. C, il ordonne à Flavien de les reprimer par son autorité, & de rendre à l'Eglise Catholique les basiliques qu'ils retiennent contre [l'honneur de]la foy. [Il fit apparemment cette loy à la priere des Catholiques,] 'puisque Petilien leur reprochoit de s'estre plaints aux Rois de la terre que les Donatistes retenoient les eglises qui leur appartenoient : ce que S. Augustin [1] avoue assez clairement. Cod.Th 16 t.6. l.2.p.194. Aug.lit.P.l.2.c. 58.p.109.2.b.

[Gratien n'exprime pas quelles basiliques il veut qu'on rende.] 'Baronius & Rivius l'entendent de celles qu'ils pouvoient avoir usurpées du temps de la guerre de Firme. [c]Neanmoins S. Augustin témoigne que les loix qu'on produisoit contre eux, les obligeoient à rendre non seulement les basiliques qui avoient esté aux Catholiques, mais aussi celles qu'ils avoient basties depuis leur schisme. 'Godefroy croit aussi que Gratien les privoit des eglises qui leur pouvoient rester; [d]leur appliquant ainsi la défense que ce Prince a souvent faite en general à tous les heretiques devant & aprés cette loy, de tenir aucune assemblée. [Et veritablement Gratien semble supposer qu'il ne leur devoit plus rester d'eglises.] 'Car il ajoute qu'il y en avoit qui estant chassez des eglises, s'assembloient secrettement dans les grandes maisons [à la ville] "& à la v.R.p.232|Bar. 377.§6. c Aug.in Par l. 1.c.11.p.10.2.c. Cod.Th.t.6.p. 195.2. d 2|114.115. p.194. *fundorum*

1. *Cum ergo dicimus quod nostra teneatis &c.*

campagne ; ce qu'il défend encore, voulant que les lieux où ils se seront assemblez, soient confisquez; afin que s'ils aiment trop leur erreur pour la quitter, ils se contentent de la garder pour eux sans la communiquer à d'autres. Il témoigne avoir deja

p.195.2. ordonné la mesme chose dans un rescrit adressé à Nitence, 'que nous n'avons point.

Ful.F.n.p.283. 'Le P.Chifflet croit que les Donatistes ayant esté contraints par cette loy, de ceder aux Catholiques la grande eglise de Carthage où estoit le corps de S.te Perpetue, ce fut ce qui la fit

Conc. t. 2. p. 1159. a. appeller "*Perpetue la Restituée*," comme elle est nommée dans un Concile, [a] ou simplement *la Restituée*, comme elle l'est dans *Perpetua Restituta.*

a p.1167.b.

Bar.397. § 54. d'autres. 'Baronius s'arreste pour le fond à ce sentiment plus qu'aux autres raisons qu'on rend du nom de cette eglise, [quoi-

Evod l.1.c.7.p. 634.1.b.c. qu'il ne l'applique pas à la loy de Gratien.] 'On voit en effet qu'une eglise du diocese d'Uzale ayant esté usurpée par les Donatistes, & puis renduë aux Catholiques, fut appellée pour ce sujet l'eglise Restituée.

Cod.Th.t.6.p. 194. 'Cette loy de Gratien contre les Donatistes est datée du 17 octobre 377, ["mais elle pourroit bien estre de l'année suivante.] V. Gratien note 12.

Aug.in Par.l.1. c.13.p.11.1.b. 'La douceur Chrétienne [des Catholiques d'Afrique, ou des Empereurs,] fit qu'elle ne fut pas executée avec beaucoup de rigueur; & les Donatistes conservoient encore [en l'an 400,] non seulement les eglises qu'ils avoient basties dans le schisme; mais mesme quelques unes de celles qui avoient appartenu dés le commencement aux Catholiques.

Cod.Th.sir.p. 83. ["Ce fut, comme nous croyons, en l'an 378,] 'qu'un grand nombre d'Evesques d'Italie s'estant assemblez à Rome, representerent à l'Empereur Gratien, entre les autres scandales qui les affligeoient, qu'un nommé Restitute en Afrique ayant receu de luy ordre de répondre devant les Evesques [de la province,] au lieu d'obeïr, avoit assemblé une troupe de gents cruels & insolens, pour eviter le jugement. [Ce Restitute estoit apparemment quelque Evesque Donatiste; & ceux dont il s'appuyoit, pouvoient bien estre les Circoncellions.] V.Damase § 13-15.

p. 83. 93. 'On voit par la mesme lettre, que Gratien avoit ordonné de chasser d'Afrique, ou au moins de Rome, ceux qui rebattizoient.

p. 93. 'Neanmoins au lieu de sortir de Rome, ils y avoient fait venir

p. 84. Claudien, 'que les Donatistes avoient ordonné & envoyé à Rome

Opt.l.2.p.49.a. comme Evesque, 'pour succeder à Lucien, [b] & troubler le repos

b Cod.Th.sir.p. 84. de cette ville. Il s'acquitoit donc de sa commission en preschant que tous les Evesques [Catholiques] & d'alors & du temps passé,

n'avoient point receu les sacremens, ou pour parler selon ses termes, qu'ils estoient tous des payens: 'Et selon cette fausse doctrine, il travailloit ou à profaner par un battesme illegitime ceux qui n'avoient point encore receu les saints Mysteres, ou à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les battizant une seconde fois. P. 93.

'L'Empereur au lieu de le punir comme il meritoit, s'estoit contenté de le condanner à retourner en son pays d'Afrique. P. 84. 93.

constrictus. 'Mais sans se soucier de l'autorité de la justice, & 'quoiqu'on l'eust souvent mis en prison pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit toujours à Rome, & ne craignoit pas mesme de gagner les pauvres en leur donnant de l'argent, & de les rebattizer aprés les avoir ainsi achetez.'Le Concile de Rome en fit donc ses plaintes à Gratien, 'qui dans un rescrit adressé sur cela à Aquilin Vicaire [de Rome,] luy ordonne absolument de bannir ce Claudien à cent milles loin de la ville. P. 84. P. 83. 84. P. 94.

ARTICLE LXIII.

Des Genethle Evesque de Carthage, & de son Concile, des Evesques qui y estoient: Des quatre premiers Canons.

L'AN DE JESUS CHRIST 390.

[LEs Evesques Catholiques estoient si eloignez d'abuser du credit qu'ils avoient auprés des Empereurs Catholiques, qu'ils retenoient mesme quelquefois leur zele.]C'est ce que nous trouvons d'un Evesque nommé Genethle, qu'on dit avoir arresté ou supprimé une constitution faite contre les Donatistes, & en avoir empesché l'effet: ce qui faisoit que les Donatistes témoignoient beaucoup d'estime pour luy, & luy donnoient de grands eloges, qui neanmoins ne les empeschoient pas d'avouer que s'il eust voulu se ranger de leur parti, ils l'eussent rebattizé, & traité comme un payen & un infidele. Aug. ep. 163. p. 284. 1. b.

Ce Genethle capable d'arrester une constitution imperiale,] '& dont S. Augustin parle avec respect en l'appellant de bienheureuse memoire, 'est selon toutes les apparences, ce S. Genethle, sous qui Ferrand met un Concile de Carthage, a& 'qui par consequent estoit Evesque de cette premiere ville d'Afrique, c'est à dire ce S. Genethle Evesque qui est marqué le 7 de may dans le calendrier de l'Eglise de Carthage [Il est certain par les Canons que Ferrand cite de ce Concile sous Genethle, que c'est celui b. Ful. F. § 55 in. p. 277. a Anal. t. 3. p. 404.

que nous appellons le second Concile de Carthage, & qu'ainsi]
Conc.t.2.p.1159. a. 'Genedius qui y preside selon le texte ordinaire, comme Evesque de Carthage, [est le mesme que Genethlius.]

b. 'Ce Concile fut assemblé suivant la resolution d'un autre Concile tenu sous le mesme Evesque, [dont les actes se sont perdus: & nous n'en savons rien autre chose, sinon] qu'il fut tenu "dans le palais, [ce qui ne se rencontre dans aucun des Conciles de Carthage que nous avons;] 'Qu'on y avoit ordonné que le Chresme, la reconciliation des penitens, & la consecration des vierges, ne se feroient point par les Prestres; 'Qu'on y avoit aussi traité de la continence & de la chasteté des Ecclesiastiques, & qu'on y avoit ordonné que ceux qui servent aux divins sacremens, c'est à dire les Evesques, les Prestres, & les Diacres, garderoient une continence entiere, pour pouvoir obtenir ce qu'ils demandent à Dieu, & suivre ce que les Apostres ont enseigné, & ce que l'antiquité a observé. [Cette ordonnance qui fut confirmée dans divers Conciles suivans, se fit peut-estre à l'occasion de la lettre du Pape Sirice à Himere de Tarragone, 'donnée le 11 de fevrier 385.]

Marginal notes: in Pratorio; p.1160.a.; p.1159.d.e.; V. Sirice.

b. 'Ce Concile ayant donc resolu qu'on en assembleroit un second, Genethle y appella par ses lettres les Evesques des diverses provinces [d'Afrique.] Ils se trouverent à Carthage, à l'exception de quelques uns qui devoient y venir aussi; & s'assemblerent le 19 de may dans la basilique appellée "la Perpetue Restituée, [*non en l'an 425, comme quelque uns le tirent des fautes de l'edition commune,] mais sous le Consulat de l'Empereur Valentinien & de Neotere, c'est à dire en l'an 390.

Marginal notes: V 5.62.; *Note 33.; Ful.F.p.361.362.

Conc.p.1159.b. [Le nombre des Evesques n'est pas marqué.] 'Il n'y a que les deux Victors "d'Abder ou Abzir, & de Pupput ou de Puppiane, nommez au commencement. [Ils estoient tous deux de la province Proconsulaire.] 'Le premier parle dans l'onzieme Canon. 'Fructueux estoit Evesque d'Abzir en l'an 411, [au lieu de luy.] 'L'autre assista en 397 au troisieme Concile de Carthage avec le titre de Vieillard [ou de Doyen; d'où nous apprenons qu'encore que l'Evesque de Carthage fust toujours le chef de cette province, on ne laissoit pas d'y rendre quelque honneur à l'Ancien. Mais on ne voit pas quelle jurisdiction il y pouvoit avoir; au lieu que dans les autres provinces d'Afrique, l'Ancien avoit tous les droits de metropolitain.] 'Epigone en demandant un reglement au Concile de 397, au nom de Victor, dit qu'il estoit non seulement le frere & le collegue des autres Evesques, & un

Marginal notes: Note 34.; p.1162.b.; p.1382.c.; p.1065.d.; p.1175.c.d.

390.
*laudabilis. frere*qui leur faisoit honneur, mais qu'il en estoit encore le pere par son âge, & par l'antiquité de sa promotion.'Pannone estoit Evesque de Pupput en l'an 411. p.1380.a.

'Epigone qui assista au Concile de l'an 397, [est sans doute celui mesme]qui parle plusieurs fois dans celui de 390. Il estoit Evesque de Bulle-royale'ville de la Proconsulaire, où il y avoit encore une autre Bulle. L'Itineraire d'Antonin parle de la royale. Dominique en estoit Evesque en 411.'Nous trouvons encore dans le Concile de 390, Felix de Selemsel ["ou Senemsal, qu'on croit estre une ville de la Proconsulaire, divisée depuis en deux, mais ne faisant toujours qu'une seule Eglise.] 'Les Donatistes se vantoient en 411 qu'ils y estoient seuls. Il y avoit neanmoins un Prestre Catholique "en attendant que l'on y ordonnast un Evesque. 'Numide [1] de Massyle ou Maxule colonie Romaine dans la Pronconsulaire, assista aussi au Concile de l'an 390.[a]On croit que c'est le mesme Numide qui avoit assisté en l'an 381 au Concile d'Aquilée comme deputé de l'Afrique; [b] qui parle comme un Evesque ancien & considerable dans le troisieme Concile de Carthage en 397,'& dans celui de 403, [c] qui signa le quatrieme pour la Conference en l'an 411, [d] & le second dans le Concile de Carthage en l'an 416 contre les Pelagiens.

p.1173.c. p.1828.d|1830.b. app.p.217|Vict. V.p 57. Conc t.2.p.1160.c.&c. Note 35. p.1408.b.c. interveniat. 1. p.1160.c|Holst geo.p.36.|Vand p 234. a Nor.in Gar.p. 3. b Conc.p.1175 c. e. p.1104.d. c p.1376.b. d p.1533.d.

'Ces Evesques & les autres qui ne sont point nommez, s'estant donc assemblez pour la foy & pour l'utilité de l'Eglise, Genethle dit qu'il falloit premierement faire profession de la foy Catholique, & aprés cela regler les affaires particulieres & l'ordre ecclesiastique par un consentement commun, principalement, dit-il, pour fortifier l'esprit des Evesques nouvellement ordonnez, dans l'esperance que ceux qui y estoient absens de corps y seroient presens d'esprit, [& approuveroient tout ce qui auroit esté fait.] Tout le Concile protesta sur cela de tenir l'unité de la Trinité, selon la foy qu'ils avoient receuë des Apostres. 'Dans la Collection Africaine greque & latine, dont ce Canon fait le second article, la proposition en est attribuée à tout le Concile, & la profession est faite par les nouveaux Evesques. p.1159.a.b. p.1049.d.e.

'On confirma ensuite à la requisition d'Epigone, l'ordonnance du Concile precedent touchant la continence des ministres de l'autel: 'Et on renouvella de mesme ce qui y avoit esté reglé Que les Prestres ne feroient point le Chresme, ne consacreroient point les vierges, & ne reconcilieroient personne "solennellement. p.1159.d. p.1160.a.b. in publica missa.

1. 'Au lieu de Fortunat nommé sans siege dans le troisieme Canon, l'edition de Chifflet à Numide Maxule. Jul.F.p.353.

p.1052. ment. 'Ces deux Canons font le 3,4, & 6.e de la Collection.' [1] 'Le
a p.1160.b|1153. a. quatrieme Canon, qui est le settieme de la Collection, ajoute au troisieme sur la requisition de Genethle, comme une regle importante & necessaire, que si un malade demande la reconciliation en l'absence de l'Evesque, un Prestre le peut reconcilier aprés avoir consulté l'Evesque [par lettres,] & en avoir receu ordre de luy.

ARTICLE LXIV.

Suite des Canons du Concile de Genethle.

Conc.t.2.p.1160.c.d. 'LE cinquieme Canon du second Concile de Carthage, ordonne que l'on mettra des Evesques dans les lieux qui ont accoutumé d'en avoir, & non dans les autres; si ce n'est que le nombre des Fideles estant beaucoup augmenté en quelque
t.6.p.1228.c.d. lieu, l'Evesque diocesain consente qu'on y en établisse un. 'C'est ce cinquieme titre du second Concile d'Afrique, qui est cité dans
Ful.F.n.p.283. le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede en 681. 'Le P. Chifflet croit que c'est aussi celui que Ferrand dans son article 13, appelle le cinquieme titre du Concile de Carthage tenu dans la basilique; parceque les autres Conciles de Carthage ont esté tenus "dans la sacristie de la Perpetue, & non pas dans la basilique *in sacrario.* mesme comme celui-ci.

Conc.t.2.p.1053.b|1160 e. 'Le sixieme Canon [cité par l'article 194 de Ferrand,] & qui fait le huittieme de la Collection, défend d'admettre un homme coupable de crimes à accuser les Evesques, &"toutes les personnes *majores natu* âgées.

p.1053.c|1161.a.b. 'Le settieme qui est abregé dans le neuvieme de la Collection, & qui est demandé par Felix, par Epigone, & par Genethle mesme, défend à tout Ecclesiastique, & mesme aux Evesques, de recevoir à la communion un homme excommunié par son Evesque, sous peine de tomber dans la mesme peine, quand mesme l'excommunié voudroit s'aller plaindre à l'Empereur ou aux magistrats.

p.1161.d.e. 'Le huttieme, fait à la requisition de Felix & de Genethle, [selon le Pere Chifflet,] ordonne que si un Prestre separé de la communion par son Evesque, au lieu de se plaindre aux Evesques voisins, entreprend d'offrir le sacrifice & de tenir des assemblées schismatiques; il sera degradé, anathematizé, & mesme chassé

1. On y a mis les noms d'Aurele, de Faustin, & de Fortunat, au lieu d'Epigone & de Numide marquez dans les manuscrits du P. Chifflet.

bien loin de la ville & du lieu où il demeuroit.'Ce Canon que le P.Chifflet croit estre cité par le 101.e de Ferrand,'fait le dixieme & l'onzieme de la Collection. Ful.F.p.364. Conc.p.1053.

'Le neuvieme, qui paroist aussi cité par Ferrand, [a] & qu'on remarque avoir esté allegué dans les Capitulaires de Charlemagne, 'contient la plainte que fait Numide de Maxule, de ce que les Prestres ou ignorans ou temeraires celebroient "les Mysteres en beaucoup de maisons sans en demander la permission à l'Evesque; en quoy ils violoient ouvertement la regle de la discipline: Et le Concile declare que tout Prestre qui offre en quelque lieu que ce soit sans le sçeu de son Evesque, agit contre son honneur,[& merite d'en estre privé.] Ful.F.§ 90.p.11. a Perr.rep.p. 318. Conc.p.1162.a. agenda.

'Le dixieme, renouvelle touchant le jugement des Clercs, ce qui avoit esté déja ordonné par les anciens decrets,comme le 11.e Canon du Concile de Carthage sous Gratus; ordonnant que les Evesques accusez seront jugez par douze autres, si l'on ne peut en assembler un plus grand nombre; [1] les Prestres par six Evesques,& les Diacres par trois, avec leur Evesque diocesain 'compris dans le nombre des six & des trois, comme on le voit par les Conciles suivans.[Ferrand cite deux fois ce Canon dans le 55.e & le 96.e des siens.] 'Il fait le douzieme & le commencement du treizieme dans la Collection. b.c|717.b.c. p.1168.c|1180.c p.1056.a.b.

'L'onzieme recommande aux Evesques de demeurer dans les bornes de leurs Eglises, sans usurper ce qui appartient à leurs confreres.'Il est cité par Ferrand qui en fait le neuvieme Canon, [s'il n'y a faute, aussi-bien] 'qu'en ce qu'il cite pour le dixieme celui que nous contons le douzieme, [b] & qui ordonne que des Evesques, en quelque nombre qu'ils soient, ne pourront ordonner un Evesque, quoique demandé par le peuple, sans en avoir le pouvoir du Primat; & qu'avec ce pouvoir, trois le pourront ordonner en cas de necessité. 'Ce Canon est contenu dans le 13.e de la Collection. p.1162.c.d. Ful F.§ 24. § 4|Nor.h.P.l.1. c.1 ?p.106.a.b. b Conc.t.2.p. 1162.c. p.1056.b.

'Genethle conclut enfin le Concile en le faisant approuver & signer par les Evesques, avec cette clause marquée dans le 13.e Canon de la Collection, Que quiconque manqueroit à executer ce qu'il avoit promis & signé, se separoit luy mesme de la compagnie de ses freres,'& se privoit de l'honneur [de l'episcopat. c|1163.a.b. p.1056.c.

Genethle qui presidoit à ce Concile, ne survéquit pas longtemps;& il paroist que dés l'année suivante,ou en 392 au plustard,

1. Le texte porte *à sex Presbyteris,& à tribus Diaconibus* 'Il faut visiblement *à sex Presbyter, à tribus Diaconus*, comme on le lit dans un manuscrit de Reims. Ful.F.p.289.

son siege estoit rempli par le grand Aurele, sous qui l'Afrique changea bien de face par les soins de cet illustre Prelat, & par les travaux de Saint Augustin qui fut fait Prestre d'Hippone en Numidie vers le commencement de 391, & Evesque du mesme lieu en 395. Nous avons vu 'que l'Eglise de Carthage "honoroit S. Genethle le 7 de may.

Anal.t.3.p.404. — V. la note 26.

ARTICLE XLV.

Primien succede à Parmenien; excommunie le Diacre Maximien

L'AN DE JESUS CHRIST 392.

[LES Donatistes changerent d'Evesque à Carthage à peu pres en mesme temps que les Catholiques.] 'Car Primien n'estoit Evesque que depuis peu, lorsqu'il fut condamné par une partie des Evesques de sa communion [en 392 ou 393, comme nous le montrerons "en son lieu.] 'S. Augustin le fait assez clairement successeur de Parmenien; 'ce qui est suivi par Baronius & par Rivius: [Et l'on ne voit personne qu'on puisse mettre entre les deux.

Aug.psf.36.2.p.120.1.b.c. — inPar.l.3.c.2.3.p.26.1.a|28.1.b. — a v.R.p.233| Bar.394.§37. — V. la note 36.

Parmenien avoit ramené les Donatistes en Afrique sous Julien, comme nous avons dit "ci-dessus; & sa secte avoit toujours esté tres puissante sous son episcopat,] 'en sorte qu'elle faisoit la plus nombreuse partie des Chrétiens d'Afrique. [Primien au contraire ne fut Evesque jusques à l'an 411 au moins, que pour voir la decadence de son parti,] 'qui diminuoit tous les jours, [& qui tomba enfin entierement par les mauvais succés qu'ils eurent en l'an 411 à la Conference de Carthage.] 'On tenoit que Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, que nous verrons bien-tost entre les adversaires de Primien, avoient assisté à son ordination.

V.§57. — Posd.c.7. — Aug.in Cre.l.1.c.5.p.162.2.a. — lit.P.l.1.c.12.p.91.1.d.

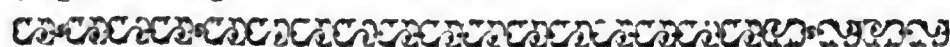
[Il trouva le parti des Donatistes divisé "en divers schismes:] 'Et comme on avoit horreur de tant de division, [b] Primien admit à sa communion ceux qu'on appelloit Claudianistes. Mais on luy reprocha que quelques anciens témoignant ne pas approuver cette réunion, il les avoit fait battre dans l'eglise. [Je ne sçay si les Claudianistes sont] 'des "infames que divers Donatistes accusoient Primien d'avoir uni à leur communion sainte, contre la loy & les decrets de tous les Evesques, malgré la resistance de la plus grande partie du peuple, & au mepris des plus anciens & des plus considerables, qui luy avoient écrit pour le presser de corriger luy mesme la faute qu'il avoit faite, sans en pouvoir rien obtenir.

V.§61. — bapt.l.2.c.11.p.43.1.b. — b psf.36.p.120.2.c. — 1.d|2.c. — incesti.

On

'On l'accusa encore d'avoir donné des successeurs à des Evesques vivans,'d'avoir fait jetter le Prestre Fortunat dans un cloaque, parcequ'il avoit donné le battesme à des personnes malades,d'avoir refusé la communion à un autre Prestre nommé Demetre,pour l'obliger à desheriter son fils. 'Mais ce qui eut de plus grandes suites,fut sa querelle avec Maximien, de laquelle Dieu se servit pour détruire le schisme & confondre les Donatistes,en leur faisant confesser par la condonnation de Maximien l'injustice de leur separation. Car on vit revivre dans Maximien la conduite des premiers auteurs des Donatistes : la persecution qu'il fit à Primien fut une image de celle que Cecilien avoit autrefois soufferte, comme S. Augustin le represente en divers endroits[& ce que les Donatistes firent pour ramener ceux qui s'estoient separez d'eux avec luy, ruina tous les pretextes qu'ils prenoient pour demeurer separez de l'unité de l'Eglise.] a.b. c. p.119.121'ep. 162 p.281. 2.c. d.

'On disoit que ce Maximien estoit parent de Donat.'Il estoit Diacre de Carthage sous Primien. [On ne marque point d'où vint leur division,]mais seulement qu'il offensa Primien son Evesque ou par son orgueil selon les uns, ou par la pureté de sa vie selon les autres. 'Les Maximianistes disoient que Primien voulut le chasser de l'Eglise avec trois autres Diacres nommez Rogatien, Donat, & Salgame, qui estoient tous des hommes excellens & reconnus pour avoir un merite extraordinaire; qu'il voulut engager les Prestres de Carthage à conspirer avec luy pour executer sa méchante volonté, mais qu'ils le refuserent en ne luy répondant que par leur silence; 'qu'il ne laissa pas neanmoins d'accomplir le crime qu'il meditoit, & qu'il prononça sa sentence contre Maximien, sans sujet, sans accusateur, sans témoin, contre un homme que tout le monde, disent-ils, savoit estre innocent, qui estoit alors absent,& actuellement au lit [malade.] ep.162.p.281.2.c a psl.36.p.119.1 b| 120.1.c|in Em. p.252 1.c|ep.50. p.82.2.a. psl.36.p.120.2.c. d.



ARTICLE XLI.

Primien est condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Evesque de Carthage.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

[DE quelque maniere que Maximien ait esté jugé,]'qu'il fust ou innocent ou coupable, il est certain qu'il fut excommunié par Primien. 'Mais il se trouvoit soutenu par une Aug. in Em.p. 252.1.c. ep.162 p.281.2. c.d.

certaine femme, comme Majorin par Lucille. Ce fut par son moyen qu'il se soûtint contre Primien, qu'il se separa de sa communion, & qu'il fit mesme assembler des Evesques qui le condannerent, [Il gagna donc pour cela] 'quelques anciens de leur Eglise de Carthage, qui écrivirent aux Evesques, & leur envoyerent des deputez pour les prier de venir promtement à Carthage, afin de purger l'honneur de leur Eglise, & examiner avec soin une affaire si importante. 'Maximien fut luy mesme trouver les plus proches; & par les plaintes qu'il leur fit contre Primien, il le leur rendit odieux.

ps.36. p.119.2. d|120.1.d. in Em.p.251.1. c.

'Ils vinrent donc à Carthage en assez grand nombre, [a] c'est à dire au nombre de 43 Evesques, comme on le voit en divers endroits de S. Augustin. [b] Primien ne voulut jamais les voir; [c] & il trouva fort mauvais que le Prestre Demetre en eust logé quelques uns chez luy. [d] Il souleva contre eux une multitude de gents de neant, & obtint mesme [des magistrats] quelques sergents qu'il mit à la porte des eglises, pour empescher les Evesques d'y entrer & d'y celebrer les mysteres. 'On ajoute qu'il envoya une multitude [de seditieux] renverser les maisons des Chrétiens [du parti de Maximien,] qu'il fit assieger les Evesques & les Ecclesiastiques, qu'il leur fit jetter des pierres par ses gents, & qu'il s'empara de beaucoup de lieux, premierement par violence, & puis par l'autorité des juges seculiers; [ce qui n'arriva assez probablement qu'aprés le Concile dont nous parlons.]

d|ps 36.p.120. 1 d. a inCre.l.4.c.6. 7.p.199.2.b d| 200.1.d. b ps.36.p.120.2. a. c c. d a.b.c. c.

'S. Augustin dit toujours que ce Concile se tint à Carthage. [e] Les Evesques y vouloient examiner l'affaire en la presence de Primien; [f] & pour agir avec plus de moderation, plus de precaution, & plus de soin, [g] ils luy envoyerent des deputez [h] jusques à deux & trois fois, pour le prier de venir a leur assemblée, ou de leur permettre de l'aller trouver. [i] Mais il refusa l'un & l'autre, & ne voulut point se soumettre à comparoistre devant le Concile. [k] il pouvoit avoir raison en cela, y ayant assez d'autres Donatistes devant qui il pouvoit se justifier, si son refus venoit non des reproches de sa conscience, mais de ce qu'il voyoit les autres agir par passion, & plutost en ennemis qu'en juges, 'quoiqu'on n'ait jamais eu de preuve qu'ils eussent esté corrompus [par argent,] comme on en avoit que ceux qui avoient condanné Cecilien l'avoient esté par Lucille.

in Cre.l.4 c.6.7. 58.p.199.2.b.d| 212.1.b|in Em. p.252.1 d. e ps.36.p.119.2. d. f in Cre. c.7.p. 199.2.d. g Ps.36. p.120. 2.c. h in Cre.c.7. i d|ps.36.p.119.1. d|120.2.a. k p 119.1.2. 2.a.

[Mais Primien ne se contenta pas de ne vouloir pas comparoistre.] 'Il maltraita mesme les deputez du Concile, & les

p.120.2 c|inCre. p.199.200.

rejetta avec injure : 'De sorte que les Evesques se trouverent, disent-ils, dans la necessité de pourvoir à la sureté de l'Eglise Et neanmoins n'osant pas encore se precipiter à rendre un dernier jugement, ils se contenterent d'une espece de prejugé, '&'d'un commencement de condannation, le condannant de telle sorte, 'qu'ils luy laissoient neanmoins la liberté, s'il croyoit sa cause assez bonne, de comparoistre & de se justifier devant un Concile plus considerable qui se devoit tenir quelque temps aprés. 'On fit un acte de l'arresté de ce premier Concile; '& l'on y voyoit qu'une des causes pour lesquelles on vouloit condanner Primien, estoit sa réunion avec les Claudianistes.

prædamnatus.

in Cre p.200.1.a. | c.6.7.p.199.2.b.c. | p.290.1.a. | c.6.p.199.2.b. | c.9.p.200.2.c.

'Le Concile auquel celui de Carthage remettoit le jugement définitif de la cause de Primien, est celui qu'ils tinrent à Cebarsuse 'ou Cabarsusse ville de la Byzacene, [a]dans lequel il se trouva 100 Evesques, [b]ou plus encore. [c]Il y en a plus de soixante nommez dans un endroit de S Augustin. Victorin de Minaciane [dont je ne trouve point la province,] y est à la teste des autres [d]Primien ne se presenta point à cette assemblée non plus qu'à l'autre : [e]Et les cent Evesques persuadez par Maximien que les grands crimes qu'on luy avoit objectez, estoient veritables, [f]se crurent obligez de le condanner sans luy donner plus aucun delai. [g]Ainsi ils confirmerent leur premier jugement par un second decret, dans lequel ils condannerent absolument Primien, [h]en partie à cause de ce qu'il avoit admis les Claudianistes à sa communion; [i]& luy osterent l'episcopat. [k]Cela se fit le premier jour de juillet selon l'edition de Louvain, [l]ou le 24 de juin selon les autres. C'estoit, comme nous croyons, en l'an 393. Au moins ce ne sauroit estre plustard.

NOTE 36.

præjudicium

c.6.58.p.199.2.b|212.1.b. | Holst.geo.p.73. | a Aug in Par.l.1.c 4.p.8.1.b|in Cre.l.3.c.13 42.p.182.2.b| 188.1.a|l 4.c.7.p.200.1.d|ep 255.p.354.2.a. | b in Cre.l.4.c.6.p.199 2 b. | c ps.36.2.B.p.276 a|280.c. | d in Cre.c.7.p.200.1.a. | e l.3.c.40.p.188.1 a. | f l.7.c.6. p.200.1.a. | g d|c 6.p 199 2.b c. | h c.9.p.200 2 c. | i l.3.c.13.p.182.2.b.

[m]Ils écrivirent ensuite une lettre dont il nous reste une grande partie dans un sermon où S. Augustin la fit lire devant le peuple [de Carthage,] [n]comme un monument avantageux à l'Eglise, & tres propre à faire ouvrir les yeux aux Donatistes. [o]Ils l'adresserent à tous ceux de leur secte repandus dans l'Afrique : & il n'y en avoit pas autrepart. [Aprés y avoir beaucoup invectivé contre Primien,] 'pour conclusion ils declarent que cet Evesque est condanné à cause de ses crimes, qu'ils exposent en abregé, '& deposé pour toujours de l'assemblée & du nombre des Evesques; Qu'ils ne peuvent le flater, de peur de souiller l'Eglise par la contagion de son crime; Que selon l'ordre de S. Paul, ils avertissent tous les Evesques, tous les Ecclesiastiques, & tous les Fideles, de fuir avec soin sa communion, & de l'avoir en horreur

k ps.35 2.p.121.1.a. | l B.p 279.f. | m p.276-281. | n p.276.c. | o d. | p.279.c.d.e. | p.280.

comme un homme condanné; & que tous les Ecclesiastiques qui aprés sa condannation faite le 24 de juin, [ou huit jours aprés,] ne l'abandonneroient pas dans le 25 de decembre suivant, ne pourront rentrer dans l'Eglise que par la penitence, non plus que les laïques qui ne se separeront pas de luy avant Pasque de l'année d'aprés.

in Cre l.3.c.13. p.181.2.b. 'Aprés que les cent Evesques [du Concile de Cabarsusse] eurent osté à Primien l'episcopat, ils mirent en sa place Maximien, [non en l'ordonnant dans cette assemblée, mais en decernant h.69 p.13.1.a.b. qu'il seroit ordonné Evesque de Carthage.] 'Car S. Augustin dit b|lit.P.l.1.c.10. p.91.1.a|ep 255. p.354.2.a| 357. 1.c. en mesme temps qu'il fut ordonné par environ cent Evesques,'& qu'il n'y en eut que douze presens à son ordination. [a]Il dit en un autre endroit, que tous les Evesques qui avoient condanné Pri- a in Cre.l.3.c. 52.p.190.2.d. mien, ne pouvant pas se trouver à l'ordination de son successeur, &'n'y estant point obligez par la coutume, il y en eut douze qui *non debuerunt.* d|c.22.53.p.184. 1.d|191.1.b. y assisterent, & qui l'ordonnerent'en luy imposant les mains en presence de quelques Ecclesiastiques de Carthage. b p.191.1.b. [b]Nous avons les noms de ces douze Evesques, à la teste desquels on met Victorien de Carcabie[dans la Byzacene, comme on l'apprend de la Notice d'Afrique. Mais la suite de l'histoire oblige de remarquer encore davantage] entre ces douze, Pretextat d'Assur, Holst geo.p.38. 40.66. Salvie de Membrese, & Felicien de Musti. 'On met Assur & Membrese dans la Proconsulaire, & Musti dans la Numidie;[ce Vict.V.p.60. qui paroist difficile à croire de la derniere,]'quoique fondé sur la Aug.unit.c.3.p. 142.2 b| ep.48. p.68.1.c. Notice d'Afrique. 'Car on renferme le parti des Maximianistes dans la Proconsulaire, la Byzacene, & la Tripolitaine: [& on in Cre l.3.c.56. p.191.2.a.b. verra]'que Felicien fut poursuivi devant le Proconsul[à Carthage.] c Nor. in Gar. p.32|Vand.p. 281. [c]Aussi l'on voit qu'il y avoit deux Musti, l'une en Numidie, l'autre dans la Proconsulaire: Et le Cardinal Noris soûtient que c'est de celle-ci que Felicien estoit Evesque.

ep.165 p.287. 2.b|lit.P.l.1.c. 12.p.91.1.d. 'Les Maximianistes s'estant ainsi ouvertement separez de Primien, non seulement ils donnoient le battesme hors de sa communion, mais ils rebattizoient mesme ceux qu'il avoit déja ps.36.p.119.1.c. battizez:'de sorte qu'ils avoient sujet de pretendre qu'ils estoient plus veritables Donatistes que les autres, puisqu'ils observoient si exactement la conduite schismatique de leurs premiers chefs. inPar.l.2.c.3 p. 13.1.c|lit.P.l.2. c.15.p.97.2.c|ps. 54.p.219.1.c. 'Mais on ne voit pas qu'ils aient jamais ni tué, ni blessé personne, ni fait les moindres violences de celles qu'on reproche aux Circoncellions des Donatistes; d lit.P.l.2. c.58. p.110.1.a. [d]ce qui neanmoins n'estoit dans la verité qu'un effet de leur foiblesse, & non de leur moderation.



ARTICLE LXVII.

Primien se fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai : Les Maximianistes y sont condannez.

L'AN DE JESUS CHRIST 394.

'QUELQUES efforts que fissent les Maximianistes, Primien demeura toujours assis dans la chaire où il avoit esté établi par son ordination : L'assemblée de son peuple ne l'abandonna point, & la plus grande partie des Evesques ne se separa point de sa communion. 'On ne voit point qu'il ait interjetté aucun appel des deux jugemens rendus contre luy.'Il se contenta de se reserver à se purger devant le plus grand nombre des Donatistes, '& devant le Concile de la Numidie. [a] Il alla trouver luy mesme les prelats de cette province, & les établit pour ses juges, sans que les Maximianistes les eussent demandez, ni en fussent convenus avec luy, au lieu que les juges qui avoient absous Cecilien avoient esté choisis & demandez par les Donatistes mesmes. Aug.in Cre.l.4. c.7.p.200.1.a. p.199.2.d. ps.36.p.119.1.d. 2.a|121.2.a. a p.121.2.c.

V.§46. [On prit pour les assembler la ville de Vagai ou Bagai "en Numidie.] 'Les Donatistes s'y assemblerent de toutes les provinces d'Afrique, [b] au nombre de 310 Evesques, [comme Saint Augustin le repete en beaucoup d'endroits;] [c] c'est à dire qu'ils s'y trouverent tous, ou presque tous, [à l'exception des cent qui suivoient Maximin;] [d] d'ou vient qu'ils s'attribuent le titre de Concile universel. in Par.l.2. c.3. p.13.1.a. b a|l.3.c.4.p 28. 2.c.&c. c in Cre.l.4.c. 43.p.208.1.d. d c.4.p.199.1.a.

'Le Concile s'assembla le 24 d'avril en 394.[e] Les Maximianistes n'y estoient point presens; [f]& on ne lit pas mesme qu'on leur ait envoyé des deputez pour les y appeller. [Ainsi Primien n'eut pas de peine][g] à plaider sa cause & à se purger : Non seulement il se fit reconnoistre pour innocent, [h] & rétablir ou plutost confirmer dans leur communion & dans son siege, comme n'en ayant point veritablement esté privé; [i] mais il fit encore condanner ses adversaires comme coupables, sans qu'on les eust entendus. 'Car sans qu'il se donnast la peine de se purger [sur les chefs particuliers dont il estoit accusé,] [k] la plainte [seule qu'il fit] contre les Maximianistes, comme contre des schismatiques qui avoient elevé autel coutre autel, emut tellement l'indignation de tous les Evesques, qu'ils ne voulurent pas differer d'un moment à condanner Maximien, & tous ceux qui l'avoient sacré. c.39.p.207.2.b|l. 3.c.56.p.191.2.a. e l.4.c.7.p.199.2. d. f p.200.1.a. g ps.36 p.119.2 a &c. h in Em.p.252. 1.d. i ps.36.p.119.2. a|121.2 c. in Cre.l.4.c.6. p.199.2.c. k c.7. p.200.1.a.

c.6.p.199.2.c| f.36 p.121.2. b|cp.204.p.317.1.d. 'Mais ce qui fut encore assez étrange, & digne de l'equité du Concile de Bagai, dit S.Augustin, c'est que Primien mesme y tint le rang non d'accusé, mais de juge. Il y fut assis avec les autres comme un prelat sans reproche. Il y condanna ceux qui l'avoient condanné; il y prononça contre Maximien & ses ordinateurs; & donna aux autres du delai pour choisir s'ils vouloient rentrer en sa communion. in Cre.l.4 c.10. p.201.1.2. 'Il n'est nommé que le second dans la sentence, aprés un Gamale qui estoit sans doute le Primat des Donatistes de Numidie; Coll.1.§14.p.57. 'de mesme que dans la Conference il n'est mis qu'aprés Janvier ou Januarien Evesque des Cases [Ce Janvier est apparemment] Aug.in Cre. p. 201.1.2. 'celui qui est nommé le cinquieme dans le Concile de Bagai, a p.B.490.d.g. [a]où quelques manuscrits le nomment aussi Januarien. [Leur grand] Ponce y est le troisieme.

c.4. p.198.199. 'La conclusion de cette grande assemblée fut donc de condanner non seulement Maximien, mais aussi les douze Evesques qui l'avoient ordonné, & qui y sont nommez, & les Ecclesiastiques de Carthage qui avoient assisté à son ordination, l.3.c.53.p.191.1.b. 'sans leur donner aucun delai pour se corriger, & abandonner le schisme. c.54. p.191.2.c. d|l.4.c.4. p.199. 1.b.c. 'Pour les autres qui estoient bien dans le schisme de Maximien, & qui avoient mesme condanné Primien, mais qui n'avoient pas esté presens à l'ordination de Maximien, ils leur donnerent terme jusqu'au 27 decembre suivant, voulant que ceux qui reviendroient dans ce temps là, fussent receus sans rien perdre de leur dignité & de leur rang, & que ceux qui differeroient davantage ne pussent obtenir de pardon, ni rentrer dans leur communion que par l'humiliation de la penitence. in Em.p.252.2. a|153.1.2. 'Il leur plut de dire que ces Evesques n'estoient point pollus par la souche sacrilege de Maximien, non que cela se pust accorder avec leurs principes; mais parceque jugeant à propos de les recevoir depeur de fortifier le schisme, ils vouloient diminuer leur faute.

[S.Augustin parle tres souvent de cette sentence du Concile de Bagai, & en raporte de grands passages,] dont Rivius a tasché v.R.p.242.243. de faire un corps de discours. Aug.in Em.p. 252.2.c.d. 'On croyoit qu'elle avoit esté composée par Emerite Evesque "d'Alger, & dont l'obstination devint depuis fort celebre; [& les discours que cet Emerite fit dans la Conference de Carthage, reviennent assez au style enflé & embarassé de cette piece, qui n'est feconde] p.253.1.2|in Cre. l.3.c.53.p.191. 1.a.b. 'qu'en declamations, en grands mots, & en injures [b] S.Augustin la traite quelquefois b in Em|in Cre. l.4.c.2.p.198.1.b.c. d'eloquente, [soit pour menager un peu Emerite, soit parcequ'on appelle eloquent tout ce qui surprend & charme les esprits communs, & ce que tout le monde ne sauroit pas imiter.] in Cre.l.3 c.20. p.184.1.b. 'A cause

"de Cesarée en Mauritanie.

394.

de cette eloquence * de declamateur, elle estoit entre les mains & dans la bouche de toutes les personnes qui sont curieuses de ces sortes de choses.

* quid perstrepat.

'Aussi lorsqu'on la lut dans le Concile pour la faire approuver, tous ces Evesques la receurent avec des acclamations qui marquoient une joie extraordinaire; '& ils en furent si ravis, qu'au lieu de dire chacun leur avis, ils aimerent mieux se contenter de parler tous ensemble dans cette piece qui leur paroissoit si excellente & si belle, & s'approprier tous ce que l'un deux avoit écrit.'Mais ils eussent bien mieux fait de ne se pas laisser eblouir à l'eclat de ce discours pompeux, & de ne pas approuver une piece qui devoit un jour les couvrir de confusion. Car les Catholiques tirerent un tel avantage de cet acte, que les Donatistes ne pouvoient plus en entendre parler sans rougir & sans demeurer muets; 'n'y ayant plus que l'impudence, ou mesme que la folie qui les en pust faire parler.

lit.P.l.1.c.10.p. 91.1.2.
in Cre.l.4.c.2.p. 198 1.c.
lit.P.p.91.1.2.
in Cre.l.4.c.41. p.208.1.a.b.



ARTICLE LXVIII.

Les Donatistes poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence.

'L'AUTORITÉ' du Concile de Bagai fit que plusieurs Evesques abandonnerent Maximien, & se réunirent au corps de leur secte, 'où ceux qui rentrerent dans le terme marqué, furent receus comme innocens selon le decret du Concile, comme les Donatistes mesmes en demeuroient d'accord. On ne rebattiza point ceux qu'ils avoient battizez estant unis à Maximien, quoique battizez hors de la communion des Donatistes; qui par consequent reconnoissoient que le battesme pouvoit estre valide hors de leur Eglise, c'est à dire qu'ils ruinoient l'un des principaux fondemens de leur schisme. 'D'autres Evesques n'ayant pas voulu rentrer dans leur parti, 'souffrirent des persecutions qui leur eussent donné un rang illustre entre les Martyrs, s'ils les eussent souffertes pour la justice. Mais si ces persecutions leur estoient inutiles, 'elles servoient beaucoup à l'Eglise, pour montrer combien les Donatistes avoient tort de pretendre estre justes parcequ'ils souffroient quelque chose, & que les Catholiques qui les poursuivoient estoient dans l'erreur.

Aug. in Par.l.1. c.4.p.8.1.b.
in Cre.l.4.c.30. p.205.1.c.d.
in Par.p.8.1.b.
in Cre.l.4.c.45. 48.p.209.1.a.b| 2.b.c.
l.3.c.59.p.192.

'Pour commencer par ce qui regarde Maximien mesme, ils le poursuivirent tellement, qu'ils demolirent jusqu'aux fondemens

ep.163.p.283.1. d.|lit.P.l.1 c.18. p.52.1.c.

in Cre.l.4.c.46. p.209.1.b. une eglise qu'il tenoit [dans Carthage,] '& qu'ils appelloient pour ce sujet sa caverne. Ils taschoient de se purger de cette l.3.c.59.p.192. 1.c.d. violence en la rejettant sur le peuple.'Ils disoient que ce n'estoit point eux qui l'avoient fait faire, & qu'ils ne savoient pas qui c'estoit; quoiqu'il fust assez visible qu'ils en estoient effectivement les auteurs, ou mesmes les executeurs.'Mais ce que Primien l.4.c.47. p.209 1.c.d|psl.36.2.p. 119.1.a.b. ne pouvoit pas desavouer, c'est que luy qui se vantoit dans des actes publics de ne point redemander les choses mesmes qu'on luy avoit ostées, avoit neanmoins passé une procuration pour plaider au sujet d'une maison que Maximien soûtenoit luy appartenir, & que Primien vouloit avoir, comme ayant ce semble esté usurpée sur luy. Il disoit la vouloir faire servir aux exorcismes de l'Eglise, ou qu'elle y avoit servi auparavant. Maximien allegua la lettre [du Concile de Cabarsusse] contre Primien. Mais enfin Primien l'emporta par la faveur d'un juge nommé "Sacerdos : car cela paroissoit par les actes mesmes. S. Augustin Note 37. cite la procuration qu'il avoit passée pour cette affaire, comme l'ayant entre ses mains. [Je ne trouve rien davantage pour la personne de Maximien, sinon qu'il vivoit ce semble encore en ep.162.p.281.c. 397 ou 398, lorsque S. Augustin écrivoit l'epistre 162,] 'où il dit t.8 p 599.2.d. de Maximien, On tient qu'il est parent de Donat.'Il se suppose aussi encore vivant dans l'explication qu'il fait du pseaume 124 [mais nous n'en savons pas l'année.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

Pour ce qui est des partisans de Maximien, le delai qu'on leur h.69.p.13.1.b| bapt.l.2.c.21.p. 43.1.b. avoit donné, estant expiré à la fin de l'an 394,] 'les Donatistes n'omirent rien de tout ce qu'ils purent faire par l'autorité des magistrats, & par les persecutions les plus violentes, pour les in Cre l.4.c.47. p.209.1.2|psl.57 p.234.1.c|in Eni. p.25.. .a|ep. 172.255 p.296. 1.b|356.2.d. faire rentrer dans leur parti,'ou les chasser tous des Eglises qu'ils gouvernoient, & quelques uns depuis fort long-temps. Leurs Evesques & leurs Clercs employerent pour cela toutes les persecutions possibles, accuserent les Maximianistes devant les Proconsuls & les autres juges, obtinrent des jussions pleines de menaces terribles, demanderent & eurent des ordres pour arrester & amener devant les juges ceux qui resisteroient, afin de les chastier; se firent donner des archers, firent mesme commettre des villes entieres pour executer les sentences qu'ils avoient obtenués; & tout cela afin d'epouventer, de mettre en fuite, de chasser des Evesques qui ne leur faisoient point d'autre mal que de demeurer separez d'eux, avec les peuples qui leur avoient toujours esté soumis; & de se maintenir dans la

la possession des eglises qu'il avoient toujours tenuës.

'Mais ils meritoient tous ces traitemens dans l'esprit des Donatistes, parcequ'ils estoient condannez par le Concile de Bagai. 'C'est ce que l'on alleguoit sans cesse devant les Proconsuls, qui ordonnoient ensuite que ceux qui resistoient à la decision de 310 Evesques, devoient estre privez de leurs Eglises. Quelques uns les cederent, & souffrirent peu de choses. Pour ceux qui taścherent de resister, ils furent extremement maltraitez. 'Car quelques uns se voyant appuyez par leurs peuples qui les aimoient, se mirent en état de resister. [Et il y en eut en effet qui se maintinrent contre tous les efforts des Donatistes.] Ceux qui ne purent resister, furent chassez aprés avoir esté vaincus, & on en mit d'autres en leur place. Ibid. | in Par.l.1 c.11. p.10.2.c. | in Em.p.252.2.b.

'Ce qui est bien étrange, c'est que pour obtenir ces ordres des Proconsuls, ils prenoient le nom de Catholiques, & demandoient ensuite l'execution des loix que les Empereurs Catholiques avoient faites contre les heretiques, c'est à dire contre les Donatistes mesmes. 'Mais les Proconsuls, qui [souvent] estoient payens,'ou ne voyoient pas l'abus qu'ils faisoient des loix, ou ne se soucioient pas de l'empescher, se contentant de voir que les Maximianistes estoient condannez par le Concile de Bagai. [C'est peut-estre à quoy il faut raporter un endroit assez obscur,] 'où S. Augustin dit que quand les Donatistes condannerent les Maximianistes, ils les poursuivirent devant les juges: & afin de passer pour de veritables Evesques, ils alleguerent leur Concile [de Bagai.] Le juge demanda ce que c'estoit qu'un autre Evesque [de Carthage qu'on disoit estre] du parti de Donat: & les officiers n'osant pas aller contre les loix, [qui ne souffroient point d'autres Evesques que les Catholiques,] répondirent qu'ils ne connoissoient point d'autre Evesque qu'Aurele, qui estoit le Catholique. lit.P.l.2. c.58.p.109.110| ps.57.p.234.1. | lit.P.p.109.2.d. | ps.57.p.234.1.c. | ps.21.p.47.1.b,c.

'Les poursuites & les violences des Donatistes contre les Maximianistes, qui estoient prouvées par des actes authentiques, 'leur brisoient les dents dans la bouche, selon l'expression du Prophete, & leur ostoient tout pretexte de se plaindre lorsque les Empereurs Catholiques les condannoient par leurs loix Car ils ne pouvoient plus dire, comme ils faisoient si souvent, Qu'avons nous à faire avec les Princes? Puisque s'il n'est pas permis d'employer l'autorité d'un Prince qui adore J. C, il l'est encore moins d'employer l'officier de ce mesme Prince, & encore un officier payen. ep.48.p.65.2.c. | ps.57.p.234.1.a. d||lit.P.p.109.2.d.

'La crainte d'une persecution si violente obligea quelques uns ep.50.p 82.2.b.

des Maximianistes qui avoient laissé passer le delai qu'on leur avoit donné, de demander à rentrer dans la communion des Donatistes. Ils y furent receus en conservant leur dignité, & l'on n'osa rebattizer aucun de ceux qu'ils avoient battizez dans

p.87. .c. la communion de Maximien. 'On avoit déja mis des Evesques en leur place: Et neanmoins comme les peuples demeuroient toujours attachez à leurs anciens pasteurs, les Donatistes aimoient mieux les avoir de cette sorte, que de ne les avoir point dutout. [Mais comme l'heresie, estant fondée sur le mensonge,

in Par.l.3. c.4. p.29.1.b.c. ne peut estre fixe & constante dans ses principes;] les Donatistes par une bizarrerie qui les condannoit absolument, rejettoient dans les uns le battesme des Maximianistes, qu'ils approuvoient dans les autres. Car ils reconnoissoient pour bien battizez ceux qui venoient avec ceux de qui ils avoient receu le battesme, &

lit.P.l.1.c.16.p. 91.2.d. rebattizoient les autres; 'comme ceux qui l'avoient receu de Maximien.

ARTICLE LXIX.

Cruautez exercées contre Salvie de Membrese Maximianiste.

[LE Concile de Bagai condannoit nommément, comme nous avons vu, les douze ordinateurs de Maximien, sans leur

Aug.ep.255.p. 354 2.b. donner aucun delai, & en des termes tres vehemens.] Aussi avant mesme que le terme qu'ils avoient donné aux autres, fust

b|in Cre.l.4.c.3. p.198.1.d. expiré, [& que l'année 304 fust finie,] ils les defererent devant le Proconsul d'Afrique, pour les faire chasser de leurs sieges par l'autorité & les armes de la justice: Et ils les poursuivirent ainsi devant un Lieutenant & quatre Proconsuls au moins. [Nous ne savons point ce qui arriva des neuf autres: Mais ce qui regarde Salvie de Membrese, Pretextat d'Assur, & Felicien de Musti, est tres remarquable.

c.49. p.209.2 c. L'histoire du premier est horrible.] C'estoit un homme deja fort âgé, aimé de presque tous les habitans de la ville de

c.4.p.199.1.a. Membrese. 'Comme il avoit esté du nombre des ordinateurs de

c 48.p.209.2.b| ep.255.p.356.2. c.d. Maximien, 'les Donatistes avoient établi un Restitute en sa place dés l'an 394; [a] & ce Restitute pretendoit le chasser des logemens & des terres [qui appartenoient à l'Eglise,] [b] aussi-bien que de l'eglise mesme. [c] Il comparut donc avec Restitute son competiteur, *devant Herode qui estoit alors Proconsul d'Afri- cellula.

a inCre.c.66 p. 214 2.b.
b c 4 p198.2 b.
c ep.255.p 356. 2.b.c.

* Aug. in Cre. l.4. c.4. p. 198. 2. c|l. 3. c. 56. p. 191. 2. a.

395.

que : & il l'estoit dés devant le deuxieme mars 395. 'Nummase avocat de Restitute s'échausa fort à declamer contre Maximien, 'demandant que Salvie fust debouté de la possession de l'eglise de Membrese, comme condanné par 'le Concile de Bagai ; & que cette eglise fust renduë à la communion de Primien [C'estoit avant]le deuxieme mars 395, auquel le plaidoyé de Nummase fut cité dans une autre affaire devant le mesme Proconsul. [a]Il paroist assez qu'Herode jugea contre Salvie, [qui ne se rendit pas pour cela,] non plus que quelques autres de ses compagnons. p.198.2.b.d|ep. 255.p.356 2.b.c in Cre.p.198.2. b.c|3.c 59.p. 192.1.d. p 198.2.c d|3.c. 56.p.191 2.b. a p.198.2.b.d.

'Il souffrit beaucoup de persecutions de la part des Donatistes, qui neanmoins ne le purent faire resoudre à abandonner le parti de Maximien. 'Il aima mieux subir un interrogatoire, & compa-roistre ["une seconde fois] avec Restitute 'à Carthage[b] devant le Proconsul Seranus, pour répondre à ses adversaires & à ses persecuteurs, se persuadant sans doute que ne pouvant agir contre luy que par les loix faites par des Empereurs Catholiques, ils n'auroient pas la hardiesse de s'en servir depeur de se condanner eux mesmes. 'Les Donatistes ayant donc instruit des avocats, le faisoient poursuivre en qualité d'heretique. Salvie, comme les autres Maximianistes, se défendoit par la possession où il estoit, & demandoit d'y estre maintenu. 'L'avocat des Donatistes le combatoit [encore] par le Concile de Bagai, [& mesme par les loix imperiales,] contre l'attente de Salvie ; & le Proconsul [y eut égard,] gagné par faveur, ou ebloui par l'autorité du Concile de Bagai. l.4.c.48.p. 209. 2.a. b. NOTE 38. c.50.p.210.1.a b. b c.48 p.209.2. a. l.3.c.59.p. 192. 1.d. l.4.c.48.p. 209. 2.a.b.

'S. Augustin raporte un article de l'interrogatoire, où Seranus dit à Salvie, que puisque les disputes des Evesques devoient estre jugées par des Evesques, & que les Evesques avoient jugé pour Primien, c'estoit à luy à retourner à son ancienne communion, en faisant satisfaction de sa faute, ou à se retirer du lieu où on le persecutoit, selon le commandement de son Evangile ; ce qui marque que Seranus estoit payen. 'Cette parole du juge qui eust acquis à Salvie le titre de Confesseur ou de Martyr, s'il eust souffert pour une meilleure cause, 'montroit que la veritable intention des Donatistes estoit de l'obliger à rentrer dans leur communion, ou au moins à se retirer, & à laisser Restitute paisible possesseur de son siege. b. b.c. b.

[Salvie n'ayant point voulu consentir à rentrer dans le parti de Primien,]'le Proconsul ordonna qu'il seroit chassé de son Eglise; [c]& comme on savoit que presque tous ceux de Membrese estoient pour luy, [d]il commit ceux d'Abitine ville proche de in Par.l 3.c.6.p. 32.1.a. c in Cre.p.209. 2.c. d c|in Par.p.31. 2.b|32.1.a.

in Cre.p.209.2.c.d. Membrese, pour executer la sentence. 'Cette commission ayant esté notifiée à ceux d'Abitine, ils s'en vinrent à Membrese, où Salvie qui se confioit sur l'affection du peuple, tascha de leur resister, nonobstant la sentence du Proconsul. Enfin neanmoins il fut vaincu & pris par ceux d'Abitine, qui au lieu de le mener au Proconsul, en firent un trophée egalement honteux & pitoyable. 'Car sans parler des coups qu'ils luy donnerent, & des autres outrages qu'ils luy firent, 'ils luy attacherent des chiens morts au cou, & en cet état ils danserent autant qu'il leur plut avec luy, (c'est à dire apparemment autour de luy,)'au son des chansons infames, & avec des gestes & des postures impudiques.

in Par.p.31.2.b. | b|32.a|in Cre p. 209.2.d. | in Par.p.31.2.b. | ep.255.p.357.2.b.

'C'estoit une barbarie plus qu'humaine & tout à fait inexcusable, 'qui surpassoit tout ce qu'on a peut-estre jamais oui dire, & celle mesme que les poëtes reprochent aux anciens tyrans de Toscane, '& qui devoit estre plus insupportable que le supplice des bestes, & que le feu mesme, à un homme que l'âge rendoit venerable, & à un Evesque qui selon le devoir de sa charge avoit accoutumé d'empescher les danses folles & honteuses. [Il semble"qu'on peut mettre en 389 le jugement de Seranus, & son execution.]'Ceux d'Abitine n'avoient pas fait d'actes des violences qu'ils avoient exercées contre Salvie: Mais le témoignage de toute la ville de Membrese dans une histoire si recente, estoit une preuve plus indubitable que les actes les plus authentiques. Ce fut en effet en passant par ces quartiers là, que S. Augustin l'apprit, '& il exhorte tous ceux qui en douteront, d'aller à Membrese pour s'en informer.

in Par.p.31.2.c. | c|32.1.a|in Cre. p.209.2.d. | V. la note 38. | in Cre.p.209.2.c. | in Par.p.322.c.

c. [Salvie ne laissa pas de retourner encore à Membrese;]'où il sceut si bien se faire valoir pour saint à cause de ce qu'il avoit souffert, & representer la justice de sa cause, & l'injustice de celle de ses cruels persecuteurs, que ces miserables qu'il avoit trompez luy bastirent une nouvelle eglise. [Restitute ne laissa pas de demeurer]'en possession de l'eglise Donatiste de Membrese, qu'il occupoit encore en 411. [a]Les Catholiques y avoient aussi leur Evesque nommé Gennade.

Cart.b.1.§133.p.198. | a§133.p.213.





ARTICLE LXX.

Les Donatistes poursuivent inutilement Pretextat d'Assur & Felicien de Musti.

[SI les cruautez de ceux d'Abitine contre Salvie rendoient le parti des Donatistes odieux, leur condescendance forcée envers Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, renversa entierement les fondemens de leur schisme.] 'Nous avons vu qu'ils avoient esté tous deux des ordinateurs de Maximien, condannez pour ce sujet par le Concile de Bagai, sans avoir aucun terme pour se reconnoistre, '& poursuivis aussi-tost devant le Proconsul, pour estre depossedez de leurs Eglises. 'Il [semble qu'il y ait eu un premier jugement rendu contre Pretextat par le Proconsul Herode. Aug. in Cre. l. 4. c. 4. p. 199 1. a. ep. 255. p. 354. 2. b. in Cre. l. 3 c. 56. p. 191. 2. c.

'Ce qui est certain, c'est que Felicien fut poursuivi devant le mesme Proconsul; & l'affaire plaidée à Carthage par Ticien avocat le deuxieme mars 395, 'environ trois mois aprés la fin du terme donné aux Maximianistes par le Concile de Bagai; car ce terme écheoit au 25 decembre 394. 'S. Augustin dit que Ticien 'agissoit contre Pretextat aussi-bien que contre Felicien, pour les faire tous deux chasser de leurs Eglises. Il raporte une partie du plaidoyé de cet avocat, 'qui y parle en des termes tres forts contre l'un & l'autre, les accusant d'avoir conspiré contre Primien. [Mais il faut encore plus remarquer] 'qu'il y parle de Donat chef des Donatistes,[1] comme il eust pu faire de J.C. mesme. Il declare qu'il agit au nom du Prestre Peregrin & des anciens de l'Eglise de Musti, [qu'on voit par là s'estre separez de Felicien, & s'estre unis à Primien, qui ne leur avoit pas neanmoins encore donné d'Evesque.] 'Ticien citoit dans son discours le plaidoyé de Nummase contre Salvie, où la sentence du Concile de Bagai estoit inserée. 2. b. c. a. a l. 4. c. 4 p. 198. 2. c. NOTE 39. c ep. 255. p 356. 2. d. in Cre l. 3. c 56. p. 191. 2. b. 1. l. 4. c. 4. p. 198 2. d.

'Le Proconsul accorda la demande qu'on luy faisoit, conformément à la sentence du Concile. 'Mais quelque ordre qu'il donnast de chasser Pretextat & Felicien de leurs Eglises, quelque effort que fissent les Donatistes de faire valoir la sentence qu'ils avoient obtenuë contre eux, 'quelque persecution qu'ils leur pussent faire; 'quoiqu'au lieu de Pretextat, ils eussent ordonné à Assur un Evesque de leur communion [a] nommé Rogat, qui avoit p. 199. 1. b. p. 198. 2. b. in Em p. 252. 2. b. ep. 255 p. 354. 2. b in Gaud. l. 1. c. 39 p. 266. 2. b. a in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.

1. *in ejus nomen & cultum mundi pene totius observantia nutrita coaluit.*

avec luy quelques Ecclesiastiques & quelque laïques, separez
l.4.c.4.p.198.2.b. de la communion de Pretextat; 'neanmoins ils ne purent jamais
a ep.50.p.87.2.c. de posseder ces deux Evesques des lieux qu'ils tenoient, a leurs
peuples ne les ayant pas voulu abandonner.

in Cre.l.3.c.56.p.191.2.c. 'Cela dura au moins jusque sur la fin de l'an 396, comme on le
voyoit par divers actes passez devant les Proconsuls & les ma-
c.60.p.192.2.a. gistrats des villes, 'par lesquels les Donatistes s'efforçoient de
b|ep.172.p.296.1.c. chasser ces deux Evesques de leurs Eglises. b Il y en avoit un
b ep.171.p.295.1.d. entre autres fait à Musti par les Donatistes contre Felicien de-
vant les magistrats du lieu.'Le dernier estoit du 22 decembre 396,
in Cre.l.3.c.56.p.191.2.c. du temps du Proconsul Theodore, où les Donatistes d'Assur
qui suivoient Rogat, alleguoient [contre Pretextat] l'ordre du
Proconsul Herode. [Ainsi c'estoit prés de trois ans depuis le
Concile de Bagai.]

l.4.c.3.p.198.1.d. 'Les quatre Proconsuls devant qui on plaida cette affaire des
Maximianistes, [furent apparemment celui de l'an 394, s'il est
different d'Herode, & du Lieutenant de Carthage Herode qui
estoit Proconsul en 395, Theodore en 396, & Seranus "qu'il faut V. la note 38.
apparemment differer jusqu'en 398. * Julien & Probin peuvent * V. Honoré note 4.
avoir encore esté Proconsuls en 395.]



ARTICLE LXXI.

Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient battizez.

Aug.in Cre.l.3.c.60.p.192.2.a.b. 'LEs Donatistes réussirent enfin en quelque sorte dans la
persecution qu'ils faisoient à Pretextat & à Felicien. Car
ces deux Evesques se lassant de tant de maux qu'on leur faisoit
endurer, consentirent à rentrer dans la communion de Primien,
lit.P.l.3.c.83.p.114.1.d. 'quoique leur visage montrast qu'ils le faisoient par une pure
contrainte. c Aussi ils y estoient forcez non seulement par les
c in Cre.p.191.2.a. Donatistes, mais par leurs propres peuples, que les Donatistes
menaçoient des dernieres violences, comme S. Augustin dit
l.4.c.25.p.204.2.a. l'avoir appris sur les lieux, '& mesme de les faire piller par les
soldats de Gildon, [qui estoit alors maistre de l'Afrique, & qui
donnoit une entiere croyance à Optat Evesque Donatiste de
Tamugade, l'un des plus violens hommes de son temps, comme
nous "le dirons plus amplement dans la suite.] V.§ 73.

ep.255.p.354.2.b. 'Felicien & Pretextat s'estant donc resolus de se réunir à
Primien, ils furent receus dans une assemblée tres nombreuse,

où estoit Primien mesme, avec un grand nombre d'Evesques Donatistes qu'Optat de Tamugade avoit fait venir à sa feste : 'Et ce fut particulierement par la faveur 'de cet Optat qu'on les receut. [a] Saint Augustin dit que le peuple de Musti avoit esté témoin de la réunion ; [soit qu'elle se soit faite en ce quartier là, soit qu'il y ait eu 'divers actes, dont quelqu'un se sera passé à Musti. Pour le temps, ce fut vers le commencement de 397,] 'deux ou trois ans aprés le Concile de Bagai, [& assurément aprés] 'le 22 decembre 396, auquel les Donatistes persecutoient encore Pretextat. in Gaud.l.1.c. 39.p.266.2.c. a lit.P.l.2.c.83. p.114.1.d. in Em.p.252.2. b. in Cre.l.3.c 56. p.191.2.c.

[Les Donatistes qui avoient condanné avec tant d'execration Pretextat & Felicien, ne pouvoient les recevoir selon leurs principes, que dans le degré de penitens ;] 'ou au moins les ordonner de nouveau. 'Cependant au lieu de les degrader, & de leur faire expier leur faute par quelque penitence severe, & par quelque humiliation ; 'ils les receurent dans le 'degré d'Evesques, au prejudice de Rogat qu'ils avoient fait Evesque d'Assur, les reconnurent pour leurs freres & pour leurs collegues, leur conserverent tous leurs honneurs. ep.172.p.296. 1.d. in Cre.c.60.p. 192.2.b b|in Em'ep 255. p.354.2.b.

'Ils approuverent de mesme [contre leurs principes,] le battesme qu'ils avoient donné dans le schisme. 'Car durant que ces deux Evesques communiquoient avec Maximien, & estoient persecutez par les Donatistes, ils avoient administré le battesme à quantité de personnes, non seulement dans les maladies, mais publiquement dans les festes de Pasque, tant dans leurs villes qui estoient grandes, que dans les eglises de leurs dioceses qui estoient en grand nombre. 'Et les Donatistes receurent toutes ces personnes dans leur communion sans en rebattizer aucun, '& sans leur imposer aucune humiliation ni aucune penitence, 'n'osant faire cette injure à ceux qui les avoient battizez, aprés avoir pris tant de peine pour les faire revenir à leur parti. [b] Saint Augustin dit qu'il est prest de prouver tous ces faits quand on voudra, & de perdre son evesché s'il ne le fait pas. Ibid. ep.172.p.296.1. c. c.d|in Par.l.2.c. 13.p.19.2.b. in Cre p.192. 2. b. bapt.l.2.c.11.p. 43.1.b. b ep.255.265. p. 354.2 c|369.1.2.

'L'horreur que les hommes ont naturellement de l'anabattisme, obligea en cette rencontre les Donatistes de condanner leurs propres principes, parcequ'on n'auroit jamais pu souffrir de voir rebattizer tant de personnes à la fois, & encore par ceux mesmes qui les avoient déja battizez. 'Ainsi ils admirent & retinrent dans leur communion des personnes qui selon eux n'estoient point battizées, ne l'ayant esté que par des morts, '& encore par des morts qu'ils avoient representez comme des cadavres bapt.l.5.c.5.6.p. 59.1.b.c. lit.P.l.1.c.11.p. 91.1.b. c.10.p.91.1.b.

jettez sur le rivage aprés avoir esté submergez par les flots des anathemes lancez contre eux, & privez de l'honneur de la sepulture. Mais ils avoient bien sujet de souhaiter qu'on les eust enterrez, depeur que leur Optat, comme une mer qui se deborde, ne fist rentrer ces cadavres dans la mesme mer qui les avoit rejettez. 'Ils les avoient depeints comme des œufs d'aspics déja eclos; horribles à voir, insupportables par leur puanteur, qu'ils avoient bannis de leur societé avec leur race pleine de venin. Mais ils n'en avoient pas banni de mesme leur Optat, qu'on pouvoit bien appeller un basilic, le roy de tous les serpens, digne en cette qualité d'y faire rappeller ces aspics que l'on en avoit chassez.

in Par.l.2.c.3.p.13.1.b.

[Felicien & Pretextat demeurerent toujours depuis dans le parti des Donatistes.]'Felicien y estoit encore[en 411,] lorsqu'on tint la Conference de Carthage, [a] & encore depuis ce semble lorsque S. Augustin vint à Alger en 418. [b] Pretextat estoit mort["dés l'an 400,] un peu avant que S. Augustin écrivist ses livres contre Parmenien; [c] Durant qu'il tenoit encore pour Maximien, les Donatistes luy avoient opposé Rogat, comme nous avons déja dit. 'Il semble qu'ils l'aient encore [1] fait son successeur aprés qu'il fut mort, [comme cela se devoit naturellement.] Ce qui est certain, c'est que ce Rogat ou competiteur ou successeur de Pretextat, se fit depuis Catholique, [& de schismatique devint Confesseur.] Car les Circoncellions luy couperent la langue & une main. 'S. Augustin le marque quelquefois sans le nommer. 'Il vivoit encore en l'an 418. [d] Il y a dans la Conference un Rogat Evesque Catholique de Gaguare, qui avoit esté Donatiste. [Si c'est le mesme, les Donatistes pouvoient luy avoir donné cet autre evesché en recevant Pretextat d'Assur; & les Catholiques le luy auront conservé.] 'On croit que Ganguare est la mesme ville que Gauvare dans la Byzacene, selon la Notice d'Afrique.

Cart.b.1.§121.p.196. a Aug.in Em.p.253.2.a. b in Par.l.3.c.6.p.32.2.a. c in Cre.l.3.c.56.p.191.2.c. in Em.p.252.2.b. ep.50 p.85.1.b. in Em. d Cart.b.1.§128.p.206. p.206| Vand.p.337. — V.S.Augustin § 288. — 1.

'La honte que les Donatistes recevoient des divisions qui s'estoient formées parmi eux, & qui paroissoient surtout dans Carthage, leur faisoit faire les efforts que nous avons vus pour rappeller ceux qui s'estoient separez d'eux. 'Dans la Conference il y a un Leonce de Rusticiane en Numidie, dont il est dit qu'aprés avoir rebattizé ceux qui avoient esté battizez par

Aug.bapt.l.2.c.11.p.43.1.b. Cart.b.1.§198.p.244.

1. [C'est le sens que forme *ordinaverunt* qu'on lit dans le texte de S. Augustin.] 'Mais il faut apparemment *ordinaverant*, [qui se raportera au temps que Pretextat estoit encore Maximianiste.] 'L'Evesque Donatiste d'Assur estoit mort un peu avant la Conference de 411, & Rogat vivoit encore en 418.

Aug.B.t.9.p.631.f. Cart.b.1.§120.p.193.

les

les Donatistes, il avoit luy mesme esté rebattizé & ordonné [de nouveau. Je ne sçay s'il n'auroit point esté Maximianiste, & receu ensuite par les Donatistes de cette maniere ignominieuse, estant peut-estre moins considerable que les autres.

Quoy qu'il en soit, tous les efforts des Donatistes ne purent pas étoufer entierement le parti des Maximianistes.] 'Il duroit encore [vers l'an 402,] dans la province [Proconsulaire,] dans la Byzacene, & dans la Tripolitaine. [Lorsqu'on voulut tenir en 411 la grande Conference de Carthage entre les Catholiques & les Donatistes,] les Maximianistes demanderent d'y estre admis, & presenterent pour cela une requeste, [a] fondée sur ce qu'ils portoient le nom de Donatistes, [b] & pretendoient l'estre plus veritablement que les autres. [c] Mais on meprisa leur demande; [d] & Marcellin nommé pour presider à la Conference, leur défendit de s'y trouver, puisqu'elle n'estoit établie que pour conferer avec le corps des Donatistes, & non pas avec ceux que les Donatistes avoient condannez, '& qui ainsi n'avoient à disputer qu'avec eux, sans qu'ils pussent obliger l'Eglise Catholique à entrer dans aucune discussion de leur doctrine. 'Aussi l'on voyoit bien qu'ils ne desiroient autre chose, que de se consoler de leur petit nombre par l'eclat d'une dispute, afin de s'acquerir quelque consideration parmi ceux qui n'avoient pour eux que du mepris. Car ils desiroient avec plus de passion de faire parler d'eux, qu'ils ne craignoient de se voir vaincus.

Aug unit.c.19. p.155 2.c.
in Jul.l.3 c.1.p. 387.2.d.
a Cart.b 1.§ 10. p.166.
b Aug.ps.36. 2. p.119.1.c.
c in Jul. p. 387. 2.d.
d Cart b.1.§ 10. p.166.
Aug. in Jul. p. 387-388.
p.387.2.d.

ARTICLE LXXII.

L'Eglise tire de grands avantages de l'histoire des Maximianistes.

[VOILA quelle est l'histoire du schisme des Maximianistes, par lequel Dieu voulut ruiner celui des Donatistes,] qui occupoit alors la plus grande partie de l'Afrique; 'non que ce grand corps sentist une diminution fort considerable par la perte de quelques uns de ses membres; 'mais parceque ce fut comme un miroir où Dieu leur fit voir à nud tous leurs defauts & tous leurs crimes; un tableau où il retraça la honte de leur separation, dont le temps avoit presque effacé tous les traits de la memoire des hommes; [& un exemple par lequel ils avoient ruiné eux mesmes tous les fondemens de leur schisme.]

'Car s'ils se plaignoient que Cecilien n'eust pas voulu comparoistre devant leurs 70 Evesques du Concile de Carthage, ils

Aug.v.P.c.7.
h.69.p.13.1.2.
b.
ps.36.p.119.1.c.
d.2.

voyoient que Primien s'estoit conduit de mesme à l'égard des Maximianistes du Concile de Carthage & de celui de Cabarsusse. 'S'ils disoient que Cecilien devoit passer pour coupable, puisqu'il avoit condanné dans les Concile de Carthage, avant que d'estre absous à Rome & à Arles ; Primien avoit esté condanné à Carthage & à Cabarsusse, avant que d'estre absous à Bagai. 'Ou s'ils reconnoissoient Primien pour innocent, comme absous par un Concile posterieur & plus nombreux, Cecilien avoit aussi esté justifié par les Conciles de Rome & d'Arles posterieurs à celui de Carthage, & par la communion qu'il avoit avec toutes les Eglises du monde ; 'sans parler des differences considerables qui rendoient sa justification bien plus authentique que celle de Primien.

[1.2|in Cre.l.3.c.13.p.182.2.b. — ps.36.p.121.1.2. — 2.]

'S'ils disoient qu'il ne faut point méler les Princes dans les affaires de l'Eglise, ils s'estoient eux mesmes adressez aux officiers des Princes contre les Maximianistes. 'S'ils se plaignoient de la rigueur des loix faites contre eux, ils les avoient employées contre les Maximianistes. 'S'ils disoient qu'il estoit injuste & infame de persecuter, & glorieux de souffrir, les Maximianistes avoient souffert toutes leurs persecutions.

[ps.37.p.234.a. — lit.P.l.1.c.27.p.93.2.c.]

'Si la communion que l'on a avec des personnes criminelles, rend les innocens criminels, ce qui estoit le grand principe de leur secte, ils avoient receu Felicien & Pretextat dans leur communion, sans satisfaction & sans penitence, aprés leur avoir fait les reproches les plus outrageux. [a] Si tout battesme donné hors de l'Eglise Catholique, est nul, & doit estre reïteré ; ils ne pouvoient douter que le battesme donné par Felicien & Pretextat dans la communion de Maximien, ne fust donné hors de l'Eglise : & neanmoins ils l'avoient ratifié. [b] Et il estoit ridicule d'alleguer, comme ils faisoient, ou qu'Optat les avoit obligez à cela, [c'est à dire obligez à se danner selon leurs principes, & à ruiner l'Eglise de Dieu ;]'ou que Felicien & Pretextat estoient revenus dans le terme qu'on leur avoit donné ; ce qui ne suffisoit pas pour les excuser, & estoit convaincu de faux par les pieces authentiques.

[c.13.p.91.2.a.b| inGaud.l.1.c.39.p.266.2|in Par.l.2.c.3.p.13.1.b| bapt.l.2 c.12.p.43 1.c.d|inCre.l.3.c.60.p.192.2.b. — a inGaud.p.266.2.c|bapt.c.11.p.43 1.b|lit.P.c.28.p.93.2 c|in Cre.c.60.p 182.c. — b in Cre. l. 4 c.25.p.204.2.a. — l.3 c.15.56.p.183.1.2|191.2|ep.172.p 295.296.]

'Ainsi Saint Augustin a sujet de dire qu'aprés cela la cause est finie, & qu'il n'y a plus rien que les Donatistes puissent contester raisonnablement. 'Il benit Dieu de leur avoir donné cette conviction de leur erreur pour les en faire sortir. 'Il dit que l'histoire des Maximianistes suffit seul pour les combatre. [c] Il a fait plusieurs lettres exprés pour la leur appliquer, & mesmes des ouvrages entiers, un grand & un petit que nous avons perdus,

[ep.255.p.354.2.c. — ps.36.p.119.2.b. — lit.P.l.1.c.14.27.p.91.2.b|93.2.b. — c retr.l.2.c.29.35.p.23.2.c.d|24 2.b.]

'& le dernier des quatre contre Crescone. [Il la leur objecte sans cesse dans ses autres livres, & dans ses sermons.] c.26. p. 23.1.d.

'Toute l'Eglise d'Afrique en fit un de ses principaux fondemens de l'instruction qu'elle donna à ses deputez pour la Conference de 411. 'Elle ne manqua point encore de s'en servir en d'autres pieces de la Conference : 'Et jamais les Donatistes n'oserent ouvrir la bouche pour repliquer sur ce sujet. ᵃDés l'an 401, elle recommanda dans un Concile à ceux qui traiteroient avec les Donatistes, de se servir surtout de cette preuve: ᵇ & elle ordonna qu'on écriroit au nom du Concile à tous les officiers de l'Afrique, pour les prier de servir l'Eglise leur mere en faisant chercher dans les greffes tous les actes qui regardoient cette histoire, pour en donner des copies authentiques aux Evesques. Cart b.1. § 5.p. 183. § 16.18. p 169. 171. Aug. in Em. p. 253.1.a|in Gaud. l. 1. c. 39. p. 266. 2. a. ᵃ Conc. t. 2. p. 1092.1093. ᵇ p. 1089 c.

'Saint Augustin aprés avoir representé aux Donatistes qu'ils ne peuvent rebattizer ceux qui l'ont esté par les Catholiques, puisqu'ils n'ont pas rebattizé ceux qui l'avoient esté par Felicien, leur declare que s'ils peuvent répondre à cette objection, il consent d'estre rebattizé par eux. 'Aussi beaucoup de Donatistes en reconnurent la force; & rougissant par une confusion salutaire de la honte de leur parti, ils ne voulurent pas resister à une verité si manifeste, mais embrasserent l'unité de l'Eglise Catholique: De sorte que depuis ce temps là les conversions furent plus frequentes qu'auparavant, surtout dans les endroits où les Circoncellions avoient moins de liberté d'exercer leurs cruautez. 'Les Evesques Catholiques pour contribuer de tout leur pouvoir à un si grand bien, publioient autant qu'ils pouvoient cette histoire de la reception des Maximianistes, & en faisoient voir les consequences à tout le monde. [Et pour le faire avec plus de force,] 'comme les Donatistes estoient toujours prests à nier tout ce qu'on ne leur prouvoit pas par des actes sans replique, 'ils ordonnerent, comme nous avons dit, dans le Concile de Carthage du 13 septembre 401, que l'on prieroit les magistrats d'assister les Evesques de leur autorité, pour leur en faire donner d'authentiques : [C'est de là sans doute que viennent ceux que S. Augustin cite quelquefois.] Aug. ep. 265. p. 369.1.a. ep. 50. p. 82 2. b. c. b|in Cre. l. 3. c. 45. p. 189. 1. c. 60. p. 192. 2. a. Conc. t. 2. p. 1089. e.

'L'ardeur des Catholiques à publier partout cette histoire, fit que les Circoncellions pour tascher de les arrester, redoublerent leurs cruautez : Et les maux qu'ils firent, furent cause d'une part que les Empereurs firent de nouvelles loix contre eux; '& de l'autre que divers Donatistes demandant une conference pour éclaircir toutes choses, les Catholiques l'obtinrent, Aug. ep. 50. p. 82. 2. in Cre. c. 45. p. 189. 1. b. c.

& la firent réussir: [Et ce fut de ces deux moyens, joints à la plume de S.Augustin, que Dieu se servit pour éteindre le parti des Donatistes.]

ARTICLE LXXIII.

Tyrannie d'Optat le Gildonien.

[NOus dirons dans la suite quelque chose de ce qui regarde les loix d'Honoré contre les Donatistes, reservant à en parler plus amplement sur S.Augustin, où l'on verra aussi ce qui regarde la Conference de Carthage. Mais il ne faut pas differer davantage à dire quel estoit cet Optat par la puissance duquel nous avons vu que les Donatistes avoient fait tant de maux aux Maximianistes.] 'Il estoit Evesque de "Tamugade, [a] ville alors fort peuplée, mais que ceux du pays ruinerent eux mesmes depuis, depeur que les Vandales ne s'en servissent contre eux. Elle estoit située au pié d'une grande montagne appellée Aurase, du costé de l'Orient, 'à treize journées de Carthage. 'On cite de l'Itineraire d'Antonin, que cette ville est dans [1] la Numidie. 'La Notice d'Afrique y met en effet une ville de Tamogaze, qui est la mesme chose; & cela paroist assez conforme à toute la suite de Procope. [b] Saint Augustin semble dire qu'elle n'estoit pas eloignée de Stefe: [c] & l'on croit aussi qu'elle estoit assez prés de Vaga [ou Bagai,] de Lambese, & de Tigise. [d] On le voit de Bagai par Procope. [Elle estoit divisée pour la religion, comme la pluspart des autres villes d'Afrique.] 'Dans la Conference de Carthage Gaudence en estoit Evesque pour les Donatistes, & Faustin pour les Catholiques.

Aug.in Par.l.2. c.4.p 13.2.b. a Proc.b.Van.l. 2.c.13.p.266. 267. p 266.c.d. Holst.geo.p. 59. Vand.p.284. Proc.p.265.a| 268.a. b Aug. ep. 164. p 285.2.b. c Vand. p. 284. d Proc.c.19.p. 282.283. Cart.b.1.§ 128.p. 205. — Thamogade &c.

'Optat dont nous parlons, qui estoit le predecesseur de ce Gaudence, [e] estoit un homme d'une tres mauvaise reputation, & extremement décrié pour ses crimes, [f] non seulement dans l'Afrique qui l'accusoit pas ses gemissemens, [g] mais generalement dans tous les endroits où l'on parloit de Gildon. [Ce Gildon, comme on le verra "autre-part, commandoit les troupes Romaines en Afrique sous le titre de Comte depuis l'an 386 & sur la fin de l'an 397, il se rendit maistre absolu de cette province, sous pretexte de la soumettre à Arcade. Mais dés le primtemps suivant,

Aug.in Gaud.l. 1.c.38.p.266.1.c. e ep.164.p. 285. 2.b|Ih.P.l.2.c. 69.p.111.2.a. f.ep.164.p.285. 1.d. g 2.a. — V. Honoré § 5.

Cod.Th.t.2.p. 318.

1. 'Godefroy la met dans la Mauritanie Tingitane [mais sans en donner aucune preuve.] Il se dit sur une loy receue à Tamugade & adressée au Vicaire d'Afrique. [Et la Tingitane dependoit du Vicaire d'Espagne.]

Mascezel son frere remporta sur luy une victoire miraculeuse;& Gildon n'ayant pû se sauver, s'étrangla luy mesme.] 'Claudien represente les crimes & les violences qu'il commit durant son administration.

Claud.b.Gil.p.74.

'C'est donc de ce Gildon qu'Optat estoit non le serviteur, non l'ami, mais le satellite: Car toute l'Afrique universellement luy donnoit ce nom. [a]S. Augustin l'appelle ordinairement Optat le Gildonien; [b]& quelques uns ne craignoient pas de dire que ce Comte, [qui estoit payen,]estoit son Dieu. [c]Comme il avoit une tres grande familiarité avec luy, [d]il se faisoit accompagner par ses soldats, [e]non qu'il eust personne à craindre,mais pour se faire craindre luy mesme de tout le monde. Ainsi il dominoit avec un empire aussi absolu qu'insupportable, [f]ou plutost avec une tyrannie pleine d'emportement & de fureur; [g]d'où vient que S.Augustin parle quelquefois du regne d'Optat.

Aug.lit.P.c.101.103.d.122.1.c|123.1.b|in Par.c.4.p.13.2.b.
a bapt.l.2.c.11.p.43.1.b|in Cre.l.3.c.60.p.192.2.a.
b lit.P.c.103.p.123.1.b.
c c.83.p.144.1.d.
d c.23.p.100.1.c|l.1.c.10.18.p.91.1.b|92.1.c.
e l.2.c.23.p.100.1.c.

[h]L'usage qu'il faisoit de sa puissance, estoit d'opprimer les veuves, de ruiner les orfelins, de separer les mariages, de faire vendre les biens de ceux qui estoient les plus innocens, & puis d'en partager le prix avec les legitimes possesseurs. [i]Il n'y avoit personne en Afrique, ni payen, ni Juif, ni Chrétien,soit Catholique, soit mesme Donatiste, qui ne dist hautement que c'estoit un voleur, un ravisseur, un traitre, un homme qui opprimoit [les foibles,] & qui separoit[ce que Dieu a uni.]'Saint Augustin le marquoit sans doute, lorsqu'il disoit à son peuple; Supposons » un homme battizé dans l'Eglise des Donatistes,je ne dis pas par » un ivrogne, par un homicide, par le satellite d'un scelerat, par » un homme qui ravit le bien d'autrui, qui opprime les pupilles, » qui separe les personnes mariées; mais par &c. 'En un mot, il faisoit partout des maux incroyables.'Mais tout le monde crioit, surtout contre les violences avec lesquelles il ravissoit [le bien d'autrui.]

f ep.164.p.285.1.d.
g lit.P.l.1 c.13.p.91.2.b.
h l.2.c.23.p.100.1.c.
i c.103.p.123.1.b.
ev.Jo.h.5.p.20.1.b.c|v.R.p.252.
ep.162.p.281.1.d.
in Par.l.2.c.9 p.15.2.c.

'Il continua à faire persecuter les Rogatistes par Gildon, comme ils l'avoient esté auparavant par Firme.[k]Pour les Maximianistes, nous venons de voir les maux que son credit leur avoit fait souffrir, [l]& que ce fut luy qui contraignit Felicien de Musti & Pretextat d'Assur de revenir à la communion de Primien, 'en menaçant d'envoyer les soldats de Gildon dans leurs villes: [m]& les Donatistes d'autre part rejettoient sur luy le tort qu'ils s'estoient fait en recevant ces deux Evesques. [n]On disoit aussi que c'estoit luy qui avoit fait demolir la basilique de Maximien à Carthage: [o]Et Saint Augustin dit par ironie,que les violences

lit.P l.2.c.83.p.114.1.d.
k l.1.c.18.p.92.1.c|bapt.l.2.c.11.p43 1.b.
l in Cre.l.3.c.60 p.192.2 a.l.4.c.25.p.204.2.a.
m a|lit.P.l.1.c.13.p.91.2.b|ep.165.p.287 2.b.
n in Cre.l.4.c.46.p.209.1.b.
o ep.172.p 295.1.b.

que les Maximianistes avoient souffertes, faisoient reverer la sainte memoire d'Optat l'illustre colonel des Donatistes.

lit.P.l.2.c.83.p.114.1.2. 'Pour les Catholiques, il les persecutoit par mer & par terre avec des troupes armées, comme si c'eussent esté des ennemis 2.a. declarez de l'Etat, & avec des inhumanitez étranges; 'ce qui les obligea d'alleguer pour la premiere fois la loy des dix livres Cod.Th.16.t.5.l.21.p.138. d'or,'ausquelles Theodose avoit condanné generalement le 15 de juin 392, tous les Ecclesiastiques heretiques, & tous ceux qui leur Aug.p.114.2.a. permettroient de s'assembler sur leurs terres. 'Les Catholiques l'alleguerent donc alors contre les Donatistes devant Seranus in Cre.l.3.c.47.p.189.2.c. Vicaire d'Afrique: 'mais ils se contenterent de l'alleguer, pour faire voir aux Donatistes ce qu'ils eussent pu faire s'ils l'eussent lit.P.p.114.2.a. voulu; '& on n'en vint pas jusques à l'execution. [a]S. Augustin a in Cre. c.45. p.189.1.a.b. semble dire que les Catholiques firent diverses protestations devant les magistrats, des violences que les Donatistes leur faisoient souffrir du temps d'Optat, sans que cela ait jamais pu porter leurs Evesques à faire aucune punition des crimes de ceux de leur communion.

ep.164.p.285.1.d|in Par.l.2.c.4.p.13.2.b. [Il faut que la tyrannie d'Optat ait esté bien excessive,]'puisqu'il est appellé le gemissement public de toute l'Afrique, [b]durant dix ans[depuis 388 jusques en 398.]'Saint Augustin proteste b lit.P.l.1.c.24.p.93.1.c|in Par.c.2.p.12.1.c. que quoy qu'il eust dit de ses vices, on trouvera qu'il en avoit c in Cre.l.4.c.24.p.204.1.d. dit trop peu, tant qu'il y aura des personnes qui auront esté témoins de sa vie & de ses mœurs.

ARTICLE LXXIV.

Les crimes d'Optat servent à l'Eglise.

Aug.in Par.l.2.c.4.p.13.2.b. d ps.36.2.p.120.2.a. 'SAINT Augustin remet toujours cet Optat devant les yeux des Donatistes; [& ce n'estoit pas sans sujet.][d]Car ils avoient pour maxime, que tel qu'est celui avec qui on communique, telle est toute la masse de ceux qui communiquent avec luy. [C'estoit sur cela que supposant que Cecilien autrefois Evesque de Carthage, ou plutost celui qui l'avoit ordonné, estoit Traditeur, ils pretendoient que toute l'Eglise Catholique en communiquant avec luy, s'estoit souillée du mesme crime, & qu'ils avoient esté obligez pour cela de s'en separer. Il suffisoit donc pour détruire ce fondement de leur schisme, de leur montrer seulement un homme dans leur communion dont ils ne pussent pas desavouer le crime.]

'Il y en avoit assez qui n'estoient pas moins méchans qu'Optat; mais ils estoient moins connus ou moins puissans : au lieu que pour celui-ci, il s'estoit tellement fait connoistre, que personne ne pouvoit dire qu'il ne sceust pas quel il estoit.'Toute l'Afrique pleuroit sous ses injustices. [a]Les Donatistes ne les traitoient pas » moins mal que tous les autres: [b]Et quand on le leur objectoit, » comme ils ne pouvoient le condanner sans se condanner eux » mesmes, aussi ils n'estoient pas assez impudens pour le défendre. » 'Car il estoit honteux à un homme qui avoit un peu d'honneur, de l'entreprendre. 'Il ne leur restoit donc que de dire qu'il faut quelquefois tolerer les méchans pour eviter de plus grands maux : Et par consequent ils avoient dû tolerer Cecilien, quand mesme il eust esté coupable, plutost que diviser l'Eglise; ce qui est le plus grand de tous les maux.

in Par.p.13.2.b. c|l.3.c.3.p.181.b.
lit.P.l.2.c.52.p.108.2.d.
a c.23.103.p.100.2.c|123.1.b.
b in Cre.l.4.c.25 p.204.2.a.b.
ep.164.p.285.2.a.
1.d|in Par.l.2.c.2.p.12.1.c.

[Ils eussent pu répondre plus raisonnablement, s'ils eussent pu faire voir qu'ils avoient retranché de leur communion ce méchant Evesque.] 'Cependant c'est ce qu'ils ne firent jamais: Ils l'honorerent toujours comme leur collegue. 'Ils se joignoient avec luy par le baiser de paix dans la solennité des sacremens : Ils luy donnoient l'Eucaristie dans les mains, ils étendoient les leurs pour la recevoir de luy: 'Ils celebroient sa feste avec une grande solennité, & leurs Evesques s'y trouvoient en fort grand nombre. 'Ils ne rebattizerent jamais personne aprés luy; [c]& ainsi selon leurs principes, il faisoit autant d'Optats qu'il battizoit de personnes; ce qui eust esté un grand malheur pour l'Afrique. [d]Il ne leur servoit de rien de dire que ses actions deplaisoient à tous les gents de bien de leur parti, puisque c'estoit selon eux la communion des méchans qui souilloit, & non l'approbation de leurs crimes. 'Ainsi tous les Donatistes, quelque innocente que fust leur vie, estoient obligez de reconnoistre qu'ils estoient tous tels qu'Optat.

conjunctis manibus.

in Par.p.12.1.c.
c.7 p.14.2.a|lit.P.l.2.c.23.p.100.1.d.
lit.P.p.100.1.d|
ep.255.p.354.2.b.
lit.P.c.37.p.105.1.c.d.
c c.6.101.p.94.2.c|122.1.c.
d in Par.c.1.4.p.11.2.d|13.2.b.
lit.P.c.39.100.p.106.1.b c|122.1.a|in Cre.l.4.c.27.p.205.1.b.

'Bien loin d'oser le condanner, [e]ils n'osoient pas seulement luy dire une parole un peu libre, depeur d'offenser ses oreilles sourdes à tous les gemissemens de l'Afrique. [f]Il y eut seulement un des principaux d'entre eux; qui luy dit que le Comte Gildon estoit son Dieu & sa foy; mais en des termes qui par l'ambiguité du mot de *Comes*, pouvoient aussi signifier que Dieu & la foy estoient la regle ou l'appui de toutes ses actions. Cela passa pour une raillerie adroite & spirituelle, que les Donatistes loüoient & relevoient extremement ; '& ils donnoient de grands eloges à celui qui avoit eu la hardiesse de reprendre par cette parole

lit.P.l.1.c.9.p.90.2.d.
e l.2.c.23 p.100.1.d.
f d|l.1.c.9.33.p.90.2.d|l.2.c.28.p.101.2.c|103.2.b.
p.100.1.d.

p.90.2.d. equivoque, un homme aussi puissant qu'estoit Optat, 'sans prendre garde qu'ils se perçoient eux mesmes de leur propre épée, [puisque c'estoit avouer l'impieté d'un homme qu'ils n'osoient separer de leur communion.]

in Gaud.l.1.c. 38.p.266.1.b. 'Jamais personne ne put dire avec plus de verité que cet Optat, les paroles que l'Ecriture met en la bouche des damnez, Que « nous a servi nostre faste, & quel avantage avons nous receu de « ces richesses dont nous faisions vanité? Tout cela a passé comme « une ombre. [Aprés qu'il eut tyrannizé l'Afrique durant dix ans, « enfin Gildon qui estoit son veritable Dieu, estant tombé au printemps de l'an 398, on fit une recherche assez rigoureuse de ses satellites, selon le terme de la loy que nous avons encore.] V. Honoré § 7.

in Cre.l.3.c.13. p.182.2.c|lit.P. l.2.c.92.p.119. 1.b. 'Optat accusé comme le premier de ceux qui meritoient ce titre, fut arresté, & mourut pour ce sujet en prison. Les termes de S. Augustin 'portent tout à fait à croire qu'il finit sa vie par une ep.171 p.295.1.d mort violente. [Il est bien étrange] 'qu'une vie si criminelle, [& une mort si honteuse devant Dieu & devant les hommes,] n'aient d|lit.P.l.2.c.33. p.103.2.b. pas empesché les Donatistes de l'honorer comme un martyr; 'si ce n'est qu'ils prissent pour le Christ le Comte [Gildon] pour qui l.3.c.40. p.134. 2.c. il estoit mort. 'Petilien accusoit S. Augustin d'avoir contribué à sa condannation; [ce que ce Saint, qui ne songeoit qu'à la cause de l'Eglise, & non à la sienne, ne s'amuse pas à refuter.

ARTICLE LXXV.

S. Augustin travaille à convertir les Donatistes d'autour d'Hippone: Il refute Petilien: Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état ecclesiastique.

[LA mort d'Optat arriva, comme nous avons dit, en 398, vers le mesme temps que Dieu commença à opposer Saint Augustin aux Donatistes Car ce Saint fut fait Prestre d'Hippone en 391, & Evesque sur la fin de 395. Les Donatistes y avoient alors pour Evesque Proculien successeur peut-estre de ce Faustin qui avoit autrefois dominé dans Hippone avec une autorité absoluë. S. Augustin commença donc à les combatre par ses sermons & par ses écrits. Il eust esté bien aise de conferer souvent avec eux par lettres ou de vive voix. Mais aprés qu'ils eurent un peu connu la force que la verité avoit dans sa bouche, ils eviterent de luy Aug.ep.203.p. 314-316. parler, & refuserent mesme de recevoir ses lettres.] 'Maximin Evesque Donatiste de Sinite prés d'Hippone, ayant rebattizé un Diacre

Diacre Catholique, S. Augustin qui n'estoit alors que Prestre, en écrivit à Maximin d'une maniere civile, mais forte, pour l'exhorter à entrer en conference avec luy.

[Au commencement qu'il fut Evesque, Proculien ayant témoigné agréer une conference, il l'accepta, & l'en pressa : mais ce fut inutilement: Proculien refusa mesme de recevoir ses lettres. De sorte qu'ayant à se plaindre de quelques outrages que les Donatistes luy avoient faits, & de ce qu'il recevoient des personnes tout à fait criminelles, il s'adressa à un Eusebe Donatiste laïque, afin qu'il parlast à Proculien.] Les Donatistes tinrent en ce temps là des Conciles à Constantine & à Mileve, [desquels on ne trouve rien. ep.168.p.293.1.b.

En 397 ou 398, S. Augustin eut à Tubursique une conference avec Fortune Evesque Donatiste de la ville, & quelques autres. Il confera encore avec un autre de leurs Evesques nommé Fortunat, & avec Clarence aussi Evesque. Il voulut faire la mesme chose avec Crispin de Calame l'un des plus anciens & des plus celebres Evesques de ce parti qui s'y estoit offert de luy mesme: Il écrivit aussi à Severin son parent pour le retirer de ce parti. Mais on ne voit pas quels succés eurent tous ces efforts que la charité luy fit faire.

Il paroist qu'aprés la ruine d'Optat, qui avoit esté si longtemps l'appui & la honte de leur parti, on fit quelques loix pour reprimer leurs violences: ce qui leur faisoit dire que les Catholiques leur vouloient susciter une persecution; de quoy S. Augustin estoit alors fort eloigné.

Vers l'an 400, Petilien Evesque de Cirthe ou Constantine, le plus celebre de tout leur parti, écrivit une lettre à son Clergé contre l'Eglise Catholique; & un autre Donatiste feignit ou s'imagina une apparition d'un ange qui ordonnoit de suivre cette lettre. Mais S. Augustin se moqua de l'apparition pretendue; & ayant vu la lettre de Petilien, quelque soin que les Donatistes eussent de la luy cacher, il la refuta, partie vers l'an 400, partie en l'an 403. Il refuta aussi vers l'an 400, la lettre que Parmenien avoit autrefois écrite contre Ticone; & répondit ensuite en sept livres à tout ce que les Donatiste alleguoient pour la reïteration du battesme. Il fit encore alors quelques autres écrits contre le schisme, & il en retira un homme de qualité nommé Celer.

Dans le commencement du schisme, & dans la réunion qui se fit sous Macaire, on avoit receu les Donatistes dans les mesmes degrez qu'ils avoient eus. Cela avoit depuis esté défendu, &

apparemment en 391, par le Concile de Capoue. Le Concile d'Hippone confirma peutestre ce decret en 393, comme la regle ordinaire de l'Eglise; & souhaita neanmoins qu'on y fist quelque exception, pourvu que ce fust avec l'agrément du Pape & de l'Evesque de Milan. Le Concile de Carthage en l'an 397, prit la mesme resolution, ou suivit celle qui avoit esté prise à Hippone. En l'an 401, le Concile de Carthage du 16 juin, ordonna qu'on prieroit le Pape Anastase & Venere de Milan, de trouver bon qu'on pust elever à la clericature ceux qui auroient esté battizez estant enfans par les Donatistes; & que pour les autres, on s'en remettroit à leur jugement. Mais celui du 13 septembre de la mesme année, resolut enfin que les Donatistes pourroient estre receus dans leurs degrez, lorsqu'on le jugeroit à propos pour le bien de l'Eglise. Pour les diverses regles que l'on observoit dans leur reception, nous en parlons dans l'histoire de Saint Augustin, où nous traitons aussi plus amplement ce qui n'est touché qu'en un mot dans cet article & dans les suivans.]

ARTICLE LXXVI.

On travaille à instruire les Donatistes. Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix severes &c.

["LE mesme Concile du 13 septembre 401, ordonna encore sur les remontrances du Pape Anastase, qu'on travailleroit fortement à la réunion des Donatistes, qu'on employeroit pour cela la voie de la douceur & de l'instruction, & qu'on demanderoit aux magistrats copie de tous les actes qui regardoient l'affaire des Maxiministes. Sur la fin de la mesme année, Crispin de Calame ayant acheté une terre pres d'Hippone, y contraignit pres de 80 paysans à se laisser rebattizer. Mais vers le mesme temps, ceux d'une autre terre se réunirent à l'Eglise par les exhortations de S. Pammaque Senateur Romain leur seigneur.

V.S.Augustin §132,133.

Pendant que Saint Augustin écrivoit son second livre contre Petilien, au commencement de 402, Petilien répondoit au premier par des injures & des calomnies, que ce Saint refuta par un troisieme livre.]Il y parle d'un Cyprien Evesque Donatiste, qui aprés avoir vécu longtemps dans le crime, fut enfin decouvert & deposé. [Sur la fin de 402, Maximien qui avoit esté Donatiste, quitta l'evesché de Bagai ou Vagine, de peur de troubler l'Eglise.

Aug. lit. P. l. 3. c. 34. p. 133. 1. b.

Les remontrances que l'on faisoit aux Donatistes suivant

l'ordre du Concile de l'an 401, & particulierement l'histoire des Maximianistes, convertirent beaucoup de personnes. Mais les Circoncellions en devinrent plus furieux. Ils firent partout de grandes violences, & se signalerent surtout dans le diocese d'Hippone, où ils voulurent tuer S. Augustin mesme, & firent souffrir de grands maux à S. Restitute & à divers autres qui les avoient abandonnez. D'autres Donatistes demandoient une conference. Le Concile de Carthage la resolut pour les Catholiques le 25 aoust 403, & en fit sommer juridiquement les Evesques Donatistes: mais ceux-ci la refuserent par conclusion de leur Concile, avec une insolence & un mepris incroyable; ce qui obligea S. Augustin d'adresser une lettre à leurs laïques.

Mais Crispin de Calame joignit à la vanité la violence ouverte contre S. Posside Evesque Catholique de la mesme ville, qui eut peine à sauver sa vie. Crispin mis en justice pour ce sujet en l'an 404, & condanné comme heretique à payer dix livres d'or, comparut devant le Proconsul pour soutenir qu'il n'estoit point heretique, & fut convaincu de l'estre dans une conference publique de trois jours qu'il eut avec Posside à Carthage. Posside luy ayant neanmonis fait remettre l'amende, il en appella à l'Empereur, qui le condanna & luy & tous les Donatistes à payer les dix livres d'or comme heretiques; & ils les eussent payées si les Catholiques mesmes ne les en eussent fait decharger.

Les Circoncellions commirent encore des inhumanitez tout à fait barbares contre S. Maximien de Bagai, qui avoit emporté sur eux une basilique par les voies de la justice, & contre Serve de Tuburficubure qui en demandoit une autre: de sorte que le Concile tenu à Carthage le 26 juin 404, resolut de demander des loix à l'Empereur pour les reprimer. S. Augustin fit conclure qu'on n'en demanderoit que de moderées. Mais l'horreur du traitement qu'ils avoient fait à S. Maximien, fit qu'au commencement de l'an 405, Honoré en donna de tres severes. Elles produisirent de grands fruits à Carthage & dans tout le reste de l'Afrique, malgré la fureur des Circoncellions, qui s'irritant du progrés de la verité, commirent des cruautez toutes nouvelles, particulierement dans le diocese d'Hippone, & ne se contentant pas de jetter de la chaux dans les yeux des Catholiques, ils y ajoutoient du vinaigre.

Macrobe succeda vers ce temps-ci à Proculien d'Hippone, & fit d'abord paroistre quelque honneur & quelque equité: mais il

ne laissa pas de recevoir Rusticien Soudiacre excommunié par son Curé, & noyé de dettes. Saint Augustin luy en fit faire des reproches, & le pria de resoudre la difficulté touchant les Maximianistes: Mais il répondit à tout cela avec une froideur qui témoignoit assez sa foiblesse.

Le 30 de janvier 406, Maximin de Sinite, & d'autres Donatistes, demanderent à Ravenne devant le Prefet du Pretoire, d'entrer en conference avec les Catholiques d'Afrique. S. Augustin envoya durant ce temps là un Prestre à Sinite, d'où les Donatistes le chasserent. Mais Maximin estant revenu, se réunit luy mesme à l'Eglise. Le Clergé d'Hippone se plaignit vers ce temps là des violences des Donatistes, à Janvier Evesque des Cases leur Primat dans la Numidie, & mesme le chef de toute leur communion.]



ARTICLE LXXVII.

Suite l'histoire des Donatistes jusqu'à la mort de Saint Augustin: Conference de Carthage &c.

["CRESCONE grammairien Donatiste, ayant entrepris de défendre la lettre de Petilien, contre le premier livre par lequel Saint Augustin l'avoit refutée, ce Saint luy répondit vers l'an 406, par un grand ouvrage divisé en quatre livres. Le mesme Saint tascha inutilement de gagner Emerite d'Alger par quelques lettres civiles qu'il luy écrivit. Il refuta un ouvrage de Petilien sur le battesme, & fit encore vers ce temps là divers ouvrages contre les Donatistes. Le Concile de Carthage du 13 de juin 407, fit quelques reglemens touchant les Eglises Donatistes qui se réunissoient. Le 15 & le 24 de novembre 407, Honoré donna encore de nouvelles loix contre les Donatistes. V. S. Augustin § 162.

L'an 408, Stilicon qui conduisoit l'Empire d'Occident, fut tué le 23 d'aoust; & les Donatistes se souleverent aussitost, pretendant que toutes les loix faites durant son ministere estoient mortes avec luy: ils publierent mesme une fausse indulgence d'Honoré en leur faveur. Mais ce prince les dementit bientost par diverses loix faites dés la fin de la mesme année, & au commencement de l'autre: De sorte que S. Augustin ne fut plus occupé qu'à retenir le zele des magistrats, & à les empescher de punir par le sang les excés des heretiques. Il répondit en mesme temps par une lettre publique aux Donatistes, sur ce

que quelques uns de leurs Prestres luy avoient fait dire en ces
„ propres termes; Laissez-nous là, si vous ne voulez pas que nous
„ vous assommions. Il travailla aussi à convertir des paysans de son diocese, & il en écrivit à Feste leur seigneur.

Vers le milieu de l'an 409, Honoré donna liberté de conscience aux heretiques: mais il la revoqua le 25 aoust 410; & le 14 octobre suivant, il ordonna la grande Conference entre les Catholiques & les Donatistes, qui se tint à Carthage le premier, trois, & 8 de juin 411. L'histoire de cette Conference se voit sur celle de Saint Augustin, dont elle fait un des principaux ornemens, puisque c'est par luy que l'Eglise y a surmonté les Donatistes. Mais nous pouvons marquer ici quelques petits faits qu'on apprend des actes qui en furent dressez. On y voit que beaucoup de villes n'avoient point d'Evesque Donatiste, & que quelques unes n'en avoient mesme jamais eu; mais qu'il y en avoit aussi où le schisme dominoit, & qui n'avoient point d'Evesque Catholique. Cela seroit trop long à marquer en particulier.]

1. 'Hilaire' Evesque de Boffete, qui pouvoit estre dans la Numidie, avoit esté Donatiste, & s'estoit réuni à l'Eglise: Ce que Petilien avoit voulu qu'on remarquast dans la Conference; S. Alype luy dit qu'il souhaitoit que luy & tous les autres Donatistes voulussent faire la mesme chose [Il s'estoit sans doute réuni avec tout son peuple.] Car il estoit seul Evesque de Boffete. Cart.b.1.§120. 121.p.194.

'Maximien de Ture s'estoit réuni [comme Hilaire,] & estoit aussi seul Evesque dans sa ville.'On marque qu'il y avoit une ville de Ture ou Turse dans la Mauritanie de Stefe, une autre dans la Numidie, '& une troisieme qui n'estoit qu'un bourg dans le diocese de Musti, où les Donatistes avoient neanmoins mis un Evesque. §121. p.195. p.195-240. §121.p.196.2.

'Les Donatistes avoüent eux mesmes qu'ils avoient condanné l'Evesque qu'ils avoient à Cufra dans la Byzacene. [Cet Evesque avoit apparemment demandé à estre receu dans l'Eglise.] Et comme il sortoit condanné des Donatistes, on avoit confirmé sa condannation, [en ne luy offrant au plus que la communion laïque. Car c'est la regle que l'Eglise gardoit à l'égard des Donatistes, quoiqu'il ne la gardassent pas de leur costé à l'égard des Catholiques.]'Les Donatistes avoient encore esté obligez de deposer cette année là mesme leur Evesque de Tunugabe, [dont §129.p.206. §129.130.

1. Nous marquons ici pour la Conference les pages de Mr Baluze dans son nouveau recueil des Conciles imprimé en 1683, à cause des notes qu'il y joint aux actes, & dont nous nous servons, surtout pour les provinces d'où sont les villes.

on ne marque point la province ;] parcequ'il estoit coupable d'adultere.

§ 129.188. p. 206.237. 'Calipode Donatiste voulut paroistre dans la Conference en qualité d'Evesque de Bazare ou Vazare dans la Byzacene, quoiqu'il n'eust ni eglise, ni peuple. Car tous les Donatistes de ce lieu s'estoient convertis; ce qui l'avoit obligé de se retirer.

§ 133 p. 208. 209. 'Rufinien de Bonuste, & Augende de Villemagne, l'une & l'autre dans la Proconsulaire, avoient autrefois esté tous deux Donatistes, [mais avant que d'estre Evesques, au moins le premier.]Car Primien pretendant qu'il y avoit un peuple de Donatistes à Bonuste, Rufinien luy soutint hautement que jamais il n'y en avoit eu.

§ 176.215. p. 230. 258. 'Primule Evesque Donatiste de Vage, avoit embrassé l'unité Catholique avec tout son peuple non seulement de la ville, mais encore de toutes "les paroisses de la campagne. Ampele ancien Evesque des Catholiques du mesme lieu le receut avec joie, luy conserva le titre d'Evesque de Vage, & ils vécurent ensuite ensemble dans l'union de la vraie foy, & d'une charité sincere. *diaecesibus.*

§ 187.188. p. 237. 'On reprocha dans la Conference aux Donatistes de s'estre emparez de l'Eglise de Rotarie en Numidie, comme l'on croit, en rebattizant l'Evesque Catholique du lieu, agé de 90 ans.[Ils l'avoient apparemment rebattizé par force ; d'où vient que] cette action est traitée de meurtre. 'Simplice de Tibile en Numidie, qui se trouva à la Conference,[estant déja Evesque,]avoit esté mis par eux au nombre des catecumenes, rebattizé, [& ordonné de nouveau . Mais il ne paroist point qu'il y ait eu de violence, non plus que dans]'Vital, qui estant Diacre de l'Eglise Catholique à Stefe[en Mauritanie,]fut rebattizé, fut fait Prestre, fut deposé pour un adultere; & aprés tout cela, fut fait Evesque de Mascule dans la Numidie.'Felix Evesque de Vose ou Bose, qu'on croit avoir esté dans la Proconsulaire,'& Rogat de Zarat dans la Numidie, avoient aussi quitté l'Eglise Catholique estant Diacres, pour se faire rebattizer.

§ 197. p. 240.

§ 201. p. 247.

§ 202.203 p. 200. 249.

§ 203. p. 205. 249.

[''Les Donatistes furent absolument vaincus dans la Conference, nonobstant toutes leurs chicanes, mais non convertis. Ils en appellerent à l'Empereur, qui les condanna rigoureusement le trentieme janvier 412: de sorte que beaucoup cederent & se réunirent. V.S. Augustin § 208, 209, 210.

Les autres plus furieux que jamais, non seulement publierent diverses calomnies, que S. Augustin fut obligé de refuter par écrit, mais s'emporterent aux dernieres violences, & tuerent

mesme Saint Restitute Prestre d'Hippone: ce qui obligea Saint Augustin de travailler beaucoup pour empescher la mort des homicides. D'autres voyant qu'on les empeschoit de tuer les Catholiques, se tuoient & se bruloient eux mesmes avec leurs eglises, plutost que de se convertir. Le Concile de Cirthe ou de Zerthe tenu le 14 juin 412, écrivit aussi aux Donatistes. Et Saint Augustin fit mesme mettre en prison deux de leurs Prestres, donc l'un nommé Donat voulut se tuer.

S. Marcellin estoit alors commis par l'Empereur pour faire executer les loix contre les Donatistes. Ces heretiques trouverent moyen de luy faire trancher la teste le 13 de septembre 413. Mais le 22 juin 414, Honoré fit contre eux une loy plus severe que toutes les precedentes: & le 30 aoust suivant, il declara que la mort de Marcellin ne diminuoit en rien l'autorité des actes de la Conference de Carthage, à laquelle il avoit presidé. Macedone qui estoit alors Vicaire d'Afrique, publia aussi un edit pour exhorter les Donatistes à la réunion. Ce fut en vain que vers l'an 417, ils importunerent Boniface Comte d'Afrique, qui deferoit moins à leurs calomnies qu'aux instructions que luy donnoit S. Augustin.

Le grand Concile de Carthage du premier may 418, donna encore de nouveaux ordres pour travailler à l'extinction entiere du schisme. Au mois de septembre de la mesme année, S. Augustin estant à Alger, l'Evesque Emerite qui s'estoit caché, vint pour disputer contre luy, & n'osa neanmoins ouvrir la bouche. Vers 418 ou 419, ils tinrent un Concile où Petilien se trouva avec plus de trente autres. Dulcice commis en ce temps là pour executer les loix faites contre eux, ayant écrit à Gaudence leur Evesque à Tamugade, pour l'exhorter à se réunir, au lieu de se bruler comme il en menaçoit, & Gaudence luy ayant écrit sur cela, Dulcice pria Saint Augustin de luy répondre. Le Saint le fit; Gaudence repliqua, & le Saint refuta encore sa replique.]

'Les Donatistes sont compris nommément dans une loy tres severe que Theodose le jeune fit publier le 30 may 428; & ils y sont mis avec les Priscillanistes & les autres à qui la loy défend "absolument toute assemblée dans les villes ou à la campagne. Cod.Th.16.t.5. l.65.p.187.

&c.



ARTICLE LXXVIII.

De ce qu'on trouves des Donatistes depuis S. Augustin.

ON peut dire avec verité, que les travaux de S. Augustin ont éteint le schisme des Donatistes: & c'en est apparemment une marque]'de ce que dans quelques sermons preschez en Afrique peu aprés sa mort, on y parle de diverses heresies sans rien dire des Donatistes, [comme s'ils eussent esté entierement abolis. Il ne laissa pas neanmoins de s'en conserver encore quelques restes, favorisez par les Vandales, qui s'estant rendu maistres de l'Afrique vers l'an 428, mirent ces schismatiques à couvert de l'autorité des loix imperiales.] 'Nous trouvons dans S. Leon un Maxime Donatistes, devenu Catholique, qui avoit esté fait de laïque Evesque dans la Mauritanie Cesarienne, [soit devant sa conversion, soit aprés: car cela n'est pas clair.] S. Leon consentit neanmoins en 442, qu'il demeurast Evesque: mais il exige qu'il luy envoie sa profession de foy.

Aug.quinq.h.t. 6 p.16.1.a|cant. nov.t.9 p.315. 316.|cul ag.c.6. p.318.2.

Leo,ep.1.c.6.p. 403.

'S. Pierre Chrysologue dit que le demon qui avoit voulu porter J.C. à se precipiter, y portoit de mesme tous les hommes. Et c'est « ainsi, dit ce Saint, qu'il fait des martyrs dans l'Afrique. [De « sorte qu'il semble que les Circoncellions y continuoient encore & dans les plus grands excés de leur fureur contre eux mesmes.]

P.Chry.s.13.p. 44. 45.

'Fastidieux Evesque Arien du temps de S. Fulgence, dit que les Donatistes[oubliant l'exemple d'Optat le Gildonien,] continuoient à dire que les bons sont[toujours]soüillez par la communion qu'ils ont avec les méchans.

Fulg.ep.9.p.221. a.

'Cassiodore les combat vers le mesme temps comme une heresie qui pretendoit encore que l'Eglise de J. C. est renfermée en de certains lieux, elle qui doit comprendre toute la terre.

Cass.ps.60.p. 202.2.

'Nous apprenons de Saint Gregoire, "qu'à la fin du VI. siecle "ils partageoient encore les Eglises dans l'Afrique, [a] & qu'ils estoient assez puissans pour s'elever contre la foy Catholique & contre l'Eglise, s'ils n'eussent esté arrestez par les soins & l'autorié de Gennade Exarque d'Afrique. S. Gregoire écrivit à ce Gennade, pour le remercier d'un si grand service qu'il rendoit à J.C; '& l'animer à travailler pour réunir les Eglises divisées [par cette heresie.]

Greg.l.1.ep. 72. p.432.d. a c. — en l'an 591. — *dispersa ecclesia.* — d.

'Il marque dans d'autres lettres qu'ils s'augmentoient tous les jours, & qu'ils rebattizoient beaucoup de Catholiques, par la liberté

l.2.ep.33.p 471. a.

liberté que leur laissoient les [officiers] gagnez par argent. 'Non seulement ils rebattizoient en 594, & seduisoient beaucoup de personnes, mais ils chassoient mesme les Evesques Catholiques de leurs Eglises. 'Quelque temps auparavant, Maximien Evesque de Pudentiane en Numidie, avoit receu d'eux de l'argent, à ce qu'on pretendoit, pour leur laisser ordonner un Evesque dans sa ville. l.3. ep.32.35.p. 570.d|573.a. l.2. ep.33.p. 470.d.

'Saint Gregoire extremement touché de ces maux de l'Eglise d'Afrique, travailla à inspirer le mesme zele & aux Evesques,'& aux magistrats civils, afin qu'ils fissent executer les [anciennes] loix données contre ces heretiques. 'Il ordonna en 592, qu'on assembleroit un Concile pour examiner l'affaire de Maximien, & le deposer s'il estoit coupable, afin qu'il expiast sa faute par la penitence. 'Il demanda encore en 594, que l'on en assemblast un autre, pour y chercher les moyens de s'opposer aux progrés du schisme. 'Dominique Evesque de Carthage en tint un, où il témoigna tout le zele d'un vray pasteur pour purger l'Afrique de l'heresie, ordonnant mesme de grandes peines contre les Evesques qui negligeroient de rechercher les heretiques. d|571.a.&c. l.3.ep.32.p.570. l.2.ep.33.p.470. d.e. l.3.ep.35.p.573 b. l.4.ep.3. p.583.

[Les Donatistes ne furent pas arrestez pour cela:] 'Il se trouvoit non seulement des laïques, mais mesme des Ecclesiastiques Catholiques, qui souffroient que leurs domestiques, & leurs propres enfans, receussent d'eux le battesme, & embrassassent leur heresie. 'L'Empereur Maurice donna divers ordres contre eux, qui pouvoient estre fort utiles à l'Eglise. 'Mais les Evesques d'Afrique se plaignoient que ces ordres demeuroient inutiles par la negligence des officiers, qui acceptoient mesme les presens des Donatistes, pour vendre la foy Catholique. S. Gregoire envoya deux de ces Evesques à Maurice, en le priant de vouloir examiner cette affaire, '& de punir severement ceux qui se trouveront coupables. l.5.ep.36.p.676. d.e. ep.63.p.696.e. p.697.a. b.

'Ce Saint songea mesme à faire changer l'ancien ordre de l'Eglise d'Afrique, & à y faire établir des Metropolitains fixes dans chaque province, sans deferer cet honneur au plus ancien, afin qu'ils eussent plus d'autorité pour s'opposer aux Donatistes. 'Mais il declare absolument qu'il ne faut point que les Evesques qui ont esté Donatistes, soient admis à estre Primats [& chefs de leurs provinces,] quoiqu'ils en soient les plus anciens. l.1.ep.72.p.431. c.d. ep.75. p.434.e.

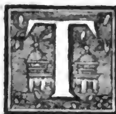
'Le P. Alexandre ne marque rien sur les Donatistes audelà de S. Gregoire. Alex.t.7. p.84.





VITAL, ET SAINT PHILOGONE, EVESQUES D'ANTIOCHE.

Euf.l.7. c.32 p. 284.c.



TYRAN estoit Evesque d'Antioche aprés Saint Cyrille, lorsque Diocletien y fit abatre les eglises [en l'an 303. Il ne l'estoit que depuis environ un an,] 'selon Eutyque qui l'appelle Euris, & ne luy donne qu'onze ans d'episcopat: [" & cela s'accorde mieux avec Eusebe.] 'Que s'il a gouverné treize ans, comme on le lit [dans la chronique de Nicephore, &] dans Theophane, [il faut qu'il ait commencé en 300 ou 301.] 'Car nous apprenons de Theodoret, qu'il mourut lorsque la paix commençoit à succeder à la persecution, [qui ne finit qu'à la fin de 312; & la paix ne fut tout à fait établie qu'en 313 par la mort de Maximin.]

Euty.p.404. — Thph.n.p.5.c. — V.S.Lucien d'Antioche note 4. — Thdrt. l.1.c.2. 3.p.524.b.

b. 'Aprés la mort de Tyran, Vital receut l'administration du siege d'Antioche, [au milieu de la joie que cette Eglise ressentoit avec toutes les autres, de ce que Dieu leur avoit rendu la paix aprés la cruelle persecution de Diocletien;] de ce qu'il avoit enfin regardé la terre; de ce qu'il commençoit à rétablir son troupeau, & à rassembler ses brebis dispersées de tous costez. 'On voyoit accourir partout les Chrétiens des pays [& des lieux où ils s'estoient cachez,] se venir tous réunir les uns aux autres, comme les membres d'un mesme corps, selon l'image si divine qu'Ezechiel nous en a tracée, "pour participer tous en un mesme esprit à la joie que leur donnoit une mesme foy. 'Ils s'occupoient la nuit & le jour à rendre graces à Dieu de cette faveur, & à luy demander par de ferventes prieres, qu'il leur conservast la paix qu'il leur avoit accordée aprés une guerre de dix ans.'Il sembloit que toute la terre fust éclairée d'un nouveau jour, "aprés avoir esté couverte d'epaisses tenebres.

Lact. perf.c.1. 52.p 1.2.45. — Euf.l.10. c.3.p. 370 371. — &c. — Lact.perf.c.52. p.46. — Euf.l.10.c.1 p. 369.c. — &c.

'Dieu content d'avoir purifié une partie de ses serviteurs par l'injustice de ses ennemis, '& d'avoir eprouvé le courage & la patience de ses soldats, avoit aboli [jusques aux statuës, aux inscriptions, & à] la memoire mesme des persecuteurs. On ne voyoit pas mesme, selon l'expression de l'Ecriture, la place où avoient esté ces impies elevez comme des cedres du Liban. [Ils estoient passez comme une nuée que le vent emporte.] 'Au lieu d'eux', on voyoit des Empereurs qui detestoient & qui fouloient aux piez les idoles, qui reconnoissoient le divin pouvoir de J. C, 'qui rendoient à ses Pontifes toutes sortes de marques d'honneur & de respect, [soit avec une foy sincere comme Constantin, soit au moins en apparence, comme faisoit alors Licinius.] 'Les payens qui n'avoient pas encore embrassé la foy, voyoient neanmoins sans envie, & mesme avec joie un changement si étonnant, tant la cruauté des tyrans avoit donné d'horreur à tout le monde. Ils confessoient que Dieu est veritablement le protecteur de ceux qui le servent; & que ce n'est pas en vain que nous mettons toute nostre confiance en J. C.

c.4.p.384.d. p.374.d. p.375.2. c.2.p.370. Ruf.l.9.c.10.p. 156.1.

'Les Pontifes de l'Eglise ne se contentant pas de loüer la misericorde de Dieu par leurs prieres & leurs actions de graces, comme faisoient tous les peuples hommes & femmes, la relevoient encore par des discours publics, selon la capacité que Dieu leur avoit donnée; '& les peuples dans un profond & respectueux silence, avoient le cœur & les yeux attentifs sur celui qui leur parloit de la part de Dieu, pour entendre les ordres qu'il avoit receus du Ciel, & qu'il estoit chargé de leur annoncer. Ainsi les laïques soumis aux ministres de Dieu, & ceux-ci tout occupez à distribuer aux autres les dons de Dieu, [formoient une harmonie admirable, vraiment digne de ce corps sacré dont J. C. est le chef, & le Saint Esprit l'ame.] On ne voyoit point d'envie ni de jalousie entre les pasteurs. Ils ne songeoient qu'à edifier l'Eglise; ils n'avoient pour principe de leurs actions que la charité, pour regle que l'humilité, 'ce qui leur faisoit rechercher à chacun ce que les autres avoient au-dessus de luy, pour s'estimer, s'honorer, se ceder, se prevenir mutuellement. Ainsi les simples admiroient ceux qui avoient plus de science qu'eux, & plus de talent pour l'instruction des Fideles; & ceux-ci se jugeoient inferieurs à la vertu [souvent] plus pure & plus sincere, de ceux qui ont moins d'erudition & plus de simplicité. C'est par là que l'Eglise demeuroit parfaitement unie, qu'elle estoit pleine de gloire devant Dieu & devant

Eus.l.10.c.3.p. 371.b. Ruf.l.9.c.10.p. 156.2. p.157.1.

les hommes, & qu'elle faisoit voir sur la terre une vive image du ciel.

[La persecution avoit emporté un grand nombre de ministres dont il falloit remplir la place par de nouvelles ordinations : & par ce moyen,] 'Dieu mettoit au jour plusieurs personnes dont la vie sainte & vraiment sacerdotale, luy estoit connuë depuis long-temps, quoiqu'à cause de la grandeur de la tempeste ils fussent demeurez inconnus aux hommes. Il les produisoit alors, les elevoit dans les premiers degrez du sacerdoce; & par les gands dons que son esprit leur communiquoit, 'il purifioit ceux mesmes qui s'estoient malheureusement souillez par les sacrifices.

Euf.l.10.c.4.p. 385.a.

a|379.c.d.

'C'estoit encore un grand sujet de joie, de voir les Evesques s'assembler [avec liberté, soit pour tenir des Conciles,] soit pour consacrer de nouveaux temples à J. C. 'Comme le premier effet de la persecution avoit esté d'abatre les eglises, aussi l'un des premiers & des plus agreables fruits de la paix fut de les relever, & de les faire encore plus grandes & plus magnifiques qu'elles n'avoient esté auparavant. 'L'on en bastissoit aussi beaucoup [de nouvelles] par tous les pays: & les solennitez qu'on faisoit pour dedier [les unes & les autres,] remplissoient de joie toutes les villes.

c.3.p.370.d.

c. 2. p. 370. b| Lact.pers.c.1.p. 1.

Euf.l.10. c.3.4. p.370.d|375.d.

'Eusebe nous a particulierement conservé la memoire de ce qui se passa à Tyr, où les payens ne se contentant pas de demolir l'eglise, 'en avoient encore rempli la place de toutes sortes d'immondices. Il eust esté aisé de trouver une autre place plus commode.'Mais Paulin alors Evesque de Tyr, [crut que le mesme lieu qui avoit participé aux maux des Fideles, devoir participer à leurs biens; & qu'aprés avoir esté abbandonné de Dieu,'irrité contre les pechez de son peuple, il devoit estre relevé avec gloire, puisque Dieu s'estoit reconcilié avec ses serviteurs.]'Ainsi aprés que l'on eut imploré le secours de Dieu par des prieres publiques & generales, 'Paulin ayant animé par son courage celui des Chrétiens, & assisté des liberalitez qu'ils luy offrirent volontairement, commença à purifier le lieu de l'ancienne eglise, & y enbastit ensuite une nouvelle,'beaucoup plus ample,[a] & beaucoup plus belle que l'autre.

c.4.p.377.d.

c.

p.371.c.

p.379.d.

p.377.b.c|380.a.

p.380.a.
a p.372.a.

'Quand elle fut achevée, il assembla plusieurs Evesques pour la dedier; & Eusebe de Cesarée en Palestine y prononça un discours dont il a fait la plus grande partie du dixieme livre de son histoire ecclesiastique. 'On y peut voir la description de cette

c.3.4.p.371.c.d.

c.4.p.380.381.

nouvelle eglise, & des portiques ou du cloistre qui l'accompagnoient. 'Eusebe dans ce discours, suppose toujours que les Princes qui regnoient alors, estoient ou Chrétiens, ou entierement favorables aux Chrétiens. [Ainsi c'estoit avant l'an 320, auquel Licinius les persecutoient déja, & aprés le Concile d'Ancyre,] 'auquel nous allons voir qu'Agricolaüs de Cesarée en Palestine a assisté. p.375.a|384.d. Conc.t.1.p.1475.d.

[Vital faisoit à Antioche ce que Paulin faisoit à Tyr.] 'Car il y rebastit l'eglise appellée la Palée ou "de la Palée, [c'est à dire de la vieille;] 'peut-estre parcequ'elle estoit dans l'ancienne ville: car Antioche avoit esté bastie à quatre fois. [Mais cette ancienne ville n'estoit plus considerée dans le IV. siecle que comme un fobourg,] 'puisqu'il paroist que l'eglise de la Palée estoit hors l'enceinte de la ville. Cette eglise est celebre, parceque ceux de la communion de S. Melece s'y retirerent [en l'an 361,] pour se separer des Ariens. [Et c'est peut-estre en partie pour ce sujet,] 'que S. Chrysostome l'appelle l'eglise si cherie & si aimée de tous les Fideles d'Antioche, comme leur mere, & comme la mere de toutes les autres eglises [de cette ville.] Mais elle estoit encore la mere des autres comme la plus ancienne de toutes; & surtout pacequ'elle avoit esté fondée par les mains mesmes des Apostres, [ce que S. Chrysostome paroist entendre à la lettre, & sans metaphore. Aussi il n'est pas impossible que les Apostres ayant consacré ce lieu pour y tenir les assemblées autant que cela se pourroit, les Chrétiens aient eu soin de le conserver pour cela, & l'aient ensuite basti en eglise sous l'Empereur Alexandre, "puisqu'ils commencerent vers ce temps là à en bastir. C'est donc peut-estre pour ce sujet,] 'que Theodoret l'appelle l'eglise apostolique: [Et elle pouvoit aussi estre consacrée sous le titre & l'invocation des Apostres.] Thdrt.l.1.c.2.p.524.c|3.c.2.p.639.c. ἐν τῇ λεγομένῃ παλαιᾷ. n.p.4.1.a|26.2.b|27.1.b. l.3.c.2.p.639.c| Socr.l.3.c.9.p.181.a|Blond.prim.p.1207. Chry.t.5.or.12.p.151.152. V.la pers.de Maximin. Thdrt.l.2.c.27.p.635.c.

'S. Chrysostome dit qu'elle avoit esté souvent abatuë en haine du nom de J. C, & toujours rétablie par la puissance de J. C, [c'est ce qui arriva en cette rencontre.] 'Car ayant esté demolie durant la persecution [de Diocletien,] Vital commença à la rétablir, & elle fut entierement achevée sous S. Philogone, qui luy succeda [vers 319, si nous suivons la chronique de Nicephore,] 'Theophane, & Eutyque, qui donnent six ans à l'episcopat de Vital: [car on n'en peut rien savoir par les plus anciens. Chry.p.152.a. Thdrt.l.1.c.2.p.524.c. Thphn.p.6.a|Euty.p.4.2.

Nous n'avons pas de connoissance des actions de cet Evesque] 'Nous pouvons neanmoins croire qu'il avoit un grand zele pour l'honneur & la discipline de l'Eglise, & comme parle Baronius, Bar.314.§77.

pour rassembler toutes les pierres du sanctuaire, que l'orage de
§ 76|Esp.p.52. la persecution avoit dispersées, 'en faisant rentrer dans l'Eglise ceux qui l'avoient abandonnée, mais aprés avoir satisfait selon ses
Bar.314 § 77. regles pour leurs fautes. 'Ce qui nous en fait parler de la sorte, c'est que nous le trouvons à la teste de deux celebres Conciles qui se tinrent de son temps dans l'Orient, à Ancyre & à Neo-
§ 75|Eus. l.10.c. 3.370.d. cesarée. 'Il sont apparemment du nombre de ceux qu'Eusebe dit s'estre celebrez aprés la mort de Maximin, où il se trouvoit des Evesques des pays les plus eloignez.

Bar.314.§ 75. 'Celui d'Ancyre paroist s'estre tenu fort peu aprés la persecution. C'est pourquoi Baronius a eu quelque raison de le mettre en 314; [& il est au moins tres assuré qu'il s'est tenu pendant l'episcopat de Vital, c'est à dire apparemment entre 313 & 319.
Zon.can.p.285. d. On le met avant celui de Neocesarée:] ce qui est confirmé par le témoignage de Zonare, [& par l'ordre que Denys le Petit & les
Bar.314.§ 75. 14. autres collecteurs des Canons ont suivi.] Il fut tenu aussi-tost aprés Pasque, comme il est aisé de le tirer du sixieme Canon.

Conc.t.1.p.1475. 'On ne conte dans les souscriptions que dixhuit Evesques.
Bar.314.§ 77. 'Il semble neanmoins que c'estoit un Concile general de tout
Conc.p.1475.d. e. l'Orient; & Baronius en parle en ces termes. 'En effet, il s'y trouva des Evesques de la Galacie où se tenoit le Concile, de la Cilicie, de l'Hellespont, du Pont appellé Polemoniaque, de la Bithynie, de la Lycaonie, de la Phrygie, de la Pisidie, de la Pamphylie, de la Cappadoce; & mesme de la Syrie, de la Palestine, & de la grande Armenie. [Et comme il n'y a presque jamais qu'un Prelat pour chaque province, il semble que l'on puisse croire ou que chaque province avoit deputé un ou deux Evesques au nom de tous les autres, ou que l'on a mis seulement les principaux dans les souscriptions. Car il est certain que ces souscriptions ne sont pas originales, comme nous le dirons à la fin.

La pluspart de ces 18 Evesques sont celebres dans l'Eglise.]
Zon.can.p.285. d. 'Vital Evesque d'Antioche est le premier comme y presidant.
a d|286.a. [a]Le second est Agricolaüs Evesque[de Cesarée en Palestine:]
Conc. t. 1.p. 1480.b.c. Zonare dit de Cesarée en Cappadoce; '& il peut l'avoir pris du Synodique, qui fait encore cet Agricolaüs president des douze Evesques du Concile[car il n'en met pas davantage]aprés Marcel d'Ancyre, sans parler de Vital d'Antioche. [Mais il faut que le Synodique qui est assez nouveau, & Zonare, se trompent,]
p.1475.e. 'puisque Leonce de Cesarée en Cappadoce est nommé aussi dans les souscriptions du mesme Concile d'Ancyre. [Cet Agricolaüs
Eus.l.7.c.32.p. 288.c.d. estoit donc apparemment successeur]d'Agape, dont Eusebe

parle avec de grands eloges, '& predeceſſeur d'Euſebe meſme. Bar.314.§77.
&c. 'Marcel d'Ancyre, "ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Athanaſe, §77.
& des Ariens,& qui vivoit encore en 376, eſt le troiſieme. 'Le Ath.or.1.p.291.
quatrieme eſt Loup Eveſque de Tarſe loüé par Saint Athanaſe c.
[Il eſtoit mort avant le Concile de Nicée,]où Theodore de Conc.t.2.p.52.b
V.ſon titre. Tarſe aſſiſta. 'Le cinquieme eſt "S. Baſilée d'Amaſée,qui ſouffrit Bar.314.§78.
le martyre ſous Licinius[en l'an 320.]Le ſettieme eſt Euſtole de
Nicomedie ſucceſſeur de S. Anthime, '& qui eſtant mort trop 315.§25.
toſt pour l'Egliſe, eut le miſerable Euſebe pour ſucceſſeur.'Le Conc. t. 1. p.
Zelene ou Zele. huittieme eſt Heracle Eveſque de"Zelone dans l'Armenie majeure,'& on lit encore de la meſme maniere dans les Conciles de 1475.c. p.1488.c|t 2.p.
Neoceſarée & de Nicée, [a]quoique la geographie ſacrée mette 52.d.
Zelone dans la petite Armenie en citant le Concile de Nicée. a Geo.ſac.p.56
'Le neuvieme eſt Pierre Eveſque d'Icone en Lycaonie, ou Conc.t.1.p.1475.
ſelon une autre leçon, en Piſidie. [b]Et en effet, nous apprenons e. b Baſ.ep.8.p.51.
de Saint Baſile, qu'Icone avoit eſté autrefois la ſeconde ville de d.
la Piſidie. 'Eulale ſucceſſeur de ce Pierre aſſiſta au Concile de Bar.314.§78.
Nicée, de meſme que Nuneque de Laodicée en Phrygie qui
eſt le dixieme. L'onzieme eſt Sergien Eveſque d'Antioche de
Piſidie;& Epidaure Eveſque de Perge en Pamphylie eſt le douzieme. Narciſſe de Neroniade en Cilicie, qui eſt le treizieme,
eſt celebre parmi les Ariens dont il embraſſa le parti. Leonce
V.le Concile de Nicée §4. Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, "fort illuſtre en ſon temps,
eſt mis le quatorzieme; [ce qui marque aſſez que l'on n'a pas
gardé l'ordre des ſeances.]

'Le quinzieme eſt Longin de Neoceſarée dans le Pont, qui Conc.t.1.p.1475
aſſiſta auſſi au Concile de Nicée.[c]S.Athanaſe l'appelle Longien, e|t.2.p.52.d. c Ath. or.1.p.
& le met avec Loup de Tarſe au nombre de ces hommes apoſtoliques dont la foy eſtoit tres pure & tres ſincere. [Il eſtoit du 291.c.
nombre]'de ces ſaints Eveſques qui ſe ſuccedant les uns aux Baſ.ep.62.p.
autres; compoſoient comme une chaine de pierreries, depuis 94.b.
le grand S. Gregoire Thaumaturge, juſqu'à Muſone qui vivoit
du temps de S. Baſile,'& dont Longin eſtoit le predeceſſeur ſelon Baronius. Le ſeizieme eſt S. Amphion Eveſque d'Epiphanie Bar.314§78.
Ibid. §3. dans la Cilicie, [& Confeſſeur, dont nous parlerons "en un
autre endroit. Nous n'avons rien à dire]'ſur Philadelphe de Conc.t.1.p.
Juliople dans la premiere Galacie, ſur Salamin ou Salomon de 1475.
Germanicie en Syrie, & ſur Germain de Naple[ou Sichem]
dans la Paleſtine, qui ſont les 6,17, & 18.[e] Prelats du Concile
d'Ancyre,'ſinon qu'on les trouve auſſi dans les ſouſcriptions du t.2.p.51.52.
Concile de Nicée.

t.1.p.1456-1464. 1469. 'Ces dixhuit Evesques firent 25 Canons, divisez par d'autres en 24, pour établir la discipline de l'Eglise, dont une grande partie regarde ceux qui estoient tombez durant la persecution. Il y en a aussi plusieurs sur le mariage, un sur l'alienation des biens p.1462 a. ecclesiastiques, '& un sur les Corevesques qui paroist inintelli- p.1468.a|1473.c. gible dans le grec, 'quoiqu'il soit assez clair dans la version de Du Pin, t.2.p. 797|Esp.p.50. Denys le Petit, & dans celle d'Isidore. 'Il semble qu'il manque quelque chose dans le grec. a Conc.t.1.p. 1476|Esp.p.53. [a]Il y a à la fin de ce Concile[1] deux 1. autres Canons qui ne sont pas dans le grec, b Bar.314.§ 89. [b]& que Baronius soûtient n'estre pas en effet du Concile d'Ancyre, mais plutost du Pape Damase, [si mesme ils sont si anciens.]

Mar.con.l.3.c. 5|| 3 p.134.2. 'Pour ce qui est du Concile de Neocesarée, nous en avons quatorze Canons selon Denys le Petit & toutes les autres collections, ou quinze selon Zonare qui a divisé le treizieme en Conc.t.1 p.1480 deux. 'Ils regardent divers points de la discipline de l'Eglise. Bar.314.§ 90. 'On croit que ce Concile se tint fort peu aprés celui d'Ancyre, parceque les mesmes Evesques se sont trouvez pour la pluspart Conc p.1488. à l'un & à l'autre, 'savoir Vital d'Antioche, Germain de Naple en Palestine, Heracle de Zelene, S. Basilée d'Amasée, S. Leonce de Cesarée en Cappadoce, S. Amphion d'Epiphanie, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, Longin de Neocesarée mesme, & Salamin de Germanicie. Outre ces dix Evesques, il y en avoit t.3.p.51.e|52.e. encore cinq nouveaux, 'qui se trouvent tous avoir assisté au Concile de Nicée. C'estoient Gregoire ou Gorgone de Cinne, Erece de Placie ou Plata, Dicaise de Tabie, tous trois de Galacie; Alphie d'Apamée en Syrie, & Geronce de Larisse en la mesme t.1.p.1488.d. province. 'On y trouve aussi parmi ces Evesques, Estienne & Rhodon Corevesques de la Cappadoce, mélez parmi les Evesques; & à la fin un Valentinien avec un Leonce, dont les qualitez d.e. ne sont pas marquées. 'Les manuscrits en ajoutent cinq autres, & peut-estre davantage, dit-on; les copistes ayant beaucoup p.1490 c. alteré cet endroit, & y ayant ajouté diverses choses. 'Le Synodique conte 23 Evesques dans ce Concile, & met Vital à leur teste.

Eus.pro.p.21.2. 'Il y en a mesme qui rejettent absolument les signatures du Concile d'Ancyre, [& par consequent de celui de Neocesarée,] parcequ'elles ne se trouvent ni dans le grec, ni dans la collection Conc.t.1.p.1475. 1488. de Denys le Petit; mais seulement dans celle d'Isidore. 'On peut ajouter encore qu'on y voit une premiere Galacie, une premiere Cappadoce, & une seconde Cilicie, [qui certainement ne sont

Du Pin, t.2 p.798. 1. M.r du Pin n'en dit rien dutout.

point

point du commencement du IV. siecle, ces provinces n'ayant esté divisées que vers l'an 370, ou depuis. Il y a peu d'apparence aussi qu'elles suivent la vraie seance des Evesques, & que S. Leonce chef de toute la Cappadoce, n'ait esté placé que le quatorzieme. Ainsi on ne peut point dire que ces signatures soient absolument originales. D'autre part neanmoins nous ne voyons pas qu'on y puisse trouver de fausseté; & des personnes tres habiles ne font pas difficulté de s'en servir.] 'M.r du Pin les reçoit sans difficulté. Du Pin, p. 797. 800.
[Il faut que les Grecs mesmes en aient eu quelque chose,] [a] puisqu'ils mettent dans le Concile d'Ancyre Agricolaüs Evesque a Conc. t. 1. p. 1480. c.
de Cesarée en Palestine, 'qui est absolument inconnu d'ailleurs. Euf. pr p. 20. 21.
M.r Valois soûtient mesme qu'il ne l'a jamais esté, & qu'Eusebe de Cesarée a succedé immediatement à Agape: Mais il ne prouve point qu'Agape ait passé l'an 312, ni qu'Eusebe ait esté Evesque avant 319. Que si Eusebe ne parle point d'Agricolaüs, [il ne parle point non plus de Vital d'Antioche, ni des Papes qui ont succedé à Marcellin: & il ne parle d'Achillas d'Alexandrie que par occasion, & hors de son lieu, sans rien dire de Saint Alexandre qui luy succeda dés l'an 312 ou 313. Ainsi il paroist qu'il n'a point proprement eu dessein de faire l'histoire du temps qui a suivi la persecution.]

'Vital, comme nous avons dit, eut pour successeur [vers l'an Hier. an. 328| 319,] Saint PHILOGONE, que l'on conte pour le 21.e Evesque Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. c.
d'Antioche. 'Les Latins aussi-bien que les Grecs, celebrent sa Bar. 20. dec. fl
memoire le vintieme de decembre: [b] & Saint Chrysostome nous Men. p. 342| Ugh. t. 6. p. 1168.
a laissé son eloge, 'qu'il prononça le jour de sa feste. [Ce Saint b Chry t. 1. or. 31. p. 351. d.
fut d'abord engagé dans les affaires du monde.] [c] Il epousa une c p. 354. d. e.
Note 1. femme dont il en eut une fille: Il se trouva employé "dans le bareau, il y défendit les hommes par ses discours contre l'oppression des autres hommes, & y protegea l'innocence contre la violence & l'injustice de ceux qui la vouloient accabler. Ainsi il mena dans cet état mesme une vie si sainte & si excellente, que par une preuve manifeste de l'election de Dieu, & non obstant les liens du mariage où il estoit encore engagé, il fut tout d'un coup enlevé du bareau à l'Eglise, & fut jugé digne de passer du tribunal des magistrats seculiers, à celui des Princes de l'Eglise, & au degré de l'episcopat.

'Il fit achever, comme on a vu, l'eglise de la Palée. [d] Pour le Thdrt. p. 524. c. d Chry. p. 355. 356.
reste de son administration, S. Chrysostome se contente de nous en faire juger par la pieté qui paroissoit encore de son temps dans l'Eglise d'Antioche, '& par la difficulté qu'il y avoit alors p. 355. b.

de gouverner les Eglises, parceque la persecution ne faisoit encore que de cesser [depuis l'an 312:] de sorte qu'il en demeuroit encore de tres fascheux restes, & qu'il se trouvoit beaucoup de choses qui avoient besoin d'estre corrigées.] Il n'eut pas seulement
Thdrt p.524.c. ment à calmer les restes de la persecution de Diocletien,] 'mais il eut encore à combatre toute la fureur de celle de Licinius, & ce fut en celle-ci qu'il fit voir le zele qu'il avoit pour la pieté: [de sorte qu'on luy peut donner le titre de Confesseur.]

Chry.p.356.c. 'Il eut la douleur de voir naistre durant son episcopat la secte impie des heretiques [Ariens,] & la gloire d'en arrester
Thdrt.l.1.c.4.p.537.b.c. [en partie] les progrés par sa sagesse & sa prevoyance.'Aussi quoiqu'Arius se vantast ridiculement d'avoir tout l'Orient dans son sentiment, il n'osa le dire de S.Philogone & de deux autres à qui pour ce sujet il donna les titres d'heretiques & d'ignorans,
p.538.a. 'parcequ'ils soûtenoient contre luy l'eternité, l'egalité, & la
c.3.p.536.c. consubstantialité du Pere & du Fils. 'Saint Alexandre qui avoit chassé Arius de l'Eglise d'Alexandrie, luy écrivit contre cet heresiarque, comme à un défenseur des dogmes apostoliques.

[Nous saurions sans doute bien plus de particularitez des
Chry. p.356.c. vertus de ce Saint,] 'si Saint Chrysostome n'eust laissé le soin de nous les apprendre à Flavien son Evesque, qui estoit, dit-il, l'imitateur du bienheureux Philogone, & mieux instruit que luy de ce qui le regardoit; [d'où nous jugeons que Flavien fit ce mesme jour l'eloge de son glorieux predecesseur: mais ce discours n'est pas venu jusques à nous.]

p.351. 'Il est certain que la feste de S.Philogone, a'& le jour auquel il
a p.352.a. b p.356.c.d|357.c|358.c. est mort, b'arrivoit cinq jours seulement avant la feste de Noel, [c'est à dire le 20 de decembre, auquel on en fait la feste. "Il est mort, selon toutes les apparences, en 323, aprés avoir gouverné son Eglise prés de cinq ans; "& il eut pour successeur un Paulin dont nous parlons en un autre endroit.] Note 2. V. Saint Eustathe.



LACTANCE, ORATEUR, ET DÉFENSEUR DE L'EGLISE.



SAINT Jerome nous assure que Lactance avoit aussi le nom de Firmien,[a] sous lequel il est marqué par S Eucher.[b] On y ajoute aujourd'hui ceux de Lucius Cœlius ou plutost Cæcilius. [c] Ceux qui ont étudié son histoire avec plus de soin, reconnoissent qu'on n'a rien de certain sur son pays ni sur sa famille. Il y a neanmoins bien plus d'apparence qu'il estoit d'Afrique, comme l'a cru Baronius, que non pas qu'il fust d'Italie, comme quelques autres le pretendent. Car il fut disciple d'Arnobe, qui professoit la rhetorique dans la ville de Sicque en la province Proconsulaire d'Afrique. [d] Et Saint Jerome nous apprend en effet qu'il étudia en Afrique, où il composa un écrit estant encore tout jeune, sous le titre de Banquet. Ce fut aussi d'Afrique qu'il alla à Nicomedie.

NOTE 1.

Hier.v.ill.c.80. p.293.b.&c. | a Euch.ad Val. p.20. | b Lact.pers.n p. 352. | c inst.pr.p.11. | pers.n.p.349| Bar.302 § 61. | Hier.v.ill. c.80. | c 79. | Vand.p.167. | d Hier.v.ill c. 86.

[On peut juger combien il profita, soit par les instructions de son maistre, soit par son propre travail,] puisque Saint Jerome l'appelle le plus savant homme de son temps. Pour son style, le mesme Saint dit qu'il est comme un fleuve d'eloquence, comparable à Ciceron. Saint Eucher le met entre les hommes les plus eloquens qu'ait eu le Christianisme. [Les ouvrages qui nous en restent ne dementent point l'estime que ces Saints en ont faite:] & l'on voit par les eloges des plus savans hommes de ces derniers temps, ramassez dans l'edition de Gallæus, qu'il est regardé comme le plus eloquent des défenseurs de nostre religion, & comme le Ciceron des Chrétiens.

an.317. | ep.13. p.104.d. | Euch.ad Val.p. 20. | Lact.inst. pr.p. 17-21|DuPin,t. 1.p.568.569.

Il ne se mit neanmoins jamais dans le bareau, & il n'étudia l'eloquence que pour se rendre capable de l'enseigner aux autres. C'est ce qu'il fit dans la Bithynie, où on le fit venir[e] sous Dioclétien, pour y professer la rhetorique [latine] à Nicomedie, [qui

Lact.inst. l.3.c. 13.p.275. | l.5 c 2.p 460. | e Hier v.ill.c. 80.

estoit alors le siege de la Cour de Diocletien.] Il y fut appellé "d'Afrique avec un grammairien nommé Flavius ou Fannius, V. la note 1.
Voss.po.lat.p. 54. auteur de quelques ouvrages en vers sur la medecine. 'Vossius qui l'appelle Rhemnius Fannius, ou Favinus selon d'autres, le fait disciple d'Arnobe, & contemporain de Constantin; & il le croit auteur d'un poëme en vers hexametres sur les poids & les mesures, attribué ordinairement à Priscien [Mais il ne cite rien pour tout cela.]

Lact. inst. l.1.c.1.p.4. a p.4|opif. c.1. p.829. 'Lactance professa long-temps la rhetorique,[soit à Nicomedie, soit en Afrique,] aenseignant aux jeunes gents, comme il dit luy mesme, non à pratiquer la vertu, 'mais à estre ingenieux à couvrir & à défendre le mal. Neanmoins cet exercice qu'il rabaisse si fort, & qu'il semble presque condanner absolument, 'luy servit beaucoup dans la suite, lorsqu'il l'eut quitté pour défendre la verité, & l'insinuer dans les esprits avec d'autant plus d'efficace, que les ornemens de l'eloquence la rendoient plus claire & plus agreable. 1.
inst.p.4.5.

opif.c.1. p.829. b Hier.v.ill.c.80. c Lact.p.829. p.830. p.829. 'Il eut entre ses disciples un nommé Demetrien,ba qui il dedie plusieurs de ses ouvrages,cen luy rendant ce témoignage, qu'il avoit esté docile à recevoir ses instructions,& soigneux à les pratiquer; 'qu'il n'y avoit pas seulement en luy la moindre apparence d'orgueil & de vanité;'& que dans l'embaras des emplois civils où il estoit, la pureté de sa conscience luy faisoit souvent elever son esprit aux choses du ciel.

Hier.v.ill.c.80. p.264.c. 'Il trouva peu d'ecoliers à Nicomedie, parceque l'on y parloit plus grec que latin; & cela luy donna le loisir de s'appliquer à écrire. [Nous ne savons pas neanmoins quels livres il composa pour lors; & nous ne voyons pas que nous en ayons aucun qu'on puisse rapporter au temps qu'il professoit encore.

Nous ne pouvons point assurer non plus s'il avoit déja embrassé la religion Chrétienne. Nous pouvons dire seulement que l'honneur que luy fit Diocletien de l'appeller à Nicomedie,ne montre pas qu'il ne fust pas déja Chrétien, 'puisque non seulement ce V. la pers. de Dioccl. § 1-3.
Prince souffrit les Chrétiens durant la plus grande partie de son regne,mais qu'il en aima mesme plusieurs;& son palais en estoit rempli. Ce qu'on peut dire estre certain, "c'est que Lactance Note 2.
estoit Chrétien dés que la persecution commença, & ainsi dés le temps qu'il enseignoit l'eloquence. Nous ne trouvons rien de particulier sur sa conversion: mais il ne faut pas publier un en-
Euch.ad Val.p. 21. droit de Saint Eucher,] 'qui parlant de luy, de S. Cyprien, de S.

1. *sed ad argutam malitiam.*

Hilaire, & de quelques autres, leur met en la bouche ces paroles de Saint Augustin: 'Que faisons-nous ? Les ignorans ravissent le ciel, & nous avec toute nostre science, nous sommes si stupides & si hebetez, que nous demeurons toujours ensevelis comme des bestes dans la chair & dans le sang. Voilà, ajoute S. Eucher, ce que ces hommes habiles & eloquens s'estoient sans doute dit à eux mesmes; & animez par cette pensée, ils ont fait aussi violence au royaume [de Dieu.] 'On voit que Lactance avoit lu particulierement Minuce Felix, Tertullien, & S. Cyprien. Aug.conf.l.8.c 8.p.61.1.d. Lact.inst.l.1.c. 11.p.67|5.c.1.p. 459.

'Il professoit encore l'eloquence à Nicomedie lorsque la persecution commença, & que l'on y abatit le temple de Dieu le 23 fevrier de l'an 303. 'Il y estoit aussi lorsque la persecution estoit dans sa plus grande fureur : [a] & les particularitez qu'il marque de ce qui se passa dans la mesme ville en 311 & 313, font juger qu'il y estoit encore alors. Ainsi il y passa tout le temps de la persecution. [C'est ce qui autorise extremement] 'tant de particularitez qu'il nous apprend de ce temps là dans ses Institutions, [mais encore plus dans l'ouvrage qu'il en a fait exprés, comme nous le dirons bien-tost. l.5.c.2.p.460| perf.c.12. p.11. inst l.5.c.2.p. 462. a perf.n.p.348. 349. inst.l.5.c.11.p. 489-491.

Nous voudrions avoir quelque lumiere sur ce qui luy peut estre arrivé durant ces dix années qu'il passa au milieu des ennemis de l'Eglise & dans le siege de satan. Mais tout ce que nous en trouvons, c'est qu'outre les cruautez barbares qu'il y vit exercer contre l'Eglise,] 'il eut encore la douleur de la voir fouler aux piez par les insultes de ses ennemis. 'Car il y eut en ce temps là "deux payens, Hierocle & un philosophe inconnu, qui voulurent signaler leur impieté par une entreprise aussi vaine qu'elle estoit à contretemps, en pretendant abatre & accabler la verité par leurs livres, [comme les officiers publics y travailloient par le fer & par le feu.] 'Lactance & les autres Chrétiens qui entendirent reciter ces ouvrages à leurs auteurs, n'eurent pas de peine à en reconnoistre la foiblesse, & à s'en moquer en eux mesmes, si le temps ne souffroit pas qu'ils le fissent ouvertement. Les payens mesmes trouverent fort mauvais qu'on voulust insulter à des gents déja accablez par la violence. 'Mais Lactance indigné d'une impieté si superbe, resolut d'employer tout ce qu'il avoit d'esprit & d'eloquence à refuter non seulement ces deux écrivains, mais aussi tous les autres qui avoient voulu laisser à la posterité des monumens de leur injustice, [& de leur haine contre leur Createur & contre ses adorateurs.] 'Il semble neanmoins qu'il n'ait executé ce dessein que long-temps depuis, c.4.p.470. c.2.p.460. V. la perf. de Diocl. § 18. p.462|c.4.p.470 c.4.p.470. Bar. 302.§ 61.

[comme nous le verrons en parlant de ses écrits, aprés que nous aurons achevé ce qui nous reste à dire de son histoire.

Il repassa de l'Orient dans l'Occident, pour y instruire un disciple d'un condition bien plus relevée, que tous ceux qu'il Hier.v.ill.c.80| chr. avoit eus auparavant,] 'savoir Crispe Cesar fils de Constantin, à qui il montra l'eloquence latine dans les Gaules. Il eut cet emploi dans son extreme vieillesse: [Ainsi il peut bien ne l'avoir Lact.pers. n.p. 351. quitté que par sa mort,] 'que quelques uns croient estre arrivée vers l'an 325, & vers le mesme temps que celle de Crispe, plutost à Treves qu'en un autre lieu, puisque c'estoit alors la principale Cod.Th.t.3.p. 295.2. ville des Gaules. 'Godefroy croit que ce fut Lactance qui estant alors auprés de Constantin, obtint de luy en l'an 315 les loix celebres par lequelles il abolit le supplice de la croix, défendit de marquer les criminels sur le front, & pourvut à la subsistance des pauvres: [mais il n'en raporte pas de preuve qui soit bien considerable.

Ce qui paroist plus fondé, c'est qu'encore que selon l'opinion 2. de tout le monde,] 'il fust precepteur de Crispe, lorsqu'il publia ses Institutions, [& peut-estre encore lorsqu'il fit une bonne partie de ses autres ouvrages, jamais neanmoins il ne parle de cet emploi, que son merite seul luy avoit fait obtenir, ni d'aucune autre chose qui pust le relever devant les hommes.

Il est encore important de remarquer que la qualité de precepteur d'un Cesar, & d'un fils aisné d'un Empereur aussi liberal qu'estoit Costantin, ne l'empescha pas d'honorer & de prati-Hier.an.317. quer la pauvreté Chrétienne,] 'puisque nous apprenons de Saint Jerome, qu'il estoit tellement pauvre, qu'il manquoit non seulement des choses delicieuses, mais souvent mesme des necessaires. Et ce Pere fait cette remarque en mesme temps qu'il dit que Du Pin, t.1.p. 360. Constantin luy donna le soin de son fils; 'nous donnant par là lieu de croire qu'il vécut dans la pauvreté "au milieu mesme de &c. Lact.opif.c.1.p. 828. l'abondance & des delices de la Cour. 'Lactance témoigne quelquefois luy mesme qu'il estoit dans l'extreme necessité: [Ainsi inst.l.6.c.22.23. p.591. sa bouche parle de l'abondance de son cœur,] 'lorsqu'il rend à la pauvreté evangelique les témoignages si glorieux que nous opif.c.1.p.829. 830. lisons dans ses ouvrages, '& lorsqu'il avertit Demetrien son disciple, de mepriser & d'abandonner, s'il pouvoit, toute la prosperité du siecle, pour ne pas tomber dans ses pieges d'autant plus dangereux qu'ils sont plus doux.

p 828.829|20.p. 892.893. 'Mais ni les incommoditez de la pauvreté, ni les occupations qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, ne l'empescherent pas de consa-

crer tout son esprit & toute son eloquence à l'éclaircissement de la verité divine, & à la refutation des vaines subtilitez des philosophes de son temps; & il esperoit le pouvoir faire non par ses propres forces; mais par celles qu'il attendoit de Dieu. 'Il croyoit qu'il luy seroit au moins plus glorieux de succomber sous le poids d'une si haute entreprise, que de manquer de zele pour la défense de sa religion, '& il estoit persuadé que son travail & sa vie ne pouvoient avoir un meilleur objet que de retirer quelques personnes de l'erreur, & les conduire au chemin du ciel. p.891. p.895.

[Voilà tout ce que nous trouvons pour l'histoire de ce défenseur de la foy Chrétienne, laissant à de plus habiles le soin de l'enrichir par les excellentes maximes & les sentimens de pieté qui se trouvent repandus dans ses ouvrages.] Nous allons maintenant faire le denombrement de ses écrits, suivant autant que nous pourrons l'ordre des temps.

[Il semble que le premier]'soit son Symposion ou Banquet, qu'il écrivit, comme nous avons dit, estant encore tout jeune. Ayant esté appellé d'Afrique à Nicomedie, il écrivit son voyage en vers hexametres. [On peut encore raporter au mesme temps] un livre qu'il composa sous le titre de Grammairien. [Nous n'avons aucun de ces ouvrages. Il y en a qui croient]'que le poëme du Phœnix qui est parmi ses œuvres, & "qui ne peut estre que d'un payen, [est une des premieres productions de sa jeunesse, Neanmoins S Jerome n'en parle point: & aprés tout, cette piece n'est pas fort digne de l'eloquence & de la reputation de Lactance.] Hier.v.ill. c.80. Du Pin,t.1.p. 568. &c.

'Le livre intitulé De l'ouvrage de Dieu, ou De la formation de l'homme, [que nous avons encore, est fait pour prouver que l'homme a esté creé de Dieu, & établir sur ce principe la foy de la Providence.] 'Il a esté écrit peu de temps avant les livres des Institutions où il est cité. [Il semble mesme que ce soit le premier fruit de la pieté de son auteur, autant que l'on en peut juger] 'par les protestations qu'il y fait de consacrer desormais son temps & sa plume à la défense de la verité. [a]Et en effet, "il semble que la persecution de Diocletien ne fust pas encore passée. [b]Il le dedie à Demetrien son disciple, à qui il parle comme à un Chrétien, 'qui estoit neanmoins ce semble dans les emplois civils, [hors des pays où la persecution duroit encore.] p.566|Hier.v. ill.c.80. Lact.inst. l.2.c. 10.p.199. opif.c.29.p.892. 893. NOTE 3. a c.1 p 830. b p.828.830. p 829 830.

'Les Institutions divines, qui est le grand ouvrage de Lactance, suivirent d'assez prés le livre De la formation de l'homme, [c]divisées par luy mesme en sept livres, comme nous les avons encore aujourd'hui: '& nous en avons aussi un abregé composé par l'au- inst.l.2.c.10.p. 199 c l.1.c.1.p.9. Hier.v.ill. c.80. p.294.c.

teur, dont le commencement estoit perdu dés le temps de Saint
Laſt ir. D.c.2. p.766. Jerome. 'Lactance mesme cite cet ouvrage sous le titre d'Institutions divines.[a] Le nom d'*Institutions* se donne ordinairement par
a inst.n.p.6. les Latins aux ouvrages qui sont pour former une personne dans quelque science : [de sorte que nous le pourrions traduire par celui d'*Instructions*, s'il n'estoit ordinaire de laisser aux livres ces sortes de titres sous lesquels ils sont plus connus.

Du Pin, t.1.p. 560. 'Chacun de ces sept livres des Institutions a "son titre particu- &c.
b p.560-566. lier, qui marque[b] de quoy il traite.[c] L'ouvrage entier est fait pour
c Laſt.inst. l.5. c.4.p 470. executer le dessein que Lactance avoit pris dés l'an 303, de répondre à tous ceux qui auroient écrit contre la religion Chrétienne, & de refuter non seulement tout ce qu'on avoit dit,
Hier.ep.65.c.2. p.191.b. mais encore tout ce qui se pouvoit dire contre l'Eglise. 'En effet, il y combat avec une extreme force la vanité du paganisme, [d]&
d ep.13.p 104.d. il y détruit avec une facilité merveilleuse toutes les illusions de
in Eccl.10.p. 92.b. l'idolatrie. 'Aussi S. Jerome le releve comme un ouvrage excellent: [e]& les plus habiles des derniers siecles en ont témoigné une
e Laſt.pr. p.18. 21. estime extraordinaire; On peut assurer au moins que personne n'a défendu l'Eglise & combatu l'idolatrie avec un style plus beau & plus eloquent.

["Cet ouvrage en l'état que nous l'avons aujourd'hui, ne paroist NOTE 4.
pas avoir esté fait avant l'an 321. C'est pourquoi il ne faut pas
inst.l.1.c.1.p.6. 8. s'étonner] 'si Lactance l'adresse à Constantin déja declaré pour la religion Chrétienne. [f]Il paroist que Lactance vivoit alors dans
f p.8. l.5.c.2.p.460. les terres de ce Prince, 'hors de la Bithynie, [g]& de tous les autres
g l.1.c.1.p.8. pays où Licinius persecutoit encore les Chrétiens. [h] Ainsi l'on
h Cod.Th.t.3.p. 295.2. peut juger que c'est un fruit du temps qu'il passa dans les Gaules
Laſt.perſ.n.p. 348. auprés de Crispe. 'Mais on croit qu'il avoit paru auparavant en Orient [vers l'an 313,] aussi-tost aprés la fin de la persecution, [i]&
i inst.l.2. c.9.p. 199. peu aprés l'ovrage De la formation de l'homme.

Hier.v.ill.c.80. 'Saint Jerome nous assure que Lactance a fait un livre de la persecution. [C'est tout ce que nous en avons sçeu jusqu'à l'an
Balu.misc.t.2.p. 347. 1679,] 'que M.r Baluze nous l'a donné sur un manuscrit ancien d'environ 800 ans: [& des Protestans Anglois fort habiles se sont hastez de le faire aussi-tost rimprimer, comme une piece tres authentique & tres importante. Nous ne croyons pas en effet que personne puisse douter que ce ne soit un veritable ouvrage
Du Pin, t.1.p. 567. de Lactance;] '& nous y apprenons "beaucoup de particularitez &c. considerables pour l'histoire ecclesiastique & profane, que nous ignorions entierement, ou dont nous n'avions qu'une connoissance moins exacte.

Lactance

'Lactance n'entreprend pas d'y faire l'histoire de la persecu- Lact.pers.n.p.
tion;mais son principal dessein n'est que de faire adorer la justice 351.
de Dieu dans la punition & la mort de Diocletien, & des autres princes qui avoient esté auteurs de la persecution. C'est pourquoi son livre est intitulé dans le manuscrit dont on l'a tiré, De
la mort des persecuteurs. 'Il a eu peur que de si grandes choses pers.c.52.p.45.
ne fussent oubliées par les hommes, & que ceux qui voudroient écrire l'histoire, n'alterassent la verité, en omettant ce que ces princes avoient fait contre Dieu, ou ce que Dieu avoit fait pour les punir. Il proteste qu'il n'a rien ajouté à la verité, & qu'il n'a
secundum fidem scientium. rien mis "dont ceux qui ont sceu la verité des choses ne luy rendent témoignage. En effet, il ne dit guere que les choses dont il peut avoir esté témoin oculaire, estant demeuré à Nicomedie, comme nous avons dit, durant tout le temps de la persecution.]
'Il semble par le commencement de cet ouvrage, qu'il l'ait fait c.1.p.1.
aussitost que Dieu eut rendu la paix à l'Eglise. 'Neanmoins il le c.51.p.45.
conduit jusques à la mort funeste de la femme & de la fille de Diocletien, quinze mois au moins aprés la mort de Maximin,
[c'est à dire au plustost à la fin de 314.]'Il y parle toujours assez n.p.353.
avantageusement de Licinius, d'où l'on infere que ce prince ne
commençoit point encore alors à persecuter les Chrétiens. 'Il c.50.51.p.44.45.
marque neanmoins diverses executions qu'il avoit faites, [où il paroist plus de cruauté que de justice.]Il dit mesme qu'on le crai-
malum. gnoit comme "cruel.[Et il avoit déja eu guerre contre Constantin à la fin de 314.]

'Mr Baluze croit que Lactance fit cet écrit lorsqu'il estoit n.p.348.
encore en Bithynie, parcequ'il l'adresse à un Confesseur de ces
pays là nommé Donat,'qui sortit de prison au mois de may 311, c.35.p.31.
aprés y avoir demeuré six ans.[Ainsi il y avoit esté mis en l'an 305
ou 306.]'Il y avoit eprouvé tout ce que la persecution avoit eu de c.16.p.13.14.
plus terrible, les foüets, les ongles, le fer, le feu, toutes sortes de tourmens premierement sous Flaccin Prefet [du Pretoire,] puis sous Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] l'un des plus grands ennemis qu'eust alors l'Eglise, & enfin sous Priscillien son successeur. Il avoit esté appliqué neuf fois à differentes questions, & avoit triomphé neuf fois par la grandeur de sa foy, de tout ce que les hommes & les demons avoient de force & de malice. Enfin, le diable si souvent vaincu n'osant plus l'attaquer, & ne voulant pas qu'il remportast la couronne du
martyre par la mort à laquelle il estoit tout preparé, 'se contenta c.35.p.31.
de le faire retenir six ans en prison, jusqu'à ce que Dieu l'en tira

par l'edit qu'il contraignit Maximien Galere de publier en 311, pour faire cesser la persecution 'dont il avoit esté luy mesme l'auteur.'Lactance attribue la paix de l'Eglise aux prieres que ce Confesseur repandoit tous les jours & à toute heure en la presence de Dieu, avec les autres Confesseurs qui s'estoient aussi acquis par les merites de leur foy une couronne eternelle 'Et en finissant son livre, il le prie, comme un homme digne d'estre ecouté de Dieu, de luy demander qu'il conserve à son Eglise la paix qu'il luy avoit donnée. Il l'assure aussi que Dieu luy reserve toute entiere la couronne du martyre dans le ciel, quoique les persecuteurs eussent eu honte de le condanner à la mort.[Le nom de Donat est si commun entre les Saints, qu'il est difficile de discerner si celui-ci est un de ceux que l'Eglise honore.]

c.31.p.28. c.1.p.1. c.52.p.46.

'Mr Baluze veut que ce soit le mesme Donat à qui Lactance adresse son ouvrage De la colere de Dieu. 'Ce livre en effet est posterieur à celui des Institutions, [& par consequent à la persecution de Diocletien. Mais Lactance n'y parle point à ce Donat comme à un illustre Confesseur.]'Il luy parle mesme comme à un disciple qui avoit besoin d'estre instruit & fortifié, pour n'estre pas trompé par l'autorité des sages du monde.

n.p.352. ir D.c.2. p.766. c.1.p.764.

'Lactance avoit promis dans ses Institutions de faire un traité exprés pour montrer que Dieu n'est pas moins juste que patient, qu'il a une colere & une justice pour punir les pechez des hommes, & qu'on ne le peut nier, sans ruiner absolument la verité & la religion.[C'est ce qu'il a fait dans le livre De la colere de Dieu, dont nous parlons, & que nous avons encore.]'S. Jerome le releve comme un tres bel ouvrage, 'écrit avec autant de science que d'eloquence, & qui peut seul suffire pour sa matiere.[a]Lactance y cite ses livres des Institutions.

inst.l.2. c.17.p. 217. Hier.v.ill.c.80. in Eph.4 p.227 b. a Lact.ir. D.c. 2. p.766

'Il témoigne dans l'un & dans l'autre ouvrage, qu'il avoit dessein d'écrire contre toutes les heresies.[b]Mais il semble qu'il ait esté prevenu par la mort, puisque Saint Jerome ne parle point de cet ouvrage, qui n'eust pu manquer d'estre fort celebre.

p.767|inst.l.4 c.30.p.451. b Bar.316.§56.

'Dans le livre De l'ouvrage de Dieu il dit qu'il est resolu d'employer tout son temps & tous ses efforts à traiter ce qui regarde la vie bienheureuse; & cela contre les philosophes qui promettent d'établir la verité, mais sans la connoistre, & qui la combatent ainsi d'autant plus dangereusement, que leurs discours eloquens & leurs raisonnemens subtils les rendent plus propres à tromper les autres. Il dit qu'il les veut refuter & par les lumieres de la religion Chrétienne, & par les sentimens contraires

Lact.opif.c.20. p.892.893.

dont ils se combatent les uns les autres.[Nous n'avons pas d'ouvrage dont le titre réponde à cette promesse:]'mais on croit que c'est ce qu'il fait dans tout le corps de ses Institutions,& principalement dans le dernier livre. p.592.2.

Note 5. 'S.Jerome luy attribue deux livres "à Asclepiade, que nous n'avons plus. ᵃ Lactance mesme dit qu'Asclepiade "son ami luy avoit dedié un écrit où il traitoit de la providence du souverain Dieu, & dont il raporte un passage. [Nous n'en savons rien davantage.]'Mʳ Baluze nous a donné un passage sur le dernier jugement, qu'il croit estre de Lactance, parcequ'il l'a trouvé dans un manuscrit entre ses Institutions & son livre De la colere de Dieu. [Il est bien écrit. Hier.v.ill.c.80. p 294.c. ᵃ Lact. inst.l.7. c.4.p.660. Balu misc.t.2.p. 46|pr.p.3.

noster.

Pour les poësies attribuées à Lactance, nous avons déja parlé de celle du Phœnix.]'Celle qui est sur la Pasque, & dont on chante encore une partie dans quelques Eglises, est aussi parmi les œuvres de Fortunat,& les manuscrits les luy attribuent[Le poëme de la Passion est fort beau; & pourroit estre attribué à Lactance, s'il y avoit quelque apparence que l'on mist des ce temps là un Crucifix au milieu des eglises, comme nous faisons aujourd'hui.]'On ne le trouve dans aucun manuscrit de ses ouvrages.On a encore sous son nom des notes sur Stace,"& d'autres choses semblables que Mʳ du Pin dit estre d'un Lactance Placide grammairien. Fort.l.3.c.7.p. 78|n.p.70. Du Pin, p.568.

&c.

'Lactance ne composa pas seulement divers ouvrages en vers & en prose; mais il écrivit aussi quantité de lettres.'Saint Jerome en conte huit livres, ᵇdont il y en avoit quatre adressez à Probe, deux à Severe, & deux à Demetrien son disciple.ᶜ Ces lettres estoient quelquefois fort longues; mais il y en avoit peu qui traitassent des matieres de nostre foy, la pluspart parloient de mesures, de la situation des pays, de questions philosophiques, & n'estoient propres qu'à des avocats & des gents de lettres. Ce fut ce qui en degousta le Pape Damase, à qui S. Jerome les avoit données à lire. [Peutestre que Lactance en avoit composé une grande partie avant sa conversion, & lorsqu'il enseignoit la rhetorique, ce qui l'obligeoit de traiter ces sortes de questions.] 'Gallæus raporte qu'il se trouvoit il n'y a pas longtemps deux livres manuscrits des epistres de Lactance dans un couvent d'Egmond en Hollande, mais qu'ils ont esté perdus. [Le jugement qu'en fait Damase nous doit consoler de cette perte. Hier.v.ill.c.80. in Gal.4 p.179. c. ᵇ v.ill.c.80. ᶜ ep.124.p.32.d Lact.pr.p.13.

Pour ce qui regarde les ouvrages de Lactance en general,nous avons déja parlé de l'estime qu'on en faisoit pour l'eloquence.]

Hier.ep.84.p. 328.c. 'Saint Jerome dit que ses Institutions, avec ses deux livres De la formation de l'homme & De la colere de Dieu, sont l'abregé des
ep.13.p.104.d. dialogues de Ciceron.'Il dit autre part qu'il n'a pas eu autant de bonheur à prouver les veritez Chrétiennes, que de facilité à
Sid.l.4.ep.3.p. 90. détruire le mensonge & l'impieté.'S.Sidoine luy attribue le don de refuter, & à S. Augustin celui de prouver & d'établir.

Du Pin, p.569. 'Quoiqu'on y trouve partout d'excellentes choses pour le
Lact.p.899 901. dogme & pour la pieté, 'on y rencontre aussi des fautes que d'autres se sont donné la peine de ramasser: [Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'ils ne se sont point trompez quelquefois eux
Hier.ep.65.c.2. p.191.b. mesmes.] 'S.Jerome remarque particulierement qu'il ne reconnoissoit point la personne du Saint Esprit, lequel il disoit devoir estre raporté au Pere ou au Fils. Cette opinion detestable & judaïque se trouvoit, dit-il, en divers endroits des livres de
b|in Gal.4.p. 179.c. Lactance, '& principalement dans le huittieme livre de ses
a Du P. p.570. epistres adressé à Demetrien. [a] On ne la trouve point dans ce qui nous reste aujourd'hui de ses écrits; & quelques uns croient mesme que S. Jerome a pu ne pas bien entendre son sentiment
Hier. in Ez.36. p.507.b.&c. sur ce point. 'Le mesme Pere n'oublie pas aussi d'y reprendre l'opinion des Millenaires, [dont Lactance parle aussi amplement qu'aucun autre.]

Lact.inst.l.4.c. 24 25.p.428.431| 'Pelage en avoit tiré, sans le nommer neanmoins, quelques
Aug.nat.gr.c. passages qui semblent admettre en J. C. un combat contre les
61.p.322.1.c.d. vices, & contre les desirs de la concupiscence.Saint Augustin en répondant à Pelage, sans savoir de qui estoient ces passages, a peine à y trouver un bon sens; [& nostre dessein ne nous permet
Bull.l.3.p.425-428. pas de nous arrester à y en chercher.]'Il y en a qui croient que ses
b p.280.281.424. ouvrages ont esté alterez par des heretiques; [b] & qu'aprés tout, ce n'est pas un auteur qu'on puisse alleguer sur des matieres contestées, parcequ'il paroist avoir esté plus orateur que theologien,
Du Pin, p.569. avoir esté peu instruit de la doctrine de l'Eglise,'& avoir traité la
Bull p.429. theologie d'une maniere trop philosophique. 'On trouve qu'il avoit bien lu Tertullien, & qu'il le suit assez souvent.

Bar.316.§ 56. 'Les fautes & les erreurs qu'on rencontre dans ses ouvrages, les ont fait mettre au rang des apocryphes par le Concile de
Hier.ep.65 p. 191.b. Rome sous Gelase: 'Et neanmoins elles ne nous doivent pas empescher de les lire, comme nous en asure Saint Jerome, pour profiter de tant de veritez saintes [qui y sont developées d'une maniere claire, vive, grande, agreable, & eloquente.]





S. ALEXANDRE,

ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.



ARTICLE PREMIER.

De Saint Achillas predecesseur de Saint Alexandre.



[SAINT Pierre Archevesque d'Alexandrie ayant glorieusement terminé son episcopat & sa vie par le martyre, sous le regne de Maximin,"le 25 ou le 26 novembre de l'an 311,]'S. Achillas nommé quelquefois Archelaüs, fut mis en sa place, ["& peutestre des le 26 de novembre. Saint Athanase exprime en un mot l'excellence & le merite de cet Evesque,] 'en le qualifiant Le grand Achillas. [a] Eusebe étend davantage son eloge. Il fut, dit-il, fait Prestre en mesme temps'que Saint Pierius. Il paroissoit dans l'Eglise d'Alexandrie sous l'Archevesque Theonas predecesseur de S. Pierre,'& on luy avoit deslors confié le soin de l'ecole & des instructions sacrées de la foy. Il pratiquoit autant que personne les plus hautes maximes de la philosophie; & sa conduite estoit un modele aussi illustre que parfait d'une vie vraiment digne de l'Evangile.'Gelase de Cyzic dit que des monumens anciens & indubitables nous apprennent que c'estoit un homme tres grave, d'une ame aussi sainte que grande & relevée, & qui faisoit paroistre en toutes choses une prudence & une sagesse admirable.

V son titre § 12.

Note 1.

Eus. chr. & c| Chr.or.p.116.

Ath.or.1.p.30c. a.

a Eus.l.7.c.32. p.289.c. d.

Gel.C.l.2.c.1.p. 48.

[Nous savons peu de choses de ce qu'il a fait pour meriter une si haute reputation.] 'S. Athanase nous assure qu'il avoit établi plusieurs Evesques dans l'Egypte, dignes d'estre chassez de leurs sieges par les Ariens, pour ne vouloir pas abandonner la verité & l'innocence. 'Il nous apprend encore qu'il fut, aussibien que S. Pierre son predecesseur, l'objet des injures & des calomnies des Meleciens,[ce qu'il ne pouvoit meriter que par le zele episcopal avec lequel il combatoit ces schismatiques.]

Ath.sol.p.863. a.

or.1.p.306.a|2.p. 2.p.731.c|777.c.

'Ce fut, selon Baronius, par un effet de ce zele contre les Meleciens, & pour affoiblir leur parti, 'qu'il receut de nouveau Arius

Bar.310.§15.... Soz.l.1.c.15.p. 426.b.

à la communion de l'Eglise, dont Saint Pierre son predecesseur l'avoit chassé. Il accorda à ce fourbe le pardon qu'il luy demandoit, & non seulement il luy permit d'exercer les fonctions du diaconat qu'il avoit receu de Saint Pierre, mais il l'eleva mesme

Thdrt.l.1.c.1.p. 523.c.

à la prestrise, comme Sozomene le dit assez clairement.'& selon Theodoret il paroist que des devant l'episcopat de S. Alexandre, Arius estoit Prestre, & chargé de l'explication des Ecritures. [Cette reception & cette elevation d'Arius est sans doute une tache dans la vie de ce saint Prelat, quoique pardonnable, puisque ni l'episcopat ni la sainteté ne donnent pas la connoissance du fond des cœurs, ni la science de l'avenir. Mais ce seroit une faute tout à fait inexcusable, s'il estoit vray, comme quelques uns le pretendent, que "Saint Pierre son predecesseur l'eust assuré la veille de son martyre du crime qu'Arius devoit commettre un jour, & s'il luy eust défendu de la part de J. C. de le recevoir jamais dans l'Eglise, comme on le lit dans quelques fausses histoires. Aussi les nouveaux Egyptiens se fondant sans doute sur

V. son titre § 8,12.

Chr.or.p.116.

cette défense,]disent que Dieu tua Achillas à cause qu'il avoit receu avec tant d'imprudence cet heresiarque.

Thdrt.l.1.c.1.p. 523.b.

[Voilà tout ce que nous savons de l'episcopat d'Achillas,]'qui dura peu selon Theodoret ["& la pluspart des autres auteurs.] V. la note 1

Chr.or.p.116.

'La chronique orientale ne luy donne que six mois, ou 20 jours de plus; & met sa mort le 13 de juin.[Usuard, Adon, le martyrologe Romain, & quelques autres, marquent sa feste le 7 de novembre, comme d'un Evesque illustre par son erudition, par sa foy, par sa conduite, & par ses mœurs.]

ARTICLE II.

Quelques actions particulieres de Saint Alexandre.

Athor.1.p.306. a|sol p.863.a. a Thdrt.l.1.c.1. p.523.c. b d. c Mar.& F.p.18.

'SAINT Alexandre fut établi "en la place de S. Achillas, selon S. Athanase[& plusieurs autres auteurs.]a C'estoit un homme dans la vie duquel il n'y avoit rien que de loüable,b & dont la doctrine estoit toute apostolique.c Un ancien auteur l'appelle un Evesque plein d'une foy divine, plein de sagesse, plein de zele & V. la note 2.

Gel.C.l.2.c.1.p. 49.

de la ferveur du S. Esprit.'Il estoit extremement "aimé & honoré tant du Clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'eloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité, en un mot il aimoit Dieu, le prochain, & les pauvres autant que personne. τίμιος.

b.c.

'Sa plus grande gloire a esté d'avoir combatu genereusement à la teste de l'Eglise pour la verité de l'Evangile[& pour la divinité

de J.C,]jusques au dernier soupir, & d'avoir souffert dans un age fort avancé toutes sortes de travaux & de fatigues pour soutenir l'Eglise contre l'impieté d'Arius,'quoiqu'il l'eust [non pas apparemment]fait Prestre, comme le dit Gelase de Cyzic;[car nous venons de voir "qu'il y a sujet de croire que ce fut S. Achillas qui l'eleva à cette dignité; mais peutestre bien] qu'il l'eust établi le premier aprés luy,'& qu'il eust une estime particuliere pour luy selon Sozomene.[C'est ce qui sera la plus ample & la plus considerable partie de son histoire. Mais pour la traiter avec plus de liberté & d'exactitude, nous la reservons pour la derniere, & nous commencerons par le peu que l'antiquité nous apprend de ses autres actions.

Ath.or.1.p.304.b. Gel.p.49. V.§2. Soz.l.1.c.15.p.426.b.

L'histoire du battesme de S. Athanase, & du jugement qu'Alexandre en porta, merite de tenir le premier rang, soit pour la celebrité de la chose, soit pour le temps, puisque si elle est veritable, elle doit estre arrivée des le commencement de cet episcopat. Mais il suffit de l'avoir marquée ici, pour"l'examiner à fond en un autre endroit. La difficulté qu'il y a sur cette histoire n'empesche pas que nous ne puissions recevoir]ce que disent Rufin & Sozomene, que S. Alexandre recommanda extremement l'education de S Athanase à ses parens,&qu'aprés qu'il eut esté suffisamment instruit dans les lettres humaines, il le retira auprés de luy, 'le faisant mesme "manger à sa table, * & s'en servant pour écrire sous luy.[Ainsi c'est à luy que nous sommes obligez d'avoir nourri & elevé cette brillante lumiere de l'Eglise.

V.S.Athanase note 2. Ruf.l.1 c.14.p.169.1. Soz.l.2 c.17.p.467.c. ὁμοδίαιτον *ὑπογραφέα.

Il fut aussi fort heureux dans le choix de ceux qu'il établit Evesques en differentes villes d'Egypte,] 'puisqu'ils aimerent mieux perdre leur dignité sous Constance, que d'abandonner la verité.'S Athanase en nomme quelques uns:ᵃIl paroist qu'il choisissoit ordinairement pour ce ministere ceux qui s'estoient sanctifiez auparavant par la retraite & par les plus saints exercices des solitaires.

Ath.sol.p.863.a. p.868.d. ᵃ ap.1.p.693.b.

'Il fit bastir dans Alexandrie l'eglise appellée de Theonas, & c'estoit de son temps la plus grande de la ville. Elle n'estoit pas encore achevée lorsque la multitude du peuple fidele rendant les autres eglises trop petites, il fut contraint de tenir l'assemblée dans celle-ci '& quand elle fut ensuite entierement bastie, il la dedia avec les solennitez ordinaires. 'S. Athanase ayant depuis esté obligé de faire la mesme chose, & en estant blasmé par quelques uns, il se défendit tant par l'exemple du bienheureux Alexandre, comme il l'appelle, que par ceux des Evesques de Treves & d'Aquilée qui l'avoient suivi.

p.683.a. p.685.d. p.682.683.

Boll.26.feb.p. 693.c. 'Les nouveaux Grecs, suspects dans les choses mesmes les plus probables, disent que la Reine Cleopatre ayant autrefois fait bastir un temple à Saturne, où les payens adoroient un certain Michel, Saint Alexandre brisa l'idole, dont il fit une croix, & consacra le temple sous le nom de Saint Michel[Archange. Je croy que cette histoire trouvera peu d'approbateurs.] Euty.p.435. 'Eutyque la raporte avec des circonstances qui la rendent entierement insoutenable.

Chr or.p.116. 'La chronique orientale assure sur le raport, dit-elle, de Saint Athanase, que Saint Alexandre ne lisoit jamais l'Evangile assis, mais toujours debout, & ayant une lampe allumée, mesme dans sa chambre, & qu'il n'a jamais mangé qu'aprés le coucher du soleil.



ARTICLE III.

Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre: Il est calomnié par les Meleciens.

[CE fut au commencement de l'episcopat de S. Alexandre Boll.14.may,g. 65.c. "& apparemment des l'an 313,] 'que S. Pacome se resolut V. Saint Pacôme § 2. d'embrasser la vie solitaire. Il se trouva en mesme temps fort importuné par les sollicitations des Meleciens & des Marcionites, qui taschoient de l'attirer à leur parti dans l'esperance qu'ils luy donnoient d'y trouver la verité. Il savoit d'ailleurs qu'il y avoit encore plusieurs autres sectes qui se vantoient chacune d'avoir la verité parmi elles. [& il n'avoit pas alors assez de lumiere pour savoir qu'elle ne se peut trouver que dans l'Eglise Catholique, où il avoit déja esté battizé.] Dans le trouble où cette diversité d'opinions le mettoit, il conjura Dieu avec larmes de luy faire connoistre où estoit cette verité que chacun luy promettoit, & alors il vit dans une extase toute la terre couverte de tenebres, hormis que du costé de l'Orient il y avoit une étoile fort brillante & fort elevée. Parmi les tenebres qui couvroient tout le reste, il entendoit diverses voix qui crioient toutes, *La verité est ici*. Il entrevoyoit aussi quantité de personnes qui couroient vers chacune de ces voix, en se suivant les unes les autres. Mais en mesme temps une autre voix se fit entendre du costé de la lumiere qui paroissoit à l'Orient, & cette voix crioit, « Ne vous laissez point tromper par ceux qui vous entrainent « dans le tenebres: suivez cette lumiere; car c'est là qu'est la « verité

" verité. Pacome entendit aussi-tost une autre voix qui luy disoit à f.
" luy mesme, Cette lumiere brillera plus que le soleil: car c'est la
" predication de l'Evangile qui s'enseigne dans la sainte Eglise où
&c. " vous avez esté battizé: & celui qui vous y appelle est J.C. mesme,
[qui parle]dans Alexandre l'Evesque d'Alexandrie. "[Voilà le témoignage que Dieu voulut rendre à la foy pure & orthodoxe de ce saint Evesque, qui alloit estre attqué par les calomnies des Ariens.]

'Dans un écrit que des personnes habiles attribuent à un Euthale Diacre,'& qui paroist fait en 396, on lit que S. Marc estoit enterré à Alexandrie dans les Bucoles, avec Ictar le premier Martyr de Lyque[ou Lycople,]qu'Alexandre avoit fait apporter [de cette ville de Thebaïde,]pour le mettre à l'endroit où tous les Evesques[d'Alexandrie] sont inhumez. [Je ne trouve rien de ce Martyr, mesme dans les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome.] Nor epo.p.19.2| 405.c. a Oecu.pr.p.16.

'Les Meleciens qui avoient persecuté les deux predecesseurs de Saint Alexandre, ne manquerent pas de le traiter de la mesme sorte. 'Ils ne se contenterent pas de le charger d'injures & de calomnies; 'mais ils formerent mesme des accusations contre luy, qu'ils porterent jusques aux oreilles du Prince. [Nous ne savons point le detail de cette affaire, ni mesme si ce fut devant Constantin ou devant Licinius qu'ils l'accuserent. Il nous suffit de savoir]qu'ils réussirent aussi peu dans ce dessein que dans les autres qu'ils avoient formez, soit contre luy, soit contre ses predecesseurs. 'Et S. Athanase entreprit toujours sa defense, comme un fils celle de son pere. [Il est aisé de decouvrir aprés cela l'imposture de ceux qui ont fait croire à S. Epiphane]'que Melece vivoit en bonne intelligence avec S. Alexandre, [b]qu'il luy estoit soumis, & mesme que ce fut luy qui reconnut le premier l'heresie d'Arius, & la decouvrit à ce Saint. [Il nous resteroit encore beaucoup à dire sur le sujet des Meleciens. Mais comme cela est mélé avec d'autres faits plus importans, nous nous reservons à en parler en son lieu.] Ath.or 1.p.306. a. ap.2.p.777.c. p 371.c. Soz.l.2.c.17.p. 465.d. Epi.68.c 3.p. 719.c. b c.4.p 719.c|69. c 3.p.729.b c.

'Le mesme Saint Epiphane nous apprend qu'il y eut quelque dispute dans l'Eglise du temps de Saint Alexandre, touchant le temps de la celebration de la feste de Pasque. Il semble dire qu'un Crescence en fut auteur, qu'il y eut de grands combats entre luy & le Saint, & mesme qu'ils écrivirent l'un contre l'autre. [Nous n'avons pas d'autre lumiere sur ce point.] 70.c.9.p.821.d.

ARTICLE IV.

L'Eglise d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres: S. Alexandre tasche à ramener Arius par la douceur.

[IL faut venir enfin à l'histoire de l'Arianisme, où nous ne raporterons que les choses ausquelles S. Alexandre a eu part, Thdrt.l.1.c.1.p. 513.c.d|hær.l.4. c.1.p.232. reservant le reste pour le titre mesme des Ariens.]'On pretend que la jalousie qu'eut Arius de voir le Saint sur le throne de l'Eglise d'Alexandrie, fut ce qui le fit tomber dans l'heresie. Car il ne pouvoit aimer celui dont le merite estoit un obstacle à son ambition, ni retenir audedans de luy mesme la haine qui luy rongeoit le cœur. Comme il ne trouvoit cependant rien à reprendre dans une vie aussi pure qu'estoit la sienne, il s'attaqua à sa foy Ib|Socr.l.1.c.5. p.9.b. & à sa doctrine:'& parceque son Evesque preschoit conformément à ce qu'il avoit appris de l'Eglise, que J.C. nostre Sauveur est aussi nostre Dieu, & un seul Dieu avec son Pere, il voulut soûtenir que ce Prelat se trompoit, & tomboit dans l'heresie de Sabellius. Ce fut donc pour le faire heretique qu'il devint luy mesme heretique, & qu'il commença à dire que J. C. n'est point Dieu, mais une creature tirée du neant, & à proferer"plusieurs &c. autres blasphemes[que nous n'osons raporter ici.]

Epi 69.c.1.p. 727.c.d. 'Comme Arius estoit non seulement Prestre, mais aussi"Curé V. § 12. de l'eglise de Baucale dans Alexandrie, [& qu'il avoit assez de talens exterieurs; la hardiesse qu'il eut de prescher une nouvelle doctrine contraire à son Evesque, ne pouvoit manquer de faire un grand eclat & beaucoup de trouble dans cette ville: Et ainsi c.2.p 728.c d. il ne faut pas s'étonner si] 'Saint Epiphane nous dit que durant qu'Arius preschoit d'un costé son impieté, on voyoit d'autres Curez, comme Colluthe, Carpone, & Sarmate, prescher les uns d'une façon, les autres d'une autre; & les peuples partageant leurs sentimens aussi-bien que leurs loüanges, s'appeller les uns Ariens, & les autres Colluthiens. Car, ajoute Saint Epiphane, Thdrt.l.1.c.3.p. 525.c. Colluthe inventa aussi une nouvelle doctrine;'& mesme ce fut l'impieté d'Arius qui luy servit de pretexte. [Mais nous en parlerons"en un autre endroit. Pour Carpone & Sarmate, s'ils s'exprimerent V. § 10. quelque temps d'une maniere qui leur estoit particuliere, Soz l.1.c.15.p. 427.a.b. ils ne formerent pas neanmoins de nouvelles sectes,]'& ne firent qu'appuyer l'impieté d'Arius, avec lequel ils furent chassez de l'Eglise.

'Alexandre qui estoit un genereux défenseur des dogmes apostoliques, [ne put pas dissimuler ces desordres,]ᵃsurtout voyant que quelques uns le blasmoient de tolerer trop long-temps cette nouvelle heresie. 'Mais comme aussi c'estoit un esprit de luy mesme doux & paisible, il songea moins à condanner Arius qu'à le guerir. 'Et mesme il faisoit une estime particuliere de ce Prestre: [de sorte qu'il estoit bien eloigné]d'agir contre luy par un esprit de colere, comme Socrate nous le voudroit persuader. 'Il le fit venir pour s'assurer par luy mesme si ce qu'on luy avoit raporté de luy estoit veritable: & Arius n'hesita point, ne trembla point, mais avec une effronterie & une impudence insupportable, il avoua & soûtint les blasphemes les plus horribles, comme on le peut voir, dit Saint Epiphane, dans l'information qui s'en fit. 'Alexandre s'efforça neanmoins de le corriger par ses exhortations & par ses avis,ᵇne voulant pas encore porter cette affaire à un jugement solennel.

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 524. a. a Soz. p. 426. c. Ruf. l. 1. c. 1. p. 159. Soz. p. 426. b. Socr. l. 1. c. 6 p. ?. d. Epi. 69. c. 3. p. 729. c. d. Thdrt p. 524. a. Ruf. p. 159. 1. b Gel. C. l. 2 c. 2. p. 50.

'Esperant le pouvoir gagner plus aisément, s'il luy donnoit moyen de faire paroistre qu'il s'estoit plutost rendu à la lumiere de la raison qu'il n'avoit cedé au poids de l'autorité, il fit faire une conference, où paroissant comme juge avec son Clergé, il donna toute liberté à Arius de se défendre contre ceux qui l'accusoient. Mais il arriva alors, comme il est ordinaire dans ces sortes de disputes, que chacun soûtenant opiniatrément son sentiment, il fut impossible de le faire convenir de rien, ni dans cette conference, ni dans une seconde qui se tint encore sur cette affaire. 'Sozomene ajoute que durant la dispute, Alexandre sembloit indeterminé, & loüoit tantost les uns, tantost les autres, mais qu'enfin il se declara pour la Consubstantialité. [Il est aussi peu étrange qu'un juge dissimule ses sentimens, comme il est indubitable qu'Alexandre ne doutoit nullement de la verité, quoique Sozomene semble le vouloir faire croire.

Soz. p. 426. c. d. p. 427. a.

Ce fut peut-estre en cette occasion] qu'Arius voulant tromper Alexandre, luy presenta à ce qu'on dit une declaration de sa foy, dont les Eunomiens se servirent encore depuis, '& qui est raportée par S. Basile. Ce n'est qu'une confession fort simple des trois Personnes divines, 'tres bonne & tres Catholique, mais qui n'excluoit point toutes les mauvaises explications qu'on y eust voulu ajouter. 'Quelques Peres s'en estoient servis pour exprimer simplement leur pensée, & hors des disputes qui les eussent obligez de s'expliquer davantage. [Arius]pouvoit l'alleguer,

Bas. in Eun. l. 1. p. 699. e. p. 700. b. c. a|699. e. d. d.

pour pretendre qu'il n'enseignoit que ce qu'il avoit appris des Peres: [mais c'estoit un artifice bien grossier.]

ARTICLE V.

Arius est condanné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.

Socr.l.1.c.6.p. 12.c. 'ARIUS ne s'estant point rendu à l'autorité des Ecritures qu'Alexandre produisit souvent contre luy, & par lesquel-
Soz.l.1.c.15.p. 427.a. les il ruina souvent sa doctrine, 'il n'obeït point non plus au commandement que le mesme Alexandre luy fit d'abandonner son heresie pour se soumettre au sentiment de l'Eglise. Ainsi ce Saint
Socr.p.12.d. fut contraint d'en venir contre luy à l'excommunication, 'quel-
Gel.C.l.2.c.2.p. 50. que douleur qu'il ressentist de sa perte. 'Il y fut d'autant plus obligé, qu'il vit que le retardement donnoit à l'heresie le moyen de s'étendre, & que ce feu passant d'Alexandrie dans les autres
Soz.p.427.a.b. villes, 'l'impieté Arienne estoit bien receuë de beaucoup de personnes, non seulement du Clergé, mais de l'ordre mesme des Evesques.

Cotel.ap.n.p. 317.318. 'Dans un fragment que M[r] Cotelier nous a donné, nous trouvons que S. Alexandre adressa une lettre à Arius & à ses partisans, pour les exhorter à renoncer à leur impieté, & à embrasser la foy Catholique, [dont il y faisoit sans doute une exposition.
Ath.vit.p.40.c. Nous ne voyons pas si] cette lettre preceda la condannation
t.1.B.p.396. d'Arius, 'mais nous trouvons qu'elle fut signée par les Ecclesiastiques d'Alexandrie, & apparemment aussi par ceux de la Mareote. ["Ainsi il semble qu'on y peut raporter assez raisonna- NOTE 2.
Gel.C.c.3.p.59. 61. blement]cette souscription des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, que Gelase de Cyzic nous a conservée, & qu'il met aprés la lettre circulaire dont nous parlerons dans
Ath.t.1.B.p. 400.402. la suite. 'Elle est encore plus ample dans la nouvelle edition de S. Athanase, où l'on conte 36 Prestres & 44. Diacres. Ils témoignent tous par leur signature, consentir à ce qui avoit esté écrit, & à la deposition tant d'Arius que des complices de son impieté. [Si donc cette signature se raporte à la lettre dont nous parlons, cette lettre n'a esté écrite qu'aprés la sentence prononcée contre
p.401.a. eux.] 'Entre les Diacres de la ville qui y signent, il y a deux Athanases, le quatrieme & le neuvieme. [L'un des deux est sans

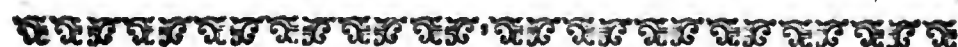
1. Dans Gelase il n'y a que 33 Prestres & 29 Diacres.

doute le grand Athanase.] 'Le premier des Prestres est Colluthe:
V.§ 10. [mais il est difficile de croire] 'que ce soit celui mesme "qui fit p 400.d.
schisme, [si l'on ne veut abandonner ce qu'en dit S. Epiphane. vit.p.5.2.b.

L'affaire d'Arius estoit trop importante pour se contenter de ce qui avoit esté fait par le seul Clergé d'Alexandrie.] 'Alexandre assembla donc un Concile[a] des Evesques d'Egypte (Socr p.9.d.) & de Libye, au nombre de prés de cent,[b] outre ses Prestres qui (a p.11.c.) y assisterent aussi.[c] Là il interrogea Arius sur sa foy & sur l'heresie (b Epi.69.c.3.p.729.d.) dont on l'accusoit: Et ce miserable a lieu de la desavouer, la (c d|68 c.4.p.719.720.) declara impudemment telle qu'elle estoit.[d] S. Athanase raporte (d Ath.dec.Nic.) quelques uns des blasphemes qu'Arius proferoit, & pour lesquels (p.294 295.) il fut chassé de l'Eglise par S. Alexandre. 'Mais il ne le fait qu'en (p.294.b.) en demandant pardon à ses auditeurs, '& en se plaignant d'estre (p.295.d.) contraint d'écrire des choses si abominables. [Ce fut peut-estre alors que] 'quelqu'un demandant à Arius si donc le Verbe de (Socr.p.11.b.) Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit, parcequ'il estoit d'une nature muable.

'Les Prelats ayant donc oui ses blasphemes de sa propre bouche, (b.c|12.d.) l'anathematizerent avec ses sectateurs, & les declarerent separez (V. les Ariens § 4.) de l'Eglise & de la foy Catholique. ["Entre ces sectateurs d'Arius estoient deux Evesques de Libye, Second & Theonas, Carpone, Sarmate, & plusieurs autres Prestres ou Diacres d'Alexandrie; Piste Prestre & quelques autres Ecclesiastiques du canton de la Mareote dans le diocese d'Alexandrie; & un assez grand nombre de laïques. Nous croyons devoir mettre leur condannation en (Ibid. note 1.) l'an 319, pour les raisons que l'on en pourra voir "en un autre endroit.]

S'il en faut croire les historiens, les desordres qu'Arius avoit (Socr.l.5.c.23.p.288.b|Soz.l.7.c.19.p.734.d.) causez par ses predications, & la crainte qu'un pareil malheur n'arrivast, firent oster aux Prestres dans Alexandrie le pouvoir d'annoncer au peuple la parole de Dieu, & la fit reserver à l'Evesque seul. [Cela n'est pas fort aisé à croire, estant impossible que l'Evesque fust toujours en estat de prescher, & tout le peuple ne pouvant pas le venir entendre dans la mesme eglise. Ainsi il faut apparemment mettre ce fait avec ce que Sozomene dit au mesme lieu,] que personne ne preschoit à Rome, ni le Pape, ni aucun autre. [Je ne sçay pas mesme comment Socrate se peut accorder avec luy mesme sur ce point,] 'puisqu'il dit qu'à Alexan- (Socr p.287.a.) drie tous les mécredis & les vendredis on lisoit les Ecritures, & que les docteurs les expliquoient.



ARTICLE VI.

S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuse de les recevoir dans l'Eglise.

[ARIUS aprés cette double excommunication, quitta Alexandrie, & s'en alla avec les principaux de ses partisans dans la Palestine, où il en trouva & en fit d'autres, mesme dans l'ordre sacré des Prelats. Ce fut par cette raison que quelques Evesques le receurent à leur communion, luy permettant de tenir des assemblées avec ses sectateurs; & beaucoup d'autres tant de la Palestine que des provinces plus eloignées, écrivirent en sa faveur à S. Alexandre.] V. les Ariens § 5.7.

Epi. 69. c. 4. p. 730. a. b. 'Dés que ce Saint sçeut les pratiques qu'Arius faisoit dans la Palestine & dans la Syrie, il écrivit diverses lettres aux Evesques de Palestine, de Phenicie, & de la basse Syrie, pour se plaindre de ceux qui avoient receu cet heretique. [C'est apparemment ce qu'entend Sozomene, lorsqu'il dit] Soz. l. 1 c. 15. p. 427. d. 'qu'Alexandre voyant Arius appuyé de divers Evesques considerables par leur vie qui paroissoit sainte, & par leurs discours qui estoient eloquens & persuasifs, se resolut d'écrire de tous costez pour empescher les Evesques de communiquer avec les Ariens. [On ne voit pas bien si c'estoient autant de lettres differentes qu'il y avoit d'Evesques à qui il écrivoit, ou une seule commune à tous, dont on faisoit diverses copies, ou quelques unes de differentes selon les differentes sortes d'Evesques qu'il avoit à instruire, à animer, ou à combatre.]

Cotel. ap. n. p. 317. 318. 'Aprés avoir écrit ces lettres à tous les Evesques contre Arius, [& avant que de les envoyer,] il fit assembler tous les Ecclesiastiques tant de la ville que du canton de la Mareote, afin de leur lire ce qu'il écrivoit à ses confreres, & qu'ils témoignassent [en y souscrivant,] qu'ils estoient dans les mesmes sentimens que luy, & qu'ils approuvoient la condannation d'Arius, de Piste, & de leurs complices. [Il paroist donc que ces lettres parloient nommément de Piste; ce qui les distingue des deux que nous avons de luy, & dont nous parlerons dans la suite.] Epi. p. 730. b. 'Saint Epiphane marque expressément qu'il écrivit à Eusebe de Cesarée, à Macaire de Jerusalem, à Asclepe de Gaze, à Longin d'Ascalon, à Macrin de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr Ath. vit. B. p. 5. 2. d. 'qui n'en estoit pas Evesque, ou qui s'estoit demis de cet evesché à cause de son grand âge, & avoit fait ordonner Paulin en sa place.

'Les Evesques ayant receu ces lettres, répondirent à Saint Alexandre pour s'excuser & se justifier, les uns avec sincerité, & les autres avec deguisement & hypocrisie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point dutout receu Arius ; d'autres avouerent qu'ils l'avoient receu par ignorance ; d'autres dirent qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner & le ramener à son devoir. c.

'Arius voyant que ces lettres qu'Alexandre avoit envoyées partout, faisoient que personne ne le vouloit plus recevoir, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, qui estoit tout à fait à luy ; '& qui se consideroit comme chassé de l'Eglise en sa personne, parcequ'ils n'avoient tous deux que les mesmes sentimens & la mesme impieté. 'Aussi cet Eusebe écrivit plusieurs fois en faveur d'Arius à Saint Alexandre, 'pour le prier d'assoupir cette dispute, de lever l'excommunication prononcée contre Arius & ses sectateurs, & de les recevoir dans l'Eglise. [Saint Alexandre n'eut garde de se rendre à ces importunitez d'Eusebe,] puisqu'il ne luy demandoit la paix pour les Ariens, qu'en soûtenant que leurs opinions n'estoient pas mauvaises. 'Arius mesme & ses disciples luy écrivirent aussi de chez Eusebe: mais bien loin de se retracter de leurs erreurs, ils pretendoient mesme les avoir apprises de ce bienheureux Pape : [Car c'est ainsi qu'un reste de respect les obligeoit de le qualifier. Cette lettre ne put donc que donner au Saint une nouvelle horreur de leur impudence;] '& comme dit S. Athanase, sa pieté mesme l'empescha de recevoir ces impies. c.5.p.730.c.d. Ath.ap.2.p.725 d. d|Soz.p.427.d. Socr.p.14.d. Ath.de syn.p. 885. ap.2.p.725.d.

'Comme il avoit souvent avec luy S. Athanase, qui estoit alors Diacre, & qu'il l'honoroit beaucoup, [les Ariens crurent que c'estoit luy qui l'animoit contre eux;] '& ce fut la premiere origine de cette haine implacable qu'ils luy témoignerent toujours depuis. d. p.726.a.

ARTICLE VII.

S. Alexandre demande à tous les Evesques la condannation des Ariens, & se plaint des Eusebiens leurs fauteurs.

[EUSEBE de Nicomedie ne cessoit point de faire de nouveaux efforts pour son Arius. "Il écrivoit de tous costez en sa faveur : il le fit recevoir par les Conciles de la Bithynie & de la Palestine, & luy fit donner la permission de tenir des assemblées illegitimes & schismatiques. Il ne laissoit pas en mes- V.les Ariens §8.

me temps de faire encore solliciter Saint Alexandre par divers
Ath.de syn.p. 886.887|sug p. 718 d. Evesques, de l'admettre à la reconciliation.] 'George Prestre d'Alexandrie, qui estoit alors à Antioche, voulut aussi se méler de faire le mediateur. Mais il ne travailloit pour les Ariens que parcequ'il estoit Arien luy mesme; outre que sa vie estoit indigne du sacerdoce: de sorte que Saint Alexandre fut obligé de le deposer.

[Ce saint vieillard ne se contentoit pas de resister genereusement aux sollicitations des Ariens; mais s'ils avoient beaucoup de temerité & d'empressement pour attaquer la verité, il n'avoit
Thdrt. l.1. c.3. p.536.b. pas moins de courage & de vigilance pour la défendre:] 'Comme il employoit toutes sortes de remedes pour guerir les plaies des Fideles, il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'estoient egarez, estoient de leur faire voir la verité Catholique autorisée par le consentement universel des Evesques.
a.b. 'Il composa donc "un memoire, ou un Tome comme il l'appelle, Note 3. qu'il envoya dans les provinces pour le faire signer. Lorsqu'il écrivit à S. Alexandre de Constantinople la lettre dont nous allons bien-tost parler, ce Tome estoit déja signé par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la pamphylie, l'Asie [proprement dite,] la Cappadoce, & par les autres provinces d'alentour. Et les Evesques de ces lieux luy avoient envoyé outre leur signature des lettres pleines d'une
Socr. l.1. c.6. p.15. juste indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité. 'Saint Alexandre eut soin de recueillir toutes ces lettres, comme Arius de son costé ramassoit toutes celles que l'on écrivoit en sa faveur.

[La vieillesse de S. Alexandre ne l'empeschoit pas d'entre-
p.10.b. prendre encore d'autres travaux pour la verité.] 'Il eust bien desiré d'étoufer cette dispute dans le silence, afin que l'heresie demeurast au moins renfermée dans ses premiers auteurs, sans en corrompre beaucoup d'autres. Neanmoins quand il vit que Eusebe prenoit ouvertement la protection de ces apostats, &
Ruf. l.1. c.1. p. 159. qu'il écrivoit partout en leur faveur, 'il eut peur que s'il dissimuloit ce mal plus long-temps, il ne causast la perte de beaucoup d'ames, & qu'il ne fust responsable de ceux qui pourroient en
Socr. p.10. c. estre surpris faute de connoistre la verité. 'Il se crut donc obligé de faire voir à toute l'Eglise quelles estoient les personnes &
Epi. 69. c.4. p. 730. b. les dogmes de ces heretiques. 'Il écrivit de tous costez, comme nous en avons déja touché quelque chose, un grand nombre de lettres: & il s'en trouvoit encore jusqu'au nombre de 70 du temps
de

de S.Epiphane, que les personnes curieuses gardoient [avec soin,
NOTE 4. les "unes] circulaires, [les autres] adressées à divers Evesques. 'Il Bar.318.§ 59.
en avoit envoyé jusques en Occident, puisque Libere dit que l'on gardoit à Rome celle qu'il avoit écrite au Pape S. Silvestre, où il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze Prestres ou Diacres parcequ'ils suivoient l'heresie d'Arius. [C'est peut-estre de là qu'est tirée] 'la parole que Victorin cite de luy, que le Pere engendre toujours son Fils. Bib.P.t.4.1.p. 202.c. [a] Saint Maxime Abbé, [celebre défenseur & Confesseur de la verité au VII. siecle,] cite quelques passages d'une lettre de S.Alexandre contre les Ariens, adressée à Eglon Evesque de Cynople en Egypte. a Max. t.2.p. 152.155.

[De tout ce grand nombre de lettres que le Saint écrivit pour la défense de la divinité du Verbe, il ne nous en reste plus que deux, qui nous ont esté conservées, l'une par Socrate, & l'autre par Theodoret.] 'La premiere est adressée generalement à tous les Evesques de l'Eglise. Socr.p.10.a. Le Saint la commence par les raisons qui l'obligeoient à l'écrire; dont l'une estoit de satisfaire à la loy de l'union episcopale, qui oblige les Prelats à donner & à prendre part à tout ce qui se passe en chaque Eglise, comme estant tous membres d'un mesme corps: 'l'autre d'empescher le mal que b.c. pouvoient faire les lettres d'Eusebe de Nicomedie, dont il parle avec une liberté, & une force digne d'un Evesque, '& à toutes les c|13.c. sollicitations duquel il supplie que l'on n'ait aucun égard. 'Il nomme ensuite ceux qui avoient esté excommuniez, p.10.d. 'afin qu'on ne les p.13.b.c. receust nulle part, & qu'on n'eust mesme aucune communication avec eux. 'Il passe de là à l'explication & à la refutation de leurs p.10.d.13. dogmes, 'où il méle la condannation de leur doctrine & de leurs p.11.c|13.b. personnes par le Concile d'Egypte, 'aprés que l'on avoit employé p.12.c. toutes sortes de moyens pour leur faire connoistre la verité, '& p.11.b|13.b. aprés que les Prelats avoient eux mesmes oui leurs blasphemes de leur propre bouche.

'Gelase de Cyzic raporte cette mesme lettre, & y ajoute les Gel.C.l.2.c 3.p. 59.60. souscriptions des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, qui consentent à la deposition d'Arius & des complices
V.la note 2. de son impieté. [Nous avons déja parlé de ces souscriptions, "& nous avons dit qu'elles se pouvoient aussi raporter à d'autres actes faits dans le temps de la condannation d'Arius.] 'Quelques Ath.vit.p.4.2. uns croient que cette lettre à esté écrite vers l'an 321, lorsque Arius estoit encore à Alexandrie. [Nous ne voyons point que] 'ni la lettre, ni l'acte appellé la condannation d'Arius qu'on cite p.4.5. pour cela, [en donnent aucun fondement:] '& on est obligé de p.5.2.f.

dire qu'Eusebe de Nicomedie, aprés avoir esté traité par Saint Alexandre à la face de toute l'Eglise, de la maniere que l'on voit dans cette lettre, & comme il le meritoit, luy écrivoit neanmoins encore pour luy demander la reconciliation d'Arius, [C'est à quoy nous voyons peu d'apparence.]



ARTICLE VIII.

Saint Alexandre écrit à l'Evesque de Byzance.

[LA lettre que raporte Theodoret est encore beaucoup plus longue que celle dont nous venons de parler. Elle n'est pas
Thdrt.l.1.c.3. tout à fait circulaire,] 'puisqu'assurément elle n'estoit pas pour
p.536.a. ceux qui avoient déja signé le Tome de nostre Saint. [a] Elle ne
a p.525.a. porte mesme dans l'inscription "que le nom du seul Alexandre, Note 5.
qui estoit alors Evesque de [Byzance, nommée] Constantinople peu d'années aprés. [Mais comme elle parle toujours à plusieurs il est visible qu'elle s'adressoit encore à d'autres, & apparemment à tous les Evesques de la Thrace.

Le sujet de cette lettre est fort semblable à celui de la lettre
b.c|535 c.d. circulaire qui est dans Socrate.] 'Car elle est écrite pour prier les Evesques de ne recevoir ni les personnes, ni les lettres des Ariens, entre lesquels le Saint nomme souvent Arius mesme,
Epi.69.c.8.p. & Achillas 'qui estoit l'un des Prestres de sa faction. [b] Mais il y
731.d.&c. ajoute la demande qu'il leur fait de signer le Tome qu'il leur
b Thdrt.p.536.a. envoyoit, comme avoient déja fait beaucoup d'autres, dont il
b. leur envoyoit aussi les lettres avec la sienne par un de ses Diacres
n.p.82.d. nommé Apion, 'que quelques exemplaires qualifient Archidiacre. ["Cette demande nous fait juger que cette lettre est posterieure à l'autre, & peut-estre mesme n'a t-elle esté écrite qu'en 323 ou 324.] Note 6.

c.5.p.525.b. 'Le Saint aprés y avoir representé d'abord l'origine de l'heresie
c. Arienne, qui estoit l'ambition & l'avarice, '& s'estre plaint tant
p.526.a. des assemblées particulieres, '& du schisme des Ariens, que des
b-d. seditions qu'il excitoient, 'de leurs cabales, [c] & de leur mauvaise
c a.b. conduite; [d] & aprés avoir témoigné qu'on avoit esté contraint
d b|535.c. de les chasser de l'Eglise par un consentement unanime; il vient à l'explication & à la refutation de leur heresie, surquoi il s'étend
p.531.c. beaucoup. 'Il finit ce discours en remarquant que l'heresie d'Arius est une suite de celle d'Artemas & de Paul de Samosates Il y ajoute Saint Lucien [Prestre d'Antioche,] lequel, dit-il, estoit

demeuré separé de l'Eglise durant le temps de trois Evesques. [Nous avons traité cette difficulté sur S. Lucien mesme.]

ᵃIl se plaint ensuite de trois Evesques de Syrie, qui donnoient de nouvelles forces à l'impieté d'Arius en favorisant sa personne, & il en remet le jugement à ce que les Prelats à qui il écrit trouveroient à propos de faire. ["On ne voit pas bien quels estoient ces trois Evesques, si on ne l'entend]d'Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, qui avoient assemblé un Concile pour donner permission à Arius de tenir des assemblées de ceux de son parti.ᵃIl reprend encore la refutation des Ariens, mais son zele s'échause particulierement sur le mepris qu'ils faisoient de la tradition & du sentiment de l'Eglise, & sur ce qu'ils se vantoient d'estre les inventeurs de leur doctrine.

a.

V. la note 6.

Soz. l. 1. c. 15. p. 518. a. b.

Thdrt. p. 532.

ᵃIl fait ensuite une confession fort ample de sa foy,ᵃpour répondre aux calomnies que ces heretiques publioient contre luy. ᵇEt » aprés cette confession, il ajoute ces belles paroles : Voilà ce que » nous enseignons, voilà ce que nous preschons, voilà les dogmes » apostoliques de l'Eglise, pour la défense desquels nous sommes » prests de souffrir la mort, sans apprehender les menaces de ceux » qui usent de violence pour nous les faire abjurer : Et quand » mesme ils employeroient contre nous la crainte des plus horri- » bles tourmens, ils n'auroient point la force de nous faire perdre » la confiance que nous avons en ces saintes veritez".

p. 533. 535.
a p. 532. b | 533. a.
b p. 535. b.

Note 7.

ᵃTheodoret apres avoir raporté cette lettre, ajoute que Saint Alexandre en écrivit de semblables à S. Philogone d'Antioche, à S. Eustathe alors Evesque de Berée,[& depuis d'Antioche,]& à tous les autres défenseurs des veritez apostoliques.

p. 536. c.



ARTICLE IX.

Constantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.

[DURANT que l'Eglise estoit troublée par l'Arianisme, Constantin devint maistre de l'Orient par l'entiere victoire qu'il remporta sur Licinius l'an 323 au mois de septembre. Ce Prince estoit alors dans la ferveur de son nouveau Christianisme; & il avoit un desir aussi ardent que juste non seulement de rendre cette religion glorieuse devant ses ennemis par diverses loix qu'il faisoit en sa faveur, & par le soin qu'il avoit soit de rétablir les anciennes eglises, soit d'en faire bastir de nouvelles, mais encore de la rendre plus sainte & plus agreable à Dieu,]

Euf.v.Conf.l.2. c.65.p.473. 'par la paix & l'union qu'il s'efforçoit de luy procurer. ᵃ Ce qui
a c.66. luy avoit mesme rendu la conqueste de l'Orient plus agreable, c'est qu'il esperoit y trouver l'Eglise dans cette parfaite union, & en tirer quelques Prelats, qui estant nourris dans cet esprit de paix & de concorde, pussent la rendre à l'Eglise d'Afrique divisée par le schisme des Donatistes, qui depuis dix ans luy donnoit beaucoup de douleur & d'inquietude.

c.67.68.p.474. 'Mais plus il se flatoit de cette esperance, plus il fut affligé
c.68. quand il apprit aussitost aprés sa victoire, 'que l'Orient mesme estoit travaillé d'une maladie encore plus dangeureuse que l'Afri-
c.72.p.477.d. que. Cela luy causa une douleur si sensible, 'qu'il rompit le voyage qu'il avoit dessein de faire en Orient, depeur d'estre obligé de voir de ses yeux des choses dont le seul raport luy estoit insupportable. [Mais ne se contentant pas de verser des larmes sur
d|c.68.p.474.b. c.&c. les plaies de l'Eglise, il voulut y apporter un remede,] 'qui fut d'écrire de Nicomedie, où il estoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius, pour les porter à la
Socr.l.1.c.7.p. 15-18. reconciliation & à la paix. 'Socrate raporte une partie de cette
b Euf.c.64-72.p. 473-478. lettre, ᵇ& Eusebe de Cesarée la donne toute entiere dans la vie de Constantin.

c.64.p.473.a. 'Le titre conceu en ces termes, *Constantin... à Alexandre & à Arius*, [est un peu suprenant par cette egalité qu'il met entre S. Alexandre & un Prestre, entre le défenseur de la verité & un heresiarque. Ce mesme esprit regne dans tout le reste de la lettre, qui met toujours Alexandre & Arius en parallele, & fait mesme Alexandre plus coupable qu'Arius de la division
Bar.318.§90.91. 95. de l'Eglise:] De sorte que quand la main d'Eusebe de Cesarée auroit laissé cette lettre toute entiere, telle qu'elle a esté écrite par Constantin, de quoy Baronius croit qu'on a tout sujet de
§95|Ath. vit.p. 7.1.d. douter; 'on y remarqueroit toujours l'esprit d'Eusebe de Nicomedie, qui sans doute y a eu la meilleure part, & a surpris la facilité d'un Empereur [catecumene, si mesme il l'estoit,] par la commodité que son siege luy donnoit de l'entretenir à tous momens, & de luy donner les impressions qu'il vouloit. C'est encore de cette source que vient ce principe [fort bon en luy mesme,] mais tres mal appliqué à la principale maxime de nostre
Euf.c.69.p.475. b.c. croyance; 'Qu'en matiere de foy il faut s'abstenir de toutes les questions superfluës, qui sont capables de troubler la paix des
Bar.318.§95. Fideles sous pretexte de donner de l'exercice à leurs esprits. 'On voit donc l'esprit d'un des Eusebes dans la composition de cette
§96. lettre, '& la malignité de l'autre contre les Catholiques dans le soin qu'il a eu de la publier.

[Cela ne nous doit pas neanmoins faire oublier les paroles excellentes & toutes de feu, par lesquelles Constantin finit sa lettre, & qui témoignent admirablement l'ardent amour » qu'avoit ce Prince pour la paix & l'union des Fideles.] 'Rentrez, » dit-il, en amitié & en grace l'un avec l'autre: Rendez à tout le » peuple les embrassemens mutuels que les Fideles se doivent: Et » vous mesmes purifiez tellement l'œil de vostre ame de toute » sorte d'inimitié, que vous commenciez à vous reconnoistre l'un » l'autre, & que vous repreniez vostre familiarité ancienne. » L'amitié est souvent encore plus douce & plus agreable quand » elle est rétablie par la reconciliation qui fait cesser l'inimitié. » 'Faites donc que je passe les jours comme auparavant avec calme » & tranquillité, & les nuits sans inquietude; afin que je ressente » aussi-bien que vous le plaisir d'une lumiere toute pure & toute » celeste, & que je conserve à l'avenir la paix & la joie. Que si vous » me refusez cette grace, il ne me reste que de m'abandonner à la » douleur, de fondre tout en larmes, & de ne souffrir la vie mesme » qu'avec regret. Car comment sera-t-il possible que j'aie jamais » l'esprit en repos, pendant que le peuple de Dieu, c'est à dire ceux » qui servent le mesme Dieu que je sers, seront divisez par un » schisme si pernicieux & si injuste? 'Ouvrez moy le passage de » l'Orient par la réunion de vos esprits, aprés me l'avoir fermé » par vos contestations & vos disputes. Accordez moy la grace » que je vous demande, qui n'est autre sinon que je puisse voir » bientost & vous & tous les autres peuples de mon Empire, dans » l'allegresse & dans la joie, & rendre à Dieu les actions de graces » & les loüanges qui luy sont duës pour vostre concorde & pour » vostre liberté.

Euſ.c.71.p.477.b.

c.72.p.477.c.

d|478.a.



ARTICLE X.

Constantin envoie Osius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaise le schisme de Colluthe.

'IL paroist que cette lettre fut écrite fort peu aprés que Constantin eut défait Licinius, & fut entré dans Nicomedie, 'c'est à dire sur la fin de l'an 323, [ou pour le plustard au commencement de 324, avant qu'il allast à Thessalonique,] 'où il estoit déja le 8 de mars. [a] Celui qu'il choisit pour la porter à Alexandrie, & pour travailler à y rétablir la paix, fut, dit Eusebe, une personne tres sainte qui estoit auprés de luy, dont il connoissoit

Euſ.v.Conſ.l.2.c.66.68.72.p.473.474.477.c.d.

n.p.218.2.d.

Cod.Th. chr.p.23.

a Euſ.c.63.p.472.c.d.

la sagesse & la vertu eprouvée, & qui avoit autrefois signalé
Socr.l.1.c.7.p. 15.c|Soz.l.1.c.16. p.429.c. sa pieté par la cofession publique de sa foy: 'en un mot c'estoit le grand Osius Evesque de Cordoue en Espagne, [a] qui avoit
a Thdrt.l.1.c.6. p.540.b. une reputation extraordinaire de prudence, [& qui n'avoit pas moins de zele pour la verité.] [b] Constantin l'aimoit & l'honoroit
b Socr.l.1.c.7.p. 15.c. c|Euf.p.472.d| Thdrt.p.540.b| Soz.p.429. d'une maniere toute particuliere: [de sorte qu'il ne faut pas s'étonner] 's'il le choisit pour estre le mediateur de la paix de l'Eglise, qu'il souhaitoit si ardemment. [c] La suite d'Eusebe donne
c Euf.c 62.63. p.472. lieu de croire que sa commission regardoit aussi les Meleciens:
d Bar.319.§ 25. 26. [d] & Baronius paroist l'avoir pris en ce sens. [e] Constantin le chargea encore d'une autre affaire, qui fut d'appaiser les differends qui
e Soz.p.429.b.c. troubloient l'Orient sur le sujet de la feste de Pasque, [desquels nous avons assez traité sur Saint Victor Pape. Il est à croire qu'il executa ces deux commissions en deux lieux differens, & qu'il ne traita dans Alexandrie que de ce qui concernoit les interests de cette Eglise.]

Euf.c 73.p.478| Socr.l.1.c.8.p. 18.c. 'Il s'y employa avec toute la fidelité & le soin qui estoit digne de sa pieté; mais le mal estoit trop grand pour ceder à ce remede.
Ath.2p.2.p.792 b|Bar.319.§ 23. 'Il tint un Concile à Alexandrie, à qui Baronius donne le titre de general sur une fausse traduction de S. Athanase. [Il paroist
Socr.l.3.c.8.p. 175.c. que l'on y traita à fond tout ce qui regarde la Trinité.] 'Car Socrate assure qu'Osius y travailla puissamment à la condannation de la doctrine de Sabellius, ce qui le porta mesme à examiner ces mots si celebres de substance & d'hypostase; quoique selon cet historien, cette discussion mesme ait depuis servi à exciter de nouvelles difficultez. [Nous n'avons point de lumiere sur ce qui s'y passa touchant Arius: mais il semble qu'on y puisse
Phifg. l.1.c.7.p. 6. raporter ce que dit Philostorge,] qu'avant le Concile de Nicée, Saint Alexandre s'estant rencontré à Nicomedie avec Osius & d'autres Evesques qui estoient avec luy, ils tinrent un Concile, dont la conclusion fut de confesser le Fils consubstantiel au Pere,
n p.21. & d'excommunier Arius. 'C'est le sentiment de Godefroy qui nous a donné Philostorge. Car il ne croit point qu'on ait pu faire un tel decret à Nicomedie à cause d'Eusebe: [Et au contraire nous voyons par une lettre de Constantin qui paroist écrite
Bar.319.§ 11. § 12. aussi-tost aprés les Concile d'Alexandrie,] qu'Arius se plaignoit qu'on ne permettoit à personne de le recevoir, '& qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, [comme avoient fait les Evesques de Palestine.] Par cette mesme lettre, Constantin reconnoist qu'Arius avoit esté justement chassé de l'Eglise de Dieu, [ce qu'assurément il ne reconnoissoit pas avant ce Concile.

La cause des Colluthiens fut aussi traitée & terminée dans le Concile d'Alexandrie. Voici ce que c'estoit.] 'Colluthe estoit un Curé d'Alexandrie : & lorsqu'Arius commença à dogmatizer, "il voulut aussi se rendre auteur d'une nouvelle doctrine, & se faire chef d'un parti qui portast son nom. 'Son heresie consistoit à dire que Dieu ne faisoit point de maux, & n'estoit pas auteur des peines & des afflictions de cette vie.

Epi.69 c.2.p. 728.c.d.

V. § 4.

Aug.hær.65.66 p.12.a.b.

[On ne voit pas neanmoins que son erreur ait fait aucun eclat,] 'selon ce que dit Saint Epiphane, qu'elle dura peu & fut bien-tost dissipée: [Et ce n'est pas tant ce qui a fait connoistre Colluthe, que son ambition] 'qui luy fit entreprendre, n'estant que simple Prestre, de se former un episcopat imaginaire & schismatique, & d'ordonner divers Clercs, mesme des Prestres. 'On croit mesme pouvoir tirer"de la maniere dont Saint Alexandre en parle, qu'il faisoit un trafic honteux de ces fausses ordinations, & qu'il en tiroit de l'argent.'L'heresie d'Arius servit de pretexte à son ambition, & au desir qu'il avoit de commander, qu'il couvroit sous une fausse apparence de zele pour la foy,[se separant peut-estre de son Evesque, comme s'il eust esté trop lent à poursuivre Arius, & s'elevant audessus des bornes de la prestrise sous pretexte de combatre l'heresie avec plus d'avantage & d'autorité. Il paroist donc avoir commencé à dogmatizer en mesme temps qu'Arius, & s'estre separé de l'Eglise avant qu'Arius en eust esté chassé par S. Alexandre. Que si cela est, il le faut distinguer]de Colluthe Prestre d'Alexandrie, qui signe le premier la condannation d'Arius dans Gelase de Cyzic.

Epi p.728.d.

Ath.1p.2.p.732. c|794.d.

Thdrt.n.p.4.2. d.

χριστεμπορίαι.

l.1.c.3.p.525.c.

Gel.C.l.2.c.3.p. 59.

[Le schimatique ne persista pas toujours dans son egarement.] 'Osius'& les autres Evesques qui estoient avec luy dans le Concile d'Alexandrie,[se moquerent]de son episcopat imaginaire, ª & le firent rentrer dans son état de Prestre. Par une suite necessaire, tous ceux à qui il avoit imposé les mains, furent obligez de reprendre l'état où ils estoient auparavant; '& ils estoient admis en ce rang à la communion de l'Eglise, sans qu'il y eust la moindre difficulté sur ce point. 'Isquyras si celebre dans l'histoire de Saint Athanase, se trouva de ce nombre: Colluthe l'avoit fait Prestre: mais le Concile le deposa, & luy osta son sacerdoce imaginaire, pour le reduire au rang des laïques, où il demeura. 'Colluthe mourut depuis dans cet état de Prestre avant l'an 340.

1.

Ath.p 792.b| 794.d.

a p.794.d.

p.732.c.

p.792.b|794.d.

p.732.c.

[La réunion de Colluthe n'empescha pas que quelques uns de

1. Ce sont les termes du Clergé de la Mareote; & ils portent à croire qu'Osius presidoit au Concile : surquoi on peut voir le P.Pagi an.318.§ 15.

p.796.b.c. ses sectateurs ne continuassent le schisme.] 'Car on trouve qu'en 335 il y avoit encore des Colluthiens qui se joignirent alors avec les Meleciens & les Ariens contre l'Eglise Catholique, & contre S. Athanase.

[Voilà tout ce que nous savons de ce Concile d'Alexandrie, qui peut avoir esté tenu selon nostre suite, vers le milieu de l'an 324. Nous n'avons pas non plus d'autre lumiere sur le reste de la negociation d'Osius, dont les soins & la pieté se trouverent trop foibles, comme nous avons déja dit, pour vaincre la violence du feu qu'Arius avoit allumé.] La fureur tant de ces heretiques que des Meleciens s'augmenta au contraire de telle sorte, qu'ils firent mesme des outrages aux statuës du Prince; [de quoy nous avons parlé "autre-part.] 'On croit y pouvoir raporter ce qu'il peut y avoir de vray parmi les mensonges des Meleciens, qui pretendoient que Saint Athanase avoit calomnié le celebre Isquyras comme coupable d'avoir jetté des pierres contre les statuës de l'Empereur, & d'avoir ainsi esté cause qu'Hygin Prefet d'Egypte l'avoit fait mettre en prison.

Eus.v.Const.l.3.c.4.p.485.b.

Ath.vit.p.7.2.c| Soz.l.2.c.25.p.479.c.

V.Constantin § 57.

[Osius ne put pas appaiser non plus les divisions de l'Orient touchant la Pasque, puisqu'il les fallut porter au Concile oecumenique.] 'Ainsi il s'en retourna trouver Constantin, sans avoir rien fait [que de rendre témoignage à l'Eglise du zele qu'il avoit pour sa paix & sa pureté.] La suite fait neanmoins juger que comme il s'en retourna pleinement persuadé de la sage conduite de Saint Alexandre, & des egaremens intolerables d'Arius, il en persuada aussi Constantin; ce qui ne fut pas un petit avantage pour l'Eglise.] Il faut ce me semble dire, selon S. Epiphane, qu'il remporta une lettre de Saint Alexandre pour répondre à celle de Constantin: [& rien n'est plus naturel. Nostre curiosité voudroit qu'elle fust venüe jusques à nous, & voir comment il y accordoit la generosité episcopale pour soûtenir sa conduite contre les reproches de Constantin, avec le respect qu'il devoit à cet Empereur.]

Soz.l.1.c.19.p.428.c.

Ath.vit.p.7.2.d.

Epi.69.c.9.p.730.a.



ART. XI.



ARTICLE XI.

S. Alexandre va au Concile de Nicée; réunit les Meleciens: Quelques uns persistent dans le schisme, & taschent de surprendre Constantin par Eusebe de Nicomedie.

[LE voyage & les soins d'Osius n'ayant donc pu remedier aux maux de l'Eglise, Constantin eut recours à l'autorité du Concile œcumenique,"qu'il fit tenir à Nicée l'an 325 au mois de juin. S. Alexandre à qui il estoit plus important de servir l'Eglise que de vivre, fit un effort sur sa vieillesse, pour faire un si long voyage, & venir combatre à Nicée les ennemis de J. C.] 'Le Concile en corps dit qu'il avoit fort rejoui toute l'assemblée par sa presence. Il le loüe d'avoir entrepris tant de travaux pour la paix de son Eglise, dans un âge si avancé, '& declare qu'il avoit esté non seulement participant, mais encore "le maistre de tout ce qui s'estoit fait dans l'assemblée.'Il avoit amené avec luy Saint Athanase, qu'il honoroit tres particulierement, [a] quelque jeune qu'il fust encore,[b]& il en recevoit beaucoup d'assistance tant pour le conseil que pour tout le reste.

V. ce Concile § 1, 2. — Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. b. — a. — κυρίως. — Ath. ap. 2. p. 725. d | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b. — a Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b. — b Ruf. l. 1. c. 5. p. 161. 1.

[L'excommunication que Saint Alexandre avoit prononcée contre Arius & ses disciples,"fut confirmée par tout le Concile; l'autorité de son siege sur toute l'Egypte & la Libye y fut établie par un Canon exprés,& Melece obligé de consentir à se soumettre à luy avec tous ceux qu'il avoit separez de la communion de l'Eglise.]'Saint Alexandre fit paroistre en ce dernier point autant de sagesse & de prudence, que de condescendance & de bonté, [comme nous l'avons marqué "en un autre endroit.

V. le Concile de Nicée § 9-11. — Ath. p. 788. 789. — Ibid. § 12.

Enfin toutes les affaires estant terminées, il s'en retourna à son Eglise comblé de gloire & de joie,] 'remportant "une lettre du Concile à tous les Fideles de l'Egypte, [qu'on peut dire estre l'eloge de sa pieté & de son courage. On ne peut douter, que son peuple ne l'ait receu] 'avec une charité toute nouvelle, & des honneurs extraordinaires, comme le Concile mesme le leur avoit recommandé.

Ibid. § 19. — Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546-548. — p. 548. b.

'Melece luy donna la liste de tous les Evesques de son parti, repandus dans l'Egypte, & des Prestres & Diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs, 'luy presenta tous ces Ecclesiastiques, & les luy remit entre les mains.'Quelques uns d'eux perseverent toujours dans l'unité de l'Eglise. 'Melece luy ren-

Ath. p. 788. 789. — p. 789. c. — p. 764. b. — Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c.

dit de mesme les eglises [d'Alexandrie ou du diocese ,] dont il
Thdrt.p.547.b. s'estoit emparé,& se retira à Lyque[dont il estoit Evesque,]'selon
Ath.p.777.d. le commandement du Concile ; [de sorte que le schisme parut entierement appaisé:]'& S.Alexandre jouit de la paix durant le peu de temps qu'il vécut ensuite.

[Il paroist neanmoins, autant qu'on le peut tirer de quelques
Epi.68.c.5.p.720.c.d. endroits assez obscurs,] 'qu'il y eut"quelques Meleciens qui refuserent de se réunir : de sorte que S.Alexandre fut obligé d'armer tout son zele pour les reduire;& il y employa toutes les instances imaginables:mais l'obstination des schismatiques fut plus puissante que tous les efforts de sa charité. Note 8.

d|711. 'Nous lisons dans Saint Epiphane,que se voyant trop vivement pressez par Saint Alexandre de se réunir à l'Eglise,& ne sachant plus que faire, trois des principaux d'entre eux, savoir Jean leur Evesque[à Memphis,]Callinique Evesque de Peluse,& Paphnuce anacorete , s'en allerent à la Cour avec quelques autres pour obtenir la permission de tenir leurs assemblées à part.[1]Ils demanderent à parler à l'Empereur : mais le seul nom de Meleciens les fit aussi-tost rebuter , & on ne leur permit pas seulement de voir le Prince. 1.

p.721.a. 'Ils demeurerent assez long-temps en cet état , tant aux environs de Constantinople , [qui ne portoit pas encore ce nom ,]
b. qu'aux environs de Nicomedie ; '& ce fut alors, dit S.Epiphane, qu'il firent amitié avec Eusebe qui gouvernoit la derniere de ces villes . Car sachant le grand credit qu'il avoit auprés du Prince, ils le prierent de les assister dans leurs poursuites. Eusebe [ravi sans doute d'avoir occasion de troubler la paix de l'Eglise, & de se venger de Saint Alexandre,] leur promit de s'employer pour eux , & les presenta en effet à Constantin.[Mais luy & eux réussirent fort mal dans leur poursuite , autant que nous en pouvons juger par un endroit d'Eusebe, qui n'a pu ni s'empescher de témoigner son inclination pour les Meleciens unis avec les Ariens,ni aussi dissimuler tout à fait le jugement que Constantin rendit en faveur du Concile de Nicée , & de l'unité Catholique .]

Eus.v.Cons.l.3.c.23.p.496.b.c. 'Aprés le Concile de Nicée, dit-il , tous les peuples estant en paix , il n'y avoit que les seuls Egyptiens, qui se faisoient les uns aux autres une guerre irreconciliable . Ils eurent assez d'impudence pour venir encore importuner l'Empereur , mais non

1. ἐντυχόντες. Mais il est dit aussi-tost , qu'ils ne pouvoient pas luy parler . C'est pourquoi le P. Petau traduit *cum ad Imperatorem venissent*.

assez de force pour le porter à la colere. Au contraire il les traita toujours avec beaucoup de respect, les considerant comme ses peres, ou plutost comme des prophetes divins. Il les vit venir encore une fois devant luy: il eut encore la patience de se rendre leur mediateur & leur arbitre: il leur fit encore de nouveaux dons. Il declara ensuite par une lettre le jugement qu'il avoit rendu en cette affaire, confirma & autorisa de nouveau les decrets du Concile, exhorta les deux parties à embrasser la paix, à ne pas dechirer l'Eglise par leurs divisions, & à conserver toujours le souvenir du jugement que Dieu doit faire un jour de tout le monde. Voilà ce que contenoit cette lettre de Constantin.

'S'il est vray que S. Alexandre peu avant sa mort ait envoyé S. Athanase à la Cour, comme S. Epiphane le dit par deux fois; [on peut juger que ce fut pour soutenir en cette rencontre la cause de l'unité.] 'Sozomene cite en effet d'Apollinaire, que S. Athanase estoit absent lorsque Saint Alexandre mourut. Mais selon eux, il s'estoit retiré volontairement pour eviter d'estre fait Evesque. Epi.68.c.6.p. 722.c|69.c.11.p. 735.d. Soz.l.2.c.17.p. 465.466.

[Pour ce qui est des deputez des Meleciens,]'Jean de Memphis & Callinique de Peluse sont marquez par Melece dans la liste de ses Evesques. 'Le premier est assez probablement "ce Jean Arcaph qui fut chef de la secte des Meleciens aprés la mort de Melece. [Saint Epiphane qui n'a sçeu l'histoire de ces schismatiques que de leurs propres memoires,] 'en parle avec des eloges [dont ils estoient fort indignes.] a Il releve encore davantage Paphnuce, dont il fait un Confesseur & un grand anacorete. 'Baronius croit que c'est ce mesme Paphnuce moine Melecien, qui écrivit une lettre importante touchant Arsene, par laquelle on decouvroit manifestement toutes les fourberies de ces schismatiques. 'Il est certain au moins que ce n'estoit ni le saint Evesque qui venoit d'assister avec tant d'eclat au Concile de Nicée, ni le celebre disciple de S. Antoine qui a receu de grands eloges de la plume mesme de S. Athanase. Ath.p.789.b. V. les Ariens §25. Bar.326 § 12. Epi.68.c.5.p. 721.a. a a|720.d. Bar.326.§12| Ath.p.784.d. Bar.326.§.12.

'S. Epiphane dit qu'Eusebe de Nicomedie s'engagea à favoriser les Meleciens, en leur faisant promettre de recevoir Arius à leur communion. [Comme Arius estoit alors relegué dans l'Illyrie, il seroit plus aisé d'entendre cela des Ariens qui estoient demeurez en Egypte, ou de quelques uns d'eux qui estoient alors à la Cour, comme on le verra "en son lieu.]'Il est vray mesme que l'union d'Eusebe avec les Meleciens, ne se fit, Epi.68.c.6.p. 721.b. Ibid.§10,&c. Ath.p.777.d.

selon S.Athanase, qu'aprés la mort de S.Alexandre, & d'une maniere toute differente de ce que dit S.Epiphane. [Mais ce que dit S.Athanase n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir entre eux dés auparavant quelque commencement d'union.]

ARTICLE XII.

Saint Alexandre meurt, aprés avoir nommé S.Athanase pour son successeur: Des Curez d'Alexandrie.

Ath.ap.2.p.777.d. [DIEU voulant enfin recompenser S.Alexandre de tant de travaux qu'il avoit soufferts pour l'Eglise,]'l'appella à luy prés de cinq mois aprés la conclusion du Concile de Nicée, ['ou aprés qu'il en fut revenu, c'est à dire en l'an 326, ou dés le mois de janvier, ou au plustard]'le lundi 18 d'avril. [Ainsi il avoit esté Evesque durant prés de 14 ans.] [a] Sa feste est marquée le 26 de fevrier dans Usuard, Adon, Notker, & divers autres martyrologes. NOTE 9. Chr.or p.116.& Al.p.666. a Boll.26.feb.p.639.d.

[Mais en achevant sa course, il rendit encore un service important à l'Eglise,]'par le choix qu'il fit de Saint Athanase pour estre son successeur, [b] recommandant au Clergé & à tout le peuple que l'on n'en établist point d'autre.[c] Sozomene décrit plus exactement que les autres, les particularitez de cette vocation toute divine, qu'il avoit tirée d'Apollinaire. Athanase, dit cet auteur, fit tout ce qu'il put pour eviter l'episcopat par la fuite: 'mais il fut trouvé par un ordre particulier de Dieu, qui avoit aussi fait connoistre à Alexandre par des marques sensibles, qu'il n'auroit point d'autre successeur que luy. Car ce saint vieillard estant appellé de Dieu à une meilleure vie, & prés de partir de ce monde, demanda Athanase qui n'y estoit pas. Il y avoit là une autre personne de mesme nom, qui ayant répondu, comme si c'eust esté luy qu'on demandoit, S.Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner que ce n'estoit pas luy qu'il appelloit. Il repeta ensuite plusieurs fois le mesme nom: sans que l'Athanase qui estoit present répondist, parcequ'on voyoit bien que le Saint demandoit celui qui estoit absent.'Enfin Alexandre declara nettement sa pensée, & marqua par esprit de prophetie, le combat auquel S.Athanase estoit appellé, en prononçant ces paroles: "Athanase vous pensez vous garantir par la fuite: mais la fuite "ne vous garantira pas. [Il ne pouvoit témoigner plus d'amour à "l'Eglise, ni luy faire un plus riche present, que de luy laisser Ruf.l.1.c.14.p.169. b Epi.68.c.6.p.722.d|69.c.11 p.735.d. c Soz.l.2.c.17.p.465 b. p.466.a.

en mourant, Saint Athanase au lieu de luy.]

'Il ne faut pas oublier que Theodoret marquant les saints Peres Thdrt.ep.83.p.
dont il se glorifioit de suivre la doctrine, y met S. Alexandre le 959.d.
μεγαλόφωνος "grand predicateur de la verité,'qui avoit combatu pour elle,& ep.145.p.1026.d.
qui l'avoit apprise à S.Athanase.

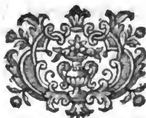
[Nous avons dit ci-dessus] 'qu'Arius, Colluthe, & quelques Epi.69. c.2. p.
autres estoient Curez dans Alexandrie.[Rien n'est plus commun 728.c.
aujourd'hui que des Curez dans les villes:] 'Mais il n'en estoit n.p.276.b.
pas de mesme en ce temps là, 'puisque S.Epiphane le remarque c.1.p.727.c.
d'Alexandrie comme une chose particuliere à cette ville. 'Dans n.p.276.c.
les autres, tout le peuple s'assembloit avec l'Evesque dans une mesme eglise, [pour representer davantage que toute l'Eglise ensemble n'est veritablement qu'un seul corps, donc J.C. le Prince de tous les pasteurs est le chef. Dans Antioche mesme, quelque grande que fust la ville, il semble qu'il n'y avoit ordinairement qu'une seule assemblée, une seule predication, un seul Sacrifice, qui se faisoit tantost dans une eglise, tantost dans une autre. Car c'est l'idée que nous donnent les homelies de Saint Chrysostome, qui ne parle que tres rarement de deux assemblées. Et je ne croy pas qu'on y trouve jamais des Prestres titulaires de quelque eglise particuliere.]

'Mais dans Alexandrie, toutes les eglises soumises à l'Evesque c.1.p.727.c.
Catholique de la ville avoient chacune des Prestres preposez pour les besoins ecclesiastiques [& spirituels] des Fideles qui en
λαυρῶν ὅτοι ἀμφόδων. estoient proches, selon leurs "ruës, & leurs quartiers; '& ces c.2.p.728.c.
Prestres ne manquoient point d'instruire dans chaque assemblée le peuple qui leur estoit confié. 'Je ne voy pas que Saint p.727.c|68.c.4.
Epiphane dise clairement s'il n'y avoit qu'un Prestre pour une p.719.d.
eglise, ou plusieurs. Il paroist neanmoins dire plutost qu'il n'y en
avoit qu'un. 'Entre ces eglises il nomme celles qu'on appelloit 69.c.2.p.728.c.
de Denys, de Theonas, de Pierius, de la Persée, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, & de Baucale:& il y en avoit encore plu-
V. S. Athanase § 37. sieurs autres, [comme "celle de Quirin,] 'outre la Cesarée bastie b c.
sous Constance, qui estoit la principale. 'S.Athanase remarque Ath.ap.1.p.681
aussi que les Catholiques d'Alexandrie s'assembloient en diverses c|684.a.
eglises 'toutes petites: ᵃde sorte que dans un Caresme il en fallut p.683.c.
remporter plusieurs personnes à demi étoufées par la presse. ᵃ p.681.a.
'Cela fit qu'à Pasque tout le peuple demanda qu'on s'assemblast c.
dans la Cesarée, quoiqu'elle ne fust pas encore achevée,'& tous p.684.a.
les Fideles s'y trouverent avec une extreme joie de celebrer ensemble la feste, 'dans l'esperance que leurs prieres seroient p.683.d.

d'autant plus agreables à Dieu, qu'elles estoient plus unies.

n.p.276.b. 'L'Eglise d'Alexandrie ne faisoit apparemment en cela,[aussi-bien qu'en beaucoup d'autres choses,] qu'imiter celle de Rome, qu'on sçait avoir aussi esté partagée en differens Titres ou paroices. Leo,s.7.8.10.p.114.117.122. 'C'est pourquoi S. Leon exhorte les Romains de s'assembler & de faire leurs aumosnes dans les eglises de leurs regions, p.117. '& de decouvrir à leurs Prestres ceux qu'ils sauroient estre Manichéens. [S. Gregoire de Nazianze semble nous obliger à dire la mesme chose de Constantinople,] Naz. or.32, p.527.c. 'lorsqu'il dit que les diverses eglises de cette ville, repanduës en differens quartiers, estoient comme des liens qui unissoient ceux qui en estoient les plus proches. [On y voit ce me semble assez souvent divers Prestres titulaires de quelques eglises.

La campagne a eu besoin de Curez avant les villes; & c'est aussi où nous trouvons les premiers. Car je pense qu'on en voit dans S. Cyprien, & il y en a au moins dans l'histoire de la dispute d'Archelaüs contre les Manichéens. Nous avons déja parlé des Prestres & des Diacres de la Mareote, qui estoit un canton du diocese d'Alexandrie; & l'on en parlera encore souvent dans l'histoire de S. Athanase & des Ariens.] Chry. in Act.h.18.p.173 176. 'S. Chrysostome exhorte extremement à bastir des eglises dans les villages, & à y établir des Curez; & il dit beaucoup de choses sur cela.



HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Arius.

[OMME l'histoire d'Arius, & de la secte à laquelle il a donné le nom & l'origine, est mélée d'une part avec celle de plusieurs Saints, & a de l'autre beaucoup d'evenemens considerables, qui seroient de trop longues digressions dans l'histoire des Saints qui y ont eu quelque part; nous avons cru qu'il estoit à propos de faire une suite de tout ce qui regarde cette heresie, pour y toucher en peu de mots ce qui se pourra renvoyer à l'histoire des Saints, & raporter avec plus d'étenduë les choses que nous aurions peine à placer en d'autres endroits.

Le demon voyant que par toute la puissance & la cruauté des hommes, il n'avoit pu maintenir l'idolatrie contre l'adoration d'un seul Dieu, établie dans toute la terre par J C; il travailla à la faire regner dans l'Eglise mesme, &, ce qui fait horreur, il y employa le propre nom de JESUS CHRIST, en persuadant aux Fideles que le Verbe & le Fils de Dieu, ce divin Sauveur que les Chrétiens ont toujours fait profession d'adorer, ou estoit un autre Dieu que son Pere, ou ce qui est à peu prés le mesme blaspheme, n'estoit point veritablement Dieu.]

'Arius [dont il se servit pour établir cette impieté,] estoit, Epi.69.c.1.p.727.c.
comme l'on disoit, natif de la Libye [Cyrenaïque ou orientale, dans laquelle nous verrons en effet que son heresie fit un grand
1. progrés. Constantin semble marquer qu'il estoit d'Alexandrie,]
'lorsque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promet de le Socr.l.1.c.25.p.61.b.

1. ᵃ On cite de Photius qu'il estoit d'Alexandrie & fils d'un Ammone.[Je ne l'ay pu trouver.] ᵃ Cave, p.90.1.

renvoyer en son pays. [Mais il peut bien avoir confondu le lieu de sa naissance avec celui où il avoit long-temps vécu, & qui estoit devenu comme sa patrie par le sacerdoce. Que s'il estoit veritablement de Libye, ce pays aura produit en cinquante ans ou un peu plus, deux heresies tout opposées, celle des Sabelliens qui ostoient dans la Trinité la distinction des Personnes divines, & celles des Ariens qui y vouloient mettre une distinction de nature.]

c.5.p.9.b|Soz.l.1.c.15.p.426. a Epi.69.c.3.p.729.a. Soz.p.426.a. Ruf.l.1.c.1.p.159. p.158. Epi.p.729.a. Bar.319.§12.ex Con.

'Arius estoit assez bien instruit dans toutes les sciences seculieres, & tres habile dans la dialectique: aIl avoit 'la taille extremement haute, une mine grave & serieuse, un abord civil & attirant, un entretien flateur & persuasif. 'Il paroissoit mesme avoir de la vertu & du zele pour la religion; '& quoiqu'il n'eust audedans qu'une passion violente pour la gloire & la nouveauté, 'il avoit neanmoins audehors beaucoup d'apparences & de marques de vertu. 'En un mot, on voyoit en luy toutes les qualitez d'un serpent dangereux, & "un exterieur si bien composé, qu'il estoit pour seduire toutes les personnes simples & credules. 'Il avoit une grande douceur, mais trompeuse, accompagnée d'un silence & d'une modestie affectée qui gagnoit l'esprit de tout le monde, mais qui cachoit audedans une ame pleine des fourberies les plus noires, & "capable de produire toutes sortes de crimes. [1] &c. officinam.

§19. Thdrt.l.1.c.3.p.528.d. b Gel.C.l.3 c.1.p.214.

'Constantin fait une excellente description de son exterieur abatu & consumé [non par les austeritez de la penitence,] mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoient audedans, 'comme S. Alexandre le remarque aussi. bTout le monde ne voit-il pas « dit ce Prince, quels cris luy fait jetter la blessure qu'il a receuë « du demon? Le venin de ce serpent qui remplit ses veines luy « cause d'effroyables convulsions. Son corps sans vigueur & sans « force, son visage pasle, have, sec, decharné jusqu'à faire horreur, « abatu de chagrins & d'inquietudes, fait voir la maladie qui le « tourmente audedans, sa vuë éteinte & à demi morte, ses cheveux « epais, mal peignez, & sales, ce mélange affreux que font en luy « depuis long-temps la vanité, la rage, & la fureur, le rendent tout « farouche & tout sauvage, & le font moins ressembler à un homme « qu'à une beste. «

Thdrt.l.1.c.1.2.p.523.c|524.d| hær.l.4.c.1.p.232.b.c. c hist.l.2 p.524.d.

[Outre son humeur noire & melancolique,] 'il se rendit esclave de la vaine gloire, de l'ambition, & de l'envie: cIl se laissa emporter à une passion furieuse de vouloir commander aux autres,

1. C'est ainsi que le P. Petau entend ἡλικίαν ὑπερμήκης.

&

'& de posseder les premieres dignitez de l'Eglise: [Et nous allons voir que ce desir de s'elever audessus des autres, qui passe souvent dans le monde pour une vertu, fut ce qui le rendit heresiarque.] 'On le taxe aussi assez ouvertement d'avarice. Cyr.Al.div.h.4. t.5.p.356.c. Thdrt.l.1.c.3.p. 525.b.



ARTICLE II.

La jalousie & l'ambition engagent Arius dans l'heresie: Quels estoient ses dogmes.

'LES talens exterieurs par lesquels Arius couvroit un esprit fourbe au dernier point, font qu'on ne se doit pas étonner s'il trompa d'abord [trois saints Evesques d'alexandrie. Nous avons vu "autrepart] 'qu'ayant quitté le schisme de Melece, aux nouveautez duquel il avoit eu part,[vers l'an 306,]il fut elevé au diaconat par S.Pierre d'Alexandrie. 'Mais ce Saint ayant depuis esté obligé d'excommunier les partisans de Melece, & voyant qu'Arius trouvoit à redire à sa conduite, sans pouvoir s'empescher de remuer, il le chassa de l'Eglise, [& ne l'y voulut plus recevoir, quelque instance qu'il luy en fist, "s'il faut croire ce que nous en trouvons dans quelques histoires.] Epi.69.c.3.p. 723.a. V S.Pierre d'Alexandrie § 8. Soz.l.1.c.15.p. 426.a. a.b. Ibid.note 1. § 2.

'Neanmoins Achillas estant monté sur son throne, 'non seulement il accorda à Arius le pardon qu'il luy demandoit, & luy permit d'exercer les fonctions du diaconat, mais mesme il l'eleva à la dignité du sacerdoce, selon Sozomene: 'Car Gelase dit seulement qu'Achillas le receut au diaconat aprés de tres grandes instances, '& que ce fut S. Alexandre successeur d'Achillas qui le fit Prestre, & luy donna le premier rang aprés luy. 'On commit à Arius la conduite d'une eglise d'Alexandrie appellée Baucale,[a] qui estoit une de celles qui avoient chacune un Prestre[& un Curé,] pour rendre au peuple qui en estoit proche les assistances qu'il avoit besoin de recevoir de l'Eglise, '& luy prescher la parole de Dieu dans les assemblées ordinaires. [Il a donc esté Curé, & il semble mesme qu'on doive concevoir qu'il avoit encore quelque ministere plus relevé,] 'puisque Theodoret dit qu'on luy avoit confié l'explication des divines Ecritures. [Seroit-ce][b] la chaire & l'ecole des Catecheses que l'auteur du Synodique luy attribue? 'Selon la suite du mesme Theodoret, il paroist qu'Arius eut cet office dés le vivant d'Achillas. b. Gel.C.l.2.c.1.p. 48. p.49. Epi.68.c.4.p. 719. c.d|69.c.1.p. 727.c. a p.727.c.d. c.2.p.728.c. Thdrt.l.1.c.2.p. 523.c. b Conc.t.1.p. 1494.a. Thdrt.p.523.c.

'Philostorge l'un des plus emportez des Ariens, dit que lorsque S. Achillas fut mort, & qu'il fallut luy donner un successeur, les Phisg.l.1.c.3.p. 4.

suffrages penchoient pour Arius; mais qu'Arius mesme prefera Alexandre, & le fit elire. [Mais cette moderation tres extraordinaire en elle mesme, est tout à fait eloignée de l'esprit d'Arius,]

Thdrt.p.523.c. 'qui se perdit au contraire par l'ambition qu'il eut de s'elever à l'episcopat, & de tenir la place qui fut donnée à S. Alexandre. Car voyant ce Saint elevé à la dignité d'Archevesque d'Alexandrie, [apparemment en l'an 311,] il ne put resister aux attaques de sa jalousie, & les éguillons de cet ennemi ne luy pouvant permettre de demeurer en repos, il chercha de tous costez des

c.3.p.525.b. occasions de disputes & de brouilleries, 'selon l'ordinaire de ceux que le demon agite de cette maligne passion. [Ce feu demeura neanmoins caché dans son sein durant plusieurs années, "puisqu'il Note 1. semble n'avoir guere paru, ou au moins n'avoir fait un grand eclat que vers l'an 319. Mais le delai au lieu de l'éteindre ne servit qu'à le rendre plus violent.]

c.1.p.523.d. 'Voulant donc brouiller, & la vie si louable de son Evesque ne luy fournissant aucun pretexte de se soulever contre luy, le de-

d|hær.l.4.c.1.p.232.c. mon le porta à l'attaquer sur la foy. 'Ainsi parceque S. Alexandre suivant en tout la doctrine de l'Evangile & des Apostres, enseignoit que le Verbe & le Fils de Dieu est egal à son Pere, de la

Socr.l.1.c.5.p.9.b. mesme substance, [& de la mesme nature] que luy; 'Arius entre-

a Thdrt.l.1 c.1.p.523.d. prit de soutenir que c'estoit là la doctrine de Sabellius; [a] Que le Fils est fait & creé [comme nous;] Qu'ils n'a pas toujours esté;

c.4.p.537 d. 'Qu'il a esté tiré du neant; [b] Que par son libre arbitre il a esté

b Socr.l.1.c.9.p.28.a. capable du vice & de la vertu; [c] mais qu'estant muable par sa

c Ath.or.1.p.294.d. nature, il avoit voulu demeurer dans le bien par sa liberté, & que Dieu sachant que cela seroit, luy avoit donné par avance, & en vuë des bonnes œuvres qu'il devoit faire, la gloire qu'il

p.295.b.c. auroit obtenue ensuite par sa vertu; 'Que Dieu ne nous a pas créez à cause de luy, mais l'a creé par une pure grace à cause de nous & pour nous créer par luy, & luy a ensuite donné les titres

p.294.d. de Verbe, de Fils, & de Sagesse; 'Qu'il n'estoit point veritablement Dieu, mais qu'il en avoit seulement le nom par partici-

Thdrt.l.1.c.3.p.525.d. pation comme les autres hommes. 'C'est ainsi qu'il nioit [ouvertement] la divinité du Sauveur, & ne luy attribuoit rien audessus

Ath.p.295 c.d. de nous. 'Il avoit la hardiesse de dire que le Fils est incapable de voir & de connoistre parfaitement son Pere, & de se connoistre

p.294.295. luy mesme.'Il est remarquable qu'il admettoit en Dieu un Verbe, mais different de celui qui est en J.C: Le premier estoit, disoit-il, de la propre substance du Pere, sa propre sagesse eternelle comme luy, dans laquelle il avoit fait le monde, & mesme le Verbe

qui est incarné en JESUS CHRIST, [avec les autres creatures.]

'C'est avec horreur & avec regret que nous osons écrire ces blasphemes, qui ont fait fremir tous les saints Evesques dans le Concile de Nicée. Et nous pouvons dire avec S. Athanase, que c'est la seule necessité de nostre sujet qui nous empesche de les supprimer; 'comme nous en omettons plusieurs autres qu'on peut lire dans le mesme Pere, [& dans les auteurs de ce temps là.][a] Les Ariens mesme en eurent quelque honte, [& ils en retrancherent divers blasphemes, les uns plus, les autres moins; ce qui forma entre eux les differens partis dont nous parlerons dans la suite. Mais tous convenant en ce point, que le Fils n'estoit pas egal & consubstantiel à son Pere, ni le mesme Dieu que luy; ils s'engageoient necessairement ou à reconnoistre deux dieux, ou plutost à dire que J. C. n'est point Dieu, puisque rien ne peut-estre plus grand que Dieu.]

p.294.b|295.c.

Ib|Pet.dog.t.2. l.1.c.8.p.41.42.
a Ath.p.294.a. b.

'Arius avoit inventé quelques uns de ces blasphemes, personne n'ayant osé dire avant luy que le Fils de Dieu fust tiré du neant, & capable de pecher. [Mais pour le fond de son dogme, qui estoit de nier la divinité de J C,] 'il n'estoit que le disciple d'Ebion, d'Artemas, [& de Theodote.]

Soz.l.1.c.15.p. 426.b.c.

Thdrt.l.1.c.3. p.531.c.

'Un écrit attribué à S. Athanase, dit qu'Arius pour rabaisser la divinité de J. C, pretendoit qu'il n'avoit pris de la nature humaine que le corps & la chair, mais non l'ame, dont le Verbe luy tenoit lieu; [qui est à peu pres ce qui a fait ensuite l'heresie d'Apollinaire.] Cette erreur engageoit à dire que la divinité avoit souffert la croix, & estoit ressuscitée des enfers,'c'est à dire que ce n'estoit point une vraie divinité; & ainsi elle établissoit le principal blaspheme d'Arius. Aussi on demeure d'accord que les Ariens ont tenu ce dogme, quoiqu'on se soit peu arresté à le combatre, & mesme à le remarquer dans eux, parcequ'on estoit tout appliqué à leur erreur capitale. 'Marius Mercator ne veut pas qu'on l'attribue à la personne d'Arius. ['Neanmoins si le traité que nous avons cité est de Saint Athanase, comme il y a toute apparence, son autorité est indubitablement preferable à celle de Mercator.] 'On cite d'autres auteurs qui font Arius coupable de l'erreur de ses disciples, '& Theodoret entre autres.

Ath.adv.t.1 p. 635.636.

Pet.dog.t.4.l. 1.c.5.p.22.23| Merc.t.2.p 299. 1.

Merc.t.2.p.129. §25.

V. S. Athanase § 112, 113.

Pet.t.4 p 22.24. Thdrt.h.l.4.c. 1.p.232.d.

[Cet heresiarque qui detruisoit la divinité dans le Fils, n'avoit garde de la reverer dans le Saint Esprit, qu'aucun heretique n'a jamais fait plus grand que le Fils. C'est pourquoi les Macedoniens qui la nioient dans le S. Esprit, mais qui la reconnoissoient dans le Fils, n'ont esté regardez que comme des demi Ariens.

Cependant on a peu parlé de ce point à l'égard d'Arius ; & comme il s'attachoit à combatre le Fils de Dieu, les Catholiques se sont aussi contentez pour l'ordinaire de défendre ce point contre luy.'] 'Saint Athanase semble mesme avouer qu'Arius ne disoit rien contre l'article du S. Esprit, quoiqu'il le détruisist en détruisant celui du Fils. 'Saint Prosper dit qu'il soutennoit non seulement que l'un & l'autre estoit d'une autre nature que le Pere ; mais encore que le S. Esprit estoit creature de la creature, ayant esté creé par le Fils.

Ath.or.2.p.313.d. | Prof.L.p.40.

[On pourroit remarquer encore plusieurs autres choses sur les sentimens d'Arius & de ses sectateurs : Mais nous les laissons à ceux qui traitent particulierement le dogme. Pour ce qui est des changemens qu'ils ont pu faire dans la discipline, comme sur le battesme qu'ils ont entrepris de reïterer, nous en pourrons parler lorsque l'occasion s'en presentera, & lorsque ces changemens se feront remarquer davantage. Car, par exemple, ils ne commencerent pas tout d'abord à rebattizer.]



ARTICLE III.

Arius se declare contre la divinité de J.C, & est excommunié.

[LES Ariens n'avoient garde d'avouer que le desir de l'episcopat eust porté Arius à former une nouvelle secte dans l'Eglise. Voulant donc couvrir par la calomnie cette tache qui noircissoit la naissance de leur heresie,] 'ils ont attribué l'origine de la dispute non à Arius, mais à un Alexandre surnommé Baucale, qui tenoit le rang de Prestre aprés Arius :'ce qui n'est apparemment qu'une fable que les Ariens ont forgée sur le nom du saint Evesque Alexandre, & de l'eglise de Baucale dont Arius estoit Curé. 'Ils ont ajouté à cela, qu'Arius n'avoit esté chassé de l'Eglise que par une animosité & une jalousie particuliere d'Alexandre, qui ne pouvoit souffrir l'estime & la reputation qu'il avoit parmi le peuple. [Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fausses apparences dont ces heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les personnes trop credules.]

Philg.l.1.c.4.p.5. | n.p.15. | Ruf.l.1.c.11.p.166|Soz.l.2.c.27.p.484.b.c.

'Si nous en croyons Socrate, & le raport que l'on en fit à Constantin, Arius commença dans une celebre conference à decouvrir le venin qu'il cachoit en luy mesme. Car Alexandre expliquant le mystere de la sainte Trinité devant ses Prestres

Socr.l.1.c.5.7.p.9.a.b|15.c.

& ses autres Ecclesiastiques,'& demandant à chacun quel estoit p.15.c.
son sentiment sur un passage de l'Ecriture [qui regardoit le Verbe,]'Arius s'opposa ouvertement & insolemment à sa doctrine, soutenant que c'estoit celle de Sabellius. [Mais il est aisé de juger qu'Arius ne commença point d'abord par un eclat si public,]puisque S. Alexandre mesme declare qu'il avoit esté quelque temps sans apporter de remede à ce mal, parcequ'il demeuroit encore caché. ['Ainsi il vaut mieux dire qu'Arius ne repandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers, [comme c'est l'ordinaire de toutes les nouveautez;]& qu'il ne commença à en parler publiquement, que quand il se vit ecouté & soutenu d'un assez grand nombre de sectateurs.

p.9.b. Thdrt.l.1.c.3 p.526.b. Fleuri, l.1c.p.79.

'Depuis qu'il se fut une fois declaré, il ne cessoit point de publier ses erreurs, non seulement dans l'Eglise, mais mesme au-dehors dans les compagnies & les conversations particulieres: & il s'efforçoit de faire tomber dans ses pieges tout autant de personnes qu'il pouvoit, courant de porte en porte pour les surprendre.

Thdrt.c.1.p.524.a.

V. son titre § 4. ["S. Alexandre averti de ce qui se passoit, ne put pas le dissimuler. Il employa la douceur, les avis, & les exhortations, pour faire rentrer Arius dans son devoir:] 'Car il avoit mesme une estime & une consideration particuliere pour luy. [Mais Arius s'estoit déja trop engagé dans les liens du demon à qui son orgueil l'avoit assujetti. Il soutint son erreur & contre la lumiere des Ecritures, & contre l'autorité de l'Eglise; "de sorte que S. Alexandre fut enfin obligé de l'excommunier dans une assemblée de son Clergé, & ensuite dans un Concile de tous les Evesques de l'Egypte, tenu, autant que nous en pouvons juger, "en l'an 319, ou au plustard dans les premiers mois de l'an 320. Ce fut peut-estre dans ce Concile que] 'quelqu'un demandant à Arius si le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit fait, il répondit sans trembler, qu'il le pouvoit, puisqu'il estoit d'une nature capable de changement.

Soz.l.1.c.15.p.426.b. Ibid § 5. V. la note 1. Socr.l.1.c.6.p.11.b.



ARTICLE IV.

Des disciples d'Arius.

'ARIUS fut donc anathematizé & chassé de l'Eglise avec ceux qui avoient déja embrassé sa doctrine, ᵃentre lesquels l'histoire nomme Achillas, Aïthale, Carpone, Sarmate, & un

Socr.l.1.c.6 p.11 c|12.d. a p.10.d.

Epi.69.c.1.p. 733.d|Soz.l.1.c. 17.p.427.b. autre Arius,'tous Prestres, selon S. Epiphane & Sozomene. [Et ces deux auteurs sont plus croyables en cela que Theodoret,] a Thdrt.l.1.c.3. p.536.c. [a]lequel ne met que l'heresiarque Prestre,& conte Sarmate mesme entre les Diacres, b Epi.c.2.p.728. c. [b]quoique Saint Epiphane nous assure que luy & Carpone estoient Curez dans Alexandrie. c c.d. [c]Il semble qu'ils eussent d'abord presché tous deux quelques erreurs qui leur estoient particulieres. [Mais ils se réunirent ensuite dans celle Socr.p.10.d|Soz. p.427.b|Thdrt. p.536.c|Epi c.8. p.733.d. d'Arius, & ne formerent point de nouveaux partis.]'Arius estoit encore suivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade,Caius, qui estoient tous Diacres,[& dont une partie s'est rendu celebre Soz.p.427.b. par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'heresie.]Sozomene y ajoute encore un Macaire Diacre, dont les autres ne parlent point.

Socr.p.10.d|12. d|Thdrt.p.536. c|Epi.p.733.d. 'Le Concile d'Egypte anathematiza ces onze [ou douze]tant Prestres que Diacres que nous venons de nommer : & il traita de mesme deux Evesques qui suivoient la mesme impieté,savoir Thdrt.c.6.p. 542.b. Second & Theonas,'dont le premier estoit Evesque de Ptolemaïde en Egypte, d Ath.fol.p.858. b. [d]c'est à dire dans la haute Libye, e or 1.p.302.c. [e]ou la Pentapole [qui en fait partie;] f Thdrt.p.542.b. [f]& Theonas gouvernoit l'Eglise de Marmarique[dans la Libye qui en porte le nom.] g n. p.9.2.d. [g]Quelques uns croient que Marmarique n'estoit pas une ville, mais un canton composé Cotel.ap.n.p. 318.a.b. de divers bourgs. 'Piste Prestre du canton de la Mareote [pres h Ath.ap.2.p. 743.b.c. d'Alexandrie,] [h]fut aussi chassé de l'Eglise par Saint Alexandre comme Arien: i Epi.p.733.d. [i]& les Ariens l'ordonnerent depuis leur Evesque à Alexandrie. k Ath.p.743.c. [k]Second dont nous venons de parler fut celui qui luy confera cet episcopat illegitime.

fol.p.858.c. 'Saint Athanase parle encore de quelques autres personnes qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenserent depuis en les mettant en la place des plus saints Evesques qu'ils avoient chassez. Il nomme entre ceux là Sisinne qui estoit de Libye, Jule, Marc, Ammon, Irenée, Zosime, Serapion,qui estoient d'Alexandrie, [soit de la ville mesme, soit du diocese: Car il est difficile de croire que les quatre derniers soient differens Cotel.p.318.a.b.]de Serapion, Parammon, Zosime, & Irenée Diacres du canton de la Mareote [dans le diocese d'Alexandrie,] que l'on trouve avoir suivi Arius, & avoir mieux aimé estre deposez avec luy par Saint Alexandre aussibien que Carés &'Piste Prestres du Ath.vit.p.4.1.f. mesme canton, [que de renoncer à leur erreur.]Quelques uns croient que Piste & les autres de la Mareote ne s'estoient joints à Arius que depuis qu'il eut esté condanné par le Concile d'Egypte. t.1.B.p.396.c. 'Neanmoins l'acte où nous les trouvons, dit qu'ils avoient esté

deposez avec Arius:'& Saint Athanase dit generalement de ceux dont il parle, qu'Alexandre les avoit chassez de l'Eglise dés le commencement avec Arius mesme à cause de leur heresie.[Que s'il ne paroist point que Saint Alexandre les ait marquez dans ses lettres, c'est peutestre qu'il n'y nommoit que ceux qui estoient du corps du Clergé d'Alexandrie, se contentant de marquer les autres en general.] fol.p.858.b.c.

'Piste n'est nommé qu'aprés Carés, [luy estant apparemment posterieur pour l'ordination.]'Mais il est mis en mesme temps comme "chef de ceux de la Marcote, de mesme qu'Arius l'estoit de ceux d'Alexandrie: 'd'où l'on peut juger qu'il se signaloit extremement dans son parti. Aussi l'on ne doute pas que ce ne soit celui qu'ils firent leur Evesque à Alexandrie[vers l'an 329.] 'Ammon outre son impieté estoit encore coupable de beaucoup de crimes: Il servit depuis de secretaire à Gregoire faux Evesque d'Alexandrie[en l'an 341.] t.1B.p.396.b. p.397 a. οἱ πρῶτιςῶν. p.396.c. ad ort.p.950.d.

'Saint Jerome met un Saras[ou Seras]Prestre de Libye, entre les plus insignes sectateurs d'Arius. [a]Il fut depuis fait Evesque de Paretoine en la mesme province par Second de Ptolemaïde, [b]& ayant suivi le parti d'Aece le plus impie des Ariens, cet athée luy donna à luy & à deux autres de sa sorte, le soin de toute l'Egypte & des deux Libyes. [Nous verrons aussi Euzoïus elevé en 361 jusque sur le throne de l'Eglise d'Antioche.] Hier.in Lucif. c.7.p.144.c. a Epi.73.c.26.p. 874.a.b|Ath.de syn p.880.d. b Phisg.l.8.c.2. p.108.

'S. Epiphane ajoute qu'Arius entraina avec luy non seulement les Evesques Second[& Theonas,]sept Prestres, douze Diacres, & plusieurs autres personnes, mais encore jusqu'à 700 vierges; [ce qui semble tout à fait incroyable:]'& quoiqu'il soit certain qu'il estoit suivi par diverses femmes ou filles, comme nous le voyons par les plaintes que fait S. Alexandre de leur mauvaise conduite, 'neanmoins ce Saint n'en parle que comme "d'un petit nombre de malheureuses chargées de crimes. Epi.69.c.3.p. 729.a. Thdrt.l.1.c.3.p. 516.a. ὀλίγα. p.535.d.

[Ces premiers disciples d'Arius condannez avec luy par Saint Alexandre, sont proprement ceux qu'on a appellé Ariens. Les autres qui ont pu embrasser ensuite la mesme heresie, ou se declarer les protecteurs d'Arius, sont plutost nommez Eusebiens à cause d'Eusebe de Nicomedie leur chef. On communiquoit presque sans difficulté avec ceux-ci, mais non pas avec les premiers. Et quoique les Eusebiens les eussent receus à leur communion dans le Concile de Jerusalem en 335, les Orthodoxes ne laissoient pas de leur en faire toujours un crime lorsqu'ils y communiquoient effectivement. Cette distinction paroist avoir duré jus-

qu'en l'an 355 ou 357, auquel les Eusebiens s'estant declarez ouvertement pour l'erreur d'Arius, ce qu'ils n'avoient osé faire jusques alors, cela produisit la distinction des Ariens & des Semiariens, dont nous parlerons en un autre endroit.

Puisque nous sommes sur les disciples d'Arius, il ne faut pas oublier. 'Que Ursace & Valens, aussi celebres pour leurs fourberies & leur inconstance, que pour leur impieté, avoient esté dans leur jeunesse instruits dans l'ecole d'Arius. 'S. Basile nous apprend la mesme chose du celebre Eustathe de Sebaste, qui exerça si fort sa patience; & il dit qu'il estoit l'un des plus zelez disciples de cet heresiarque dans le temps mesme qu'il meditoit à Alexandrie ses blasphemes contre la divinité de J.C. [Il faut dire neanmoins que ni luy ni les deux autres ne furent point condannez avec Arius, puisqu'on ne les a jamais traitez d'Ariens au sens que nous venons de marquer.]

Ath.or.1.p.290.a.
Bas.ep.74.p.124.125.

'Melece Evesque de Lycople "qui avoit formé un grand schisme dans l'Egypte [environ quinze ans auparavant,] & tous ceux de son parti, se joignirent aussi alors de faction avec Arius contre S. Alexandre, si nous en croyons Socrate: '& Philostorge témoigne la mesme chose de Melece dans le Concile de Nicée. [Neanmoins il y a quelque lieu de douter de ce qu'ils disent.] 'Car S. Athanase dit clairement qu'Eusebe de Nicomedie chef du parti d'Arius, se joignit aux Meleciens aprés la mort de S. Alexandre, '& en un autre endroit, il dit que les Meleciens & les Ariens qui se combatoient auparavant, se reconcilierent comme Herode & Pilate pour persecuter unanimement J. C. 'C'est pourquoi Baronius dit que Socrate se trompe certainement sur ce point.

Socr.l.1.c.6.p.14.b.d.
V.S.Pierre d'Alexandrie § 8.
Philg ap p.177.
Ath.ap.2.p.777.d.
or.1.p.304.c.d.
Bar.326.§ 8.



ARTICLE V.

Arius quitte Alexandrie, & se retire en Palestine: Il travaille à surprendre les Evesques; plusieurs se declarent pour luy ou contre luy.

[IL n'y avoit rien que de juste, & mesme que d'absolument necessaire dans l'excommunication d'Arius & de ses disciples. Et neanmoins parcequ'il faut qu'il y ait des heresies pour faire connoistre les vrais serviteurs de Dieu, cette excommunication augmenta le trouble plutost que de l'appaiser, s'il est vray, comme le dit Sozomene,] 'qu'outre ceux qui suivoient des auparavant son heresie, il avoit encore pour luy beaucoup de personnes,

Soz.l.2.c.15.p.427.b.

personnes, qui selon le naturel du peuple, se plaignoient[par une
fausse compassion] qu'on l'avoit injustement condanné . C'est
donc peut-estre à ce temps-ci qu'il faut raporter]'ce que dit Saint Thdrt.l.1.c.3.p.
Alexandre, que les Ariens dechiroient la robe de J.C,ce que les 526.a.
boureaux n'avoient osé faire; 'qu'au lieu de demeurer soumis à p.525.c.
l'Eglise, ils s'estoient basti des cavernes de larrons, où ils tenoient
nuit & jour des assemblées criminelles pour faire la guerre à J.C.
& à leur Evesque;'qu'ils excitoient tous les jours des seditions & p.526.a|536.a.
des persecutions contre l'Eglise,animant d'un costé les magistrats
contre elle par les sollicitations des femmes impures & malheu-
reuses qu'ils avoient seduites,& l'exposant de l'autre à la moque-
rie de ses ennemis par la maniere honteuse dont on voyoit les
jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement par les ruës.
[Il ne faut pas s'étonner aprés cela de ce que la verité fait dire à
Eusebe de Cesarée,]'que la division des peuples les uns contre les Eus.v.Const.l.2.
autres alla si loin dans Alexandrie, qu'elle donna occasion aux c.61.p.472.a.
payens de se railler en plein theatre des choses les plus augustes
de nostre religion.

'Mais ce trouble ne se renferma pas dans Alexandrie : Il se a.
repandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde,'où l'on Soz.l.1.c.16.p.
tint sur-ce sujet divers Conciles [dont nous n'avons point de 428.
connoissance particuliere;]'& de là il passa dans toutes les autres Eus.p.472.a.
provinces de l'Orient.

[Car soit qu'Arius vist que son credit se perdoit dans Alexan-
drie,]'soit qu'il en fust chassé par Saint Alexandre,comme il s'en Epi.69.c.6.p.
plaint, [a]& que S.Epiphane mesme l'accorde; [quoique cela soit 731.b. a c.1.p.727.c.
encore plus difficile à croire & à comprendre qu'à justifier,] [b]soit b Thdrt.p 526.b
qu'il eust dessein d'aller corrompre'& prevenir en sa faveur les Soz.l.1. c.15.p.
autres Evesques;[soit que toutes ces raisons fussent jointes ensem- 427.b.c.
&c. ble;] 'il s'enfuit d'Alexandrie avec Carpone, Achillas,&"plusieurs Epi.69. c.4.8.p.
autres de ses sectateurs,se retira dans la Palestine,[c]& courant de 730 a|733.d. c Ath.or.2.p.
ville en ville,[d]il sollicitoit les Evesques[tant de cette province que 329 b|Thdrt p.
des autres qui en sont voisines,] avec toutes les souplesses & les 535.d. d Thdrt.p.535.
flateries dont son esprit artificieux estoit capable, [afin qu'ils d|Epi. p 730.a.
écrivissent en sa faveur à S.Alexandre.]

'Le desir de la paix & de la concorde luy servoit de voile & Thdrt.p.526.b.
de pretexte pour couvrir ses mauvais desseins. Mais la veritable
fin qui l'animoit, n'estoit que de seduire quelques uns d'eux par
la douceur de ses paroles, & de les perdre per la contagion de
ses erreurs. 'Aussi c'estoit dans cette vuë qu'il s'efforçoit de leur p.535.
faire recevoir ses lettres [pour marque de communion,] '& d'en p.526.b.

c. tirer d'eux qui fussent écrites [en sa faveur,] 'afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez, pour les mettre hors d'état de ressentir aucun regret de leur chute, & les accoutumer à l'impieté par cette vaine raison qu'ils avoient des Evesques pour complices & pour approbateurs de leurs sentimens. Mais pour ce qui concerne les dogmes abominables qu'il avoit enseignez, & la conduite criminelle pour laquelle il avoit esté chassé de l'Eglise, il se gardoit bien d'en parler aux Evesques [qu'il n'en jugeoit pas susceptibles.] Il couvroit toutes ces choses du silence, ou il taschoit de les obscurcir par les deguisemens de ses paroles ; trompant ceux à qui il parloit, par les termes de l'Ecriture sous

p.532.b.c. lesquels il cachoit sa doctrine impie. 'Il n'epargnoit pas aussi son propre Archevesque, ni la sainteté du peuple Catholique qu'il

p.533.a. gouvernoit, '& il leur imposoit une doctrine aussi impie qu'il la leur attribuoit injustement.

Soz.p.427.c. [Outre les sollicitations qu'il pouvoit faire par luy mesme,] 'il deputoit ses amis à divers autres Prelats, & leur envoyoit sa confession de foy, [mais deguisée,] les priant que s'ils la trouvoient orthodoxe, ils prissent la peine d'en écrire à Alexandre; & que s'ils y trouvoient à redire, ils luy fissent la grace de luy decouvrir son erreur.

c|Thdrt.p.526.d. ['Cette adresse qu'il eut de prevenir les Evesques luy servit beaucoup : & il s'en trouva plusieurs qui sans prendre garde qu'ils violoient les Canons & les regles apostoliques, non seulement écrivirent pour luy à Saint Alexandre, mais souscrivirent encore ses lettres, & le receurent dans l'Eglise avec ceux de son parti, soit dés ce temps-ci, soit un peu plustard, dans les Conciles de Bithynie & de Palestine dont nous parlerons dans la suite.]

Epi.69.c.4.p.730.a. 'Cette faute ne fut pas commune à tous les Evesques: car il y

a Soz.p.427.c. en eut plusieurs qui le rejetterent, a& qui n'écrivirent à Saint Alexandre que pour le prier de ne point recevoir Arius & ses partisans, à moins qu'ils ne condannassent la croyance dont ils

Thdrt.l.1.c.4.p.537.c|538.a. faisoient profession. 'Arius met au nombre de ses adversaires Philogone d'Antioche, Macaire de Jerusalem, qui sont tous deux celebres par leur sainteté, & Hellanique de Tripoli [en Phenicie.]

Ibid. 'Il pretend que hors ces trois, tout le reste de l'Orient estoit dans sa croyance: & il nomme particulierement Eusebe de Cesarée [en Palestine,] Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe [dans la Cilicie,] Gregoire de

Beryte, & Aece de Lydde ou Diospolis [dans la Palestine.] Voilà ceux qu'Arius contoit pour fauteurs de sa doctrine. [Son suffrage ne doit pas estre une conviction contre ces Prelats: mais Theodoret au lieu de les justifier comme il estoit obligé de faire s'ils estoient innocens, non seulement ne desavoue point Arius, mais le confirme au contraire,] 'puisque parlant de ceux qui s'opposerent aux dogmes de l'Eglise dans le Concile de Nicée en faveur d'Arius, il met les premiers ceux dont il avoit parlé auparavant, [qui sont ceux-ci mesme.] 'S. Athanase nous assure aussi qu'avant le Concile de Nicée, Eusebe de Cesarée, Paulin, Theodote, & Athanase d'Anazarbe, avoient écrit des blasphemes semblables à ceux d'Arius.'Ainsi si Eusebe de Cesarée donne de grands eloges à Theodote [& à Paulin,"on peut dire que c'est moins une preuve de leur merite, que de l'union qu'ils avoient contractée ensemble contre la divinité de J. C.

c.6.p.542.b.

Ath.de syn.p. 886.b.

Eus.l.7.c.32.p. 288.b.c.

Note 2.

Arius trouva encore d'autres partisans de son erreur, soit dans la Palestine, soit dans les provinces plus eloignées.] 'Car la suite de l'histoire nous apprendra qu'il faut mettre en ce rang Patrophile de Scythople dans la Palestine, Narcisse de Neroniade ou Irenople dans la Cilicie, Menophante d'Ephese, Theognis de Nicée, 'Maris de Calcedoine, & Eusebe de Nicomedie,[outre"quelques autres qui sont moins connus.]

Thdrt.p.542.b.

Ath.de syn.p. 886.b.

V. le Concile de Nicée § 6.



ARTICLE VI.

D'Eusebe de Nicomedie: Son union avec Arius qui luy écrit.

[MAIS entre tous les partisans d'Arius, il n'y en a aucun qui soit plus celebre, ni qui ait fait plus de tort à l'Eglise, qu'Eusebe de Nicomedie.] 'Il avoit d'abord esté Evesque de Beryte [en Phenicie, l'une des plus considerables villes de ces quartiers là.& il semble qu'il y eust eu quelque defaut dés cette premiere ordination,] puisqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais esté veritablement Evesque.'Aussi il ne témoigna point d'affection à cette epouse: & sans considerer ni que Dieu la luy avoit donnée, ni qu'il ne pouvoit la quitter'pour en prendre une autre sans commettre un veritable adultere selon la regle de S. Paul & de l'Ecriture, [puisqu'il n'y estoit contraint ni par la necessité, ni par l'utilité de l'Eglise;] 'il regarda les autres Eglises avec un œil de cupidité & d'interest;& mesurant sa pieté par les richesses & par la grandeur des villes, 'il passa,

Ath.ap.2.p.725 d.

p.727.a|741.b.c.

p.727.b.

a.

p.726.d.

contre les loix de l'Eglise, de l'evesché de Beryte à celui de
Bar.315.§25. Nicomedie, 'vacant alors par la mort "d'Eustole qui avoit assisté V.Vital & S. Philogone.
au Concile d'Ancyre vers l'an 314.

Socr.l.1.c.6.p.13.d|Eus.v.C.l.3.c.50.p.508.a. 'Ce siege estoit d'autant plus propre à Eusebe pour se rendre [considerable à la Cour,] & puissant parmi ses confreres, que Nicomedie n'estoit pas seulement la metropole de la Bithynie, mais qu'elle estoit devenüe la demeure des Empereurs d'Orient
Amm.l.22.p.219.b. depuis Diocletien, qui y avoit fait bastir un palais; '& tant luy que les Princes suivans, avoient fait beaucoup de depenses pour
Lib.or.8.p.203.d. embellir cette ville. 'Aussi Libanius pretend qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire pour la beauté, & qu'elle n'en avoit que quatre avant elle pour la grandeur, [c'est à dire apparemment Rome, Alexandrie, Antioche, & Constantinople, ou Carthage.]

Thdrt.l.1.c.19.p.566.c. 'Constantin parlant de l'elevation d'Eusebe à cet evesché, dit que l'Eglise de Nicomedie n'avoit pas eu la liberté de se choisir un Prelat digne de cette charge, à cause que "ceux qui estoient οἱ τότε. alors firent de grands efforts pour y porter Eusebe, dont l'impudence troubla l'ordre & les regles si equitables des Canons. [Ce terme, *ceux qui estoient alors*, ne peut guere marquer que
a.b. ceux qui dominoient, c'est à dire Licinius:] 'Et en effet, Constantin accuse Eusebe au mesme endroit, de s'estre absolument attaché à ce Prince, jusqu'à avoir esté la principale cause de
a.p.14.2.b.c. la guerre qu'il luy avoit faite, 'ou au moins de l'avoir servi contre luy durant le plus grand feu de la guerre, d'une maniere qui ne
c.19.p.566.1.b. convenoit nullement à un Evesque. 'Il se plaint qu'il envoyoit des espions contre luy, & qu'il rendoit à Licinius toutes sortes de services, presque jusqu'à porter les armes pour le defendre: & il assure que tout cela estoit tres bien justifié par ses Prestres
a.p.14.2.d. & ses Diacres que l'on avoit pris, '& qui avoient peut estre servi eux mesmes d'espions à Licinius, sous pretexte de venir menager
c.19.p.566.a. quelque traité. 'Il ajoute qu'Eusebe estoit complice des cruautez du tyran [Licinius;] mesme de la persecution qu'il avoit faite aux Chrétiens, & du sang des plus saints Evesques.

Bar.315.§25. 'Le credit qu'il avoit à la Cour, venoit, comme quelques uns croient, de ce qu'il possedoit la faveur de Constancie femme de Licinius & sœur de Constantin. Et il est assez probable que ce fut par son moyen qu'il monta à l'evesché de Nicomedie. [Au moins l'on ne voit point que la ruine de Licinius, ni le
Ruf.l.1.c.11.p.167.1. changement de l'Empire aient diminué son autorité.] 'L'on voit de plus, que Constancie avoit inclination pour l'Arianisme,

quoiqu'on en raporte d'autres causes:'& mesme Saint Jerome dit qu'Arius pour tromper le monde, avoit trompé d'abord la sœur du Prince. [Eusebe pouvoit mesme estre son parent:] 'Car "il l'estoit de Julien l'apostat, quoique de loin.

Hier. ad Cte c. 2 p.253.a.

Note 3.

Amm.l.22 p. 219.c.

[On verra dans la suite qu'il ne s'arresta pas encore à Nicomedie, & qu'il passa de là à Constantinople, lorsque cette ville fut devenuë la capitale de tout l'Empire d'Orient: & quoique ces changemens fissent horreur à ceux qui avoient quelque respect pour les Canons.] 'la flaterie n'a pas laissé d'y faire trouver à Eusebe de Cesarée une matiere de le loüer.

Eus.in Marc.l. 1.c.4.p.20.a.b.

λόγιμος. 'Outre le credit qu'il avoit auprés des puissances du siecle,[& l'avantage de son siege,] il avoit encore "celui de l'eloquence. [On ne peut douter aussi qu'il n'eust bien de l'esprit pour intriguer & pour cabaler.] 'Philostorge ne trouve personne entre les Ariens dont la vie luy parust plus digne de ses eloges: & il luy attribuë mesme des miracles.'Mais sa force estoit dans ses liaisons avec la Cour: & c'est là ce qui faisoit que beaucoup d'Evesques suivoient aisément ses sentimens. [C'est donc sans doute aussi par là] 'qu'il a merité que ceux de sa faction le qualifiassent le grand Eusebe.

Soc.l.2. c.15.p. 427.d.

Phot.c.40.p.25. b.

Socr.p.13.d.

Eus.in Marc.p. 20.a.

[Aprés tant de crimes dont il s'estoit rendu coupable, il ne faut pas s'étonner qu'il soit tombé dans l'heresie, puisque la corruption de la doctrine & de la foy est assez souvent une punition du dereglement de la discipline & des mœurs.] 'L'indulgence mesme de l'Eglise, qui ne le punit point d'avoir passé contre ses loix de Beryte à Nicomedie, luy fit croire qu'il en estoit le maistre & l'arbitre, & qu'il pouvoit sans crainte se rendre le protecteur de la revolte d'Arius.

Socr.p.10.b.

[Il y fut porté sans doute par l'ancienne union qu'ils avoient ensemble.] 'Car on voit par une lettre écrite vers ce temps-ci, qu'ils avoient une liaison particuliere, & qu'ils estoient déja dans les mesmes sentimens. [Ils avoient assez vraisemblablement esté compagnons dans l'ecole de Saint Lucien d'Antioche,] 'puisque Arius appelle Eusebe un veritable Collucianiste.'Et S. Epiphane témoigne'que le vieil Eusebe de Nicomedie,(il le qualifie ainsi,) avoit vécu assez long-temps avec Saint Lucien'Les Ariens se vantoient mesme que ce Saint avoit eu pour disciples non seulement cet Eusebe, mais encore les autres principaux auteurs de leur secte, comme Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Athanase d'Anazarbe, Eudoxe de Germanicie, Leonce d'Antioche, Antoine de Tarse, & le celebre

Thdrt.l.1.c.4.p. 537.

d.

Epi.69.c.5.p. 730.d.

ὁ παλαιὸς γέρων.

Philsg.l.2. c.15. p.20.

sophiste Astere, [dont nous parlerons dans la suite. C'est apparemment ce qui a fait soupçonner la foy "de ce saint Martyr.] V. son titre note 1.
Bar.311.§14. 'Quelques uns pretendent qu'il retira tous ceux que nous venons de nommer, du crime de l'apostasie où ils s'estoient engagez durant la persecution : Philsg.p.20.21. '& Philostorge de qui cela vient originairement, donne quelque lieu de le croire. Mais assurément il ne l'a voulu dire que d'Astere, [qui à cause de cela ne put jamais estre elevé à l'episcopat par les Eusebiens mesmes,]& d'un Alexandre [qu'on ne voit point non plus avoir esté Evesque.

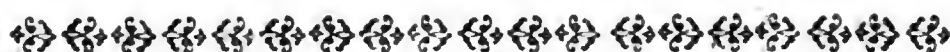
Il semble mesme qu'Eusebe fust plutost le maistre que le Socr.l.1.p.10.c. disciple de l'impieté d'Arius.] 'Car Saint Alexandre parlant des lettres que cet Evesque écrivit en faveur d'Arius, dit qu'il ne pretendoit pas tant défendre Arius que se défendre luy mesme, puisqu'il ne faisoit que renouveller par Arius ses anciennes impietez dont le temps avoit aboli le souvenir: [C'est donc pour ce Ath.or.2.p.319.a. sujet] 'que selon Saint Athanase,"les Ariens ou Arius mesme suivoient Eusebe comme leur maistre, lorsqu'ils mettoient le Fils au nombre des creatures. οἱ περὶ Ἄρειον ap.2.p.725.d. 'Eusebe est neanmoins aussi appellé le disciple de l'impieté d'Arius, [parceque c'estoit ce Prestre qui avoit commencé à la rendre celebre, & à exciter le trouble dans l'Eglise. Mais sans disputer trop qui merite l'honneur d'une si or.2.3.p.343.d| 395 d. funeste heresie,.] 'il est certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles sol.p.854.a. blasphemes. 'Eusebe avoit neanmoins abandonné à Arius le soin de prescher ouvertement son heresie, & s'estoit reservé celui de la soûtenir par son credit.

a. 'L'union si particuliere que ces deux serpens, comme les appelle S.Athanase; avoient entre eux, Epi.69. c.6.p.731|c.5.p.730 c. 'paroist tout à fait dans une lettre qu'Arius écrivit à Eusebe avant que de l'aller trouver, c.6.p.731.b. [comme nous verrons bien-tost qu'il fit;]& aussi tost aprés sa sortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle. Cette lettre est Thdrt.l.1.c.4. p.537. raportée toute entiere par S. Epiphane '& par Theodoret. On voit dés l'inscription son esprit de flaterie, par les titres d'homme de Dieu & de défenseur de la verité qu'il donne à Eusebe;& son endurcissement plein de vanité lorsqu'il se qualifie un homme injustement persecuté par le Pape Alexandre pour la cause de la verité toute-puissante. Il continuë dans sa lettre à se plaindre de ce que cet Evesque le poursuivoit sans relasche, qu'il employoit contre lui toutes sortes de machines, jusqu'à le chasser de la ville comme un impie & un athée. Il fait ensuite une petite exposition de la foy de ce saint Prelat, à laquelle il oppose en un mot son blaspheme.

'Il ajoute que tous les Evesques de l'Orient, hors trois, suivoient ses sentimens, & avoient esté anathematizez pour ce sujet; [ce qui est une calomnie visible.] 'Car quelques plaintes que fasse S. Alexandre contre les Evesques qui favorisoient Arius, jamais il ne parle d'anatheme; '& au contraire il renvoie positivement au jugement de l'Eglise, ceux d'entre eux qui estoient les plus coupables. 'Il depeint Eusebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Eglise. [a] Mais il se contente de demander qu'on n'ait point d'égard à tout ce qu'il pourra dire ou écrire, '& il ne le met point parmi ceux contre qui l'on avoit prononcé l'anatheme. 'Mais parceque cet anatheme tomboit sur tous les complices de l'heresie d'Arius,[b] il vouloit pour décrier S. Alexandre, que tous ceux qu'il s'imaginoit estre ses partisans, y fussent envelopez; [& cela pouvoit estre vray devant Dieu de beaucoup d'entre eux.] p.537.b. c.3.p.526.d. p.531.d. Socr.l.1.c.6.p. 10.b.c. a c|13.c. p.10.c.d. Thdrt.l.1.c.3.p. 535.c. b Bar.318.§50.

'Ce calomniateur dans la suite de sa lettre à Eusebe, ne represente pas plus sincerement la foy, que la conduite de ses adversaires, '& il impose faussement des heresies aux plus illustres défenseurs de la verité. [Il est plus croyable dans l'obstination qu'il fait paroistre;] 'en disant qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts, que d'ecouter seulement la doctrine de ces Saints, qu'il appelle des ignorans dans nostre foy, des heretiques, des impies. 'Il finit par une petite exposition de sa croyance, où, quoiqu'il tasche de cacher son venin, 'il le decouvre assez pour justifier la verité de tout ce que S. Alexandre & les autres défenseurs de la Consubstantialité en ont écrit. 'Il remet le reste à la connoissance d'Eusebe, [qui assurément l'entendoit fort bien à demi mot, quand on n'en jugeroit] 'que par ces trois lignes que S. Athanase nous a conservées d'une de ses lettres à Arius. [C'estoit vraisemblablement la réponse à celle-ci mesme.] Vos sentimens sont fort bons, luy dit cet impie, & vous n'avez rien à souhaiter que de les voir embrassez par tout le monde. Car personne ne peut douter que ce qui a esté fait, n'estoit pas avant qu'il fust fait, puisqu'il faut qu'il ait commencé à estre. Thdrt.l.1.c.4.p. 537.c. p.538.a. p.537.c. d. c.3.p.536.c.d| Epi.69.c.6.p. 731.a. Thdrt.c.4.p. 537.d. Ath.de syn.p. 886.b.





ARTICLE VII.

Arius se retire chez Eusebe de Nicomedie : Il écrit de là à S. Alexandre, & compose sa Thalie.

Epi.69.c.4.p. 730. b|Thdrt.l. 1.c.3 p.526.d. Epi.c.5.p.730.d. 'SAINT Alexandre sceut que divers Evesques de Palestine & de Syrie avoient receu chez eux Arius à la communion de l'Eglise. "Il s'en plaignit hautement; 'de sorte qu'Arius voyant que personne n'osoit plus le recevoir dans ces provinces, hors ses plus intimes confidens, il se retira chez Eusebe de Nicomedie, où il demeura assez long-temps. 'Eusebe écrivit plusieurs fois en sa faveur à S. Alexandre. ∴ Mais ce Saint n'avoit garde d'ecouter les prieres de cet Evesque, 'puisqu'en demandant grace pour les Ariens, il se declaroit l'approbateur de leurs sentimens.

V. Saint. Alexandre d'Alex.§6,7.

Ath.ap.2.p.725 d.

Socr.l.1.c.6.p. 10 c|14.d.

[Arius qui faisoit écrire les autres pour luy, ne manquoit pas d'écrire aussi luy mesme à S. Alexandre,]'comme nous le voyons par une lettre celebre qu'il adresse à ce Saint, que S. Athanase, Saint Epiphane, & S. Hilaire nous ont conservée toute entiere. 'Le dernier mesme la repete par deux fois, & en fait le sujet de ses douze livres sur la Trinité. [a]Elle se trouve aussi à la teste de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. [b] Elle est écrite de Nicomedie par Arius, & par les Prestres & les Diacres [d'Alexandrie qui avoient suivi son parti,]'lesquels S. Epiphane nomme à la fin comme l'ayant signée : & il y ajoute les deux Evesques excommuniez, Second & Theonas, avec Piste [Prestre de la Mareote,] 'qui peuvent ne l'avoir signée que depuis par occasion. [c] Ce n'est proprement qu'une confession de leur foy, où ils decouvrent nettement tous leurs blasphemes, qu'ils ont mesme l'impudence d'attribuer à leur saint Evesque; car ils le reconnoissent encore pour tel.

Ath.de syn.p. 885|or. 3 p.389 d|Epi. 69.c.7.8. p.372.
Hil.de Tr.l.4.6. p.21.2|36.1.
a Bib.P.t.4.1.p. 181.
b Epi.c.7.p.732. b c.
c.8.
Ath.vit.B.p.6.1. c.
c Epi.c.7.

[Il faut sans doute raporter au temps qu'Arius estoit à Nicomedie chez Eusebe, ce que nous lisons dans Saint Jerome,]'que pour pouvoir tromper toute la terre, il commença par tromper [Constancie]sœur de l'Empereur[Constantin, & femme de Licinius, si nous n'aimons mieux croire qu'Eusebe luy avoit rendu ce service par avance.]

Hier.in Cte.c.2. p.253.a.

'Ce fut aussi en ce mesme temps qu'il composa ce livre infame intitulé *la Thalie*, [d] plus digne d'un boufon que d'un Prestre, & tout à fait honteux à la religion, dont il y sembloit faire un jeu, comme s'il eust esté sur un theatre.'L'idée, l'air, & le nom mesme de

Ath.de syn.p. 883.d.
d or.2.p.312.b.
p.308.a.

de cette piece, venoient d'un ancien poëte nommé Sotade, 'qui estoit Egyptien, comme Saint Athanase le dit plusieurs fois, [sans donner lieu à aucune autre explication;] 'quoique Suidas entre plusieurs Sotades dont il parle n'en marque aucun de ce pays. 'C'estoit un poëte burlesque, [a]d'un style & d'un nombre si mou & si efféminé, 'que les payens mesmes s'en moquoient: [b]& nous voyons par l'exemple de Martial, que les poëtes les moins chastes, & qui écrivoient avec plus de licence, rougissoient de l'impureté des chansons de cet infame. 'Aussi on ne trouvoit point de ces Thalies parmi les payens mesmes, qui avoient encore quelque honneur, & on les entendoit seulement chanter parmi le vin & les debauches, à ceux qui ne songeoient qu'à faire rire les autres par le bruit & les boufonneries dont ils accompagnoient leurs divertissemens criminels.

'Voilà l'unique modele qu'Arius s'estoit proposé pour écrire sur les mysteres les plus sublimes de nostre religion. 'C'estoit à l'imitation d'un tel auteur, qu'il avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, [qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gents, ou une chanson faite pour chanter dans ces sortes de festins.] Au lieu de Moyse & des autres Saints, il avoit entrepris d'imiter la dissolution efféminée de ce profane, & traitoit les mysteres les plus augustes & les plus sacrez, dans un air de danse & de comedie, comme pour imiter la fille d'Herodiade, & pour insulter au divin Sauveur en joignant la raillerie la plus insolente avec les blasphemes les plus outrageux. 'Mais dans le dessein qu'il avoit de s'elever contre J. C, pouvoit-il rien faire qui fust plus conforme à sa pretention, que d'exprimer par l'air dissolu, & le nombre lascif & ridicule de ses discours, les dogmes malheureux de son heresie; Saint Athanase luy reproche cette piece comme la chose la plus indigne, & la plus capable de le faire avoir en horreur: '& neanmoins ses disciples ne rougissoient pas de la qualifier une nouvelle Sagesse, 'quoiqu'ils n'osassent se servir ouvertement des expressions horribles qu'on y lisoit.

'Il la composa, comme nous avons dit, chez Eusebe [de Nicomedie,] aprés qu'il eut esté chassé de l'Eglise par S. Alexandre. 'Son dessein estoit d'y renfermer toute son heresie: [c]Aussi Saint Athanase témoigne qu'elle estoit remplie de toutes sortes d'impietez, 'quoique pour les couvrir un peu, il y citast quelquefois les Ecritures, '& fist semblant d'y combatre diverses autres heresies. 'S. Athanase en raporte quelques endroits, [d]particulierement du commencement, ou dés les premiers mots, Arius par un orgueil

deD.p.552.c|de syn.p.883.d.
Suid.σ.p.784.
Ath.or.1.p.310.a.
a p.308.a.
b Bar.325.§82.
Ath. or.2.p. 309.d.
d.
p.308.a.
p.310.a|de D.p. 552.d.
or.2.p.309.c.
p.316.a.
de syn.p.883.d.
d|deD.p.552.c.
c or.2.p.316.a.
p.313.b.
c.
p.310-312|de syn.p.883.&c.
d p.310.c.

digne d'un heresiarque, se vante d'estre devenu celebre dans le monde, d'avoir beaucoup souffert pour la gloire de Dieu, & d'avoir appris de luy la sagesse & la connoissance. 'Ces paroles d'orgueil & les blasphemes qui les suivoient, meritoient bien que tout le monde se bouchast les oreilles pour ne les pas entendre, 'comme le firent en effet les Peres du Concile de Nicée, a devant qui cette piece fut luë pour recevoir la juste condannation qu'elle meritoit.

p.311.c. | or.1.p.295.d. | a or.2.p.312.d| Socr.l.1.c.9.p.30.a|Soz.l.1 c.21.p.435.d. | b Phisg.l.2.c.2.p.9.

[Outre cette Thalie,] b Arius aprés estre sorti de l'Eglise, s'avisa de faire encore plusieurs chansons, pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin, & sur divers autres sujets: Il les mettoit luy mesme en chant, taschant d'inspirer son impieté par la douceur de ces airs aux personnes les plus simples & les plus grossieres. 'S. Athanase semble parler de ces chansons: [& peut-estre que c'estoient celles qui firent tant de bruit à Constantinople du temps de S. Chrysostome.]

n.p.47|Ath.dec.N.p.264.2.

ARTICLE VIII.

Conciles de Bithynie & de Palestine pour Arius: Les deux Eusebes, George de Laodicée, & divers autres écrivent en sa faveur: Il change le Gloria Patri.

[POUR retourner à la suite de l'histoire,] 'Eusebe de Nicomedie extremement irrité du mepris que S. Alexandre faisoit de toutes ses instances en faveur d'Arius, 'entreprit encore plus fortement la défense de l'impieté de ce Prestre; & ayant mesme assemblé pour cela un Concile en Bithynie, [dans lequel il ne faut pas douter qu'Arius n'ait esté receu,] il écrivit à tous les Evesques pour les exhorter, suivant le resultat de cette assemblée, de recevoir les Ariens à leur communion, comme des personnes tout à fait orthodoxes, & de porter Alexandre mesme à communiquer avec eux. 'Nous avons encore dans Theodoret une de ces lettres, qui est écrite à Paulin Evesque de Tyr. 'Eusebe luy parle comme à un homme dont l'autorité estoit capable de faire changer de sentiment à Saint Alexandre mesme, s'il prenoit la peine de luy écrire, '& dont le seul silence estoit la condannation des Ariens. Ainsi il le prie de ne les pas affliger davantage en se taisant, comme il avoit fait jusques alors, mais d'imiter plutost Eusebe [de Cesarée,] dont le zele pour la verité, dit-il, avoit rejoui tous ses amis. [Le corps

Soz.l.1.c.15.p.427.d. | p.428.a. | Thdrt.l.1.c.5.p. | p.538.b. | p.539.d. | d.538 c.

de la lettre eſt un ramas d'impietez qui ſont horreur.

Elle réuſſit neanmoins auſſi-bien que celles qu'il avoit écrites
à beaucoup d'autres.] 'Car nous apprenons de Saint Athanaſe, Ath de ſyn. p.
que Narciſſe [de Neroniade,] Patrophile [de Scythople,] Maris 886.b.
[de Calcedoine,] Paulin, Theodote [de Laodicée,] & Athanaſe
d'Anazarbe, écrivirent avant le Concile de Nicée des impietez
pareilles à celles d'Arius. 'Ce meſme Saint nous a conſervé un c.d.
endroit de la lettre du dernier à Saint Alexandre, où il établit
les plus horribles excés ſur des principes encore plus abomi-
nables.

'S. Athanaſe raporte auſſi une parole d'une lettre d'Euſebe c.
de Ceſarée à Euphration Eveſque 'de Balanée en Syrie, [a] où il fug.p.702.d|
ne craint pas de dire nettement que le Chriſt & le Fils n'eſt Blond.p.1189.
συνυπάρχειν pas un veritable Dieu; & que le Fils "n'eſt point en meſme temps a Ath de ſyn.p. 886.c|Conc.t.7.
que le Pere. Le ſecond Concile de Nicée cite encore d'autres p.497.c.d.
blaſphemes de cette meſme lettre, '& raporte un grand paſſage Conc.p.496.
d'une lettre du meſme Euſebe à S. Alexandre, ou en défendant 497.
Arius il ſe condanne luy meſme. Il y cite la lettre d'Arius à Saint
Alexandre dont nous avons parlé, & une lettre de S. Alexandre
ὅ τι ὃ ὢν contre Arius, que nous n'avons pas, s'il raporte fidelement "ce
ὀργᾷ ἐγίνωσκε. qu'il en cite, [de quoy il y a ſujet de douter.] 'Le Concile ajoute p.497.c.
que le meſme Euſebe écrivit pluſieurs fois à ce Saint pour Arius,
toujours avec divers blaſphemes.

'Euſebe de Ceſarée cite des choſes d'une lettre de celui de Euſ.in Marc.l.1.
Nicomedie à Paulin [de Tyr, que nous ne trouvons pas dans c.4 p.20.b|21.c.
celle dons nous avons parlé aprés Theodoret.] Ainſi il faut dire
qu'il luy écrivit pluſieurs fois ſur ces diſputes.

'George que Saint Alexandre avoit fait Preſtre d'Alexandrie, v.Conſ.l.3 c.62. p.519.d.
διατρίβειν. [b] dont il eſtoit originaire, [c] mais qui "ſe trouvoit alors à Antioche, b Philſg.l.8.c.17.
voulut faire le mediateur, [d] & écrivit tant à S. Alexandre qu'aux p.117.
Ariens. Mais dans la maniere dont il excuſe Arius, & explique c Ath.de ſyn.p. 886.d.
les ſentimens d'Alexandre, il paroiſt un franc Arien, ſeulement d d|887.
un peu plus fourbe & plus hypocrite que les autres. 'Auſſi ſon p.887.b.
interceſſion n'eut point d'autre effet que de le faire depoſer
luy meſme par S. Alexandre, tant à cauſe de ſon impieté, que
pour quelques autres ſujets, 'c'eſt à dire pour les debauches où fug.p.718.d.
il vivoit: Car il ne connoiſſoit point d'autre fin de ſes actions,
ni d'autre plaiſir que les choſes les plus honteuſes, comme ſes
domeſtiques le ſavoient fort bien. Saint Athanaſe l'appelle le
plus méchant des Ariens. [Il paroiſt qu'aprés avoir eſté excom-
munié à Alexandrie, il voulut ſe faire recevoir dans le Clergé

fol.p.811.c. d'Antiocche.]'Mais Saint Eustathe ne l'y voulut point admettre à cause de son impieté; [ce qui l'obligea apparemment à se retirer à Arethuse en Syrie, où il fut receu,] 'puisque Constantin"l'appelle Prestre d'Arethuse, en le proposant [en 332] comme digne d'estre fait Evesque d'Antioche, [selon le sentiment des Eusebiens.] 'Saint Eustathe ayant esté chassé [en 331,] les Ariens receurent George dans le Clergé d'Antioche, '& mesme l'eleverent à l'episcopat de Laodicée [a] aprés la mort de Theodote, [& avant le Concile de Tyr,] [b] auquel il assista en l'an 335.]

Eus.p.519.d. — Note 4.

Ath.fol.p.812.c. c|de syn.p.886. d|or.1.p.290.a. a Soz.l.6.c.25. p.672.a. b Ath.ap.2.p. 728.c. c Thdrt.l.1.c.26. p.215|Phisg.p. 117. d Thdrt.h.pr.p. 189.b. e l.1.c.26.p.215| Phot.c.85.p. 204. f Socr.l.1.c.24. p.59.b. g Soz.l.1.c.15. p.428.a. b.

[c] Pour les qualitez de sont esprit, il estoit habile dans la philosophie. [d] Il a écrit contre les heretiques, [e] & nommement contre les Manichéens. [f] Socrate cite de luy une oraison à la loüange d'Eusebe d'Emese [Arien.

Arius n'estoit pas apparemment à Nicomedie"lorsque Constantin luy écrivoit de cette ville mesme sur la fin de 323. Il pouvoit estre retourné dans la Palestine,] [g] puisque Sozomene nous apprend que comme S.Alexandre demeuroit inebranlable à toutes les sollicitations qu'Eusebe de Nicomedie luy fit ou luy fit faire ensuite du Concile de Bithynie; Arius tourna sa baterie d'un autre costé, & envoya à Paulin de Tyr, à Eusebe de Cesarée,'& à Patrophile de Scythople, pour luy mander qu'on luy permist de tenir des assemblées avec le peuple qui le suivoit, comme il avoit accoutumé de faire estant Curé à Alexandrie. Ces Evesques s'estant assemblez avec quelques autres de la Palestine, le luy accorderent, [c'est à dire qu'ils luy permirent d'elever autel contre autel, & de joindre le schisme à l'heresie.] 'Ils luy recommanderent neanmoins en mesme temps de se soumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir sa paix & sa communion. [Mais c'estoit apporter un foible remede au plus grand des maux.]

V. S. Alex. d'Alex.§ 9.

c.

Thdrt.h.l.4.c.1. p.233.a.c|Ful. ep.14.q.4.p.259| in Fab.c.34.p. 644.c.

'Theodoret remarque que l'Eglise ayant receu des Apostres mesmes la pratique [qu'elle observe encore aujourd'hui,] de glorifier le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, Arius qui y trouvoit la condannation de son heresie, la changea parmi ceux de sa secte, & leur fit chanter *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Esprit;* 'ce qui n'a rien en soy que d'orthodoxe: & les Catholiques s'en servoient mesme quelquefois. Mais cette expression n'exclud pas si formellement l'heresie qui combat l'egalité des trois Personnes. 'Arius eust bien souhaité, ajoute Theodoret, de changer l'invocation de la Trinité dans la forme du battesme; mais quelque temeraire qu'il fust, il ne fut pas assez hardi pour s'op-

Bas.de.Sp.c.7.p. 304.305.

Thdrt.p.233.a. b.

poser si formellement au texte exprés de l'Evangile. Ainsi il conserva les termes de cette invocation dans le Battesme, quoiqu'il en ruinast le sens.[Et c'est ce qui a fait que l'Eglise a receu leur battesme comme valide, sans s'arrester à la difficulté que quelques uns y ont trouvée.

S. Alexandre ne travailloit pas moins pour défendre la verité, qu'Arius pour la combatre.] 'Il dressa un écrit qu'il qualifie un Tome; il l'envoya partout en priant les Evesques de le signer: & nous savons qu'il fut signé par une grande partie au moins des Evesques de l'Orient.["Il écrivit aussi de toutes parts & jusqu'en Occident, un grand nombre de lettres;]'& S. Epiphane en conte 70, qu'il qualifie circulaires[Il ne nous en reste aujourd'hui que deux, dont l'une est écrite à tous les Evesques de l'Eglise, pour se plaindre particulierement d'Eusebe de Nicomedie; & l'autre qui est adressée à S. Alexandre Evesque de Constantinople, paroist neanmoins estre generale pour tous les Evesques de la Thrace.

hist.l.1.c.3.p.536.a.b.

V.S.Alex.d'Al.§7,8.

Epi.69.c.4.p.730.b.

Voilà ce que nous trouvons s'estre passé touchant l'Arianisme, jusqu'à la defaite de Licinius, qui arriva au mois de septembre 323. Nous ne pretendons pas que ce que nous en avons dit se soit passé dans le mesme ordre que nous y avons mis. Il est aisé qu'il se soit fait en mesme temps diverses choses qui ne se sont pu écrire que l'une aprés l'autre; & mesme que quelques unes aient eu une autre suite que celle que nous leur avons donnée, quoique nous ayons toujours suivi celle qui nous a paru la plus naturelle & la mieux autorisée. Mais cela n'est pas d'une grande consequence, & nous esperons qu'on nous pardonnera aisément les fautes que nous aurons pu faire en ce point contre le desir que nous avons de representer les choses dans l'ordre qu'elles se sont passées.]



ARTICLE IX.

Arius condanné par Osius dans le Concile d'Alexandrie, se plaint à Constantin, qui le refute par un écrit public.

L'AN DE JESUS CHRIST 324.

[CONSTANTIN devenu maistre de l'Orient par la défaite de Licinius, eut un extreme regret d'apprendre la division qu'y causoit l'Arianisme. Mais il l'apprit ce semble d'Eusebe Evesque de Nicomedie où il estoit alors; "& ainsi regardant S.

V.S.Alex.d'Alex.§9.

Alexandre & Arius comme egalement coupables du scandale qu'il deploroit, il leur écrivit à tous deux une lettre commune pour les exhorter à appaiser ce trouble, & à le consoler luy & tous ceux qui aimoient l'Eglise par une promte reconciliation. Cette lettre fut portée par le grand Osius de Cordoue, dont nous aurons souvent à parler. "Il tint un Concile à Alexandrie, dont le resultat, autant que nous en pouvons juger, fut de confirmer la foy de l'Eglise sur la divinité du Verbe, & l'excommunication d'Arius. Ainsi ce voyage d'Osius, qu'il faut mettre sans doute en 324, fut tres favorable à la verité.] 'Car Constantin reconnut la justice du procedé de S. Alexandre, & l'injustice de celui d'Arius, 'qui aussi fut privé du pouvoir de celebrer l'office divin, [que les Evesques de la Palestine luy avoient donné contre toutes les regles de la discipline de l'Eglise.]

V. S. Alex. d'Alex. § 1 c.

Bar. 319. § 14.

§ 12.

Eus. v. Const. l. 3. c 4. p. 485. b.

'Cependant le trouble ne laissoit pas de continuer dans Alexandrie, [d'où Arius n'avoit pas sans doute emmené tous ses sectateurs:]& les schismatiques[Meleciens]brouilloient aussi dans l'Egypte & la Thebaïde. On voyoit dans chaque ville Evesque contre Evesque, peuple contre peuple, qui s'elevoient l'un contre l'autre, presque jusqu'à se dechirer. La fureur du peuple alla jusqu'à faire injure aux statues du Prince, ce qui passoit parmi les Romains pour un crime enorme. Constantin le "souffrit avec douceur, [mais ne le laissa pas sans doute entierement impuni: & je ne sçay si ce ne seroit point sur cela,]'qu'il soumit les[Ecclesiastiques]sectateurs d'Arius aux charges & aux fonctions civiles, s'ils ne se hastoient d'abandonner sa compagnie & son erreur.

V. Constantin § 57.

Gel. C. l. 3. c. 1 p. 216 f.

[Arius ne pouvant pas souffrir avec patience la maniere dont on le traitoit,] 'adressa une lettre à Constantin, écrite avec une plume trempée dans le fiel le plus amer. [Autant qu'on en peut juger par les termes entrecoupez de la refutation que nous en avons par Constantin mesme,] 'Arius y faisoit une confession de sa foy tres artificieuse, 'mais que neanmoins Constantin reconnut estre une impieté toute nouvelle, 'qu'il soûtient estre fort eloignée de ce que J. C. nous a appris, & dont il dit que tous les mots estoient autant de vagues qui formoient une tempeste tres dangereuse. 'Il en raporte quelques paroles. 'Cet impie se vantoit aussi dans sa lettre d'avoir pour luy un grand nombre de personnes, '& d'estre appuyé par toute la Libye: '& en mesme temps il se plaignoit qu'on le chassoit de tous costez; & qu'on défendoit a tout le monde de le recevoir,

Bar. 319. § 11. 16.

§ 11.

§ 8.

§ 9.

§ 13. 17.

§ 10.

15. 16.

12.

324. s'écriant assez souvent, Que veut-on donc que je fasse, si personne ne me veut plus recevoir ? Il avoit mesme la hardiesse de demander que si l'Evesque d'Alexandrie persistoit [à luy refuser sa communion,] on luy accordast [de nouveau] le pouvoir de celebrer le divin office.

Note 5. 'Constantin répondit à cette lettre "par un assez long écrit, que nous avons encore aujourd'hui en grec dans Gelase de Cyzic : '& Baronius le raporte aussi traduit en latin sur un manuscrit trouvé dans le Vatican. [C'est une piece assez savante, pour croire qu'Osius y a eu part:] '& comme dit S. Epiphane, elle est pleine de sagesse & de paroles de verité ; [ce qui fit que] diverses personnes curieuses prirent soin de la conserver. 'Il y faut apparemment raporrer ce que dit Socrate, 'Que Constantin écrivit contre Arius & ses sectateurs des lettres "en style d'orateur, & d'une maniere elevée ; qu'il s'y jouoit de ces heretiques avec des railleries piquantes, & qu'il fit afficher ces lettres par toutes les villes.

Gel.C.l.3 c.1.p. 203-217. Bar.319.§ 6. Epi.69.c.9 p. 734.b.c. Bar.319.§ 6. Socr.l.1.c.9.p. 38.a. πανηγυρικώτερον.

'Celle-ci est adressée à Arius & aux Ariens ; [a] mais en sorte neanmoins qu'on voit que c'est un écrit public & general pour tout l'Empire, comme le dit S. Epiphane. [b] Il y refute l'impieté d'Arius par l'autorité des oracles de l'Ecriture [avec beaucoup de force & de zele.] 'Comme cet heretique se vantoit dans sa lettre d'estre appuyé par un grand nombre de personnes, & par toute la Libye, il luy répond qu'il se soucioit fort peu du nombre de ses sectateurs, quel qu'il pust estre, luy qui estoit accoutumé à triompher ; '& que ce qu'il disoit de la Lybie verifioit une prophetie de la Sibylle, [qui veritablement convient bien à Arius.] 'Il luy declare ensuite qu'il est perdu s'il ne revient à luy, & ne condanne sa folie, '& qu'il n'a aucun lieu de se plaindre de ce qu'on le chassoit de l'Eglise, puisqu'au lieu de prouver clairement la pureté de sa foy par tous les moyens imaginables, comme il y estoit obligé, il s'estoit toujours contenté de se couvrir sous des obscuritez, sous un silence affecté, & sous une fausse apparence de modestie & de douceur qui trompoit une infinité de personnes.

Gel.C.p.203. a Bar.319.§ 7| Epi.p.734 c. b Epi. p.734.c. Bar.319.§ 1c.15.16. § 10. § 15. § 14. § 12.

[Il y auroit plusieurs autres choses à remarquer dans cette lettre, & nous avons déja raporté] 'cette description vive que Constantin y fait de l'humeur melencolique & sombre, & du § 19.
1. corps tout decharné d'Arius. 'Il le traite quelquefois [1] de furieux § 10.

1. Mars appellé Arés par les Grecs. S. Athanase fait souvent la mesme allusion : Ce qui fait voir qu'il faut écrire *Arius*, & *Ariani*, non *Arrius*, & *Arriani*.

sur la signification de son nom, tiré de celui dont les payens faisoient le Dieu de la fureur & de la guerre. 'Il paroist aussi en quelques endroits faire allusion à la Thalie de cet heretique. 'Il proteste sur la fin, qu'il obligera absolument les sectateurs d'Arius à subir les charges publiques ausquelles ils avoient esté condannez, s'ils n'abandonnent bien-tost la compagnie d'un si méchant maistre, pour suivre la foy toute pure de l'Eglise. Il exhorte enfin Arius à le venir trouver, s'il se confioit en son innocence, l'assurant ou qu'il le gueriroit de son erreur, ou que s'il suivoit la verité, il le reconnoistroit avec grande joie. [C'estoit s'attribuer beaucoup, & s'exposer à estre trompé luy mesme par ce fourbe. Mais c'est une faute où Constantin n'est pas tombé pour une fois, & qui a pensé estre tres funeste à l'Eglise.] 'Cet écrit fut apporté [à Alexandrie] par Synclece & Gaudence "couriers publics, [dont S. Athanase parle en un endroit,] & il fut lu dans le palais [de la ville] lorsque Patere estoit Prefet d'Egypte. 'Il fut aussi affiché dans toutes les villes de l'Empire.

§ 11.14. § 20. § 21. Magistrianos. Socr. p. 38. a.



ARTICLE X.

Arius vient trouver Constantin: Il est anathematizé par le Concile de Nicée, & banni: Eusebe & Theognis communiquent avec ses disciples.

[NOus ne savons point quel fut le succés de cette lettre à l'égard d'Arius. Mais il y assez d'apparence qu'il ne negligea pas la liberté que Constantin luy donnoit de le venir trouver pour luy rendre conte de sa foy; son esprit plein d'artifices & de fourberies, & le grand credit d'Eusebe de Nicomedie pouvant luy faire esperer quelque succés de ce voyage. Ainsi il semble qu'on peut raporter à ce temps-ci une narration de S. Epiphane mélée de quelques circonstances qui embarassent, & qu'on peut croire neanmoins estre une suite de l'exhortation que Constantin faisoit à Arius de le venir trouver.] Note 6.

Epi 69. c 9. p. 734. a. 'Constantin, dit S. Epiphane, fit venir Arius, & l'interrogea [de sa foy] en presence de quelques Evesques. Arius qui avoit là avec luy diverses personnes de sa faction, [& qui ainsi ne craignoit pas d'estre dementi,] nia d'abord impudemment son heresie, cachant dans son ame, [& apparemment sous des paroles ambiguës,] les dogmes impies qu'il avoit inventez à la ruine de l'Eglise. Constantin ne se contenta pas de cela, mais par un mouvement

mouvement particulier de l'Esprit de Dieu, il luy dit ces paroles:
" J'ay cette confiance au Seigneur, que si vous nous trompez par
" vos ruses, & que vous ayez dans le cœur la doctrine à laquelle
" vous renoncez de bouche, le Seigneur de toutes choses, par b.
" lequel vous venez de jurer, ne manquera point de decouvrir
" bien-tost vostre malice. En effet, on vit bien qu'il persistoit toujours dans sa mauvaise doctrine, & il en fut convaincu en la presence mesme de l'Empereur. Il y renonça encore une fois, & il trouva beaucuup de protecteurs qui intercederent pour luy par la bouche d'Eusebe de Nicomedie. [Ils ne purent pas neanmoins pour cette fois abuser de la facilité de Constantin,] ni empescher que son juste zele ne s'enflammast contre cet ennemi de la verité.

L'AN DE JESUS CHRIST 325.

[Constantin voyant que tous les moyens dont il s'estoit pu servir pour pacifier l'Eglise, avoient esté inutiles, crut qu'il ne luy restoit plus d'autre voie pour cela que celle du Concile œcumenique, qu'il fit assembler à Nicée l'an 325 au mois de juin. Il ne paroist pas qu'il y songeast encore lorsqu'il fit la lettre ou l'écrit contre Arius dont nous venons de parler. Nous verrons autre-part l'histoire de ce Concile en particulier : c'est pourquoi nous nous contentons de dire ici qu'Arius aprés y avoir soûtenu ouvertement ses blasphemes, y fut anathematizé avec les Evesques Second & Theonas, & ses autres anciens sectateurs; ensuite de quoy il fut relegué en Illyrie par Constantin. Les deux Eusebes & ses autres fauteurs firent ce qu'ils purent pour le défendre; mais tous leurs efforts ne servirent qu'à faire voir qu'ils estoient aussi amis de ses erreurs que de sa personne; de sorte qu'ils eussent esté deposez, si Constantin n'eust opposé sa douceur à la juste indignation du Concile. On se contenta donc qu'ils anathematizassent & la personne & la doctrine d'Arius, & qu'ils signassent la Consubstantialité, dans l'esperance qu'ils respecteroient au moins leur propre signature, & qu'ils cesseroient de soûtenir les erreurs que leurs mains avoient condannées. Ils aimerent mieux prendre ce parti, que de se voir deposez & bannis; mais ils ne changerent point de sentiment, & attendirent seulement une occasion plus favorable pour se declarer.

Cela parut aussi-tost aprés, surtout] à l'égard d'Eusebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée. Car au lieu d'user du pardon qu'on leur avoit accordé, pour corriger les fautes où ils estoient Gel. C. l. 3. c. 3 p. 225.

Thdrt.l.1.c.19.p.567.c. tombez, '& d'embrasser la penitence à laquelle le Concile les avoit reservez, [a] ils retournerent à leur vomissement, [b] ou plutost ils firent voir qu'ils persistoient dans leurs anciennes "erreurs, dont ils s'efforçoient encore d'infecter les peuples.

a Ath.dec.N.p.252.a. b Gel.C.p.225. ἀποτιμήσει.

Ep.68.c.5.p.721.a.b. 'S.Epiphane dit que quelques Meleciens qui ne vouloient pas se réunir avec S.Alexandre, estant venus à la Cour, & y estant rebutez de tout le monde, ne purent trouver d'autre protecteur qu'Eusebe de Nicomedie, qui leur promit son appui, pourvu qu'ils receussent dans leur communion ou Arius mesme, [ou plutost ses sectateurs, dont quelques uns, comme nous allons voir, estoient aussi alors à la Cour. Et on pretend que s'il n'eut pas le credit de Eus.v.Const.l.3.c.23.p.496.b.c. leur faire permettre de tenir leurs assemblées schismatiques,] 'il en eut neanmoins assez pour les faire recevoir de Constantin "beaucoup mieux qu'ils ne meritoient. V. S.Alex. d'Alex.§.11.

Thdrt.p.567.b. 'On trouve encore dans des monumens tout à fait certains & authentiques, que Constantin ayant ordonné qu'on luy envoyast quelques personnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la vraie foy, parcequ'ils y causoient encore des divisions & des trou-Ath.ap.2.p.727.c. bles, 'c'est à dire "quelques Ariens condannez par le Concile de Note 7. c Thdrt.p.567.b.c. Nicée; [c] Eusebe & Theognis non seulement les receurent, & les mirent chez eux en sureté, mais aussi se rendirent participans de Ath.p.727.c. leurs intrigues & de leur malice, '& les admirent mesme à la "participation des sacrez Mysteres, [ausquels, comme nous venons κοινωνίαν. de dire, ils les firent aussi admettre par les Meleciens.]



ARTICLE XI.

Eusebe & Theognis sont bannis & deposez.

[CONSTANTIN sceut ce qu'Eusebe & Theognis avoient Ath.ap.2.p.727.c. fait: & indigné] 'tant de leur impieté propre, que de ce d Thdrt.l.1.c.19.p.567.c. qu'ils avoient osé communiquer avec des Ariens, [d] il les fit enlever tous deux, & les relegua en des pays fort eloignez, [e] c'est à dire e Philsg.ap.p.178. dans les Gaules.

Thdrt.l.1.c.18.p.565.d. 'Il écrivit en mesme temps une lettre à l'Eglise de Nicomedie, f Gel.C.l.3.c.2.p.217-224. dont Theodoret nous a conservé la fin. [f] Elle se trouve toute g Bar.329.§12. entiere dans Gelase de Cyzic, [g] & dans un manuscrit que l'on dit h Soz.l.1.c.21.p.436.a.b. avoir esté envoyé par Justinien au Pape Vigile. [h] Elle est aussi marquée par Sozomene, qui en fait un abregé. [Le commencement que Theodoret a omis avec raison, n'est qu'un discours de theologie fort obscur. On y peut neanmoins remarquer,]

'que Constantin y appelle les simples Fideles ses conserviteurs Gel.C p.219.c.
& ses freres, par l'union que la charité formoit entre eux. 'Il y p 220.
deplore aussi avec des sentimens tout à fait Chrétiens, les divisions qui s'augmentoient dans l'Eglise.

'La seconde partie est une peinture de la tyrannie d'Eusebe, Thdrt.l.1.c.19.
qui s'estoit mesme porté son ennemi du temps de Licinius. * Il p 566.a. a c.
luy reproche de s'estre emparé de l'Eglise de Nicomedie,'d'avoir d|567.a.
esté le premier protecteur de l'impieté d'Arius, 'de l'avoir dé- a.b.
fenduë dans le Concile de Nicée, de l'avoir trompé luy mesme
pour eviter la deposition qu'il meritoit, '& d'avoir encore abusé b.c.
de cette indulgence pour faire ce que nous venons de raporter.
Il dit que c'est pour ce sujet qu'il l'a banni luy & Theognis le
complice de sa folie. 'Il exhorte ensuite les Fideles de Nicomedie c.
à demeurer fermes dans la veritable foy,'pour purger les mauvais p.566.c.
bruits qui couroient d'eux, & à prendre pour cela dans la vuë
de Dieu, un Evesque dont la foy & la pieté fussent sans tache,
puisqu'ils en avoient enfin la liberté. 'Il finit en disant que si p.567.c.d.
quelqu'un estoit encore assez hardi pour faire mention de ces
pestes, & en vouloir parler avec estime; le serviteur de Dieu,
qui estoit luy mesme, auroit soin de reprimer leur temerité.

[Il faut que Constantin eust une facilité, pour ne pas dire une legereté d'esprit toute extraordinaire, pour avoir donné encore quelque croyance à Eusebe, aprés l'avoir connu pour tel qu'il le depeint dans cette lettre.] Mais puisqu'il n'y a personne qui n'ait ses defauts, il ne faut pas s'étonner que Constantin ait paru homme en ce point, qui bien qu'il semble peu considerable, n'a pas laissé de faire un grand tort à l'Eglise, & à la reputation de ce Prince.

'Amphion fut établi Evesque de Nicomedie au lieu d'Eusebe,& d|Ath.ap.2.p.
Chrest fut mis en la place de Theognis. [Ils furent elus pas ces 727.c.
Eglises mesmes.] 'puisque Constantin leur en remettoit le choix Thdrt.p 436 b.
selon les termes de sa lettre, '& selon l'explication de Sozomene. Soz.p.436.b.
'Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait assemblé des Conciles n.p.11.1.b.
& pour la deposition d'Eusebe & de Theognis,[& pour l'election
de leurs successeurs: mais l'histoire ne nous en fournit aucune
preuve certaine, non plus que] 'sur ce que dit Philostorge, que Phisg.ap.p.
tous les autres Ariens eurent ordre en mesme temps de quitter 178.
le lieu de leur demeure.'Il paroist l'entendre de ceux qui avoient l.1.c.1.p.8.
signé le Concile de Nicée par hypocrisie. [C'eust esté un avantage considerable pour l'Eglise, mais nous ne voyons pas lieu de le croire sur la foy d'un auteur qui joint ce fait avec plusieurs

autres "qui ne peuvent passer que pour des fables. Note 8.

Theodote de Laodicée auroit mesme dû estre du nombre de ces bannis: & au lieu de cela] 'nous trouvons qu'aussi-tost aprés le bannissement d'Eusebe & de Theognis, Constantin luy écrivit pour luy representer la justice de Dieu dans la punition de ces miserables, & l'avertir avec beaucoup de douceur par cet exemple, de purger son ame de toutes les mauvaises impressions qu'ils pouvoient luy avoir inspirées. [Nous ne trouvons cette lettre que dans Gelase de Cyzic.] 'Mais elle est citée dans le V. Concile par Benigne Evesque d'Heraclée en Macedoine. [Et sans cela mesme, comme elle a un parfait raport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui la puisse rendre suspecte, & qu'on ne voit pas à quelle utilité on pourroit l'avoir supposée; il n'y a pas lieu de la contester.]

Gel.C.l.3.c.3 p. 224.225.
Conc.t.5.p.481. c.

ARTICLE XII.

Eusebe & Theognis sont rappellez d'exil, & rétablis.

[IL est difficile de dire en quel temps il faut mettre l'exil d'Eusebe & de Theognis.] Car Constantin & Saint Athanase nous apprennent seulement que ç'a esté aprés le Concile de Nicée. 'Theodoret n'en dit pas davantage, [quoique quelques uns l'entendent autrement. Ainsi de tous les anciens nous ne trouvons que Philostorge qui en parle expressément;] '& il dit que ce bannissement d'Eusebe arriva seulement trois mois aprés le Concile; [c'est à dire en 325 vers le mois de novembre. Nous ne trouvons rien de contraire à cela:] '& mesme Socrate en mettant ce bannissement dans le temps du Concile de Nicée, [donne lieu de croire qu'au moins il l'a suivi de fort prés. De plus si ce bannissement estoit arrivé dans le cours des persecutions de Saint Athanase, il auroit produit un grand changement dans les affaires, & Saint Athanase n'auroit pas manqué d'en parler assez souvent. Cependant il n'en parle qu'une seule fois en passant;] '& dans cet endroit mesme il dit que ce bannissement n'empescha pas qu'Eusebe ne troublast ensuite les Eglises, & ne dressast des embusches aux Evesques qui s'opposoient à ses extreprises. 'Ainsi le témoignage de Philostorge s'accordant parfaitement avec ce que nous trouvons dans l'histoire de ce temps là, nous ne croyons pas qu'on doive faire aucune difficulté de le recevoir.

Thdrt.l.1.c.19. p.566 567|Ath. de syn.p.890.a.
Thdrt l.1.c.18. p.565.d.
Phisg. l.1.c.10. p.8.
Socr.l.1.c.8.p. 23.c.
Ath.de syn.p. 890.a.
Socr.n p.10.2 2.

'C'est par la mesme raison que nous suivons encore ce qu'il dit, qu'Eusebe & Theognis furent rappellez d'exil trois ans aprés leur bannissement,[c'est à dire à la fin de 328,ou au commencement de 329.] 'Ils furent rappellez par Constantin, dont ils surprirent la bonté par leurs artifices ordinaire:[& c'est tout ce que nous en trouvons dans l'histoire. Nous savons bien qu'on dit] 'qu'ils envoyerent une requeste aux principaux Evesques, pour les prier de demander leur rappel à l'Empereur, pretendant qu'ils estoient tout à fait soumis au Concile de Nicée, & qu'on ne pouvoit pas leur refuser une grace qu'on avoit mesme accordée à Arius. [Mais"cette narration est une chose fort embarassé, & nous avons bien des sujets de la croire absolument fausse.] 'Baronius dit que ce fut Constancie sœur de Constantin, & Constance fils du mesme Prince, qui obtinrent la grace d'Eusebe & de Theognis. [C'est une conjecture qui peut estre probable, mais qui n'est autorisée que] 'par"les fables des Ariens, dont Sozomene se moque.

Phisg.l.2.c.7 p.13|n p.60.
Thdrt.l.1.c.19 p.567.d.
Socr.l.1.c.14.p.43.44|Soz.l.2.c.16.p.464.465.
V. le Concile de Nicée note 8.
Bar 329.§13|330.§ 37.
&c.
Soz.l.3.c.19.p.531.a.

'Ces deux Evesques furent non seulement rappellez d'exil, mais aussi ils rentrerent dans leurs eveschez, en chasserent ceux qui avoient esté établis en leur place, '& se trouverent avoir autant de credit & d'autorité que jamais. 'Car Constantin[oubliant tout ce qu'il en avoit écrit,] les ecoutoit, les honoroit, & leur donnoit beaucoup de croyance, persuadé qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embrassé la verité. [Eusebe ayant depuis quitté Nicomedie pour s'emparer du siege de Constantinople, Amphion fut établi à Nicomedie,]'comme nous le voyons par la lettre du Concile de Philippople en 347, qui luy est adressée: [& cela nous donne encore lieu de craindre qu'il n'ait merité ce rétablissement en se joignant à la faction des Eusebiens. Cecrops qui estoit Evesque de Nicomedie en 351, fut sans doute, son successeur.

Socr.p.43.c.d.
Thdrt.p.567 d.
Socr.l.1.c.23.p.57.b c.
Hil.fr.2.p.6.

Eusebe & Theognis ne se contenterent pas de se voir rétablis dans leur dignité.] 'Ils attaquerent les Eglises avec une extreme impudence. Ils formerent des desseins pour chasser les Evesques qui s'opposoient à leur cabale, & pour en établir au contraire qui fussent de leur parti; afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient,& en estre les maistres par l'autorité de ces personnes qui seroient à eux. 'Saint Eustathe d'Antioche les décrit fort bien dans un passage que Theodoret raporte d'un écrit qu'il fit [apparemment en ce temps-ci mesme, lorsque

Ath.de syn.p.890.a.
Thdrt.l.1.c.7.p.543.c.d.

l'herefie qui avoit paru terrassée par le Concile de Nicée,& par l'exil de fes premiers fuppofts,] reprenoit de nouvelles forces. Ce Saint fe plaint donc qu'au lieu de s'humilier pour reconnoiftre la grace qu'on leur avoit faite "de les conferver, ou de les rétablir dans l'epifcopat, ils recommençoient tout de nouveau à foûtenir les opinions que l'Eglife avoit condannées. Ils « les défendent, dit-il, tantoft en fecret, tantoft tout publique- « ment, & ils emploient tout ce qu'ils croient capable de furpren- « dre les Fideles,d'appuyer leur herefie,& de faire prendre racine « à cette malheureufe ivraie. Mais comme ils craignent furtout « la lumiere [& la force] de ceux qui prefchent la verité, ils leur « font une guerre irreconciliable. « κρατήσαντες.

[Il eft aifé de croire qu'ils ne commencerent pas tout d'abord à former de fi grandes entreprifes. Il leur fallut quelque temps pour effacer la honte de leur depofition, & pour rétablir tout à fait leur credit dans l'efprit de Conftantin, dont il vouloient que l'autorité fuft l'appui & l'inftrument de leur malice. Auffi nous ne voyons point que leur haine contre les défenfeurs de la verité ait eclaté que par la perfecution de "S. Euftathe en l'an V.fon titre. 331,& par celle de S Athanafe,] 'qui commença bien-toft aprés, Socr.l.1.c.24.p. 60.a.b. [& apparemment dés la mefme année. Celle-ci fut affurément precedée par le rappel d'Arius, qui peut bien avoir efté le premier effet des intrigues & du nouveau credit d'Eufebe de Nicomedie. "Et neanmoins il eft difficile de le mettre pluftoft qu'à la Note 9. fin de l'an 330. Voici ce que l'hiftoire nous peut fournir fur ce rappel.]

ARTICLE XIII.

Un Preftre Arien obtient de Conftantin le rappel d'Arius: Saint Athanafe refufe de le recevoir dans l'Eglife.

L'AN DE JESUS CHRIST 330.

[ON a vu ci-deffus que le Concile de Nicée ayant anathematizé Arius,avec les fectateurs de fon herefie;] 'Conftantin Ruf.l.1.c.5 p. 161.1|Phifg ap. p.177. les bannit en Illyrie. [Eufebe n'ofa pas entreprendre de porter luy mefme Conftantin à les rappeller; mais il ne manqua pas de fe fervir d'un moyen que luy prefenta l'ordre de la Providence divine, qui vouloit exercer fes fideles ferviteurs par leurs fouffrances,& punir fes ennemis par l'augmentation mefme de leurs crimes.

Nous avons parlé autre-part de Constancie sœur de Constantin & veuve de Licinius, & nous avons remarqué] 'ce que dit Saint Jerome, qu'Arius pour tromper le monde avoit d'abord trompé la sœur du Prince. 'L'instrument dont il paroist, selon Rufin, qu'il se servit pour cela, fut "un Prestre infecté secrettement de son heresie. 'Baronius croit que ce peut-estre Acace depuis successeur d'Eusebe de Cesarée. [Mais il ne s'appuie que sur une conjecture qui est fort foible :] 'Ce Prestre quel qu'il fust, estant entré dans la faveur de Constancie, ne témoigna d'abord quoy que ce soit du venin qui estoit caché dans son ame. Mais quand il vit que le credit & la familiarité qu'il avoit avec la Princesse, lui donnoit une entiere liberté, alors 'suivant le conseil d'Eusebe & de sa cabale, [a] il commença insensiblement à jetter quelques discours en faveur d'Arius, & il fit si bien que peu à peu il persuada à Constancie que la disgrace de ce Prestre n'estoit qu'un effet de la jalousie que son Evesque avoit eue contre luy, parcequ'il estoit assez bien dans l'esprit du peuple ; 'mais qu'il n'avoit point dutout la croyance sur laquelle le Concile avoit pris pretexte de le condanner.

Hier.ad.Cte.p. 253.a|Phisg.n. p.39.
Ruf.l.1.c.11.p. 166.242.
Note 10.
Bar.337.§.9.
Ruf.p.166.2.
Socr.l.1.c.25.p. 60.c.
a Ruf. p.166.2.
Socr.p.60.c.

'Constancie entroit fort dans ses sentimens : & neanmoins elle n'osa en rien dire à son frere, quoiqu'elle en receust toutes sortes de bons traitemens. 'Mais estant tombée malade, & se voyant prés de mourir, elle luy demanda, à ce qu'on dit, pour une derniere grace, qu'il luy plust de recevoir dans sa familiarité le Prestre dont nous avons parlé, 'qu'elle fit venir pour cela en mesme temps [afin de le luy presenter.] [b] Elle le luy recommanda comme une personne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'Etat, '& tres pure dans la foy, [c] le suppliant d'ecouter favorablement ce qu'il luy pourroit representer touchant les affaires de son salut. Elle ajouta mesme, selon Rufin, que pour elle estant sur le point de mourir, elle n'estoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit regarder ; que toute son inquietude estoit pour son frere, parcequ'elle apprehendoit la ruine de son Empire, en punition de ce qu'il persecutoit des innocens, '& les condannoit à des exils perpetuels.

c.
Ruf.p.167.1.
Thdret. l.1.c.2. p.585.a.
b Socr.p.60.d.
Soz.l.2.c.27.p. 484.b.
c Ruf.p.167.1.
Soz.p.484.c.

'Constantin receut fort bien ce discours de sa sœur : il luy promit d'avoir soin du Prestre, '& l'executa trop fidelement. [d] Il luy donna mesme une croyance toute particuliere : [e] de sorte que cet hypocrite ayant beaucoup augmenté son credit en peu de temps, il entretint Constantin des mesmes choses qu'il avoit persuadées à Constancie, 'luy disant qu'Arius n'avoit point d'autre

Ruf.p.167.1.
Thdrt. p.585.a.
d b|Ruf.
e Socr.p.63.d.
d|61.a.

foy que celle du Concile,& qu'il l'en asseureroit luy mesme s'il luy
Thdrt. p.585.b. accordoit la permission de le venir saluer. 'Car il connoissoit trop combien Constantin estoit fortement attaché à la veritable foy, pour oser decouvrir la maladie de son ame, quelque liberté qu'il eust d'ailleurs avec luy.

Socr. p.61.a. 'Ce Prince fut assez surpris de ce qu'on luy disoit d'Arius; & il promit neanmoins que s'il recevoit le Concile, il le verroit
Ruf. p.167.1|Soz. p.484.d. volontiers, & le renvoyeroit avec honneur à Alexandrie.'Ainsi il donna ordre qu'on le fist revenir d'exil pour declarer quelle estoit
Socr. p.61.b. sa veritable croyance. 'Socrate raporte une lettre toute pleine de bonté & d'amitié que Constantin écrivit à Arius, pour le faire venir promtement à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer ensuite en son pays.Elle est datée du 27 de novembre ["de l'an 330, autant que nous en pouvons juger par l'histoire.] V. la note 9.
On voit par cette lettre que Constantin luy avoit envoyé assez long-temps auparavant l'ordre de venir à la Cour, & il s'étonne de ce qu'il n'estoit pas encore venu. [Arius pouvoit estre alors malade; car nous ne voyons pas ce qui l'auroit pu retenir dans
v. le lieu de son exil, hors l'impossibilité d'en sortir.] 'En effet, Socrate ajoute qu'ayant receu la lettre de Constantin, il ne manqua point de le venir bien-tost trouver à Constantinople: & il amena Euxoïus avec luy. Constantin leur ayant demandé s'ils tenoient la foy[Catholique du Concile de Nicée,] ils répondirent
c.26.p.61.62| Soz. p.484.485. qu'oui: '& comme il voulut avoir leur croyance par écrit,ils luy presenterent une confession de foy raportée par Socrate & par
Soz. p.484.d. Sozomene, 'jurant que c'estoit leur veritable croyance, & qu'ils ne tenoient rien autre chose.

Ruf. p.167.1. 'Cette confession, [que l'on conte pour le deuxieme formulaire des Ariens,] ne paroissoit avoir rien que de Catholique dans les
Soz. p.485.d. termes; mais elle cachoit un sens heretique, 'estant composée de telle sorte, qu'elle pouvoit exprimer & la foy & l'heresie,[laquelle
p.484.d. en effet elle n'exclud point dutout.] 'Ils avoient seulement evité d'y exprimer leurs blasphemes les plus grossiers, & avoient affecté
Ruf. l.1.c.25.p. 172. de n'y employer que des termes autorisez par l'Ecriture. 'Cependant Rufin assure qu'elle fut cause qu'une partie des sectateurs d'Arius l'abandonnerent, & ne voulurent plus communiquer avec luy depuis son rappel, soûtenant qu'il falloit dire hautement,ou plutost impudemment,Que le Fils n'estoit pas né, mais fait & formé du neant. Ce fut le parti qu'embrasserent depuis Aece & Eunome.[Car l'histoire ne nous apprend rien sur ceux qui purent se separer d'Arius dés ce temps-ci.]

Cette

'Cette confession finissoit par la priere qu'Arius & Euzoïus y faisoient à Constantin, qu'ils eussent le bien de se voir réunis à l'Eglise par sa pieté. 'Constantin fort rejoui de les voir entrer, comme il le croyoit, dans la croyance de l'Eglise, [consentit sans aucune peine à ce qu'ils luy demandoient,] '& Arius ravi de l'avoir trompé, s'en alla à Alexandrie, pretendant y estre receu [dans l'Eglise] par Saint Athanase, qui gouvernoit cette Eglise [depuis que Saint Alexandre estoit mort en 426:] Mais il trouva dans ce Saint une lumiere à l'epreuve de ses fourberies, & un courage invincible à "tous les efforts de sa cabale. Ainsi il se vit reduit à exciter dans la ville quelques troubles, [dont nous n'avons pas de connoissance particuliere, non plus que de ce qu'il devint depuis, jusqu'au Concile de Tyr en l'an 335.] Socr. p.62.c. Soz. p.485.486. Socr.l.1.c.27.p.62.63. V. S. Athanase § 5-7.

ARTICLE XIV.

Les Eusebiens deposent S. Eustathe d'Antioche, & Asclepas de Gaza: Quel estoit ce dernier.

L'AN DE JESUS CHRIST 331.

'LE refus que fit S. Athanase de recevoir Arius, fut la cause de la cruelle persecution que luy suscita Eusebe: [a]mais on croit qu'elle fut precedée par la deposition de Saint Eustathe, [qui paroist avoir eprouvé le premier la haine de ces ennemis de J.C,]'& cette guerre irreconciliable qu'il leur avoit reproché de declarer à tous ceux qui estoient les défenseurs de la vraie foy. Socr.l.1. c.27.p.63. a c.24.p.60.a| Thdrt.l.1.c.24.p.575.d. Thdrt.l.1 c.7.p.542.c.d.

[C'est donc ici qu'il faut commencer l'histoire des vains trophées de l'Arianisme, ou plutost des veritables victoires que les défenseurs de la divinité de J. C. ont remportées sur eux & sur les demons, non par le fer, mais par leurs souffrances, & par leur patience invincible dans les plus grands maux.

"S. Eustathe s'estoit toujours declaré ennemi de l'Arianisme, par ses actions, par ses paroles, & par ses écrits.]'Il avoit toujours refusé de recevoir dans son Clergé, Estienne, "Leonce, Eudoxe, George, Theodose, un autre Eustathe, & plusieurs autres, parcequ'ils aimoient les impietez [de l'Arianisme,] dans lesquelles ils se signalerent depuis: '& il avoit eu la hardiesse d'attaquer ouvertement Eusebe de Cesarée, en luy reprochant qu'il violoit la foy de Nicée. Eusebe s'en vengea en accusant le Saint d'estre Sabellien, [comme les Ariens en accuserent depuis tous ceux qui défendoient la Consubstantialité. V. son titre. Ath.sol.p.812.c. &c. Socr.l.1.c.23.p.58.c.d|Soz.l.2.c.18.p.468.d.

Mais Eusebe de Nicomedie voulut défendre son ami autrement
Thdrt.l.1.c.20. p.568.569. que par des paroles.] 'Il s'en vint en Palestine avec Theognis son fidele associé, sous pretexte de voir l'eglise que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, & de là il se fit accompagner par Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythople, Aece de Lydde, Theodote de Laodicée, & par les autres du mesme parti. Quand ils furent à Antioche ils y tinrent un Concile, où sur un faux crime dont ils firent eux mesmes accuser ce grand Saint, ils le deposerent, & obtinrent de Constantin qu'il fust relegué[à Phi-
Ath.sol.p.812.b. lippes dans la Macedoine,]avec un grand nombre de Prestres & de Diacres.

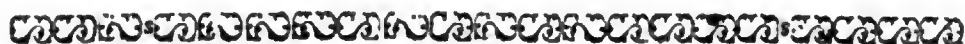
ap.2.p.764.d| Bar.347.§91. ["Il y a bien de l'apparence]que le Concile des Eusebiens qui deposa S. Eustathe, fit le mesme traitement à Asclepas de Gaza, NOTE 11.
Epi.69.c.4 p. 730.b. qu'ils haïssoient aussibien que luy,& pour le mesme sujet.'Il estoit Evesque des devant le Concile de Nicée, & Saint Alexandre luy
Conc.t.2.p.51.c. écrivit alors aussibien qu'à plusieurs autres touchant Arius.'Il assista au Concile de Nicée selon les souscriptions.

Thdrt.l.1.c.27. p.579 b. 'Theodoret nous apprend qu'on l'accusoit de tenir une fausse doctrine, [c'est à dire apparemment d'estre Sabellien comme S.
Ath.sol.p.813 a. Eustathe.]Car il est certain, comme dit S.Athanase,qu'il estoit de ceux qui n'avoient pas d'autre crime que de passer pour enne-
fug.p.703.a. mis de l'Arianisme: 'ce qui suffisoit neanmoins pour leur faire eprouver toutes sortes d'injures & de mauvais traitemens, pour
sol.p.813 a. estre chassez de leurs villes, 'pour estre deposez par ordre du Prince, & pour voir des impies s'établir dans leurs Eglises.

Bar.347.§92. 'Les Ariens écrivirent depuis"dans leur Concile de Philippole, en l'an 347. que S Athanase avoit luy mesme deposé Asclepas par son jugement,& que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy.[Mais pour juger de cela, il faudroit d'autres lumieres que le temoignage de ces imposteurs ennemis de la verité. On peut
§91. neanmoins tirer de leur lettre,]qu'Asclepas fut seulement chassé de Gaza,& non relegué en un lieu particulier,en sorte qu'il avoit la liberté d'aller où la défense de la verité & de son innocence le
Thdrt.p.579.b. demandoit.'Theodoret dit qu'il se trouva l'an 335 au Concile de Tyr,entre les Evesques à qui ont reprochoit de mauvais sentimens. [Il ne marque point s'il y vint de luy mesme pour se justifier, ou si les Eusebiens maistres du Concile l'y firent venir pour confirmer sa condannation. L'un & l'autre a peu d'apparence; & ni Theodoret, ni aucun autre historien, ne dit qu'on ait rien fait à son égard dans ce Concile.]

Ath.ap.2.p.766. b. 'On demeure d'accord que Quintien fut mis en sa place,comme

le témoigne le Concile de Sardique, en l'excommuniant comme l'usurpateur du siege d'un innocent.



ARTICLE XV.

Paulin & Eulale sont faits Evesques d'Antioche à la place de Saint Eustathe : Quel estoit Paulin.

[LES Eusebiens ne se contentant pas d'avoir privé l'Eglise d'Antioche d'un saint pasteur, la livrerent encore à des loups, afin qu'ils la dechirassent sous pretexte de la conduire.] 'Philostorge assure que le premrer fut Paulin "déja Evesque de Tyr, [afin de violer non seulement la foy, mais encore la discipline de l'Eglise établie tout de nouveau par le Concile de Nicée.] 'Eusebe nous apprend la mesme chose, ou au moins il l'appuie tres fortemrnt. Ce Paulin avoit esté Prestre d'Antioche. Estant Evesque de Tyr, 'il y fit rebastir une grande eglise sur les ruines de l'ancienne, qui avoit esté détruite durant la persecution [de Diocletien.] 'C'estoit la plus belle de toute la Phenicie. Elle fut dediée solennellement en presence de beaucoup d'Evesques, entre lesquels estoit Eusebe de Cesarée, qui prononça alors un grand discours, inseré dans le dixieme livre de son histoire ecclesiastique. 'Il y fait la description de cette eglise, [a]& ne manque pas d'y méler de grands eloges de Paulin. [Il met cette dedicace sous le regne de Licinius avant qu'il commençast à persecuter les Chrétiens;] '& il marque en effet dans le discours qu'il fit alors, que tous les Empereurs estoient ou Chrétiens, ou tres favorables aux Chrétiens. [Ainsi c'estoit au plustard en 319.] 'Il paroist par le mesme discours qu'il y avoit déja longtemps que Paulin estoit Evesque de Tyr.

V. S. Eustathe note. 1.

Phil. l. 3. c. 15. p. 48. 49.

Eus. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a.

hist. l. 10. c. 4. p. 377. 378.

p. 371. c.

p. 380-382.

a p. 376. 377.

p. 374. 375.

p. 376. d.

[Les loüanges qu'Eusebe luy donne dans ce panegyrique, ne sont pas fort à considerer: car il faut bien loüer en faisant un panegyrique.] 'Mais dans son ouvrage contre Marcel, fait longtemps aprés la mort de cet Evesque, il le releve encore comme un homme de Dieu, veritablement tres heureux, qui s'estoit rendu si illustre dans le gouvernement de l'Eglise de Tyr, que celle d'Antioche l'avoir redemandé comme un bien qui luy appartenoit, qui ayant toujours esté heureux dans sa vie, l'avoit encore esté dans sa mort. 'Astere [celebre sophiste entre les Eusebiens, comme nous le dirons en son lieu,] le qualifioit aussi bienheureux. 'On a vu qu'Eusebe de Nicomedie en l'exhortant

in Marc p. 19. a.

p. 21. c.

Thdrt. l. 1. c. 5. p. 539. d.

de se declarer pour l'Arianisme, le represente comme un homme capable par son autorité 'd'obtenir de S. Alexandre d'Alexandrie tout ce qu'il vouloit en faveur de sa secte, '& dont le silence au contraire en eust esté la condannation.

p.538.c.

[Voilà les eloges qu'a receus Paulin, mais qu'il a receus de la bouche des principaux fauteurs de l'Arianisme.]'Aussi Arius mesme le conta tout d'abord entre ceux qui estoient à luy, '& Theodoret le luy abandonne. 'En effet, il écrivit des blasphemes pareils à ceux d'Arius avant le Concile de Nicée; [a]& dans le Concile il prit le parti de cet heresiarque. [b]Marcel d'Ancyre qui se moque de la beatitude pretenduë qu'Astere luy attribuoit, parcequ'il estoit dans les mesmes erreurs, & les luy avoit mesme apprises, 'luy reproche d'attribuer dans une lettre plus d'autorité à Origene qu'aux Evangelistes & aux Apostres, '& de dissimuler neanmoins les endroits où cet auteur établit fort nettement l'eternité du Fils de Dieu & du S. Esprit. 'Cette lettre de Paulin estoit apparemment la réponse à l'une de celle qu'Eusebe de Nicomedie luy avoit écrites.

c.4.p.537.b. p.538.a. Ath.de syn.p. 886 b. a Thdrt.l.1.c.6. p.542.b| Phils. ap.p.177. b Eus.in Marc. p.21.c.d. d|22.a. p.22.d. p.21.c.d.

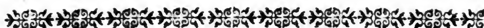
[Il fut donc recompensé selon ses merites, en usurpant par le credit des Eusebiens le thrône d'Antioche; & tout ce que nous savons qu'il y fit,]c'est qu'il y enseigna la logique à Aece, [qui a merité le surnom d'athée,] & qu'il le soutint tant qu'il vécut contre ceux qui vouloient s'opposer à luy. 'Philostorge semble dire qu'il ne jouit que six mois de son usurpation: 'Des personnes habiles l'entendent en ce sens, & le suivent. [c]Eulale 'luy succeda, '& ne dura aussi que fort peu de temps. [Ainsi nous pouvons mettre sa mort en 331 ou 332. Tout ce que nous savons de luy,]c'est qu'il chassa Aece d'Antioche. Note 11.

Phisg.l.3.c.15. p.48.49. p.49. Eus.n p.190.1.a. b. c Phisg p.49. Thdrt.l.1. c.21. p.569.c.

'Paul qui estoit Evesque de Tyr vers l'an 332 ou 333, [avoit apparemment succedé à Paulin dans ce siege.] Il paroist qu'au moins il n'estoit pas de la cabale des Eusebiens, ni ennemi de S. Athanase.

Ath.ap.2.p. 783 a.





ARTICLE XVI.

Eusebe de Cesarée refuse l'evesché d'Antioche : Les Eusebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille.

L'AN DE JESUS CHRIST 332.

[IL ne faut point douter que la mort si promte de Paulin & d'Eulale, qui estoit une punition assez visible de leur intrusion, n'ait excité "de nouveaux murmures & de nouveaux troubles dans Antioche, & qu'elle n'y ait fait souhaiter le retour de Saint Eustathe.] 'Socrate témoigne en effet que la sedition du peuple s'y renouvella plusieurs fois à l'occasion de l'election des Evesques; & toujours avec beaucoup de violence. 'Les Eusebiens croyant donc qu'il leur estoit important pour se faire obeïr du peuple, & pour arrester ceux qui demandoient le retour de S. Eustathe, de mettre en cette ville un homme de leur secte qui fust connu de l'Empereur, & en reputation de science & d'eloquence, ils choisirent pour cela Eusebe de Cesarée : [d'où vient que S. Jerome dans sa chronique luy a donné rang entre les Ariens qui avoient occupé le siege d'Antioche.] 'Theodote de Laodicée, Theodore [1] de Tarse ou de Sidon, Narcisse de Neroniade, Aece de Lydde, Alphée [1] d'Apamée, estoient les principaux des Evesques qui se trouvoient alors à Antioche, 'outre Eusebe mesme qui y estoit venu, à ce qu'il pretend, pour appaiser le bruit.

(Note 13. — Socr. l. 1. c. 24. p. 59. c. — d|Soz. l. 2. c. 19. p. 469. c. d. — Eus. v. Const. l. 3. c. 62. p. 519. b|n. p. 237. 2. c. d. — Eus. c. 59. 60. p. 516. a|617. c. d|n. p. 236. 2. d.)

'Ils en écrivirent à Constantin, en luy témoignant que c'estoit le sentiment universel d'eux & de tout le peuple; '& ils luy envoyerent des actes par lesquels le peuple demandoit Eusebe, & en disoit mille loüanges. 'Mais c'estoit seulement ceux du Clergé & du peuple qui estoient ennemis de S. Eustathe, [c'est à dire les Ariens & leurs partisans.] 'Acace qui pouvoit estre Comte d'Orient, & le Comte Stratege Musonien, envoyé peu auparavant pour chasser Saint Eustathe, luy écrivirent aussi pour cela. 'Eusebe mesme luy en écrivit, mais ce fut pour refuser cette dignité. [Dieu sçait par quel principe il le fit : "car il en pouvoit avoir bien des raisons.] 'Cependant Constantin entra dans le desir où il témoignoit estre, le trouvant plus conforme au Canon de l'Eglise, à la tradition apostolique, & aux commandemens

(c. 62. p. 519. c. — c. 60. p. 516. d. — Soz. p. 469. d. — Eus. c. 59. 62. p. 515. 519. b|n. p. 237. 2. d. — c. 61. 62 p. 518. c d|519. d. — V. Eusebe de Cesarée § 3. — p. 518. c. d.)

1. On tire ces deux-ci des souscriptions du Concile de Nicée ; les autres sont connus.

c.60.p.517. de Dieu, & plus propre à entretenir la paix & l'union parmi les
c.61.p.518.c.d. peuples. Il le luy manda donc à luy mesme, en le felicitant du
jugement avantageux qu'il pensoit que tout le monde avoit fait
c.60.p.516.517. de luy. Il en écrivit aussi au peuple d'Antioche; & aprés avoir
témoigné sa joie de le voir enfin réuni, [comme on le luy faisoit
accroire,] il desaprouve neanmoins le choix que l'on avoit fait
d'Eusebe, lequel ne pouvoit recevoir cette dignité qu'avec le
p.518|n.p.237. mecontentement de l'Eglise de Cesarée. On croit qu'il y veut
1.b. marquer Saint Eustathe quand il parle de la corruption & de la
pourriture qui avoit infecté le vaisseau de l'Eglise d'Antioche:
car c'est l'idée que les calomnies des Eusebiens luy avoient don-
née de ce grand Saint.

c.62.p.519.b. § La lettre aux Evesques est adressée à Theodote, Theodore,
Narcisse, Aece, Alphée, & les autres qui estoient à Antioche.
b.c. Il leur envoie pour reponse une copie de la lettre qu'il avoit
d. écrite au peuple, & puis leur propose d'elire George [depuis
Evesque de Laodicée,] ou le Prestre Euphrone citoyen de Ce-
sarée en Cappadoce. Il leur laisse la liberté d'elire ou l'un des
deux, ou tel autre qu'ils jugeront à propos, marquant neanmoins
qu'on l'avoit assuré que l'un & l'autre avoit une foy tres sincere
& tres eprouvée; [mais c'estoit une foy Arienne; d'où l'on peut
juger quels estoient ceux dont il prenoit conseil en des affaires
si importantes.

Les Ariens n'avoient garde de ne pas suivre le jugement de
l'Empereur, qu'ils luy avoient apparemment inspiré eux mesmes
Thdrt.l.1.c.21.p. par leurs confidens.] Ainsi ils choisirent [1] Euphrone, [a] qui ne tint 1.
569.c|Socr.p. ce siege qu'un an & quelques mois: [de sorte qu'on peut mettre
60.a|Soz.p.470. sa mort en l'an 333. Celui qu'on mit en sa place est nommé Flacite
b. par Theodoret, Flacille dans S. Athanase, [par Theophane,] &
a Thdrt.p.569. dans Eusebe, [Placille par la chronique de S. Jerome, Phanelle
d. par celle de Nicephore,] [b] & Placite par Sozomene. [Nous luy
Ath.ap.2.p. donnerons ordinairement le nom de Placille: car il faudra en-
797.d|799.a| core en parler quelquefois dans la suite de cette histoire.]
Euf.in Marc.l.
3 pr.p.57.a.
b Soz.l.3.c.5.p.
501.d.
Thdrt.p.569.c. Ces Evesques mis en la place de S. Eustathe, [& les autres
d. qui leur succederent jusqu'en l'an 361,] estoient tous des here-
tiques, & suivoient [ou ouvertement, ou] en secret, la doctrine
d'Arius: Ce qui obligea "une partie des Catholiques d'abandon- V. Saint Eustathe.
ner les eglises, & de tenir des assemblées à part. On les appella
Eustathiens à cause du Saint dont ils vouloient suivre inviola-
blement la foy.

1. Nicetas dans son Thresor l. 4. c. 9. p. 281, 2, le cite de Theodore de Mopsueste.

[Une des choses qui put davantage les porter à se separer, c'est qu'ils virent que] 'les Eusebiens aprés avoir chassé d'Antioche ce saint Evesque, l'un des plus illustres défenseurs de la veritable foy, & avec luy un grand nombre de Prestres & de Diacres, eleverent à l'état ecclesiastique ceux que ce Saint n'avoit pas voulu y admettre à cause de leur impieté. Ils en firent mesme ensuite plusieurs Evesques, afin d'avoir plus de complices de leur conjuration contre la foy. De ce nombre furent Estienne & Leonce consecutivement Evesques d'Antioche [aprés Placille,] George de Laodicée, Theodose de Tripoli, Eudoxe de Germanicie, [puis d'Antioche, & enfin de Constantinople,] & Eustathe de Sebaste [destiné pour exercer la patience & l'humilité de S. Basile.] Ath.sol.p.812.c.

ARTICLE XVII.

Les Eusebiens persecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople: De S. Maxime de Jerusalem,

'Les Eusebiens ne se contenterent pas des violences qu'ils venoient d'exercer dans l'Orient. Ils firent aussi paroistre en Europe la haine qu'ils avoient partout pour la verité, en y persecutant S. Eutrope Evesque d'Andrinople, & en l'immolant à leur vengeance aprés S. Eustathe. Saint Athanase l'appelle un homme de bien, 'qui aimoit J. C, [a] & qui estoit parfait en toutes choses. [Ainsi il merite d'estre cet Eutrope,] [b] à qui S.Eustathe adresse son traité sur la Pythonisse, en le relevant comme un predicateur sacré de la foy orthodoxe, & en admirant son zele & sa pieté. Ath.sol. p.812. c.d. fug.p.703.2. a sol.p.812.d. b Eust.de Pyth. p.345.

'Mais il reprenoit souvent Eusebe[de Nicomedie,]& conseilloit à tous ceux qui passoient [par Andrinople,] de ne se laisser pas persuader par ses paroles impies. Il merita par ce moyen d'estre chassé de sa ville & de son Eglise comme S.Austathe, sous pretexte de satisfaire la passion que témoignoit contre luy "Basiline 'seconde femme de Jule Constance frere de Constantin. [c] Cette princesse estant accouchée de Julien l'apostat en l'an 331, [d] mourut peu de mois aprés. [Ainsi il faut mettre le bannissement de Saint Eutrope en l'an 331, aussi-tost aprés celui de S. Eustathe, ou au commencement de 332 pour le plustard. Ath.sol.p.812.d V.Julien § 2. Amm.n.p.3. c p.298. d Juli.misop.p. 80 81.

S.Eutrope mourut apparemment peu de temps aprés, puisque] 'Saint Luce qui fut son successeur, [& peut-estre non immediat, se Auth.fug p. 703 2.

rendoit celebre par la persecution que les Ariens luy faisoient des l'an 340, ou mesme des devant la mort de Constantin. Nous disons qu'il ne fut peut-estre pas successeur immediat de Saint Eutrope, parceque si ce Saint fut deposé par les Eusebiens, comme S. Athanase ne laisse pas lieu d'en douter, il n'y a pas d'apparence ni que les Eusebiens aient mis en sa place un ennemi de leur secte, ni qu'un Saint ait accepté cette succession, ou plutost cette intrusion.

Soz.l.2.c.20.p. 471.b. a c. 'S. Macaire de Jerusalem eut aussi quelque chose à souffrir des Ariens,[a] c'est à dire d'Eusebe de Cesarée, & de Patrophile. Mais il les obligea, dit Sozomene, à demeurer en repos, en se separant de leur communion, [de quoy nous ne trouvons rien autrepart. Il mourut "en ce temps ci avant l'an 335; & il est constant par l'aveu de tout le monde, qu'il eut pour successeur * S. Maxime,] 'ou Maximonas comme l'appelle S. Epiphane,[b] qui avoit autrefois beaucoup paru dans les persecutions. Il y avoit perdu l'œil droit: il y avoit eu l'un des jarrets brulé:[c] & en cet état il avoit esté condanné aux mines par Maximin.[d] Philostorge mesme est témoin de ses souffrances.

V. Sainte Helene § 9. * Note 14.

Epi.73.c.23 p. 871.b. b Thdrt.l.2.c. 22.p 624.c| Ruf.l.1.c.17.p. 170.1. c Soz.l.2.c.10.p. 414.d. d Phisg.l.3.c. 12.p.46. e Soz.p.471.a| Epi.p.871.b. f Soz.l.2.c.25.p. 482.d|Ruf.p. 170.1.

[e] On en parle comme d'un Evesque toujours attaché à la vraie foy; & il inspiroit le mesme zele à ses disciples.[f] Nous verrons en "un autre endroit comment Saint Paphnuce le retira en 335 du Concile de Tyr, où l'on alloit condanner Saint Athanase, & où "sa douceur & sa bonté qui ne luy permettoient pas de soupçonner de la fourberie dans les autres, l'eussent pu engager à des choses indignes de luy.

V. S. Athanase § 19. nimia simplicitas.

[On ne peut pas neanmoins presumer qu'il ait pu s'exemter de communiquer avec les auteurs de ce crime, lorsqu'ils vinrent aussi-tost aprés à Jerusalem dedier l'eglise magnifique de la Croix & de la Resurrection, que Constantin y avoit fait bastir: & c'est beaucoup s'il a pu ne prendre aucune part à la reception qu'ils y firent d'Arius & de ses sectateurs, & à la condannation de Marcel d'Ancire.] 'On pretend mesme qu'il signa enfin par surprise la condannation de S. Athanase, trompé [par les calomnies de ses ennemis,] 'ou intimidé par leurs menaces. [Mais je ne sçay "si les preuves qu'on en allegue sont plus fortes que l'autorité de Rufin,] 'qui assure au contraire qu'il demeura toujours uni de communion avec Saint Athanase.[g] Il est certain que s'il l'a fait, il en a demandé pardon à Saint Athanase en l'an 349, '& qu'il s'en estoit mesme repenti long-temps auparavant. Des l'an 341, il ne voulut point se trouver au Concile que les Eusebiens tinrent à Antioche,

Socr.l.2.c.8.p. 84.d|Soz.l.3.c. 6.p.504.c.d. Ath.sol p.825. c. Note 15. Ruf.l.1.c.17.p. 170.1. g Ath p.825.b.c. Socr. Soz. ut sup.

&

& où ils firent une nouvelle condannation de Saint Athanase:& on crut qu'il avoit evité exprés d'y aller pour n'avoir point de part à ce crime. [C'est sans doute à cause du bruit qui couroit de sa signature contre Saint Athanase,] 'que Philostorge semble le mettre entre ceux qui ne suivoient pas la Consubstantialité. Mais il est obligé d'avouer qu'il l'embrassa en l'an 349, lorsque Saint Athanase passoit par la Palestine pour s'en aller en Egypte. 'Il assembla mesme alors "les Evesques de la Palestine pour recevoir ce Saint avec plus de solennité & plus de joie, comme on le voit par la lettre que ce Concile en écrivit aux Evesques d'Egypte. 'Les Eusebiens en furent si irritez contre luy, qu'ils le deposerent, s'il en faut croire Socrate. [Et il luy auroit esté glorieux d'effacer par cette humiliation la faute qu'il avoit commise, s'il l'a commise effectivement. Mais nous ne voyons pas que ce qu'on dit de sa deposition soit fort assuré. On sçait seulement que "S. Cyrille luy succeda en 350 ou 351. Ainsi il peut avoir gouverné environ 18 ans, quoique Nicephore qui l'appelle Maximien, ne luy en donne que six; & que Theophane au contraire suivi 'par Eutyque, luy en donne jusques à 23.] [a]Quelques nouveaux Latins marquent sa feste le 30 d'avril. Le martyrologe Romain l'a mise le cinquieme de may. Baronius dit que les Grecs la font aussi ce jour là; mais on ne la trouve pas dans leurs livres.

Philsg. p. 45. — V. S. Athanase § 59. — Ath. ap. 2. p. 774. 775 | sol. 1. 825. b. — Socr. l. 2. c. 24. 38. p. 114. d | 41. d. — V. son titre § 1. — Euty. p. 455. 456. — a Boll. may, p. 7. c. f.



ARTICLE XVIII.

Saint Athanase est persecuté & deposé à Tyr.

'LES Eusebiens qui faisoient tous leurs efforts pour sapper les fondemens de la foy, & chasser par une infinité de calomnies ceux qui soûtenoient les dogmes apostoliques avec plus d'eclat & de fermeté, ayant si bien réussi par leurs fourberies contre le grand Eustathe, s'efforcerent de renverser de mesme un autre rempar de la pieté en opprimant S. Athanase; & ils tournerent de ce costé là toutes leurs machines. [Ils haïssoient depuis long-temps ce grand Saint, & le regardoient comme leur plus redoutable ennemi, ayant connu par diverses experiences l'horreur qu'il avoit pour leur heresie, & la fermeté invincible de son courage. Outre cela, le but de tous leurs efforts estoit de faire recevoir Arius dans l'Eglise, mais surtout dans celle d'Alexandrie qui l'avoit anathematizé la premiere: & c'est ce-

Thdrt. l. 1 c. 24 p. 575. c. d.

qu'ils ne pouvoient faire qu'en gagnant Saint Athanase, ou en le chassant. Et il falloit se reduire au dernier, puisqu'il n'avoit pas mesme lieu d'esperer l'autre. Le detail de cette furieuse guerre appartient à l'histoire de S. Athanase: mais nous ne pouvons pas nous dispenser d'en faire ici un abregé.]

Ath.ap.2.p.778. a.b. 'Eusebe de Nicomedie voyant que ce Saint refusoit constamment d'admettre Arius à la communion, luy fit écrire une lettre c. menaçante par Constantin, 'qui ceda neanmoins aux raisons du Saint, dés qu'il luy eut representé qu'on ne pouvoit point recevoir dans l'Eglise un homme qui en avoit esté exclus par le Concile de Nicée. [Mais Eusebe ne se rendit pas de mesme."Il s'adressa V.S.Athanase § 9 12. aux Meleciens, avec qui il s'estoit ligué, quelque contraire que fust leur croyance; & ces calomniateurs de profession envoyerent trois des leurs accuser Saint Athanase d'avoir voulu obliger les peuples à luy fournir des robes de lin. Quand le Saint se fut justifié de cette calomnie, les mesmes Meleciens commencerent à dire qu'il avoit fourni de l'argent à un rebelle, & que le Prestre Macaire envoyé par luy avoit rompu le celebre calice d'Isquyras laïque qui se faisoit passer pour Prestre.

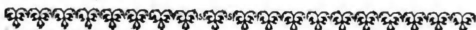
La presence du Saint qui se trouva alors à la Cour, dissipa aisément ces deux calomnies; & Constantin dans une lettre publique, se plaignit fortement de l'impudence de ceux qui en estoient les auteurs. Mais il n'eut pas soin de les punir: de sorte que celle d'Isquyras continua toujours à se publier, quoique détruite par un desaveu signé de l'auteur; & on y en ajouta bien-tost une plus atroce.'Car on pretendit qu'Athanase avoit tué Arsene Evesque Ibid. Melecien, & qu'il luy avoit coupé une main pour s'en servir à des operations magiques. Constantin commit son frere Dalmace pour examiner ce fait: mais en mesme temps on eut preuve qu'Arsene estoit vivant, & on le trouva bien-tost aprés caché à Tyr. Il demanda la communion de Saint Athanase: Jean Arcaph chef des Meleciens & de leurs impostures, la demanda aussi: & les Eusebiens qui s'estoient déja avancez jusqu'à Antioche, furent obligez de s'en retourner. Car leur pretention estoit de se rendre eux mesmes les juges des accusations qu'ils faisoient former par les Meleciens, & d'opprimer ainsi par leur credit celui qu'ils haïssoient, sans qu'il eust lieu de les recuser comme ses ennemis.

L'AN DE JESUS CHRIST 335.

Ces diverses calomnies occuperent, comme nous croyons, les années 331 & 332. La suivante peut avoir esté assez paisible.

Mais en 334 on recommença à parler du calice d'Isquyras, & de l'assassinat d'Arsene. On obtint mesme de Constantin un Concile à Cesarée dans la Palestine. Le Saint le rendit inutile en refusant de s'y trouver : & on luy en fit un crime, qui fut peut estre plus grand que tous les autres dans l'esprit de Constantin : de sorte que ce Prince l'obligea malgré luy de se presenter à celui qu'il fit tenir à Tyr l'an 335 au mois d'aoust & de septembre. Là ses ennemis capitaux furent ses juges. Le Comte Denys envoyé pour faire garder l'ordre, fit consister cet ordre à faire dominer les accusateurs, & à empescher tout ce qui se pouvoit faire en faveur de l'accusé.

Mais il ne n'en falloit pas moins pour opprimer S. Athanase:& à peine le put-on avec tout cela. Il se defendit admirablement sur tout ce qu'on luy objecta Une malheureuse qu'on luy voulut confronter, prit un de ses Prestres pour luy. Arsene parut, & avec toutes ses deux mains. Enfin on fut reduit à l'accusation d'Isquyras ; & comme l'on n'en avoit point de preuve, on commit les ennemis les plus declarez du Saint pour en aller chercher sur les lieux. Philagre Prefet d'Egypte les y accompagna, & les appuya de tout ce qu'il avoit de pouvoir. Ils firent deposer qui ils voulurent, des Juifs, des Meleciens, des Ariens, & d'autres ennemis de l'Eglise, sans vouloir souffrir personne de la part de S. Athanase : & avec cela ils ne purent rien trouver. Mais ils publierent qu'ils l'avoient reconnu coupable : & aprés qu'ils furent revenus à Tyr, le Concile prononça hautement une sentence de deposition contre S. Athanase, comme convaincu d'une partie des crimes qu'on luy objectoit, & coupable des autres, parceque ne pouvant plus souffrir les violences du Comte Denys, il s'estoit retiré pour aller demander justice à Constantin.]



ARTICLE XIX.

Constantin assemble un grand Concile à Jerusalem.

ON ne persecutoit, comme nous avons dit, Saint Athanase que pour rétablir Arius & l'Arianisme. [Ainsi c'estoit sans doute la premiere chose à laquelle les Eusebiens vouloient travailler à Tyr aprés avoir deposé le Saint.] 'Mais avant qu'ils eussent pu achever d'executer les ordres qu'ils pretendoient avoir receus de Constantin, 'au nombre desquels ils mettoient

Ath.ap.2 p.802.a.&c.
Eus.v.Const.l 4.c.43.p.548 a.
Ath.p.801.c.

Euſ.p.548.a. la reception d'Arius; 'ce Prince leur envoya un officier nommé Soz.l.2.c.26.p.483. Marien, avec une lettre, [a] pour les preſſer de terminer cette a Euſ. p.548.a. aſſemblée, & d'aller en diligence à Jeruſalem dedier l'egliſe [de la Reſurrection,] qu'il y avoit fait baſtir [ſur le Calvaire. Il fallut donc differer un peu l'execution de leur grand deſſein; mais ils ſe conſolerent aiſément dans l'eſperance de le faire plus ſolennellement à Jeruſalem, où il ſe devoit trouver un plus grand nombre d'Eveſques.]

a. 'Ils y furent tous par les commoditez publiques que Conſtantin Thdrt.l.1.c.29.p.581.c. leur faiſoit fournir; '& là ſe joignant aux autres que ce Prince y b Ruf.l.1.c.11.p.167.1. faiſoit venir de tous coſtez, [b] & de tous les endroits de la terre ſelon l'expreſſion de Rufin, [c] ils y compoſerent une tres grande c Euſ. p.548.b. aſſemblée. [Je ne ſçay s'il n'y faudroit point raporter ce que nous liſons dans l'hiſtoire de Saint Baſile Preſtre d'Ancyre, qui fut Boll 22.mars,g.p.15.§2. depuis martyrizé ſous Julien,] 'Qu'il avoit parlé avec beaucoup de force pour la verité dans la Paleſtine, & en preſence de 230 Euſ.v.Conſ.l.4.c.47.p.550. Eveſques. 'Euſebe compare ou prefere meſme cette aſſemblée d Bar.335.§42. au Concile de Nicée; [d] taſchant de la relever autant qu'il peut pour effacer la gloire de ce grand Concile, & autoriſer davantage ce qu'elle fit en faveur de l'Arianiſme.

Euſ.c.43.p.548.b. 'C'eſt pourquoi il dit que les plus illuſtres Eveſques de chaque province y eſtoient, que l'on y voyoit le Metropolitain de la n.p.247.2.a.&c. Macedoine, 'Alexandre de Theſſalonique, [e] la plus belle & la e c.43.p.548.b. plus floriſſante jeuneſſe de la Pannonie & de la Meſſie, [[f] c'eſtoient f not.&c. c.43.p.548.b. Urſace & Valens, que nous allons faire connoiſtre;] 'les Eveſques de Bithynie, [comme Euſebe de Nicomedie, Maris, & Theognis;] ceux de Thrace, [comme Theodore d'Heraclée;] les plus celebres de la Cilicie, [comme Narciſſe de Neroniade, & Macedone de Mopſueſte;] les premiers de la Cappadoce, qui excelloient ſur tous les autres pour l'eloquence; avec toute la Syrie, [où eſtoient Placille d'Antioche, & George de Laodicée] la Meſopotamie, la Phenicie, l'Arabie, la Paleſtine [dont eſtoient Euſebe meſme & Patrophile;] avec l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, [c'eſt à dire les 49 Eveſques orthodoxes qui avoient eſté au Concile de Ath.vit.p.26.1.d. Tyr,] 'ou pluſtoſt les Meleciens qu'ils venoient d'y recevoir; [y ayant bien de l'apparence que les autres ſe retirerent avec Saint Athanaſe, à moins qu'on ne les en ait empeſchez par la force.]

Euſ.p.548.b. 'Il y avoit meſme un tres ſaint Eveſque de Perſe, parfaitement Bar.335.§42. inſtruit dans les Ecritures divines. 'Baronius dit que c'eſtoit Saint Soz.l.2.c.14.p.462.c. Mille, depuis Martyr, 'dont Sozomene raporte pluſieurs choſes, & entre autres qu'il vint à Jeruſalem par devotion: [mais il n'en

335.
* V. Saint Simeon de Perse note 5.

marque pas le temps, * & il semble mesme que ce n'ait pas esté avant l'an 356.]'Marcel d'Ancyre y estoit aussi: [a] mais il ne voulut point prendre de part à tout ce qui s'y fit, non pas mesme à la sollennité de la Dedicace, depeur de communiquer avec les Eusebiens. Socr.l.1.c.36.p. 72.a.b. a Soz.l.2.c.33. p.495 a.

'Ces Evesques, ajoute Eusebe, estoient suivis par une infinité de peuples qui venoient de tous costez, & accompagnez par des ministres que le Prince leur avoit donnez pour les servir,[ce qui n'est pas à oublier.] 'Il y avoit aussi des officiers de la Cour & des plus illustres; pour distribuer les liberalitez du Prince. 'Ils prenoient les ordres de Marien qui non seulement estoit fort estimé de l'Empereur, '& avoit la charge de notaire [ou secretaire]imperial, [laquelle estoit alors fort considerable;] mais qui aussi estoit fort celebre, dit Eusebe, pour sa foy, sa pieté, sa capacité dans les lettres saintes, & pour avoir autrefois confessé J. C. durant la persecution.[Que si c'est neanmoins le mesme] 'que le notaire Martien dont parle Saint Athanase, comme le croit Mr Valois,[il semble qu'il faisoit plutost la fonction de ministre des Ariens, que de Confesseur de J. C.] Eus.c.43.p.548 c. c. c.44.p 548.d. d|Soz l.2.c.26. p.483.a. Eus.n.p.247.2 c| Ath.de syn.p. 904.b.



ARTICLE XX.

De Theodore d'Heraclée, Ursace, Valens, & quelques autres chefs des Eusebiens.

V. Sainte Helene § 6.

[NOUS ne nous arresterons point ici à la solennité de la Dedicace, qu'on peut voir "en un autre endroit. Mais il est bon de parler de quelques uns des Eusebiens dont nous n'avons encore rien dit, parcequ'ils n'avoient pas assisté au Concile de Nicée, n'ayant apparemment esté faits Evesques que depuis ce Concile; & on le sçait positivement de quelques uns d'eux.

V.S.Athanase § 16. 20.

Placille d'Antioche"qui avoit presidé au Concile de Tyr, fit sans doute la mesme fonction dans celui-ci: & nous le verrons tenir le mesme rang en 341"dans le Concile d'Antioche, lorsqu'il fallut mettre un faux Evesque à la place de Saint Athanase. On deferoit sans doute cet honneur à la dignité de son siege.] 'Car quoiqu'il suivist la doctrine des Ariens,[on ne voit pas neanmoins qu'il se soit fort signalé dans son parti. Il y a seulement lieu de juger qu'il avoit quelque erudition,] 'puisqu'Eusebe de Cesarée luy adresse ses livres contre Marcel d'Ancyre, & le prie d'y Thdrt.l.1.c.21. p.569.d. Eus. in Marc. l.3.pr.p.57.c.d.

ajouter ou y corriger ce qu'il jugera à propos. [Il pouvoit avoir 335.
esté fait Evesque en 333, comme nous avons dit; & il mourut "vers V. § 43.
l'an 345.

George deposé du sacerdoce par Saint Alexandre, avoit esté recompensé par les Eusebiens de l'evesché de Laodicée en Syrie aprés la mort de Teodote, en 332 au plustost. Nous en avons assez parlé "ci-dessus, & nous en parlerons encore souvent. § 8.

Ath.or.1.p.290.a. Nous avons aussi remarqué "autrepart,] 'que Theodore avoit esté fait Evesque d'Heraclée en Thrace par les Ariens, & à cause de son impieté, aprés avoir esté deposé durant qu'il estoit Prestre; [& qu'il avoit succedé à Pederote aprés le Concile de Nicée,] V. le Concile de Nicée § 6.
Thdrt.l.1.c.26.p.577.c. 'avant celui de Cesarée [en 334. Nous n'en savons pas l'année: mais nous savons que ce fut une grande joie aux Eusebiens de voir un homme de leur faction, & si capable de l'appuyer, assis sur la chaire de la premiere Eglise de la Thrace, dont Constantinople mesme dependoit alors comme de sa metropole.] 'Il y a Eus.v.Const.l.3.c.62 p.519 b.
un Theodore entre ceux à qui Constantin écrivoit [vers l'an 332,] touchant les troubles d'Antioche. 'Mr Valois l'explique de Theodore de Sidon, nommé dans les souscriptions du Concile de Nicée; '& Blondel de Theodore de Tarse, ^a qui est aussi marqué comme ayant assisté au mesme Concile [C'estoit surtout au dernier à se méler de donner un Evesque à Antioche.] 'Theodore d'Heraclé est loüé comme un homme tres eloquent, ^b dont le style estoit elegant & net. ^c Il a fait des commentaires sur l'Evangile, ^d c'est à dire sur S. Matthieu & sur S. Jean. Il en a fait aussi sur S. Paul & sur les Pseaumes. Il s'attachoit particulierement à éclaircir le sens historique. 'On croit avoir son commentaire sur les Pseaumes à la teste de la Chaine des anciens Peres, & quelques fragmens de celui qu'il avoit fait sur S. Matthieu.

n.p.237|2.d| Conc.t.2.p.52.d. Blond.p.1176. a Conc.p.52.b. Thdrt.l.2.c.2.p.585.d. b Hier.v.ill.c.90.p.296.c. c Thdrt.p.585.d. d Hier.p.296.c. Cave,p.109.1.

[Ursace de Singidon dans la haute Mesie, & Valens de Murse dans la Pannonie, qui commencerent à paroistre au Concile de Tyr,] 'avoient esté elevez & instruits sous Arius mesme: [& ils avoient assurément profité à leur malheur, du temps qu'il avoit esté exilé en Illyrie.] 'Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Evesques jeunes d'âge & de conduite: '& S. Hilaire les regarde encore, aussi-bien que le Concile de Sardique, comme deux jeunes heretiques aussi méchans qu'ignorans. [Ils se signaleront souvent dans cette histoire, où on les verra paroistre sous des visages differens, mais toujours avec l'esprit d'ennemis irreconciliables de la verité, & de fourbes par excellence.]

Ath.or.1.p.290.a. ap.2.p.733 a. Hil.in Const.1.p.118.2.c|fr.1.p.17.



ARTICLE XXI.

Les Eusebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Eglise dans le Concile de Jerusalem.

[LEs Evesques pouvoient se retirer aprés avoir dedié l'eglise de Jerusalem. Il ne falloit rien davantage pour satisfaire au desir de Constantin,] 'lequel en effet fut fort rejoui quand il apprit la nouvelle de cette dedicace. [a] Mais les Eusebiens avoient encore à y faire voir par la reception "d'Arius, que tout ce qu'ils avoient fait contre S. Athanase n'estoit que pour chasser le défenseur de la foy, afin de faire entrer dans l'Eglise l'heresie & l'impieté. Thdrt.l.1.c.19. p.581.d. a Ath.ap.2.p. 802.a|sol.p.8 c. b.c|de syn.p. 891.c.

Note 16.

[Nous avons dit ci-dessus que nous ne savions point ce que devint Arius depuis qu'il fut venu à Alexandrie en l'an 331, pour tenter inutilement de s'y faire recevoir à la communion par S. Athanase.] 'Mais il paroist que lorsqu'on parla d'assembler les Conciles de Tyr & de Jerusalem, il vint à la Cour avec Euzoïus, Soz.l.1.c.27.p. 485.486.
'& presenta à Constantin une confession de sa foy, en l'assurant de vive voix que c'estoit sa veritable croyance. ["C'estoit ce semble la mesme declaration qu'il luy avoit presentée cinq ans auparavant, ou si elle n'estoit pas tout à fait la mesme, on peut s'assurer qu'elle contenoit la mesme doctrine, ou plutost les mesmes equivoques.] Ath.de syn.p. 890.d.

Note 17.

'Cependant Constantin n'en considerant que les termes, qui estoient conformes à nostre foy, témoigna l'approuver; [1] mais pour agir dans la derniere exactitude, dit Rufin, il voulut que cette confession de foy fust examinée par les Evesques qu'il faisoit assembler [à Tyr pour juger la cause de S. Athanase, &] à Jerusalem pour la dedicace de l'eglise [de la Resurrection,] 'ne voulant pas[faire]recevoir les Ariens à la communion avant l'examen, & le jugement de ceux qui sont les maistres de ces sortes de choses selon la loy [de Dieu &] de l'Eglise. 'Il leur envoya pour cet effet leur confession de foy, avec une lettre par laquelle il mandoit qu'il l'avoit luy mesme ouie de la bouche d'Arius & de ses disciples, qu'il la trouvoit orthodoxe, & qu'ainsi il exhortoit le Concile à recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Eglise durant un assez long-temps;[ou plutost]il les prioit que s'ils approuvoient la pro- d|Ruf.l.1.c.11. p.167.1. Soz.l 2. c.27.p. 486.2. Ath.de syn.p. 890.d. Ruf.p.167.1| Soz.p 486.2.

1. *in nullo relaxat animi vigorem.*

fession de foy d'Arius, & qu'ils jugeassent qu'il avoit esté opprimé par l'envie, comme il l'assuroit, ou qu'il s'estoit corrigé de son erreur, ils usassent de douceur envers luy, si neanmoins, ajoute Rufin, "son Evesque y donnoit son consentement. Note 18.

[Il y a tout lieu de croire qu'Arius se presenta au Concile de Tyr: & les Eusebiens ne manquerent pas sans doute de volonté pour l'y faire recevoir avec les sectateurs de son heresie. Mais ayant esté pressez de s'en aller à Jerusalem,] ils les y amenerent avec eux. [a] Ce fut donc là qu'aprés avoir celebré la solennité de la Dedicace, 'ces Evesques qui avoient toujours tenu le parti d'Arius, [b] le receurent sans aucune difficulté, [non seulement] [c]luy & Euzoïus, [d]mais aussi les Prestres, & toute la multitude du peuple qui avoit esté long-temps separée de l'Eglise à cause de luy. Ce sont leurs termes [dont il est aisé de tirer qu'ils receurent Arius mesme & les autres, non comme des penitens, mais comme des Prestres & des Diacres,] & qu'en les admettant à la communion comme ils le disent, [ils les admirent mesme au ministere sacré des autels.]

Ath. ap. 2. p. 801. a. | a c. | Ruf. l. 1. c. 11 p. 167. 1. | b 1 | Ath. p. 801 | sol p. 810. b | de syn. p. 891. | c Soz. p. 486. b. | d Ath. de syn. p. 891. a. b.

'Le Pape Jule represente cette reception des Ariens, comme un excés qui fait horreur. [Cependant les Eusebiens la publierent eux mesmes à toute la terre.] Car ils la manderent à l'Empereur, '& encore à toute l'Eglise, particulierement à celle d'Egypte, & nommément à celle d'Alexandrie, [e] comme à celle qui devoit, disoient-ils, prendre une part toute singuliere à la joie de cette, réunion, puisqu'elle luy estoit si importante. [Nous verrons dans la suite comment les Fideles d'Egypte & d'Alexandrie ne craignirent pas de les dementir.] Les Eusebiens joignirent à leur lettre une copie de celle que Constantin leur avoit écrite, '& la confession des Ariens 'qui y estoit attachée.

ap. 2. p. 742. b. c. | Soz p. 486. b. | Ath. de syn. p. 890. b. | e p. 891. a. | Soz. p. 486. b. | Ath. ap. 2. p. 890 d.

[f]S. Athanase nous a conservé cette lettre du Concile de Jerusalem, '& nous y fait observer que les Eusebiens y veulent epouventer le monde par la terreur du nom de l'Empereur, sur l'ordre duquel ils disent qu'ils avoient receu Arius; '& qu'ils decouvrent eux mesmes la malignité de leurs desseins, [g] en disant qu'ils avoient receu Arius & ses sectateurs, "aprés avoir banni de l'Eglise l'envie & la malignité qui en causoient la division, 'c'est à dire aprés avoir deposé ce Saint mesme. [Car ils ne s'expliquent pas davantage sur cette deposition qu'ils venoient de faire, comme s'ils en eussent eu quelque honte.] Saint Athanase témoigne encore ne pouvoir assez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profession d'Arius comme orthodoxe, comme estant Note 19.

f c d | 891. | sol. p. 810 b c. | c | ap. 2. p. 802. a | de syn. p. 891. c | g p. 890. c. d. | p. 891. c. | sol. p. 810. c.

la

la veritable foy de l'Eglise, '& comme conservant sans aucune difficulté la tradition & la doctrine des Apostres.'Il dit que c'est recevoir & approuver tous les blasphemes d'Arius,'& ruiner en un coin de la terre le plus illustre de tous les Conciles. de syn.p.891.b. d. ap.2.p.802.a.b.



ARTICLE XXII.

Les Eusebiens font bannir S. Athanase, deposent Marcel d'Ancyre, & mettent Basile en sa place.

'S'IL y avoit beaucoup d'Evesques Catholiques dans le Concile de Jerusalem, ["comme nous ne voyons pas moyen d'en douter,] il y a sujet de s'étonner de ce qu'on ne trouve point qu'aucun d'eux se soit opposé à une action si temeraire, & ait averti l'Eglise du tort qu'on luy faisoit en recevant les Ariens. [Mais il est bien aisé de juger ce que peuvent dans un Concile des Evesques puissans à la Cour, appuyez par des gardes & des officiers du Prince, qui viennent d'opprimer un Archevesque d'Alexandrie & un Athanase, lors particulierement qu'ils agissent sous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cause qui estant d'elle mesme assez specieuse, puisqu'il s'agissoit de recevoir des personnes qui faisoient une profession de foy Catholique en apparence, n'estoit criminelle que par des consequences, qui sont toujours incertaines & mal tirées, lorsqu'elles ruinent nos interests & nostre fortune. Il ne faut pas mesme s'imaginer qu'il y ait eu aucune opposition à la reception d'Arius: mais les Eusebiens estoient assez puissans pour l'étouser; & l'histoire ne nous en a rien conservé que touchant Marcel d'Ancyre,] 'qui ne voulut jamais y avoir aucune part. Bar.335.§54. Note 20. Soz.l.1.c.33.p.495.a.

'Les Eusebiens ne manquerent pas de s'en venger, & dés devant que de quitter Jerusalem, selon Socrate, ["dont le recit est neanmoins embarassé de quelques difficultez. Ainsi nous aimons mieux differer à parler de cette affaire sur l'année suivante, où elle fit plus d'eclat à Constantinople. Socr.l.1.c.36.p.72.a.b. V. Marcel d'Ancyre.

Il se peut faire qu'on ait commencé à la traiter à Jerusalem.] 'Mais les Eusebiens furent obligez de terminer promtement l'assemblée qu'ils y tenoient, 'à cause que Constantin manda à tous ceux qui avoient esté du Concile de Tyr, de le venir trouver à Constantinople pour répondre aux plaintes que S. Athanase faisoit contre eux. [Comme ils se croyoient les maistres de tout, ils jugerent plus à propos] 'de persuader aux autres Evesques b. c.35.p.69.70. c.35. p.71.a| Ath. ap.2.p.805.a.

de s'en retourner dans leurs dioceses, & s'en allerent eux seuls à Constantinople, c'est à dire les deux Eusebes, Theognis, Maris, Patrophile, Ursace, & Valens. [Quand ils y furent, ils chercherent de nouvelles calomnies; & sans songer à Isquyras, ni à Arsene, "ils pretendirent que S. Athanase avoit menacé d'empescher qu'on n'apportast de l'Egypte du blé à Constantinople. Leur heure estoit venüe, & Dieu irrité contre eux, leur accorda ce qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Constantin par une foiblesse inconcevable, crut des calomniateurs de profession, condanna l'innocent, & relegua dans les Gaules le grand Athanase. Voilà comment se termina l'année 335, qu'on peut dire avoir esté pour l'Eglise une année d'humiliation & d'affliction.

V. s. Athanase § 28.

L'AN DE JESUS CHRIST 336.

Les Eusebiens n'estoient pas encore contens d'avoir fait bannir Saint Athanase: ils vouloient mettre à sa place un loup capable de dissiper le troupeau de JESUS CHRIST.] 'Ils en avoient déja ut tout trouvé [mais Dieu voulut epargner ce surcroist de douleur à ses serviteurs;] & Constantin ne put souffrir qu'on luy en parlast.

Ath. sol. p. 844. b.

[Les Eusebiens s'en consolerent en se vengeant d'un autre de leurs ennemis, savoir de Marcel Evesque d'Ancyre, "qui s'estoit toujours opposé à eux avec une extreme vigueur, & qui avoit parlé avec beaucoup de force contre les deux Eusebes dans un ouvrage qu'il avoit composé depuis peu. Les Eusebiens crurent trouver dans cet ouvrage que Marcel soûtenoit tellement contre eux l'unité de la nature divine, qu'il nioit mesme la distinction des personnes. Et il est certain qu'il y a eu lieu de soupçonner au moins Marcel de cette erreur & de quelques autres: mais les Saints les plus éclairez ont soûtenu qu'on ne l'en pouvoit pas condanner avec justice sur son livre. Les Eusebiens qui haïssoient sa personne, n'examinerent pas son livre avec tant de soin. Ils condannerent & le livre & la personne, deposerent Marcel dans un "grand Concile qu'ils tinrent en partie sur cela, l'anathematizerent, le firent bannir,] & mirent en sa place Basile ou Basilas, [a]qui avoit la reputation d'estre un homme eloquent, & fort capable d'instruire. [C'est luy apparemment] [b]qu'Eunome appelloit Basile "du Pont-Euxin, [parcequ'il pouvoit estre né sur les costes de cette mer. Nous aurons souvent sujet de parler de luy dans la suite de ce discours.] 'Saint Athanase dit que les Eusebiens ne l'avoient fait Evesque que comme un suppost & un défenseur de leur heresie. [Ce fut neanmoins un des plus moderez d'entre

V. son titre. V. § 24. ὁ κατὰ τὸν

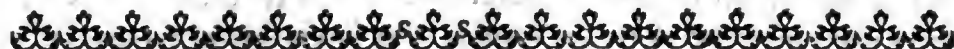
Socr. l. 2. c. 42. p. 155. c. [a] Soz. l. 2. c. 33. p. 404. c. [b] Nyss. in Eun. l. 1. c. 1. p. 289. d| 296. 2. Ath. or. 1. p. 290. b.

eux, & il sembloit revenir presque entierement à la foy de Nicée.]

'Il paroist assez clairement par le Concile d'Ancyre en 358, que les Eusebiens en condannat Marcel, firent quelque exposition de foy opposée aux erreurs qu'ils luy attribuoient. [On ne voit pas que Saint Athanase en parle. Il semble que ce soit ce qu'entend Sozomene,] 'lorsqu'il dit que vers ce temps-ci ceux de la faction d'Eusebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le symbole de Nicée; mais que n'osant pas rejetter ouvertement la Consubstantialité, parceque c'estoit la foy du Prince, ils en firent une explication pour faire savoir aux Evesques de l'Orient en quel sens ils l'avoient receuë: & cette explication donnant lieu à de nouvelles disputes, fit oublier & mepriser la decision du Concile de Nicée.

Epi.73.c.2.p.846.b.

Soz.l.2.c.32.p.494.a.b.c.



ARTICLE XXIII.

D'Astere sophiste Arien.

'L'OUVRAGE de Marcel d'Ancyre qui servit de pretexte à sa condannation, estoit fait contre un nommé Astere, [qui est devenu trop celebre dans l'histoire pour ne pas marquer ici qui il estoit.] 'S. Athanase qui en parle fort souvent, luy donne d'ordinaire le titre de sophiste: [a]qui marquoit en ce temps là ceux qui faisoient profession de connoistre toutes choses [pour en discourir, & d'enseigner une philosophie jointe aux belles lettres & à l'eloquence]'Il l'appelle aussi quelquefois un sophiste à plusieurs testes,'& l'avocat de l'heresie des Ariens.[b]Il estoit de Cappadoce, [c]& il exerça quelque temps la fonction de sophiste dans la Galacie; mais la quitta pour se faire Chrétien. [d]On le fait disciple de S. Lucien d'Antioche. [e]Il est constant qu'il ceda à la violence des tyrans, [f]& sacrifia aux idoles du temps de Diocletien, & de [Maximien Hercule] ayeul de Constance. [g]On pretend qu'il se releva de sa chute, aidé par Saint Lucien qui le rappella à la penitence: 'Et l'Eglise tira au moins cet avantage de sa faute, que les Eusebiens n'oserent l'elever à l'état ecclesiastique; 'quoiqu'il fust toujours autour d'eux comme le plus zelé de leurs disciples, & qu'il se trouvast dans toutes les assemblées d'Evesques avec grande devotion de l'estre. [C'est pourquoi il n'y a aucune apparence que ce soit le mesme sophiste Astere,]

Socr.l.1.c.36.p.72.a.

Ath or.3.p.399 b.&c.

a or.4 p.445.a.

de syn.p.887.c.

or.2 p.337.c.&c

b de syn.p.887.

c Phisg.l 2.c 15.p.21.

e Socr.p.72 d.

d Phisg.p.20 21.

ep.20.

f Ath.de syn p.887.c.&c.

g Phisg p 21.

Ath.p.887.c.d|

Socr.l.1.c.36.p.72.a.

Socr.p 72 a|

Soz.l 2.c.33.p.495.c.

Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783. c. d. 'que les Ariens avoient fait Evesque, & que Saint Julien Sabbas fit mourir par sa priere [vers l'an 372,] en la ville de Cyr, ᵃquoique Baronius l'ait cru, [n'ayant pas assez consideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy vers l'an 304, n'estoit guere en état de preſcher en l'an 372;] 'surtout s'il avoit déja professé avant que d'estre Chrétien, comme Socrate paroist le dire.

ᵃ Bar. 370. §83.

Socr. p. 71. d.

Ath. de syn p. 887. d. 'Les Eusebiens n'osant donc pas le faire Evesque, ils tascherent neanmoins à reparer ce defaut en luy faisant commettre un autre crime egal à celui de l'idolatrie, qui fut de composer un livre de leur doctrine, 'où il publioit des blasphemes tout à fait étranges, [que S. Athanase refute en quantité d'endroits.] 'Et neanmoins Philostorge le represente comme le plus doux des Ariens, & le pere des Semiariens, parcequ'il avoit dit que le Fils est une image sans difference de la substance du Pere, 'ce qui se trouve en effet dans un passage de son livre refuté par Marcel d'Ancyre. ᵇOn voyoit encore du temps de Socrate ce livre d'Astere. 'Il l'avoit composé, comme nous avons dit, par l'avis des Eusebiens, '& selon ce qu'il avoit appris d'eux: ᶜ& neanmoins 'il semble qu'il ait écrit avant Arius mesme, [c'est à dire apparemment avant qu'Arius fist sa Thalie; & par consequent avant le Concile de Nicée. C'est sans doute] 'celui que Saint Jerome dit avoir écrit contre Marcel d'Ancyre, pour montrer qu'il estoit Sabellien. 'On en a divers fragmens dans ceux qui l'ont refuté.

d|888. 889.
Phisg l. 2. c. 16. p. 21|l. 4. c. 4. p. 66.
Epi 72. c. 6. p. 838. b.
ᵇ Socr. p. 71. d.
Ath. p. 887. d.
dec. Nic. p. 269. a.
ᶜ 2|256. a.
Note 21.
Hier. v. ill. c. 85. p. 295. d.
Cave, p. 108. 1.

Socr. p. 72. a| Soz. p. 4; 5. b. 'Cet homme alloit de tous costez pour montrer ses ouvrages, ᵈ& couroit à la recommandation des Ausebiens, les Eglises de la Syrie & des autres provinces, où il avoit la hardiesse de monter en des lieux qui luy estoient défendus [comme à un laïque,] & de s'asseoir dant la place des Ecclesiastiques pour y lire publiquement son detestable livre, & y combatre la verité qu'il avoit appris à renoncer dés le temps de la persecution. C'est cet ouvrage que Marcel d'Ancyre entreprit de refuter.

ᵈ Ath. p. 887. d.
Socr. p. 72. a|Soz. p. 495. a. b.

[Outre cet ouvrage d'Astere, qui estoit directement contre la foy,] 'ce philosophe des Ariens entreprit encore de faire des commentaires sur divers livres de l'Ecriture, & beaucoup d'autres écrits que ceux de sa secte lisoient avec soin.

Hier. v. ill. c. 94. p. 297. a.





ARTICLE XXIV.

Arius rejetté à Alexandrie est mandé à Constantinople, où Constantin veut obliger Saint Alexandre à le recevoir dans l'Eglise.

'Les Eusebiens pour condanner Marcel, assemblerent à Constantinople un grand Concile, composé de diverses provinces de l'Orient, 'du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Phrygie, de la Bithynie, & encore de la Thrace, & des pays plus occidentaux. 'Il semble que Protogene de Sardique [dans la Dace,] & l'Evesque de Syracuses [en Sicile,] s'y soient trouvez. 'Il paroist qu'Eusebe de Cesarée n'y manqua pas; [a] & nous avons vu qu'il estoit venu à Constantinople à la fin de 335, avec celui de Nicomedie, Theognis, Patrophile, Ursace, & Valens, tous chefs du parti des Ariens. 'Aussi l'histoire remarque que le Concile dont nous parlons, fut composé principalement des sectateurs d'Eusebe & d'Arius.'Il y a lieu de croire que Placille d'Antioche y assista, [comme nous le voyons autre-part, & par consequent qu'il y presida.]

Hil.f.2.p.8|Epi. 73.c.2. p.846.b. — Eus. in Marc.l. 2.c.4.p.55.d. — Hil.fr.2.p.9. — Eus.p.55.d. — a Ath.ap.2.p. 805.a. — Ruf.l.1.c.12.p. 167|Soz.l.2.c. 29.p.489.a. — Eus.in Marc.l. 3.pr.p.57. — V. Marcel. d'Ancyre.

'Rufin dit expressément que Constantin convoqua ce Concile par ses edits.'Cependant Sozomene semble dire que les Eusebiens "se rendirent d'eux mesmes à Constantinople sans aucune convocation publique, pour y executer leurs entreprises; ou plutost qu'ils y accoururent. 'S. Alexandre qui estoit alors Evesque de Constantinople, & un défenseur intrepide de la verité, s'apperceut de leurs mauvais desseins, & fit ce qu'il put, mais inutilement, pour empescher cette assemblée, ou la dissiper.

Ruf.p.167.2. — Soz.p.489.a. — συνδραμόντων ἰδίᾳ. — V. son titre.

'[Elle ne se tenoit pas en effet simplement pour examiner l'affaire de Marcel d'Ancyre. Les Eusebiens vouloient entreprendre, comme nous avons dit, d'y ruiner la foy de Nicée.] 'Mais leur principale vuë estoit de [confirmer ce qu'ils avoient fait à Jerusalem, &]de faire recevoir Arius dans la communion de l'Eglise. [Ce dessein estoit cependant bien opposé à celui de Dieu; & nous allons voir Arius non pas receu dans l'Eglise pour luy insulter, mais banni de l'Eglise & du monde par une mort infame & digne de luy.]

a|Ruf. p.167.2.

'Aprés avoir esté receu si facilement par ses fauteurs dans le Concile de Jerusalem, il s'en estoit allé à Alexandrie avec ses disciples, pensant y trouver la mesme facilité. Mais on y con-

Ruf.p.167.1| Socr.l.1. c.37.p 72.d|Soz. p.488 d.

Soz.p.489.a. noissoit trop ses fourberies pour s'y laisser prendre; '& on ne
Socr.p.72.d. voulut point le recevoir à la communion de l'Eglise. 'Ainsi il n'y fit autre chose que du trouble, par la douleur que le peuple avoit tant de son retour & de celui de ses disciples, que du bannissement de leur Archevesque.

[Il semble mesme que les autres Eglises aient refusé positivement, aussi-bien que celle d'Alexandrie, de recevoir les Ariens, & n'aient eu aucun égard à ce qu'avoit fait pour eux le Concile
Ath.ap.2.p.742.b.c. de Jerusalem.] 'On sçait avec quel horreur & quelle execration le Pape Jule parle de cette reception. [a]Et le Concile d'Alexan-
a p.738.a.&c. drie remercie tous les Evesques d'avoir souvent écrit pour anathematizer ces heretiques, & de ne les avoir jamais admis dans
p.743 &c. l'Eglise. 'On a toujours parlé de l'Evesque Second, de Piste, [& d'Euzoïus,] avec la mesme horreur que s'ils n'eussent jamais esté relevez de l'anatheme prononcé contre eux [par S. Alexandre
b. & par le Concile de Nicée.] 'En a fait un crime aux Eusebiens du commerce & de la communion qu'ils avoient avec les Ariens
a.b. d'Alexandrie, anathematizez par toute l'Eglise Catholique. 'Le Pape Jule n'a pu souffrir que Gregoire luy eust deputé Carpone & quelques autres, deposez par Saint Alexandre à cause de l'Arianisme.

[Constantin ayant esté averti des troubles qu'Arius causoit
Socr.l.1.c.37.p.73.a. dans Alexandrie,] 'luy ordonna de venir à Constantinople pour rendre raison de ce trouble qu'il avoit excité, & encore de ce que l'on disoit "qu'il estoit retombé dans son heresie. [Les Euse- ὑπεστάφαι.
biens ne s'opposerent nullement à cet ordre, se voyant assez maistres de l'esprit de Constantin pour n'en rien apprehender: & ils crurent mesme que ce leur seroit une occasion favorable de faire recevoir Arius dans l'Eglise à la vuë de tout l'Empire.
Ath.or.1.p.301. c|de Ar.p.670.d. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'on dit que] 'c'estoient eux
b Ruf.l.1.c.12. mesmes qui avoient sollicité cet ordre, [b] voyant que c'estoit
p.167.243. inutilement qu'il demeuroit à Alexandrie; [c] & qu'au contraire
c Ath.de Ar.p.671.b. S. Alexandre s'y opposa autant qu'il put.

Socr.p.73.a. 'Arius vint donc à Constantinople. [On ne dit point si le Concile dont nous avons parlé fit quelque nouveau decret en sa faveur, comme cela est fort à presumer. Mais ce qu'on sçait,]
Thdrt.v.P. c.1. p.769.b. 'c'est que ses partisans, Eusebe de Nicomedie & les autres, tascherent d'obtenir de Saint "Alexandre par prieres & par de V. son titre
fausses raisons, qu'il l'admist à la communion ecclesiastique: § 6,7.
Soz.p.489.a| Socr.p.73.a.b| Ruf.p.167.2. & ne pouvant la gagner, 'ils le menacerent que s'il ne le recevoit dans un certain jour, ils le deposeroient luy mesme comme les

autres, & mettroient un homme en sa place qui ne seroit pas si difficile que luy. Alexandre eut recours au jeûne & à la priere, 'avec S. Jacque de Nisibe qui se rencontra alors dans la ville; & le peuple animé par leur exemple & par leurs exhortations, fit la mesme chose durant sept jours. Thdrt. p. 769. c. d.

'Cependant Constantin voulant s'assurer par luy mesme si Arius tenoit effectivement la vraie foy, [comme on le luy vouloit faire croire,] il le fit venir au palais, & luy demanda s'il suivoit la foy de Nicée & de l'Eglise Catholique. [a]Ce miserable l'assura par serment qu'il estoit dans la veritable foy: [b] & Constantin luy en demandant une profession par écrit, [c]il la luy donna aussi-tost. [d]Mais ce fourbe y supprimoit les paroles impies qui l'avoient fait chasser de l'Eglise, & couvroit son venin sous la simplicité des paroles de l'Ecriture. 'Constantin luy demanda s'il n'avoit point d'autre croyance que celle là; ajoutant que s'il parloit sincerement, il ne devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin; mais que s'il faisoit un faux serment, Dieu mesme seroit le vengeur de son parjure. 'Il ne craignit point une si terrible menace, & jura qu'il n'avoit jamais ni dit ni cru autre chose que ce qui estoit écrit dans son papier, '& qu'il n'avoit jamais tenu les choses pour lesquelles il avoit esté condanné à Alexandrie. L'Empereur le laissa aller sur cela, en luy repetant que si sa foy estoit orthodoxe, il avoit bien fait de jurer, mais que si elle estoit impie, le Dieu qui est dans le ciel seroit son juge. [Saint Athanase ne dit point quelle estoit cette profession de foy.] 'Socrate qui dit qu'Arius la signa en presence de Constantin, veut que ce fust celle de Nicée, '& Baronius l'entend de la sorte, [ce qui paroist neanmoins difficile à croire.] Socr. l. 1. c. 38. p. 73. d. Ath. de Ar. p. 670. d. a p. 671. a. b or. 1. p. 301. c. c p. 671. a. d a|301. c. (κρύπτων.) p. 301. c. c. d. p. 671. a. a. Socr. p. 73. d. Bar. 336. § 43.

'Socrate ajoute qu'Arius ayant sous son bras la veritable profession de sa croyance, & une autre à la main qu'il presentoit à Constantin, il raportoit à la premiere le serment qu'il faisoit de ne croire autre chose que ce qui estoit dans son papier. [Cette fourberie abominable estoit digne d'un Arius.] Mais Socrate ne la raporte que comme un bruit commun: [& il se peut faire que ce bruit ne soit venu que de l'ambiguité 'des termes de S. Athanase, dans lesquels on peut en quelque sorte trouver ce sens, quoique ce ne soit pas le veritable.] 'Socrate cite une lettre de Constantin qui parle du serment de cet heresiarque. Socr. p. 74. a. Ath. or. 1. p. 301. c. Socr. p. 74. a.

'Constantin persuadé qu'Arius suivoit la foy de Nicée, ordonna, [comme s'il eust esté le maistre de l'Eglise aussi-bien que de l'Empire,] que S. Alexandre le receust à la communion. 'Il manda ce b. Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 233. d.

Saint mesme pour luy en parler,& rejetta "avec colere † les raisons qu'Alexandre luy alleguoit pour s'en excuser. Le saint vieillard se retira donc sans luy répondre, '& accablé de douleur il eut recours au maistre des Rois, le conjurant avec larmes ou de l'oster du monde, ou d'en oster Arius. Dieu l'exauça, & plus promtement qu'on n'eust osé l'esperer.

Ath. de Ar. p. 671. c. d.

Ἐυχέμενον. † &c

ARTICLE XXV.

Mort effroyable d'Arius, qui ne detrompe point Constantin. Il bannit Jean le Melecien, & S. Paul de Constantinople.

'Ce fut le samedi que Saint Alexandre apprit de la bouche de Constantin, qu'il vouloit absolument qu'Arius fut receu à la communion; '& le lendemain dimanche estoit le jour pris pour le faire.[a] Eusebe de Nicomedie & les autres qui l'accompagnoient, vouloient "au sortir du palais faire entrer Arius à l'heure mesme dans l'eglise, [b] mais Alexandre estoit toujours inflexible. Ainsi aprés "l'avoir menacé, ils attendirent au lendemain, [c] & menerent cependant leur Arius comme en triomphe par le milieu de la ville pour le faire voir à tout le monde. 'Mais "dés ce mesme jour vers la nuit,[d] & lorsqu'il estoit déja fort tard,[e] avant neanmoins que le soleil fust couché; [f] Arius qui faisoit mille discours vains & impertinens, [g] dans l'esperance d'estre receu le lendemain dans l'Eglise, [h] se sentit tout d'un coup pressé de quelque necessité naturelle, soit que cela vinst d'un remors de conscience, & d'un mouvement de crainte, ou d'une joie excessive d'avoir en toutes choses un si bon succés,[i] soit que ce fust l'effet de quelque repletion extraordinaire. [k] Car du reste son corps estoit dans une aussi grande santé que son ame en avoit peu. 'Il estoit alors prés de la place de Constantin, où estoit la grande colonne de porphyre; '& ayant esté contraint de demander s'il n'y avoit point là auprés quelque commodité publique, comme il sçeut qu'il y en avoit une derriere la place, il s'y en alla, 'laissant à la porte un valet qui le suivoit.

Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 233. d. d| Ath. de Ar. p. 671. b. c| Socr. l. 1. c. 38. p. 74. b| Epi. 69. c. 10. p. 734. d. a Ath. p. 671. a. b b. c Socr. p. 74. b. Epi. 68. c. 5. p. 722. a| 69. c. 10. p. 735. a| Mar. & F. p. 19. d Soz. l. 2. c. 29. p. 489. c. e Ath. or. 1. p. 302. a. f de Ar. p. 671. d. g or. 1. p. 302. a. h Soz. p. 489. c| Socr. p. 74. b. c. i Thdrt. v. Par. c. 1. p. 769. d. k Mar. & F. p. 19. Socr. p. 74. b. c.

V. S. Alex. de Const. &c. Note 22.

'Ce fut là que tombant tout d'un coup en defaillance, il vida en mesme temps les boyaux, les intestins, le sang, la rate, & le foie; & il mourut ainsi, [m] tombé par terre la teste devant, & crevé par le milieu du corps * comme Judas,[n] & privé en mesme

Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 234. b. l b| v. Pat. c. 1. p. 769. 770| Socr. p. 74. c| Ruf. l. 1. c. 13. p. 168. m Ath. or. 1. p. 302. a| de Ar. p. 671. d. n p 671. d.

* Epi. hær. 68. c. 6. p. 722. b| Amb. de fide, l. 1. c. 9 t. 4. p. 126. 127| Gaud. ad Paul. Bib. Patr. t. 2. p. 71. c| Naz. or. 23. p. 415. a.

temps

temps de la communion & de la vie, 'par l'effet non d'une maladie commune, mais des prieres des Saints. [a] Quelques uns de ceux qui attendoient audehors, dit Sozomene, entrerent pour savoir d'où venoit qu'il estoit si long-temps sans sortir, & le trouverent en cet état. 'Theodoret dit qu'il y avoit d'autres personnes dans le mesme lieu, qui ayant vu cet accident, jetterent un grand cry; & que le valet d'Arius estant entré à ce cry, s'en alla aussi-tost avertir les amis de son maistre. Naz.or.21.p. 380.c. a Soz. p.489.d. Thdrt.h.l.4 c.1. p.234 b.

'Le bruit de cette mort se repandit en un moment par toute la ville, ou plutost partout le monde. 'Les Orthodoxes accoururent à l'eglise, où ils en rendirent graces à Dieu, 'non pour insulter à un miserable; puisque quiconque se souvient qu'il est mortel, & que sa vie peut finir dés le jour mesme, n'a pas sujet de se rejouir de la mort d'un autre, quand ce seroit son ennemi; 'mais pour loüer la main victorieuse du Toutpuissant, qui avoit jugé en faveur des prieres [& des larmes] d'Alexandre contre les menaces des Eusebiens, ou plutost en faveur de la verité Catholique contre l'impieté de l'heresie; & qui avoit declaré l'Arianisme indigne d'estre receu dans la communion des Saints, & dans le Ciel & sur la terre. b.c|Socr.p.74.d Thdrt.p.234.c. Ath.or.1 p.301 d. p.302.a.b.

'Marcellin & Faustin disent que tout le corps d'Arius tomba par le trou aussi bien que ses entrailles. [Mais nous ne voyons pas que cela se puisse aisément accorder avec les historiens, ni mesme avec S.Athanase,] 'qui nous apprend que les Eusebiens l'enterrerent, couverts de confusion, de honte, [b] de crainte, & d'inquietude. [Telle fut la fin d'Arius, digne d'une vie aussi criminelle que la sienne, & qui le precipita dans le supplice qu'il avoit merité en faisant sortir de l'enfer la plus dannable de toutes les heresies, & en allumant dans l'Eglise un feu qui ne fut pas éteint de plusieurs siecles aprés, ou qui ne l'est pas mesme encore. Outre sa Thalie & ses autres écrits contre l'Eglise,] 'il semble qu'il ait fait quelque ouvrage contre les payens, où il pretendoit les confondre par la gloire de J.C, en mesme temps que son heresie la détruisoit. Mar.& F.p.19. Ath.de Ar p. 671.d. b Socr.p.74.d. Chry.S.t.6.h. 124.p.979.d.

'Le lieu où il mourut subsistoit encore en mesme état lorsque Socrate écrivoit, & estoit un monument continuel de cette mort infame, tous le montrant au doit pour ce sujet: '& mesme on fut long-temps que personne n'osoit s'en servir. [c] Mais avant que Sozomene écrivist, un homme riche & puissant du parti des Ariens avoit acheté ce lieu du public: & pour effacer cette honte de sa secte, y avoit fait bastir une maison. 'Les nouveaux Socr.p.74.c. Soz.l.2. c.30.p. 491.b. c b.c. Codi,ori.C.p. 22.23.93.94.

Grecs disent que l'Empereur Theodose fit mettre une statuë d'Arius au lieu où il estoit mort, avec d'autres de Sabellius, de Macedone, & d'Eunome, [tous heresiarques,] afin qu'elles fussent exposées à toutes les injures propres à ces lieux.

[Outre les historiens ecclesiastiques qui parlent de la mort
Ath.or.1 p.301. honteuse d'Arius,] 'S. Athanase en fait l'histoire en deux endroits
de Ar.p.671. differens, '& principalement dans la lettre à l'Evesque Serapion qui est toute sur ce sujet. Mais dans l'un & l'autre endroit, il n'en parle qu'avec excuse, témoignant que c'est la seule necessité qui l'y engage. [S. Epiphane la décrit encore en écrivant contre les Meleciens & les Ariens: S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroise,
p.672.b. S. Gaudence, la marquent aussi.] 'Elle servit à convertir beaucoup de personnes, & à les desabuser de l'erreur où elles estoient aupa-
p.670| sol. p. 809.810. ravant: 'n'y ayant point de conviction plus sensible de l'impieté de l'heresie Arienne, qu'une mort si funeste & si tragique. [Mais pour les chefs de l'Arianisme, qui avoient calomnié & opprimé leurs freres dont ils connoissoient l'innocence, on ne sçait point
Soz.l.2. c.29.p. 490 a. qu'aucun d'eux se soit converti ;] '& ces endurcis eurent encore assez d'impudence pour dire qu'on avoit fait mourir leur Arius par sortilege.

Ruf.l.1.c.13.p. 168. 'Rufin dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'il suppose estre Constance, ne se degageast de leurs filets, & mesme ne les fist punir severement, s'il apprenoit la verité de cette mort, ils la luy firent savoir comme il leur plut par ses eunuques qu'ils possedoient absolument, & qui luy deguiserent tellement la chose, qu'ils la luy firent passer pour une mort toute commune, & non pour un jugement visible de Dieu. [Mais S. Athanase qui
Ath. or.1. p. 302.a|Gaud.p. 71.c. nous assure aussi-bien que toute la suite de l'histoire,] 'que cela arriva sous Constantin, nous assure encore que ce Prince en eut aussi-tost la nouvelle, qu'il y reconnut avec étonnement la ven-
Ath.sol.p.844. c. geance si promte que Dieu avoit faite de ce parjure, '& qu'il ne
Socr.p.74.d. douta plus que ce ne fust un veritable heretique 'Ainsi il s'attacha plus fort que jamais à la foy Chrétienne & aux decrets de Nicée, ausquels il disoit luy mesme que Dieu avoit rendu témoignage par cet accident.

[Cependant il n'ouvrit point encore les yeux pour voir ni l'innocence de S. Athanase, ni la malignité des Eusebiens, qui luy avoient toujours parlé pour Arius, mais qui sans doute feignoient alors de detester avec luy son hypocrisie. Bien loin de
Soz.l.2.c.31.p. 491.492. reconnoistre qu'ils l'avoient trompé,]'il rejetta avec indignation les prieres non seulement des Fideles d'Alexandrie, mais mesme

du grand S.Antoine qui luy en écrivit plusieurs fois. Il demeuroit toujours "persuadé que S.Athanase estoit un seditieux & un brouillon. Mais comme il sçeut que Jean le Melecien formoit des brouilleries effectives dans Alexandrie, il le punit enfin de ses calomnies en le bannissant, sans que tout le credit & tous les regrets des Eusebiens, [qui avoient en luy un fidele ministre de leurs passions,] le pussent exemter de cette peine.

V. S Athanase § 30.

L'Eglise eut encore quelque consolation lorsqu'elle vit succeder S.Paul à S Alexandre de Constantinople, qui paroist estre mort "cette année mesme sur la fin du mois d'aoust. Mais aussi-tost aprés, S.Paul fut deposé & relegué dans le Pont "sur une calomnie détruite par son auteur mesme. ['Eusebe de Nicomedie avoit procuré sa deposition pour s'emparer de son siege :] mais il y a bien de l'apparence qu'il ne le put faire du vivant de Constantin, & que l'Eglise de Constantinople demeura sans Evesque aussi-bien que celle d'Alexandrie.

V. son titre. V. S Paul de Constantinople. Ath. fol. p. 813. c.

'On lit dans Socrate que tant que S.Alexandre avoit vécu, les Ariens, [quoiqu'appuyez de tout le credit de la Cour,] n'avoient pu avoir aucune liberté dans Constantinople. Quand ce Saint fut mort, ils se trouverent en état de tenir teste aux Catholiques; de sorte que cette ville se vit toute en division & en trouble sur l'election d'un Evesque; les Catholiques voulant S. Paul, & les Ariens Macedone: mais le parti des Catholiques fut encore le plus fort en cette occasion.

Socr. l. 2. c. 6. p. 83. 84 | Soz l. 3. c. 4. p. 500. 501.



ARTICLE XXVI.

Constantin meurt, & Constance qui luy succede en Orient se laisse tout à fait gagner par un Prestre Arien.

L'AN DE JESUS CHRIST 337.

[LE bannissement de S. Paul fut apparemment la derniere injure que le credit des Eusebiens fit à l'Eglise sous Constantin. Car ce Prince tomba malade en l'an 337, un peu aprés Pasque. Il fut battizé par Eusebe de Nicomedie, comme nous l'apprenons de Saint Jerome: mais cela ne l'empescha pas d'ordonner que S. Athanase & les autres Evesque qu'il avoit bannis, seroient rappellez d'exil.] 'Au moins on le trouve pour Saint Athanase, [& on a sujet de le croire aussi des autres.

Ath. ap. 2. p. 805 c | 806. a | Soz. l. 3 c. 2. p. 498. b.

Par sa mort, Constance le second de ses fils demeura maistre

de l'Orient.'C'estoit un esprit assez foible,qui se laissoit aisément emporter & gouverner par ceux qui le flatoient. Il ne laissoit pas avec cela d'estre fier,d'aimer à dominer,& de vouloir agir en toutes choses comme maistre & souverain, mesme dans les affaires de l'Eglise.Voilà la cause des maux extremes que l'Eglise souffrit sous son regne. Les Ariens eurent l'adresse de se rendre maistres de son esprit, & abuserent ensuite de son autorité pour faire toutes sortes de violences, mais qui luy firent encore plus de tort qu'à ceux qu'il persecutoit.Car sans parler des plus grands effets de la colere de Dieu reservez pour le temps de sa justice, & plus à craindre encore pour les Rois que pour les autres,]'il a merité de passer dans l'esprit des Saints, [qui aprés avoir souffert ses violences, doivent un jour estre ses juges,] il a, dis-je, passé dans leur esprit pour un heretique, ou plutost pour un athée, pour le protecteur de l'impieté, pour le Roy de l'heresie. Ils l'ont comparé à Pharaon, à Saül, à Acab, à Herode, à Pilate, enfin à l'Antechrist mesme [On sçait comment il a esté traité, je ne dis pas par Lucifer de Cagliari,dont la vehemence a neanmoins esté approuvée de S. Athanase, mais par S. Hilaire animé de l'esprit d'Elie, & d'un zele qu'il ne nous est point permis de condanner, depeur de pecher, comme les Pharisiens,contre le Saint Esprit.] 'Les payens mesme n'ont guere eu de plus grands reproches à faire à Constance, que les troubles qu'il avoit causez parmi les Chrétiens par la vanité qu'il avoit de vouloir estre l'arbitre de leur foy, & le maistre de leur religion: '& les Ariens mesmes qui ont eu quelque honneur & quelque courage, l'en ont fait rougir publiquement.

V.son titre. § 62,63.

Ath.sol.p 818. 830.841.855. 856.860|de syn. p.870.

Amm.l.21.p. 203.b.

Suid.λ.p.21.c.d.

[La providence de Dieu dont les ressorts sont impenetrables, permit que Constantin fut la cause de tous ces maux par une action qui paroissoit assez peu capable de les produire. Nous avons vu qu'à la recommandation de sa sœur Constancie,il avoit pris confiance en un Prestre qu'il ne prenoit nullement pour un Arien, parcequ'il estoit adroit à deguiser ses sentimens.]'N'ayant donc aucun de ses enfans auprés de luy lorsqu'il mourut, il confia en secret son testament à ce Prestre, avec ordre de le remettre entre les mains de Constance. 'Le Prestre s'acquita avec fidelité de sa commission; & ce luy fut un merite auprés de Constance, qui ayant trouvé le testament favorable à son ambition, receut le Prestre en sa familiarité, 'luy ordonna de le venir souvent voir, '& luy donna une tres grande liberté avec luy; [a] l'ambition qu'il avoit de commander aux autres le rendant l'esclave volontaire de cet homme.

Ruf.l.1.c.11.p. 167.2|Thdrt.l. 2.c.2. p.585.b.

Socr.l.2 c.2.p. 80,81.

Thdrt. p.585.c.

Socr.p.81.a.

a Ruf. p.167.2.

[Ce Prestre de son costé sçeut fort bien menager cette faveur pour le malheureux avantage de son parti :]'Et comme il connoissoit la foiblesse & la legereté de Constance, qui comme un roseau ou un Euripe se laissoit emporter au moindre vent,il eut la hardiesse d'entreprendre ouvertement de faire la guerre à la verité. Il deploroit avec une douleur feinte la tempeste dont l'Eglise estoit agitée, & il pretendoit que ce mal n'avoit point d'autre cause que la malice de ceux qui avoient introduit dans l'Eglise le mot de Consubstantiel qui ne se trouvoit point dans l'Ecriture ; [condannant ainsi directement le grand Concile de Nicée,]'& faisant [en cela] ce que personne n'eust osé faire du vivant de Constantin. [a]Il passoit de là à condanner S. Athanase, & les autres saints Prelats de l'Eglise ; en quoy Eusebe de Nicomedie, Theognis, & Theodore d'Heraclée, 'ne manquoient pas de le seconder.

Thdrt. p.585.c.
Soz.l.3.c.1.p. 497.a.
a Thdrt.p.585. d.
Soz.p.497.b.

'Avant neanmoins que d'attaquer le Prince mesme, il gagna ceux qui estoient autour de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant bien-tost fait connoistre de l'Imperatrice & de ses eunuques, il s'acquit d'abord Eusebe le grand Chambellan de Constance ; & par son moyen il pervertit les autres eunuques, & ensuite l'Imperatrice [& les dames de la Cour.]'D'où vient que Saint Athanase dit que les Ariens se rendoient terribles à tout le monde,parcequ'ils estoient appuyez du credit des femmes. 'Il fut aisé aprés cela à ce malheureux instrument du demon,de se rendre maistre de l'esprit d'un Empereur 'qui estoit luy mesme l'esclave de ses eunuques. [L'histoire est pleine de plaintes contre cette espece d'hommes ou de femmes,] 'dont la Cour de Constance estoit toute pleine. [b]Mais tous les autres n'estoient que comme de petits serpentaux selon les termes d'un historien, & les malheureux enfans d'Eusebe le premier valet de chambre, dont on ne croyoit pas pouvoir mieux exprimer la puissance, qu'en disant que Constance avoit beaucoup de credit auprés de luy. 'Il estoit esclave aussi-bien qu'eunuque. [c]Ammien remarque qu'il avoit une vanité insupportable, qu'il estoit egalement injuste & cruel, qu'il punissoit sans examen, & sans faire distinction entre les innocens & les coupables. 'Il receut enfin la juste punition de ses crimes aprés la mort de Constance.

Socr.p.81.a.b.
Ath.sol.p.813.b
Socr p.81.b.
Naz. or.23 p. 415.c|Ath sol. p.834.b.
Ath.p.834.b.
b Amm. l.18.p. 119.d.
Lib.or 12.p.298. b.c.
c Amm.l.15 p. 35.a.
l.22. p.207.a.b.

'Les auteurs profanes disent encore bien d'autres choses de la malignité & de la tyrannie de cet Eusebe, dont les autres eunuques de Constance estoient les imitateurs. [Et neanmoins ils

Juli.ad Ath.p. 502.&c.

Ath.sol. p.835. a.b. nuisirent encore beaucoup plus à l'Eglise qu'à l'Etat.]'On vit ces effeminez que l'Eglise bannit, dit S. Athanase, de ses conseils[& de son ministere,]estre par l'indignité la plus étrange les maistres de l'Eglise, & dominer dans ses jugemens, parceque Constance n'avoit point de volonté que celle qu'ils luy inspiroient, & que ceux qui s'appelloient Evesques, n'estoient que les acteurs des pieces qu'ils avoient composées. p.834.d. 'Ainsi ce furent eux qui causerent tous les maux que l'Eglise souffrit alors, dignes certes d'estre les protecteurs de l'heresie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere eternel.

[Pour l'Imperatrice qui tomba dés ce temps-ci dans les pieges des Ariens, "on ignore son nom,] Jul.ad Ath. p. 501. '& on sçait seulement qu'elle estoit cousine germaine de son mari, fille de Jule Constance, sœur de Gallus & de Julien. V.Constantin § 76. ["Eusebie que Constance epousa en 352 ou 353, passe pour avoir esté aussi fort zelée en faveur de l'Arianisme.] V.Constance § 16.



ARTICLE XXVII.

Les Evesques bannis par Constantin sont rappellez par ses enfans: Piste est fait Evesque des Ariens d'Alexandrie par les Eusebiens: Eusebe mesme chasse S. Paul de Constantinople, & prend sa place.

L'AN DE JESUS CHRIST 338.

[LE poison qu'un seul homme avoit repandu dans l'ame de Constance, de l'Imperatrice, & de ses eunuques, ne pouvoit pas y demeurer renfermé.]'Le mal se repandit bien-tost aux officiers de la Cour, & dans la ville [d'Antioche où Constance estoit d'ordinaire,]& ensuite dans toutes les provinces de l'Orient, où il alluma partout la division & les disputes; 'ce qui renversa toutes choses dans cette partie de l'Empire, pendant que tout ce qui est depuis l'Illyrie du costé de l'Occident jouissoit [jusqu'en l'an 353]d'un grand repos, parceque l'on y suivoit immuablement le Concile de Nicée. [Car les deux Empereurs d'Occident Constantin & Constant, demeurerent toujours tres attachez à la foy de l'Eglise Catholique.] Socr l.2.c.2.p. 81.b.c.

c d. 'Les Eusebiens estoient ravis de cette confusion, croyant qu'elle seule leur pouvoit donner le moyen de parvenir à leurs fins, p.80.d. 'qui estoient d'étoufer la foy de Nicée pour établir celle d'Arius, d'empescher pour cela le retour de S. Athanase, p.81.d|Soz. l.3. c.1.p.497.b. '& de mettre à sa place un Evesque de leur faction. a Juli.or.1.p. 33. 'Mais Constance qui avoit[à se

338.

V. Constance § 1, 2, 3. défaire de ses cousins Dalmace & Annibalien, & à s'accorder sur divers points avec ses freres, & qui ensuite se trouva embarassé [jusqu'à la fin de l'an 338] par la guerre des Perses, la revolte des Armeniens, & les seditions de ses armées, [n'osa encore apparemment entreprendre une chose de si grande consequence.] 'Ainsi les Eusebiens se virent prevenus par le retour de Saint Athanase, Socr. l. 2. c. 2. p. 81. d.
V. S. Athanase § 31. ["qui arriva vers le milieu de l'an 338.]

'Les autres Prelats [bannis sous Constantin,] furent aussi tous rappellez par l'autorité des trois Empereurs, & renvoyez à leurs Eglises, comme nous l'apprenons de Saint Athanase mesme: '& Philostorge le confirme, en disant que tous les bannis furent rappellez aprés la mort de Constantin. 'La suite de l'histoire fait voir aussi qu'Asclepas de Gaza, Marcel d'Ancyre, [Saint Paul de Constantinople,] & peut-estre encore Saint Luce d'Andrinople, furent de ce nombre. 'Les Empereurs écrivirent en faveur de ceux qu'ils rappelloient à l'Eglise de chacun d'eux. [Comme on avoit intrus de faux Evesques en leur place, au moins en celle d'Asclepas & de Marcel, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs Eglises, & s'ils donnerent par là occasion aux ennemis de la verité de leur imposer des crimes attroces, comme nous le verrons en parlant de leur seconde expulsion.] Ath. sol. p. 814. c. d. Philsg. l. 2. c. 19. p. 23. Bar. 347. § 89. Ath. p. 814. d.

Le retour de ces Evesques n'abatit pas neanmoins le courage des Eusebiens. Nous verrons autre-part les nouvelles calomnies qu'ils inventerent pour noircir l'innocence de S. Athanase. 'Ils employerent les menaces & la terreur pour diviser son Eglise: ils le firent de mesme à l'égard des autres, afin d'avoir de toutes parts des cooperateurs de leur impieté: & mesme ils entreprirent [1] de donner un Evesque aux Ariens [d'Alexandrie,] c'est à dire à ceux qui [ayant d'abord suivi Arius,] avoient esté chassez par S. Alexandre, anathematizez per le Concile de Nicée, & par toute l'Eglise Catholique, [& rétablis par les Eusebiens dans leur Concile de Jerusalem.] Ils leur envoyoient des Diacres qui communiquoient ouvertement avec eux. Ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponses: & ne se contentant pas de communiquer avec eux, 'ils écrivirent partout en leur faveur, comme il paroissoit par la lettre qu'ils envoyerent au Pape Jule, [dont nous parlerons bien-tost.] ap. 2. p. 738. b. c.

'L'Evesque qu'ils donnerent aux Ariens estoit, selon S. Epiphane, Epi. 69. c. 8. p. 733. d.

1. 'Les Benedictins disent que cela se fit par un Concile d'Antioche. [Ils ne citent rien, & je ne sçay surquoi ils se peuvent fonder.] Ath. vit. p. 32. 1. a | 2. c.

un nommé Piste,[c'est à dire ce Prestre de la Mareote]chassé de
Ath.ap.2.p.743. b.c. l'Eglise comme Arien par Saint Alexandre,'& par le Concile de Nicée. Il fut établi [Evesque]par Second de Ptolemaïde, qui avoit eu le mesme sort[& ce fut apparemment au sujet de cette election,]que les deputez envoyez à Rome pour les Eusebiens, pressoient le Pape Jule d'écrire à Alexandrie à ce Piste. Il estoit ordonné en l'an 339:[mais il ne le fut pas avant le retour de Saint
p.748.d. Athanase,]'puisque ce Saint trouva son Eglise libre & vacante : [Et Constantin n'avoit jamais voulu souffrir qu'on mist un Evesque en sa place.

Ils firent encore en ce temps-ci,c'est à dire en 338 ou 339,une entreprise qui n'estoit guere moins irreguliere, mais qui estoit
Socr.l.1. c.7.p. 84.b|Soz. l.3.c. 4.p.501.b. plus importante pour leur parti :]'Car ayant trouvé moyen de faire deposer S. Paul du siege de Constantinople par un pretendu Concile, ils instalerent en sa place leur grand Eusebe de Nico-
Ath. ap.2.p. 727 a.b|744 b c| Thdrt.l.1.c.18. p.565.c. medie, 'contre les regles de l'Ecriture qui défendent de quitter son epouse ; & contre le Canon exprés du Concile de Nicée.
a Ath.p.727.c. [a]Amphion qui avoit esté fait Evesque de Nicomedie, lorsque Eusebe en fut banni[en 325,]fut apparemment rétabli alors dans ce siege, ["comme nous l'avons marqué par avance.] V. § 12.

ARTICLE XXVIII.

Eusebe de Cesarée meurt : Quel estoit Acce son successeur.

Socr.l.2.c.4.p. 83.a|Soz. l.3.c. 2.p.499.c. 'EUSEBE de Cesarée estoit mort vers le mesme temps que S. Athanase revint à Alexandrie,[Mais son parti n'y perdit
Ib|Ath. dec.N. p.251.d|de syn. p.882 a. guere:]'car on luy donna pour successeur Acace son disciple, [b]& l'heritier non seulement de ses livres, mais encore de ses senti-
b Soz.p.499.c|l. 4.c.23. p.578.a. c Hier.v.ill.c. 98.p.297.b. mens.[c]Il estoit"borgne,& on luy en donnoit le surnom [Ce defaut *luscur.* n'empescha pas] [d]qu'il n'eust une fort grande autorité parmi ceux de son parti,tant à cause de son siege que pour ses qualitez
d Soz.l.4.c.23. p.578.a. e Philsg.l.4.c.12. p.72.73. personnelles. Car la nature luy avoit donné une grande capacité pour comprendre, pour parler, pour executer, [e]& avec cela beaucoup de fermeté & de hardiesse.

Soz p.578.a. 'L'avantage qu'il avoit pour l'erudition d'avoir esté instruit par Eusebe,& de posseder ses livres, luy donnoit & à luy mesme
l.3.c.2.p.499.c| c.14.p.522.d. f Hier.v.ill.c. 98. & aux autres une grande estime de science,'qu'il augmenta par ses écrits. Car il en fit beaucoup,& qui furent fort estimez.[f]Il fit six volumes [1] de Mélanges sur diverses questions,& 17 autres sur 1.

Hier.ep.152.p. 191.a. 1. συμμίκτων ζητημάτων, Au lieu de συμμίκτων, S.Jerome en un autre endroit dit σύμμικτα.

l'Ecclesiaste.

338.

l'Ecclesiaste. 'S. Jerome cite un grand passage de son 4.e livre de Questions ou de Mélanges. 'Il le met entre les plus doctes commentateurs de l'Ecriture, '& témoigne qu'il cherchoit dans ses livres"ce qui y portoit le caractere & la lumiere de la verité, sans s'engager à suivre les erreurs & les tenebres de leur auteur. 'Acace composa aussi une vie d'Eusebe son predecesseur,[a] & beaucoup d'autres écrits que l'histoire ne specifie pas. [b] Nous avons un écrit contre Sabellius, [ou plutost contre les Catholiques,] attribué par le Pere Sirmond à Eusebe de Cesarée, ["que nous avons cru neanmoins estre plutost d'Acace, qui doit l'avoir fait dans les commencemens de son episcopat.] 'S.Epiphane nous a aussi conservé un grand fragment d'un écrit qu'Acace avoit fait contre Marcel d'Ancyre, 'pour le convaincre d'erreur par ses propres paroles.

ep.152.p.191. p.196.d. c d. &c. Socr.p.83.a. a b|Hier.v.ill.c. 98. b Eus.op.2.p.23. V.Eusebe de Cesarée § 9. Epi.72. c.6-9.p. 838. c.5.p.837.d.

[Nous avons déja dit que Baronius croyoit qu'Acace estoit ce miserable Prestre qui avoit trompé Constancie, Constantin, & Constance. Il a peut-estre plus de raison]'de croire encore que c'est luy dont parle S. Gregoire de Nazianze, lorsqu'il dit 'que George usurpateur du siege d'Alexandrie [en 356,] estoit consideré comme le bras droit de l'Arianisme; 'pendant qu'un autre Evesque qui surpassoit tous les autres en eloquence, mais qui outre l'impieté de ses dogmes, avoit encore une fureur & une obstination étrange contre la verité, y faisoit l'office de langue. [Acace peut bien en effet avoir passé pour la langue de l'heresie Arienne: Au moins on ne peut pas expliquer cet endroit ni d'Eusebe de Cesarée ou de Theodore d'Heraclée, qui estoient morts avant que l'on parlast de George; ni d'Eusebe d'Emese, qui ne paroist pas avoir rien fait pour l'Arianisme; ni mesme de Basile d'Ancyre, qui s'est declaré contre les plus Ariens presque aussi-tost que George entra dans Alexandrie, & qui mesme contribua à deposer George dans le Concile de Seleucie. Il n'y a peut-estre que le sophiste Astere dont cela se puisse entendre aussi-bien que d'Acace,]'à qui mesme les Benedictins ne veulent pas que cette application convienne.

Bar.356.§ 13. Naz.or.21.p. 386.a.b. a. Ath.vit.p.70.2. e.f.

'S.Jerome attribuë à son credit extraordinaire l'ordination de l'Antipape Felix à la place du Pape Libere. [c] Sozomene dit aussi qu'il executoit facilement tout ce qu'il vouloit à cause de ses grands talens & de son credit. [Philostorge le represente partout comme l'arbitre souverain des affaires, qu'il savoit faire tourner comme il vouloit:]'mais il luy attribuë autant de malice & de fourberie [que d'adresse & d'autorité.]

Hier.v.ill.c.97. p.298.1.c. c Soz.l.4.c.23. p.678.a. Phot.c.48.p.25. b.

b. 'Ce qui le rendit l'horreur de tout le monde, & mesme des
Ath.de syn.p. 913.d| dec.N p. 251.d| Ariens, 'c'est qu'il paroist n'avoir eu aucune foy, ni bonne ni mauvaise, & n'avoir point connu d'autre Dieu que sa passion,
Socr l.3. c.25.p. 203.c. son interest, & l'inclination des puissances. [a] Il avoit d'abord fait profession de croire le Fils semblable au Pere en toutes choses,
a Soz.l.4 c.22.p. 574 a b|576.b. comme les Semiariens. Il se joignit depuis à Aece & aux autres
Ath p.913. b.c. qui rejettoient mesme cette ressemblance, '& il est appellé le "compagnon & l'ami particulier d'Aece. Il abandonna ensuite Aece, l'excommunia, [& le fit ou le laissa bannir par Constance:] ἑταῖρος.
Socr.p.203.204. '& lorsqu'il vit l'Empire entre les mains de Jovien Prince Catholique, il signa le symbole de Nicée, [& fit profession de la
Cave,p.110,2. Consubstantialité.] 'Cette flexibilité ou cette indifference dans la profession de la foy, est ce qui le rend le plus celebre dans l'histoire: [& c'est un bel exemple pour nous apprendre combien toutes les plus grandes qualitez d'esprit propres à nous enfler, nous sont inutiles, ou plutost combien elles nous sont pernicieuses, sans la charité qui edifie, & qui seule peut rendre tout le reste utile & saint.]

Ath.de syn.p. 911.d. 'Nous le verrons commencer à paroistre en 341 dans le Concile d'Antioche; [& il faut qu'en moins de dix ans il se fust extremement signalé pour l'impieté, quoique l'histoire ne nous en ait rien
or.1.p.290. a.b| ap.2.p.765.a| 766.b.c. remarqué, 'puisqu'en 347 le Concile de Sardique fut obligé de le deposer, & mesme de l'excommunier comme l'un des principaux chefs de l'Arianisme, & des plus hardis à toute entreprendre pour l'heresie.]



ARTICLE XXIX.

Les Eusebiens demandent un Concile au Pape Jule: S. Athanase & plusieurs autres Evesques viennent à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, 340.

[LA passion qu'avoient les Eusebiens de décrier partout Saint Athanase, fit qu'ils écrivirent contre luy au Pape Jule. Mais leurs deputez "ne pouvant répondre à ceux de S. Athanase, ne trouverent aucun moyen d'eviter la confusion que meritoient leurs calomnies, que de demander un Concile où le Pape mesme fust le juge de toute l'affaire. Le Pape y consentit, manda Saint Athanase, & quand il fut venu, il écrivit en l'année 340 aux Eusebiens, & leur envoya les Prestres Elpide & Philoxene pour les presser de venir au Concile qu'ils avoient demandé, & qui se devoit tenir à Rome vers le milieu de l'année 341, afin de soûtenir V. S. Jule Pape § 3-5.

ce qu'ils avoient fait contre S.Athanase, & répondre à ce que ce Saint & les autres voudroient objecter.

Car Saint Athanase n'estoit pas le seul qu'ils eussent maltraité, & qui fust venu à Rome implorer le secours du premier siege contre leurs violences tyranniques. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile libre donnast quelque esperance de rétablissement aux opprimez, soit pour quelque autre raison,] 'on vit accourir à Rome[en l'an 340 ou 341,]plusieurs Evesques de Thrace, de la Syrie, de la Phenicie, de la Palestine; outre beaucoup de Prestres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits: '& il en seroit venu beaucoup d'autres, si on ne les en avoit empeschez. 'Ces personnes se plaignoient publiquement des injustices & des violences qu'on avoit fait souffrir à leurs Eglises. Ath.ap.2.p.751.c. b. a.b.

V.son titre. [Marcel"d'Ancyre eclatoit sur tous les autres,] 'ayant souffert à peu prés les mesmes choses qu'on vit arriver à Alexandrie[l'an 341.] 'Les Eusebiens l'avoient enfin chassé de son Eglise, avec Asclepas de Gaza; [a] avoient publié partout diverses calomnies pour les diffamer, [b]& avoient mesme écrit contre eux au Pape Jule aussi-bien que contre S.Athanase:[c] de sorte qu'ils furent tous trois obligez de se retirer à Rome[On peut voir sur l'histoire de Marcel ce que ses adversaires luy objectoient] [d] Pour Asclepas, les Eusebiens publioient que depuis son retour à Gaza[en 338,] il avoit excité beaucoup de seditions, & avoit mesme brisé un autel. c.d. Socr.l.2.c.15.p.91.b.c. a Ath.ap.2.p.762.a| Thdrt.l.2.c.6.p.589.b. b Ath. p.761.c| Epi.72.c.2.p.835.a. c Socr.p.91. d Bar.347.§ 89| Soz.l.3.c.8.p.507.b.

'Socrate & Sozomene disent que S.Luce Evesque d'Andrinople, chassé & depouillé de son Eglise, "vint à Rome en ce mesme temps. 'Il avoit comme nous avons dit, succedé à Saint Eutrope: [e] Mais comme il ne témoignoit pas moins de liberté que luy à refuter & à condanner les dogmes des heretiques, 'ils luy firent mettre des chaines de fer au cou & aux mains; & en cet état l'envoyerent en exil. [il en fut delivré ou par la mort de Constantin, ou par quelque raison que nous ignorons, & retourna dans son siege. Mais son courage luy fit meriter de nouveau la persecution des Eusebiens,] 'qui publierent contre luy cette horrible calomnie, que depuis son retour il avoit fait jetter aux chiens les saints Mysteres consacrez par des Prestres saints & irreprochables. Socr.p.91.c|Soz.p.507.c. NOTE 23. Ath.de fug.p.703.a. e sol.p.811.a. Bar.347.§ 89.

'Saint Paul de Constantinople est mis aussi par les historiens entre ceux qui vinrent alors à Rome. [f] Baronius ne le croit pas, à cause que Jule n'en parle point dans ses lettres.[Il peut l'avoir Socr.p.91.b|Soz.p.507.a. f Bar.340.§ 19.

Ath. ap.2 p. 751.a / a Hil.fr.2 p.26.

voulu marquer luy & Saint Luce,] lorsqu'il parle en general des Evesques de Thrace. [a] Neanmoins c'est à S.Maximin de Treves que son rétablissement est attribué.

[Nous n'avons rien de certain à dire sur les Evesques de Celé-Syrie & de Phenicie, qui vinrent à Rome en 340 pour le Concile. Nous pouvons seulement remarquer ceux que les Ariens ont persecutez dans ces provinces.] 'De ce nombre est Hellanique de Tripoli [en Phenicie,] qui se declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy seul avec Saint Philogone d'Antioche & S.Macaire de Jerusalem, pour ennemis de son heresie. 'Il est marqué entre les Evesques de Phenicie qui assisterent au Concile de Nicée, '& aussi entre ceux qui n'ayant aucun crime que de passer pour adversaires de l'Arianisme, furent chassez de leurs villes, les uns sous divers pretextes, les autres sur de simples lettres de l'Empereur, & eurent le regret de voir établir dans leurs Eglises ceux dont ils connoissoient l'impieté. 'Celui que les Ariens mirent [1] à Tripoli fut un Theodose que Saint Eustathe d'Antioche n'avoit pas seulement voulu recevoir dans son Clergé: mais ce Saint estant banni, les Eusebiens luy accorderent cet honneur, & l'eleverent mesme à l'episcopat.

(Thdrt.l.1.c.5.p.537.538. — Conc.t.2.p.51.d. — Ath.sol.p.813.a. — p.812.c.)

'Il y eut plusieurs autres Prelats qu'ils traiterent de mesme qu'Hellanique, & pour le mesme sujet, comme Euphration de Balanée [en Syrie à l'embouchure du fleuve Eleuthere.] Saint Athanase appelle cet Euphration un homme tres admirable. 'Eusebe de Cesarée luy avoit écrit ce blaspheme avant le Concile de Nicée, Que le Christ n'estoit pas un veritable Dieu.

(d|fug.p.702.d. — de syn.p.886.c.)

'Les Eusebiens traiterent encore de mesme Cymace de Palte, un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, 'Cartere d'Antarade, [toutes villes de Syrie;] Diodore d'Asie, & Domnion de Sieme: [Je ne sçay ce que c'est que ces deux derniers.] [b] Entre les Evesques du Concile de Sardique, il y avoit un Diodore de Tenedo en Asie. 'Cymace de Plate & Cartere vivoient encore en 362. [c] George de Laodicée l'un des ennemis de la Consubstantialité, a écrit que Cyrus de Berée avoit fait condanner Saint Eustathe, l'ayant accusé d'estre Sabellien. [d] Mais comme remarque Socrate, il se détruit luy mesme, en disant que Cyrus fut depuis deposé sous pretexte du mesme crime. [Le Sabellianisme estoit en ce temps là le nom sous lequel on taschoit de rendre la doctrine de la Consubstantialité odieuse.] 'Cyrus fut banni aprés avoir souffert divers outrages.

(sol.p.812.d. — fug.p.702.703. — sol.p.812.d|821.a. — b Hil.fr.1.p.19. — Ath.de Ant.p.580.a|581.c. — c Socr.l.1.c.24.p.59.b|l.2.c.9.p.85.d. — d p.59.b.c. — Ath.de fug.p.703.a.)

1. [On ne dit point de quelle Tripoli Theodose estoit Evesque. Mais assurément ce n'estoit pas de celle de Libye.] 'Et Leonce estoit Evesque de celle de Lydie pour les Ariens.

(Socr.l.2.c.40.p.152.c.)

'Pour la Thrace, outre Saint Paul & Saint Luce, Theodule & Olympe sont celebres pour les persecutions que les Ariens leur firent. Car ils furent mesme condannez à mort par Constance 'à la requeste d'Eusebe [de Nicomedie,] avec ordre [aux juges] de leur faire trancher la teste en quelque endroit qu'on les rencontrast. Ce qui leur attira cet arrest, c'est qu'ils estoient gents de bien, orthodoxes, & grands ennemis de l'heresie. Olympe estoit Evesque d'Enos, & Theodule de Trajanople. 'Le Concile de Sardique parle de cet arrest de mort donné sur les calomnies des Eusebiens contre Theodule, 'qui estoit peut-estre present au Concile.'Il y avoit aussi un Olympe, à la requisition duquel on fit plusieurs Canons. [a]Saint Athanase marque bien clairement que luy & Theodule "vivoient encore aprés ce Concile, & que l'on renouvella alors, à la solicitation des successeurs d'Eusebe, les mesmes ordres que ce méchant Evesque avoit fait donner durant sa vie contre ces deux saints Prelats. 'Les ordres contre Olympe estoient adressez au Proconsul Donat. [Baronius a mis cet Evesque au nombre des Saints le 12 de juin dans le martyrologe Romain. Je ne sçay pourquoi on n'a point fait le mesme honneur à Theodule.]

a.b. b|sol.p.821.a.b. ap.2.p.762.c. NOTE 24. Conc.t.2.p.648. a. a Ath.p.821.a.b. V. la note 24. fug.p.703.b.

'Les Grecs parlent encore fort honorablement de S. Regin, dont ils font la feste le 25 de fevrier. Ils disent qu'ayant assisté au Concile de Sardique, & estant retourné à son siege, il fut pris par le Gouverneur de la Grece, & decapité aprés avoir souffert beaucoup de tourmens. Bollandus juge fort bien qu'il n'est mort qu'aprés que Constant, à qui la Grece obeïssoit, eut esté tué [en 350.] Et ce fut peut-estre vers l'an 355 [ou 356,] depuis que Constance se fut absolument declaré ennemi de S. Athanase & de la Consubstantialité. Les Grecs appelloient S. Regin Evesque de Scopeles, que Bollandus croit estre l'isle de Scopele dans l'Archipelage, appellée aujourd'hui Droma, [assez prés de celle de Scyros, & qui pouvoit estre de la province de Thessalie ou d'Acaïe.

Boll.25.feb.p.495.

Nous avons esté bien aises de rassembler en un mesme endroit ce que nous trouvons de ces saints Evesques de l'Orient persecutez pour la foy par les Ariens, quoique nous ne pretendions pas que tous aient esté bannis en ce temps-ci. Et mesme si nous recevons] l'ordre que Theodoret met dans sa narration, ce n'a esté qu'aprés le Concile de Milan en 355. [Ce que neanmoins on ne peut pas dire de tous.

Thdrt.l.2.c.12. p.605.606.

Les Evesques ne furent pas seuls persecutez par les Ariens:]

Bar.6.dec.d. a Canis.t.2.p. 185|Men. p 81. 'Les Grecs font memoire le 6 de decembre,ᵃou plutost le 6 ou le 7 d'octobre, de S.Polychrone, qu'ils disent avoir esté Prestre, & avoir souffert la mort sous Constance par la cruauté des Ariens, dans le temps mesme qu'il celebroit le saint Sacrifice. Ils en font une longue histoire, & semblent vouloir qu'il ait esté ordonné Diacre & Prestre dans le Concile de Nicée". NOTE 25.

ARTICLE XXX.

Les Eusebiens refusent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dedier la grande eglise.

[POUR reprendre la suite de nostre histoire, les Eusebiens furent sans doute fort surpris, lorsqu'ils virent que le Pape songeoit serieusement à assembler un Concile pour examiner leurs violences.] Ath. ap.2.p. 739.b. 'Mais ils le furent encore davantage lorsqu'ils apprirent contre leur attente que Saint Athanase [& les autres qu'ils avoient deposez,] estoient à Rome pour le Concile. [Ils virent bien que la presence de ces Prelats ruineroit toutes leurs calomnies,] Thdrt.l.2.c.3.p. 586.b. a Ath.p.739.b. 'si aisées par elles mesmes à decouvrir.ᵃCette crainte les empescha de venir au Concile, quelque instance que le Pape en fist, & les obligea de chercher divers pretextes ridicules pour s'en dispenser. p.761.c d. 'C'estoit se declarer coupables, & ruiner tout à fait leur cause, que de l'abandonner de la sorte. Mais cette extremité leur paroissoit moins fascheuse, que de voir leurs impostures decouvertes en leur presence: Et c'est ce qu'ils voyoient bien ne pouvoir eviter, s'ils se presentoient au Concile. fol.p.816.a.b. 'Car il leur suffisoit pour cela de savoir que ce seroit un jugement ecclesiastique, qu'il n'y auroit point de Comte pour assister à leur assemblée, point d'ordre du Prince pour en former les decisions, point de soldats pour en garder les portes. C'estoient là les seules voies qui les avoient rendu maistres des Evesques; & quand elles leur manquoient, ils n'osoient pas seulement ouvrir la bouche. ap.2.p.757.b. 'En un mot, leur autorité estoit établie non sur des jugemens reguliers, mais sur la force & la violence.

fol.p.815.b|orth. p.950.a. b fol.p.816.b. 'Ils virent donc bien qu'ils n'auroient pas d'avantage dans ce Concile; ᵇ& aussi au lieu de songer à s'y presenter, ils retinrent les legats du Pape audelà du jour marqué pour le Concile. Mais comme ils ne doutoient pas que le refus qu'ils faisoient d'aller à Rome ne décriast beaucoup leur conduite, p.815.b.c. '& qu'ils se voyoient déja abandonnez de tous ceux qu'ils avoient contraints d'embrasser leur parti sous Constantin par la crainte de leurs vio-

lences, en état mesme de perdre le peu de sectateurs qui leur restoient; 'ils s'adresserent à Constance, ainsi que nous venons de b. dire, comme à l'unique appui de leur heresie, 'le priant avec le b.c. discours lugubre que S. Athanase leur met à la bouche, d'avoir pitié d'eux, de commencer promtement la persecution contre tous [les Catholiques,] de donner ses ordres pour ce sujet; de faire une seconde fois Philagre Gouverneur d'Egypte, & d'envoyer Gregoire pour estre Evesque d'Alexandrie.

'Ils obtinrent toutes ces choses;[mais non en un mesme temps; c.d. & ils ne les demanderent mesme que l'une aprés l'autre; puisque si nous en croyons les historiens, ils ne jetterent la vuë sur Gregoire qu'au refus d'Eusebe d'Emese, comme nous l'allons bien-tost dire.] 'Il est aussi assez visible que Philagre fut envoyé en Egypte avant orth.p.944.b| 945.b. Gregoire. 'On pretend qu'il y estoit aimé du peuple, & qu'il fut a Naz.or.21.p. 390.391. fort bien receu à Alexandrie à l'entrée de cette seconde Prefecture,

L'AN DE JESUS CHRIST 341.

'Le principal dessein des Eusebiens estoit de se servir de l'absence de S. Athanase, pour mettre en la place de ce saint pasteur un Thdrt.l.2.c.3.p. 586.b. loup ravissant: & & mesme selon Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette vuë, & afin de le retirer de son Eglise pour la remplir aussi-tost d'un usurpateur; 'ce qui Ath.ap.2.p.739 b. neanmoins paroist contraire à S. Athanase. [Mais pour faire ce crime d'une maniere qui eust plus d'autorité, il falloit assembler un Concile: & ils en trouverent une occasion favorable.] 'Il y Socr.l.2.c.8.p. 84.c. avoit dix ans que le grand Constantin avoit commencé à Antioche une eglise magnifique; & Constance ayant continué ce dessein, venoit de l'achever. Eusebe qui ne perdoit aucune occasion d'avancer ses desseins, sçeut menager celle-ci; & sous pretexte de la dedicace de cette eglise, il fit assembler un Concile, 'dont le d. veritable but estoit d'abolir la foy de la Consubstantialité.

'Il fut assemblé la 5.e année d'aprés la mort de Constantin, 'sous p.85.a. b a|Ath.de syn. p.894.d. les Consuls Marcellin & Probin, dans l'Indiction 14, [& ainsi en l'an 341, avant le mois de septembre. Les effets qui s'en virent à Alexandrie dés devant Pasque, font juger qu'il se tint au commencement de l'année.] 'Il s'y trouva 90 Evesques selon Saint c d|Socr.p.84.d. Hil.syn.2.p. 128.1.2|Soz.l.3. c.5.p.501.c| l.4. c.22 p.567.c. Athanase, 'ou 97 selon S. Hilaire, 'dont les principaux estoient 1. Eusebe usurpateur du siege de Constantinople, 'Dianée de Cesarée c Soz. p.503.b. a Ath.B.pt.p.32. 33|t.1.p.141.c.

1. a Les Benedictins ne veulent pas qu'on lise dans Saint Athanase Dianée au lieu de Danius, mais Theognis; parceque, disent-ils, il n'y a pas de raison de mettre Dianée au rang des principaux chefs des Ariens. [Mais ils n'autorisent leur correction d'aucun manuscrit, & Sozomene y est formellement contraire.]

en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée [en Thrace,] Narcisse [de Neroniade,] Macedone [de Mopsueste,] 'Maris [de Calcedoine,] [a]Acace de Cesarée en Palestine, Patrophile de Scythople, Eudoxe de Germanicie [en Syrie, depuis d'Antioche,] & enfin de Constantinople; George de Laodicée [en Syrie,]'& Theophrone de Tyanes [en Cappadoce.]

Ath. ap.2.p. 739.d. a de syn.p.912. b.c|Soz.p.503.b Ath.de syn.p. 894.a. b Conc. t.2.p. 559.

[b]Nous trouvons une liste de trente Evesques qu'on croit avoir assisté à ce Concile, & parmi lesquels il y en a d'illustres en sainteté. ["Mais il y a bien de l'apparence que cette liste appartient à un Concile tenu quelques années avant celui de la Dedicace: Au moins il est certain qu'on ne trouve point qu'il y ait eu de partage ni de dispute dans celui-ci,"ni que personne s'y soit signalé pour défendre l'innocence & la verité.]'On dit que S.Maxime de Jerusalem ne voulut point y venir, parcequ'il se repentoit d'avoir consenti par surprise à la condannation de S.Athanase. Il ne s'y trouva aussi aucun Evesque d'Occident, ni personne de la part du Pape, contre la volonté duquel le Canon ecclesiastique ne veut pas, dit Socrate, que les Eglises fassent aucune loy. [Ce passage a donné une ample matiere de disputes, & neanmoins il faut avouer que Socrate ni Sozomene ne sont pas des auteurs à qui il faille beaucoup s'arrester, surtout en matiere de doctrine. Quelques defauts qu'il y eust dans ce Concile, ils estoient tous couverts]'par l'autorité du tres impie Constance, comme l'appelle S.Athanase, [c]lequel y assistoit en personne.

Note 26. Note 27. Socr. p.84.d| Soz l.3.c.6.p. 504.d. Ath.de syn.p. 894.d. c d|Socr.p.85.a.

ARTICLE XXXI.

Gregoire est fait Evesque d'Alexandrie, & Eusebe Evesque d'Emese, par le Concile d'Antioche: Histoire du dernier.

Socr.l.2.c.8.p. 85.a. d Ath.ap.2.p. 748.d. Note 28.

'LE"premier soin des Eusebiens dans l'assemblée d'Antioche, fut d'opprimer Saint Athanase; [d]quoiqu'il fust tout à fait étrange [qu'ayant eux mesmes demandé un Concile au Pape pour juger ce Saint,]& le Pape en faisant assembler un [à Rome pour cela,] ils entreprissent d'en juger eux mesmes, sans attendre le jugement de ce Concile.'Ils renouvellerent contre luy les vieilles accusations du Concile de Tyr.'Ils y ajouterent les meurtres, & les desordres qu'on pretendoit avoir esté causez à Alexandrie par son retour. [Mais pour se donner à eux mesmes plus aisément la victoire,]'ils firent un Canon par lequel ils ordonnoient que si un Evesque deposé par un Synode entreprenoit de se rétablir luy mesme avant que d'avoir esté absous par un autre Synode, il ne pourroit

Socr.p.85.b. a.b|Soz.l.3.c.5. p.502.a. Socr.p.85.a| Soz. p.501.502| Pall.dial. p.76. 78.

pourroit jamais estre rétabli, ni mesme estre receu à se justifier; Ils firent de grandes plaintes de ce que S. Athanase n'avoit pas observé cet ordre; & ce fut le principal crime qu'ils luy objecterent pour accabler son innocence; en quoy Theophile d'Alexandrie les imita depuis contre S. Jean Chrysostome.

[Aprés avoir condanné Saint Athanase comme indigne d'estre seulement ecouté, 'ils entreprirent de luy donner un successeur.] [a]Eusebe de Nicomedie voulut d'abord y mettre un autre Eusebe, au refus duquel on choisit Gregoire, [dont on voit les qualitez sur "l'histoire de Saint Athanase avec son intrusion violente à Alexandrie.] Il semble que le Concile ait écrit partout pour le faire recevoir. [b]Socrate & Sozomene disent qu'aprés avoir esté declaré Evesque d'Alexandrie par le Concile, il assista en cette qualité à ce qui se fit ensuite dans l'assemblée. [Neanmoins il est peut-estre bien aussi probable qu'il fut envoyé en Egypte aussi-tost aprés son election, puisqu'il estoit de l'interest des Eusebiens d'achever promtement cette affaire,] & que S. Athanase declare qu'on n'avoit point encore oui parler à Alexandrie de son election, lorsqu'on fit afficher qu'il venoit. 'Il y estoit déja avant Pasque [vers le commencement d'avril.]

Socr.l.2.c.9.p. 85 | a b.c|Soz.l.3.c. 6.p.504.a. | V.S.Athanase§ 73-75. | Ath.orth.p.950 c. | b Socr.l.2.c.10. p.88.c|Soz.l.3.c. 5.p.503.b. | Ath. orth p. 944.b|945.a. | p.946.d.

'Pour Eusebe qui refusa d'estre fait Evesque d'Alexandrie, il estoit né à Edesse en Mesopotamie, d'une famille considerable, & avoit appris dés son enfance les lettres saintes, 'selon la coutume de ce pays.[c] Il étudia ensuite les lettres greques sous ceux qui les enseignoient à Edesse.[d]Il vint depuis en Palestine pour se perfectionner dans l'intelligence des saints livres, mais il prit malheureusement pour ses docteurs Eusebe de Cesarée & Patrophile de Scythople. Il passa à Antioche, d'où S. Eustathe venant d'estre banni, il n'y put avoir instruction que d'Euphrone qui tenoit sa place. 'Il quitta depuis Antioche, & alla à Alexandrie, tant pour eviter d'estre engagé dans le sacerdoce, que pour y apprendre les sciences des philosophes: & estant retourné à Antioche, il lia amitié avec Placille qui avoit succedé à Euphrone. Il y estoit encore au temps dont nous parlons, & Eusebe de Nicomedie le voulut faire Evesque d'Alexandrie, croyant qu'il seroit fort capable d'y gagner l'affection du peuple, parcequ'il n'y avoit rien à redire dans sa vie, qu'il avoit beaucoup d'eloquence, 'particulierement de cette eloquence populaire propre pour les declamateurs, & un esprit fort agreable & fort poli. [Il estoit d'ailleurs bien fondé dans l'Arianisme, puisqu'il avoit toujours vécu avec les principaux partisans de cette erreur.] Mais il ne

Socr.l.2.c.9.p. 85.c. | Soz.l.3.c.6.p. 503.c. | c c.d|Socr p.85. c. | d Soz.p 503.d. | d|Socr.p.85.d. | Hier.v.ill.c.91. p 296.d. | Socr.l 2.c.9.p. 85.d|Soz.l.3.c.5. p.504.a.

put se resoudre à accepter l'evesché d'Alexandrie, jugeant bien qu'il ne feroit qu'y acquerir la haine du peuple, qui aimoit extremement S. Athanase, & ne pouvoit souffrir d'en voir établir un autre en sa place. On luy donna donc au lieu d'Alexandrie

Thdrt. dial. 3. t. 4. p. 171. d. l'evesché d'Emese en Phenicie prés du mont Liban.[a] Il assista au

a Soz. l. 3. c. 5. p. 503. b. Concile en cette qualité, [b] & consentit aux decisions qui y furent

b p. 504. c. faites.[c] Mais il eut de la peine à s'établir dans la possession de cet

c b|Socr. l. 2. c. 9. p. 86. a. evesché: Car le peuple d'Emese se souleva contre luy, parcequ'on disoit qu'il s'adonnoit à l'astrologie judiciaire; de sorte qu'il fut obligé de s'enfuir & de s'en aller à Laodicée trouver George son panegyriste, qui le mena à Antioche, & obtint par le moyen de Placille & de Narcisse [de Neroniade,] qu'il fust remené à Emese, où on l'accusa de nouveau comme Sabellien, [quoiqu'il n'y eust pas ce semble grand sujet de le soupçonner d'une heresie toute opposée à celle des Ariens.]

b|Soz. l. 3. c. 6. p. 504. b. 'Il fut fort cheri par Constance, qui le mena avec luy à la guerre de Perse.[d] Il mourut sous ce Prince mesme, '& fut enterré Note 29.

d Hier. v. ill. c. 91. p. 296. d. à Antioche [avant l'an 359,] [e] auquel Paul d'Emese assista au

e Epi. 73. c. 26. p. 874. a. Concile de Seleucie. [f] George de Laodicée l'un des [plus grands]

f Socr. l. 1. c. 24. p. 59. b. ennemis de la Consubstantialité, [g] a fait son eloge, dont Socrate & Sozomene ont tiré ce que nous avons dit. [h] Il attribuë mesme des

g b|l. 2. c. 9. p. 85. c. miracles à un homme [que ses loüanges seules font voir estre

h Il-Soz. l. 3. c. 5. p. 504. c. mort dans l'Arianisme.][i] Theodoret dit comme une chose constante qu'il estoit de la faction & du parti des Ariens, & que les

i Thdrt. dial. 3. p. 171. d. sentimens d'Arius se lisoient dans ses ouvrages. [k] Saint Jerome le

k Hier. chr an. 348. qualifie mesme le port'enseigne de la faction Arienne. [l] C'est donc

l Bar. 341 § 11. par une faute grossiere que son nom se trouve entre ceux des

P. de N. l. 7. c. 63. p. 140. 3. Saints au 14 d'aoust dans quelques martyrologes, '& dans Pierre des Noels.

Soz. l. 3. c. 14. p. 522. c. d. 'Il s'est rendu celebre par divers ouvrages dont Sozomene parle avec estime. [m] Il composa un nombre infini de livres dont

m Hier. v. ill. c. 91. p. 296. d. les principaux estoient contre les Gentils, & les Juifs, contre les Novatiens, sur l'epistre aux Galates, & quantité de petites

Sixt. l. 4. p. 285. b. c. homelies sur les Evangiles. 'Il a fait aussi une explication de la Genese dont on trouve divers fragmens, [n] & dont Saint Jerome

n Hier qu. in Gen t. 3. p. 213. a. blasme un endroit.[o] Theodoret cite un passage de cet auteur:[p] &

o Thdrt. dial. 3. p. 171-173. on en trouve encore quelques autres dans les Chaines greques

p Lab. scri. t. 1. p. 779. sur l'Ecriture.

[L'on a imprimé à Paris en 1547, diverses homelies sous le

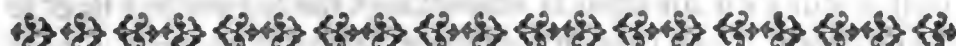
Guit. sec. 3. Bib. Pat. t. 6. p. 256. d. e. nom d'Eusebe d'Emese.] 'Elles ont esté citées sous son nom il y a plus de six cents ans, par Guitmond, [q] & dans le siecle suivant

q Lab. scri. t. 1. p. 310-311

par Gratien : '& neanmoins on demeure aujourd'hui d'accord qu'elles sont d'un ou de plusieurs auteurs latins,& la pluspart paroissent estre de divers Evesques de France,comme de S.Eucher de Lion, de Saint Cesaire d'Arles, de Fauste de Riés &c.'Il y a encore 145 homelies sur les Evangiles de toute l'année,que quelque uns attribuent au mesme Eusebe ou à divers autres auteurs, & que le P.Labbe pretend estre d'un Brunon Cardinal Evesque de Segni dans la Campagne de Rome, 'qui vivoit sous le Pape Paschal II, [& ainsi vers l'an 1100.]

P.211.212.310.

P.212.



ARTICLE XXXII.

De trois symboles dressez dans le Concile d'Antioche.

'LEs Eusebiens aprés avoir ordonné Gregoire, songerent à l'établissement de leur heresie. Ils crurent pour cela qu'ils ne devoient pas condanner expressément la foy de Nicée, mais l'alterer peu à peu par divers Conciles, & divers formulaires de foy, afin de detacher insensiblement les peuples du dogme de la Consubstantialité, & les accoutumer peu à peu au poison de l'Arianisme. [Ils firent donc trois symboles dans leur Concile d'Antioche,] 'dans le premier desquels ils declarent d'abord qu'estant Evesques, ils n'ont garde de changer leur qualité de juges en celle de disciples d'un simple Prestre comme Arius. Ils exposent ensuite leur croyance en peu de paroles, & n'y parlent du Fils qu'avec beaucoup de mediocrité & de reserve, 'ne se servant point dutout des termes de substance & de consubstantiel, & ne mettant que ce qui estoit accordé de part & d'autre. 'Ils envoyerent ce premier formulaire à toutes les villes [a] dans une lettre. [b] Mais estant demeurez quelque temps à Antioche, ils se repentirent de ce qu'ils avoient écrit, & firent un second formulaire tout different & beaucoup plus ample que le premier. Ils y parlent aussi plus avantageusement du Fils, disant "qu'il possedoit immuablement la divinité, 'comme l'a lu Sozomene, [c] & peut-estre encore Saint Athanase, [d] ou bien qu'il estoit incapable de mutation & de changement, selon Socrate & S. Hilaire.

'Ils disent aussi qu'il estoit l'image sans difference de la sustance, de la volonté, de la puissance, & de la gloire du Pere; [f]& c'est peut-estre ce qui a porté S. Hilaire à approuver ce formulaire, & à appeller mesme le Concile d'Antioche une assemblée de Saints. [g] Il reconnoist neanmoins qu'il n'est pas tout à fait

Socr.l.2.c.10.p 86.c.

d|Ath.de syn p. 892.a.

Soz.l.3.c.5 p. 502.c.

Socr.l.2.c.10 p. 87.b.

ab|Ath.de syn. p.891.d|Soz l.3. c.5.p 502.b.

b Ath.p.892 c| Socr.l.2.c.10 p. 87.b.

ἀναλλοίωτον τῆς θεότητος.

Soz.l.3.c.5.p. 502.d.

c Ath.de syn.p. 911.d.

d Socr.l.2.c.10. p 87.c|Hil.syn. p.128.2.a.

e Ath de syn.p. 892.893.

f Hil.syn.p.128. 2.e.

g d.e.

exprés pour la divinité du Fils; & il excuse ce defaut en disant qu'il n'a pas esté fait contre l'heresie d'Arius, mais contre celle

Hil.syn. p.128. 2.a. de Sabellius,'& sur le sujet d'un Evesque''du Concile soupçonné d'erreur, [c'est à dire sans doute de Sabellianisme, qui estoit alors le crime de tous les défenseurs de la Consubstantialité, & il n'est pas difficile que parmi tant d'Evesques qui estoient alors à Antioche, il y en ait eu quelqu'un qui ait fait paroistre du zele pour la vraie foy: mais l'histoire ne nous en fait rien connoistre:] NOTE 30.

p.129.1.a. 'Ce que S.Hilaire a le plus de peine à excuser dans ce formulaire, c'est ce qui y est dit selon sa traduction, Que le Pere, le Fils, & le

Ath.de syn.p. 893.c. Saint Esprit, sont trois en substance:'Mais''le grec qui se peut expliquer des personnes, [resoud la difficulté. L'esprit fourbe & heretique tout ensemble des Eusebiens paroist davantage,]en ce qu'au mesme endroit ils reduisent l'unité des trois Personnes''à une unité de volonté.'On y peut remarquer aussi qu'ils donnent à τῇ ὑποστάσει. τῇ δὲ συμφωνίᾳ ἕν.

c. d. chaque personne divine une gloire particuliere, '& qu'en niant que le Fils soit une creature, ils ajoutent, comme une des creatu-

a. res,'de mesme qu'ils avoient dit encore en parlant de sa divinité, qu'il estoit premier né de toutes les creatures.

Soz.l.3.c.5.p. 503.a. 'Ils publierent qu'ils avoient trouvé ce symbole écrit mot à mot de la main de Saint Lucien d'Antioche. Mais il se peut bien faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions, ils les attribuassent faussement à un illustre Martyr. [Et en effet, l'auteur des cinq dialogues sur la Trinité qui sont dans le second

Ath.de Trin.l. 3.p.210.b. tome de S.Athanase,] 'quoiqu'estant faits depuis l'augmentation du symbole de Nicée, c'est à dire depuis le Concile de Constantinople, ils ne puissent estre de ce Saint; cet auteur, dis-je,

a.b. [qu'on croit estre S.Maxime,]'voulant répondre à l'autorité de S.Lucien que le Macedonien luy objectoit, s'offre de montrer que les heretiques avoient corrompu le symbole de ce Saint, en y ajoutant des choses qui y estoient contraires.

[C'est ce second formulaire qu'on appelle proprement le formulaire d'Antioche ou de la Dedicace; & c'est celui qui fut

de syn.p.9n.c. approuvé par les Semiariens à Seleucie en 359.] 'Les Eusebiens

c|893.d. aussi-tost qu'ils l'eurent fait, jurerent de le suivre,'& anathema-

p.894.a. tizerent ceux qui auroient d'autres sentimens: 'Ils ne laisserent pas neanmoins d'approuver & de signer tous un troisieme formulaire dressé par Theophrone Evesque de Tyanes [dans la Cappadoce,]qui est plus obscur & moins exprés que le premier,

b. sinon qu'il dit'que le Fils est Dieu parfait.[a] Il anathematize à la

a c. fin tous ceux qui seront du sentiment de Marcel d'Ancyre, &

ceux qui communiqueront avec eux,[ce qui estoit faire schisme avec l'Eglise latine qui recevoit cet Evesque. Ce formulaire ayant esté signé de tout le Concile, peut estre conté parmi] 'ce grand nombre de professions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, & que Socrate appelle avec raison un labyrinthe. Socr.l.2.c.41.p.154.c.

'Cassien raporte un autre symbole d'Antioche, fait par les Catholiques, puisque le Fils y est reconnu Consubstantiel au Pere.[Il est assez visible par le texte de Cassien, que c'estoit celui dont on se servoit en cette Eglise dans le battesme : mais on ne sauroit dire en quel temps il a esté composé.] Cas.de inc.l.6.c.33.p.983.984.



ARTICLE XXXIII.

Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche.

'OUTRE les [trois] formulaires dont nous avons parlé, le mesme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens; Socr.l.2.c.10.p.88.c. ["& il y a bien des siecles qu'on luy attribuë 25 Canons qui se sont conservez jusques à nous. Il y en a en effet quelques uns qu'on ne peut douter venir de ce Concile, quoiqu'il y en ait aussi qui peuvent avoir esté faits dans un Concile d'Antioche plus ancien.] 'Le premier de ces Canons confirme le decret de Nicée touchant la Pasque, ordonnant que les laïques qui s'obstineroient à y desobeïr, seroient excommuniez, & les Ecclesiastiques deposez & privez mesme des marques de leur dignité, aussi-bien que ceux qui communiqueroient avec eux.'Les Eusebiens furent peut-estre bien aises de faire paroistre en ceci qu'ils vouloient observer le Concile de Nicée, afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy. [Mais il est plus aisé de croire que ce Canon est fait dés le temps de S. Eustathe.] V. la note 26. Conc.t.2.p.561. Bar.341.§32.

'Le deuxieme Canon soumet à la penitence ceux qui venant dans l'eglise pour y entendre les Ecritures, refusoient par fantaisie ou quelque autre mauvais principe, de prier & de recevoir l'Eucaristie avec les autres. Il défend aussi de prier dans les maisons avec ceux qui ne venoient pas prier dans les eglises. 'Quoique ce Canon soit tres juste en soy mesme, il est neanmoins assez visible que les Eusebiens le firent, aussi-bien que quelques uns des suivans, contre les Eusthathiens, qui ne pouvoient communiquer avec ceux qui s'estoient intrus à la place de l'Evesque legitime; & contre tous les autres qui ne voudroient pas em- Conc.p.561. Bar.341.§36.

brasser la communion de ceux qu'ils vouloient établir par violence dans les Eglises.

Conc.t.2.p.561. 564. 'Le troisieme suspend les Ecclesiastiques qui abandonnent leurs Eglises pour en aller servir d'autres, surtout s'ils sont rappellez par leur Evesque ; ajoutant que s'ils perseverent dans leur desobeïssance, ils seront deposez sans pouvoir estre rétablis ; & que l'Evesque qui les recevra, en sera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Eglise.

p 564. 'Le quatrieme oste aussi toute esperance de rétablissement aux Evesques deposez par un Concile, ou aux Ecclesiastiques deposez par leurs Evesques, si aprés leur deposition ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires ; & il depose tous ceux qui auront communiqué avec eux. [Cela s'entend certainement de ceux qui seront rentrez dans leurs fonctions avant que d'avoir esté absous par un Concile. C'est le Canon qu'on fit, comme Pall. v.Chry.p. 78. nous avons dit, pour opprimer Saint Athanase,]'& c'est encore celui dont Teophile se servit pour exclure S. Chrysostome de Hil.fr.2.p.25. & &c. l'episcopat. 'Nous verrons que les Eusebiens s'en servirent pour deposer le Pape mesme.

Conc.t.2.p.564. 'Le cinquieme veut aussi qu'on depose sans aucune esperance de rétablissement, les Prestres qui tiendront des assemblées particulieres, & refuseront d'obeïr à leurs Evesques : [& les Eusebiens pour justifier toutes les violences qu'ils vouloient exercer sous ce pretexte contre les Catholiques,] ordonnent que ceux qui continueront à troubler l'Eglise de cette maniere, seront punis par la puissance civile.

Ibid. 'Le sixieme confirme la regle de l'Eglise, que ceux qui ont esté excommuniez par leur Evesque, ne puissent estre receus que par leur Evesque mesme ou par un Concile.

p.564.e. 'Le settieme défend de recevoir aucune personne étrangere sans lettre de paix. Et le huittieme accorde aux Corevesques le pouvoir de donner ces lettres. Il l'accorde mesme aux Prestres, [c'est à dire aux Curez] de la campagne, pourvu que ceux-ci n'en écrivent qu'aux Evesques voisins.

p.565. 'Le neuvieme donne aux Evesques des capitales de chaque province, le droit de metropolitain qu'il explique fort bien.

Ibid. 'Le dixieme Canon regarde les Curez de la campagne & les Corevesques, à qui il permit d'établir des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorcistes, mais non d'ordonner des Diacres & des Prestres, quoiqu'ils eussent l'ordination episcopale. [Ce Canon peut favoriser ceux qui disent que les Corevesques estoient

sacrez Evesques, mais il n'est pas absolument decisif.]

'L'onzieme défend aux Evesques & aux Ecclesiastiques, sur peine de deposition, d'aller à la Cour sans le consentement & les lettres du Metropolitain & des Evesques de la province. P. 565.

'Le douzieme défend de rétablir jamais ceux qui ayant esté condannez par un jugement ecclesiastique, s'adressent à l'Empereur, au lieu de s'adresser à un plus grand Synode: ce que les Eusebiens ordonnerent encore apparemment contre S. Athanase & les autres Evesques qui ayant esté deposez par eux, avoient esté rétablis par l'autorité des enfans de Constantin. P. 568. Bar. 341 § 30.

'Le troizieme défend aux Evesques sur peine de nullité & de deposition, de faire aucune ordination, ni aucune autre affaire ecclesiastique dans un diocese étranger, à moins qu'ils n'y soient appellez. Conc. t. 2. p. 568.

'Le quatorzieme ordonne que quand les Evesques d'une province seront partagez dans un jugement, le Metropolitain appelera quelques Evesques d'une autre province pour juger avec ceux qui se trouvoient partagez. Ibid.

'Le quinzieme veut qu'un Evesque condanné par tous les Evesques de sa province, ne puisse estre jugé par d'autres. Ibid.



ARTICLE XXXIV.

Suite des Canons d'Antioche: Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits.

'LE 16.e Canon d'antioche ne veut pas qu'un Evesque qui n'a point de peuple, puisse s'établir sans l'autorité d'un Concile dans une Eglise vacante, qnand mesme il seroit choisi par tout le peuple. [Ce fut ce que Saint Gregoire de Nazianze pratiqua à Constantinople.] Conc. t. 2. p. 568. 569.

'Le 17.e veut qu'un Evesque ordonné pour une Eglise, & qui refuse d'en prendre le soin, demeure separé de la communion, jusqu'à ce qu'il l'accepte, ou que les Evesques de la province en aient disposé autrement. P. 569.

'Le 18.e ordonne que si le peuple ne le veut pas recevoir, l'Evesque jouira de sa dignité dans l'Eglise où il sera sans la troubler, jusqu'à ce que le Concile y ait pourvu. Ibid.

'Le 19.e établit des regles tres saintes sur l'election des Evesques, [mais qui aussi sont toutes contraires à ce que les Eusebiens avoient pratiqué dans l'ordination de Gregoire; & cela donne Ibid.

un juste sujet de croire qu'ils n'en sont point les auteurs.]

p. 569. 'Le 20.e ordonne que l'on tiendra deux Synodes provinciaux tous les ans, l'un la 4.e semaine d'aprés Pasque, l'autre le 15.e d'octobre. [Le 5.e Canon de Nicée ordonne la mesme chose, mais il met le premier Concile avant le Caresme.]

p. 572. 'Le 21.e Canon d'Antioche défend, conformément au [15.e de Nicée,] qu'un Evesque change de siege; & il ajoute qu'il ne le doit pas mesme quand il y seroit contraint par les Evesques. [Je ne sçay pas comment Eusebe de Nicomedie auroit souffert cette ordonnance.]

Ibid. 'Le 22.e est à peu prés la mesme chose que le 13.e, & il est difficile de croire qu'on ait fait ces deux Canons dans un mesme Concile.

Ibid. 'Le 23.e défend à un Evesque de s'établir un successeur, mesme à la mort, voulant que l'election se fasse toujours selon l'ordre de l'Eglise, par le jugement des Evesques, & en presence d'un Concile. [Ainsi ce Canon ne condanne point ni la sage prevoyance de tant de saints Evesques qui ont marqué à leurs peuples ceux qu'ils jugeoient estre les plus capables de gouverner aprés eux, ni la juste deference qu'ont eu les peuples pour le sentiment de ceux qu'ils honoroient comme des Saints. Il est plus difficile d'accorder ce Canon avec la conduite de S. Augustin, non seulement en ce qu'il fut ordonné du vivant de son predecesseur, en quoy il a reconnu luy mesme qu'on avoit fait une faute, mais en ce qu'il fit ensuite elire solennellement son successeur, sans croire rien faire en cela contre les regles de l'Eglise. La vuë de divers inconveniens peut faire établir diverses regles, qu'on peut dire estre toutes bonnes lorsqu'elles viennent d'une autorité legitime, qu'elles sont conformes à la prudence, & qu'elles n'ont pour but que la charité, l'utilité de l'Eglise, & le bien des ames.]

Ibid. 'La 24.e Canon veut que l'on conserve avec soin les biens de l'Eglise comme des choses dont on doit rendre conte à Dieu; qu'ils soient administrez selon le jugement de l'Evesque & par son ordre; qu'on ait soin de les distinguer de ce qui appartient en propre à l'Evesque; en sorte que les Diacres & les Prestres en aient connoissance, afin que l'Evesque puisse disposer de ses biens en faveur de qui il voudra, sans toucher à ceux de l'Eglise, & que sa memoire ne soit point deshonorée par les procés qui pourroient arriver entre l'Eglise & ses heritiers.

p. 574. 'Le 25.e est parfaitement beau sur l'usage des biens de l'Eglise. Il declare que l'Evesque en doit avoir l'administration pour les distribuer à tous ceux qui seront dans le besoin, en observant exactement

exactement les regles de la discretion & de la crainte de Dieu : Qu'il en pourra prendre pour luy, en cas neanmoins qu'il soit dans le besoin, ce qui luy est absolument necessaire pour se nourrir & pour se vétir, selon la regle de Saint Paul, & pour exercer l'hospitalité envers les freres, en sorte qu'ils ne manquent de rien. Que s'il ne se contente pas de cela, dit le Concile, s'il emploie les biens de l'Eglise à son utilité "particuliere, & si au lieu de les administrer par l'avis des Prestres & des Diacres, il en laisse la disposition à ses domestiques, à ses proches, ou à ses enfans, en sorte que ces biens viennent à diminuer, il en rendra conte devant le Concile de la province. Et si l'on se plaint que l'Evesque & les Prestres s'approprient les biens & les revenus de l'Eglise au prejudice des pauvres, contre leur honneur propre, & contre celui de la religion, le Concile aura soin d'apporter les remedes necessaires à ce desordre. — αἰκιακῶς.

'Comme les Canons faits cette année par le Concile d'Antioche, sont effectivement composez par des heretiques, ('car c'est le nom que le Concile de Sardique donne à ceux qui avoient fait Gregoire Evesque d'Alexandrie ;)'& que de plus, il y en a qu'ils avoient établis exprés pour persecuter S. Athanase & les Catholiques; [le Pape Innocent, Saint Chrysostome & tous ceux qui ont défendu sa cause, les ont rejettez absolument ;]'& on a défié ceux qui s'en vouloient servir, de signer la foy des Evesques qui les avoient composez.'On a particulierement soûtenu que le 4.e avoit esté rejetté par l'autorité du Pape Jule, du Concile de Sardique, & de tous ceux qui s'estoient declarez pour l'innocence de S. Athanase. [Mais comme d'autre part ils ne laissent pas d'estre justes en eux mesmes, pourvu qu'on les renferme en certaines bornes,]'& comme ils se sont trouvez autorisez par la pratique de l'Eglise, ou par d'autres Canons, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans un Code des Canons de l'Eglise fait avant le Concile de Calcedoine, par une personne qui ignoroit neanmoins, dit Baronius, la qualité de ceux qui en estoient les auteurs & sur l'autorité de ce Code, on en produisit plusieurs dans le Concile de Calcedoine, où ils furent admis comme une autorité de l'Eglise. Mais ils n'y sont jamais appellez Canons du Concile d'Antioche. — p 1303.d.e. — Ath.ap.2.p.579 c. — Pall. v.Chry.p. 76.78. — p.60. — p.78. — Bar.341.§34.35.

'Un auteur a entrepris depuis peu un long travail pour autoriser & pour expliquer ces Canons. Il fait aussi de grands efforts pour justifier le Concile mesme, & il est vray, comme nous l'avons remarqué, 'que S. Hilaire dans son traité des Synodes, l'appelle — Schelstrat, de Ant.p.150-152. — Hil.syn.p.128. 2.e.

une assemblée de Saints. [Mais quiconque aura lu ce traité, verra bien qu'on n'en peut pas tirer un grand avantage, & hors cet endroit, toute l'antiquité conspire à nous le faire regarder] 'comme une assemblée d'impies, d'heretiques, & d'Ariens, qui ne songeoient qu'à opprimer les plus grands hommes de l'Eglise, [a]& qu'à détruire mesme, s'ils eussent pu, la divinité du Verbe divin. ["Les guerres & les tremblemens qui affligerent cette année l'Empire, semblent avoir esté les presages des troubles que cette assemblée criminelle devoit produire dans l'Eglise; & il faut n'avoir aucun sentiment des maux effroyables que causa l'intrusion de Gregoire, pour regarder avec indifference ceux qui en le faisant Evesque cnntre les loix de l'Eglise & de la justice, se rendirent responsables de tous ses crimes. Il ne faut pas croire neanmoins que tous les Evesques de ce Concile fussent egalement coupables. Il faut distinguer ceux qui ont esté les auteurs des maux, comme Eusebe de Nicomedie, & la pluspart des autres que nous avons dit s'y estre trouvez, & ceux qui ne faisoient que suivre les impressions des premiers, & ceder peut-estre à leur violence, comme Dianée de Cesarée, 'dont Saint Basile parle avec eloge. Ceux-ci peuvent avoir esté moins coupables; mais on ne peut pas neanmoins les mettre au nombre des innocens; & la timidité n'est pas un defaut peu important, surtout à l'égard de ceux qui tiennent le premier rang dans l'Eglise.]

Pall.v.Chry.p. 76.78|Conc.t.2. p.668 c|1303.d. e.

a Socr.l.2. c.8. 10 p.84.d|86.c.

V.Constance § 7.

ARTICLE XXXV.

S. Athanase est absous par le Concile de Rome: Eusebe de Nicomedie meurt: S. Paul est rétabli deux fois, & deux fois chassé: Macedone est mis en sa place: Massacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres.

'LEs Prestres Elpide & Philoxene, que le Pape avoit envoyez pour faire venir les Eusebiens au Concile de Rome, demeurerent en Orient jusqu'au temps que ce Concile se devoit tenir, 'c'est à dire "jusqu'au mois de juin, [parcequ'on ne leur permit pas de s'en retourner plustost. Ainsi ils pouvoient bien estre à Antioche durant que les Eusebiens y tenoient leur Concile:] mais il est certain qu'ils n'y eurent aucune part. [b]Enfin on les laissa retourner à Rome tout tristes des malheurs dont ils avoient esté témoins, [c]& chargez d'une lettre qu'Eusebe, Dianée, & les autres Orientaux écrivirent au Pape pour s'excuser

Ath.sol.p.816.b

ap.2.p.744.

V. S.Jule note 3.

Socr.l.2.c.8.p. 84.d.

b Ath.ap.2.p. 740.b.

c.p.739.

de n'estre pas venus à son Concile. 'Ils l'écrivirent d'Antioche; d|Socr.l.2.c.17.
Note 31. ["ce qui donne quelque lieu de croire qu'ils y continuerent leur p.94.d.
assemblée jusqu'au mois de juin. Nous ne raportons point ce qu'ils mandoient à Jule, ni ce que Jule leur récrivit, parceque nous avons cru le devoir reserver pour l'histoire de ce saint Pape, avec ce qui se passa dans le Concile de Rome, où S. Athanase & Marcel d'Ancyre furent declarez innocens.

V.S.Jule § 7. La réponse de Jule"ne paroist par avoir esté écrite plustost que vers le mois d'aoust ou de septembre de l'année 341.] Lorsqu'elle Socr.l.2.c.12.p.89.c|Soz.l.3.c.7.p.505.506.
fut apportée en Orient, il y estoit arrivé un grand vide dans le parti des Eusebiens, par la mort de celui qui en estoit l'ame & le
Note 32. chef, c'est à dire "d'Eusebe usurpateur du siege de Constantinople,
'qui par son ambition d'estre trois fois Evesque, comme parle le Ath. ap.2.p.726.d.
Concile d'Alexandrie, ne l'estoit plus dutout selon les regles de l'Eglise.[Cet Evesque, ou plutost cet heresiarque, ayant donc esté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Eglise, & particulierement de ceux qu'il venoit de causer dans Alexandrie,] le peuple de Constantinople qui estoit plein de zele pour Socr.l.2.c.12.p.89.d|Soz.l.3.c.7.p.506.a.
la foy, rétablit Saint Paul en son siege.[Asclepas de Gaza peut y avoir contribué.]Car on trouve qu'il vint à Constantinople pour Hil.fr.2.p.20.
favoriser S. Paul. 'Mais en mesme temps les premiers ministres Socr.p.89.d.
d'Eusebe, & qui par sa mort devenoient les chefs de sa faction, c'est à dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Ursace & Valens, qui estoient les plus échaufez pour le parti; 'ces Prelats, dis-je, établirent Macedone d|Soz p.506.a|Cang.de C.l.4.p.132.133.
Evesque de Constantinople, dans une eglise qu'il avoit bastie, & qui porta depuis le nom de Saint Paul son adversaire, lorsque le corps de ce Saint y eut esté mis sous Theodose.

'Ce Macedone celebre[par ses cruautez, &] pour avoir donné Hier.chr.
le nom aux heretiques ennemis du S. Esprit, comme on le verra dans la suite, 'estoit un homme déja âgé, qui avoit esté long-temps Socr.l.2.c.6.p.83.d.
Note 33. Diacre ["ou plutost Prestre] de l'Eglise de Constantinople sous Alexandre. 'Saint Jerome écrit qu'il estoit brodeur, ou l'avoit esté. Hier.chr.
'Les historiens disent que comme on parloit à Saint Alexandre Socr.p.83.d|Soz.l.3.c.3.p.500.a.b.
de celui qui pourroit luy succeder, il répondit que si on vouloit seulement un homme qui eust quelque pieté exterieure, & beaucoup d'adresse à manier les affaires civiles & à traiter avec les grands, on pourroit choisir Macedone. 'D'autres pretendoient Soz.p.500.b.
que S. Alexandre avoit loüé ses mœurs. [Mais ce seroit faire tort à la lumiere de S. Alexandre. Car dés que S. Paul eut esté établi successeur de ce Saint sur la fin de l'an 336,] Macedone se declara Ath.sol p.813.b.c.

son accusateur, par une calomnie si visible, qu'il l'abandonna luy mesme, & se soumit à S. Paul. [Il se soumit sans doute encore plus aisément à Eusebe,] 'puisque les Ariens le jugerent digne d'estre Evesque de la premiere ville de l'Empire d'Orient.

Hier. chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 342.

Socr. l. 2. c. 15. p. 92. b. c.

'Socrate remarque que Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'histoire de ce temps-ci, n'a osé parler de cette election de Macedone, depeur d'estre obligé d'en raporter aussi les suites funestes. 'Car elle causa dans Constantinople comme une guerre civile qui y produisit une infinité de troubles, de seditions, & de meurtres: 'Constance qui estoit à Antioche ayant appris la nouvelle de ce desordre, en fut extremement irrité, & comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene general de la cavalerie, il luy donna ordre de chasser en passant Saint Paul de Constantinople. Hermogene voulut executer son ordre par la force, mais il ne fit qu'exciter dans la ville une grande sedition; & comme nonobstant cela il s'efforçoit de faire chasser le Saint par les soldats, le peuple s'emporta à la derniere violence; il mit le feu au logis d'Hermogene, le prit luy mesme, & l'ayant attaché avec une corde, il le traina par la ville, & le tua. 'Ammien avoit décrit toute cette histoire dans les livres qui sont perdus, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en passant, au sujet d'Herculan fils de ce mesme Hermogene. 'Libanius en parle aussi, mais en un mot. [a] Elle arriva sous le III. Consulat de Constance, & II. de Constant, & ainsi en l'an 342. La chronique de S Jerome en parle sur l'an 341.

c. 12. p. 90. d| Soz. p. 506. a. b.

Socr. l. 2. c. 13. p. 90. b. c| Soz p. 506. b. c| Hier. chr.

Amm. l. 14. p. 23.

Lib. or. 3. p. 127. 128.

a Idat| Socr l. 2. c. 13. p. 90. c.

'Constance qui passoit alors l'hiver à Antioche, ayant sçeu un accident si étrange, monta à cheval, & nonobstant la rigueur de la saison, accourut en diligence à Constantinople, en chassa Saint Paul, ["s'il n'en estoit déja sorti de luy mesme,] & priva la ville de la moitié du blé que l'on distribuoit aux habitans, 'ne l'ayant pas voulu punir plus severement, à cause que tout le peuple vint audevant de luy en pleurant & en luy demandant pardon. 'Libanius dit qu'il ne fit perdre la vie à personne, qu'il ecouta avec douceur les raisons du plus habile du Senat, & qu'il les refuta avec force. 'Il rejettoit en partie sur Macedone le desordre qui estoit arrivé; [b] & de plus, il n'estoit pas bien aise qu'on l'eust fait Evesque sans en avoir son consentement. C'est pourquoi il se contenta de le laisser tenir ses assemblées dans son eglise propre, ne voulant ni confirmer ni infirmer son election.

p. 90. c| n. p. 187. c. Soz. l. 3. c 7. p. 506. c| Lib. p. 128. a.

V. S. Paul de CP.

Soz p. 506 c.

Lib. p. 128. a. b.

Socr. p. 90. d| Soz. p. 505. d.

b Soz. p 506. d.

[Les autres Eglises demeurerent apparemment sous la con-

342. V. S. Paul de CP.

duite des Prestres de S. Paul, "qui y retourna ce semble peu de temps aprés.] 'Mais Constance qui s'en estoit déja retourné à Antioche, l'ayant appris, envoya ordre à Philippe Prefet du Pretoire de le chasser de nouveau, & de mettre Macedone en possession des eglises. 'Philippe executa le premier ordre sans beaucoup de peine;& fit enlever Saint Paul avant qu'on eust eu le loisir de s'y opposer. Aussi-tost aprés il parut en public, tout environné de soldats, ayant à ses costez dans son chariot Macedone, qu'on fut aussi surpris de voir en cet état, que si on l'eust fait tout d'un coup sortir d'une machine de theatre. Comme ils se hastoient d'aller à l'eglise, tout le peuple y courut aussi, les Catholiques & les Ariens taschant à l'envi de se prevenir pour s'en saisir les premiers. 'Ainsi toute l'eglise se trouvant remplie d'une infinité de monde, on y vit une étrange confusion, lorsque le Prefet approcha avec Macedone. Car les soldats poussant le peuple avec violence pour faire faire place, on estoit obligé de se jetter l'un sur l'autre: Et comme cela mesme ne suffisoit pas encore, les soldats s'imaginerent que le peuple resistoit, & qu'il ne vouloit point laisser passer le Prefet, & commencerent à fraper à coups d'épées; de sorte qu'il en mourut, à ce que l'on tient, 3150 personnes, les unes tuées à coups d'épées par les soldats, les autres étoufées par la presse. 'Aprés un si horrible carnage, Macedone, comme s'il eust esté entierement pur & innocent de ce qui s'estoit passé, monta sur le throne episcopal, dont l'autorité d'un Prefet, plutost que celle de l'Eglise, le mettoit en possession.

Socr.l.2.c.16.p. 92.d. | p.93.a.b.c. | d. | p.94.a. | a.

'Mais quoique les Ariens se fussent rendu maistres de l'eglise par une voie si odieuse, [ils ne laisserent pas de vouloir rendre les Catholiques coupables des maux qu'ils avoient faits eux mesmes. Car nous ne croyons pas pouvoir raporter à autre chose,] 'les reproches qu'ils font à Asclepas dans leur faux Concile de Sardique, des inhumanitez barbares qu'il avoit commises au milieu de l'eglise de Constantinople, de mille homicides qui avoient souillé les autels mesmes par le sang des hommes, & de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les Chrétiens & les payens pour l'amour de Paul. 'Ils demeurerent en possession des eglises jusqu'à la fin de l'an 380, "c'est à dire durant quarante ans ans ou environ, à l'exception d'environ deux ans que S. Paul fut rétabli, comme nous le verrons dans la suite. Ces 40 ans marquez dans Socrate s'y trouveront encore plus justes, si on les conte depuis le commencement de 339, qu'Eusebe fut intrus à la place de S. Paul.

a. | Hil.fr. p.20.21. | Socr.l.5.c.7.p. 264.a.b|Marc. chr.an.380.



ARTICLE XXXVI.

Les Eusebiens deputent inutilement Narcisse, Marc, & d'autres à Constant, avec un nouveau formulaire.

Ath. de syn. p. 894. d. 'Les Eusebiens qui avoient dressé deux differentes confession de foy au Concile de la Dedicace d'Antioche, & y avoient encore signé celle de Theophrone, n'avoient pu par tant de changemens satisfaire l'inquietude & l'agitation de leur esprit. Ils firent donc peu de mois aprés, [en cette année "342,] Note 34. un nouveau formulaire qu'ils envoyerent en France, pour le presenter comme de la part d'un Concile, à Constant & à tous d.|Socr. l. 2. c. 18. p. 95. d.| Soz. l. 3. c. 10. p. 510. c. d. les autres de ce pays. 'Narcisse, Maris, Theodore d'Heraclée, & Marc d'Arethuse en Syrie, furent deputez pour le porter. [Ce dernier se fera souvent remarquer dans la suite de cette histoire, parmi les plus signalez des Ariens: & neanmoins les tourmens qu'il endura pour la foy sous Julien, luy feront recevoir des loüanges extraordinaires de Saint Gregoire de Nazianze & Ath. de syn. p. 895.|Socr. p. 96. a. de Theodoret; de quoy nous parlons "en un autre endroit.] V. la pers. de Julien note 16. 'Le formulaire dont luy & les autres estoient chargez, est raporté par Saint Athanase & par Socrate: Il n'a rien en soy que de veritable, mais il n'a rien aussi qui excluë suffisamment le venin de l'Arianisme.

[La legation de Narcisse n'estoit pas seulement pour apporter Socr. p. 95. c. d.| Soz. p. 510. c. d. le formulaire.] 'Mais si nous en croyons Socrate & Sozomene, c'estoit principalement pour satisfaire à la demande de Constant, qui avoit prié son frere de luy envoyer trois Evesques pour luy rendre raison de ce qui s'estoit fait dans la deposition de Saint Athanase & de S. Paul, [& apparemment des autres violences des Ariens, & de tout ce qui s'estoit passé dans le Concile d'An-Soz. p. 510. c. d. tioche:] 'Car le Pape Jule voyant que la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens [& les autres efforts qu'il avoit faits pour appaiser les maux de l'Eglise,] avoient esté inutiles, il crut devoir faire raport à Constant de l'état où estoient les choses, & ce fut sur cela que Constant écrivit à son frere pour demander d'en estre Bar. 341. § 25. éclairci. 'Les Eusebiens crurent par là avoir rencontré une occasion favorable de gagner l'esprit de Constant, comme ils avoient fait celui de Constance; & en effet, ils choisirent pour cette deputation les plus habiles d'entre eux.

Soz. p. 150. d. 'Lorsqu'ils furent arrivez auprés de Constant, ils défendirent

hautement tout ce qu'ils avoient fait,& tascherent de persuader à ce Prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de tres juste. Constant leur demanda leur confession de foy: '& eux cachant celle qu'ils avoient composée à Antioche, [a] luy en presenterent une autre, qui estoit celle dont nous venons de parler; & ils en donnerent des copies à tout le monde. 'Ils ne voulurent nullement conferer avec S. Athanase, dit Socrate, [qui suppose donc que ce Saint estoit alors à la Cour de Constant & dans les Gaules,] où ceci se passa selon le Saint mesme: [b] Il est neanmoins bien difficile, ou plutost impossibile, de croire que S. Athanase ait vu Constant avant l'an 345. [Mais S. Maximin de Treves supplea à son defaut,comme on le voit par] 'les plaintes que les Ariens firent depuis,de ce qu'il "n'avoit pas voulu recevoir les Evesques qu'ils avoient envoyez dans les Gaules, 'c'est à dire qu'il leur avoit refusé la communion.

Ib|Socr.l.2.c. 18.p.95.d. a Ath.de syn.p. 894.d. Socr.p.95.d. Ath.p.894. b ap.1.p 675. 676. Hil.fr.2.p.26. ἀποκηρύξαντα. Soz.l.3.c.11.p. 512.c.

'Enfin Constant reconnut manifestement qu'ils persecutoient tres injustement de grands Evesques qu'ils haïssoient, & qu'ils avoient deposez, non pour les crimes qu'on leur objectoit, mais parcequ'ils suivoient une doctrine contraire à la leur. 'Ainsi il renvoya ces deputez qui ne purent rien gagner sur luy, ni tirer aucun avantage de leur legation.

c.10.p.511.a. Ib|Socr.l.2.c. 18.p.96.d.

'Socrate aprés avoir raporté ceci, fait deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture de communion entre l'Occident & l'Orient. [Et en effet, Jule écrivant aux plus méchans des Eusebiens, ne laisse pas de leur parler comme à des freres & à des membres de la communion ecclesiastique. Il en faut neanmoins excepter quelques cas, comme nous venons de le voir de S.Maximin: & pour Gregoire & les autres intrus à la place des Catholiques exilez, nous ne craignons pas d'assurer que le Pape n'avoit point de communion avec eux.]'L'autre remarque de Socrate, est que Photin Evesque de Sirmich, commençoit dessors à publier son heresie. [Comme nous aurons peu de choses à mettre dans les années suivantes, jusqu'au Concile de Sardique en 347, nous pouvons raporter ici ce qui regarde les commencemens de cet heresiarque, dont l'histoire ne se peut pas aisément separer de celle de l'Arianisme.]

Socr.p.96.c. c.d.



ARTICLE XXXVII.

De l'heresie de Photin.

L'AN DE JESUS CHRIST 343.

Epi.71 c.1 p.828. 'SAINT Epiphane dit que Photin estoit de Sirmich : [a] mais on aime mieux suivre Socrate & S. Jerome, [b] qui disent qu'il estoit de la petite Gaule, [c'est à dire de la Galacie.] [c] Les Eusebiens disent de mesme qu'il estoit d'Ancyre en Galacie. [d] Il fut en effet instruit par Marcel d'Ancyre [e] dans sa jeunesse, [f] & fut quelque temps Diacre sous luy. Il fut depuis fait Evesque de Sirmich [principale ville de l'Illyrie,] [g] avec un applaudissement merveilleux de tout le monde. [h] Il avoit un fort bel esprit & une grande science. Il estoit habile en grec & en latin. [i] Il avoit la parole fort libre & fort aisée. [k] Il estoit naturellement eloquent & capable de persuader le monde. [l] Aussi l'on voit que son peuple luy estoit fort attaché.

a Bar.342.§ 49. b Hier.v.ill.c.107 p.299.b| Socr.l.2.c.18.p.96.d. c Ath.de syn.p.898.a. d Hil.fr.1.p.23. e Sulp.l.2.p.155. f Hil.fr.2. p.23. & alii. g Vinc.L.c.16. p.63.d. h d. i Epi.71. c.1.p.828. k Soz.l.4.c.6.p.542.a. l Hil fr.1.p.26. m Vinc.L.c.16. p.63. n Hil.fr.1.p.26.

[m] Il parut durant quelque temps le nourrir dans la doctrine Catholique. [n] Mais comme sa vie & sa conduite estoient corrompuës par divers dereglemens, & qu'il arrive souvent que l'accroissement des vices en diminuant en l'ame l'amour de Dieu, y produit la folle passion d'une science fausse & pernicieuse; aprés avoir perdu l'innocence de ses mœurs, il s'efforça de troubler la verité evangelique par de nouveaux dogmes, Vinc.L.p.63 d. '& commença tout d'un coup à vouloir porter son peuple à des erreurs étrangeres. Bar.342.§ 49. 'Baronius croit que c'est pour ce sujet qu'il se trouve des endroits où au lieu de Photin, qui signifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin* ou *tenebreux*. Lucif.r.on parc p.1075.b.c. 'Lucifer semble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

Vinc.L. c.17.p.64.e|341. 'Son heresie alloit à nier la Trinité & la distinction des Personnes divines, [o] & à renouveller les dogmes de Sabellius; [p] quoiqu'il se servist d'autres termes, ne reconnoissant qu'une seule "operation dans le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit, [q] & qu'il conservast à JESUS CHRIST la qualité de Fils de Dieu. [r] C'est ainsi que le Pere seul estoit Dieu, & que le S. Esprit ne subsistoit pas [personnellement :] [s] & il ne vouloit point que Dieu eust engendré; en quoy il convenoit avec les Ariens, [opposez en tout le reste à ses erreurs.] Alex.c.7.p.219. 220. 'Il paroist neanmoins par divers endroits de l'antiquité, & par les anathemes faits contre luy, qu'il

o Thdrt.h l.2.c.11.p.224.b. p Sulp.l.2 p.156. q Hil.fr.7.p.47.2.b.c. r Aug.ep.50 p.872 d. s t.3.ap.q.23.p.50.b.

" ἐνέργειαν.

'qu'il croyoit un Verbe eternel, mais non subsistant & distingué personnellement du Pere. Il vouloit que ce fust comme une extension que le Pere, ('qu'il appelloit quelquefois 'le Pere-Verbe,) [a]faisoit de luy mesme, quand il vouloit agir audehors. Il ne vouloit pas donner à ce Verbe le nom de Fils, '& luy donnoit quelquefois le nom de Pere.[b]Et neanmoins il semble qu'il ne vouloit pas reconnoistre que le Verbe est Dieu, alterant pour cela le texte du commencement de l'Evangile de S. Jean par une fausse distinction.

λογοπάτορα.

Epi.71.c.2.4.p. 830.b.c|832.a.
Merc t.2. p.128. § 17.
[a] Epi.ut sup.
Merc.t.2 p.312. 313.
[b] Aug.t.3.2p.q. 91.p.82.g.

[S'il eust dit que ce Verbe qu'il pretendoit n'estre autre que le Pere, s'estoit incarné en la personne de JESUS CHRIST, il se fust engagé à dire comme les anciens Patropassiens, que le Pere s'estoit fait homme, & avoit souffert la mort de la croix. Mais pour eviter cette erreur,]'il tomba dans celle qu'embrassa depuis Nestorius, en soûtenant que J. C. n'estoit qu'un pur homme, qu'il n'estoit point Dieu, & qu'il ne le falloit honorer qu'en qualité d'homme; 'ce qui a fait donner à ses sectateurs le nom d'Homoncionistes. [c]Il vouloit mesme selon Marius Mercator, qu'il fust né de Saint Joseph.[d]Aussi S. Hilaire luy donne souvent le nom d'Ebion,[e]comme Saint Jerome dit qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet ancien heretique; [f]& Saint Epiphane soûtient qu'il alloit audelà des blasphemes de Paul de Samosates. [g]Il reconnoissoit neanmoins que J. C. estoit né du Saint Esprit & de Marie.

Vinc.L.c.17.p. 341|Opt.l.4.p. 79|Socr.l.2 c. 18 p.96.d.
Aug.f.224.p. 1017.g|Merc.t. 2.p.128. § 20.
[c] § 17.19.
[d] Hil de Trin.l. 7.p 46.2.d|47 2. b.
[e] Hier.v.ill.c. 107.p.299.
[f] Epi.71. c.1.2. p.828.d|830 c.
[g] c.

NOTE 35. [h]Il disoit aussi que le Verbe 'avoit habité en luy, & s'estoit uni à luy d'une maniere particuliere; [i]& il semble qu'il luy accordast le titre de Fils de Dieu, [k]& mesme celui de Dieu selon Cassien, [l]sans vouloir neanmoins qu'il fust avant Marie, [m]ni qu'il eust creé le monde, ni qu'il fust avant tous les siecles.[n]Et quand on luy objectoit les passages de l'Ecriture qui prouvent son eternité, il pretendoit s'en défaire en disant que c'estoient des propheties qui regardoient le temps de la naissance qu'il avoit tirée de Marie, ou qu'ils regardoient le Verbe; [& ce dernier eust esté veritable, s'il eust cru que J. C. mesme estoit le Verbe.]

[h] Merc.t.2.p. 128.§ 17.19.
[i] Epi.71.c,2.p. 830.b.
[k] Cas inf. l.1.c. 2.p.902.
[l] Hil.de Trin.l. 8.p.631.d|Sulp. l.2.p.156.
[m] Hil.de Trin. l.7.p.47.2.c.d.
[n] Epi.71. c.2.p. 830.a.b.c.

'Quelques avantages qu'eust Photin pour eblouir les personnes peu éclairées, & quelque estime que ses ouailles eussent d'abord conceuë pour luy, cependant comme elles veilloient soigneusement pour la pureté de la foy, elles reconnurent bien-tost son erreur, dit Vincent de Lerins, & l'eloquence que ces peuples admiroient en luy, ne les entraina pas dans le precipice où il les

Vinc.L.c.16.p 339.340.

menoit. 'Au lieu de le regarder comme leur prophete & le conducteur du troupeau, ils eurent soin de le fuir comme un loup tres dangereux. [Nous verrons neanmoins par la suite de
Hil.fr.1.p.26. l'histoire, que cela ne se fit pas sitost;]& que Photin se défendit mesme par l'affection que son peuple avoit pour luy, contre l'au-
Socr.l.2.c.18.p.96.d. torité de l'Eglise, jusqu'en 351, 'quoique son heresie ait commencé à paroistre dés 342 ou 343, selon Socrate: [a]& que les Eusebiens
a Ath.de syn.p.897.898. la condamnent dans un de leurs formulaires, [fait, comme nous
Sulp.l.2.p.155. verrons, en 345.] 'Sulpice Severe dit qu'il avoit esté condanné dés devant le Concile de Sardique; [de quoy nous ne trouvons rien autrepart: ainsi nous remettons à en parler au temps de ce Concile, & aux autres où nous en trouverons quelque chose.]

ARTICLE IV.

Valens tasche d'usurper le siege d'Aquilée: Nouveau formulaire des Eusebiens: Concile de Milan: Constant obtient la convocation de celui de Sardique. Estienne succede à Placille d'Antioche.

L'AN DE JESUS CHRIST 344.

[NOUS ne trouvons rien en cette année qui regarde l'histoire de l'Arianisme. Mais nous y pouvons mettre un evenement dont nous ignorons le temps precis. C'est l'en-
Hil.fr.1.p.17. treprise ambitieuse de Valens,]'qui avant le Concile de Sardique voulut quitter son Eglise de Murse, pour s'emparer d'une autre
P.17. [qui estoit apparemment celle d'Aquilée.] 'Car il excita une grande sedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore son entreprise plus odieuse, fut qu'un Evesque nommé Viator n'ayant pu s'enfuir assez tost, y fut tellement accablé & foulé aux piez, qu'il en mourut trois jours aprés. [Mais toutes les intrigues de
P.19. Valens furent inutiles; car il demeura toujours à Murse,] '& Fortunatien assista au Concile de Sardique en 347, en qualité d'Evesque d'Aquilée.

P.18. 'L'un des six Evesques deputez de Tyr pour l'information de la
Thdrt.l.2.c.13.p.607.d. Mareote, estoit mort avant la mesme année 347.'Ce ne peut estre que Theognis de Nicée, ou Macedone de Mopsueste: & c'estoit apparemment le premier, lequel estoit mort assurément avant l'an 355. [Car quoiqu'il fust un des plus coupables de tous les Eusebiens, qu'il eust déja esté deposé, & que dans le Concile de Sardique il ait esté reconnu coupable d'une fourberie insigne, neanmoins ce Concile ne l'a point deposé & anathematizé avec

les autres.] 'Cette fourberie estoit d'avoir composé de fausses lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanase, Marcel, & Asclepas. [On ne marque point quand ce crime fut commis;] mais il fut prouvé dans le Concile de Sardique par ceux qui avoient alors esté Diacres de Theognis. Ath.ap 2 p.726. d|Hil.fr.1. p.9.

L'AN DE JESUS CHRIST 345.

5

'Trois ans depuis la legation de Narcisse & des autres qui avoient apporté à Constant un nouveau formulaire [en 342;] les Eusebiens, comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient fait jusques alors, assemblerent de nouveau leur synode à Antioche, 'selon l'opinion de Baronius & de M.r Valois, [a]& y dresserent encore un autre formulaire [b]raporté par S. Athanase & par Socrate. Il est beaucoup plus long que tous les autres; [c]de sorte qu'il en a mesme retenu le nom de longue exposition. Ath.de syn p. 895 c.d|Socr.n. p.23 2.d. Bar.344. §11| Socr.n.p.23.2.c. a Socr.l.2.c.19. p.97.a. b p.97-101|Ath.

[d]On y peut remarquer qu'il porte que le Fils est semblable au Pere en toutes choses: [e]Mais il ne parle jamais de substance. [f]Il anathematize aussi ceux qui disent qu'il a esté tiré du neant, & les autres impietez d'Arius: [g]& il ajoute aussi-tost, que c'est parceque ces paroles ne sont point de l'Ecriture. [h]Il semble reconnoistre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais il fait en mesme temps le Fils inferieur au Pere:'& mesme il dit positivement que le Fils a esté fait, quoique d'une maniere differente des autres creatures. 'Il condanne les opinions de Marcel & de Photin; [ce qui est remarquable pour le dernier, qui jusques ici ne se trouve point nommé dans l'histoire.] 'Ils luy attribuent toutes les erreurs dont on accusoit Marcel.'Les Eusebiens disent à la fin qu'ils ont esté contraints de s'étendre ainsi, afin de faire reconnoistre à tout l'Occident la pureté de leur foy, & les calomnies de leurs adversaires. de syn.p.896. 899. c Soz.l.3.c.11.p. 511.b. d Ath.p.898.b.c e Soz.p.511.b. f Ath. p.896.c. d. g d|897.a. h p.899.c. a. p.898.a. p.897.898. p.899.d.

'S'imaginant donc avoir dit quelque chose de nouveau, parcequ'ils s'exprimoient en plus de paroles, ils envoyerent ce formulaire en Italie par Eudoxe de Germanicie [en Syrie,] Martyre [dont on ne marque point l'evesché,] Macedone de Mopsueste,'& quelques autres,'entre lesquels estoit Demophile, [i]qui pouvoit estre l'Evesque de Cooé, (ou plutost de Berée,) marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, '& qui s'estant rendu celebre par la persecution de Libere, fut depuis fait par les Ariens Evesque de Constantinople en 370.'Ils furent donc en Italie presenter leur formulaire. 'Mais les Evesques d'Occident le rejetterent, declarant qu'ils se contentoient du symbole de Nicée sans demander rien davantage. p.895.d| Socr.l. 2.c.19.p 97.a. Ath.p.895 d. i Hil.fr.2.p.41. k p.32. Blond.prim p. 1190. Ath.p.895 d. Socr.l.2 c.20 p. 101.b.c.

Hil.fr.2.p.41. 42. 'Il se tenoit"alors un Concile à Milan, où ces Eusebiens estant venus, ils ne voulurent jamais condanner l'opinion heretique d'Arius, & sortirent tout en colere de l'assemblée; comme nous l'apprenons d'une lettre écrite huit ans aprés, 'au commencement de l'an 354. NOTE 36. Bar.354.§1.

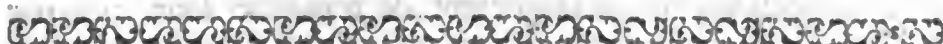
[Nous ne savons rien davantage de ce Concile. Mais il y a assez d'apparence que Constant s'y trouva, & que ce fut là qu'il prit la resolution d'écrire à son frere pour assembler un Concile œcumenique.] 'Au moins nous savons qu'il estoit à Milan, & qu'il écrivit sur ce sujet dés cette année, qui est la quatrieme depuis l'arrivée de S. Athanase à Rome[en l'an 341,]par le conseil de divers Evesques qui s'y trouverent. ["Constance ne put se dispenser*d'accorder le Concile;& ainsi il se tint deux ans aprés à Sardique.] Ath.ap.1.p.676. V. S. Athanase §42. * &c.

Blond.prim.p. 1191.1192. 'Il faut mettre apparemment en cette année la mort de Placille d'Antioche,[puisque nous avons vu qu'il avoit esté fait Evesque vers l'an 333,]'& qu'il gouverna douze ans selon la chronique de Nicephore, & Theophane. [Cela s'accorde fort bien avec] ªles trois ans que les mesmes auteurs donnent à Estienne 'mis à la place de Placille,[puisque ces trois ans se terminent à Pasque de l'an 348, comme nous le verrons dans la suite. Il est au moins certain que Placille estoit Evesque en 341,& Estienne en 347.] Thphn. p.34.d. p.35.c. a Thdrt. l.5.c. 39.p.755|l.2.c. 19.p.622.b.c.

Ath.in Ar.or.1. p.290.a. b sol.p.812.c. c|in Ar. or.1.p. 290.a. c Thdrt.l.2.c.7. p.598.c. p.598-600.b. c.9.p.593.c|594. c. c.19.p.622.b.c.d. 'Cet Estienne avoit esté deposé estant Prestre,ᵇ& Saint Eustathe ne l'avoit jamais voulu recevoir dans le Clergé à cause de son impieté. 'Mais ce qui l'avoit fait rejetter par ce Saint, le fit admettre & elever mesme à l'episcopat par les Ariens, ᶜmoins pour conduire le vaisseau de l'Eglise d'Antioche, qu'afin de le submerger. 'On peut juger ce qu'il estoit"par l'action qui obligea les Eusebiens mesmes à le deposer: [& il faut bien qu'il se signalast extremement en faveur de l'impieté,] 'puisque le Concile de Sardique fut obligé de le condanner"& de l'excommunier, avec sept autres des plus méchans d'entre les Eusebiens. 'Aussi Theodoret dit qu'il faudroit un livre entier pour raporter tout ce que luy & Placille avoient fait contre les loix de la pieté & de la justice, & l'eloquence de David pour en representer la grandeur. V. S. Athanase §35. Ibid. §48.

[Nous ne trouvons rien à remarquer pour l'année 346, sinon que] 'c'est celle dont est daté le celebre Concile de Cologne, où l'on pretend qu'Euphrate Evesque de cette mesme ville, fut deposé par le suffrage & l'autorité de 24 Evesques des Gaules, pour estre tombé dans l'heresie de Photin. C'est une histoire Conc.t.2.p.615. c.

Note 37. celebre, mais embarassée "de beaucoup de difficultez qui la rendent au moins tres incertaine.]



ARTICLE XXXIX.

Les Eusebiens se retirent de Sardique, & s'assemblent à Philippople, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en depose & anathematize huit des principaux

L'AN DE JESUS CHRIST 347.

V. S. Athanase § 44. [LES "Eusebiens ne purent se dispenser de venir au Concile de Sardique, & ils y vinrent au nombre d'environ 76 Evesques; mais ce fut pour s'en retourner aussi-tost, sachant bien qu'ils ne pouvoient soûtenir ni leur doctrine, ni leur conduite dans une assemblée legitime & reguliere, où l'on craignoit beaucoup Dieu, & peu Constance. Aussi-tost donc qu'ils furent arrivez à Sardique, ils se plaignirent "de ce que S. Athanase & les autres qu'ils avoient condannez, estoient admis dans le Concile comme Evesques. On leur répondit qu'on ne pouvoit pas traiter comme coupables des Prelats declarez innocens par le dernier jugement rendu sur leur sujet, qui estoit celui du Concile de Rome. Mais la verité ne satisfit pas ceux qui aimoient le mensonge. Ils crurent avoir droit de dire qu'ils n'avoient pas dû se trouver dans une assemblée où l'on admettoit des gents coupables de sacrileges, d'homicide, & de tout ce qui leur plaisoit d'imputer à leurs adversaires. Ils joignirent à cela quelques autres raisons aussi frivoles; & sur cela ils s'enfuirent durant la nuit.

Leur fuite fortifia beaucoup les autres preuves que l'on avoit de leurs crimes: De sorte que le Concile declara innocens ceux qu'ils avoient deposez, & usurpateurs ceux à qui ils avoient donné leurs Eglises:] 'Il deposa outre cela & anathematiza mesme les principaux chefs de leur parti, savoir Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Narcisse de Neroniade, Menophante d'Ephese, Theodore de Heraclée, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, 'dont les trois derniers avoient esté des commissaires envoyez à la Mareote contre Saint Athanase. Ath. ap. 2. p. 765. a. b | 766. b. P. 794. c. & alibi

'Les Eusebiens aprés s'estre enfuis de Sardique, s'arresterent enfin à Philippople dans la Thrace qui obeïssoit à Constance. Socr. l. 2. c. 20. p. 102. b.
Ib. note 51. Ils y tinrent leur Concile particulier, 'composé de leurs "76 Evesques, [partie heretiques, partie timides & lasches.] Estienne Hil. fr. 2. p. 28. 33.

d'Antioche est mis à la teste, [& il estoit digne d'y presider, autant par sa méchanceté que par la dignité de son siege]'Ce fut de ce conciliabule qu'ils tascherent de repandre leur venin par la lettre qu'ils envoyerent de tous costez. [S. Augustin en parle en quelques endroits:] 'Sozomene en fait l'abregé: [a] & S. Hilaire en raporte le formulaire de foy dans son traité des Synodes: [b] Nous l'avons mesme toute entiere dans les fragmens du mesme Saint. 'Les Eusebiens declarent qu'ils l'écrivent de Sardique, '& ils l'ont persuadé à Sozomene. [Mais ils font voir eux mesmes que cela est faux,] puisqu'ils parlent [c] de la lettre circulaire des Occidentaux, 'laquelle constamment n'a pu estre écrite qu'aprés qu'ils se furent enfuis de Sardique.

Socr. l. 2. c. 20. p. 102. b.
Soz. l. 3. c. 10. p. 510.
a Hil. syn. p. 129.
b fr. 2. p. 7-33.
p. 7. 22.
Soz. l. 3 c. 11. p. 512. b.
c Hil. fr. 2. p. 20.
Ath. ap. 2. p. 763. b.

[Il est aisé de juger qu'ils n'ont fait cette fiction,] dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis, [que pour couvrir la honte de leur fuite, & effacer s'ils eussent pu par cette confusion, l'autorité du legitime Concile de Sardique; comme ils voulurent quelques années aprés effacer le grand Concile de Nicée par l'equivoque de leur conciliabule de Nicé en Thrace. L'on voit par Saint Augustin qu'ils ne réussirent pas mal à l'égard du Concile de Sardique, le veritable estant inconnu de son temps en Afrique, où l'on ne connoissoit que le faux.]

Epi. 73. c. 2. p. 845. 846.

'Leur lettre, selon qu'elle est dans les fragmens de S. Hilaire, & qu'elle fut envoyée en Afrique, est adressée à Gregoire d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naple en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmacie, & generalement à tous les Evesques, Prestres, Diacres, & Fideles de l'Eglise Catholique; [ce qui estoit neanmoins faux de Donat, qui n'estoit Evesque de Carthage que dans le parti schismatique des Donatistes.]'S. Augustin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Evesques seulement estoient marquez, & non celui de leurs eveschez. 'Il dit que c'estoient les plus communs: & il ajoute mesme que quand des Evesques écrivoient à des Evesques, ce n'estoit pas la coutume de mettre le nom de leurs eveschez; 'c'est pourquoi il demande aux Donatistes quelle preuve ils avoient que Donat marqué dans le titre de cette lettre fust leur Evesque de Carthage. 'Il le leur accorde neanmoins facilement: mais il leur montre qu'ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens condannez par toute l'Eglise, ont tasché d'attirer à leur parti Donat & les Donatistes. 'Ils ne réussirent

Hil. fr. 2. p. 6.
Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d.
l. 4. c. 44. p. 208. 2. 2.
a l. 3. c. 3. p. 186.
d ap. 163. p. 283. 1. a. b.
in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d.
p. 187. 2.

pas mesme dans ce dessein. 'Et quoique Donat en confessant la Consubstantialité, crust le Fils inferieur au Pere, & le S.Esprit au Fils; neanmoins les Donatistes ne suivoient pas cette erreur, '& ne faisoient nulle difficulté de reconnoistre que les Ariens estoient des heretiques detestables. hær.69.c.6.p.122.d. in Cre.c.34.p.187.1.2|l.2.p.170.1.2.

ARTICLE XL.

Le Concile de Philippople condanne le Pape Jule, Osius, & divers autres: Confusion où l'Eglise estoit alors.

[LE sujet de la lettre des Eusebiens, est principalement de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de se joindre aux Occidentaux, & de flétrir leurs ennemis par les calomnies les plus noires. Ils n'y parlent que de paix, que de charité, que d'observation des loix de l'Eglise, eux qui estoient les perturbateurs de la paix & les violateurs de tous les Canons. Ils sont assez ridicules pour pretendre]que si Athanase & Marcel avoient encore quelque semence de pieté & de religion, quand mesme ils seroient innocens, ils devroient abandonner leur cause pour le bien de la paix;[c'est à dire pour les laisser regner à leur gré, & établir paisiblement l'Arianisme. Hil.fr.2.p.21.22.24.

Mais pour se venger de l'anatheme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entre eux; aprés avoir confirmé la condannation de S.Athanase, de Marcel, d'Asclepas, & de S Paul,]'ils prononcent anatheme contre Osius,Protogene, le Pape Jule, Gaudence [de Naïsse,] & S.Maximin de Treves. p.23.

'Ce fut cet anatheme mesme contre le Pape & contre Saint Athanase, qui fit reconnoistre à S.Augustin que cette lettre ne pouvoit venir que des Ariens.'Le crime general qu'ils reprochent à tous ces Prelats, c'est d'avoir esté auteurs de la communion de Marcel, d'Athanase, & des autres scelerats,comme il leur plaist de les appeller:'& ils rejettent particulierement ce crime si glorieux sur le Pape Jule. Aug.ep.163.p.283.1.c,d. Hil.fr.p.25. p.26.

'Outre ce crime commun, ils disent qu'Osius a toujours esté l'ennemi & le persecuteur d'un certain Marc de tres heureuse memoire,[qu'on ne connoist point,] & le défenseur de tous les méchans, nommément de Paulin autrefois Evesque de Dace, d'un Eustase, & d'un Quimasse, dont ils disent beaucoup de maux.'Sozomene dit de Paulin, & d'Eustathe Evesque d'Antioche: [ce qui ne fait point de difficulté pour le dernier: & pour Ibid. Soz.l.3.c.11.p.512.b.c.

Paulin, nous en parlons sur Saint Eustathe son successeur.]

Hil.fr.2.p.917. 25. 'Ils pretendoient que Protogene s'estoit condanné luy mesme en communiquant avec Marcel & Saint Paul, aprés avoir signé p.25|Soz. l.3.c. 11.p.512.c. plusieurs fois leur anatheme. 'Ils faisoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque son predecesseur avoit Hil.fr.p.26. anathematizez,'& encore de ce qu'il défendoit hautement Saint Paul de Constantinople. Mais la faute de Saint Maximin estoit bien plus noire, puisqu'il avoit communiqué le premier avec ce Saint,& avoit esté cause de son rétablissement; outre qu'il n'avoit point voulu recevoir les Evesques que les Ariens avoient deputez p.23.27. dans les Gaules[en 342.] 'Les Eusebiens excommunierent donc ces Prelats dans leur faux Concile de Sardique, priant tous les Fideles de n'avoir aucune liaison avec eux, ni avec tous ceux qui communiqueroient avec eux.

p.27. 'Ils ajoutent à la fin de leur lettre un symbole de leur foy, Soz.l.3. c.11.p. 512.d. qu'ils prient tout le monde de signer. 'Ils n'y parlent point de la a Socr.l.2. c.20. p.102.b|n.p.15. 2.b.c. Consubstantialité; a mais ils ne l'anathematizent pas aussi, pour établir que le Fils est d'une substance differente de celle du Pere b Hil.fr.2.p.28. comme l'écrit Socrate: b Au contraire ils y condannent ceux qui disent que le Fils a esté tiré du neant ou d'une autre substance,& syn p.129.130. non du Pere; 'ce qui enferme la foy de la Consubstantialité, si l'on veut suivre les conclusions qui naissent necessairement de ces principes.[Ainsi ce symbole n'est defectueux que par l'omission du terme de Consubstantiel, laquelle nous donne lieu de croire que l'on a voulu enfermer quelques equivoques, sous des termes qui en apparence n'expriment que la verité;& il n'est à rejetter que parcequ'il ne falloit point d'autre symbole que celui de Soz. p.512.513. Nicée, si on n'avoit point d'autre foy.] 'Sozomene en fait men- Hil.syn.p.129. 2. tion; '& Saint Hilaire le raporte dans son traité des Synodes, d'une version plus correcte que celle qui est dans ses fragmens. Epi.73.c.2.p. 846.b|847.c. 'Le Concile des Semiariens à Ancyre[en 358,] le cite avec eloge. [Je ne sçay d'où vient que S.Athanase l'omet dans le recueil qu'il fait des differens formulaires des Ariens.]

Conc.t.2.p.91.d 'Il ne faut pas oublier que le Synodique dit qu'Osius assembla un Concile à Cordoue, pour s'opposer à celui que les Ariens avoient tenu à Philippople, que cette sainte assemblée éclaircit les veritez de la foy, receut dans sa communion tous ceux qui avoient esté absous dans le Concile de Sardique, & condanna tous ceux qui y avoient esté condannez.

[Le Concile de Sardique servit à distinguer les innocens des coupables, pour tous ceux qui ne s'aveugloient pas volontaire-

ment eux mesmes par leur passion. Mais il ne servit pas à rendre la paix à l'Eglise comme on l'avoit esperé, parceque les Eusebiens qui s'appuyoient sur un bras de chair, & qui mettoient leur confiance en Constance, ne vouloient ceder ni à la justice ni à la raison, & s'emportoient, comme nous venons de dire, jusques à pretendre excommunier les plus illustres Prelats de l'Eglise. Ainsi le trouble s'augmenta au lieu de diminuer.] 'Socrate assure que depuis ce temps là la communion fut rompuë entre l'Orient & l'Occident. 'Jusque là toutes les disputes n'avoient point causé cette rupture:[a] mais depuis ce temps, dit Socrate, il sembla que le mont appellé Tisucis, ou plutost les pas de Sucques, 'dont Marcellin fait une ample description,[b] ne fust pas moins la borne des deux communions, qu'il l'estoit des provinces de Thrace & d'Illyrie, ce qui n'empeschoit pas, dit Socrate, que la communion ne demeurast indifferente dans l'Orient entre ceux mesmes dont la foy estoit differente: [c'est à dire que les Catholiques y communiquoient avec les Eusebiens, comme nous le voyons par l'Eglise d'Antioche.

Socr.l.2.c.22.p.106.b.

Soz.l.3.c.13.p.514.c.

a Socr.p.106.b.

Amm.l.21.p.189.190|n.p.195.

b Socr.l.2.c.18.p.96.d.

Nous ne savons que dire de cette remarque que fait Socrate sur la confusion deplorable où estoit alors l'Eglise, & nous ne voyons point que la suite de l'histoire nous donne lieu ni de la confirmer, ni aussi de la combatre absolument: Nous avons neanmoins quelque peine à croire que les Occidentaux aient rejetté tout à fait la communion de ceux qui n'avoient pas esté condannez nommément par le Concile de Sardique.] 'Car S. Hilaire assure qu'ils écrivirent aux Orientaux [en 349,] sur la condannation de Photin, & que ceux-ci leur répondirent, quoiqu'avec leur adresse ordinaire à faire le mal. [Et il semble en effet que quand la communion auroit esté entierement rompuë, le rétablissement de S. Athanase en 349, auroit dû la renouer. On ne peut douter que l'Egypte ne fust dans la communion de l'Occident. Cela se peut dire encore certainement des Evesques de la Palestine & de l'isle de Cypre,] 'qui signerent le Concile de Sardique,[c] de ceux de la Lycie & de l'Isaurie, qui estoient unis à S. Athanase. [Il paroist que les Orientaux & les Occidentaux se trouverent ensemble en 355, dans le Concile de Milan.] 'On voit aussi que les Orientaux de leur part adresserent à divers Evesques d'Occident la lettre de leur faux Concile de Sardique: [Cela ne marque point qu'ils voulussent rompre entierement avec eux. Je pense qu'ils firent la mesme chose en 351 dans leur Concile de Sirmich.] 'Ils écrivirent vers le mesme temps contre Saint Athanase au Pape Jule, [qu'ils

Hil.fr.1.p.27.

Ath.ap.2.p.768.c.d.

c sol.p.827.d.

Hil.fr.2.p.6.

fr.1.p.36.

pretendoient avoir deposé à Sardique. Ils presserent extremement Saint Eusebe de Verceil de se trouver avec eux à celui de Milan en 355. Ainsi je ne sçay si l'on peut dire que la communion fust entierement rompuë entre l'Orient & l'Occident, quoiqu'elle fust sans doute beaucoup alterée. Je croy mesme que nous
Ath.ap.2.p.766. a.b|sol.p.820.b. trouverons] 'que Basile d'Ancyre, quoiqu'excommunié nommément à Sardique, [ne laissoit point d'estre traité comme Evesque par les Orthodoxes de l'Orient & de l'Occident, la rigueur de la discipline ne se pouvant observer dans la confusion où estoient
Hil.fr.4.p.48.51. alors les choses.] 'D'autre part cependant le Pape Libere en renonçant à la communion de Saint Athanase, declare qu'il a la paix & la communion avec tous les Evesques d'Orient; [de sorte qu'il semble que ces deux communions fussent regardées comme
Soz.l.3.c.20.p.532.d. incompatibles.] 'S. Athanase en retournant en Orient ne voulut communiquer à Antioche qu'avec les Eustathiens, & non point avec Leonce. [C'est une difficulté qui merite bien d'estre examinée par ceux à qui Dieu en aura donné la capacité.]

ARTICLE XLI.

Persecution de Saint Luce, & de divers autres Orthodoxes aprés le Concile de Sardique: Concile de Milan contre Photin.

Socr.l.2.c.22.p.106.b. 'APRES que les Evesques des deux Conciles se furent separez pour s'en retourner en leurs dioceses, [Saint Athanase se retira à Naïsse, & ensuite à Aquilée.] Mais les Eusebiens ne gardoient pas de leur costé la mesme moderation. Car ne se contentant pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blasphe- V. son titre § 53.
Ath.sol.p.820.d. mes, 'ils y ajouterent des violences toutes nouvelles: C'estoit pour couvrir la honte de leur condannation & de leur fuite; & neanmoins ils ne faisoient par là que rendre plus visible à tout le monde la justice de la sentence qu'on avoit prononcée contre eux, & autoriser ceux qui disoient qu'ils ne s'estoient retirez de Sardique que parceque les receproches de leur conscience leur faisoient craindre de se voir convaincus publiquement d'estre des calomniateurs.

e. [Au sortir de Philippople ils passerent par Andrinople,] 'où les Fideles ne voulurent point communiquer avec eux, les regardant comme des gents qui se condannoient eux mesme par leur fuite. Ils s'en plaignirent à Constance, & obtinrent de luy qu'il fist trancher la teste à plusieurs [ministres de cette Eglise.]

διὰ τῆς φάβ.ικος. Ils furent condannez comme si c'eussent esté des laïques, "par jugement des officiers de la Fabrique des armes, 'dont il y avoit une compagnie fort nombreuse en cette ville. [a] L'Eglise a consideré ces Ecclesiastiques comme des Martyrs, & le martyrologe Romain en fait memoire le 11 de fevrier. 'Leurs monumens se voyoient auprés de la ville d'Andrinople, lorsque S. Athanase y passa [deux ans aprés.] Philagre qui avoit de nouveau esté fait Comte, fut encore en ceci le ministre de la cruauté des Eusebiens. Amm.l 31.p. 446|n.p.474. a Bar. 348. § 3. Ath.sol.p. 820. d.

[S.Luce qui estoit le pasteur d'un si genereux troupeau, ne fut pas mieux traité que ses ouailles. Nous avons vu ci-dessus que les Eusebiens l'avoient fait exiler chargé de chaines; qu'ayant ensuite esté rétabli, peut-estre par la mort de Constantin, ils l'avoient fait bannir une seconde fois, & l'avoient reduit à implorer en l'an 341, le secours du Pape & du Concile de Rome.

V. S.Jule § 4. Il "semble qu'il ait esté rétabli depuis, quoiqu'on ne voie pas

* V.S Athanase § 43. comment cela se soit fait, & * qu'il se soit trouvé au Concile de Sardique.] 'Au moins Saint Athanase nous donne lieu de croire qu'immediatement aprés ce Concile il estoit dans la possession de son Eglise, & dans la liberté de parler contre les Eusebiens, & de condanner hautement leur doctrine impie: ce qu'il faisoit avec autant de hardiesse [que s'il n'eust jamais eprouvé leur cruauté.] Sa generosité leur estant insupportable, ils luy firent pour la seconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaines p.821.a.

Note 38. de fer, & en cet état, ils l'envoyerent en exil, où il mourut "de la maniere qu'ils le savent, dit Saint Athanase [marquant assez par là qu'on les soupçonnoit de luy avoir osté la vie par une mort violente.] 'Ainsi ce n'est pas sans raison que le martyrologe Romain le met au rang des Martyrs le 11 de fevrier, avec ceux de son Clergé dont nous venons de parler. Boll.11.feb.p. 519.520.

'Saint Athanase met aprés ceci le bannissement de Diodore Evesque d'Asie, [b] peut-estre de Tenedo [dans l'Archipelage,] [c] & la seconde persecution de Saint Olympe d'Enos, & de Theodule de Ath.p.821.a| 822.d. b Hil fr.1.p.19. c Ath.p.822.a. b.

V. § 29. Trajanople; [de quoy nous avons "parlé par avance.]

'Comme leur fureur estoit particulierement animée contre S.Athanase, [d] ils firent bannir en Armenie deux Prestres & trois Diacres d'Alexandrie; [e] & depeur que [les Saints & les autres Evesques,] se confiant sur le jugement du Concile de Sardique, ne voulussent rentrer dans leurs Eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux magistrats d'Alexandrie, que si Aug.in Cre.l 3 c.34.p.186.2.d. d Ath.p.820.d. e p.821.c.

Athanase, ou quelqu'un des Prestres qu'ils nommoient, se trouvoit estre entré dans la ville, ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teste [sans autre forme.]

p.820.d. 'Ils firent aussi bannir en la haute Libye les saints Evesques Macaire ou Arie, & Astere, [comme nous le disons "en un autre endroit,] parcequ'ils les avoient quittez à Sardique pour se joindre aux Occidentaux. V.S.Athanase § 44.

p.821.d. 'Ils ne se contenterent pas mesme de tant d'excés. Mais comme le pere de leur heresie est comparé à un lion qui tourne continuellement autour de nous pour chercher quelqu'un à devorer; ainsi ces heretiques s'estant rendu maistres des postes, faisoient sans cesse mille courses de toutes parts; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochast leur fuite, & qui témoignast son aversion pour l'heresie Arienne, ils le faisoient fouetter, emprisonner, bannir de son pays, & se rendoient si redoutables & si terribles à tout le monde, qu'ils en obligerent plusieurs à deguiser leurs sentimens; & les autres aimerent mieux s'enfuir dans les deserts que d'avoir aucune communication avec eux.

[Avant que de terminer cette année, il faut dire un mot de ce qui se passoit dans l'Occident, "aprés le Concile de Sardique, à l'égard de Photin, dont nous avons cru devoir joindre l'histoire avec celle de l'Arianisme.] 'S. Epiphane dit que cet heresiarque fut deposé dans le Concile de Sardique. Mais "tous les monumens qui nous en restent n'en disant rien, il semble qu'on peut presumer que cela s'est fait dans quelque autre Concile d'Occident, que S. Epiphane aura confondu avec celui de Sardique. 'Et en effet, S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Evesque, & avant la reconciliation d'Ursace & de Valens, [ce que nous montrerons s'estre fait en 349,] il s'en estoit tenu un autre à Milan, où il avoit déja esté condanné comme heretique, '& excommunié. [Ainsi appliquant à ce Concile de Milan ce que S. Epiphane dit de celui de Sardique, nous trouverons] 'qu'il n'y fut deposé qu'aprés y avoir esté appellé par les Evesques, pour rendre raison des heresies qu'on luy imputoit, & avoir eu la liberté de se défendre. Le mesme Pere dit qu'entre la premiere condannation de cet heretique, & la derniere [en 351,] il fut souvent refuté dans diverses conferences qu'on eut avec luy. 'Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit longtemps inutiles tous les efforts qu'on fit pour le priver de son siege.

Note 39. Epi.71.c.1.p.825. Bar.341.§49. Note 40. Hil.fr.1.p.23. p.26. Epi.p.829.a.b. Hil.fr.p.26.

[Il n'y a guere lieu de douter que ce Concile de Milan, que nous mettons en 347, ne soit celui mesme dont parlent Ursace

& Valens dans leur retractation de l'an 349,] 'lorsqu'ils disent qu'ils condannent Arius & ceux qui tiennent ses sentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeste qu'ils avoient presentée à Milan. 'Le Concile de Rimini témoigne aussi que dans un Concile de Milan, où estoient les Prestres & les legats de l'Eglise Romaine, comme on le lit dans S. Hilaire, Ursace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils se sentoient coupables; & il ajoute qu'on leur accorda cette grace. [Nous examinerons autre-part ce qui regarde ces deux Evesques. Il nous suffit de remarquer ici que]'ce que le Concile de Rimini dit des legats du Pape à Milan, explique, selon le sentiment du P. Petau, ce qui est dans S. Hilaire, 'que Photin avoit esté condanné par les Romains deux ans avant la lettre d'Ursace & de Valens écrite à Jule[en l'an 349.]

p.25. | p.34|Ath. de syn.p.877.d. | Conc.t.2.p.730 | Hil.fr.p.25.

ARTICLE XLII.

Les Eusebiens contraints de deposer Estienne d'Antioche, mettent en sa place Leonce aussi méchant que luy.

L'AN DE JESUS CHRIST 348.

'Les Evesques Vincent de Capoue, & Euphrate de Cologne, arriverent [cette année] vers Pasque à Antioche, pour demander à Constance de la part de Constant son frere & du Concile de Sardique, le rétablissement des Evesques que ce Concile avoit jugé innocens. Estienne Evesque d'Antioche voulut noircir la reputation de ces deux Evesques, par une fourberie peut-estre sans exemple, & qui n'estoit digne que de luy. [Nous ne la raportons pas ici, parcequ'on la voit 'en un autre endroit.] Mais elle retomba sur luy mesme:'de sorte que les Eusebiens qui l'avoient fait Evesque, furent obligez de le deposer, & les officiers de Constance le chasserent de l'eglise,[c'est à dire de la possession des eglises, & de la maison episcopale.]'Il vivoit encore[en 362] sous Julien, qui'le rappella d'exil, & voulut mesme le rétablir dans l'episcopat.

Ath.sol.p.822. a.b. | V. S Athanase §55. | d|Thdrt.l.2.c.8. p.600.b. | Chry.in gent.t. 1.p.694.c.d. | V. la pers.de Julien §3.

'Cependant comme il ne falloit pas que l'heresie Arienne manquast d'un chef, on établit en sa place Leonce l'eunuque, 'la violence de Constance l'ayant emporté sur toutes les regles de l'Eglise.'Ce Leonce estoit de Phrygie, d'un esprit couvert & dissimulé, comme ces écueils d'autant plus dangereux qu'ils sont cachez sous les eaux. 'Il avoit esté disciple du saint Martyr

Ath.p.822. | fug.p.718.d. | Thdrt.p.600.b. | Philsg.l.2.c.15.p. 20.

Epi. 69. c.5.p. 730.d. Lucien, selon Philostorge.'Il fut tout entier à Arius dés le commencement de son heresie,[a] & en conserva toujours depuis sans

a Phisg.p.21. b Ath.sol.p.812. aucune alteration les maximes les plus detestables. [b] C'estoit à cause de son impieté que Saint Eustathe d'Antioche ne l'avoit

c. jamais voulu admettre dans son Clergé. 'Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni[en l'an 330,]non seulement les Ariens

Thdrt.l.2.c.19. p.620.d. l'y receurent, mais ils l'eleverent à l'episcopat, 'contre les loix prescrites par le Concile de Nicée.

Ath.sol p.827.c [Car outre l'heresie, il avoit encore une incapacité]'qui le

c|fug.p.718.c.d. rendoit mesme indigne de la communion laïque. 'C'est qu'ayant une familiarité scandaleuse avec une jeune femme nommée Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il luy eust fait perdre cette qualité; & voyant qu'on luy défendoit de demeurer

fug.p.718.c.d| sol.p.827.c|Bas. de virg.t.1.p. 675.676. avec celle, il se mutila luy mesme pour avoir cette liberté.]'Mais cette action qui n'avoit garde d'appaiser un si grand scandale,[c]le fit deposer de la prestrise.[Pour la maniere dont il exerça l'episco-

c Ath.fug.p.718. c.d|sol.p.827.c. pat durant prés de dix ans, nous ne le pouvons mieux apprendre que de Theodoret, qui estant d'Antioche mesme paroist avoir

Thdrt.l.2.c.19. p.622.c.d. esté fort bien instruit de tout ce qui regarde cette Eglise.] 'On ne sauroit, dit-il, écrire combien luy & ses deux predecesseurs

p.621.a. Placille & Estienne firent d'impietez & de crimes. 'Il taschoit neanmoins de couvrir la maladie de l'Arianisme dont il estoit

p 622.c.d. tourmenté,'& faisoit ce qu'il pouvoit pour cacher sa malice sous une fausse apparence de douceur.

c. 'Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques dans Antio-

p 621.a|Soz.l.3. c.20.p.533.c. che[qui obeïssoient aux Evesques Ariens,]il se trouvoit [que dans les assemblées de l'Eglise,]lorsqu'il falloit chanter le *Gloria Patri*, les Catholiques chantoient *Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*,[comme l'Eglise a toujours continué de faire;]& les autres disoient *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Esprit*,[ce qui mar-

Soz.p.533.c.d. que moins l'egalité des trois Personnes.] 'Leonce qui se trouvoit embarassé par cette contrarieté, n'osoit empescher ceux qui suivoient la doctrine du Concile de Nicée, parcequ'ils estoient

Thdrt.p.621.a. b. en trop grand nombre.'Mais pour luy, il passoit ce verset; & ceux qui estoient auprés de luy, ne luy entendoient jamais dire

Soz.p.533.d. que ces derniers mots, *dans les siecles des siecles*.'On raporte mesme que touchant sa teste toute blanche de vieillesse: Quand cette «
neige, disoit-il, sera fonduë, il y aura bien de la bouë; voulant «
dire que quand il seroit mort, cette division du peuple dans le service, produiroit des troubles, parceque ses successeurs ne le pourroient pas souffrir comme luy.



ARTICLE XLIII.

Suite de l'histoire de Leonce: Flavien & Diodore soûtiennent la foy contre luy.

'IL y avoit alors à Antioche deux illustres laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits Prestres de la mesme Eglise, & enfin Evesques; le premier d'Antioche mesme, & l'autre de Tarse.] 'Ils estoient tous deux d'une naissance illustre; mais ils ne trouvoient point de plus illustre noblesse que la pieté & la défense de la foy. 'Diodore avoit étudié à Athenes la philosophie & la rhetorique.'Ils avoient tous deux embrassé la vie des Ascetes.'Diodore n'avoit sur la terre ni maison, ni table, ni lit: Il menoit une vie tout à fait apostolique, n'ayant quoy que ce soit de propre, & se contentant de la nourriture qu'il recevoit de ses amis, parcequ'il employoit tout son temps à la priere & à la predication de la parole divine. 'Ses mortifications qui paroissoient sur ses membres & par la pasleur de son visage,'luy attirerent une foiblesse d'estomac qui luy causoit de grandes douleurs, [mais qui ne l'empescha pas de vivre fort long-temps,& de rendre à l'Eglise des services tres considerables.]

Thdrt.l.2.c.19. p.621.d. | l.4.c.22.p.697.2. | Fac.l.4.c.2.p. 164. | Thdrt.p.621.c. | Fac.l.4.c.2.p. 155. | p.156. | p.164.

'Luy & Flavien animoient jour & nuit tout le monde à la pieté, 'faisant une profession ouverte de défendre les dogmes apostoliques.'Philostorge dit que ce fut Flavien,& les moines qu'il avoit amassez,qui commencerent à chanter ce verset:*Gloire soit au Pere, & au Fils,& au S.Esprit;*[ce qui marque au moins qu'il estoit des premiers à exciter le peuple à le chanter.] 'S. Chrysostome fait un grand eloge"du soin qu'il prit des Catholiques depuis l'exil de Saint Eustathe jusqu'à l'election de S.Melece. Ce fut luy aussi & Diodore qui apprirent les premiers au peuple, selon Theodoret, à chanter les Pseaumes de David à deux choeurs.'Socrate dit que cette pratique a tiré son origine de S.Ignace,[& "elle est mesme peut-estre encore plus ancienne: mais Flavien & Diodore peuvent l'avoir renouvellée, & l'avoir renduë plus celebre dans Antioche; d'où s'estant repanduë dans l'Orient, elle a ensuite esté embrassée dans tout le reste de l'Eglise.]'On cite de Theodore de Mopsueste qu'ils traduisirent du syriaque en grec, cette espece de psalmodie"qui se chante à deux choeurs, & que deux personnes presque seules établirent dans tout le monde Chrétien une si admirable pratique.

Thdrt.p.622.2. | p.621. | Phisg.l.3.c.13.p. 47. | Chry.t.1.or.52. p.578.579|t.4.p. 8.8.b.c.1 | &c. | Thdrt.p.622.a. | Socr.l.6.c.8.p. 313.d. | V.S.Ignace § 10. | Thdrt.n.p.78.1. a.b|Nicet.l.5.c. 30.p.304.1. | *quas antiphonas dicimus.*

Thdrt. l.2.c.19. p.622.a. 'Flavien & Diodore avoient encore accoutumé d'assembler les Fideles aux tombeaux des Martyrs;& là ils passoient toute la
a.b. nuit à chanter des hymnes, & les loüanges de Dieu. 'Leonce n'osant l'empescher, parcequ'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux personnes, il les pria avec une douceur affectée, de faire ces assemblées dans les eglises; à quoy Flavien & Diodore qui connoissoient fort bien sa malice, obeïrent tres volontiers.[1] 1.

[Ce que nous venons de dire de la conduite de Leonce, eust pu
p.621.b. faire croire qu'il avoit une veritable douceur,] '& qu'il taschoit effectivement de maintenir le peuple dans l'union par l'amour de la paix, si le reste n'eust fait voir la méchanceté de son ame, & que sa moderation apparente n'estoit qu'un effet de la crainte qu'il avoit du peuple,& des menaces terribles que faisoit Constance, dit Theodoret, contre ceux qui oseroient dire que le Fils
p.622.b. n'estoit pas semblable au Pere.'Car il effaça tout ce qu'Estienne &
p.621.b. Placille avoient fait'de crimes avant luy,'& il fit tous les maux βδελυρίαν. qu'il put aux Catholiques, comme au contraire il favorisoit &
c. soutenoit en toutes choses les heretiques. Il ne faisoit jamais la moindre faveur aux premiers, & donnoit aux autres une liberté
c|622.b.c. & une protection toute entiere.'Quelques vertus eminentes que possedassent ceux là, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction ecclesiastique; & quelque dereglez que fussent ceux-ci, il les ele-
p.622.c. voit aux charges les plus considerables du Clergé. 'C'est ce qui faisoit que la pluspart des laïques estant tres zelez pour la foy, les Ecclesiastiques au contraire estoient presque tous infectez de l'heresie, quoiqu'ils n'osassent pas le faire paroistre dans les discours qu'ils faisoient au peuple.

[Rien ne décria tant son episcopat que le choix qu'il fit d'Aece pour l'elever au diaconat. Car la doctrine de cet Aece estoit si
Ath.de syn.p. 873.a. impie, & il avoit si peu de soin de la cacher,]'qu'il s'acquit enfin le surnom d'athée. [Mais comme il y a beaucoup de choses à dire sur cela, il vaut mieux les reserver pour un autre endroit.

Plus la conduite de Leonce estoit horrible aux yeux de Dieu,
Chr.Al.p.630.; 672. plus elle a esté approuvée & estimée des Ariens,] 'comme on le peut voir dans les eloges qu'on lit de luy dans la chronique
p.672. d'Alexandrie.'Ce qu'elle en dit de particulier, c'est qu'il prenoit un grand soin des hospitaux destinez pour la reception des étrangers, & qu'il en donna la conduite à trois personnes fort zelées

Philsg.l.3.c.18.p. 54. a n.p.166. 1. 'Philostorge dit que Leonce deposa ou excommunia Flavien & Paulin. [a] Mais on ne voit point que Flavien ait jamais esté separé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S. Melece; [& il est certain que Paulin n'y fut jamais uni, ayant toujours esté du nombre des Eustathiens.]

pour

pour la religion Chrétienne. Elle ajoute que ces trois personnes allant un jour en un lieu qui estoit à six ou sept lieuës d'Antioche, le premier de trois nommé Eugene se mit à catechizer un Juif qui se rencontra avec eux. Le Juif pour s'en moquer, leur dit que s'ils vouloient manger un serpent qu'ils trouverent mort sur le chemin, il se feroit Chrétien. Ils accepterent la proposition, mangerent le serpent, & n'en receurent aucun mal: ce qui ayant touché le Juif, il se convertit effectivement, & vécut avec beaucoup de pieté dans l'hospital qu'ils gouvernoient.

'La mesme chronique semble attribuer à Leonce une histoire de Saint Babylas[Evesque d'Antioche sous Dece;& il aura pu la faire à l'occasion de la translation du corps de ce Saint à Daphné: car elle se fit de son temps vers l'an 352.] Il semble que cette histoire n'ait pas esté fort exacte & fort fidele; [& il n'est pas étonnant que celui qui aimoit si peu la verité dans les choses de la foy, ne se mist pas beaucoup en peine de la chercher dans un sujet bien moins important.] p.630.

ARTICLE XLIV.

Constance est obligé par Constant de rappeller S. Athanase & les autres Evesques bannis: Retractation d'Ursace & de Valens: Concile de Sirmich contre Photin.

[IL est temps de reprendre la suite de l'histoire que la deposition d'Estienne & l'ordination de Leonce nous avoient fait interrompre.

Vincent & Euphrate estoient donc venus demander le rétablissement de S. Athanase & des autres Prelats deposez par les Eusebiens. Mais "Constant en demandant ce rétablissement à son frere, le menaçoit, s'il ne l'accordoit pas volontairement, de l'y obliger par les armes. Les Eusebiens mesmes n'oserent pas conseiller à Constance d'entreprendre une guerre pour ce sujet.] V.S.Athanase § 54.

'Ainsi il rappella enfin ceux qu'il avoit chassez, entre lesquels on nomme Saint Athanase, S Paul, Marcel, & Asclepas. [a] Il envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir sans difficulté. 'On y ajoute S. Luce. [Mais nous avons remarqué qu'il avoit esté banni un peu avant ce temps-ci, & qu'il mourut dans cet exil.] Socr.l.2.c.23.p.111.d|Soz.l.3.c.24.p.537.c. a Socr.p.111.d. Soz.p 537.c.

'Le rétablissement de Saint Paul à Constantinople, reduisit Macedone usurpateur de son siege, à se contenter d'une seule Socr.p 112 a| Soz p.537 c.

eglise [qu'il avoit bastie.] On assure que le retour de Marcel fit de grands troubles dans Ancyre, à cause de Basile qu'il en fallut

Socr.p.112.a. chasser : 'ce qui donna occasion aux Ariens de l'accuser & de le

Soz.p.537.c. calomnier de nouveau. 'Les autres n'eurent pas de peine à se re-

Socr.p.112.a. tablir, '& on assure particulierement qu'Asclepas fut receu avec joie par ceux de Gaza.

[C'est la derniere chose que nous trouvons de cet Evesque, qui depuis l'an 330 avoit esté l'un des plus grands objets de la

Ath.fol.p.812. 813. haine, des calomnies, & des persecutions des Eusebiens,] 'sans

a Boll.26.feb. p.548.§20. avoir d'autre crime que de haïr leur heresie : [a] Il a esté reveré comme un Saint par son peuple, comme on le voit par la vie de S.Porphyre l'un de ses successeurs, où il est qualifié un tres saint & tres heureux Prelat, qui a souffert beaucoup d'afflictions pour la foy Orthodoxe, & dont le nom & les actions sont écrites dans le paradis des delices [eternelles. En effet, nous ne voyons rien en luy qui ne le rende digne de la veneration publique de toute l'Eglise, quoique nous ne trouvions point son nom dans aucun martyrologe.] Il est encore marqué dans la vie de S. Porphyre, qu'il avoit basti l'ancienne eglise de Gaza qui estoit du costé de l'Occident.

Socr.l.3.c.25.p. 204.d. 'Saint Irenion qui assista "au Concile d'Antioche en 363, sous V.S.Melece § 8.

b Boll.27.feb.p. 647.§11. Jovien, [fut assez probablement son successeur.] [b] Marc Diacre de Gaza, auteur de la vie de Saint Porphyre, qui succeda presque immediatement à S. Irenion, en parle comme d'un Evesque tres celebre par sa pieté, & d'un concitoyen des Anges, dont il eust volontiers fait l'eloge, si on eust pu le faire en passant [& en peu de mots,] & s'il n'eust fallu pour cela un ouvrage exprés. Il esperoit que d'autres qui savoient son histoire encore mieux que luy,

p.548.§18. s'acquiteroient de ce devoir. 'Ce Saint bastit à Gaza une nouvelle eglise appellée Sainte Irene, ou de la Paix, avec une petite maison episcopale qui y estoit jointe, & qui servit à ses successeurs. [On a mis sa feste le 16 de decembre dans le martyrologe Romain. Il

§11. ne sauroit estre mort plustost que vers l'an 390;] 'puisqu'Enée son successeur ayant tres peu duré, S. "Porphyre fut ordonné en sa V. son titre. place [au commencement de l'an 395.

L'AN DE JESUS CHRIST 349.

S.Athanase n'osa pas accepter d'abord la liberté que Constance luy donnoit de retourner à son Eglise. "Mais Dieu ayant osté la V.S.Athanase § 56-61. vie à Gregoire au commencement de cette année par les mains des Alexandrins, & Constance luy ayant écrit plusieurs fois pour le presser mesme de revenir, il s'y resolut enfin, & vit ce Prince à

Antioche. Il luy offrit de se justifier en presence mesme de ses adversaires; mais ils ne voulurent point entrer en conference avec luy. Ils luy firent demander par Constance qu'il donnast à Alexandrie une eglise aux Ariens: & il l'offrit si l'on en vouloit donner une aux Eustathiens, ce que les autres ne voulurent point accepter.] 'Car il s'unit à la communion des Eustathiens, & evita celle de Leonce. Soz.l.3.c.20.p. 532.d.

[Enfin il partit d'Antioche avec divers rescrits de Constance en sa faveur, pour retourner à Alexandrie. Il passa par la Palestine, où Saint Maxime de Jerusalem & tous les Evesques, à la reserve de deux ou trois, embrasserent sa communion dans un
V.§17. Concile qu'ils tinrent exprés. Nous avons dit "que cela irrita extremement les Eusebiens contre S. Maxime. Il n'est pas besoin de marquer ici quelle fut la joie des Catholiques de l'Egypte, quand ils revirent leur Athanase. Nous dirons seulement en un mot, que la verité & la justice ayant enfin recouvré quelque liberté, les Evesques se pressoient de rechercher l'amitié de ce Saint, & de luy faire des excuses de ce que la violence leur avoit fait faire contre luy. Mais ce qui fut plus sensible à la faction des Eusebiens,] 'fut qu'Ursace & Valens, pour obtenir de rentrer dans la communion de l'Eglise, declarerent par un acte authentique signé de leur main, que tout ce qu'ils avoient publié contre luy, n'estoit qu'une pure imposture, & prononcerent anatheme à Arius, comme ils pretendent qu'ils avoient toujours fait. Ath.ap 2.p.776| Hil.fr.1.p.24.25.

'Leur retractation arriva dans le temps & à l'occasion du Concile tenu à Sirmich contre Photin. 'Car les Evesques de l'Occident inquietez de voir qu'aprés tant de troubles que l'Arianisme avoit causez dans l'Eglise, Photin qui avoit esté condanné comme heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne cessoit point de troubler & de brouiller toutes choses, s'assemblerent de beaucoup de provinces 'de l'Occident, [a] à Sirmich mesme dont il estoit Evesque, [b] pour le deposer de l'episcopat, [c] ce que la faction du peuple avoit empesché jusques alors; & elle l'empescha encore pour cette fois, 'Photin s'estant acquis par son eloquence un grand nombre de sectateurs. [d] Ainsi le Concile ne put faire autre chose que d'écrire aux Orientaux contre cet heresiarque, selon la coutume qu'ont les Evesques d'avertir tous leurs confreres de ce qui merite leur connoissance; & non dans le dessein de leur faire injure en les contraignant par violence de consentir à leurs decrets, comme on fit depuis. Hil.fr.1.p.23.26. p.23.26.27. p.27. a p.26. b p.23. c p.26. Soz.l.4.c.6.p. 542.a. d Hil.fr.p.27.



ARTICLE XLV.

Constant meurt : Les Eusebiens recommencent à persecuter : Ursace & Valens se dedisent de leur retractation.

L'AN DE JESUS CHRIST 350.

[APRES que Dieu eut consolé son Eglise par le rétablissement des Confesseurs, & qu'il eut fait voir durant quelques mois que la verité ne manque point d'estre suivie de la multitude lorsqu'il y a quelque liberté ; il voulut montrer par une epreuve d'onze ou douze années, qu'elle est invincibile à toutes les forces de la terre & de l'enfer, & que les plus puissans Monarques peuvent faire des prevaricateurs, des Confesseurs, & des Martyrs, mais ne peuvent empescher que la verité ne demeure victorieuse de leur puissance la plus absoluë, & ne les condanne hautement devant le tribunal de Dieu & celui de toute la posterité.

On peut commencer cette persecution dés l'année 350, en laquelle l'Empereur Constant qui s'estoit declaré le defenseur de l'Eglise contre tous ses ennemis, "fut tué au mois de janvier par Magnence qui s'estoit soulevé contre luy, & qui par sa mort demeura maistre des provinces de l'Occident. Cela fut suivi de bien des troubles qui ne donnerent pas beaucoup de loisir à Constance pour persecuter les Catholiques. Il se crut mesme obligé d'écrire plusieurs fois à S.Athanase, "pour l'assurer qu'il n'avoit rien à craindre, quelques menaces qu'on luy fist pour l'intimider.] 'Les Eusebiens ne laissoient pas neanmoins de l'animer de plus en plus contre ce Saint par de nouvelles calomnies. 'Comme ils estoient adroits à faire le mal, ils se servoient de ce que les Occidentaux leur avoient écrit [sur la fin de l'année precedente] touchant la condannation de Photin ; & en leur récrivant, ils joignierent au crime de Photin le nom de Marcel comme de son maistre, afin d'infirmer l'absolution que le Concile de Sardique avoit faite de Marcel, affoiblir ainsi l'autorité de ce Concile, & s'ouvrir un chemin pour faire revivre un jour les crimes pretendus de Saint Athanase, malgré la sentence de ce Concile qui l'avoit jugé innocent.

[Il est aisé aprés cela de croire ce que dit Socrate,] 'que "Marcel fut aussi tost chassé d'Ancyre par ordre de Constance, pour remet-

V.Constance § 26.
V.S.Athanase § 62.
Socr.l.2.c.26.p.116.c.d.
Hil.fr.1.p.27 | Sulp.l.2.p.156.
Socr.p.116.a | Soz.l.4.c.2.p.539.a.
V.Marcel d'Ancyre.

tre Basile en sa place. [S.Paul peut avoir aussi esté obligé dés cette année à quitter Constantinople, avoir esté pris en fuyant, mené à Cucuse, tourmenté long-temps par la faim, & enfin étranglé par ordre de Philippe Prefet du Pretoire.] 'Car Constance suivant l'ancienne inclination qu'il avoit pour l'Arianisme, & les mouvemens que luy donnoient les Eusebiens, renversa, dit Socrate, ce qu'il ne faisoit presque que d'ordonner en faveur des Confesseurs. 'Cet auteur & Sozomene joignent à cela la prison & la mort de S. Luce d'Andrinople, la condannation de S. Theodule & de S.Olympe, la fuite & la persecution de S Athanase, avec l'intrusion de George [Mais nous sommes assurez que S. Athanase estoit encore publiquement à Alexandrie en 356. Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347; & nous ne savons rien precisément des deux autres, A l'égard de Marcel, on voit dés l'année suivante que Basile estoit en possession de l'Eglise d'Ancyre.

Socr.p.116.117| Soz.p.538.539.

Socr. c.26-28.p. 116-118|Soz.l. 4 c.2.3 p.539.a| 540 b.

L'AN DE JESUS CHRIST 351.

Ce fut en l'année precedente ou en celle-ci, que Saint Maxime de Jerusalem estant mort,]'ou ayant esté deposé, si on le veut croire sur l'autorité de Socrate, de Sozomene, & de Theophane, S. Cyrille fut mis en sa place, [a]& ordonné selon S. Jerome par Acace de Cesarée, [à qui il ne laissa pas de se trouver toujours opposé. Nous savons qu'il y a sur cela de grandes difficultez: mais il vaut mieux les reserver pour l'histoire de S. Cyrille.]

Socr.l.2. c.38.p. 141.d|Soz.l.4. c.20.p.570.b| Thphn. p.34.d. a Hier.chr.

'Ce fut au commencement de son episcopat, & le 7 may [351,] que Dieu fit paroistre sur Jerusalem une grande croix de lumiere: & S. Cyrille manda ce miracle à Constance par une lettre 'qu'il finit en glorifiant la Trinité consubstantielle: [D'où nous pouvons juger que Constance ne se declaroit point alors contre la foy de Nicée, mais qu'on luy rendoit odieux sous d'autres pretextes ceux qui en estoient les défenseurs.]

Cyr.ad Conf.p. 247.d|249. p.250.

'Cette apparition de la Croix fut ce semble le presage de la victoire que l'Eglise alloit remporter 'sur l'heresie, non par la force & par les armes, mais par les tribulations & les croix, à l'exemple de son Sauveur. Car les Ariens ne differerent pas davantage à redoubler leurs efforts pour renouveller la persecution. 'Les heritiers des pensées & de l'impieté d'Eusebe, qui estoient Leonce, George, Acace, Theodore, & Narcisse, tous deposez, hors Leonce, par le Concile de Sardique, ne pouvoient plus souffrir la paix de l'Eglise, & l'union de tant d'Evesques avec le grand Athanase. La honte, l'envie, & la crainte tourmentoient egalement leur esprit.

Bar.353.§25.

Ath.sol. p.817 b.c.

[Comme l'Empereur Constance leur protecteur se trouvoit maistre de l'Illyrie depuis la fin de l'an 350,]ils regagnerent[sans beaucoup de peine]Ursace & Valens,'à qui ils persuaderent de se retracter de leur retractation,& de retourner comme des chiens à leur vomissement, sous pretexte que Constant les avoit forcez à reconnoistre l'innocence de S. Athanase;'quoique ce pretexte ne leur fust pas moins honteux qu'il estoit faux en luy mesme. 'Ils les amenerent ensuite"à Constance pour travailler tous ensemble à renverser le peu qui luy pouvoit rester[soit de consideration pour S. Athanase, soit] 'de respect pour tant de sermens qu'il luy avoit faits. Il"ceda d'autant plus facilement à leurs attaques,qu'il estoit plus persuadé par ce qu'il avoit vu dans diverses provinces, de l'union que tous les Evesques y avoient avec le Saint.[On luy faisoit prendre cette union de verité & de charité pour une union de ligue & de cabale;& il se fit un interest d'Etat de la ruiner,]'en faisant signer autant qu'il put tous les Evesques l'un aprés l'autre contre Athanase, & encore plus contre eux mesmes,[parceque ses affaires ne luy permettoient pas d'en faire alors davantage.

d. p 828.a. b.c. c.d. &c. V. S. Athanase § 63. p.829.a.

La bataille de Murse où il défit Magnence le 28 de septembre 351, donna encore de nouvelles occasions au progrés de l'Arianisme, non seulement parceque l'établissement de Constance estoit celui de cette heresie, mais aussi par une rencontre particuliere qui augmenta extremement la croyance que ce Prince avoit à Valens, comme nous l'apprenons de Sulpice Severe.]

Sulp.l.2. p.158. 'Constance n'ayant osé, dit-il, se trouver à ce combat, se retira dans l'eglise d'un Martyr, prés de la ville de Murse, ayant avec luy Valens Evesque du lieu,pour le soulager dans sa peine & dans son inquietude. Cet Evesque qui ne negligeoit rien pour avancer ses affaires, avoit disposé ses gents en divers endroits, afin d'apprendre le premier l'evenement de la bataille, & de pouvoir ou s'enfuir de bonne heure si elle estoit perduë, ou si elle estoit gagnée s'acquerir les bonnes graces de Constance en luy raportant le premier une si heureuse nouvelle. Et en effet, lorsque le Prince & les autres qui l'accompagnoient estoient encore dans la crainte & l'apprehension du succés de cette journée, Valens vint dire le premier que les ennemis fuyoient. Et Constance voulant faire venir celui qui le luy avoit appris, il répondit que c'estoit un Ange; ce que Constance crut aisément, & il avoit accoutumé de dire depuis,qu'il avoit vaincu plus par les merites de Valens,que par la force de ses armes. Cette rencontre, ajoute,

Sulpice, augmenta le courage des Ariens, qui ayant gagné l'esprit de l'Empereur, se servirent de sa puissance lorsqu'ils se trouvoient foibles par eux mesmes.



ARTICLE XLVI.

Les Eusebiens deposent Photin dans le Concile de Sirmich; & font un nouveau formulaire.

[LEs Eusebiens se contenterent neanmoins alors d'user d'artifice; & pour faire paroistre leur zele pretendu pour la foy, ils se resolurent de condanner Photin, & de le chasser de son Eglise, ce que le peuple avoit empesché jusques alors.] 'Car cet Evesque preschant son heresie plus clairement que jamais, le bruit que cela excita, obligea Constance de faire assembler les Evesques à Sirmich, 'aprés le Consulat de Serge & Nigrien ou Nigrinien, [c'est à dire" en cette année 351;] & selon l'ordre de la narration de Socrate, ce fut avant la bataille de Murse. Socr.l.2.c.29.p. 121.a. b|Soz.l.4.c.6.p. 542.c.d. NOTE 41.

'S. Hilaire témoigne que ce Concile estoit composé des Evesques d'Orient; [c'est à dire de ceux qui avoient suivi Constance.] Il nomme 22 Evesques qui s'y trouverent, 'entre lesquels on peut remarquer Narcisse [de Neroniade,] Theodore [d'Heraclée,] Basile [d'Ancyre,] Eudoxe [de Germanicie,] Demophile [de Berée,] Cecrops [de Nicomedie,] Silvain [de Tarse,] Ursace [de Singidon,] Valens [de Murse,] Macedone [de Mopsueste,] & Marc [d'Arethuse. Nous ne savons pas les eveschez des autres qui sont moins connus.] 'Cecrops avoit esté envoyé de Laodicée [en Syrie] à Nicomedie par Constance, estant autorisé par les menaces de ce Prince, & par les lettres qu'il en portoit aux magistrats.' Saint Athanase en parle comme d'un des plus méchans d'entre les Ariens. [Il succeda apparemment à Amphion,] 'qui estoit Evesque de Nicomedie en l'an 347. Hil.syn p.129.c| 130.1.b. fr.1.p.48.49. Ath.sol. p.860. d. in Ar.or.1.p. 290.b.c. Hil.fr.1.p.6.

'Le Concile ayant convaincu Photin de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosates, le deposa aussi-tost. ᵇPallade que les Photiniens avoient ordonné [Evesque] fut condanné avec eux; [mais il fut apparemment rétabli depuis par les Ariens, dont il défendit toujours l'heresie jusqu'à l'an 381," qu'il fut deposé par le Concile d'Aquilée.] Socr.l.2.c.29.p. 121.c. b Amb. ac.Aq. p.177.b. V. S. Ambroise § 26.

'Tout le monde loüa & approuva la deposition de Photin, mais non pas ce que les mesmes Evesques firent ensuite [pour faire connoistre quels ils estoient.] 'Car ils approuverent le formu- Socr.p.121.c. Epi.73.c.2.p. 846.

Socr.l.2.c.30.p.121.d. laire fait par le faux Concile de Sardique: '& neanmoins comme s'ils se fussent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit jusques alors sur la foy, ils dresserent un nouveau formulaire en grec, com-
p.122.124|Hil.syn.p.130|Ath.de syn.p.130-133. posé par Marc d'Arethuse,'qui est raporté par S. Athanase, par Socrate, & par S. Hilaire; & qui outre le symbole, contient 27 anathematismes. [Saint Hilaire dans son traité des Synodes, où il s'affoiblit autant qu'il peut avec les foibles, pour les ramener
Hil.syn. p.130-133. peu à peu à la vigueur de la vraie foy,]'parle de ce formulaire comme d'un écrit Catholique ; & il tasche par ses explications
Phila.c.65.p.16.c. de luy donner partout un bon sens. 'Saint Philastre dit aussi que Photin fut chassé de l'Eglise de Sirmich par les saints Evesques: [ce qui semble se devoir raporter à ce Concile, qui acheva la condannation de Photin, & luy fit enfin perdre son evesché.]
Vig.in Euty. l.5.p.59. 'Vigile de Tapse l'appelle clairement un Concile Catholique assemblé de tout l'Orient, approuve ses decisions, & dit mesme qu'aucun Fidele n'oseroit faire difficulté de les recevoir. [Il est vray qu'elles peuvent paroistre fort Catholiques, à les regarder en elles mesmes. Mais quand on considere que ce sont les ennemis declarez de l'Eglise qui les ont composées, & qu'elles sont l'ouvrage de ces mesmes Eusebiens qui avoient esté deposez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour suspectes, tant que l'on voit qu'ils ne condannent pas nettement leur dogme ; & il est visible qu'ils ne le condan-
Soz.l.4.c.6.p.543.a. nent point dutout dans ce formulaire.]'Car bien loin d'y dire que le Fils est consubstantiel au Pere, ils ne disent pas seulement
Ath.de syn.p.901.d. qu'il luy soit semblable : '& mesme ils y decouvrent clairement leur impieté, en disant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le mesme rang que le Pere, mais le reconnoistre comme soumis à luy.

p.901.907. 'Aussi S. Athanase ne distingue point ce formulaire d'avec les autres, & il le met parmi ceux qui estoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconstance de
Hil.in Const.l.1.p.116.1.d. ces heretiques. 'Saint Hilaire mesme en parle à peu prés de cette maniere dans son livre contre Constance : [& si c'est ce formulaire que l'on fit signer à Libere, comme il y a assez d'apparence,]
fr.1.p.48. 'il le qualifie dans ses fragmens, la perfidie Arienne, & anathematize ceux qui le reçoivent. [Il semble en parler encore en un
p.28. autre endroit de ses fragmens,]'lorsqu'il dit que par une seule signature d'une foy frauduleuse, heretique, & qui couvroit son venin tres dangereux sous des paroles qui sembloient tres innocentes, l'on punissoit legitimement Photin, l'on reconnoissoit Athanase

Athanase pour coupable, & l'on condannoit la foy Catholique: [ce qui peut encore faire juger que la mesme lettre où estoit inseré ce formulaire, portoit aussi la condannation de S.Athanase. Mais cela n'est pas sans difficulté,] dautant que le formulaire dont il parle en cet endroit, 'appelloit le Fils premier né des creatures:[ce qui n'est pas dans ce premier formulaire de Sirmich.] p.28.32.33.

'Le premier anathematisme semble condanner ceux qui disent que le Fils est d'une autre substance que le Pere. [Mais on sçait comment les Ariens se tiroient de ces anathemes. Il semble que c'est ce qui a donné lieu à Saint Hilaire] 'de dire que Constance s'estoit servi du mot de substance dans le Concile de Sirmich, afin de se faire passer pour Catholique chez les Occidentaux. syn.p.130.1.d. in Const.l.1.p. 116.2.b.

ARTICLE XLVII.

Dispute de Photin contre Basile d'Ancyre: Des sectateurs de Photin: Germine Arien est fait au lieu de luy Evesque de Sirmich.

'QUAND les Evesques eurent fait ce nouveau formulaire, ils offrirent à Photin que s'il vouloit le signer & renoncer à son heresie, ils le rétabliroient dans sa dignité: mais il le refusa, & les défia d'entrer avec luy en conference. 'Il alla se plaindre à Constance qu'il avoit esté injustement condanné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audience où il pust se justifier. 'Constance luy accorda donc diverses personnes du Senat pour estre auditeurs & juges de cette dispute: 'C'estoient Thalasse, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe, & Leonce, [presque tous assez connus dans l'histoire de ce temps là:]'& ils passoient en effet pour les plus considerables de la Cour, soit en dignité, soit en science. Socr.l.2.c.30.p. 125.126. Epi.71.c.1.p. 829.b. Socr.p.126.a. Epi.71.c.1.p. 829. Soz.l.4.c.6 p. 544.a.

'Le jour estant pris pour la conference, ces personnes s'y trouverent avec tous les Evesques du Concile. a Il y eut des copistes pour écrire tout ce qui s'y disoit de part & d'autre. 'S.Epiphane qui avoit vu l'écrit de cette dispute, dit que ces écrivains estoient Anyse "Diacre de Basile[d'Ancyre, ou de la chapelle] de l'Empereur; Callicrate greffier du Prefet Rufin: Olympe, Nicete, & Basile "secretaires; Eutyche & Theodule notaires imperiaux. [Il semble que Constance mesme ait esté present à la dispute,] 'puisqu'il est dit que Photin luy adressa souvent son discours, s'il n'y a point de faute 1 dans le texte. Socr.l.2.c.30.p. 126.a. a 3|Epi p.829.d Epi.p.830|n.p. 304. p.829.c.

Marginal notes: διάκονον τοῦ βασιλέως. — μεμοραδίοις.

1. Le P. Petau croit qu'au lieu de βασιλέα, il faut βασίλειον.

a|Socr.p.126.a.b 'Basile d'Ancyre fut choisi pour soûtenir contre luy. La dispute
Epi.73.c.1.p.829.c.d. fut fort échauffée de part & d'autre. 'Photin y fit paroistre beaucoup d'impudence, de vanité, & de foiblesse. Il se vantoit d'avoir
c.2.p.830. cent passages pour prouver son opinion. 'Saint Epiphane raporte quelques unes des distinctions par lesquelles il taschoit d'eluder
Socr.l.2.c.30.p.126.b. les preuves que l'on apportoit contre luy. 'Mais neanmoins il fut
a Epi.p.830.a. enfin vaincu & condanné. [a] On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Constance, l'autre fut aussi donnée cachetée aux Comtes [qui y avoient assisté,] & la troisieme demeura entre les mains de Basile & des Evesques du Concile.

Socr.p.126 b. 'Photin demeura toujours banni depuis ce temps là, & écrivit neanmoins un livre en grec & en latin, où il combatoit toutes
Soz.l.4.c.6.p.544.b. les autres heresies pour établir seulement la sienne. 'Sozomene
b Vinc.L.c.16.p.63.c. parle de plusieurs écrits, faits partie en latin, partie en grec; [b] & Vincent de Lerins en parle de la mesme sorte. [c]S.Jerome dit que
c Hier v.ill.c.107.p 299 b. les principaux de ses ouvrages, sont ceux qu'il a faits contre les payens, & ceux qu'il adressa à Valentinien. Car il vécut jusques
Rufin sym.p.169. au temps de ce Prince. 'Il a fait quelque écrit sur le symbole des Apostres, non pour l'expliquer selon la verité, mais pour tascher de trouver dans la simplicité des paroles qui le composent, de quoy confirmer sa doctrine impie.

Hier.v.ill.c.107.p.299.b. [On peut estre supris de ce que dit Saint Jerome,] 'que ce fut Valentinien qui le chassa de l'Eglise, [si l'on n'entend par là, qu'estant rappellé par Julien, & s'estant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chassa de nouveau. On ne peut douter au moins que Julien ne l'ait rappellé, puisque son edit estoit general pour ceux qui avoient esté bannis par Constance, afin de troubler
Fac.l.4.c.2.p.163.164. l'Eglise par cette liberté qu'il donnoit à tout le monde:] '& nous avons encore une lettre qu'il luy écrivit, où il le loüe à cause de son heresie, & luy dit qu'il est proche du salut en comparaison de Diodore & des autres Catholiques.

Hier.v.ill.c.107.p.299. 'Il a vécu, comme nous venons de dire, jusques au regne de Valentinien, [qui commença en l'an 364, & encore beaucoup
Opt.l.4.p.79. audelà.] 'S.Optat semble dire qu'il vivoit encore lorsqu'il écrivoit
Epi.71.p.808. vers 368; & S.Jerome dans sa chronique met sa mort en 376. 'Saint Epiphane dit aussi qu'il avoit erré de tous costez jusqu'au temps
p.833.c. qu'il faisoit son livre contre les heretiques [en 375,] 'quoique son heresie fust dés ce temps là comme éteinte.

Socr.l.5 c.2.p.260|Soz.l.7.c.1.p.705.a. 'La loy que Gratien fit sur la fin de 378, pour permettre à toutes les sectes la liberté de leur religion & de leurs assemblées, en

excluoit neanmoins les Manichéens avec les sectateurs de Photin & d'Eunome.'C'est pourquoi le Concile d'Aquilée luy demanda en l'an 381,qu'il voulust executer sa propre loy & la sentence du Concile, en dissipant les assemblées secrettes que les Photiniens tenoient dans Sirmich. Amb.ac. Aq.p. 368.

'Le Pape Innocent dit que la plus grande partie des Photiniens s'estoit retirée à Senia[dans la Dalmacie,] sous un nommé Marc qui avoit esté chassé de Rome.Ce Pape obtint un ordre pour les dissiper. 'Saint Sidoine loüe vers l'an 474, S.Patient Evesque de Lion, d'avoir converti beaucoup de Photiniens. [a] On croit qu'il veut marquer les Bourguignons Ariens, parceque les Ariens & les Photiniens se confondoient assez : 'Le 16.e Canon du second Concile d'Arles vers 452,les joint aux Paulianistes,& veut qu'on les battize. 'Le Canon suivant du mesme Concile, ordonne au contraire qu'on recevra les Bonosiaques comme les Ariens, par la chrismation & l'imposition des mains, sans les battizer. 'Et neanmoins il paroist que les Photiniens estoient les mesmes que les Bonosiaques, sectateurs de Bonose Evesque de Naïsse [du temps de Saint Ambroise, comme nous le disons "en un autre endroit. Il y a apparence qu'il n'y avoit plus alors de secte qui portast le nom de Photiniens; ce qui faisoit qu'on parloit moins exactement.

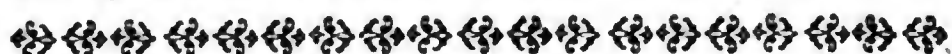
Conc.t.2.p.1270. 1271. Sid.l.6.ep.12.p. 168. a n p.68. Conc.t.4.p.1013. a. b. n.p.814 c.d. V. S. Ambroise § 67, 69.

Pour ce qui est de l'Orient,]'il est parlé des Photiniens dans le 7.e Canon du Concile de Laodicée,& il y est ordonné qu'ils seront receus dans l'Eglise par la seule onction du saint Chresme: quoique quelques uns doutent si leur nom n'a point esté ajouté dans ce Canon. Le 7.e Canon du premier Concile de Constantinople n'en parle point dutout, lorsqu'il regle la differente maniere de recevoir les heretiques, [peut-estre parceque cette heresie estoit déja éteinte en Orient.] 'Elle l'estoit au moins du temps de Theodoret. t.1 p.1497 a.b. Thdrt.hær. l.2. c.11.p.224.c.

[L'Eglise de Sirmich ne fut delivrée d'un heretique que pour tomber entre les mains d'un autre.] 'Car Constance y mit pour Evesque un Arien nommé Germine ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzic, 'pour estre l'un des défenseurs de l'impieté qu'il protegeoit : [Nous en parlerons souvent dans la suite.][b] Il estoit au Concile de Milan en 355.[& ainsi il faut qu'il ait succedé immediatement à Photin. Ath.sol. p 806. d. in Ar.or.1.p. 290.b. b Bar.355. § 6.

C'est apparemment à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S.Ambroise,] 'que quand Ursace & Valens firent sentir leurs violences à l'Eglise de Sirmich, dont les Prestres estoient dans le Amb.de Spi.l.1. c.11.p.261.262.

tremblement & dans la crainte, ils avoient effacé ces paroles de l'Evangile, *Dieu est esprit*.



ARTICLE XLVIII.

Le Pape Libere succede à Jule; sa conduite à l'égard de S. Athanase.

L'AN DE JESUS CHRIST 352.

Buch. cycl.p. 273. LE Pape "Jule, [dont la generosité estoit un grand obstacle aux desseins des Eusebiens,] mourut cette année le 12 d'avril. V. son titre. § 9.
Boll. apr. t. 1. p. 31. Libere qui fut mis en sa place le 22 de may, 'estoit à ce qu'on pretend de Rome mesme, fils d'un nommé Auguste.ᵃ Il avoit foulé
ᵃ Hil. fr. 2. p. 41. aux piez, selon ses propres termes, toutes les choses du monde, pour observer l'Evangile, & obeïr aux mouvemens de sa foy & de la crainte de Dieu. Il avoit exercé avant son election un autre ministere ecclesiastique, dont il s'estoit fort bien acquité, sans avoir rien fait pour l'amour de la loüange & de la gloire; & il fut ensuite elevé malgré luy à l'episcopat, comme il en prend à témoin Dieu mesme & toute l'Eglise. Il proteste qu'il souhaite de se conserver toujours pur & sans tache dans l'administration de cette dignité, & de soûtenir inviolablement la foy qu'il avoit receuë de ses illustres predecesseurs, au nombre desquels il y avoit plusieurs Martyrs. [Cependant il semble qu'il se soit écarté de cette regle des l'entrée de son pontificat. Voici en un mot ce qu'on peut voir plus amplement "en un autre endroit. V. S. Athanase § 64.

Les Eusebiens qui ne vouloient pas se pouvoir reprocher d'avoir rien omis pour établir le mensonge, avoient voulu faire une nouvelle tentative sur l'esprit de Jule, soit pour l'ebranler s'ils eussent pu, soit pour avoir quelque pretexte de le persecuter comme les autres, lorsque Constance seroit maistre de Rome, comme il le fut dés les derniers mois de cette année. A quelque
fr. 1. p. 36 | 2. p. 40. dessein qu'ils le fissent,] 'ils luy écrivirent eux & quelques heretiques, pour calomnier encore S. Athanase. [Dieu le delivra de cette tentation en le retirant à luy,] & les lettres furent renduës à Libere, [lequel ou peu instruit de ce qui s'estoit passé, ou par des raisons que nous ne pouvons pas comprendre,] manda à S. Athanase de se venir justifier, s'il ne vouloit estre separé de la communion de l'Eglise Romaine. Le Saint ne crut pas devoir
2. p. 37. 40. quitter pour cela son peuple: '& neanmoins il fit écrire les Evesques
1. p. 36. d'Egypte en sa faveur. 'Cependant Libere voyant qu'il ne vouloit pas venir, écrivit aux Orientaux, [c'est à dire aux Euse-

biens,] qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & qu'au contraire Athanase estoit separé de sa communion & de celle de son Eglise. [Il eut honte sans doute de cette demarche si dangereuse pour luy, au mesme moment qu'il l'eut fait, & il y a toute apparence qu'il n'envoya pas mesme la lettre qu'il avoit écrite aux Eusebiens. Car il ne paroist point que cette rupture qu'il avoit faite avec S. Athanase, ait eu aucune suite.] 'On voit au contraire qu'il fut toujours depuis uni avec luy, & qu'il fut mesme l'un de ses plus fideles & de ses plus ardens défenseurs, [jusqu'à ce que la violence l'obligea de l'abandonner en 357, comme nous le dirons alors. a.p.40.41.

V. Constance § 25. Nous venons de dire que Constance demeura "maistre de Rome & de l'Italie sur la fin de l'an 352.] 'Lucifer dont nous allons bien-tost parler, dit que dés qu'il fut possesseur de cette province, il commença à y persecuter l'Eglise. [Mais nous n'en verrons pas encore d'effet jusques aprés la mort de Magnence. Lucif.reg.a.p.1. 9.p.1039.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 353.

V. S. Athanase § 65. [Les Eusebiens qui n'avoient pu arracher "S. Athanase à son peuple par la lettre de Libere, s'efforcerent de faire la mesme chose par une permission qu'ils luy firent donner de la part de Constance, de le venir trouver en Italie comme il le luy avoit demandé: Car c'est ce que portoit cette lettre, & à quoy cependant le Saint n'avoit jamais songé. Aussi il ne se crut point obligé d'user de cette permission, & les Eusebiens qui avoient peut-estre formé contre luy le mesme dessein que les Juifs contre S. Paul, lorsqu'ils demandoient qu'on le fist venir à Jerusalem, ne tirerent point d'autre avantage de leur mensonge, que de pouvoir ajouter une nouvelle calomnie à tant d'autres dont ils entretenoient la credulité de Constance, & de persuader ce Prince qu'Athanase meprisoit ses ordres.]

ARTICLE XLIX.

Concile d'Arles: Chute de Vincent de Capoue.

[CE que nous venons de dire arriva vers le commencement de l'année 353, en laquelle Magnence abandonné de tout le monde, s'estant enfin osté la vie à luy mesme au mois d'aoust, Constance demeura paisible possesseur de tout l'Empire. Cette paix de l'Etat ne fut que pour donner de nouveaux progrés à la guerre & à la persecution de l'Eglise.] 'Car Constance qui se Amm.l.14.p.5.

p.23. trouva à Arles dés devant le 8 de novembre de cette année,'& y
Ath.fol.p.829.a. demeura jusqu'au primtemps de la suivante,'ne manqua point d'y faire tout ce que les heretiques luy suggererent,ou plutost ils y firent eux mesmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde sous leurs piez par la puissance imperiale dont ils se trouvoient autorisez.

a[Sulp.l.2 p.159] Hil.fr.1 p.6. a Hil fr.2.p.41. b 1.p.47. c 2.p.41. d 1.p.47. 'Il nous en reste de tristes preuves par[1]le Concile qui se tint durant ce temps là dans la mesme ville.[a]Libere y avoit envoyé Vincent de Capoue,[b]Marcel Evesque de Campanie, [c]& quelques autres,[d]pour demander à Constance qu'il fist tenir un Concile à Aquilée, comme on en estoit convenu long-temps auparavant, dit Libere. Il s'y trouva aussi beaucoup d'Evesques d'Italie pour
2.p.41. le mesme sujet :'Et afin qu'il ne manquast rien pour obtenir le Concile, Vincent porta à Arles les lettres des Orientaux & des 80 Evesques d'Egypte touchant S. Athanase, c'est à dire celles qui avoient esté écrites l'année precedente.

p.40. 'Libere écrivit aussi à Constance pour luy demander un Concile dans lequel on traitast premierement avec soin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire de S. Athanase,& de toutes les autres qu'il falloit examiner, pour établir une veritable paix fondée solidement sur les preceptes de l'Evangile, & qui ne couvrist pas des pieges & des tromperies sous une apparence exterieure d'union. Il n'y avoit rien de si juste que cette demande, ni
p.39. que Constance dust accorder plus aisément. 'Cependant il s'en offensa tellement, que le Pape s'efforça par deux fois inutilement de l'appaiser:& Constance fit mesme paroistre sa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain, où il dechiroit l'honneur de cet Evesque par des injures atroces.

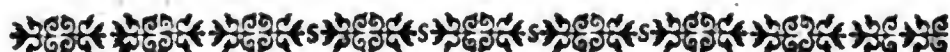
1.p.47. 'Le Pape esperoit beaucoup de Vincent de Capoue, ne doutant pas qu'il ne soûtinst fort bien l'integrité de l'Evangile, & l'honneur de sa legation, dautant, dit-il, qu'il avoit souvent esté juge de cette affaire avec Osius.[Et c'est sans doute ce qui a fait
Bar.353.§ 21| Blond.prim.p. 111. dire à Baronius & à d'autres,]que c'estoit luy mesme qui estant Prestre de Rome, avoit assisté au Concile de Nicée au nom de Silvestre, & qu'il s'estoit encore trouvé à celui de Rome en 340.
Hil.fr.1.p.19. 'Il avoit certainement assisté à celui de Sardique. [Il s'agissoit en effet de l'Arianisme en ce temps-ci aussi-bien qu'au Concile de Nicée ; & pour le Concile de Rome, il est aisé qu'Osius s'y soit trouvé, quoique nous n'en ayons pas de preuves expresses.

1. Sulpice Severe parle en mesme temps du Concile de Beziers. Je croy neanmoins que c'est celui où S. Hilaire fut banni, en l'an 356.

Mais quelque sujet qu'il eust de bien esperer de la force de Vincent, elle ne fut pas audessus des violences des Ariens,] 'qui avoient fait ordonner à Constance par un edit, que tous ceux qui ne signeroient point la condannation de S. Athanase, seroient bannis. On demanda qu'avant que d'exiger la condannation d'Athanase, on traitast la cause de la foy qui estoit bien plus importante: mais on le demanda en vain. Valens & ses complices voulurent que l'on commençast par contraindre les Evesques de condanner Athanase, n'ayant pas la hardiesse de vouloir disputer sur le point de foy. 'Les legats du Pape cedant au trouble de toutes les Eglises, comme ils l'écrivirent aprés, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, [& de condanner Athanase;] mais à condition qu'eux aussi condanneroient l'heresie d'Arius: Ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation, & aprés l'avoir bien examinée, on dit aux legats pour réponse, qu'on ne pouvoit condanner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanase de la communion, que c'estoit la seule chose qu'on demandoit. Sulp.l.2.p.159. Hil.fr.2.p.42.

'Enfin Vincent n'ayant pu obtenir ni le Concile d'Aquilée, [ni la condannation d'Arius,] tomba avec les autres dans cette dissimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire; & par sa chute accabla le Pape d'une douleur si sensible, qu'il ne souhaitoit plus rien que de mourir pour J.C; de peur de passer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir consenti au violement de l'Evangile: c'est ainsi qu'il s'exprime luy mesme. 'S. Athanase dit que Vincent & tous les autres Evesques d'Occident souffrirent des contraintes, des injures, & des violences non communes, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de ne plus communiquer avec luy. 'Il ne tomba pas neanmoins jusques au fond de l'abysme. Il rentra dans le camp de la verité, [& ayant effacé la honte de sa chute,] 'il merita encore qu'un celebre Concile dist de luy, Qu'il a honoré durant beaucoup d'années son episcopat par une conduite irreprochable & sans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas estre legitime, puisque Vincent n'y a jamais consenti. 1.p.47. Ath. ap.1.p.692.b. Bar.353.§21. Thdrt.l.2.c.17.p.618.c.





ARTICLE L.

S. Paulin de Treves est banni: Libere demande à Constance le Concile de Milan.

Mar.& F.p.28. [LA lascheté ne fut pas neanmoins universelle dans le Concile d'Arles,] 'S.Paulin y soûtint la foy avec une constance merveilleuse, & merita l'exil par l'horreur qu'il y témoigna des Hil.fr.1.p.6. Ariens, '& parcequ'il ne voulut point participer à l'hypocrisie & Ath.in Ar.or.1. p.291.b. à la perte des autres. 'Il avoit succedé à S.Maximin de Treves a sol.p.831.c. [a]dans le gouvernement de cette Eglise metropolitaine des Gaules sp.2.p.775.d|sol. p.826. [dés l'an 349,]auquel il envoya à Saint Athanase la retractation d'Ursace & de Valens: Il estoit apparemment alors à Rome.

[Ne voulant donc pas degenerer de la vertu de son predecesseur, in Ar.or.1.p. 291.b.c. ni se rendre indigne] 'des titres que Saint Athanase luy donne b fug.p.703 d. d'homme apostolique,[b]d'excellent Evesque,de predicateur de la Hil.in Const. l. 2.p.119.1.d. verité,'il s'opposa aux crimes des Ariens:[c]& lorsqu'on luy presen- c Sulp. l.2.p. 157. ta le formulaire à signer, il declara qu'il consentoit à la condannation de Photin & de Marcel,mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanase. [L'on voit par cet endroit, que l'on faisoit aussi Hil.fr.1.p.27. condanner Marcel,] 'quoique ce Concile n'eust point esté assemblé contre luy.

in Const.1.p. 114.2.a. 'On avoit usé de beaucoup de caresses pour gagner Paulin. d fr.1.p.6. [d]Mais une declaration si libre & si genereuse le fit juger indigne de l'Eglise par les Evesques, & digne de l'exil"par l'Empereur, Note 42. Ath.de fug.p. 703. d|sol. p. 842.b. sans qu'il eust commis d'autre crime,'que de ne s'estre pas rendu Arien, & n'avoir pas voulu signer les calomnies & les impostures inventées contre Athanase. Hors cela il estoit entierement Hil.in Const.l. 1.p.114.2.a. irreprochable. 'Ainsi l'on priva l'Eglise de Treves de ce grand Prelat; & pour luy, il acquit"le premier [en Occident] le titre Note 43. de Confesseur, dans cette persecution publique & generale de l'Eglise, qui l'a fait appeller par S.Hilaire un homme bienheureux dans ses souffrances.

Ath.sol. p.831. 832. 'S. Athanase raporte plusieurs particularitez de sa confession & de son exil: Mais comme il joint avec luy ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan, [nous mettrons en ce temps là ce qu'il en raporte. On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni,] Hil.p.114.2.a. 'dautant que Constance s'efforça de lasser sa patience, en le faisant sans cesse changer d'exil jusques à sa mort. Il le relegua mesme en des lieux où l'on n'adoroit point le nom de J. C, afin qu'il

qu'il fust reduit ou à mourir de faim, ou à se nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'heresie abominable de Montan & de Maximille. [C'estoit] en Phrygie, où il mourut enfin l'an 358, selon la chronique de S. Jerome. On en fait la memoire le 31 d'aoust, 'auquel il est marqué dans les martyrologes de S. Jerome, dans Usuard, & dans les autres posterieurs, comme un saint Confesseur, mort en paix dans son exil. 'Son corps fut depuis raporté à Treves, & trouvé l'an 1071 dans une eglise qui portoit son nom, bastie à ce qu'on pretend vers 390 par Felix de Treves, "qui avoit fait raporter son corps de Phrygie : ce qui n'est pas sans difficulté. 'Browerus dit des choses bien extraordinaires de son tombeau. [a]Il raporte aussi une epitaphe de ce Saint, où il est dit qu'il eut la teste tranchée l'an 295 de l'Incarnation [ce qui en détruit toute l'autorité.

Sulp. p. 169. 170 | Hier. chr. — Florent. p. 796. — Bar. 31. aug. — V. S. Martin § 17. — Trev. an. l. 4. § 209. 210. p. 274. a § 98. 99. p. 242. 243.

L'AN DE JESUS CHRIST 354.

Voilà ce qui se passa à Arles à la fin de l'an 353, ou au commencement de 354. [Mais la suite ne fut pas moins funeste que l'avoit esté ce commencement.] 'Car on somma pubbliquement tous les Evesques d'Italie de se soumettre au jugement des Orientaux ; '& on employoit la force pour les y contraindre. [b]On faisoit ces violences sous pretexte de faire la paix avec les Orientaux, comme si l'on eust pu faire aucune veritable paix avec ceux qui soûtenoient ouvertement l'impieté d'Arius, '& qui ne demandoient la condannation d'Athanase que pour établir cette heresie.

Bar. 353. § 20. — Hil. fr. 2. p. 42. b p. 41. — p. 42.

'Libere ressentoit vivement la chute de Vincent, & on voit sa douleur bien depeinte dans une lettre qu'il écrivit à Osius, dont S. Hilaire nous a conservé l'extrait. [Il ne perdoit pas neanmoins courage. Il exhortoit ceux qui estoient encore debout, à demeurer fermes, comme il fit à l'égard de Cecilien Evesque de Spolete,] 'qu'il prie de ne se pas relascher de ses bonnes intentions par l'exemple de Vincent. 'Il trouva quelque consolation dans la foy invincible de S. Eusebe de Verceil, & dans le courage de Lucifer Evesque de Cagliari en Sardaigne, qui vint s'offrir d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choses selon la verité, & obtenir de luy le Concile que l'on souhaitoit. Le Pape receut son offre avec joie, '& luy associa pour collegues de sa legation Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre de Rome, à qui il donna une lettre pour Constance, digne d'un chef de l'Eglise, comme nous le marquons "en un autre endroit. 'Il pria par une autre lettre S. Eusebe de Verceil de seconder ses legats. Il écrivit

1. p. 47. — p. 46. 47. — Bar. 353. § 20. — 354. § 8. & alii. — Hil. fr. 2. p. 39-43. — V. S. Eusebe de Verceil § 3. — p. 43 | Bar. 353. § 20 | 354. § 8.

encore à Fortunatien[d'Aquilée]pour le prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, de regler leur prudence par ses avis,& mesme de les assister de sa presence s'ils avoient besoin de luy.Il fait un grand eloge de cet Evesque:Car il dit qu'il ne craint point les hommes,qu'il n'espere que les recompenses eternelles,
18. & qu'il a conservé sa foy mesme au peril de sa vie.'Mais nous le verrons bien tost se rendre indigne de tous ces eloges, abandonner la foy qu'il avoit si genereusement défenduë, se rendre le
Hier.v.ill. c.97. p.297.b. seducteur de ses freres,'& devenir detestable à toute la posterité, selon l'expression de Saint Jerome,par la chute de Libere mesme dont il fut la cause.Il estoit d'Afrique.Nous avons vu comment il fut établi Evesque d'Aquilée à la place de Valens qui vouloit
c. usurper ce siege.'Il a écrit un petit commentaire sur l'Evangile, d'un style rustique[& sans ornement.]



ARTICLE LI.

Concile de Milan,où Constance fait quelques Confesseurs,& beaucoup de prevaricateurs:Les Eusebiens se declarent Ariens:Auxence est fait Evesque de Milan au lieu de S.Denys.

L'AN DE JESUS CHRIST 355.

Thdrt.l.2.c.12. p.605.a|Soz.l.4. c.9.p.547.b. [LIBERE ne pouvoit manquer d'obtenir le Concile qu'il souhaitoit si fort:]'Car les Eusebiens le demandoient aussi dans un dessein bien different,& avec une esperance bien mieux
Sulp.l.2. p.159. 160. fondée d'en estre les maistres.'Le Concile"s'assembla donc à Milan,parceque Constance y estoit en l'an 355,[& apparemment V.S.Eusebe de Verceil §4.
Soz. p.546.547. dans les premiers mois de l'année.]'On pretend qu'il y avoit plus de 300 Evesques d'Occident, & tres peu de l'Orient.[Mais on peut dire que tous les soldats de Constance estoient autant d'Evesques Eusebiens: Aussi S.Eusebe de Verceil fit long-temps difficulté d'y venir. On voit sur son histoire ce qui se passa en cette assemblée,laquelle merite encore mieux le nom de brigandage que le faux Concile d'Ephese.

Constance & ses Evesques ne travaillerent qu'à y faire signer la condannation de Saint Athanase; & bien loin de souscrire au symbole de Nicée, & de renoncer aux dogmes d'Arius, comme on les en pressa, ils ne songerent qu'à y établir l'Arianisme.Tout le peuple en témoigna sa douleur, ce qui obligea Constance à faire tenir le Concile, non plus dans l'eglise, mais dans son palais On publia sous le nom de ce Prince un edit impie rempli du

355. venin de l'Arianisme, pour voir de quelle maniere il seroit receu, & le peuple en témoigna une extreme horreur.

Cela n'empescha pas neanmoins Constance de vouloir obliger les Evesques à le signer avec la condannation de S. Athanase. Mais S. Denys qui estoit alors Evesque de Milan mesme, Saint Eusebe de Verceil, Lucifer, & les deux autres legats de Rome Pancrace & Hilaire, s'opposerent à ce dessein avec une constance invincible, & souffrirent sans s'emouvoir tout ce qu'on peut attendre d'un Prince furieux & emporté. Il fut sur le point de leur faire souffrir le dernier supplice, & d'en faire des Martyrs; mais il eut honte de cette violence, & se contenta de leur procurer le titre de Confesseurs en les releguant en divers endroits, dans le dessein d'augmenter la peine de leur exil, & en effet pour publier partout la honte de sa cruauté, la gloire des Confesseurs, & le triomphe que la verité remportoit sur l'Arianisme. Car ils furent receus par tous les peuples, non comme des criminels & des bannis, mais comme des victorieux & des défenseurs invincibles de la foy. S. Denys fut relegué dans la Cappadoce ou dans l'Armenie, où il mourut glorieusement avant la fin de la persecution; Saint Eusebe à Scythople dans la Palestine, & Lucifer à Germanicie dans là Syrie, pour y estre abandonnez à la cruauté de Patrophile & d'Eudoxe. On ne dit point où Pancrace & Hilaire furent envoyez.] 'Le dernier avoit esté dechiré à coups de fouet pour satisfaire Ursace & Valens. Ath.sol. p.836. d.

[Pour ce qui est des autres Evesques du Concile,] 'Socrate & Sozomene qui disent qu'ils se separerent sans rien faire sur la resistance des Confesseurs, ["semblent avoir cru que la pluspart estoient demeurez fermes dans la verité.] 'Mais la maniere dont Lucifer parle de ce Concile, s'accorde bien mieux avec ce que dit Rufin plus ancien qu'eux: 'Que la pluspart des Evesques y furent trompez; que Denys, Lucifer, & Eusebe, furent les seuls qui firent paroistre une lumiere & une force digne d'Evesques; que les autres ne penetroient pas dans les mauvais desseins des Ariens, ou ne pouvoient se persuader ce que les plus éclairez leur disoient, que les Ariens ne demandoient la condannation de S. Athanase, que pour ruiner la foy. 'Sozomene dit luy mesme en un autre endroit, que le Saint y fut condanné de tout le monde, par crainte, par surprise, ou par ignorance, hormis de Denys, Eusebe, & Lucifer, ausquels ils joint mal à propos Paulin & Rhodane.

Socr.l.2.c.36.p.131.b|Soz.l.4.c.11.p.551.d. NOTE 44. Lucif.de hær. p.1030.& alibi. Ruf.l.1.c.20.p.247. 1. Soz.l.4.c.9.p.547.a.b.

1. Il le dit aussi de quelques autres, mais qui n'estoient pas à Milan.

Ath.sol.p.829.a 'S. Athanase nous assure que les Ariens appuyez de l'autorité de Constance, firent tout ce qu'ils voulurent dans ce Concile, aussi-bien que dans celui d'Arles. 'C'est pourquoi Saint Hilaire l'appelle une synagogue de méchans. [a]Saint Athanase dit encore que tous les Evesques d'Occident souffrirent une violence extraordinaire, de grandes contraintes, & des injures étranges, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de renoncer à sa communion. 'Et Constance parlant à Libere, dit que le Concile & tout l'univers avoit condanné le Saint. [De sorte qu'il y a bien de l'apparence que cette condannation fut receuë presque par tous les Evesques du Concile. Mais pour l'edit de Constance, il se peut faire qu'il n'ait pas esté receu si universellement: au moins nous n'en voyons pas de preuve; & mesme il ne paroist pas que l'on en ait si fort exigé la signature, depuis que le peuple eut témoigné hautement en avoir horreur.]

Hil. in Const. l. 2. p. 119. d.
a Ath. ap. 1. p. 692. b.
Thdrt. l. 2. c. 13. p. 607. a. b.

Ath. ap. 1. p. 692. b. 'Saint Athanase nomme entre les Evesques qui avoient esté contraints d'abandonner son innocence, Fortunatien d'Aquilée, & Ereme de Thessalonique [successeur sans doute d'Aece, qui avoit assisté au Concile de Sardique. Le premier que nous avons vu estre si fort estimé par Libere, ne succomba pas d'abord.]

Hil. fr. 1. p. 36. 'Car on trouve qu'il envoya à divers Evesques une lettre, qui estoit apparemment celle du Concile de Sardique à Constance: Mais cela ne servit de rien [ni pour luy, ni pour les autres. Et aprés estre tombé par lascheté, il servit enfin luy mesme à faire tomber ceux qui resistoient encore.]

Ath. p. 592. a. b. 'S. Athanase témoigne neanmoins qu'outre S. Denys, S. Eusebe, & Lucifer, ils y eût encore beaucoup d'autres Evesques, Prestres, & Diacres, qui aimerent mieux souffrir l'exil que de signer sa condannation, '& furent bannis avant Libere. [b]En d'autres endroits il dit qu'il y avoit eu beaucoup d'Evesques exilez pour ce sujet, tant d'Espagne que d'autres provinces, comme de l'Italie & des Gaules. [Nous voyons "autrepart qu'il y avoit eu plusieurs Ecclesiastiques releguez pour la foy avec Saint Eusebe. Nous parlerons aussi de la persecution de quelques Evesques d'Italie, quand nous aurons vu celle du Pape Libere.

sol. p. 837. c.
b p. 842. a. b | ap. 2. p. 807. a.
V. S. Eusebe de Verceil § 8-14.

Je pense que selon ce que l'histoire nous en peut apprendre, 'ce fut premierement dans ce Concile de Milan, que les Eusebiens se declarerent ouvertement pour les dogmes impies de l'Arianisme, & travaillerent à les faire recevoir par toute l'Eglise. Ils decouvrirent donc enfin le dessein qu'ils avoient formé depuis tant d'années, & qu'ils avoient tasché de deguiser tant qu'ils

ne s'estoient pas cru assez forts pour le faire réussir. Ils avoient travaillé à effacer le Concile de Nicée par divers formulaires equivoques qui n'estoient ni Catholiques, ni ouvertement Ariens. Ils avoient fait tous leurs efforts pour accabler par divers pretextes les défenseurs de la foy de la Consubstantialité, & de la divinité du Verbe. Mais en cette occasion, ils ne se cacherent plus, selon ce que les auteurs en disent. Constance qui estoit leur organe,] 'osa soûtenir que la secte d'Arius estoit Catholique; [a]& ils publierent sous son nom cet edit impie qui contenoit tout le venin de l'Arianisme, pour obliger les Evesques à le recevoir. [Nous pouvons donc maintenant sans scrupule traiter ces ennemis de l'Eglise non plus d'Eusebiens, mais d'Ariens, puisqu'ils faisoient ouvertement profession de l'Arianisme; & c'est le nom que nous leur donnerons par la suite: Aussi-bien il n'y aura plus guere de necessité de les distinguer des anciens Ariens chassez de l'Eglise avec Arius par S. Alexandre & par le Concile de Nicée.]

Lucif. de Ath. l. 2 p. 1011. c. d.
a de hær. p. 1053. d| mori, p. 1098. b|
Sulp. l. 2. p. 160.

'Dés que Constance eut privé l'Eglise de Milan d'un saint pasteur en bannissant Saint Denys, il eut soin d'y en faire substituer un autre[digne de luy, & non de Dieu.] 'Car celui qu'il choisit pour cela fut Auxence Arien, & ennemi de la foy de Nicée. [b] Il le fit venir exprés de la Cappadoce à Milan, [c] quoiqu'il n'y fust point dutout connu du peuple, & qu'il ne sçeust pas mesme le latin: φιλοπράγμων mais il savoit fort bien estre blasphemateur. 'C'estoit" un homme intriguant, un espion, un delateur, plutost qu'un Chrétien. 'Il avoit esté fait Prestre par Gregoire dans l'Eglise Arienne d'Alexandrie, quoiqu'il fist semblant de ne point connoistre Arius; '& il se rendit complice de beaucoup de crimes que commit cet usurpateur. [d] Ainsi il n'eut point d'autre merite pour estre elevé à cette charge, que son impieté; & ceux qui l'y eleverent, ne le considererent que comme un homme capable d'estre l'accusateur & le persecuteur des Evesques orthodoxes. 'Il fit voir d'abord quel il estoit en s'emparant de l'Eglise de Milan avec la force des armes. 'Il effaça des livres de l'Eglise ces paroles de JESUS CHRIST; *Dieu est esprit*. [Et c'est peut-estre pour ce sujet que] 'Saint Ambroise accuse les Ariens d'avoir corrompu les Ecritures.

Sulp. p. 160.
Lucif. de Ath. l. 2. p. 1008. d.
b Ath. sol. p. 861. a.
c in Ar. or. 1. p. 290. c.
a.
Hil. in Aux. p. 122. 1.
Ath. ad Afr. 2. p. 941. a.
d sol. p. 861. a| in Ar. or. 1. p. 290. c
b. c.
Amb. de Spi. l. 3. c. 11. p. 261. f.
p. 262.
de fide, l. 2. c. 4. p. 143. l.

[Il y a quelque apparence que les Eglises de Verceil & de Cagliari furent traitées comme celle de Milan. Nous n'en avons pas néanmoins d'autre connoissance.] 'Mais quelque violence que l'on exerçast contre les Eglises, elles conserverent toute la

Ath. sol. p. 837 b.

foy qu'elles avoient apprise[de leurs saints Evesques.]Les Ariens purent les faire soupirer dans la privation de leurs pasteurs, qu'elles souhaitoient toujours de revoir; mais ils ne purent les empescher de connoistre tous les detours de leur heresie pernicieuse, & de la fuir comme un serpent.



ARTICLE LII.

Idée generale de la persecution de l'Eglise par Constance, tirée de Saint Athanase.

[LA persecution de Libere, d'Osius, & de Saint Athanase, furent les suites & les effets du Concile de Milan. Mais avant que d'entrer dans ce particulier, il est à propos de donner une idée generale de la persecution que les Ariens firent à l'Eglise sous l'autorité de Constance,]'tantost par eux mesmes en abusant insolemment du credit qu'ils avoient à la Cour, tantost en rendant & l'Empereur & ses officiers les ministres de leur propre passion. 'Car cette heresie n'estoit appuyée que sur la puissance des hommes,& non sur la force de la verité. [a] Constance qu'elle reconnoissoit pour son chef dans la guerre qu'elle declaroit à J.C,["& qui estoit un esprit aussi vain que foible & leger,] 'faisoient tout ce que vouloient les Evesques Ariens, parcequ'ils luy disoient tout ce qu'il vouloit, '& ne faisoient pas scrupule de luy attribuer l'eternité, eux qui la contestoient au Fils de Dieu. 'Ils l'obligerent à mander divers Evesques, afin que la presence & la vuë du Prince les fist trembler. Ils luy faisoient écrire à d'autres des lettres de menace sur diverses accusations calomnieuses qu'ils inventoient eux mesmes, afin de les intimider, & de leur faire abandonner la verité qu'ils défendoient. C'est ainsi que Constance partie par menaces, partie par promesses, contraignit un tres grand nombre d'Evesques de declarer qu'ils ne communiqueroient plus avec Athanase. Ceux qui alloient le trouver n'avoient pas la liberté de le voir, & on ne leur donnoit aucun repos, ni aucune permission de sortir mesme de leur logis, jusqu'à ce qu'ils eussent signé la condannation de cet Evesque; & ceux qui le refusoient estoient bannis. Il en usoit ainsi, parcequ'il voyoit que tout le monde avoit horreur de son heresie:[& comme l'orgueil dont il estoit plein, l'empeschoit de voir son egarement dans cette condannation generale,] plus il se voyoit condanné, plus il employoit de violences pour grossir le petit nombre de ses

Marginal notes: Ath.sol.p.829. 830.a. — p.854.d| Hil.fr. 2.p.5. — a Ath.sol.p.855. b. — V. son titre § 62. — p.846.c. — de syn.p.871.b. — sol.p.830.a.b.

Ariens, & pour assembler une foule [non d'Evesques, mais] de noms, s'imaginant par là pouvoir accabler Athanase comme un homme condanné de tout le monde, '& procurer à l'impieté des Ariens dont il estoit le protecteur, quelque apparence favorable, comme s'il luy eust esté aussi facile de changer la verité, que de pervertir les hommes. c.

[Sa Cour ne fut pas le seul lieu où ils exerça sa tyrannie.] 'On envoyoit par toutes les provinces des ordres de l'Empereur, & on voyoit courir de ville en ville des secretaires & des officiers de la Cour, pour porter les menaces que l'on faisoit aux Evesques & aux magistrats, s'ils n'obeïssoient au Prince. Car il vouloit que les Evesques entrassent dans la communion des Ariens, & signassent la condannation d'Athanase, s'ils ne vouloient se resoudre au bannissement, '& à voir leurs peuples chargez de chaines, couverts d'affronts & de plaies, & reduits à la perte de leurs biens: '& les magistrats estoient obligez d'employer toute leur autorité pour faire obeïr & les Evesques & les peuples. 'Ces ordres furent executez avec d'autant plus de chaleur, que ceux qui les portoient avoient avec eux des Ecclesiastiques d'Ursace & de Valens, qui animoient tout le monde, & ne manquoient pas de deferer à l'Empereur les magistrats qui faisoient paroistre quelque froideur. p.829.b. c. b.d. c.

'On vit donc alors, selon la parole de l'Evangile, un grand nombre d'Evesques trainez devant les magistrats & devant les » Rois. 'Et là, on leur disoit : Ou signez, ou abandonnez vos Egli- » ses; car l'Empereur ordonne que vous soyez deposez. c. d.

'Aprés tant de violences contre les Oints du Seigneur, Constance n'estoit touché d'aucun regret ni d'aucun remors; & il s'endurcissoit au contraire de plus en plus comme Pharaon. Ce qui est encore plus étonnant, [c'est qu'il affectoit de passer pour avoir de la douceur & de la bonté,] Et en effet, dans le temps mesme qu'il traitoit ainsi les Evesques, s'il arrivoit que d'autres personnes fussent condannées pour des meurtres, des seditions, ou autres choses semblables, il leur pardonnoit au bout de quelques mois, dés qu'il se trouvoit quelqu'un qui parloit pour eux. Mais à l'égard des serviteurs de J. C, au lieu de les relascher comme les autres, 'il augmentoit mesme la rigueur de leur exil, & sembloit avoir formé le dessein d'estre eternellement leur persecuteur, comme s'il eust voulu imiter Pilate qui crucifioit J. C. en mesme temps qu'il delivroit Barabbas: Et cela faisoit dire qu'il aimoit les uns parcequ'ils luy ressembloient, p.856.2. b.

& qu'il haïssoit les autres parcequ'ils estoient fideles à J. C,
p.857.a. [Ce n'est pas qu'il ne se repentist quelquefois de ce qu'il avoit ordonné contre la justice :] Mais il se repentoit ensuite de son repentir mesme, & s'emportoit plus que jamais: & aprés cela, il s'affligeoit encore de s'estre ainsi emporté. Mais ne pouvant trouver de remede aux maux qu'il avoit faits, il ne faisoit que decouvrir la foiblesse de son esprit & de son jugement. Car il estoit entierement dominé & comme enchanté par des personnes qui ne luy permettoient pas de rien faire de juste & de raisonnable, 'b. & qui ne songeoient qu'à abuser de sa facilité pour se donner la joie de faire regner leur heresie. Ainsi il estoit d'une part digne de pitié de servir de jouet aux autres, & se rendoit de l'autre digne de la condannation des feux eternels, parcequ'il abandonnoit l'honneur des Evesques & l'interest de l'Eglise à des impies.

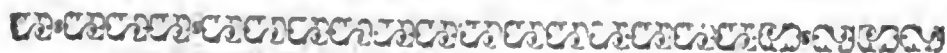
p.811.a.b. 'Tout Evesque qui ne plaisoit pas aux Ariens estoit aussi-tost enlevé de son Eglise, comme coupable de tout ce qu'il leur plaisoit de luy imputer, condanné par l'Empereur, relegué en un autre pays. b. 'En mesme temps on en cherchoit un autre qui voulust bien estre le disciple de leur heresie, & on l'envoyoit prendre la place de celui qu'on avoit chassé. Ainsi par un renversement étrange, Constance ostoit aux peuples ceux qu'ils aimoient, parcequ'ils en connoissoient l'innocence ; c. '& il leur envoyoit de bien loin avec des ordres imperiaux & des troupes de soldats, des hommes qu'ils ne connoissoient point, & qu'ils ne vouloient point avoir. Aprés cela, des Chrétiens estoient reduits à haïr celui qu'ils aimoient, celui qui les avoit instruits, celui qui avoit esté leur pere dans la pieté ; & à aimer au contraire celui qu'ils ne vouloient point dutout avoir, & à confier leurs enfans à un homme dont ils ne connoissoient ni la vie, ni la conduite, & dont on n'avoit jamais entendu parler.

p.819. 'On peut assez juger combien toutes les villes estoient en mesme temps pleines de tumulte & d'effroi, durant que d'un costé on enlevoit les Evesques, & que de l'autre les peuples témoignoient leur douleur par leurs gemissemens & par leurs larmes. Les magistrats des villes voyoient ces maux, & estoient contraints de s'en rendre les ministres au lieu d'y pouvoir remedier, à cause des menaces terribles que leur faisoit Constance, & des amendes ausquelles on les condannoit, s'ils ne contraignoient pas leurs Evesques à signer. Ainsi ils faisoient encore plus de mal qu'on n'en exigeoit d'eux, depeur qu'on ne les crust

amis

amis de l'Evesque. 'Mais la plus grande misere estoit lorsqu'on leur envoyoit un faux Evesque au lieu du legitime. Car il falloit s'attendre à tout si on refusoit d'obeïr, & on ne voyoit que confiscations, qu'outrages, que toutes sortes de violences, contre ceux qui ne vouloient pas prendre un loup pour un pasteur. 'Beaucoup de personnes pour eviter deux extremitez si fascheuses, s'enfuirent dans les deserts. 'Ainsi Constance en chassant les Evesques, & faisant donner les eglises à des [usurpateurs & des] impies, ruinoit les assemblées ecclesiastiques, & empeschoit les peuples, autant qu'il estoit en luy, d'offrir à Dieu leurs prieres, & de pratiquer les autres devoirs de la pieté. p.811.b.c. p.811.d. p.855.c.

'Quiconque s'opposoit aux Ariens, estoit aussi-tost trainé devant le Gouverneur ou le General de l'armée. 'Leur impieté faisoit perdre la foy aux Evesques par la crainte d'estre depouillez de leur dignité, de leurs privileges, & de leurs richesses: Et les autres affoiblis par la lascheté des Evesques, dont la force les devoit soûtenir, commençoient aussi à craindre de perdre des biens perissables que la mort leur devoit bien-tost ravir. 'Quand elle se voyoit refutée par les discours, elle s'irritoit au lieu de ceder, & s'efforçoit d'entrainer par la violence, par les coups, & par les prisons, ceux qu'elle ne pouvoit persuader par ses faux raisonnemens. 'Ainsi la crainte de la proscription precipitoit les riches dans l'heresie, & l'autorité qu'elle avoit de jetter dans les prisons, faisoit tomber les pauvres dans le mesme abysme. p.854.d. Bar.356.§99. Ath.fol. p.855.a. Bar.356.§100.



ARTICLE LIII.

Les Ariens souffrent tout, bors la verité.

'IL n'y avoit point [de Catholique] qui ne ressentist l'atteinte des calomnies, qui ne fust exposé aux embusches de ces ennemis declarez de J. C, & que Constance ne condannast au bannissement quand ils en avoient esté les delateurs. Jamais il ne refusa à ces heretiques une audience favorable, quelque deraisonnables que fussent leurs discours; & jamais au contraire il ne voulut ouir aucun de ceux qui parloient contre eux. Il n'y avoit alors aucune Eglise qui adorast J.C. en liberté, parcequ'elles ne le pouvoient sans s'exposer aux plus grands dangers; & celles mesme qui usoient de deguisement & de dissimulation, estoient toujours dans la crainte. 'Ainsi ce Prince remplit, autant qu'il put, toute la terre ou d'impieté, ou d'hypocrisie. Car s'il y avoit Ath.fol. p.846.a. b.

en quelque endroit un homme de pieté & un amateur de J. C, [& il y en avoit plusieurs partout,] il estoit obligé comme les anciens Prophetes & le grand Elie, de se cacher à tout le monde, à moins qu'il ne rencontrast un Abdias, & un homme seur & ami de la verité: Et ces personnes estoient reduites [pour l'ordinaire] ou à s'enfermer dans les antres & dans les cavernes, ou à demeurer errantes & vagabondes dans les solitudes. [On ne pouvoit pas mesme excuser l'animosité des Ariens comme celle des Juifs, en disant que c'estoit un zele de Dieu, quoique non éclairé par la

p.829.c| 854.d. science.]'Car ils laissoient à toutes les sectes & à toutes les heresies, qu'un Saint appelle les petites sœurs de l'Arianisme, une liberté toute entiere de blasphemer contre le Seigneur. Les veritables Chrétiens eprouvoient seuls l'ardeur du zele de ces pretendus defenseurs de la foy, qui ne pouvoient souffrir qu'on parlast de JESUS CHRIST selon les sentimens de la pieté & de la foy orthodoxe.

p.810.d. 'Ils ne se condannoient pas moins par l'indifference qu'ils avoient pour la morale de l'Evangile. Car quiconque estoit ami des Ariens & complice de leur heresie quoique d'ailleurs il fust

p.811.a. coupable d'une infinité de crimes, '& qu'il en fust convaincu par des preuves & des demonstrations toutes visibles, il ne laissoit pas d'estre consideré parmi eux comme un homme de merite, & de devenir en un instant intime ami de l'Empereur, sans avoir d'autre recommandation auprés de luy que sa seule impieté. Il estoit comblé de richesses, & obtenoit une liberté toute entiere de faire ce qu'il luy plaisoit, sans craindre les magistrats.

a.b. 'Mais au contraire quiconque reprenoit leur impieté, & travailloit sincerement pour les interests de J. C, quoique sa conscience ne luy reprochast aucun peché, quoique sa vie fust entierement pure, ils inventoient quelque calomnie contre luy; & aussi-tost sans que personne se portast contre luy pour accusateur, [sans aucune autre forme de justice,] on ne manquoit point de le bannir comme convaincu des crimes qu'il leur avoit plu de luy imposer, tantost d'avoir dit des injures contre le Prince, tantost d'avoir blasphemé le nom de Dieu.

d. 'Pour eux, quoy qu'ils fissent, on n'en portoit pas mesme de plaintes devant les juges: ou si on le faisoit, l'affaire demeuroit étoufée. Que si quelquefois on ne pouvoit se dispenser de rendre quelque sorte de jugement, ce n'estoit que pour prononcer en

p.812.a. leur faveur; '& l'accusateur, quelque fortes que fussent ses preuves, se trouvoit toujours plus maltraité que l'accusé.

[Cependant la justice de Dieu punissoit par là les Ariens d'une effroyable maniere.]'Car cette liberté qu'ils avoient de pecher, faisoit que tous ceux de cette secte estoient pleins de souillures, selon l'expression de Saint Athanase: & il n'y en avoit point de plus souillez que leurs faux Evesques. Aussi lorsque quelqu'un de ce parti vouloit s'elever à l'episcopat, [car il estoit digne des Ariens de le vouloir,] on ne luy representoit point avec S. Paul, qu'il faut que l'Evesque soit irreprochable, mais on se contentoit que ses sentimens fussent contraires à la doctrine de J. C. On luy disoit, [sinon de paroles, au moins d'actions,] qu'il n'avoit que faire de se mettre en peine de ses mœurs, & que pourvu qu'il eust du zele pour l'heresie, il estoit assuré d'estre bien soûtenu, & d'acquerir mesme l'amitié du Prince. a.



ARTICLE LIV.

Idée de la mesme persecution, tirée de Saint Hilaire.

[CE que nous avons dit jusqu'ici de la persecution de l'Eglise par Constance, n'est presque tiré que des propres paroles de S. Athanase. S. Hilaire n'en parle pas avec moins de force.] 'Car aprés avoir regretté le temps de Neron & de Dece, comme plus favorable aux défenseurs de la verité, [il ajoute ces paroles pleines de feu, mais d'un feu allumé dans son cœur par la charité qui a esté sa vertu propre, & par un zele de la verité aussi ardent que le nostre est froid.] Hil. in Const. 1.p.1131.d.

" 'Je vous dis, Constance, [car il s'adresse à luy mesme,] ce que " j'aurois dit à Neron, à Dece, & à Maximien: Vous combatez " contre Dieu; vous vous emportez contre l'Eglise; vous persecutez " les Saints; vous haïssez ceux qui preschent J. C; vous abolissez la " religion; 'vous enlevez avec la cruauté d'un tyran, non les biens " de la terre, mais ceux du ciel. Voilà ce que je vous dis, comme " je l'aurois dit à ces ennemis declarez de J. C; & voici ce qui est " pour vous en particulier. 1.c. d.

" 'Vous vous pretendez Chrétien; & vous estes un nouvel ennemi " de J. C: Vous prevenez l'Antechrist; & vous operez deja ses " secrets & ses mysteres: Vous établissez des articles de foy; & " vous vivez contre les regles de la foy: Vous faites le docteur " pour introduire des maximes profanes, au lieu de vous rendre " disciple pour apprendre la pieté: Vous donnez des eveschez à " ceux de vostre secte: Vous ostez les bons pasteurs, pour en mettre d.

de méchans : Vous enfermez les Prelats de Dieu dans vos prisons : Vous employez vos armées pour epouventer l'Eglise. Vous assemblez des Conciles pour obliger les Occidentaux d'estre des impies. Vous fomentez avec adresse les dissentions
c. des Orientaux. Vous troublez ce que nous avons receu de l'antiquité,& [1] vous inventez des nouveautez profanes. 1.
c. Vous faites les choses du monde les plus cruelles, sans vous charger de la haine de nous procurer des morts glorieuses. Par un triomphe nouveau & inoui jusques à present, vous vous servez du diable mesme pour remporter la victoire. Vous estes persecuteur, & vous ne faites point de Martyrs. Neron, Dece, Maximien, nous avons de plus grandes obligations à vostre cruauté, puisque c'est par vostre moyen que nous avons vaincu le diable. La sang des bienheureux Martyrs a esté recueilli avec honneur par toute la terre;& les miracles qu'ils font justifient les respects &c.
que nous leur rendons.

c. Mais vous qui estes plus cruel que tous ces anciens tyrans, vous nous faites plus de mal qu'eux; & vous ne nous laissez pas seulement lieu de nous excuser dans les fautes que vous nous faites commettre. [2] Vous vous insinuez adroitement sous pretexte 2.
de nous caresser. Vous nous tuez en nous faisant embrasser vostre
p.114.1.2. pieté. Vous consummez l'impieté, en vous vantant faussement de confesser J.C. Vous éteignez la foy de J, C: Et avec cela, vous ne laissez pas du moins aux miserables les excuses qu'ils pourroient alleguer en representant leurs supplices devant le juge eternel, en montrant quelques cicatrices de leurs membres dechirez, & en trouvant dans la foiblesse de leur corps, la justification de ce qu'ils pourroient n'avoir fait que par une necessité pressante. 3.
Vostre persecution est si maligne, [3] que ceux qui tombent n'ont rien qui diminuë leur faute, pour leur en faire obtenir le pardon; & que ceux qui souffrent le plus constamment, ne peuvent arriver au martyre. Le demon vostre pere qui sçait l'art de faire mourir les hommes, vous a enseigné à vaincre sans beaucoup combatre, à egorger les hommes sans épée, à persecuter sans porter le nom infame de tyran, à haïr sans qu'on vous soupçonne de haine, à mentir sans que l'on s'en apperçoive, à faire des *sine intelligentia.*
professions de foy sans avoir de foy, à caresser sans avoir de bonté,

1. *profanus novorum es*: autrement; *Vous cherchez des sens profanes dans ce qui a esté établi de nouveau*, c'est à dire dans le mot de Consubstantiel.

2. *ou bien*, Vous vous glissez, [comme un serpent] vous nous caressez pour nous tuer; vous consommez l'impieté par une apparence de pieté. *En ce sens, il faudroit lire*, subrepis: nomine blandientis occidis: specie religionis impietatem peragis.

3. qu'on peche sans meriter le pardon, & qu'on souffre sans estre Martyr.

„ à faire ce que vous voulez, sans qu'on sache que vous le voulez.
„ 'Nous vous reconoissons, ô loup ravisseur, sous la peau de d.
„ brebi dons vous vous couvrez. Vous honorez le sanctuaire de
„ Dieu avec l'or de vostre Etat; & vous presentez à Dieu malgré
„ luy ce que vous avez pris dans les temples des demons, ou ce
„ que vous avez confisqué par des edits, ou ce que vous avez tiré
„ par la force des tourmens. Vous presentez aux Evesques les
„ mesmes baisers dont J.C. a esté trahi. Vous baissez la teste pour
„ recevoir leur benediction afin de fouler la foy sous vos piez.
„ 'Vous les faites manger à vostre table comme Judas mangea à e.
„ celle de J.C. pour le trahir ensuite. Vous remettez en leur faveur
„ le cens & le tribut que J. C. a payé lui mesme depeur d'exciter
„ du scandale. Vous leur relaschez les imposts afin d' inviter les
„ Chrétiens à renier leur divin Maistre; & vous leur cedez vos
„ droits afin de leur faire perdre les biens de Dieu. Voilà quelle
„ est la fausse peau de brebi dont vous vous couvrez.

„ 'Mais maintenant ecoutez, ô loup ravisseur, le fruit de vos e.
„ œuvres. Je ne dirai que ce qui s'est passé dans l'Eglise, & je ne
„ parlerai de vostre tyrannie qu'à l'égard des entreprises que vous
„ faites contre Dieu. On se plaint partout que vous avez privé de
„ l'episcopat des Prelats que personne n'osoit juger coupables;
„ qu'on voit encore aujourd'hui des ministres de l'Eglise au nom-
„ bre de ceux qui sont condannez aux mines, & qu'ils portent
„ sur le front les marques honteuses que vous y avez fait graver.
„ 'Toutes les villes & tous les peuples d'Orient souffrent les maux 2.a.
„ de la guerre que vous leur faites, ou tremblent dans la crainte
„ de les souffrir. Vous avez tourné toutes vos armées contre la foy
„ de l'Occident; & toutes vos troupes ont esté employées contre
les brebis de J.C. Saint Hilaire joint à cela diverses cruautez par-
ticulieres exercées contre les Eglises d'Alexandrie, de Treves,
de Milan, de Rome, & de Toulouse; & il finit par ces paroles
„ foudroyantes: 'Si ce que je dis est faux, vous estes une brebi de c.
„ J.C. Mais si je n'ay rien dit que ce que vous avez fait, & ce que
„ tout le monde sçait que vous avez fait; si je n'ay rien avancé qui
mal dicta, „ ne soit aussi vray qu'il est "horrible & criminel, vous estes [un
„ loup &] un Antechrist.

[On voit par ces endroits de Saint Hilaire, que Constance
n'employoit pas seulement la cruauté du lion pour vaincre les
serviteurs de J.C, mais qu'il y joignoit les artifices du serpent
pour le tromper. C'est ce que le mesme Pere dit en un autre
lieu en ces termes.

p.112.1.c. Nous avons maintenant à combatre contre un persecuteur « qui veut nous surprendre, contre un ennemi qui nous flate, « contre Constance [qui porte le nom de Chrétien, &] qui est un « Antechrist; qui ne nous dechire point le dos à coups de fouets, « mais qui nous flate & nous caresse; qui ne nous fait point acquerir « la vie de l'ame par des proscriptions, mais qui nous enrichit afin « de nous donner la mort; qui ne nous traine point en prison, pour « nous donner la liberté [des enfans de Dieu,] mais qui nous comble « d'honneur dans son palais pour nous rendre esclaves [du demon;] « 2.a. 'qui ne nous tourmente point les costez avec des ongles de fer, « mais qui s'empare de nostre cœur; qui ne nous tranche point la « teste avec une épée, mais qui fait mourir nostre ame avec de l'or; « qui ne nous menace pas publiquement de nous jetter dans le feu, « mais qui allume secrettement les flammes de l'enfer pour nous « bruler; qui ne s'engage point à combatre depeur d'estre vaincu, « mais qui nous flate pour nous dominer; qui confesse J.C. pour le « renier; qui travaille à réunir les esprits afin d'empescher la paix; « qui étoufe les heresies afin qu'il n'y ait plus de Chrétiens; qui « honore les personnes consacrées à Dieu afin qu'il n'y ait plus « d'Evesques, qui bastit des eglises afin de détruire la foy; qui ne « parle que de vous, o mon Dieu, qui a continuellement vostre « saint nom dans la bouche, & qui fait absolument toutes choses « afin que ceux mesme qui savent que vous estes Dieu, ne croient « pas que vous soyez Pere. «



ARTICLE LV.

Remarques de Lucifer & de quelques autres sur la mesme persecution.

Lucif. de Ath.l. 1.p.999.c|l.2.p. 1008.a|mori.p. 1099.c. LUCIFER de Cagliari nous assure, aussi bien que S. Hilaire, que les mines, les prisons, & les exils, pouvoient à peine contenir les Chrétiens que Constance y envoyoit. Il le dit pour faire voir à ce Prince mesme qu'il rendoit par là inutiles toutes p.999.c. les bonnes œuvres qu'il pouvoit faire. 'Comment pretendez vous, « luy dit-il, donner la liberté & le repos à ceux qui sont brisez, « comme Isaïe nous l'ordonne, vous qui brisez vous mesme les « serviteurs de J. C. par tant de sortes de gesnes, & qui les privez « tous les jours de la liberté & du repos? Dieu peut-il agréer vos « aumosnes & le pain que vous distribuez aux pauvres, pendant « que vous faites endurer les plus cruels tourmens de la faim à « ceux qui sont consacrez au culte [non de vostre eternité, mais] «

„ de la sienne? Quand vous feriez entrer dans vostre maison ceux „ qui sont sans logement, Dieu daignera t-il regarder ce service „ que vous pretendez luy rendre, durant qu'il verra des serviteurs „ de sa gloire chassez [non de vostre maison mais,] de la leur propre, „ & bannis [par vos ordres,] parcequ'ils ne veulent pas recevoir „ l'idolatrie dont Arius est l'auteur, & vous le défenseur? 'Quand d. „ vous aurez vétu ceux qui estoient nus, pensez vous pour cela „ estre agreable à Dieu; vous qui depouillez ses serviteurs de leur „ patrimoine, & qui offrez de le leur rendre, pourvu qu'ils con- „ dannent la foy des Apostres, & qu'ils reçoivent celle d'Arius? „ 'Vous depouillez, vous proscrivez ceux qui s'opposent à vos mori.p.1099.c. „ artifices. Aprés les avoir releguez [dans les deserts,] vous leur „ faites encore souffrir la faim, la soif, la nudité; & vous ne voulez „ pas mesme qu'ils soient assistez par les aumosnes des autres. Vous „ allez jusqu'à employer l'épée contre des innocens, jusques à leur „ oster la vie par divers supplices; & aprés les avoir dechirez durant „ leur vie, vous ne souffrez pas mesme qu'on donne la sepulture à „ leurs corps.

[La force que les Saints témoignoient au milieu de tant de persecutions, venoit de Dieu seul, & non d'eux, comme nous „ l'apprenons encore de ces paroles du mesme auteurs.] 'Aprés tant e. „ de tourmens que nous avons déja endurez, nous attendons à „ tous momens que vous y en ajoutiez de nouveaux. [Nous sommes „ disposez à tout.] Augmentez nos peines, envoyez nous des offi- „ ciers plus impitoyables, choisissez des boureaux plus cruels; [decernez de plus grands supplices contre les fideles soldats de J.C. qui desobeïssent à vos edits impies; armez vostre colere de „ toute vostre puissance,] afin que par la vigueur de la foy, que la „ misericorde de Dieu nous donne, nous foulions aux piez vos „ menaces, vos tourmens, & les morts les plus cruelles. [Donnez „ à vos boureaux] le pouvoir d'employer contre nous les épées, „ les croix, les feux, de dechirer nos membres, & jusques à nos „ entrailles mesmes, par des supplices nouveaux & inouis; 'nous „ serons toujours ce que nous sommes. Nous avons esté jusques ici „ invincibles par la force du Seigneur, & nous le serons encore à „ l'avenir par la mesme force. Car ce n'est pas nous qui triomphons „ de vostre fureur: c'est celui dont le secours nous soûtient, dont „ la puissance nous conserve. Et qui estes vous pour pretendre nous „ ravir les biens que le Toutpuissant nous a donnez? 'Vous avez p.1106.a. „ fait contre nous tout ce qui a esté en vostre pouvoir; & vous n'avez pu neanmoins vaincre la foy des Chrétiens, parcequ'elle

p.1105.2. est invincibile. 'La verité demeure toujours victorieuse & de vous "
& de celui qui fait contre elle tant d'efforts par vous : [Elle est "
toujours victorieuse,] parcequ'elle n'a besoin que d'elle mesme "
p.1106.2. pour vaincre. 'Vous voyez dans la force de nostre foy quelle est "
sa puissance, & vous devez voir en mesme temps quels supplices "
cette verité offensée par vostre erreur & par vostre cruauté vous "
sera souffrir un jour. "

[Nous ne pouvons mieux finir cette idée de la persecution
p.1109.1110. de Constance, que par ces autres paroles de Lucifer:] 'Je ne me "
mets pas en peine de savoir quel sera le genre de mon supplice, "
mais quelle en sera la cause. Vous estes en colere contre moy, & "
vous ne considerez pas quel est le sujet de vostre colere. S'il est "
juste, ma faute sera mon tourment plutost que ma peine. Mais "
s'il est injuste, la croix où vous m'attachez, 'sera plus pour vous " &c.
que pour moy. Qu'importe de quelle maniere je meure? Que "
vostre cruauté choisisse quel supplice il luy plaira. Qu'au lieu "
d'un, elle m'en fasse souffrir cent mille : Tout l'effet qu'ils au- "
ront à mon égard, sera de me faire entrer par la mort à la gloire "
& à l'immortalité : Je ne puis qu'aimer un chemin qui mene à "
une fin si heureuse.

Naz.or.25.p. 434.b.c. 'S. Gregoire de Nazianze reproche aussi aux Ariens quelques
unes des cruautez qu'ils avoient commises durant la pesecution.
est-ce moy, leur dit-il, qui ay fait bannir de leur pays des per- "
sonnes illustres par leur pieté, & qui les ay livrez à des hommes "
ennemis de toute justice, afin qu'on les tinst enfermez comme "
des bestes farouches dans des cachots sans lumiere : & ce qui est "
encore plus cruel, separez les uns des autres; afin qu'on leur y fist "
souffrir le supplice de la faim ou de la soif, en ne leur donnant de "
la nourriture que par mesure, & par de petites ouvertures [qui "
leur laissoient à peine un peu d'air;] afin qu'on ne leur laissast pas "
mesme la liberté d'estre vus par ceux qui ne vouloient leur té- "
moigner que quelque compassion de leurs maux? Et qui estoient "
ceux que vous traitiez de la sorte? C'estoient des personnes "
dont le monde n'estoit pas digne. Est-ce ainsi que vous honorez "
la foy?

[Nous avons vu en parlant de l'exil de S. Eusebe de Verceil,
l'adresse maligne de Constance, qui releguoit les Confesseurs en
Bar.356.§99. des pays differens pour les faire souffrir davantage.] 'Le mesme
S. Eusebe se plaint que les Ariens encherissoient sur la persecu-
tion des idolatres, en ne souffrant point qu'on visitast ceux qu'ils
faisoient mettre dans les prisons, & leur refusant une consolation
que

que les juges seculiers & les boureaux mesmes accordoient à des
» vouleurs. Mais ce qui est, dit-il, de plus honteux & de plus sensible
» à l'Eglise, c'est que ce sont des Chrétiens qui persecutent des
» Chrétiens. Nous sommes emprisonnez par ceux qui doivent
» ouvrir les prisons. Nous souffrons violence de ceux qui doivent
» avoir appris de l'Evangile à souffrir eux mesmes pour la justice.
» On ravit le bien d'autrui, & ce sont ceux qui ont lu dans la loy de
» Dieu, qu'ils ne doivent pas redemander le leur propre quand on
» l'emporte.

'Certainement un payen parlant des divisions qui estoient en ce temps ci dans l'Eglise, a eu quelque raison de dire: Qu'on voyoit par experience qu'il n'y a point de beste si cruelle à l'homme, que les Chrétiens le sont la pluspart les uns aux autres. Nous avons raporté "autrepart 'la maniere si forte & si judicieuse dont le mesme auteur condanne l'inquietude & la vanité de Constance, qui en voulant que la religion mesme dependist de sa fantaisie, avoit rempli de confusion & de dispute la simplicité du Christianisme: Ce qui avoit mesme fait tort à l'Etat. Amm.l.22.p.209.a. V.Constance § 62. l.21.p.203.b.

'S. Gregoire de Nazianze represente amplement avec toute la force de son eloquence, le tort que faisoient à l'Eglise toutes ces disputes, par lesquelles "les heretiques violoient la simplicité de la foy; combien elles estoient prejudiciables non seulement à la pureté de la doctrine, mais encore à la sainteté des mœurs; qu'elles faisoient perdre aux peuples le respect envers les Prelats, & qu'elles éteignoient la charité qui doit unir tous les Fideles entre eux. 'Il remarque que cette guerre intestine servoit aux payens de matiere de divertissement & de railleries dans les places publiques, dans les festins, & mesme jusque sur les theatres, où l'on jouoit publiquement la religion Chrétienne parmi les autres sujets dont on traite dans ces lieux infames. Naz.or.1. p.33.34. &c. p.35.

ARTICLE LVI.

Dieu soutient sa verité malgré toute la puissance de Constance & des Ariens.

[APRES ce que nous venons de representer de la puissance & de la tyrannie de l'heresie Arienne, il ne faut pas s'étonner si S. Hilaire dit] 'qu'elle avoit fait un ravage horrible dans toutes les provinces de l'Empire,[a] & que c'estoit la seule doctrine "que l'on osast prescher publiquement.[b] S. Athanase dit aussi qu'il Hil.de Tri.l.6.p.35.1.c|2 c. – a l.10.p.83.1.2. b Ath. fol.p.863.d. *quæ sola polleat.*

n'y avoit que l'Egypte seule où la foy orthodoxe s'enseignast partout avec liberté ; & qu'elle perdit mesme cet avantage par les troubles que les Ariens y exciterent en 356. [Mais il faut se
p.821.d. souvenir en mesme temps de ce que nous avons dit;] 'qu'il y avoit partout plusieurs personnes qui conservoient la foy dans toute sa pureté, aimant mieux se derober à tous les hommes, que de rien
p.837.b. faire qui la blessast. 'S. Athanase assure que malgré tout ce que les Ariens pouvoient faire pour établir leur heresie, les peuples ne laissoient pas de connoistre leurs artifices, de les fuir comme des serpens, & de conserver la foy qu'ils avoient apprise des Evesques qu'on leur avoit ostez, & qu'ils esperoient que Dieu leur rendroit
cath.p.571.a.b. un jour. 'Ce mesme Saint declare sous Valens, que nonobstant la longueur de la persecution, la foy apostolique se conservoit tou-
Epi.68. c.12.p. 736.d. jours dans la pluspart des peuples. 'Peu sont trompez, dit Saint Epiphane, par leurs raisons dont la foiblesse est assez visible, mais beaucoup embrassent leur heresie par politique & par interest, & beaucoup entrent par force dans leur communion sans pren-
Aug.t.3.ap.q. 97.p.90.c. dre leurs sentimens. 'Un auteur de ce temps là remarque que le seul nom de Fils de Dieu, [que les Ariens n'osoient pas contester à JESUS CHRIST,] retenoit les simples dans la foy Catholique, parceequ'ils se tenoient à la notion naturelle de ce terme, conformément à l'ancienne tradition ; au lieu que ceux qui trouvant cette simplicité indigne d'eux, vouloient y ajouter ou y retrancher, se precipitoient dans l'erreur, & s'eloignoient par leurs vaines subtilitez, de la foy & de la tradition de l'Eglise.

Ath.cath.p.571. b. 'Les Evesques mesmes, quoiqu'unis aux Ariens par ambition, ou par la crainte de ceux qui tenoient les principaux sieges, & quoiqu'obligez pas ces malheureux engagemens à parler comme eux, estoient neanmoins pour la pluspart dans la croyance ortho-
b.c. doxe : 'De sorte que quand ils pouvoient parler avec liberté, ils reconnoissoient sans difficulté que le Fils ni le Saint Esprit ne se doivent point mettre au nombre des creatures.

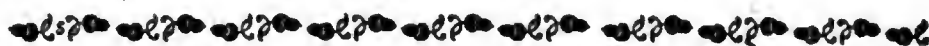
sol.p.835.c. 'En effet, on savoit que toute la puissance de l'Arianisme estoit fondée sur de miserables eunuques, dont Constance estoit esclave. Il ordonnoit tout ce qu'ils luy commandoient, & les Evesques n'estoient que les ministres de ce qui avoit esté resolu dans le palais. [Les violences mesmes dont on usoit, pouvoient faire des hypocrites qui par lascheté deguisoient leurs sentimens pour plaire aux puissances du siecle ; mais elles estoient aussi peu ca-
p.831.a. pables de convaincre les esprits que de gagner les cœurs.] 'Car on ne persuade point, quand on fait retentir partout les menaces

du Prince ; & on ne laisse point de lieu à la raison, lorsque le refus est suivi du bannissement & de la mort. 'Ainsi tous les efforts des Ariens n'estoient propres qu'à montrer qu'ils n'avoient point d'autre Roy que Cesar, non plus que les Juifs; '& que leur doctrine ne venoit que de l'invention des hommes, & non de l'Esprit de Dieu qui ne force jamais personne, & ne nous fait point agir contre nostre volonté. 'N'estant donc appuyez que sur la puissance fragile de la chair, ils estoient en état de perir avec les hommes qui estoient leurs protecteurs. [C'est ce qui soutenoit les Fideles dans leurs souffrances, & par ce moyen tout retournoit à la gloire de la verité, qui paroissoit avec plus d'eclat par son oppression mesme & la confusion de ses ennemis.] 'Il estoit veritablement honteux à l'Eglise de voir ses Evesques & ses Peres ceder à la persecution ; mais ceux qui les y contraignoient par leurs violences, avoient encore plus de sujet d'en rougir [devant le tribunal de la verité,] 'laquelle les condannera encore plus severement des fautes qu'ils ont contraint les autres de faire, que ceux mesmes qui les ont faites. b. b|855.a.b. c. d. p.837.b.

'Les historiens remarquent que les saints solitaires, [qui sembloient estre inutiles au monde dans leurs deserts,] contribuerent beaucoup à conserver la foy dans l'Orient. [Toute la puissance des Ariens ne pouvoient rien sur des personnes qui ne vouloient rien avoir à perdre, ni à esperer sur la terre,] & le respect que les peuples avoient pour leur vertu, les portoit aussi à embrasser leur doctrine. 'Dieu leur reveloit "mesme que la persecution finiroit bientost, ce qui sans doute contribuoit beaucoup à soutenir les foibles. Soz.l.6.c.27.p. 677.b.c. Boll.14.may.p. 71.a.b|Ath p. Ant.p.502.a. V S.Athanase § 81.

[Pour l'Occident, nous n'osons pas assurer que plusieurs Evesques n'y soient entrez dans la communion des Ariens, quoiqu'il y ait sujet de croire que peu le firent. Mais il est visible par la suite de l'histoire, qu'ils conserverent presque toute la pureté de la foy; & c'est ce qui se verra, surtout par le Concile de Rimini, où ils firent de plus grandes fautes. Nous n'en savons que tres peu qu'on puisse dire avoir esté Ariens ou de faction ou de croyance. Nous n'avons en Italie qu'Auxence de Milan, Epictete de Centumcelles, & Felix mis à la place de Libere, qui mesme n'estoit guere Arien que de communion, par contrainte, & par ambition; en France Saturnin d'Arles, & Paterne de Perigueux ; en Espagne Potame de Lisbone. L'Illyrie estoit plus infectée: Car outre Ursace & Valens les chefs de l'heresie, & Germine de Sirmich, il y en eut encore trois ou quatre autres

que l'Eglise fut obligée de deposer ; lorsqu'elle eut recouvré sa liberté aprés la mort de Constance.]



ARTICLE LVII.

D'Epictete Evesque de Centumcelles : Constance tente en vain le Pape Libere par l'eunuque Eusebe.

L'AN DE JESUS CHRIST 355.

Lucif.non par. p.1088.a.b. [NOUS avons dit que] 'Constance employoit les caresses aussibien que les menaces, & l'argent aussibien que l'exil, pour corrompre par l'une de ces voies ceux qu'il ne pouvoit gagner par l'autre, [ou ceux qui n'avoient pas encore merité par leur courage d'eprouver les effets de sa colere.] Il prodiguoit, dit Lucifer de Cagliari, les richesses de son Empire pour affermir son sacrilege : & plusieurs personnes auparavant fort pauvres, devenoient par ses largesses, [qui estoient le prix de leur foy,] aussi riches qu'aucun seigneur de la Cour.

[Epictete dont nous venons de parler, & qui aura beaucoup mori.p.1104.a. de part à la suite de l'histoire,]'fut du nombre de ceux qu'il eleva autant qu'il put dans le siecle, pour attirer les autres par l'esperance d'une recompense semblable.

a.b. 'Lucifer semble le mettre entre ceux qui estant auparavant serviteurs de Dieu, s'estoient depuis consacrez au service de Ath.sol.p.861.b. Constance, & du demon son pere.'S.Athanase dit que Constance ayant connu ce personnage, qui estoit un jeune homme hardi & violent, il le prit en affection, parcequ'il le voyoit propre pour seconder sa malice;& il l'employa pour tourmenter les Evesques qu'il haïssoit : en quoy Epictete fit paroistre qu'il estoit devoué à toutes les volontez de son maistre; [& nous en verrons un bel b. exemple dans la mort de Saint Rufinien.]'Ce fut pour cela que in Ar.or.1.p.290.b.c. quoiqu'il fust encore neophyte, 'Constance le fit Evesque d'un lieu tres eloigné de son pays, & où il n'estoit pas mesme connu. Mar.& F.p.30. 'C'estoit de Centumcelles, [que l'on croit estre Civita-Vecchia] sur le mer de Toscane assez pres de Rome. [Il estoit Evesque Bar.355.§22. des devant le Concile de Milan,]'auquel il assista avec les autres Jul.ad Ath.p.525|n.p.302. Ariens.'Constance deputa un Epictete à Julien l'apostat en 360 ou 361, pour luy donner assurance de la vie. Julien l'appelle un Evesque des Gaules : neanmoins on croit que ce peut estre celui-ci.

Amm.l.15.p.47. 'Quoique Constance eut déja la [malheureuse] satisfaction

355. d'avoir fait condanner Saint Athanase par la souscription de la plusspart des Evesques, il luy manquoit neanmoins encore de voir cette condannation confirmée par l'autorité dont jouissent principalement les Evesques de Rome; & c'est ce qu'il souhaitoit ardemment. 'Les Ariens d'autrepart, sachant que Libere qui tenoit alors ce siege, estoit fermement attaché à la foy orthodoxe, qu'il haïssoit leur heresie, qu'il s'efforçoit d'en retirer tout le monde, & d'en donner partout de l'aversion, se persuadoient que s'ils le pouvoient une fois gagner[ou, vaincre]ils se rendroient aisément les maistres de tous les autres. Ath.sol.p.832.d.

'Ils porterent donc cette affaire à l'Empereur, qui s'estant aussi persuadé qu'il pourroit en peu de temps attirer tout le monde à sa secte par le moyen de Libere, luy envoya l'eunuque Eusebe avec des presens d'une part pour le gagner, & des lettres de l'autre pour l'intimider par ses menaces. [Nous avons dit autrepart que cet Eusebe estoit le grand Chambellan de Constance, chef de tous les eunuques, c'est à dire le maistre presque absolu de l'Empire. Il est décrié dans l'histoire profane comme l'un des plus méchans homme des son temps; & dans l'histoire ecclesiastique comme celui qui avoit engagé Constance & toute sa Cour dans l'Arianisme. d.

S. Athanase décrit fort au long ce qui se passa entre le Pape & luy, & nous ne pouvons mieux faire que de le raporter en ses propres termes.

'Eusebe, dit-il, estant arrivé à Rome, sollicita d'abord Libere de souscrire la condannation d'Athanase, & d'entrer dans la communion des Ariens, disant que c'estoit la volonté de l'Empereur, & l'ordre exprés qu'il luy portoit de sa part; & ensuite aprés luy avoir montré les presens que Constance luy envoyoit, par lesquels il taschoit de le seduire, il luy dit en luy serrant la » main; Rendez vous à la volonté de l'Empereur, & acceptez ce » qu'il vous donne. Libere s'en défendit fortement, & justifia sa resistance par ce discours. d|833.a.

» 'Jugez vous mesme, luy dit-il, si ce que vous me demandez est » possible. Est-ce que nous pouvons condanner Athanase, aprés » qu'il a esté declaré entierement innocent, non seulement par un » premier Concile, mais par un second assemblé de tous les en- » droits de la terre; aprés que l'Eglise Romaine l'a renvoyé en » paix? Qui pourroit souffrir qu'aprés que nous l'avons receu » comme un ami, & comme un Evesque de nostre communion » tant qu'il a esté present, nous le traitassions en ennemi pendant p.833.a.

qu'il est eloigné de nous ? Ce n'est point là dutout l'ordre de l'Eglise. Ce n'est point ce que nos peres ont laissé par tradition, aprés l'avoir eux mesmes receu du grand Apostre S. Pierre. Que si l'Empereur souhaite la paix de l'Eglise, & qu'il veuille pour cela faire casser ce que nous avons ordonné pour la justification d'Athanase, il faut donc aussi casser ce que l'on a fait contre luy ; il faut casser ce que l'on a fait contre tous les autres, & qu'ensuite on tienne une assemblée ecclesiastique loin du palais, où l'Empereur n'assiste point, où il n'y ait point de Comte, où aucun juge
c. n'emploie la terreur ni les menaces : 'mais où l'on ne craigne que Dieu, & où l'on n'ait pour regle que les ordonnances des Apostres. La premiere chose qu'on y doit faire, c'est de conserver la foy de l'Eglise, selon la definition que nos Peres en ont faite dans le Concile de Nicée. Il faut que ceux qui suivent les sentimens d'Arius en soient exclus, & que ceux dont [la foy] est pure, y aient une autorité toute entiere. Car il ne faut pas pretendre que ceux qui blessent la foy par une doctrine impie, soient admis avec les autres dans le Concile ; & il ne seroit pas raisonnable que l'on commençast à juger les affaires [des particuliers,] avant que d'avoir decidé ce qui regarde la foy. Il faut avant toutes choses convenir de la foy, & ensuite traiter des autres
d. affaires. 'Car nostre Seigneur J. C. ne guerissoit les malades qu'aprés qu'ils avoient declaré en termes exprés quelle foy ils avoient en luy. Voilà ce que nous avons appris de nos Peres, & ce que vous pouvez raporter à l'Empereur. Il y trouvera son propre avantage, aussibien que [la paix,] & l'edification de l'Eglise. Ursace & Valens sont indignes qu'on les ecoute. Ils ne disent que les mesmes choses dont ils se sont retractez : & ainsi il ne meritent aucune croyance.

d. 'Eusebe fort affligé de ce discours, & plus encore de ce que Libere se declaroit ennemi de son heresie, que de ce qu'il ne
p.834.2. vouloit pas signer, 'luy fit de grandes menaces, sans songer qu'il parloit à un Evesque. Il s'en alla ensuite en remportant ses presens, qu'il alla offrir à l'eglise de S. Pierre, en quoy S. Athanase dit qu'il fit une chose qui n'estoit pas d'un Chrétien, & qui estoit bien hardie pour un eunuque. Quand Libere le sceut, il fit une severe reprimende au Sacristain, qui n'avoit pas empesché l'action d'Eusebe, '& fit mettre hors de l'eglise ce qu'il y avoit offert, comme des choses indignes d'estre presentées à Dieu en sacrifice. ἀπρίψ.

a. 'Eusebe s'en tint extremement offensé, [& estant retourné à

Milan,] il ne manqua point d'irriter l'Empereur contre Libere, à qui il fit un grand crime d'estre ennemi des Ariens, & de les anathematizer nommément. Il inspira le mesme feu aux autres eunuques, c'est à dire à tout ce qu'il y avoit de grand & de puissant dans une Cour, où rien ne faisoit sans eux. b.

ARTICLE XX.

Libere est amené à Milan, y défend genereusement la verité devant Constance qui le relegue à Berée: Felix est intrus à sa place.

'ON peut s'imaginer que Constance esclave de ses eunuques, [& qui vouloit estre maistre absolu de la religion aussibien que de l'Etat, ne fut pas fort difficile à emouvoir contre un Evesque,] 'qui resistoit si ouvertement à sa volonté, & qui disoit souvent à haute voix, comme nous l'apprenons d'un payen, que c'estoit la derniere des infamies de condanner un homme que l'on n'avoit ni vu, ni entendu.'Constance écrivit donc à Rome, continuë S. Athanase, & on envoya des officiers du palais, des secretaires d'Etat, & des Comtes, comme on avoit fait dans les autres villes. On manda au prefet de la ville qu'il falloit ou surprendre Libere par quelque artifice pour le faire sortir de Rome & l'envoyer à la Cour, ou employer hautement la force pour le chasser. Ces ordres mirent en un moment la terreur dans toute la ville. On y tendoit partout des pieges comme dans les autres, [pour surprendre les innocens.] 'Combien de familles se trouverent dans le trouble par les menaces qu'on leur faisoit? Combien de personnes receurent ordre sur ordre contre Libere? Combien d'Evesques se cacherent quand ils virent cette persecution? Combien de dames "de qualité se retirerent secrettement à la campagne pour eviter les calomnies de ces ennemis de J.C? A combien "de personnes de pieté dressa t-on des pieges? Combien de gents qui s'estoient habituez à Rome & qui y avoient leur établissement, furent obligez de la quitter & de s'enfuir? Avec quel soin garda t-on plusieurs fois le port & tous les abords de la ville;] pour empescher qu'aucune personne zelée pour la foy ne pust voir Libere,[& l'animer à la défense de la verité?]

Ath.sol.p.834.b. Amm.l.15.p.47. Ath.p.834.b. c. ἐλεύθεραι. ἀσκηταῖς.

'Rome connut donc alors par experience quelle estoit la conduite des Ariens: Elle vit ce qu'elle avoit eu peine à c oire: Elle comprit comment on ravageoit les Eglises dans toutes le autres villes. Elle conceut ce que c'estoit que d'estre abandonné aux c.

eunuques: Car c'estoient les auteurs de ce qu'elle souffroit avec
p.835.b. les autres. 'C'estoit par leur mouvement que Constance qui leur estoit assujetti, persecutoit tout le monde, & arrachoit Libere à son Eglise pour l'envoyer en exil. Il ne cessoit point d'écrire à Rome lettre, sur lettre, d'y envoyer ordre sur ordre, de menacer, de persecuter tantost par un officier, tantost par un autre; en un mot, de faire voir à Rome l'image de ce qui se passa bientost aprés à Alexandrie.

b. 'Enfin son souhait fut accompli, & on luy amena, ou, selon les
Amm.l.15.p.47 termes de S. Athanase, on luy traina le Pontife de J.C. 'Il fallut l'enlever de nuit avec beaucoup de peine, par la crainte du peu-
Thdrt.l.2.c.13. p.609.b.c. ple qui l'aimoit extremement, 'ce qui n'empescha pas qu'il ne dist adieu à ses freres de Rome, comme s'il n'y eust pas dû revenir, parceque la demeure de cette ville luy estoit moins considerable que la défense des loix de l'Eglise.

Amm.l.15.p.46. 47|Cod.Th.chr p.53.54. a Amm.l.15.p. 47. b p.38.41. c Ath.sol.p. 835.c.d. 'Leonce Prefet de Rome qui entra dans sa charge en cette année mesme aprés le 6 de juillet, [a] fut celui qui envoya Libere à la Cour, [b] laquelle estoit à Milan. [c] La presence de l'Empereur n'empescha point ce Pape de parler avec une liberté entiere. Cessez, dit-il à Constance mesme, cessez de persecuter les Chré- « tiens. Ne pretendez pas vous servir de moy pour faire entrer « l'heresie dans l'Eglise. Nous sommes prests à tout souffrir plutost « que de meriter par quoy que ce soit le nom d'Ariens. Ne faites « pas violences à des Chrétiens pour les obliger de quitter le parti « de J.C. Ne declarez pas la guere à celui qui vous a donné l'Em- « pire. Ne commettez pas l'impieté contre celui à qui vous estes « redevable de tant de faveurs. Ne persecutez pas ceux qui font « profession de croire en luy; depeur qu'il ne vous dise comme à S. « Paul, qu'il vous est dur de regimber contre l'éperon: ou plutost, « plaise à Dieu de vous faire entendre cette parole, & de vous y « rendre docile comme cet Apostre. Nous voilà prests à recevoir « vos ordres; & nous sommes venus avant qu'on ait eu le loisir « d'inventer contre nous quelque accusation. C'est pour ce sujet « que nous nous sommes hastez de venir. Persuadez que vous nous « envoyerez en exil, nous avons voulut subir cette punition, avant « qu'on nous objectast aucun crime; afin que tout le monde recon- « noisse plus clairement, que les autres qui ont esté traitez comme « nous nous attendons de l'estre, ne sont pas plus coupables que « nous; que les crimes dont on les accusez, ne sont que de faux « pretextes feints par leurs ennemis; & que tout ce qui s'est fait « contre eux, n'est qu'imposture & que mensonge. Une liberté si «
generéuse

genereuse fit admirer Libere de tout le monde.

'S.Athanase cit que Constance ne répondit à cela que par un arrest de bannissement. [a]Mais on ne doit pas en conclure qu'ils ne se dirent rien autre chose. 'Theodoret nous a conservé un entretien qu'ils eurent ensemble, [b]qui fut recueilli en ce temps là, & mis par écrit par des personnes de pieté, comme estant capable d'animer & d'enflammer le zele de ceux qui ont quelque amour des choses de Dieu. Il le qualifie la genereuse défense de la verité, & les discours admirables que Libere digne de toute loüange tint a Constance. [Et il est vray qu'il n'y a rien de si fort & de si genereux. Il seroit seulement à souhaiter que Libere eust toujours perseveré dans cette force. Car plus il paroist grand dans ce discours, plus sa chute paroist deplorable: Mais il n'y a que Dieu qui soit incapable de tomber, & qui empesche de tomber ceux qu'il luy plaist.

Ath.fol.p.835. c.d.
a Bar.355.§48.
Thdrt.l.2.c.13. p.607-609.
b c.12.p.606.d.

Nous ne raportons pas ce discours parcequ'il est de suite dans Theodoret, & on le peut mesme voir traduit en nostre langue
1. dans[1] un ouvrage celebre. Outre Constance & Libere, l'eunuque Eusebe & Epictete y parlent quelquefois.] 'On y voit l'impudence & l'ignorance du premier, qui interromp Libere pour dire que S.Athanase avoit esté condanné comme heretique dans le Concile de Nicée, à quoy Libere ne prend pas la peine de répondre. 'On y remarque aussi la malignité d'Epictete, qui dit que Libere ne se soucioit pas de la foy, ni de la liberté des jugemens de l'Eglise dont il demandoit la conservation avec tant de zele; mais qu'il vouloit se vanter à Rome devant les Senateurs d'avoir disputé contre l'Empereur.'Cet Epictete & Potame [de Lisbone,] sont nommez dans S.Hilaire comme ceux qui eurent le plus de part à la persecution de Libere.

c.13.p.607.d.
p.608.a.
Hil.fr.1.p.36.

'Ce Pape y renouvelle la proposition que ses legats venoient de faire dans le Concile de Milan; mais il la fait d'une maniere encore plus genereuse. Car il demande que tout le monde signe le Concile de Nicée, que l'on rappelle & que l'on rétablisse les Evesques bannis: & qu'aprés cela, si l'on voit que ceux qui font le trouble de l'Eglise se rendent à la foy apostolique, les Evesques se transporteront à leurs depens à Alexandrie pour y juger l'affaire de S.Athanase.

Thdrt.p.608.c. d|609.b.

[Constance n'a rien à alleguer que son pretexte de la paix, & le consentement forcé de tout le monde contre Saint Athanase. Mais il témoigne un étrange emportement contre ce Saint.] 'Il

p.609.a.

1. la vie de S. Athanase par M.r Hermant, l. 7. r. 2. p. 50.

ne le traite que d'impie. Il dit qu'il a offensé tout le monde, mais luy plus sensiblement que pas un ; qu'il n'a point cessé d'animer Constant contre luy : enfin, que la défaite de Magnence & de Silvain ne luy a point esté si importante que la deposition d'Athanase : Surquoi Libere luy répond admirablenent, "qu'il le &c. supplioit de ne pas choisir des Evesques pour venger ses propres injures. [On voit par cet endroit, aussi-bien que par Ammien, que ceci se passoit aprés la défaite de Silvain ; & par consequent, selon la suite de l'histoire, vers la fin de cette année.]

a. 'Constance dit enfin à Libere qu'il luy donnoit trois jours pour deliberer s'il amoit mieux souscrire & retourner à Rome, ou choisir quel lieu il vouloit pour son exil : à quoy il répondit que trois jours de temps ne le feroient pas changer de resolution, & qu'ainsi il n'avoit qu'à l'envoyer à l'heure mesme où il luy plairoit.

c. 'Les trois jours n'estoient pas encore passez, lorsque Constance

c|c.14.p.610.a. le fit rappeller, & comme Libere persistoit dans son sentiment, 'il

Ath.sol. p.835. d. ordonna qu'il fust envoyé à Berée "en Thrace, 'n'ayant pas voulu Note 45. le bannir avec aucun des autres Confesseurs, selon sa pratique ordinaire.

Thdrt.l.2.c.13. p.609.c.d. 'Quand Libere fut sorti de sa chambre, il luy envoya 500 pieces d'or pour faire sa depense ; mais Libere dit à celui qui les apportoit, qu'il les rendist à l'Empereur qui en avoit affaire pour le payement de ses soldats. L'Imperatrice [Eusebie qui estoit Arienne,] luy en ayant envoyé autant, il le renvoya à l'Empereur avec la mesme réponse, ajoutant que s'il n'en avoit que faire, il le pouvoit donner à Auxence ou à Epictete qui en avoient besoin :

Soz.l.4.c.11.p. 552.c. 'ce que Sozomene paraphrase à sa mode. [a] Eusebe voyant qu'il

a Thdrt.p.609. d. avoit refusé cet argent, ne laissa pas de luy en offrir d'autre de sa part : mais le Pape luy répondit ; Vous avez deserté toutes les " Eglises du monde, & vous me venez apporter l'aumosne comme à "

p.610.a. un criminel : Allez, songez premierement à estre Chrétien. 'Ainsi " n'ayant rien voulu recevoir, il partit trois jours aprés pour aller à

Blond. prim.p. 481. Berée, 'dont Demophile celebre entre les Ariens estoit Evesque.

b Hier.chr. [b]Lorsque Libere fut banni, [c]& le jour mesme, dit le Prestre

c Mar & F.p.2. Marcellin, [c'est à dire peut-estre le jour qu'on en sceut la nouvelle à Rome, ou celui auquel il en fut enlevé pour estre mené à

p.2.3|Hier.chr. Milan ;] tout le Clergé & tous les ministres de l'Eglise de Rome, jurerent en presence du peuple, que tant que Libere vivroit ils ne

Mar.& F. p. 3. recevroient jamais d'autre Evesque. 'Damase depuis Pape, & qui

p.2. estoit alors Diacre, fit ce serment avec les autres. 'Il accompagna quelque temps Libere dans son voyage, & puis retourna à Rome,

[Aprés le crime que les Ariens venoient de commettre, en privant l'Eglise Romaine de son legitime epoux, il fallut faire un sacrilege en luy substituant un adultere.] 'Ce fut un nouveau monstre digne de la malice de l'Antechrist. Epictete en fut le ministre. Le palais fut preparé par l'ordre de Constance pour tenir lieu d'eglise, trois de ses eunuques pour representer la multitude du peuple; & trois miserables espions "plutost qu'Evesques, furent contraints de prester leurs mains pour sacrer Pape un homme digne d'eux, dit Saint Athanase, savoir [le Diacre] Felix. Ils firent cette intrusion si illegitime dans le palais, parceque les Fideles en ayant oui parler, ne souffrirent point qu'ils entrassent dans les eglises. 'Acace de Cesarée fut l'auteur de cette intrusion, selon S. Jerome. [a] Il a toute sorte d'apparence selon ce que nous venons de dire, qu'Epictete eut aussi part à cette ordination. [Basile d'Ancyre en fut peut-estre encore,] 'puisqu'il fut deposé depuis comme cause de ce qui estoit arrivé à l'Eglise Romaine. 'Socrate l'attribuë en general à ceux de la faction d'Ursace.

Ath. sol. p. 861. b.c.

Note 46.

Hier. ep. 98. p. 298. c.
a Blond, prim. p. 117.
Soz. l. 4. c. 24 p. 580. d.
Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d.

'Pour ce qui est de Felix, il estoit Diacre ou Archidiacre de Rome, [b] & mesme l'un "des confidens de Libere. [c] Le Prestre Marcellin dit positivement qu'il avoit fait le mesme serment que les autres, de ne recevoir jamais d'autre Evesque que luy. 'Il conserva toujours la foy de Nicée, selon quelques historiens, [d] de quoy Rufin ne s'eloigne pas; [e] & mesme Sozomene dit qu'il n'y avoit rien à reprendre dans sa conduite; hors l'union qu'il avoit avec les heretiques dés avant son ordination: [ce qui a pu donner lieu à Socrate d'écrire] 'qu'il estoit infecté de l'heresie Arienne. [f] Mais il estoit tellement diffamé pour son ordination & pour la communion qu'il avoit avec les ennemis de la vraie foy, [g] que personne de tous les habitans de Rome ne vouloit entrer dans l'eglise durant qu'il y estoit. [h] Tout le monde le fuyoit. [i] Cela dura au moins jusques au temps que Constance vint à Rome [k] au mois d'avril 357. [l] Cette aversion de Felix estoit proprement dans le peuple, [m] qui aimoit extremement Libere à cause de ses bonnes qualitez, & particulierement pour la resistance genereuse qu'il avoit faite à Constance: de sorte que l'intrusion de Felix y causa une tres grande sedition, où diverses personnes perdirent la vie. 'Mais les Ecclesiastiques ne témoignerent pas la mesme constance; car il y en eut beaucoup qui se parjurerent, & qui se joignirent à Felix.

ΣΙΩΠΗΝ.

Note 47.

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247 | Mar. & F. p. 3.
b Thdrt. l. 2. c. 14. p. 610. c.
c Mar. & F. p. 3.
Thdrt. p. 610. c | Soz. l. 4. c. 11. p. 552. d.
d Ruf. p. 247.
e Soz. p. 552. d.
Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d.
f Soz. p. 552. d | Thdrt. p. 620. c | Ruf. p. 247.
g Thdrt. p. 610. c
h Ath. sol. p. 861. c.
i Thdrt. p. 610. c | Mar. & F. p. 3.
k Amm. l. 16. p. 72.
l Mar. & F. p. 3.
m Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b.
Hier. chr | Mar. & F. p. 3.



ARTICLE LIX.

Hypatien succede à Theodore d'Heraclée: De S. Parthene Evesque de Lampsaque.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la suite de l'histoire de Libere, & de ce qui regarde l'Eglise Romaine, pour
Thdrt.l.2.c.13. p.607.d. remarquer] 'ce que Libere nous apprend dans l'entretien qu'il eut à Milan avec Constance, que Theodore d'Heraclée l'un de ceux qui avoient esté informer dans la Mareote contre Saint
Hil.fr.2.p.48. 49. Athanase, estoit mort alors. 'Nous avons vu qu'il avoit encore assisté en 351 au Concile de Sirmich: [mais on ne trouve pas de mesme qu'il ait assisté à celui de Milan, quoiqu'il eust toujours paru à la teste des Ariens. On a pu voir autrepart ce qu'on disoit de son esprit & de ses écrits, mais nous n'avons pas encore remar-
Boll.7.feb.p.41. § 21. qué]'qu'outre ses autres defauts, "il avoit une extreme avarice, Note 48. qui luy faisoit ravir le bien des pauvres pour en amasser des thresors. Ce fut pour ce sujet que Dieu luy envoya une grande maladie [vers le prim-temps de]l'année où il mourut, dont neanmoins Saint Parthene Evesque de Lampsaque le guerit, aprés luy avoir fait distribuer luy mesme aux pauvres dans l'eglise de S.te
§ 25.26. Glycerie ce qu'il avoit amassé de leurs depouilles. 'Le mesme Saint luy predit qu'il mourroit peu de jours apres; ce qui arriva en effet avant la moisson; & Hypatien son Archidiacre luy succeda, [lequel fut depuis un des principaux chefs des Semiariens contre les Ariens.

La vie de S. Parthene qui nous apprend ces particularitez, &
§ 21.p.41. quelques autres encore de la mort de Theodore,] 'porte le nom de Crispin qui se declare avoir esté le disciple de ce Saint mesme:
§ 16.p.40. '&il est visible qu'il estoit du mesme temps. [Le style qui est extremement simple & grave ne dément point cette inscription,
Bar.337.§ 38. & la fait estimer de Baronius] 'qui en raporte quelques endroits dans ses Annales. [Tout le reste de la piece convient aussi fort bien à un auteur du quatrieme siecle. Il raporte une infinité de miracles de ce Saint, & jusqu'à trois morts ressuscitez, mais avec tant de simplicité, & les choses si fort circonstanciées, que ces evenemens extraordinaires ne peuvent nous rendre sa fidelité suspecte, mais nous obligent au contraire de loüer les merveilles de Dieu dans ses Saints, & de reconnoistre que celui par qui il a
Nphr.l.8.c.42. p.221.d|Boll.7. feb.p.38.§ 2. fait tant de prodiges, est digne]'des grands eloges que Nicephore

& toute l'Eglise greque font de luy au jour de feste, qui est marquée le 7 de fevrier.

[Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un si grand Saint non seulement ne paroist point avoir défendu la cause de S. Athanase, qui estoit celle de la foy & de l'Eglise, mais paroist au contraire estre demeuré dans la communion des Evesques d'Asie, & mesme dans celle de Theodore d'Heraclée qui avoit esté condanné & deposé nommément par le Concile de Sardique. Ce qu'il semble qu'on puisse dire à cela, c'est que Dieu ne conduisant pas tous les Saints par une mesme voie, & ne les éclairant pas tous de la mesme maniere, il peut y avoir mesme des Evesques qu'il sauve comme des particuliers, en les appliquant à la conduite seule de leur Eglise, sans les appeller à la défense publique de la verité; & cet ordre de la providence semble se pouvoir principalement rencontrer dans ceux qui ont beaucoup de simplicité & peu de science, tel qu'il semble qu'ait esté S. Parthene,] 'qui n'avoit pas étudié les lettres humaines [Il suffit ce semble à ces personnes de ne rien faire qui puisse blesser la verité, & de ne prendre aucune part aux injustices que les autres commettent. De quoy il semble que S. Parthene se soit acquité, puisque son nom ne se trouve jamais dans les assemblées Ariennes, non pas mesme parmi les 80 Orientaux du Concile de Philippople, quoiqu'il fust Evesque dans ce temps là;] 'puisqu'il l'estoit dés le temps de Constatin, [& qu'il survécut Theodore, comme nous venons de le dire. On doit dire en faveur de ce Saint tout ce qu'on peut dire pour excuser Saint Gregoire de Nazianze le pere, qui estoit Evesque dans le mesme temps & dans les mesmes circonstances, ou dans de plus fascheuses encore, puisqu'il a signé le formulaire de Rimini;] 'au lieu que Saint Parthene ayant esté enterré par Hypatien qui jouissoit encore de l'evesché d'Heraclée, il faut qu'il soit mort avant le Concile de Constantinople, qui ordonna les signatures au commencement de 360, & deposa Hypatien, qu'on ne voit pas avoir jamais esté paisible depuis ce temps là,] 'quoiqu'il vécust encore sous Valens.

Boll. p. 38. § 2.

§ 7.

p. 42. § 27.

Soz. l. 6. c. 7. p. 646. b.

[Qui si un Saint aussi illustre que celui-ci par ses veritables miracles, eust paru favoriser l'Arianisme en quelque chose, comment est-ce que Philostorge eust oublié d'en parler, luy qui prend tant de peine à attribuer de faux miracles tantost à son Theophile, tantost à Eusebe de Nicomedie, tantost à divers autres défenseurs de la mesme secte?] 'Aussi la glorification par laquelle Crispin son disciple finit sa vie, paroist contenir une confession

Boll. p. 42. 628.

claire [1] de l'egalité des trois Personnes divines, contre les erreurs
de toutes les branches de l'Arianisme.

p. 38 | Geo. sac. p. 230. [Pour toucher en un mot l'histoire de ce Saint,] 'il estoit de la ville de Melitople dans l'Hellespont [sur les confins de la Bithynie & de la Mysie,] fils d'un Diacre nommé Christodule. Il commença dés l'age de 18 ans à faire des miracles; mais il cachoit cette grace autant qu'il pouvoit. Son occupation ordinaire estoit la pesche.

Boll. § 2 | Ugh. t. 6. p. 1212. c. 'L'Evesque de Melitople nommé Philet ou Philippe, ayant sçeu quelle estoit sa vertu, l'ordonna Prestre

Boll. 7. feb. p. 39. malgré luy, & luy donna la charge de Corevesque. 'Depuis cela Ascole Evesque de Cyzic metropole de l'Hellespont, [successeur sans doute de Theonas qui avoit assisté au Concile de Nicée,] l'ordonna, [avant l'an 337,] Evesque de Lampsaque, [l'une des principales villes de la mesme province, laquelle estoit encore toute payenne; mais que Saint Parthene convertit peu à peu par ses instructions, ses avertissemens, ses prieres, ses menaces, & ses miracles.

2. 'Desirant au bout de quelque temps en faire abatre les temples & y bastir une eglise, il voulut auparavant en avoir la permission de Constantin, & s'en alla par mer le trouver en la ville royale; [c'est à dire sans doute à Constantinople, qui commença à porter ce titre en l'an 330.] Constantin le receut avec toute sorte d'amitié & de respect, luy fit aussi-tost expedier un ordre pour abatre les temples, & luy donna une grande somme d'argent pour bastir l'eglise. Ce fut à quoy le Saint s'occupa long-temps.

§ 20. 'Il prit dans un temple d'idoles une fort belle pierre pour en faire l'autel; & un homme ayant esté ecrasé par cette pierre, le Saint le ressuscita.

§ 14. 'Il rendit encore la vie à un autre qui s'estoit tué en tombant du lieu destiné pour les catecumenes dans sa nouvelle eglise.

§ 16. 'On marque une troisieme personne morte de maladie, & ressuscitée par ses prieres: C'estoit le disciple d'un Diacre.

[Le Saint fit beaucoup d'autres miracles, entre lesquels on peut

§ 12. remarquer] la guerison de Nicon jeune homme qui estoit possedé du diable. Ce malheur luy estoit arrivé parcequ'il traitoit souvent son pere & sa mere avec mepris, & les avoit obligez de demander à Dieu qu'il le chastiast. C'est pourquoi le Saint refusa d'abord de le guerir, & dit qu'il le falloit laisser dans cet état si deplorable, mais qui luy estoit utile. Neanmoins le pere & la mere continuant de le supplier avec larmes de le guerir, il pria

1. *Gratia Domini & Dei & Salvatoris nostri JESU CRISTI cum quo Patri gloria & adoratio unaque sanctissimo Spiritui &c.*

pour luy, & le delivra. 'Il guerit une femme empoisonnée, en luy § 15.
faisant avaller de l'huile des Saints, [c'est à dire apparemment de celle qui bruloit dans les lampes devant les tombeaux des Saints.]

'Le voyage qu'il fit à Heraclée, & où il fit plusieurs autres § 21-26.
miracles outre la guerison de Theodore, est la derniere chose marquée dans sa vie.[de sorte qu'il peut bien n'avoir pas survécu de beaucoup cet Evesque.] 'Il mourut le 7 de fevrier, que l'on § 28.
contoit le 15 selon les Asiatiques;'& les Grecs en font de ce jour là Menæa, p. 76-86|
leur grand office.ᵃHypatien alors Evesque d'Heraclée, Eustathe Ugh. t. 6. p. 1212.
de Parion, les Evesques de Cyzic & de Melitople, & plusieurs a Boll. 7. feb. p. 42. § 27.
autres, vinrent luy rendre les honneurs de la sepulture.

[Crispin son disciple] 'écrivit sa vie, comme nous avons dit, § 26.
quelque temps aprés la mort d'Hypatien. 'Il l'adresse à quelques § 21.
personnes qu'il ne marque point autrement. Il les avertit qu'il n'a raporté qu'une partie des miracles de ce Saint, & leur proteste que le desir d'honorer celui qu'il reveroit comme son pere & son maistre, ne luy a fait ajouter quoy que ce soit à la verité, parcequ'il craint la menace que Dieu fait dans l'Ecriture, de perdre tous ceux qui diront des paroles de mensonge. 'Il autorise § 21. 28.
ce qu'il dit des miracles faits par le Saint durant sa vie, par ceux qu'il continuoit de faire encore en grand nombre aprés sa mort par la vertu de J. C.

ARTICLE LX.

Les Ariens persecutent Saint Maxime de Naple, Rufinien, le grand Osius: De Zosime de Naple.

[IL faut reprendre la suite des persecutions que les Ariens faisoient aux Orthodoxes, & nous ne nous étonnerons pas si aprés avoir si maltraité la premiere de toutes les Eglises, ils n'ont pas epargné les autres. Entre les Evesques d'Italie qui peuvent avoir alors esté persecutez & bannis,] 'l'histoire nous a conservé Mar. & F. p. 29.
NOTE 49. la memoire"de S. Maxime de Naple, que l'on tourmenta d'abord fort long-temps, dans l'esperance de le faire succomber, parcequ'il estoit fort foible de corps, & qu'il avoit un tres mauvais estomac. Mais la constance de son ame & la fermeté de sa foy, surmontant l'infirmité de sa chair, on fut contraint de l'envoyer en exil, où il mourut en paix.

'On mit en sa place un Zosime qui suivoit auparavant la foy P. 54.

Catholique : S Maxime ayant appris dans son exil cette ordination illegitime, il écrivit & prononça contre luy une sentence, dont on vit l'effet au bout de quelques années,[en 363 ou 364.] Zosime s'estoit alors corrigé de son impieté [en signant le symbole de Nicée avec les autres Evesques,lorsque Dieu eut rendu la paix à l'Eglise en 361 par la mort de Constance.Mais soit qu'il ne se fust pas corrigé dans le cœur,soit que Dieu par une misericorde particuliere voulust luy faire expier la faute de son entrée dans l'episcopat par une penitence plus forte & plus humble,]

p.55.56. 'il arriva que lorsqu'il faisoit un jour l'office publiquement dans l'eglise, sa langue s'allongea extraordinairement, jusques à luy sortir hors de la bouche comme celle d'un bœuf essoufflé. Il sortit de l'eglise, & aussi-tost sa langue rentra dans sa bouche,& se remit dans son état naturel.Le mesme accident luy arriva tout autant de fois qu'il voulut entrer dans l'eglise, & cessoit lorsqu'il en estoit sorti. Il comprit enfin que c'estoit l'effet de la sentence que Saint Maxime avoit prononcée contre luy. Il renonça à l'episcopat pour pleurer ses fautes ; & depuis cela il ne perdit jamais l'usage de sa langue. Il vivoit encore dans la penitence lorsque Marcellin & Faustin en parloient dans leur requeste à

Ugh.t.6.p.46.2. Theodose [aprés l'an 383.] 'Il est marqué dans les anciens catalogues des Evesques de Naple, & je ne pense pas qu'Ughellus qui

Mar.& F.p.54.55. l'en exclut [ait eu assez d'autorité ni assez de raison,] 'puisqu'il paroist avoir esté reconnu pour Evesque dans l'Eglise durant quelque temps.

Hil.fr.2.p.6. [S.Maxime"doit avoir succedé à Fortunat]'qui estoit Evesque V.S.Athanase note 48.

Ugh.t.6. p.45.d. de Naple en 347. 'On pretend que son corps a esté raporté du lieu de son exil à Naple,où on l'honore aujourd'hui sous le grand

p.46.2. autel de l'eglise des Capucins appellée de Saint Euphebe. 'On trouve plusieurs anciennes marques de sa veneration à Naple, où l'on en faisoit le 2 de juillet:[Il semble que l'on n'en fasse plus aujourd'hui,& je ne le trouve point dans Ferrarius.

Mar.& F.p.30. Il y avoit encore, apparemment dans la Campanie, "un saint V.la note 49. Evesque]'nommé Rufinien,homme admirable pour sa simplicité, & plus admirable encore pour sa generosité, qui luy fit prevenir l'exil par l'effusion de son sang. Car Epictete ce furieux & ce cruel Evesque de Civita-Vecchia, voyant qu'il persistoit à défendre l'integrité de la foy,le contraignit de courir si long-temps devant son chariot, qu'enfin ses veines s'estant rompuës, il vomit tout son sang, & expira dans ce martyre.On conservoit à Naple quelques restes de son sang, dont les demons qui estoient dans les

les possedez eprouvoient la force & la puissance.

'Saint Martin qui n'estoit encore qu'Exorciste, acquit aussi en ce temps le titre de Confesseur dans l'Illyrie, où l'heresie avoit fait de plus grands progrés que 'dans le reste [de l'Occident.] Ainsi il s'y trouvoit presque 'seul à combatre pour la verité contre la perfidie des Evesques. Il fut fouetté publiquement, souffrit plusieurs autres maux, & fut enfin contraint de sortir de la ville [de Sabarie.] Il vint de là à Milan en 356, & s'y établit un monastere, selon les termes de son historien. Mais Auxence ne manqua point de le tourmenter extremement. Il le maltraita en mille manieres, & le chassa enfin de la ville. Sulp. v. Mar. l. 1. c. 4. p. 189. 190.

'L'Espagne eut beaucoup de part à la persecution, & on bannit divers Evesques de cette province aussi-bien que des autres, 'parce-qu'ils ne vouloient pas signer, quelque effort que fist Constance pour les y contraindre. 'Les Ariens se firent un capital ou de gagner le grand Osius de Cordoue, ou de le bannir. [Le premier leur eust esté bien plus agreable, non seulement pour avoir de leur costé un homme aussi celebre que celui là, mais aussi]'parce-que c'estoit luy qui soûtenoit plusieurs Evesques. Mais il resista genereusement à leurs attaques. Constance témoigna quelque respect pour luy. [Au lieu de commencer par le bannir,]'il le fit venir à la Cour dans le temps qu'il commençoit à tenter Libere: il l'ecouta, gousta mesme ses raisons, & luy permit de retourner en Espagne. Ath. sol. p. 842. a. p. 841. b. p. 837. b. d. p. 841. b. p. 838. a.

'Les Ariens ne se tinrent pas pour cela vaincus. Ils recommencerent à assieger Constance par eux mesmes, & par les eunuques; & ce Prince [toujours leger & facile au mal,] écrivit plusieurs fois à Osius pour l'obliger de signer la condannation de Saint Athanase: car c'estoit assez pour devenir Arien. 'Osius luy répondit sur cela par une lettre dont nous devons la conservation à S. Athanase; [& c'est un des plus beaux monumens de la tradition. La lumiere & la force de cette lettre,] 'n'empescha pas neanmoins que Constance n'obligeast encore ce vieillard âgé de cent ans, à le venir trouver [vers le milieu de l'année suivante à Sirmich, où on le retint comme en exil un an entier, jusques à ce qu'enfin son corps cedast aux dernieres violences qu'on luy fit souffrir, comme nous le verrons sur l'année 357.] b. p. 840. p. 841. c.



ARTICLE LXI.

Les Ariens font un nouveau symbole; mettent George à la place de Saint Athanase, qui echape à leur cruauté: Ils reordonnent: Concile de Beziers, d'où S. Hilaire est banni en Phrygie.

L'AN DE JESUS CHRIST 356.

[LES Ariens executerent enfin au commencement de cette année le dessein qu'ils avoient formé depuis si long-temps; & que Dieu avoit arresté jusques ici par une espece de miracle, de chasser "S. Athanase d'Alexandrie, & de mettre à sa place un faux Evesque digne d'eux. Syrien Duc d'Egypte vint la nuit du 9 de fevrier environner l'eglise où il estoit. Dieu le retira neanmoins des mains des soldats; mais il 'fut obligé pour sauver sa vie de se cacher dans les deserts, où il demeura durant plus de six ans, jusques aprés la mort de Constance. Peu de temps aprés, Cataphrone Prefet d'Egypte, & le Duc Sebastien, amenerent à Alexandrie un nommé George, & le mirent en possession des eglises; ce qui fut precedé, accompagné, & suivi non seulement du bannissement de plusieurs Evesques, mais encore des cruautez les plus horribles qu'on se puisse imaginer. C'est ce qu'on voit sur l'histoire de S. Athanase, à laquelle ce sujet est trop attaché pour le vouloir traiter ici.

V.S.Athanase § 69. &c.

Nous remarquons seulement une chose que nous n'avons pas trouvée dans les autres provinces,] 'qui est que George vouloit que les Evesques qui se soumettoient à luy, & qui vouloient bien signer ce qu'il luy plaisoit d'exiger d'eux pour condanner la vraie foy, fussent regardez comme laïques, & receussent de luy une nouvelle ordination. On marque que c'est ce que les Ariens pratiquoient dans tout l'Orient, mais principalement en Egypte. [C'estoit un degré pour venir à la rebaptization qu'ils ont certainement pratiquée depuis: mais il n'y a pas d'apparence qu'ils rebattizassent dés ce temps-ci.]

Ath.ap.1 p.696. d|Mar.& F.p. 55.

'On trouve que George avoit esté ordonné par Narcisse de Neroniade, Patrophile de Scythople, Menophante d'Ephese, & quelques autres Ariens qui s'estoient assemblez à Antioche au nombre de trente ou environ. [Ce mesme Concile peut bien aussi avoir fait] 'un nouveau formulaire, où les Ariens qui en estoient auteurs ne decouvroient pas clairement le venin de leur

Soz.l.4.c.8.p. 546|b.c.

Ath.in Ar.or. 2.p.287.d|289. d|291.a.&c.

heresie. Ils pretendoient le faire signer par tous les Evesques des pays voisins sur peine d'exil. Mais plusieurs y resisterent; & on ne voit pas que cette tentative ait eu d'effet.

[La cruauté des Ariens n'eclata pas seulement dans l'Egypte. On en vit encore d'étranges effets dans d'autres provinces; & les maux que Patrophile qui ne paroist pas avoir esté l'un des plus méchans d'entre les Ariens, fit à Saint Eusebe de Verceil, comme on le peut voir dans l'histoire de ce Saint, font juger de quelle maniere les autres Confesseurs furent traitez. On pourroit encore mettre ici] 'ce que Lucifer souffrit à Eleutherople dans la Palestine, [si nous n'aimions mieux le reserver aussi pour l'histoire particuliere de cet Evesque. Nous allons parler des cruautez que Macedone exerçoit à Constantinople: mais il faut auparavant repasser en Occident, pour voir en France une nouvelle persecution, & un tres illustre Confesseur en la personne de S. Hilaire "Evesque de Poitiers, à qui Dieu avoit donné une grace extraordinaire & de lumiere & de force.] 'Il n'avoit pas mesme encore entendu parler du symbole de Nicée: [& neanmoins il reconnut que sous le nom d'Athanase, & parmi tous les deguisemens dont les Ariens s'efforçoient de se couvrir, ils ne tendoient en effet qu'à ruiner la foy que l'Eglise avoit receuë des Apostres, & la divinité de J.C, ce qui les fit resoudre à s'opposer à eux de tout son pouvoir. Son zele anima les autres Evesques de France;] '& nous avons encore une requeste par laquelle Saint Hilaire & quelques autres prient genereusement Constance de rendre la paix & la liberté à l'Eglise, de défendre aux juges civils de se méler des affaires ecclesiastiques, & enfin de rappeller les Evesques qu'il avoit bannis.

Mar.& F.p.89.

V. son titre §5 8, 11-17.

Hil. syn.p.138. 1,2.

ad Const. l.2.p. 118.

[Constance n'eut pas sans doute beaucoup d'égard à cette requeste;] 'mais "les Evesques des Gaules, c'est à dire ce semble ceux de la Belgique, de la Lionnoise, & de l'Aquitaine, avec Rhodane de Toulouse dans la Narbonoise, & les Evesques d'Angleterre, se separerent de la communion de Saturnin d'Arles, & des deux fameux Ursace & Valens. [Saturnin qui comme Arien avoit pour luy toute la faveur de Constance, fit assembler un Concile à Beziers dans les premiers mois de l'an 356. Saint Hilaire y agit avec toute la vigueur de son zele, mais il ne put avoir la liberté de défendre la verité comme il souhaitoit; & sur une fausse relation de ce qui s'estoit passé dans cette assemblée, Constance le relegua en Phrygie, avec Rhodane de Toulouse qui y mourut.] 'Constance fit ensuite à Toulouse les mesmes violen-

&c.

in Const.l.1.p. 112.113|Syn.p. 123.124.

in Const.l.1.p. 114.2.b.

ces qu'on avoit vuës à Milan & en d'autres endroits, [sans doute
syn.p.123.2.c. pour y mettre un faux Evesque à la place du legitime:] 'mais rien ne put empescher que cette Eglise ne demeurast constante dans
p.123.124. la verité. 'Toutes les autres Eglises que nous avons nommées, persisterent aussi inviolablement dans la communion de Saint Hilaire, & dans l'excommunication de Saturnin, Ursace, & Valens.

p.133.1 e|2.e. 'S. Hilaire banni en Phrygie, eut une extreme douleur quand il vit l'état où estoit la religion en ces quartiers là. Car on trouvoit à peine dans tout l'Orient quelques Evesques & quelques Eglises, qui conservassent mesme imparfaitement la foy ortho-
2.2. doxe. 'Entre tous les Evesques des dix provinces d'Asie, si l'on en exceptoit Eleuse [de Cyzic Semiarien,] & quelque peu d'au-
p.137.2.d. tres, 'comme Basile [d'Ancire,] & Eustathe [de Sebaste aussi
p.133.2.a. b. Semiariens;] 'on pouvoit dire que tout le reste ne reconnoissoit pas Dieu. 'On ne voyoit partout que scandale, que schisme, que
p.137.2.c. perfidie, '& que nouvelles heresies qui s'elevoient tous les jours.

Ruf.l.1.c.31.p.175.1. 'Comme S. Hilaire n'avoit pas moins de douceur que de zele,
a Hil. in Const. l.1.p.113.1.b.c. [a] il crut que dans une conjoncture si fascheuse, on pouvoit user de quelque condescendance, converser avec les heretiques, prier mesme avec eux dans les eglises, sans neanmoins y participer avec eux aux saints Mysteres, ecouter toutes les propositions d'accord qui pourroient estre raisonnables, enfin faire tout ce qui se pouvoit pour retirer les ames de cette synagogue de l'Antechrist qui se pretendoit estre l'Eglise de J. C. [C'est dans cet esprit qu'il composa en 358 son livre des Synodes, où il excuse autant qu'il peut la multitude des professions de foy que les Orientaux avoient faites, & les explique dans tous les bons sens dont elles pouvoient estre capables.] Il faisoit cela pour réunir les esprits, en cas que cela se pust sans prejudice de la foy; & il fit aussi tout ce qu'il put pour oster aux Orientaux l'impression qu'ils avoient conceuë que les Catholiques des Gaules estoient dans l'erreur de Sabellius, & ne reconnoissoient pas assez en Dieu la distinction des personnes.





ARTICLE LXII.

Persecution des Catholiques de Constantinople par Macedone: De Marathone & d'Eleuse: Mort de S. Martyre & S. Maecien.

[L'EGLISE de Constantinople ne souffrit pas en ce temps-ci de moindres agitations que toutes les autres. L'histoire nous en a conservé diverses particularitez tout à fait considerables, que nous ramasserons en cet endroit, n'en pouvant pas marquer precisément les années.]Saint Paul Evesque de cette Eglise en ayant esté chassé pour la derniere fois [en 350,] Macedone [que les Ariens avoient dés auparavant fait leur Evesque à Constantinople,]'mais qui depuis le rétablissement de S. Paul [en 348,] estoit reduit à tenir ses assemblées dans une seule eglise, se trouva bien-tost maistre de tous les autres, & excita contre les Catholiques une persecution aussi violente qu'avoient jamais fait les tyrans, par le credit qu'il avoit acquis sur l'esprit de l'Empereur. 'Car il avoit une grande adresse pour les affaires & pour traiter avec les grands, [a]& une grande apparence exterieure de pieté. [b]Il avoit en effet fondé beaucoup de monasteres à Constantinople; ce qui luy donnoit une grande autorité. Socr.l.2.c.26.27. p.117.a.d. c.23.p.112.1. c.27.p.117.d. Soz.l.3.c.3 p. 500.b. a Socr.l.2.c.6. p.83.d. b Soz. l.4.c.2 p. 539.b.

[c]Il avoit auprés de luy un Diacre nommé Marathone, [d]qui ayant esté "payeur des officiers des Prefets du Pretoire, avoit acquis beaucoup de bien, & avoit depuis quitté les emplois 'pour prendre sous Macedone le soin des compagnies des malades, des pauvres, & des solitaires, tant hommes que femmes: '& il embrassa enfin luy mesme la vie solitaire à la persuasion d'Eustathe de Sebaste, & fonda un monastere dans Constantinople qui duroit encore du temps de Sozomene. 'Macedone le fit Evesque de Nicomedie, [peut-estre à la place de Cecrops mort le 24 d'aoust en 358, ou "plutost apparemment depuis qu'il eut esté deposé luy mesme par les Ariens en 360, & qu'il eut fait une secte & une communion à part sous Julien.] c c.20. p.570.b. d c.27.p.586.a. b. ψηφιστής. c.20.p.570.b. c.27.p.586.b. c.20. p.570.b.c Socr.l.2. c.38 p. 142 a|c.45 p. 158.d. NOTE 50.

'Macedone eleva aussi à la mesme dignité dans Cyzic, Eleuse qui avoit eu une charge considerable dans la Cour, & qui paroissant irreprehensible dans sa vie, se rendit neanmoins infame aussi-bien que Marathone par les cruautez qu'ils exercerent contre les défenseurs de la Consubstantialité. 'Mais pour Eleuse, on voit par S. Hilaire qu'il estoit Evesque au plustard dés le com- Soz.p.570.b.c| Suid.ελ.p.877.c Hil.syn.p.133. 2.2.

mencement de l'an 358, & l'un des moins corrompus des Ariens pour la doctrine.

Soz.l.4.c.2.p. 539.b. 'Macedone s'estant encore fortifié par l'union de divers Evesques des environs, [a] c.27.p.585.d. [a]& entre autres d'Eustathe de Sebaste, [dont c.2.p.539 b. nous pourrons parler"autre-part plus amplement,]'se mit en état de persecuter tous ceux qui estoient dans les sentimens de S. Paul son predecesseur, 'V. S. Basile §61|& Saint Gr. de Naz. §44. Socr.l.2.c.38.p. 141.d. & de renverser mesme toutes les provinces voisines de Constantinople. [b] c.27.p.117 d. [b] Il obtint pour cela un edit de l'Empereur, qui commandoit toutes les choses qu'il avoit envie c.38.p.143.a. d'executer, '& ordonnoit de demolir les eglises des défenseurs de c.27.p.118.a. la Consubstantialité.'On fit aussi-tost afficher cet edit par toutes les villes;& les soldats eurent ordre de tenir la main à l'execution des ordres du Prince.

a. 'Macedone commença par chasser les Catholiques non seule- Soz.l.4.c.10.p. 570.c|571.c. ment des eglises'qu'il leur osta toutes,[c]& qu'on abatit mesme se- c d|Socr l.2 c. 38.p.143.b. lon l'edit de l'Empereur,[d]mais aussi des villes;& le mal augmentant toujours, il s'efforça de les contraindre de communiquer d Socr l.2.c.27. p.118.a. avec luy;[de quoy il esperoit peut-estre venir à bout, parcequ'il avoit retranché diverses choses des impietez d'Arius.]

a.b. 'On vit alors renouveller dans l'Eglise les plus grands maux qu'elle eust jamais souffert par la cruauté des payens. Car on employoit toutes sortes de supplices,& on se servoit de toutes les Soz.c.2.p 539.b. tortures. 'On confisquoit les biens des uns; & on en envoyoit d'autres en exil; & l'on en marquoit quelques uns sur le front Socr.p.148.b. avec des fers tout en feu. 'Voilà comme on traitoit les Chrétiens dans toutes les villes de l'Orient,mais particulierement à Constantinople.

b|Soz p.539.b. 'Diverses personnes moururent dans la question mesme, [e]d'au- e Socr.p.118.b. f Soz. l 4.c 3.p. 539.c.d. tres durant qu'on les menoit en exil. [f]On passa jusqu'à en faire executer quelques uns à la mort; & entre ceux là, l'histoire remarque particulierement S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Chantre & Lecteur qui ayant toujours demeuré avec Saint Paul, Sur.25.oct.p. 382.§ 2. 'dont ils estoient secretaires selon leurs actes, [g] furent livrez par g Soz.l.4.c.3.p. 539.d. Macedone au Prefet,comme coupables de la mort d'Hermogene [tué en 342,]& cause de la sedition qui arriva alors. Ils souffri- Bar.25 oct.m. rent genereusement la mort à laquelle on les condanna. 'Les Ménées des Grecs portent qu'ils moururent par l'épée à la porte Ugh.t 6 p.1114. de Constantinople appellée Melandese. 'Le menologe de Basile a. nous apprend qu'ils souffrirent une longue question; qu'ils furent enfermez dans un cachot sans jour, afin que les tenebres & la faim surmontassent leur courage; qu'on les tenta ensuite par

la promesse de diverses recompenses ; & qu'enfin quand on vit que leur constance estoit entierement inebranlable, Philippe leur fit trancher la teste aux piez des murailles de la ville.

[Les Grecs font leur grand office de ces Saints le 25 d'octobre. On les a mis le mesme jour dans le martyrologe Romain. Que si c'est le jour de leur mort, & qu'ils aient eu le Prefet Philippe pour juge ; "il est difficile de mettre leur martyre plustard qu'en l'an 350, aussi-tost aprés le bannissement de S. Paul. Nous en avons des actes dans Surius]qui sont de Metaphraste, & qui excepté ce qui est tiré de Sozomene, encore avec quelques fautes, ne sont rien que du discours.

V.S.Paul de CP. note 5.

All. de S.m.p. 126.

'Ces Saints furent enterrez auprés des murs de la ville, au lieu où l'on avoit accoutumé de trancher la teste aux criminels, & où ils avoient eux mesmes souffert le supplice : ce qui faisoit qu'on n'y alloit point: Mais diverses visions obligerent de purger ce lieu. Il se fit mesme beaucoup de miracles au tombeau de ces Saints, & plusieurs possedez y furent delivrez. De sorte que Saint Jean Chrysostome, ne croyant pas devoir refuser l'honneur de Martyrs à ceux que Dieu glorifioit ainsi, commença à bastir sur leur tombeau une eglise qui fut depuis achevée par Sisinne l'un de ses successeurs. Sozomene dit que ceux qui douteront de ceci, pourront aisément s'en informer, & qu'ils en apprendront peut-estre des choses encore plus merveilleuses.

Soz. l. 4. c. 2. p. 539. 540 | Ugh. p. 1114. a. c.

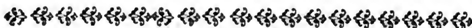
'L'Eglise fait le trentieme de mars une memoire generale des autres Martyrs qui souffrirent à Constantinople par la cruauté de Macedone. 'Les nouveaux Grecs parlent d'un Arcade Archidiacre de S.te Irene, battu à Constantinople jusqu'à en mourir, par les Ariens, [qui n'ont guere eu ce pouvoir que sous Constance.] Ils ajoutent que les colonnes du lieu où cela s'estoit fait, avoient à ce qu'on disoit, esté agitées aprés sa mort durant trois jours. 'Marathone & Eleuse estoient les imitateurs & les ministres du zele, ou plutost de la fureur de Macedone contre les Eglises, quoiqu'ils ne se portassent pas dans d'aussi grandes extremitez que luy.

Boll. 30. mars, p. 830.

Cod. Lori. C p. 87 | n. p. 178.

Soz. l. 4. c. 2c. p. 570. b. c | Socr. l. 2. c 38. p. 141. d | 142. a.





ARTICLE LXIII.

Macedone persecute les Novatiens à Constantinople & en Asie; transporte le corps de Constantin.

Socr.l.2.c.38.p. 142.a.b. LEs Novatiens furent envelopez dans cette persecution, à cause qu'ils défendoient aussi la Consubstantialité; & Socrate, [que quelques uns pretendent avoir esté de cette secte, parcequ'il estoit fort instruit de ce qui les regarde, & qu'il en parle fort favorablement,] en raporte diverses particularitez, d|144.d. 'qu'il assure avoir apprises de ceux mesmes qui les avoient vuës. [Nous les raporterons aprés luy, parcequ'elles ont en partie liaison avec ce qui regarde les Catholiques; & le reste sert à nous faire juger de quelle maniere on traitoit les Catholiques, puisque le diable epargnoit si peu ceux qui luy estoient déja tout acquis.]

p.142.b. 'Les Novatiens avoient alors pour Evesque un nommé Agele, qui s'enfuit. Mais plusieurs de ceux qui faisoient parmi eux une profession particuliere de pieté, ayant esté pris, furent fouettez, parcequ'ils refusoient de communiquer avec Macedone. Et aprés cela on leur faisoit ouvrir la bouche de force avec un baston, & on y mettoit les mysteres; ce qui leur estoit plus insupportable que tous les supplices. Ces barbares enlevoient aussi les femmes Soz.l.4.c.20.p. 570 c.d. & les enfans 'qui n'avoient pas encore receu le battesme, a d|Socr p.142. b. [a]'& les contraignoient de le recevoir; b Socr, p 142.c. [b]'ou s'ils le refusoient, ils les battoient, & puis les envoyoient liez en prison, & leur faisoient souffrir d'autres supplices effroyables. Car il se trouva des femmes à qui ils couperent les mammelles en les enfermant sous le couvercle d'un cofre; d'autres à qui ils les brulerent tantost avec un fer, tantost avec des œufs qu'ils faisoient chaufer autant d. qu'ils pouvoient; 'ce qui estoit une cruauté toute nouvelle dont les payens mesmes ne s'estoient jamais avisez pour tourmenter les Chrétiens.

d. 'Auxanon de qui Socrate a appris ceci, & un Alexandre, p.143.a. furent tellement battus, 'qu'Alexandre mourut de ses blessures dans la prison où on les mit l'un & l'autre. Et les Novatiens luy bastirent une eglise comme à un Martyr: [mais ils ne le firent que depuis.]

a.b. 'Car pour lors les Ariens par ordre de Macedone, & sous pretexte d'obeïr à l'edit de Constance, abatirent mesme une des trois

356. trois eglises qu'ils avoient dans Constantinople. 'On remarque qu'à peine cette eglise estoit demolie, lorsque tous les Novatiens, mesme les femmes & les enfans, & peut-estre encore divers Catholiques [c'est le terme de Sozomene] en transporterent tous les materiaux "en un autre endroit, & y en rebastirent aussi-tost une autre; & qu'ils firent encore la mesme chose lorsque Julien leur eut permis de rebastir cette mesme eglise que Macedone avoit fait demolir; ce qui fit qu'ils l'appellerent l'Anastasie ou la *Resurrection*. p.143.144| Soz. l.4.c.20.p.570.d

à Syques.

'La guerre commune que les Ariens faisoient aux Catholiques & aux Novatiens, les unit tellement, disent Socrate & Sozomene, qu'ils eussent esté prests de mourir les uns pour les autres: Et les Catholiques qui n'avoient plus aucune eglise, & qui avoient horreur d'aller prier dans celles où les Ariens s'assembloient, aimoient mieux aller prier avec les Novatiens dans les trois eglises qu'ils avoient alors à Constantinople. [La frequentation continuelle qu'ils avoient ensemble, leur ayant fait connoistre qu'ils n'avoient pas sujet de se separer les uns des autres, ils souhaitoient de se réunir entierement dans une mesme communion,] '& peu s'en fallut qu'ils ne le fissent. [a]Mais "l'envie & la jalousie d'un petit nombre [b] de Novatiens, [c] rompit cet accord sous pretexte d'une vieille tradition qui leur défendoit cette réunion à laquelle tout le peuple estoit fort porté. Socr.l.2.c.38.p.144.a.b|Soz.p.571.b. Socr.p.144.b. a Soz.p.571.c. b Socr.p.144.b. c b|Soz.p.571.c.

βασκανία.

'Eleuse abatit vers le mesme temps l'eglise que les Novatiens avoient à Cyzic. Socr.p.144.b.c| Soz.l.4.c.21.p.571.d.

Macedone les persecuta encore d'un autre costé. Car ayant sçeu qu'il y avoit beaucoup de ces heretiques dans la Paphlagonie, & surtout dans un canton appellé Mantinie, il y envoya avec consentement de l'Empereur, quatre regimens, pensant que la crainte des soldats leur feroit aussi-tost embrasser l'Arianisme. Mais eux tout au contraire, s'estant armez du mieux qu'ils purent, vinrent audevant des soldats, & les tuerent presque tous: 'ce que Socrate dit avoir appris d'un paysan qui s'estoit trouvé luy mesmo à cette rencontre. [Nous verrons "autre-part que Macedone pourroit bien avoir pris pretexte de persecuter les Novatiens de la Paphlagonie, sur la mort de S. Hypace Evesque de Gangres metropole de la mesme province, qu'ils massacrerent sous Constance, selon les nouveaux Grecs. Socr.p.144.d.

V. le Concile de Nicée § 4.

Julien l'apostat marque sans doute ces cruautez de Macedone dans un endroit, d'où nous apprenons qu'il s'estoit passé bien d'autres choses semblables dont l'histoire n'a point parlé.] 'Car Juli.ep.52.p.212

il dit que sous Constance la pluspart des Chrétiens avoient esté chassez, persecutez, mis en prison: Qu'on avoit vu egorger des

Bar.362. § 175. troupes entieres de ceux qu'on appelle heretiques; 'ce qui comprenoit

Juli.p.212. aussi les Catholiques dans le langage des Ariens; 'Qu'on avoit saccagé & ruiné des bourgs entiers dans [les territoires de] Samosates & de Cyzic, dans la Paphlagonie, dans la Bithynie, dans la Galacie, & dans beaucoup d'autres provinces.

Socr.l.2.c.38.p.145.a|Soz.l.4.c.21.p.571.b. 'Les malheurs arrivez dans la Paphlagonie, rendirent Macedone odieux à ceux mesmes de son parti, & encore à l'Empereur; & cette aversion generale s'accrut beaucoup par un nouvel

Socr.p.145.a b.c|Soz.p 572.b.c. accident non moins tragique. 'Le bastiment ou estoit le cercueil de Constantin, [qui estoit l'eglise des Apostres,] estoit prés de tomber en ruine; ce qui causoit beaucoup de frayeur à ceux qui y venoient, & [encore plus aux Ecclesiastiques destinez] pour y demeurer & pour y prier. ['Il n'y avoit pas plus de vingt ans que cette eglise avoit esté bastie par Constantin; mais c'estoit le malheur ordinaire des edifices de ce Prince, qui ayant esté faits avec trop de precipitation, se ruinoient aussi-tost.] Dans la crainte que l'on avoit donc que cette eglise ne tombast, Macedone voulut en oster le corps de Constantin, & le transporter en un autre endroit depeur que le cercueil ne fust pillé, ou brisé sous les ruines. Une partie du peuple consentoit à ce transport, & les autres soûtenoient au contraire que c'estoit une impieté aussi grande que si on eust deterré le corps de l'Empereur. Les défenseurs de

V.Constantin § 66.

Soz.p.572.c. la Consubstantialité se joignirent à ceux-ci, 'soit pour l'interest qu'ils prenoient au respect dû à ce Prince qui avoit esté dans leur

c|Socr. p.145.b. croyance, soit, dit Sozomene, pour contredire Macedone. 'Mais luy sans se mettre fort en peine de toutes ces oppositions, fit transporter le corps en l'eglise où estoient les reliques de Saint

Socr.l.6.c.23.p.332 Acace, 'qui avoit autrefois souffert le martyre à Constantinople [sous Maximien Galere.]

l.2.c.38.p 145.c|Soz.l.4.c.21.p.572.c. 'Dés qu'on sceut que le corps de Constantin estoit dans cette eglise, tout le peuple y accourut, & la dispute s'échaufa si fort entre ceux qui condannoient ou qui approuvoient cette action, qu'ils en vinrent aussi tost aux mains. Beaucoup de personnes y perdirent la vie; & "la nef de l'eglise, la galerie qui en estoit proche, & jusques à la place [de devant,] tout fut rempli de sang

αὐλή.

Socr.p.145.c.d|Soz.p.572.d. & de meurtres. 'Constance qui estoit encore en Occident, [où il demeura jusqu'en 359,] trouva l'action de Macedone fort mauvaise, tant pour le carnage qui y estoit arrivé, que pour la liberté que Macedone avoit prise de toucher sans sa permission au corps

de son pere ; Et estant venu à Constantinople [en 359,]il le fit deposer peu de temps aprés [en 360, comme nous verrons plus amplement dans la suite.

Il paroist que l'eglise des Apostres fut ensuite rebastie de nouveau, puisqu'ayant déja esté dediée sous Constantin,] 'sa dedicace est encore marquée le 9 d'avril 370, sous Valens. Hier.chr.& Al. p.702|Idat.

ARTICLE LXIV.

Commencement de l'histoire d'Aece, & ses études.

[NOus avons dit ci-dessusque]'S.Hilaire estant en Orient, y vit avec douleur qu'il s'y elevoit tous les jours quelque nouvelle heresie. [Nous en avons un exemple dans les impietez d'Aece & d'Eunome, dont nous n'avons pas voulu parler jusques ici, pour ne pas interrompre la suite de la narration. Mais nous ne pouvons pas differer davantage à dire ce que l'histoire nous apprend de ces deux nouveaux monstres d'impieté, parcequ'ils auront beaucoup de part à ce qui se fera dans la suite. L'auteur qui parle plus amplement d'Aece, est Philostorge l'un des plus zelez sectateurs de cet athée :] 'Car c'est le surnom qu'Aece s'estoit acquis. Hil.syn.p.137. Ath.de syn.p. 873 c|Socr.l.2.c. 35.p.129.b|Soz. l.4.c.29. p 589.

[Mais S. Gregoire de Nysse nous en apprend aussi bien des particularitez,] 'qu'il avoit sçeuës de la bouche d'Athanase [d'Ancyre]en Galacie, Prelat qui estimoit la verité plus que toutes choses, & qui outre qu'il connoissoit fort bien Aece, autorisoit encore ce qu'il en disoit par une lettre de George de Laodicée. a. Nyss in Eun.l. 1.p 291.c.

'Aece estoit de la Cœlé-Syrie, [où est Antioche;] a'& Socrate semble dire qu'il estoit d'Antioche mesme. b Il naquit de parens pauvres, & d'une condition fort basse. Son pere qui servoit sous le Gouverneur de la province, eut encore un tel malheur, qu'il y perdit la vie ; & tout son bien fut confisqué : de sorte qu'Aece qui n'estoit encore qu'un enfant, se trouva reduit avec sa mere à la derniere pauvreté. Il servit d'abord "la femme d'un vigneron, & il semble qu'elle l'avoit acheté comme esclave. S.Gregoire ne veut pas dire comment elle l'avoit eu, depeur qu'il ne semble le raconter par malice. [Il veut peut-estre marquer la mort honteuse de son pere.] Phisg.l.3.c.15. p.48. a Socr.p.129 b| Thdrt.n.p.136. 2.d. b Suid.a.p.93 c. f|Phisg. p.48|n. p.137.1.a.b. ἀμπελίδα. Nyss.in Eun.l.1 p.292.c.d.

'Aprés estre sorti de cette servitude, son premier métier fut d'estre chaudronnier, & de racommoder des vaisseaux de cuivre, d.

p.293.a. '& mesme d'or. [D'où vient que Philostorge pour le relever un
Phil.l.3.c.15.p. 48. peu davantage,]'dit qu'il se mit chez un orfevre pour avoir de quoy vivre pour luy & pour sa mere. Il quitta ce métier,[non ; comme dit Philostorge,] parcequ'ayant beaucoup de genie, il
Nyss.p.293.a.b. vouloit s'appliquer aux sciences, 'mais parcequ'ayant rendu un collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à raccommoder,il fut convaincu en justice & puni de ce larcin; ce qui luy fit faire serment de renoncer à son métier.

c. 'Il se mit donc chez un medecin qui couroit le pays pour le servir,afin d'avoir de quoy vivre. [Aece apprit sous luy quelque chose de la medecine,]& sous pretexte de cet art, il s'acquit la connoissance de quelques pauvres gents & de quelques maisons peu considerables.

Soz.l.3.c.15.p. 524.b. 'Il exerça la medecine dans Antioche.ᵃMais il trouva bien-tost
ᵃ Nyss.p 283.c. d. moyen de devenir plus riche qu'il n'avoit jamais esté. Car un Armenien qui n'estoit pas un grand genie, le prenant pour un [habile medecin, luy donna de l'argent en abondance; de sorte que dedaignant de servir les autres, voulut luy mesme passer pour medecin,& se méla dans les assemblées des medecins, où il n'estoit pas des derniers à crier & à disputer.] Cela le mit en grand credit auprés de ceux qui gageoient des personnes hardies & impudentes pour les soûtenir dans les disputes; & ainsi il trouva moyen de subsister plus aisément,& d'abandonner mesme enfin la medecine, aussi-bien que ses chaudrons, pour pretendre à quelque autre chose.

p.294.a. 'La doctrine d'Arius estoit alors celebre dans le monde : Elle avoit passé jusque dans les ecoles de medecine; & ce fut là qu'Aece en prit les premieres teintures. [Mais il les fortifia beaucoup par les maistres sous lesquels Philostorge pretend qu'il étudia.]

Phil g.l.3.c.15. p.48. 'Paulin qui de l'evesché de Tyr avoit esté transferé [par les Eusebiens]à celui d'Antioche[en 331,aprés la deposition de Saint Eustathe,]fut le premier dont il receut les instructions. Ce disciple passa bien-tost de l'étude à la dispute; & comme il y surmontoit la pluspart du monde,dit Philostorge, il s'acquit l'envie de
p.49. beaucoup de personnes,'qui ne luy ayant pu nuire tant que Paulin vécut, le firent chasser d'Antioche par Eulale qui succeda à Paulin,[apparemment dés l'an 331.]

Ibid. 'Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où il passa quelque temps à exercer son métier[d'orfevre,]afin d'avoir de quoy vivre, & à disputer,jusqu'à ce qu'un maistre de grammaire qui estimoit

son esprit, le prit chez luy en qualité de serviteur, & luy apprit sa science: [d'où vient que S. Epiphane dit]'qu'il avoit ignoré les lettres humaines jusques à un âge fort avancé. [a] Il ne laissa pas d'entreprendre publiquement son propre maistre, sur l'explication de l'Ecriture, & il luy fit la honte, s'il en faut croire Philostorge, de le faire passer pour un ignorant en ce point; de sorte que cet homme le chassa de sa maison comme un ingrat. 'Mais Athanase Evesque d'Anazarbe, [celebre entre les Eusebiens,]le receut chez luy; & ce fut là, dit son historien, qu'il lut les Evangelistes. Epi.76.c.2.p.913.d. a Phisg.l.3.c.15.p.49|n.p137.2.c. l.3.c.15.p.50.

'Neanmoins "ne trouvant pas qu'Athanase le satisfist sur les difficultez qu'il luy faisoit à tous momens, il s'en alla à Tarse, où il demeura assez long-temps chez un Prestre nommé Antoine, 'qui conserva toujours la doctrine d'Arius sans aucune alteration,[c'est à dire dans sa plus grande impieté.] 'Aece apprit sous luy les epistres de Saint Paul.'Et Antoine ayant depuis esté fait Evesque de Tarse mesme, & ainsi n'ayant plus le loisir de s'appliquer à instruire un homme en particulier, 'Aece s'en retourna à Antioche, où Leonce alors Prestre & depuis Evesque de cette Eglise, luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel. [C'estoit avant l'an 348. Il receut assez vraisemblablement quelques leçons d'Eustathe de Sebaste dans quelqu'un de ses voyages, ou lorsqu'il estoit à Antioche en 331,]puisque S. Basile l'appelle le fils & le disciple de cet Evesque. τοῖς καθ' ἕκαστον αὐτὸν ἐπιστάσας. Ibid. l.2.c.16.p.21. l.3.c.15.p.50. l.2.c.15.p.20. l.3.c.15.p.50. Bas.ep.79.p.140.b|82.p.151.b.

'Il fut encore chassé une seconde fois d'Antioche par l'envie, ou plutost, dit Photius, à cause de son impieté & de sa méchante langue.'Il retourna en Cilicie, & y ayant eu quelque dispute avec des heretiques appellez Borboriens, [qui estoient les plus infames d'entre les Gnostiques,] il fut entierement surmonté par eux. [Il est aisé de juger par là quelle estoit sa capacité, & ce qu'on doit croire de toutes les victoires que luy attribuë Philostorge.] 'Mais, dit cet imposteur, il receut dans une vision "des caracteres par lesquels il fut assuré de remporter toujours la victoire à l'avenir: [& il pouvoit bien estre magicien.] Phisg.p.50. p.50.51. σύμβολα. p.51.

'Il revint encore à Antioche, d'où il alla à Alexandrie, pour y voir un medecin Manichéen nommé Aphthone, tres celebre pour sa subtilité. Il le confondit tellement dans une conference, qu'Aphthone ne sachant que repliquer, tomba malade de douleur, & mourut sept jours aprés.'Nous avons dit, aprés S. Gregoire de Nysse, qu'il avoit appris quelque chose de la medecine dés ses premieres années. 'Philostorge ne la luy fait étudier qu'en ce p.51.52. Nyss. in Eun.l.1.p.293.c. Phisg.p.52.

temps-ci,[auquel il peut en avoir fait une nouvelle étude: Car cette science fleurissoit surtout à Alexandrie.] Il y eut pour maistre un nommé Sopole, dont on fait un medecin incomparable. Il se rendit luy mesme fort habile dans cet art, & il l'exerçoit gratuitement, s'il en faut croire son panegyriste, qui ajoute que lorsqu'il avoit besoin de quelque chose, il alloit travailler la nuit chez un orfevre pour gagner sa vie.

Epi.76.c.2.p. 913.d|Soz.l.3.c. 15.p.524.b.c| Nyss.in Eun.l.1. p.294.a. 'Ce fut aussi à Alexandrie qu'ayant joint à son impieté la subtilité de la dialectique qu'il apprit sous un sophiste Aristotelicien, il arma tout de nouveau sa langue contre le Verbe & le S. Esprit. Il passoit les journées entiere à reduire en figures [de syllogismes]ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous devons avoir de Dieu, sur les regles de la geometrie & des figures. Socr.l.2.c.35.p. 129.d. 'Les Categories d'Aristote faisoient toute sa science: [& quoy que dise Philostorge de l'étude qu'il avoit faite des Ecritures,] il y estoit tout à fait ignorant: p.130.b. 'Il n'avoit lu non plus aucun ouvrage des anciens interpretes, & il se moquoit de tout ce qu'avoit écrit Saint Clement[d'Alexandrie,]Africain, & Origene. Soz.p.524.a. 'Il ne s'exerçoit qu'à chicaner & à faire des syllogismes. Socr.p.130 b. Aussi il ne réussissoit qu'à disputer, comme eust pu faire un paysan.



ARTICLE LXV.

Des mœurs & des heresies d'Aece: Leonce d'Antioche l'eleve au diaconat, est obligé de le deposer, le met bien auprés de Gallus: George le reçoit à Alexandrie, où Eunome se joint à luy.

[POUR la vie d'Aece, outre ce que le caractere de son genie volage & effronté en peut faire juger,] Tgdrt.l.2.c.23. p.626.627. 'Theodoret dit qu'il vivoit en parasite, allant tantost chez l'un & tantost chez l'autre pour remplir son ventre; Epi 76.c.4.p. 917.a. '& S. Epiphane témoigne avoir appris par le raport de diverses personnes, qu'il consideroit les actions infames comme les necessitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enseignoit à ses disciples que Dieu ne demandoit autre chose que la foy, ne leur parlant jamais ni de jeûner, ni d'observer les commandemens, ni de mener une vie grave & sainte. Nyss. in Eun.l 1.p.295.c.d. 'S. Gregoire de Nysse remarque la mesme chose des Eunomiens, qui est le nom qu'on donne à la secte d'Aece, p.306.b.c. '& il dit que c'estoit le moyen qu'Eunome son principal disciple avoit trouvé pour s'attirer un grand nombre de sectateurs.

'Pour ses heresies, il n'en avoit en effet point d'autres que celles des Ariens; [a] en ayant seulement mieux penetré & mieux suivi les consequences, [b] & ayant dit avec plus d'étenduë ce qui estoit enfermé dans leurs principes impies. [c] Neanmoins par une injustice visible, les Ariens le traitoient d'heretique, & le chassoient de leur eglise, [d] soit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, [e] soit que sa hardiesse à decider des choses de la foy, [f] & ses raisonnemens embarassez & sophistiques leur fissent croire en effet qu'il avoit d'autres sentimens que les leurs. [Ce qu'il eut de plus remarquable,] [g] fut cette impudence superbe, qui luy faisoit dire que Dieu luy avoit revelé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apostres jusqu'à son temps. [h] Il portoit mesme sa temerité jusqu'à oser pretendre qu'il connoissoit tres clairement la Majesté divine, & mieux qu'il ne se connoissoit luy mesme; en quoy il fut imité par ses disciples qui n'avoient pas moins d'orgueil que luy.

Ath. de syn. p. 873. c. & alibi | Epi. 76. c. 3. p. 915. 916.
a Nyss. in Eun. l. 1. p. 294. a.
b Amb. de fide, l. 1. c. 4. p. 117. c.
c Ath. de syn. p. 913. b. c | Socr. l. 2. c. 35. p. 130. c.
d Ath. de syn. p. 873.
e Soz. l. 3. c. 15. p. 524. a. b | l. 4. c. 12. p. 553. b.
f Socr. l. 2. c. 35. p. 130. c.
g Thdrt. l. 2. c. 24. p. 629. b. c.
h Epi. 76. c. 4. p. 916. b. & alii.

'Il revint d'Alexandrie à Antioche, [i] & ce fut alors que Leonce qui en avoit esté fait Evesque [en 348,] le fit Diacre, [k] afin que sous cette peau de brebi, il pust vomir ses blasphemes avec une entiere liberté. [l] Il luy donna mesme pour cela le pouvoir de prescher dans l'eglise. [m] Flavien & Diodore encore laïques qui quoiqu'ils communiquassent avec les Ariens, tenoient fortement la foy orthodoxe, se plaignirent hautement de cette action de Leonce, & representerent combien il estoit indigne d'elever dans l'Eglise un homme qui avoit vécu comme Aece, & qui ne songeoit à

Note 51. se rendre illustre que par son impieté. 'Ils menacerent mesme Leonce de se separer de sa communion, & d'aller en Occident [informer de ses mauvais deportemens l'Empereur Constance, qui y estoit allé à la fin de l'an 350: d'où nous pouvons juger que ceci ne se fit pas plustost. Et il semble aussi qu'il ne le faut pas mettre beaucoup plustard,] 'puisque Philostorge écrit que Leonce ayant esté fait Evesque d'Antioche, offrit le diaconat à Aece, [ce qui marque que ce fut au moins bien-tost aprés: & la suite de l'histoire s'y accorde assez.]

Socr. p. 129. c. d.
i id | Phils. l. 3. c. 17. p. 53 | Ath. de syn. p. 913 c | Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. & alii.
k Ath. de syn p. 913.
l Phils. l. 3. c. 17. p. 53.
m Thdrt. l. 2. c. 19. p. 621. c. d.
Phils. p. 53.

'Leonce ceda aux menaces de Flavien & de Diodore, & deposa Aece, sans cesser neanmoins de le favoriser du reste autant qu'il pouvoit. [Philostorge couvre assez plaisamment cette deposition,] 'en disant qu'Aece refusa de faire les fonctions de Diacre, mais qu'il accepta celles de l'instruction, & demeura pour cela quelque temps à Antioche. [Il faudroit donc qu'il eust presché comme laïque; ce qui n'est pas fort probable, si nous ne disons

Thdrt. p. 621. d.
Phils. p. 53.

qu'il instruisoit seulement en particulier ceux qui vouloient le venir entendre.

Soz.l.3.c.15.p. 524.c. 'Sozomene semble dire qu'il expliquoit les Ecritures dans l'eglise:[mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir. Il y a au contraire bien moins d'apparence que ne pouvant pas paroistre dans l'eglise comme Diacre, il ne vouloit pas non plus y paroistre en un rang inferieur: de sorte qu'il estoit comme excommunié par les autres, & s'excommunioit luy mesme.] Ath.de syn.p. 913.b.c|873.c. 'Saint Athanase se moque en 359, des Ariens qui chassoient [& excommunioient]cet athée comme un heretique, quoiqu'il n'eust point d'autres sentimens qu'eux. Socr.l.2.c.35.p. 129.c|130.c. 'Socrate témoigne la mesme chose, ajoutant que luy de son costé se separoit aussi des Ariens; [a] & a Soz.l.4.c.12.p. 553.b. Sozomene le suit. [b] b Ath. de syn. p.873.c. p.913.c.d. S. Athanase semble dire aussi qu'il avoit déja formé une secte & une communion à part en 359.[La seule chose qu'on puisse dire, c'est que] 'Saint Athanase paroist marquer qu'Eudoxe & Acace le chassoient pour plaire à Constance; [ce qui donne quelque lieu de croire qu'outre sa deposition faite par Leonce vers 350, ils furent encore obligez de l'excommunier en 358 ou 359, dans les troubles qui arriverent alors; & que jusque là Aece ne se separoit pas encore. Il semble en effet que George luy Socr.l.2.c.37.p. 132.b. fist exercer le diaconat à Alexandrie.]'Et Eudoxe voulut le rétablir à Antioche[en 358:]mais il ne le put.[Il ne faut pas s'étonner Ath.de syn.p. 913.c. qu'Eudoxe fust si zelé pour Aece:]'Car S. Athanase nous assure que cet Evesque estoit son disciple, & avoit appris de luy son impieté;[& nous verrons dans la suite qu'il prit toujours sa protection, tant qu'il le put faire sans interesser sa fortune, & sans choquer Constance.

On peut mettre sur la fin de l'an 351, aprés le Concile de Sirmich contre Photin, où Basile d'Ancyre avoit assisté, ce que Philostorge Phil[s]g.l.3.c.16. p.53. dit s'estre passé entre Aece & cet Evesque.] 'Car ils eurent quelque dispute ensemble sur la Consubstantialité,[ou peut-estre sur la ressemblance de substance:] & Eustathe [depuis Evesque] de Sebaste, prit aussi part à cette dispute pour Basile. Cependant Aece les confondit tous deux, si nous en croyons son panegyriste, & les reduisit à ne pouvoir repliquer; ce qui leur fit concevoir Nys.in Eun l.1. p.289.290.296. a.b. contre luy une haine extreme. 'S. Gregoire de Nysse parle assez des querelles de Basile & d'Eustathe avec Aece & Eunome; mais il les raporte à ce qui arriva depuis.

Philsg.l.3.c.27. p.59. 'Pour suivre Philostorge, Gallus ayant esté fait Cesar[le 15 de mars 351,]Basile & Eustathe l'irriterent tellement contre Aece, que ce Prince qui les croyoit, parceque c'estoient des Evesques, [quoi-

V. S. Basile § 35, 36. ["quoiqu'apparemment Eustathe ne le fust pas encore,]comman-da [avec sa violence ordinaire,] qu'on cherchast Aece & qu'on luy cassast les jambes. Neanmoins Leonce Evesque d'Antioche fit si bien auprés de Gallus, que cette sentence fut revoquée. Gallus souffrit peu aprés qu'Aece le vinst voir, [l'ecouta,]voulut qu'il fust du nombre de ses amis,'&le prit mesme pour son maistre dans la theologie. [C'estoit pour ajouter l'impieté à la cruauté qui luy estoit naturelle.]'On demeure d'accord que Gallus avoit de l'inclination pour Aece. Sozomene en attribuë la cause à ce que Gallus qui estoit fort assidu à l'eglise,l'y avoit souvent vu & entendu prescher; [ce qui n'est pas aisé à croire, comme nous venons de le marquer.] 'S. Gregoire de Nysse dit que Theophile le Blemmye, qui connoissoit Aece à cause de son impieté, l'introduisit dans la Cour de Gallus avec lequel il avoit quelque habitude. 'Philostorge ajoute que Gallus l'envoya souvent vers Julien son frere, principalement depuis qu'il sçeut qu'il avoit inclination pour le paganisme, employant [cet impie] pour le retirer de l'impieté; '& nous avons en effet une lettre de Gallus qui le témoigne.

p.60. Soz.l.3.c.15.p.524.b. Nyss. in Eun.l.1.p.294.b. V.Constance § 30 & Julien § 4. Philsg.l.3.c.27.p.60. Juli.ep.64.p.240.241.

'Saint Gregoire de Nysse l'accuse d'avoir eu part à la mort du Prefet Domitien & de Montius, que Gallus fit tuer [vers le commencement de 354.] Il echapa neanmoins à la punition tres severe que Constance fit de cette mort, n'ayant pas paru assez considerable pour meriter qu'on songeast à luy.[Ce fut peut-estre neanmoins ce qui luy donna sujet] 'de sortir d'Antioche, aprés qu'il y eut demeuré assez long-temps pour y repandre sa doctrine. [Cela s'accorde avec ce que dit Philostorge,] qu'il quitta Antioche pour s'en aller à Alexandrie, afin de s'opposer aux grands progrés que la doctrine de la Consubstantialité y faisoit par les soins de S. Athanase. 'S. Gregoire de Nysse ne l'y fait neanmoins venir que lorsque S. Athanase en eut esté chassé par l'autorité imperiale,& que George y fut venu pour dechirer son troupeau. [On convient toujours qu'il y estoit du temps de George.] Son impieté & ses flateries le rendirent un des plus assidus & des plus considerez parasites de ce Cappadocien, 'qui eut en luy un fidele cooperateur de ses cruautez aussi-bien que de ses blasphemes. [Il y a mesme de l'apparence que George l'employa dans les fonctions du diaconat, dont Leonce d'Antioche avoit esté obligé de le deposer;& que c'est ce qui a fait dire à S.Epiphane,] 'qu'il avoit esté fait Diacre par George [Theodoret qui, comme Saint Athanase, reconnoist qu'il avoit esté ordonné Diacre

Nyss.p.294. Philsg.l.3.c.17.p.53. Nyss.p.294.c. Thdrt.l.2.c.23.p.626.c.d. Epi.76.c.1.p.912.

Thdrt.l.2.c.24. par Leonce,] l'appelle neanmoins Diacre de George.

p.628.d. a c.23. p.626.d. [a]Aece demeura à Alexandrie jusqu'à ce qu'Eudoxe eut usurpé Phisg.l.3. c.19. l'Eglise d'Antioche [en l'an 358.]Philostorge dit que Second[de p.54. Ptolemaïde,]& Seras[de Libye,]le voulurent faire Evesque,mais qu'il ne voulut point estre ordonné par eux, parcequ'ils s'estoient mélez avec les défenseurs de la Consubstantialité: [ce que neanmoins nous ne voyons pas de Second.]

c.20.p.54. 'Lorsqu'il estoit à Alexandrie,[le diable]luy envoya un digne p.50. disciple en la personne d'Eunome,'qui estant venu de Cappadoce à Antioche pour le trouver, s'adressa à[1]Second, lequel l'envoya 1 Bas.in Eun.l 1. à Alexandrie où estoit Aece. 'C'est luy qui aprés s'estre rendu le p.696.2. disciple de cet athée, porta son impieté jusques à son comble. [Mais nous parlerons de luy plus amplement lorsqu'il sera elevé sur la chaire de Cyzic en 360 Nous verrons aussi dans la suite de l'histoire le reste de ce qui regarde Aece; & il nous suffit d'avoir marqué ici quel il estoit.]



ARTICLE LXVI.

Quels estoient les purs Ariens ou Anoméens, les Semiariens, & les Macedoniens.

[TANT de succés que l'Arianisme avoit eus, sembloient l'avoir dû porter au comble de la toutepuissance. L'Empereur estoit tout à eux. Ils occupoient tous les grands sieges de l'Eglise. Tous ceux qui avoient quelque capacité pour défendre la foy, estoient ou vaincus, ou bannis. A voir la face exterieure de l'Eglise, on eust dit que l'ivraie avoit entierement étoufé la bonne semence de la doctrine apostolique; & si l'enfer pouvoit jamais prevaloir sur la verité, on eust eu sujet de craindre que Sulp.l.2. p.161. cela n'arrivast en cette rencontre.] 'Aussi les Ariens ne se contentant plus de repandre en secret leurs heresies, les preschoient hautement & publiquement;& toute la terre se trouvoit pleine de"leurs doctrines criminelles & abominables. [Mais par un *piaculis.* miracle de la conduite de Dieu, & selon ce qu'il a predit dans ses Ecritures, leur elevement mesme fut leur ruine. Comme ils n'avoient plus d'ennemis à combatre, ils tournerent leurs armes contre eux mesmes, & se défirent par les divisions qui se formerent entre eux.

Nous avons long-temps distingué les Ariens d'avec les Eusebiens,

1. *Il faudroit peut-estre* à Leonce.

& nous entendions par les premiers, ceux qui ayant esté chassez de l'Eglise avec Arius par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée, y avoient esté receus en 335 par le Concile de Jerusalem, sans que neanmoins leur reconciliation eust esté autorisée par le reste de l'Eglise. Par les Eusebiens nous avons marqué les Evesques qui estoient dans la communion de l'Eglise, mais qui s'efforçoient secrettement d'en ruiner la doctrine, qui pour cela faisoient sans cesse de nouveaux formulaires, qui travailloient par toutes sortes d'efforts à chasser de l'Eglise S. Athanase & les autres défenseurs de la verité, & qui communiquoient avec les premiers Ariens. Ainsi ces deux especes d'Ariens n'en faisoient qu'une pour l'intrigue, & peut-estre aussi pour la croyance, quoique les uns parussent estre dans l'Eglise, & que les autres en fussent visiblement separez.

Ces premiers Ariens diminuant toujours par la suite du temps, on n'en a presque plus parlé depuis l'an 341. Les Eusebiens au contraire se declarant peu à peu plus ouvertement contre la foy de l'Eglise, & quelques uns ayant mesme esté separez de sa communion par le Concile de Sardique, nous n'avons point fait de difficulté de leur donner absolument le nom d'Ariens, surtout depuis le Concile de Milan. Jusque là ils avoient toujours paru fort unis ensemble; mais depuis l'an 357 au moins, il se forma des divisions entre eux sur la doctrine, qui causerent de grands troubles, & separerent enfin cette tour de Babel en diverses sectes.]

'Les premiers Ariens disciples d'Arius, qui avoient mieux aimé estre envoyez avec luy en exil, que d'imiter l'hypocrisie d'Eusebe de Nicomedie, & se soumettre en apparence au Concile de Nicée, avoient toujours continué à dire avec impudence, que le Fils n'estoit pas né, mais crée & fait du neant.'Rufin dit qu'ils se separerent d'Arius mesme, depuis que pour retourner d'exil, il eut communiqué par une fausse confession de sa foy avec ceux qui croyoient que le Fils estoit de la substance du Pere. [Neanmoins nous ne voyons pas que les plus determinez des Ariens aient fait difficulté de communiquer avec ceux qui estoient moins impies, & nous avons vu que Piste, fait Evesque d'Alexandrie pour ce parti par les Eusebiens, avoit tasché d'obtenir par surprise la communion du Pape Jule en l'an 339.]

'Aece, Eunome son disciple, & les autres qu'il avoit trompez, embrasserent hautement cette doctrine, comme nous venons de le dire. [Nous verrons encore ce parti des purs Ariens, soutenu par Eudoxe, George d'Alexandrie, Acace de Cesarée, & divers

Ruf. l. 1. c. 5 p. 251. 172. 2.

p. 172. 2.

Ath. de syn. p. 873. c.

autres en Orient ; & par presque tous les Ariens d'Occident,]
p.913 c|Socr.l.2. c.35.p.129.c| 130.c|Soz. l.4.c. 12.p.553.b.c. 'quoiqu'Eudoxe & d'autres fissent quelquefois semblant de condanner Aece. [On leur donne assez indifferemment les noms de purs Ariens, d'Aeciens, d'Eunomiens, d'Anoméens ou Dissemblables, parcequ'ils tenoient le Fils dissemblable d'avec son Pere en essence & en tout le reste, & d'Exoucontiens, parcequ'ils
Thdrt.hær.l.4. c.3.p 237.d. osoient dire qu'il avoit esté tiré du neant.] 'On les appella encore depuis Troglites ou Troglodytes, parceque, dit Theodoret, ils tenoient leurs assemblées dans des maisons secrettes & à l'écart.
d|Cang. de C.l. 2.p.171,172. 'Ils les tenoient à Constantinople dans un lieu appellé Exocion, ce qui leur à fait encore donner le nom d'Exocionites, [dont nous parlerons autre-part. Nous les marquerons ordinairement par le nom d'Ariens ou d'Anoméens.]

Ruf.l.1.c.25.p. 248. 'Ceux que Rufin appelle Ariens, [& les autres Semiariens,] reconnoissoient le Fils semblable au Pere, mais non tant par 'nature, dit Rufin, que par grace, & autant qu'une creature peut
Sulp.l.2. p 161. estre semblable au Createur. 'Ils reconnoissoient mesme souvent "qu'il estoit semblable en nature, mais non pas qu'il eust la mesme NOTE 52.
Epi.73.c.1.p. 845.c.d. a Hil.de syn| Ath.de syn.p. 915. nature. 'George de Laodicée & Basile d'Ancyre estoient les chefs de ce parti,ᵃ& ils s'exprimoient quelquefois d'une telle maniere, que Saint Hilaire & Saint Athanase mesme dans leurs traitez des Synodes, en ont parlé comme les tenant tout à fait dans la foy de l'Eglise.

Epi.p.845.d. 'Neanmoins S. Epiphane soûtient que ce n'estoit qu'une fourberie & un piege pour tromper les simples, & que ces Semiariens ne croyoient point en effet que JESUS CHRIST fust autre chose qu'une creature, mais differente des autres, à quoy il ajoute que pour le Saint Esprit, ils disoient sans deguisement & sans crainte que c'estoit une pure creature, & qu'il n'avoit rien de commun avec le Pere, ni avec le Fils, retombant ainsi dans la secte des Pneumatomaques, c'est à dire des ennemis du Saint Esprit.

Ruf.p.248. b Epi.74. c.1.p. 886. 887. 'Macedone estoit l'auteur de cette troisieme secte, ᵇqui comprenoit, selon S. Epiphane, deux sortes de personnes, dont les uns qui venoient des Ariens, ne croyoient pas le Fils une pure creature, mais engendré avant le temps, quoique non de toute eternité, & blasphemoient clairement contre le Saint Esprit ; & les autres qui venoient des Catholiques, estoient tout à fait orthodoxes sur le Fils, & heretiques sur le S. Esprit. [Si cela est ainsi, ces derniers seuls doivent former une secte à part, les premiers estant de veritables Semiariens.] 'Mais Saint Athanase
Ath.de Spi.p. 174.a.b. reconnoist sur le raport de Saint Serapion, qu'il y en avoit qui

quittoient les Ariens à cause de leurs blaſphemes contre le Fils, mais qui ne combatoient pas moins la pieté en ſoûtenant que le Saint Eſprit eſtoit creature,& meſme l'un des eſprits miniſtres de Dieu, qui n'avoit rien audeſſus des Anges que le rang; & il parle d'eux comme ſuppoſant qu'ils n'ont point d'erreur contre le Fils. 'S Gregoire de Nazianze fait la meſme choſe en parlant des Macedoniens: [a]& aprés luy, Saint Auguſtin & Caſſien diſent de meſme qu'ils croyoient la Conſubſtantialité, & l'egalité du Pere & du Fils,& qu'ils n'erroient que ſur le Saint Eſprit. [b]Rufin ſemble auſſi nous l'aſſurer perſonnellement de Macedone meſme, puiſque ſelon luy, non ſeulement il confeſſoit le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, mais il diſoit les meſmes choſes de l'un & de l'autre, [ce qui eſtoit les reconnoiſtre egaux;] & il ne differoit des Catholiques que ſur le Saint Eſprit. 'Neanmoins Theodoret aſſure qu'il ne vouloit pas dire en effet que le Fils fuſt creature, & qu'il le tenoit ſemblable au Pere en toutes choſes, mais qu'il ne vouloit pas le reconnoiſtre conſubſtantiel, 'rejettant abſolument ce terme, & mettant en ſa place "celui de ſemblable en ſubſtance, dont il fut meſme l'auteur ſelon Theodoret. [Ainſi il demeure aſſez incertain ſi les Macedoniens ne conſervoient point encore quelque reſte de leur ancienne erreur contre la divinité du Fils, au moins tant que Conſtance vécut.] 'On les accuſe auſſi d'avoir ſuivi un autre point de l'hereſie Arienne, qui eſtoit de ne reconnoiſtre point d'ame en J. C. [Ainſi il ſeroit difficile de les diſtinguer des Semiariens; & nous ne voyons pas en effet que l'hiſtoire les en diſtingue beaucoup, au moins juſqu'à la depoſition de Macedone en 360, aprés laquelle ſeulement les Macedoniens ont fait une ſecte à part.] 'Baſile d'Ancyre chef des Semiariens, ſelon S. Epiphane, [c] eſtoit chef du parti de Macedone ſous Conſtance, ſelon Saint Jerome, [d]avec Euſtathe de Sebaſte, Sophrone de Pompeiople, Eleuſe de Cyzic; & tous ceux qui furent depoſez en [360] par le Concile de Conſtantinople, ſuivirent les ſentimens de Macedone, mais ſurtout Marathone de Nicomedie, que quelques uns font meſme auteur de cette ſecte, parceque ſon credit & ſon argent furent les principaux appuis de ce parti, à qui pour ce ſujet quelques uns donnoient le nom de Marathoniens.

'Nous avons déja dit que Macedone ne fit une ſecte ſeparée des Ariens que depuis ſa depoſition en 360, ſelon les hiſtoriens. [C'eſt porquoi nous nous reſervons à en parler plus amplement dans la ſuite. Nous remarquerons ſeulement ici ce que dit Saint

ὁμοιούσιον.

Naz.or.44.p. 710.d.
[a] Aug. hær.52. p. 11.2. b| in Max.l.3.c.23 p. 316.2.d| Caſſ.de Inc.l.1. c.2.p.902.
[b] Ruf.l.1.c.25. p.248.
Thdrt.l.2.c.5.p. 588.2.
hær.l.4.c.5.p. 238.d.
Merc.t.2.p.129. 125| Thdrt.G. p.262.2.d.
Epi.73.c.1 p. 845.c.
[c] Hier.v.ill.c. 89.p.295.
[d] Socr.l.2.c.39. p.147| Soz.l.4.c. 27.p.55.86.
Socr| Soz| Ruf. p.248| Thdrt l. 2.c.5.p.588 2.

Aug.hær.c.52. p.11.2.b. Augustin,] 'que quelques uns mettoient l'erreur des Macedoniens sur le Saint Esprit, non à le faire une creature, & à le croire inferieur au Pere & au Fils, mais à pretendre que c'estoit la divinité de l'un & de l'autre, & non une personne distincte qui eust son existence propre. [S. Augustin marque cette opinion sans s'y arrester : & assurement il y a peu de lieu d'expliquer ainsi l'erreur des Macedoniens, selon ce qu'en disent tous les auteurs.]

Socr.l.2.c.45.p. 159.a. 'On pretend qu'Eustathe l'un des principaux de ce parti, declaroit qu'il ne vouloit point donner au Saint Esprit le titre de Dieu, & qu'il n'osoit pas aussi l'appeller une creature : [& il est aisé que cet Evesque qui a si souvent changé, non pas de foy, car il n'en avoit guere, mais de parti & d'expression, ait quelquefois parlé de la sorte.

Epi.75.c.1.p. 905.a. Nous pourrions parler ici des Aeriens,]'puisqu'Aere leur chef estoit sorti des Ariens, & en tenoit [aussi-bien qu'Aece]les plus grandes impietez, ausquelles il ajouta de nouvelles folies qui luy estoient particulieres. [Mais nous esperons trouver un lieu plus propre pour en traiter.]

Thdrt.hær.l.4. c.4.p.238. 'Theodoret marque encore diverses autres sectes sorties de celles d'Arius, dont il n'est pas fort necessaire de parler, puisque les noms mesmes n'en sont aujourd'hui connus de personne. [Nous verrons dans les années suivantes, les troubles que produisirent ces divisions des Ariens.]



ARTICLE LXVII.

Constance vient à Rome. Le peuple luy demande le rappel de Libere.

L'AN DE JESUS CHRIST 375.

Amm.l.16.p.69. 72. [NOUS pouvons commencer cette année] 'par 'le triomphe magnifique, mais ridicule, que Constance fit en entrant à Rome, comme on le peut voir amplement dans Marcellin. 'Il y entra le 28 d'avril de cette année, 'en laquelle il estoit Consul pour la neuvieme fois, & Julien pour la seconde.[a]Il n'y demeura que trente jours, & en sortit le 29 de may. V.Constance § 42.

Idat. Chr.Al.p.681| Amm.l.16.p. 72. a Idat.

Thdrt.l.2.c.14. p.610.a. b Ath.ap.2.p. 807.a|sol.p.837. a. c Soz.l 4.c.15. p.558.b. d c.11. p 553.a| Mar.& F.p.3. 'Il y avoit alors [prés de] deux ans que le Pape Libere estoit banni à Berée, [b] & il faisoit toujours paroistre une constance invincible dans son exil. [c]Son peuple qui avoit aussi toujours une extreme affection pour luy, [d] prit donc occasion de l'arrivée de l'Empereur, pour luy demander avec beaucoup d'instance le retour de son pasteur. [Theodoret en raporte des particularitez

fort remarquables.] 'Car il dit que les principales dames de Rome presserent fort leurs maris d'aller trouver Constance, & de luy demander le rappel du Pape, ajoutant que s'ils le leur refusoient, elles les quitteroient, & s'en iroient chercher leur Evesque. Leurs maris répondirent à cela qu'ils redoutoient la colere de ce Prince, & que peut-estre ne leur pardonneroit-il jamais de luy avoir fait cette demande, mais que si elles la vouloient faire elles mesmes, il ne pourroit les refuser, ou qu'au moins il ne leur en pourroit arriver aucun mal. Thdrt.l.2.c.14. p.610.a.b.

'Ces dames dont on ne sauroit trop loüer le zele, embrasserent cette ouverture, & s'allerent presenter à Constance, parées avec leur magnificence ordinaire, afin qu'il reconnust d'abord leur qualité, & qu'il fust d'autant plus porté à agréer leur liberté, & a leur accorder leur priere. Elles le conjurerent donc d'avoir pitié de cette grande ville privée de son pasteur, & exposée par son absence aux incursions des loups. Il répondit qu'elles n'avoient nullement besoin de pasteur, & que Felix estoit tout à fait capable de s'acquiter de cette charge. Mais elles luy representerent l'horreur universelle que tout le monde avoit de luy: ce qui ayant touché Constance, il ordonna que Libere seroit rappellé, & qu'il gouverneroit l'Eglise conjointement avec Felix. Il en fit expedier les ordres: mais lorsqu'on les eut lus dans le cirque, le peuple pour s'en moquer, répondit qu'assurément il n'y avoit rien de plus juste: Que les spectateurs des jeux estant divisez en deux partis, qui portoient chacun le nom d'une couleur laquelle servoit de livrée aux combatans, Libere commanderoit les uns, & Felix les autres: & aprés s'estre ainsi raillez des lettres de „ l'Empereur, ils s'écrierent tout d'une voix: Il n'y a qu'un Dieu, „ qu'un Christ, qu'un Evesque. 'Ammien Marcellin semble avoir voulu marquer cette action du peuple, lorsqu'il dit que Constance en donnant des spectacles, se plaisoit à entendre les railleries de ce peuple qui n'estoit pas superbe ni insolent, mais qui ne pouvoit oublier cette liberté & cette franchise qui luy estoit naturelle. b.c.d. Bar.356.§114.

'Theodoret dit que Libere revint ensuite de ces acclamations si dignes de la pieté des Romains; '& Sulpice Severe le suit, en disant qu'il fut rappellé à cause des seditions des Romains: 'Car Sozomene écrit qu'à son sujet le peuple avoit excité une sedition où il s'estoit commis des meurtres. 'Rufin marque aussi que ce fut à la priere du peuple, mais sans l'assurer. [Comme il est aisé de croire que Constance fut touché de cet amour que tous les Thdrt. p.611.c. Sulp.l.2.p.160. Soz.l.4.c.15.p. 538.b. Ruf.l.1.c.27.p. 248.

Romains témoignoient pour Libere, aussi il est certain qu'il ne le laissa point revenir que l'année suivante, aprés luy avoir fait acheter sa liberté par la condannation de Saint Athanase, & par la signature de l'heresie.] 'Sozomene dit mesme qu'il n'accorda son retour à la priere que tout le peuple luy en fit, qu'aprés en avoir deliberé avec les Evesques qui estoient autour de luy, & à condition qu'il entreroit dans leurs sentimens.

Soz.l.4. c.11.p. 553.a.

'Marius Victorinus qui professoit alors l'eloquence à Rome, 'semble témoigner qu'il y arriva quelques disputes touchant la foy, lorsque Constance y estoit, & mesme que l'on commença alors à parler du terme de *semblable en substance*.'Lucifer dit aussi que Constance mesme avoit lu & donné à Rome quelques écrits aux Evesques Catholiques. [C'estoit peut-estre pour preparer ce que l'on avoit envie de faire à Sirmich, où tout le venin de l'Arianisme commença de paroistre à decouvert.]

Bar.356.§115. Mar.V.l.1.p.198 b.c. Lucif.non par. p.1063.a.



ARTICLE LXVIII.

Formulaire impie de Sirmich attribué à Potame de Lisbone, & signé par Osius.

'ON voyoit déja depuis quelque temps voler des étincelles de ce feu dans Antioche, dans Alexandrie, dans la Lydie, '& dans l'Asie, par les discours empoisonnez que quelques personnes, [c'est à dire Aece & ses sectateurs,] s'efforçoient d'y répandre dans les ames simples; & il y avoit neanmoins encore quelque apparence qu'une impieté si prodigieuse, pourroit s'étoufer tant par sa propre difformité, que par le soin des Evesques [qui n'estoient point tombez dans cet abysme.] Mais ceux qui avoient allumé ce feu, s'efforcerent au contraire de l'enflammer & de l'étendre de plus en plus.

Epi 73.c.2.p. 846.d. p.847.a.

'Ce fut ce qu'ils firent particulierement en Illyrie, [par le formulaire de foy qu'ils dresserent à Sirmich, & qui est le second de ceux qui furent faits en cette ville.]'Ce formulaire est raporté en grec par S.Athanase, & par Socrate, [a] & en latin par S.Hilaire. Ce que l'on y a principalement remarqué, c'est 1°, Qu'il établit que le Pere est seul Dieu de toutes choses, pour oster cette qualité à JESUS CHRIST. 'Ce qui paroist d'autant plus, qu'il ne prouve que le Pere est uniquement Dieu, que parcequ'il est le Dieu de JESUS CHRIST. 2°, Qu'il défend de parler 'ni "de l'unité, ni de la ressemblance de substance, sous pretexte qu'il nous est impossible

a. Ath.de syn.p. 902-904|Socr.l. 2.c.30. p.124 c. a Hil.syn.p. 115.1.a.b. 1.d. d.e.

ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον.

impossible de connoistre la generation du Verbe, 'ce qui est donner une entiere liberté de croire qu'il n'est point engendré du Pere, mais tiré du neant, ou de quelque autre nature. 3°, 'Qu'il dit que le Pere est sans contredit plus grand que le Fils en honneur, en gloire, en dignité, en majesté; '& par consequent que le Fils est privé de toutes ces choses. 'On peut encore remarquer, 4°, Qu'il fait le Fils sujet au Pere. 5°, Qu'il dit, comme à l'exclusion du Fils, que le Pere est sans commencement, invisible, immortel, & impassible. 6°, 'Qu'il dit, selon le latin, que le Fils[1] a souffert par son humanité, & avec son humanité: 'ce qui semble avoir esté mis à dessein d'insinuer que le Fils estoit passible, mesme dans sa nature divine, comme S. Phebade d'Agen l'a remarqué; ou mesme pour tomber dans l'erreur des Eutychiens, 'puisque Potame [de Lisbone,] qui avoit une grande part à la composition de ce symbole, 'assuroit dans une lettre que l'on faisoit courir dans l'Orient & dans l'Occident, que la chair & l'esprit, [c'est à dire la divinité] de J.C, ayant esté comme mélez ensemble par le sang de Marie, & reduits en un seul corps, il s'en estoit fait un Dieu passible.

b. c. b. c|Pheb. Bib. P. t. 4. 1. p. 169. c. d. Hil. p. 125. 2. a. Pheb. p. 177. 178. p. 169. d. p. 170. d.

'Voilà ce que Saint Hilaire appelle l'heresie & le blaspheme de Sirmich, [a] & quelquefois l'opinion & le blaspheme écrit par Osius & par Potame. [Mais c'est un assez grand malheur à Osius d'avoir signé ces blasphemes, comme nous le dirons autre-part, sans vouloir qu'il en ait esté l'auteur; ce qui est sans apparence, estant certain qu'il n'a signé que par force, & personne ne le disant que Saint Hilaire, qui peut avoir exageré sa faute, ou, ce qui est plus probable, avoir esté mal informé.

Hil. syn. p. 125. 1. c. a 1. c|124. 1. c| 133. 2. a.

Potame au contraire pouvoit bien estre veritablement auteur de cette piece si impie.] 'Il estoit Evesque de Lisbone, & il avoit d'abord défendu la foy Catholique: mais Constance la luy fit abandonner, en luy donnant pour cela une terre du domaine qu'il souhaitoit fort. [Depuis ce temps là il fit un tel progrés dans le mal, qu'il merita que] Saint Phebade le joignist avec Ursace & Valens, comme ayant souvent, aussi-bien qu'eux, confessé un seul Dieu, pour oster ce titre à J.C. 'Il écrivit aussi, comme nous venons de dire, une lettre de blaspheme qu'on fit courir de tous costez. 'Osius fit connoistre sa prevarication à toutes les Eglises d'Espagne, & le traita, selon qu'il le meritoit, comme un impie & un heretique. Aussi ce fut par la poursuite de ce Potame que Constance le fit venir à Sirmich. 'Il voulut encore se signaler

Mar & F. p. 34. Pheb. p. 169. d. p. 170. d. Mar. & F. p. 34. p. 36.

1. *hominem suscepisse per quem compassus est.*

[en 355]par la persecution de Libere. Mais Dieu ne le laissa pas impuni: Car lorsqu'aprés[avoir peut-estre passé deux ou trois ans à la Cour,]'il se hastoit d'aller à cette terre qui avoit esté le prix & la recompense de sa perfidie, Dieu luy envoya une plaie à la langue, dont il mourut avant que d'avoir vu seulement cette terre: ce qui n'estoit pas un petit supplice pour un homme avare comme il estoit.

p.40.1.

Ath.de syn.p. 902.d. ['Le formulaire impie[qu'il avoit dressé,] estoit écrit en latin; & ainsi il y a bien de l'apparence que les termes qui sont dans S. Hilaire, sont l'original, quoiqu'ils soient quelque fois plus obscurs que ceux de S. Athanase.]'Il fut fait en presence[& par l'esprit] d'Ursace, de Valens, de Germine[Evesque de Sirmich mesme,] '& de quelques autres, [a]qui estoient tous de l'Occident. [b]Saint Phebade donne à cette assemblée le nom de synode.[Constance pouvoit bien y estre present, puisque]'[c]S. Hilaire dit qu'on l'avoit trompé jusqu'à luy faire faire cette confession de foy au milieu des guerres dont il estoit occupé, & à imposer des loix à l'Eglise touchant la foy avant que d'estre battizé. ["Il peut estre venu à Sirmich sur la fin de juillet, & avoir passé les quatre mois suivans partie en cette ville, partie vers le Danube sur les frontieres de l'Empire, pour traiter avec les barbares voisins qui avoient fait quelque course dans ces provinces.]

Hil syn.p.125.1.e. Ath.de syn.p. 902.d. a Soz.l.4.c.12. p.554.a. b Pheb.p.180.b. c Hil.syn.p.135.2.b.c. V.Constance §42.

p.136.1 c.d.e. 'Ursace, Valens, & Germine, firent lire à Sirmich une lettre que les Orientaux avoient écrite sur l'exposition des termes de Consubstantiel & de semblable en substance, où ils estoient, dit S. Hilaire, aussi circonspects[ou plutost timides] en certaines choses, que libres [& hardis en d'autres.] Ils y estoient tout à fait d'accord avec les Orthodoxes, sur la ressemblance [que les Orthodoxes admettoient comme vraie, quoique non comme suffisante pour expliquer la foy de l'Eglise, & exclure toutes les erreurs des Ariens.]Mais ces Orientaux rejettoient la Consubstantialité; parceque ce terme marquoit, disoient-ils, une substance superieure commune au Pere & au Fils; parceque le Concile d'Antioche [tenu en 269,] l'avoit rejetté à cause qu'il pouvoit favoriser l'herésie de Paul de Samosates, & la confusion des personnes; & enfin parcequ'il n'estoit pas de l'Ecriture. [Il est difficile de dire si cet écrit fut lu dans l'assemblée de Sirmich dont nous parlons, ou dans celle de l'année suivante.

Le premier effet de la seconde confession de Sirmich, fut de la faire signer à Osius, comme nous l'avons marqué "en un autre endroit. Il semble que cette confession mesme signée par Osius, V.Osius §8.

357. soit ce que] 'Sozomene & les Semiariens appellent la lettre Soz.l.4.c.12.15.
d'Osius envoyée à Antioche. [On pourroit croire neanmoins p.554.a.b| 557.d|
que ce seroit encore quelque autre écrit que l'on auroit fait Epi.73.c.14.p.
signer à Osius, ou publié sous son nom; parceque] 'les derniers 861.d.
disent que cette lettre portoit que le Fils estoit different en Epi.p.861.d.
substance d'avec son Pere; [ce qui ne se trouve pas en termes
formels dans la confession de Sirmich.]'S. Hilaire parle en effet Hil.in Conf.l.1.
de quelque addition faite à cette confession; & il attribuë cette p.116.1.e.
addition à Ursace & Valens. Il est certain aussi que les Anoméens Epi.73.c.21.p.
ont fait quelque écrit où ils publioient leurs blasphemes à de- 868.
couvert. [Nous en avons encore quelques endroits dans Saint
Epiphane qui font horreur.]

ARTICLE LXIX.

Chute du Pape Libere.

LA chute de Libere semble avoir suivi d'assez prés celle Bar.357.§38.
d'Osius, 'puisque nous la trouvons marquée dans l'epistre Ath.sol.p.837.a
de S. Athanase aux solitaires, [écrite au commencement de l'an
358:]& il paroist que dés ce temps là les Ariens en faisoient des Soz.l.4.c.15.p.
trophées dans l'Orient. [Cela s'accorde avec ce que dit Saint 557.558.
Athanase,]qu'il manqua de courage aprés un exil de deux ans. Ath.sol.p 837.a

'Constance avoit promis son rappel au peuple Romain dés le Soz.l.4.c.11.p.
mois de may de cette année, mais c'estoit, selon Sozomene, à 553.a.
condition qu'il se conformeroit aux Evesques de sa Cour. [La
constance que Libere avoit témoignée jusques alors, ne donnoit
pas lieu de craindre qu'il acceptast une condition si honteuse.]
'Cependant estant abatu par l'ennui [a]& les incommoditez de son Hier chr.
exil, [que l'on augmentoit en le privant de la consolation qu'il a Ath.ap.2 p. 807.
tiroit de ses Ecclesiastiques,]comme du Diacre Urbique, que Hil fr.1.p.50.
Agens in rebus. "le Commissaire Venere luy osta, '& intimidé par les menaces Ath.sol.p.837.
qu'on luy faisoit de luy oster mesme la vie, [ce grand arbre
s'ebranla, & ceda enfin aux coups qu'on redoubloit sans cesse
pour l'abatre.]

'La jalousie de voir Felix en possession de son throne, dit Bar.357.§41.
Baronius, & l'amour de la loüange des hommes, furent la Dalila
qui osta à ce Sanson toute sa force & son courage, & luy firent
rendre honteusement les armes à ses adversaires. 'Fortunatien Hier.v.ill.c.97.
d'Aquilée se rendit detestable pour avoir esté le premier à le p.297.b.
solliciter, & n'avoir point cessé de le presser, jusqu'à ce qu'il

luy eut fait signer l'heresie.[Demophile Evesque de Berée mesme
Hil.fr.1.p.48. où estoit Libere, le seconda assurément autant qu'il put,]'& ce
fut luy qui"presenta au Pape la confession de Sirmich. Libere *exposuit.*
l'approuva, la receut comme Catholique, & promit de la garder.
Il renonça aussi à la communion de S. Athanase, promettant de
ne plus jamais recevoir ses lettres, & embrassa au contraire la
communion des Orientaux qui l'avoient[si injustement] condan-
B.p.1339.2. né;'surquoi"il semble que les Orientaux luy aient écrit. V. la note 53.

fr.1.p.49. 'Il manda au Clergé de Rome "sa separation d'avec Saint NOTE 53.
p.48.49. Athanase; '& écrivit ensuite à l'Empereur, pour l'assurer qu'il
consentoit à la condannation [1] que les Orientaux avoient faite de
ce Saint, & qu'ils vouloient que les autres fissent. Il pria Fortu-
p.50. natien de porter sa lettre à Constance, '& de demander à ce
Prince qu'il fust rappellé d'exil, qu'il eust permission de retourner
Bar.357.§41. à Rome,['ce qui marque que tout ceci se faisoit encore à Berée,]
Hil.fr.1.p.49. 'que les legats qu'il luy avoit envoyez de Rome[en 355,] & les
autres Evesques exilez, fussent aussi rappellez.

Ibid. 'Il attendit ensuite quelque temps [pour voir s'il pourroit par là
obtenir ce qu'il demandoit, sans faire davantage de pas dans un
precipice si profond. Mais Constance faisant peut-estre le difficile
p.47.48. pour l'engager encore plus avant,]'Libere écrivit aux Evesques
d'Orient en general, pour leur témoigner qu'il n'avoit jamais
défendu Saint Athanase que pour maintenir le jugement de Jule
son predecesseur: Qu'aussi-tost qu'il avoit connu la justice de sa
condannation, il s'estoit separé de luy, & uni avec eux: Qu'il
avoit mesme receu tres volontiers la confession de Sirmich; "& &c.
qu'il les prioit de s'employer pour obtenir son rappel & son réta-
p.48. blissement. 'Nous avons encore cette lettre dans les fragmens de
S. Hilaire, où"la suite en est interrompuë par trois fois pour dire NOTE 54.
anatheme à son auteur.

p.49. 'Libere ayant écrit aux Orientaux, écrivit de mesme à Ursace,
Valens, & Germine, [qui estoient les plus puissans auprés de
p.50. Constance, & les chefs de l'Arianisme dans l'Occident.]'Cette
lettre que nous avons aussi, [est encore plus honteuse que la pre-
miere,] puisqu'il y declare qu'il entre dans la communion non
seulement de ces trois, qui estoient les plus méchans d'entre les
Ariens, mais encore d'Auxence & d'Epictete, ajoutant qu'il
le faisoit avec une simplicité toute entiere; & que tous ceux qui
n'embrassoient pas avec luy la paix & la communion de toute la
terre, estoient separez de sa communion: surquoi Saint Hilaire
p.49. luy dit anatheme à luy & à tous les Ariens.'Il y declare aussi qu'il

1. *secundum litteras Orientalium.*

renonce à la communion de S. Athanase. [Il ne parle point qu'il eust souscrit la confession de Sirmich, parceque ce n'estoit pas la foy dont les grands Ariens se mettoient en peine:] 'Mais il ne manque point de les prier de menager son rappel, & il leur en promet mesme la recompense dans le Ciel. 'Il proteste au commencement, que c'est le seul amour de la paix & de la concorde, preferable au martyre mesme, & non aucune necessité, qui l'oblige à leur écrire. [C'est un effet deplorable de la foiblesse des hommes, qui estant une fois tombez, au lieu de pleurer leur faute, la canonizent pour tascher de la couvrir aux yeux des autres, & aux leurs propres, & étoufer ainsi pour un temps les remors de leur conscience.] p.50. p.49.

'Nous avons une troisieme lettre de Libere du mesme style que la precedente, & écrite aussi aprés la lettre aux Orientaux. Il témoigne par celle-ci à Vincent de Capoue, qu'il a abandonné la défense d'Athanase: Il le prie d'en informer tous les Evesques de Campanie, & de faire en sorte qu'ils deputent quelques uns d'entre eux à l'Empereur avec une lettre, pour obtenir qu'il soit delivré "de l'état si triste où il se voyoit. [Mais son inquietude & son impatience paroissent principalement] 'par un article qu'il ajouta de sa main à cette lettre, en ces termes: Nous avons la paix avec tous les Evesques d'Orient, & avec vous. Pour moy, j'ay dechargé ma conscience devant Dieu. C'est à vous à voir si vous voulez que je perisse dans cet exil. Dieu sera nostre juge à vous & à moy. p.50.51. de tristitia. p.51.

'Les Evesques d'Italie deputerent en effet à Constance, qui rappella alors Libere de Berée, & le fit venir à Sirmich où il estoit: ce qui n'arriva que quand les deputez des Orientaux, [c'est à dire du Concile d'Ancyre,] le vinrent trouver, & ainsi l'année suivante aprés Pasque, d'où nous pouvons juger que la chute de Libere & ce qui la suivit, se fit durant l'hiver precedent en 357 ou 358, [& cela est fort conforme] 'à une loy donnée à Milan le 6 decembre 357, pour confirmer les privileges du Clergé, & adressée à Felix Evesque, 'que l'on croit estre l'Antipape, [& avec d'autant plus de fondement, que le 10 novembre precedent Constance en avoit écrit une autre pour les privileges du Clergé de Rome en particulier. Nous avons dit que Libere avoit signé la confession de Sirmich, sans marquer si c'estoit la seconde faite cette année mesme, ou la premiere dressée en 351 contre Photin. C'est une difficulté celebre & importante, puisque la seconde confession de Sirmich estoit visiblement impie; au lieu Soz.l.4.c.15.p.557.b. Cod.Th.16.t.2.l.14.p.40. not|Bar.357.§67.68|Blond.prim.p.118.

que la premiere, quoique rejettée de l'Eglise à cause de ses auteurs, & du dessein qu'ils avoient eu de s'en servir contre la veritable foy, n'est mauvaise en elle mesme que parcequ'elle n'exclut pas assez les erreurs de l'Arianisme. Il y a de grandes raisons de part & d'autre; "& neanmoins, si dans cette obscurité il faut determiner quelque chose, le sentiment le plus favorable à Libere nous paroist aussi le mieux appuyé.] Note 55.

ARTICLE LXX.

Eudoxe s'empare du siege d'Antioche; son histoire.

L'AN DE JESUS CHRIST 358.

[LEs auteurs du blaspheme de Sirmich eurent sans doute de la joie de voir Eudoxe elevé sur le siege d'Antioche vers le commencement de l'an 358. Et neanmoins nous verrons que Dieu commença par là à diviser le parti si formidable des Ariens & à mettre la confusion dans cette tour de Babel.

Nous avons vu que Leonce avoit esté fait Evesque d'Antioche en 348. Il gouverna, ou plutost il tyranniza cette Eglise environ 8 ans & demi, & alla ensuite rendre conte au souverain Pasteur vers la fin de 357.] Eudoxe Evesque de Germanicie qui estoit alors en Occident auprés de Constance, ["& apparemment à Sirmich,] n'eut pas plustost appris sa mort, qu'il pria Constance de luy permettre d'aller en diligence visiter son Eglise de Germanicie, qui avoit besoin de luy; 'ou bien, comme le dit Sozomene, d'aller prendre garde qu'il n'arrivast point de troubles dans celle d'Antioche. 'Constance qui ne se doutoit pas de son dessein, le laissa aller. 'Mais luy qui avoit gagné les eunuques,[a] laissa là son Eglise de Germanicie, & s'empara de celle d'Antioche,[b] disant, contre la verité, que c'estoit la volonté de l'Empereur;[c] sans avoir égard aux loix de l'Eglise qui defendoient cette action,[d] & sans avoir le consentement ni de George de Laodicée & de Marc d'Arethuse, qui estoient des plus considerables entre les Evesques de Syrie, ni des autres à qui cette election appartenoit. Note 56.

Socr.l.2.c.37 p.132.a|Soz.l.4.c.12.p.553.c.

Soz.p.553.c.

c|Socr. p.132 a.
b|Soz.p.553 d.
a c.d|Socr.p.132|
Ath.de syn.p.880.d| Thdrt.l.2.c.20. p.623.a.
b Thdrt.l.2.c.21.p.623.d|Soz.l.4.c 14.p 555.d.
c Thdrt. hær.l.4.c.2.p 234.235.
d Soz. p.553.d.
e c.13.p.555.c.

[Pour s'assurer tout à fait dans son usurpation,][e] il envoya à la Cour un Prestre d'Antioche nommé Asphale, sectateur zelé d'Aece, lequel avoit déja obtenu une lettre de Constance [en faveur d'Eudoxe,] & estoit prés de s'en retourner, lorsqu'il fut 'arresté [vers la mi-may] par l'accident que nous raporterons dans la suite.

358. [Voilà de quelle maniere Eudoxe passa du siege de Germanicie à celui d'Antioche, pour passer encore deux ans aprés d'Antioche à Constantinople, & devenir le chef du principal corps de l'Arianisme, c'est à dire l'un des plus grands objets de la colere de Dieu. C'est ce qui nous oblige de marquer ici ce que l'histoire nous en apprend.]

'Il estoit d'Arabisse dans la petite Armenie, fils, dit Philostorge, de Cesaire, qui ayant vécu dans la debauche & dans le crime, purgea tous ses pechez dans son sang, & remporta la couronne du martyre. [Nous avons parlé "autre-part de cette histoire tres extraordinaire & tres peu fondée.] 'Eudoxe estoit aussi disciple de S. Lucien, [s'il le faut croire sur l'autorité du mesme historien des Ariens: Car ayant vécu jusques en 370,]il ne pouvoit pas estre fort âgé lorsque S. Lucien mourut au commencement de 312.

Phisg.l.4.c.4.p. 66.

V. le pers. de Diocl. note 21.

l.2 c.15.p.20.21.

Ce qui est plus certain,]c'est qu'il fut un de ceux que S. Eustathe d'Antioche ne voulut point recevoir dans l'état ecclesiastique à cause de leur impieté. Mais quand ce saint Confesseur eut esté banni [en l'an 330,] non seulement les Ariens l'admirent dans le Clergé, mais aussi ils l'eleverent quelque temps aprés à l'episcopat de Germanicie 'dans la Syrie appellée Euphratesienne, sur les limites des provinces de Cilicie, de Syrie, & de Cappadoce. 'On luy donna exprés cette dignité afin qu'il fust l'un des appuis de l'Arianisme; [de quoy il ne manqua pas de s'acquiter.][a] Il estoit Evesque dés l'an 341, auquel il assista au Concile d'Antioche.[b] Il vint en Occident [en 345,] apporter à Constant la longue exposition.[c] Il aima mieux sortir en colere du Concile de Milan, que de condanner les heresies d'Arius.[d] Il parut aussi à Sardique [en 347] avec les autres Ariens,[e] & [en 351] au Concile de Sirmich contre Photin.[f] Il fut deputé en 355 par le Concile de Milan, pour presser S. Eusebe de Verceil de venir à cette assemblée;[g] & pour recompenser tous ses bons services, Constance le fit geolier de Lucifer, qui [par mepris] l'appelle toujours Adoxe, c'est à dire infame & sans gloire.

Ath. sol. p.812.c.

de syn.p.869.d| Thdrt.l.2.c.20. p.623.

Ath. sol. p.812. c|in Ar.or.1. p. 290.b

a de syn.p.912. b.c|Soz.l.3.c.5. p.503 b.

b Ath. de syn.p. 895.d.

c Hil.fr.1.p.41. 42.

d p.29.

e p.49.

f Bar.355.§6.

g Lucif.de Ath. l.1.p 960.b|977. e|mori.p.1107.c.

'Sozomene le met entre ceux qui s'estoient acquis de la reputation par leurs écrits.[h] Philostorge le depeint comme un homme doux, d'une vie assez reglée, habile, & ingenieux, mais extremement timide. 'Theodoret luy reproche une vie toute de volupté & de delices.[i] Il suivoit tout à fait les dogmes des Ariens, hormis qu'il reconnut durant quelque temps, que le Fils estoit semblable en essence au Pere; mais depuis, les collegues de son heresie, 'c'est à dire Aece dont il estoit disciple,[k] le firent revenir

Soz.l.3.c.14.p. 522.d.

h Phisg.p.66.

Thdrt.l.2.c.23. p.616 d.

i Phisg.p.66.

Ath p.913 c.

k Phisg.p.66.

Soz.l.4.c.12 p. 553.d. à dire qu'il estoit d'une autre substance, '& à soûtenir avec Aece & les eunuques de la Cour, qu'il n'estoit pas mesme semblable au Pere.

Leont.sup p. 1111.2.b. 'Nous avons une profession de sa foy tirée de son livre sur l'Incarnation, où il met fort clairement J. C. au nombre des creatures: mais il y soûtient encore plus ouvertement l'heresie qu'Apollinaire enseigna depuis, que J.C. n'estoit point un homme parfait,& qu'il n'avoit point pris l'ame, dont la divinité luy tenant lieu, faisoit avec la chair une seule nature composée des deux.



ARTICLE LXXI.

Saint Cyrille de Jerusalem est deposé par Acace de Cesarée.

Thdrt.l.2.c.22. p.624.d. 'DURANT que l'Eglise d'Antioche estoit sans Evesque,[entre la mort de Leonce & l'intrusion d'Eudoxe,] il s'eleva une division entre Saint Cyrille de Jerusalem & Acace de Cesarée, d|Soz.l.4.c.25.p. 583.b|n. p.128. 2.c. laquelle causa de tres grands maux à l'Eglise. ['On n'en marque point d'autre source que des piques sur la primauté & la jurisdiction de leurs Eglises. Sozomene dit que S. Cyrille comme Evesque d'une Eglise apostolique, pretendoit les droits de metropolitain; en quoy Acace avoit pour luy le Concile de Nicée: mais il eust eu honte de le citer. Et peut-estre que Saint Cyrille pretendoit Soz.p.583.b.c. seulement estre exemt de la jurisdiction de Cesarée.] 'Ces piques passerent en inimitié, & produisirent diverses accusations qu'ils formerent l'un contre l'autre sur leur croyance, Acace estant [visiblement] Arien, & Saint Cyrille passant pour reconnoistre le Fils semblable en substance au Pere.

c|Thdrt.p.624. d. 'Enfin Acace prevint S.Cyrille; & ayant tenu une assemblée des Evesques de la province qui estoient dans ses sentiment, il le deposa sur divers pretextes qu'il prit, & le chassa de Jerusalem.

Socr.l.2.c.40 p. 152.a. 'Socrate dit que ce fut parcequ'ayant souvent esté appellé en justice, il avoit refusé durant deux ans de comparoistre, per la crainte d'estre convaincu, [ou parcequ'il ne vouloit pas reconnoistre Acace pour juge.]

Soz. p.583. c.d. 'Sozomene en raporte une autre cause tres honorable à Saint Cyrille. Estant arrivé, dit-il, une grande famine dans le territoire de Jerusalem, & un grand nombre de pauvres qui n'avoient pas de quoy se nourrir, jettant les yeux sur leur Evesque, ce Saint qui n'avoit point d'argent pour les secourir, vendit les meubles & les tentures de l'Eglise. Et on dit qu'une personne reconnut sur

sur une comedienne un present qu'elle avoit donné, & que s'informant d'où elle l'avoit eu, elle trouva que c'estoit d'un marchand qui l'avoit acheté de l'Evesque. [C'est assurémeut cette mesme histoire] 'par laquelle Acace, au raport de Theodoret, rendit S. Cyrille odieux à Constance aprés le Concile de Seleucie, en y ajoutant de nouvelles circonstances, savoir que c'estoit un vétement de fil d'or que Constantin avoit donné à S. Macaire pour celebrer le battesme; que le comedien qui l'avoit acheté s'en estoit servi sur le theatre, & qu'en dansant avec cet habit, il estoit tombé, & s'estoit rompu le cou. Thdrt.l.2.c.23. p.625.c,d.

[On ne voit pas qui fut mis en la place de S. Cyrille. On peut neanmoins dire avec quelque apparence, que ce fut Eutyque,] 'que Saint Jerome met le premier aprés S. Cyrille. [Aucun autre auteur n'en parle: & je ne sçay si cela ne peut point donner quelque lieu de croire que c'est le mesme]'qu'Eutyque Evesque d'Eleutherople, dont S. Epiphane parle assez souvent. Il estoit disciple de S. Maxime de Jerusalem. S. Epiphane assure qu'il a toujours esté Catholique dans le cœur; mais parcequ'il estoit ennemi de Saint Cyrille, il se joignit au parti opposé, qui estoit celui d'Acace & des purs Ariens. [Il semble qu'Acace pour satisfaire son animosité aussi-bien que son ambition, & le dedommager un peu de la perte de sa foy & de son ame, luy aura pu laisser l'administration de l'Eglise de Jerusalem, comme à l'Evesque le plus proche, en attendant qu'il eust prit ses mesures pour y établir un Evesque propre dont il eust pu estre assuré.] Hier.chr.an. 349. Epi.73.c.23.p. 871.b|c.27.p. 875.c.d.

'Saint Cyrille se voyant deposé, envoya, dit Socrate, à ses juges un acte d'appel, comme on fait dans les jugemens civils, pour en appeller à un jugement superieur; & il est le premier, ou mesme le seul, dit cet auteur, qui en ait usé de la sorte: Mais Constance approuva cet appel. 'Cet endroit forme une difficulté qui est expliquée d'une façon par Mr de Marca, & d'une autre par M^r le Cardinal du Perron. Socr.l.2.c.40.p 152.a.b. Mar.conc.l.7.c. 2.§10.p.215.

'Saint Cyrille estant chassé de Jerusalem par Acace, [s'en alla à Antioche.] Mais comme il n'y avoit point alors d'Evesque, il passa jusqu'à Tarse, où il fut receu par Silvain qui en estoit alors Evesque. 'Acace qui le sçeut, écrivit à Silvain, & luy manda la deposition de S. Cyrille. Mais Silvain qui avoit du respect pour ce Saint, & qui de plus voyoit que son peuple ecoutoit avec grand plaisir ses instructions, ne voulut pas l'empescher de faire ses fonctions. Ainsi S. Cyrille demeura dans la communion de Silvain, d'Eustathe [qui fut fait vers ce temps là Evesque] de Thdrt.l.2.c.22. p.624.d. p.625.a.

Epi.73.c.23.p. 870.871|Phils. l.4.c.12.p.72. Sebaste, de Basile d'Ancyre, & des autres Semiariens; '& ce fut pour ce sujet qu'Acace voulant se venger d'eux, se jetta dans le parti des purs Ariens ou Anoméens, comme on le verra bien-tost dans le Concile d'Antioche. 'Car il avoit témoigné auparavant, Soz.l.4.c.21.p. 574.a.b|Socr.l. 2.c.40 p.151.c. qu'il estoit plutost du sentiment des Semiariens; [& depuis il se rangea mesme du costé des Catholiques, sans changer peut-estre de foy, parcequ'il n'en avoit point d'autre que son interest.]

ARTICLE LXXII.

Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich: S. Phebade la refute: Eudoxe & Acace l'autorisent dans le Concile d'Antioche.

[LES Evesques qui avoient fabriqué, s'il faut dire ainsi, la seconde confession de Sirmich, souhaitant de rendre tout Soz.l.4.c.23.p. 578.c. le monde participant de leur impieté,] 'l'envoyerent dans l'Orient, a & dans les Gaules. [Elle fut sans doute envoyée aussi en a Hil.syn.p.123. 2.d. Afrique. Mais je ne sçay si c'est ce que marque Victorin, lorsqu'il Mar.V.l.1.p. 198.d.e. dit]'qu'on avoit écrit aux Africains & aux Orientaux, afin qu'ils bannissent de l'Eglise le mot de Consubstantiel. Car il témoigne qu'on vouloit établir en mesme temps la ressemblance de substance; [& la confession de Sirmich vouloit qu'on abolist l'un & l'autre.]

Hil. p.124.1.a. b. 'Elle fut receuë fort differemment dans l'Orient & dans les Gaules. Pour parler premierement de ce qui se fit dans les Gaules; comme les Evesques de cette province avoient resisté aux premieres attaques de l'heresie dans les Conciles d'Arles & de Beziers, ils ne témoignerent pas moins de courage à repousser ce dernier effort que faisoit l'heresie pour les abatre. Ils demeurerent toujours fideles à J.C. [Ils n'eurent pas de peine à decou-Pheb.p.169.b. vrir le venin de cette confession.]'Car s'il y avoit quelque termes qui fussent communs à la verité & à l'heresie, il y en avoit beau-p.173.a. coup d'autres dont l'impieté estoit toute manifeste: 'ce qui donnoit lieu d'interpreter de la mesme maniere ceux qui estoient capables d'un bon sens; outre que c'est perdre entierement la p.177.d. foy, que de recevoir un seul article qui y soit contraire. 'On avoit mesme des écrits manifestement impies de quelques uns de ceux p.169.d. qui envoyoient en France ce formulaire: '& l'impieté d'Ursace, de Valens, & de Potame y estoit connuë.

Hil p.123.2.e. ['Ils ne se contenterent pas mesme de ne point recevoir cette confession impie; mais ils eurent encore la force de la condanner,

quand on la leur eut apportée; '& le bruit de leur generosité p.124.1.b. estant passé jusques en Orient, y reveilla un peu les esprits de quelques Evesques. Il leur fit enfin avoir quelque honte d'avoir si long-temps souffert l'accroissement de cette heresie, sans s'y opposer, & les porta à défendre la verité par quelques decrets 'qu'ils firent cette année mesme] un peu avant Pasque, comme Epi 73.c 2.p. 847.b. nous l'allons bien-tost raporter,[a] & presque en mesme temps que a Hil.syn p.128. 1.c. l'on rejetta l'heresie en France.

'Les mesmes Evesques de France continuerent aussi à refuser p.123.2.c| 124.1.d. leur communion à Saturnin d'Arles. 'Ils écrivirent "au contraire p.124.2.d. des lettres de communion à Saint Hilaire, 'ce qu'ils n'avoient pu p.123.2.c. faire juques alors. Ils luy apprirent par ces lettres ce qu'ils avoient fait contre la confession de Sirmich, & luy témoignerent qu'ils prenoient part à son exil par l'union d'une mesme foy & d'un mesme esprit.

V.S.Hilaire de Poitiers § 7, 8.

[Il nous reste encore un illustre monument de courage des Evesques de France,]'dans l'écrit de S.Phebade Evesque d'Agen, Hier.v.ill.c.108. contre les Ariens, qui a esté connu de S. Jerome. [b] Ce Saint, à qui p.299.b. l'on donne par corruption les noms de de Sebade, Fetade, & d'au- b Boll.13.jan.p. 790.b.c. tres semblables, & que l'on connoist aujourd'hui dans la Gascogne sous le nom de S.Fiari, [n'estoit apparemment Evesque, que depuis l'an 347,] puisqu'il n'est point entre ceux qui assisterent au Concile de Sardique:[& nous verrons qu'il vivoit encore en 392] 'Il écrivit l'ouvrage dont nous parlons, peu aprés que l'on Pheb.p.169.a| 177.d. eut apporté[dans les Gaules] la perfidie Arienne [c] de Potame, c p.170.d. [d]laquelle il y refute depuis un bout jusqu'à l'autre avec beaucoup d p.169 c. d'esprit & de solidité.'Il rend au commencement la raison qui l'a a. obligé d'écrire, qui n'est autre que le peril extreme où il voyoit la foy; l'heresie s'estant tellement emparée de presque tous les esprits, qu'il faut, dit-il, estre heretiques, si nous voulons estre appellez Catholiques. 'Il ne laisse pas neanmoins de pretendre b. que son ouvrage sera un témoignage de sa foy, & le sera reconnoistre pour Catholique: mais ce sera seulement de ceux que la crainte ou l'ambition du siecle n'aura pas vaincu. 'Il l'adresse à a. ses tres chers freres; c'est à dire apparemment aux autres Evesques de France. [Il y suit la maniere de parler de Tertullien,] 'appellant corps tout ce qui subsiste: Et c'est pourquoi il donne p.178.c.d. aussi ce nom aux estres spirituels & invisibles, & enfin à Dieu mesme.

'On attribuoit quelques autres ouvrages à ce Saint, que S. Je- Hier.v.ill.c.108. rome dit n'avoir pas encore lus.["Il y a quelques conjectures qui p.299.b.

V. S.Gr.de Nazianze.

pourroient le faire croire auteur d'une oraison contre les Ariens, mal attribuée à S Gregoire de Naziance & à S. Ambroise; mais ces conjectures sont bien foibles.

Nous verrons qu'il parut en 359 dans le Concile de Rimini à la teste des plus genereux Prelats: & neanmoins il y manqua encore ou de lumiere ou de force. Hier.p 299.b. 'Il estoit extremement âgé lorsque Saint Jerome parloit de luy dans son traité des hommes illustres [en 392.] Ainsi il faut qu'il ait esté au moins prés de quarante ans Evesque. Car il l'estoit en 357 ou 358, lorsqu'il fit son livre contre les Ariens, Conc.t.2.p 904.d|906.d. comme on le juge par ce livre mesme. 'Il y a beaucoup d'apparence "que c'est luy qui presida au Concile de Valence, V.S.Just. de Lion. tenu en 374, [par le privilege de son âge & le merite de sa personne, comme avoit fait Osius à Sardique.] p 1009.c|Gal. chr t.2.p.70. 'Il presida aussi [par la mesme raison] à celui de çaragose vers 380, où il est nommé Fitade. Amb.ep.70.p. 333.c d|Gal. chr.p.70|Boll. 25.apr.p.366.b. 'On peut encore juger que c'est luy à qui Saint Ambroise écrit la lettre 70, commune à luy & à S. Delphin de Bordeaux, & il loüe ces deux saints Prelats [qui estoient d'une mesme province,] comme unis ensemble par une tres étroite charité. Il témoigne dans cette lettre qu'il leur en avoit déja écrit une autre à tous deux.

Boll.13.jan p. 790.b.c|25.apr. p.366.b. 'L'Eglise d'Agen en fait aujourd'hui memoire le 25 d'avril. Elle avoit autrefois basti une eglise sous son nom. a Gal chr.p.70. [a] Ses reliques ont esté transferées à Perigueux, où elles estoient encore en 1112. Elles sont aujourd'hui dans Benerquis au diocese de Toulouse. Boll.p.790|Sulp. l.2.p 162. 'Gavide dont parle Sulpice Severe, fut son successeur selon Bollandus, b Gal.chr.p.70. [b] quoique Mrs de Ste Marthe disent qu'il mit en sa place Saint Dulcide. [Mais on n'y trouve point dutout Gavide; ce qui est une faute manifeste.

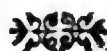
Comme il y avoit long-temps que l'heresie Arienne dominoit dans Antioche, il ne faut pas s'étonner si la perfidie de Sirmich y fut receuë comme la veritable foy Nous venons de voir de quelle maniere Eudoxe s'estoit emparé de ce siege apostolique. Thdrt.l.2. c.20. p.623.b. Il y exerçoit en loup le ministere où il estoit entré en voleur;]'& il y ravageoit la vigne du Seigneur comme un sanglier furieux. Car il ne cachoit pas sa malignité comme Leonce, mais il vomissoit ouvertement ses blasphemes contre la doctrine apostolique, Soz.l.4. c.12.p. 553 d. 'soûtenant publiquement que le Fils n'estoit pas semblable au Pere. c.13.p 544.c| Thdrt.p.623.b. 'Il persecutoit par toutes sortes de voies ceux qui avoient la hardiesse de luy resister, & il en chassa mesme plusieurs de l'Eglise pour ce sujet.

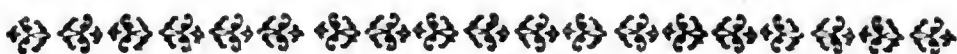
Thdrt.c.23 p. 626.d. 'Aece n'eut pas plutost sçeu qu'il estoit à Antioche, qu'il quitta

l'Egypte pour le venir trouver accompagné d'Eunome son fidele disciple;& ayant trouvé dans luy un homme qui avoit les mesmes erreurs que luy,& la mesme ardeur pour les delices,il prefera sa compagnie à toute autre qu'il eust pu choisir. 'Eudoxe de son costé voulut assembler un Concile pour le rétablir dans le diaconat. Mais l'aversion qu'on avoit de cet athée, ayant esté plus puissante que sa faveur, il n'en put venir à bout. 'Cela ne l'empescha pas de cherir toujours ce miserable,& d'elever aux dignitez de l'Eglise les plus infames de ses disciples. 'Il voulut entre autres faire Diacre Eunome: mais ce digne disciple d'Aece ne voulut point l'estre, dit Philostorge, jusques à ce qu'il eust esté pleinement instruit; ce qui, selon les termes grecs, se raporte plutost à Eudoxe qu'à Eunome:[Et cela n'est pas indigne de la vanité insupportable de cet impie. Socr.l.2.c.37.p.132.b. Soz.l.4.c.13.p.554.d. Philsg.l.4.c.5.p.66.

Le Concile dont nous venons de parler, est apparemment celui qui est marqué par Sozomene.] 'C'estoit un Concile d'Anoméens qu'Eudoxe tint à Antioche, [aussi-tost sans doute aprés son intrusion.]Entre ceux qui s'y trouverent, on nomme Uranç de Tyr, & Acace de Cesarée 'que Saint Athanase appelle le compagnon d'Aece. [a]Ce fut là qu'Eudoxe "condanna tout ensemble & la Consubstantialité,& la ressemblance de substance, disant que les Occidentaux & Osius avoient fait la mesme chose [par la seconde confession de Sirmich, dont il avoit peut-estre apporté luy mesme la nouvelle,]'& un exemplaire adressé aux Orientaux. 'Il faisoit en mesme temps courir le bruit que Libere avoit condanné la Consubstantialité,& tenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, [peut-estre sur le bruit confus qu'il avoit signé le formulaire de Sirmich.]'Ce Concile fit encore une autre chose digne de luy, qui fut d'écrire une lettre de remerciement à Ursace, Valens, & Germine, pour avoir si bien réussi dans l'affaire d'Osius,& avoir donné aux Occidentaux occasion d'entrer dans la veritable foy. Soz.l.4.c.12.p.554.a. Ath.de syn.p.913.c. "σύν. a Soz. p.554.a. c.13.p.557.d. p.557.558. c.12.p.554.b.

[Ce fut peut-estre en ce temps-ci qu'Aece, ou quelque autre,] 'fit à Antioche ce sermon plein de blasphemes, dont S. Hilaire raporte avec horreur un extrait qui fait partie de celui qui avoit esté lu dans le Concile de Seleucie. Hil. in Const.l.1.p.114.2.c.





ARTICLE LXXIII.

Basile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre; les font retracter à Sirmieb.

Soz.l.4.c.13.p. 554.c. 'CEPENDANT ceux qu'Eudoxe avoit chassez de l'Eglise d'Antioche, parcequ'ils s'opposoient à ses mauvais desseins, s'en allerent trouver George de Laodicée, lequel [soit par quelque aversion personnelle, soit qu'en effet il eut horreur de l'im-
d|n.p.124 2.a. pieté toute ouverte d'Eudoxe & d'Aece,] donna à ces excommuniez une lettre adressée à Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Cecrops de Nicomedie, & un Eugene qu'on pretend estre celui de Nicée, pour les prier de s'assembler au plus grand nombre qu'ils pourroient, & de demander la souscription des autres Evesques, afin d'obliger Eudoxe de chasser de l'Eglise Aece avec ses disciples, puisque sans cela, cette illustre Eglise estoit en danger de perdre tout à fait la foy par un malheureux naufrage, & d'entrainer mesme les autres avec elle.

[Nous ne savons pas ce que firent Macedone & Cecrops.]
Philg.l.4.c.6.p. 66. 'Pour Basile, qui, selon Philostorge, estoit fasché de voir Eudoxe
a Epi.73. c.2.p. 847.b. en une place qu'il avoit esperé de posseder, [a]ayant receu la lettre de George, & les protestations que luy firent en la presence de
Soz.p.554.c. Dieu,'ceux qui avoient esté chassez par Eudoxe,[des blasphemes
Epi.p.847.b. qui s'enseignoient à Antioche;] il fit assembler à Ancyre autant d'Evesques de diverses provinces que la saison le luy permit. Car
Buch|Blond. on estoit encore dans l'hiver, & fort proche de Pasque, 'qui en
Epi.p.847.b. cette année 358, tomboit au 12 d'avril;'ce qui fit mesme que plu-
Hil.syn.p.124.1. b|133.2.a. sieurs Prelats s'excuserent par lettres d'y venir. 'Et ainsi il ne s'en
b p.128.1.b. put trouver que peu,[b]dans ce Concile des Orientaux.'[c]S.Epipha-
c Epi.73.c.11.p. 859.a. ne n'en conte que douze, entre lesquels estoit Eustathe [de Se-
d Hil.syn.p.137. 2.d. baste.][d]S.Hilaire semble dire qu'Eleuse de Cyzic y estoit aussi; [& nous verrons][e]qu'il fut deputé à Constance avec d'autres par
e d|Soz.l.4.c.13. p.555.b. ce Concile. [f]Il ajoute que ces Evesques s'estoient assemblez dés
f p 554 c. auparavant pour dedier une eglise que Basile avoit bastie.
Epi.p 847.b. 'Basile leur ayant montré la lettre de George,[g]& le zele que les
g Hil.p.128.1.c. h p.123.2.d. Evesques de France venoient de faire paroistre, [h]en condannant
p.124.1.b.c. la seconde confession de Sirmich, 'les fit rougir d'avoir attendu si tard à s'opposer à cette heresie, & ils se resolurent de le faire
Epi.p.846. enfin. 'S. Epiphane nous a conservé une lettre que ce Concile écrivit à tous les Evesques, & nommément à ceux de Phenicie,

pour appuyer la ressemblance de substance contre le dogme des Anoméens. 'Le Concile prie tous les Evesques de vouloir souscrire cette lettre. p.847.d.

'Elle finit par dixhuit anathematismes dont Saint Hilaire en a traduit & expliqué douze. a Vigile de Tapse qui les attribuë à tous les Evesques d'Orient, ne paroist pas en avoir connu davantage: [& ce furent peut-estre les seuls que l'on publia:] 'au moins nous savons que le 18.e qui condanne le terme de Consubstantiel, fut retranché aussi-tost aprés dans la copie que l'on porta à Sirmich: & mesme il paroist qu'on ne le publia point dutout. [Cela n'empesche pas qu'il n'ait esté veritablement arresté & signé dans le Concile avec les autres.] 'Car Saint Basile dit qu'Eustathe signa l'anatheme de la Consubstantialité dans le colloque d'Ancyre, comme il l'appelle; '& Saint Hilaire dit qu'il avoit appris cet anatheme par des copies de cette lettre, que des Evesques luy avoient données. C'est ce qui fait que quelque approbation qu'il donne au Concile d'Ancyre, '& quoiqu'il témoigne une joie particuliere de ses decrets, 'il dit neanmoins que cet anatheme est impie, & luy rend suspect tout le reste: 'il dit autrepart, que quoique ces Evesques resistassent fortement à l'impieté de Sirmich, ce n'estoit pas neanmoins sans blesser les oreilles catholiques, & sans offenser ceux que leur pieté rendoit scrupuleux & timides dans les choses de la religion; '& dans son traité contre Constance, il met le Concile d'Ancyre parmi les autres assemblées des Ariens. 'Ainsi Vigile de Tapse qui le met avec celui de Philippople entre ceux qui pouvoient faire autorité dans l'Eglise, [ne paroist pas avoir esté assez instruit de l'histoire de ce temps là.

Hil.syn. p.128. 2.c.d e.
a Vig.in Euty. l.5.§ 3.p 58.
Hil.p.137.2.d.e.
Bas.ep.74.p. 126.
Hil.p.137.2.d.e.
p.135.2.a.
p.137.2.
p.124.1 e.
in Const.l.1.p. 116.1.2.
Vig.in Euty l. 5.§ 3.p.58.

Ce fut peut-estre en ce Concile que l'on composa la lettre des Orientaux,] 'qu'on lut à Sirmich touchant les mots de Consubstantiel & semblable en substance, où ils rejettoient celui de Consubstantiel. Hil.syn.p.136.1. e.

'Les Evesques du Concile d'Ancyre, [ne se contentant pas de ce qu'ils avoient fait,] crurent qu'il estoit necessaire d'informer l'Empereur de ce qui se passoit, & de luy demander sa protection pour faire subsister les decrets des Conciles des Sardique [ou Philippople,] ceux de Sirmich [en l'an 351,] & les autres où l'on avoit établi que le Fils estoit semblable au Pere en essence. 'Ils luy écrivirent pour ce sujet, b & mesme luy deputerent Basile d'Ancyre, Eustathe, Eleuse, & Leonce Prestre "qui avoit esté Chambellan & eunuque du Prince; [ce qui le rendoit propre à

Soz.l.4.c.13.p. 555.a.b.
Thdrt.l.2.c.21. p.623.d.
b Hil p.137.2.d| Soz.p.555| n.p. 124.2.d| Thdrt. hær.l.4.c.2 p. 235.2.
ἐκ βασιλικῆς μη. πολιτείας ἐκ-σιλοχοῦ.

Soz.n.p.124.2.d. manier une affaire de Cour.] 'On croit que c'estoit l'un des Hil.syn.p.137.2 d. Ecclesiastiques d'Antioche deposez par Eudoxe. 'Ces deputez porterent avec eux à Sirmich les anathematismes d'Ancyre pour les y faire signer; mais ils en retrancherent le dernier, depeur qu'on n'en fust scandalizé: [& ils ne porterent mesme apparemment que les douze traduits & expliquez par S. Hilaire, puisque sans cela on ne voit pas pourquoi ce Saint n'auroit pas parlé des autres.

Constance "qui aprés avoir déja fait une expedition contre les V.Constance § 47. Cod. Th.chr.p. 58 Quades,] 'estoit revenu à Sirmich dés le 22 de may selon le Code, a Hil.p.135.2.b. [a] receut ces deputez avec beaucoup d'honneur, & ils réussirent si bien, qu'ils le detromperent de l'erreur où ceux qui estoient auprés de luy l'avoient engagé, & luy firent reconnoistre son 2.c|124.1.c|128 c ignorance.'Ils obligerent mesme ceux qui estoient les auteurs de la seconde profession de Sirmich, ou qui l'avoient signée, de p.128.1.c| 137. 2.d. confesser leur erreur & leur ignorance, 'de souscrire les decrets 2 c|124.1.c|128. c. du Concile d'Ancyre, '& de condanner par une seconde signature ce qu'ils avoient établi par la premiere.

Soz.l.3.c.15.p. 557.c. 'Les trois Prelats deputez, qui avoient beaucoup de credit sur b Phisg. l.4.c.8. p.68. l'esprit de Constance, [b] ayant fait en sa presence un discours sur c Soz.p.557.c. la foy, [c] renfermerent, dit Sozomene, tout ce qui avoit autrefois esté ordonné contre Paul de Samosates, contre Photin, & dans n.p.125.1.c|Hil. syn.p.128.1.c| 137.2.d. le Concile d'Antioche de l'an 341, en un seul écrit 'qui n'estoit autre chose, selon M.r Valois, que lez douze anathematismes du David,p.409. Concile d'Ancyre. 'Mais d'autres croient, [avec assez d'apparence,] que c'estoit un nouvel écrit, où les Semiariens avoient joint deux professions de foy de leur doctrine, avec celle du Concile Catholique d'Antioche contre Paul, parceque ce Concile avoit rejetté, pour des raisons qui n'avoient plus de lieu, le mot de Consubstantiel qu'ils vouloient faire abandonner par Libere & par les autres.

Phisg.l.4.c.8.p. 68. 'Les Semiariens desirant donc faire confirmer leur sentiment par le jugement d'un synode, & la souscription de divers Prelats, Soz.p.557.b.c. d. 'ils obtinrent de Constance qu'il fist assembler tous les Evesques qui se trouvoient alors dans Sirmich à la suite de la Cour, & leur firent signer leur formulaire. Ursace, Valens, & Germine furent de ce nombre, avec quatre Evesques d'Afrique qui s'y rencontrerent, nommez Athanase, Alexandre, Severien, & Hil. p.135.2.d. Crescent. 'Ursace & Valens s'excuserent de ce qu'ils avoient ordonné de supprimer la Consubstantialité & la ressemblance de substance, sur ce qu'ils avoient cru, disoient-ils, que ces deux mots

mots signifioient la mesme chose ; de quoy Saint Hilaire les raille agreablement. 'L'on crut que c'estoit beaucoup d'avoir tiré d'eux p.133.2.b.
cette signature forcée', [sans leur demander rien davantage, 'en p.136.1.2.
reservant à Dieu le jugement de leur cœur & de la sincerité de leurs paroles. 'Constance ayant fait venir Libere de Berée à Soz.l.4. c.15.p.
Sirmich en ce mesme temps, l'obligea aussi à souscrire comme 557.b.d.
les autres. 'Et comme on avoit fait courir le bruit qu'il tenoit le d|558.a.
dogme des Anoméens, il signa particulierement qu'il condannoit tous ceux qui ne reconnoissoient pas le Fils semblable au Pere en essence & en toutes choses.

'Sozomene dit qu'on le contraignit aussi de reconnoistre que p.557.c.
NOTE 57. le Fils n'estoit pas consubstantiel au Pere; ["ce qui paroist difficile à croire, si nous ne disons que les Semiariens firent 'enfin revivre leur dernier anathematisme d'Ancyre, par la mesme legereté ou la mesme politique qui le leur avoit fait supprimer d'abord; & il y a encore d'autres raisons de le dire. Nous laissons à d'autres à faire des reflexions sur l'état deplorable où se trouvoit un Pape reduit à se soumettre à ce qu'exigeoient deux ou trois Evesques Semiariens, parceque le desir de retourner à Rome avoit affadi ce sel de la terre.]

'On croit que le credit de Basile obtint encore l'abrogation Epi.a.p.319.
NOTE 58. entiere de la "seconde confession de Sirmich ; & qu'il faut raporter à ce temps ce que disent Socrate & Sozomene, que les Ariens Socr.l.2. c.30.p.
s'estant repentis de cette confession, firent ce qu'ils purent pour 126.c|Soz. l.4.c.
en retirer tous les exemplaires ; & que comme plusieurs la retenoient secrettement, ils obtinrent un edit de l'Empereur pour 6.p.543.b.c.
la faire chercher, & pour menacer ceux qui en garderoient aucune copie : mais qu'il n'y eut pas de menaces capables d'étoufer une piece qu'on avoit une fois publiée. 'Ils en firent arracher les Ath.de syn.p.
copies par le secretaire Martien, [qui est peut-estre celui dont 904.b.
V.§19. nous avons parlé "autre-part au sujet du Concile de Jerusalem en 335; si nous ne voulons dire que c'est un] 'Marcien Prestre des Socr.l.4.c.9.p.
Novatiens sous Valens, dont il instruisoit les filles. Car il avoit p.218.a.b.
autrefois esté à la Cour.

ARTICLE LXXIV.

Les Semiariens persecutent les Anoméens, font chasser Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & plusieurs autres.

[CE fut sans doute en ce mesme temps du regne de Basile à Sirmich,] 'qu'arriva ce qu'on luy reprocha depuis, qu'il avoit soulevé le Clergé de Sirmich contre Germine son Evesque [avant qu'il eust signé la foy d'Ancyre.] L'on ajoutoit qu'il avoit écrit en Afrique contre le mesme Germine, aussi-bien que contre Ursace & Valens, en mesme temps qu'il se disoit estre dans leur communion, & qu'il avoit causé beaucoup de trouble dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique. [Il n'est pas hors d'apparence que ce trouble pretendu de l'Afrique fust quelque Concile qui s'y assembla, où l'on condanna la seconde confession de Sirmich. Au moins je ne voy rien autre chose à quoy l'on puisse raporter ce que dit Saint Hilaire,] 'que Constance ordonna qu'on luy rendist les signatures par lesquelles les Africains avoient condanné le blaspheme d'Ursace & de Valens, & que ces Evesques l'ayant refusé, il avoit usé de menaces, & enfin leur avoit fait arracher ces signatures par force: [ce qui se fit peut-estre l'année suivante, lorsque le credit d'Ursace & de Valens se fut un peu relevé.

Soz.l.4.c.24.p.580.c.d.

Hil in Const.l.1.p.116.2.d.

Mais pour celle-ci, le parti des Anoméens sembloit estre entierement terrassé. Car outre ce que nous avons déja dit, la deputation de Basile & des autres produisit encore d'autres effets bien plus funestes & bien plus fascheux pour eux. Les Semiariens n'accuserent pas seulement Aece & Eudoxe comme heretiques, ce qui estoit le sujet de leur deputation; mais aussi, s'il en faut croire Philostorge,] 'comme complices des mauvais desseins de Gallus:[a] & en effet, Sozomene témoigne aussi qu'Aece s'estoit rendu suspect par la familiarité qu'il avoit eue avec ce malheureux Prince. 'Saint Gregoire de Nysse dit encore qu'Aece avoit eu part à la mort de Domitien;[b] & il est visible par les plaintes d'Eunome contre Basile & Eustathe, qu'il fut banni sur cette accusation.

Philsg l.4.c.8.p.67.
a Soz.l.5.c.5.p.621.b.
Nyss. in Eun.l.1.p.294 b.c.
b p.290.b.

[Quoy qu'il en soit, Constance se declara alors tout à fait contre les Anoméens.] 'Il avoit, comme nous avons dit, donné des lettres favorables à Asphale prestre heretique d'Antioche, [pour autoriser sans doute l'intrusion d'Eudoxe,] & cet Asphale estoit

Soz.l.4.c.13.p.555.c.

déja prés de partir, lorsque les deputez du Concile d'Ancyre estant arrivez, Constance fit retirer sa lettre, '& en écrivit une à l'Eglise d'Antioche, par laquelle desavouant absolument l'intrusion d'Eudoxe, il parle de luy & d'Aece, qu'il marque sous le nom de certains sophistes & de coureurs, de la maniere du monde la plus outrageuse. 'Il se contente neanmoins de défendre à Eudoxe de se trouver dans les assemblées: c'est à dire qu'il luy ordonne de demeurer en son particulier, [a] mais hors d'Antioche, selon Philostorge & Theodoret. [b] Il fait profession dans la mesme lettre, de croire le Fils semblable en substance à son Pere. Sozomene nous a conservé cette lettre. 'Il en est fait mention dans Theodoret, '& dans Lucifer qui s'en sert pour montrer la legereté de Constance.

c.14 p.555.d. | p.556.c. | Phisg.l.4.c.8.p. 68. | a Ib|Thdrt.l.2. c.21.p.613. | b Soz.p.556.b. | Thdrt.p.613.d. | Lucif.de Ath.p. 977.e|mori.p. 1107.c.

[c] Theophile le prophete de Philostorge, ayant esté envelopé par Basile dans l'accusation d'Eudoxe, fut relegué à Heraclée dans le Pont. Aece & quelques autres furent remis, dit cet auteur, à la discretion de leurs accusateurs.

c Phisg.p.68.

'La nouvelle de ces pratiques de Basile estant arrivée à Antioche, Eunome receut le diaconat [d'Eudoxe,] & fut envoyé à Constance pour faire casser ces ordonnances. 'Mais il fut arresté en chemin par les partisans de Basile, & exilé à Midée ou Migde ville de Phrygie sur la riviere de Sangare. 'Aece leur estant aussi tombé entre les mains, fut banni à Pepuze dans la mesme province. Eudoxe se retira en Armenie dont il estoit; & divers autres jusques au nombre de 70, furent releguez en divers endroits. 'Seras (ou Saras) Evesque de Paretoine dans la Libye, fut de ce nombre.

Ibid. | p.69|n.p.214. | l.4.c.8.p.69. | p.79.

[Eunome faisoit apparemment allusion à ce temps-ci,] 'lorsqu'écrivant contre S. Basile, il se plaignoit d'un autre Basile du Pont-Euxin, & d'un Eustathe d'Armenie; [c'est à dire, autant que nous en pouvons juger, de Basile d'Ancyre, & d'Eustathe de Sebaste,] qui estant ennemis l'un de l'autre, s'accorderent neanmoins pour s'unir contre Aece, & trouverent moyen de luy faire un procés, quoiqu'il n'eust point d'autre crime, dit Eunome, sinon que sa reputation estoit trop grande.

Nyss.in Eun.l.1. p.289.290.295 a b.

'Eunome faisoit entrer dans son recit des esclaves mis en liberté, de "nouveaux battizez, des gents gagnez par argent. Il y méloit Montius, Gallus, Domitien, de faux témoins, un Prince en colere, & enfin des exilez. 'Et la fin de tout cela estoit, que Constance avoit relegué Eunome & Aece en Phrygie, depeur qu'ils ne corrompissent plus de personnes par leurs entretiens

p.290.b. | μυυμένων χέντι. | p.291.c.

dangereux. [Ce que nous avons dit qu'Aece avoir esté accusé comme complice de la mort de Domitien, explique cet endroit.]

p.296.b.c. 'S. Gregoire de Nysse ne se met pas en peine de justifier Basile & Eustathe; mais il dit qu'Eunome & Aece leur ont mesme de l'obligation, puisque c'estoit l'inimitié de personnes si considerables, qui les avoit rendu celebres, & avoit caché l'obscurité de

p.291.d. leur naissance & de leur premiere vie, 'qu'ils ont mesme tort de se plaindre de leur exil, puisqu'il ne les avoit point rabaissez au dessous de leur condition, & qu'il ne faisoit aucun prejudice à l'honneur de leur famille.

[C'est sans doute encore à ce temps ci qu'il faut raporter ce que les Anoméens reprocherent depuis à Basile d'Ancyre, en le

Soz.l.4.c.24.p.510. deposant en 360,] 'savoir qu'il avoit fait fouetter un Diogene Prestre d'Alexandrie, qui passoit par Ancyre, & luy avoit osté des papiers qu'il portoit; Qu'il avoit ordonné aux juges de bannir & d'inquieter en d'autres manieres, sans forme de justice, plusieurs Ecclesiastiques d'Antioche, de la Syrie Euphratesienne, de Cilicie, de Galacie, & d'Asie; que quelques uns avoient esté à cause de cela chargez de chaines, & d'autres contraints de donner tout leur bien pour se racheter de la violence des soldats; [Que Constance ayant ordonné qu'Aece & quelques autres seroient amenez devant Cecrops de Nicomedie,] pour répondre aux accusations qu'on formoit contre eux, il avoit persuadé à celui qui estoit chargé de l'execution de cet ordre, de faire tout ce qui avoit plu à luy Basile; Qu'il avoit aussi prescrit à Hermogene Prefet du Pretoire, & au Gouverneur de Syrie, ceux qu'il falloit

Philsg.l.4.c.9.p.69. bannir, & en quel lieu il vouloit qu'on les releguast. 'Philostorge ajoute que les Basiliens, [c'est à dire les Semiariens,] couroient alors de tous costez pour établir partout leur doctrine, & que partie par persuasion, partie en y mélant la force, ils s'attirerent beaucoup d'Evesques, & entre autres Macedone de Constantinople, qui avoit, dit-il, de l'inclination pour les sentimens d'Eunome.

ARTICLE LXXV.

Libere revient à Rome, & en chasse Felix: De Saint Eusebe Prestre de Rome: Mort de Felix.

[EN attendant que nous voyons un nouveau renversement à la Cour & dans l'Eglise, il faut suivre Libere à Rome. Car ce Pape avoit eu trop de soin de flechir devant les Evesques

puissans à la Cour, premierement à Berée, & puis à Sirmich, pour ne meriter pas d'estre rétabli dans son siege. Mais comme aussi Felix n'avoit rien fait que nous sachions pour meriter la disgrace des mesmes Evesques,] 'ces [sages] Prelats ordonnerent dans leur assemblée de Sirmich, qu'ils gouverneroient tous deux ensemble, & ils écrivirent tant à Felix qu'au Clergé de Rome, de recevoir Libere, & de le rétablir en cette maniere sur le throne apostolique, sans se souvenir des maux que l'exil de ce Pape & l'intrusion de Felix avoient causez. Sozomene semble avoir cru que cela s'executa ainsi durant quelque temps. [Mais Saint Jerome & le Prestre Marcellin nous en apprendront la verité.] Soz.l.4.c.15.p. 558.a.b.

'Libere entra dans Rome la troisieme année de son exil. [a]Anastase qui le dit aussi, selon quelques editions, ajoute que ce fut le 2 d'aoust, ce qui parmi toutes les fautes de cet auteur, est assez probable, & se raporte fort bien aux historiens. [b]Il entra dans Rome comme un victorieux. [c]Le peuple Romain vint audevant de luy avec grande joie, & Felix "persecuté par le Senat & par le peuple fut chassé de la ville. Il y rentra peu de temps aprés à la persuasion des Ecclesiastiques qui avoient suivi son parti, & voulut mesme celebrer l'office dans la basilique de Jule audelà du Tibre; mais toute la multitude des Fideles & les personnes de qualité, le chasserent une seconde fois de la ville avec grande honte. 'Socrate dit que Constance consentit, quoique malgré luy, à son expulsion. [d]Les Ecclesiastiques qui s'estoient parjurez pour suivre son parti, furent chassez avec luy. Mar.& F.p.4| Boll.apr.t.1.p. 31.d. a Anas.c.37.p. 20|Boll.apr.t. 1.p.31.d. b Hier.chr. c Mar.& F.p.4. "vexatus. Socr.l.2.c.37.p. 141.a. d Hier.chr.

'Depuis ce temps là, disent les Pontificaux, il y eut une grande persecution dans le Clergé. Les Clercs & les Prestres n'avoient pas la liberté de paroistre dans les bains publics, ni mesme dans les eglises. On les tuoit & on les couronnoit du martyre, jusque dans ces lieux sacrez. Tout homme qui ne suivoit pas la croyance & la communion de Libere, estoit massacré sans autre examen. Les places publiques, les rues, les eglises, & les bains estoient les lieux où l'on exerçoit ces carnages, & où l'on voyoit les tristes effets de la persecution que Constance & Libere exerçoient contre les Chretiens. [Comme nous ne voyons pas d'auteurs plus considerables que des Pontificaux assez peu anciens, ou d'autres écrits semblables qui aient parlé de ceci, il est difficile d'en juger & d'y rien fonder, surtout parcequ'on joint à cela des circonstances toute à fait insoûtenables. On a pu persecuter les Clercs du parti de Felix, mais non pas couronner du martyre des parjures Anas.c.37.p.20| Boll.apr. t.1.p. 31.d. Baluz.t.2.p.142.

& des schismatiques. Il y a pu avoir des Ecclesiastiques de Rome, qui sans se joindre à Felix, aient condanné par un veritable zele la prevarication de Libere : mais personne ne dit qu'il y en ait eu.]

Bar.357.§ 57. 'Baronius raporte à ce temps-ci la mort de S. Eusebe Prestre, dont"on fait aujourd'hui le 14 d'aoust.'Sa feste est marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier du P. Fronto, [dans le martyrologe de Bede,]& peut-estre mesme dans de plus anciens, & generalement dans¹tous les latins. [Ainsi sa sainteté est celebre, mais son histoire est fort obscure. Nous raporterons ce qu'en dit Adon, quoique ce ne soit pas une grande autorité, & qu'il y ait mesme à craindre qu'il n'ait suivi des pieces qui vont à décrier tout à fait la memoire de ce Saint, & à en faire non pas un Confesseur, mais un schismatique.]

Sacr p.122| Front. cal.p. 121. Florent. p.754. a. — Note 59.

Ado, 14.aug. 'Adon dit donc que ce saint Prestre defendant tres constamment la foy en presence de Constance, & témoignant sa douleur de ce que Libere avoit consenti à la perfidie Arienne, il fut enfermé par ordre de Constance dans un endroit de sa maison large seulement de quatre piez, où s'occupant à la priere, il mourut au bout de sept mois. [S'il faut commencer ces sept mois lorsque Constance estoit à Rome, ç'aura esté au mois de may 357, avant la chute de Libere; & ainsi plutost à la poursuite de Felix que de Libere, ce qui est assez vraisemblable, quoique quelques uns fassent Libere auteur de la persecution de ce Saint, & quoiqu'en cette maniere les sept mois ne se terminent pas au 14 d'aoust, qui peut avoir esté le jour de la dedicace de son eglise.]Car des l'an 500, il y avoit à Rome une eglise de S Eusebe,'marquée pour la station du cinquieme vendredi de Caresme : Quelques uns la raportent au Pape Eusebe,[mort l'an 310;"mais il vaut mieux dire que c'est de Saint Eusebe Prestre,] 'puisqu'on y garde encore aujourd'hui son corps avec celui de S Orose.

Bar.14 aug. Front.cal.p53. Bar.14.aug. — V. la pers de Diocl. § 39.

[Car Adon continuant l'histoire de S. Eusebe dont nous parlons,]'dit que les Prestres Gregoire & Orose enterrerent son corps dans une grote auprés de Saint Sixte Pape & Martyr, avec cette inscription, *A Eusebe homme de Dieu*; ce que Constance ayant sçeu, il fit enfermer Gregoire dans le mesme lieu, d'où Orose le retire la nuit à demi mort, & l'y enterra lorsqu'il fut mort peu de temps aprés[& il est bien aisé qu'on l'y ait ensuite enterré luy mesme.]Le Pape Zacarie fit refaire, dit Anastase, le comble de l'eglise de S. Eusebe Martyr,[qui est un titre que ce Saint merite

Ado, 14.aug. Anas.c.93.p. 80.

1. Raban, Usuard, Notker, Vandelbert &c.

bien, si ce que nous avons dit est veritable, quoiqu'on ne luy donne aujourd'hui que celui de Confesseur. 'On trouve à Rome un cimetiere de Saint Eusebe, que Florentinius dit avoir pris son nom de celui-ci. 'Aringhus paroist l'attribuer à un autre Prestre de mesme nom, mais plus ancien. Florent.p.754.a. Aring.l.3.c.20. p.288.

'Felix estant sorti de Rome se retira dans une autre ville, [a]ou en son particulier, [b]c'est à dire dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, dit Anastase, [c]gardant toujours la dignité episcopale sans avoir aucune Eglise à gouverner. [d]Sozomene dit qu'il mourut peu de temps aprés, [parcequ'on n'en parla plus. Les Prestres Marcellin & Faustin qui en pouvoient estre mieux instruits que luy, disent] [e]qu'il vécut encore prés de 8 ans depuis le retour de Libere, & jusques au 22 novembre de l'an 365, [sous Valentinien, 'à quoy nous ne voyons point qu'on puisse rien opposer qui ne se détruise par soy mesme.] Quand il fut mort, Libere usa de misericorde envers les Ecclesiastiques qui l'avoient suivi, & les receut dans leurs degrez. [Ainsi il rendit entierement la paix à son Eglise; '& il avoit dés auparavant effacé la honte de sa chute, en refusant, comme nous verrons, de recevoir les decrets du Concile de Rimini.] Thdrt.l.2.c.14. p.611.a. a Phisg.l.4.c.3. p.65. b Anast.c 37.p. 20|MS.p 129. c Phisg.p.65. d Soz.l.4.c.15. p.558.b. e Mar.& F.p.4. Note 60. Note 61.

ARTICLE LXXVI.

Constance veut assembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée: Les Anoméens le font separer en deux.

[NOUS avons laissé ci-dessus les Semiariens maistres de la Cour, & les Eudoxiens ou Anoméens chassez, bannis, proscrits, & persecutez en toutes manieres.] 'Il semble selon le recit de Theodoret, que les choses soient demeurées en cet état jusques au Concile de Seleucie[Mais nous verrons que l'instabilité de Constance ne luy permettra pas de demeurer si long-temps d'un mesme costé.] Thdrt.l.2.c.22 p.623.d.

'Quoique la terreur de sa puissance eust mis l'Eglise en un tel état, qu'il sembloit que tout le monde eust receu la foy qu'il luy avoit plu de suivre, 'neanmoins l'impieté d'Aece luy fit prendre dessein d'assembler un nouveau Concile. 'Car Saint Athanase témoigne que cet athée fut le pretexte dont on se servit pour obtenir & pour faire cette assemblée, qui n'estoit propre qu'à causer de nouveaux troubles dans l'Eglise. [Cela peut faire juger que les Semiariens, entierement opposez à Aece, eurent part à Soz.l.4.c.16.p. 558.c. l.3 c.19.p.531.d. Ath.de syn.p. 873.c.

p 869.870. cette resolution,]quoique le mesme Saint l'attribuë en un autre lieu aux Anoméens, [qui y contribuerent aussi, comme nous le dirons dans la suite.]

Soz.l.4.c.16.p. 558.d. 'Constance, dit Sozomene, vouloit d'abord que le Concile se tinst à Nicée, mais les Basiliens l'en detournerent à cause du grand Concile qui s'y estoit tenu auparavant; & l'on convint que ce seroit à Nicomedie. L'Empereur ordonna par ses lettres aux plus habiles Evesques de chaque province, de s'y trouver en diligence en un certain jour, au nom de tous les autres Prelats.

p.559 a. 'La plusspart des Evesques estoient déja en chemin lorsque ce dessein fut arresté par un tremblement de terre epouventable, c|Nyss.de fat. p.75.b.c. 'qui renversa en un moment la ville de Nicomedie [le 24 aoust de l'an 358, comme nous l'avons marqué plus amplement "en un autre endroit.] V.Constance § 49. Soz.p.559.b. 'On regretta particulierement, dit Sozomene, la Eus. v.Const.l.3. c.50.p.508.a.b. grande eglise qui estoit tres magnifique. 'Elle avoit esté bastie par Constantin: [mais elle avoit esté long-temps le siege de l'Arianisme sous la tyrannie d'Eusebe.] Soz.p.559.b. 'Sa chute donna occasion aux ennemis de nostre religion, de raporter à Constance que beaucoup d'Evesques & de toutes sortes d'autres personnes qui s'y estoient retirez comme en un lieu de fureté, avoient esté accablez Phisg.l.4.c.10.p. 70. sous ses ruines [d'où vient sans doute ce que dit Pilostorge,]'que quinze Evesques qui y estoient assemblez, & qui estoient pour la Consubstantialité, y perirent avec Cecrops Evesque de la ville. Soz.p.559.b.c. 'Mais Sozomene assure qu'il n'y avoit & n'y pouvoit avoir personne dans l'eglise lorsqu'elle tomba, qu'il ne perit dans ce tremblement aucun Evesque que Cecrops [qui n'estoit nullement pour la Consubstantialité,] & un Evesque du Bosphore; & qu'ils furent tuez hors de l'eglise.

a. 'Les Evesques qui, comme nous avons dit, estoient déja en p.560.d. chemin pour se trouver au Concile, 'furent arrestez par la nouvelle de ce funeste accident. Quelques uns d'eux se contenterent p.561 a. d'attendre qu'on leur envoyast de nouveaux ordres, '& les autres mirent par écrit les sentimens qu'ils avoient sur la foy: [de quoy nous n'avons point d'autre lumiere. S. Hilaire semble dire qu'il y en eut de ceux de France qui vinrent jusqu'en Bithynie & en Hil syn. p 124. 2.d. Phrygie où il estoit,]'puisqu'il dit qu'ils se contenterent de communiquer avec luy; & s'abstinrent depuis qu'ils furent sortis de Bar.355.§ 12. France, de la communion de tous les autres, 'ce que l'on raporte Soz.p.561.a.b. au temps du Concile indiqué à Nicomedie. 'Cependant Constance ne sachant à quoy se determiner, consulta Basile, qui aprés avoir loüé la pieté de ce Prince, & l'avoir consolé de la ruine de Nicomedie

Nicomedie par des exemples tirez de l'Ecriture, l'exhorta à haster la convocation du Concile, puisque les Evesques estoient
Note 61. déja en chemin,'& luy proposa "Nicée, croyant, dit Sozomene, b.
qu'il l'accepteroit d'autant plus, que ç'avoit esté son premier dessein d'y assembler le Concile. 'Et il semble qu'il ait eu aussi Thdrt.l.2.c.21. p.624.a.b. cette vuë, que la confusion de deux Conciles de Nicée, pourroit estre favorable pour effacer la gloire & l'autorité du premier. 'Le Concile fut donc indiqué à Nicée, & l'Empereur ordonna Soz.p.561.b.c| Ath.de syn.p. 869.d|874.c. que tous les Evesques s'y trouveroient au commencement de l'été [de l'an 359:]'Que ceux qui ne le pourroient pas, y envoieroient des Prestres ou des Diacres pour porter leurs sentimens, Soz.p.561.c. entrer dans les deliberations avec les Prelats, & former tous ensemble les mesmes decrets: & que l'on nommeroit ensuite dix deputez de l'Occident, & autant de l'Orient, pour luy venir raporter l'arresté du Concile, afin, disoit-il, qu'il vist aussi s'il estoit conforme aux Ecritures, & qu'il jugeast ce qu'il y auroit à faire.

'Mais lorsque tout le monde s'attendoit à voir un Concile Ath.de syn.p. 870.a.b|874.c. œcumenique à Nicée, on apprit tout d'un coup qu'il estoit divisé en deux. 'Sozomene dit que ce fut un artifice d'Ursace, Valens, Soz.l.4.c.16.p. 562.b.c. Germine, Eudoxe, Patrophile, & Acace, qui voyant que tous les Evesques estoient ou pour la foy de Nicée, ou pour celle d'Antioche qui estoit celle des Semiariens; & que s'ils estoient tous assemblez, ils ne pourroient manquer de condanner l'impieté d'Aece qu'ils suivoient eux mesmes, ils crurent qu'en divisant les Evesques, ils viendroient plus aisément à bout ou de toutes les deux assemblées, ou au moins de l'une des deux.'S. Athanase Ath.de syn.p. 873.874. rend à peu prés la mesme raison de la separation du Concile.[a]Les a Hil.fr.2.p.2. Evesques de France assemblez à Paris peu d'années aprés, nous apprennent encore qu'un des desseins que le diable & les heretiques eurent en cela, fut de tromper chacun de ces Conciles par les faux bruits qu'ils feroient courir de l'autre. 'S. Athanase Ath.p.870.b. remarque qu'on ne laissa pas de voir parmi ce desordre l'ordre de la sagesse de Dieu, qui veillant pour son Eglise, vouloit faire rendre un témoignage authentique à la verité par tous les Evesques d'Occident, & faire connoistre le trouble & la confusion que l'heresie qui regnoit dans l'Orient y avoit produit.

'Sozomene remarque que les Antoméens obtinrent cette separation, aidez tant par Eusebe grand Chambellan, qui estoit ami Soz.p.561.d. particulier d'Eudoxe & dans les mesmes sentimens, que par beaucoup de personnes de qualité qui suivoient la fortune de cet

c.17.p.563.a. eunuque. 'Constance s'y laissa aller par la consideration de la peine qu'auroient tant d'Evesques à faire un si long voyage, &
Sulp.l.2 p.162. des depenses qu'il seroit obligé de faire pour cela. 'Car c'estoit
164. luy qui les défrayoit.

[On sera sans doute surpris de voir ce nouveau credit que les Anoméens paroissent avoir, & dont on verra encore d'autres marques dans la suite, aprés qu'ils nous ont paru estre tout à fait sous les piez de Basile d'Ancyre & des autres Semiariens. On en peut raporter la cause au credit de l'eunuque Eusebe, ami particulier d'Eudoxe, comme nous venons de dire. Car cet habile courtisan, aprés avoir lassé Constance jetter son feu contre Eudoxe, ne manqua pas de moyens pour ramener bien-tost cet esprit leger & foible, dont, selon l'histoire, il disposoit plus abso-
Philg.l.4.c.10. lument que Constance ne faisoit de luy. Outre cela,] 'Philostorge
p.69 70. nous apprend qu'aprés le bannissement d'Eudoxe & des autres, Patrophile, Narcisse, & quelques autres avec eux, [comme Acace,] vinrent trouver Constance à Singidon en Mysie, [dont Ursace estoit Evesque, &"où Constance peut avoir esté au mois V.Constance § 47.
d'octobre au retour de son expedition contre les Limigantes.] Ils luy firent des plaintes de la conduite de Basile & de ses violences; de quoy ayant esté touché, il rappella les bannis, & ordonna les deux Conciles, l'un d'Occident à Rimini, l'autre en Orient dont le lieu ne fut pas sitost determiné. [Nous voyons en effet depuis ceci, que quoique Basile n'eust pas tout à fait perdu son credit,
Soz.l.4.c.24 p. neanmoins il n'estoit pas absolu comme auparavant.] 'Il fut
580.c. accusé d'avoir empesché le retour de ceux que l'Empereur avoit rappellez, [c'est à dire quelques uns d'eux,] en s'opposant pour cela aux magistrats & aux Evesques. [Ce fut apparemment par
Lucif de Ath.l. une suite du rappel d'Eudoxe,]que Constance commença à par-
1.p.977.c. ler de luy comme d'un docteur de la verité, prenant son heresie pour la foy sainte & Catholique.

[Mais il semble que les Anoméens aient esté obligez d'acheter leur grace aux depens d'Aece, & en le declarant nettement
Ath.de syn p. excommunié.] 'Car Saint Athanase reproche l'année suivante à
913.c.d. Eudoxe & à Acace qu'ils chassoient Aece comme heretique, quoiqu'il n'eust point d'autre doctrine qu'eux, se mettant peu en peine de se contredire honteusement, & de se combatre eux-mesmes, pourvu qu'ils pussent plaire à Constance, prests à changer autant de fois que le voudroient ceux qui les tenoient à leurs gages, & qui leur donnoient à manger. [Nous verrons neanmoins qu'Aece & Eunome avoient alors la liberté de se trouver à

Seleucie & à Constantinople. Ainsi il paroist qu'ils avoient esté rappellez d'exil. On n'en peut pas au moins douter pour Eunome, qui fut fait Evesque en l'an 360.

Pour revenir à la convocation du Concile, on ne voit pas qu'il y ait eu de la difficulté à choisir Rimini pour l'Occident. On hesita davantage pour l'Orient:]& comme on n'estoit pas encore resolu du lieu que l'on prendroit pour l'assembler, Constance ordonna aux Evesques de demeurer en attendant dans leurs Eglises, ou dans les lieux où ils se trouvoient. Il manda [en mesme temps]à Basile d'écrire aux autres Evesques, pour savoir où il seroit plus à propos de tenir le Concile au commencement du prim-temps suivant, ne jugeant pas qu'il le fallust faire à Nicée, à cause des pertes que tout ce pays avoit souffertes par le tremblement qui avoit ruiné une grande partie de la ville, & tué un grand nombre des habitans: Ce que Theodoret attribuë à une misericorde particuliere de Dieu, [qui ne voulut pas qu'on pust confondre la grand Concile de Nicée avec un conciliabule d'heretiques.] Soz.l.4.c.16 p. 561.d. Thdrt.l.2. c.21. p.623.624.

'Basile envoya la lettre de Constance dans toutes les provinces, '& écrivit luy mesme aux Evesques, pour les prier de luy mander en diligence le lieu qui leur agréeroit le plus. 'Mais ils ne purent s'accorder entre eux sur cela. 'Quelques uns proposerent la ville de Tarse; [a]mais ceux du parti d'Eudoxe & d'Aece la refuserent, [peut-estre à cause de Silvain qui en estoit Evesque. La mesme raison les put empescher d'accepter Ancyre, laquelle fut aussi proposée, puisque] 'S. Hilaire dit qu'il avoit appris qu'on devoit tenir des Synodes à Ancyre & à Rimini, où l'on feroit venir un ou deux Evesques de chaque province des Gaules. [La fin de cette année & le commencement de la suivante, se passerent dans cette negociation: & ainsi nous n'en verrons la conclusion & l'effet qu'en l'an 359.] Soz.p.561.d. p.562.a. a. Socr.l.2.c.39.p. 146.b. a Philsg.l.4.c.11. p.71. Hil.syn.p.124. 2.d.

'Ce fut durant ce temps-ci que S. Hilaire écrivit son livre des Synodes, pour servir de réponses aux lettres qu'il avoit receuës des Prelats de France, pour leur apprendre ce qui s'enseignoit dans l'Orient, afin que dans le Concile qui s'alloit tenir, ils pussent soûtenir la vraie foy sans ambiguité, & combatre dans les heretiques leurs veritables erreurs, & non celles qu'ils ne soûtenoient pas. 'Il paroist y reconnoistre les Evesques du Concile d'Ancyre pour veritablement orthodoxes, 'quoiqu'ils eussent condanné le terme de Consubstantiel: mais neanmoins il ne peut excuser cette condamnation, de quelque pretexte qu'on taschast de la couvrir. d.e. p.135 2.a. p.137.2.d.e.



ARTICLE LXXVII.

Nouvelle confession de foy faite à Sirmich, & datée.

L'AN DE JESUS CHRIST 359.

[NOUS avons laissé Basile d'Ancyre dans la peine de faire convenir les Orientaux d'un lieu propre pour les assembler.] 'Voyant enfin qu'il n'en pouvoit venir à bout, il s'en alla trouver l'Empereur qui estoit alors à Sirmich, & trouva auprés de luy George usurpateur du siege d'Alexandrie, Marc d'Arethuse, Valens, & quelques autres Evesques qui estoient pour leurs affaires particulieres. Là on convint que le Concile d'Orient se tiendroit à Seleucie dans l'Isaurie.

Soz.l.4.c.16.p.562.a.

[Mais il s'y passa une chose plus importante.]'Car Valens y fit faire & signer un nouveau formulaire [que nous pourrions conter pour le quatrienne de Sirmich, quoiqu'on le mette ordinairement pour le troisieme.] 'Ce nouveau formulaire rejettoit le mot de substance, & défendoit d'en parler desormais, parce, dit-on, qu'il n'estoit pas de l'Ecriture, & que le peuple qui ne l'entendoit pas, s'en scandalizoit. 'Il établissoit seulement *le Fils semblable au Pere selon les Ecritures*, 'ajoutant neanmoins à la fin, *semblable en toutes choses selon les mesmes Ecritures*. 'Car Constance qui estoit present, 'voulut qu'on le declarast *semblable en toutes choses*, & arresta par cette definition, disent les Semiariens, les mauvais desseins des heretiques. [Cependant comme, hors ce dernier mot, tout ce formulaire favorisoit les Anoméens, il y eut de grandes difficultez pour le conclure,]& la dispute dura jusques à la nuit 'qui precedoit la feste de la Pentecoste, [a]c'est à dire du 22 [au 23.[a]] jour de may, [b]Pasque ayant esté en cette année le quatrieme d'avril, [c]Marc d'Arethuse fut chargé de composer le formulaire[d] en latin, selon Socrate & Sozomene. [e]Il n'y avoit que fort peu d'Evesques à cette assemblée, [f]savoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germine de Sirmich, Hypatien d'Heraclée, Valens, [g]Ursace, & Pancrace de Peluse [qui estoit apparemment quelque Melecien;][h]outre divers Prestres & Diacres.

b.
Ath.de syn.p.876.a.
p.875.b.
p.876.a.
Hil fr.1.p.44.
Epi.73.c.15.p.862.a.b.
Hil.fr.1.p.44.
Epi.73.c.22.p.869.b.
a Ath.de syn.p.875.a.
b Buch.cycl.
c Hil.fr.1.p.44.
d Socr.l.2.c.37.p.132.d|141.d|
Soz.l.4.c.17.p.563.c.d.
e Ath.de syn.p.873.
f Epi.73.c.22.p.870.a|Socr.l.2.c.19.p.121.b.
g Hil.fr.p.44|
Socr.p.111.b.
h Epi.p.870.a.
i p.869.b.

[Il n'y eut guere moins de difficulté à signer ce formulaire qu'à le conclure.] [i] Marc d'Arethuse & les autres signerent simplement qu'ils croyoient & tenoient ce qui estoit porté par l'écrit. Mais Valens fit sa signature en ces termes: Tous les assistans savent comment nous avons signé l'écrit ci-dessus, & nostre

» religieux Empereur le ſçait auſſi, puiſqu'il a receu le témoignage
» que je luy ay rendu ſur ce ſujet de vive voix & par écrit.'Ayant c.
enſuite ſigné en ſa maniere, & ayant ajouté à ſa ſignature que le Fils eſt ſemblable au Pere, ſans dire *en toutes choſes*, montrant par là en quel ſens il entendoit cet écrit, l'Empereur s'en apperceut, & le contraignit d'ajouter *en toutes choſes*.'Mais Baſile qui ſe d.
doutoit qu'il y avoit encore quelque mauvais ſens caché ſous ces termes, pour s'en ſervir dans le Concile de Rimini, où il vouloit porter ce formulaire, declara par ſa ſignature, que quand il confeſſoit le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, il n'entendoit pas ſeulement quant à la volonté, mais auſſi quant à la ſubſiſtance, l'exiſtence, & l'eſtre meſme:'& que s'il y en avoit qui p.870.
diſſent qu'il eſtoit ſeulement ſemblable en quelque choſe, & non en tout, il les tenoit pour ſeparez de l'Egliſe Catholique, comme ne croyant pas le Fils ſemblable au Pere ſelon les Ecritures. Et quand ſa ſignature eut eſté luë, on la mit entre les mains de Valens.

[Baſile ne ſe contentant pas de cela, fit en quelque autre occaſion]'avec George de Laodicée, & d'autres Semiariens, une c 1.p.846.a.
expoſition de leur foy, que Saint Epiphane appelle une lettre, & qu'il a miſe aprés la lettre du Concile d'Ancyre'depuis l'article p.859|n. p.322.
12 de l'hereſie des Semiariens juſques au 23ᵉ, comme le P. Petau le montre fort bien dans ſes notes.'Baſile paroiſt avoir fait encore Ath.de ſyn.p.
quelque autre écrit ſur ce ſujet meſme, dont S. Athanaſe raporte 916.a.
un paſſage.

[Quoique cette troiſieme confeſſion de Sirmich, comme on l'appelle communément, fuſt aſſez mauvaiſe en elle meſme,]
'elle parut encore plus ridicule aux Catholiques, parcequ'on p.870.871.
s'eſtoit aviſé de la dater dans le titre du jour & de l'année qu'on l'avoit faite, ce que l'Egliſe n'a point accoutumé de faire dans les profeſſions de foy.'S. Athanaſe y reprend encore les Ariens p.871.b.
d'avoir donné à Conſtance dans ce titre, le nom de Roy eternel, eux qui refuſoient la qualité d'eternel au Fils de Dieu;'& d'avoir d.
mis ces mots audeſſus du titre, *Expoſition de la foy Catholique*; dans une piece où ils n'expoſoient que leurs blaſphemes,'auſquels ils p.875.a.
donnoient pour date le 22 de may 359,'au lieu que la foy Catholi- p.871.c.
que n'a point de date, parcequ'elle eſt audeſſus de tous les temps.





ARTICLE LXXVIII.

Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie: Constance écrit au premier.

Ath.de syr.p. 96,.c. 'CEPENDANT Constance ayant donné l'ordre pour assembler les Conciles de Rimini & de Seleucie, on vit courir de tous costez les lettres du Prince & des Prefets du Pretoire pour p 870.b.c. faire venir les Evesques. 'Surquoi S. Athanase avoue que luy & ceux avec qui il estoit, ne pouvoient retenir leur zele contre une chose si indigne, voyant avec regret qu'on assembloit ces Conciles sans necessité, qu'on troubloit sans sujet toute l'Eglise, & que les Ecclesiastiques alloient & venoient de tous costez pour savoir ce qu'ils devoient croire, comme s'ils n'en eussent pas esté instruits jusques alors. Ce qui, comme il remarque, estoit un grand sujet de scandale pour les catecumenes, & de risée pour Amm.l.21.p. 203. les payens. 'En effet, Ammien se moque de ces Evesques qu'on voyoit sans cesse par bandes sur les chemins, & il se plaint que cela avoit epuisé & ruiné le fond necessaire pour les voitures publiques.

Hil.syn.p.124.2. d. [On ne choisit pas pour ces Conciles] 'un ou deux Evesques de chaque province, comme on l'avoit cru l'année precedente; Sulp.l.2.p.164. 'mais il y avoit un ordre general pour y faire venir tous les Prelats. p.162. '& l'on envoyoit des officiers dans les provinces pour cet effet. p. 164. 'C'estoit l'Empereur qui fournissoit les voitures & tout ce qui p.162. estoit necessaire pour leur entretien. 'Mais ceux des Gaules & d'Angleterre crurent qu'il leur estoit honteux de rien prendre de l'Empereur, [afin d'en dependre moins,] & voulurent vivre à leurs depens. Il y en eut seulement trois d'Angleterre, qui n'ayant pas le moyen de faire cette depense, aimerent mieux la recevoir du Prince que de charger leurs confreres en acceptant l'offre qu'ils leur faisoient de contribuer chacun pour leur subsistance: ce que Sulpice Severe approuve fort, quoique d'autres le blasmassent.

Soz.l.4.c.17.p. 563.a.b. 'Constance manda aux Evesques de definir premierement ce qui regardoit la foy, & puis ce qui concernoit les differends particuliers des Evesques, & enfin de luy donner avis de tout ce qu'ils c.22.p.573.c.d. auroient fait, par dix deputez de chaque Concile. 'Mais d'autres fois il mandoit qu'on examinast avant toutes choses les plaintes & les affaires des Prelats.

[Nous parlerons premierement du Concile de Rimini,] 'qui commença le premier;[& nous passerons de là à Seleucie. La ville de Rimini, dite par les Latins *Arminum*, est sur le bord de la mer Adriatique dans la Romagne. Le nombre des Evesques qui s'y trouverent se marque assez differement : mais "on peut s'arrester à ce que dit] 'S.Athanase en deux endroits, qu'il s'y en trouva 400 & davantage.[a]Il est suivi par Sulpice Severe,[b]& par Sozomene. [c]Ils estoient assemblez de l'Illyrie, de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, des Gaules, & de l'Angleterre.

c.17. p.563.b.c. — Note 63. — Ath.de s.n.p. 874.c|908.b. — a Sulp.l.2.p.162. — b Soz.p.563.c. — c Sulp.p.162.

'Le plus celebre entre les Catholiques, fut Restitute Evesque de Carthage, que l'on peut conjecturer y avoir presidé. 'Entre ceux de France, on nomme S.Phebade d'Agen, & Saint Servais de Tongres. 'Grecien Evesque de Cagli [au Duché d'Urbin,] y parut aussi.'S.Jerome parle d'un Musone Evesque de la province de Byzance,[d]ou plutost de la Byzacene,[e]auquel il dit que tout le monde cedoit à cause de son âge : [f]& il n'est pas impossible que ce soit le mesme qui est appellé Ancien ou Primat de la Byzacene en l'an 397. [g]Nous savons encore les noms de quelques autres, [mais nous ignorons leurs evesches.] [h]Entre les heretiques qui y estoient bien au nombre de 80, [i]il y avoit Ursace, Valens, Germine, Caius, [k]Migdone, Megase; [tous d'Illyrie :] Epictete de Civita-Vecchia,] [l]Auxence [de Milan;] & "Demophile [de Berée en Trace, quoiqu'il semble qu'il eust dû estre plutost à Seleucie.]

Hil.fr.2.p.46. — Sulp.p.166. — Hil.fr.2.p.46. — Hier. in Luci. p.143.2. — d Hil.fr.pr.p. 20.1. — e Hier.in Luci. p.143.a. — f Hil.fr.pr.p. 20.2. — g fr.2 p.36. — h Sulp.p.163. — i Hil.fr.2.p.34. — k p.37. — l Ath.de syn.p. 874.c. — Note 64.

'Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] eut ordre de Constance d'estre present au Concile '& de ne point laisser aller les Evesques qu'ils ne fussent tous tombez d'accord touchant la foy. On luy avoit promis le Consulat en cas qu'il en vist à bout; [& comme il fit trop bien réussir le malheureux dessein de Constance,]'il fut en effet Consul deux ans aprés, mais il fut relegué dés l'année mesme à Verceil, [aprés que Constance fut aussi mort dans la mesme année.]

Hier.p.143.2. — Sulp.p.162. — Amm.l.21.p. 206.

'Nous avons une lettre de Constance aux Evesques d'Italie qui s'assemblerent [depuis] à Rimini, selon le titre.'L'adresse est en general, aux Evesques; mais l'on voit qu'elle regarde tous ceux qui se devoient trouver à Rimini. Constance y renouvelle les ordres qu'il avoit déja donnez, que l'on y traitast les choses qui regardoient la foy, l'unité, & l'ordre de l'Eglise. Mais il ne veut pas que l'on y parle touchant les Evesques d'Orient, declarant nul tout ce qui s'ordonneroit sur ce sujet, & pretendant que s'il y avoit quelque chose à discuter avec eux, les dix legats qu'ils

Hil.fr.2.p.43. — p.44.

luy envoieroient, le pourroient faire suffisamment. [Il craignoit peut-estre que les Occidentaux ne voulussent parler pour Saint Athanase ;] 'au moins Socrate & Sozomene nous assurent que les Ariens ne jugerent pas à propos de parler de luy à Rimini, 'quoique Julien le Pelagien écrive que tous les Evesques, hors sept, y consentirent à sa condannation. [a]La lettre de Constance est datée du 27 may de cette année,[& ainsi avant le commencement du Concile, puisque Germine, Ursace, & Valens, estoient encore à Sirmich la nuit du 22,] 'outre que le Concile s'estant terminé fort promtement jusqu'à l'envoi des deputez, [b]qui ne se fit qu'aprés le 21 de juillet,[il ne peut avoir commencé que dans ce mois mesme.

Soz.l.4.c.17 p. 563.c|Socr.l.2. c.37.p 132.b. Aug.op imp.l.1. c.75.p.27. 2.d.e. a Hil.fr 2.p.45. Ath.de syn.p. 880.b. b Hil.p.46.

ARTICLE LXXIX.

Le Concile de Rimini autorise la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs personnes.

Sulp.l 2. p.168. 'QUAND les Evesques furent tous à Rimini, ils se diviserent en deux: Les Catholiques eurent l'eglise pour leurs assemblées [ecclesiastiques,] & les Ariens firent leur eglise d'un lieu qu'on avoit exprés laissé vide.

Soz.p.563 c. 'Lorsque l'on commença à traiter de la foy, [c]& que tous les autres Evesques ne prenoient pour fondement de leurs discours que les saintes Ecritures; 'Ursace & Valens assistez de Germine, Auxence, Caius, & Demophile, parurent avec un papier en main, qui estoit la troisieme confession de Sirmich avec sa date; & ils la lurent devant tout le monde. 'Ils representerent qu'elle avoit eu l'approbation de l'Empereur, & qu'ainsi il la falloit recevoir, '& se contenter de celle là, sans se mettre en peine de tous les autres Concile, '& de toutes les autres formules, [d]& sans demander aussi rien de plus aux heretiques, ni se mettre si fort en peine de penetrer leur sens: 'depeur que cette discussion ne causast trop de divisions & de troubles: Qu'aussi-bien il estoit meilleur d'exprimer la verité de la foy d'une maniere plus simple & plus grossiere, sans introduire de nouveaux termes qui sentoient les chicaneries de la logique: 'par où il estoit visible qu'ils attaquoient le mot de Consubstantiel, pour introduire leur expression de semblable en toutes choses,[ou plutost une confusion qui donnast lieu à l'établissement de la doctrine des Anoméens:] 'Et ils ajoutoient en effet, qu'il n'estoit pas raisonnable de troubler

c Ath.de syn.p. 874.c. c.d|Soz.p.563.c. Soz.p.563.d. Ath.p.874 d. Soz.p.563.d. d Ath.p.874.d. Soz.p.563.d. p.564.a. Thdrt.l.2. c.15. p.511.c.

bler & de dechirer toute l'Eglise pour deux mots qui n'estoient pas seulement de l'Ecriture.

'Ils s'imaginoient par là abuser de la simplicité des Occidentaux. [Mais leur simplicité estoit éclairée & fortifiée par l'Esprit de Dieu. On ne voit pas ce que le Concile leur répondit d'abord : Il est certain seulement] 'qu'on ne fut pas long-temps à reconnoistre leur malice. Car les Evesques ayant proposé d'anathematizer l'heresie Arienne avec les antres, tout le monde s'y accorda, hormis ceux de la faction d'Ursace & de Valens. 'Ce qui fit voir bien clairement qu'ils n'avoient point d'autre dessein que de ruiner ce qui avoit esté fait à Nicée, pour établir leur heresie. Ainsi les Peres se plaignirent hautement de leur fourberie, & declarerent qu'ils n'estoient pas venus là pour y apprendre ce qu'ils devoient croire, puisqu'ils en estoient fort bien instruits, mais pour s'opposer à ceux qui combatoient la verité, & qui introduisoient des nouveautez dans la foy. Que si les autres ne faisoient que commencer à avoir la foy ; ('car on avoit esté extremement choqué de voir une confession de foy datée,) 'ils ne pouvoient pas seulement estre Clercs, puisqu'ils n'en estoient qu'à leur catechisme. Que s'ils estoient dans la mesme disposition qu'eux, ils devoient donc aussi anathematizer avec eux toutes les heresies, & s'arrester à ce que les Peres leur avoient laissé ; en se contentant du Concile de Nicée, pour oster le pretexte d'assembler toujours de nouveaux Conciles.

c.
Ath. de syn. p. 876. a. b | ad Afr. p. 934.
de syn. p. 876. b. c.
Soz. p. 564. d.
Ath. p. 876.

'On fit lire les professions de foy de tous les heretiques pour les condanner, & celle du Concile de Nicée pour l'approuver. 'Ce que les Peres firent tous d'un commun accord. [a]Nous avons encore un acte dressé & souscrit par le Concile pour condanner toutes les heresies en general, & celle d'Arius en particulier, contre laquelle cet acte contient divers anathemes. 'On declara mesme que la profession presentée par Ursace & Valens, estoit tout à fait contraire à la foy de l'Eglise, & qu'on ne pouvoit dutout l'approuver. 'On resolut aussi unanimement de confirmer ce qui avoit esté fait à Nicée, sans y ajouter quoy que ce fust. 'Nous avons l'acte qui en fut dressé, & signé de tous les Catholiques, 'où il est dit entre autres choses, que l'Ecriture nous ayant appris en divers endroits le terme & le sens du mot de substance, il demeurera dans toute son autorité & son usage ordinaire.

Soz. p. 564. b.
Ath. p. 876.
a Hil. fr. 2. p. 47. 48.
p. 46 | Ath. de syn. p. 880. a.
p. 876. d.
Hil. p. 46.
p. 45.

'Valens ni ceux de sa faction ne voulurent rien faire de toutes ces choses. 'Voyant neanmoins tous les Evesques opposez à leurs malheureux desseins, ils se transporterent à l'assemblée des

Ath. p. 876. d.
p. 878. c.

Catholiques, dit S. Athanase, comme pour écrire quelque chose de nouveau; mais on ne fut pas long-temps sans reconnoistre leur malice. [Il semble donc que les Ariens aient tenu d'abord leur assemblée à part, se contentant de faire proposer par des deputez ce qu'ils avoient à dire, & que voyant qu'on rejettoit leur confession datée, ils soient venus tous ensemble faire quelques nouvelles propositions; surquoi neanmoins nous n'avons point d'autre lumiere.] 'Socrate semble dire qu'il presenterent deux confessions de foy. [Mais il est si embarassé sur ce point, qu'on ne peut rien fonder sur luy.

Soz.l.2.c.37.p.123.c.d.

Quoy qu'il en soit donc de tout ceci,] 'le Concile aprés avoir usé envers les Ariens de toute la tolerance & la patience possible,[a] fut enfin obligé de les condanner comme des ignorans, des fourbes, & des heretiques, de les declarer heretiques, & de les deposer 'de vive voix en leur presence; [b]& cette declaration fut ensuite signée de tout le monde[c] le 21 de juillet, à la requisition de Grecien Evesque de Cagli. Nous avons en latin dans les fragmens de S. Hilaire,'& en grec dans S. Athanase, l'acte de cette requisition, & du consentement que tous les Evesques y donnerent.'L'assemblée y est qualifiée un Concile general. Ceux qui y sont condannez nommément, sont Ursace, Valens, Germine, & Caius. On y joint quelquefois Auxence, [& Demophile; "mais il y a de la difficulté.] Note 65.

Ath.de syn.p.879.d. a p.876.d. p.880 a. b a.b. c Hil.fr.2.p.46. Ath.p.879.880 p.879 d.

'Il y a quelque apparence que l'on parla dans le Concile, de la condannation de Libere par Potame & Epictete.

Hil.fr.1.p.36.

ARTICLE LXXX.

Le Concile depute à Constance, qui s'efforce de lasser les Peres par ses delais.

'TOUTES choses s'estant ainsi terminées fort promtement à Rimini, parceque tous les Evesques [Catholiques] estoient fort unis dans les mesmes sentimens; il ne restoit plus qu'à envoyer des deputez à Constance, 'qui quitta cette année Sirmich & l'Illyrie,'où il estoit encore le 18 de juin,[d] pour aller à Constantinople donner ordre aux affaires de l'Orient, extremement troublées par la crainte des Perses qui y forcerent cette année la ville d'Amide dans la Mesopotamie. 'Les Catholiques luy envoyerent donc dix deputez, & les Ariens firent la mesme chose de leur costé. 'Mais les premiers choisirent de jeunes

Ath de syn.p.880.b. Amm.l.19.p.150 Cod.Th.11.t.30.l.28.p.248. d Amm.l.19 p.150. Sulp.l.2.p.163. Mar.& F.p.24.25. Sulp.p.163.

Evesques peu instruits & peu prudens;& les Ariens au contraire envoyerent des deputez extremement fins & rusez, qui avoient bien de l'esprit, & qui estoient habiles dans toutes les subtilitez de leur perfidie. [Nous n'en savons pas les noms.] 'Mais S. Athanase dit generalement que les heretiquez deposez furent aussi-tost trouver Constance.'Entre ceux des Catholiques dont nous avons les noms, on ne peut remarquer que Restitute de Carthage qui paroist comme le chef. Ath.ad Afr.p. 934.b. Hil.fr.2.p.36.

'Le Concile leur donna ordre, 1°, de défendre la verité par les témoignages de l'antiquité; 2°, de faire voir à Constance que de violer en quelque chose la verité & la justice, ce n'estoit pas le moyen d'établir la paix, comme les Ariens le luy faisoient entendre, mais que c'estoit mettre partout la division & le trouble: 3°,'de ne communiquer en aucune sorte avec les Ariens, mais de renvoyer tout au Concile sans s'engager à rien: 4°, 'de ne changer quoy que ce soit de ce qui avoit esté ordonné dans l'assemblée. Ath.de syn.p. 878.d|879.a. Sulp. p.163.164. Ath.de syn.p. 930.d.

'Le Concile écrivit en mesme temps à Constance une excellente lettre qui se trouve dans tous les historiens, c'est à dire dans S. Athanase, dans S. Hilaire, dans Theodoret, dans Socrate, dans Sozomene; '& S. Ambroise la cite. [a]Elle fut écrite en latin, [& neanmoins le texte grec de S. Athanase est plus clair que le latin que nous en avons dans S Hilaire.[b]Les Peres y témoignent qu'ils n'avoient rien trouvé de plus propre pour assurer la foy, que de s'attacher au symbole de Nicée, dont ils font un bel eloge, sans y ajouter ni diminuer quoy que ce soit; 'tous les efforts que Valens & les autres avoient faits, n'ayant servi qu'à faire connoistre les mauvais desseins & l'impieté de ces personnes qu'ils avoient esté contraints de separer de leur communion, & à les affermir eux mesmes dans leur resolution de ne rien innover du tout.'Ils prient ensuite l'Empereur d'ecouter favorablement ce que les deputez qu'ils luy envoient, avoient à luy dire de leur part, '& de leur permettre de retourner à leurs Eglises. 'Voilà ce que les Catholiques manderent à Constance par leurs deputez. p.877| Hil.fr.2. p 33|Thdrt.p. 611| Socr.l.2.c 37.p. 136.c|Soz.l.4.c. 18.p 564. Amb. de fide,l. 1.c.9.p.126.c. a Ath.de syn. p.876.d. b p.877.878. p.878. p.878.879. p.879. Socr.l.2. c.37 p. 139.a.

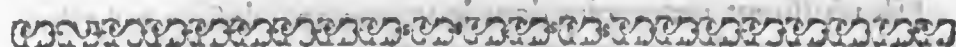
'Mais Ursace & Valens, avec les autres deputez Ariens, ayant fait plus de diligence que ceux du Concile,'se rendirent aisément maistres de l'esprit de l'Empereur, 'qui outre l'inclination qu'il avoit déja pour l'Arianisme,'put bien encore se tenir offensé du mepris que le Concile avoit fait d'un formulaire dressé en sa presence & avec sa participation.'Ainsi il fit toutes sortes d'honneurs à ces deputez heretiques, '& les receut avec beaucoup d'amitié, comme des gents de son parti. a|Soz.l.4.c.19. p.567.d. c Sulp.p.163. Socr.p.139.a. Soz.p 567.d. d|Socr p.139.a. Mar.& F p.25.

Thdrt.l.2.c.15. p.614.b.c. 'Au contraire, quand ceux du Concile furent arrivez, ses officiers prirent leur lettre, & la luy porterent, mais ne voulurent pas seulement les faire parler à luy, disant qu'il estoit occupé aux affaires de l'Etat. Socr. p.139.a.b. 'Il les traina ensuite long-temps sans leur faire aucune réponse; & prenant pretexte d'un voyage qu'il avoit à faire contre les barbares, il les fit demeurer à Andrinople jusqu'à son retour. Il écrivit neanmoins au Concile de Rimini, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit pu encore voir ses deputez, ni examiner ce qu'ils avoient à luy dire; de quoy il alleguoit les raisons que nous avons dites, y ajoutant qu'il falloit apporter aux choses de Dieu un esprit degagé de tous les soins de la terre; & priant les Peres de vouloir bien attendre qu'il eust cette commodité, afin qu'ils pussent achever une affaire de si grande importance pour l'Eglise. Ath. de syn. p. 930. 'Saint Athanase ajouta cette lettre à son traité des Synodes aussi-tost qu'il en eut eu connoissance, a p.929.d. *& il y fait remarquer la finesse criminelle du tres impie Constance, comme il l'appelle. p.930 a. 'Constance y conte vingt Evesques deputez, [joignant apparemment ceux des Ariens avec les autres, & voulant faire accroire qu'il les avoit tous traitez de mesme.]

Thdrt.p.614.c. 'Ce Prince affectoit à dessein toutes ces longueurs, dans l'esperance que les Evesques ennuyez de demeurer si long-temps à Rimini separez de leurs Eglises, cederoient enfin à sa volonté, & abatroient eux mesmes le rempar qu'ils avoient elevé contre l'heresie, c.16.p.615.c. 'en refusant d'abandonner les termes de substance & de consubstantiel. c.15 p.614. c.d| 615. 'Il ne put neanmoins rien gagner pour lors; & ces genereux défenseurs de la foy ne firent autre chose dans la réponse qu'ils luy écrivirent sur sa lettre, que de renouveller la priere qu'ils luy avoient déja faite d'ecouter favorablement leurs deputez, & de leur permettre de s'en retourner en leurs Eglises avant l'hiver; à quoy ils ajouterent une nouvelle protestation, qu'ils ne pouvoient se departir aucunement de tout ce qu'ils avoient fait. Les termes de cette lettre raportez par Theodoret, Ath. de syn. p. 930.931|Socr.p. 139.d. sont tout differens de ceux qui sont dans Saint Athanase & dans Socrate. On voit que ce sont deux traductions d'un mesme original latin.

[Ce fut assez vraisemblablement durant ces delais affectez par les Ariens pour lasser la patience des Catholiques,] Cod.Th.16.t.2. 15.p.42. 'que le Concile de Rimini traitant des privileges de l'Eglise & du Clergé, demanda à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Eglise, fussent libres de tous les imposts, & de toutes les charges publiques: Ce que Constance declare dans une loy donnée V.Constance § 57.

le trentieme juin de l'année suivante, avoir déja accordé par une autre.



ARTICLE LXXXI.

Les deputez du Concile de Rimini cedent à Constance & aux Ariens; & aprés eux presque tous les Evesques du Concile.

'SOCRATE dit que les Evesques du Concile ayant encore attendu quelque temps aprés la lettre dont nous venons de parler, sans recevoir aucune réponse de l'Empereur, se retirerent en leurs Eglises, & aprés cela il ne parle plus dutout du Concile de Rimini. [Nous souhaiterions que la verité nous permist de le suivre, & de terminer ici l'histoire de ce Concile. Nous en ferions l'un des plus illustres & des plus saints Conciles de l'Eglise, puisque jusques ici il n'a fait que soutenir la verité combatuë par l'artifice des méchans Evesques & par l'autorité de la puissance imperiale; ce qui ne se trouve peut-estre dans aucun de ceux que l'Eglise revere le plus. Mais il faut suivre ce que nous trouvons dans les meilleurs auteurs de l'histoire, qui nous apprennent avec Saint Hilaire,] 'que Constance changea enfin la foy des Occidentaux en impieté, en les tenant toujours renfermez dans une ville; qu'il les epouventa par ses menaces; qu'il les affoiblit par la faim qu'il leur fit souffrir; qu'il les abatit par les rigueurs, de l'hiver [qui estoit proche;] & qu'il les corrompit par ses artifices. 'Baronius croit seulement que S. Gaudence Evesque de Rimini mesme, & quelque peu d'autres, se retirerent. [Mais une chose de cette nature doit estre mieux fondée] que sur des actes qu'on ne nous donne point.

Socr. l. 2. c. 37. p. 140. b.

Hil. in Const. l. 1. p. 113. 2. d.

Bar. 359. § 60.

[Nous nous contenterons donc de suivre le recit de Theodoret, qui nous apprend] 'qu'aprés que le Concile de Rimini eut écrit la lettre dont nous venons de parler, les Ariens ayant de nouveau aigri l'esprit de Constance, firent venir malgré eux une partie des Evesques, (c'est à dire les deputez,) à une ville de Thrace 'nommée Nicé ou Nice, [a] & mesme Nicée dans S. Hilaire, & qui s'appelloit auparavant Ustodizo. C'est apparemment la ville que Sanson appelle Ostudizus, & qu'il place à quelques lieues d'Andrinople à l'Orient. 'Ils affecterent ce lieu, afin que le formulaire qu'ils avoient envie d'y faire recevoir, portant le nom de Nicé, fust aisément pris par les simples pour le symbole du grand Concile de Nicée en Bithynie. Mais ils ne tromperent

Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. c.

c | Socr. p. 141. b.

a Hil. in Aux p. 122. 1. d | fr. 2. p. 36.

Socr. p. 141. b.

pas beaucoup le monde par cette equivoque, & ils ne firent que se faire moquer d'eux.

[Ils réussirent neanmoins dans leur principal dessein, qui estoit d'abatre la constance des deputez du Concile.] 'Car les ayant long-temps tourmentez par divers delais, '& les ayant trompez par leurs finesses; attirez par l'esperance des faveurs du Prince, intimidez par les menaces de sa colere, affoiblis par les violences qu'ils leur firent, [a] & abusez par la fausse assurance qu'ils leur donnerent, que les Orientaux avoient supprimé le mot de substance, 'ils obligerent enfin ces Evesques à casser ce qu'ils avoient saintement établi, & à approuver ce qu'ils avoient condanné comme impie, parcequ'ils craignoient de souffrir l'exil pour le Fils de Dieu, & qu'ils prenoient leur satisfaction dans le repos de leur pays & dans les malheureuses possessions de leurs Eglises. 'Ils les obligerent, dis-je, à communiquer avec eux, [b] & à consentir à l'abolition des mots de substance & de Consubstantiel, en recevant une confession de foy entierement conforme à la troisieme de Sirmich, hormis qu'elle declare le Fils semblable au Pere, sans ajouter *en toutes choses*, 'qu'elle défend le mot d'hypostase, selon le texte de S. Athanase, [c] & comme ce Saint l'a lu & l'a entendu, [d] & qu'elle anathematize toutes les heresies contraires à ses definitions. [Nous l'appellerons le formulaire de Nicé ou de Rimini, parcequ'il y fut aussi receu,] quoiqu'il ait esté fait "à Constantinople par les Ariens [de l'Occident, & par ceux] de l'Orient qui estoient déja revenus de leur Concile de Seleucie. [C'est celui qu'on a ensuite fait signer partout, & qui a rendu toute la terre Arienne, selon l'expression de S. Jerome: "Il fut fait originairement en latin.]

'Nous avons un acte daté du dixieme octobre de cette année à Nicé, par lequel Restitute de Carthage & ses compagnons, declarent qu'ils ont déja signé ce formulaire, cassent toute ce qui s'estoit fait à Rimini, & embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius. 'Cet acte porte en teste les noms de quatorze Prelats, [soit qu'il y eust avec eux quelques deputez des Ariens, ou que le Concile eust envoyé quatre Evesques porter sa seconde lettre à l'Empereur, ou pour quelque autre raison que nous ignorons. 'C'est ainsi, dit Saint Ambroise, qu'aprés que le Concile de Rimini eut autorisé la veritable foy, ce jugement fut changé par les finesses & les ruses des heretiques; & cela vint de ce que quelques uns voulurent disputer de la foy dans le palais. 'S. Athanase donne le nom de synode à cette assemblée de Thrace,

Mar. & F. p. 25. | Ib | Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. c. | Hil. in Aux. p. 222. 1. c | Ath. ad Afr. p. 934. b. c. | a Hil. fr. 2. p. 2. 3. | Mar. & F. p. 25. | Sulp. l. 2. p. 165. | b Ib | Thdrt. p. 615. c. | Ath. de syn. p. 906. c | 905. c. | c ad Afr. p. 934. d. & alibi. | d de syn. p. 906. | d | Hil. fr. 1. p. 55. | Ath. de syn. p. 905. c. | NOTE 66. | V. la note 66. | Hil. fr. 2. p. 36. 37. | p. 36. | Amb. ep. 13. p. 105. a. | Ath. ad Afr. p. 941. b.

'On laissa ensuite retourner à Rimini les deputez du Concile; Sulp.p.165.
& Constance,'qui ne se contentoit pas d'avoir abatu dix Evesques Mar.& F p.26.
s'il ne renversoit aussi tous les autres, envoya à Rimini,'& manda Sulp.p.165.
au Prefet [Taurus] de ne point laisser aller les Evesques jusqu'à ce qu'ils eussent tous signé la mesme confession de foy que leurs deputez; Que s'il y en avoit qui resistassent avec plus d'opiniatreté que les autres, il les envoyast en exil, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze.'Il écrivit aussi aux Evesques, pour Hil.fr.p.37.
leur ordonner de supprimer les mots de substance & de consubstantiel, 'traitant fort injurieusement ceux qui avoient deposé Ath. ad Afr. p. 934.b.
les Ariens, & les menaçant de ne les point laisser retourner à leurs Eglises [jusqu'à ce qu'ils luy eussent obeï.]

'Ceux qui avoient des auparavant embrassé le parti de l'Arianisme, ne témoignerent que de la joie & des actions de graces Hil.fr.2.p.37.38.
pour une lettre si honteuse, & qu'une obeïssance humble & aveugle pour des commandemens si criminels. Et ce furent les seuls sentimens qu'ils exprimerent dans la lettre qu'ils récrivirent à Constance. 'Mais comme on ne vouloit point les laisser p.39.
sortir de Rimini [que les autres n'eussent aussi signé,] ils conjurerent l'Empereur d'écrire à Taurus de leur accorder la liberté
1. qu'ils avoient si bien meritée. Ils écrivirent en mesme temps [1] aux Evesques d'Orient, pour les assurer qu'ils estoient dans la mesme foy qu'eux, & qu'ils y avoient toujours esté. Nous n'avons que le lettre à l'Empereur, [qui est bien la piece du monde la plus lasche & la plus infame. Nous l'attribuons non à ceux qui tomberent, comme nous verrons bientost, mais à ceux qui avoient toujours fait profession de l'Arianisme, tant parcequ'ils l'assurent eux mesmes, qu'à cause qu'ils traitent d'heretiques ceux qui n'avoient pas signé, n'y ayant point d'apparence que ceux qui signerent par foiblesse, eussent voulu écrire une lettre semblable à celle-ci. On le peut encore juger par] 'Epictete l'un des quatre p.37.
nommez à la teste de cette lettre. Pour Valens qui y est aussi, [il n'est pas necessaire que ce soit celui de Murse. Voilà donc ce qui se fit du costé des Ariens,] 'qui commencerent par le retour des Sulp.p.166.
legats à l'emporter sur les autres, & les chasserent mesme de l'eglise pour s'en emparer.

[Pour ce qui est des Catholiques, ils témoignerent d'abord quelque generosité,] '& ils refuserent la communion à leurs p.165.166.
deputez, quoiqu'ils protestassent de la violence que l'Empereur leur avoit faite. 'Ils se trouverent neanmoins fort embarassez de p.166.

1. *ad Archiepiscopos nostros.* Il faut sans doute *Coepiscopos.*

ce qu'ils avoient à faire, & enfin la pluspart s'estant affoiblis peu à peu, soit par la foiblesse & l'inconstance de leur esprit, soit par le chagrin de se voir retenus si long-temps hors de leur pays, ils rendirent les armes à leurs adversaires: & dès que les esprits furent une fois ebranlez, on courut à l'autre parti avec tant de foule & de chaleur, que le nombre des Catholiques se trouva reduit à vingt.

Soz.l.4.c.19.p.569.b.c. 'Sozomene raporte que les Ariens pour vaincre plus aisément la resistance des Orthodoxes, leur envoyerent secrettement quelques personnes de leur cabale, qui sous pretexte de faire les conseillers & les mediateurs, leur venoient representer qu'il estoit bien fascheux de voir tous les Evesques divisez les uns des autres pour un mot, vu qu'il estoit si aisé de couper toute la racine de ces troubles, en luy en substituant un autre: Que jamais on n'auroit de paix avec l'Orient qu'en supprimant le mot de substance. 'Le Concile ceda à cette raison, qui neanmoins estoit tout à fait fausse, 'puisque les Orientaux tenoient presque touts le Fils ou consubstantiel, ou semblable en substance.

b.c|Hil.fr.2.p.3. Soz.p.569.570.

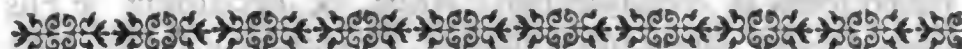
Ruf.l.1.c.21.p.247|Aug.op.imp.l.1.c.76.p.28,1.a.b. 'Les Ariens qui estoient subtils & fourbes, surprirent encore par une autre voie l'ignorance & la simplicité des Occidentaux. Car ils leur demanderent si c'estoit la Consubstantialité ou JESUS CHRIST qu'ils adoroient; & par cette opposition ridicule qui les obligeoit de répondre avec quelque sorte d'execration, que c'estoit en JESUS CHRIST qu'ils croyoient, & non en la Consubstantialité, ils leur rendirent odieux ce terme qu'ils n'entendoient pas assez, & les obligerent à l'abandonner; & ensuite à se resoudre de communiquer avec eux. 'On pretend aussi qu'ils cederent à la crainte d'estre appellez Athanasiens: Car les Ariens donnoient quelquefois ce nom aux Catholiques, avec celui d'Homoousiens ou Consubstantialistes. 'Il y en eut quelques uns, dit Rufin, qui ne tomberent pas par ignorance, [mais par foiblesse.]

Aug.op.imp.l.1.c.75.p.27.2.c.

Ruf.p.247.

Mar. & F.p.30.31. 'Le Prestre Marcellin represente fort bien la grandeur de la faute que commirent ces Evesques, & le prejudice qu'ils firent à l'Eglise par leur lascheté. [L'histoire n'exprime pas nettement quelle fut la faute de ces Evesques; mais on ne peut douter qu'elle n'ait esté la mesme que celle de leurs deputez, d'abandonner ce qu'ils avoient fait pour la verité, de recevoir dans leur communion Ursace, Valens, & les autres qu'ils en avoient exclus, & "de signer le formulaire de Nicé.] Note 67.

ART.LXXXII.



ARTICLE LXXXII.

Saint Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, se laissent tromper par les Ariens.

'IL y avoit encore, ainsi que nous avons dit, vingt Prelats qui defendoient la verité; & plus leur nombre estoit petit, plus ils sembloient invincibles, surtout S. Phebade & S. Servais qui paroissoient les plus genereux de tous. Comme ces 20 Evesques avoient esté inebranlables aux menaces, & à toutes les vaines terreurs, Taurus eut recours aux prieres pour les flechir; & les abordant avec larmes, il les conjura de prendre des resolutions plus douces & plus moderées; Qu'il y avoit déja "plusieurs mois que les Evesques estoient enfermez dans une ville; Qu'ils estoient accablez de pauvreté,& consumez par la rigueur de l'hiver, sans pouvoir esperer la permission de sortir s'ils ne cedoient: Que sans cela on ne verroit jamais de fin a cette affaire: Qu'ils devoient imiter l'exemple de la pluspart de leurs confreres, & se rendre au moins à l'autorité du plus grand nombre. Phebade répondoit à cela, qu'il ne pouvoit se resoudre à accepter une profession de foy faite par les Ariens, & qu'il aimoit mieux souffrir l'exil & tous les supplices imaginables. Sulp.l.2, p.166. Note 68.

'Cette contestation dura quelques jours, & l'on ne voyoit aucune apparence de paix; 'jusques à ce que Phebade mesme commença insensiblement à se relascher & à s'amollir, & enfin se laissa tout à fait vaincre par une proposition qu'on luy fit. Car Valens & Ursace luy remontrerent qu'on ne pouvoit sans crime rejetter une proposition de foy tres Catholique, produite, disoient ils faussement, par les Evesques d'Orient, & qui avoit l'Empereur mesme pour auteur; Que jamais les disputes ne finiroient si ce qui estoit approuvé de l'Orient estoit rejetté de l'Occident: Qu'enfin, si le formulaire dont il s'agissoit ne leur paroissoit pas assez clair, ou assez formel, ils pouvoient y ajouter ce qu'ils voudroient, & qu'eux de leur part estoient prests d'y consentir Une proposition si plausible fut receuë de tout le monde avec joie, & les Catholiques qui vouloient terminer l'affaire par quelque moyen que ce fust, n'oserent pas s'y opposer. Ibid. p.167.

'On commença donc à produire des professions de foy dressées par Phebade & par Servais, [qui sont assurément les anathemes que nous allons raporter tirez de S. Jerome.] Ces professions de Ibid.

foy portoient la condamnation d'Arius, & declaroient le Fils egal à son Pere, sans commencement, & sans aucun temps. Mais lorsqu'on les dressoit, Valens, comme pour y contribuer de sa part, dit qu'il falloit mettre que le Fils n'estoit pas une creature comme les autres creatures. Et cette proposition cachoit tout son venin. Car sous ce pretexte de distinguer le Fils d'avec les creatures, elle en faisoit une veritable creature, relevée seulement audessus des autres. On ne s'en apperceut pas neanmoins pour lors. Les Prelats qui avoient la simplicité [de la colombe,] mais non l'adresse du serpent, crurent avec trop de facilité. En cherchant comme des oiseaux imprudens la nourriture de la foy, ils ne reconnurent pas le piege qu'on leur dressoit; & en courant à la verité, ils tomberent dans la fosse de l'heresie, où les autres les poussoient par leurs fourberies.

Amb. de fide, l. 3. c. 7. p. 159. k.

Sulp. p. 167.

'On conclut ainsi l'accord, où il sembloit que personne ne fust ni victorieux, ni vaincu, le formulaire estant pour les Ariens, & les professions [ou les anathemes] qu'on y avoit ajoutez estant pour les Catholiques, à l'exception de celui que Valens y avoit glissé. Il n'y avoit ce sembloit rien de si conforme à la pieté, ni de si digne d'un serviteur de Dieu, que de suivre l'unité, & de ne se diviser point de la communion de tout le monde. La profession de foy qu'on signoit, n'avoit rien en apparence qui fust absolument impie & sacrilege. C'estoit, "comme nous avons dit, celle de Nicé. a La suppression mesme du mot de substance paroissoit assez raisonnable, & au moins il ne sembloit pas que des Evesques se dussent mettre fort en peine d'un mot dont ils avoient mis le sens à couvert & hors d'atteinte.

Hier. in Luci. p. 142. d.

Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. 616.

a Hier. p. 143. a.

V. la note 67.

Ibid.

'Il y avoit neanmoins quelque bruit parmi le peuple, que tout cela n'estoit qu'une fourberie & un piege des Ariens. Mais Valens protesta en presence de Taurus, qu'il n'estoit point Arien, & qu'il estoit tout à fait eloigné des blasphemes des Ariens. [Il fit apparemment toutes les autres declarations dressées par Phebade & par Servais.] Et comme cette protestation faite en particulier, ne suffisoit pas pour appaiser les soupçons du peuple; un jour que les Evesques & les laïques estoient assemblez dans l'eglise de Rimini, Musone ancien Evesque de la Byzacene parla ainsi: Comme nous avons appris que l'on publioit diverses choses par des bruits vagues & confus, nous avons resolu que quelqu'un de nous les liroit à vostre sainteté, afin que tout le monde condanne d'une mesme voix ce qui merite de l'estre, & ce qui doit estre rejetté avec horreur de nos oreilles & de nostre cœur. Chacun

l'ayant agrée, & Claude Evesque de la Marche d'Ancone commençant à lire quelques blasphemes dont on accusoit Valens, celui ci declara qu'ils n'estoient pas de luy,& s'écria hautement:
„ Si quelqu'un dit que J. C. n'est pas Dieu, Fils de Dieu, né du
„ Pere avant les siecles, qu'il soit anatheme: Si quelqu'un dit que
„ le Fils n'est pas semblable au Pere selon les Ecritures, qu'il soit
„ anatheme: Si quelqu'un ne dit pas que le Fils est eternel avec le
„ Pere,qu'il soit anatheme:Si quelqu'un dit que le Fils est creature
„ comme le sont les autres creatures, qu'il soit anatheme. Si quel-
„ qu'un dit que le Fils vient du neant & du Pere, qu'il soit
„ anatheme. Tous les Evesques confirmerent ces anathemes, en
„ répondant aprés Valens,Qu'il soit anatheme. Mais Valens ayant
„ ajouté. Si quelqu'un dit qu'il y a eu un temps que le Fils n'estoit
„ point, qu'il soit anatheme. Tous les Evesques & toute l'Eglise en corps receurent cette parole avec un applaudissement public, & comme avec un tressaillement de joie.

'Tout le monde relevant donc Valens jusques au ciel par des b.
„ loüanges extraordinaires, Claude prit la parole, & dit: Il y a
„ encore quelque chose qui est echapé à Valens, & si vous le jugez
„ à propos, nous le condannerons en commun, afin qu'il ne reste
„ plus aucune difficulté:Si quelqu'un avouant que le Fils de Dieu
„ est avant tous les siecles, ne dit pas qu'il est avant tous les temps
„ qu'on peut concevoir, mais met quelque chose que ce soit avant
„ luy,qu'il soit anatheme.Tous répondirent: Qu'il soit anatheme: & Valens condanna de la mesme sorte plusieurs choses dont on le pouvoit soupçonner, à mesure que Claude les prononçoit. 'Voilà ce que S. Jerome dit avoir tiré des actes du Concile de a.b. Rimini, qui estoient alors dans les archives de toutes les Eglises, [mais qui ne se sont pas conservez jusques à nous;]& il ajoute que les Ariens mesme avouoient toutes ces choses.

'Selon Julien le Pelagien,il y eut sept Evesques qui preferérent Aug.op.imp.l.1. c.75.p.272.d.e. la volonté de Dieu à celle de Constance, ayant refusé constamment de condanner S. Athanase, & de renoncer à la confession de la Trinité. [Mais nous ne voyons pas que son témoignage soit appuyé par d'autres. Ces sept Evesque auroient sans doute esté bannis, & leur exil auroit fait eclat.

La derniere action du Concile fut apparemment] 'la nomination des deputez que l'on envoya à Constance. [On peut juger quels ils estoient] par Ursace & Valens qui en estoient les chefs, accompagnez de Megase, de Caius, & de Justin, celebres entre les Ariens. Il y avoit encore Migdone, Optat, Martial,& d'autres Hil.fr.2.p.3| Soz.l.4. c.19.p. 569.c. Hil.fr.1.p.51|2 p.3.

qui ne sont pas nommez,[entre lesquels estoit peut-estre Saturnin d'Arles, que nous verrons avoir esté à Constantinople au commencement de l'année suivante.]

ARTICLE LXXXIII.

Triomphe des Ariens aprés le Concile de Rimini, qui est rejetté par l'Eglise, & condanné par ceux mesmes qui y avoient assisté.

Hier in Luci. p. 141. b|Mar. & F. p. 26|Sulp. l. 2. p. 168. 'C'EST ainsi que se termina le Concile de Rimini, [vers le mois de novembre,]& qu'aprés un commencement le plus favorable & le plus glorieux qu'on pust souhaiter, il eut la fin si triste, & la conclusion si funeste que nous avons vuë. Hier. in Luci. p. 142. d. 'On ne reconnoissoit pas neanmoins encore qu'on y avoit signé l'heresie & l'impieté sous le pretexte de l'unité de la foy, P. 143. b. '& tous les Evesques s'en retournerent avec joie dans leurs Eglises, comme ayant fait réussir le desir commun du Prince & de tous les gents de bien, qui estoit de retablir le nœud de la communion entre l'Orient & l'Occident. Mais les crimes ne se cachent pas long-temps. Ursace, Valens, & les compagnons de leur malice, commencerent à publier leur victoire, & à se vanter qu'ils n'avoient pas dit que le Fils n'estoit pas une creature, mais qu'il n'estoit pas semblable aux autres creatures. Hil. fr. 2. p. 53. 'Ce fut en propres termes ce qu'ils répondirent dans une grande assemblée, où, pour confondre leur impieté, on leur demandoit pourquoi donc ils n'avoient pas dit que le Fils de Dieu estoit creature. P. 54. 'Et ce fut par une suite de la mesme impieté, qu'ils mirent dans un de leurs livres, & qu'ils soûtinrent ensuite que le Fils estoit aussi different du Pere, & JESUS CHRIST aussi dissemblable à Dieu, que le verre l'est d'une emeuraude. Ils expliquoient de mesme en des sens heretiques les paroles les plus catholiques, dont ils s'estoient servis à Rimini pour tromper les autres. (V. la note 68.)

[Il n'eust pas esté difficile de confondre ces honteuses chicaneries: mais les plus puissans sont toujours maistres des explications.] Naz. or. 21. p. 386. c. 'On avoit ruiné les rempars que l'Eglise avoit elevez contre l'heresie: a Hier. p. 143. b. a Le mot de substance se trouvoit aboli, & on proclamoit hautement la condannation de la foy de Nicée. Le monde gemit de cette surprise, & se vit avec étonnement devenu Arien sans y penser. [C'est cette conclusion deplorable qui a rendu le nom du Concile de Rimini si odieux à toute l'Eglise,] Ath. ad Afr. p. 935. a|941. b. 'qui l'a fait mettre par Saint Athanase au nombre des Conciles

Ariens, '& qui a fait dire à S.Ambroise qu'il l'avoit en horreur ; Amb.ep.13.p.204.l.m.
c'est l'expression dont il use en écrivant à Valentinien mesme,
'qui a fait une loy, où il dit que les decrets de ce Concile doivent Cod. Th.16.t.1.l.4.p.481.
subsister eternellement, & où il veut que ceux qui les suivent,
aient permission de tenir des assemblées, sur peine aux Catholiques d'estre traitez comme criminels de leze-majesté s'ils entreprennent de les troubler.'Le mesme Saint Ambroise dit que Amb.in Luc.6.p.87.l.m.
quand J.C. maudit ceux que les hommes benissent, il semble
marquer ceux qui s'estant rendu les auteurs d'une prevarication pleine de perfidie dans le Concile de Rimini, avoient perdu la grace de Dieu pour acquerir celle de l'Empereur, & s'estoient soumis à une eternelle malediction, par le desir qu'ils avoient eu de plaire aux puissans du siecle.'S.Augustin reconnoist aussi que Aug. in Max.l.3.c.14. p.306.d.
l'impieté des heretiques fit condanner à Rimini sous un Empereur heretique, le terme de Consubstantiel qu'on n'entendoit pas encore suffisamment, le plus grand nombre ayant esté trompé par l'artifice de quelque peu d'autres.

[Non seulement l'Eglise a rejetté dans la suite des temps ce que la violence ou la tromperie avoit fait signer aux Evesques du Concile de Rimini ; mais ces Evesques mesmes reconnurent pour la pluspart la grandeur de leur faute, quand ils en virent les suites funestes.] 'Les uns demeurerent dans leur communion, dit Hier.in Luci.c.7.9.143.b.
S. Jerome, se contentant de gouverner leurs Eglises, sans communiquer avec les autres Evesques, [depeur de communiquer avec les Ariens.] Les autres, [outre cela,] écrivirent aux Confesseurs bannis sous le pretexte de S.Athanase, pour leur declarer leur foy, & demander leur communion. Quelques uns[ou plus exposez, ou aimant moins la verité, bien qu'ils la connussent,] demeurerent, quoiqu'avec regret, dans la communion [des Ariens]où ils estoient engagez, n'esperant pas de voir les choses en meilleur état : Il y eut aussi, mais en petit nombre, qui selon la corruption naturelle aux hommes, aimerent mieux soûtenir qu'ils avoient bien fait, que de reconnoistre leur faute. [Mais quelque repentir que la pluspart témoignassent, comme neanmoins ils avoient mis une confusion étrange dans l'Eglise, les Evesques qui n'avoient pas eu de part à leur faute, se declarerent aussi-tost contre eux, & refuserent leur communion.]'On Hil.fr.2.p.45.
le voit par l'exemple de Gregoire Evesque d'Elvire en Espagne, qui en fut loüé par S. Eusebe de Verceil. 'S'il faut en croire le Mar. & F.p.47.
Prestre Marcellin, tous les saints Evesques bannis ou cachez convinrent ensemble par lettres, qu'on ne pouvoit accorder la

communion à ces Evesques prevaricateurs, s'ils ne la demandoient comme laïques, & en témoignant avoir regret de leur

Ruf.l.1.c.28.p.248.

faute.'Et il est certain que le sentiment de ceux qui avoient plus de zele, mais non peut-estre plus de charité, alloit à n'admettre aux fonctions du sacerdoce aucun de ceux qui estoient souillez en quelque maniere que ce fust par la communion des heretiques.

Spic.t.2.p.366.

'Nous avons une lettre fort obscure écrite à S. Athanase apparemment en ce temps ci, qui marque un grand zele contre les Evesques tombez à Rimini.

Hier.in Luci.c.7.p.143.b.

'L'Eglise ayant ensuite recouvré la paix par la mort de Constance[à la fin de 361,]on voit ces Evesques tombez dans les pieges des Ariens, accourir audevant des saints Confesseurs, protester par le Corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de sacré dans l'Eglise, qu'ils estoient toujours demeurez dans la pureté de la foy, qu'ils n'avoient manqué que de prudence pour connoistre la duplicité des autres,

p.144.c.

'& qu'ils estoient prests de condanner & leur propre signature, & tous les blasphemes des Ariens.

c.

'On tenta neanmoins de les deposer, & d'en mettre d'autres en leur place; mais outre que des Evesques qui savoient en leur conscience qu'ils n'avoient point consenti à l'heresie, avoient bien de la peine à consentir à leur deposition, les peuples qui aimoient leurs pasteurs se souleverent partout contre ceux qui les en vouloient priver, presque jusqu'à les poursuivre à coups de pierre, & à les tuer.

d.

'Ainsi l'Eglise fut obligée d'user d'indulgence envers eux, & de les recevoir, selon le decret qui en fut fait ['l'an 362] dans le Concile d'Alexandrie, & approuvé de l'Occident,[comme on le peut voir sur l'histoire de S. Athanase.

V S.Athanase § 96.

Il semble mesme que S. Hilaire n'ait jamais cru devoir rompre la communion avec eux pour ce sujet, puisque dés le commencement de l'an 360,]

Hil.in Const.l 3.p.119.2.b.

'il declare qu'il estoit uni de communion avec toutes les Eglises & tous les Evesques des Gaules.

Ath. ad Ruf.t.2.p.41.a|Bas.ep.75.p.131.c.d.

'On demanda seulement que ceux qui avoient signé l'heresie, y renonçassent, & signassent le symbole de Nicée. [Ceux qui n'estoient tombez que par foiblesse ou par ignorance, n'eurent garde de ne pas accepter ces conditions.]

Thdrt.l.2.c.17.p.618.b.c.

'Ils declarerent par un écrit public, qu'ils avoient esté surpris, qu'ils n'avoient point cru rien faire contre les decrets du Concile de Nicée, & qu'ils avoient regret de ce qu'on avoit abusé de leur facilité.

Sulp.l.2.p.169.

'On sçait particulierement de ceux de France, qu'ils avouerent presque tous leur erreur, & condannerent ce qui s'estoit fait à Rimini;

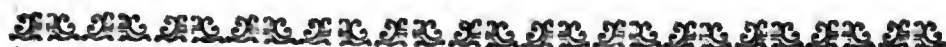
Hil.fr.2.p 3.

'comme nous le voyons par le Concile de Paris, où ils confessent

que leur simplicité a esté abusée par les fourberies de ceux qui leur ont fait supprimer le mot de substance.' Les Evesques d'Italie, selon leurs propres paroles, reconnoissant la surprise qu'on leur avoit faite à Rimini, casserent ces decrets par une resolution commune de toutes leurs provinces, retournerent à la foy de Nicée, & resolurent de ne communiquer qu'avec ceux qui feroient la mesme chose sans aucune ambiguité. 'S. Hilaire dit generalement que le Concile de Rimini fut cassé par tout le monde. 'Saint Ambroise nous assure aussi que plusieurs Conciles témoignoient que l'on avoit corrigé celui de Rimini pour s'arrester à la foy de Nicée,'& que ceux qui s'estoient laissé abatre, revoquerent aussi-tost le consentement qu'ils avoient donné. 'Mais il ne faut pas oublier la passage du Pape Libere, qui assure à tout l'Orient que ceux qui avoient esté trompez ou surmontez à Rimini, estoient depuis rentrez presque tous en eux mesmes, avoient anathematizé la profession de foy de ce Concile, avoient souscrit le symbole de Nicée, & n'en estoient que plus animez contre les dogmes & les sectateurs d'Arius.' Ainsi la fraude dont les heretiques avoient usé, ayant esté decouverte par des personnes sages & éclairées, la Consubstatialité reprit une nouvelle vigueur, & le Concile de Rimini fut tellement aboli, qu'il n'en resta plus qu'une foible memoire pour eprouver le discernement des Catholiques,'à qui les Ariens ne manquoient point d'objecter ce grand nombre d'Evesques qui y avoient abandonné le Concile de Nicée, comme la plus forte preuve de leur heresie à l'égard des simples.

p.39. in Aux. p.122. 1.e. Amb. de fide, l. 1. c. 9 p. 126. c. ep. 13. p. 205. a. Socr. l. 4. c. 12 p. 223 c. Fulg. in Pint. c. 3. p. 536. p 535.

[Comme la faute de ces Evesques venoit plutost d'imprudence que de malice, elle n'a pas empesché que l'Eglise n'ait mis quelques uns d'eux au nombre des Saints qu'elle invoque, comme Saint Servais, & S Phebade. On peut voir ci-dessus ce qu'on sçait du dernier. Pour S. Servais nous en avons fait un titre particulier.]



ARTICLE LXXXIV.

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini.

[QUOIQU'APRES la chute de plus de 400 Evesques de l'Occident, il semble difficile de croire qu'il en pust rester encore un seul exemt d'une faute si generale, nous sommes neanmoins assurez qu'il s'en rencontra plusieurs.] 'L'histoire

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. b. c.

remarque particulierement le Pape [Libere,] dont le Concile de Rimini auroit dû attendre le sentiment plus que d'aucun autre, & Vincent de Capoue, qui en refusant de consentir aux decrets de Rimini, [effacerent la honte où ils estoient tombez par leur lascheté les années precedentes.]

Hil.fr.2.p.4.5. 'Il y en eut encore plusieurs autres. Nous savons aussi que Gregoire Evesque d'Elvire en Andalousie, refusa de consentir à la prevarication des autres, & se separa mesme de leur communion. Ce qu'ayant mandé à S. Eusebe de Verceil, qui estoit alors dans son troisieme exil,[c'est à dire dans la Thebaïde,] ce Saint par la lettre qu'il luy récrivit, & que nous avons encore, loüa ce qu'il avoit fait, l'exhorta à continuer sans rien craindre, l'assura de sa communion, & le pria de luy mander ceux qui seroient demeurez fermes dans la verité, ou qu'il y auroit fait rentrer par ses remontrances, l'exhortant de travailler à cela.

[S'il faut ajouter foy à la narration de Socrate & de Sozomene dans les points que nous ne savons pas estre faux, on peut croire Socr.l.2.c.37.p.140 c|Soz.l.4.c.19.p.568.c. que] 'Constance donna alors un plein pouvoir à Ursace & à Valens[a] de faire tout ce qu'ils voudroient pour l'avancement de a Socr.p.140.c. leur secte; & qu'il envoya le formulaire de Rimini par toutes les villes d'Italie, ordonnant que si quelques Evesques refusoient de le signer, ils seroient chassez, & d'autres mis en leurs places.

Ruf.l.1.c.21.p.247. [Rufin s'accorde assez à cela, lorsqu'il dit,] 'qu'aprés le Concile de Rimini, la face de l'Eglise estoit tout à fait difforme & defigurée. Ce n'estoit plus comme autrefois des étrangers qui la ravageoient: c'estoient ses propres enfans. Le persecuteur & le persecuté estoient tous deux de l'Eglise. Il n'y avoit nulle part ni autel d'idoles, ni immolation, ni sacrifice; & on ne voyoit de tous costez que prevarication, que chute, & que ruine. Ceux qui souffroient, enduroient des supplices comme sous les tyrans, mais ne remportoient pas la victoire comme les Martyrs. Ils enduroient les mesmes tourmens, & ne triomphoient pas avec la mesme joie & la mesme gloire, parceque l'Eglise deploroit la chute de celui là mesme qui faisoit tomber les autres.

Vinc.L.c.6.p.328. 'On peut voir encore ce que dit Vincent de Lerins, de l'horrible confusion que causa dans l'Eglise & dans l'Etat la persecution des Ariens, p.327. 'surtout aprés qu'ils eurent emporté par fraude ou par violence presque tous les Evesques latins. Outre plusieurs p.328. autres choses, 'il dit qu'on vit violer les mariages, profaner les vierges, piller les veuves, demolir les monasteres, chasser les Ecclesiastiques,

ergastula. Ecclesiastiques, fouetter les Diacres, bannir les Evesques, remplir de Saints les prisons, les minieres,"& les autres lieux où l'on faisoit travailler les criminels; Que les villes estoient interdites aux Orthodoxes; qu'on les chassoit & qu'on les poursuivoit partout; de sorte qu'ils n'avoient pour retraite que les deserts, que les rochers, que les cavernes, où ils avoient les bestes pour compagnie, & où ils souffroient la nudité, la faim, la soif, toutes sortes de maux, enfin la mort mesme. [Nous aurons encore à parler du mesme sujet, quand nous raporterons ce qui se fit en 360, aprés le Concile de Constantinople, à l'occasion de la formule de Rimini, qu'on s'efforça de faire signer dans tout l'Empire.]

'Rufin & Socrate mettent en ce temps-ci l'exil de Libere, & l'intrusion de Felix. [Mais comme tout le monde reconnoist qu'ils se trompent en cela;]'aussi Baronius & Blondel demeurent aisément d'accord que"Libere peut alors avoir esté obligé de sortir de Rome, & qu'il se cacha jusqu'à la mort de Constance dans le cimetiere de S.te Agnés, ou dans quelques autres endroits autour de la ville; & que les Ecclesiastiques l'y venoient trouver, particulierement Damase qui alors estoit Prestre, & qu'il avoit laissé à Rome en qualité de grand Vicaire. [Ces choses sont fort possibles: mais il est vray aussi qu'elles ne sont pas trop bien fondées.]'Baronius les tire des actes de Libere, qu'il pretend estre anciens, mais qu'il avoue aussi estre fort corrompus: [& il ne les donne point.]'On pretend aussi que Saint Gaudence Evesque de Rimini, s'estant fortement elevé contre ce qui s'estoit fait dans le Concile, fut tiré hors de la ville par les officiers du Gouverneur, & tué à coups de pierres: ["mais c'est une histoire peu assurée.] 'On trouve que"les Ariens exciterent aussi alors quelques troubles dans l'Eglise de Verceil. ᵃBaronius raporte à ce temps-ci ce que le Prestre Marcellin raconte de S. Maxime de Naple & de Saint Rufinien. [Nous n'y voyons rien qui nous determine à cette epoque plutost qu'à ce qui suivit le Concile de Milan en l'an 355, auquel nous en avons parlé.

(Margin: Ruf.l.1.c.22.p.247'Socr.l.2.c.37.p.140.c. Bar.359.§47-49| Blond.prim p.484.e. — Note 69. — Bar.359.§48. — §60|P. de N.l.9 c.63. p.182.3. — Note 70. — V.S.Eusebe de Verceil §9.11. — Boll.22.jan.p.419.§8. — a Bar.359§61-63.)

Nous avons esté bien aises de mettre ici tout de suite ce qui s'est passé dans l'Occident jusqu'à la mort de Constance, tant pour donner plus de jour à ces choses en les joignant l'une à l'autre, que pour n'estre pas obligé d'interrompre le recit de ce qui se passa dans l'Orient.]

ARTICLE LXXXV.

Des Evesques qui se trouverent au Concile de Seleucie: S. Hilaire y est amené: Brouilleries arrivées sur les Evesques accusez.

[IL faut donc retourner en Orient pour y voir une tragedie non moins funeste dans ses effets que celle de Rimini, quoique fort differente dans ses circonstances. Seleucie & Constantinople y feront deux theatres où l'on verra le mesme spectacle,]Saint Gregoire de Nazianze ne contant les Conciles tenus en ces villes que pour un, qu'il appelle la tour de Calane[ou de Babel,]& le conseil de Caïphe.

Naz.or.21.p. 386.b.c.

[Nous avons vu ci-dessus qu'on avoit ordonné que les Occidentaux s'assembleroient à Rimini, & les Orientaux à Seleucie en Isaurie,]dont cette ville estoit metropole. [a]On la nomme Seleucie la rude, [peut-estre à cause des montagnes de ce pays;][b]& Saint Gregoire de Nazianze la Seleucie de S.te Thecle. [c]Tous les Evesques convoquez s'y rendirent le treizieme de septembre [359, qui estoit apparemment le jour marqué pour le Concile.] Il ne commença neanmoins à s'assembler que le 27 du mesme mois.

Mar. & F.p.6. a Socr.l.2.c.39. p.146.b|Ath.de syn.p.869.d. b Naz.p.386.b. c Ath. p.880.c. Socr p.146.c.

Quoiqu'il y eust un ordre general d'y envoyer tous les Evesques, [d]de la Thrace, de l'Orient, [de l'Egypte,]& de la Libye, [e]on ne dit point cependant qu'il s'y en soit trouvé plus de cent soixante. [f]Theodoret mesme n'en conte que 150. [g]Il y avoit parmi ces Evesques autant de blasphemateurs qu'il plut à Constance, dit S. Hilaire.

Sulp.l.2.p.164| Soz l.4.c.17.p. 563.a. d Phil.g.l.4.c.10. p.70. e Ath.de syn. p.880.c| Socr.p. 146 b. f Thdrt.l.2.c.22 p 625. g Hil.in Const.l. 1.p.114.2.c.

[h]S. Athanase assure qu'il y avoit fort peu d'Evesques du parti d'Acace de Cesarée, qui estoit celui des Anoméens. [i]Socrate en conte 36.[k]Et S. Epiphane en nomme 39, ou 43 selon d'autres, qui avoient signé le formulaire d'Acace: [l]Outre lesquels il y avoit encore dans ce parti, Patrophile [de Scythople;][m]Theodule de Queretapes dans la Phrygie; Astere dont le siege n'est pas marqué,[[n]& qui peut bien estre celui][p]que Dieu tua à Cyr vers l'an 372, parceque son eloquence faisoit tort à la verité.[o]Les principaux de ce parti avec Acace, estoient George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, & Urane de Tyr. NOTE 71.

h Ath.de syn.p. p.881.a. i Socr. p.147.c. k Epi.73.c.26.p. 874|n.p.326. l Ath.p 880.d. m Socr l.2.c.40. p.152.b.c. n Thdrt.v.Pat. c.2.p.783.c.d. o Socr.l.2. c.39. p.147.c.

[p]Le plus grand nombre estoit des Semiariens, entre lesquels on nomme George de Laodicée, Eleuse de Cyzic, Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, Silvain de Tarse, 'Macedone de

p c.d. c.40.p.148.c.

Constantinople, Basile d'Ancyre,'Eustathe de Sebaste ; & on y joint S. Cyrille de Jerusalem,[qui ayant esté deposé par Acace ; comme nous l'avons expliqué autre-part, estoit venu pour faire juger de nouveau sa cause par le Concile.]'Ceux de ce parti se montoient au nombre de 105.

Thdrt. l.2.c.22. p.625.a.
Hil.in Const.l.i. p.114.2.d.

[Les doute ou treize qui restent pour faire le nombre de 160, estoient apparemment]'les Evesques d'Egypte, qui furent les seuls, selon S. Hilaire, qui soûtinrent genereusement la Consubstatialité du Verbe. Encore falloit-il en excepter George, '& quelques autres qui se rangerent du parti d'Acace. ªSaint Hilaire augmenta le nombre des disciples de la verité. Car il se trouva aussi à ce Concile;'le Vicaire [d'Asie]qui avoit ordre de faire venir tous les Evesques, l'y ayant envoyé avec les autres. On luy demanda premierement quelle estoit la foy des Evesques de France que les Ariens faisoient passer pour Sabelliens : mais il rendit à tout l'Occident un témoignage authentique, qu'il n'avoit point d'autre foy que celle du Concile de Nicée:[Car le Concile de Rimini subsistoit encore alors dans sa premiere generosité.]Ainsi ayant levé par l'exposition de sa foy tous les soupçons qu'on pouvoit avoir de luy,'il fut receu, dit Sulpice Severe, dans la communion des autres Prelats, & dans leur societé, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile:'ce qui ne marque pas, comme l'on croit, qu'il soit entré dans la communion des Ariens, mais seulement qu'il fut admis pour donner sa voix dans le Concile avec les autres. Il communiqua sans doute aussi avec ceux des Prelats qui tenoient la foy orthodoxe,comme les Egyptiens;[& peut-estre mesme qu'il se joignit dans les prieres avec ceux des Semiariens qui n'estoient pas excommuniez nommément.]'Car nous avons vu qu'il croyoit que dans la confusion où estoient les choses, on en pouvoit user ainsi.]

2.d.
Epi.73. c.23.p. 870|c.26.p.875. c.
a Hil p.114.2.c.
Sulp.l.2. p.164.
1.
Bar.359.§69.
Hil.p.113.1.b.

[Saint Paulin de Treves,S. Denys de Milan, & Rhodane de Toulouse,avoient esté bannis dans la Phrygie aussi-bien que luy, ou dans les provinces voisines. Ainsi ils auroient dû se trouver avec luy dans le Concile, & l'union de quatre Confesseurs qui ne craignoient que Dieu, y auroit dû produire quelque grand effet. Cependant l'histoire n'en marque rien : de sorte qu'il faut dire apparemment ou que ces Saints estoient déja morts, ou qu'il y eut quelque ordre pour les empescher de se trouver au Concile.]

1. *intra conscientiam communionis, necnon etiam in societatem receptus, Concilioque ascitus est.*

[Il semble que S. Athanase se soit aussi trouvé à Seleucie durant le Concile, quoique secrettement. Car dans le traité qu'il a fait de ce synode & de celui de Rimini,]il dit qu'il raporte ce qu'il a sçeu tres exactement, & ce qu'il a vu.

Ath de syn p. 869.c.

[Il manquoit encore quelque chose à ce Concile, pour estre semblable aux autres que les Ariens avoient fait tenir, savoir qu'il y eust quelque Comte pour y assister de la part de l'Empereur.]Leonas Questeur de Constance, qui estoit une personne de qualité, & un homme fort sage,[a]mais qui favorisoit les Anoméens, [b]eut donc cette commission d'assister aux deliberations qui se feroient sur la foy. Laurice Duc ou General des troupes de l'Isaurie,eut charge aussi d'assister les Evesques, s'ils avoient besoin de luy; & il se trouva à l'assemblée.'Constance l'avoit envoyé cette année mesme pour reprimer les brigandages des Isaures, & l'avoit honoré de la dignité de Comte. L'histoire le loüe comme un homme qui avoit beaucoup de douceur & de prudence.'Tout ce qui se dit dans ce Concile fut écrit à mesure par des écrivains & des notaires. Sabin insera ces actes tout entier dans son recueil des Conciles, & Socrate nous en a donné un abregé[que nous suivrons principalement.

Mar. & F.c.20. p.170.
a Soz.l.4. c.22. p.574.d.
b p.573.a| Socr. l.2.c.39. p.146.
Mar.& F.c.19. p.159.
Socr.p.146.c.

Mais avant que de commencer l'histoire de ce qui se passa dans le Concile, il est necessaire pour un plus grand éclaircissement, de remarquer que parmi les Evesques qui y vinrent, il s'en trouvoit plusieurs accusez de divers crimes,]'S. Athanase met de ce nombre Acace de Cesarée, Patrophile de Scythople, Urane de Tyr,Eudoxe d'Antioche, Leonce de Tripoli en Lydie, Theodote ou Theodose de Philadelphie aussi en Lydie, Evagre de Mitylene, Theodule de Queretapes en Phrygie, & George d'Alexandrie, tous Acaciens. [On n'exprime pas en particulier ce qu'on leur reproche.]'On voit neanmoins qu'Acace estoit appellé par Saint Cyrille de Jerusalem, pour rendre raison de sa condannation. Patrophile avoit pour accusateur un Prestre nommé Dorothée. [Pour Eudoxe & George, l'entrée de l'un dans l'episcopat d'Antioche, & les cruautez de l'autre dans Alexandrie, suffisoient pour les faire deposer mesme par les Ariens.]'Philostorge accuse Theodose de Philadelphie d'avoir esté adonné à des crimes honteux; & il en raporte des blasphemes horribles contre J.C.'Suidas fait de grands eloges de Leonce de Tripoli;[& nous avons raporté autre part]comment on pretend qu'il reprima le faste de l'Imperatrice Eusebie, & l'insolence avec laquelle Constance se rendoit l'arbitre des Evesques, & le

Ath.de syn.p. 880.c.d| Socr.l. 2.c.40.p.152.b c.
Socr. p.152.b.c.
Phisg.l.8.c.3.4. p.108 109| n.V. p.145.146.
Suid.λ p.20.
V.Constance § 37.62.

maistre de la doctrine de l'Eglise. 'Mais il est visible par Suidas mesme, que ces eloges ne viennent que de Philostorge, qui ne loüe que les plus fideles disciples d'Aece: 'Et en effet, ce fut ce Leonce mesme, qui avec Theodule de Queretapes & quelques autres, ordonna enfin Aece Evesque. p.20|Phisg.p. 545. Phisg.l.7. c.6.p. 91.92.

'Ces Evesques [Acaciens] qui craignoient les accusations que l'on formoit contre eux, ne trouverent point de meilleur moyen pour les eluder, que de changer l'état de la dispute, & de la faire tomber sur la foy. C'est pourquoi ils 'se joignirent à ceux qui faisoient profession ouverte de l'Arianisme, & qui avoient receu l'ordination de Second de Ptolemaïde en Libye, c'est à dire à Estienne de la mesme ville de Ptolemaïde, à Saras de Paretoine, à Pollux de la seconde Eparquie [ou Elearquie] aussi en Libye, tous accusez de differentes choses; & encore à Pancrace de Peluse, & à Ptolemée le Melecien Evesque de Thmuis. 'On croyoit que tous ces Evesques ne se joignoient ensemble que pour eviter chacun la punition de leurs fautes, & non pas qu'ils fussent tous dans une mesme doctrine. Et cela estoit d'autant plus visible, qu'au lieu qu'Acace se declaroit ici pour le dogme des Anoméens, il avoit reconnu auparavant dans une lettre écrite à Macedone de Constantinople, que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses, & mesme en substance, '& on luy reprocha en plein Concile d'avoir mis la mesme chose dans ses livres. Ath. de syn.p. 880.881.|Epi. 73. c.26.p.874.d. Soz.l.4.c.22.p. 574.a. Socr.l.2. c.40.p. 151.c.

[Outre tous ceux que nous avons dit,] 'il y avoit encore d'autres Evesques du mesme parti des Acaciens, accusez de divers crimes qui nous sont inconnus. C'estoient Astere de Seleucie en Syrie ou de Sebaste en Palestine, Augare de Cyr dans l'Euphratesienne, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Phile ou plutost Phebe de Polycalandes en Lydie, Philede ou Phidele ou Philicade d'Augustades dans la Phrygie, Eutyque d'Eleutherople en Palestine, Magnus de Themises en Phrygie, & Eustathe 'd'Epiphanie [en Syrie] ou de Pinares en Lycie. 'S. Epiphane remarque qu'Eutyque estoit disciple de Saint Maxime de Jerusalem, & que luy & divers autres de la Palestine qui suivoient la veritable foy, s'estoient neanmoins engagez dans le parti d'Acace pour l'interest de leurs sieges, & en haine de S. Cyrille. [Ainsi l'on voit en eux jusqu'à quel abysme la corruption du cœur peut precipiter ceux mesmes qui ont la vraie foy, mais qui l'ont comme les demons, sans l'ardeur de la charité.] 'On le voit surtout dans Eutyque, qui traita avec une étrange barbarie Lucifer de Cagliari banni à Eleutherople. [Entre les Semiariens, Macedone, p.152.c.d| Ath. de syn p.881.c| Epi 73.c.26.p. 874| Blond.prim.p. 137. Chr.Al.p.686. Epi.73.c.23.p. 871.a. Mar.& F.p 35.

Basile, Eustathe, & S.Cyrille, estoient aussi accusez: le premier l'estoit apparemment à cause de ses cruautez, aussi-bien que George;] '& on y ajoutoit, qu'il avoit admis à la communion un Diacre convaincu d'adultere. [Eustathe pouvoit paroistre comme accusé, parcequ'il avoit esté deposé par un Concile de Melitene.] 'S.Cyrille avoit aussi esté deposé par Acace. [a] Pour Basile d'Ancyre, on luy reprochoit les troubles qu'on pretendoit qu'il avoit excitez lorsqu'il estoit venu à Sirmich l'année precedente, les violences qu'il avoit commises contre Aece & ceux de son parti, & encore diverses actions particulieres que nous verrons en parlant de sa deposition.

Socr.l.2.c.42.p. 155.c.

c.40.p.152.a.
a Soz.l.4.c.24. p.580.b.



ARTICLE LXXXVI.

Premiere & seconde seance du Concile de Seleucie: On resout de commencer par la foy: Acace & tout son parti se declare pour les Anoméens: Les Semiariens signent le formulaire d'Antioche; les Acaciens en font un nouveau.

Socr.l.2.c.39.p. 146.c.d|147.a.

'LA premiere seance du Concile fut tenuë [le lundi] 27 de septembre. Macedone de Constantinople, Basile d'Ancyre, Patrophile de Scythople, & d'autres, ne s'y trouverent pas, craignant les accusations qu'on formoit contre eux. Macedone disoit qu'il estoit malade, Patrophile qu'il avoit mal aux yeux, & les autres de mesme alleguoient chacun leur excuse. 'Les autres estant assemblez, & Leonas disant que chacun pouvoit proposer ce qu'il avoit à dire, les Evesques répondirent qu'on ne pouvoit rien faire que les Evesques absens ne fussent venus. 'Leonas leur ayant répondu que leur presence n'estoit pas si necessaire, [quelques uns] dirent qu'avant que de traiter les questions de la foy, il falloit examiner la cause de ceux qui estoient accusez; ce qui produisit une grande brouillerie dans l'assemblée: Car les uns embrasserent cet avis, les autres vouloient au contraire que l'on commençast par les questions de la foy; ils s'autorisoient tous par les lettres de Constance, qui ordonnoit tantost l'un, tantost l'autre. Ce fut dans cette dispute que les Evesques commencerent à paroistre divisez en deux partis, dont Acace & George de Laodicée furent [ensuite] les chefs.

p.146.c.

p.147.b.c.

[C'estoient sans doute les Acaciens qui vouloient que l'on commençast par l'examen du dogme,] 'puisqu'on croyoit que leur veritable dessein estoit de brouiller sur ce point, pour empes-

Soz.l.4.c.22.p. 574.a.

cher qu'on ne vinst à l'examen personnel des Evesques accusez. [Mais il faut apparemment qu'Acace & les autres chefs 'du parti, ne se declarassent pas pour ce sentiment, & le fissent soûtenir par leurs emissaires.] 'Car ils se plaignirent le lendemain, Socr.l.2.c.40.p.149.b. qu'il y avoit eu dans l'assemblée des Evesques deposez, & d'autres ordonnez contre les Canons. 'Theodoret assure aussi que Saint Thdrt. l.2.c.22.p.625.a.b.
1. Cyrille s'estant trouvé au Concile avec Eustathe, Silvain, [1] & les autres, Acace avoit protesté qu'il ne pouvoit entrer en aucune deliberation avec ces Evesques, à moins que Cyrille qui avoit esté deposé de l'episcopat, ne sortist de l'assemblée: Que quelques uns qui vouloient la paix, conseilloient à Cyrille de se retirer, luy promettant qu'aprés qu'on auroit examiné les dogmes, on auroit soin de son affaire : mais que ce Saint ne l'ayant pas voulu faire, Acace estoit sorti luy mesme, [pour revenir sans doute aussi-tost aprés, lorsqu'on eut arresté que l'on commenceroit par le dogme.]

'Le sentiment de ceux qui vouloient qu'on opinast premierement sur la foy, l'ayant enfin emporté, 'les Acaciens [qui avoient gagné ce point,] rejetterent ouvertement, ou plutost impudemment, le Concile & le symbole de Nicée, '& ils demandoient assez clairement qu'on fist un nouveau symbole. 'Ils ne vouloient point qu'on parlast dutout du mot de substance, conformément à la profession de foy dressée peu auparavant [le 22 de may precedent,] par Marc d'Arethuse à Sirmich, & qui avoit esté receuë par Basile & les autres qui s'estoient alors trouvez à la Cour. c. c.d|Ath.de syn.p.881.a. Socr.p.147.d. Soz.l.4.c.22.p.573.d.

2. 'Ces Evesques qui soûtenoient que le Fils [2] n'estoit point semblable à son Pere, ne disoient rien qui ne fust tout à fait profane, pretendant que rien ne pouvoit estre semblable à la substance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir de generation en Dieu, & que JESUS CHRIST estoit creature : Que sa naissance n'estoit autre chose que sa creation, que son estre procedoit du neant, & qu'ainsi » il n'estoit ni Fils de Dieu, ni semblable à Dieu. Je vous dis, ajoute » S. Hilaire, ce que j'ay moy mesme entendu dire publiquement » dans cette assemblée, & ce que l'on avoit écrit d'un sermon
3. » presché [3] par Aece dans Antioche. Voici donc ce qu'on raportoit » de ce discours. Dieu estoit ce qu'il est, mais il n'estoit pas Pere, » parcequ'il n'avoit pas de Fils. Car s'il a un Fils, il faut aussi qu'il » ait une femme, & tout le reste qu'on n'oseroit exprimer. O que » mes oreilles sont miserables, s'écrie S. Hilaire, d'avoir oui le son Hil.in Const.l.1.p.114.2.d.e.

1. Theodoret y joint Basile: ce qui est contraire à Socrate.
2. Il faut *ἀνόμοιον*, & non pas *ὁμοιούσιον*.
3. Il faut ce semble *ab Aetio*, au lieu de *ab eo*,

de ces paroles si horribles, d'avoir entendu un homme parler ainsi « de Dieu, & un Chrétien oser dire ces choses de JESUS CHRIST « dans l'Eglise ! Ce malheureux aprés avoir avancé plusieurs im- « pietez de cette sorte, & avoir établi les noms de Pere & de Fils, plutost sur le son de ces termes, que sur l'unité de la nature, parloit de cette maniere ; Car plus le Fils s'étend avec effort, afin de « connoistre son Pere, plus le Pere s'étend & s'eleve avec encore « plus d'effort pour n'estre pas connu de son Fils. «

p.115.1.c. Ath. de syn. p. 881.a.b|Socr.p. 147.d. Hil. in Const.l.1. p.114.2.d. Soz.p.574.a| Ath. de syn.p. 880.881.

'Ces blasphemes si horribles firent elever un grand tumulte aussi-tost qu'on les eut ouis.'Car la plus grande partie des Evesques se declaroit pour le Concile de Nicée, & le suivoit entierement, à l'exception du terme de Consubstantiel, qu'ils trouvoient, disoient-ils, trop obscur, '& quelques uns d'eux reconnoissoient en termes exprés que le Fils est de Dieu, c'est à dire de la substance de Dieu, & qu'il a toujours esté. 'Ces deux sentimens si differens produisirent de grandes disputes, & on croyoit, comme nous l'avons déja remarqué, qu'Acace les faisoit naistre à dessein, pour s'exemter sous ce pretexte de rendre conte de ses actions.

Socr.p.147.d. Soz p 574.b. Socr.p.147.d. c.40.p.149.a.b.

'Les disputes ayant donc duré jusqu'au soir, enfin Silvain de Tarse commença à crier à haute voix, qu'il ne falloit point faire aucune nouvelle profession de foy, mais recevoir celle qui avoit esté dressée à la dedicace d'Antioche [en l'an 341.] 'Les Acaciens faschez de cette proposition, se leverent '& sortirent de l'assemblée. 'Ils se plaignirent par un acte qu'ils dresserent le lendemain, qu'ayant fait leurs efforts en cette assemblée pour conserver la paix de l'Eglise par une exacte observation de l'ordre, & en agitant avec douceur les questions de la foy, & pour empescher qu'on n'introduisist aucune nouveauté dans la doctrine de l'Eglise contre l'autorité de l'Ecriture, il s'y estoit neanmoins trouvé des personnes qui avoient fait des affronts à quelques uns d'eux, ou qui leur avoient fermé la bouche pour les empescher de parler, ou les avoient fait sortir malgré eux de l'assemblée ; que de plus, ces personnes avoient avec eux des Evesques deposez de differentes provinces, & d'autres établis contre les Canons ; & que toutes ces choses avoient rempli le synode de confusion & de tumulte.

c.39.p.147.148.

'Aprés qu'Acace & les siens furent sortis du Concile, les autres Evesques continuerent la seance pour lire le formulaire d'Antioche dont on avoit parlé, & puis ils se retirerent aussi.

p.148.a.

'Le lendemain 28 de septembre, les Semiariens s'assemblerent [seuls]

[seuls] dans l'eglise de Seleucie, & en ayant fermé les portes, ils y confirmerent ce formulaire d'Antioche, & le signerent. Il y eut quelques Lecteurs & Diacres qui le signerent aussi au nom de leurs Evesques qui estoient absens.

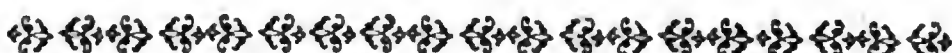
'Les Acaciens d'autre part voyant l'opposition que l'assemblée avoit faite à leur dogme de la dissemblance, & voyant bien que les oreilles des hommes n'estoient pas capables de souffrir une si grande impieté, firent voir qu'ils estoient plutost des Evesques d'une Cour[où regnoient les equivoques & les tenebres,] que des Prelats de l'Eglise[qui ne cherchent que la verité, la sincerité, & la lumiere.] 'Car ils dresserent un nouveau formulaire, où ils condannerent la Consubstantialité, la ressemblance de substance, & la dissemblance, quoiqu'il fust impossible de concevoir comment on condannoit ces trois dogmes tout ensemble. Hil.in Con f.l.1. p.115.1.a. Ib|Ath.de syn. p.904.d.

'Ayant dressé cette profession de foy qu'ils vouloient faire passer toute seule, ils furent trouver Laurice & Leonas, & aprés s'estre plaint du procedé des autres qui s'estoient tenus enfermez dans l'eglise, ils leur presenterent un acte dressé du mesme jour 28 de septembre, 'où ils commençoient par se plaindre des violences dont ils pretendoient qu'on avoit usé la veille dans l'assemblée. 'Ils declaroient ensuite qu'ils ne rejettoient point & ne refusoient point de recevoir le formulaire d'Antioche; mais que comme le terme de Consubstantiel, semblable en essence, & dissemblable, n'avoient jamais causé que du trouble dans les Eglises, ils rejettoient les deux premiers comme n'estant pas de l'Ecriture, & anathematizoient le troisieme, reconnoissant le Fils semblable au Pere. Socr p.148.b. p.149.a.b. b.c|Ath.p.904. c.d.

'Ce prologue estoit suivi de leur symbole, qui ne parle pas seulement de ressemblance, '& ne contient pas un seul mot que Arius & Aece n'eussent signé tres volontiers. 'Car pour ce qu'ils anathematizoient la dissemblance dans leur preface, S.Epiphane fait voir de quelle maniere ils s'en sauvoient, quoiqu'il y en eust, dit-il, quelques uns parmi eux qui y alloient plus simplement. [Et aprés tout, ils s'en expliquerent eux mesmes suffisamment, comme nous verrons, tant à Saint Hilaire, qu'en plein Concile.] 'Ils ajoutent à la fin de leur formulaire, qu'il est conforme à celui qui avoit esté fait à Sirmich en presence de l'Empereur. Ath.p.904.d. Soz.p 575.c. Epi 73.c.24.p. 871.d. c.25.p.873 d| Ath.p.905.

'Cet acte est raporté tout entier par S.Epiphane, & par Socrate; [a]& en partie par S.Athanase, où il est plus correctement. [b] Saint Epiphane y ajoute les signatures de 43 Evesques, ou plutost de 39, [c] celles qui sont au commencement ne pouvant regarder cet Epi.73.c.25.p. 872.873|Socr.p. 149 150. a Ath.p.904.d. b Epi.73.c.26.p. 874. c n.p.326|Socr. n.p.361.c.

Ath.de syn.p. 912. acte, mais la troisieme confession de Sirmich. 'Il y faut ajouter, selon S. Athanase, celle de Patrophile.



ARTICLE LXXVII.

Troisieme seance, où l'on rejette le formulaire des Acaciens: La quatrieme se passe à disputer: Leonas romp le Concile.

Socr.l.2.c.40.p. 148.c,d. 'IL ne se fit rien davantage dans la seconde seance. Mais le troisieme jour [29 de septembre,] Leonas voulut faire assembler au mesme lieu les Evesques des deux partis. Macedone y vint aussi-bien que Basile d'Ancyre. Mais les Acaciens firent savoir qu'ils ne s'y pouvoient trouver, si l'on n'en faisoit sortir ceux qui avoient esté deposez auparavant, ou qui estoient alors accusez. [Il est un peu difficile de croire qu'Acace ait demandé qu'on fist sortir les accusez, puisque luy mesme & plusieurs de ses partisans estoient de ce nombre.] Neanmoins Socrate le dit; & il ajoute qu'aprés beaucoup de disputes, le Concile consentit Soz.l.4.c.22.p. 574.c.d. à cette demande, 'parcequ'on croyoit qu'Acace ne cherchoit qu'une occasion de rompre le Concile, pour empescher l'examen de la doctrine d'Aece, & sa propre condannation. [Il ne faut pas douter que Saint Hilaire n'ait esté du nombre de ceux qu'on fit sortir, s'il ne s'estoit déja retiré de luy mesme par avance,] Hil.in Const.l.1. p.114.c,d. 'comme 'les termes dont il se sert semblent le marquer; & peut-estre s'estoit-il retiré dés la veille, pour ne pas signer le formulaire d'Antioche. *post secessionem meam.*

Socr.p.148.d. 'Acace estant entré dans le Concile quand les autres en furent sortis, Leonas dit que les Acaciens luy avoient presenté un acte, sans dire ce que c'estoit; & chacun s'estant tû, parcequ'on s'imaginoit que ce fust plutost toute autre chose qu'une nouvelle profession de foy, on lut tout du long cet acte, qui estoit celui mesme Soz. p.574.575. que nous avons dit avoir esté fait la veille. 'Sa lecture excita un p.575.d|Socr.p. 150.b. grand tumulte dans tout le Concile:'& Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, s'écria en ces propres termes: Si nous pretendons « que de produire tous les jours nos imaginations & nos pensées, « c'est faire une exposition de la foy, nous n'arriverons jamais à « Socr. p.150.b.c. connoistre la verité. 'Surquoi Socrate remarque fort bien, que si « luy & les autres [Semiariens] avoient toujours voulu agir de la sorte, & se contenter de ce qu'on avoit fait à Nicée, jamais l'Eglise n'eust esté dans le trouble & l'agitation où on la voyoit alors. Le reste du jour se passa à disputer tant sur ce sujet que sur

les Prelats accusez, & on se separa [sans avoir rien avancé.

Ce fut peut-estre ce mesme jour,] 'qu'un Evesque du parti de Hil.in Const.l.1. Acace estant venu trouver Saint Hilaire pour le tenter, ce Saint p.115.1.a.b. qui faisoit semblant de ne rien savoir de ce qui s'estoit passé, luy demanda comment il se pouvoit faire que ceux qui condannoient la Consubstantialité & la ressemblance de substance, condannassent en mesme temps la dissemblance: à quoy l'Acacien répondit; Que J.C. n'estoit pas semblable à Dieu, mais qu'il estoit semblable à son Pere. Et comme S. Hilaire trouvoit cette réponse encore plus obscure que le reste, l'autre luy parla ainsi: Je dis qu'on peut juger que le Fils est semblable à son Pere, parceque le Pere a voulu fare une creature qui voudroit des choses semblables à luy; qu'ainsi il estoit semblable à son Pere, estant plutost le Fils de sa volonté que de sa divinité: Mais il est dissemblable à Dieu, parcequ'il n'est point Dieu, ni de Dieu, c'est à dire qu'il n'est pas de la substance de Dieu. S. Hilaire demeura tout interdit à un si étrange discours, & il ne put se persuader que ce fust là leur veritable sentiment, jusqu'à ce que cette ressemblance si profane de volonté, & non de substance, fust établie publiquement par un consentement commun de tous les Evesques: [ce qui se fit le lendemain.]

'Tous les Evesques estant donc rassemblez le quatrieme jour Socr.l.2.c.40.p. du Concile, [qui estoit le 30 de septembre,] on recommença les 150.c.d. disputes du jour precedent; & Acace representa, que puisqu'on avoit bien changé le symbole de Nicée, & qu'on en avoit fait plusieurs autres depuis ce temps là, on pouvoit bien en faire encore un nouveau. 'Ce raisonnement estoit assez juste, & Eleuse d|151.a.b. de Cyzic n'y satisfit pas trop bien, en répondant que le Concile n'avoit pas esté assemblé pour apprendre ce qu'il avoit à croire, ni pour recevoir une foy qu'il n'avoit pas, mais qu'il vouloit marcher sur la foy de ses peres, & ne s'en separer jamais jusqu'à la mort.

'On passa ensuite à une autre question, & on demanda aux p.151.b.c. Acaciens en quoy ils avouoient le Fils semblable au Pere; & eux ayant dit que c'estoit seulement en volonté, & non en essence, tous les autres declarerent qu'ils le croyoient semblable mesme en essence. On employa le reste du jour à disputer sur ce point, & on fit avouer à Acace qu'il avoit luy mesme reconnu dans des écrits qu'il avoit publiez, que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses, surquoi il n'eut rien à répondre, sinon qu'on n'avoit jamais jugé personne sur ce qu'il avoit écrit autrefois.

Soz.p.576.b.c. 'Il paroist que dans la suite de cette dispute les Acaciens objecterent aux Semiariens la troisieme confession de Sirmich, signée par Basile d'Ancyre leur chef, & par Marc d'Arethuse, [où le mot de substance estoit aboli.] Surquoi Eleuse de Cyzic répondit, que quelque chose que Basile & Marc eussent signé en leur particulier, & quelque querelle qu'eux & Acace eussent les uns contre les autres, tout cela ne regardoit pas le Concile; qu'il n'estoit pas non plus necessaire d'examiner si la confession de foy qu'ils avoient faite estoit bonne ou mauvaise, mais qu'il falloit suivre celle des 97 Evesques du Concile d'Antioche, & que quiconque vouloit en introduire une autre, estoit ennemi de la pieté de l'Eglise; à quoy tous les Evesques, [c'est à dire la plus grande partie,] témoignerent par leurs applaudissemens qu'ils consentoient.

Socr.p.151.c.d. 'La dispute ayant donc duré fort long-temps, sans qu'on pust convenir de rien, Leonas se leva, & finit ainsi la seance, & mesme tout le Concile. Car estant prié le lendemain [premier jour d'octobre] de venir à l'assemblée, il le refusa, disant qu'il « avoit eu ordre de l'Empereur de se trouver à une assemblée de « personnes unies dans les mesmes sentimens; mais que puisqu'ils estoient divisez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajouta-t-il, Soz.p.576.d. & criaillez dans l'eglise tant qu'il vous plaira. 'Il fit cela, selon Sozomene, pour favoriser les Acaciens que les autres trouverent Socr.p.151.d. chez luy, lorsqu'ils y furent [le prier de venir à l'assemblée.] 'Et en effet, ceux-ci croyant par là avoir tout gagné, refuserent aussi de retourner au Concile.



ARTICLE LXXXVIII.

Les Semiariens assemblez en leur particulier, deposent les Acaciens, font Anien Evesque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, & deputent à Constance: Acace l'aigrit contre eux.

Soz.l.4.c.22.p.576.d. 'IL se passa ensuite quelque temps en negociation, durant que les Evesque [Semiariens qui faisoient le corps du Concile,] tantost appelloient les Acaciens à l'assemblée, tantost demandoient que l'on nommast des personnes pour se trouver chez Leonas, & tantost pretendoient avoir esté établis pour juger Socr.l.2.c.40.p.151.152. les autres. 'Enfin ils s'assemblerent seuls dans l'eglise, & y firent appeller les Acaciens pour juger l'affaire de S.Cyrille, qui avoit appellé de sa deposition par Acace.

'Mais voyant qu'aprés avoir esté appellez plusieurs fois pour ce sujet, & citez pour répondre aux accusations formées contre eux, 'ils ne vouloient ni venir au Concile, ni convenir touchant la foy, [a]& qu'ils en blasphemoient encore plus ouvertement contre Dieu; le Concile indigné de leur conduite, & de tant de delais inutiles, [b]deposa Acace mesme, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, Theodule de Queretapes, Theodose de Philadelphie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli de Lydie, Eudoxe d'Antioche, & Patrophile. Ils declarerent excommuniez, [c'est à dire reduits à la communion de leurs Eglises,] Astere, Eusebe, Augare, Basilic; Phebe, Phidele, Eustathe, Eutyque, & Magnus, jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiez de ce dont on les accusoit.[Nous avons marqué auparavant leurs evesчez.] 'On condanna [ainsi] ceux qui avoient esté les auteurs de l'heresie,'& ceux qui avoient soûtenu avec le plus d'impudence le blaspheme des Anoméens. [c]Le Concile écrivit à toutes les Eglises des Evesques deposez, pour leur faire savoir la sentence qu'il avoit prononcée contre eux.

p.152.b. b|Soz.p.577.a| Bas.in Eun.l.1. p.697.d.e. a Ath.de syn.p. 881.b. b b.c|Socr.p. 152.b.c. Sulp.l.2.p.165. Hil in Conf.l.1 p 115.1.b. c Socr. p.152.d| Ath.de syn.p. 881.c.

[Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait rétabli S.Cyrille.]Et S.Jerome le conte ici Evesque pour la seconde fois. Hier.chr.

'Le Concile choisit aussi pour Evesque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, Anien 'qui estoit Prestre de cette Eglise; [d]& Neon Evesque de Seleucie mesme où se tenoit le Concile, donna son eglise pour le sacrer. 'Mais ceux du parti d'Acace s'estant saisis de luy, le mirent entre les mains de Leonas & de Laurice, qui aprés l'avoir fait garder quelque temps par les soldats, l'envoyerent en exil. 'Les Evesques qui l'avoient elu, en firent des protestations contre les Acaciens, lesquelles ils adresserent à Leonas & à Laurice, pretendant qu'on violoit en cela le jugement du Concile: mais tout ce qu'ils purent dire fut inutile. Nicephore '& Theophane, n'ont pas laissé de conter cet Anien entre les Evesques d'Antioche, [ce que Theodoret n'avoit pas fait, mais je ne sçay pas où ils peuvent trouver les quatre ans qu'ils donnent à son episcopat, sans faire S.Melece schismatique, puisqu'il fut fait Evesque d'Antioche environ quinze mois aprés ceci.]

Socr.p.152.d. Soz.p.577.b. d c.24. p.582.b. c.22.p 577.b| Socr.p.152.d. Socr. p.152.153. Thphn. p.48.d.

'Les Evesques du Concile,[c'est à dire les Semiariens,] furent ensuite à Constantinople informer l'Empereur de tout ce qui s'estoit passé, selon l'ordre qu'ils en avoient receu de luy: 'c'est à dire qu'avant que de se retirer dans leurs Eglises, il choisirent dix deputez pour l'aller trouver au nom de tous, 'avec ordre exprés de resister à l'heresie.'S.Hilaire parle de ces dix deputez

Socr.p.153.a| Ath.p.881.c. Soz.p.577.c.d| Sulp.p.165. Hil.fr.1.p.51. in Conf.l.1.p. 115.1.c.

fr.1.p.51. des Orientaux,[& il ne faut pas douter qu'ils ne ſoient]de ces 18
Eveſques d'Orient, nommez dans les fragmens de ce Saint.
Thdrt.l.2.c.23. p.626 a. 'Euſtathe, Baſile, Silvain, & Eleuſe, en eſtoient ſelon Theodoret.
a Philg.l.4.c.12. p.72. [a]Baſile d'Ancyre avoit avec luy un Diacre auſſi nommé Baſile,
dont Philoſtorge loüe l'eloquence. [Nous en parlerons dans la
ſuite.]

c.11.p.71. 'Cet Arien dit que les partiſans d'Aece & d'Eudoxe mirent de
leur coſté par écrit leur croyance, que le Fils eſtoit d'une autre
ſubſtance que le Pere, & qu'ils envoyerent cet écrit de tous
coſtez. [Il n'y a pas d'apparence que ce fuſt autre choſe que
le formulaire qu'il avoient preſenté au Concile, dans lequel
neanmoins ils anathematizoient de parole "le dogme de la τὸ ἀνόμοιον
diſſemblance, pour nous ſervir de ce terme, quoiqu'ils le gar-
daſſent toujours dans le cœur.]

Philg. l.4.c.4. p.66. b Thdrt l.2.c. 22.p.625.b. 'Eudoxe qui eſtoit extremement timide, [b]trembloit de peur
parmi toutes ces brouilleries. Mais Acace le remit un peu, en
l'aſſurant d'eſtre toujours ſon défenſeur & ſon partiſan.]Il l'avoit
empeſché de rentrer dans le Concile, & il l'emmena avec luy à
Hil.in Conſ.l.1. p.115.1.c. Conſtantinople.'Les autres Eveſques depoſez y furent auſſi, ou
c Socr.l.2.c.43. p.157.c. plutoſt ils y volerent, pour avoir recours à leur Roy, [c]hormis
quelques uns qui ne laiſſerent pas de s'en retourner de Seleucie
Thdrt.l.2.c.24. p.628.c.d. à leurs dioceſes, comme Patrophile de Scythople, '& George
d Philg.l.4.c.12. p.72. d'Alexandrie.[d]Les deux diacres Aece & Eunome, que les Prelats
ſuivoient comme leurs maiſtres en impieté, ne manquerent pas
Soz.l.4.c.23.p. 577.d. non plus de s'y rendre.'Acace & les Eveſques de ſon parti arrive-
e Ath.de ſyn.p. 905.c. rent avant les Semiariens,[e]& S. Athanaſe dit qu'aprés eſtre venus
d'Iſaurie à Conſtantinople, ils dreſſerent le formulaire qui fut
envoyé à Rimini,[& qui, comme nous avons dit, fut ſigné à Nicé
Hil.in Conſ.l.1. p.115.2.c. prés d'Andrinople dés le 10.[e] d'octobre.] 'Ils furent receus fort
honorablement de Conſtance,& luy étalerent leurs blaſphemes
avec toute l'eloquence & la gravité poſſible, [ſans neanmoins
Soz.p.577.d. les luy decouvrir entierement.] 'Et comme ils eſtoient arrivez
quelque temps avant les deputez du Concile, ils eurent le loiſir
de prevenir contre eux l'Empereur & les plus grands de la Cour,
dont quelques uns, [comme les eunuques,] ſuivoient déja leur
hereſie;& ils corrompirent les autres par les richeſſes de l'Egliſe,
ou les tromperent par leurs flateries, ou les gagnerent par
l'adreſſe & par le credit d'Acace. Pour l'Empereur, il ne leur
fut pas difficile de s'inſinuer dans ſon eſprit, aprés avoir gagné
ceux qui l'approchoient: [& il y a apparence que Leonas &
Laurice les avoient beaucoup favoriſez dans le raport qu'ils

559. luy avoient fait de ce qui s'estoit passé à Seleucie.

'Les Acaciens aigrirent aussi son esprit contre le Concile, en le luy representant comme une assemblée de méchans, qui ne tendoient qu'à renverser toutes les Eglises. Ils formerent diverses calomnies contre S. Cyrille qui s'y estoit trouvé, '& ils n'oublierent pas de luy dire qu'on y avoit rejetté le formulaire qu'il avoit dressé luy mesme;[c'est à dire la troisieme confession de Sirmich.] Thdrt.l.2.c.23. p.625.c. Socr.l.2.c.41.p. 153.b|n.p.371.b

Note 72. 'Socrate dit bien nettement qu'ils tirerent"alors de luy une loy contre tous les Semiariens du Concile de Seleucie, par laquelle il ordonnoit que ceux d'entre eux qui se trouveroient sujets à des fonctions publiques, soit dans les Conseils des villes, soit pour le service des magistrats, seroient contraints de s'en acquiter. c.41. p.153.b.c.

'Il semble que Constance ait eu alors la pensée de rassembler à Constantinople tous les Evesques du Concile [de Seleucie. Mais les Acaciens qui craignoient l'union de tant d'Evesques, le detournerent de ce dessein; & quoiqu'il ait plu à Philostorge de dire que] 'presque tous les Evesques de l'Orient, de l'Occident, & de la Libye, se trouverent alors à Constantinople, [a]ils luy firent agréer de mander seulement, dit Theodoret, les dix principaux; c'est à dire sans doute, d'ecouter les dix deputez que le Concile luy avoit envoyez, luy faisant entendre que ces dix Evesques seroient assez capables de luy rendre raison de la conduite du Concile, si elle se pouvoit justifier. Thdrt. p.626.a. Phisg.l.4.c.12. p.71. a Thdrt.p.626. a.



ARTICLE LXXXIX.

Aece avoue ses blasphemes devant Constance; Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la sienne propre: Les Semiariens irritent Constance en défendant, dit-on, la Consubstantialité.

'Les deputez du Concile, estant arrivez à Constantinople, avoient mieux aimé s'abstenir d'entrer dans l'eglise, 'que de s'y rencontrer avec ceux qu'eux & les autres Semiariens avoient deposez dans le Concile. 'Lors donc qu'ils eurent eu audience de Constance, [b]en presence d'Acace, d'Eudoxe, & des autres de ce parti, [c]ils le prierent avec beaucoup de liberté, de reprimer le blaspheme & la malice d'Eudoxe. Mais ce Prince qui avoit esté prevenu contre eux, dit qu'il falloit regler les choses de la foy, & puis qu'on verroit ce qui regardoit Eudoxe: & comme Basile, s'appuyant sur la familiarité qui luy estoit ordinaire avec cet Empereur, voulut le reprendre hardiment Hil.fr.1 p 52. p.53. Thdrt.l 2 c 23. p 626.a. b p.628. c p.626.a.b.

de ce qu'il taschoit de ruiner la doctrine des Apostres, Constance ne le put souffrir, & luy dit de se taire, ajoutant que c'estoit luy qui estoit cause de la tempeste qui agitoit toute l'Eglise.

b.c. 'Il se tut donc; & alors Eleuse prenant la parole: Puisque « vous voulez, Seigneur, luy dit-il, que l'on examine ce qui regarde « la foy, voyez, s'il vous plaist, les blasphemes qu'Eudoxe a eu « l'insolence de prononcer contre le Fils unique de Dieu. Et il « luy presenta en mesme temps une exposition de la foy. Constance l'ayant fait lire, on y trouva divers blasphemes, & particulierement en un endroit, où par un raisonnement aussi ridicule qu'impie, il concluoit en propres termes, que le Fils estoit dissemblable en essence d'avec le Pere. Constance ne put entendre cela sans colere; & ayant demandé à Eudoxe si cet écrit estoit de luy, il répondit aussi-tost, qu'il n'estoit pas de luy, mais
p.627.a.b. d'Aece. 'Constance envoya donc querir Aece, & luy ayant demandé s'il avoit fait cette exposition de la foy; luy qui ne savoit point ce qui se passoit, ni à quel dessein on luy demandoit cela, & qui croyoit mesme que cet écrit luy acquereroit de la loüange, ne fit point de difficulté de s'en avouer auteur: de sorte que l'Empereur ayant horreur d'un si grand excés d'impieté, ordonna aussi-tost, qu'il fust relegué dans un certain lieu de la Phrygie, (ce qui fut executé peu de temps aprés,) & le fit en mesme temps chasser du palais.

[Eustathe voyant un si beau jour à pousser les Acaciens,]
b. 'assura l'Empereur qu'Eudoxe estoit dans les mesmes sentimens qu'Aece qu'il avoit toujours dans sa maison & à sa table, & dont il avoit employé la main pour composer ces blasphemes; qu'il ne falloit point de meilleure preuve de la part qu'il avoit euë à cet écrit, que de ce qu'il en avoit si bien reconnu l'auteur. Constance dit qu'il ne falloit pas qu'un juge se fondast sur des conjectures, mais qu'il examinast toutes choses avec grand soin.
b.c. 'Il faut donc, reprit Eustathe, qu'Eudoxe anathematize cet écrit « d'Aece, s'il veut nous persuader qu'il n'est pas de son sentiment. «

c. 'Cette proposition fut agreée de Constance, & il en ordonna l'execution: Eudoxe au contraire fit ce qu'il put pour l'eluder, & eut recours à cent artifices pour s'en défendre. Neanmoins quand il vit que l'Empereur se mettoit en colere, & le menaçoit de l'envoyer en exil avec Aece, il renia la doctrine qu'il avoit toujours tenuë jusques alors, & qu'il tint aussi toujours depuis. Mais il pressa en mesme temps Eustathe d'anathematizer le terme de Consubstantiel, puisqu'il n'estoit pas de l'Ecriture.

Alors

Alors Silvain prenant la parole : 'Il faudra donc, dit-il, y ajouter ces autres termes ; Que JESUS CHRIST est tiré du neant, qu'il est creature, qu'il est d'une autre substance. Il faudra bannir de l'Eglise toutes ces expressions qui ne sont point non plus des Ecritures, & qui ne se trouvent point dans les livres des Prophetes & des Apostres. L'Empereur approuva cette ouverture, & commanda à Eudoxe, & à ceux de son parti qui estoient presens, d'anathematizer tous ces termes marquez par Silvain ; ce qu'ils firent enfin lorsqu'ils virent l'Empereur en colere, mais malgré eux, & aprés y avoir resisté autant qu'ils purent. d.

[Eudoxe & les autres Acaciens ayant desavoué de bouche, pour plaire à Constance, la doctrine qu'ils tenoient dans le cœur,] 'demanderent avec d'autant plus d'ardeur, que leurs adversaires anathematizassent la Consubstantialité : '& alors Silvain répondit, comme nous le lisons dans Theodoret, Que si le Verbe Dieu n'est pas tiré du neant, ni creature, ni produit d'une autre substance, il faut necessairement qu'il soit consubstantiel, & de la mesme substance que le Pere qui l'a engendré, comme estant Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, & de la mesme nature que son Pere. Quelque juste & quelque solide que fust ce raisonnement, pas un des assistans ne s'en satisfit. Acace, Eudoxe, & tous leurs partisans, le rejetterent avec de grands cris ; & l'Empereur en colere, menaça Silvain & les autres de les chasser de leurs Eglises : 'A quoy Theodoret assure qu'ils firent cette genereuse réponse ; Qu'il dependoit de luy de les traiter comme il luy plairoit, & d'eux d'embrasser la pieté & l'impieté, & qu'ils estoient resolus à n'abandonner jamais la doctrine de leurs peres. Constance au lieu d'admirer, comme il devoit, leur sagesse, leur fermeté, & leur liberté genereuse à défendre les dogmes apostoliques, les chassa de leurs Eglises, & en mit d'autres en leur place : [ce qui ne s'executa pas neanmoins si promtement, comme nous le verrons par le raport des autres historiens.] d. p.628.2. b.

'Mais avant que de passer outre, il faut remarquer avec Baronius, qu'il est tout à fait surprenant de voir la Consubstantialité si hautement défenduë par ces Evesques qui l'avoient anathematizée l'année precedente dans le Concile d'Ancyre, & qui peu de jours auparavant avoient témoigné à Seleucie embrasser tout le Concile de Nicée à l'exception de ce terme. Ce changement est si difficile, & paroist avoir si peu de cause, puisqu'on ne voit rien qui les y ait pu engager, qu'il ne faut pas trouver étrange que Baronius l'ait jugé comme incroyable, & qu'il ait Bar. 359. § 93.

Epi.n.p.324. mieux aimé corriger le texte de Theodoret, 'quoiqu'assurément il n'y ait pas réussi de la maniere dont il l'a fait. [Il n'y a rien de si facile que de changer dans le grec le terme "de Consubstantiel en celui de semblable en substance; & le raisonnement de Silvain ne l'empescheroit pas, puisque quoiqu'il prouve directement la Consubstantialité, il convient aussi à la ressemblance de substance à laquelle les Semiariens donnoient à peu prés le mesme sens. Mais l'approbation entiere que Theodoret donne au discours de Silvain,]'qu'il qualifie mesme autre-part un homme admirable, [nous fait croire qu'il l'a pris effectivement pour un défenseur de la verité. Et il est plus aisé de croire qu'il s'est trompé en cela, que non pas qu'il y ait faute dans son texte.] 'Il presente aussi le peuple de Cyzic dont Eleuse estoit Evesque, comme zelé pour la foy orthodoxe, & fort bien instruit dans les Ecritures & la doctrine de l'Eglise; '& il qualifie Eleuse un homme digne de toute loüange.

ὁμοούσιον en ὁμοιούσιον.

Thdrt.l.2.c.22. p.624.d.

c.25. p.630.c,d.

hær.l.4.c.3.p. 235.b.

[Ce qui aura pu contribuer à le tromper, c'est que Silvain, Eustathe, & beaucoup d'autres Semiariens, signerent en effet quelque temps aprés, le symbole de Nicée & la Consubstantialité; & il y a toute sorte d'apparence que plusieurs d'entre eux sont morts dans la communion de l'Eglise. De plus, on voit par Philostorge, que les Anoméens faisoient passer les Semiariens pour défenseurs de la Consubstantialité. Il faut neanmoins avouer que Theodoret a tort de relever si fort Eustathe & Eleuse, dont le premier scandaliza toute l'Eglise en se divisant d'avec S. Basile, & l'autre ne vécut jusqu'à l'an 383 au moins, que pour se signaler par une opiniatreté dans le schisme, aussi honteuse que deraisonnable.]



ARTICLE XC.

Dispute entre Aece & Basile d'Ancyre; Aece y est confondu.

[POUR retourner à nostre suite, la conference dont nous avons parlé, & qui se fit peut-estre vers le milieu du mois d'octobre, ayant irrité Constance contre Aece & contre les Semiariens tout ensemble, il ne voulut pas neanmoins executer sur le champ l'arrest que sa colere luy avoit dicté.] 'Il remit Aece entre les mains d'Honorat qui "avoit esté depuis peu fait le premier Prefet de Constantinople, l'onzieme de decembre selon Idace, 'ou de septembre selon la chronique d'Alexandrie, [ce qui revient plus

Soz.l.4.c.23.p. 578.a.b.

Chr.Al.p.682.

V.Constance § 31.

aisément à nostre suite.] 'Constance ordonna donc à ce Prefet d'examiner l'affaire d'Aece avec les principaux du Senat ; & il en voulut ensuite connoistre luy mesme avec les plus grands de la Cour. Quelques uns disent que ce fut une adresse de ceux du parti d'Acace, qui feignant ignorer eux mesmes ce que c'estoit que cette heresie d'Aece, persuaderent à l'Empereur de faire examiner la chose en sa presence, parceque croyant cet athée invincibile dans la dispute, ils esperoient que tous ceux qui seroient témoins de sa victoire, seroient obligez de se rendre ; & qu'ainsi leur heresie recevroit un grand accroissement. Soz.p.578.a.b.

[Mais il faut commencer ici à distinguer Acace des Acaciens, c'est à dire des Anoméens, avec lesquels il estoit uni d'interest plutost que de croyance, s'il est vray, comme le dit Philostorge,] 'que joüant tout le monde il fut luy mesme l'auteur de la ruine d'Aece, *dont il haïssoit la croyance; & ensuite de celle de Basile, & des autres Semiariens contre lesquels il estoit piqué, 'parcequ'ils portoient Saint Cyrille. Le mesme Philostorge ne represente pas la dispute d'Aece, comme l'ayant regardé personnellement, mais comme ayant esté celle de son parti, qui le choisit pour défendre le dogme des Anoméens avec Eunome. Il donne pour seconds à ces deux Diacres, Maris de Calcedoine, Eudoxe d'Antioche, & Acace de Cesarée qui paroissoit estre encore dans ce parti. Il leur oppose dans le parti de ceux qui tenoient le Verbe semblable ou le mesme en substance,[car il se sert indifferemment de ces deux termes,] Basile d'Ancyre,& Eustathe de Sebaste,qui estoient,dit-il,soûtenus tant par d'autres que par un second Basile encore Diacre qui l'emportoit au dessus de beaucoup d'autres pour la capacité & pour l'eloquence, mais que la timidité rendoit plus foible & moins propre pour les disputes publiques.'C'est le grand S.Basile depuis Evesque de Cesarée, [& qui ne pouvoit estre alors que Lecteur.] Il ne voulut point effectivement s'embarasser dans cette dispute, [soit que son humilité luy fist juger que c'estoit une chose audessus de ses forces, & audessus de l'état d'un Lecteur, soit qu'il vist qu'il estoit difficile dans les circonstances où l'on estoit, de défendre la foy dans toute sa pureté.] Phisg.l.4.c.12. p.74.75. * l.5.c.1.p.77. l.4.c.12.p.72. Nyss.in Eun.l.1. p.301.302.310.

'Eunome a pretendu dans ses écrits que luy & Aece avoient eu dans cette occasion un entier avantage sur les Semiariens ; [& il auroit eu en effet raison en cela, s'il falloit suivre l'histoire de Philostorge.] 'Car cet historien disciple zelé du parti d'Aece, raporte que Basile [d'Ancyre] chef de ceux qui defendoient la p.301.d. Phisg.l.4.c.12. p.73.

Consubstantialité, (c'est ainsi qu'il parle,) voyant qu'on luy opposoit Aece, refusa la dispute de crainte d'estre vaincu, & allegua qu'il n'estoit pas bienseant que des Evesques disputassent contre des Diacres: mais que les autres ayant repondu qu'il s'agissoit de trouver la verité, & non pas de garder les rangs & la bienseance, il fut contraint malgré luy d'accepter le combat. Il ajoute, [ce
P.74. qui est sans aucune apparence,] que Basile estant demeuré vaincu par la force d'Aece, fut obligé d'avouer & mesme de signer que la substance du Fils estoite differente de celle du Pere, qu'elles n'avoient rien de commun. [Mais sa conclusion détruit tout ce qu'il avoit avancé.] Car il pretend que l'Empereur ayant sçeu ce qui s'estoit passé, [il parle donc de ce qui se fit devant Honorat,] & ayant fait venir Basile & Aece, demanda au premier ce qu'il reprenoit dans la doctrine de l'autre: à quoy Basile ayant dit que c'estoit qu'Aece soûtenoit que le Fils n'estoit pas semblable au Pere; & Aece ayant répondu que bien loin de croire que le Fils ne fust pas semblable au Pere, il le croyoit semblable sans difference; Constance sans permettre à Aece de s'expliquer davantage, le fit aussi-tost chasser du palais, & puis deposer du diaconat. [Il seroit difficile de trouver comment cela se peut accorder avec ce qu'il vient de dire, qu'Aece estoit demeuré victorieux dans la dispute, & avoit fait signer a Basile que la substance du Fils estoit differente de celle du Pere, & n'avoit rien de commun avec elle. De plus, quelque mauvais sens qu'Aece pust cacher sous le terme de semblable sans difference, où il est assez difficile d'en trouver, il est ridicule de pretendre que ç'ait esté l'unique sujet de sa condannation, n'y ayant rien de plus Catholique & de plus eloigné de son erreur. Mais puisqu'il est constant que cette dispute s'est terminée par le bannissement d'Aece, il n'y a point dutout d'apparence qu'il y ait eu aucun avantage; & ainsi il vaut mieux s'en tenir à Sozomene, qui raporte ceci d'une autre maniere,
Soz.l.4.c.23.p. 578.b.c. quoiqu'en peu de mots,] nous assurant qu'Aece fut vaincu dans la dispute, contre l'attente de son parti; & que l'Empereur, aussi-bien que tous les assistans, ne purent ouir sans indignation les blasphemes & les impietez dont il fut reconnu coupable [Ce fut
Epi.76.c.3.p. 916.a. peut estre en cette rencontre, qu'il dit à Constance ce que] Saint Epiphane luy fait dire, qu'Eudoxe, Menophile [ou Demophile,] & les autres Ariens, n'avoient point en effet d'autre croyance que la sienne, mais qu'il disoit seulement sans obscurité ce qu'ils n'osoient dire, quoiqu'ils le pensassent. [Il semble que tout ceci ait duré jusque bien avant dans le mois de decembre.]



ARTICLE XCI.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobstant les remontrances des Semiariens, qui sont mesme contraints de signer le formulaire de Rimini.

'CEPENDANT la nouvelle surprenante que les Evesques de Rimini avoient abandonné le terme de substance, se repandit à Constantinople. 'Sozomene dit que les deputez du Concile estant arrivez à Nicé en Trace, furent obligez d'y demeurer, parcequ'on ne leur fournissoit point de voitures sous pretexte que les chevaux du public estoient fatiguez & que l'hiver avoit rompu les chemins; mais en effet parceque l'on craignoit qu'ils ne reconnussent que les Orientaux soûtenoient presque tous le mot de substance, contre ce qu'on leur avoit dit qu'ils ne le pouvoient souffrir; & qu'ils ne decouvrissent à tout le monde que le Concile de Rimini n'avoit abandonné le mesme terme que malgré luy, & sur ce mensonge honteux: A quoy il ajoute, que pour faire aussi condanner le terme de substance par tout le monde, on persuada à ces deputez de traduire en grec le formulaire signé à Rimini, & de l'envoyer aux Orientaux. Soz.l.4.c.23.p.578.d. c.19.p.569.d.

[Mais il y a bien de l'apparence que tout ce recit de Sozomene, ne vient que de ce qu'il attribuë à la seconde deputation du Concile de Rimini ce qui se fit à Nicé, au lieu qu'il appartient à la premiere: Car outre que les Ariens n'avoient rien à craindre des deputez de Rimini, tels que nous avons vu qu'estoient ceux-ci,] 'S. Hilaire nous assure qu'ils virent à Constantinople, [a] où sans prendre seulement quelque peu de temps pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire, ils se joignirent sans aucune difficulté aux heretiques [Acaciens,] condannez [par le Concile de Seleucie.] Hil.fr.1.p.53|2. p.3. a fr.1.p.53.

'Les deputez de ce Concile ne laisserent pas d'aller trouver ceux du Concile de Rimini, pour leur apprendre ce qui se passoit, & l'heresie pour laquelle ces Evesques [Acaciens] avoient esté condannez. 'Ils leur donnerent par écrit une copie de ces blasphemes,[c'est à dire assez probablement de l'exposition de foy luë devant Constance.] Ils y joignirent une lettre qui s'est conservée jusques à nous, par laquelle ils conjurent ces deputez du Concile de Rimini, d'empescher que cette abomination qui p.53. p.52.

regnoit déja dans l'Eglise, ne se fortifie de plus en plus. Ils ajoutent que l'Empereur en avoit esté irrité, & avoit commandé qu'on l'anathematizast, mais qu'on avoit dessein de condanner seulement Aece, & non l'heresie dont il estoit auteur, & de foudroyer sa personne sans toucher à sa doctrine. Ils le prient à
p.51. la fin d'informer les Occidentaux de toutes choses. 'Il y a dixhuit noms à la teste de cette lettre, entre lesquels nous connoissons Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, Neon de Seleucie, Elpide de Satales, & Eortase de Sardes. [Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il y eust alors à Constantinople d'autres Evesques que les dix qui avoient esté deputez par le Concile de Seleucie.]

p.53. 'Ceux à qui cette lettre s'adressoit, bien loin d'y avoir aucun égard, se mirent en colere contre celui qui l'avoit receuë, &
p.52. luy en firent un crime, en sorte qu'il en fut presque deposé.'Car
p.52.53. elle decouvroit tous les artifices de ces hypocrites, 'qui se trouvoient obligez par là ou de condanner ces erreurs, ou d'avouer que c'estoient leurs sentimens propres, s'ils ne les condannoient
p.53. pas. 'Mais quelque honteux que fust ce dernier parti, ce fut neanmoins celui qu'ils embrasserent; & ils se joignirent toujours de communion avec ceux dont les blasphemes leur estoient communs.

p.53.54. 'Ils temoignerent mesme tres ouvertement leur impieté en diverses occasions, surtout par la maniere dons ils expliquoient
p.54. les anathemes du Concile de Rimini. 'Et S. Hilaire ayant soûtenu publiquement que JESUS CHRIST estoit veritablement Dieu, le vray Fils de Dieu, lequel estoit veritablement son Pere; & qui l'avoit engendré avant tous les temps, ces miserables s'eleverent contre luy avec de grands cris, & donnerent une explication toute Arienne à l'eternité du Fils de Dieu.

[Ce secours vint fort à propos aux Anoméens d'Orient, qui estoient fort abatus d'avoir vu succomber Aece contre leur at-
Soz. l.4.c.23.p. 578.c.d. tente.] 'Ils proposerent donc aussi-tost de recevoir le formulaire de Rimini, sachant bien que l'abolition du mot de substance suffisoit pour établir tout leur dogme. Ils en presserent les deputez du Concile de Seleucie, & ceux-ci declarant qu'ils ne pouvoient aucunement abandonner le mot de substance, ils leur firent serment qu'ils ne croyoient point dutout que le Fils ne fust pas semblable en essence à son Pere, & qu'ils estoient prests d'anathematizer cette heresie.

p.578.579. 'L'Empereur entra tout à fait dans leur proposition,[& selon sa maniere ordinaire d'agir,]il commanda à tous les Evesques de

l'accepter.'Il fit menacer le peuple par le Prefet. Il menaça luy mesme les Evesques dans le palais; & enfin la crainte de l'exil tira d'eux une signature forcée, aprés laquelle il se vanta d'avoir vaincu les Orientaux, parcequ'il avoit reduit dix deputez à luy obeïr, & à signer son blasphème.'Il avoit une telle ardeur pour cela, qu'il y passa tout le jour & une grande partie de la nuit qui precedoit le premier jour de janvier, quoiqu'il fust obligé de se preparer pour la solennité du lendemain, auquel il devoit commencer son [dixieme] Consulat. 'Ce fut en cette occasion qu'Eustathe consentit à ce que les heretiques luy proposerent, '& signa le celebre formulaire composé[ou autorisé]par la faction d'Eudoxe. Hil.in Conf.l.i. p.115.1.c. Soz.l.4.c.23 p. 579.b. Bas.ep.74.p.125. c. ep.82.p.135.a| 152.c.

ARTICLE XCII.

Nouveau Concile à Constantinople: Quels Evesques le composoient: Ils font signer le formulaire de Rimini: Aece y est deposé & banni; & ses partisans condannez.

L'AN DE JESUS CHRIST 360.

'LEs Acaciens demeurerent encore quelque temps à Constantinople, & ils y tinrent mesme un nouveau Concile, où ils firent venir les Evesques de Bithynie, [qui apparemment avoient esté mandez à la fin de l'année precedente, pour commencer le Concile dés les premiers jours de celle-ci. Le procedé qu'on y tint, nous éclaircira suffisamment des desseins pour lesquels on l'assembla.] Soz.l.4 c.24.p. 579.c|Socr.l.2. c.41.p.153.c.

'Acace en fut l'ame, selon Philostorge; & ce fut luy qui composa toutes les lettres qui s'y écrivirent en grand nombre, [quoiqu'il ne nous en reste qu'une seule.]Eudoxe eut aussi beaucoup de part à ce qui s'y fit. Philsg.l.4.c.12. p.72-73. Soz l.6.c.7.p. 646.b,c.

'Sozomene & Socrate y content 50 Evesques,[ce qu'ils entendent peut-estre de ceux qui y vinrent de Bithynie.]'S. Basile dit qu'Eustathe[deposé par le Concile,]le fut par 500 Prelats:[mais ou c'est une faute, ou il faut comprendre dans ce nombre tous les Evesques de l'Orient, à qui l'on fit peut-estre signer cette condannation aussi-bien que le formulaire de Rimini.]La chronique d'Alexandrie dit qu'il y en eut 72 à l'inthronization d'Eudoxe le 27 de janvier. Elle en nomme 53, dont le premier est appellé Mariacese: [Il faut apparemment Maris, Acace.] 'Au moins nous savons que Maris de Calcedoine y estoit, '& y favorisoit l.4.c.24. p.579. c|Socr.p.153.c. a Bas. ep.82.p. 153.a. Chr.Al.p.682. Soz.p.579.c. Phisg.p.72.

Chr. Al p.682| Epi.73. c.26.p. 874. les Anoméens [Pour les autres] 'on y peut remarquer Seras de Paretoine, Urane de Tyr, Theodose de Philadelphie, Eusebe de Seleucie en Syrie, Leonce de Tripoli en Lydie, Cyrion de Dolique, Arabion d'Adres en Arabie, Estienne de Ptolemaïde en Libye, Heliodore de Sozouse dans la Libye, Demophile de Berée, Exerese de Gerase en Arabie, Megase [qui peut estre l'un des deputez du Concile de Rimini,] Paul d'Emese, Evagre de Mitylene, Apollone d'Oxyrinque, Phebe de Polycalandes en Lydie, Theophile le prophete des Aeciens, Theodule de Queretapes, Ptolemée de Thmuis, Eutyque d'Eleutherople, Basilic ou Basile de Caunes en Lydie, Eustathe d'Epiphanie, Epi.79.c.3.p. 916.a. & Menophile [dont nous ne savons pas le siege,] 'mais qui est remarqué par Saint Epiphane comme l'un des plus celebres des Ariens; [si nous ne disons qu'il a mis Menophile pour Demophile. Nous savons encore qu'Acace & Eudoxe estoient à ce Concile.]

Chr. Al.p.682. a Bas ep.72.p. 117.e|86.p.159.d. Thdrt.l.2.c.24. p.628. b Socr.l.2. c.46. p.161.a. c c.45.p.159.160. Thdrt.l.2. c.27. p.635.a. d Bas ep.10.p. 53.d. 'Il y avoit aussi un George,[a] & S. Basile en parle comme d'un des plus remarquables. [Ce n'estoit pas neanmoins celui d'Alexandrie, qui n'estoit pas à Constantinople,] 'puisque le Concile luy écrivit. [Ainsi il faut que ce soit celui de Laodicée,] [b] dont on marque qu'il n'estoit pas fort constant dans sa doctrine, [c] ayant mesme esté auteur des plus grands blasphemes des Anoméens, '& les ayant encore soûtenus depuis; de sorte qu'il pouvoit bien s'estre reconcilié avec Acace. [d] Neanmoins Saint Basile parle quelquefois d'un George dont une femme impie avoit abusé comme elle avoit voulu. Il paroist que c'estoit quelque Arien de la Cappadoce ou des environs. Il estoit mort en 376.

ep.72.p.117.e. ep.265 p.264.e. 'Le mesme Saint met parmi les Evesques de ce Concile un Evippe, [qui pouvoit estre de Galace.] 'C'estoit un homme qui avoit beaucoup d'eloquence & de science, mais beaucoup d'attache à l'heresie. ep.73.p 121.a| 82.p.1[illegible] .a.b. e Bo .1.mars,p. 15.b. 'Il semble aussi qu'un Basilide de Gangres y ait assisté,[e] avec un Macaire qu'on ne connoist point, & Eugene qui peut estre l'Evesque de Nicée.

Soz.l.4. c.24.p. 579.c. 'Mais on remarque surtout Ulphilas Evesque des Gots, [dont ce n'est pas ici le lieu de parler plus amplement. Nous dirons c|Socr.l.2. c.41. p.155.a. seulement que quoique] Socrate & Sozomene semblent dire que cet Evesque a commencé dés ce temps-ci à s'infecter du venin de Philsg.l.2. c.5.p. 12.13. f Bas. ep.338.p. 330.c.d. l'Arianisme, '& que Philostorge pretende qu'il avoit repandu dans sa nation dés le temps de Constantin; [f] neanmoins S. Basile qui ne le pouvoit ignorer, nous assure que la foy estoit encore dans une entiere pureté audelà du Danube, sous le regne de Valens: [de sorte qu'elle n'a pu estre corrompuë qu'à la fin du mesme

mesme Valens ;] 'qui est le sentiment de Theodoret. Thdrt.l.4.c.33.

[Il ne faut pas douter que le premier acte du Concile de Constantinople, n'ait esté de casser ce qui s'estoit fait à Seleucie, surtout pour la deposition des Evesques.] 'On y confirma aussi le formulaire "de Rimini, en condannant mesme tous les autres qui avoient déja esté faits, ou qui se feroient à l'avenir. 'On le fit signer aux Semiariens par tromperie, [a] en leur promettant de condanner le dogme des Anoméens, ce qu'on ne fit pas. [b] Ce formulaire fut aussi signé par tous les autres qui se trouverent presens, & par ceux mesmes qui soûtenoient auparavant la diversité de substance ; ce que Philostorge attribuë à l'esprit double & artificieux d'Acace. 'Philostorge dit neanmoins que les plus determinez d'entre les Ariens refuserent de signer ce formulaire.

p.704.705. Soz.p.579.c.d. NOTE 73. Basf.ep.82.p.152.e. a Soz.l.6.c.7.p.646.c. b Phisg.l.4.c.12.p.75. l.7.c.6.p.92.

'Le Concile proceda ensuite à la condannation d'Aece, [c] qu'il deposa du diaconat & chassa de l'Eglise, [d] à cause de ses écrits impies qui scandalizoient tout le monde, [e] & des troubles qui s'estoient excitez sur son sujet. On ajouta que s'il persistoit dans sa disposition criminelle, il estoit anathematizé luy & tous ses partisans ; & pour ses livres, le Concile exhorta de ne les point lire, mais de les dechirer comme des choses inutiles & qui ne pouvoient servir de rien. [A entendre ce que ces Evesques disent d'Aece, il seroit difficile de juger qu'ils parlent du plus grand & du plus impudent blasphemateur qui fust jamais.

Soz.l.4.c.24.p.579.d. c d|Thdrt.l.2.c.24.p.620.a. d Thdrt.p.628. e p.629.a b.

On ne voit pas mesme dans la lettre qu'ils écrivirent à George sur son sujet, comme nous allons dire, qu'ils disent un mot contre sa doctrine pour la condanner.] 'quoique Philostorge écrive qu'on signa la condannation de sa doctrine & de sa personne. [f] Et c'est pourquoi S. Gregoire de Nazianze se moque de ces Prelats, qui en condannant Aece, au lieu de luy reprocher son impieté sans borne, se contentoient de le blasmer d'avoir trop écrit.

Phisg.l.5.c.1.p.77. f Naz.or.21.p.387.a.

'Aussi l'on ne crut pas qu'ils fissent cette condannation de bon cœur, 'mais seulement pour obeïr au commandement que l'Empereur leur en avoit fait, [g] à la poursuite d'Acace, selon Philostorge, [h] & pour tascher d'effacer l'impression qu'on avoit donnée à ce Prince, qu'ils suivoient la doctrine de cet athée ; [ce qui n'estoit que trop veritable :] 'ou bien mesme pour en établir ensuite l'impieté avec plus de liberté, lorsque l'on s'imagineroit qu'ils l'auroient condannée dans son auteur, 'comme les Semiariens paroissent l'avoir prevu. 'Les Evesques avoient promis de condanner la difference de substance ; mais ils ne l'executerent pas.

Soz.p.579.d. Thdrt.l.2.c.24.p.626.c|Phisg.l.4.c.12.p.75. g Phisg.p.74. h Soz.p.579.d. Naz.p.386.387. Hil.fr.1.p.52. Soz.l.6.c.7.p.646.c.

Phisg l.4.c.12. p.75|l.5.c.1.p.77. 'Aece se trouva donc condanné par les souscriptions non seulement des Orthodoxes, mais de ceux mesmes qui estoient dans ses sentimens, dont les uns, selon Philostorge, changeoient d'opinion, & les autres couvroient cette signature forcée du nom de prudence & de menagement. Thdrt.l.2.c.24. p.629.b. 'Il y eut neanmoins quelques Evesques qui refuserent de signer cette condannation, savoir Seras de Paretoine, Estienne de Ptolemaïde, Heliodore de Sozouse, Phisg.l.7.c.6.p.91. Theophile, 'tous Evesques de Libye & intimes d'Aece, [a] Thdrt.p.629.b. [a] & quelques autres, [b] Phisg.l.7.c.6.p.91. [b] comme Theodule de Queretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli en Lydie, [c] l.8.c.4.p.109. [c] Theodose de Philadelphie, & Phebe de Polycalandes dans la mesme province. [L'obstination de ces Evesques à défendre Aece, estoit d'autant plus insoûtenable,] Thdrt.p.619.b.c. 'que Seras mesme avoit raporté cette parole impie & furieuse d'Aece, que Dieu luy avoit revelé ce qu'il avoit caché depuis les Apostres. Soz.l.4.c.25.p.583.d. 'Ce sont apparemment les dix Evesques que Sozomene dit avoir refusé de signer ce qui s'estoit fait dans le Concile, & particulierement la deposition des personnes : [ce qui ne se doit raporter qu'à la deposition d'Aece, n'y ayant point d'apparence qu'ils s'opposassent aussi à la deposition des Semiariens leurs ennemis.]

Thdrt.p.629.c.d. 'Les Evesques furent long-temps, disent-ils, à les prier, à les conjurer, à les menacer, pour les obliger de se conformer aux autres ; & voyant enfin leur endurcissement, ils prononcerent contre eux une sentence d'excommunication, leur donnant neanmoins six mois de terme, dans lesquels ils pourroient estre receus dans l'Eglise, & recouvrer la liberté de se trouver dans les assemblées, s'ils vouloient consentir à ce qui avoit esté arresté : l.2.c.24.p.630.a. 'mais que s'ils laissoient passer ce temps sans se reconnoistre, ils seroient deposez, que l'on mettroit d'autres Evesques en leur place, Soz.p.584.a. '& que les Evesques de leurs provinces s'assembleroient pour cela. Et afin que cette sentence fust executée, comme une partie de ces Evesques estoit de Libye, du patriarcat d'Alexandrie, Thdrt.l.2.c.24. p.628.630. 'le Concile en écrivit à George pretendu Evesque de cette Eglise ; & Theodoret nous en a conservé la lettre.

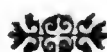
[Il semble selon les termes de cette lettre, que ces Evesques fussent privez de la communion, & du droit de se trouver aux assemblées, mesme durant les six mois :] Soz.p.584.a. '& Sozomene dit clairement qu'ils devoient demeurer durant ce temps en leur particulier, sans faire de fonctions & sans gouverner les Eglises. Chr.Al.p.682. 'Neanmoins on voit par la chronique d'Alexandrie, qu'ils assisterent à l'inthronization d'Eudoxe, que tous les historiens mettent aprés la condannation d'Aece.

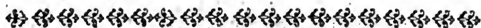
'Philostorge dit que les mesmes Evesques qui refuserent de condanner Aece, refuserent aussi de signer le formulaire de Rimini, & qu'ils furent condannez pour l'un & pour l'antre. [La lettre à George ne le dit point, soit que George fust en cela du sentiment de ces Evesques deposez, ce qui ne peut-estre neanmoins, s'il est vray, comme le dit Philostorge,]'qu'il ait contraint luy mesme dans un Concile ceux qui suivoient Aece, de signer sa condannation; [soit que la signature du formulaire de Rimini ait suivi la condannation d'Aece,] 'comme Theodoret & Philostorge le mettent, [bien que nous ayons pris un ordre contraire, sur l'autorité de Sozomene.] Phisg.l.7.c.6.p.91.92. c.2.p.86|n.p.142.2.d. l.4.c.12.p.75| Thdrt.l.2.c.25.p.630.c.

'Aece ayant esté condanné par le Concile, fut banni à Mopsueste en Cilicie, [a] où il fut fort bien traité, dit Philostorge, par Auxence 'qui en estoit Evesque. [Il avoit apparemment succedé à Macedone qui vivoit encore 'en 351.] Aece ne jouit pas long-temps du bon traitement qu'on luy faisoit à Mopsueste. Car l'Empereur à la persuasion d'Acace le relegua de là à Amblade, 'qui est un lieu sur les confins de la Pisidie, de la Phrigie, & de la Carie, au pié du mont Taurus, 'où l'air est extremement chaud & fort mal sain, & les habitans tout à fait barbares & inhumains. Phisg.l.5.c.1.p.77. a c.2.p.78. Note 74. V.§ 46. n.p.242.243. l.5.2.p.78.

'Là il publia son heresie encore plus ouvertement & plus impudemment que jamais; & ce fut sans doute dans cet exil] [b] qu'il forma ses 300 raisonnemens infames, [c] dont Saint Epiphane en raporte & en refute 47, qui faisoient un ouvrage à part adressé aux hommes & aux femmes de sa secte. 'Sa preface parle de sa persecution, & il y donne à ses persecuteurs le nom de Chronites ou *Temporels*, [voulant peut-estre marquer que leur foy estoit plutost celle du temps & de la volonté des Princes, que celle de la verité & de l'Evangile.] Il y dit qu'ils avoit fait cet ouvrage pour en corriger un autre que ses persecuteurs luy avoient pris aussibien que beaucoup d'autres, & qu'ils avoient publié en y ostant & ajoutant beaucoup de choses. [C'est assez vraisemblablement de ce premier écrit d'Aece, qu'estoit pris] 'ce qu'Eleuse produisit contre luy devant Constance. Epi76.c.2.p.914.a.b. b p.924.a. c p.924-930. p.924.a. a.b. Thdrt.l.2.c.23.p.626 b.

'Socrate parle de diverses lettres pleines de sophismes & de chichanes, qu'Aece avoit écrites à diverses personnes, & mesme à Constance. Socr.l.2.c.35.p.130.b.





ARTICLE XCIII.

Macedone, Basile, Eleuse, Eustathe, & quelques autres Evesques Semiariens, sont deposez & bannis.

[LES Evesques du Concile de Constantinople ayant satisfait à la passion de Constance, par la condannation d'Aece; satisfirent ensuite egalement à la sienne & à la leur par la deposition de divers Evesques du parti des Semiariens.] 'Car ayant gagné tous les plus puissans de la Cour & des magistrats, ils estoient en état de faire sans peine tout ce qu'ils vouloient, 'estant eux mesmes les accusateurs, les juges, & les boureaux. 'Ils defendirent aussi à Saint Basile Prestre d'Ancyre, défenseur de la foy ancienne contre les Ariens sous Constance, & "depuis Martyr sous Julien, de tenir aucune assemblée [& de faire ses fonctions.]

Bas. in Eun. l. 1. p. 697 c. | p. 598. a. | Boll. 22 mars, p. 15. b| Soz. l. 5. c. n. p. 611. a. b. c. | V. la pers. de Julien § 22-23.

'Ils n'alleguerent contre ces Evesques aucun crime contre la foy, parcequ'estant eux mesmes divisez sur ce point, ils n'osoient pas accuser leurs ennemis de ce dont leurs propres amis estoient coupables. 'Ils leur reprocherent donc à tous en general d'avoir troublé les Eglises, & d'avoir violé les Canons, outre diverses actions sur lesquelles ils rejettoient leur condannation, 'dont la veritable cause estoit les inimitiez particulieres d'Acace: [a] Ils attaquerent premierement Macedone de Constantinople, à cause que Constance estoit irrité contre luy, & le deposerent comme cause d'un grand nombre de meurtres; & pour avoir receu à la communion un Diacre convaincu d'adultere.

Socr. l. 2. c. 42 p. 155. b. | Soz. l. 4. c. 24 p. 580. a. | Philsg. l. 5. c. 1. p. 77. | a Socr. p. 155. b. c.

'Ils condannerent Basile à cause des troubles qu'il avoit excitez dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique, à cause des cruautez qu'il avoit exercées contre le Prestre Diogene, & divers autres [du parti des Aeciens:] 'parcequ'estant accusé de ces choses, il les avoit niées avec serment, & qu'estant convaincu de ce parjure, il avoit tasché de l'excuser par des subtilitez; parcequ'il avoit fait mettre en prison une servante, & l'avoit fait deposer faussement contre sa maistresse; 'Parcequ'il avoit battizé & mesme elevé au diaconat un homme de mauvaises mœurs, qui vivoit avec une femme avec laquelle il n'estoit pas marié; parcequ'il n'avoit pas chassé de l'Eglise un Visiteur [ou Corevesque] coupable de quelques meurtres; parceque pour empescher que les Ecclesiastiques ne l'accusassent, il avoit fait des conjurations & des ligues avec eux en presence du saint autel, les ayant fait jurer, & ayant juré

d| Soz. p. 580. b. | d. | p. 580-581.

luy mesme avec des imprecations terribles, qu'ils ne s'accuseroient point les uns les autres. [Si ces choses sont veritables, Basile meritoit bien d'estre condanné.]

'Le crime d'Eleuse estoit d'avoir battizé & fait Diacre sans examen un Heracle Tyrien d'origine, qui estant prestre d'Hercule en son pays, & ayant esté obligé de s'enfuir à Cyzic, parcequ'on l'accusoit de magie, & qu'on le cherchoit pour cela, avoit fait semblant de se faire Chrétien ; '& de ne l'avoir pas deposé, lorsqu'il eut sçeu ce qu'il avoit fait. On l'accusoit aussi d'avoir ordonné avec la mesme indiscretion des personnes qui s'estoient retirées à Cyzic, aprés avoir esté condannées par Maris de Calcedoine. p.581.c.d| Socr. p.155.c. Soz.p.581.d.

'On ne voulut pas seulement ecouter Eustathe, dautant, dit Socrate, qu'il avoit esté condanné par son propre pere, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.]'Il avoit encore esté excommunié, selon Sozomene, [par un Concile de Neocesarée, qu'on ne connoist point,] & par Eusebe de Constantinople. Il s'opposoit aux decrets du Concile de Melitine [qui l'avoit condanné.]Il avoit esté convaincu dans un Concile d'Antioche de s'estre parjuré : [de quoy nous n'avons non plus aucune autre lumiere. Et aprés s'estre rendu, disoit-on, coupable de tant de fautes, il pretendoit se faire le juge des autres, & les traitoit d'heterodoxes. Socr.l.2.c.43.p.156.a. Soz.p.581.b.c.

'On blasmoit Eortase d'avoir esté fait Evesque de Sardes sans le consentement des Evesques de Lydie ; '& Draconce d'estre passé d'un evésché de Galacie à celui de Pergame. d. d|Socr p.156.d.

'Silvain fut deposé comme ayant esté l'auteur des brouilleries arrivées tant à Seleucie qu'à Constantinople, & pour avoir donné l'evesché de Castabales en Cilicie à Theophile qui avoit auparavant esté elu evesque d'Eleutherople par les Prelats de Palestine, & avoit juré de n'accepter jamais d'autre Eglise qu'avec leur consentement. Soz.p.582.a.

'On condanna Sophrone comme un avare qui alteroit ce que l'on offroit à l'Eglise pour en profiter, & encore parcequ'ayant esté appellé par deux fois, & ayant eu bien de la peine à comparoistre, il n'avoit pas voulu répondre devant le Concile, & avoit demandé des juges seculiers. b.

'On allegua contre Neon ou Neonas qu'il avoit laissé sacrer dans son eglise Anien elu Evesque d'Antioche par le Concile de Seleucie, & qu'il avoit ordonné inconsiderément plusieurs Evesques ignorans dans les Ecritures & dans les loix de l'Eglise, b.c.

& qui mesme estant engagez dans les emplois civils de leurs villes, 'avoient mieux aimé faire les fonctions seculieres[1], dont leurs biens estoient chargez, que d'abandonner leurs biens pour vivre en Evesques, preferant l'amour de leurs revenus aux devoirs de l'episcopat.

c. 'Elpide fut accusé d'avoir eu part aux troubles excitez par Basile, & d'en avoir esté un des principaux auteurs. On ajoutoit qu'il avoit rétabli un Prestre nommé Eusebe, contre les ordonnances du Concile de Melitine, & qu'il avoit fait Diaconisse une nommée Nectarie, separée de la communion pour avoir violé un accord & un serment qu'elle avoit fait.

c.15.p.583.a.b. 'Pour Saint Cyrille de Jerusalem,[outre ce qu'on avoit dit dés auparavant contre luy,]on le blasmoit d'estre uni de communion avec Basile & George de Laodicée, & mesme avec Eustathe & Elpide ennemis du Concile de Melitine, auquel il s'estoit trouvé.

[Il ne faut pas s'imaginer que tous les crimes qu'on alleguoit Naz.or.21.p.387.a. contre ces Prelats fussent fort bien prouvez.]Leurs actions furent examinées sans observer aucune loy. On avoit acheté exprés des calomniateurs, & les avis estoient vendus à prix fait, afin qu'on eust moins de peine à chasser injustement des Evesques de leurs thrones.

Philsg.l.5.c.1.p.76. 'Ces Prelats qui estoient assez criminels pour meriter l'inimitié d'Acace, furent non seulement deposez, mais aussi bannis, Basile Bas.ep.73.p.121.a. en Illyrie, & les autres en d'autres endroits. 'Il semble qu'Eustathe ait esté banni en Dardanie. a Philsg.p.76. [a]Philostorge dit qu'ils revoquerent en chemin la signature qu'ils avoient faite du formulaire de Rimini, & se declarerent les uns pour la Consubstantialité, les Bas.ep.73.p.121.c. autres pour la ressemblance. 'Ils écrivirent aussi à toutes leurs Eglises des lettres contre Eudoxe & contre tous ceux de son parti, les conjurant de fuir leur communion comme la peste des ames, & protestant que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à ep.82.p.157.b. leur deposition, 'ni abandonner le soin de leurs Eglises, [b]dautant b ep.73.p.120.e. qu'ils n'estoient condamnez que par des heretiques, [c]par des c ep.72.p.117.d. défenseurs d'une heresie abominable, par une assemblée de preep.82.p.153.b. varicateurs plutost que d'Evesques, 'par des gents destituez du S. Esprit, qui ne gouvernoient pas leurs Eglises par la grace de Dieu, mais qui s'estoient emparez de ces dignitez par l'appui & la puissance des hommes, & par le desir d'une vaine gloire.

ep.73.p.120.e. d ep.72.p.118.b. 'Ils y invectivoient particulierement contre Eudoxe,[d]& contre

1. Il semble qu'ils avoient mesme abandonné tout à fait l'episcopat.

Evippe dont ils disoient des choses étranges. [Mais quelque protestation qu'ils pussent faire, ils demeurerent accablez par leurs ennemis jusqu'au regne de Julien.]

'Macedone chassé de Constantinople, demeura encore moins en repos que les autres. Il se joignit [de plus en plus] à ceux qui avoient deposé Acace dans le Concile de Seleucie: Il envoya à Sophrone, à Eleuse, [& aux autres,] pour les animer à ne point abandonner le formulaire d'Antioche, & les porta par le conseil de Marathone à s'attacher au terme de semblable en substance, comme à la marque de leur foy [& de leur parti.] 'On pretend qu'il ne commença aussi qu'alors à se declarer contre la divinité du S. Esprit.'Beaucoup de personnes de sa connoissance s'unirent à luy: '& c'est ainsi que se forma deux ans aprés la secte des Macedoniens. Socr.l.2.c.45.p.158.c.d. Soz.l.4.c.27.p.585.d. Socr.p.158.d. d|Soz.l.5.c.14.p.614.b.

[On ne trouve point que Macedone aprés sa deposition, ait esté relegué en aucun lieu:] La chronique de Saint Jerome, & Socrate, disent seulement qu'il fut chassé de Constantinople. 'Sozomene dit mesme qu'il se retira en une terre prés des portes de cette ville; & de la maniere dont il en parle, ce fut aussi-tost aprés sa deposition. Il mourut en cet endroit. [On n'en marque pas le temps. Ce ne fut pas sans doute ni sitost,] puisqu'il a donné le nom à la secte des ennemis du S. Esprit, laquelle, comme nous venons de dire, n'a commencé à faire un corps à part qu'aprés la mort de Constance; ni aussi beaucoup aprés ce Prince, puisqu'il ne paroist plus nulle-part dans l'histoire: & nous ne voyons aucune apparence à ce que pretend Facundus,] qu'il fut appellé en 381 au Concile de Constantinople. Soz l.4.c.26.p.584.c. l.5.c.14.p.614.b. Spic.t.3.p.112.

[Entre les lettres que les Semiariens écrivirent aprés leur deposition contre les purs Ariens, il faut mettre apparemment] 'celle que les Orientaux écrivirent à Saint Hilaire, comme nous l'apprenons du Concile de Paris, où l'on voit qu'ils recevoient le terme de substance, & la ressemblance du Fils avec le Pere; ce qui fit connoistre aux Occidentaux combien on les avoit trompez, en leur persuadant que les Orientaux abandonnoient le terme de substance, afin de les obliger eux mesmes à l'abandonner. Ils demandoient par la mesme lettre que l'on regardast comme excommuniez Auxence [de Milan,] Ursace, Valens, Cajus, Megase, & Justin [tous Evesques d'Illyrie, & les autres principaux chefs des purs Ariens.] Il paroist qu'ils demandoient aussi qu'on rejettast ceux qui avoient esté intrus à leur place; & il semble mesme qu'ils se retractoient de la signature du formulaire Hil.fr.2.p.23.

de Rimini. Ils marquoient divers blaspheme [des Anoméens, dont ils demandoient sans doute la condannation aux Evesques des Gaules. Nous verrons sur le titre de S. Hilaire, la réponse que ces Evesques leur firent comme à leurs freres dans le Concile de Paris, tenu, comme nous croyons, en 360 ou 361.]



ARTICLE XCIV.

Eudoxe est fait Evesque de Constantinople : Il signale par son impieté la dedicace de Sainte Sophie : S. Hilaire demande à défendre la foy, & est renvoyé à Poitiers : Promotion de divers Evesques à la place de ceux qui avoient esté deposez.

Bas. in Eun. l. 1. p. 698. a. 'Les Acaciens ayant chassé & deposé tant d'Evesques, partagerent entre eux leurs Eglises comme il leur plut. Celui qui avoit esté chassé de Syrie, [c'est à dire Eudoxe,]s'empara de Constantinople, comme d'un lieu propre pour exercer sa tyrannie; Socr. l. 2. c. 43. p. p. 156. d. '& on eut sujet d'estre surpris de voir que les mesmes Evesques qui venoient de deposer Draconce, pour estre passé d'une Eglise de Cappadoce à Pergame, transferoient Eudoxe d'Antioche à Constantinople, aprés qu'il estoit déja passé de Chr. Al. p. 682. Germanicie à Antioche. 'Il fut inthronizé & prit possession le 27 de janvier en presence de 72 Evesques, comme nous avons déja remarqué. [ce qui s'accorde fort bien avec nostre suite.]

Socr. p. 157 | Hier chr. 'Il arriva en mesme temps que la grande eglise de Constantinople appellée De la Sagesse ou S.te Sophie, a Soz. l. 4. c. 25. p. 584 c | Socr p. 157. b. [a]que Constance avoit commencée dés l'an 342 ou environ, selon Socrate,]se trouva en état d'estre dediée.] b Chr. Al. p. 684. [b] On fit donc cette solennité en presence de tout le Concile, peu de jours aprés l'inthronization d'Eudoxe, p. 683 | Socr. p. 157 b | Idat. 'c'est à dire le [mardi] 15 fevrier de cette année. c Chr. Al. p. 684. [c]Constance fit de grands presens pour l'ornement & l'enrichissement de l'eglise, & de magnifiques liberalitez pour les orfelins & les pauvres, & augmenta de beaucoup la quantité de blé que Constantin avoit ordonné qu'on leur donnast.

Socr. p. 157. b | Soz. l. 4. c. 26. p. 584. c. [Mais Eudoxe deshonora cette feste par son impieté.]'Car estant monté sur le throne episcopal comme pour prescher, il commença son discours par des blasphemes si horribles qu'on n'oseroit les raporter: & voyant le bruit & le trouble qu'ils causoient, il tourna la chose en raillerie. Socr. p 157. c. 'Voilà, dit Socrate, quelle estoit l'étude & la science de ces heresiarques, qui en s'amusant à ces divertissemens impies, dechiroient toute l'Eglise.

[Il

[Il ne leur suffisoit pas neanmoins d'avoir causé tant de troubles à Constantinople. Ils repandirent encore dans toute l'Eglise un feu capable de la consumer, si Dieu dont elle tire toute sa force, n'avoit promis que jamais les portes de l'enfer ne pourront la surmonter.] 'Ce fut ce qu'ils firent en envoyant par tout l'Empire la formule de Rimini, avec un ordre de l'Empereur que tous ceux qui refuseroient de la signer seroient envoyez en exil; 'Acace & Eudoxe n'ayant point de plus forte passion que d'établir partout cette formule, & d'abolir entierement la foy de Nicée. a| Soz.p.584. 585. Soz.p.584.d.

'Aprés une si belle action, & avoir donné avis par lettres à Patrophile de Scythople & à d'autres, de tout ce qui s'estoit passé, l'on termina enfin cette assemblée, 'dont il paroist que la dedicace de S.te Sophie fut la derniere action. Socr.p.157.2. c.

'Le Concile duroit encore, & l'on y disputoit encore de la foy, ᵃlorsque "S. Hilaire voyant l'extreme peril où estoit la verité, parceque les Occidentaux estoient trompez, & les Orientaux vaincus, ᵇdemanda publiquement audience à l'Empereur, pour pouvoir soûtenir sa foy contre Saturnin d'Arles & les autres Ariens. Mais ils aimerent mieux le faire renvoyer dans les Gaules, [où il trouva l'Eglise plus en liberté que dans l'Orient. Car en mesme temps que Constance s'imaginoit avoir accablé la verité par sa puissance absoluë, cette mesme verité luy suscitoit un adversaire en la personne de Julien son cousin, qu'il avoit envoyé dans les Gaules l'an 355 en qualité de Cesar, "& qui y prit cette année sur la fin de l'hiver le titre d'Auguste. C'est luy qui s'est rendu si infame par le titre d'apostat; & c'est luy neanmoins par qui JESUS CHRIST vouloit rendre la liberté à son Eglise. Cela ne se fit en Orient qu'en 362, Julien n'en estant devenu le maistre qu'à la fin de 361. Mais les Gaules peuvent avoir eu cet avantage dés cette année, &"Saint Hilaire peut bien y avoir fait tenir dessors le Concile de Paris, où l'on condanna tout ce qui s'estoit fait à Rimini au prejudice de la Consubstantialité. Hil.ad Const.l. 3.p.120.2.e|121. 1.a. a Sulp.l.2.p. 168. b p.168|Hil.ad Const.l.3.p.119. 2.c.d. V.S.Hilaire §12. V.Constance §55. V.S.Hilaire §14.

Les Acaciens qui avoient établi Eudoxe dans Constantinople, eurent soin de mettre de mesme de nouveaux Evesques dans les autres Eglises qu'ils avoient depouillées de leurs pasteurs.] 'Cela se fit aussi-tost aprés le Concile, [& apparemment par les Evesques de chaque province.] 'Acace en établit plusieurs en s'en retournant à Cesarée, comme Onesime à Nicomedie au lieu de Cecrops [mort dés le 24 d'aoust 358,] ou peut-estre au lieu de Marathone; Soz. p.584 a.b. Philsg.l.5 c.1.p. 77.

Athanase à Ancyre au lieu de Basile; un autre Acace à Tarse au lieu de Silvain; & à Antioche au lieu d'Eudoxe, S. Melece, [dont nous parlerons plus particulierement autrepart.] 'Philostorge y joint encore Pelage de Laodicée en Syrie ["ou plus probablement en la Phenicie du Liban.] [a]Philostorge ne marque pas expressément en quel temps il fut fait Evesque. [b]Il l'estoit toujours dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche.

p.78. | Bas. ep.311.p. 301.d | Soz.l.6.c. 4.p.641.c. | a Thdrt.l.2.c. 27.p.635.a. | b Socr.l.3.c.25. p.204.d. | V.S.Basile § 76, 99.

[Nous verrons ces deux derniers, Pelage & Melece, paroistre à la teste des Catholiques, jusqu'à meriter le titre de Saints & de Confesseurs. Et Athanase d'Ancyre semble ne devoir pas tenir un moindre rang, si c'est luy] 'dont S. Basile pleure la mort dans sa lettre 67[e], 'comme l'a cru Baronius [Sans cela mesme, nous sommes assurez que] 'ce Saint l'a regardé comme un appui de la veritable foy, & comme un exemple de l'ancienne charité des Fideles; '& l'a representé comme un homme celebre par les grands travaux qu'il avoit endurez pour la verité orthodoxe. 'S. Gregoire de Nysse pour relever sa sincerité, dit que la verité luy estoit plus chere que toutes choses.

Bas. ep.66.p.106. | Bar.373.§ 34. | Bas. ep.53.p.81. 82. | p.82.d. | Nyss in Eun.l.1. p.292.

[Il y a donc lieu de loüer la providence divine qui s'est servie de la malice de ses ennemis pour faire triompher sa gloire par les moyens qu'ils prenoient pour l'étouser. Il semble mesme que Dieu eust changé le cœur d'Acace qui avoit esté l'auteur de tous les maux precedens, s'il est vray ce que dit Philostorge,] 'que son dessein estoit d'établir partout des défenseurs de la Consubstantialité; '& qu'il taschoit de faire elire partout pour Evesques ceux qui défendoient le plus hautement cette doctrine; 'à quoy Saint Epiphane & la suite de l'histoire s'accordent assez.

Philsg.l.5.c.1.p. 77. | p.78. | Epi.73.c.28.p. 876.a.

'Pour Eudoxe qui n'avoit pas d'autre dessein que d'établir la doctrine d'Aece, [dont il venoit de signer la condannation,] il crut qne l'appui d'Eunome luy pouvoit estre utile pour cela; & tant par ce dessein que pour recompenser son impieté, il le fit Evesque de Cyzic avec le consentement de Constance. 'Maris de Calcedoine y contribua de sa part. Philostorge dit qu'Eunome ne voulut point accepter l'episcopat, que sur la promesse que Eudoxe & Maris luy firent, de faire casser dans trois mois la sentence de deposition & d'exil qu'on avoit prononcée contre Aece. 'On pretend qu'Eudoxe fit Eunome Evesque de Cyzic dans l'esperance que par la force de ses discours, il pourroit s'attirer tous les peuples. 'Mais Socrate qui raporte ce fait, se moque luy mesme, aussi-bien que les autres, de l'eloquence d'Eunome. 'Le mesme historien met l'ordination d'Eunome à la place d'Eleuse

Bas. in Eun.l.1. p.698.a. | Philsg.l.5.c.3.p. 79. | Socr.l.4.c.7.p. 215.a. | c.d. | a.

sous Valens; en quoy il se trompe, comme on le voit par S. Basile, par Theodoret, & par Philostorge. ªIl ajoute que l'Empereur envoya avec luy un ordre pour le mettre en possession & chasser Eleuse; ce qui obligea ceux qui suivoient le dernier, à bastir une eglise hors des murs pour y tenir leurs assemblées: [& c'est ce dernier fait qui peut bien n'appartenir qu'au regne de Valens.] Thdrt.l.2.c.25. p.630.b. ª Socr. p.215.b.

'S. Basile marque un Theosebe que le Concile de Constantinople fit Evesque de Sardes[au lieu d'Eortase,] aprés qu'il eut esté convaincu de divers blasphemes abominables. [Nous ne connoissons pas ceux qui furent établis en la place des autres Prelats deposez Mais nous verrons dans la suite, qu'Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse, Elpide de Satales, Eleuse de Cyzic, & peut-estre Hypatien d'Heraclée, ne laisseront pas de rentrer dans la possession de leurs Eglises.] Bas.in Eun.l.1. p.698.a.



ARTICLE XCV.

Troubles effroyables excitez dans l'Eglise par l'exaction de la signature.

'NOUS avons déja dit que le Concile de Constantinople avoit envoyé par tout l'Empire la formule de Rimini, pour la faire signer de tous [les Evesques,] avec un ordre du Prince pour bannir tous ceux qui le refuseroient. Ce fut la source d'une infinité de maux. Tout l'Empire en fut rempli de troubles, & les Eglises exposées à une persecution egale à celle des Empereurs payens. Car si elle estoit plus douce pour les supplices, elle estoit plus rude par la honte que l'Eglise en recevoit, comme estant egalement mere des persecuteurs & des persecutez, & voyant ses enfans exercer contre leurs freres ce que ses loix leur défendent de faire mesme contre des ennemis. 'La souscription estoit une des dispositions necessaires pour entrer [& pour se conserver] dans l'episcopat. L'encre estoit toujours toute preste, & l'accusateur aussi. Ceux qui avoient paru invincibles jusques alors, cederent à cette tempeste: Si leur esprit ne tomba pas dans l'heresie, leur main neanmoins y consentit. Ils se joignirent avec ceux qui estoient criminels de l'une & de l'autre maniere. Ils se noircirent avec cette fumée, s'ils ne furent pas brulez par le feu de l'impieté. Soz.l.4.c.26.p. 584.585. Naz.or.21.p. 387.a.b.

'Peu d'Evesques s'exemterent de ce malheur, n'y ayant eu que ceux que leur propre bassesse faisoit negliger, ou que leur p.387.c.

vertu fit resister genereusement, & que Dieu conserva afin qu'il restast encore quelque semence & quelque racine pour faire refleurir Israel,& luy donner une nouvelle vie par les influences du Saint Esprit.

Soz.l.4.c.27.p.586.c. 'Sozomene dit qu'il y eut dans toutes les provinces de l'Empire des Evesques chassez de leurs sieges pour ce sujet. a Naz.or.21.p.387.c.d. 'Mais hors ce petit nombre,tous les autres cederent au temps, sans autre difference, sinon que les uns le firent plustost, les autres plustard; que les uns entrerent les premiers comme les chefs & les conducteurs dans ce chemin de l'iniquité, & que les autres les y suivirent ou abatus par la crainte, ou asservis par l'interest, ou charmez par les caresses,ou surpris par l'ignorance. Ces derniers, quoique moins coupables, ne pouvoient pas neanmoins se dire innocens. p.388.a. 'Mais quand l'ignorance de ceux là seroit excusable, on ne pourroit pas dire la mesme chose de ceux qui affectant la gloire de l'esprit & de la science, se laisserent vaincre par les autres considerations que nous avons dites; & qui ayant longtemps paru comme défenseurs de la verité, furent portez par terre dés qu'ils commencerent à estre eprouvez par cette tentation.

Hier.chr. 'C'est donc avec raison que S Jerome marque sur cette année, que presque toutes les Eglises du monde furent souillées par l'union avec les Ariens, sous pretexte d'avoir la paix, & d'obeïr à l'Empereur. Naz.p.387.b. 'Les Saints qui vivoient en ce temps là pleuroient souvent une confusion si malheureuse, & cette cruelle persecution que ceux qui devoient estre les défenseurs de la verité excitoient eux mesmes contre elle.

Bas.ep.54.p.159.c. 'Saint Basile & beaucoup d'autres personnes de pieté de Cesarée en Cappadoce, ressentirent avec beaucoup de douleur la faute que Dianée leur Evesque avoit faite comme les autres, quoique par surprise: c. '& il est mesme assez clair qu'ils se separerent de sa communion à cause de sa signature. [On sçait ce qui se passa à Nazianze sur ce sujet par le soulevement des moines,] Naz.p.388.d. 'dont Saint Gregoire s'estime obligé de loüer le zele, [quoique ce fut contre son propre pere.] or.19.p.297.c. Et il est visible que la mesme chose arriva dans beaucoup d'autres dioceses.

or.21.p.389.a. 'Voilà,ajoute ce Pere,quelles furent les suites de l'absence de Saint Athanase. Voilà quels furent les ravages que les ennemis de la verité firent dans l'Eglise, aprés avoir banni celui qui en estoit comme le gardien, aprés avoir coupé les cheveux de ce corps divin, & l'avoir depouillée de sa force & de sa gloire, en

la privant d'Athanase. 'Mais le mesme Pere fait autre-part une description terrible de l'état deplorable où l'Eglise estoit reduite par tant de partis & de sectes differentes, qui en se dechirant les unes les autres, rendoient autant qu'il leur estoit possible, le royaume du Ciel une image de l'enfer. or.3.p.33.

[Constance qui parcourut cette année une partie des provinces de l'Orient, en marchant contre les Perses qui desoloient la Mesopotamie, n'avoit pas sans doute plus d'application à se preparer contre ces ennemis de l'Etat, qu'à tourmenter ses propres sujets, & à faire adorer sa puissance absoluë par les Evesques.] 'Dans une loy du trentieme juin de cette année, il parle de plusieurs Evesques d'Italie, d'Espagne, & d'Afrique, qui estoient venus depuis peu à sa Cour: surquoi on fonde plusieurs conjectures [dont nous ne voyons pas la solidité.] Cod.Th.16.t.2.l.15.p.42.43.



ARTICLE XCVI.

Eunome est fait Evesque de Cyzic: Quel il estoit: Ceux de Cyzic se plaignent à Eudoxe & à Constance de sa doctrine impie.

[OUTRE les maux & les divisions que l'Eglise avoit déja souffertes par l'heresie des Ariens, la deposition de Macedone & l'election d'Eunome furent cause de deux nouvelles sectes qui se separerent des Ariens, & firent chacune une communion particuliere. Nous reservons pour un autre endroit ce qui regarde les Macedoniens; & nous ne dirons rien non plus des dogmes d'Eunome, puisqu'il ne faisoit que suivre la plus pure doctrine d'Arius & les impietez d'Aece. Mais nous ramasserons ici ce qui regarde son histoire, que nous tirerons principalement de S. Gregoire de Nysse & de Philostorge, dont le premier a écrit contre luy, & l'autre a esté l'un de ses plus fideles disciples.] 'Il en a mesme fait l'eloge, & ne rougit pas de s'en vanter. Phifg.l.3.c.21. p.55.

'Eunome donc qui n'a rendu son nom celebre que par sa honte & son infamie, [a] estoit originaire de Cappadoce, [b] du [village] d'Oltisere, en un coin du territoire [de la ville] de Corniaspe, entre la Cappadoce & la Galacie. [c] Saint Basile a écrit qu'il estoit de Galacie: [d] quoique cela ne se trouvast pas dans tous les exemplaires; & Eunome s'en plaignit comme d'une injure qu'il luy avoit faite. [e] Surquoi S. Gregoire de Nysse luy avouë qu'en effet tout homme est menteur & sujet à se tromper, & Saint Basile comme les autres; & que puisque luy Eunome se trompoit bien Bas.in Eun.l.1. p.696.a. a Phifg.l.6.c.3. p.83|Soz.l.7.c. 17.p.728.c. b Nyss.in Eun.l. 1.p.307.c. c Bas.p.696.a. d Nyss.p.307.b. c. e p.308.b.c.

fur les principaux articles de la foy, il ne devoit pas trouver étrange que Saint Basile l'eust appellé Galate au lieu de Cappadocien, faute d'avoir sçeu en quelle province estoit son village, ou pour n'avoir pas cru qu'il fust important de s'en informer avec soin. 'Sozomene luy donne pour patrie le village de Dacore en Cappadoce, [peut-estre parcequ'il y avoit des terres, ou bien parceque les terres qu'il possedoit dans le village d'Oltisere, portoient ce nom ;] 'car Philostorge parle seulement des terres de Dacore qui estoient à Eunome, sans marquer qu'il y eust de village de ce nom.

Soz.l.7.c.17.p. 728.c. | Phisg l.10.c.6.p. 138|l.8.c.5.p.150

'Sa famille tiroit toute sa gloire de son grand-pere, nommé Prisque, qui apparemment estoit esclave. [a]Pour son pere c'estoit un bon paysan, en qui il n'y avoit rien à redire, sinon qu'il estoit pere d'Eunome. Il labouroit & cultivoit avec grand soin son petit heritage; & l'hiver qu'il n'avoit rien à faire, il gagnoit quelque chose à montrer à lire à des enfans. Cette vie estoit innocente, mais trop penible pour Eunome. 'Ainsi il renonça bien tost au labourage, & ayant appris à écrire, il travailloit sous un de ses parens qui luy donnoit de quoy vivre. Il servit depuis de pedagogue aux enfans de ce parent, & enfin se mit en fantaisie d'apprendre la rhetorique.

Nyss.in Eun.l.1. p.291.d. | a p.291.d. | p.295.a.

'On voit qu'il luy arriva quelque disgrace en sa jeunesse avant qu'il sortist de son pays; & qu'estant venu ensuite à Constantinople, il n'y vécut pas fort honorablement, & fut mesme surpris avec d'autres dans quelque faute. 'On dit qu'aprés cela il porta quelque temps les armes: Mais enfin voyant qu'il ne faisoit pas grand profit à tous ces métiers, '& sachant qu'Aece vivoit fort doucement à Alexandrie sous la protection de George, 'il se resolut de se rendre son imitateur, 'dans l'esperance de pouvoir réussir par ce moyen aussi-bien que luy.'Il vint donc de Cappadoce le trouver à Alexandrie vers l'an 356, [b] & se rendit son disciple, comme il s'en vantoit souvent dans ses écrits, [c]où il l'appelloit un homme de Dieu, & luy donnoit mille loüanges. [d] Il servit mesme à écrire sous luy.

b|306.d. | p.295.b. | p.294.c. | p.295.b. | p.292.b. | Phisg.l.3.c.20. p.54. | b Soz l.6.c.27.p. 675.d|Nyss in Eun.l.1.p.290.a. | c Thdrt.l.2.c. 25 p.630 b. | d Socr.l.2.c.35. p.130.c.d|l 4.c. 7.p.215.b.

[e]Il vint avec luy à Antioche trouver Eudoxe [au commencement de 358.] [f]Et Eudoxe le voulant faire Diacre, il le refusa d'abord, parcequ'Eudoxe ne luy sembloit pas encore assez bien instruit dans la doctrine de son maistre Aece. [g] Il l'accepta neanmoins[peu de temps aprés,]& fut envoyé à la Cour pour défendre Eudoxe contre Basile d'Ancyre: mais il tomba en chemin entre les mains de Basile, & fut relegué à Midée[ou Migde]dans

e Thdrt.l.2.c. 23.p.626.d. | f Phisg.l.4.c.5. p.66. | g c.6.p.66.67.

la Phrygie. 'Il se trouva à Constantinople [à la fin de 359,] pour servir de second à Aece,'& neanmoins ne laissa pas de se joindre à ceux qui le condannerent [au commencement de l'an 360,] & d'accepter d'eux l'episcopat de Cyzic, comme nous avons marqué,'mais avec promesse, dit Philostorge, qu'ils feroient rétablir Aece dans trois mois. c.12.p.72.73. Thdrt.l.2.c.15. p.630.b. Phisg l.5.c.3.p.79.

'Eudoxe qui connoissoit combien Constance estoit ennemi de ceux qui mettoient [clairement] le Fils au nombre des creatures, & combien le peuple de Cyzic estoit attaché à la doctrine contraire, conseilla à Eunome en l'envoyant à Cyzic, de cacher d'abord ses sentimens, pour ne pas donner prise à ceux qui ne » demandoient qu'un pretexte de l'accuser. Quand le temps, luy » disoit-il, sera favorable, nous publierons ce que nous cachons » maintenant, nous l'enseignerons aux ignorans; & s'il y en a qui » nous combatent, ou nous les persuaderons, ou nous les contrain- » drons, ou nous les ferons punir. 'Eunome suivit cet avis, & ne prescha ses impietez que d'une maniere couverte, & neanmoins cela n'empescha pas que ceux qui estoient instruits de la doctrine de l'Eglise, ne reconnussent bien ce qu'il vouloit dire: '& il s'en ouvroit encore davantage dans l'entretien, ne pouvant pas étouffer entierement les mouvemens de son ame, qui vouloit enfanter la malheureuse doctrine qu'elle avoit conceuë. Thdrt.p.630.c. d|hær.l.4.c.3.p.235.c.d. hist.l.2.c.25.p.630.d. hær l.4.c.3.p.235.d.

'Il se trouva donc plusieurs personnes qui estant brulées du zele de Dieu, se sentoient vivement blessées de ces maux de leur Eglise. 'Mais ne voyant ni prudence ni sureté à s'y opposer ouvertement, [a] ils furent trouver Eunome chez luy, & le supplierent de leur decouvrir clairement la verité, & de ne les pas laisser floter plus long-temps entre tant de diverses opinions que l'on enseignoit. Eunome crut qu'ils estoient prests de suivre ce qu'il leur diroit, & s'ouvrit à eux entierement: & eux aprés l'avoir entendu, luy representerent qu'il n'estoit pas juste ni digne de sa pieté de cacher la verité à son peuple par une mauvaise crainte de l'Empereur; & enfin ils firent si bien qu'ils le porterent à prescher ouvertement ses blasphemes. d. hist.l.2 c.25.p.630.d. a p.631.a|hær. p.235.236.

'La nouvelle dialectique d'Eunome ayant surpris tout le monde, & causé un grand tumulte dans Cyzic, [b] ces mesmes personnes [c] en ayant encore pris d'autres avec eux, [d] qui estoient des Ecclesiastiques de la ville, [e] furent aussi-tost à Constantinople le deferer à Eudoxe, [f] & l'accuser de dire que le Fils n'estoit pas semblable au Pere, de persecuter ceux qui n'estoient pas de ses sentimens, & de changer les anciennes coutumes; [g] ce que Socr.l.4.c.7.p.215.d. b Thdrt. hist.p.631.b. c hær. p.236.a. d Soz l.6.c.26.p.673.d.Phisg l.6.c.1.p.80. e Thdrt. p.631.b|hær.p.236. f Phisg.p.80. g n.p.255.

quelques uns entendent des changemens qu'il fit dans le battesme : [de quoy nous parlerons dans la suite .]

l.6.c.1.p.80.81. 'Cette accusation d'Eunome excita un grand trouble dans Constantinople à la suscitation d'un Prestre nommé Hesyque. Thdrt.hær.p. 236.b. 'Eudoxe fut bien fasché de voir qu'Eunome avoit si mal gardé ses avis ; & promit à ses accusateurs d'avoir soin de cette affaire: mais il tascha de l'eluder par ses delais, disant toujours qu'il n'avoit point le loisir. De sorte que ces personnes voyant bien où il tendoit, b|hif.p.630.b. a Mar.& F.c. 20.p.167. b p 170.172. c Thdrt. hif.p. 631.b. 's'adresserent à l'Empereur mesme : [a] Car il fut à Constantinople jusque vers la fin du primtemps, [b] & à Cesarée en Cappadoce une partie de l'été ; [c] & ils se plaignirent des maux qu'Eunome faisoit dans leur Eglise par les blasphemes qu'il y preschoit, & qui estoient plus horribles que ceux d'Arius. Constance s'en mit en colere, & commanda à Eudoxe de faire venir Eunome, & de le depouiller du sacerdoce s'il se trouvoit veritablement coupable.



ARTICLE XCVII.

Deposition d'Eunome; sermons impies qu'il fait dans Constantinople; il forme une secte à part; est banni en Pamphylie.

Thdrt.l.2. c.25. p.631.b.c. 'EUDOXE differoit toujours l'execution de cet ordre, quelque sollicitation qu'on luy pust faire; & cela obligea les denonciateurs d'Eunome de s'adresser de nouveau à Constance, en pleurant & en criant qu'Eudoxe n'avoit encore rien fait de ce que sa Majesté avoit commandé, & qu'il abandonnoit une ville considerable comme celle de Cyzic, à ce miserable blasphemateur. Constance menaça donc Eudoxe de le chasser luy mesme de son siege, hær.l.4.c.23 p. 236.b.c. d hif p 631.c. '& de l'envoyer avec son Eunome au mesme lieu où estoit Aece, [d] s'il ne faisoit comparoistre cet heretique, & ne le punissoit comme il meritoit.

hær.p.236. 'Eudoxe qui craignoit l'effet de ces menaces, "cita Eunome ἤγαγε. pour venir à Constantinople rendre raison de sa foy, [& en hif.p.631.c. mesme temps,] 'il luy manda [secrettement] de se retirer de Cyzic, mais qu'il ne devoit accuser de sa disgrace que luy mesme, & le peu de soin qu'il avoit eu d'observer les avis qu'il avoit hær.p.236.c. receus de luy : Eunome se retira aussi-tost, '& Eudoxe l'ayant convaincu visiblement, [c'est à dire ayant fait voir son erreur,] hif.p.632.a. le deposa, '& le depouilla de la dignité episcopale par l'avis du synode [qu'il avoit assemblé pour cet effet] à Constantinople, ayant

'ayant plus d'égard aux menaces de l'Empereur qu'à sa conscience, dans laquelle il ne se jugeoit pas moins coupable que celui qu'il deposoit. hær.p.236.c.

[Tout cela se fit en l'absence d'Eunome,]'qui aima mieux se laisser condanner sans rien dire, que de se défendre, parce, disoit-il, que parmi les juges il y en avoit de méchans,'& qu'ils estoient ses accusateurs plutost que ses juges.'C'est pourquoi tout le monde savoit qu'il n'avoit pas dit un seul mot dans toute la poursuite de cette affaire; '& ce fut ce qu'il allegua pour montrer qu'il avoit eu raison de donner le titre d'apologie à un discours qu'il fit long-temps depuis pour établir son heresie, sous pretexte de se justifier contre ces juges qui luy avoient fait souffrir beaucoup de maux. Nyss.in Eun.l.1. p.298.a. b. p.300.b. p.297.c|301.c.

'Philostorge parle bien du trouble qu'on excita contre Eunome à Constantinople; mais au lieu de dire qu'il fut condanné par Eudoxe, il pretend au contraire qu'il se justifia pleinement devant luy & devant tout le peuple de cette ville [Je ne sçay si c'est une imposture de cet historien, ou si Eudoxe aprés l'avoir condanné pour satisfaire Constance, voyant ensuite ce Prince eloigné,]'& mesme embarassé comme il le fut sur la fin de l'année au malheureux siege de Bezabde en Mesopotamie,[voulut se servir de cette occasion pour tascher de rétablir son ami, & reparer le mal qu'il avoit esté contraint de luy faire.] Phisg.l.6.c.1.p. 81. Amm.l.20.p. 172-177.

'Il fit donc, selon Philostorge, venir Eunome à Constantinople: a& Eunome n'y fut pas sitost arrivé, qu'il commença à se plaindre à Eudoxe de ce qu'il negligeoit ce qu'il luy avoit promis[touchant le rétablissement d'Aece,]b à dire "qu'il faisoit injustice à Aece & à luy & à l'accuser mesme de l'avoir trahi.cEudoxe l'assura qu'il effectueroit ses promesses, mais qu'il falloit premierement appaiser le trouble excité à son sujet; & alors Eunome s'estant justifié devant le Clergé de Constantinople, & ayant declaré qu'il ne tenoit point le Fils dissemblable au Pere; qu'il le croyoit semblable à luy, selon les Ecritures, & en la maniere qui luy convenoit, mais non semblable en essence; tous les Ecclesiastiques, dit Philostorge, embrasserent son parti, & devinrent des témoins zelez de la pureté de sa foy.'Ayant fait la mesme declaration devant tout le peuple, il fit admirer, dit son panegyriste, sa sagesse & sa pieté. De sorte qu'Eudoxe ravi de joie, s'écria en ces termes pris de S. Paul: Voilà ce qui fait mon apologie devant tous ceux qui me condannent. A quoy le peuple applaudit. Phisg.l.6 c.1.p. 80|Soz.l.6.c.26. p.673.674. a Phisg.l.6.c.1. p 81. b Thdrt.l.2.c. 25.p.631.c. c Phisg. l.6.c.1. p.81. ἀδικῆσαι. p.82.

'Mais Eunome decouvrit encore davantage son impieté dans c.2.p.82|n.V.p. 141.2.

le sermon qu'il fit avec le consentement d'Eudoxe le jour de l'Epiphanie[en 361,]où il n'eut point d'horreur de qualifier,sans rougir,le Fils de Dieu l'esclave & le serviteur du Pere;de donner le mesme titre au S.Esprit à l'egard du Fils;& de dire que sa sacrée Mere avoit cessé d'estre vierge aprés l'avoir mis au monde.

Phisg.l.6.c.3.p.83. 'Aprés tant d'eloges qu'Eudoxe avoit donnez à Eunome, continuë Philostorge, au lieu de songer à executer ce qu'il luy avoit promis,il voulut luy persuader de signer le formulaire de Rimini, & mesme la deposition d'Aece. Eunome indigné de cette proposition, le quitta & se retira en Cappadoce; [ce qu'il ne fit neanmoins apparemment qu'aprés le Concile tenu à Antioche au commencement de 361.]Il y en a qui disent qu'aprés le discours qu'il fit au peuple sur la foy, Eudoxe qui n'avoit rien trouvé à reprendre dans ce discours, l'exhorta à retourner à Cyzic: mais qu'Eunome luy dit qu'il ne vouloit plus estre avec des personnes à qui il estoit suspect, prenant ce pretexte pour se separer [d'Eudoxe,]quoique sa veritable raison fust qu'on ne vouloit pas recevoir Aece. 'Philostorge allegue en effet cette raison de son schisme; & il ajoute qu'il renonça alors à l'Eglise de Cyzic, premierement de bouche, & puis par écrit.

Soz.l.6.c.26.p.674.a.

Phisg.l.6.c.3.p.83.

Soz.p.674.a. 'Mais quoy que l'on en ait pu dire, [il n'est pas aisé de se persuader qu'il ait quitté volontairement & par depit l'episcopat de Cyzic.]Socrate semble dire qu'il fut chassé par le peuple de Cyzic, qui ne pouvoit supporter la vanité de ses discours.[a] Mais nous avons vu par Theodoret qu'il fut deposé par un Concile,[b] & par Eunome mesme qu'il avoit esté condannée par un jugement.

Socr.l.4.c.7.p.215.d. a Thdrt.l.2.c.25.p.632.a. b Nyss.in Eun.l.1.p.298.a.

[Quelque difficulté qu'il y ait sur sa deposition, tout le monde demeure d'accord qu'il perdit l'evesché de Cyzic, & commença à faire un parti & une communion à part,]'faisant des Prestres & des Evesques.'Mais il semble n'avoir rompu entierement avec Eudoxe que quelques années aprés sous Jovien. [c] Il fut suivi dans son schisme par tous ceux qui sachant qu'Eudoxe avoit les mesmes sentimens que luy, ne pouvoient souffrir qu'il l'eust abandonné si laschement; & depuis cela ils porterent le nom d'Eunomiens.

a. Phisg.l.8.c.2.p.107. c Thdrt.p.634.d.

Phisg.l.9.c.13.p.128. 'On ne mit point d'Evesque à Cyzic au lieu d'Eunome, tout le peuple qui avoit beaucoup d'amour pour Eleuse, ne l'ayant pas voulu souffrir.

l.6.c.4.p.83 84. 'Philostorge raporte aprés ceci, que Constance ayant tenu un Concile à Antioche,[ce qui se fit en 361,] Acace indigné de voir Eunome Evesque, & de ce qu'Eudoxe avoit donné cette dignité

sans sa participation, à un disciple d'Aece qui taschoit de surpasser encore l'attache de son maistre pour l'heresie, obtint de Constance qu'on le fist venir pour comparoistre devant le Concile; s'imaginant que la seule apprehension de son inimitié le terrasseroit; mais qu'Eunome estant venu & ayant receu ordre de se défendre devant le Concile, Acace ne voulut point se porter son accusateur: ce qui ayant rendu Acace mesme suspect à Constance, ce Prince le renvoya à Cesarée, & remit le jugement d'Eunome à un Concile plus nombreux.

[Ce recit de Philostorge dont nous ne trouvons rien dans tous les autres auteurs, & qui s'accorde assez mal avec ce qu'il vient de dire qu'Eunome avoit quitté l'evesché de Cyzic, sans parler de Theodoret, se combat encore luy mesme; puisqu'on n'auroit pas dû renvoyer l'affaire d'Eunome à un autre Concile, mais l'absoudre sans delai, si son accusateur avoit abandonné la cause. S'il contient quelque chose de vray, c'est peut-estre qu'Eunome fut mandé au Concile, pour y estre jugé plus sollennellement, & qu'il y fut condanné, soit qu'il y ait comparu, comme le veut Philostorge, soit qu'il ait refusé d'y venir, comme il y a assez d'apparence; puisqu'il n'auroit pu alleguer le defaut qu'il avoit fait à Constantinople, comme la cause qui l'obligeoit de se justifier par une apologie, s'il eust comparu depuis devant un plus celebre Concile.

Mais comme il n'y a aucune apparence que si sa cause a esté portée au Concile d'Antioche, elle y soit demeurée indecise, aussi on peut dire avec assurance qu'il n'y fut point absous, puisque nous n'en trouvons aucune marque, & que Philostorge mesme ne l'a osé dire.] Que si aprés sa deposition il a esté relegué à l'extremité de la Pamphylie, comme l'a écrit Theodoret, [ç'a esté assez vraisemblablement une suite de ce Concile. Les auteurs ne parlent pas de cet exil, peut-estre parcequ'il ne dura guere, Julien ayant bien-tost rappellé ceux que Constance avoit bannis.]

Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236 c.

ARTICLE XCVIII.

Julien rappelle Aece, qui est fait Evesque par ceux de sa secte, & se separe ouvertement des Ariens: Il meurt sous Valens.

[PUISQUE nous sommes entrez si avant dans l'histoire d'Eunome & de sa secte, il faut l'achever, & marquer tout de suite ce que l'antiquité nous en apprend.]

Phifg.l.6.c.7.p.85. 'Constance estant mort peu de temps aprés le Concile d'Antioche, Julien rappella aussi-tost tous les bannis, mais particulierement Aece comme ayant esté persecuté à cause de Gallus son frere, 'Jul.ep.31.p.164. & de l'union qu'il avoit eue autrefois, dit-il, avec luy. Phifg.l.9.c.4.p.121. Il luy écrivit mesme pour le faire venir à la Cour,'& luy donna une terre prés de Mitylene dans l'isle de Lesbos. [a] Il le qualifie Evesque dans le titre de sa terre : [b] Il ne l'estoit pas encore selon Philostorge ; [mais il estoit déja heresiarque.]

a Juli. ep.31.p.164.
b Phifg.n.p.143.2.c.
c Phifg.l.7.c.5.p.91.

[c] Alors Eudoxe se ressouvenant de ce qu'il avoit promis pour luy à Eunome, écrivit à Euzoïus, [que les Ariens avoient fait Evesque d'Antioche,] d'assembler un Concile pour lever la sentence de sa deposition. Euzoïus répondit que c'estoit à Eudoxe à commencer, & neanmoins pressé par les instances d'Eudoxe il promit qu'il le feroit. c.6.p.92. 'Il assembla en effet neuf Evesques, avec lesquels il leva cette sentence, & le terme de six mois donné à Seras & aux autres pour y souscrire, & qui estoit déja passé de beaucoup. Il en envoya les actes à Eudoxe, mais la persecution, dit Philostorge, empescha la suite de cette affaire.

p.91.92|Epi.76.p.992.c. 'Cependant, Leonce de Tripoli [en Lydie,] Theodule de Queretapes en Phrygie, Seras, Theophile, Heliodore de Libye, & tous les autres de ce parti, estant venus à Constantinople, où estoient Aece & Eunome, [y ouvrirent entierement le schisme,] en faisant Evesque Aece mesme, Phifg.p.92. '& divers autres. On pretend qu'Eudoxe au lieu de s'en offenser, donnoit mesme quelquefois son suffrage dans ces elections sacrileges.

l.8.c.2.p.107.108|n.V.p.145.2.a. 'Jovien ayant succedé à Julien [en l'an 363,] Aece & les siens ne songerent plus qu'à établir leur secte partout. Philostorge raporte les Evesques qu'ils envoyerent en diverses provinces de l'Orient. Il suffit de remarquer ici Theophile leur prophete, qui s'établit à Antioche contre Euzoïus; & Pemene qu'ils mirent à Constantinople, auquel peu aprés ils substituerent Florent : ce qui aliena tout à fait d'eux l'esprit d'Eudoxe. Phifg.l.8.c.2.p.107. 'Il parle aussi d'un Candide envoyé en Lydie & en Ionie, [d] qu'on pretend estre celui contre lequel Marius Victorinus a écrit.

d n.p.391.

[Les Evesques les plus affectionnez au parti d'Aece, eurent de la peine à souffrir ces entreprises.] c.4.p.109.110. 'Il y en eut trois de Lydie, savoir Theodose [de Philadelphie,] Phebe [de Polycalandes,] & Auxidien, qui s'estant assemblez avec d'autres, en écrivirent à Eudoxe & à Maris. Eudoxe leur récrivit de s'y opposer de toutes leurs forces. p.111.112. 'Il écrivit aussi contre eux à Euzoïus, qui au contraire sembla prendre leur défense. l.9.c.3.p.119.120. 'Valens ayant esté fait] Empereur [en

364,]Eudoxe & Euzoïus au lieu de soûtenir les Aeciens, comme ils le pouvoient alors, se declarerent tout à fait contre eux; 'ce qui obligea Aece de se retirer dans la terre que Julien luy avoit donnée prés de Mitylene, & Eunome dans une terre qu'il avoit aussi prés de Calcedoine. Ils ne gouvernoient ni l'un ni l'autre aucune Eglise, & de mesme Eunome ne fit jamais aucune fonction depuis qu'il eut quitté Cyzic. c.4.p.121.

'Procope s'estant caché dans la terre d'Eunome, qui n'y estoit pas alors,'& ayant fait ensuite divers prisonniers lorsqu'il se revolta contre Valens [en 365,] Eunome fut obligé de l'aller trouver à Cyzic, & obtint leur liberté. 'Aece au contraire ayant esté accusé de favoriser Valens, alloit avoir la teste tranchée sans l'arrivée d'un seigneur du parti de Procope qui le delivra. 'Il se retira ensuite à Constantinople, où il vécut quelque temps avec Florent [qu'il en avoit fait Evesque,] & avec Eunome. 'Il en fut chassé par l'ordre du Clergé[d'Eudoxe,]& s'estant retiré il en fit inutilement ses plaintes à Eudoxe, qui estoit alors à Marcianople avec Valens. On croit que ce fut en l'an 367: [& Marcianople fut le sejour ordinaire de Valens durant la guerre des Gots en 367, 368, & 369.]'Aece mourut peu de temps aprés. Philostorge semble dire que ce fut à Constantinople; & Eunome luy fit faire de magnifiques funerailles. c.5 p.122. c.6.p.123. p.123.124. p.124. c.7. p.124.125. n.p.380. l.9.c.6.p.124.

ARTICLE XCIX.

Divers bannissemens d'Eunome, & sa mort; son esprit, sa science, ses mœurs, sa vanité.

'EUNOME ayant ensuite esté accusé d'avoir caché Procope chez luy, fut en danger d'estre condanné à mort; mais Auxone fait Prefet du Pretoire [en 367,]se contenta de le bannir en Mauritanie. Il passa par Murse, où l'Evesque Valens le traita en ami, & mesme estant venu trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, [où Valens estoit sans doute alors,] ils obtinrent son rappel.[Nous voyons par là que Dieu permet quelquefois que les plus grands ennemis de l'Eglise vivent long-temps aussi-bien que ses défenseurs, puisque Valens qui estoit Evesque dés l'an 355, vivoit encore plus de 32 ans aprés. Il est mesme assez probable qu'il suivit une Cour où son impieté dominoit si fort, & que c'est]'le malheureux impie d'Illyrie, qui fut témoin de la generosité de S. Basile au commencement de l'an 371. Philsg.l.9. c.8 p.125. Nyss.in Eun.l.1. p.314.d.

Phisg. l. 9 c. 8. p. 126. 'L'Empereur ayant accordé le rappel d'Eunome, eut envie de le voir, mais Eudoxe l'empescha, * & mourut peu de temps aprés en 370.
a n. p. 380.

p. 383. 'Modeste qui avoit succedé à Auxone en la mesme année,
l. 9. c. 11. p. 127. 'bannit encore Eunome comme perturbateur de l'Eglise, & le
n. p. 383. 384. relegua en l'isle d'Axie, 'qui est peut-estre celle de Naxe l'une des Cyclades. [Philostorge ne dit point comment il en fut rappellé.]
l. 9. c. 18. p. 132. 133. 'On voit seulement que vers le commencement de Theodose, [qui fut fait Empereur en l'an 379,] il sortit de Constantinople, & s'en alla en Orient pour y regler les affaires de son parti: [car on voit par les discours de S. Chrysostome contre les Anoméens,
c. 19. p. 133. qu'il y en avoit dans Antioche;] 'ou bien parceque Theodose
Socr. l. 5. c. 2. p. 260. b. chassoit les Eunomiens & les Ariens de Constantinople. 'La loy que Gratien fit sur la fin de 378, pour laisser à tout le monde l'exercice libre de sa religion, en avoit exclus neanmoins les
c. 10 p 269. a. Eunomiens avec les Manichéens & les Photiniens. 'Eunome fut present en 383 à la grande conference de Constantinople, pour y
n. p. 61. 62. soûtenir les interests de son parti, '& nous avons encore la con-
Soz. l. 7 c 5. p. 710. b | Bar. 383. § 31. fession de foy qu'il presenta à Theodose. 'On croit aussi que ce fut en ce temps là qu'il tascha de lire une conference devant
Soz p. 710. b. Theodose, ce que l'Imperatrice Flaccille empescha. 'Il demeuroit alors chez luy dans la Bithynie vis à vis de Constantinople, [c'est à dire à Calcedoine,] où ses sectateurs le venoient trouver. Il y venoit encore beaucoup d'autres personnes, les uns "pour connoistre quel homme c'estoit, les autres pour l'ecouter. 'Vers ἀποπειρώμενοι.
Phisg. l. 10. c. 6. p. 137 | n. V. p. 150. a. b. c. l'an 384. Theodose ayant trouvé quelques personnes de sa Cour infectées de l'heresie d'Eunome, les chassa du palais; & ayant fait prendre Eunome à Calcedoine où il estoit alors, "l'envoya à Halmyride, qui est un lieu de la Mysie sur le Danube: & les barbares s'estant emparez de ce lieu durant les glaces, on le transporta à Cesarée en Cappadoce, où tout le monde le haïssoit NOTE 75.
l. 10. c. 6. p. 138. à cause des livres qu'il avoit écrit contre S. Basile. 'On luy permit ensuite de se retirer dans les terres qu'il avoit à Dacore:
Soz. l. 7. c. 17. p. 728. b. c. d. 'Sozomene dit que la cause de son exil, fut que demeurant dans les fobourgs de Constantinople, [ce qui peut marquer Calcedoine,] il y tenoit des assemblées, & y montroit les livres qu'il avoit écrits; ce qui luy avoit attiré beaucoup de monde, & fait que sa
Naz. or. 46. p. 721. c. secte s'estoit fort multipliée en peu de temps. 'Saint Gregoire de Naziance se plaint aussi à Nectaire alors Evesque de Constantinople, qu'il sembloit que cet heretique vouloit attirer tout le monde à luy.

'Eunome vivoit encore l'an 392,[a]& mourut enfin au mesme lieu de Dacore, où il fut enterré, selon Sozomene. [b] Philostorge dit que le Prefet Cesaire le fit transporter de là à Tyanes par ordre d'Eutrope[vers 396,]pour y estre gardé par les moines; [c] ce que le commentateur entend seulement de son corps, [d] que ses disciples vouloient faire apporter à Constantinople pour l'enterrer avec Aece. [Ainsi ces moines estoient des Catholiques qui avoient ordre d'empescher que les Eunomiens ne l'enlevassent, ou ne luy rendissent des honneurs dont il estoit tout à fait indigne. Hier. ep.120.p. 302|135.p.303.b. a Soz.p.728.c. b Phisg.l.11.c.5. p.150. c n.p.446. d l.11.c.5.p.150.

Voilà ce que nous savons de la suite des actions d'Eunome.] 'Lorsque Philostorge son panegyriste le vit, soit à Constantinople en l'an 384, soit à Dacore peu d'années aprés, il admira, dit-il, sa prudence & sa vertu incomparable. Il releve la beauté & la proportion de son corps: Il dit que ses paroles sont autant de perles, & ne pouvant neanmoins dissimuler qu'il estoit begue, il veut que ce defaut ait esté en luy un agrément, & il ne rougit pas mesme de loüer les taches de son visage, 'qui n'estoient autre chose que la lepre dont son corps n'estoit pas moins corrompu, que l'estoit son ame par celle de l'heresie. l.10.c.6.p.138|n. p.415|prol.p.4| n.V.p.151.1.a. n.V.p.151.1.a.b| Ruf.l.1.c.25.p. 247| Nyss. in Eun.l.1.p 307. a.b.

'Il estime tous ses ouvrages, mais principalement ses lettres. Phisg.l.10.c.6 p.138
» [e]Aece, dit-il, l'emportoit audessus de luy par la force du raison-
» nement & la vivacité de ses réponses qu'il avoit toujours toutes e l.8.c.18.p.118.
» prestes: mais Eunome estoit plus clair dans ses instructions, avoit
» plus de methode, & estoit plus capable de former des ecoliers.
» 'Aece estoit plus propre pour donner les premiers principes, & Suid.a p.493.
» Eunome pour les fortifier, expliquant les choses avec beaucoup
» plus de clarté & d'une maniere plus noble. C'est pourquoi Aece
» luy renvoyoit ordinairement ceux qu'il falloit instruire, & prin-
» cipalement ceux qui estoient déja avancez. 'Voilà comment Phisg.n.p.356.
Philostorge parle d'Eunome.

[Mais ceux qui n'estoient pas Eunomiens comme luy, en ont parlé d'une autre maniere.]'Le jugement que Socrate fait de cet heretique pour la science, c'est qu'il estoit fort peu instruit dans les lettres saintes, & comme incapable de les bien entendre. 'Et Theodore de Mopsueste montroit de mesme qu'il estoit tres ignorant dans les sciences profanes, & encore plus dans la sagesse toute divine du Christianisme. 'Il avoit seulement quelque subtilité d'esprit.[f]& il avoit bien étudié la chicane d'Aece, ses petits raisonnemens, & ses sophismes.[g]Il s'estoit mesme rendu assez habile dans les subtilitez de la dialectique pour en faire des leçons aux autres;'& comme dit Theodoret,"il fit de la theologie Socr.l.4.c.7.p. 215.c. Phot.c.4.p.7. Aug.hær.54.p. 11.2.c|Nyss de ani.p 101.d. f Socr. p.215.b. g Ruf.p.247. Thdrt. hær.l.4. c.3.p.236.c.

τὴν θεολογίαν τεχνολογίαν ἀπέφηνε.

Socr.p 215.c. une ſcience & un art.'Une ſubtilité ſi ridicule n'avoit pas laiſſé de l'enfler de vanité, & de le faire tomber enſuite dans ſes blaſphemes.

[Pour ce qui eſt de ſes mœurs & de ſa conduite, il ſuffiroit d'en juger par celle de ſon maiſtre,] 'à laquelle Theodoret témoigne aſſez qu'il ſe conformoit; [a] & par les inſtructions que cet athée donnoit à ſes diſciples,[b] mais nous ſavons qu'il paſſoit pour eſtre tellement ennemi des bonnes mœurs, qu'il aſſuroit, à ce qu'on dit, que pourvu qu'on ſuiviſt ſa doctrine, il n'importoit pas qu'on tombat & qu'on perſeveraſt dans toutes ſortes de pechez. [c] Saint Jerome luy attribuë la maxime des Epicuriens & des impies: Buvons & mangeons, puiſque nous mourrons demain.

Thdrt.l.2.c.23. p.626.d. | a Epi.76.c.4.p. 916 917. | b Aug hær.54. p.11.2.c.d| Epi p.916.917|Nyſſ. in Eun.l.1.p. 295.c.d. | c Hier.in Ez.13. p.415.d.

[Neanmoins il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il euſt d'autres vices que ceux des demons, dont il eſt difficile de croire que l'orgueil ſurpaſſaſt le ſien.] 'Car ſon inſolence alloit juſques à dire qu'il n'ignoroit rien des choſes divines; qu'il connoiſſoit parfaitement l'eſſence meſme de Dieu, ayant la meſme connoiſſance de luy que Dieu en avoit de luy meſme.'Cette vanité inſupportable par laquelle il s'imaginoit connoiſtre la nature de toutes choſes, & comprendre la puiſſance incomprehenſible de Dieu, fit que S. Baſile luy propoſa diverſes queſtions ſur les fourmis, luy montrant que s'il ne connoiſſoit pas encore la nature d'une des plus petites creatures, il eſtoit bien éloigné de penetrer celle de ſon Createur. 'Cette folie d'Eunome paſſa de luy à ſes ſectateurs,[d] comme Saint Epiphane en donne de belles preuves, [e] & nous voyons que Philoſtorge fait un crime à Arius & à Euſebe de Ceſarée, de ce qu'ils avoient cru que Dieu eſtoit incomprehenſible aux hommes.

Thdrt. hær.l.4. c.3 p.237.c. | Baſ.ep.168.p.188 | Thdrt.hær.p. 237.c|Chry.t.1. p.307.c. | d Epi.76.p 989. c.d. | e Phiſg.l.1.c.2. p.4|l.2.c.3.p 9.



ARTICLE C.

Des livres d'Eunome; de ſon ſtyle: Pluſieurs auteurs écrivent contre luy: Diverſes erreurs & innovations des Eunomiens.

Hier.ep.120.p. 302 c|Ruf.l.1.c. 25.p.247.

'EUNOME compoſa beaucoup d'ouvrages contre l'Egliſe, dont le plus celebre eſt celui auquel il donna le titre d'apologie, & qui eſt refuté par S. Baſile qui y raporte les propres termes d'Eunome.

Phot.c.137.p. 114.

'Car ceux de ſa ſecte admirant ce livre comme un prodige, mais ayant un grand ſoin de le tenir ſecret, & de ne le pas communiquer aux autres; S. Baſile qui en eut enfin copie, le refuta excellemment, employa toute la force & toute la beauté de ſon eloquence

eloquence pour le ruiner ; & ayant comme ecrasé cet enfant de Babylone contre le rocher inebranlable de sa foy*, il rendit ridicule & tout à fait meprisable cet ouvrage qu'on ne regardoit auparavant qu'avec admiration. 'Apollinaire écrivit aussi contre cette apologie. Phils.l.8.c.12. p.116.

'Eunome composa depuis cinq livres,[a] ou trois seulement selon Photius, pour refuter l'écrit de Saint Basile,[b] & ce Saint en ayant vu le premier, en mourut de regret, dit Philostorge. [Mais Photius nous en decouvrira le mystere.] Car il nous apprend qu'Eunome avoit passé, disoit-on, quelques Olympiades, renfermé dans son cabinet, pour produire cet ouvrage ; & qu'enfin aprés beaucoup d'années il avoit enfanté cet avorton, qu'il l'avoit caché toujours depuis, sans le montrer qu'à peine mesme à ses disciples, depeur que tombant entre les mains de S. Basile avant que d'estre assez fort, il ne se brisast comme le premier, & que cette fleur encore trop tendre ne se fletrist avant que de s'estre ouverte. Il eut donc grand soin de couvrir & de cacher sa production; & cela tant que Saint Basile vécut: Mais quand cet homme divin eut achevé son pelerinage, & qu'il fut retourné en sa celeste patrie, alors Eunome dissipant un peu sa frayeur, montra avec liberté ce rare chef-d'œuvre, mais seulement à ses amis. Il tomba neanmoins entre les mains de Theodore, de S. Gregoire de Nysse, & de Sophrone, qui le traiterent si mal à coups de plume, qu'ils le renvoyerent à son auteur plus mort que vif, & qui ne sentoit plus que l'odeur infecte de son impieté. Ibid. a Phot.c.138. p.314. b Phils. p.116. Phot.c.138.p. 313| Nyss.in Eun.l. 1.p.288.d.

'Ce Theodore qu'on croit estre celui de Mopsueste, le refuta presque mot à mot, en 25 livres qu'il fit pour S. Basile contre luy, & où il fit voir qu'Eunome estant tres ignorant dans les sciences humaines, l'estoit encore plus dans la doctrine de l'Eglise. [On ne dit point qui estoit] Sophrone qui défendit aussi Saint Basile contre Eunome. Il ne refutoit que les principaux endroits de cet heresiarque, & ceux qui contenoient les preuves de son heresie. 'Saint Gregoire de Nysse fit deux ouvrages contre luy, où par la force de son eloquence & de ses raisonnemens, il reduisoit en poudre tout ce qu'Eunome croyoit avoir de plus invincible. Phot.c.4.p.8. c.5.p.8.9. c.7.p.9.

'Andronicien a aussi écrit deux petits livres contre les Eunomiens, où il promettoit plus qu'il ne tenoit. Il estoit Chrétien, mais son air, ses pensées, ses expressions, estoient plutost d'un pur philosophe: [On ne dit point du reste qui il estoit, ni en quel temps il a vécu.] S. Gregoire de Nazianze & Didyme ont aussi écrit contre Eunome. c.45.p.32. Hier. ep.117.p. 301.b| 120.p. 382.c.

Phot.c.138.p. 314,315|Phisg. l.6.c.2. p.82.83. a Phot.p.315. 'Pour le style de cet auteur, il faudroit pour en bien juger, transcrire ce qu'en dit Photius. Il n'y a rien à ajouter pour concevoir l'idée d'un livre prodigieusement mal écrit. [a] Et pour ses lettres que Philostorge estime plus que tout le reste, Photius qui en avoit lu jusques à 40, dit qu'elles estoient du mesme style que le reste, qu'elles faisoient voir qu'Eunome n'avoit pas seulement oui parler des regles qu'il y faut observer, & qu'elles n'estoient propres qu'à le faire moquer de tout le monde. [Avant Photius,] Socrate avoit remarqué que le style d'Eunome n'estoit qu'une abondance inutile de paroles, qu'il rebatoit toujours les mesmes choses sans pouvoir rien avancer, qu'il avoit fait sept tomes sur l'epistre aux Romains, & qu'aprés avoir bien discouru sur cette epistre, il n'en avoit pas seulement pu concevoir le dessein : Que ses autres ouvrages estoient semblables à celui là ; qu'on y trouvoit toujours beaucoup de superfluité dans les paroles, & de foiblesse dans les raisonnemens & dans les pensées. 'Saint Gregoire de Nysse en avoit parlé de la mesme maniere avant Socrate & Photius, '& neanmoins ses disciples ne laissoient pas d'avoir plus de respect pour ces méchans livres, que pour les Evangelistes mesmes.

Socr.l.4.c.7.p. 215.c.d.

Nyss. in Eun.l. 1.p.187.

Hier.in Vig.t.2. p.123.b.

Phisg.l.11. c 5. p.150. b n.p 450. 'Les Empereurs firent au contraire des edits pour les étoufer, [b]& nous avons une loy d'Arcade en 398, par laquelle il ordonne de faire une recherche exacte des livres Eunomiens pour les bruler en presence des juges, condannant à mort ceux qui les cacheroient, comme on faisoit pour les livres de magie, parceque ceux-ci qui enseignoient toutes sortes de crimes, n'estoient pas moins pernicieux.

Nyss. de ani.p. 112.c. [Outre les erreurs qu'Eunome commettoit contre la divinité du Verbe,] il disoit encore que l'Incarnation n'estoit pas l'union de la substance divine avec la substance humaine, mais seulement 'des puissances du corps, par où il entendoit les sens, avec les puissances divines; [ce qui retomboit ce semble dans l'heresie d'Arius & des Apollinaristes.] 'On pretend en effet qu'il la suivoit : [c]& Gennade dit qu'il pretendoit que J. C. avoit seulement pris une chair sans ame. [d]Neanmoins Eunome mesme dans sa confession de foy, reconnoist qu'il avoit pris l'homme [composé] de corps & d'ame. 'S. Gregoire de Nysse combat son sentiment sur l'ame, [mais je ne voy pas bien en quoy il le fait consister.] δυνάμεις.

Merc.t.2.p.313. 2. c Genn.dog.c.2. p.380.2.a. d Socr.n.p.62.1. c. Nyss.de ani.p. 101.d.

Epi.76.p.991. 992. 'Saint Epiphane dit de luy & des autres disciples d'Aece, qu'ils meprisoient insolemment les Prophetes & les Apostres, qu'ils se moquoient de l'ancien Testament, & que quand on les pressoit

par Saint Paul, ils répondoient qu'il avoit parlé comme homme.

'S. Jerome l'accuse de s'estre moqué des reliques des Martyrs, & dit que tous ses sectateurs ne vouloient point entrer dans les eglises des Apostres & des Martyrs; 'ce que S. Astere d'Amasée confirme en divers endroits, [a]où il refute cette erreur. [b]Gennade la marque aussi, & le joint en ce point avec Vigilance. [c]Il disoit avec Porphyre que les demons feignoient d'estre tourmentez par les Saints, & que leurs cris n'estoient qu'une illusion pour tromper les hommes: [Et cette tromperie alloit à faire abandonner les demons pour embrasser le Christianisme. Hier. in Vig. t. 2. p. 123. b. Ast. or. 10. p. 192. c|196 b|208. a. a Genn. dog. c. 73. p. 384. 1. a. b. b Hier. in Vig. p. 124. d.

Il ne fut pas moins ennemi de la discipline que de la foy de l'Eglise.]Car il rebattizoit non seulement les Catholiques; mais encore les Ariens; & rebattizoit au nom du Pere increé, au nom du Fils creé, & au nom de l'Esprit sanctifiant crée par le Fils crée. 'Theodoret dit en general de son battesme, qu'il en avoit osté la triple immersion, & l'invocation de la Trinité, ordonnant de plonger seulement une fois en memoire de la mort de J. C. '& Philostorge reconnoist la mesme chose. [c]Il y en avoit neanmoins qui disoient que cette innovation ne venoit pas d'Eunome, mais d'un Theophrone de Cappadoce, & d'un Eutyque qui s'estoient separez de luy. [Mais le témoignage de Philostorge ne nous permet pas de douter que ces pratiques n'aient esté celles de la communion d'Eunome.]On croit que la loy du 21 mars 413, qui défend tres severement de rebattizer aucun Catholique, est directement contre les Eunomiens. Il y en avoit déja eu une autre sur ce sujet. Phifg. l. 10. c. 4. p. 135|Epi 76. p. 992. b. Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. d. Phifg. l. 10. c. 4. p. 136. c Soz. l. 6. c. 26 p. 673. c. d. Cod. Th. 16. t. 6. l. 6. p. 200.

'Theodoret ajoute qu'ils ne vouloient point que l'eau du battesme touchast les parties qui sont audessous de l'estomac, lesquelles ils estimoient impures. Cette superstition les obligeoit à des choses tout à fait ridicules, que Theodoret raporte comme les ayant apprises de ceux mesmes qui avoient quitté cette heresie; '& l'on voit que cette farce estoit commencée dés le temps de S. Epiphane, qui marque qu'en battizant ils plongeoint la teste en bas, & tenoient les piez elevez en l'air. 'On explique aussi de cette sorte de battesme ce que dit S. Gregoire de Nazianze, que les Ariens "battizoient de haut en bas. 'On croit pouvoir tirer de cette pratique des sectateurs d'Eunome, que ces impies admettoient deux principes; l'un bon, auteur de ces parties qu'ils croyoient capables de sanctification; l'utre mauvais, auteur de celles qu'ils regardoient comme impures. 'S. Gregoire de Nysse témoigne qu'il y avoit des choses dans leurs mysteres, que la Thdrt. hær. l. 4. c. 3 p. 236. 237. Epi. 76. p. 992. b. c. Naz. or. 25 p. 441. d|n. p. 892. d. καταβαπτίζοντες. Amb. B. t. 2. p. 32. f. Nyss. in Eun. l. 1. p. 295. d.

Thdrt.hær.l.4. c.3.p.237.b. pudeur ne permettoit pas de raporter ; 'ce que Theodoret confirme encore.

p.237. 'Le mesme Theodoret assure que de son temps cette secte, appellée indifferemment [des Anoméens,] Eunomiens, ou Aeciens, se trouvoit presque éteinte ; parceque tout le monde avoit horreur de leurs blasphemes. Ainsi le peu qui en restoit en quelques endroits, estoit obligé de se cacher, & de tenir ses assemblées dans les maisons à l'écart ; ce qui leur faisoit, dit-il, donner le nom de Troglites ou Troglodites. 'S. Augustin remarque qu'ils estoient tous renfermez dans l'Orient, ᵃ& qu'il n'y en avoit point en Afrique.

Aug.de uni c.3. p.142.2.b. ᵃ de past.c.8 p. 278.1.c.

Soz.l.6.c.26 p. 673.c. 'Ils estoient presque tous de grands chicaneurs ; & ils estimoient davantage un homme habile à disputer & à faire des syllogismes, qu'un autre qui eust esté exemplaire dans sa vie, sage dans sa conduite, & liberal envers les pauvres, si ce n'est qu'il fust de leur secte. 'Ils avoient quelques signes particuliers & connus d'eux seuls dans leurs lettres de communion. 'Ils aimoient mieux estre appellez Eunomiens que Chrétiens. [Nous ne voyons personne d'entre eux qui se soit rendu celebre, que Philostorge l'historien ;]'dont l'histoire se peut appeller avec justice l'eloge des Ariens & la satyre des Orthodoxes. [Nous ne dirons rien ici de cet auteur ; & on peut voir ce qu'en a écrit Godefroy dans les prolegomenes de l'edition qu'il nous a donnée de ses fragmens.]

l.7.c.17.p.729.c. Ast.or.10.p.205. a. Phot.c.40.p.25.

Syn.ep.5.p.167. 168. 'Synese parle d'un Quintien comme d'un des principaux chefs du parti des Eunomiens. Il avoit envoyé quelques Prestres pretendus dans la Libye ; mais Synese donna bon ordre pour les faire chasser de tout le territoire de Ptolemaïde dont il estoit Evesque.

Soz.l.7.c.17.p. 728.729. Theophrone de Cappadoce, & Eutyque de Constantinople, s'estant separez des Eunomiens pour divers sujets, firent chacun leur secte à part, comme Sozomene le raporte plus amplement. [Mais c'est assez parlé de ces infames rejettons d'Arius ; il faut passer à des evenemens plus agreables.]





ARTICLE CI.

Saint Melece est fait Evesque d'Antioche, & banni au bout d'un mois. Euzoïus est mis en sa place : Les Meleciens se separent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Eustathiens.

L'AN DE JESUS CHRIST 361.

[APRES tant de maux qui accabloient l'Eglise depuis plusieurs années, mais surtout depuis la nouvelle entreprise du Concile de Constantinople, de faire signer par tous les Evesques de l'Empire la formule de Rimini; Dieu qui vouloit la delivrer à la fin de l'an 361, par la mort de son persecuteur, commença dés les premiers jours de la mesme année à luy accorder quelque consolation, par l'election de S. Melece qu'il donna enfin pour legitime pasteur à l'Eglise d'Antioche,] 'aprés tant d'usurpateurs qui la tyrannizoient depuis 30 ans. S. Jerome met cette election l'année precedente. 'Mais elle se fit dans le Concile assemblé à Antioche par Constance au retour de la guerre des Perses; '& ce fut le dernier Concile des Ariens, [ou au moins de Constance:] '& Socrate marque ce Concile sous les Consuls de cette année. [Constance ne peut-estre aussi revenu du siege de Bezabde à Antioche, que dans les derniers jours de l'année 360.] Thdrt.l.2.c.27. p.635.c.d. p.634.a. ep.112. p.981.d. Socr.l.2.c.45.p. 159.b.

'Lors donc qu'il y fut arrivé, il y fit assembler un nouveau Concile, où il vint de tous costez un grand nombre de Prelats. 'Il avoit dessein d'y faire condanner par tous les Evesques la Consubstantialité, & la difference de substance, 'mais les Evesques demanderent qu'avant toutes choses, on donnast un pasteur à l'Eglise d'Antioche, afin qu'on pust deliberer avec luy des choses qui regardoient la foy. 'Car, comme nous avons vu, Saint Eustathe estoit déja mort, [Eudoxe s'estoit emparé du siege de Constantinople, & Anien elu par le Concile de Seleucie avoit aussi-tost esté exilé, sans qu'on entende plus parler de luy.] 'Comme donc l'Eglise d'Antioche estoit alors sans Evesque, beaucoup de personnes, mesme de ceux qui estoient déja Evesques, taschoient par tous les efforts de leur ambition, de s'installer en cette dignité; 'ce qui causoit de grandes dissensions parmi le Clergé & parmi le peuple, d'autant plus difficiles à appaiser, qu'estant fort divisez touchant la religion, ils portoient chacun celui qu'ils croyoient pouvoir embrasser leur sentiment. 'Enfin neanmoins tous les suffrages se trouverent réunis en la personne Thdrt.l.2.c.27. p.634.a.b. a. b. l.3.c.2 p.639.c. Soz.l.4.c.28.p. 586.587| Ruf.l. 1.c.24.p.247. Soz.p.587.a. Thdrt l.2. c 27. p.634.b.c.

de S. Melece, [dont nous representerons "autre-part les grandes V. son titre § 2, 3.
qualitez avec le reste de son histoire. Il suffit de dire ici que les Ariens & les Orthodoxes croyant chacun estre assuré de l'avoir de leur costé, concoururent tous à son election, dont le decret fut mis entre les mains de S. Eusebe Evesque de Samosates. On le fit venir de Berée où il estoit, & il fut receu avec une joie universelle; & des honneurs extraordinaires. On attendoit avec impatience pour quel parti il se declareroit; & dés le premier discours qu'il fit, il s'exprima d'une telle maniere sur le Mystere de la Trinité, sans se servir neanmoins du terme de Consubstantiel, qu'on ne douta point qu'il ne fust un genereux défenseur de la foy de Nicée. Les Ariens en eurent autant de douleur que les Catholiques de joie, & aussi ils ne manquerent pas de le faire bannir un mois aprés dans la petite Armenie.] 'Constance voulut obliger S. Eusebe de Samosates de rendre l'acte de son election; mais ce Saint témoigna qu'il estoit prest de se laisser plutost couper les deux mains; & sa generosité fut admirée de Constance mesme.

c. 28. p. 636.

'Acace qu'on croit avoir eu la principale part à son election, [peut aussi en avoir eu quelqu'une à sa persecution, s'il est vray] 'qu'il ait eu ordre de se retirer du Concile d'Antioche en son diocese, comme le raporte Philostorge. Car pour la raison qu'en allegue cet auteur, savoir qu'aprés avoir fait mander Eunome par l'Empereur pour comparoistre au Concile, il avoit abandonné cette accusation, & laissé Eunome se justifier, [nous croyons avoir montré qu'Eunome a plutost esté condanné que justifié par le Concile.]

Phisg. l. 5. c. 1. p. 78 | Epi. 73 c. 26. p. 876. a. Phisg. l. 6. c. 4. p. 84.

'Constance ayant chassé S. Melece, envoya querir à Alexandrie Euzoïus le compagnon de l'heresie d'Arius, 'qui avoit autrefois esté deposé avec luy du diaconat par S. Alexandre, [a] & qui l'avoit "peut-estre encore esté depuis. [b] S. Athanase le surnomme le Cananéen; [de quoy nous ne savons pas la raison. Nous avons vu qu'il avoit esté le compagnon le plus ordinaire & le plus intime d'Arius.] 'Nous apprenons de Philostorge que ce fut Constance qui commanda aux Evesques de luy imposer les mains & de l'établir Evesque d'Antioche.

l. 5. c. 5. p. 80. Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. & alii. a Ath. de syn. p. 907. a. b sol. p. 858. Note 76. Phisg. l. 5. c. 5. p. 80.

[Cette ordination apporta un grand changement dans les affaires de cette Eglise. Elle estoit divisée en deux partis depuis le bannissement de S. Eustathe. Car une partie des Catholiques n'ayant pu se resoudre à communiquer avec les usurpateurs du siege de leur saint Evesque, s'estoit aussi separée de leur communion,

& estoit toujours demeurée dans cet état.] 'Les autres avoient souffert durant ces 30 années toutes les injures & les insolences des Ariens, attendant toujours qu'il arrivast quelque changement qui les pust delivrer de cette misere. Mais voyant en ce temps-ci que l'impieté des Ariens croissoit toujours, qu'ils ne cessoient point de combatre tantost ouvertement, tantost par des artifices secrets, tous ceux qui soûtenoient la doctrine apostolique; qu'ils avoient enfin "banni le divin Melece, & établi au lieu de lui le protecteur de l'heresie, qui ne dissimuloit pas mesme son impieté; ils crurent qu'ils estoient obligez, selon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre sans differer les liens les plus étroits pour sauver leur ame. 'Ils se separerent donc d'avec les Ariens, & tous ceux qui voulurent se preserver de la maladie mortelle dont ces heretiques estoient infectez, s'assemblerent à part dans l'eglise des Apostres appellée la Vieille, ou dans la Vieille [ville.] 'C'estoit une eglise qui ayant esté abatuë durant la persecution, avoit esté rebastie par l'Evesque Vital, & achevée par S. Philogone son successeur.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. c. d | ep. 112. p. 982. c. d.

Note 77.

hist. p. 635. d.

l. 1. c. 2. p. 514. c.

[Cette separation eust esté tout à fait heureuse, si elle eust pu joindre en un seul corps ceux de Melece avec les Eustathiens,] 'comme ils estoient joints dans la mesme foy. [a] Mais le diable qui haïssoit surtout cette Eglise, comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le schisme [durant plusieurs années : ce que nous reservons pour l'histoire de S. Melece.]

l. 3. c. 24 p. 639. b c.

a Bas. ep. 325. p. 639. b c.

ARTICLE CII.

Dernier formulaire des Ariens, qu'ils abolissent eux mesmes: Liste de tous leurs formulaires : Constance meurt battizé par Euzoius.

[Il faut voir enfin le dernier acte des entreprises de Constance contre l'Eglise dans la conclusion du Concile d'Antioche.] 'Les Ariens estant donc assemblez en assez petit 'nombre à Antioche, où Constance estoit alors, sous les Consuls Taurus & Florent, '& se repentant mesme d'avoir appellé le Fils semblable au Pere dans leur formulaire de Constantinople [ou de Rimini,] ils en firent un nouveau tout à fait conforme à leurs pensées, où ils reprenoient entierement leurs anciennes expressions, soûtenant que le Fils estoit tout à fait dissemblable au Pere, & ne luy estoit semblable en aucune sorte, 'ni en substance, ni mesme en volonté; & disant aussi-bien qu'Arius & Aece, qu'il estoit "tiré

Socr. l. 2. c. 45. p. 159. b.

b | Ath. de syn. p. 906. d.

Socr. p. 159. b. c.

ἐξ οὐκ ὄντων.

Ath de syn. p. 906. d. du neant, '& ils n'eurent point en effet de honte de recevoir ceux qui professoient tout ouvertement la doctrine d'Arius, & de leur donner des Eglises, dit Saint Athanase, afin qu'ils la publiassent avec plus d'assurance & d'autorité; [ce qui semble se raporter à Euzoïus fait Evesque d'Antioche.

Socr. p. 159. d. 'Mais comme ils disoient aussi dans leur formulaire, que le Fils estoit Dieu de Dieu, les Orthodoxes leur demanderent comment cela s'accordoit avec le reste; à quoy ils répondirent qu'il estoit de Dieu comme S. Paul le disoit de toutes les creatures: 'ce qu'ils avoient appris de George de Laodicée. [a] Neanmoins rougissant de se voir moquez & condannez de tout le monde, ils lurent enfin le mesme formulaire qu'ils avoient approuvé à Constantinople, & se retirerent chacun chez soy. Il semble par Socrate que George d'Alexandrie ait assisté à ce Concile.

d| Ath. de syn. p. 887. a. b. a Socr. p. 160. a.

p. 159. c| Ath. de syn. p. 907. a. 'Leur impieté y fut si insupportable & si manifeste, qu'ils en acquirent universellement le nom d'Anoméens & d'Exoucontiens. [Ces Exoucontiens estoient, comme leur nom le marque, les mesmes que les Aeciens ou Anoméens, au moins pour la croyance: & ainsi il faut peut-estre les distinguer de secte aussi-bien que de nom,] 'de ceux qu'on a appellez "Exacionites ou Exocionites, & qui estoient, selon Theodoret, les mesmes que les Eudoxiens, c'est à dire l'ancienne secte des Ariens, dont tous les autres s'estoient separez. Ils tiroient ce non du lieu où ils s'assembloient, [ainsi nommé, parcequ'il estoit peut-estre orné de six colonnes.] 'Les nouveaux Grecs en donnent une autre raison; car ce lieu est assez souvent marqué dans l'histoire. Il estoit hors de la ville, joignant les murailles. 'La chronique d'Alexandrie parle diverses fois des Ariens Exocionites; [b] & Theophane les marque en quelques endroits.

Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 237. b. NOTE 78.

Cang. de C. l. 2. p. 171. 172.

Chr Al. p. 704. 746.

b Phisg. n. p. 406.

l. 6. c. 5. p. 85. 'Constance avoit indiqué un nouveau Concile à Nicée, selon Philostorge, pour y établir la diversité de substance entre le Pere & le Fils: mais la mort le prevint, & emporta avec luy tous ses synodes. [Il voulut en mourant s'unir encore plus étroitement avec les Ariens, qu'il n'avoit fait durant sa vie,] '& perseverer jusqu'à la fin dans l'impieté dont il avoit esté le protecteur, "ayant voulu recevoir le battesme de la main d'Euzoïus.

Ath. de syn. p. 907. a. V. Constance § 61.

Bar. 360. § 54| Thdrt. ep. 112 p. 982. d. 'Nous voici donc arrivez à la fin de tous les Conciles & de toutes les intrigues que firent les Ariens sous la protection de ce Prince: [& nous ne croyons pas pouvoir mieux finir ce regne, qui fut le leur autant que celui de Constance, que par le catalogue de leurs divers formulaires de foy,] 'que Socrate appelle avec raison

Socr. p. 159. c.

raison un labyrinthe: [Nous suivrons en cela le dessein de Saint Athanase,] qui s'est donné la peine de ramasser ces differens symboles dans un de ses ouvrages. [Ainsi nous n'aurons presque qu'à le suivre, & à faire un extrait de ce qu'il dit de ces symboles, en y en ajoutant neanmoins quelques uns qui sont echapez à ses soins & à son exactitude.]

V. § 7. p. 259. 'On peut mettre pour le premier "la lettre celebre qu'Arius & ses premiers disciples écrivirent d'abord de Nicomedie à S. Alexandre, où ils font une exposition assez claire de leurs veritables sentimens: Ath. de syn. p. 885. 886.

V. § 13. p. 272. 'Le second sera "celui qu'Arius & Euzoïus presenterent à Constantin aprés leur rappel, & qui est raporté par Socrate. Socr. l. 1 c. 26. p. 60. 61. 'Il fut approuvé par le Concile de Jerusalem en 335. Ath. p. 890. d.

V. § 24. p. 295. Le troisieme sera "celui que nous voyons avoir esté fait au Concile de Constantinople contre Marcel en 336; mais que nous V. § 32 p. 315. n'avons pas. 'L'on doit mettre ensuite "les deux formulaires du p. 892. 893. Ibid. p. 316. Concile d'Antioche en l'an 341, 'avec "celui qui y fut dressé par p. 894. a. Theophrone, & signé de tous les autres.

V. § 36. p. 326. 'Le settieme est "celui qui fut fait peu de mois aprés, & apporté p. 894. 895. en France à Constant [en 342] par Narcisse & par trois autres.

V. § 38. p. 331. 'Le huittieme est "la grande Exposition apportée [en 345] en p. 895 899. Italie par Eudoxe & les autres.

V. § 40. p. 336. 'Le neuvieme est "celui du faux Concile de Sardique ou de Hil. syn. p. 128 | Philippople en 347, raporté par S Hilaire. fr. 1. p. 27. 28.

V. § 46. p. 352. 'Le dixieme est "celui du Concile de Sirmich assemblé [en 351] Ath. de syn. p. contre Photin. 900-902.

V. § 51. p. 362. [On peut conter pour l'onzieme "la lettre que les Ariens firent faire à Constance en l'an 355 dans le Concile de Milan, où ils commencerent à decouvrir davantage leur impieté; & pour le V. § 61. p. 394. douzieme, "celui dont parle Saint Athanase dans sa lettre aux Evesques d'Egypte. Il peut avoir esté dressé à Antioche au commencement de 356. Nous ne l'avons point, non plus que le precedent.]

V. § 68. p. 416. 'Ainsi le treizieme sera "l'impieté de Sirmich attribuée à Osius p. 902-904. & à Potame, en 357.

V. § 73. p. 430. 'Le quatorzieme est "la lettre du Concile d'Ancyre, ou au Hil. syn. p. 125. moins les douze anathematismes raportez par Saint Hilaire, & 127. signez à Sirmich en 358.

V. § 77. p. 444. 'Le quinzieme est "la troisieme confession de Sirmich, datée Ath. p. 875. du 22 de may 359.

V. § 86. p. 473. 'Le seizieme est "celui qui fut dressé par les Acaciens au p. 904. 905.

Concile de Seleucie, le 28 de septembre de la mesme année.

P.905.906. 'Le dixsettieme, peu different du quinzieme, est "celui de Nicé, signé à Rimini, à Constantinople, & presque par tous les Evesques. V. § 81. p. 454.

[Le dixhuittieme & le dernier, qui estoit le pire de tous, est celui que nous avons vu au commencement de cet article, qu'ils composerent dans leur conciliabule d'Antioche en 361, & qui estoit si méchant qu'ils n'oserent le faire paroistre. C'est pourquoi il n'est pas venu jusques à nous.]



ARTICLE CIII.

Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance: Julien rappelle les Evesques bannis: Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient se declare pour le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

[L'EMPEREUR Constance en mourant laissoit l'Eglise dans l'état le plus deplorable & le plus dangereux où elle ait peut-estre jamais esté reduite par la guerre exterieure & par l'herefie. Car les ennemis declarez de la divinité de J.C. triomphoient de toutes parts: Les principales Eglises estoient entre les mains des chefs du pur Arianisme, comme de George à Alexandrie, d'Euzoïus à Antioche, d'Eudoxe à Constantinople, d'Acace à Cesarée en Palestine, de Germine à Sirmich, d'Auxence à Milan; & les autres estoient possedées par ceux qui estoient entrez dans leurs sentimens & leurs interests, ou au moins qui s'estoient souillez en entrant dans leur communion, & en signant le formulaire dressé à Nicé en Thrace, & receu par les Conciles de Rimini & de Constantinople.

Saint Athanase, S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Verceil, & tous les autres qui passoient pour défenseurs de la vraie foy, estoient ou deposez & bannis, ou reduits à se cacher, pour eviter

Naz. or. 21. p. 387. c. un traitement encore plus rude:] 'en sorte qu'il ne paroissoit sur tous les sieges de l'Eglise, aucun Evesque qu'on pust dire conserver l'honneur & la pureté de la foy, hors peut-estre un petit nombre de ceux que leur obscurité deroboit à la persecution des heretiques, [comme Gregoire d'Elvire en Espagne; car c'est le seul en ce genre, que nous puissions donner pour exemple; encore ne savons nous pas s'il osoit paroistre dans son Eglise. Le Pape Libere estoit tombé, comme les autres, en 357; & Vincent de Capoue dés 353. Ils avoient commencé à se relever de leur chute,

puisqu'on assure qu'ils ne prirent aucune part au crime du Concile de Rimini : mais aussi on croit que Libere au moins estoit reduit à se cacher dans les grotes & les cimetieres souterrains d'autour de Rome. Il n'y avoit que les Evesques des Gaules, qui aprés estre tombez comme les autres à Rimini, commençoient apparemment à se relever, "animez par S. Hilaire, que Dieu leur avoit rendu par une espece de miracle, & favorisez par la revolte de Julien contre Constance. On peut croire la mesme chose de l'Espagne & de l'Angleterre; mais on n'en a pas de preuve.

V.S.Hilaire § 11, 12.

L'heresie estoit alors tellement dominante, qu'elle ne pouvoit pas mesme souffrir ceux qui n'estoient que mediocrement heretiques. Macedoine de Constantinople, Eleuse de Cyzic, Silvain de Tarse, Eustate de Sebaste, & les autres qui passoient pour Semiariens, avoient esté deposez & releguez en divers endroits. Il est vray qu'on avoit traité de mesme Aece & Eunome, les plus impies des Ariens dans leurs expressions; mais leurs sentimens regnoient encore dans Eudoxe, Euzoïus, & les autres du mesme parti, & leurs plus fideles disciples conservoient hautement le rang & l'autorité d'Evesques.]

'Toute la terre, pour nous servir des expressions de S. Jerome, estoit donc dans le gemissement, surprise de se voir devenuë Arienne. La nacelle des Apostres agitée par ces vents furieux, & battuë de toutes parts par des flots si violens, estoit en danger de faire naufrage, & il ne restoit plus d'esperance. Mais dans ce moment le Seigneur s'eveille, il commande à la tempeste, la beste meurt, & la tranquillité revient. [Car Julien, qui succeda à Constance, "voulant se venger des officiers de Constance qui luy avoient rendu de mauvais offices, fut en effet le ministre de Dieu, pour punir l'eunuque Eusebe grand Chambellan, & les autres principaux appuis de l'Arianisme.

Hier. in Lucif. c.7.p.143.b.

V. Julien § 10.

Mais ce qui fut encore plus avantageux à l'Eglise, c'est qu'il rappella d'exil tous ceux que Constance avoit bannis au sujet de la religion.] 'Il est aisé de s'imaginer que son intention en cela n'estoit nullement de rendre la paix à l'Eglise. 'Il ne songeoit qu'à s'acquerir la bienveillance des peuples, à rendre le gouvernement de Constance odieux, 'ou mesme à détruire les Chrétiens par leurs propres divisions, qu'il croyoit devoir s'augmenter d'autant plus qu'ils auroient tous la liberté de défendre leurs sentimens, comme on le voit par les auteurs payens, aussi-bien que par les Chrétiens. [Mais Dieu dont la sagesse sçait tirer le bien du mal mesme, ne laissa pas de se servir de sa fausse politique

V. la pers. de Julien § 3.

Bar. 361. § 25.

Socr. l.3.c.1 p. 168.a-c.

Soz. l.5.c.5 p. 601.a | Amm. l. 22.p.208.209 | Chr. Al.p.683.

pour la ruine de l'Arianisme. Car quoique quelques uns des plus méchans d'entre les Ariens, fussent compris dans ce rappel,]

Jul.ep.31.p.164. 'comme Aece [& Eunome, aussi-bien que l'heresiarque Photin, neanmoins l'Eglise en retira le principal fruit.]

Thdrt.l.3.c.2.p.630.a.b|Chr.Al.p.688. 'S.Melece retourna donc alors à Antioche; Saint Eusebe de Verceil & Lucifer de Cagliari revinrent des extremitez de la Thebaïde; [Saint Cyrille rentra dans la possession de l'Eglise de Jerusalem.] Hier. in Lucif. c.7.p.143.b. 'L'Egypte receut son Athanase comme un victorieux qui rentre en triomphe [aprés une longue guerre; & ce Saint parut tout de nouveau sur son throne comme une étoile brillante, ou plutost comme un éclair, Julien n'ayant pu souffrir l'éclat des rayons qu'il y repandoit déja.

Le retour de S.Athanase n'arriva pas avant le mois d'aoust, & il fut precedé par "la mort de George usurpateur de son siege, V.S.Athanase § 93. qui ne s'estant pas rendu moins odieux aux payens d'Alexandrie par son avarice basse & par ses violences tyranniques, qu'aux Catholiques par l'impieté de son dogme, & par la persecution qu'il faisoit aux Orthodoxes, fut massacré par les premiers avec les traitemens les plus honteux, mais les plus dignes de luy.

Dés que S.Athanase fut revenu à Alexandrie, il y tint avec divers Confesseurs un celebre Concile, où l'on peut dire qu'il sauva l'Eglise, par la resolution qu'il y fit prendre de recevoir comme Catholiques & comme freres tous ceux qui avoient signé les formulaires des Ariens, pourvu qu'ils renonçassent à leur communion, & qu'ils embrassassent la foy de Nicée. Cette resolution fut receuë unanimement par l'Orient & par l'Occident; excepté par "Lucifer, qui ayant mieux aimé prendre une con- V.Lucifer § 5. duite plus rigoureuse, se separa mesme de ceux qui avoient plus de charité que luy, & forma un nouveau schisme qui porta son nom.

On vit bien-tost le fruit que Dieu vouloit tirer de la charité des saints Confesseurs, & de la liberté que Julien donnoit à tous les Chrétiens de soûtenir leurs sentimens, pensant qu'ils se ruineroient eux mesmes par leurs divisions: & ce fruit fut plus grand qu'on n'eust osé l'esperer. Car dés l'année suivante, & aussi-tost aprés la mort de Julien,] Ath.ad Jov.t.1.p.246.d. 'Saint Athanase assure Jovien son successeur, que la foy de Nicée estoit receuë universellement par toutes les Eglises d'Espagne, d'Angleterre, des Gaules, de toute l'Italie, de la Dalmacie, de la Dace, de la Mesie, de la Macedoine, de toute la Grece, de toute l'Afrique, des isles de Sardaigne, p.247.a. de Cypre, de Candie, de la Pamphylie, de la Lycie, 'de l'Isaurie,

de l'Egypte, de la Libye, du Pont, de la Cappadoce, de l'Orient [ou du patriarcat d'Antioche;] c'est à dire par toute la terre, à la reserve d'un petit nombre d'Ariens. Il declare qu'il estoit τέρα. asseuré de la foy de toutes ces Eglises, '& par plusieurs autres preuves, & par les lettres qu'il en avoit. [Nous avons déja vu V. § 83. "combien l'Occident se hasta de rejetter le Concile de Rimini, & nous en parlerons encore dans la suite.]

'S. Athanase nous apprend encore vers l'an 368, que dans ce peu d'années où Dieu avoit donné quelque liberté à l'Eglise, il s'estoit tenu un grand nombre de Conciles, tant en France, en Espagne, & à Rome, 'qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres isles; 'en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Isaurie, en Egypte, & en Arabie; pour maintenir la foy Catholique, '& ne reconnoistre aucun autre Concile que celui de Nicée. 'On admiroit le grand nombre des Evesques qui signoient partout, & on s'étonnoit qu'il pust encore rester quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianisme; & s'il en paroissoit quelqu'un, on le coupoit aussi-tost & on le retranchoit de l'Eglise. Ath. ad Afr. p. 931. c. d | ad Epict. p. 582. a. ad Afr. p. 931. d. p. 932. a. ad Epict p. 582 b ad Afr. p. 932. a.

[Dans l'enumeration que S. Athanase fait des provinces qui avoient embrassé la foy de Nicée avant la fin de 363, il ne nomme point la Thrace, la Bithynie, ni l'Hellespont.] 'Sozomene pretend en effet que dans ces provinces, & quelques autres des environs, & generalement dans la plus grande partie de l'Empire ἱερέας. d'Orient, les Catholiques n'avoient ni "Evesques, ni eglises. 'Eudoxe estoit maistre des eglises dans Constantinople, & les οἰκίσκον. Catholiques y avoient seulement, dit Socrate, une petite "eglise dans la ville pour y tenir leurs assemblées. 'Que s'il en faut croire Sozomene, ils n'en avoient point dutout. [a] S. Basile faisant [en 375] le denombrement des provinces de la communion Catholique, [n'en marque aucune de la Thrace. Il n'y parle point non plus de la Bithynie, ni de la Paphlagonie, ni mesme de la Galacie, dont les Ariens pouvoient estre devenus maistres en 373, aprés la mort d'Athanase d'Ancyre.] Soz. l. 6. c. 10. p. 650. a. Socr. l. 4. c. 1. p. 211. c. Soz. l. 6. c. 9. p. 649. a. a Bas. ep. 75. p. 131. c.



ARTICLE CIV.

Les Semiariens se rétablissent dans l'Asie, condannent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.

[LEs Semiariens revinrent aussi de leur exil en vertu de l'edit de Julien; & c'est assez probablement en ce temps-ci qu'arriva] ce que raporte S. Basile, qu'Eustathe de Sebaste revenant de Dardanie, & passant par le diocese de Gangres en Paphlagonie, y renversa les autels de Basilide, & y en eleva d'autres pour y offrir le Sacrifice.

Bas.ep.72.p.118. a|73.p.121 a.

[Autant qu'on en peut juger par la suite de l'histoire, cet Eustathe rentra dans la possession de son Eglise, dont le Concile de Constantinople l'avoit depouillé en 360. Il faut dire la mesme chose de Silvain de Tarse, d'Eleuse de Cyzic, & de plusieurs autres, dont les sieges n'avoient peut-estre pas encore esté remplis.] 'Au moins nous voyons "qu'Eleuse fut mis en prison sous Julien, comme destructeur du paganisme dans Cyzic dont il estoit Evesque; dit Sozomene.

Soz.l.5.c.15.p. 615.c.d. — V. la pers. de Julien § 7.

[Pour ceux dont les Eglises estoient alors remplies, nous ne savons point ce qui en arriva. Athanase que les Ariens avoient mis à Ancyre au lieu de Basile, "y demeura jusqu'à sa mort;] quoique Basile se trouve encore vivant sous Jovien, [a]Socrate dit que tous ces Prelats condannez en 360, estoient maistres de leurs Eglises au commencement du regne de Valentinien. [Il y a apparence que dans les lieux où cette difficulté se rencontroit, chacun des deux contendans prenoit le titre d'Evesque de la ville, & se faisoit reconnoistre pour tel par ceux qu'il pouvoit faire communiquer avec luy.

Socr.l.3. c.25.p. 203.b c. — V. S. Basile § 98. — a l.4.c.1.p.211. b.c.

Les Semiariens ne se contenterent pas d'estre rétablis:] 'Et comme la mort de Constance les laissoit dans une entiere liberté, Eleuse, Eustathe, Sophrone de Pompeiople, & les autres du mesme parti, assemblerent ceux qui leur avoient esté favorables dans le Concile de Seleucie, & tinrent entre eux diverses assemblées, où ils condannerent les Acaciens avec le formulaire de Rimini. Mais ils signerent de nouveau celui d'Antioche, qui établissoit le fils semblable en substance au Pere, se vantant par la bouche de Sophrone de Pompeiople, que leur dogme tenoit un juste milieu entre les deux excés opposez des Occidentaux, qui confondoient, disoient-ils, les personnes divines en suivant la

Soz.l.5.c.14.p. 614.

Consubstantialité ; & les Aeciens qui preschoient le Fils dissemblable au Pere.

[L'une de ces assemblées des Semiariens, est peut-estre celle] 'qui fut tenuë à Zeles dans le Pont, où S.Basile dit qu'Eustathe avoit pris une nouvelle foy. Bas.ep.72.p.ꝗ. c|Blond.prim.p. 135.

'Ce fut donc en ce temps-ci, & aprés la mort de Constance, qu'ils commencerent à former un corps & un parti separé [de la communion des Ariens;]& on commença aussi alors à leur donner le nom de Macedoniens, 'à cause que Macedone deposé [en 360]de l'episcopat de Constantinople,en estoit consideré comme le chef,'ayant commencé à le former aussi-tost aprés sa deposition. Soz.l.5.c.14.p. 614.b. b|l.4.c.26.p.58ꝗ. d. Socr.l.2.c.45.p. 158.c.d.

V.§ 66, 93. [Nous avons vu autre-part"qu'il est assez incertain s'ils ne rejettoient point aussi-bien le sens que le terme de laConsubstantialité, mais qu'ils combatoient certainement la foy de l'Eglise, en niant la divinité du S.Esprit;ce qui a fait enfin leur erreur ou capitale ou unique,surtout depuis la mort de Valens,& leur a fait donner le nom de Pneumatomaques, c'est à dire ennemis du S.Esprit. Je ne sçay d'où vient] 'le nom de Tropiques ou Changeans que leur donne S.Athanase dans un écrit [fait sur la fin du regne de Constance.Mais la suite du temps fit voir qu'il convenoit parfaitement à quelques uns d'eux,comme à Eustathe.]'On les appelloit aussi quelquefois Marathoniens à cause de Marathone [Evesque de Nicomedie, dont nous avons parlé"ci-dessus,] & sans lequel on pretend que cette secte eust esté bien-tost tout à fait éteinte à Constantinople. Il la soûtenoit par ses soins, par son argent, 'par ses discours pathetiques & assez polis, & par un exterieur composé propre à attirer l'estime du peuple. Ath.de Spi.p. 192.1. Soz.l.4.c.27.p. 586.b.c. V.§ 62. a|Suid.ꝗ.p.877 b.c.

'Ces deux dernieres qualitez se trouvoient aussi,selon Sozomene, dans plusieurs autres chefs de cette secte, comme dans Eleuse [& dans Eustathe.] Leurs moeurs estoient reglées, leur abord fort grave, leur vie fort austere, leurs exercices assez semblables à ceux des moines. Et comme les peuples aiment extremement cette pieté apparente, aussi ils s'attirerent par là beaucoup de sectateurs ; & l'on remarque que le parti de Macedone estoit suivi par une partie considerable du peuple de Constantinople, & des environs, 'par divers monasteres, & par les personnes les plus irreprochables pour leur vie, tant de cette ville que des provinces voisines: '& ils formerent divers monasteres remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. 'S.Gregoire de Nazianze loüe en effet avec de grands eloges la vie & les moeurs des Macedoniens. Soz.p.586.a| Suid.p.877.c. Ruf.l.1.c.25.p. 148. Suid p.877.c. Naz.or.44.p. 710.711.

Soz.l.4.c.27.p. 586.c. 'Sozomene marque cependant que depuis la deposition de Macedone, [ou au moins depuis que Valens se fut declaré pour les Ariens,] ils n'eurent ni Evesque ni eglise dans Constantinople jusques à l'empire d'Arcade. Naz.or.46.p. 731.c. 'S. Gregoire de Nazianze se plaint qu'ils se vantoient d'avoir des Evesques ordonnez par Eleuse, & il semble dire que c'estoit à Constantinople mesme, [mais cela n'est pas tout à fait formel.] Suid.p.877.b. 'Je ne sçay si Marathone n'auroit point pris le titre d'Evesque de Constantinople, [aprés la mort de Macedone.] Socr.l.3.c.9.p. 266. 'Les Macedoniens y avoient possedé, aprés s'estre separez dés Ariens, l'eglise que Macedone mesme y avoit fait bastir. Mais des l'an 381 elle estoit entre les mains des Catholiques, Theodose en ayant chassé les Macedoniens, dit Socrate, [qui en ce point est contraire à Sozomene.]

Soz.p.586.a. 'Ces heretiques estoient particulierement repandus dans la Thrace, la Bithynie, l'Hellespont, & les pays d'alentour; Socr.l.2.c.45.p. 159.a|l.4.c.4.p. 213.c|l.5.c.8.p. 264.d. 'mais plus encore dans l'Hellespont. La ville de Cyzic en estoit pleine; & l'on raporte quelques miracles pretendus faits par un Macedonien de cette ville.

Thdrt.l.4.c.8. p.670.a. 'Le Concile d'Illyrie, [tenu, comme nous croyons, en 375,] se plaint que dans tout le diocese d'Asie, on preschoit & on dogmatizoit contre la divinité du S. Esprit. Bas.ep.403.p. 420.b.c. 'S. Basile dans une lettre [de la mesme année,] parlant de quelques Evesques de Lycie qui vouloient entrer dans sa communion, se rejouit de ce qu'il y en avoit au moins quelques uns dans l'Asie qui s'eloignoient de la maladie generale de ce pays, & de la corruption des heretiques, ep.135.p.131. 'Faisant aussi l'enumeration des provinces qui estoient dans sa communion, [& dans celle de l'Eglise,] il marque, outre tout l'Occident, ce qu'il y avoit de sain dans l'Egypte, tout ce qui restoit [d'orthodoxe] dans la Syrie & l'Armenie voisine, [c'est à dire apparemment la Mineure qui obeïssoit à l'Empire;] à quoy il ajoute quelques provinces d'Asie, comme la Lycaonie, la Pisidie, l'Isaurie, & les deux Phrygies. [Mais ne parle point de l'Asie Proconsulaire, de la Pamphylie, de l'Hellespont, de la Carie, ni des isles.] Thdrt.p.669. 'On voit mesme par le Concile d'Illyrie, que la Phrygie estoit extremement infectée de l'heresie des Macedoniens.

Lausc.c.118.p. 1033.b. 'Il y en avoit aussi quelques uns dans la Palestine, que Melanie l'ayeule, & Rufin, réunirent à l'Eglise [vers l'an 380.] a Aug.in Pet.l. 4.c.3.p.142.1.b. aS. Augustin assure qu'il n'y en avoit point hors de l'Orient.

[Pour ce qui est des purs Ariens, comme leur credit diminuoit Phisg.l.7.c.5.6. p.91.92. par le rétablissement des autres,] ils eurent recours à Aece, selon Philostorge; & dans un Concile de neuf Evesques qu'ils tinrent à

à Antioche, ils leverent la sentence de deposition qu'ils avoient prononcée malgré eux contre luy dans celui de Constantinople. Cela n'empescha pas Aece de se faire ordonner Evesque par ceux de sa faction, & de former ainsi un nouveau parti, qui se separa de plus en plus de celui des Ariens, prenant le nom d'Anoméens ou Eunomiens. [Nous n'en parlerons pas davantage dans la suite, parceque nous en avons fait l'histoire ci-dessus.

On ne nous apprend rien autre chose sur l'Arianisme pour ce qui regarde l'empire de Julien.] 'Et en effet, ces questions & ces divisions des Chrétiens parurent comme assoupies durant que cet apostat les persecutant tous en general, les obligeoit à s'unir en quelque sorte contre leur ennemi commun, ainsi qu'il arrive d'ordinaire entre les hommes, que les guerres étrangeres font cesser les domestiques. Soz.l.6.c.4.p.640.d.

ARTICLE CV.

Jovien se declare pour la foy, & rejette la requeste des Macedoniens. Inclinations differentes de Valentinien & de Valens sur la religion.

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

[JULIEN estant allé faire la guerre en Perse, y fut tué, comme on l'a pu voir "autrepart,] '& mourut la nuit qui precedoit le 27 de juin.[Jovien qui fut elu dés ce jour là, ne songea qu'à rétablir la foy Catholique de Nicée dont il faisoit profession Il rappella S. Athanase que Julien avoit encore banni, & "l'obligea mesme de le venir trouver à Antioche, où il le receut tres & bien, se moqua des requestes que les Ariens luy voulurent presenter contre luy.] 'On pretend mesme qu'il fit une loy pour rendre toutes les eglises aux Catholiques; [a] & il est certain qu'il leur en fit donner une bastie depuis peu à Antioche. V. Julien § 26. Amm.l.25.p.295. V. S. Athanase § 103, 104. Thdrt.l.4.c.2.p.661.b c. a c.21. p 696.b.

[Cependant comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, ce qui faisoit qu'il laissoit à tout le monde une grande liberté pour la religion,] tous les chefs des sectes s'imaginerent le pouvoir chacun attirer à la sienne, & se hasterent de se prevenir les uns les autres pour se rendre auprés de luy 'Les Macedoniens y furent les premiers, 'non pas en personne, mais par une requeste qu'ils luy adresserent [b] au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeiople, [c] Pasinique de Zenes[ou Zenople en Lycie,] Leonce de Comane, Callicrate de Claudiople[dans la Bithynie ou le Pont appellé Honoriaque,] & Theophile de V. Jovien § 5, 6. Socr.l.3.c.24.25.p.202.c|203.a.b c.25 p.203 b. Soz l.6.c.4.p.641.a.b. b a|Socr. l.3.c.25.p.203.b. c Socr. p.203 b.

Castabales[en Cilicie, & sans doute des autres du mesme parti, qui avoient deputé]ces sept Evesques pour la venir presenter de leur part.

Soz.l.4.c.6.p. 641.a. 'Par cette requeste, aprés avoir remercié Dieu d'avoir donné l'Empire à Jovien, ils demandoient à cet Empereur de faire subsister ce qui avoit esté fait "à Seleucie, de casser ce que la Note 79.
Socr.p.203. puissance de quelques autres avoit fait faire au contraire, '& de chasser les Anoméens, (ils vouloient sans doute marquer par ce nom odieux les purs Ariens,) de les chasser, dis-je, des eglises qu'ils occupoient, pour les leur remettre à eux entre les mains. Soz.p.641.b|n. p.138.1.b.e. 'Que si l'on ne jugeoit pas à propos [1] de réunir les Eglises par 1.
cette voie, ils proposoient celle d'un Concile universel, où tous les Evesques se trouveroient, mais où ils se trouveroient seuls, [sans aucun officier de la part de l'Empereur;] & que tout ce que quelques uns voudroient faire en particulier [& contre le sentiment commun,]comme il estoit arrivé sous Constance[dans le Concile de Seleucie,]tout cela seroit cassé,& ne pourroit avoir d'effet. Ils ajoutoient qu'ils n'estoient pas venus [tous] presenter eux mesmes cette requeste, depeur de se rendre importuns;mais que si on le leur permettoit, ils seroient tres aises de faire ce voyage à leurs depens.

Socr.l.3.c.25.p. 203 c. 'Tout ce que Jovien répondit à cette requeste,fut qu'il haïssoit les disputes,qu'il aimoit au contraire & qu'il combloit d'honneurs c|c.24.p.202.c| Soz.l.6.c.4.p. 640.d. ceux qui embrassoient l'union & la concorde. 'Cette réponse qui se repandit bientost, rallentit l'ardeur de ceux qui ne songeoient déja qu'à rallumer les disputes que la persecution de Julien avoit étoufées.

[Les Ariens de leur costé ne furent pas moins affligez de se voir abandonnez par Acace de Cesarée, qui avoit paru l'ame & le Socr p.203.e.d| Bar.363§139. chef de leur parti dans les dernieres années de Constance.]'Mais on pretend qu'il n'avoit point d'autre parti que son interest, ni d'autre foy que l'inclination des plus forts. Voyant donc que Jovien[s'estoit declaré pour la foy de Nicée, & qu'il témoignoit beaucoup de respect pour Saint Melece, 'il se joignit à ce Saint, V.S Melece
se trouva au Concile qu'il assembloit à Antioche, & y signa le §8.
symbole de Nicée. Plusieurs autres qui avoient esté dans son parti firent la mesme chose, [mais quelques uns avec plus de sincerité,comme S.Pelage de Laodicée,& Athanase d'Ancyre, "qui V. § 94.
avoient esté elevez à l'episcopat par Acace.

Nous ne disons rien de ce que S.Hilaire,S.Eusebe de Verceil,

1. C'est le sens qui nous a paru le meilleur entre plusieurs que cet endroit peut avoir.

& mesme le Pape Libere, faisoient en Italie & en Illyrie pour y rétablir l'Eglise, & faire condanner par tout le monde le Concile de Rimini; parceque nous en traitons "sur S.Hilaire.

V. S.Hilaire § 14.

L'AN DE JESUS CHRIST 364.

Jovien mourut, au grand regret des Catholiques, la nuit du 16 au 17 fevrier de l'an 364: Valentinien qui luy succeda le 26 du mesme mois, associa à l'Empire Valens son frere "le 28 de mars, & luy ceda l'Orient. Il faisoit profession de la foy Catholique, & y persevera jusques à la fin; mais il ne l'appuya pas avec le zele qu'on pouvoit attendre d'un Confesseur: car c'est la qualité que Valentinien avoit acquise sous Julien. Il fit mesme d'abord une grande plaie à l'Eglise. Car estant arrivé à Milan sur la fin de cette année, & y trouvant Auxence l'un des plus méchans des Ariens, en possession des eglises, "il ne fit pas difficulté de se joindre à luy sur une profession equivoque qu'il fit de sa foy. Et comme S.Hilaire voulut decouvrir le venin de cette profession, il eut ordre de se retirer de la ville.

V. leurs titres.

V S.Hilaire § 16, 17.

Cela n'empescha pas neanmoins que la foy Catholique ne demeurast pleinement victorieuse dans l'Occident, & que l'Arianisme n'en fust entierement banni, à la reserve de Milan en Italie, de Singidon, de Murse, de Sirmich, & de peu d'autres villes dans l'Illyrie, où les fameux Ursace, Valens, Germine, & leurs disciples, l'entretinrent tant qu'ils vécurent, jusqu'à ce que Dieu permit qu'il s'y rétablist par les Gots au siecle suivant. Mais nous ne traiterons pas ici ce point; & nous reserverons mesme pour le titre du Pape Damase, & pour S.Ambroise, le peu qu'il y a à dire sur les Ariens de l'Occident durant ce siecle, à la reserve de ce qui s'y fit en 366. De sorte que nous n'aurons guere à parler que de ce qui se passa en Orient.

Nous y trouverons d'abord dans Valens un prince tout different de son frere sur la religion, & que Dieu destinoit dans l'ordre sacré de sa providence, pour y exercer encore durant plusieurs années la foy & la patience de ses serviteurs.] 'Socrate dit qu'il avoit déja esté battizé par Eudoxe, & qu'il faisoit profession de l'Arianisme avant que d'estre elevé à l'Empire. 'Theodoret dit au contraire qu'il n'estoit point encore alors tombé dans l'Arianisme; 'qu'il suivoit mesme les dogmes apostoliques, & qu'il ne fut battizé par Eudoxe que quelques années aprés; [c'est à dire en 367,]& S.Jerome confirme trop le dernier point, pour nous arrester à Socrate, 'quoiqu'il semble estre suivi par Sozomene. [Mais je ne sçay si nous pouvons accorder à Theodoret ce qu'il

Socr.l.4.c.1.p. 210.d.

Thdrt.l.4.c.5. p.665.c.

c.11.p.672.b.

Hier.chr.

Soz.l.6.c.6.p. 645 d.

Thdrt.p.672.b.c. ajoute, ou au moins ce qu'il insinuë,] 'que Valens suivoit la vraie foy jusqu'à son battesme.[Car dès devant ce temps là nous le verrons favoriser les Ariens, & persecuter mesme les Catholiques, soit par son inclination particuliere, soit pour suivre les mouvemens de sa femme Albia Dominica,]qui ayant esté seduite la premiere par les Ariens, fut l'Eve qui fit tomber cet Adam, & qui l'engagea enfin par ses malheureux attraits à se rendre la proie des demons en devenant l'esclave des Ariens[Il ne se seroit pas mesme porté tout d'un coup à recevoir le battesme du chef des Ariens, s'il n'eust déja eu quelque liaison & quelque engagement avec eux.]

Soz.l.6.c.7.p.646.a. 'Valentinien estoit déja parti de Constantinople [au mois de may,]pour venir en Occident, mais n'avoit pas encore passé la Thrace, lorsque beaucoup d'Evesques Macedoniens, principalement des provinces de l'Hellespont & de la Bithynie, ayant prié Hypatien Evesque d'Heraclée, de porter la parole pour eux, le vinrent trouver pour luy parler des disputes qui estoient entre les Evesques sur la doctrine de la foy, [& pour en obtenir quelque decret favorable à leur parti. Ils s'adressoient à luy, parceque Valens ne songeoit qu'à luy obeïr ; & l'Empire n'estoit pas encore partagé entre eux.] Hypatien luy exposa ce que les autres l'avoient chargé de luy dire ; & Valentinien luy fit cette réponse,[qui est devenuë fort celebre,] Que pour luy, qui estoit dans le rang des laïques, il ne luy estoit pas permis "de s'embarasser dans ces matieres;& que les Evesques à qui le soin en avoit esté commis, n'avoient qu'à s'assembler entre eux où il leur plairoit πολυπραγμονεῖν.

[Les Macedoniens peuvent avoir tenu sur cela quelque assemblée,]'dont ils vinrent rendre conte à Valens, lorsqu'il estoit p.647.a.b. [à la fin de l'année]à Heraclée [en Thrace,] à son retour de la Pannonie, où il avoit esté conduire son frere[Mais ce n'est pas le Concile de Lampsaque dont nous allons parler, "puisqu'il ne se tint que l'année suivante.] Note 80.

ARTICLE CVI.

Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampsaque: Eudoxe gagne Valens & l'irrite contre eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 365.

["VALENS qui avoit commencé cette année à Constantinople, en partit au primtemps pour se rendre en Syrie. V. Valens §1, 2. Mais s'estant arresté à Cesarée en Cappadoce jusques au mois

V. § 98. de septembre, la revolte de Procope dont nous avons "parlé autrepart, l'empescha de passer outre.]

'Lorsqu'il estoit encore à Constantinople, beaucoup d'Evesques Macedoniens le virent trouver, & luy demanderent la permission de tenir un nouveau Concile, pour y regler ce qui regardoit la foy.'Il y consentit dans l'esperance, dit Socrate, qu'ils s'accorderoient tous avec Eudoxe & Acace de Cesarée en Palestine. [Il se peut faire, comme nous avons dit, que Valens eust déja quelque inclination pour Eudoxe, à cause de sa femme. Pour Acace, qui avoit signé la Consubstantialité au Concile d'Antioche en 363, sous Jovien, il est étonnant de le voir joindre ici avec Eudoxe; & il n'est pas mesme aisé de juger si cela vient de sa legereté ordinaire, ou si c'est une faute de Socrate.] Socr.l.4.c.2.p. 211.d. p.212.a.

V. la note 80. 'Le Concile se tint"cette année, sept ans aprés celui de Seleucie, dans la ville de Lampsaque, qui est sur le détroit de l'Hellespont. 'Eustathe de Sebaste y vint avec beaucoup d'Evesques, & estant à Eusinoé,[qui est quelque place sur le chemin,]il pria S. Basile [alors Prestre de Cesarée en Cappadoce,] de venir en ce lieu [d'Eusinoé.]Ils s'y entretinrent sur la foy,& S.Basile y dicta aux écrivains d'Eustathe quelques discours contre les heretiques. p.212.a.c. Bas.ep.79 p.143. d.

'Les deliberations du Concile durerent deux mois; & enfin il cassa & annulla tout ce qui s'estoit fait à Constantinople par l'autorité d'Eudoxe & d'Acace. 'Il anathematiza le formulaire de Rimini,[a]que l'on avoit fait signer aux Prelats, en leur promettant de condanner le dogme de ceux qui soutenoient le Fils dissemblable en substance; ce que neanmoins on n'avoit pas fait. Il declara qu'il falloit croire que le Fils estoit semblable en substance, le mot de *semblable* estant necessaire, disoient ces Evesques, pour marquer la distinction des personnes.'Il resolut que la confession de foy composée à Antioche & signée à Seleucie, seroit receuë dans toutes les Eglises. [Il semble neanmoins qu'on y ait ajouté quelque chose,] 'puisqu'entre les diverses confessions que S. Basile reproche à Eustathe d'avoir signées, il met celle de Lampsaque; [si l'on ne veut dire que S. Basile accuse principalement son inconstance dans la foy, qui ne paroissoit pas moins à signer alternativement deux formulaires, qu'à en signer toujours de differens. Car je ne voy pas quelle difference on doit mettre entre]'la confession de Constantinople, & celle de Nicée en Thrace, dont il luy reproche aussi la signature. Soz.l.6.c.7.p. 646.b.c. Socr.l.4.c.4 p. 213.b. a Soz.p 646.b.c. d|Socr.p.213.b. Bas.ep.72.p.118. c|ep.82.p.155 a. ep.82.p.155.a.

'Les Macedoniens ayant reglé à leur mode ce qui regardoit la foy, ordonnerent en faveur d'eux mesmes, que ceux qui avoient Soz.p.646 d.

esté deposez par les Anoméens, (par où ils etendoient les Ariens) seroient rétablis dans leurs sieges, comme en ayant esté injustement depossedez : [car ils furent bien aises de faire ratifier par une assemblée plus celebre ce qu'ils avoient déja ordonné dans d'autres, tant pour leur rétablissement, que pour l'abolition de la formule de Rimini. Mais afin que ce rétablissement fust plus favorable, comme plusieurs d'entre eux estoient accusez de crimes

p.646.d. personnels,] 'ils ajouterent que s'il y avoit des personnes qui voulussent se porter parties contre quelqu'un d'eux, elles pourroient le faire dans les formes communes, qui punissent l'accusateur lorsqu'il ne prouve pas ce qu'il avance, du mesme supplice qu'il vouloit faire souffrir à l'accusé; & que l'affaire seroit jugée par les Evesques orthodoxes de la province & de celles qui en sont voisines; lesquels s'assembleroient dans l'Eglise où la vie & les mœurs des parties seroient plus connues.

p.647.a. 'Aprés ces ordonnances, ils citerent Eudoxe & ceux de son parti, & leur donnerent un terme pour venir demander pardon

Socr.p.213.b. de leurs mauvais deportemens : & comme ils ne vinrent pas, 'ils declarerent qu'Eudoxe, Acace, & leurs complices, avoient esté legitimement deposez [tant par eux mesmes, que par le Concile

Soz.p.647.a. de Seleucie;] '& manderent à toutes les Eglises ce qu'ils avoient

Socr. p.213.b.c. arresté. 'Ainsi Eleuse & ceux de son parti demeurerent pour lors les plus forts; & ce Concile qui confirma plus que jamais, dit Socrate, le dogme des Macedoniens, fut cause que ceux de cette secte se repandirent principalement dans l'Hellespont, où il avoit esté tenu.

b. 'Eudoxe ne put s'opposer d'abord aux decrets du Concile de Lampsaque, à cause de la guerre civile [de Procope,] qui

l.lat. s'alluma dans le mesme temps. 'Elle commença le 28 de septembre, & finit l'année suivante au mois de may.

Socr.l.4.c.2.p.212.b| Soz.p.647.c. 'Socrate & Sozomene disent qu'avant la revolte de Procope, Valens vint à Antioche, bannit S. Melece qui en estoit Evesque, & excita "une grande persecution contre l'Eglise. [Le voyage est &c. certainement faux ; ce qu'ils disent de la persecution à l'égard des autres, pourroit bien se raporter à un autre temps : mais il n'est pas tout à fait hors d'apparence "que S. Melece fust banni V.S.Melece en ce temps-ci, & rappellé quelque temps aprés à cause de la § 9.11. guerre de Procope.

S'il est vray que Valens se soit daclaré deslors en faveur des Ariens, il ne faut plus s'étonner si le Concile de Lampsaque nous represente Acace comme engagé de nouveau avec ces hereti-

ques, qu'il sembloit avoir abandonnez deux ans auparavant. Je pense, que c'est ici la derniere fois que l'histoire parle de luy comme vivant: C'est peutestre ce qui fait que] 'Baronius met sa mort sur l'an 336[Et en effet, ce que nous dirons "autrepart de ses successeurs, peut faire juger qu'il mourut dans le temps que les Ariens & les Catholiques avoient encore à peu pres un egal pouvoir, c'est à dire dans les premieres années de Valens. Nous avons "parlé de ses écrits & de son esprit, en parlant de son entrée dans l'episcopat en l'an 338.] 'Il n'est pas inutile de remarquer avec Baronius, qu'il ne le faut pas confondre avec le sophiste Acace, 'qui estoit de Cesarée en Palestine, & qui fleurissoit vers le mesme temps avec une reputation qui l'emportoit audessus de Libanius; mais il mourut jeune.

Bar.366.§ 32. — V. S.Cyrille de Jerusal. § 3. — V. § 28. — § 32. — Eun.c.15.p.135. 136.

L'AN DE JESUS CHRIST 366.

[Valens qui s'estoit vû en danger de perdre l'Empire & la vie par la revolte de Procope, se trouva delivré de toutes ses inquietudes le 27 de may 366, par la défaite de ce rebelle, qui luy fut amené dès le lendemain. Mais la paix de l'Etat ne fut pas celle de l'Eglise; & quoique Valens n'excitast pas encore une persecution ouverte contre elle, neanmoins il donnoit de grandes preuves de l'inclination qu'il avoit pour l'Arianisme. Les Macedoniens n'estoient pas orthodoxes, mais ils estoient moins impies que les Ariens; & ils estoient peutestre plus haïs d'eux que les Orthodoxes, parcequ'ils les avoient quittez depuis peu.] 'Ils estoient mesme, selon Sozomene, beaucoup plus puissans dans l'Asie & la Thrace, que les Catholiques, dont les forces y estoient extremement abatuës, & ils y resistoient bien plus fortement au progrés de l'Arianisme. [Aussi ils eprouverent les premiers l'effet du credit qu'Eudoxe s'estoit acquis sur Valens, selon que les historiens le raportent.

Soz.l.6 c.10. p.650.a.b.

Ils avoient tenu, comme nous avons dit, leur Concile à Lampsaque l'année precedente, & les brouilleries de l'Empire leur avoient conservé l'avantage durant quelque temps. Mais voyant qu'elles estoient finies;] '& craignant qu'Eudoxe & ceux de son parti ne gagnassent l'esprit de l'Empereur, ils resolurent de luy faire savoir le resultat de leur assemblée, & le furent trouver pour cela à Heraclée dans la Thrace, si Sozomene ne confond point cette assemblée avec quelque autre. Mais Eudoxe les avoit prevenus; de sorte que quand ces deputez du Concile de Lampsaque furent parler à Valens, il leur conseilla de s'accorder avec Eudoxe. Ils y resisterent, & luy presenterent les

c.7.p.647.a.b.

fourberies dont cet Evesque s'estoit servi[en 359]à Constantinople, & comment il avoit renversé tout ce qui avoit esté defini dans le Concile de Seleucie: Ces remontrances le mirent en colere contre eux. Il comanda qu'on les menast en exil, & ordonna que toutes les eglises seroient données à ceux de la communion d'Eudoxe. [L'histoire ne nous apprend point ce qui arriva aux autres Prelats: mais voici ce qu'elle raporte touchant Eleuse]



ARTICLE CVII.

Eleuse cede au Concile Arien de Nicomedie: Sabin Evesque d'Heraclée pour les Macedoniens écrit leur histoire: Valens les persecute avec les Novatiens & les Catholiques.

Socr.l.4.c 6.p. p.214.b.c.

VALENS souhaitoit de voir tous ses sujets Ariens, & il estoit particulierement animé contre les Evesques du Concile de Lampsaque, parceque cette assemblée avoit condanné les Evesques Ariens, & encore parcequ'elle avoit anathematizé la confession de Rimini. Estant donc arrivé à Nicomedie, & y ayant fait tenir une assemblée des Evesques Ariens, il y fit venir Eleuse de Cyzic l'un des principaux des Macedoniens, & luy commanda d'embrasser la foy Arienne. Eleuse resista d'abord, mais [comme toute sa pieté apparente n'estoit pas appuyée sur le fondement de J. C. & de la vraie foy,]la crainte de l'exil & de la confiscation dont on le menaçoit, l'emporta sur sa resolution.

c.

'A peine eut-il fait cette faute, qu'il s'en repentit. Il s'en retourna à Cyzic; & là au milieu de l'assemblée de son peuple, il se plaignit en pleurant de la violence qu'il avoit soufferte, protesta que le consentement qu'il avoit donné à l'heresie, estoit un effet de la force dont on avoit usé sur luy, & non de sa volonté: mais que puisqu'enfin il avoit renoncé à sa propre croyance, il falloit que l'Eglise cherchast un autre Evesque pour la conduire. Le peuple de Cyzic que l'aimoit beaucoup, ne voulut point entendre parler de cette cession, & demeura toujours attaché à sa conduite & à ses dogmes.'Philostorge témoigne aussi ce mesme amour que les Cyzicemens avoient pour la foy d'Eleuse.

Phils.l.9.c.13. p.128.

[Ce detail que nous avons de l'histoire des Macedoniens, vient sans doute de]'Sabin Evesque de leur secte à Heraclée dans la Thrace, que Socrate cite souvent. Car il avoit fait un recueil des pieces ou des actes de divers Conciles, [qu'il inseroit sans doute

Socr.l.1.c.8.p. 22.2.

doute dans une suite d'histoire, 'puisque Socrate se plaint qu'il n'avoit point parlé de l'entrée de Macedone son Patriarche dans l'episcopat. 'Il paroist qu'il commençoit dés le Concile de Nicée, [& dés l'origine de l'Arianisme.] 'Il mettoit fort au long tout le detail du Concile de Seleucie. [a] Il parloit aussi de ceux que les Macedoniens tinrent sous Julien, [b] & c'est de luy que Socrate tire la lettre synodique de celui d'Antioche en 363. [c] Il reconnoissoit encore que les deputez des Macedoniens avoient signé le symbole de Nicée [l'an 366,] & estoient entrez dans la communion du Pape Libere.

l.2.c.15.p.92.c. l.1.c.8.p.22.b. l.2.c.39. p.146.c.d. [a] l.3.c.10.p.182.d. [b] c.25.p.204.d. [c] l.4.c.12.p.224.d.

[On ne doit pas estre surpris] 'qu'un Macedonien parlast avantageusement d'Eusebe de Cesarée [& des autres auteurs de l'Arianisme;] ni qu'il taschast au contraire de rabaisser les Peres du Concile de Nicée, '& de décrier S. Athanase. [d] Mais Socrate l'accuse outre cela, de n'avoir pas fait son ouvrage avec toute la fidelité que doit un historien: car il omettoit volontairement diverses choses, renversoit [l'ordre de] quelques autres, & tournoit tout l'avantage de sa secte, [au lieu de ne chercher que la verité.] 'Il mettoit l'epistre du Concile d'Antioche à Jule, mais non la réponse qu'y fit ce Pape; & pour l'ordinaire il oublioit toutes les pieces qui établissoient la Consubstantialité, au lieu qu'il inseroit avec grand soin dans son recueil toutes celles qui en favorisoient l'abolition, ou qui ne s'en servoient pas. 'Il semble qu'il omettoit entierement non seulement l'ordination, mais mesme toute l'histoire de Macedone, pour n'estre pas obligé de representer tant de cruautés qui l'avoient rendu odieux. 'Il omettoit aussi toutes les cruautez commises à Alexandrie [en 373,] aprés la mort de S. Athanase, parceque, dit Socrate, estant à moitié Arien, il cachoit la honte & les violences injustes de ses amis: '& il ne parloit jamais contre eux.

l.1.c.8.9.p.22.b| 31.d. l.2.c.15.p.92.b. [d] l.1.c.8.p.22.b. l.2.c.17.p.95.b. c.15.p.92.b.c. l.4.c.22.p.23?.b. l.2.c.15. p.92.c.

[Mais comme les Macedoniens, quoiqu'à demi Ariens, estoient neanmoins fort opposez depuis l'an 360, à ceux qui l'estoient tout à fait, je ne sçay si cette retenuë de Sabin à leur égard, ne marqueroit point qu'il écrivoit sous Valens dans le temps que les purs Ariens estoient encore toutpuissans. Ainsi il aura pu succeder à Hypatien, qui vivoit encore en 364.] 'Vossius le fait un peu posterieur sans en avoir de raison particuliere.

Voss.h.g. l.2.c.20 p.262|l.4 c.20 p 497.

[e] Socrate & Sozomene disent qu'Eudoxe ayant appris qu'Eleuse s'estoit retracté de ce qu'il avoit fait à Nicomedie, "envoya Eunome à Cyzic pour l'en chasser par l'autorité de l'Empereur, & prendre sa place. [Mais nous avons "remarqué autrepart que

&c. V.§97. [e] Socr.l.4.c.7 p.215 a.b|Soz.l.6.c 8.p.648.c.d.

Eunome avoit déja formé un parti contraire à celui d'Eudoxe dés le temps de Jovien au plustard. C'est ce qui confirme beaucoup le sentiment de Philostorge son disciple, & de Theodoret, qui mettent sa substitution en la place d'Eleuse, & sa deposition par Eudoxe mesme, du temps de Constance, dans les années 360 & 361. Et comme d'une part personne ne témoigne qu'il ait esté deux fois fait Evesque de Cyzic, & que de l'autre Philostorge qui marque toute la suite de sa vie, en raporte des particularitez toutes contraires à ce que Socrate & Sozomene en disent ici; il est difficile de douter que ces deux auteurs ne se soient trompez, au moins pour ce qui regarde l'ordre du temps.

Il semble qu'Eleuse ne fut pas le seul des Semiariens qui eprouva la violence de Valens: & je ne voy pas de temps auquel on puisse mieux raporter qu'à celui-ci, ce que dit Saint Basile,] 'qu'aprés le Concile de Lampsaque Eustathe signa la confession de Nicé en Thrace. [Il est assez difficile de juger ce que c'est que cette confession, si l'on n'entend celle de Rimini, qui fut premierement signée à Nicé en Thrace vers le dixieme d'octobre 359, & que Valens contraignit Eustathe de la signer de nouveau, comme il y avoit contraint Eleuse.

Bas. ep. 82. p. 155. a.

Les Catholiques de Constantinople eprouverent sa fureur aussi-bien que les Macedoniens;] '& il les chassa de la ville, ou au moins il ordonna qu'on les en chassast: [ce qui ne les empescha pas d'y demeurer, ou d'y retourner bien-tost aprés.]

Socr. l. 4. c. 9. p. 217. d.

'Les Novatiens qui suivoient la foy de Nicée, en furent aussi chassez avec Agele leur Evesque, dont Socrate & Sozomene disent des merveilles; & leurs eglises furent fermées: mais elles furent bien-tost ouvertes, & Agele rappellé par le credit d'un Prestre de leur secte nommé Marcien, que Valens avoit mis auprés de ses filles Anastasie & Carose pour leur apprendre les belles lettres. [Il importoit peu à Valens & au demon que Marcien fust heretique, pourvu qu'il ne fust pas Catholique; & l'on vit encore ici ce que S. Cyprien remarquoit des mesmes Novatiens, Que le diable n'a pas accoutumé de persecuter ceux qui sont déja ses serviteurs.

p. 218. a | Soz. l. 6. c. 9. p. 649. a. b.

Comme les Catholiques estoient ses veritables ennemis, il les traita, par la permission de Dieu, d'une maniere bien differente. Car pour nous servir des termes allegoriques de S. Gregoire de Nazianze,] 'il s'eleva alors tout d'un coup une nuée chargée de gresle, dont les eclats furieux portoient de toutes parts l'horreur de la mort, & qui brisoit toutes les Eglises sur lesquelles elle

Naz. or. 20. p. 337. d.

crevoit, c'est à dire toutes celles où Valens mettoit le pié. Ce Prince n'estoit pas moins ennemi de JESUS CHRIST, qu'amateur de l'or; & n'estoit pas moins travaillé de la maladie de l'heresie, que de celle de l'avarice. 'Ses yeux n'estoient pas capables de s'elever jusques à la connoissance de la Trinité auguste; & comme ils estoient continuellement rabaissez vers la terre [par ceux qui dominoient sur son esprit, il s'efforcoit d'y rabaisser aussi la divinité, & de mettre au rang des creatures la nature divine & increée du Sauveur. p.338.b.

'Ce fut par les mouvemens de cette impieté, qu'il declara aux Catholiques une guerre plus cruelle que toutes celles des barbares, puisqu'elle ne ruinoit pas des maisons, des villes, & d'autres choses de cette nature; mais qu'elle leur ravissoit leur ame propre. Il estoit accompagné d'une armée digne de luy, c'est à dire de ces miserables Prelats, de ces cruels "tyrans des peuples, qui avoient déja asservi une partie des Eglises, qui en attaquoient d'autres, & qui esperoient de reduire encore le reste par l'aide & par la puissance du Prince qui usoit déja de violences, & qui menaçoit d'en employer encore de plus grandes à l'avenir. b.c. Tetrarques.

[On ne sçait neanmoins rien de particulier de cette persecution, sinon que] 'Valens estant venu "dans cet esprit de fureur à Cesarée en Cappadoce, où il pretendoit mettre les eglises entre les mains des Ariens, Eusebe qui en estoit alors Evesque estant soûtenu par le courage & l'eloquence "de S. Basile, [ne se rendit pas avec la mesme lascheté que Dianée son predecesseur,] mais défendit la verité avec tant de constance, que Valens & tous ses Evesques Ariens, furent contraints de se retirer sans avoir rien fait de ce qu'ils vouloient. NOTE 81. d|Soz.l.6.c.15 p. 656.657. V. S. Basile §41.

ARTICLE CVIII.

Les Macedoniens se resolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens, deputent au Pape Libere; Leurs deputez signent le symbole de Nicée.

[ON voyoit en ce temps là une chose assez extraordinaire, les heretiques persecuter les heretiques mesmes, autant ou plus que les Catholiques. Cette guerre que satan faisoit à satan, donnoit lieu d'esperer que la fin de son regne approchoit; & l'evenement verifia la parole de JESUS CHRIST. Il fit voir que Dieu n'avoit pas seulement permis la persecution des Semiariens, pour

commencer dés ce monde la juste punition de ceux qui devoient demeurer dans leur infidelité, tel qu'on peut dire avoir esté Eustathe de Sebaste, & Eleuse de Cyzic; mais encore pour pousser par une heureuse violence dans le port de l'Eglise Catholique, ceux qu'il avoit predestinez au salut eternel, du nombre desquels on peut esperer qu'estoit Silvain de Tarse, vu la maniere dont en parle S. Basile,]'qui le traite de bienheureux aprés sa mort.

Bas. ep. 79. p. 143. d| ep. 82. p. 151. b.

[Il y a apparence, comme nous avons dit, que plusieurs d'entre eux n'avoient point d'autre foy que celle de l'Eglise : mais le refus du mot de Consubstantiel, pouvoit donner lieu de les soupçonner encore; & quoiqu'il paroisse qu'ils estoient dans la communion de quelques Eglises Catholiques de l'Asie Mineure, puisque S. Basile estoit mesme uni d'une amitié particuliere avec Eustathe, neanmoins il est certain par le Concile de Tyanes, qu'ils estoient saparez de celles de l'Occident, & mesme d'une partie de l'Orient.]

Socr. l. 4. c. 12. p. 219. d.

'Se voyant donc persecutez avec la derniere rigueur par les Ariens, ils s'envoyerent divers messages les uns aux autres pour consulter ce qu'ils avoient à faire, [& n'ayant pas la liberté de s'assembler tous en un mesme lieu,]'Ils tinrent divers synodes à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie, & en Lycie; '& ils resolurent enfin qu'il valoit mieux recourir à l'Empereur Valentinien, au Pape Libere, '& à tous les autres Evesques de l'Italie & de l'Occident, '& embrasser leur croyance, que de communiquer avec Eudoxe & son parti.

p. 220. b. p. 219. b. p. 220. d. p. 219. d.

'Ils deputerent pour ce sujet à Valentinien, Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse, & Theophile de Castabales en Cilicie;[a] ausquels ils donnerent commission de ne point disputer contre Libere touchant la foy, mais de communiquer avec l'Eglise Romaine, & de confirmer [par leurs signatures] la foy de la Consubstantialité. 'Ils leur donnerent aussi diverses lettres des Conciles qui les avoient deputez, 'adressées à Libere & aux Evesques de l'Occident, comme à ceux qui avoient toujours conservé depuis les Apostres la pureté de la vraie foy, & qui estoient plus obligez que les autres à maintenir la religion. Ils les prioient donc d'assister de tout leur pouvoir les Prelats qu'ils avoient deputez, de deliberer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, & de trouver un moyen propre pour rétablir les affaires de l'Eglise. 'Ils confirmoient par ces lettres la foy de Nicée.

d| Soz. l. 6. c. 10. p. 650. c. a Socr. l. 4. c. 12. p. 220. a. a. b. Soz. p. 650. c. c. 11. p. 651. c.

'S'il falloit raporter à ce temps-ci, comme fait Blondel, le Concile de Paris dont nous avons l'epistre dans S. Hilaire, [b] il faudroit

Blond. prim. p. 127. b Hil. fr. 2. p. 1.

366. dire que les Evesques d'Orient avoient écrit une lettre à S. Hilaire, 'où ils approuvoient le mot de substance, a'& demandoient que l'on tinst pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caius, Megase, & Justin; qu'on rejettast aussi tous les Evesques apostats mis à la place de ceux qu'on avoit chassez, & que l'on condannast quelques propositions qu'ils avoient jointes à leur lettre. [Mais nous croyons "que tout cela convient à l'année 360.] p. · a p. 3.

V. S. Hilaire § 12-14.

'La lettre que Libere récrivit aux Macedoniens, est adressée nommément à 59. Evesques, & à d'autres en general; d'où nous apprenons ceux qui luy avoient écrit. [Les 59 Evesques nommez nous sont la pluspart inconnus.]'Le premier est nommé [Hythie dans quelques editions de Socrate,]Evethe dans la derniere, b'& Hypace dans Baronius. [C'est assez probablement Hypatien de Heraclée.] 'D'autres aiment mieux croire que c'est un Hypsie, qui paroist avoir esté Evesque de Parnasse dans la Cappadoce, comme nous "dirons dans la suite. [Je ne sçay si Cyrille qui est le second, ne seroit point celui de Jerusalem: au moins il avoit toujours esté censé du parti des Semiariens.]'Il y avoit neanmoins vers ce temps-ci un autre Cyrille dans la petite Armenie. 'Elpide [pourroit estre] celui de Satales, [si ce n'est que cette Eglise avoit esté long-temps sans Evesque, lorsque S. Basile luy en donna un en 371. Eortase estoit Evesque de Sardes, & Neon de Seleucie, Le nom d'Eleuse ne se trouve point parmi ces 59 Evesques: ce qui est étrange, puisque selon les historiens, il vivoit encore long-temps aprés.] Bar. 365. § 11. Socr. l. 4. c. 12. p. 222. a. b Bar. 365. § 11. Blond. prim. p. 14c. Basp. ep. 187. p. 202. d. ep. 283. p. 197. b.

V. § 130.

'Eustathe, Silvain, & Theophile, deputez de tous les autres, estant arrivez à Rome, & n'y trouvant point Valentinien, "qui estoit dans les Gaules occupé à faire la guerre contre les barbares [d'Allemagne,]'ils n'oserent, dit Sozomene, entreprendre de l'aller trouver, à cause que la guerre rendoit le voyage impossible: [ce qui n'est pas fort probable, puisque la guerre estoit le long du Rhein,]'& que durant ce temps là Valentinien demeuroit ordinairement à Paris. [Ils crurent peut-estre qu'il leur estoit avantageux d'avoir avant toutes choses la communion du Pape: Et ainsi quelque raison qu'ils en eussent,]'ils luy presenterent leurs lettres. Socr. p. 220. a. Soz. l. 6. c. 10. p. 650. d. Amm. l. 27. p. 334-335. Socr. p. 220. a.

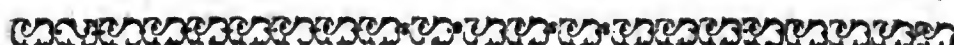
V. son titre § 13.

'Libere refusa d'abord absolument de les écouter, parceque estant Ariens, & ayant aboli la foy de Nicée, ils ne pouvoient pas estre receus par l'Eglise. 'Ils répondirent, dit Socrate, qu'ils s'estoient repentis de leurs erreur, & avoient enfin connu la verité. 'Ils deplorerent publiquement [ou ici, ou l'année suivante a. a. b. Bas. ep. 82. p. 151. c.

au Concile de Tyanes,] la surprise par laquelle on les avoit engagez à signer la foy du parti d'Eudoxe,(c'est celle de Rimini.)Ils dirent que pour se relever de cette faute,ils n'avoient pas trouvé
de meilleur moyen que de venir à Rome y apprendre la foy des Peres,afin de corriger par l'approbation de cette doctrine sainte,
Socr.p.220.b. le tort qu'ils avoient fait aux Eglises en consentant à l'heresie;'& que neanmoins ils avoient dés auparavant renoncé à la croyance des Anoméens,& confessé que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses ; ce qui estoit le confesser consubstantiel.

b|221.d. 'Libere voulut avoir par écit la declaration de leurs sentimens; surquoi ils luy presenterent un acte écrit de leur main en forme
p.220.c.d|221.d. de lettre, raporté par Socrate.'Ils y prennent le titre de deputez des Conciles de Lampsaque,Smyrne,& autres,vers Libere & tous les Evesques de l'Occident ; [soit que le Concile de Lampsaque leur eust déja donné quelque commission semblable à celle qu'ils avoient receuë des autres,ce qui n'est pas neanmoins aisé à croire, soit parceque les Evesques qui les avoient deputez estoient ceux
c. mesmes qui avoient composé le Concile de Lampsaque:]'& en effet,ils regardent tous ces Conciles comme n'en faisant qu'un.

d. 'Ils approuvent donc par cet acte, tant au nom de leurs confreres, qu'au leur propre, les decisions du Concile de Nicée,
p.221.a.b. particulierement pour la Consubstantialité. 'Ils y condannent Arius avec sa doctrine & ses disciples, & toutes les autres heresies, entre lesquelles ils mettent celle des Marcelliens ; mais particulierement ce qui s'estoit fait à Rimini contre le Concile de Nicée, & la confession fabriquée à Nicé qu'on leur avoit fait
b.c.d. signer à Constantinople par des tromperies & des parjures. 'Ils inserent ensuite le symbole de Nicée tout entier avec ses anathe-
a|220.d. matismes,comme leur veritable foy,'laquelle eux & ceux au nom desquels ils parlent,avoient tenuë dés auparavant, qu'ils tenoient
p.221.d. encore, & qu'ils tiendroient toujours à l'avenir. 'Enfin, aprés avoir signé cette lettre de leur main & de leur propre mouve-
d|222.a| a.p.51.2.d. ment, comme ils le disent,'ils y ajoutent une promesse, Que si desormais eux ou ceux pour qui ils parlent, sont accusez de quelque chose, ils subiront le jugement de tel Evesque que le Pape voudra,& iront le trouver avec les lettres de sa Sainteté.[Blondel n'explique point cette protestation qu'on luy avoit objectée,
Hil.fr.1.p.25. quoiqu'il s'y fust engagé.Elle a quelque raport]'à celle qu'Ursace & Valens avoient faite à Jule en une rencontre pareille,l'an 349



ARTICLE CIX.

Les Macedoniens sont receus par Libere : Mort de ce Pape.

APRES que les deputez des Macedoniens eurent donné une declaration si formelle & si authentique,[a]dont l'écrit original fut conservé à Rome,[b]Libere les admit à la communion,& leur donna des lettres pour les 59 Evesques Macedoniens qu'il nomme, '& generalement pour tous les Evesques orthodoxes de l'Orient,comme luy de sa part écrit au nom de tous les Evesques d'Italie & de l'Occident.'Il témoigne d'abord à ceux à qui il écrit, la joie qu'il a receuë tant de leurs lettres, que de l'acte par lequel leurs deputez avoient signé la foy de Nicée, & ainsi s'estoient trouvez unis de croyance, tant avec luy, qu'avec les Evesques d'Italie & de l'Occident.Il les assure que presque tous ceux qui avoient assisté au Concile de Rimini, avoient retracté leurs signatures, & n'en estoient que plus animez contre les Ariens à cause de la violence qu'ils leur avoient faite. [Cette lettre est du style ordinaire de Libere,qui assurément n'avoit pas le don d'eloquence.]

Socr.l.4.c.12.p.222.a. a Bas.ep.82.p.152.d. b Socr.p.222.a. c|n.p.52.1.a. l.4.c.12.p.222-224.

'Saint Basile dit que la lettre qu'Eustathe apporta de Rome,le rétablissoit en son evesché. [Il n'y a pas d'apparence qu'il en entende une autre que celle-ci, où neanmoins nous n'en trouvons rien, qu'en ce que le Pape le reconnoist comme un Evesque de l'Eglise Catholique ; ce qui estoit un prejugé pour le faire reconnoistre aussi par les autres. Et c'est apparemment tout ce que Saint Basile a voulu dire.]Libere joignit à sa lettre l'acte que les deputez luy avoient donné ; 'd'où vient que Saint Basile dit qu'Eustathe avoit apporté de Rome la confession qu'il avoit faite de la Consubstantialité, '& qu'il en avoit presenté l'acte de sa main au Concile de Tyanes.

Bas.ep.74.p.125.c. Socr.p.222.d. Bas.ep.82.p.153.e. p.152.e.

'Baronius ne doute pas que Libere n'eust assemblé un Concile à Rome pour une occasion si importante. [Mais il y a quelque lieu d'estre surpris qu'on n'ait pas obligé Eustathe & les autres à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint Esprit. Cela semble nous obliger de dire qu'ils ne s'expliquoient pas encore si ouvertement sur cette erreur, & qu'on ignoroit alors en Occident qu'elle faisoit un des principaux points de leur doctrine.

Bar.365.§16.

Cette action fut apparemment la derniere du pontificat de Libere,]qui mourut le[23 ou]24 de septembre en cette'année

Note 12. Mar.&F.p.4.5.

366, comme nous l'apprenons du Prestre Marcellin, dont l'autorité est preferable à tout autre.

Buch. p.273| Boll.pont.p.51.c. Boll.apr.t 1.p. 31.2. 'Ainsi ayant commencé le 22 de may 352, [il a gouverné durant quatorze ans, quatre mois, & un jour ou deux.] 'On écrit qu'il fut enterré sur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priscille.

Mar.& F.p.6.7. Bar.376.§6| Florent. p.726. 727. Florent. p.729. 'Nous trouvons aussi-tost aprés sa mort une eglise qui portoit son nom, sans doute parcequ'il l'avoit bastie. 'On tient pour constant que c'est celle" qu'on appelle aujourd'hui Sainte Marie Majeur; & on luy a encore donné d'autres noms.' Ce fut le Pape Sixte III. qui la dedia sous le nom de la Sainte Vierge aprés le Concile d'Ephese. [On pretend qu'il avoit encore une autre eglise de Libere vers le Vatican, où l'on voit jusques aujourd'hui son image. NOTE 13.

La faute de Libere, non plus que de quelques autres, n'a pas empesché l'Eglise d'avoir de la veneration pour sa memoire;]

p 954.2|Boll. pont.p.51.f. '& on trouve son nom dans les plus anciens martyrologes des Latins, qui portent le nom de S. Jerome, dans Raban, dans Vandelbert, dans les anciennes additions de Bede, & dans divers autres. La plus part le mettent le 23 de septembre, & quelques uns le 24.

Menæa, p.293. 'Les Grecs l'ont mis dans leur office le 27 d'aoust comme un Saint & un glorieux Confesseur.

Florent. p.535. 536. 'Quelques anciens martyrologes marquent à Rome le 17 de may S. Libere Evesque. Mais on ne sçait si ce n'est point quelque autre Saint.

Boll.pont.p.51. f|52.2. 'Deux manuscrits en font memoire le 24 d'avril avec le Pape Benoist II, apparemment à cause d'une translation de leurs corps faite par Serge II. vers l'an 700. On marque que les Cophtes l'honorent aussi le sixieme d'octobre.

[La veneration de sa memoire est autorisée par les plus illustres des Peres.]

Epi.75.c.2.p. 906.b. a Bas ep.74.p. 125.c. b Conc.t.2.p. 1018 a. c Amb.virg.l.3. p.473.c. d p.475 m. e p.473-475. p.473.c. 'Car S. Epiphane le qualifie *bienheureux*, [a]& S. Basile *tres heureux*. [b]Sirice se fonde sur les decrets de Libere son predecesseur de venerable memoire. [c]S. Ambroise l'appelle d'heureuse [d]& de sainte memoire, [e]& il raporte un discours qu'il fit publiquement à Marcelline sa sœur, [f]en luy donnant le voile de la virginité le jour de Noel dans l'eglise de Saint Pierre. Il avoit accoutumé de s'entretenir souvent de ce discours avec sa sœur, & il luy devoit, dit-il, estre d'autant plus agreable, que celui qui l'avoit prononcé estoit un homme plus saint. [Mais il est visible que S. Ambroise y a donné son style, bien different de celui de ce Pape, dont" le discours n'estoit pas fort poli, comme on le peut juger par des lettres qui nous restent de luy dans les fragmens de S. Hilaire, & en quelques autres endroits.] V.S.Athanase note 68.

Conc.t.2.p.756. 'Celle que nous avons en grec à S. Athanase, & qui est comme une confession de foy,

[est

366. V.S.Athanase § 111 | note 68. ["c'est au moins fort suspecte.]'Car pour la lettre au mesme Saint p.760.c|765.b.
qui n'est qu'en latin,& celle qui est adressée à tous les Evesques, datée l'une & l'autre par des Consuls qui ne furent jamais, on convient qu'elles sont visiblement fausses. [Je ne croy pas qu'on soit aussi fort assuré]'des trois decrets qu'on luy attribuë. ᵃSirice p.768.c.
cite la défense qu'il avoit faite de rebattizer les Ariens. ᵃ p.1018.a.

V.S.Damase § 1-3. ["Damase fut elu à la place de Libere; & chacun sçait les troubles qui suivirent cette election; mais ce n'est pas ici le lieu de les raporter.]



ARTICLE CX.

Les Macedoniens sont receus en divers endroits de l'Occident: Les Ariens se brouillent dans l'Illyrie.

'POUR continuer l'histoire d'Eustathe & des autres deputez Socr.l.4.c.12.p.224.b.c.
des Orientaux; ayant receu les lettres de Libere, ils s'en allerent en Sicile, où ils firent assembler le Concile de la province. Ils y confesserent aussi la Consubstantialité & la foy de Nicée,& ils en receurent des lettres conformes à celle du Pape.

'Socrate & Sozomene disent qu'ils s'en retournerent de là en c|Soz.l.6.c.12.p.652.b.
Note 84. Orient. ["Mais il semble necessaire de dire qu'ils allerent encore auparavant en d'autres provinces, ou tous ensemble; ou, ce qui est plus probable, l'un en un lieu, l'autre en un autre, pour gagner du temps.] 'Car il est certain, selon Sozomene, qu'ils apporterent au Concile de Tyanes les lettres non seulement de Libere, Soz.p.652.b.c.
& des Evesques de Sicile, mais aussi de ceux d'Italie,d'Afrique, & des Gaules, qui convenoient tous dans les mesmes sentimens, & dont le nombre estoit beaucoup plus grand que ceux qui s'estoient trouvez au Concile de Rimini, [où ils estoient neanmoins quatre cents.

S'ils furent aussi en Illyrie, comme il est aisé de le presumer, ils peuvent bien avoir esté cause du changement de Germine Evesque de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, qui abandonnant les blasphemes les plus grossiers des Ariens, se reduisit vers la fin de cette année au parti des Semiariens, & parut mesme presque Catholique.] 'Nous avons de cet Evesque une Hil.fr.2.p.6.
profession de foy, par laquelle il declare qu'il croit le Fils vray Fils, parfait, & entierement semblable au Pere en divinité, en
&c. majesté, "& en beaucoup d'autres choses. 'Le titre de cette profession porte qu'il la fit contre les Ariens qui avoient signé à p.5.

Rimini 'contre leur conscience, [ce que je n'entens pas bien. Il
in Aux. p.121. 2.d. semble qu'il ne l'ait faite qu'aprés l'an 364,] 'auquel S. Hilaire le joint encore à Ursace, Valens, & Auxence, comme le compagnon de tous leurs blasphemes.

[Soit donc à cause de cette profession de Germine, soit pour
fr.1.p.40.41. quelque autre sujet,] 'le bruit s'estant repandu parmi les Ariens qu'il se separoit de leurs sentimens, Valens [de Murse,] & Paul qui estoit aussi Arien, luy en écrivirent, comme on le peut tirer d'une lettre où cet endroit est corrompu, & le sommerent en mesme temps de punir quelques uns de ses Clercs, qu'on accusoit d'avoir fait injure aux Evesques Pallade & Caius. Germine leur récrivit par Jovien Diacre, & Martyre Soudiacre, & declara qu'il estoit tout prest de conserver avec eux la paix & la charité; mais il ne les satisfit point sur le sujet de sa foy: & au contraire Jovien & Martyre declarerent qu'il soûtenoit que le Fils estoit semblable au Pere en toutes choses. Il ne leur fit non plus aucune raison touchant ses Ecclesiastiques accusez.

I id. 'Sur cela Valens & Paul s'estant assemblez à Singidon avec Ursace & Caius, ils récrivirent tous quatre à Germine pour le presser de declarer nettement qu'il tenoit le formulaire de Rimini qu'il avoit promis de ne point abandonner, & qui portoit seulement que le Fils est semblable au Pere, mais non qu'il le fust en substance, ni en toutes choses. Ils vouloient encore l'obliger à protester qu'il n'avoit point dit, qu'il ne disoit, & qu'il ne diroit jamais que le Fils est semblable au Pere en toutes choses, hormis que le Pere n'a point esté engendré. Ils luy promettoient que pourvu qu'il satisfist sur ces choses, on laisseroit à sa discretion la punition de ses Ecclesiastiques accusez. Nous avons encore cette lettre datée du 18 decembre 366. Ceux qui l'écrivoient en retinrent copie.

p.41. [Nous ne voyons point ce qui arriva ensuite.] Mais nous avons une lettre de Germine à huit Evesques, autres que les quatre precedens, par laquelle il témoigne avoir appris d'un officier de la Prefecture, que ces huit Evesques desiroient savoir de luy ce que
p.42. les quatre autres trouvoient à redire dans sa foy. 'Surquoi il leur declare qu'il tient le Fils semblable au Pere en toutes choses, hormis qu'il est engendré, qu'il est Dieu de Dieu: "Qu'il ne reconnoist aucune difference entre la divinité du Pere & celle du Fils: &c.
p.43. 'Que la divinité du Pere n'est pas moins veritable dans le Fils, selon la forme de Dieu, que nostre chair est veritable dans luy, selon la forme d'esclave: Qu'il n'est pas plus creature que brebi,

porte,&c.'& que tous ces noms ne marquent point sa generation divine,selon laquelle il n'est point tiré du neant,mais engendré de Dieu son Pere.Il se reduit neanmoins au formulaire de Sirmich, signé en presence de Constance d'heureuse memoire, [le 22 de may 359.]'Il fait signer cette lettre par trois Prestres,parcequ'il avoit mal aux mains;'& l'envoie par un officier laïque,parceque c'estoit le premier qu'il avoit trouvé aprés un Diacre qu'il avoit envoyé à ces mesmes Evesques.Il les prie de publier ses sentimens à tout le monde,'& de luy en mander leur pensée.[Nous ne savons rien davantage sur cette affaire.

P.44. P.45. P.44. P.445.

Nous verrons dans la suite Ursace,Valens,& Caius,excommuniez par toute l'Eglise. Nous avons"déja dit]'qu'Eunome ayant esté banni vers 369,& estant conduit par Murse,Valens l'y receut & l'y traita fort bien; & ayant mesme esté trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, ils obtinrent de luy la grace & le rappel de cet infame heresiarque. [Il semble assez probable"qu'il suivit l'Empereur Valens à Cesarée en l'an 371.]

V. § 99. Phisg.l.9.c.3.p. 119. V. S. Basile § 40-42.



ARTICLE CXI.

Les Macedoniens sont receus par le Concile de Tyanes: Beaucoup d'entre eux rejettent l'union: Valens veut chasser les Evesques Catholiques rappellez par Julien; est battizé par Eudoxe.

L'AN DE JESUS CHRIST 367.

[EUSTATHE, Silvain, & Theophile, estant retournez en Orient, ce que nous ne croyons pas pouvoir s'estre fait avant l'an 367,]'il arriva dans le mesme temps qu'il se tenoit un Concile à Tyanes en Cappadoce, où se trouverent Eusebe de Cesarée, Athanase d'Ancyre, S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitene,S.Gregoire de Nazianze le pere, & beaucoup d'autres qui avoient fait profession de la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche [à la fin de 363,] 'ce qu'on ne doit entendre que d'une partie d'entre eux,& mesme Otrée n'avoit esté fait Evesque que depuis ce Concile; [a]puisque Urane de Melitene y assista.

Soz.l.6.c.12.p. 652.b. Blond.prim.p. 143. a Socr.l.3.c.25. p.204.c.

[Comme Eustathe & les autres ne songeoient alors qu'à se fortifier par l'union des Catholiques,]'ils s'adresserent au Concile de Tyanes, y presenterent les lettres qu'ils apportoient de diverses provinces d'Occident,'& Eustathe y communiqua l'acte qu'il avoit apporté de Rome, [b]où estoit la signature qu'il avoit

Soz.p.652.b.c. Bas.ep 82.p.152.d. b p.153.c.

faite de la Consubstantialité, [c'est à dire la lettre du Pape, avec l'acte des deputez qui y estoit attaché.]

Soz.p.652.c. Toutes ces choses y furent luës avec beaucoup de joie. Bas. ep.74.p. 125.c. 'Eustathe fut rétabli dans sa dignité, [c'est à dire qu'il fut reconnu & receu pour Evesque legitime de l'Eglise Catholique:] a Soz.p.652.c. aEt le Concile écrivit à toutes les Eglises d'Orient, pour les prier de lire les decrets des Evesques d'Asie, [c'est à dire du Concile de Smyrne, & des autres qui avoient deputé Eustathe, Silvain, & Theophile;] de lire encore les lettres de Libere & des Prelats d'Italie, d'Afrique, des Gaules, & de Sicile; de considerer leur grand nombre; de témoigner par leurs lettres qu'ils estoient du sentiment de ces Prelats, [qui embrassoient tous le Concile de Nicée & rejettoient celui de Rimini,] & de se vouloir assembler à Tarse en un jour qu'ils marquoient, pendant que le prim-temps le leur permettoit encore. [Il semble donc que le Concile de Tyanes ait esté tenu au commencement du prim-temps de l'an 367, & celui de Tarse indiqué pour un mois ou deux aprés, avant que les chaleurs extremes de la Cilicie pussent empescher les Prelats de s'y assembler.] Note 85.

Socr.l.4.c.12.p. 224.c. 'Les Macedoniens, dit Socrate, faisoient divers voyages vers les Evesques Catholiques, pour les prier de se trouver à Tarse, afin d'y confirmer la foy de Nicée, & d'éteindre toutes les factions, les inimitiez, & les disputes. La chose eust bien pu réussir de la sorte; [& c'eust esté une extreme joie pour l'Eglise: mais Dieu ne la luy voulut pas accorder encore. Les Macedoniens mesmes s'y opposerent;] Soz.l.6.c.12.p. 652.d|n.p.140. 1.2. '& lorsque le Concile de Tarse estoit prés de se tenir, environ 34 Evesques d'Asie s'estant assemblez à Antioche dans la Carie, témoignerent qu'ils estoient ravis du soin qu'on prenoit de pacifier & de réunir les Eglises, mais ils rejettoient en mesme temps le mot de Consubstantiel, & ils pretendoient qu'il falloit conserver la confession d'Antioche confirmée à Seleucie, puisqu'elle venoit du saint Martyr Lucien, & que leurs peres l'avoient établie avec tant de fatigues & tant de sueurs.

[Il ne falloit pas douter que les Ariens ne s'opposassent encore bien plus hautement à la tenuë du Concile de Tarse que les Macedoniens d'Asie.] Socr.p.224.d. 'La nouvelle de son indiction enflamma de colere Eudoxe leur chef; & comme il estoit tout-puissant sur l'esprit de l'Empereur, il maltraita tellement ceux qui poursuivoient ce Concile, qu'il l'empescha entierement. Soz.p.653.a. 'Il fit mesme écrire ce Prince sur ce sujet avec de grandes menaces. Sozomene ajoute comme une suite des mauvais conseils d'Eudoxe, & de

l'opposition de Valens au Concile de Tarse, que ce Prince commanda aux Gouverneurs des provinces, de chasser des Eglises ceux qui ayant esté bannis sous Constance, s'estoient rétablis sous Julien. 'Cet edit condannoit à de grosses amendes, b.
tous les Gouverneurs, leurs officiers, & les magistrats des villes, s'ils negligeoient de l'executer; & les menaçoit mesme de punition corporelle.

'Sozomene ne marque pas neanmoins d'autre effet de cet edit a b.
V. S. Athanase § 109. si important, que la persecution de Saint Athanase,"qui en sortit victorieux: [& nous verrons que Saint Melece qui estoit compris encore plus que luy dans cette declaration, ne sera banni que quelques années aprés. Je ne sçay s'il faut dire que Sozomene s'est trompé en joignant ceci avec le Concile de Tarse, ou si la guerre des Gots qui commença cette année, en empescha l'effet, & rallentit un peu la persecution durant les trois années suivantes, dans lesquelles on ne voit pas par les historiens qu'elle ait esté fort violente; ou si S. Melece en fut exemt durant quelque temps par une protection particuliere de Dieu, comme S. Athanase.]
'La lettre de Valentinien aux Eglises d'Asie, montre que la perse- Thdrt.l.4.c.7 p.
cution avoit déja esté grande en cette province, & qu'il y avoit 668.
eu plusieurs Evesques chassez [dés l'an 368, si elle a esté écrite cette année là, comme des personnes habiles l'ont cru. Mais cela
Note 86. n'est pas certain, &"il y a mesme quelque raison de croire qu'elle n'a esté écrite que plusieurs années depuis.

Cela n'empesche pas neanmoins qu'on ne croie qu'il y a eu cette année quelque nouvelle persecution contre les Catholi-
V. S. Basile § 41. ques.] 'Car Socrate parlant d'une gresle prodigieuse "qui tomba Socr.l.4.c.11.p
le 2 [ou le 4] de juillet, dit que beaucoup de personnes crurent 218.219.
que c'estoit une punition de Dieu, à cause d'un grand nombre d'Ecclesiastiques que Valens avoit bannis, sur ce qu'ils refusoient de communiquer avec Eudoxe.

V. S. Athanase § 110. 'Nous avons dans S. Athanase "une lettre qu'il écrivit vers ce Ath.cath.t.1.p.
temps-ci à tous les Evesques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & 570.d.
d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inebranlables dans la persecution qui s'elevoit alors contre l'Eglise. 'Il y assure que la p.571.a.b.
plus part des peuples & des Evesques conservoient la pureté de la foy; quoique beaucoup d'Evesques cachassent leurs sentimens, les uns par ambition de s'elever, les autres par la crainte des [Ariens] qui gouvernoient les plus grandes villes. 'Il y recom- c.d|570.c.
mande fort particulierement la divinité du S. Esprit, [à cause des Macedoniens.

Ce que nous avons dit jusqu'ici depuis l'an 365, fait assez voir que Valens avoit déja pris tout ouvertement la protection des Ariens. Philostorge veut mesme] 'qu'Eudoxe qui l'attira à son parti par ses tromperies, & le prevint contre les Catholiques, 'eust gagné son esprit dés l'hiver qu'il passa à Constantinople la premiere année de son regne en 364 & 365. [a] Mais sa femme nommée Dominique, [b] qui l'avoit trompé par ses persuasions, l'entraina enfin jusqu'au fond de l'abysme où elle s'estoit precipitée avant luy, en luy persuadant da se faire battizer par les Ariens. Cela arriva en cette année selon la chronique de S. Jerome, [qui s'accorde parfaitement en cela avec l'histoire.] 'Car Theodoret nous apprend que ce fut dans le temps qu'il se preparoit à la guerre des Gots; ["& cette guerre commença cette année dés le primtemps, pour continuer jusqu'à la fin de l'an 369.]

Nyss. in Eun. l. 1. p. 311. b. Philog. l. 9. c. 3. p. 119. a Socr l. 5. c. 1. p. 260. a. b Thdrt. l. 4. c. 11. p. 674. b. c. b. — V. Valens § 6.

'Ce fut donc avant que de s'engager à cette guerre, qu'il voulut recevoir le battesme. 'Mais la complaisance qu'il eut pour sa femme, le porta à le recevoir des mains d'Eudoxe, 'qui dans le temps mesme qu'il luy donniot ce sacrement, luy fit promettre par serment qu'il demeureroit toujours dans sa doctrine impie, & qu'il chasseroit de toute l'étenduë de son Empire ceux qui y seroient opposez. S. Jerome semble avoir voulu marquer ce serment, lorsqu'il joint la persecution de l'Eglise au battesme de Valens par Eudoxe. Valens s'acquita trop fidelement de cette promesse quelque temps aprés, [lorsqu'il fut debarassé de la guerre des Gots. Mais on peut y raporter déja ce qu'il fit cette année contre les Catholiques, & pour empescher le Concile de Tarse.]

b. c. c. 12. p. 674. d.

ARTICLE CXII.

Histoire de S. Bretanion: Ruine de Nicée: Le Pape Damase & S. Athanase agissent contre les Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 368.

'VALENS demeura tout l'été de cette année sur le bord du Danube, qui se trouvant trop enflé, ne luy permit pas d'entrer dans le pays des Gots. ["Ce fut assez vraisemblablement dans ce temps là qu'arriva ce que raporte Sozomene,] 'lorsque aprés avoir dit que quelques Eglises s'estoient maintenuës dans la foy Catholique par la generosité de leurs Prelats, il raporte pour exemple celle de Scythie. 'C'estoit une des provinces de la

Amm. l. 27. p. 341. — Note 87. — Soz. l. 6. c. 21. p. 664. c. — Amm p. 340.

Thrace[à l'embouchure du Danube,]'où il y avoit beaucoup de chasteaux, de bourgades, & de villes,'dont les plus celebres sont Dionysiople, Tome, & Calate:'mais Tome qui estoit une ville grande & riche sur le bord du Pont-Euxin, estoit la metropole. 'C'est là que residoit l'Evesque, qui par une ancienne coutume gouvernoit seul toute la province.

Soz.p.664.d. Amm.p.340. Soz.p.664.d. d|Thdrt.l.4.c.31.p.703.d.

'Celui qui l'estoit alors, appellé Bretanion, [a] estoit un homme excellent en beaucoup de choses; mais illustre surtout par la sainteté de sa vie,'& il eclatoit en toutes sortes de vertus.[Ce que nous allons raporter fit bien voir la solidité de sa vertu.]

Ibid. a Soz.p.665.b. Thdrt.p.703.d.

'Valens estoit arrivé à Tome;& estant venu à l'eglise,il voulut, comme il avoit accoutumé de faire, persuader à Bretanion de communiquer avec les Ariens. L'Evesque luy répondit avec toute la liberté & la generosité d'un grand homme pour défendre la foy de Nicée. 'Il s'anima du zele de Dieu. Il reprocha à ce Prince la corruption qu'il introduisoit dans la doctrine de l'Eglise, & l'injustice avec laquelle il persecutoit les Saints: en sorte qu'il pouvoit dire avec David; J'ay parlé de vostre loy devant les Rois, & je n'en ay pas rougi. 'Il le laissa ensuite,& se retira dans une autre eglise.Tout son peuple qui s'estoit assemblé tant pour voir le Prince, que parcequ'on se doutoit bien qu'il arriveroit quelque chose d'extraordinaire, suivit son Evesque, & se retira avec luy: de sorte que Valens demeura seul avec sa suite ordinaire.

Soz.p.664.d. Thdrt.p.703.704. Soz.p.665.a.

'Il en fut piqué;& ayant fait prendre Bretanion,il commanda qu'on le menast en exil: mais il le rappella peu de temps aprés, depeur, comme on croit, que les Scythes indignez de l'exil de leur pasteur, ne fissent quelque remuement, que leur courage, aussi-bien que la situation de leur pays,eust rendu de consequence. Ainsi Bretanion triompha de toute la puissance imperiale, '& merita le titre de Saint dont le martyrologe Romain l'honore le 25 de Janvier. On croit qu'il eut pour successeur Geronce, qui assista au Concile de Constantinople en l'an 381.

a. Bar.371.§ 126| Boll.25 jan.p.621.b.

'Valens aprés avoir passé l'été aux environs du Danube, vint prendre son quartier d'hiver à Marcianople 'dans la Mesie prés de la petite Scythie, 'ayant avec luy son Eudoxe, [qui quelque impie qu'il fust,paroist l'avoir encore esté moins que] [b] Domnin, qui estoit alors Evesque de Marcianople. Car Domnin obtint avec Valens de Murse le rappel d'Eunome qu'Auxone avoit fait bannir en Mauritanie: & Valens ayant ensuite voulu voir Eunome, Eudoxe l'en empescha.

Amm.p.341. p.340. Philsg.l.9.c.7.p.124.125. b c.8.p.125.126.

Socr.l.4. c.11.p. 219.a.c|Hier. chr.|Idat.|Chr. Alex. 'Il y eut"cette année de furieux tremblemens de terre, qui ruinerent Nicée le 11 d'octobre, & peu aprés la ville de Germe dans l'Hellespont. a Et neanmoins tant de funestes accidens arrivez dans cette année & les precedentes, n'estoient pas capables d'arrester Valens & Eudoxe, qui ne cesserent point pour tout cela de persecuter leurs adversaires avec la mesme fureur qu'auparavant: De sorte que ces tremblemens de terre au lieu d'arrester les troubles de l'Eglise, furent plutost des presages de leur continuation & de leur accroissement.

a Socr.p.219.b.

L'AN DE JESUS CHRIST 369.

Ath.ad Afr.p. 941.a.b. [On croit qu'il faut mettre en ce temps-ci] 'un Concile de Rome,"où le Pape Damase excommunia Ursace, Valens, & ceux qui suivoient leurs sentimens Saint Athanase l'en remercia avec tout le Concile d'Egypte, témoignant en mesme temps avoir regret de ce qu'on n'avoit pas traité de mesme Auxence de Milan. Thdrt.l.2.c.17. p.617.d. 'Mais nous apprenons d'une lettre de 90 Evesques de l'Italie & des Gaules assemblez à Rome, qu'il avoit enfin esté condanné Ath.ad Epict.p. 582.a. 'avant l'an 373. Les Evesques d'Espagne le condannerent unanimement, aussi-bien que les Conciles de Rome & des Bar.369.§ 37. Gaules, avec Ursace, Valens, & Caius de Pannonie.'Avec tout cela neanmoins Auxence demeura toujours dans la possession de l'Eglise de Milan, jusqu'à ce que Dieu luy osta la vie en l'an 374. V.S.Athanase § 111.

Ath. ad Afr.p. 931. 'La lettre "que S.Athanase & le Concile d'Egypte écrivirent vers ce temps ci aux Evesques d'Afrique, [donne sujet de croire qu'il y avoit aussi des personnes dans cette province qui suivoient les fautes du Concile de Rimini, & rejettoient le terme de Consubstantiel. Mais on ne voit point que cela ait fait d'eclat, ou ait eu aucune suite, ni parmi les Catholiques; ni mesme"parmi les Donatistes, quoique Donat leur grand maistre, ou plutost leur Dieu, fust tombé dans les erreurs d'Arius.] Ibid. V.§ 39|Les Donatistes § 44.



ARTICLE CIII.

Eudoxe meurt: S.Evagre est ordonné par les Catholiques, & banni: Quatre-vingts Ecclesiastiques de Constantinople sont brulez sur mer.

L'AN DE JESUS CHRIST 370.

Amm.l.27.p. 342. 'APRES la conclusion de la paix que Valens fit avec les Gots à la fin de l'an 369, ce Prince revint à Constantinople,[où il passa le reste de l'hiver & le commencement de 370. Mais pendant qu'il se preparoit à allumer de plus en plus le feu de la persecution

cution contre l'Eglise Catholique, Dieu luy opposa le grand Basile, en l'elevant à la dignité d'Archevesque de Cesarée, afin que l'eminence de ce siege le mist en état de défendre avec plus de poids & d'autorité la foy, la charité & l'unité de l'Eglise.

'Il osta en mesme temps la vie à Eudoxe [chef du parti de l'Arianisme, & l'obligea de luy venir rendre conte des maux qu'il avoit faits à son epouse & à ses fideles serviteurs depuis tant d'années qu'il abusoit de la puissance de son sacerdoce, & qu'ayant les cornes de l'Agneau, il parloit comme le dragon.] 'Car il y avoit 11 ans [commencez] qu'il dominoit [& qu'il tyrannizoit] l'Eglise de Constantinople sous le nom d'Evesque [depuis le 27 de janvier 360. 'Nous avons vu comment il avoit auparavant usurpé le siege d'Antioche durant deux ans, & avoit tenu celui de Germanicie en Syrie 18 ans au moins, durant lesquels il s'estoit toujours signalé par la défense de l'Arianisme.]'Cependant Dieu souffrit que son corps fust enterré dans l'eglise des Apostres, ["qu'il avoit dediée de nouveau le 9 avril de cette mesme année,] & qu'il y fust mis sous l'autel mesme où estoient les sacrées reliques des Apostres [S. André, S. Luc, & S. Timothée. S. Gregoire & les autres Evesques Catholiques qui vinrent aprés luy, ne crurent pas se devoir mettre en peine de l'en oster ;] & il y estoit encore 50 ans aprés.

Socr. l. 4. c. 14. p. 225. 226. — p. 226. a | Soz. l. 6. c. 13. p. 655. a | n. p. 522. d. — Cyr. Al. ep. 56. p. 203. d. — V. Valens 59.

'Il estoit venu à Nicée pour donner un successeur à Eugene, mort depuis peu; mais il mourut luy mesme avant que d'avoir achevé cette action, [& d'avoir sacré.]'Hypace, qui fut celui que les Ariens firent alors Evesque de Nicée. Cet Hypace estoit de Cyr; '& c'est apparemment celui que S. Epiphane met entre les disciples d'Aece ; & qu'il dit avoir esté elevé par Eudoxe aprés avoir esté banni avec son maistre.

Philsg. l. 9. c. 8. p. 126. — c. 19. p. 133 | n p. 396. — n. p. 396 | Epi. 73. c. 38 p. 886. b.

'Eudoxe mourut aussi-tost que Valens fut parti de Constantinople pour aller à Antioche : mais cette nouvelle l'arresta à Nicomedie. 'Il semble qu'il estoit à Cyzic le 10 de juin; [& ainsi il faudroit mettre la mort d'Eudoxe vers le mois de may.] [a] Il n'eut neanmoins de successeur qu'aprés l'ordination de S. Basile ; [c'est à dire dans les derniers mois de l'année.]

Socr. p 225. 226. — Cod. Th. chr. p. 87. — a Bas. ep. 254. p. 253. a.

'Les Orthodoxes de Constantinople voyant Eudoxe mort, [& son siege vacant,] crurent ne devoir pas laisser echaper une occasion qui paroissoit favorable [pour avoir un Evesque Catholique,]& ils en "firent ordonner un nommé Evagre. Il fut ordonné [ou établi] par un Eustathe, 'qu'on ne peut pas pretendre estre "celui d'Antioche, quoy qu'en disent Socrate & Sozomene.

Socr. p. 226. a | Soz. p. 655. b | Thphn. p. 49. c. — προεδρεῦσαι. — Socr. n. p. 53. 1. b | Bar. 370. § 30. — V. S. Eustathe.

Blond. prim.p. 1196|Hier. an. 337. 'Il n'eſt pas impoſſible que ce ſoit un Euſtathe Preſtre de Conſtantinople, qui ſelon la chronique de Saint Jerome, avoit eu le ſoin de faire baſtir l'egliſe du ſaint Sepulcre à Jeruſalem ſous Conſtantin,[ſi nous voulons qu'il ait vécu juſques à ce temps-ci: Et il pouvoit avoir eſté ordonné Eveſque. Mais le plus court eſt de croire que c'eſtoit quelque Eveſque des environs, que Dieu a fait connoiſtre & a ſanctifié par cette unique action, qu'il recompenſa, comme il fait d'ordinaire les grands ouvrages de ſa grace.]

Socr.l.4. c.15.p. 226.b.c|Soz.l.6. c.13.p.655.c. 'Car l'ordination d'Evagre excita contre l'Egliſe une nouvelle perſecution de la part des Ariens:& Valens qui eſtoit à Nicomedie, ayant auſſi-toſt appris ce qui ſe paſſoit, eut peur qu'il ne ſe formaſt quelque ſedition dangereuſe dans la ville. C'eſt pourquoi il y envoya des troupes, avec un ordre de bannir Evagre d'un coſté,& Euſtathe d'un autre. On ne ſçait pas où fut mené Evagre: Blond. prim.p. 1196. Euſtathe fut exilé à Bizye ville de Thrace. 'Et comme la feſte de Saint Euſtathe d'Antioche eſt marquée en divers jours, par les Latins le 16 de juillet, par les Grecs le 21 de fevrier,& le 5 de juin, on croit qu'il y a quelqu'un de ces jours qui appartient à l'autre Euſtathe, dont nous ne trouverons rien autre choſe.

[Nicephore dans ſa chronique met Evagre au nombre des Boll.6.mars, p. 427. Archeveſques de Conſtantinople.]'Le martyrologe Romain l'honore le ſixieme de mars au nombre des ſaints Confeſſeurs. On dit la meſme choſe de l'Egliſe greque; mais on n'en voit pas de preuve. [Il faut qu'il ſoit mort dans la perſecution de Valens, puiſque s'il l'euſt ſurvécu, on n'euſt pu mettre aucun Eveſque à Conſtantinople à ſon prejudice, & on n'euſt pas eu beſoin d'y envoyer S. Gregoire de Nazianze.]

Socr. p.226.c.d| Soz.l.6 c.14.p. 655.d. 'Les Ariens ne ſe contentant pas d'avoir chaſſé Evagre & Euſtathe, uſerent avec beaucoup d'inſolence de leur pouvoir. Ils tourmentoient, ils battoient, ils injurioient les Catholiques; ils les mettoient en priſon, ils les ruinoient par les amendes, auſquelles ils les faiſoient ſouvent condanner; enfin ils leur faiſoient tous les mauvais traitemens dont ils s'aviſoient. Bar.3 jul.b. 'Baronius a mis dans ſon martyrologe le troiſieme de juillet, Saint Euloge & pluſieurs autres Martyrs à Conſtantinople, qu'il dit avoir ſouffert ſous Valens par la cruauté des Ariens. Il le cite du menologe des Grecs, [c'eſt à dire de celui de Caniſius, où neanmoins je n'en trouve rien, non plus que dans les Ménées.]

Socr.p.226.d| Soz.p.655.d. 'Enfin, les Catholiques ſe reſolurent d'avoir recours à l'Empereur meſme, pour arreſter au moins en partie la violence de leurs Socr.p.227.a| Soz.p.656.a. ennemis. 'Ils choiſirent pour cet effet 80 Eccleſiaſtiques de pieté,

dont les principaux estoient Urbain, Theodore, & Menedeme; & ces deputez estant arrivez à Nicomedie, presenterent à Valens une requeste pour luy exposer l'injustice & la violence avec laquelle on les traitoit. Mais ce Prince au lieu d'estre touché de quelque compassion, s'irrita contre eux plus que jamais: Il ne le leur fit pas neanmoins paroistre, mais il ordonna secretement au Prefet du Pretoire, de les arrester & de les faire mourir. Ce Prefet estoit Modeste, dont nous aurons souvent à parler. 'Il avoit succedé "au commencement de cette année mesme à Auxone, & il demeura en cette charge[jusqu'à la fin du regne de Valens, s'y estant toujours maintenu par l'adresse qu'il avoit à flater les passions de ce Prince, à favoriser sa paresse, & à seconder sa cruauté, particulierement contre les Catholiques, dont il estoit ennemi, non seulement comme ministre & flateur de Valens, mais encore parcequ'il estoit luy mesme Arien, & battizé par les Ariens.] Philsg.n. p.383. V.Valens § 10.

'Cependant il n'osa pas executer publiquement l'ordre de Valens contre ces Ecclesiastiques, depeur que la mort de tant de personnes que leur caractere, leur pieté, & leur innocence rendoient venerables, n'excitast quelque tumulte parmi le peuple. Il fit courir le bruit qu'on envoyoit ces deputez en exil, de quoy ils témoignerent beaucoup de joie, '& il les fit mettre [1] sur un vaisseau comme pour les conduire au lieu qui leur estoit destiné. Mais il ordonna aux mariniers qui le conduisoient, d'y mettre le feu lorsqu'ils seroient en pleine mer,[afin que la mort des Saints fust plus cachée,]& qu'ils ne pussent pas mesme recevoir l'honneur de la sepulture. En effet, le vaisseau estant arrivé au milieu du golfe d'Astaque,[à la pointe duquel Nicomedie est située;]les mariniers y mirent le feu, & se sauverent dans l'esquif. Mais il arriva que le vent estant alors extremement grand, le vaisseau fut poussé avec beaucoup de vistesse, & n'acheva de se bruler avec ceux qu'il portoit, que lorsqu'il fut arrivé au havre appellé Dacidize sur la coste de Bithynie.'Ainsi ces bienheureux Prestres eprouverent la rigueur des embrasemens au milieu des eaux, [a] & aprés avoir combatu contre le feu & contre l'eau, ils furent enfin submergez dans les flots de la mer, & y acquirent la couronne du martyre. Socr.p.227.b| Soz.p.656.a. 1. Socr.p.227.c| Soz.p.656.a.b| Thdrt.l.4.c.21. p.695.d. Socr.p.227.c| Soz.p.656.c. Naz.or.20.25.p. 348.a|433.d| Thdrt.p 695.d. a Thdrt.p.695. d.

'L'Eglise greque & latine en fait la memoire le 5 de septembre, [qui peut bien avoir esté le jour de leur mort.]Les Ménées disent que c'estoient des Prestres & des Diacres: 'Theodoret semble Menæa, p.81. Thdrt.p.695.d.

1. Theodoret marque que ce vaisseau estoit sans contrepoids, ἀνερμάτιστον

Naz.or.20.25 p. 348.a|433.d. a or.25.p.416. les faire tous Prestres. 'S. Gregoire de Nazianze parle aussi plusieurs fois des Prestres brulez sur l'eau sous Valens. [a] Dans son oraison 23.[e] il ne parle que d'un seul Prestre brulé sur la mer, & il y décrit cet accident avec toute la beauté de son genie, & Bar.370.§ 35.36. tous les ornemens de son eloquence: 'Baronius croit que ce sont Naz. or.23.n.p. 825.d. deux histoires differentes, quoique semblables. 'Neanmoins Elie de Crete dit que ce Prestre est appellé par les uns Urbase, & par les autres Theodule. [Et nous trouvons Urbain & Theodore parmi les 80 deputez de Constantinople.]

Socr.l.4.c.16.p. 227.d. 'L'inhumanité avec laquelle on avoit traité ces Ecclesiastiques, fut punie par une famine extreme, qui desola tellement la Phrygie & les environs, qu'une grande partie des habitans fut contrainte d'abandonner le pays. Elle est marquée en cette année par les chroniques de Saint Jerome & d'Idace: [& nous verrons qu'elle continuoit encore l'année suivante.]



ARTICLE CXIV.

Demophile de Berée est fait Evesque de Constantinople par les Ariens.

Socr.l.4.c.14.p. 226.a| Thdrt.l. 5.c 39.p.756| Phisg.l.9 c.8.19. p.126.133. 'LEs Ariens estant donc maistres absolus dans Constantinople, cette Eglise tomba entre les mains de Demophile, "qui estoit auparavant Evesque de Berée en Thrace[dés l'an 347, auquel il vint à Sardique avec les autres Ariens: & il s'estoit signalé dans leur parti en contribuant à la chute du Pape Libere banni dans sa ville.] 'Il estoit de Thessalonique, d'une famille assez illustre. Note 88.

Phisg.l.9.c.14. p.129. b c.8.p.126| Thdrt.p.756. [b]Il s'établit de luy mesme sur le siege de Constantinople par la faveur de Valens, sans que son changement de siege "fust autorisé par aucun Concile legitime[de ceux mesmes de sa secte,] quoiqu'on le publiast.'Aussi au lieu de l'acclamation ordinaire, *Il est digne*, une partie du peuple cria dans son inthronization, *Il est indigne*. Le principal auteur de sa promotion, fut "Dorothée de Heraclée, qui pretendoit avoir droit de le faire plus que tout autre,[comme metropolitain de la Thrace.]Ce Dorothée estoit [originaire]de la mesme province de Thrace. On ne voit pas s'il avoit esté fait Evesque aprés la mort d'Hypatien, dont nous ne trouvons rien depuis l'an 365, ou bien si Hypatien s'estant declaré pour les Semiariens, Dorothée avoit esté mis en sa place [soit par le Concile de Constantinople en 360, soit sous Valens.] Note 89. Phisg.l.9. c.10. p.127. Note 90. c.19.p.133.

c.14. p.128.129. & alii. 'Nous le verrons porté par les Ariens sur la chaire d'Antioche aprés la mort d'Euzoïus, & puis encore sur celle de Constan-

tinople en l'an 386. 'Philostorge l'accuse d'une vanité extreme. p.129.

'Il ne traite pas mieux Demophile, & il le represente comme un esprit impetueux, turbulent, qui ne pouvoit s'empescher de brouiller & de renverser toutes choses, particulierement ce qui regardoit les dogmes de la religion. Il en apporte pour preuve quelques endroits du premier sermon qu'on avoit de luy, & écrit par ceux qui l'entendoient en mesme temps qu'il le prononçoit, & un autre fait à Constantinople. Ib|Suid δ.p.685

'Il se declara ouvertement contre les Eunomiens, & les persecuta beaucoup [Il semble au contraire avoir esté assez favorable aux Macedoniens; & je ne voy pas d'autres sens à ce que dit Saint » Basile du commencement de son episcopat:] 'Tout ceux, dit-il, » qui viennent de Constantinople, témoignent unanimement qu'il » a une apparence exterieure de pieté, "& qu'il fait quelque sem- » blant de suivre la veritable foy, jusque là mesme qu'il réunit les » partis qui divisent la ville, & que quelques Evesques des environs » ont embrassé sa communion. [Il y a peu d'apparence d'entendre ceci des Catholiques, vu l'horrible persecution que les Ariens exciterent contre eux dés son entrée, selon les historiens, comme nous l'allons raporter.] 'Et le Concile d'Aquilée qui l'appelle le "cruel chef de la perfidie, attribuë particulierement à Luce d'Alexandrie, & à luy, toutes les cruautez que les Ariens avoient exercées sur les Catholiques. Philsg.p.129. Bas.ep.254 p. 255.a b. τὶ πλάσμα ὀρθότητος. Cod.Th.app.p. 73. dirum perfidiæ caput.

'Philostorge raporte que Demophile estant allé à Cyzic avec Dorothée d'Heraclée & quelques autres, pour y mettre un Evesque, parceque le peuple, attaché à la doctrine d'Eleuse, n'en avoit point voulu souffrir [d'autre que luy] depuis la sortie d'Eunome [en 360 ou 361,] il ne put encore venir à bout de leur en faire recevoir qu'aprés avoir anathematizé publiquement & de bouche & par écrit, Aece, Eunome, & tous ceux qui suivoient leurs sentimens; & qu'alors mesme il fut contraint d'ordonner celui que le peuple avoit elu, lequel se declara hautement pour la Consubstantialité. [Nous ne savons que dire de ce recit. Philostorge a accoutumé de confondre la Consubstantialité avec la ressemblance de substance. D'ailleurs,] Eleuse vivoit encore, selon Socrate & Sozomene, en 383, [& il semble difficile de croire que le peuple de Cyzic qui estoit si attaché à luy, ait souffert ou ait fait luy mesme l'election d'un autre Evesque tant qu'il a vécu.] Philsg.l.9.c.13.p. 128. Socr.l.5.c.10.p. 269.a|Soz.l.7.c. 12.p 719.c.





ARTICLE CXV.

Description generale de la persecution de Valens.

L'AN DE JESUS CHRIST 371.

[IL semble que S. Melece Evesque d'Antioche ait esté banni dés le commencement de cette année; par où l'on voit que Valens persecutoit les Catholiques dans les lieux les plus eloignez de luy, aussi-bien que dans ceux qui en estoient proches. On trouve mesme dans une lettre de S. Basile écrite apparemment vers le milieu de cette année,] que ceux qui défendoient la foy dans chaque Eglise, en avoient esté chassez: [& nous l'allons bientost voir en particulier des provinces de l'Asie Mineure.] S. Gregoire de Nazianze dit aussi que Valens ne vint attaquer l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, [à la fin de cette année,] que lorsque les autres villes des environs avoient déja esté subjuguées, & que celle de Cesarée se trouvoit seule avoir echapé à la fureur des Ariens. Theodoret dit que Valens ne voulut pas attaquer S. Basile le premier, depeur que l'exemple de son courage ne fortifiast les autres; & S. Basile mesme dit que la persecution avoit ravagé la pluspart de l'Orient, lorsqu'elle commença à gagner la Cappadoce. [Il ne faut donc pas attendre à commencer la persecution de Valens au temps qu'il arriva à Antioche l'an 372, comme font les historiens de l'Eglise, puisque dés celle-ci au moins elle estoit déja fort violente.

V. son titre § 9.

Bas. ep. 220. p. 333. a.

Naz. or. 20. p. 347. a| 348. b.

Thdrt. l. 4. c. 16. p 682. b.

Bas. ep. 297. p. 288. c. d.

Avant que de remarquer le detail des maux qu'elle causa cette année & les suivantes, il faut voir la description generale qu'en fait Saint Gregoire de Nazianze, en parlant au nom de l'Eglise de Constantinople, dont il estoit alors Evesque, en presence de 150 Peres du second Concile œcumenique.] Valens, dit-il, fut un persecuteur qui n'eut pas plus d'humanité que Julien, ou plutost il le surpassoit d'autant plus en cruauté, que c'estoit un faux Christ qui portoit le nom de JESUS CHRIST. Il fut la honte & l'infamie des Chrétiens, qui ne pouvoient luy obeïr sans impieté, ni acquerir de la gloire en souffrant sous luy. Car il ne paroissoit faire aucune injustice en punissant ceux qui ne luy estoient pas soumis; & l'on ne donnoit point le glorieux titre de Martyre aux tourmens qu'il leur faisoit endurer: de sorte qu'il sembloit avoir trouvé le moyen de faire croire qu'ils estoient punis comme des impies, lorsqu'ils souffroient en qualité de

Naz. or. 32. p. 512. b. c.

Chrétiens.'Le mesme Pere ne veut point qu'on cherche d'autre cause de ces maux que les pechez des Chrétiens, qui au lieu de conformer leur vie à la loy de Dieu, suivoient la corruption de leur esprit & la vanité de leurs pensées ; & qui par là avoient merité d'estre abandonnez aux plus méchans & aux plus scelerats de tous les hommes.

[Il s'étend davantage dans un autre discours, où reprochant aux Ariens leurs cruautez par l'opposition de la conduite des » Catholiques:]'Les livres & les entretiens, dit-il en les apostro- or. 25 p. 432-434.
» phant, sont remplis des effets de vostre barbarie. La posterité les
» apprendra, & vous en couvrira, comme je m'en assure, d'une in-
» famie eternelle. Que peut-on dire de semblable des Catholiques?
» Quel peuple insolent avons nous soulevé contre vous? Quels
» soldats avons nous armé pour vous combatre? Avons nous envoyé
» contre vous un General furieux & plus emporté que ceux mesmes
» dont il executoit les ordres; un homme qui n'estant pas Chrétien,
» croyoit s'acquiter d'un devoir religieux envers les demons, par
» l'impieté avec laquelle il persecutoit les Catholiques? Avons
» nous assiegé avec des troupes des personnes qui les mains elevées
» vers Dieu, ne songeoient qu'à luy offrir leurs prieres? Avons nous
» étoufé le chant des pseaumes par le bruit des trompettes? Avons
» nous mélé quelquepart le Sang mystique [de J. C.] avec le sang
» des hommes massacrez? Où avons nous fait cesser les gemissemens
» spirituels par des cris lugubres & lamentables? Où avons nous
» arresté les larmes de componction, pour en faire repandre de
» tragiques? Où avons nous changé les maisons de prieres en sepul-
» cres? Quand avons nous livré entre des mains criminelles les
» vaisseaux destinez aux sacrez Mysteres, & qu'il n'est pas permis
» à tout le monde de toucher? Aimables, autels, comme l'Ecriture
» vous appelle, mais que nous pouvons appeller maintenant des
» autels deshonorez, avons nous fait monter sur vous de jeunes
» impudiques pour vous souiller par des airs lascifs, par des gestes
» & des postures deshonnestes? ou plutost avons nous fait insulter
» sur vous au grand & divin Mystere qui s'y offre? Chaire venerable
» & auguste sur laquelle tant d'illustres & de saints Prelats ont esté
» assis successivement pour y prescher les divins Mysteres, avons
» nous elevé sur vous aucun payen pour tourner en ridicules les
» veritez chrétiennes par des discours satyriques & impies? Vierges
» saintes, siege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez souffrir
» la presence des hommes mesmes les plus chastes, je vous atteste si
» jamais aucun des nostres vous a outragées par des regards abomi-

nables, & des excés dignes de la punition de Sodome. Quelles " bestes feroces avons nous laschées pour devorer les corps des " Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques per- " sonnes qui n'avoient point d'autres crime que celui de ne vouloir " pas embrasser leurs dogmes impies, & se souiller par leur com- " munion sacrilege, qu'ils fuyoient comme le poison d'un serpent, " capable non de faire mourir les corps, mais de corrompre & de " perdre les ames; ou d'avoir donné la sepulture à des personnes " dont les corps morts avoient esté respectez par les bestes mesmes " carnassieres? C'est en verité un crime qui meritoit bien d'estre " puni dans un autre theatre & par d'autres bestes. De quels Eves- " ques a t-on dechiré avec les ongles de fer le corps déja tout cassé " de vieillesse en presence de leurs disciples qui ne pouvoient les " assister dans ces supplices que par des larmes impuissantes? Qui " sont, dis-je, ces Prelats qui ont esté ainsi suspendus avec J.C, qui " ont remporté la victoire par leur constance dans les tourmens, " qui ont arrosé leur peuple par leur sang precieux, & qui enfin ont " esté conduits à la mort pour estre ensevelis & glorifiez avec J.C, " dont la victoire sur le monde se continuë encore par ces meur- " tres & par l'immolation de ces victimes? Qui sont ces Prestres " que le feu & l'eau, deux elemens contraires & incompatibles, " separerent les uns des autres, & qui furent consumez par les " flammes avec leur vaisseau? Et pour ne pas entrer dans le detail " de tous les maux que nous avons endurez; qui sont ceux que les " Prefets mesmes ont accusé de cruauté, quoiqu'ils s'en rendissent " les ministres? Car quoiqu'ils fussent les executeurs des passions " des souverains, ils ne pouvoient pas neanmonins ne point detester " une si étrange barbarie; & ils ne se depouilloient pas entierement " de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au temps. Leur " complaisance pour ces cruelles volontez du Prince, n'empeschoit " pas qu'ils ne fussent encore assez equitables pour condanner " l'injustice dont ils estoient contraints d'estre les malheureux " instrumens. "

Nyss. in Eun. t. 2. p. 311. b, c.

'Non seulement l'Eglise avoit alors à combatre contre un Empereur, mais encore contre tous les magistrats & tous les ministres de sa Cour. Les uns entroient dans ses passions, parce-qu'ils estoient engagez dans les mesmes erreurs & les mesmes sentimens. Plusieurs autres faisoient volontiers tout ce qui pouvoit luy estre agreable, dans la crainte de luy deplaire & d'encourir son indignation. Quelques uns mesme s'attachoient à luy par l'opposition qu'ils avoient contre des personnes qui faisoient profession

profeſſion de la veritable foy : [& ils ne croyoient pas le pouvoir faire dans un temps plus propre que] celui auquel l'Empereur puniſſoit par les confiſcations, les banniſſemens, les exactions, les priſons, les chaines, les fouets, & les plus cruels ſupplices, tous ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à ſes paſſions. Car il y avoit alors plus de danger pour des perſonnes de pieté & des Catholiques, d'eſtre trouvez dans la maiſon de Dieu, que d'eſtre convaincus des crimes les plus enormes.

'Il n'y eut point de lieu exemt des triſtes effets d'un temps ſi malheureux : & aucune nation n'echapa aux ravages & à la fureur de cette hereſie. Tous ceux qui fleuriſſoient davantage dans l'Egliſe, virent leurs deſſeins & leurs travaux ruinez. Nul peuple ne put ſe garantir de leurs inſultes, ni la Syrie, ni la Meſopotamie, ni la Phenicie, ni la Paleſtine, ni l'Arabie, ni l'Egypte, ni la Libye, ni le Pont, ni la Cilicie, ni la Lycie, ni la Lydie, ni la Piſidie, ni la Pamphylie, ni la Carie, ni l'Helleſpont, ni les iſles voiſines juſqu'à la Propontide, ni la Thrace, ni toutes les nations des environs du Danube. Il n'y eut que la Cappadoce qui fut aſſez heureuſe pour ne pas eprouver, comme les autres pays, les malheurs du temps, parceque le grand Baſile qui en eſtoit le protecteur, la mit à couvert de toutes ces tempeſtes : [ce qui ne fut pas meſme ſans exception, comme on le verra dans la ſuite.] p.315.b.c.

'La perſecution que l'on faiſoit aux Catholiques, [déja ſi odieuſe par elle meſme, l'eſtoit encore davantage,] parcequ'en meſme temps qu'on traitoit ſi mal les plus grands ſerviteurs de Dieu, on laiſſoit au contraire une entiere liberté à tous ceux qui en eſtoient ennemis, heretiques, Juifs, ou payens : [de ſorte qu'il paroiſſoit que c'eſtoit moins dans Valens une attache exceſſive pour le parti qu'il avoit malheureuſement embraſſé, qu'une haine que le demon luy inſpiroit contre la verité & contre tous ceux qui l'aimoient.] Thdrt.l.4.c.21.p.696.a.b|l.5.c.20.p.733.a.b.

'Cette perſecution eſtoit encore d'autant plus dangereuſe, que la pluſpart des Egliſes manquoient de pilotes. Car Valens les envoyoit tous en exil, 'pour mettre au lieu d'eux de malheureux pirates qui s'efforçoient de les perdre, [a]n'ayant uſurpé l'epiſcopat que pour en eſtre la honte & l'infamie.[b]Et neanmoins cet artifice luy devenoit inutile par la generoſité de ces ſaints Prelats, qui des extremitez de la terre où on les avoit releguez, ſoûtenoient les Fideles, & terraſſoient les heretiques par les lettres qu'ils écrivoient. Car celui dont la providence regle toutes choſes, avoit alors donné à ſon peuple des pilotes dont l'art egaloit la l.4.c.16.p.682.a.b|v.Pat.c.8.p.814.d. v.Pat.c.2.p.780.b|Nyſſ.in Eun.t.2.p.312.b.c. a Nyſſ.p.312.b.c. b Thdrt.l.4.c.27.p.701.d.

violence de la tempeste, des chefs dont le courage répondoit à la fureur des ennemis, & des remedes proportionnez à la grandeur de la maladie.

ARTICLE CXVI.

Valens quitte Constantinople pour aller à Cesarée: Il persecute partout en passant: Abregé de ce qui se passa entre S. Basile & luy.

Socr.l.2.c.16.17. p.227.228|Nyss. in Eun.p.311.b. [IL faut voir maintenant en particulier ce que nous avons marqué en general, & suivre Valens dans sa marche.]Car nonobstant la famine dont Dieu punissoit ses crimes, "il quitta Constantinople[vers le milieu d'avril au plustost,]pour aller à Antioche. V.Valens § 10. Cod.Th. chr.p. 89. 'Il estoit à Ancyre le 13 de juillet. a Zos.l.4 p.742. d. [a]Il fit ce voyage fort lentement, [& ne passa point cette année la Cappadoce.] b Nyss in Eun. p.312.b. [b]Comme il estoit encore tout enflé des avantages qu'il avoit remportez sur les[Gots en 369,]il ne pretendoit pas souffrir que rien s'opposast à ses volontez,[dont la principale estoit l'établissement de l'Arianisme.

b.c. 'Il faisoit marcher devant luy [Modeste] Prefet du Pretoire, qui comme si c'eust esté un des devoirs essentiels de sa charge, prenoit un grand soin de ne laisser dans les villes aucun[Evesque] qui soûtinst la foy orthodoxe, de les chasser tous, & d'en mettre d'autres en leur place. Estant parti de la Propontide [& de Constantinople] dans cet esprit, comme une nuée qui devoit ruiner toutes les Eglises, il deserta en un moment la Bithynie, p.313.a. emporta sans resistance toute la Galacie, 'selon la legereté ordinaire de cette nation; & enfin aprés toutes les tragedies de ces c.b|312.c. provinces, où il n'epargnoit pas les supplices, 'il vint fondre sur la Cappadoce dans l'esperance de l'emporter avec la mesme facilité.

[S. Gregoire décrit la mesme chose d'une autre maniere. Car voulant raporter les combats de S. Basile contre Valens, il parle Naz.or.20.p 347.348. ainsi de ce qui les avoit precedez:]'Valens, dit-il, commença à se signaler par les bannissemens, par les expulsions, par les confiscations, par des pieges visibles & cachez, par des discours pleins de caresses, quand l'occasion y paroissoit convenable, & par la violence ouverte lorsque les caresses n'avoient pas de lieu. On chassoit des Eglises ceux qui faisoient profession de la doctrine Catholique, & l'on en mettoit en possession ceux qui suivoient la doctrine pernicieuse & empoisonnée de l'Empereur,

qui exigeoient des signatures impies, & qui signoient eux mesmes de plus grandes impietez. On donnoit des ordres à des Generaux impies, non pour aller combatre les Perses, non pour aller dompter les Scythes, ou pour repousser quelque autre nation barbare, mais pour faire des eglises le theatre de leurs carnages, pour profaner les autels, pour les souiller par le sang des hommes & des victimes, pour faire violence à la pudeur des vierges.

'Cet embrasement entra enfin dans la Cappadoce, qui en avoit déja senti la fumée, selon l'expression de S. Basile, par le bruit de l'affliction des autres, qui luy avoit fait verser des larmes de compassion & de tendresse[& elle en avoit aussi déja vu quelques étincelles. Car dans une lettre, qui peut avoir esté écrite vers le milieu de cette année,]'S. Basile dit que les affaires de l'Eglise estoient encore indeterminée dans la Cappadoce; qu'Evippe estoit venu, mais n'avoit encore rien fait paroistre; que neanmoins les ennemis menaçoient de faire venir ceux de leur parti d'un canton de l'Armenie qu'il appelle la Tetrapole, & de la Cilicie. 'Cet Evippe estoit un ancien Evesque qui avoit de l'eloquence. Mais il estoit Arien; ce qui obligea S. Basile de se separer de luy, quoiqu'il eust des raisons particulieres de l'aimer. 'Il avoit assisté avec les autres Ariens au Concile de Constantinople [en 360,] où il avoit deposé Eustathe & les autres Semiariens; '& ceux-ci avoient dit une infinité de choses contre leurs depositeurs, & contre Evippe en particulier. 'Anyse Evesque, que Saint Basile qualifie un miserable valet, estoit son disciple.

Bas. ep. 297. p. 288. c. d. | ep. 57. p. 86. b. | ep. 265. p. 264. e. | ep. 72. p. 117. d. e. | p. 118. b| ep. 73. p. 120. e. | ep. 10. p. 53. b. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 372.

[Cette course d'Evippe estoit comme une escarmouche avant le grand combat qui sembloit devoir suivre l'arrivée de Valens. Ce Prince vint à Cesarée sur la fin de l'année 371, & y demeura apparemment jusques au mois de mars de l'année suivante.]'Il passa ce semble à Nazianze, où l'Evesque Gregoire soûtenu par la force & l'eloquence de son fils [qui n'estoit encore que Prestre,]resista genereusement à tous les efforts des heretiques. [L'histoire ne nous en apprend point le detail.]

'Il n'y a rien de plus illustre dans toute la persecution de Valens, que ce qui se passa à Cesarée. [Mais comme il le faut reserver pour l'ornement de l'histoire de S. Basile, nous nous contenterons de dire ici, que la fermeté de ce grand Saint fut en vain tentée par les menaces & les promesses du Prefet Modeste, par les sollicitations de Mardone grand Chambellan, & de plusieurs autres des principaux officiers, & par tout l'eclat de la majesté

Naz. or. 19. p. 312. b. c. | or. 20. p. 347. d.

imperiale. Le courage invincible du Saint rendit ses plus grands ennemis ses admirateurs; & Valens vint mesme à l'eglise le jour de l'Epiphanie, où S. Basile voulut bien le souffrir par condescendance, & recevoir ses presens.

Les cabales des Ariens eurent neanmoins la force d'aigrir de nouveau Valens contre luy, & l'on attendoit seulement que la nuit fust passée pour le mener en exil. Mais cette nuit là mesme, Valentinien Galate fils unique de Valens, tomba dans une fievre furieuse, qui obligea le pere & la mere de recourir à S. Basile, & ils eussent sans doute obtenu par ses prieres la vie de leur fils, s'ils n'eussent eu la foiblesse de le laisser battizer par les Ariens: ce qui fut aussi-tost suivi de sa mort.

La douleur qu'en eut Valens, arresta pour lors le dessein qu'il avoit eu de bannir S. Basile. Les Ariens le luy firent bien-tost reprendre. Mais lorsqu'il en voulut signer l'ordre, trois plumes qu'il avoit prises l'une aprés l'autre, se rompirent d'elles mesmes, & la main luy trembla: de sorte que cedant enfin à la puissance de Dieu, il vint une seconde fois à l'eglise, s'y entretint avec S. Basile, & conceut de luy une estime extraordinaire. Ainsi il le laissa gouverner en paix son Eglise, luy donna de belles terres pour un hospital qu'il bastissoit; & l'appuya mesme de son autorité pour mettre des Evesques dans diverses villes de l'Armenie.]

Thdrt.l.4.c.16. p.684.b. 'Dieu voulut faire voir en une occasion si eclatante, qu'il est le Roy des Rois; qu'il sçait, quand il luy plaist, mettre ses serviteurs à couvert de tous les efforts de leur puissance, & qu'ainsi quand ils se trouvent abandonnez à leur cruauté, c'est luy mesme qui les y abandonne, non par foiblesse, mais parcequ'il veut eprouver le courage de ses Saints, & couronner leur patience [ou pour d'autres raisons dignes de la sagesse d'un Dieu.]

Naz.or.20.p. 351.d|359| Bas. ep 77. p.134.b. 'Le soin qu'il avoit pris si visiblement de proteger S. Basile, & l'estime qu'il en avoit donnée a Valens, firent que non seulement l'Eglise de Cesarée, mais generalement toute la Cappadoce, & les Catholiques du Pont, jouirent d'un assez grand calme durant le reste du regne de Valens, [non pas neanmoins sans quelque trouble, comme on le verra dans la suite.]'Il paroist qu'en 375, les Eglises de Zeles & d'Amasée dans le Pont, estoient tenuës par des Ariens: [ce qui n'empeschoit pas que le peuple n'en demeurast Catholique,] & il recevoit ce semble des ministres des Evesques voisins. 'En effet, Sozomene nous assure que les Ariens ayant chassé Eulale Evesque d'Amasée, pour mettre un heretique en sa place, Eulale trouva à son retour, aprés la

Bas.ep.72.73.p. 118.b|121.a.b.

Soz.l.7.c.2.p. 706.a.

persecution, qu'il n'y avoit pas cinquante personnes qui reconnussent l'Arien.



ARTICLE CXVII.

Flavien, Diodore, & S. Aphraate, soûtiennent l'Eglise contre Valens; qui persecute les Orthodoxes d'Antioche.

[QUELQUE estime ou quelque crainte que Valens eust pour S. Basile, son cœur n'estoit pas neanmoins changé, non plus que celui de Saül, comme il parut par toute la suite de sa vie. Il partit de Cesarée dés que l'hiver fut passé.] 'Car nous avons des marques qu'il estoit à Seleucie le quatrieme d'avril, & à Antioche le 13 du mesme mois. [Ce fut en cette derniere ville qu'il fit son sejour ordinaire durant tout le reste de son regne, aussi occupé à persecuter les Catholiques qu'aux affaires de son Etat. Cod.Th.chr.p. 90.

Ses premiers efforts devoient tomber sur S. Melece Evesque d'Antioche, s'il ne l'eust pas déja relegué en Armenie, ou dés l'an 371,]ou au plustard dés le commencement de 372.[L'Eglise d'Antioche privée de la conduite de son pilote, sembloit estre exposée à un naufrage evident.] 'Mais Flavien & Diodore Prestres de cette Eglise, [a] qui l'avoient si heureusement défenduë sous Constance estant encore laïques, [b] firent la mesme chose sous Valens; & fendant, comme deux rochers, les flots de la persecution avec une constance inebranlable, ils en rompirent l'impetuosité & la violence: Ils prirent le soin de gouverner le troupeau; & en mesme temps qu'ils s'opposoient aux loups par une conduite egalement sage & genereuse, ils donnoient aux brebis la nourriture spirituelle qui leur estoit necessaire. Bas. ep.275.p. 265.c. Thdrt. v.Pat. 2.8.p.780.d|81.d. a hist.l.2.c.19 p. 621.622 b l.4.c.22 p. 696.c.

'Flavien estoit le maistre de cette lice, où l'on combatoit pour la foy, & il appliquoit Diodore [& les autres] aux combats où ils réussissoient le plus. Car en ce temps là il ne preschoit pas dans les assemblées de l'Eglise, mais fournissoit des raisons & des passages de l'Ecriture à ceux qui preschoient: & ainsi les uns bandoient leurs arcs contre les blasphemes d'Arius; & Flavien tiroit de son esprit comme d'un carquois, & leur presentoit les fleches qui perçoient ces heretiques. Il ne laissoit pas de parler souvent contre eux, soit en particulier, soit en public, où il rompoit avec une facilité toute entiere les pieges de leurs raisonnemens, & faisoit voir que leurs objections n'estoient que des toiles d'araignées. p.697.a.b.

[Dieu avoit joint d'autres predicateurs à Diodore & à Flavien, comme ce que nous venons de dire le montre.] 'C'estoit particulierement S.t Aphraate solitaire, de la vertu duquel, [non plus que des autres de cette profession,] nous ne parlons pas ici. 'Ils estoient encore assistez de Jean & d'Estienne, que S.Melece fit depuis Evesques, le premier d'Apamée, l'autre de Germanicie. C'estoient eux qui durant la tempeste gouvernoient, [avec les autres,] l'assemblée des Orthodoxes. On remarque de Jean en particulier, qu'estant illustre par sa naissance, il se rendit encore plus illustre par ses propres merites que par ceux de ses ancestres, & qu'il brilloit egalement par son eloquence & par sa vie. [Saint Jean Chrysostome se seroit peut-estre rendu dessors plus celebre que tous les autres, si se considerant comme un neophite,] '& craignant, selon le precepte de S. Gregoire le Grand, que sa vertu comme un arbre nouvellement planté, ne se sechast par le tumulte des actions exterieures, & comme par l'attouchement des mains de ceux que sa vertu luy donneroit pour admirateurs, [il n'eust cru devoir se tenir dans le repos & dans l'ombre de la solitude, pour y prendre de plus fortes racines, & laisser secher les murailles de cette tour encore toute fraische, qui par la durée du temps & l'augmentation de sa vertu, devint entierement impenetrable à toutes les machines des tentations les plus violentes.

b.c.
V. son titre.
l.5.c.4.p.708.709.
Greg.in Job.29.p.223.224.

L'Eglise d'Antioche avoit sans doute besoin de pilotes aussi habiles que ceux dont nous parlons, pour soûtenir les tempestes qui l'agiterent en ce temps là:] 'Car Valens qui jouissoit de la paix avec tous les peuples voisins, armoit toute sa fureur contre les Catholiques, & inventoit tous les jours contre eux de nouveaux supplices. 'Il n'avoit pas seulement le courage d'entendre sans trembler les ravages que les barbares faisoient quelquefois dans ses provinces, & il employoit toute la force de ses armes contre ses concitoyens & ses sujets, parcequ'ils aimoient & embrassoient la pieté. 'Il en tourmenta & en fit mourir un grand nombre, les uns d'une façon, les autres d'une autre; mais pour l'ordinaire il les faisoit noyer dans l'Oronte, 'qui passe au pié des murailles de la ville & du palais d'Antioche du costé du nord.

Socr.l.4.c.32.p.
Thdrt.v.Pat.c.2.p.815.a.b.
Socr.l.4.c.17.p.228.a.b|Soz.l.6.c.18.p.660.b.
Thdrt.l.4.c.23.p.697.c.d.

'Il les chassa d'abord des eglises, '[c'est à dire de la Paleé ou Ancienne, qu'ils avoient toujours tenuë,] & d'une nouvellement bastie que Jovien leur avoit donnée. Ils s'assemblerent donc au pié de la montagne, [proche de la ville,] 'où il y avoit quelques cavernes dans lesquelles on dit que l'Apostre Saint Paul s'estoit

c.21.p.696.b.
v.Pat c.2.p.782.c.

372.
autrefois retiré & caché. 'Là ils chantoient les loüanges de Dieu hist l.4.c.21.p. & ecoutoient ses divins oracles, malgré toutes les injures de l'air 696.b. ausquelles ils estoient exposez, malgré les pluies, les neiges, les glaces de l'hiver, & les extremes chaleurs de l'été.

'Mais on ne leur laissa pas mesme une liberté si peu sujette à b. l'envie, & on envoya des soldats pour les chasser de ce lieu. 'Ils c.22. p.696 d|v. le quitterent donc pour se rassembler au bord de la riviere sous la Pat.c.8. p.815. b.c.d. conduite de Flavien & de Diodore, qui benissoient "le Createur &c. & le bienfaicteur des hommes en tous les lieux soumis à l'étenduë de sa puissance. [C'est là que] 'Diodore instruisoit toute la ville Chry.de Di.p. audelà du fleuve, comme avoit fait Saint Jean Battiste, par sa 234. doctrine salutaire. 'C'est là que se mettant à la teste des Fideles, Fac.l.4.c.2.p. il soûtenoit comme une tour, & brisoit comme un rocher, tous 157. les efforts des heretiques, & tous les flots de la persecution, faisant jouir tout le corps de l'Eglise par sa constance, d'un calme assuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempeste. 'C'estoit Thdrt. v.Pat.c. luy qui avec Flavien & Aphraate, apprenoient au peuple, con- 8.p.815.c.d. formément aux maximes de David, de S.Paul, & de J C. mesme, qu'il faut chanter les loüanges du Seigneur en tout temps & en tout lieu, dans les champs & sur les montagnes, dans la ville & dans les fobourgs, dans les maisons & dans les places publiques.

'Les heretiques ne souffrirent pas non plus que les Catholiques hist.l.4.c.22.p. s'assemblassent auprés du fleuve. Ainsi Flavien & Diodore les 696. menerent à la place d'armes, où ils les nourrissoient des herbes spirituelles de la parole divine. 'Mais ils en furent encore chassez v.Pat. p.815.a. quelque temps aprés, par la violence des soldats, '& reduits à Bar.386.§58| Blond prim.p. s'assembler à la campagne, d'où vient le titre de Campagnars 203 459|Hier. que S. Jerome donne à ceux de la communion de S. Melece. [a] Il ep.57.p.131.b. a Thdrt.v.Pat. paroist que cette place d'armes où ils s'assemblerent quelque c.2.p.780.c. temps, estoit hors la ville du costé du nord; [b] & pour y aller, il b hist.l.4.c.23.p. 697.c.d. falloit passer à la vuë du palais où estoit l'Empereur.

'Ce fut à cette occasion qu'arriva la conference de S.Aphraate p.697.698|v. Pat p.816.817. avec Valens, suivie "de la mort d'un eunuque qui avoit menacé &c. le Saint; 'laquelle empescha qu'il ne fust envoyé en exil: ce qui est v.Pat.p.817.c. raporté amplement par Theodoret. 'Ce Saint fit encore admirer d|818. sa puissance à l'Empereur, en guerissant un de ses chevaux à la priere de son ecuyer qui estoit un homme de bien, & tres ferme dans la vraie foy. Mais quoique ces miracles étonnassent les ennemis de la verité, 'ils ne guerissoient pas leur cœur, & p.818.c|hist.l.4. c.13.p.698 d. n'empescherent pas Valens de continuer dans sa fureur contre le Fils de Dieu, jusques à ce qu'il en fut puni par la main des Gots.

Socr.l.4. c.32.p. 250.c|Soz.l.6.c. 37.p.696.c. 'Il s'adoucit un peu, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, sur les remontrances de Themistius, "qui luy adressa un discours sur ce sujet, où il luy representa entre autres choses, que les payens avoient plus de trois cents opinions differentes sur la divinité: mais cet adoucissement, [de quelque cause qu'il vinst,] n'alloit qu'à bannir les Ecclesiastiques au lieu de les faire mourir. V. Theodose I. §94.



ARTICLE CXVIII.

Saint Julien vient soûtenir les Catholiques d'Antioche: S. Basile leur écrit: Diodore est banni: Persecution des Eglises de Syrie. De S. Pelage Evesque de Laodicée.

[COMME le mensogne n'est pas moins naturel à l'heresie que la violence, puisqu'elle n'est elle mesme qu'un mensonge, & qu'elle est fille de celui qui dés le commencement du monde est homicide & menteur;] 'les Ariens s'en servirent alors, en publiant dans Antioche, que Saint Julien Sabbas l'un des plus illustres solitaires de ce temps là, estoit dans leur sentiment. Comme cette fausseté estoit capable de nuire beaucoup aux personnes foibles, Flavien & S. Aphraate le conjurerent de venir à Antioche, & luy envoyerent pour cela Acace depuis Evesque de Berée. 'Acace prit avec luy S. Astere son maistre, & disciple de S. Julien, 'qu'ils amenerent d'Edesse à Antioche, où tout le monde le vint voir dans les cavernes proche de la montagne où il s'estoit retiré. Il y tomba malade, & aprés avoir obtenu de Dieu sa guerison & celle de beaucoup 'd'autres, 'entre lesquels fut "un homme qui ne pouvoit que se trainer sans marcher, qu'il guerit devant le palais: 'il vint à l'assemblée que les Orthodoxes tenoient dans la place d'armes, & y attira toute la ville par le desir de le voir. 'Il fit encore divers miracles, dont le plus celebre fut la guerison du Comte d'Orient. Et en s'en retournant à Edesse, il vint à Cyr, où il trouva les chefs des Catholiques dans l'affliction & l'inquietude, parceque les heretiques de la mesme ville y avoient fait venir pour prescher un Evesque de leur secte nommé Astere, [qui avoit merité d'estre deposé dés l'an 359 par les "Semiariens. Il le faut distinguer sans doute du sophiste Astere, qui s'estoit rendu si celebre par son impieté sous le regne de Constantin,] mais il avoit esté nourri [aussi-bien que luy] dans les artifices des sophistes: de sorte que sa langue estoit un dangereux instrument de l'ancien serpent: & on craignoit beaucoup que

Marginal notes: Thdrt.l.4.c.24. p.699.a.b|v.Pat.c.2.p.780.c.d. — v.Pat.p.780.d. — p.782 c. — p.783.a. — cul de jatte. — a|hist.l.4. c.24.p. 699 c. — v.Pat.p.783.a.b.c. — V. §18.

que les simples ne se laissassent surprendre aux fausses lueurs de son eloquence, & aux pieges de ses sophismes captieux. Les Catholiques ayant donc eu recours au Saint, & le priant de les assister dans ce danger, 'il les exhorta à se confier en Dieu, à se joindre avec luy pour luy demander son secours, & à soûtenir leur priere par le jeûne & les autres mortifications. On suivit ce conseil, & on en vit bien-tost l'effet. Car Astere la veille de la feste en laquelle il devoit prescher, fut frapé d'une maladie si violente, qu'elle l'emporta en un seul jour avec tous ses artifices & tous ses sophismes, qui ne servirent plus que de matiere à sa condannation & à son supplice: '& ayant esté appellé pour maudire le peuple de Dieu, comme Balaam, il en eut aussi le funeste sort. d. p.784.a.

'Les ennemis de la verité ne purent pas toujours souffrir dans Antioche la vertu des paroles de Diodore. Ils le chasserent souvent de son pays, [c'est à dire d'Antioche;] '& en effet, nous le trouvons cette année mesme en Armenie avec S. Melece. [a] Ils s'efforcerent encore de luy faire perdre la teste & la vie, à cause de la liberté avec laquelle il défendoit la foy: Mais quoiqu'ils luy dressassent une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toujours. 'C'est pour ce sujet que Saint Chrysostome l'appelle un Martyr vivant, aussi-bien que pour la mortification & l'austerité continuelle de sa vie. Fac.l.4.c.2.p. 155. Bas.ep.187.p. 202.a. a Fac.p.155. p.156.157.

'S.Basile touché des maux que souffroit l'Eglise d'Antioche, luy écrivit une lettre pour la consoler & la fortifier dans l'attente du secours de Dieu. 'Il eust voulu venir luy mesme pour cela à Antioche, s'il n'eust esté arresté par une longue maladie: ["ce qu'on peut raporter à celle qu'il eut sur la fin de 373.] Bas.ep.60.p.88. 89. p.88.d. V.son titre §95, 96.

'Les Eglises voisines d'Antioche furent traitées de mesme que leur metropole, & presque partout l'Orient les Catholiques estoient chassez des Eglises, 'aprés avoir esté privez de leurs saints Prelats. [Ce qui se passa à l'égard de S.Eusebe de Samosates, est fort celebre, mais nous en parlerons en son temps; & nous ne mettrons ici que les choses dont nous ne savons point l'année, taschant de suivre l'ordre des provinces. Socr.l.4.c.17.p. 228|Soz.l.6.c.18. p.660.a. Thdrt.l.4.c.16. p.682.b.

Les Eglises de Berée & de Calcide toutes deux en Syrie, souffrirent beaucoup dans cette persecution, comme on le voit par les réponses que fit S.Basile aux lettres qu'elles luy en écrivirent.] 'Il assure ceux de Berée que la renommée de leur pieté estoit passée jusqu'en son pays, & luy avoit fait connoistre les couronnes qu'ils s'estoient acquises par la confession du nom de J.C, avant Bas.ep.298.p. 289.d.e.

ep.299.p.290.291. qu'ils luy en eussent rien écrit. 'Et comme le Clergé, outre ses lettres, luy avoit envoyé le Prestre Acace [qui fut depuis Evesque de Berée mesme,] & qui luy apprit l'exacte fidelité des Ecclesiastiques, l'union parfaite du peuple avec eux, la generosité & la foy sincere des magistrats & des principaux de la ville; il en remercia ce mesme Clergé par une lettre particuliere, où il l'exhorte à perseverer jusqu'à la fin, & l'assure que l'exemple de leur Eglise en a affermi beaucoup d'autres. Juli.ep.27 p.157. 'La generosité de cette Eglise, & particulierement du Conseil, "avoit déja beaucoup paru sous Julien, comme on le voit par les plaintes que cet apostat en fait. V. la pers. de Julien § 40. Bas.ep.310.p.301. 'Nous avons une lettre du mesme Saint à Theodote Evesque de Berée, qui n'est qu'un compliment d'amitié.

ep.297.p.288.289. 'Dans la lettre à l'Eglise ou plutost au Clergé de Calcide, il les loüe encore de n'avoir pas témoigné moins d'union entre eux, que de force à repousser leurs ennemis. Il dit que la memoire de leurs combats, & les lettres qu'ils luy avoient écrites, ne l'avoient pas peu fortifié dans les afflictions & les tentations continuelles de la persecution, qui aprés avoir ravagé toutes les provinces d'alentour, commençoit aussi à attaquer la Cappadoce. Il semble que cette lettre soit écrite sur la fin de 375, ou peu aprés, "lorsque Demosthene Vicaire du Pont, chassa S. Gregoire de Nysse, & fit d'autres maux aux Catholiques de la Cappadoce: & nous verrons aussi que les solitaires d'autour de Calcide & de Berée, souffrirent beaucoup en 376, par la persecution des Ariens. V. S. Basile § 115, 116.

Thdrt l.5.c.25. p.700.a.b. 'Ces heretiques eurent la lascheté de mettre le feu à une petite cabane où demeuroit un saint solitaire du diocese de Cyr, nommé Zeumace, pour se venger de sa generosité extraordinaire. Car quoiqu'il fust aveugle, il ne laissoit pas d'aller de divers costez pour fortifier les brebis de JESUS CHRIST, & combatre les Ariens. Le General Trajan luy fit bastir une nouvelle cellule, & prit soin de pourvoir à tous ses autres besoins.

[Saint Pelage de Laodicée estoit alors une des plus grandes l.4.c.12.p.675.a. lumieres de la Syrie.] 'Il avoit esté marié en sa jeunesse; mais le premier jour de son mariage, & estant mesme dans le lit nuptial, il persuada à son epouse d'embrasser la chasteté, & de preferer une amitié fraternelle au lien conjugal. Ainsi il conserva sa pureté, & acquit encore les autres vertus qui devoient accompagner un si grand don: & c'est ce qui le fit elever par un consentement Bas.ep.311.p.301.d|Soz. l.6.c.4.p.641.c. unanime sur la chaire de Laodicée en Syrie, [soit de la grande qui est sur la mer prés d'Antioche, "& dont George estoit encore Evesque au commencement de l'an 360, soit de celle qui estoit V. § 93.

proprement dans la Phenicie du Liban, s'il est necessaire de reconnoistre qu'Apollinaire estoit seul Evesque de l'autre, "ce que nous examinons ailleurs.] 'Philostorge attribuë l'election de S. Pelage à Acace de Cesarée en Palestine, qui voulut se separer des Ariens aprés le Concile de Constantinople en 360, & vouloit élever l'episcopat des défenseurs de la Consubstantialité. 'Il est toujours certain qu'il estoit Evesque dés l'an 363, auquel il assista au Concile d'Antioche, & y signa le symbole de Nicée. 'Il assista aussi à celui de Tyanes, que nous avons mis en 367; [a] & il signa encore la lettre que les Orientaux écrivirent au commencement de cette année 372, aux Prelats de l'Italie & des Gaules.

V. les Apollinaristes note 4.

Philstg. l. 5. c. 1. p. 78.

Socr. l. 3. c. 25 p. 204. d.

Soz. l. 6. c. 12. p. 652. b.

a Bas. ep. 69. p. 108. b.

'L'eclat des vertus de cet admirable Evesque, ne toucha point la dureté de Valens, & il ne laissa pas de le releguer en Arabie, [où il demeura apparemment jusqu'à la fin de la persecution.] 'S. Basile luy écrit comme à un Evesque d'une vertu eminente, & des prieres duquel il attendoit un grand secours. Il témoigne souhaiter extremement, & esperer mesme de l'aller voir : [Cette esperance est une grande marque que S. Pelage n'estoit pas encore banni; & ainsi il ne le fut pas avant la fin de 372, puisque la lettre de S. Basile ne peut pas estre écrite plustost, comme on le voit par le voyage de Sanctissime dont elle parle.] 'Theophane paroist mettre son exil en [374;] mais ce n'est pas une autorité.

Thdrt. l. 4. c. 12. p. 675. b.

Bas. ep. 331. p. 301. 302.

Thphn. p. 52. c.

Aprés la persecution de Valens, il assista en l'an 379 "au grand Concile d'Antioche, & * au Concile œcumenique de Constantinople en l'an 381, auquel il fut mis pour centre de la communion Catholique dans la Syrie, avec Diodore de Tarse. C'est la derniere occasion où nous le trouvons dans l'histoire.] 'Le martyrologe Romain le met au nombre des saints Confesseurs le 25 de mars. 'Il eut pour successeur Elpide, qui avoit esté compagnon de S. Melece, & estoit un parfait miroir de ses vertus. C'est luy qui tenoit la place du grand Pelage, lorsque Saint Chrysostome monta sur le siege de Constantinople [en 398,] '& mesme dés l'an 394, auquel il assista à un celebre Concile à Constantinople. [b] Il défendit fort genereusement l'innocence de S. Chrysostome en l'an 404.

V. S. Melece § 13.

* V. S. Gr. de Nazianze § 69-80.

Boll. 25. mars, p. 558. a.

Thdrt. l. 5 c. 27. p. 741. d.

Conc. t. 2. p. 1151. c.

b Pall. v. Chry. p. 79. 195.





ARTICLE CXIX.

De S. Barse Evesque d'Edesse: Generosité de son peuple.

Bas.ep.69.p.108. b|Blond.prim. p.158|Thdrt.n. p.42.2 b.

[L'UN des plus illustres Prelats qui furent bannis pour la foy par la tyrannie de Valens, fut le grand S. Barse.] 'On croit que c'est celui qui est nommé Barse, ou un autre appellé Narse dans le titre de la lettre que les Orientaux écrivirent cette année mesme aux Evesques d'Occident, pour les prier de les secourir contre les Ariens;[de quoy nous ne parlerons pas ici, non plus que de tout ce qui regarde cette lettre & d'autres semblables, qui font une des principales parties de l'histoire de S. Basile.]

Soz.l.6.c.34.p. 691.c.d.

'S. Barse, & S. Euloge dont nous parlerons bien-tost, s'estoient exercez long-temps dans la vie solitaire, autour d'Edesse dans la Mesopotamie; & on les fit Evesques non d'aucune ville, dit Sozomene, mais seulement par honneur dans leurs monasteres, comme pour les recompenser de leur vertu. [Cela est un peu extraordinaire, & ne s'accorde pas avec les regles des Canons: Aussi, si nous ne voulons pas nous en raporter à Sozomene, dont l'autorité est assez peu considerable en toutes choses, nous trouverons que, selon Theodoret dont l'evesché estoit poche de la Mesopotamie,]'ils ont tous deux esté l'un aprés l'autre Evesques d'Edesse[metropole de l'Osrhoene dans la Mesopotamie.] ªSaint Barse est aussi qualifié Evesque d'Edesse dans l'inscription originale d'une lettre que S. Basile luy écrit; ᵇ & dans le corps de la lettre il est parlé des peuples qui estoient sous luy. ᶜ Il nous reste encore des souscriptions de Conciles où S. Euloge prend le titre d'Evesque d'Edesse.

Thdrt.l.4.c.14. 15.p.678. c|681. d|l.5.c.4.p.709. b.c. a Bas.ep.326.p. 321.a. b ep.327.p.322.a c Col.R.t.1.p. 177.

Thdrt.l.4.c.14. p.678.c.

'Les persecutions de Valens rendirent Saint Barse celebre non seulement à Edesse qu'il gouvernoit, & dans les villes d'alentour, mais encore dans la Phenicie, dans l'Egypte, dans la Thebaïde, où en le releguant on faisoit eclater la splendeur de sa pieté, '& generalement partout où il y avoit des serviteurs de J. C. ᵈ Il fut premierement banni en l'isle d'Arade [sur les costes de la Phenicie,]où les miracles qu'il y faisoit par la grace apostolique dont il estoit rempli, le firent visiter par une infinité de personnes.'Saint Basile qui avoit un grand respect pour ce Saint, y fust volontiers venu avec les autres, pour embrasser, dit-il, sa charité veritable, & loüer Dieu qui estoit glorifié par ses souffrances. Mais comme il ne le pouvoit visiter par luy mesme, 'il le fit par deux lettres

Bas.ep.327.p. 321.e. d Thdrt.l.4.c. 14.p.678 e.

Bas.ep.327.p. 321 d.

ep.326.327.p. 321.

qué nous avons encore, & luy envoya quelques presens. 'Il semble par l'une de ces lettres, que S. Barse eust avec luy plusieurs de ses Ecclesiastiques bannis pour la foy aussi-bien que luy; [& nous verrons par la suite comment cela arriva.] ep.327.p.322.a.

'Valens ne put souffrir ce concours de peuples qui venoient honorer celui qu'il persecutoit. C'est pourquoi il le bannit à Oxyrinque ville d'Egypte [dans la province d'Arcadie, celebre pour la pieté de ses habitans.] Mais son lit qui demeura à Arade, y tint lieu de sa personne, & y estoit encore fort honoré du temps de Theodoret, parceque beaucoup de malades recouvroient la santé en s'y couchant. Thdrt.l.4.c.14. p.678.c. d

'Comme la gloire de S. Barse attiroit encore tout le monde à Oxyrinque, Valens fit transferer ce saint vieillard, digne d'habiter dans les cieux, à un chasteau nommé Pheno ou Philo, qui estoit aux extremitez de l'Empire proche des terres des barbares. 'Il estoit assurément en Thebaïde, [a] puisque Theodoret dit un peu auparavant, que Saint Barse avoit aussi esté banni en cette province. [b] Il mourut apparemment en ce lieu, avant la fin de la persecution. c.d|n. p.36.1.a. Boll.30.jan.p. 1032. § 6. a Thdrt.p.678.c b Thdrt. l 4.c. 15.p.681.d.

'Alexandre d'Hieraple le nomme vers l'an 432, avec S. Melece & S. Eusebe [de Samosates, comme les plus illustres d'entre les Evesques & les Confesseurs de ce temps-ci.] Baronius a mis sa feste dans le martyrologe Romain le 30 de janvier, croyant suivre les Grecs, 'qui en font neanmoins le 15 d'octobre, avec un eloge tiré [1] de Theodoret. 'Bollandus doute si ce n'est point ce S. Barse dont ils font une memoire le 28 de fevrier, qu'ils qualifient Evesque de Damas; ce qui pourroit estre une erreur des copistes. Baluz.con.p. 853. Menæa, p.187. feb.p.381| Boll. 30.jan.p.1031. § 3.

[La vertu du pasteur ne pouvoit paroistre davantage que dans celle de ses ouailles, je ne dis pas des grands solitaires qui demeuroient autour d'Edesse, comme S. Ephrem & Saint Julien Sabbas, mais de tout le peuple de la ville. C'est un evenement des plus illustres de toute cette persecution, & qui a esté remarqué par tous les historiens.]

'Valens, [selon sa coutume,] ayant depouillé l'Eglise d'Edesse de son pasteur, avoit mis un loup en sa place; mais tout le peuple aima mieux abandonner la ville & s'assembler à la campagne, 'parcequ'on leur avoit osté les eglises [pour les donner aux Ariens.] [c] Valens les y ayant trouvé assemblez lorsqu'il vint en cette ville, pour voir l'eglise celebre où estoient les reliques de Thdrt.l.4. c.15. p.679.a. Ruf.l.2.c.5.p. 254. c p.254|Soz.l.6. c.18.p.660.b.

1. hors le nom de Valentinien qu'ils ont mis pour celui de Valens.

S. Thomas Apostre, en fut si irrité, qu'il frapa mesme du poing
Soz.p.660.b| sur le visage le Prefet Modeste, [a]parcequ'il ne les avoit pas
Thdrt.p.679.b. chassez de là, comme il le luy avoit commandé, [b]& il luy ordonna
a Ruf.p.254. b Thdrt.p.679.b d'assembler tous les archers de la taille, & les soldats qui se trouvoient là, pour dissiper ce peuple à coups de bastons, de massues, & mesme de traits & d'épées s'il estoit besoin.

b. 'Modeste se resolut de le faire dés le lendemain: [c]Mais comme
c Ruf.p.254| il avoit quelque reste d'humanité, il avertit secrettement les
Soz.p.660.c| Socr.l.4.c.18.p.218 c.d. Catholiques de l'ordre qu'il avoit receu, afin qu'ils ne se trouvassent point à l'assemblée: & dés le grand matin il partit avec beaucoup de bruit, de tumulte, & de menaces, qu'il faisoit faire exprés par ses gents, afin qu'il ne trouvast personne qu'il fust obligé de maltraiter. Cependant il fut bien surpris de voir au contraire que les Orthodoxes couroient en haste & en plus grand nombre qu'à l'ordinaire à l'assemblée, comme s'ils eussent eu peur de ne pas mourir.

Soz.p.660.c. 'Il hesitoit sur ce qu'il avoit à faire, & neanmoins poursuivoit
Ruf.p.254.255| son chemin vers la campagne, 'lorsqu'une pauvre femme tirant
Thdrt.p.679 b| Socr p.228.d| par la main un petit enfant, sortit de chez elle avec tant de pre-
Soz.p.660.d. cipitation, qu'elle ne se donnoit pas seulement le loisir de fermer sa porte, ni de mettre sa coiffe, & mesme fendoit la presse des officiers qui marchoient devant le Prefet, qui traversoit alors la
Thdrt.p.679.c. grande place. 'Il se douta du sujet qui la pressoit si fort; [d]& se
d c d|Ruf|Socr| Soz. l'estant fait amener pour en savoir la verité, il apprit qu'en effet elle se hastoit de s'en aller avec les autres Fideles, parcequ'elle avoit appris qu'on les vouloit faire mourir, & qu'elle y menoit son fils afin qu'il acquist aussi la couronne du martyre. Il luy fut aisé de juger par le courage d'une femme, quel devoit estre celui de tous les autres Catholiques: De sorte qu'il fit aussi-tost rebrousser chemin à ses gents; & estant allé trouver Valens, il luy raconta ce qui luy venoit d'arriver, & luy fit voir qu'il falloit se resoudre à laisser les Catholiques en repos, ou à les egorger tous, sans en tirer d'autre fruit que la honte d'une cruauté sans exemple. Ses
Soz.p.661.b. persuasions flechirent la colere du Prince: '& tous les Fideles d'Edesse eurent la gloire d'avoir merité le titre de Confesseurs.

Bas.ep.255 p. 253.d. 'Il paroist par une lettre de S. Basile, écrite sur la fin de 373, que Valens estoit alors assez prés de Samosates. [Mais c'estoit son ordinaire d'aller passer une partie de la campagne vers l'Euphrate]

ARTICLE CXX.

Histoire de Saint Euloge & de Saint Protogene Prestres d'Edesse, puis Evesques.

[LEs autres historiens finissent ici l'histoire de ce qui arriva aux Fideles d'Edesse: mais Theodoret en raporte la suite, qui est tout à fait belle & pleine d'edification.] 'Valens, dit-il, ayant accordé ce que le Prefet luy avoit demandé pour les Catholiques, luy commanda neanmoins d'en faire venir les principaux, c'est à dire les Prestres & les Diacres, & de les obliger de communiquer avec le loup,(c'estoit l'Evesque Arien qu'il avoit mis à la place de S.Barse,) ou de les chasser hors de la ville, & les releguer bien loin de là.'Le chef de cet illustre Clergé estoit S.Euloge, & Protogene estoit le premier aprés luy. Il s'estoit aussi exercé dans la vie solitaire auprés de Carrhes. Thdrt.l.4.c.15. p.679.d. p.680.d. Soz.l.6.c.33.p. 650.c.

'Le Prefet les ayant donc tous assemblez, il leur parla avec la plus grande douceur qui luy fut possible, pour tascher de leur persuader d'obeïr aux ordres de l'Empereur, & leur representa que c'estoit une temerité à un aussi petit nombre de personnes qu'eux, d'oser s'opposer aux volontez d'un Prince qui commandoit à tant de nations avec un pouvoir absolu. Comme ils gardoient tous un profond silence, le Prefet adressa la parole à Euloge qui estoit le chef des autres, & luy demanda pourquoi il » ne répondoit rien. C'est, dit Euloge, que je ne croyois pas devoir » répondre lorsqu'on ne m'interrogeoit pas. Il y a pourtant long- » temps que je parle, repartit le Prefet, & que je vous exhorte » à prendre une resolution qui vous soit utile. J'ay cru, répondit » Euloge, que vostre discours s'adressoit à toute l'assemblée, & que » je ne devois pas y répondre seul à l'exclusion de tous les autres. » Que si vous voulez savoir de moy mon sentiment particulier, » je ne vous le cacherai point. Alors le Prefet luy dit: Communi- » quez donc avec l'Empereur. Euloge luy répondit par une fine & » delicate raillerie: Est-ce qu'il a joint en sa personne la dignité » episcopale à l'autorité souveraine? Le Prefet fut vivement piqué de cette raillerie, & y répondit par des injures contre ce saint » vieillard. A quoy il ajouta: Je ne vous ay pas dit, grossier & » stupide que vous estes, que l'Empereur possedast aussi l'honneur » du sacerdoce: je vous ay exhorté seulement à communiquer » avec ceux qui sont dans la communion de l'Empereur. Mais Thdrt.p.679-682.

Euloge ayant répondu qu'ils avoient un pasteur, à la conduite duquel ils estoient soumis, le Prefet fit arrester quatre-vingts Ecclesiastiques, & les exila tous en Thrace.

On les receut dans toute leur route avec de grands honneurs: Les habitans des villes & des bourgs par où ils devoient passer, alloient audevant d'eux, & les loüoient hautement comme des défenseurs invincibles de la foy. Mais la jalousie de leurs ennemis ayant fait entendre à l'Empereur que l'exil par lequel il avoit pretendu les deshonorer, leur avoit acquis une grande gloire, ce Prince les fit separer, & les envoya deux à deux, les uns en Thrace, les autres en Arabie, & les autres dans la Thebaïde. Ses ordres furent executez par des gents assez barbares & assez inhumains pour separer les personnes qui estoient unies par les liens les plus étroits de la nature, & emmenerent les freres l'un d'un costé, & l'autre de l'autre.

Euloge & Protogene furent exilez à Antinoüs en Thebaïde. Ils y trouverent un Evesque Catholique, & assisterent avec luy aux assemblées ecclesiastiques. Mais ayant remarqué qu'il n'y avoit qu'un tres petit nombre de Fideles, & en ayant demandé la raison, ils apprirent avec douleur que la plus grande partie des habitans de ce lieu estoient encore engagez dans les erreurs du paganisme. Ils ne se contenterent pas d'en gemir devant Dieu, & d'en concevoir une compassion sterile, mais ils resolurent de travailler serieusement à leur conversion. Euloge s'enferma dans une cellule, où il passoit les jours & les nuits en prieres pour le succés d'une si sainte entreprise. Protogene qui avoit étudié les belles lettres, & qui savoit fort bien écrire en notes, ouvrit une ecole où il montroit aux enfans à écrire aussi en notes, & les instruisoit dans les saintes Ecritures. Il leur dicta les pseaumes de David, & leur fit apprendre les endroits des écrits des Apostres qui leur estoient les plus utiles & les plus convenables. Un de ses ecoliers estant tombé malade, il alla le visiter, le prit par la main, & le guerit par la force de sa priere. Le bruit de ce miracle s'estant repandu, les peres des autres enfans l'emmenoient chez eux, & le prioient de rendre aussi la santé à leurs malades. Mais il leur disoit qu'il ne pouvoit prier Dieu pour leur guerison, qu'ils n'eusent receu auparavant le battesme. Le desir qu'ils avoient de guerir, leur faisoit accepter sans peine cette condition: & ainsi ils recevoient en mesme temps la santé du corps & celle de l'ame.

Quand il avoit disposé quelqu'un qui se portoit bien, à recevoir le battesme, il le menoit à Euloge, frapoit à la porte de sa cellule,

le

le prioit d'ouvrir, & de marquer au seau du Seigneur celui qu'il luy amenoit. Que si Euloge se plaignoit qu'il interrompoit sa priere, il luy répondoit qu'elle estoit moins necessaire que le salut de ces personnes qui renonçoient à l'erreur. Tout le monde l'admiroit de ce qu'ayant le don de faire des miracles, & ayant fait connoistre Dieu à tant de personnes qu'il avoit éclairées des lumieres de la foy, il respectoit neanmoins Euloge comme son superieur, & luy amenoit ceux qu'il avoit gagnez à Dieu. Il n'y avoit personne qui ne loüast une si grande modestie, & qui n'en estimast davantage sa haute vertu.

Lorsque la tempeste fut appaisée, & qu'ils furent rappellez d'exil, tout le peuple les conduisit en pleurant; & l'Evesque qui se voyoit privé de leur secours, les regretta plus que personne. Quand ils furent arrivez en leur pays, Euloge fut chargé de la conduite de l'Eglise d'Edesse, l'illustre Barse son Evesque estant passé à la vie bienheureuse. Protogene fut mis dans un champ inculte, tout rempli d'épines, & où il y avoit beaucoup à travailler. Car c'est ainsi qu'on peut appeller la ville de Carrhes dont il fut fait Evesque, où il y avoit encore un grand nombre de payens.

'On dit que Saint Euloge fut sacré Evesque par Saint Eusebe de Samosates[avant le Concile d'Antioche,]auquel il assista vers le mois d'aoust ou de septembre 379. l.5 c.4. p.709.d. Col.R.t.1.p.177.

V.S.Basile §85|note 59. 'Ce fut luy "qui établit S. Protogene à Carrhes,[a] aprés la mort de Vite, celebre par sa pieté[du temps de S.Basile,][b] & qui assista encore auec S. Euloge[en 381,] au Concile de Constantinople. [c]Le martyrologe Romain met Euloge & Protogene au nombre des Saints, S. Euloge le 5 de may; & S. Protogene le sixieme.[d]S. Abraham dont Theodoret écrit l'histoire, [estoit apparemment le successeur de S. Protogene.] Thdrt.p.709.c. a Soz.l.6. c.33. p.691.a. b Thdrt.l.5.c.8. p.713.b|Conc.t. 2.p.955.e. c Sur.15 nov.p. 345§7. d Tdrt.v.Pat. c.17.p.846-850.

ARTICLE CXXI.

D'Abraham Evesque de Batnes: Etat de la Palestine:

[SAINT Basile nous a conservé la memoire des persecutions que souffrit un autre Abrame ou Abraham Evesque de Batnes,]qui estoit une place forte & tres riche dans l'Osrhoene, assez prés de l'Euphrate. Amm.l.14.p.7. 'Il en parle dans une lettre qu'il luy écrit[vers 373 ou 376,]par Sanctissime, pour s'excuser de ne luy avoir pas écrit plus souvent, sur ce que depuis l'autonne [de l'année precedente] il n'avoit point sçeu où il estoit, les uns disant Basp. ep.315.p. 304.

qu'il estoit à Samosates, les autres dans le pays d'alentour, quelques uns, qu'on l'avoit vu auprés de Batnes mesme, mais qu'enfin il avoit appris qu'il demeuroit à Antioche chez le Comte Saturnin.[Il est bien aisé de juger que ce Prelat se cachoit à cause

ep.69 p.108 b. des persecutions des Ariens.] 'Son nom se trouve entre ceux des Orientaux qui avoient écrit aux Occidentaux avec Saint

Conc.t.1.p 664. 2.c. Melece & S. Basile au commencement de l'an 372. 'Il se trouva encore au Concile de Constantinople en 381. [Pour le Comte Saturnin qui le retira chez luy, 'c'est apparemment le General de ce nom, que Theodose fit Consul en 383, & dont Themistius fait l'eloge. V. Theodose I. § 14.

Nous passons de la Mesopotamie à la Palestine.] l'etat de la quelle

Epi.73 c.37.p. 885.c.d. nous apprenons en partie par S. Epiphane.]'Car ce Saint nous dit qu'un nommé Gemellin, Philippe de Scytople [a] successeur

a c.24.p.872 a. c.37.p 885.d. de Patrophile, 'Athanase aussi Evesque de Scythople [aprés

c.24 p.872.a. Philippe,]& beaucoup d'autres, y publioient ouvertement & sans aucune crainte, les principes d'Arius les plus detestables,

c.38.p.886.a. 'soûtenant hautement que le Fils de Dieu estoit une creature, que le Saint Esprit en estoit une aussi,& n'avoit rien de commun avec la nature divine.

c 37 p.885.d. 'Ils ne se contentoient pas de combatre nostre foy par de discours,mais ils persecutoient par l'épée & par une guerre toute publique,ceux qui avoient le courage de la défendre, & empoisonnoient par leur doctrine un grand nombre de villes & de pays.

Hier.ep.61.p. 161.2. 'S.Jerome parle de "Denys Evesque de Diospolis, qu'il appelle Confesseur.[Saint Cyrille avoit esté établi Evesque de Jerusalem de l'an 350 ou 351.Il avoit esté chassé diverses fois,& enfin s'estoit trouvé en possession de son Eglise, selon les historiens, sous le regne de Julien & au commencement de celui de Valens. Il fut sans doute chassé de son siege par Valens, comme les autres,]. V. S Jerome § 74.

Epi.66.c.20.p. 637.d. 'puisque S.Epiphane marque qu'en l'an 376,l'Eglise de Jerusalem estoit gouvernée par un Hilarion, diffamé par la communion qu'il avoit avec les Ariens.

[Jean qui succeda à Cyrille,lorsqu'il fut mort sous Theodose, estoit apparemment à Jerusalem durant la persecution de Valens.

Hier.ep.61.p. 163.b. & suivoit les Evesques qui dominoient dans cette Eglise,]puisque Saint Jerome luy reproche qu'il avoit esté autrefois engagé dans l'Arianisme,qu'il ne communiquoit point alors avec l'Occident,

p.165.a. ni avec les Confesseurs bannis pour la foy; '& qu'un Prestre nommé Theon,preschant dans l'eglise que le Saint Esprit estoit Dieu, il s'estoit bouché les oreilles, & s'en estoit aussi-tost enfui

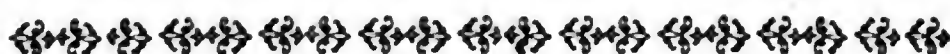
avec quelques autres, comme s'il eust eu peur d'entendre un blaspheme. 'Il estoit encore alors assez jeune, puisque quand il fut fait Evesque[en 386 ou 387,] il n'avoit guere que trente ans. ep.62.p.186.b.

[Ce fut vraisemblablement dans le temps que Saint Cyrille gouvernoit son Eglise, avant cette derniere expulsion,] 'c'est à dire dans les premieres années de Valens, qu'Acace Evesque de Cesarée en Palestine estant mort, 'il établit Philumene en sa place. Mais Eutyque [a] d'Eleutherople, qui suivoit un des partis des Ariens, à cause de S. Cyrille dont il estoit ennemi, quoiqu'il fust orthodoxe dans le cœur, selon S. Epiphane, [cet] 'Eutyque, dis-je, & ceux de sa faction, établirent dans le siege de Cesarée un autre Cyrille appellé le Vieux. [Il se rencontra, ce semble quelque defaut dans Philomene, ou dans son ordination,] puisque S. Cyrille porta encore sur le mesme throne Gelase fils de sa sœur. Bar.366.§32. Epi.73.c.37.p.885.c. a c.23.p.870.d 871.b. c.37.p.885.c.

Aucun de ces trois Prelats ne pouvant exercer sa dignité, à cause qu'ils se combatoient & se ruinoient l'un l'autre, [à quoy il faut ce semble ajouter la persecution des Ariens, qui s'opposoient à Gelase;] 'Euzoïus fut établi sur ce siege[par les Ariens,] dont il suivoit le parti & la croyance; & il en jouissoit encore lorsque S. Epiphane écrivoit son livre contre les heretiques, [en 376 ou 377.] Il avoit étudié dans la mesme ville de Cesarée avec Saint Gregoire de Nazianze, sous un orateur nommé Thespese; & il composa depuis divers ouvrages. 'Il travailla avec beaucoup de soin à rétablir la bibliotheque de Cesarée', qui estoit principalement composée des ouvrages d'Origene, recueillis & donnez à l'Eglise de Cesarée par S. Pamphile; [& dissipez peut-estre dans la division des trois contendans.] 'Euzoïus en retrouva un grand nombre, & en dressa une table. 'Il fut enfin chassé de l'Eglise sous Theodose; [b] & Gelase remis en sa place. c. b.c. Hier v.ill. c.113. p.300.d. d|ep.141.p.113.b. ep.141.p.113.b. v.ill. c.113.p. 300.d. b c.130.p.303.a.

[Quoique la Cappadoce ait joui d'une assez grande tranquillité au milieu de la persecution de Valens, à cause du soin que Dieu avoit pris visiblement de S. Basile, neanmoins S. Gregoire son frere, qu'il avoit fait Evesque de Nysse dans la mesme province,] 'fut prés de huit ans sans avoir pu voir S.te Macrine sa sœur, à cause des diverses persecutions des heretiques, qui ne souffroient point qu'il demeurast nullepart en son pays. Ces huit ans se terminent à la fin de 379: [& ainsi ils commencent au moins en cette année. Nous verrons sa persecution augmenter en l'an 371.] Nyss.v.Macr.t.2.p.188.a.





ARTICLE CXXII.

Pierre est fait Archevesque d'Alexandrie, & chassé par les Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 373.

Soz.l.6.c.12.p.654.b.|Socr.l.4.c.20.p.230.a.

[NOSTRE suite nous conduit d'elle mesme à ce qui se passa en Egypte, où les cruautez des Ariens nous fourniront une tres ample matiere.] 'Cette province estoit demeurée dans le calme & dans la tranquillité au milieu du trouble de toutes les autres de l'Orient, depuis que l'ardeur du peuple d'Alexandrie pour Saint Athanase, avoit contraint Valens de le laisser finir en paix les dernieres années de sa vie. ["Mais Dieu l'osta du monde en cette année 373, selon l'opinion qui paroist la mieux appuyée; & il y a aussi beaucoup d'apparence que ce fut dés le deuxieme de may, auquel on celebre sa feste.]

V.S Athanase notes 104, 105.

Ruf.l.2.c.3.p.253|Thdrt.l.4.c.17 p.684c|Soz.l.6.c.19.p.651.c.
a Thdrt.p.684.c.
b Socr.p.230.b.
c Ruf.p.253.
d Thdrt.p 684.c.d.
e Naz.or.23.p.418.a.
f or.24.p.425.
g Cod.Th.6 t.1.l.2.p.4.

'Avant qu'il mourust, comme on luy parla de son successeur, il choisit Pierre, qui[a] estoit un homme excellent, [b]admirable pour sa pieté & son eloquence, [c]le compagnon de ses tribulations, [d]qui avoit eu part à ses sueurs, qui ne l'avoit jamais abandonné ni à Alexandrie, ni dans ses voyages, qui avoit couru avec luy toutes sortes de perils, [e] & que sa sagesse ne rendoit pas moins venerable que son age & ses cheveux blancs. [f]S. Gregoire de Nazianze fait un bel eloge de luy & de S. Athanase ensemble: & Theodose luy rendit un témoignage bien illustre,] [g] lorsqu'il ordonna par sa loy du 28 fevrier 380, que l'on ne tiendroit pour Catholiques que ceux qui suivroient la foy preschée par le Pape Damase, & par Pierre d'Alexandrie homme d'une sainteté apostolique.

Thdrt l.4.c.17.p.684.c.
l.18.p.684.d.
Naz.or.23.p.418.a.

'Le suffrage que Saint Athanase luy avoit donné le premier, fut suivi par celui de tous les Ecclesiastiques, de tous les officiers, & de toutes les personnes de marque; & tout le peuple en témoigna sa joie par des acclamations publiques. 'Les Evesques voisins s'assemblerent aussi en diligence, [depeur d'estre troublez par les cabales das Ariens;] & les saints anacoretes quitterent leur solitude, pour porter Pierre sur le throne d'Athanase. 'Ainsi il fut ordonné selon l'ordre & les regles du S. Esprit.

Bas.ep.320.p.312.313.

[Il écrivit sans doute aussi-tost aprés son election aux principaux Evesques de l'Eglise, comme c'estoit la coutume, & entre autres à S. Basile; & il semble que ce soit pour ce sujet que ce Saint luy ait écrit la lettre 320,] 'dans laquelle aprés s'estre rejoui de ce que l'unité de la foy & le don du S. Esprit l'avoient uni avec luy, au

defaut de ce que la vuë & la conversation a accoutumé de faire, il dit que Pierre ayant esté elevé par le grand Athanase, & nourri si long temps auprés de luy, ne manquera point de suivre son esprit, & de marcher sur les traces de sa pieté; qu'il succedera à la disposition que ce Saint avoit pour luy Basile; qu'il luy fera part à l'ordinaire de ce qui luy arrivera; & qu'il aura pour tous les freres, les mesmes entrailles & la mesme sollicitude qu'avoit eues les bienheureux Athanase pour tous ceux qui aimoient veritablement le Seigneur.'Le Pape Damase fit la mesme chose, & envoya à Pierre un Diacre avec des lettres de communion & de consolation, [ayant peut-estre déja appris les cruautez que les Ariens exerçoient contre son Eglise.] Thdrt.l.4.c.19. p.693.a.

'Car dés qu'il fut placé sur le throne episcopal, le Gouverneur de la province 'nommé Pallade, qui faisoit une profession ouverte d'idolatrie, & qui cherchoit depuis long-temps l'occasion de faire la guerre à J. C,'fut ravi de trouver enfin le moyen de satisfaire sa passion pour ses idoles, sous pretexte de satisfaire celle du Prince contre les ennemis de sa doctrine. 'Il assembla donc un grand nombre de payens & de Juifs, 'avec lesquels il vint à l'eglise de S. Theonas, comme s'il fust venu attaquer une armée ennemie: '& l'ayant environnée de toutes parts, il commanda à Pierre d'en sortir, s'il n'en vouloit estre chassé de force. 'Il entra [ensuite] dans l'eglise avec ses troupes, qui y commirent les excés du monde les plus horribles.' Et il n'est pas étonnant que Pierre dise que quand il les a voulu mettre par écrit, il ne l'a pu faire qu'en se forçant, & aprés avoir repandu beaucoup de larmes. 'Le martyrologe Romain met le 13 de may au nombre des Martyrs, ceux qui furent tuez en cette rencontre. c.13.p.684.685. c.19.p.687.a. c.18.p.685.a. a. c.19.p.687.b. c.18.p 685.a. c.19.p.687.b-688.d. p.687.b. Boll 13.may, p. 206.b.

[Pierre n'est pas l'unique témoin d'une histoire si tragique.] 'S. Gregoire de Nazianze décrit la mesme chose d'une maniere tres pathetique, & en raporte des circonstances omises par Pierre; [parcequ'elles ne sont peut-estre arrivées que depuis sa lettre. Car Saint Gregoire ne distingue pas les temps, & joint ce qui preceda l'arrivée de Luce avec ce qui la suivit.] 'Rufin, Socrate, & Sozomene, l'ont imité en cela, parlant en general des cruautez exercées à Alexandrie contre les Catholiques: [a] & Socrate reproche à Sabin historien des Macedoniens, de n'en avoir point parlé, pour cacher le crime & la honte des Ariens ses amis. Naz.or.23 p. 417.418.c; or.25. p 432.434. Ruf l.2. c.23.p. 253.Socr. l.4 c. 21.p.230.c.d| Soz.l.6 c.19 p. 661.c.d. a Socr.l.4.c 22. p.231.b.

'Les profanations sacrileges qui se commettoient dans l'eglise, contraignirent Pierre de la quitter [b] secrettement. Theodoret Thdrt.l.4. c 19. p.688.d. b c.18 p.685.b.

paroist avoir cru qu'il monta aussi-tost sur mer, & se retira à Rome.
Combef.act.p.88. ['Mais il y a apparence qu'avant que de le faire,] 'il demeura Note 91.
quelque temps caché en divers endroits [à Alexandrie ou aux
environs, pour tascher de gouverner toujours son peuple, quoique
secrettement: [& ce fut assez probablement en ce temps là,
qu'imitant ce que Saint Athanase avoit fait 32 ans auparavant, il
écrivit la lettre dont nous tirons principalement ce que nous
Socr.l.4.c.22.p.231.b. raportons des souffrances de l'Eglise d'Alexandrie.] 'Elle fut
a Thdrt.l.4.c.19.p.687-694. envoyée à toutes les Eglises.[a] Theodoret nous en a conservé une
grande partie,[b] ayant omis le commencement & la fin à cause de
b c.18.p.686.d. sa longueur.



ARTICLE CXXIII.

Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour estre Evesque: Luce y excite une persecution horrible contre les Catholiques.

Socr.l.4 c.21.p.230.c. 'CEPENDANT les Ariens, qui avoient relevé leurs esperances
par la mort de S. Athanase, ayant promtement donné
avis de cette mort à Valens, qui estoit alors à Antioche; Euzoïus
Evesque des Ariens de la mesme ville, crut que sans perdre temps
il devoit aller luy mesme à Alexandrie, & en mettre les eglises
Thdrt. l.4 c.19. p.688. entre les mains de Luce, 'qui avoit acheté cet episcopat à prix
d'argent, comme si c'eust esté une charge seculiere, au lieu d'y
estre elevé par une assemblée d'Evesques orthodoxes, par le
suffrage des Ecclesiastiques Catholiques, & par la demande des
peuples fideles, selon l'ordre & les Canons de l'Eglise.

Ath.coll.3.p.26.b. 'Ce Luce estoit apparemment aussi malfait de corps, que
c Soz l.6.c.5.p.643 a. corrompu dans l'ame.[c] Il estoit d'Alexandrie, & y avoit esté fait
d l.4.c.7.p.603.b| Socr.l.3.c.4.p.173.c. Prestre par George,[d] à la place duquel les Ariens l'avoient aussitost
substitué pour estre leur chef, [e] sans neanmoins le consacrer
e Ath. coll 1.3. p.27.c|29.b. Evesque.[f] Ils tascherent de faire confirmer leur choix par Jovien,
f p.27-29. qui se moqua de luy & d'eux.[g] Il fut depuis sacré ou à Antioche, V.S.Athanase § 103, 104.
g Epi.68.c.10. p.726.c. ou en quelque autre lieu hors d'Egypte:[h] mais, il fut condanné &
rejetté plus d'une fois par tous les Prelats orthodoxe de l'Eglise.
h Thdrt.p.689.e [i] Il demanda souvent à Valens d'estre mis en possession du siege
i Epi.p.726 c.d. d'Alexandrie, mais la crainte d'emouvoir du trouble dans cette
ville, l'empescha de rien obtenir tant que S. Athanase vécut.

Thdrt p.698.a. 'Ce Saint estant donc mort,[k] Euzoïus l'y amena,[l] avec l'agré-
k Socr. l.4.c.21. p.230 c.d. ment de Valens, & des ordres de luy au Gouverneur Pallade.
l Thdrt.p.689. a.b. 'Ils avoient avec eux, pour executer leurs desseins, un grand

373. nombre de soldats, commandez [a]par le surintendant des finances, *largitionum Comes.*
nommé le Comte Magnus, qui ayant brulé l'eglise de Beryte sous Julien, avoit pensé en perdre la teste sous Jovien. 'Voilà ceux qui faisoient escorte à Luce dans son entrée, au lieu des Evesques, des Prestres, des Diacres, qui devoient faire cet office, au lieu de l'affluence du peuple, au lieu des moines qui le devoient preceder en chantant des hymnes tirées des saintes Ecritures. 'Les payens honorerent encore sa pompe, en le benissant en sa presence de la part de Serapis, & en le loüant de ne point reconnoistre le Fils de Dieu; de quoy il sembloit avoir plutost de la joie que de l'horreur. a. c.d.

'Il arriva peu de jours[a]aprés le carnage & les violences faites dans l'eglise de S. Theonas: & les inhumanitez qu'il y ajouta, ne verifierent que trop qu'il avoit, comme dit Pierre, les actions & la rage, aussi-bien que le nom d'un loup selon la langue greque, '& qu'il meritoit les titres que Saint Gregoire de Nazianze luy donne, de nouvelle plaie, & de nouveau fleau de l'Egypte, de pasteur des loups, de voleur qui monte pardessus les murs de la bergerie, de perturbateur & de destructeur de la raison, de beste furieuse, de nouvel Arius, de ruisseau plus abondant en impieté que sa propre source. c.18.p.685.b. a c.19. p.688 d. Naz.or.23.p. 417.b.

[L'Eglise d'Egypte qui avoit seule joui de la paix, lorsqu'on persecutoit toutes les autres,] 'eprouva alors plus qu'aucune autre, toutes les rigueurs de la persecution, & se vit tous les jours accablée par des afflictions nouvelles. 'L'inthronization de Luce ne put se faire qu'aprés avoir chassé tous les Ecclesiastiques. [b]Il n'epargna ni l'eglise, ni la ville, ni les laïques, ni le Clergé, ni les Evesques. 'Car dés qu'il fut arrivé, il tascha de se saisir des eglises; mais le peuple s'y estant opposé, on en fit un crime aux Ecclesiastiques & aux vierges, comme s'ils eussent excité une sedition. Les Ariens exerçant donc leur brigandage par toute la ville, comme auroient pu faire les ennemis de l'Empire, obligerent les Catholiques à se sauver par la fuite, en arresterent quelques uns qui fuyoient, qu'ils chargerent de chaines & menerent en prison, d'où on ne les tira que pour leur faire endurer d'horribles tourmens: Car on en dechira les uns avec les ongles de fer & des lanieres de cuir; on en brula d'autres avec des torches allumées; de telle sorte que c'estoit comme un miracle lorsqu'ils respiroient encore aprés de si rigoureux supplices. Et il n'y avoit personne qui n'eust mieux aimé mourir, ou au moins estre envoyé en exil, plutost que de se voir exposé à ces tortures. Soz l.6. c.19.p. 661.d. Socr.l.4 c.21 p. 230.d. b Epi.68. c.10. p.626.d. Soz.p.661.d.

Bas. ep.71.p. 115.c. 'On ne considera ni l'âge [des enfans,] ni la foiblesse des vieillars, ni la charité[& la compassion]des peuples[envers ceux qu'on traitoit si inhumainement.] On fouetta, on dechira, on bannit les personnes, on pilla les biens & l'argent sans aucun respect pour les hommes, ni aucune crainte de Dieu. Epi.68.c.10 p. 726.d. 'On bannit des Evesques, des Prestres, & des Diacres, on fit trancher la teste à d'autres au milieu d'Alexandrie, on en exposa quelques uns à la fureur des bestes, on massacra des vierges, & on osta la vie en diverses manieres à beaucoup d'autres.

d. 'C'est par ces voies que l'Arianisme se rendoit puissant & redoutable. Soz.p 661.a. 'C'est par ces cruautez qu'il se rendit maistre des eglises d'Alexandrie: & il fit voir en mesme temps le petit nombre de ses sectateurs. Thdrt.l.4.c.18. p.685.b. 'Car le peuple, nourri dans la doctrine de Saint Athanase, voyant qu'on luy presentoit une viande toute contraire, abandonna les assemblées ecclesiastiques. Mais Luce, soûtenu par les adorateurs des idoles qui luy servoient de gardes, faisoit dechirer les uns à coups de fouets, mettoit les autres en fuite, pilloit mesme les maisons comme un bandit.

b. 'C'est ce que l'on peut voir parfaitement bien écrit dans la lettre de Pierre. c.19.p.689.d. 'Il nous y represente d'abord la confession glorieuse de 19 Prestres ou Diacres que le Comte Magnus fit prendre en mesme temps qu'il entra dans Alexandrie avec Luce; p.690.a.b. 'la harangue tres digne de luy, qu'il leur fit pour les obliger d'embrasser les dogmes d'Arius, preschez, disoit-il, par Luce; c d|691.a.b. 'la genereuse réponse que luy firent ces athletes de la verité; a p.691.b.c. [a] la patience avec laquelle ils endurerent durant plusieurs jours la prison, les fouets, & les gesnes; c.d|692.a.c. 'la cruauté avec laquelle il les condanna par un second jugement, où il parut l'épée nuë à la main, à estre releguez à Heliople en Phenicie, où les habitans ne pouvoient seulement souffrir le nom de J C: & cela à la priere des Juifs & des payens dont on avoit acheté les cris; p.692.a.c. 'la precipitation avec laquelle il fit executer cet arrest barbare, sans donner aux Confesseurs le loisir de prendre ni rafraischissement, ni provision pour leur voyage, ni mesme d'attendre que la mer qui estoit alors agitée, devinst calme; enfin, les larmes, les gemissemens, les protestations de tout le peuple indigné d'une cruauté si barbare.

p.692.693. 'Mais ces larmes mesmes parurent criminelles aux persecuteurs. Le Prefet Pallade fit défense de pleurer: & ayant fait prendre & emprisonner pour ce sujet 23 personnes, dont la pluspart estoient des saints habitans des deserts, il les fit fouetter, dechirer, appliquer à la question, & puis les envoya travailler partie à Pheno, partie

partie à Proconnese, 'dont le premier est une mine de cuivre dans la Palestine; '& l'autre une isle dans la Propontide sur la coste de l'Hellespont & de la Bithynie, où il y avoit des carrieres de marbre. 'Ils furent bien-tost suivis par le Diacre qui avoit apporté à Pierre les lettres du Pape; Car il fut aussi envoyé par mer à Pheno, aprés avoir souffert des cruautez tout à fait étranges. 'Les enfans mesmes ne furent pas exemts des supplices; & quelques uns d'eux estant morts par la violence de la question, on laissa leurs corps exposez aux bestes, quoy que pussent faire leurs parens & toute la ville pour avoir la liberté de les enterrer. 'On trancha mesme la teste à ceux qui voulurent prendre part à la douleur des Peres de ces enfans. 'Enfin toute la ville estoit en larmes; & l'on pouvoit dire comme autrefois, qu'il n'y avoit point de maisons où il n'y eust un mort.

p.693.b. Euf. de Pal. c.7. p 328.c. Thdrt. p.693.a. b. b. c. d.

'Il y eut quelques Ecclesiastiques Catholiques, & quelques moines tres pieux, qui eurent assez de generosité pour vouloir porter leurs plaintes à l'Empereur, & protester contre les violences que les heretiques exerçoient : mais les Ariens previnrent contre eux l'Empereur, & les firent envoyer d'Antioche où ils estoient, à Neocesarée dans le Pont. [Il paroist que c'estoient des Ecclesiastiques d'Alexandrie qui estoient allez à Antioche demander justice des violences faites dans leur ville.] 'Piammon dans Cassien, dit qu'il avoit esté envoyé sous Luce, porter les aumosnes des Fideles aux Confesseurs d'Egypte & de Thebaïde, releguez aux mines du Pont & de l'Armenie.

p.694.c. Cass. coll.18.c. 7 p.687.



ARTICLE CXXIV.

Pierre se retire à Rome : Divers Evesques d'Egypte sont bannis en Palestine.

[PIERRE ne se fust pas sans doute exemté de la mort qu'on faisoit souffrir à tant d'autres à cause de luy, s'il ne s'en fust garanti par la fuite.] Socrate & Sozomene écrivent qu'il fut pris d'abord par les Ariens, & retenu quelque temps prisonnier, mais qu'il trouva moyen de s'echaper & de s'en aller à Rome. [La lettre qu'il écrivit ne dit rien de formellement contraire à cela. Mais c'est beaucoup de ce qu'elle n'en parle point. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle en parlast dans ce que Theodoret en a omis, puisqu'il n'eust pas sans doute oublié une particularité si considerable, ou qu'au moins il l'eust marquée dans l'abregé

Socr. l.4 c.21.22 p.230.d| 231.b| Soz. l.7. c.19. p. 661.a.

qu'il fait de cette lettre : & si l'on dit, contre l'autorité formelle de Socrate, que la lettre peut avoir esté écrite auparavant, il est neanmoins difficile de répondre à Rufin, qui en ce temps-ci mesme estoit en Egypte, & ne dit rien dutout de cet emprisonnement. De sorte que cet evenement doit au moins passer pour tres douteux.

Combf. act. p. 88 Mais ce qui est constant,] 'c'est que Pierre aprés avoir passé quelque temps à fuir tantost d'un costé, tantost d'un autre, Naz. or. 23. p. 418. d. & alii. a d. 'se retira enfin à Rome : [a] où en representant, au lieu des corps morts, une robe toute sanglante, une accusation si eloquente sans parole contre l'injustice des persecuteurs, fit verser des larmes à tout le monde, & fit pleurer à l'Occident les maux que l'Orient p. 419. a. avoit soufferts. 'Il trouva dans l'Eglise Romaine le secours qu'il en avoit attendu, [c'est à dire une retraite assurée tant que dura la violence de ses ennemis, la compassion aux maux de son Eglise, la reconnoissance de sa dignité, l'anatheme de celui qui occupoit sa place, & tous les autres offices que le malheur du temps permettoit qu'on luy rendist.]

Bas. ep. 321. p. 314. b c. b p. 313. c. [Il semble que S. Basile y ait conservé avec luy un commerce ordinaire par lettres, [b] jusque là qu'ayant manqué de l'informer de quelque indignité qu'on luy avoit faite, Pierre se plaignit avec l'amitié d'un frere, de ce qu'il ne luy mandoit pas egalement toutes les choses grandes & petites qui luy arrivoient.]

Socr. l. 4. c. 21. p. 230. d | Soz. l. 6. c. 19. p. 662. a. 'Peu de temps aprés l'arrivée de Luce, il vint un edit de l'Empereur, pour chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui suivoient la Consubstantialité, avec ordre au Gouverneur d'Egypte de poursuivre avec ses soldats tous ceux que Luce luy Soz. p. 662. b. marqueroit : 'Ensuite de quoy Euzoïus content d'avoir fait réussir ses desseins comme il pretendoit, s'en retourna à Antioche.

Thdrt. l. 4. c. 19. p. 693. d. [Ce fut peut-estre pour se prevaloir de cet edit,] 'que les Ariens ne pouvant encore se satisfaire par les cruautez qu'ils avoient exercées dans Alexandrie, les étendirent jusques sur les Evesques p. 694. a. de la province, 'sous l'autorité du Comte Magnus. Ils en condannerent quelques uns à servir dans le Conseil, & firent aux autres a b. tous les mauvais traitemens qu'ils purent. 'Ils en bannirent onze à Diocesarée, qui estoit une ville habitée par les Juifs, [& ainsi Socr. l. 2. c. 33. p. 128. b | Soz. l. 4. c. 7. p. 545. b | Hier. chr. vraisemblablement en Palestine,] 'où il y avoit une Diocesarée ruinée vers 352 par Gallus, à cause de la revolte des Juifs qui y habitoient. [c] Et en effet, S. Basile parlant des mesmes Confesseurs, c Bas. ep. 293. p. 283. a. dit qu'ils estoient releguez au milieu de la Palestine.

d Epi. 72. c. 11. p. 842. d. [d] Les noms de ces Saints estoient Euloge, Adelphe, Alexandre, Ammone, Arpocration, Isaac, Isidore, Annubien, Pitime,

Euphrate, & Aaron. 'Pierre leur Archevesque, dit qu'ils avoient sucçé la pieté avec le lait; qu'ils avoient toujours vécu dans la solitude depuis leur enfance jusques à un âge fort avancé; qu'ils avoient surmonté les voluptez par les exercices [laborieux de la penitence;] qu'ils avoient souvent vaincu les demons; qu'ils preschoient la foy Catholique avec une generosité invincible, & refutoient par la force de leurs discours l'impieté de l'heresie Arienne. 'Saint Basile écrivant à trois d'entre eux, Euloge, Alexandre, & Arpocration, [& apparemment à tous les autres,] benit la Providence, qui faisant réussir tous les evenemens les plus tristes à l'avantage de son Eglise, les avoit amenez d'Egypte au milieu de la Palestine, pour contribuer au salut de plusieurs ames, en s'opposant à Apollinaire, comme nous verrons qu'ils firent. Thdrt.l.4.c.19. p.694.a.b. Bas.ep.293.p. 283.

'Pallade parle de ces saints Confesseurs releguez à Diocesarée en Palestine, qu'il fait monter au nombre de douze, [parcequ'on y en avoit ajouté quelqu'un.] Il joint aux Evesques un Pambon & un Paphnuce, [qui pouvoient estre d'autres Confesseurs non Evesques.] Car il nous apprend qu'outre les Prelats, on avoit encore relegué en ce lieu 126 Prestres, ou autres Ecclesiastiques & anacoretes: '& nous avons encore quelques endroits d'une lettre que Pierre d'Alexandrie écrivit aux Evesques, aux Prestres, & aux Diacres, releguez à Diocesarée sous Valens. 'S. Pambon Prestre de Nitrie, "fut banni en 376. Lauf. c.117.p. 1032.2. Fac.l.11.c.2.p. 469. Ruf.l.2.c.4.p. V. son titre.

'Le Gouverneur de la Palestine empeschoit qu'on ne leur rendist aucun office de charité. De sorte que S.te Melanie qui s'estimoit heureuse de les assister de ses biens, estoit obligée de prendre un habit de valet, pour les aller visiter & servir durant la nuit. Le Gouverneur qui ne la connoissoit pas, la fit arrester: mais quand il eut appris d'elle mesme quelle estoit sa naissance & sa qualité, il luy fit de grandes excuses, & luy laissa la liberté toute entiere de visiter les saints Confesseurs. Lauf. p.1032 b. c.



ARTICLE CXXV.

De S. Isidore d'Hermopole, & du bienheureux Dorothée Martyr à Alexandrie:

[POUR ce qu'on peut trouver de chacun de ces Confesseurs en particulier,] 'Adelphe Evesque d'Onuphis "[dans la premiere Egypte,] "Ammone de Pacnemune '& d'un canton Ath.de Ant.p. 580 b.c. τῆς λύχνων. V.S.Antoine § 17.

appellé Elearquie, & Paphnuce de Saïs [dans la premiere Egypte,] sont nommez entre ceux qui avoient déja esté bannis ou chassez sous Constance, & avoient assisté au Concile d'Alexandrie en 362. 'Euloge est aussi entre ceux qui furent contraints de s'enfuir sous le regne de Constance. 'Nous avons encore une lettre de S. Athanase à Adelphe Evesque & Confesseur.

ad sol. p.859.a. ad Adel.t.1.p. 155.

'Pallade dit que le bienheureux Isidore Confesseur, estoit Evesque d'Hermopole, [non de la grande,] [a] qui estoit en Thebaïde, [b] où l'on croit que J.C. s'est retiré avec la Vierge & Saint Joseph; [c] mais de la petite [prés d'Alexandrie,] ayant succedé à Draconce & precedé Dioscore. ["La montagne de Nitrie, si celebre par les solitaires qui l'habitoient, estoit de son diocese; d'où vient que] 'Melanie le vit à Nitrie lorsqu'elle y vint [vers 367;] & il paroist qu'il estoit Evesque dés ce temps là. [d] S.te Paule y trouva encore depuis, [vers l'an 387,] le saint & venerable Evesque Isidore Confesseur. [Il n'est mort qu'aprés l'an 391,] 'auquel Dioscore son successeur n'estoit encore que Prestre de Nitrie. [e] Le martyrologe Romain en met la feste le deuxieme de janvier.

Lauf.c.117.p. 1031.c. a Boll.2.jan p 1085. b Lauf.c.52.p. 977. c Boll. 14.may, g.p.71.b. Lauf.c.117.p. 1031.c.d. d Hier.ep.27.p. 175.a. Boll.14 may,p. 71.b|Lauf c.13. p.915.c. e Boll.2.jan.p. 84.

V.S.Amon. de Nitrie § 1,2,4,5.

[Il est remarquable que] [f] Pallade parlant en mesme temps de luy & de divers autres qui furent bannis sous Valens, 'ne donne neanmoins qu'à luy seul le titre de Confesseur. [Cela peut porter à croire qu'il l'avoit acquis d'une maniere particuliere, & peut-estre dés devant la venuë de Melanie; (car c'est de quoy Pallade parle en cet endroit:) & ainsi c'estoit ou sous les payens, n'estant pas difficile qu'il fust assez âgé pour cela, ou au moins du temps de Constance. Mais s'il avoit esté Confesseur dés ce temps là, il le fut une seconde fois sous Valens.] 'Car Pallade mettant un Isidore à la teste de ceux que ce Prince relegua à Diocesarée en Palestine, parmi lesquels il y avoit douze Evesques, [il faut sans doute l'entendre du seul Isidore dont il venoit de parler, qui est l'Evesque d'Hermopole, d'autant plus] 'qu'il est certain qu'il y avoit un Isidore Evesque d'Egypte banni à Diocesarée.

f Lauf. p.1032. a.p.1031.c. p.1032.a. Fac.l.4.c.2.p. 158|Epi.72.c.11. p.842.d.

'Pallade donne à Ammone "un surnom qui paroist marquer qu'il n'avoit qu'une oreille. [Je ne sçai s'il l'entend d'Ammone "l'un des grands freres celebres dans l'histoire de Saint Jean Chrysostome, qui se coupa l'oreille quelques années aprés ceci, depeur d'estre fait Evesque, ou si celui qui estoit Evesque sous Valens avoit fait la mesme chose, mais inutilement.]

Lauf. p.1032.a. παρώτιον. V. S.Chrysostom § 67| Theophile d'Alex.§ 17.

'Il parle autre-part d'un Evesque d'Antinople qui estoit banni, ou plutost d'un autre Evesque relegué à Antinople, ["& apparemment de luy mesme banni pour l'affaire de S. Chrysostome.

c.139.p.1041.d. V. son titre § 5.

373. [Je ne say si c'est aux onze Evesques bannis à Diocesarée, qu'il faut raporter]'ce que dit Socrate de ceux qui estoient releguez sous Valens sur une montagne ; ou, comme il dit, à la montagne. 'Sozomene dit que generalement on avoit commandé de bannir tous les Prelats ennemis de l'Arianisme. a Ammone solitaire à Canope prés d'Alexandrie, ne pouvant plus voir tant de maux qu'on faisoit tous les jours souffrir aux Catholiques, & Pierre reduit à s'enfuir & à se cacher s'en alla visiter les saints lieux de Jerusalem, & puis la sainte montagne de Sinaï, où il fut témoin du massacre de divers solitaires par les Sarrazins : ["ce qui arriva apparemment le 28 decembre de cette année mesme.] Socr.l.4.c.36.p.254.a. Soz.l.6.c.31.p.658.a. a Combf.act.p.88.89. V. les Saints Paul, Isaïe, &c. note 2.

'S. Jerome parle d'un Evesque[d'Egypte] nommé Paul, qui pour avoir confessé J. C. avoit esté dechiré à coups de fouets, avoit eprouvé l'horreur de la prison, les peines de l'exil, les travaux des mines.'Il ne laissa pas depuis d'estre deposé & chassé d'Egypte par Theophile, comme nous esperons le dire autrepart. Hier.in Ruf.l.3.c.5 p.238.c. p.237.b.

[Cette persecution qui avoit commencé en 373, sous le Prefet Pallade, continua encore sous Tatien,] qu'on trouve avoir esté Prefet d'Egypte pour la seconde fois[à la fin de] l'an 373, & les années suivantes jusqu'en 377.'On marque que sous luy, & aprés la mort de S. Athanase, Valens bannit des Evesques, des Prestres, des Diacres, des moines, qu'il mit à la question beaucoup de Chrétiens, & qu'il en fit mesme bruler quelques uns. 'Un ancien auteur met aussi sous Tatien, & ce semble en 375, le martyre du bienheureux Dorothée, que les Ariens firent exposer aux bestes à Alexandrie dans l'amphitheatre le neuvieme d'octobre, 'auquel les Grecs font d'un S. Dorothée Evesque de Tyr dés le temps de Diocletien, & martyrizé sous Julien;[ce qui est insoûtenable,] Theophane parle de celui d'Alexandrie. [Hors cela, nous ne voyons pas qu'il soit connu.]'Eutyque marque dans le temps de Valens un Theodore à Alexandrie ; mais il décrit son martyre d'une autre maniere : '& les Grecs font le 12 de septembre d'un S. Theodore Evesque, martyrizé "dans la mesme ville, qui, selon ce qu'ils en disent, a souffert du temps des payens. Idat.app.p.84. Suid.ου. p 347.d.e. Idat.app. p.84| Thphn p.56 c.d Canis.t.2| Ugh.t.6.p.1098. Euty.p.491. Ugh.t.6.p 1068| Menæa, p.173. &c.

ARTICLE CXXVI.

Histoire de S. Melan : S. Basile écrit à l'Eglise d'Alexandrie.

[ENTRE les Evesques d'Egypte qui signalerent leur constance dans la persecution de Valens, l'histoire fait une honorable mention de Melan Evesque de Rhinocorure ou Rhinocolure, Boll.16. jan p.15.

ville assez celebre, dont nous ne disons rien ici en particulier, parceque Bollandus l'a fait avec assez d'étenduë & d'exactitude.
p.15.§ 2. 'Les uns le mettent dans la Palestine, les autres dans l'Egypte;
Geo.sac. parcequ'elle est sur les confins de l'une & de l'autre.'Neanmoins
Soz.l.6.c.31.32. on voit qu'elle répondoit au patriarcat d'Alexandrie: '& Sozo-
p.688.689. mene parle de Melan en traitant des grands hommes de l'Egypte, & commence aprés luy à marquer ceux de la Palestine. Ammien la conte aussi dans l'Egypte.

c.31.p 687.d. 'Cette ville eclatoit alors par la pieté de plusieurs Saints, qui
p.688.a. en estoient originaires.'On y remarque entre autres, S. Melan, qui s'estant sanctifié dés sa jeunesse par les exercices de la vie solitaire, y gouvernoit l'Eglise sous Valens en qualité d'Evesque;
c. 'Solon son frere, qui de marchand s'estant fait moine, profita
a.c.d. extremement sous sa conduite,'& luy succeda dans l'episcopat;& Denys qui gouvernoit aussi un monastere en cette ville du costé du nord. Cette Eglise fut assez heureuse pour estre ainsi gouvernée par des Saints jusque sous Theodose le jeune; & les reglemens qu'ils avoient établis, y produisoient sans cesse des hommes excellens en pieté. Les Ecclesiastiques y logeoient, y mangeoient,
Isi.P.l.5.ep.358. & faisoient toutes choses en commun.'S. Isidore de Peluse loüe
p.666.e. beaucoup un Hermogene Evesque; [a]& l'on croit que c'est Her-
a Boll.4.feb.p. 781.e. mogene de Rhinocorure, qui assista au Concile d'Ephese en 431.
Soz.l.6.c.31.p. 688. 'Pour retourner à Saint Melan, on dit que comme on avoit ordonné de chasser tous les Prelats ennemis de l'Arianisme, ceux qui vinrent pour executer cet ordre contre luy, le trouverent qui accommodoit les lampes de l'eglise, & y mettoit des méches, avec un habit tout sale d'huile, & une ceinture pardessus; de sorte qu'on l'eust pris pour le dernier de tous les valets. Ils luy demanderent donc où estoit l'Evesque, à quoy il répondit, [comme avoit fait autrefois S. Phocas illustre Martyr de Sinope,] qu'il estoit là, & qu'il alloit les mener à luy. Cependant comme ils estoient fort fatiguez de leur voyage, il les fit entrer dans l'evesché, leur donna à manger de ce qu'il avoit, & les servit luy mesme à table. Quand ils eurent mangé, & qu'il se fut lavé les mains, il leur dit qu'il estoit luy mesme celui qu'ils cherchoient. Ils furent fort surpris, & touchez d'une action si admirable, ils luy avouerent qu'ils estoient venus pour le prendre, mais qu'il pouvoit s'enfuir, s'il vouloit: ce qu'il refusa de faire, disant qu'il estoit ravi de souffrir le mesme traitement qu'on faisoit à ceux
Boll.16.jan.p. 15.§ 4. qui avoient la mesme foy.'L'Eglise honore une action si heroïque le 16 de janvier.

373. [L'Eglise d'Egypte soûtenuë par tant d'illustres Prelats, estoit certainement digne des eloges que S. Gregoire de Nazianze luy donne,] 'd'estre la plus excellente, la plus attachée à JESUS CHRIST, la plus zelée pour la pieté; en un mot, d'estre digne de ces deux illustres Peres Athanase & Pierre. 'Il dit que c'estoient les Egyptiens qui avoient repandu sur tous les autres la parole de la verité, qui avoient appris à la connoistre & à la prescher dans sa pureté, & qui entre tous les Orthodoxes luy faisoient porter plus de fruit. [Ces loüanges n'appartiennent pas seulement aux Prelats & aux chefs de cette Eglise. Nous avons déja vu ce que les Prestres & les autres Catholiques d'Alexandrie avoient souffert pour la foy : & il nous reste encore à dire des choses admirables des saints solitaires de cette Eglise. Mais comme S. Jerome ne met la persecution qu'on leur fit qu'en l'an 375, nous reservons ce point pour une autre occasion.] Naz.or.24.p. 426.b. p.424.b.

'Le bruit de tant de cruautez commises dans Alexandrie & dans toute l'Egypte, estant arrivé jusques à Saint Basile, ᵃil se vit presque hors de luy mesme, tant il fut saisi d'étonnement, & il douta si cette persecution n'estoit point celle de l'Antechrist. Il demeura assez long-temps comme interdit par une nouvelle si étrange, sans pouvoir se resoudre à écrire sur ce funeste sujet. Il le fit neanmoins enfin sur la fin de 373 & adressa une lettre aux Alexandrins, 'où il témoigne beaucoup de douleur de ne pouvoir aller luy mesme les consoler, & embrasser ces genereux athletes de la foy. Bas.ep.71.p.115. a. a d e. p.116.c.

[Avant que de sortir de l'Egypte, il faut remarquer que le saint solitaire "Moyse ayant esté demandé pour Evesque par Mavie Reine des Sarrazins, ne voulut jamais souffrir que Luce luy imposast les mains, mais le fit rougir publiquement par ses reproches, de tant d'impietez & de cruautez qu'il avoit commises contre les fideles serviteurs de J. C. Cependant comme son ordination estoit necessaire pour affermir la paix avec les Sarrazins, Valens fut obligé de souffrir 'qu'elle se fist par les Evesques qu'il avoit bannis.] V. son titre. &c.

ARTICLE CXXVII.

Etat des Eglises de l'Orient en 373 & 374: Le Concile d'Illyrie condanne les Ariens; écrit aux Eglises d'Asie.

[NOUS savons peu ce qui se passoit cette année touchant l'Arianisme hors de l'Egypte. Eustathe de Sebaste en Armenie, qui avoit si souvent changé de foy ou de parti, "rompit V. S. Basile § 90-93.

avec S. Basile, & par consequent avec tous les Catholiques de l'Orient, avec qui il avoit eu tant d'empressement de s'unir en 366 & 367. Mais il crut que cette rupture luy estoit necessaire pour ne se pas faire d'affaire à la Cour, où l'on haïssoit les Catholiques, & où par consequent on ne pouvoit pas aimer S.
Bas.ep.7.p.50.a. Basile,]quoique Dieu le protegeast toujours contre les efforts
ep.58.59 p.86. d|87.d.e. que les Ariens ne cessoient point de faire contre luy. 'Ils obtinrent mesme'de Valens qu'il seroit livré à leur discretion : mais V.S.Basile
ep.241.342.p. 244.e| 335.336. Dieu le fit aussi-tost changer de volonté.'Ils pretendirent aussi le §40,41. faire venir à Antioche sous pretexte de quelque accord ; & les Catholiques eussent souhaité de l'y voir parler à Valens, à la teste de ce qui restoit d'Evesques orthodoxes dans la Syrie.[Mais je ne voy point que tous ces desseins aient eu de suite.

ep.5.p.48.49|ep. 257.p.255. Ce qu'il y a de plus fascheux pour l'Eglise,]c'est'qu'aprés Ibid. §60. la mort de l'Evesque de Tarse qui estoit Catholique, [& c'estoit apparemment Silvain qui s'estoit réuni à l'Eglise en l'an 366;]les Orthodoxes ne s'estant pas assez pressez de luy donner un bon successeur, les heretiques les previngent, & y en mirent un mé-
ep.203.204.p. 222.223. chant dont on ne sçait pas le nom: 'de sorte que les Catholiques [qui ne voulurent pas le reconnoistre,]ne furent plus gouvernez que par des Prestres, [jusqu'à ce que Diodore qui s'estoit rendu si celebre à Antioche, en fut ordonné Evesque vers l'an 379.]

[Je ne sçay si le mesme malheur n'arriva point encore à l'Eglise d'Ancyre, qui perdit vers cette année Athanase son"Evesque, Ibid.§98.
ep.7.p.50.b. tres ferme dans la foy Catholique.]Son successeur qui n'est pas nommé, fut quelque temps sans rien remuer: [mais il pourroit
ep.75.p.131.c. bien s'estre enfin laissé aller au torrent de l'Arianisme :]Car il paroist que la Galacie ne communiquoit point avec S.Basile[en l'an 375. Nous verrons sur la fin de la mesme année un Concile
ep.264.p.263.b. d'Ariens à Ancyre,]& les Evesques de Galacie passer en general pour Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 374.

Epi.anc.p.2.c. 'L'Eglise de Suedres dans la Pamphylie, qui avoit esté établie dans la foy Catholique par les lettres de S. Athanase, & d'un autre Evesque nommé Proclien, taschoit en ce temps-ci de s'y affermir de plus en plus par les instructions qu'elle demandoit à Saint Epiphane contre les vains raisonnemens des Ariens,
c.1.p.5. & particulierement des Macedoniens. 'Ce fut pour cela que
c.60 p.64 a. Saint Epiphane composa l'ouvrage qu'il appella l'Ancorat,'qu'il écrivoit au commencement de cette année 374, comme on le voit par ses dates, qui conviennent toutes à ce temps là, hormis qu'il

qu'il conte la sixieme année de Gratien pour la settieme.'Il estoit c.1.p.2.6.
déja Evesque[de Constancie metropole de l'isle de Cypre,depuis l'an 367.

L'Eglise acquit aussi vers le commencement de cette année un nouveau défenseur, "en la personne de S. Amphiloque, qui fut fait Evesque d'Icone metropole de la Lycaonie.] 'Dieu avoit apparemment osté la vie à quelque heretique qui s'estoit rendu le tyran de cette Eglise, pour en donner la conduite à un si digne pasteur. [Mais il permit vers le mesme temps, que]'celle de Samosates fust privée de S. Eusebe l'un des plus genereux défenseurs que la verité eust alors. Valens le relegua dans la Thrace,'& fit mettre en sa place un nommé Eunome d'un esprit extremement doux;de sorte que voyant que personne ne vouloit se trouver avec luy à l'eglise, il aima mieux se retirer. Les Ariens luy substituerent Luce, aussi semblable d'humeur que de nom à celui d'Alexandrie; de sorte qu'il persecuta cruellement les Catholiques, & fit bannir en divers endroits Antioque neveu de Saint Eusebe, & les autres principaux Ecclesiastiques de cette Eglise.

V. S. Amphiloque § 3. — Bas.ep.393.p.402.b. — Thdrt.l.4.c.12.p.675.b. — c.13.p.676.677.

[Si l'election de S. Amphiloque avoit rejoui l'Orient, l'Occident receut encore une plus grande joie de celle de S. Ambroise, qui ayant esté elu par miracle Evesque de Milan, aprés la mort du malheureux Auxence, fut consacré le settieme decembre de cette année. L'evenement fit voir que Dieu l'avoit destiné pour empescher l'Arianisme de revivre dans l'Occident, & pour y en étouser les derniers restes.

L'AN DE JESUS CHRIST 375.

L'Empereur Valentinien"passa cette année tout l'été & l'autonne dans l'Illyrie, jusques à ce qu'il y mourut le 17 de novembre. C'est ce qui nous porte"à y mettre le Concile d'Illyrie, dont Theodoret nous a conservé la memoire, & une lettre,]'puisqu'il nous assure que ce Concile fut tenu par ordre de Valentinien, qui en autorisa les decrets. 'Theophane dit que c'estoient les Evesques qui avoient demandé à Valentinien la permission de le tenir.

V. son titre § 31. — V. la note 16. — p.667.b c.d. — Thphn. p.52.b.

L'un des sujets de la convocation du Concile, paroist avoir esté qu'un Evesque nommé Eustathe, [qui apparemment avoit esté depuis peu en Asie,] avoit raporté que l'Eglise y estoit dans un état tres fascheux, 'qu'il s'y commettoit des fautes dans le choix des Evesques & des ministres inferieurs, & que mesme on y separoit]le Saint Esprit[de la nature]du Pere & du Fils,& que

Thdrt.l.4.c.8.p.670.d. — c.

c'estoit ce qui s'enseignoit partout ce departement ; [c'est à dire que l'heresie des Macedoniens y dominoit:à quoy toute l'histoire s'accorde assez.]

p.669.c.|c.7.p.667.c. 'Les Prelats d'Illyrie s'estant donc assemblez en grand nombre, a c.8.p.669.d [a]reconnurent[& confirmerent,]aprés un grand examen, la con- b c.7.p.668.669. substantialité des trois Personnes divines, [b]rejettant absolument ceux qui en confessant & en signant la Consubstantialité, pretendoient ne s'estre obligez qu'à reconnoistre une ressemblance de substance,& à croire seulement par un blaspheme impie,que p.669.a.b. le Fils estoit une creature plus excellente que les autres.'Ils firent aussi quelques decrets sur l'Incarnation, [qui semblent regarder les Apollinaristes,dont on commençoit alors à parler: Mais comme on ne connoissoit pas bien encore leurs dogmes, les decisions du Concile ne touchent pas directement ce qu'ils contestoient. c.8.p.671.a| Conc.t.2.p.887.c. Ce fut encore apparemment dans cette assemblée,] 'que l'on deposa six Evesques Ariens,qui ne vouloient pas confesser que le Fils & le S.Esprit sont de la substance du Pere,savoir Polychrone, Telemaque, Fauste, Asclepiade, Amance, & Cleopatre.[Voilà à quoy l'Arianisme estoit alors reduit dans l'Occident, Ursace, Valens, & les autres du temps de Constance, estant morts sans doute, si l'on ne veut dire qu'on ne parloit plus d'eux,parcequ'ils estoient condannez depuis long-temps, & que ces six estoient de leurs disciples contre qui on n'avoit point encore prononcé.]

Thdrt.l.4.c.7.p.667.b|c.8.p.669.c. 'Le Concile crut devoir mander ces choses aux Eglises & aux Evesques de l'Asie[Proconsulaire,]'& de la Phrygie,[ces provinces estant peut-estre plus infectées encore que les autres du mesme diocese.] NOTE 92. c.8.p.670. '& il y ajouta touchant les ordinations des Evesques,des Prestres,& des Diacres,qu'il les falloit tirer"du corps du Clergé, NOTE 93. b. & non de celui des officiers de ville ou d'épée.'Il y dit anatheme à quiconque ne croit pas la Trinité consubstantielle, ou qui se trouvera communiquer avec ceux qui ne la croient pas.Il exhorte d. fort ceux d'Asie à s'eloigner de ce blaspheme,'ou à embrasser la p.671.a. verité, s'ils ont esté dans l'erreur,'afin qu'il puisse avoir la paix avec eux, & leur écrire des lettres de paix[& de communion; ce b.|669.d. qui marque que celle-ci n'en estoit pas une,] 'quoiqu'elle 'leur ἐν κυρίῳ p.670.a. souhaite le salut en nostre Seigneur:'& on avoit mesme douté si χαίρειν. on leur devoit écrire.

p.669-671. 'La lettre n'est presque qu'une croyance pour le Prestre Elpide, que le Concile envoyoit en Asie pour la porter,& en mesme temps pour s'informer de la foy que l'on y enseignoit, & y prescher la veritable.



ARTICLE CXXVIII.

Valentinien écrit aussi aux Eglises d'Asie, défend de persecuter les Orthodoxes.

Note 94. 'ELPIDE estoit aussi envoyé de la part de l'Empereur Valentinien, pour porter la lettre du Concile en son nom [& appuyée de son autorité, & sans doute encore pour porter] 'celle que ce Prince écrivoit luy mesme aux Evesques d'Asie & de Phrygie, pour autoriser les decrets du Concile, '& ordonner qu'on publiast partout la foy de la Trinité consubstantielle, afin que personne ne pretendist la rejetter comme n'estant pas la foy du Prince qui dominoit en leur pays. Il ajoute que cette excuse indigne de tout Chrétien, est encore plus indigne des Evesques, qui doivent savoir distinguer ce qui est dû à Dieu & ce qui est dû à Cesar, '& qui ainsi ne peuvent excuser la corruption de leur doctrine sur la volonté du Prince. Il leur défend surtout, & à qui que ce soit, de persecuter & de chasser ceux qui servent Dieu mieux qu'eux, & avec une foy plus pure, en obeïssant tout ensemble & à ses loix & à celles de Dieu. Thdrt.l.4.c.8.p. 670.b. c.7.p.667 c. d. p.668.a.b.c.

'Il leur envoie les actes du Concile, & en insere mesme un decret, 'que Theodoret semble croire estre un abregé de la lettre du Concile aux Eglises d'Asie & de Phrygie. 'Mais ce qu'on lit dans le 'decret sur l'Incarnation, n'est point dutout dans la lettre du Concile. [Ainsi il] y a apparence que c'est un decret different de la lettre & raporté en ses propres termes,] 'quoiqu'en abregé. 'Le nom d'hypostase y est employé pour celui de personne: [ce qui est extraordinaire pour les Occidentaux. Mais si ce decret a esté fait pour estre envoyé aux Orientaux, la regle de la charité vouloit qu'on s'accommodast à leur maniere de parler: & si on eust toujours suivi cette moderation si chrétienne, ordonnée par Saint Athanase dans le Concile d'Alexandrie, l'Eglise n'eust pas esté troublée sur le different usage d'un mot, du sens duquel on convenoit parfaitement. p.668.669. p.669.c. a.b.c. p.668.d. a.669.a.

Il faut encore remarquer que le Concile d'Illyrie témoigne dans cet acte, qu'il conforme sa croyance aux Conciles tenus à Rome & en France, desquels nous n'avons point d'autre connoissance, non plus que] 'de quelques personnes en presence desquelles Valentinien dit qu'il a donné les ordres portez par son rescrit. 'Baronius dit qu'on croit que c'estoient des Prestres p.668.c. Bar.365.§ 23.

Thdrt.n.p.33.1.b. de Rome deputez [par le Pape] à l'Empereur. 'D'autres aiment mieux croire que c'estoient des Evesques d'Illyrie deputez par le Concile, pour luy faire raport de ce qui s'estoit passé dans l.4.c.7.p.667.c. leur assemblée, comme cela se pratiquoit souvent. 'La lettre de l'Empereur porte en teste les noms de Valentinien, Valens, & Blond.prim.p.129. Gratien, 'selon la coutume des Princes Romains, qui mettoient aux ordonnances qu'ils publioient les noms de leurs collegues: Thdrt.p.667.b. 'mais il est aisé de juger qu'elle vient proprement de Valentinien, à qui Theodoret l'attribuë, [puisqu'elle est faite pour appuyer le decret du Concile d'Illyrie, qui estoit sous Valentinien; & que Valens ne parleroit jamais de luy mesme touchant la Consubstantialité, dans les termes de ce rescrit. Mais comme d'autre p.668.b. part] 'il [1] regle d'autorité ce qui regardoit l'empire de Valens, [il n.p.32.1.a.b. semble necessaire d'avouer que Valens y a eu part,] 'c'est à dire que son frere, qui, comme on le voit par Ammien, avoit beaucoup d'autorité sur luy, [l'obligea de la publier: d'où neanmoins on ne l.4.c.7.p.667.c. peut pas conclure,] 'comme a fait Theodoret, que Valens ne fust pas encore tombé dans l'Arianisme; [comme on ne peut rien conclure en faveur de Constance, de ce que Constant son cadet l'avoit obligé de rétablir S. Athanase.]

b|Thphn.p.52.b 'Le grec de cette lettre, à laquelle Theodoret donne aussi le nom de loy, [& de la lettre du Concile, ne sont sans doute que des traductions de l'original latin, extremement mal faites, comme cela est assez ordinaire, ou fort corrompuës; de sorte qu'elles sont tres obscures. Mais elles ne laissent pas d'estre assez b. claires,] 'pour nous faire estimer la pieté de Valentinien, [& pour Soz.l.6.c.21.p.665.c. nous faire voir que la modestie de ce Prince,] 'qui se croyoit indigne de se méler des affaires de l'Eglise, [n'estoit pas neanmoins destituée de zele, lorsque son devoir l'obligeoit d'y prendre quelque part, & de servir Dieu en Empereur, en faisant pour l'Eglise ce qu'il n'y avoit que des Empereurs qui pussent faire.

On ne dit point ce qui avoit porté Valentinien à rendre cet important service à l'Eglise. Mais on a quelque lieu de presumer que la sainte ardeur de S. Ambroise y contribua beaucoup, avec les sollicitations de Dorothée Prestre d'Orient, que S. Basile & d'autres Evesques avoient envoyé l'année precedente demander le secours des Occidentaux & la protection de Valentinien. On sçait encore moins quel effet fit en Orient le rescrit de ce Prince & la lettre du Concile. On ne voit point que l'Eglise d'Orient en ait receu aucun soulagement, & la persecution au lieu de

1. τὸ ἡμέτερον κράτος διὰ πάντος ἐντείλαντος &c.

s'éteindre s'y augmenta encore davantage : ce qui vint sans doute de la mort de Valentinien, qui fut emporté tout d'un coup par une effusion de sang le 17 novembre de cette année mesme; aprés quoy Valens n'eut plus rien qui l'empeschast de se laisser aller à ses inclinations naturelles.]



ARTICLE CXXIX.

Du Concile de Laodicée: L'Isaurie se réunit à l'Eglise.

'MONSIEUR de Marca tire de l'inscription des deux lettres dont nous venons de parler, qu'il se tenoit alors un Concile en Asie, auquel ces deux lettres sont adressées, & il croit que c'est le celebre Concile de Laodicée. [Mais il est bien difficile de le tirer de ces titres, qui s'adressent à des Evesques sans marquer en aucune façon qu'ils fussent assemblez, surtout de la lettre du Concile, qui est aussi-bien pour les Eglises que pour les Evesques de l'Asie; & il seroit fascheux de s'engager à dire qu'un Concile dont les Canons ont toûjours esté receus dans l'Eglise, estoit un conciliabule de Macedoniens ennemis de la foy, & separez de la communion Catholique. Mar.conc.l.3.c. 34 1.p.133.

Du reste, contre les differentes opinions qu'on a sur le temps de ce Concile, nous ne trouvons pas de difficulté à suivre celle de M.r de Marca, qui veut qu'il ait esté tenu entre celui d'Antioche en l'an 341, & celui de Constantinople en 381, selon le rang qu'il tient dans le Code des Canons depuis Denys le Petit & le VI. Concile œcumenique, [ou plutost dés devant le Concile de Calcedoine, puisque nous ne devons point nous departir de cet ordre sans des raisons pressantes, au nombre desquelles on mettra difficilement] 'celles que Baronius allegue pour le placer avant le Concile de Nicée. ᵃToute la police établie par ce Concile, témoigne assez qu'il a esté fait dans une pleine paix, & lorsque l'Eglise estoit en état de songer à la decoration exterieure de son service, & non avant le Concile de Nicée, ni mesme avant le milieu du IV. siecle. Bar.app.t.4.p. 735. a DuPin,t.2.p. 876.

[Il semble que Baronius ait eu raison de pretendre que le nom des Photiniens, dont on se sert quelquefois pour le prouver, a esté mal inseré dans le settieme Canon, entre les heretiques dont l'Eglise admettoit le battesme comme valide, non à cause de l'impieté de ces heretiques, ni à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des Paulianistes, ce qui ne fait rien à la va-

Conc.t.1.p.298. a.b. lidité du battesme;]mais parceque le seizieme Canon du second Concile d'Arles, témoigne ou que les Paulianistes & les Photiniens estoient alors unis de secte & de pratiques, aussi-bien que de sentimens; ou qu'au moins l'Eglise les traitoit d'une mesme maniere, & rejettoit le battesme des uns & des autres, comme ne battizant pas dans la Trinité.

Thdrt.inCol.2. p.355.c. 'Nous avons soixante Canons du Concile de Laodicée, dont le 35.e est cité par Theodoret;a & le 60.e fait un catalogue des livres Canoniques, qui comprend tous ceux du nouveau Testament, à l'exception de l'Apocalypse Dans l'ancien il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les Macabées.'Ce Concile estoit assemblé dans Laodicée en la Phrygie Pacatienne, des diverses provinces du diocese d'Asie, comme le titre le porte: [mais nous n'en savons pas davantage.]'Quelques uns disent qu'il a"esté tenu sous un Theodose ou Theodote Evesque de Laodicée. [Nous ne savons point qui c'est;] mais nous savons bien que ce n'est pas Theodote de Laodicée en Syrie, qui estoit mort avant l'an 335.

a Conc.t.1.p. 1507.

p.1496.b.

Philg n.p 315.

Note 95.

["Ce fut apparemment au commencement de cette année, que les Eglises d'Isaurie entrerent dans la communion de S. Basile & de l'Eglise Catholique, par le moyen de Sympie ou Sympose de Seleucie leur chef. Elles avoient apparemment esté dans le parti des Macedoniens. Il faut dire la mesme chose]'de quelques Evesques & de quelques Prestres de Lycie, qui songeoient dans le mesme temps à se separer des autres Evesques d'Asie pour s'unir à Saint Basile. [Mais si ce sont ceux]'à qui S."Amphiloque écrivit l'année suivante pour leur prouver la divinité du Saint Esprit, ils ne s'estoient pas encore réunis alors, quoiqu'ils eussent souffert de grandes persecutions, [de la part sans doute des Ariens,] dont ils rejettoient la communion.

V. S. Basile § 107.

Bas.ep.403.p. 420.a b.

Cotel.g.t.2.p. 99-104.

V. son titre § 5.



ARTICLE CXXX.

Demosthene persecute la Cappadoce & les provinces voisines.

Bas.ep.297.p. 288.c. 'LE feu qui consumoit tout l'Orient, & qui [depuis quatre ans]environnoit la Cappadoce sans presque s'y faire sentir, s'en approcha davantage sur la fin de cette année, [& y jetta d'assez grandes flammes.] 'Demosthene alors Vicaire de cette province & de tout le Pont,"estoit ami des heretiques, & encore plus ennemi des Catholiques. Ce n'est pas qu'il comprist rien aux

ep.264.385.p. 262 378.

V. S. Basile § 73, 115-118.

disputes de la religion, ni qu'il fust mesme capable de les entendre ; mais sa passion luy tenoit lieu de science. C'est pourquoi quelque occupé qu'il fust du soin de son corps, 'il ne laissoit pas de vouloir juger des affaires de l'Eglise, & de recevoir les accusations que les ennemis de la paix portoient sur ce sujet à son tribunal. Les Evesques Catholiques devoient au moins estre appellez pour l'informer de la verité, mais il ne s'arrestoit pas à toutes ces formalitez. p.378.d.

'Il fit assembler un conciliabule de méchans & d'Ariens au milieu de l'hiver dans la Galacie, 'à Ancyre, où Eustathe de Sebaste s'estant trouvé, communiqua avec eux dans les maisons particulieres, parcequ'ils ne le recevoient pas "encore publiquement à leur communion. 'Ce fut là que le Vicaire chassa Hypsie, & mit en sa place Ecdice, 'surnommé de Parnasse: ["de sorte qu'il semble qu'Hypsie estoit Evesque de la mesme ville qui est en Cappadoce. Ainsi ce sera sur la mort de son predecesseur que Saint Basile aura écrit son epistre 185,]'qu'il adresse à l'Eglise de Parnasse, pour la consoler de la perte qu'elle avoit faite de son Evesque, qui estoit mort depuis peu comblé d'années & de merites. Il l'exhorte à reparer promtement cette perte par l'election d'un nouveau pasteur capable de les gouverner : [& ce nouvel Evesque aura esté Hypsie dont nous parlons] ep.264. p.263.a. ep.73.p.121.a. ἔτι. Il faut. appar. ἔπω. ep.264.p.263.a. Note 96. ep.10.p.53. ep.185.p.198.

'S.Basile dit que celui qui avoit établi Ecdice dans le gouvernement des Eglises, s'estoit fort mal preparé à la vie future. [Il semble vouloir marquer que ce fust Eustathe.]'Ecdice se joignit en effet aussi tost de communion avec Basilide de Gangres 'en Paphlagonie, qui estoit un Arien declaré. ep.10.p.53.c. ep.73.p.121.a. ep.72.p.118.a.

'Demosthene aprés avoir chassé Hypsie, entreprit S.Gregoire de Nysse, '& donna ordre qu'on le luy amenast prisonnier, sous pretexte de quelque argent dont on le pretendoit redevable : mais il se sauva & se cacha, comme on le verra sur son histoire. 'S.Basile en manda la nouvelle à S.Amphiloque dans une lettre écrite à Noel, ou aussi tost aprés. ep.264 p.263.a. a|ep.385. p.378. d. ep.404.p.420.

L'AN DE JESUS CHRIST 376.

'Demosthene fut ensuite occupé quelque temps à d'autres affaires, & puis il vint à Cesarée, où pour satisfaire la passion qu'il avoit contre les Catholiques, il soumit d'un seul mot tout le Clergé de cette Eglise aux charges civiles. Il fut de là à Sebaste, où il traita de mesme tous ceux qu'il y trouva attachez à la communion de S.Basile, faisant au contraire beaucoup d'honneur à ceux qui demeuroient dans celle d'Eustathe. ep.264. p.263.a. b.

a.b. 'Il demeura plusieurs jours à Sebaste,[où]il ordonna que ceux de la Galacie & du Pont[qui estoient Ariens,] s'assemblassent à Nysse pour y tenir un nouveau Concile. Ils ne manquerent pas d'obeïr & d'accourir:[mais tout ce qu'on sçait qu'ils firent,]c'est qu'ils deputerent aux Eglises[peut-estre pour les ruiner sous pretexte de les visiter,]un homme digne d'estre le ministre & l'executeur de leurs volontez. [Ils y confirmerent sans doute l'exil de S.Gregoire, mais ne mirent encore personne en sa place, puisque S.Basile ne le dit que dans une lettre posterieure, & non dans celle qu'il écrit lorsqu'ils partoient déja de Nysse pour aller à Sebaste se joindre à Eustathe.

[Nous marquerons "autre-part avec quel honneur Eustathe les fit recevoir partout, afin de meriter que les Ariens levassent la sentence de deposition qu'ils avoient prononcée contre luy en 360. Mais comme cela n'estoit point encore fait,& ne se fit peut-estre jamais, il ne put obtenir de ces Evesques qu'il traitoit avec tant d'honneur, qu'ils le receussent publiquement à leur communion dans sa propre Eglise, dont il les avoit rendu maistres, parcequ'ils craignoient, s'ils l'eussent fait, d'estre desavouez des chefs de leur secte. V. S.Basile 81,82,90. 94.

Les maux que Demosthene fit à l'Eglise, ne se bornerent pas à ce que nous avons dit.] 'Il alla jusqu'à repandre le sang: & un nommé Asclepe refusant de communiquer avec Eustathe, ou quelque autre Evesque Arien que S.Basile marque sous le nom de Doeg, fut tellement battu par l'ordre du Vicaire, qu'il en mourut, ou plutost qu'il passa à la veritable vie[De sorte qu'il merite de tenir rang parmi les Martyrs, quoique nous ne voyions pas qu'il ait esté connu jusques à present par les Grecs ni par les Latins.] La persecution qu'on fit aux Prestres & aux Docteurs, répondit à cette cruauté; & on vit tout ce que peuvent des gents emportez, soûtenus à leur gré par les puissances seculieres. ep.405. p.421.c. d.

p.422.d. 'L'Eglise de Nicople[metropole de la petite Armenie,] avoit perdu vers ce temps là Theodote son Evesque, [tres zelé pour la vraie foy.] Le Vicaire fit tout ce qu'il put pour y faire recevoir un successeur de la main d'Eustathe. Les Evesques du conciliabule de Nysse y furent exprés pour favoriser ses intentions, & travailler avec luy à ruiner cette Eglise. ["Ils ne purent neanmoins réussir dans leurs desseins, & on elut pour Evesque le Prestre Fronton, qui avoit acquis beaucoup de reputation parmi les Catholiques. Mais ce malheureux trompa aussi-tost l'esperance qu'on avoit de luy, & receut apparemment l'ordination des Ibid.§ 118.

des mains d'Eustathe. Cela souleva tout son peuple, qui aima mieux souffrir les persecutions les plus cruelles, que de le reconnoistre pour Evesque : de sorte que les Prelats Catholiques de la province, d'un commun consentement & par l'avis de S. Basile, transfererent à Nicople Euphrone déja Evesque de Colonie dans la mesme province, faisant ceder les loix de l'Eglise à l'utilité des ames, pour lesquelles seules elles sont faites.

[Durant que ceci se passoit, les heretiques continuoient leurs violences contre l'Eglise :]'& ce fut alors qu'ils intrurent un miserable usurpateur à Nysse en la place de S. Gregoire qu'ils en avoient chassé: ce que Saint Basile attribuë particulierement à Anyse disciple d'Evippe, & à Ecdice de Parnasse, ou à leurs emissaires. ep.10.p.53.c.

'La beste charnue[c'est Demosthene]troubla aussi l'Eglise de Doares,'qui n'estoit qu'un bourg [dans la seconde Cappadoce.] On y envoya un homme perdu, qui avoit abandonné quelques orfelins qu'il servoit, & s'estoit enfui ; & on fit à l'episcopat l'injure de le prostituer à cet infame, pour satisfaire une femme sans religion, qui ayant abusé de George comme elle avoit voulu, avoit eu celui-ci pour successeur. [Ce George "avoit apparemment esté un Evesque Arien de ces quartiers là.] ep.395.p.406.d ep.10. p.53.c.d. V.§92.

'S. Basile parlant de ceci, dit qu'on avoit rendu à Doares son ancien muletier, & rien davantage, [c'estoit peutestre son premier métier. Ainsi il faut qu'il eust autrefois pretendu estre Evesque de ce bourg.]'Et en effet "Saint Gregoire de Nazianze remarque que vers l'an 373 on en avoit chassé un heretique, pour mettre en sa place Eulale, à l'ordination duquel il se trouva, & fit un discours en l'absence de S. Basile.[Ce fut ce qui put donner pretexte aux heretiques de chasser Eulale, & de rétablir son competiteur.] ep.395.p.406.d V. son titre §37. Naz.or.30 p. 495.

'Les Ariens avoient bien d'autres desseins que cela, & ils ne pretendoient pas moins que de deposer S. Basile mesme dans un Concile qu'on parloit déja d'assembler. [Mais Dieu dissipa tous leurs desseins. Il paroist neanmoins qu'il se tint en ce temps-ci quelque Concile de Macedoniens à Cyzic.]'Car Eustathe estant venu en cette ville, y signa une nouvelle profession de foy, où au lieu de la Consubstantialité, il reprenoit son ancienne ressemblance de substance, & proferoit avec Eunome des blasphemes contre le S. Esprit. On ne sçait point du reste ce que contenoit ce formulaire, [ni tout ce qui peut s'estre passé en cette rencontre.] Bas.ep.264 p. 263.d. ep.82.p.153.a| 155.a.

ARTICLE CXXXI.

Valens persecute les moines: Euzoïus d'Antioche meurt.

Orof.l.7.c.33.p.219.1.c. [L'EGLISE ne souffroit pas moins dans les autres provinces de l'Orient, que dans celles du diocese du Pont,]'depuis que Valentinien estant mort, Valens qui n'avoit plus personne devant qui il pust rougir, lascha absolument la bride à sa passion.

Soz.l.6 c.20.p.662.b.c. 'Comme les solitaires estoient ceux qui soutenoient principalement la foy Catholique, [& par leurs prieres] & par l'autorité que leur vertu & leurs miracles leur donnoient sur l'esprit des

Hier.chr|Orof.p.219.1.c. peuples,'aussi c'est particulierement contre eux qu'on remarque que Valens exerça ses violences. Il fit une loy pour les obliger à prendre les armes, & à se mettre dans ses troupes:[Ils n'avoient garde de le faire ; & aussi on ne le leur ordonnoit que pour les rendre criminels.

"Ce fut sans doute le sujet de la persecution qu'on fit vers ce temps-ci aux moines d'Antioche; comme nous l'apprenons de S. Chrysostome.] 'On les alloit chercher jusque dans leurs cavernes, d'où on les tiroit par force, pour les amener à la ville, & les livrer aux juges:On les battoit,on leur faisoit toutes sortes de mauvais traitemens au milieu de la ville,& à la vuë de tout le monde, & [puis] on les mettoit en prison. Chacun se faisoit honneur de dire ce qu'il avoit fait contre eux. 'C'estoit le sujet ordinaire des entretiens & des railleries; & on n'entendoit autre chose soit dans les lieux publics, soit dans les boutiques & les autres endroits où s'assembloient ceux qui ne suivoient ou ne vouloient rien faire de bien.'Et tout cela se faisoit par des Chrétiens,[mais Ariens,]& par des gents qui pretendoient avoir de la religion & de la crainte de Dieu, 'pendant que les payens ravis de voir les Chrétiens se dechirer les uns les autres, se moquoient egalement & de ceux qui souffroient cette persecution, & de ceux qui la faisoient.

V.S.Chrysostome note — Chry vit.mon.l.1 c.2.t.4.p.359.c. — b. — p.357.e. — p.359.d.

'On défendoit mesme avec de grandes menaces de parler à personne d'embrasser la vie monastique; [de sorte qu'il semble que ce fust un article de la loy de Valens.] 'Car ces pretendus disciples de J. C. [crucifié,]' ne pouvoient souffrir que des gents qui avoient de la naissance & du bien, & qui pouvoient vivre dans les delices, embrassassent une vie dure [& sauvage.]'Il y en eut mesme un que le diable emporta jusques à proferer ce

p.357.a. — c. — p.358.a. — p.357.c.

blaſpheme, qu'il aimeroit mieux renoncer à la foy & ſacrifier aux demons.

[Hors d'Antioche,] 'auſſitoſt que le Careſme fut paſſé, on alla mettre le feu aux "cellules ou plutoſt aux cabanes de quelques ſolitaires de Syrie, & on reduiſit en cendres tous leurs travaux. [On peut juger que les autres ne furent guere mieux traitez. Mais la cruauté des Ariens ſe ſignala particulierement contre les ſolitaires d'Egypte:] '& on y maſſacra de grandes troupes de Saints, comme S. Jerome le dit nommément de la montagne de Nitrie. [Les autres furent bannis à Dioceſarée en Paleſtine, & juſque dans le Pont & l'Armenie, ou diſperſez en divers endroits. Les deux grands Macaires, & quelques autres des plus illuſtres, furent releguez en une isle où il n'y avoit point de Chrétiens, mais où ils en firent un grand nombre par leurs miracles: de ſorte qu'on fut obligé de les renvoyer à leurs cellules, parceque les peuples ne pouvoient ſouffrir qu'on maltraitaſt ceux que Dieu glorifioit ſi hautement. [Nous reſervons le detail de cette perſecution pour l'hiſtoire de S. Macaire d'Egypte.]

V. S. Baſile § 121. | Baſ. ep. 200. p. 218. a. | Hier. chr | Oroſ. p. 219. 1. c.

'Oroſe dit qu'il ne peut mieux exprimer que par le ſilence, ce qui ſe fit dans toutes les autres provinces contre les Egliſes & les peuples Catholiques, pour executer les meſmes ordres qui avoient cauſé des maux ſi effroyables dans l'Egypte.

Oroſ. p. 219. 1. c. d.

[Au milieu de ce triomphe malheureux de l'Arianiſme, Dieu appella à ſon terrible tribunal celui qui en eſtoit le chef, auſſi-bien par tant de crimes qu'il avoit commis depuis prés 60 ans qu'il s'eſtoit joint à Arius, que par ſon âge & ſon credit. Je veux dire Euzoïus, qui tenoit le ſiege des Ariens à Antioche depuis l'an 361.] 'Car quoique S. Jerome écrive qu'il ait eſté Eveſque d'Antioche ſous Theodoſe; [neanmoins Socrate, qui paſſe pour eſtre plus exact que S. Jerome en matiere de date,] 'dit expreſſément qu'il mourut ſous le cinquieme Conſulat de Valens, & le premier de Valentinien le jeune, [c'eſt à dire en cette année 376.] 'On mit en ſa place Dorothée, 'nommé quelquefois "Theodore, [a]qui eſtoit auparavant Eveſque du meſme parti à Heraclée dans la Thrace. [Nous avons vu "en un autre endroit quel il eſtoit.]

Hier in Lucif c. 7. p. 144. c. | Socr. l. 4. c. 35 p. 253. a. b. | V. la note 50. | Soz l. 6. c. 37. p. 699. b. | a Philſg. l. 9. c. 14. p. 128. 129. | V. § 114.



ARTICLE CXXXII.

D'Ulphilas Evesque des Gots.

L'AN DE JESUS CHRIST 377.

[NOus voici arrivez à la penultieme année du regne & de la vie de Valens, qu'on peut dire avoir aussi esté la penultieme du regne de l'Arianisme parmi les Romains & dans l'Orient. Mais par un effet terrible des jugemens impenetrables de Dieu, "dans le mesme temps que cette heresie alloit se ruiner parmi les Romains, elle infecta plusieurs peuples barbares, & les corrompit tellement, qu'elle se rendit par ce moyen maistresse de presque tout l'Occident, & s'y maintint triomphante jusqu'à la fin du VI. siecle. Ce qui rend cet evenement encore plus digne d'étonnement, c'est que l'Evesque [1] Ulphilas, qui fut en ce point l'instrument de la grande colere de Dieu, sembloit ne pouvoir estre l'instrument que de sa misericorde, moins encore par son ministere, que par les dons extraordinaires dont Dieu l'avoit comblé, & par les merveilles qu'il avoit operées par luy.] NOTE 97. 1.

Phisg.l.2.c.5.p.21. 'Cet homme estoit descendu de quelques Chrétiens du village de Sadagolthine pres de la ville de Parnasse dans la Cappadoce, emmenez captifs dans les ravages que les Gots avoient faits en ces pays [vers l'an 260,] sous Valerien & Gallien, & du nombre de ceux qui contribuerent à convertir cette nation. [Il ne fut pas] le premier Evesque des Gots, comme le pretend Philostorge, p.13. [qui apparemment ne l'auroit pas dit,] s'il n'eust esté bien aise de relever ce Prelat, [parce qu'il a esté assez malheureux pour corrompre la foy de tous les peuples du Nord, & y introduire Socr.l.2.c.41.p.155.a. l'Arianisme.] Car il fut [au moins] successeur de Theophile, qui avoit assisté au Concile de Nicée. [a] Philostorge écrit encore a Phisg.p.12. qu'ayant esté deputé à Constantin par son prince, il fut ordonné p.10-12. Evesque de sa nation par Eusebe de Nicomedie, '& passa peu aprés dans la Mesie avec un grand nombre de Chrétiens que les Gots payens avoient chassez de leur pays. [Ce que nous pouvons dire à cela, c'est que nous ne voyons pas moyen de douter que Ulphilas ne soit retourné dans la Gotthie, s'il en à esté chassé,] Socr.p.155.a. 'ni qu'il n'ait suivi quelque temps, 'comme Socrate & Sozomene Soz.l.6.c.37.p.697.c.d. le disent, la foy Catholique du Concile de Nicée, à l'imitation de

1. *autrement*, Ulfilas, Iulfilas, *ou* Vulphilas; *&* *dans Philostorge*, Urphilas.

son predecesseur ; '& c'estoit celle que les Gots avoient receuë depuis longtemps de la tradition de leurs peres. Thdrt.l.4.c.33. p.704.d.

'Il amplifia mesme beaucoup la religion dans son pays, & y introduisit une police plus douce & moins barbare. Il se signala encore en s'exposant à une infinité de dangers pour la conversion de ces peuples. 'De plus, il leur inventa des lettres, [a] dont les caracteres se voient encore aujourd'hui en quelques endroits, [b]traduisit toute la bible en leur langue, afin qu'ils l'apprissent ; [c]hormis les livres des Rois, ayant peur que la lecture de tant de guerres & de combats dont ils sont remplis, n'enflammast encore ces peuples à une chose pour laquelle ils n'avoient déja que trop d'inclination & d'ardeur. [Il ne faut pas s'étonner si aprés cela les Got] 'avoient pour luy un respect tout extraordinaire, jusqu'à prendre toutes ses paroles pour autant de loix inviolables; 's'estant persuadez qu'il ne pouvoit rien dire, ni rien faire, qui ne fust bon en soy mesme, & utile aux autres. Soz.l.6.c.37.p. 698.a. b|Socr.l.4.c.33. p.251.c. a Grotius|Boll. 12.apr. p.87.b. b Soz p.698.b| Socr.p.251.c. c Philsg. l.2.c.5. p.12. Thdrt.p.704.d. Soz.p.698.a.

[Un merite si eclatant, & cette veneration extreme qu'on avoit pour luy, estoient de grandes tentations, & il falloit une humilité tres profonde pour soutenir un elevement si extraordinaire. Mais si l'erreur est d'ordinaire la punition de l'orgueil ; il est aisé de juger que l'esprit d'Ulphilas s'estoit elevé par la vanité avant que de tomber par l'heresie. Ainsi c'est un exemple illustre, mais terrible de ce que dit Saint Gregoire,] 'qu'il y a des personnes dans l'Eglise qui paroissent faire de grandes choses & inimitables au commun des hommes, que Dieu rejette cependant comme des hommes tout charnels, parceque le principe de leurs actions n'est pas la grace du Saint Esprit, mais un grand desir de l'estime & de la gloire des hommes ; que leur courage n'est point la force de la charité, mais la dureté de l'orgueil. Greg in Reg.c. 9.14.p.175 c|295.

[C'est ce que Dieu voyoit depuis longtemps dans le cœur d'Ulphilas, & ce qui fut enfin visible à toute la terre, lorsqu'il abusa malheureusement du credit que les Gots luy donnoient sur leurs esprits, pour les engager dans l'Arianisme, corrompre tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans le Nord, & ressusciter dans l'Occident une impieté que tant de Saints sembloient avoir étouffée autant par leurs souffrances que par leurs écrits.]

'Il se trouva[l'an 360,]au Concile qu'Acace, Eudoxe, [& les autres Ariens]tinrent à Constantinople : & quoique jusqu'alors il eust toujours suivi les sentimens de l'Eglise Catholique, 'sans signer aucun des formulaires des Ariens, cependant il signa alors celui de Rimini ou de Constantinople[condanné de tout le monde Soz.p.697.d. Socr.p.155 a.

Soz.p.697.d. comme impie.] 'Cette faute où il tomba plus par inadvertance qu'autrement, [eust pu luy estre utile, s'il s'en fust humilié, & s'il eust eu soin de la reparer comme il devoit. Mais la suite donne lieu de croire qu'en negligeant cette premiere chute, il merita d'estre abandonné comme Saül à d'autres biens plus effroyables.

d|a.p.148.1.c. Cela ne parut pas d'abord,] '& il continua encore depuis à communiquer avec les Prelats Catholiques défenseurs de la foy de Nicée.'S. Basile écrivant en 372 au plutost, dit que la foy se preschoit dans toute sa pureté audelà du Danube, [c'est à dire parmi les Gots, dont il est certain qu'il parle en cet endroit.] 'S. Augustin qui ne parle que sur ce que des Chrétiens qui estoient en ce temps là mesme dans la Gotthie, luy avoient appris, assure qu'il n'y avoit point alors d'autres Chrétiens parmi les Gots que des Catholiques. 'S. Epiphane qui écrivoit en 376 ou 377, parlant de ceux qui avoient esté chassez quatre ans auparavant par la persecution des payens, dit que c'estoient quelques Audiens schismatiques, & *nos* Chrétiens; [par où il est visible qu'il entend les Catholiques.]'Les Martyrs des Gots dont parle S. Ambroise, sont sans doute ceux qui avoient souffert de son temps: & il les a certainement cru Catholiques, puisqu'il dit que les victoires des Gots sur les Romains venoient peutestre de ce que ces Saints confessoient par l'oblation de leur sang celui à qui les Ariens contestoient sa naissance divine & eternelle.

Bas.ep.338.p.330.c.d.

Aug.civ l.18.c.52.p.239.2.d.

Epi.70.c.15.p.828.2.b.

Amb.in Luc.c.2.p.26 b.

Hier.chr|Oros.l.7.c.32.p.218.2.e. 'S. Jerome & Orose disent que ceux qui souffrirent alors ou la mort ou le bannissement, estoient des Chrétiens: ce qu'ils n'auroient pu dire sans distinction, si ou tous, ou une partie d'eux eussent esté Ariens; principalement Orose qui leur attribue en termes exprés la gloire & la couronne du martyre. ["Ascole de Thessalonique & S. Basile les ont honorez comme tels, & toute l'Eglise le fait encore aujourd'hui, particulierement à l'égard de S. Nicetas & de S. Sabas.]'Car pour les Audiens que S. Epiphane y méle avec les Catholiques, ils n'estoient pas apparemment en fort grand nombre, puisqu'aucun auteur n'en parle; '& de plus, il estoit bien aisé de les distinguer, puisqu'ils ne vouloient jamais prier qu'avec ceux de leur secte, & qu'ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens pour prendre celui de l'auteur de leur schisme.

V.S Sabas Martyr.

Epi p.828.2.b.

p.827.c.



ARTICLE CXXXIII.

Les Gots se laissent entrainer dans l'Arianisme par Ulphilas.

'L'ARIANISME passa enfin dans la Gothie, selon Socrate & Sozomene, par une guerre civile qui s'emut entre deux princes Gots, Athanaric & Fritigerne, (dont quelques historiens font le premier, chef des Ostrogots; & l'autre, des Visigots.) Fritigerne vaincu par Athanaric implora le secours des Romains, & par leur assistance estant demeuré victorieux, il embrassa comme par reconnoissance la doctrine Arienne que tenoit Valens son protecteur, avec Ulphilas son Evesque, & ses sujets; & par ce moyen l'Arianisme se communiqua aussi aux [Ostrogots] sujets d'Athanaric. Socr.l.4.c.33.p.251.a.b.c|Soz.l.6.c.37.p.697.b.c.

[Nous ne voyons rien qui empesche absolument de croire cette narration, en la raportant vers l'an 375, mais on ne peut pas dire aussi qu'elle soit fort assurée.] 'Sozomene mesme reconnoist que ce ne fut pas là la seule cause du malheur qu'eurent les Gots de perdre la foy Catholique, mais qu'il faut raporter ce terrible evenement au temps où ils furent chassez de leur pays par les Huns, [& 'obligez de recourir à Valens en l'an 376, pour pouvoir se retirer sur les terres de l'Empire.] 'Ulphilas estoit chef des deputez qu'ils luy envoyerent pour cela, '& les Evesques Ariens [attentifs à profiter de tout pour se perdre & perdre les autres,] obtinrent de Valens qu'il les portast à communiquer avec luy, afin de rendre la paix plus indissoluble par le lien d'une mesme foy [& d'une mesme communion.] Les Gots qui avoient receu longtemps auparavant la lumiere de la foy, & avoient esté elevez dans la doctrine apostolique, rejetterent cette proposition. Mais Ulphilas [accoutumé à regarder plutost les hommes que Dieu,] 'se laissa surprendre aux fausses raisons des Ariens, ou [plutost] à la promesse qu'ils luy firent de luy faire obtenir de Valens ce qu'il luy venoit demander, pourvu qu'il entrast dans leurs sentimens. 'On ajoute mesme qu'il receut d'eux de l'argent, [pour leur vendre son ame & tout sa nation.] 'Ainsi sous le pretexte d'une [fausse] necessité, [sans se souvenir qu'il n'y a point d'autre necessité pour un Chrétien que de ne pecher pas, & de sauver son ame aux depens de tout le reste,] il s'engagea à persuader aux Gots par l'autorité qu'il avoit sur eux, qu'il ne s'agissoit point en tout cela de la foy, & que ce n'estoient que des contentions de

Soz.p.697.b.d. — V.Valens § 17. — b. — Thdrt.l.4.c.33.p.704.705. — Soz.p.697.d. — Thdrt.p.704.d. — Soz.p.697.d. — Thdrt.p.705.a.

parti & d'ambition; & par ce moyen il les fit communiquer avec les Ariens, 'se separant ainsi avec eux de l'Eglise Catholique.

Soz.p.698.a. Oros.l.7.c.33. p.219.a.d. 'Ils demanderent des Evesques à Valens, pour instruire [avec Ulphilas & les Catholiques & les payens de] leur nation [dans la doctrine qu'ils venoient d'embrasser;] & Valens ne manqua pas de leur en donner des plus habiles dans l'Arianisme, qui ne réussirent que trop pour leur malheur.

[L'engagement d'Ulphilas avec Valens & ses Evesques, cessa bientost, la mauvaise conduite & l'avarice des officiers Romains ayant obligé les Gots de prendre les armes en 377, & d'agir en ennemis declarez. Mais son engagement avec le demon de l'orgueil, & la colere de Dieu qui estoit sur luy, ne luy permit pas de reconnoistre devant les hommes qu'il avoit peché, & qu'il estoit obligé de remedier au mal qu'il avoit fait.] Thdrt.l.4.c.33. p.705.a. 'Ainsi les Gots estant une fois tombez dans l'Arianisme, y persisterent, a Jorn.r Got.c. 25.p.646. [a] & le communiquerent mesme comme par amitié non seulement aux autres peuples de leur nation, mais encore aux Gepides. Grot.r.Got.p. 646. 'On croit que c'est d'eux aussi qu'il est passé aux Vandales, toutes ces nations n'estant, à ce qu'on pretend, que les Gots mesmes à qui on avoit donné divers noms. [C'est sans doute encore par le commerce des Gots, que les Bourguignons devinrent Ariens,] Oros.p.219.1.b. 'de Catholiques qu'il estoient auparavant.

[Voilà comment un seul homme entraina dans l'enfer ce nombre infini de septentrionaux, qui avec luy & aprés luy ont embrassé l'Arianisme. Ces peuples qui ne s'appliquant qu'à la guerre,] Salv.l.5. p.102. 103. 'n'avoient presque pas de connoissance des lettres & des livres, & ainsi ne savoient guere de la religion que ce que leur en disoient leurs docteurs, se trouvoient dans une espece de necessité de les suivre egalement dans le bien & dans le mal: ce qui pouvant diminuer leur crime, augmenta celui des autres qui les ont entrainez dans l'heresie, [& dont ils pourront dire un jour plus veritablement que ceux dont parle S. Cyprien : Nos peres « ont esté nos parricides. C'est un effroyable exemple de ce que « dit la verité mesme: Que si un aveugle conduit un aveugle, ils « tombent tous deux dans le precipice. Et S. Augustin avoit bien « sujet d'avertir si souvent & les pasteurs & les peuples, qu'il ne faut s'attacher qu'à J.C. seul & à la verité de son Evangile, & non à quelque homme que ce puisse estre, quelque don qu'il puisse avoir de la nature & de la grace, parceque tout homme est menteur, sujet à se tromper, & mesme a tomber tout à fait comme Ulphilas. Cependant comme la religion & le salut est encore moins

pour

pour les grands esprits & pour les doctes, que pour les simples & les ignorans, qui ne peuvent se sauver que par le secours & l'instruction des autres; que leur reste t-il, sinon de crier à Dieu par la pureté de leur vie & par l'ardeur de leurs prieres, afin qu'il leur donne de veritables pasteurs qui les conduisent au ciel, & non des loups qui les precipitent dans l'enfer?

Nous ne trouvons plus rien d'Ulphilas depuis ce temps là.] 'Pour Valens il fut aussi-tost puni du crime qu'il avoit commis en le faisant commettre aux autres, & par ceux mesmes qu'il se glorifioit d'y avoir engagez. Les Gots contraints [dés l'an 377,] à prendre les armes, défirent ses Generaux, taillerent en pieces ses armées, ravagerent ses provinces; & [l'année suivante,] aprés un horrible carnage de l'armée Romaine, le brulerent luy mesme tout vivant, afin que son chastiment eust quelque proportion, mesme aux yeux des hommes, avec les feux eternels où son crime a engagé tant de miserables.] Oros. p. 219. 2. d.

'Il semble que toute la nation des Gots n'embrassa pas d'abord l'Arianisme, puisque Saint Nicetas qui estoit un homme tres Catholique, estoit Evesque des Gots, & de plusieurs autres barbares, à la fin de ce siecle, & au commencement du suivant. Bar. 370. § 118. 'S. Chrysostome écrit à des Gots moines dans le monastere de Promote [a] auprés de Constantinople, [b] par lesquels il avoit appris la mort de l'admirable Unilas qu'il avoit fait Evesque de la Gotthie, & qui avoit fait des choses admirables. Le Roy des Gots écrivit afin qu'on y envoyast un autre Evesque; [c] & S. Chrysostome travailla mesme dans son exil afin qu'on en ordonnast un. [Il est visible que tous ces Gots estoient Catholiques, & non Ariens.] Chry. ep. 207. p. 811. d. a Cang. de C. l. 4. p. 186 f. b Chry. ep. 14. p. 685. b. c. c c. d | ep. 206. 207 p. 811. 812. 'Dans une homelie qui porte le nom de S. Chrysostome, & qu'il peut avoir prononcée en 398, on lit que les Gots qui autrefois tuoient leurs peres, se faisoient alors une joie de repandre leur sang pour la vraie religion. 'Il y en avoit aussi encore plusieurs de payens, comme Radagaise qui avoit une armée de plus de cent mille hommes, [ou mesme de quatre-cents mille.] t. 6 h. 10. p. 198. b. Aug. civ. l. 5. c. 23. p. 63. 2. a. b.

'Theodoret dit que ceux qui furent pervertis par Ulphilas, ne s'engagerent pas neanmoins à toutes les impietez des Ariens, & qu'ils ne voulurent jamais dire que le Fils fust une creature, mais qu'ils vouloient bien communiquer avec ceux qui le disoient, & dirent eux mesmes qu'il estoit inferieur au Pere; [d'où il estoit bien aisé de les obliger de conclure que c'estoit une creature.] 'Les Vandales ajouterent mesme aux pratiques des anciens Ariens, celle de rebattizer: [& Dieu le permit peut-estre afin qu'ils cor- Thdrt. l. 4. c. 33. p. 705. a. Vand. p. 9. 96. 101. 103.

Aug. de bapt. c.5.6. B. p.145. 1.d. rompissent moins de personnes ;]'tout le monde ayant naturellement horreur de l'anabattisme, [& de renoncer à son battesme pour en recevoir un second.]

ARTICLE CXXXIV.

Valens est contraint par la guerre des Gots de finir la persecution, & perit miserablement : Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Eglises.

L'AN DE JESUS CHRIST 378.

Socr.l.4 c.35.p. 252.d|Soz l.6.c. 37.p.696.c|699. a. 'LE trouble que causoit dans l'Empire la guerre des Gots, & les avantages qu'ils avoient remportez sur les Romains en l'an 377, occupant entierement Valens, l'obligea de cesser de persecuter l'Eglise, & de discontinuer à en bannir les Evesques. S. Jerome & Rufin assurent mesme que se repentant enfin, mais trop tard, [des maux qu'il avoit faits aux vrais serviteurs de Dieu,]

Hier.chr. a Ruf.l.2.c.13. p.258. Oros.l.7.c.33.p. 319.2.a.b. 'il rappella les *nostres* d'exil,ᵃc'est à dire qu'il delivra les Evesques & les Prestres [Catholiques,] qui estoient bannis, les moines condannez aux mines, '& tous les autres Confesseurs : ['de quoy Note 98. neanmoins il y a assez sujet de douter. S'il a fait quelque chose de

a|Hier. chr| Socr. p.252.d| Soz.p.696.c. positif pour l'Eglise,]'il le fit, selon les historiens, quand il sortit d'Antioche[au mois d'avril ou de may de cette année, pour se rendre à Constantinople, & s'opposer en personne aux Gots. On ne marque pas neanmoins qu'aucun des Confesseurs soit revenu avant la mort de Valens, hormis Pierre d'Alexandrie, dont voici ce que l'histoire nous apprend.]

Socr. l.4.c.35. 37.p 252.d|254| Soz.l.6.c.39.p. 702.b.c. 'La guerre des Gots obligeant Valens de sortir d'Antioche, & de laisser cette Eglise en paix avec toutes les autres, les Catholiques qu'on persecutoit si cruellement, reprirent cœur dans toutes les villes, mais principalement à Alexandrie : & Pierre estant alors revenu de Rome avec des lettres de Damase, qui autorisoient & confirmoient son election, aussi-bien que la foy de'Nicée, le peuple chassa Luce, receut Pierre en sa place, Note 99. & remit les eglises entre ses mains. Luce s'en alla aussi-tost à Constantinople[chercher Valens,]qui y estoit arrivé le 30 may

Soz.p.702.c. de cette année : 'Mais il avoit bien d'autres affaires sur les bras que de songer au rétablissement de ce miserable, [si mesme il n'estoit pas déja mort le 9 d'aoust.

Il semble neanmoins que Luce soit retourné à Alexandrie, & ait tasché quelque temps de s'y maintenir, s'il est vray ce que dit

S. Jerome,]qu'il tint l'Eglise d'Alexandrie jusques au regne de Theodose, qui le chassa; *à quoy Theophane qui donne six ans à son faux episcopat, s'accorde assez. Nicephore n'en conte que cinq. 'S. Jerome nous apprend qu'il avoit publié quelques petits ouvrages sur divers sujets, & qu'il avoit mesme entrepris de faire des lettres pascales, comme les Evesques d'Alexandrie avoient accoutumé. [C'est de quelqu'une de ces lettres & de ces discours sur la feste de Pasque,]qu'est tiré le fragment raporté par un ancien auteur, où l'on voit qu'il estoit Apollinariste autant que Arien, puisqu'il dit que le Verbe a pris seulement le corps & non l'ame humaine; & qu'il n'avoit avec son corps qu'une seule nature composée.

Hier.v.ill.c.118. p.301. * Thphn.p.56. c.d. Hier.p.301. Bib.P.t.4.part.2. p.1111.b.

[Ce fut sans doute bien-tost aprés le retour de Pierre, que]la sentence prononcée à Rome contre les Apollinaristes[en 377 ou 378,] fut confirmée à Alexandrie. Ruf.l.2.c.10.p. 260.

[Valens, comme nous venons de dire estoit venu à Constantinople pour s'opposer aux progrés des Gots.]Mais il ne songeoit pas que Dieu l'y amenoit pour le punir luy mesme par les mains de ces barbares[qu'il avoit soulevez contre JESUS CHRIST,]& que J.C. avoit aussi soulevez contre luy, à cause qu'il avoit animé contre la verité les langues de beaucoup de blasphemateurs, persecuté ses défenseurs, & chassé des Eglises ceux qui ne s'occupoient qu'à la connoistre & à la loüer. Ce fut le reproche que luy fit le saint solitaire Isaac, lorsqu'il sortit de Constantinople pour marcher contre les Gots; & ce Saint luy declara encore que s'il ne rétablissoit promtement la foy qu'il avoit tasché de détruire, il perdroit & son armée & la vie mesme. Thdrt.l.4.c.31. p.703.c.d.

V. Valens § 19, 20. [On verra ceci plus amplement sur l'histoire de Valens, où l'on trouvera encore quelques autres choses qui regardent le mesme sujet. Mais nous ne pouvons ne pas remarquer encore ici, que celui que Valens choisit pour son principal ministre dans la guerre des Gots, fut le General Sebastien, ce Manichéen si celebre par les cruautez qu'il avoit exercées en Egypte l'an 356 en faveur des Ariens. Ce fut luy qui engagea Valens à donner le neuvieme d'aoust la malheureuse bataille d'Andrinople, où il perit avec presque toute l'armée Romaine. Valens se sauva blessé dans une maison voisine, où les Gots mirent le feu sans savoir qu'il y fust, & le reduisirent en cendres; de sorte qu'il fust mesme privé de la sepulture.

Gratien neveu de Valens, devenu par sa mort maistre de l'Orient, fit aussi-tost "une loy pour laisser à tout le monde la V. Gratien. § 8.

liberté de la religion qu'il voudroit embrasser, excepté aux Manichéens, Photiniens, & Eunomiens. C'estoit proprement pour les Catholiques de l'Orient qu'il faisoit cette loy, en attendant que l'état des affaires luy permist d'en faire d'autres qui leur fussent plus avantageuses.] 'Mais il ne differa pas à rappeller les Evesques bannis au gouvernement de leurs troupeaux; & ce fut par là qu'il consacra à Dieu les premices de sa nouvelle autorité.

Thdrt.l.5.c.2.p.705.d|Socr.l.5.c.2.p.260.b|Soz.l.7.c.1.p.704 705.

'Les saints Confesseurs furent donc enfin delivrez des chaines de leur bannissement, & retournerent à leurs Eglises, aprés mille tourmens qu'ils avoient soufferts, 'dont quelques uns en portoient encore les marques sur leurs corps. 'On raporta aussi les reliques de ceux qui avoient esté consommez, & avoient achevé leur course dans leur exil, [comme peut-estre de S. Barse. Les uns furent sans doute receus avec joie par leurs peuples:] 'Mais la tempeste n'estant pas encore appaisée partout, il y en eut qui eprouverent chez eux plus de maux qu'ils n'avoient souffert dans leur exil, & qui furent assommez à coups de pierres par les heretiques; [& ce fut par ce moyen que S. "Eusebe de Samosates consomma son martyre l'an 380. Comme il y avoit diverses Eglises occupées par ceux que les Ariens y avoient intrus;] 'plusieurs des Confesseurs qui revenoient de leur exil, témoignant plus d'amour pour l'unité de l'Eglise, que d'attache à leur dignité, consentoient que ces Ariens demeurassent Evesque, [en se réunissant à la foy & à la communion des Orthodoxes,] & les conjuroient de ne pas augmenter les divisions de cette unique Eglise que Jesus Christ & les Apostres nous ont laissée, & que les disputes & un amour honteux de dominer, avoient dechirée en tant de morceaux. C'est ainsi qu'agit Eulale Evesque d'Amasée dans le Pont. Il trouva à "son retour que l'Arien qu'on avoit mis en son siege, n'avoit pas cinquante personnes dans la ville qui le reconnussent: Neanmoins pour réunir encore ce petit nombre à l'Eglise, il luy offrit de le laisser dans sa dignité, ou mesme de luy laisser le premier rang, afin qu'ils gouvernassent ensemble tout le peuple d'un commun accord. L'Arien ne le voulut pas accepter, & peu aprés, ceux mesmes qui le reconnoissoient l'abandonnerent, & se réunirent aux autres.

Thdrt.l.5.c.9.p.714.d. — p.715.a. — p.714.d. — p.715.a. — V. son titre § 10. — Soz.l.7.c.2.p.705.706. — V. § 116.

[L'Eglise d'Antioche eust esté heureuse, si elle eust pu jouir du mesme bonheur, & voir finir la dispute d'entre S. Melece & Paulin. Mais la providence de Dieu ne luy accorda pas encore si-tost ce bonheur. Comme Saint Melece y estoit reconnu pour

legitime pasteur par presque tous les Orthodoxes,] 'quoique Dorothée y tinst encore les eglises pour les Ariens; [& comme tous les Evesques de l'Orient ne communiquoient qu'avec ce Saint, ce fut luy qui ordonna des Evesques en diverses villes de l'Orient qui n'en avoient point de Catholiques. Il mit à Tarse le celebre Diodore, "& d'autres en d'autres endroits, partie par luy mesme, partie par S. Eusebe de Samosates.] Socr.l.5.c.3.p.260.d.

V. S.Melece § 121& Saint Eusebe de Samosates § 4,9.

'Sozomene dit que quand Theodose fut fait Empereur,[le 19 janvier 379,] les eglises de l'Orient estoient encore entre les mains des Ariens, hormis celles de Jerusalem, [où "Saint Cyrille pouvoit déja avoir esté rétabli par la mort ou par l'expulsion d'Hilarion son competiteur.] 'Gelase neveu de S.Cyrille fut aussi rétabli sur le siege de Cesarée metropole de la Palestine, en la place d'Euzoïus 'Arien, ᵃ qui en fut chassé par Theodose, [lors peut-estre que les eglises furent ostées aux Ariens au commencement de l'an 381.] Soz.l.7.c.2.p.705.c. Hier.v.ill.c.130.p.303.a. Epi.73.c.37.p.885.b c. a Hier.v.ill c.113.p.300.d.

V. son titre § 4, 5.

'Ce que dit Sozomene, que les Ariens estoient maistres des eglises de l'Orient, [se doit entendre, s'il est veritable, non de l'Empire, mais du Comté d'Orient: Car il est certain que les Catoliques de Cesarée, d'Icone, & apparemment de beaucoup d'autres villes de l'Asie Mineure, & du Pont, estoient toujours demeurez dans la possession de leurs eglises. Il y avoit seulement eu quelques villes de ces provinces qui avoient vu leurs saints epoux exilez, & des adulteres en prendre la place. Celle de Nysse qui estoit de ce nombre, receut une des premieres la consolation de revoir S. Gregoire son pasteur. Car il estoit de retour dés la fin de l'an 378, puisqu'il assista à la mort ou au moins aux funerailles de S. Basile son frere.] Soz.p.705.c.



ARTICLE CXXXV.

Les Macedoniens retombent ou perseverent dans le schisme : S. Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Constantinople.

COMME la loy de Gratien laissoit à tout le mond la liberté 'de sa religion, les Macedoniens s'en voulurent prevaloir, Ils s'estoient réunis à l'Eglise, [au moins une partie d'entre eux,] aprés la deputation celebre qu'ils avoient envoyée au Pape Libere [en l'an 366,] & depuis cela ils avoient communiqué partout, & particulierement à Constantinople, avec les défenseurs de la Consubstantialité. Mais depuis la loy de Gratien, ne se conten- Socr.l.5.c.4.p.261|Soz.l.7.c.2.p.705.c.d.

tant pas de rentrer dans leurs evesquez, dont les Ariens les avoient chassez, ils voulurent encore, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, se separer de la communion des Catholiques; & s'estant pour cet effet assemblez à Antioche, ils decernerent qu'il falloit croire le Fils semblable en substance à son Pere, & ne point communiquer avec ceux qui tenoient la Consubstantialité suivant la definition du Concile de Nicée. Quelques uns d'eux executerent ce decret, & tinrent leurs assemblées en particulier. Mais la pluspart ne pouvant souffrir tant de changemens dans la foy, qui ne paroissoient venir que "d'un esprit de division, les φιλονεικίας. abandonnerent tout à fait, & s'unirent plus fortement que jamais aux Orthodoxes.

[Un fait de cette nature semble peu appuyé, de ne l'estre que sur le raport de Socrate & de Sozomene. Neanmoins il est assez conforme à ce que nous trouvons d'autrepart, pourvu qu'on y distingue un peu les choses. Car il paroist veritablement "par ce V.§ 109. que nous avons dit ci-dessus, que les Macedoniens furent receus comme Catholiques; aprés qu'ils eurent esté admis par Libere & par le Concile de Tyanes: Et S. Basile "travailla encore depuis V. son titre à les unir de plus en plus à l'Eglise. Leur réunion ne fut pas neanmoins generale,] 'puisqu'aussi-tost aprés le Concile de Tyanes, trente-quatre Evesques Macedoniens du diocese d'Asie, tinrent un autre Concile dans la Carie, où ils refuserent de recevoir la Consubstantialité. [De ces trente-quatre estoient apparemment] 'ceux de Lycie, que S. Basile mande en 375 avoir voulu s'unir à sa communion.

§ 61 | no. 2 40.

Soz. l.6 c.12 p. 652.d.

Bas. ep. 403. p. 420.

[Il est bien probable que ceux de ces trente-quatre Evesques qui persistoient dans le schisme, furent ceux qui tinrent le Concile, dont nous venons de parler, à Antioche non de Syrie, comme nous lisons dans Socrate, (car nous ne voyons point que les Macedoniens aient guere infecté cette province;) mais de 'Carie [sur le Meandre, comme nous lisons dans Sozomene,] qui est autorisé par Nicephore. [Ainsi ces Macedoniens auront plutost perseveré dans leur heresie & dans leur schisme, (que la persecution des Ariens sembloit avoir étoufé,) qu'ils ne l'auront renouvellé: quoiqu'il s'en soit peut-estre trouvé quelques uns parmi ceux qui avoient communiqué avec l'Eglise, qui l'aient abandonnée en cette occasion, pour se rejoindre aux anciens compagnons de leur heresie & de leur schisme. C'est ce qu'Eustathe de Sebaste avoit fait en partie dés auparavant, quoiqu'il eust esté l'un des trois Evesques deputez au Pape Libere.]

Nphr. l.12. c.2. p. 362.c.

'On voit aussi & par la suite de l'histoire & par S. Gregoire de Nazianze, que les Macedoniens faisoient un corps & une communion separée des Catholiques. 'Ce qui n'empeschoit pas qu'on ne les regardast comme amis, '& qu'on ne conservast toujours quelque douceur pour eux, n'estant pas encore tout à fait morts, comme l'estoient les Ariens; 'à quoy on se portoit d'autant plus volontiers, que leur vie estoit tout à fait edifiante. 'Pour leur doctrine, il y en avoit qui disoient ouvertement que le S. Esprit estoit creature; & les autres n'osoient dire ni qu'il fust creature, ni qu'il fust Dieu, 'alleguant pour pretexte que l'Ecriture n'en parle pas clairement; '& ce sont ces derniers que S. Gregoire dit avoir encore quelque reste de vie, '& participer en quelque maniere au S. Esprit. [Mais la suite, selon que le raporte Socrate, fit bien voir qu'ils estoient indignes de l'affection & de la condescendance que S. Gregoire avoit pour eux.

Socr. l. 5. c. 8 p. 264. c | Naz. or. 44. p. 710. d. Naz. p. 709. 710. or. 37. p. 600. d. or. 44 p 710 711. vit. p. 17. c. or. 37. p. 595. b. or 44. p. 710. d. p. 709 d.

L'AN DE JESUS CHRIST 379.

L'elevation du grand Theodose, à qui Gratien donna l'Empire d'Orient le 19 de janvier 379, fut sans doute fort affligeante pour les Ariens. Car il leur estoit aisé de juger ce qu'ils avoient à attendre d'un Prince qui avoit beaucoup de pieté, qui avoit toujours esté elevé dans la foy de Nicée, qui l'aimoit avec un grand zele, & qui avoit pour femme l'illustre S.te Flaccille, non moins ardente que luy pour les interests de l'Eglise. On ne voit pas neanmoins qu'il ait rien fait contre les heretiques dans cette premiere année de son regne, ayant esté assez occupé à repousser les Gots, que l'impieté de Valens plutost que son malheur, avoit rendu les maistres de plusieurs provinces de l'Empire. Ainsi les Ariens continuerent encore à estre comme les maistres dans l'Orient, où ils tenoient toujours les eglises dans beaucoup de villes.

V. S. Greg. de Nazianze notes 24, 25.

Ils exerçoient particulierement leur tyrannie à Constantinople, "& les Catholiques n'y avoient pas seulement un lieu pour s'assembler. Cependant comme la mort de Valens commençoit à donner à ceux-ci quelque liberté, ils demanderent qu'on leur envoyast Saint Gregoire de Nazianze, qui avoit toute la vertu, toute la lumiere, toute l'eloquence, & toutes les qualitez necessaires pour pouvoir rétablir la foy presque entierement éteinte dans cette capitale d'Orient: & ce qui estoit assez rare en ce temps là, il avoit receu l'ordination episcopale sans estre engagé au service d'aucun peuple; de sorte qu'il estoit en état d'aller, comme un Apostre, porter la parole de Dieu partout où l'utilité de l'Eglise le demanderoit. S. Eusebe de Samosates qui avoit esté

relegué en Trace par Valens, y avoit sans doute fait connoistre sa vertu, dont il estoit parfaitement informé : & comme il estoit sans cesse appliqué à chercher les moyens de servir l'Eglise, on ne peut guere douter que ce ne soit luy qui ait inspiré aux Orthodoxes de ces quartiers là, la pensée & le desir d'avoir un si grand homme pour pasteur.] 'C'est pourquoi, quoiqu'on eust eu quelque pensée pour Bosphore ancien & celebre Evesque de Colonie en Cappadoce, [on s'arresta neanmoins à demander S. Gregoire.

ep.14.p.777.a.

Toute la difficulté fut de vaincre l'humilité de ce Saint, & son amour pour le silence ; mais il ceda enfin aux prieres de S. Basile, de Saint Melece, & de plusieurs autres grands Evesques. Ils s'en vint donc cette année à Constantinople, autorisé ce semble de quelque ordre de l'Empereur, mais du reste sans aucun autre appui, que de la force de la verité, & de sa foy. Les Catholiques luy accommoderent une petite chapelle à qui on donna le nom d'Anastasie ou de Resurrection, parceque la vraie foy y avoit repris comme une nouvelle vie. Ce fut là qu'il commença à rassembler secrettement les Catholiques, & à combatre tous les heretiques qui estoient dans Constantinople, les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens.

Mais il les combatoit encore moins par son eloquence & par la force de ses raisonnemens, qui reduisoient au silence le plus habiles & les plus eloquens d'entre eux, que par les marques de bonté & d'affection qu'il leur donnoit, autant que l'interest de la verité le pouvoit permettre, & encore plus par la patience avec laquelle il souffroit leurs insultes & leurs mauvais traitemens : Car foulant aux piez l'authorité des ordres de l'Empereur, ils l'attaquerent mesme quelquefois par une violence ouverte. Une troupe de moines, de fausses vierges, & de gueux, partirent une nuit de la grande eglise, le vinrent forcer dans son Anastasie, profanerent les lieux les plus saints, le poursuivirent à coups de pierres, maltraiterent autant qu'ils purent les autres Catholiques, dont ils en laisserent quelques uns pour morts, & aprés cela eurent encore la hardiesse de le trainer devant les juges comme un criminel. La crainte sans doute de Theodose le fit plus respecter des juges que du peuple. Les Ariens se virent mesme obligez à luy faire quelques excuses : Mais jamais il n'en voulut tirer d'autre satisfaction.

On commença donc à aimer & à admirer sa vertu, les heretiques mesmes le venoient ecouter avec plaisir ;] '& les veritez qu'il enseignoit penetrant peu à peu les cœurs, son troupeau se multiplioit

Ruf. ap. Greg. Naz. t.1.p.727. Thdrt.l.5.c.8.p. 712.d.

multiplioit tous les jours; & de tres petit qu'il estoit d'abord, il devint en peu de temps tres nombreux.



ARTICLE CXXXVI.

Theodose combat les Ariens par ses loix ; rend les eglises aux Catholiques.

[NOus avons vu que Gratien avoit cru faire beaucoup l'année precedente pour les Catholiques de l'Orient, de leur rendre la liberté en la laissant à presque toutes les sectes. Mais aprés s'estre renfermé dans l'Empire d'Occident, où ce menagement n'estoit point necessaire,] il revoqua cette liberté generale par sa loy du 3 aoust 379, qui défend à tous les heretiques de dogmatizer & de tenir aucune assemblée. Theodose dont cette loy porte aussi le nom, [ne manqua point sans doute de la faire valoir dans l'étenduë de ses Etats. Mais il ne le put pas faire avec la mesme facilité que Gratien, tant parceque les heretiques y estoient extremement puissans, que parcequ'il estoit mesme souvent difficile de les y discerner des Catholiques, & ce fut peut-estre ce qui l'obligea à publier la loy dont nous allons parler. Cod.Th.16. t.5. l.5.p.116.117.

L'AN DE JESUS CHRIST 380.

V. son titre § 5. 'Ce fut en 380 que Theodose "receut le battesme des mains d'Ascole celebre Evesque de Thessalonique, aprés s'estre assuré qu'il professoit la foy Catholique du Concile de Nicée. Il voulut aussi savoir de luy l'état des Eglises dans les provinces qu'il possedoit, & il en apprit avec regret que hors l'Illyrie, toutes les autres estoient divisées par un grand nombre de sectes, & la ville de Constantinople plus que tout le reste. [Cela luy fit prendre la resolution de travailler avec vigueur, mais en mesme temps avec sagesse, à guerir un si grand mal, depeur de l'irriter par des remedes trop violens.] Il publia donc dés le 28 de fevrier, une loy celebre, par laquelle il declare qu'il veut que tous ses sujets suivent la foy qui estoit enseignée "par le Pape Damase & par Pierre d'Alexandrie; que ceux qui le feront, seront seuls reputez Catholiques, & que les autres seront traitez comme heretiques & infames; & punis de diverses peines. Socr.l.4.c.6.p. 262.263. Cod.Th.16.t.1. p.4.5. &c.

[Cette loy fit sans doute revenir à l'Eglise un grand nombre de personnes, & mesme d'Evesques, qu'on receut avec beaucoup, & peut-estre avec trop facilité, comme S.Gregoire de Nazianze s'en plaint, & il leur attribuë les fautes qui se firent ensuite dans les Conciles.

On commença sur la fin de l'année suivante ; à voir de plus grands effets de la chute de l'Arianisme. "Car Theodose estant arrivé à Constantinople le 24 de novembre, il fit aussi-tost commandément à Demophile de quitter les eglises, ou d'embrasser la foy de Nicée. Demophile voyant qu'il n'estoit pas en état de resister, quitta les eglises le 26 du mesme mois,& Theodose en mit aussi-tost les Catholiques en possession,environ 40 ans depuis que les Ariens s'en estoient emparez, lorsqu'ils en chasserent S. Paul.] V.S.Greg. de Naz.§ 64.

Socr.l.5 c.7.p. 263 264. 'Socrate dit que Demophile ayant receu l'ordre de Theodose, assembla son peuple dans l'eglise, & leur tint ce discours : Mes « freres, il est écrit dans l'Evangile : Si on vous persecute dans une « ville, fuyez dans une autre. Puis donc que l'Empereur nous oste « les eglises, je vous avertis que l'assemblée se tiendra demain « hors la ville. Apres quoy il sortit,& tint dans la suite ses assem- « blées "hors les portes de Constantinople. Luce qui s'y estoit refu- Note 100. gié aprés son expulsion d'Alexandrie, en sortit aussi avec luy.

Philsg.l.9.c.19.p. 133. 'Philostorge écrit que les Ariens & les Eunomiens furent alors chassez de la ville par Theodose : [ce qui nous paroist difficile à croire.]

Codi.ori. p.38. a|85. 'Les Grecs modernes raportent que les Ariens, exclus des eglises de Constantinople, demanderent permission à Theodose Cang.de C.l.4. p.130. de demeurer auprés de celle de Saint Moce, 'qui estoit prés de la porte Dorée,[& apparemment hors de la ville, & de la rebastir Codi p.38.a|85. pour y tenir leurs assemblées:] 'Car elle estoit tombée quelques années auparavant. Ils obtinrent cette grace, rebastirent l'eglise, & y firent le service durant sept ans: Mais la settieme année l'eglise fondit durant qu'ils y estoient assemblez, & en écrasa un grand nombre. Elle fut depuis rebastie sous Justinien.

Naz.car.1.p.22. 23. 'Leur expulsion de Constantinople "confondit un peu leur V.S.Greg. de Naz § 67. orgueil, mais irrita leur fureur. Ils voulurent mesme faire assassiner S.Gregoire : Mais la main de Dieu arresta ce coup ; & Saint Gregoire par sa douceur se fit un ami de son meurtrier. Il tascha de mesme de gagner les autres par sa charité;[& ne se servant du pouvoir que luy donnoit la faveur de Theodose que pour empescher leurs insolences, il ne voulut point dutout songer à les punir des maux qu'ils avoient faits aux Catholiques sous les re- p.24.a. gnes precedens.] Il gagna par cette douceur un tres grand nombre de personnes, & assez pour remplir toutes les eglises des Catholiques, "quoique les Ariens eussent publié qu'il n'auroit pas Ibid.§ 68. de monde pour en remplir seulement les porches.

[Theodose fit bien-tost dans tout l'Empire ce qu'il avoit fait à Constantinople.] 'Car dés le 10 de janvier 381, 'il publia une loy, par laquelle il défend aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne suivoient pas la foy de Nicée, de tenir aucune assemblée dans les villes, voulant que toutes les Eglises fussent remises en la possession des Catholiques, & menaçant de chasser des villes ceux qui feroient quelque tumulte. 'Le General Sapor fut commis pour executer cette loy, & il le fit [dés les premiers mois de cette année avec beaucoup de zele,] sans trouver nulle part aucune resistance [considerable, non par la moderation des heretiques, mais par la crainte qu'ils avoient de l'Empereur.] 'Car aprés mesme avoir esté tout à fait chassez des eglises qu'ils avoient long-temps possedées, ils ne laisserent pas de former de nouvelles assemblées, de pervertir ceux qui n'estoient pas assez sur leurs gardes, d'exciter des tumultes parmi les peuples, & de faire tout ce qu'ils pouvoient pour troubler l'Eglise.

V. Theodose I, § 9. | Cod.Th.16.t.5. l.6 p.117.118. | Thdrt.l.5.c.2.p. 706.a.b. | c.9.p.715.c.

'La loy du dixieme janvier semble défendre absolument aux heretiques d'avoir aucune assemblée. [a] Neanmoins elle se restreint à la fin à le leur défendre dans les villes, sans parler du reste. [b] Et c'est sans doute ce qu'il se contenta de faire executer. 'Au moins nous avons vu qu'à Constantinople, Theodose souffroit qu'ils s'assemblassent hors de la ville: '& on le dit aussi de ceux d'Antioche.

Cod.Th.16.t. 5.l.6.p.117. a p.118. b p.119.1. | Socr.l.5.c.7.p. 264.a | Soz.l.7.c. 5.p.709.c. | Socr.l.5.c.15.p. 274.b.

'Philostorge assure que divers Evesques Ariens se voyant exclus des villes, [& de la faveur de la Cour,] abandonnerent leurs peuples, & se disperserent de costé & d'autre: Il marque entre autres Hypace de Nicée, qui s'en alla à Cyr dans la Syrie [Euphratesienne,] lieu de sa naissance; & Dorothée d'Antioche, qui abandonnant la Syrie, se retira en Thrace dont il estoit. 'Neanmoins Dorothée estoit encore à Antioche, selon Socrate & Sozomene, l'an 386, auquel il fut appellé à Constantinople par les Ariens.

Philsg.l.9.c.19. p.133. | Socr.l.5.c.12 p. 271.c | Soz.l.7.c. 14.p.722.d.

'Philostorge ajoute que Dorothée estant hors d'Antioche, Astere, Crispin, & les autres Prestres [Ariens,] tinrent une assemblée avec quelques Evesques des villes voisines, & envoyerent à Eunome ou aux Eunomiens, leur demander leur communion; à quoy ceux-ci dirent qu'ils consentoient, pourvu que les Ariens cassassent la condannation d'Aece & de ses écrits, [faite à Constantinople en 360,] & qu'ils corrigeassent les abus

Phisg.l.10.c.1. p.134.

qui s'estoient glissez parmi eux. Les Ariens se moquerent de leurs demandes, qu'ils traiterent de deraisonnables & d'insolentes, & declamerent hautement contre eux & contre leur chef. [Il paroist cependant par le titre mesme des homelies que Saint Chrysostome fit contre eux, qu'ils passoient pour Anoméens.]

ARTICLE CXXXVII.

Mort de Pierre Evesque d'Alexandrie; Timothée luy succede: Diverses loix contre les Ariens.

[PUISQUE nostre sujet nous a engagez jusques ici à joindre à l'histoire de l'Arianisme celle de Pierre d'Alexandrie, il faut encore y mettre sa mort, "qui arriva dans les premiers mois de cette année, & apparemment le 14 de fevrier,] 'auquel les Egyptiens honorent un de leurs Patriarches nommé Pierre; [& tout nous porte à croire que c'est celui-ci. Il n'y a pas lieu en effet de douter que l'Eglise d'Alexandrie n'ait honoré la memoire d'un Prelat qui a passé pour l'un des plus grands hommes de son siecle. Nous avons "remarqué ci-dessus les eloges qu'on luy a donnez; & comment aprés avoir succedé au grand S. Athanase l'an 373, il fut aussi-tost eprouvé par une persecution tres rude, qui l'obligea de se retirer à Rome.

Saint Basile qui avoit "recherché son amitié dés son entrée à l'episcopat, entretint encore ce saint commerce durant son exil. Son sejour à Rome luy donna occasion de se joindre au Pape Damase "dans la condannation des Apollinaristes en 377 ou 378. Il écrivit encore contre eux dans le mesme temps, & s'efforça de satisfaire S. Basile sur "quelque affaire particuliere. Il rentra ensuite glorieusement à Alexandrie en 378, *du vivant mesme de Valens, & receut au commencement de l'an 380, un témoignage illustre de son merite par la loy de Theodose.

On pretend qu'il a esté soupçonné d'avoir pris de l'argent pour recevoir les heretiques dans l'Eglise; mais comme ce bruit n'est point prouvé, il n'empescheroit pas que son episcopat n'eust tout à fait esté sans tache, sans la faute qu'il fit "de favoriser l'intrusion de Maxime contre Saint Gregoire de Nazianze, qu'il avoit luy mesme installé autant qu'il pouvoit dans le mesme siege. On ne peut pas le justifier sur ce point, en attribuant sa faute à Timothée son successeur,] 'comme a fait Theodoret: [a] & il n'a pas moyen de resister à l'autorité de S. Gregoire, [b] & du Concile

Marginal notes: Note 101. — Boll. 2 may, p. 247. — V. § 122. — V. S. Basile § 96. 126. 129. — V. les Apollinaristes § 11. — V. S. Basile § 129. — * V. § 134. — V. S. Gr. de Nazianze § 60. — Thdrt. l. 5. c. 8. p. 713. a. — a Bar. 380. § 11. — b Cod. Th. app. p. 104.

d'Italie, [non plus qu'à l'ordre du temps : & tout ce que nous pouvons dire en sa faveur, c'est que Dieu n'a pas attendu à le punir de cette faute en l'autre monde, le mesme Maxime qu'il avoit voulu porter sur le siege de Constantinople, l'ayant presque depouillé de celui d'Alexandrie. Aussi il paroist qu'il se réunit ensuite à S.Gregoire, qui luy donna depuis cela de grands eloges dans"son oraison 24.[e] N'estant mort qu'au commencement de cette année, il a eu la consolation de voir terminer le regne de l'Arianisme par la loy du dixieme de janvier, aprés en avoir vu le commencement & les funestes progrés durant qu'il suivoit S. Athanase,& en avoir eprouvé luy mesme la violence & la fureur. Il doit avoir gouverné sept ans & un peu plus de neuf mois depuis la mort de S.Athanase, & environ deux ans & demi depuis son rétablissement,qu'on dit avoir precedé la mort de Valens.]

V.S.Gr.de Nazianze § 69.

'Timothée son frere fut aussi son successeur.[a]Il avoit esté,comme luy,disciple de S.Athanase, & faisoit gloire d'estimer ce que ce grand Saint avoit estimé. [b]Il fut choisi par le consentement de tous les Evesques d'Egypte pour estre leur chef,& approuvé par le jugement de Theodose, qui luy rend ce témoignage, qu'il meritoit le respect de tous les Prelats. 'Les Occidentaux luy accorderent sans difficulté leur communion. Il fut neanmoins troublé par quelques personnes, dont on pretendoit que la foy n'avoit pas toujours esté bien assurée; '& le Concile d'Aquilée demanda cette année qu'il se tinst un Concile œcumenique à Alexandrie, pour terminer cette affaire avec quelques autres. [Nous ne savons ni ce que c'estoit,ni ce qui en arriva.

Socr.l.4.c.37.p. 254.c|Soz. l.7.c. 7.p.711.c. a Fac.l 4.c.2.p. 151.b. b Cod. Th.app. p.10. p.75. p.77|Conc t 2. p.1000.d.

Il fut mandé à Constantinople presque aussi-tost qu'il fut Evesque, pour se trouver à la fin du Concile œcumenique; & on verra"autrepart ce qu'il y fit.C'est presque la seule chose qu'on sache de luy,son episcopat estant peu celebre dans l'histoire:mais nous ne pouvons oublier une réponse qu'il fit au sujet d'un saint solitaire nommé Ammone.]'Car une Eglise luy ayant demandé ce solitaire pour Evesque, & luy ayant répondu qu'on n'avoit qu'à le luy amener,& qu'il l'ordonneroit aussi tost,on fut le chercher dans son desert avec main forte pour l'amener. Ammone s'enfuit à cette nouvelle : mais ayant esté attrapé, & voyant que toutes les prieres & les protestations qu'il faisoit pour eviter l'episcopat, estoient inutiles; enfin il se coupa l'oreille, la loy défendant d'elever au sacerdoce celui qui a ce defaut. Mais comme on raporta cela à Timothée, il y fit cette réponse; Cette loy est bonne pour des Juifs;mais amenez moy un homme qui ait

Ibid. Lauf.c.12.p. 914.c.d.

le nez coupé, si vous voulez, pourvu que ses mœurs soient dignes « de l'episcopat, je ne laisserai pas de l'ordonner. «

Cod.Th.app.p. 9.10. 'L'Empereur Theodose parle"fort honorablement du mesme Timothée, dans un rescrit important adressé à Optat Prefet d'Egypte, pour interdire aux juges civils la connoissance des affaires ecclesiastiques, & la laisser aux Evesques des lieux, comme dans l'Egypte à Timothée, dont la personne mesme estoit tres digne de cet honneur.'Le Concile de Galacie en 458, l'appelle un homme apostolique, entierement irreprochable & dans ses actions & dans ses paroles.'D'autres luy donnent le surnom"de pauvre. [bien glorieux pour un Evesque, & un Evesque d'Alexandrie.] On parle"d'un de ses oncles & de ses cousins germains qui avoient embrassé la vie solitaire dans Alexandrie. V. Theodose I § 20. Conc.t.4.p.971.b. Cotel.g.t.1.p.366.a b. ἀκτήμων. V. S. Arsene not.

Fac.l.4.c.2.p.151. 'Facundus nous a conservé une lettre de luy à Diodore de [Tyr.] 'Nous en avons aussi une epistre canonique, confirmée par le premier Canon du Concile *in Trullo*. 'Sozomene nous apprend qu'il a écrit une histoire d'Apollon, & de beaucoup d'autres illustres solitaires d'Egypte, [qui a peut-estre servi de memoires à celle de Pallade: Et Rufin la marque peut-estre] 'lorsqu'il témoigne que d'autres avant luy avoient déja écrit les miracles de Saint Macaire d'Alexandrie. ᵃIl mourut"en 385, le dimanche vintieme de juillet:[& ainsi il n'a gouverné que quatre ans, cinq mois, & six jours.] 'Theophile, dont il n'est pas besoin de parler ici, fut son successeur. Bar.386 § 30. Soz.l.6.c.29.p.680 a. Ruf.v.Pat.c.29.p.480.2. a Socr.l.5.c.12.p.271.b.c. Thdrt.l.5.c.22.p.735 c.& alii. Note 102.

Socr.l.5.c.8 p.264.d. 'Le Concile œcumenique auquel nous avons dit que Timothée se trouva, fut tenu cette année à Constantinople au mois de may. [L'on y regla de quelle maniere il falloit traiter les Ariens & les autres heretiques qui vouloient se réunir à l'Eglise."Comme les Macedoniens paroissoient moins eloignez de la verité que les Ariens,] 'Theodose les fit venir au Concile dans l'esperance de les pouvoir réunir. Il s'y en trouva jusqu'à trente-six, Evesques de l'Hellespont pour la pluspart, ayant pour chefs le vieil Eleuse de Cyzic, & Marcien de Lampsaque [Mais s'ils estoient moins eloignez que d'autres de la foy de l'Eglise, ils l'estoient de sa charité autant que les schismatiques les plus obstinez.] 'Car quelque exhortation que l'Empereur & les Evesques Catholiques'leur pussent faire, ils se moquerent & des prieres & des raisons, & sans s'arrester mesme aux declarations qu'ils avoient envoyées à Libere, ils declarerent qu'ils aimoient encore mieux embrasser la croyance des Ariens que la foy de la Consubstantialité. Ils se retirerent sur cela, & écrivirent partout à leurs V. S. Gr. de Naz. § 77. c.7.p.264.a.d| Soz.l.7.c.7.p.711 c. Socr.p.264.265| Soz p.711.712. &c.

sectateurs, pour les exhorter à ne recevoir jamais la foy de Nicée.

'Une des suites des ce Concile sur la loy du 30 de juillet, [a]par laquelle Theodose ordonna [de nouveau,] que toutes les eglises seroient mises entre les mains des Evesques de la communion Catholique, sans qu'il fust permis aux autres d'en avoir aucune. 'Dés le 19 du mesme mois il en avoit fait une autre contre les Eunomiens & les Ariens en particulier, pour leur défendre de bastir aucune eglise ni à la ville, ni à la campagne, sur peine de confiscation du fond où elle auroit esté bastie.

Soz.l.7.c.9.p. 715. a Cod.Th.16 t. 7.l.3.p.9. t.5 l 8.p.128.

[Ce que nous avons dit de l'eglise de Saint Moce tenuë par les Ariens jusques en 387, peut paroistre contraire à ces loix. Neanmoins ils l'avoient rebastie, & ne l'avoient pas prise sur les Catholiques, ce qui pouvoit l'excepter en quelque sorte de la loy du 30 de juillet. Pour l'autre, elle ne parle que des eglises qu'on bastiroit à l'avenir. On voit mesme que ces loix ne s'executoient pas fort exactement, puisqu'on estoit souvent obligé de les reïterer.] 'Socrate assure en effet que Theodose songeoit moins à pousser les heretiques, qu'à les intimider, pour les obliger à rentrer dans l'Eglise; "& qu'il toleroit qu'ils tinssent leurs assemblées, & qu'ils eussent des eglises, pourvu que ce ne fust pas dans les villes.

Socr l.5.c.20.p. 280 b|Soz.l.7.c. 12.p.719.d.

V. Theodose I, § 64.

[Les Occidentaux travailloient en mesme temps à extirper ce qui restoit de l'Arianisme dans leurs provinces; &"le Concile d'Aquilée deposa le troisieme de septembre Pallade & Secondien Evesques Ariens d'Illyrie.]

V. S. Ambroise § 26.



ARTICLE CXXXVIII.

Theodose assemble toutes les sectes à Constantinople pour les réunir.

L'AN DE JESUS CHRIST 383.

[NOUS ne trouvons rien de particulier sur les Ariens pour l'année 382.]'Il est certain seulement qu'ils continuoient à troubler"les Catholiques autant qu'il leur restoit de forces, 'pour se maintenir dans les eglises, ou pour se venger de ce qu'on les en chassoit.[On ne dit point qu'ils osassent faire de seditions à Constantinople;] [b]mais ils s'y donnoient de fort grandes libertez de soûtenir leurs erreurs, & de disputer contre la vraie foy au milieu des places & des assemblées publiques,[se mettant peu en peine de la foible douceur de Nectaire, qui n'avoit ni le zele, ni la science, ni l'eloquence de S. Gregoire de Nazianze pour les

Thdrt.l 5 c.9.p. 715.c. &c. Socr.l.5 c.10.p. 266 d|Soz. l.7.c. 12.p.717.718. b Naz.car 58.p. 134.c.d.

Nyssde Abr.p. 466.c,d. combatre.] 'Cette ville estoit pleine de gents, qui, d'artisans, de valets, & d'autres conditions semblables, s'erigeoient tout d'un coup en theologiens & en docteurs, & remplissoient les ruës & les places pour dogmatizer. Si vous voulez changer une piece d'argent, dit agreablement S. Gregoire de Nysse en décrivant cette frenesie; (car c'est le nom qu'il luy donne,) on vous fait de grands discours sur la difference du Fils engendré & du Pere non engendré: Si vous demandez, combien vaut le pain, on vous répond, que le Pere est plus grand, & que le Fils luy est soumis: Si vous estes en peine quand le bain sera assez chaud, au lieu de vous satisfaire, on vous assure bien serieusement que le Fils a esté tiré du neant.

Socr.p.267.a| Soz p.718.a. 'Theodose qui ne souhaitoit rien tant que de voir son Etat paisible, crut qu'il pourroit étoufer tous ces differends, & éteindre les diverses sectes qui les causoient, s'il en faisoit assembler les chefs, pour conferer ensemble de tous les points dont ils estoient en dispute, esperant par ce moyen les faire tous convenir dans les mesmes dogmes. Il les manda donc tous à Constantinople', où Socr.p.267.b. ils se trouverent l'an 383,'au mois de juin.[a] La division de l'Eglise a c.9.10.p 266. 267.269.c.d. d'Antioche qui duroit toujours entre Flavien successeur de Saint Melece, & Paulin, & qui avoit fait beaucoup de bruit l'année precedente, peut aussi avoir esté une des causes de cette assemblée.

c.10. p.269.c,d. [C'estoit un Concile de tout l'Orient,]'puisqu'il s'y trouva des Evesques mesme d'Egypte, d'Arabie, de Cypre, de Palestine, de Naz.ep.71.p. 828. Phenicie, de Syrie.'S. Gregoire de Nazianze écrivit de sa retraite à Postumien, pour l'exhorter à rétablir la paix des Eglises dans le Concile qui s'assembloit, & à employer mesme la force pour corriger ceux qui voudroient entretenir la division.

p.828. 'Postumien possedoit alors le comble des dignitez,["c'est à dire V.Theodose I § 13. la charge de Prefet d'Orient, que Theodose luy donna dans les premiers mois de l'an 383. Ainsi cette lettre de Saint Gregoire confirme assez Socrate & Sozomene, en ce qu'ils mettent cette année une nouvelle assemblée d'Evesques. Mais pour tout ce qu'ils en disent, cela n'a pas d'autre autorité que celle de ces historiens, accoutumez à raporter les choses les plus veritables d'une maniere tres confuse & tres peu exacte, & à les embrouiller par des circonstances tres suspectes, & souvent fausses. C'est en cette maniere qu'il faut prendre ce que nous en allons raporter aprés eux, ne trouvant point de meilleurs auteurs qui en parlent: & on nous pardonnera, si en raportant ce qu'ils disent, nous remarquons ce qui nous y paroist défectueux.

De

'De tous les Evesques qui se trouverent à ce Concile, ces historiens ne nomment que Nectaire pour les Catholiques, Agele Evesque des Novatiens, Demophile pour les Ariens, Eunome, pour ceux de sa secte, & Eleuse de Cyzic pour les Macedoniens. 'On croit que S. Amphiloque y estoit; [& il le faut dire aussi de S. Gregoire de Nysse,] puisque son discours sur la divinité du Fils & du S. Esprit, & sur le sacrifice d'Abraham, est "fait à Constantinople dans une assemblée d'Evesques vers le milieu de l'an 383.' Les Evesques avoient amené avec eux quantité de dialecticiens pour soûtenir les disputes.

Socr. l. 5. c. 10. p. 267. b. c.
Bar. 383. § 32.
Nyss. de Abr. p. 467.
V. S. Greg. de Nysse § 10.
Socr. p. 268. c.

'Avant que de commencer la conference, Theodose témoigna à Nectaire que pour réunir toutes les Eglises, il falloit examiner serieusement le point qui en causoit la division. Nectaire fort en peine de cette proposition, s'en va consulter Agele Evesque des Novatiens, si nous nous en raportons à Socrate: [Car quelque incapacité qu'on presume dans Nectaire, encore se persuadera t-on difficilement qu'elle allast jusqu'à ce point.] 'Et Agele, qui avoit, dit-on, beaucoup de vertu, mais nul avantage pour la dispute, fit répondre Sisinne son Lecteur au lieu de luy. [Ainsi l'Eglise, dans le temps où elle estoit le plus remplie de grands & de savans hommes, estoit reduite à prendre conseil dans l'affaire la plus importante, d'un Lecteur Novatien,] 'lequel entre les belles qualitez qu'on luy donne, avoit esté disciple avec Julien l'apostat du philosophe Maxime [celebre magicien.]

p. 267. b. c.
c. d.
c. 11. p. 280. c. d.

'Sisinne qui savoit que les disputes au lieu de réunir ceux qui sont divisez, ne font que les rendre plus opiniatres, dit qu'il falloit les retrancher, s'il se pouvoit, & faire demander à l'assemblée par l'Empereur, si on vouloit avoir égard aux Peres qui avoient vécu avant ces divisions, ou rejetter leur doctrine, & par consequent leur dire anatheme: Que comme personne n'oseroit dire le dernier, depeur d'estre condanné par ses propres sectateurs, il faudroit recevoir l'autorité des Peres; & qu'ainsi il ne resteroit plus qu'à produire leurs passages pour montrer l'eternité du Fils, ce qui seroit tres facile. [Comme il n'estoit pas besoin de recourir à Sisinne pour savoir que l'autorité des Peres fait partie de la regle de la foy; aussi ce n'estoit pas moyen de retrancher les disputes, de s'en raporter uniquement à ce qu'on en pourroit citer; & ceux qui ne se rendoient pas aux textes de l'Evangile, n'eussent pu manquer de chicaner sur les sentimens des Peres: On ne peut pas non plus pretendre que les Catholiques aient jamais consenti à abandonner en quelque sorte le Concile & le symbole de Nicée.]

c. 10. p. 267. 268.

p.268.b.c.d. 'Cependant Nectaire tout joyeux de ce bel avis, court au palais le dire à Theodose, qui en fut ravi, & ne manqua pas de l'executer avec adresse ; & il reussit, dit-on, comme on le pouvoit souhaiter. Car comme toute l'assemblée eut témoigné reverer les anciens Peres comme ses Docteurs, lorsque Theodose leur demanda s'ils vouloient donc les prendre pour juges des points contestez, ils ne sçeurent que répondre ; non seulement les diverses sectes, mais aussi ceux d'un mesme parti se trouverent divisez, les uns voulant recevoir l'autorité des Peres, & les autres la rejetter. Ainsi l'Empereur reconnut que ces heretiques s'arrestoient à leurs raisonnemens, "& non à la doctrine des anciens, [comme s'il en &c. eust douté,] & témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais.

Soz.l.7.c.12.p.719.b. a Socr.p.268.d. [a]Il voulut tenter ensuite une autre voie, & ordonna que chaque parti luy apporteroit un certain jour, une exposition claire de sa croyance. Le jour venu, il receut toutes ces expositions, il pria Dieu avec ardeur de l'assister à choisir la verité ; & puis les ayant toutes luës, il approuva seulement celles des Novatiens & des Catholiques, qui contenoient la Consubstantialité, & dechira toutes les autres. [Theodose, selon ce recit, se rendoit donc l'arbitre de la doctrine de l'Eglise. Il faut aussi qu'il ait douté ou en verité, ou en apparence de la veritable foy, puisque sans cela il n'avoit que faire de demander tant de professions de foy pour choisir la plus orthodoxe. Toutes ces choses sont indignes de la pieté de Theodose. C'est pourquoi, si dans ce recit il y a quelque chose de veritable, il a sans doute esté accompagné de circonstances qui nous en donneroient toute une autre idée. Il est toujours

p.269.d. certain que les Catholiques remporterent la victoire:] 'Mais elle ne fut pas entiere, parcequ'ils se diviserent les uns des autres sur

n.p.61.2.a 64. le sujet de Paulin & de Flavien d'Antioche. 'On trouve encore une assez longue profession de foy, ou plutost d'erreur, composée par Eunome, pour presenter à l'Empereur, qui la luy avoit demandée: Et M[r] Valois ne doute pas qu'elle n'ait esté faite pour l'assemblée dont nous parlons.

l.5.c.10.p.269.b. c.Soz.p.719.c. b Soz.p.719.c. 'Le resultat de ces conferences fut que les chefs des heretiques se virent condannez par leurs propres disciples, [b] dont plusieurs les abandonnerent, voyant qu'ils s'accordoient si mal ensemble.

Socr.p.269.c. 'Ainsi ils se retirerent fort embarassez & fort tristes: & neanmoins ils ne laisserent pas d'écrire à leurs sectateurs', pour les exhorter à prendre courage, & à ne s'abatre point de voir tant de personnes embrasser la Consubstantialité; parce, disoient-ils, qu'il y a beaucoup d'appellez, & peu d'elus. Ce qu'ils ne disoient pas lorsqu'ils

attiroient presque tout le peuple à leur parti par l'eclat de l'autorité imperiale.

ARTICLE CXXXIX.

Saint Amphiloque oblige adroitement Theodose de défendre aux heretiques de s'assembler.

NOTE 103. 'BARONIUS met "en ce temps-ci la conference que Theodose voulut avoir avec Eunome, selon Sozomene, & une action remarquable de S. Amphiloque que cet historien y joint. 'Comme les Ariens, dit Sozomene, quoique depouillez des eglises à Constantinople, y estoient encore en grand nombre, à cause du credit qu'ils avoient eu sous Valens, 'ils publioient hardiment dans les assemblées les opinions qu'ils avoient de Dieu, & de la substance divine; & ils pretendirent mesme tenter Theodose par le moyen de leurs sectateurs qui estoient à la Cour; [en taschant de lier une dispute devant luy entre eux & les Catholiques.] Car ils esperoient de la gagner par ce moyen, à cause qu'Eunome estoit fort dans la dispute. [& Sozomene veut donc que les Eunomiens fussent ceux qui avoient possedé les eglises sous Valens: & neanmoins c'estoient les Ariens proprement dits, ou Eudoxiens, qui estoient ennemis d'Eunome & de sa secte.] Theodose, continuë Sozomene, ne s'eloignoit pas de voir Eunome; 'ce qui mettoit les Catholiques en grande peine: 'Mais l'Imperatrice Flaccille sa femme, Princesse extremement zelée pour la foy de Nicée, '& qui abhorroit les Ariens comme les idolatres, [a] detourna cette conference, depeur que son mari ne se laissast surprendre aux artifices d'Eunome. 'Quelques uns ont peine à se persuader que Theodose ait jamais eu le dessein de voir Eunome. Il est peut-estre encore plus difficile de croire que les Catholiques redoutassent beaucoup un homme tel que cet heresiarque. Mais nous raportons ce que nous trouvons.] Bar. 383. § 32. 33. Soz. l. 7. c. 6. p. 709. d. p. 710. a. b. a. b. Nyss. de Flac. p. 533. b. [a] Soz. p. 710. b n. p. 140. 1. b.

'Cette affaire n'estoit pas encore terminée, lorsqu'il arriva un accident qui confirma beaucoup Theodose dans l'aversion des heretiques. Entre les Prelats qui estoient venus à Constantinople, il y avoit un vieillard, dit Sozomene, Evesque d'une ville nullement considerable, lequel estoit aussi habile dans les choses de Dieu, que simple & peu capable dans celles du monde. l. 7. c. 6. p. 710. c.

1. [Sozomene se trompe à son ordinaire [1] dans les circonstances:]

1. 'M. [de] Valois aime mieux croire que Sozomene & Theodoret parlent de deux personnes differentes. [Mais les circonstances sont trop semblables.] Soz. n. p. 150. 1. c. d

Thdrt.l.5 c.16.p. 725.a. 'Car Theodoret nous apprend que ce Prelat estoit S. Amphiloque, [homme intelligent en toute maniere, & metropolitain
a. d'Icone, ville celebre & considerable.] 'Ce Saint estoit venu trouver Theodose, pour obtenir de luy qu'il défendist aux Ariens de tenir leurs assemblées dans les villes; ["ou plutost d'en tenir aucune, soit dans les villes, soit à la compagne:] & Theodose qui trouvoit cela trop rude, ne le luy avoit pas voulu accorder. Le Saint se retira pour lors sans rien dire; mais il obtint depuis ce qu'il souhaitoit, & par une adresse digne d'estre remarquée. Note 104.

a|Soz.p.710.c. 'Il vint au palais avec d'autres Evesques saluer l'Empereur,
Thdrt.p.725.b. & luy rendit, comme les autres, tous les devoirs ordinaires: 'mais quoiqu'il vist Arcade, qui avoit esté depuis peu declaré Auguste, auprés de Theodose son pere, il ne luy fit aucune civilité, Theodose crut qu'il n'y songeoit pas, & l'avertit de venir saluer son
Soz.p.710.d. fils, & de le baiser. Le Saint s'approcha du jeune Prince, '& luy fit quelques caresses comme à un autre enfant, mais ne luy rendit point les respects qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empe-
Thdrt.p.725.b. reurs; '& s'adressant à Theodose, il luy dit que c'estoit assez qu'il luy eust rendu ses respects, sans les rendre encore à Arcade. Theodose s'en mit en colere comme d'une injure qu'on luy
Soz.p.710.d. faisoit en la personne de son fils, '& commandast qu'on chassast l'Evesque de sa chambre. Comme on le poussoit donc pour le
Thdrt.p.725.b. c. faire sortir, il se retourna vers Theodose, '& s'écria; Vous voyez, « Seigneur, que vous ne pouvez souffrir l'injure qu'on fait à vostre « fils, & que vous vous emportez de colere contre ceux qui ne le «
c|Soz.p.710.d. traitent pas avec respect. 'Ne doutez pas que le Dieu de l'univers « n'abhorre de mesme ceux qui blasphement contre son Fils « unique, en ne luy rendant pas les mesmes honneurs qu'à luy; & « qu'il ne les haïsse comme des gents ingrats à leur bienfacteur & «
Thdrt.p.725.c. à leur Sauveur. 'Theodose comprit alors, & admira l'adresse de «
Soz.p.711.a. ce saint Evesque. 'Il le rappella, luy demanda pardon, a& fit
a Thdrt.p.725. c. aussi-tost dresser la loy qu'il luy avoit demandée, pour défendre les assemblées des heretiques.

Bar.383.§35. [C'est assez vraisemblablement]la loy du 25 juillet de cette
Cod.Th.16.t.5. l.11.p 126. année, adressée au Prefet Postumien, 'laquelle defend absolument aux heretiques, comme aux Ariens, Eunomiens, Macedoniens, Manichéens, de "tenir aucune assemblée ni dans les lieux publics, &c. ni dans des maisons privées; & qu'il sera libre à tout le monde de
l.12.p.127. les en chasser s'ils en tiennent. 'La loy du 3 de septembre suivant, ajoute positivement les Apollinaristes, à qui il défend, comme aux Ariens, Eunomiens, & Macedoniens, de s'assembler ni dans

les villes, ni mesme à la campagne; que toutes les maisons destinées à ces assemblées, seroient confisquées à l'Epargne; qu'on ne souffrira point qu'ils ordonnent d'Evesque, [comme ils avoient fait à Nazianze;]& que les ministres de la justice qui ne tiendront pas la main à l'execution de toutes ces choses, en répondront en leur propre nom.

'Cette loy ordonne encore qu'on recherchera ceux qui avoient accoutumé d'enseigner la doctrine des heretiques, & de presider à leurs assemblées; [c'est à dire les Evesques, & peut-estre aussi les Prestres,] & qu'on les chassera pour les renvoyer dans les lieux de leur naissance, avec défense d'en sortir. [Je ne sçay si c'est à cela qu'il faut raporter ce que nous avons dit de Dorothée d'Antioche, & d'Hypace de Nicée, qui se retirerent en leur pays.]'Sozomene dit aussi que Theodose chassa divers Evesques heretiques des villes & des pays [dont ils se pretendoient Evesques.] 'Il ajoute que ce Prince relegua les chefs des sectes en des lieux deserts, particulierement Eunome, [a] qu'il en declara plusieurs infames & privez du droit de bourgeoisie;[b] qu'il défendit tout assemblée & toute dispute [de religion] dans les places publiques, & qu'il decerna des peines contre ceux qui voudroient y faire des discours sur la substance & la nature divine.'Dés le 20 juin de cette année, Theodose parlant de ces anciens heretiques appellez Tascodrugites, avoit dit qu'il n'estoit pas necessaire de les bannir de leur pays, mais qu'on ne devoit point souffrir qu'ils tinssent aucune assemblée, & que s'ils en tenoient, il les en falloit chasser à l'instant.

Ibid. | Soz. l.7.c.12.p.719.d. | l.6.c.26.p.674.675. | a l.7.c.12.p.719.d. | b c.6.p.711.a. | Cod.Th.16.t.5.l.10.p.125.



ARTICLE CXL.

Indulgence de Theodose pour les Novatiens & d'autres heretiques: Nouvelles loix contre les Ariens; ils se divisent & se soulevent à Constantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 384.

'LA severité des loix de Theodose, obligeant beaucoup d'Evesques Ariens à s'enfuir & à se cacher, [il y en eut sans doute plusieurs qui crurent ne pouvoir trouver de retraite plus sure que dans Constantinople mesme. Ce fut apparemment ce qui porta Theodose à faire] la loy du 21 janvier 384, par laquelle il ordonne à Cynege Prefet du Pretoire, de faire une recherche exacte de tous les Evesques ou ministres Eunomiens, Macedo-

Cod.Th.16.t.5.l.13.p.129|not.

niens, Ariens, & Apollinaristes, qui pouvoient estre cachez dans Constantinople, & de les en chasser tous sans exception.

[Les Novatiens ne sont point marquez dans toutes ces loix que Theodose avoit faites contre les heretiques: & il ne faut pas s'en étonner, s'il est vray ce que dit Socrate fort favorable à cette secte,] 'Que la Conference de Constantinople les mit fort bien dans l'esprit de Theodose, parcequ'ils avoient confessé la Consubstantialité avec les Catholiques; de sorte qu'il leur permit, dit-il par une loy, d'avoir des eglises dans les villes, & de jouir des mesmes privileges que les Catholiques. [Cela n'est pas incroyable, les plus grands Princes estant sujets à faire des fautes & par leur propre foiblesse, & par les mauvais conseils des autres.] 'Nous avons encore un rescrit semblable, qu'il accorda en 384 aux Luciferiens.

Socr. l. 5. c. 10. 20. p. 269. b|280. b.

Mar. & F. p. 100.

'S. Gregoire de Nazianze "fut aussi obligé [en 385, ou depuis,] de se plaindre à Nectaire de ce que les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens, "prenoient beaucoup de liberté, & que les Apollinaristes avoient mesme obtenu la permission de s'assembler comme les Catholiques. 'On croit que cela arriva particulierement dans les trois années suivantes, où nous ne trouvons aucune loy contre les heretiques, le Code n'en marquant aucune depuis celle du 21 janvier 384, jusqu'au 9 mars 388. [La mort de l'Imperatrice Flaccille, arrivée sur la fin de l'an 385, contribua peut-estre à laisser les heretiques un peu en repos.

Naz. or. 46. p. 421.

V. son titre § 103. &c.

Cod. Th. t. 6. p. 130, 1.

La mesme année 385, "on apprehenda de voir établir dans l'Occident le regne de l'Arianisme, par le moyen de l'Imperatrice Justine qui en faisoit profession. Elle regnoit dans l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique, sous le nom du jeune Valentinien son fils: Mais quelque autorité qu'elle eust, la genereuse resistance de Saint Ambroise arresta l'impetuosité de ce torrent, & un second Auxence à qui elle avoit fait donner le titre d'Archevesque de Milan, ne put pas mesme y avoir une seule eglise.

V. S. Ambroise § 38.

L'AN DE JESUS CHRIST 386.

Justine continua cette année ses efforts "contre la foy Catholique, & elle fit mesme publier une loy le 21 de janvier pour rétablir l'autorite du Concile de Rimini, & défendre sur peine de la vie de troubler ceux qui en suivroient la doctrine. Mais sa fureur fut obligée de ceder & à la fermeté de S. Ambroise, & à l'eclat des miracles que Dieu fit par les reliques de S. Gervais & de S. Protais.]

Ibid. § 43-45.

'Demophile qui gouvernoit les Ariens à Constantinople [depuis l'an 370,] mourut cette année 386; & on mit en sa place un

Socr. l. 5. c. 12. p. 271. c|Soz. l. 7. c. 14. p. 712. c. d.

nommé Marin, qu'on avoit fait venir de Thrace, où il semble qu'il fust déja Evesque de quelqu'une de leurs Eglises. Il ne conserva guere ce rang. Car les Ariens mesme ayant appellé Dorothée leur Evesque à Antioche, comme plus propre pour cette fonction, ils le reconnurent pour leur chef au lieu de
Note 105. Marin; ce qui mit la division parmi eux: '& elle commença" dés cette année mesme, [a] quoique quelques uns la different jusques en 394. Socr.l.5.c.23.p. 292.a.c. a n.p.73.1.a.

'Car comme les questions de chicane qu'ils agitoient tous les jours, les faisoient souvent tomber dans des absurditez étranges, ils voulurent une fois disputer si on pouvoit dire que Dieu fust Pere avant l'existence du Fils: car ils supposoient tous que le Fils avoit commencé d'estre. Dorothée soûtint que cela ne se pouvoit pas dire: & Marin qui crut que ce luy seroit une occasion de se venger de Dorothée qu'on luy avoit preferé, soûtint le contraire Cette chicane produisit entre eux une rupture toute entiere: chacun fit ses assemblées à part; & les lieux où ils le tenoient auparavant, estant demeurez à Dorothée, Marin en chercha & en fit bastir de nouveaux. l.5.c.23.p.291.b.c.d.

'Le parti du dernier fut grossi par les Gots, & en prit mesme le nom, ces barbares [qui estoient en grand nombre dans les troupes de Theodose, surtout depuis l'an 382,]'l'ayant suivi presque tous à l'exemple de Selenas leur Evesque, pour les sentimens duquel ils avoient une extreme deference, tant à cause d'Ulphilas son predecesseur, dont il avoit esté "le secretaire, qu'à cause qu'il avoit l'avantage de parler egalement la langue gotthique & la greque, estant né d'un Got & d'une Phrygienne.[b] Outre le nom de Gots, on donna encore à ce parti celui de Psathyriens, à cause d'un Theoctiste Syrien, qui en estoit un ardent défenseur, & dont le métier estoit de faire certains gasteaux que les Grecs appellent Psathyres. 'Ce nom leur fut donné par ceux d'Antioche. d|Soz.l.7.c.17.p. 730.b.c. ὑπογραφεύς. Socr.p.291.d. b d|Soz.p.730.b. Thdrt. hær.l.4. c.4.p.238.b.

'Leur branche se divisa encore depuis en deux autres, à cause des differends qu'Agape eut sur quelque préeminence contre Marin, qui l'avoit fait Evesque d'Ephese. Agape fut suivi par les Gots, '& on donna à ceux de ce parti le nom de Curciens, ou Pitheciens, (c'est à dire de singes;) à cause d'un d'entre eux [nommé Curce,]extremement petit & fort bossu. Socr.p.292.a| Soz.p 730.c. Thdrt.hær.p. 238.b.

[Cependant comme Dieu ne permet le mal que pour en tirer du bien,] 'beaucoup d'Ecclesiastiques ne pouvant souffrir ces divisions & ces schismes, qui n'avoient pour fondement que Socr.p.292.a| Soz.p.730.d.

l'ambition & la vaine gloire, abandonnerent le parti des Ariens, & se réunirent à la communion Catholique.

Ibid. 'Les Ariens demeurerent ainsi divisez durant 35 ans, aprés lesquels les Psathyriens de Constantinople se réunirent enfin aux autres Ariens,'à la persuasion de Plinthe homme Consulaire tres puissant sous Theodose le jeune, & qui estoit General de la cavalerie & de l'infanterie Romaine, mais Arien,'de la secte des Psathyriens.'La condition de l'accord fut qu'on ne parleroit plus dutout de la question qui les avoit divisez. [Cette condition est fort raisonnable dans des chicanes d'ecole, mais elle seroit fort dangereuse dans les veritez de la foy.] 'Il n'y eut que les Ariens de Constantinople qui se réunirent; & leur schisme demeura dans les autres villes où leur heresie s'étendoit.

Soz.p.730.d. Socr.p.292.b. b|Soz p.731.a. Socr.p.292 b| Soz.p.730.d.

Thdrt. hær.l.4. c.4.p.238.b.c. 'Theodoret parle encore d'un autre branche qui se separa depuis des Ariens: On les appella Douliens ou Serviteurs, parcequ'ils disent que le Fils de Dieu estoit serviteur du Pere. [Nous avons "parlé ci-dessus des noms d'Exacionites & de Troglites V.§ 66,102. qu'on a aussi donnez aux Ariens; & nous avons "encore marqué V.§ 100. ce que nous trouvons des divisions qui partagerent la secte des Eunomiens.

L'esprit de division n'epargna pas non plus les Macedoniens:] Socr.l.5.c.24.p.293.d. '& il y eut aussi de la division dans leur parti, entre Eutrope Prestre, qui tenoit ses assemblées à part, & Cartere,[a]qui, selon Nicephore, estoit le chef de cette secte.[b]Socrate qui raporte ces divisions des heretiques, dit qu'il ne parle que de celles qui s'estoient formées en divers temps dans Constantinople où il estoit, & non de celles qui pouvoient estre encore dans les autres villes. 'C'est ainsi que les heretiques, aprés s'estre separez de l'Eglise, se separoient les uns des autres, sur les pretextes les plus legers, & tournoient contre eux mesmes les armes qu'ils avoient prises [contre la verité.

a Nphr.l.12.c.30.p.382.e. b Socr.p.293.b. c.20.p.279.280.

L'AN DE JESUS CHRIST 388.

La resolution que Theodose prit en 388, de marcher contre Maxime qui s'estoit rendu maistre de l'Occident, animant sa pieté, & luy faisant chercher tous les moyens de se rendre J. C. favorable,"il fit diverses loix contre les heretiques, au milieu des V. Theodose I, § 41. grandes occupations que luy donnoit une guerre si importante.]

Cod. Th.16.t.5. l.14.p.130. 'Celle du dixieme de mars leur défend à tous en general, & aux Appollinaristes en particulier, de faire aucune ordination, de tenir aucune assemblée, soit dans des eglises, soit dans des maisons particulieres, & de demeurer mesme dans les villes. Elle ne veut

pas

pas seulement qu'ils puissent luy venir demander aucune grace. 'Celle du 14 de juin ordonne qu'on établira des commissaires pour arrester ceux qui se trouveront aux assemblées qu'on leur avoit si souvent défenduës. 'Il en fit une autre deux jours aprés pour défendre de disputer en public sur la religion. 'Les Ariens pretendoient avoir obtenu de luy un rescrit qui leur estoit favorable, mais il desavoue ce rescrit par la loy du huittieme d'aoust, où il ordonne que tous ceux qui produiront quelque chose de semblable, seront punis comme faussaires. 'On croit que ces loix, particulierement la premiere, pouvoient estre le fruit des exhortations que S.Gregoire de Nazianze avoit faites à Nectaire, afin qu'il s'opposast à la liberté que les heretiques se donnoient.

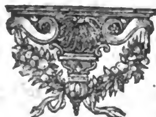
L.15 p.131. t.4.l.2.p.130. t.5.l.16.p.132. n.p.130.

'Durant que Theodose vainquoit Maxime, "le bruit courut à Constantinople qu'il estoit vaincu. Les Ariens receurent ce bruit avec joie, l'augmentant encore; & comme si la défaite de Theodose leur eust tout permis, ils se souleverent, mirent le feu à la maison de Nectaire,'& peut-estre encore à la grande eglise de Sainte Sophie.[a] Cette Action meritoit d'estre severement punie; mais Arcade obtint leur grace.

V.Theodose I § 46. Socr.l.5.c.13.p.272|Soz.l.7.c.14.p.722.d. Codi.ori.C.p.64.b. a Amb.ep.17.p.213.d.

[Nous pouvons finir ici l'histoire de l'Arianisme, sous Theodose, n'y trouvant plus rien qui les regarde, hors les loix que ce Prince a toujours continué de faire contre eux; mais qui sont marquées dans son histoire, & qu'on trouve mesme presque de suite dans le titre du Code Theodosien sur les heretiques.] 'Celle du 15 juin 392, qui ordonne l'amende de dix livres d'or contre tous ceux qui prennent, qui donnent, ou qui reçoivent le titre de Clercs parmi les heretiques, [est la plus celebre.]

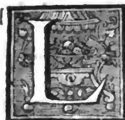
Cod.Th.16.t.5.l.21.p.138.



HISTOIRE DU CONCILE OECUMENIQUE DE NICÉE.

ARTICLE PREMIER.

Occasion & convocation du Concile.



LORSQUE Constantin devint maistre de l'Orient par la défaite de Licinius, arrivée l'an 323 au mois de septembre, il y trouva l'Eglise troublée par des disputes, des schismes, & des heresies. Car "tous les Evesques estoient divisez entre eux au sujet d'Arius, que Saint Alexandre d'Alexandrie avoit deposé du sacerdoce vers l'an 319, parcequ'il combatoit la divinité du Fils de Dieu, & qui estoit soûtenu ouvertement par Eusebe de Nicomedie. L'Egypte en particulier estoit encore dechirée par le schisme que Melece de Lycople y avoit formé "vers l'an 306, n'ayant pu souffrir que Saint Pierre d'Alexandrie l'eust deposé pour diverses fautes qu'il avoit faites. Nous ne parlons point d'un grand nombre d'autres sectes ou peu considerables, ou peu anciennes; en sorte qu'elles paroissoient comme des corps entierement separez de l'Eglise Catholique. Il y avoit en mesme temps "une dispute entre les Catholiques mesmes touchant la feste de Pasque qu'on celebroit en differens jours: ce qui ne rompant pas l'unité de l'Eglise, en defiguroit neanmoins la beauté, & causoit mesme quelque scandale aux infideles.

V. S. Alex. d'Al. § 6-12.

V. S. Pierre d'Alex. § 8.

V. S. Victor Pape § 6.

Constantin qui avoit un extreme zele pour l'Eglise, & qui eust bien souhaité voir tous ceux qui adoroient un mesme Dieu & un mesme Seigneur, n'avoir aussi qu'une foy, qu'un cœur, & qu'une ame, employa le grand Osius de Cordoue à pacifier ces divisions, surtout "celle de l'Arianisme, & de la Pasque. Mais quelque capacité, & quelque bonne volonté qu'eust Osius, le mal

V. S. Alex. d'Alex. § 10.

ſe trouva trop grand pour ceder aux remedes qu'il y apporta ;]'de ſorte que Conſtantin crut qu'il falloit avoir recours[à l'autorité ſupreme du] Concile œcumenique, & oppoſer au demon une armée toute divine des Prelats de l'Egliſe réunis enſemble. Il forma ce deſſein lorſqu'il eut vu que la lettre qu'il avoit envoyée à Alexandrie par Oſius ſur le ſujet de l'Arianiſme, n'avoit pas eu l'effet qu'il ſouhaitoit. 'La difficulté touchant la feſte de Paſque fut encore un des principaux motifs qui le porterent à aſſembler le Concile ; & la ſuite nous fera voir que le deſir d'appaiſer le ſchiſme de Melece, y contribua encore.'Il s'y reſolut par le conſeil des Eveſques. [a] S. Alexandre d'Alexandrie eut un ſoin particulier de l'y exhorter, [b] & Oſius [1] y eut auſſi beaucoup de part.

'[c] Conſtantin aſſembla donc ce celebre Concile, ſelon les termes des hiſtoriens, [d] & meſme des Peres du Concile : [e] Et pour les aſſembler, il écrivit de tous coſtez aux Prelats, [f] des lettres tres reſpectueuſes, par leſquelles il les prioit de ſe trouver promtement à Nicée, [g] qu'Ammien appelle la mere des villes de la Bithynie. [h] Elle avoit en effet eſté la premiere ville de la province du temps d'Auguſte ; [i] & les Empereurs Valentinien & Valens en ordonnant "qu'elle jouiroit des meſmes honneurs que Nicomedie, diſent qu'elle avoit depuis long-temps le titre de metropole, & le luy confirment, ſans prejudice neanmoins des droits de Nicomedie, [k] qui demeuroit toujours la metropole & la capitale de toute la Bithynie, particulierement pour l'état eccleſiaſtique, comme cela fut jugé dans le Concile de Calcedoine. [l] Conſtantin écrivit donc aux Eveſques de ſe trouver à Nicée, & il leur marquoit le jour auquel il les prioit de s'y rendre. [m] Il leur fourniſſoit en meſme temps diverſes commoditez pour ce voyage, [n] tant pour eux meſme, que pour ceux qu'ils amenoient avec eux : [Il ne nous reſte plus aujourd'hui aucune de ces lettres : mais nous pouvons juger de ce qu'elles contenoient, par celles "qu'il écrivit en 314 pour faire aſſembler le Concile d'Arles.]

'Le Concile fut aſſemblé ſous les Conſuls[de l'an 325,]Paulin & Julien marquez par Socrate, [o] & meſme par le Concile de Calcedoine,& par la chronique d'Euſebe,'c'eſt à dire[vers] la vintieme année du regne de Conſtantin, [commencée le 25 juillet 306. Et ainſi ſelon ces deux epoques,le Concile s'eſt tenu en 325.Comme c'eſt une choſe dont on convient aujourd'hui univerſellement, il n'eſt pas neceſſaire de s'y arreſter davantage, ni de refuter les opinions contraires de quelques auteurs.]'Quelques uns "mar-

Euſ.v.Conſ.l.3.c 5.6. p.486 a b.
c.5.p.484 c d| Ath.de ſyn.p.872.c.d| ad Af. p.933.b.
Ruf.l.1.c.1.p.236.
a Epi 68.c.4.p.720.a.b.
b Sulp. l.2 c.55. p.162.
c Epi.p 720.b| Euſ.v.Conſ.l.3.c.6.p 486.b| Thdrt.l.1.c.6 p.540|Socr.l.1.c.8.p.18.d|Soz l.1.c.17. p.429. d| Ruf. l.1. c.1.p.236.b.
d Thdrt.l.1.c.8. p.546 b.
e Soz. p.429. 430.
f Euſ v. Conſ. p.486 b.
g Amm. l.26.p.310.
h Dio, l.51.p.458.a.
i Conc. t.4. p.714.d.
k p.715.b.
l Soz p 429 430.
m Euſ.p 486.b.
n Thdrt.l.1.c.6. p.540.e.
Socr.l.1.c.13 p.43.b.
o Bar.325.§ 1.
Euſ.v.Conſ.l 3.c 22. p.496. a| l.4.c.47.p.550.b.
Bar.325.§ 8.

a.
appen 364.
V. les Donatiſtes § 20.
NOTE 1.

1. *Nicæna ſynodus autore illo confecta habebatur.*

quent que le Concile tint depuis le 14 de juin jusqu'au 25 d'aoust; & cela paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople [en 419. Nous verrons en effet qu'il duroit encore lorsqu'on fit les rejouissances de la vintieme année de Constantin, commencée

Conc.t.4.p.339.d|Chr Al p.658

le 25 de juillet.] 'Neanmoins on marque le 19 de juin comme le propre jour du Concile, [soit qu'ayant esté indiqué pour le 14, il n'ait neanmoins esté ouvert que ce jour là, soit que ce soit le jour auquel Constantin s'y voulut trouver la premiere fois.]



ARTICLE II.

Les Evesques se rendent à Nicée: D'Osius & des autres principaux.

[" LEs premiers qui ont parlé du nombre des Evesques, l'ont marqué assez differemment, toujours neanmoins en ap- Note 2.

Ath.ad Afr.p.932.c.

prochant du nombre de 300.] 'Mais S.Athanase en un endroit, [& presque tous ceux qui sont venus aprés luy,] en content 318.

Hil de syn.p.137.1.d|Amb.de fide,l.1.c.9.t.4.p.126 e|pr p.113|ap.Chry.t.6 h.4.p.33.c.

'Quelques Peres des plus anciens & des plus illustres, comme S. Hilaire & S Ambroise, ont mesme remarqué quelque mystere dans ce nombre, qui se rencontre aussi dans le nombre des serviteurs d'Abraham.

a Eus.v.Const.l.3 c 8.p.487.c.d.
b c.9.p.488.a.

a Mais le nombre des Prestres, des Diacres, & de beaucoup d'autres personnes qui accompagnoient les Evesques, estoit infini: b ce qui n'empescha pas que Constantin ne leur fist fournir abondamment tous les jours tout ce dont ils avoient

Soz l.1.c.17.p.430.b.

besoin pour leur entretien. 'Sozomene remarque qu'il y avoit plusieurs personnes habiles dans la dispute, qui estoient venus exprés pour assister les Evesques par leurs discours.

Epi 69.c.11.p.735.b.
c Socr.l.1.c.13.p.43.b.

'S Epiphane dit qu'on avoit encore de son temps les noms des 318 Prelats qui avoient formé le Concile. c Socrate nous assure en effet qu'on les lisoit au cinquieme siecle dans ce qu'il appelle

Hier.in Lucif.p.144.c.

le Synodique de S. Athanase; '& S. Jerome allegue aussi les souscriptions du Concile comme une piece absolument authentique. [Mais le Synodique de S. Athanase n'est pas venu jusques à nous. Et quoique nous ayons assez de souscriptions du Concile, "il n'y Note 3. en a point qui puisse passer pour authentique, ni mesme qui soit capable de faire quelque autorité. Ainsi nous ramasserons ce que l'histoire nous apprend des noms & des qualitez de ceux qui se trouverent à cette illustre assemblée.

S. Silvestre y devoit indubitablement presider par sa qualité

Eus.v.Const.l.3.c.7.p.487.a.
d Soz.p 430.a.

d'Evesque de Rome.] 'Mais son grand âge l'ayant empesché d'y venir, il y envoya ses Prestres pour tenir sa place, d & y estre pre-

sens au lieu de luy,'avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit.[a]Ces Thdrt.l.1.c.6.p.
Prestres de Rome estoient Vite & Vincent. [b]Vite nommé aussi 540.d.
Viton, & mesme Victor selon Baronius, [est apparemment le a Soz.p.430.a. b Gel.Cyz.l.2.c.
ἐν ᾧ Βίτων συνῆχ. mesme]'Prestre Viton,"dans l'eglise duquel se tint en l'an 341, le 5.p.68.|Bar. 325. § 20.
Concile de Rome pour Saint Athanase.[Vincent peut estre aussi c Ath.ap.2.p.
celui qu'on voit dans la suite de l'histoire avoir esté Evesque de 739.c.
Capoue. Ces Ecclesiastiques que les Papes tiroient du corps de
leur Clergé. pour les envoyer soit aux Conciles, soit aux Empereurs, sont ceux qu'on a depuis appellez legats *à latere*.
Eusebe ni les anciens historiens ne disent point que S. Silvestre
ait envoyé d'autres legats au Concile de Nicée, que les deux
Prestres Vite & Vincent.]'Il n'y a que Gelase de Cyzic, qui dit Gel.Cyz p.68. d.e.
qu'Osius de Cordoue y tenoit aussi le mesme rang [Son autorité,
quoiqu'elle soit asez mediocre, ne laisseroit pas d'estre considerable
NOTE 4. en ce point,"s'il n'estoit certain qu'il falsifie le texte d'Eusebe pour luy attribuer cet article & quelques autres. Neanmoins
cette opinion a esté embrassée dans les siecles suivans par un
grand nombre d'auteurs, dont quelques uns ont cru que Vite
& Vincent representoient particulierement la personne du Pape,
& qu'Osius tenoit la place du Pape & de tous les Evesques d'Occident.]

'On pretend mesme qu'il presida en cette qualité au Concile. Bar.325.§ 20.
[Et cette presidence, quelque raison qu'elle ait pu avoir, n'est
pas tout à fait sans fondement.]'Car de tous les Prelats qui Eus.v Const.l.3.
assisterent au Concile, Eusebe ne remarque en particulier que c.8.p.487.a.
cet Evesque d'Espagne si renommé; [par où tout le monde convient qu'il marque Osius.]'S. Athanase l'appelle le chef & le Ath.de fug.p.
conducteur de tous les Conciles, [soit qu'il y presidast, soit qu'il 703.d|sol.p.837.d.
en fust l'ame & l'esprit, comme Saint Augustin l'estoit de ceux
d'Afrique.]'Son nom se trouve le premier dans les souscriptions Conc.t.2.p.50.e.
du Concile de Nicée, avant ceux des legats du Pape; ce qui
seroit moins considerable s'il n'estoit autorisé par Socrate,]'qui Socr.l.1.c.13.p.
suit le mesme ordre. [Il presida en 347 au Concile de Sardique,] 43.a.
'puisqu'il y signa le premier, selon S. Athanase: [d]& Theodoret Ath.ap.2 p.766.c.
πρωτεύοντα. dit aussi"qu'il y estoit le premier. [Mais l'Evesque d'Antioche d Thdrt l.2.c.
n'y assistoit pas, & celui d'Alexandrie y estoit comme accusé:] 12.p.606 d.
'& Theodoret dans l'endroit où il dit qu'Osius estoit le premier c.d.
à Sardique, dit seulement qu'il avoit beaucoup paru à Nicée.

'Nous avons mesme des autoritez pour croire que ce fut Saint Blond.prim.p.
Eustathe d'Antioche qui presida au Concile.'Car Jean d'Antio- 1195. e Fac.l 8.c.1 p.
che écrivant à S. Procle [vers l'an 435,] le qualifie absolument le 318.a.

Lu.c.1.p.468.a. premier des saints Peres assemblez à Nicée; '& Facundus, le premier de ce Concile. 'On tire de Theodoret, qu'il estoit assis le premier du costé droit dans l'assemblée, & qu'il harangua Constantin au nom de tous les Evesques: [ce qui naturellement appartient au president:] On croit le pouvoir montrer mesme par S. Jerome. La chronique de Nicephore l'appelle nettement "le chef des Peres de Nicée. 'S. Anastase Sinaïte peut bien avoir voulu dire la mesme chose: '& le terme de "President se trouve mesme dans une lettre attribuée au Pape Felix III; [ce qui seroit une autorité bien plus considerable, si diverses raisons ne nous faisoient croire que cette piece n'est que du VIII. siecle.

Thdrt l.1.c.6.p. 541.c|Bar.325.§ 54.55.
Eust.hex. p.136.
Conc.t.4.p. 1072.c.
κορυφαῖον
πρόεδρος.

Cet honneur devoit plutost appartenir à Saint Alexandre Evesque d'Alexandrie, qui assista aussi au Concile. Mais il peut ne l'avoir pas voulu prendre pour ne pas donner sujet de plainte aux Ariens, dont il pouvoit estre consideré comme la partie.] 'Il ne laissa pas d'y avoir toute la part & toute l'autorité duë à sa dignité & à son merite, & selon les termes du Concile, d'y estre le maistre de toutes choses, [parcequ'il savoit bien n'user de son pouvoir que selon l'ordre & la justice:]'Il avoit amené avec luy S. Athanase son Diacre, ᵃou comme dit Theodoret, son Archidiacre. ᵇIl honoroit tres particulierement ce Saint, ᶜ& il en recevoit beaucoup d'assistance, tant pour le conseil, que pour tout le reste, ᵈquoiqu'il fust encore jeune. [Mais ce n'est pas ici le lieu de faire l'eloge du grand Athanase.

Thdrt.l.1.c.8.p. 548.
Ath. ap.2.p. 725.d.
a Thdrt.l.1.c. 25.p.576.b.
b Socr.l.1.c.8.p. 20.b.
c Ruf.l.1.c.5.p. 237.
d Thdrt.p.576. b.

On voit autrepart 'quel estoit le merite de ceux que nous venons de nommer, je veux dire d'Osius, de S. Alexandre, & de S. Eustathe, aussi-bien que celui de S. Macaire de Jerusalem, & de Cecilien de Carthage.]'Car Saint Macaire assista au Concile comme remplissant un des thrones apostoliques. ᵉNous savons aussi que Cecilien y estoit, non seulement par les souscriptions du Concile, où son nom se lit, ᶠ& par Gelase de Cyzic, ᵍmais encore par le VI. Concile de Carthage en l'an 419. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si S. Athanase, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autrepart,]ʰle met au nombre de ces hommes apostoliques dont la foy tres pure ne pouvoit estre suspecte. Un Evesque dit dans le V. Concile, qu'il fut le seul de l'Afrique qui vint au Concile de Nicée.

V. leurs titres.
Thdrt.l.1.c.15.p. 562.b| Soz.l.1.c. 17.p.430.a.
e Conc.t.2.p.54. c.
f Gel.Cyz.l.2.c. 40.p.202.
g Conc.t.2.p. 1592.c.
h Ath.in Ari.or. 1.p.294.c.

[Voilà ceux qu'on peut dire avoir esté les chefs & les Peres du Concile, Osius par le seul merite de sa personne, & les autres par celui de leurs personnes & de leurs sieges. Il y faut joindre les autres Evesques que nous trouvons dans les anciens auteurs, en

suivant l'ordre des provinces marqué dans les souscriptions du Concile.]



ARTICLE III.

Des Evesques d'Egypte, & du patriarcat d'Antioche.

ENTRE les Prelats d'Egypte, les plus celebres sont Saint Paphnuce 'Evesque dans la haute Thebaïde,[a] & S. Potamon [b] d'Heraclée, [sur le Nil, dans la province appellée Arcadie.][c] Ils estoient tous deux du nombre des Confesseurs; [& leur merite nous obligera d'en parler en plus d'un endroit.][d] Socrate marque qu'il y avoit un[1] Arpocration & un Cynon.[e] Les souscriptions ne parlent que du premier, qu'elles font Evesque de Naucratite [dans la premiere Egypte.][f] Entre les autres qui y sont nommez, on peut remarquer Adamance de Cynople [dans l'Arcadie ou dans la seconde Egypte, car il y a deux Cynoples;] Tyran d'Antinoé[dans la premiere Thebaïde;]Caius de Thmuis [dans la premiere Augustamnique;]Philippe de Panephyse [dans la mesme province;] & Athas de Squedie dans la Thebaïde selon les souscriptions, ou dans la premiere Egypte selon la geographie sacrée.'Ces cinq Evesques sont nommez avec Arpocration entre ceux qui soutinrent l'innocence de S. Athanase au Concile de Tyr[en 335.]Arpocration, Philippe, Caius, & Athas, sont aussi nommez parmi ceux qui ont souscrit le Concile de Sardique.

Ruf.l.1.c.4.p.237. Socr.l.1.c.8.p.20.a. [a] Conc t.1.p.31.a. [b] d|Epi.68.c.7.p.723 d. [c] a|Ruf. p.237. [d] Socr.l.1.c.13.p.43.b. [e] Conc t.2 p.49.c. [f] p.50.a. Ath.ap.2.p.797 b. p.768.a.

'Les Evesques de la Palestine qu'on peut remarquer, sont le celebre Asclepe de Gaze; "& Germain de Naple[ou Sichem,] qui avoit assisté vers l'année 314 aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée. Son nom, avec ceux de Pierre d'Ahila, de Macrin d'Eleutherople, de Paul de Maximinople, & de Silvain d'Azot,'se trouve parmi ceux du Concile de Palestine qui receut S. Athanase aprés le Concile de Sardique. [Pour ceux tant de cette province que des autres, qui favorisoient Arius, nous en parlerons à part.]

Conc.t.2. p.50. b.c. V. Vital, & S. Philogone d'Ant. Ath.ap.2.p.775. c.

'Dans la Phenicie nous remarquons Hellanique [de Tripoli,] à qui Arius avoit fait l'honneur de le mettre au nombre de ses adversaires avec Saint Philogone & Saint Macaire;'Enée de Ptolemaïde, Magnus de Peluse, & Antoine ou Anatole d'Emese, sont encore nommez dans le Concile d'Antioche, [tenu peu d' années aprés.]

Thdrt.l.1.c.4.p.537.c. Conc. t.2.p.50. d|559 e.

'Dans la Syrie, nous avons le tres admirable Euphration de

Ath.de fug.p. 702 d.

1. *ou bien*, Harpocration de Cynople.

Balanée, comme l'appelle S. Athanase, lorsqu'il dit qu'il fut depuis chassé de son siege par les Ariens; '& S. Paul Evesque de Neocesarée sur l'Euphrate, à qui l'on avoit estropié les deux mains sous Licinius, en luy brulant les nerfs avec un fer chaud. Il se trouva encore au Concile d'Antioche en 341, aussi-bien que Archelaüs de Dolique, Basse de Zeugma; Maurice d'Epiphanie, Pierre de Gindare, Pipere de Samosates, & Sirice de Cyr. On y peut ajouter Salomon ou Salamin de Germanicie, Alphie d'Apamée, & Geronce de Larisse, qui avoient assisté au Concile de Neocesarée: Salomon avoit encore esté à celui d'Ancyre, Alphie assista depuis à celui d'Antioche; aussi-bien que Nicomaque de Bostres, & Cyrion de Philadelphie, toutes deux dans l'Arabie.

Thdrt.l.1.c.6.p. 540.541.

p.540. 'S. Jacque de Nisibe 'est celebre pour la Mesopotamie. Il avoit avec luy, tant dans ce Concile que dans celui d'Antioche, Etthere d'Edesse, & Antioque de Rhesinas. V. son titre.

Suid.α.p.492.f. 'Theodore de Tarse metropole de la Cilicie, avoit esté, à ce qu'on dit, instruit à Athenes [dans les belles lettres.] On pretend qu'il avoit pour frere aisné Auxence de Mopsueste, [qui se rendit depuis celebre entre les Ariens. Mais cela ne nous oblige point de croire que Theodore fust dans les mesmes sentimens. Il n'est pas non plus fort certain qu'il fust Evesque dés ce temps-ci,]

Conc.t.2.p.52.b. 'quoique son nom se lise dans les souscriptions du Concile. On peut dire la mesme chose de Macedone de Mopsueste, [predecesseur d'Auxence dont nous venons de parler.] Macedone se trouva au Concile d'Antioche, & il y eut pour compagnons, aussi-bien qu'à Nicée, selon les souscriptions, Hesyque de la petite Alexandrie, Moyse de Castabales, & Nicetas de Flaviade [ou Flaviople.] V. la note 3.

Soz.l.1.c.10.p. 414.c.d. 'Saint Amphion d'Epiphanie qui est aussi une ville de la Cilicie, avoit confessé le nom de J. C. durant les persecutions precedentes Il avoit déja assisté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers l'an 314

Ath.in Ar.or.1. p.291.c. 'S. Athanase le met entre les hommes apostoliques de son temps; a & mesme, selon quelques manuscrits, il luy donne la qualité de Confesseur;

a Hil.fr.pr.p. 162. "son nom est dans le martyrologe Romain au 12 de juin. Note 5.

Ath.p.291.c. 'S. Athanase luy joint Loup aussi Evesque dans la Cilicie, [dont nous n'avons point d'autre connoissance, si ce n'est le mesme que "Loup Evesque de Tarse qui assista aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers 315, ce qui nous feroit rejetter la souscription de Theodore son successeur.] V. Vital & S. Philogone.

ART. IV.



ARTICLE IV.

De S. Leonce, de S. Hypace, & des autres de l'Asie mineure.

LEONCE metropolitain de Cesarée en Cappadoce, [qui avoit aussi déja assisté vers l'an 314 aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée,] vint encore à Nicée pour la condannation d'Arius; & ce fut dans ce voyage qu'il instruisit à la foy Saint Gregoire depuis Evesque de Nazianze, & pere du theologien de mesme nom. Cet illustre Pere l'appelle "le grand Leonce. 'Et S. Athanase le met parmi les hommes apostoliques dont la foy ne pouvoit estre suspecte. [C'est pourquoi nous ne pouvons point dutout nous arrester à ce que dit Philostorge,]'qu'il favorisa Arius dans le Concile. Naz.or.19.p.294.a.b. ὁ πάνυ. Ath in Ar.or 1 p.291.b. Phisg.ap.p.177

'Gelase de Cyzic l'appelle l'ornement de l'Eglise: [a]Gregoire Prestre de Cesarée en Cappadoce en fait un eloge particulier. Il dit qu'avant que de venir à Nicée, il avoit déja enduré beaucoup de travaux pour la foy, que beaucoup de Martyrs & de saints athletes avoient surmonté le demon par son moyen, & que beaucoup de Fideles estoient parvenus au royaume du ciel sous sa conduite, particulierement le grand S. Gregoire d'Armenie, 'qui, selon sa vie, fut fait Evesque par Saint Leonce.[b]Et on ajoute mesme, qu'il obligea tous ses successeurs par de grands sermens, à estre toujours ordonnez par l'Archevesque de Cesarée. 'Le mesme Prestre Gregoire dit que de son temps on voyoit encore le corps de S. Leonce tout entier, mesme avec ses cheveux & ses ongles, & qu'il en sortoit une tres excellente odeur. 'On marque qu'il estoit enterré dans une eglise de Saint Hesyque Martyr. Le martyrologe Romain en fait mention le treizieme de janvier. 'On pretend, sans preuve, que son corps a esté transporté à Vicence, & depuis à Mets. Gel.Cyz. l.2 p.201. a Sur.10. jul.p.161.§12. Boll 13.jan p.781.§4. b §7. Sur.10.jul.p.161.§12. Boll.13.jan p.782.§12. §13.

'Saint Athanase joint à Leonce, Eupsyque Evesque [de Tyanes] aussi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Evesques du Pont ou de l'Armenie, Saint Basilée [d'Amasée,]Saint Melece [de Sebastople,] & Longien [de Neocesarée.] 'C'est pourquoi Philostorge est ridicule de conter les trois derniers parmi ceux qui favoriserent Arius dans le Concile de Nicée. [Mais il est mesme bien difficile de soûtenir que Saint "Basilée ait assisté à ce Concile, puisque selon la chronique de S. Jerome, il estoit mort dés l'an 320.] Et les souscriptions du Concile mettent en sa place Ath.p.291.b. Phisg.ap.p 177| n p.32 33. V. son titre. Conc. t.2.p.51.d.

Eutychien son successeur, quoiqu'elles se trompent de le mettre parmi les Evesques de l'Armenie majeure.

Bar.325.§27.

'Pour cette province, outre Acrite ou Arostane nommé dans les souscriptions Evesque de Diosponte, & que les nouveaux Grecs disent avoir esté appellé de la grande Armenie où il avoit succedé à Saint Gregoire, pour se trouver au Concile ; 'outre cet Acrite, dis-je, on peut encore remarquer dans les souscriptions Heracle de Zelone, qui avoit esté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée.

Conc.t.2. p.52. d.

Men.15.nov.p. 248|31.mars, p. 274|Canis.t 2 p. 746.909|Ugh.t. 6.p.1134.

'Les Grecs honorent beaucoup Saint Hypace Evesque de Gangres en Paphlagonie, qu'ils disent avoir assisté au Concile de Nicée, & avoir fait beaucoup de merveilles, tant dans sa vie qu'à sa mort, qui fut honorée par le martyre. Car les Novatiens, particulierement ceux d'un lieu nommé Lazique, l'ayant attendu dans un lieu étroit parmi des montagnes où il avoit à passer, l'assommerent à coups de pierres & de bastons, & le jetterent demi mort dans une riviere, où estant un peu revenu à luy, il demanda misericorde à Dieu pour eux : ce qui n'empescha pas une miserable femme de luy donner un coup de pierre dans la temple, qui acheva de luy oster la vie. Elle & les autres assassins furent possedez du demon, & delivrez ensuite à l'enterrement du Saint. [Nous voudrions que cette histoire eust de meilleurs auteurs que les menologes des Grecs. Ce qu'ils disent d'un dragon que S. Hypace brula, sent bien la fable, & il y a des particularitez fort difficiles à soûtenir. Mais l'histoire de sa mort pourroit bien estre tirée de meilleurs memoires.] On la met sous Constance. [Et ainsi je ne sçay si elle ne pourroit point avoir servi de pretexte] aux grandes rigueurs que Macedone exerça vers l'an 357, contre les Novatiens dans la Paphlagonie & aux environs. [a]Les Grecs font leur grand office de S. Hypace le 31 de mars, [b]& ils en font encore une memoire le 14[c] ou 15 novembre. Le martyrologe Romain l'a mis le 14 du mesme mois. [d]Quelques uns le qualifient Evesque d'Ancyre, le confondant peut-estre avec quelque autre Hypace qui aura vécu du temps des Empereurs Iconoclastes.

Socr.l.2.c.38.p. 144.c.d| Soz.l 4. c.21.p.571 572| Juli.ep.52.p.212
a Men|Canis.p 746.
b Canis. p.909| Ugh.t.6. p.1134. a
c Men.p 248| Boll.31 mars,p. 809.e.
d Boll.may,t.1. p.21.22.

[Car le siege d'Ancyre metropole de la Galacie, estoit rempli en ce temps-ci par le celebre Marcel,] [e]qui estoit au Concile de Nicée, [f]quoique les souscriptions mettent Pancrace ou Pancaire au lieu de luy. Elles ajoutent quatre autres Evesques de Galacie, Philadelphe de Juliople, [qui avoit esté au Concile d'Ancyre vers 314,] Dicaise de Tabie, Erece de Plata, & Gorgone de Cynne, [qui ont souscrit à celui de Neocesarée.]

e Athap.2.p. 742.d| 750.c| Thdrt.l.2.c.6. p.588.b.
f Conc.t.2.p. 52.c.

'Theonas de Cyzic y estoit aussi pour la province d'Asie, avec Eutyque de Smyrne; & Marin de Troade. Nuneque Evesque de Laodicée en Phrygie [avoit déja paru au Concile d'Ancyre.] 'On pretend que Saint Nicolas Evesque de Myre dans la Lycie, estoit à celui de Nicée, [ce que nous examinerons "autrepart.] Agape ou Agapet de Seleucie en Isaurie, & Theodore de Vasagade, sont marquez dans les souscriptions de Nicée & d'Antioche. c|Gel.C.l.2.c. 40.p.201. Bar.325.§36. V. Saint Nicolas.

'Celles de Nicée marquent un Gelase de Salamine en Cypre. 'La vie de S. Epiphane, s'il est permis de la citer, parle de Gelase Evesque de Salamine, qui avoit esté pris pour estre martyrizé. Elle ne dit point ce qui en arriva. 'Il y a un Gerase entre les Evesques de Cypre qui ont signé le Concile de Sardique. [Mais les signatures du Concile de Nicée ne marquent point le grand Spiridion Evesque de Trimithonte,] 'qui y estoit neanmoins. [a]Elles marquent un Cyrille de Paphos. [b]C'est apparemment le mesme que celui que Leonce de Byzance appelle S. Cyriaque Evesque de Paphos & Confesseur, l'un des Peres du Concile de Nicée, & dont il cite une homelie sur la Theophanie [ou la feste de Noel. Ce témoignage seroit encore plus authentique,] 'si le mesme Leonce ne mettoit aussi Saint Hilaire au nombre des Peres de Nicée. Conc.t.2.p.54.a Sur.12.may, p. 158.§34. Ath.ap.2.p.768. c. Ruf.l.1.c.5.p. 237. a Conc.t.2.p. 54.a. b Leon.in N.& Eu.l.1.p.974.c. p.976.d.



ARTICLE V.

Des Prelats de l'Europe, & des pays étrangers, & de tous les Peres du Concile en general.

'LES souscriptions du Concile marquent dans la province d'Europe Phedrie Evesque & metropolitain d'Heraclée, & à la marge il y a le nom de Pedore [Ainsi ce peut estre Pederote d'Heraclée,] que Saint Athanase met entre les hommes apostoliques de son temps, dont la foy estoit tres sincere. [c]Mais son siege fut depuis rempli par Theodore, [d]l'un des principaux chefs des Ariens, qui l'eleverent à cette dignité, quoiqu'il eust esté deposé de la prestrise. Conc.t.2.p.54. b. Ath.in Ar.or.1. p.291.c. c Blond.prim.p. 1195 d Ath.p.290.a.

'Saint Alexandre de Byzance fut un de ceux qui condannerent Arius à Nicée par leurs suffrages. [Nous en parlerons plus amplement en particulier.] Soz.l.2.c.29.p. 489.2.b.

'Protogene celebre Evesque de Sardique dans la Dace, & dont Saint Athanase fait le mesme eloge que de Pederote, 'estoit aussi au Concile. 'On remarque que Constantin luy avoit adressé un Ath.p.291.b. Gel.C p.202. Bar.316.§73.

rescrit en l'an 316, pour autoriser les affranchissemens qui se faisoient dans l'eglise en presence du peuple & des Evesques qui y signoient. [Il eut l'honneur de recevoir chez luy en 347, 'le grand Concile qui rétablit S. Athanase, & il merita les injures & les anathemes des Eusebiens.] V.S.Athanase § 42.

Ath.p.291.b. 'S. Athanase joint à Protogene Silvestre Evesque de la mesme province, [dont le nom ne se lit pas parmi les souscriptions du Concile.]Il loue de la mesme maniere Piste ou Posto,& Aristée, Evesques de Grece; Capiton de Sicile; & Eustorge d'Italie, ['qui peut estre celui qui gouvernoit vers ce temps là l'Eglise de Milan.] On ne trouve dans les souscriptions que Piste qualifié Evesque d'Athenes. 'Il y avoit encore au Concile un autre Piste de Marcianople dans la Mysie. V.les Donatistes § 13. Gel.Cyz.p.202.

p.201. 'Pour Alexandre de Thessalonique qui estoit aussi au Concile, Ath.ap.2.p.783 c. [il faut que ce fust un Evesque tres considerable,] 'puisqu'il qualifioit S. Athanase son fils; a& que dans le Concile de Tyr, où il soûtint la cause de ce Saint, 'le Comte Denys mande aux Eusebiens que ce sera un grand sujet de plainte contre eux,si on vient à savoir que son seigneur Alexandre n'approuve pas ce qu'ils font. 'Les Grecs honorent le 15 de may S.Achille Evesque de Larisse, qu'ils disent avoir esté celebre par sa pieté & par ses miracles, avoir eu beaucoup de part à la victoire que l'Eglise remporta sur l'Arianisme dans le Concile de Nicée, & s'y estre fait admirer de tout le monde. [Si cela est veritable, il est étonnant que S. Athanase ne l'ait point nommé entre les hommes apostoliques de son temps.] a p.798. p 799.b. Bell.16 may,p. 465.

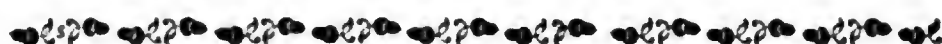
Conc.t.2.p.54.d 'Les souscriptions du Concile ne marquent qu'un seul Evesque des Gaules, savoir Nicaise, qu'elles font mesme Evesque "de '*Divionensis.* Gassend.de Dio p.49. Dijon,[qui n'a jamais esté un siege episcopal.]C'est ce qui oblige à changer ce nom en ceux "de Digne,qui est encore aujourd'hui '*Diniensis.* Gall.chr. t.2.p. 554. une ville episcopale dans la Provence; 'ou de Die en Daufiné. Cette derniere Eglise conte en effet entre ses Evesques, un Nicaise dont le corps estoit honoré dans sa cathedrale à la fin du XI. siecle, & elle croit que c'est luy qui a assisté au Concile de Nicée au nom de toutes les Gaules. On tire tout cela d'un acte fait vers l'an 1075, par Hugue un de ses successeurs. On marque que sa religion est encore autorisée par la vie de S. Marcel de Die, ["qui paroist une piece fort ancienne;] & on en cite que cet Evesque raporta dans les Gaules la réponse du Concile. [Cette tradition se peut d'autant plus aisément recevoir,] 'que les plus habiles de l'Eglise de Digne ne reconnoissent point de Nicaise V. Saint Mamert § 3. p.557.558.2.

entre leurs Evesques,& croient avoir receu la foy par S.Domnin disciple de S Marcellin d'Embrun, [qui n'a vécu apparemment qu'aprés le milieu du IV. siecle.] 'Le nom de Nicaise se trouve encore entre les Evesques des Gaules qui ont signé le Concile de Sardique en 347.'On le dit de Pallade successeur de Nicaise, [& je ne l'y trouve point.] Ath ap.2.p.767 d. Gall.chr.t.2.p. 554.2.c.

'Ce qui rendit le Concile de Nicée encore plus auguste, c'est qu'outre les Evesques de toutes les provinces de l'Empire Romain, il s'y en trouva encore quelques uns des autres pays. 'Car on y vit un Evesque de Perse,'nommé Jean dans Gelase de Cyzic, & dans les souscriptions. [a]La Scythie mesme voulut participer à cette auguste assemblée.[b]Theophile Evesque des Scythes ou des Gots y ayant signé le symbole, & en ayant porté la foy dans son pays,où elle demeura pure jusqu'à la fin du regne de Constance, [ou mesme jusqu'à celui de Valens.]'Les souscriptions marquent ce Theophile sous le titre de metropolitain des Gots, avec un Evesque du Bosphore nommé Domne ou Cathire, '& cinq de l'Armenie majeure; [qu'elles confondent peut-estre avec la mineure,] à laquelle elles n'en attribuent que deux. Eus.v.Cons.l.3. c.7.p.486.487. p.487.a. Gel.C p.201| Conc.p.52.b. a Eus.v.C ons.p. 487.a. b Socr.l.2. c.41. p.155.a. Conc.t.2.p 54.d p.52.d.

[Voilà ce que nous avons pu trouver des noms de ces hommes illustres qui composoient cette assemblée,] '& qui la rendoient comme une image de celle des Apostres, & une couronne de paix que Constantin offroit à Dieu pour action de graces de tant de victoires qu'il luy avoit accordées. 'De ces saints Prelats, les uns eclatoient par la sagesse de leurs discours, les autres par l'austerité de leur vie, & leur patience dans les travaux, & quelques uns par une sage mediocrité. 'Il y en avoit beaucoup qui estoient relevez par des graces apostoliques, & beaucoup qui, comme dit l'Apostre, portoient sur leurs corps des marques des souffrances de J.C. 'On en voyoit qui avoient eu les deux mains estropiées pour J.C, comme nous l'avons remarqué de S. Paul de Neocesarée; d'autres,comme Saint Paphnuce, à qui on avoit brulé le jarret, d'autres avoient l'œil droit arraché, 'comme ce Saint mesme,[c]En un mot, on y trouvoit un grand nombre de Confesseurs, '& un peuple entier de Martyrs. [d]On voyoit rassemblé dans une seule Eglise, tout ce que les Eglises de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Asie, avoient de plus grand, [e] & toutes les lumieres du monde. Eus.p.487.b. c.9. p.487.d| Socr.l.1. c.8.p. 19.20. Thdrt.l.1.c.6.p. 540.d. p.541.a. Ruf.l.1.c.4 p. 237. c c.2.p.236. Thdrt. p.541.a| Chry.t 5.or.52. p.612. d Eus.v.Cons.l. 3.c 7.p.486.d. e Mar.V.l.1.p. 198.b.





ARTICLE VI.

Des Evesques Ariens qui estoient au Concile.

Thdrt.l.1.c 6.p. 541.b. 'MAIS parmi ce grand nombre de Saints, il y avoit quelques Prelats dont la foy n'estoit pas sincere, quoiqu'ils couvrissent autant qu'ils pouvoient leur malice, n'osant pas défendre Ruf.l.1.c.2 p. 236. ouvertement les blasphemes d'Arius. 'De ce nombre estoient principalement ceux qui estoient habiles à la dispute, & qui par cette confiance dans leur subtilité, haïssoient la simplicité de la Thdrt. p.542.b| c.4 p.538 a. foy. 'Theodoret met en ce rang"tous ceux qu'Arius avoit contez V. les Ariens pour luy dans une lettre à Eusebe de Nicomedie; c'est à dire 16. Eusebe de Cesarée en Palestine, Theodote de Laodicée[en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & c.6.p 542.b. Aece de Lydde. 'Il y ajoute Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie; Patrophile de Scythople, Theogone [ou Theognis] de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

[Personne ne doute qu'il n'y faille ajouter Eusebe de Nicomedie. Il ne peut pas mesme y avoir de difficulté pour Maris de Gel.C.l.2.c.7.p. 85|Socr. l.1.c.8. p.20.b|Soz l.1.c. 21.p 435.c. Calcedoine] 'qui est conté entre les fauteurs d'Arius par Gelase, par Socrate, & par Sozomene. [a] Les souscriptions du Concile témoignent aussi qu'il y assista. [Il estoit constamment & Arien a Conc.t.2 p. 54.2. & Evesque dés devant le Concile,] [b] puisque selon S. Athanase, b Ath.de syn p. 886 b. il avoit écrit dés ce temps là plusieurs blasphemes contre J. C. c Philsg.l 2.c. 15.p 20.21. [c] Philostorge le met entre les pretendus disciples de S. Lucien, comme nous l'avons marqué "autrepart. [d] Il fut en 335 l'un des Ibid. d Ath.ap 2.p. 733.746. celebres deputez de la Mareote contre S. Athanase, [& se signala e Socr|Soz. toujours dans la défense de l'heresie jusque sous Valens,] [e] quoique Dieu eust puni l'aveuglement de son cœur "par celui de son V. la pers. de Julien § corps. 5.

Ath de fug.p. 718.d. Il faut remarquer [en passant,] 'que Narcisse de Neroniade, outre le crime de l'Arianisme, estoit encore coupable de plusieurs autres, & qu'il fut deposé par trois differens Conciles, [dont nous n'avons point de connoissance, hormis celui de Sardique en 347.] Eus. in Marc.l. 1.c.4.p.28.a, f p.25.c.d. 'Marcel d'Ancyre l'a accusé d'avoir écrit en ces propres termes, Qu'il y avoit un premier & un second Dieu. [f] Il cite d'une lettre de Narcisse mesme, que l'Evesque Osius de [Cordoue] luy demandant s'il admettoit [en Dieu] deux "substances, comme Euse- οὐσίας. be de Cesarée, il répondit; Je sçay par ses écrits qu'il croit qu'il y en a trois.

[Tous ceux que marque Theodoret ne sont encore que treize Evesques pour Arius;] '& Rufin nous assure qu'il y en avoit 17. Ruf.l.1.c.5.p. 237.
ªPhilostorge y ajoute d'abord quatre Evesques de Libye, outre Second & Theonas, savoir Sentien de Borée, Daque de Berenice, Second de Teuquire, & Zopyre de Barca, 'dont les trois derniers, se trouvent dans les souscriptions du Concile, quoiqu'avec quelque difference. [Et il n'est pas tout à fait incroyable qu'Arius ait eu veritablement six Evesques pour luy dans la Libye,]'puisqu'il se vante d'estre suivi par toute cette province. ª Philostorge ajoute Melece de Thebaïde, [c'est à dire le schismatique, qui pouvoit bien estre à Nicée, & favoriser Arius: mais il n'y a point d'apparence qu'il y ait esté receu pour donner son suffrage, puisque comme nous le verrons, son affaire ne fut terminée qu'aprés celle d'Arius, & qu'il ne fut receu dans l'Eglise qu'à condition qu'il n'exerceroit aucune fonction episcopale.]

ª Phisg.ap.p.177. | n. p. 25. 26. | Gel.Cyz.l.1.c.1. p.209. | ª Phisg.ap.p. 177.

'Philostorge parle ensuite de Patrophile, Eusebe de Cesarée, Paulin, Narcisse, Athanase d'Anazarbe, Maris, Theognis, & Eusebe de Nicomedie, [sur lesquels il n'y a point de difficulté, si ce n'est que Paulin estoit déja mort, selon quelques uns, quoique selon toutes les apparences, il ait vécu jusques en 331. Mais on ne sçait ce que c'est qu'Amphion de Singedon en Phenicie. On ne connoist point de ville de Singedon hors de la Mesie; & on n'oseroit dire qu'il faut Sidon;] 'parcequ'il y a un Theodore de Sidon dans les souscriptions du Concile. 'Philostorge conte encore entre les fauteurs d'Arius, Tarcondimate d'Eges dans la Cilicie, [qui est dans les souscriptions,]& Eulale de Cappadoce[qu'on ne connoist point,] si ce n'est l'Evesque de Sebaste en Armenie, qui est aussi nommé Euloge. 'Il y joint S. Leonce de Cappadoce, Saint Basilée d'Amasée, & S. Melece de Sebastople, [ce que nous avons montré estre une calomnie visible.]

Ibid. | Conc.p.51.d. | Phisg.p.177. | Conc.p.52.d. | Phisg.p.177.

'Gelase met encore Theodore d'Heraclée entre les Prelats qui favoriserent Arius dans le Concile. [Mais nous avons déja marqué qu'apparemment Pederote homme tres Catholique, tenoit alors cette place:] 'Et Theodore n'ayant esté fait Evesque que par les Eusebiens, aprés avoir esté deposé du sacerdoce, [il n'y a aucune apparence qu'il l'ait esté sitost.] 'Baronius met encore entre les Ariens, Paul de Larande, 'dont le nom se trouve parmi les Evesques d'Isaurie. [Il n'allegue point de preuve qu'il fust Arien. Voilà ce que nous avons trouvé de ces défenseurs du mensonge, qui se mélerent avec les défenseurs de la verité, & dont on ne peut faire monter le nombre qu'à vingt-deux, autant

Gel.C.l.2.c.7.p. 85. | Ath.in Ar.or.1 p.290.a. | Bar.325.§40. | Conc.p.53.e.

qu'en met Philostorge, mais ce ne sont pas tout à fait les mesmes.

Pour ce qui est de l'ordre que les Evesques gardoient entre eux dans le Concile, il y a bien de l'apparence que la simplicité & la civilité, que S.Paul ne commande pas moins aux Prelats qu'aux autres Fideles, y eut autant de part que toute autre consideration: Au moins il seroit bien difficile d'en savoir rien davantage.]

Boll.26.feb.p.637.§11. Baronius en devine ce qu'il luy plaist sans grand fondement; '& Bellarmin en dispose bien d'une autre maniere qui n'est pas plus assurée, quoiqu'elle paroisse appuyée du jugement de Bollandus, qui raporte la conjecture de ce Cardinal, sans parler de celle de Baronius qu'en un mot. [Il nous seroit bien plus important de savoir l'ordre dans lequel toutes les choses se sont examinées & decidées. Mais Dieu nous ayant privé de cette lumiere, nous serons obligez de les mettre dans la suite qui sera la plus autorisée, ou qui nous paroistra la plus naturelle.]

ARTICLE VII.

Commencement du Concile : Constantin y vient.

Bar.325.§8. 'LE Concile peut avoir esté indiqué pour le 14 de juin,['selon ce qu'on cite d'Attique de Constantinople. ["Mais il y a V.la note 1. apparence qu'il ne commença que le 19, qui est marqué comme le propre jour du Concile dans quelques anciens monumens. On en employa les premiers jours à en preparer & à en discuter les matieres, pour les decider solennellement en la presence de Constantin, qui ne paroist pas y estre venu qu'aprés le troisieme

Soz.l.1.c.17.19.p.431.a|433.b. de juillet.]'Avant donc que le jour destiné pour la decision, à laquelle Constantin vouloit estre present, fust arrivé, les Evesques

Euf.v.Const.l.3.c.7.p.486.d|n.p.222.2.b. tinrent entre eux beaucoup d'assemblées'dans l'eglise de la ville, comme M.r Valois croit qu'on le peut tirer d'Eusebe, [a] & emplo-

a Ruf.l.1.c.2.p.236. b c.5.p.237. yerent plusieurs jours à agiter les questions de la foy, [b] n'osant rien determiner sur une affaire de cette importance qu'avec beaucoup de maturité & de precaution.

p.237|Soz.p.431.a|433.b. 'Ils faisoient souvent venir Arius dans ces assemblées, pour

c Ruf.l.1.c.1.p.236. d Socr.l.1.c.9.p.30.c.d. s'assurer tout à fait de ses sentimens: ([c]car Constantin avoit commandé qu'il fust present au Concile;) [d] & ce miserable, suivant les inspirations du demon qui le possedoit, ne trembla point de proferer contre nostre Sauveur, contre nostre esperance, & nostre vie, des blasphemes tout à fait indignes, contraires aux saintes Ecritures & à nostre foy; & ne rougit point d'avouer que

sa

sa croyance estoit conforme à des expressions si étranges. 'Il soûtint que le Fils de Dieu estoit tiré du neant, qu'il n'avoit pas toujours esté; qu'il estoit capable par sa liberté, de la vertu & du vice; qu'il estoit une creature & un ouvrage de Dieu. Soc.p.27.28.

'Tous les Evesques se boucherent les oreilles, quand ils entendirent proferer ces blasphemes, & beaucoup d'autres que Saint Athanase raporte; '& ils conclurent tout d'une voix à anathematizer des opinions si detestables, 'ne pouvant seulement souffrir d'entendre ces pensées & ces paroles impies. 'Cela n'empescha pas neanmoins qu'on n'examinast soigneusement sa doctrine, [a]& que quelques Evesques ne le défendissent avec beaucoup de chaleur. Ces Prelats, ennemis de la simplicité de la foy, parcequ'ils se confioient sur leurs fausses subtilitez, 'ne vouloient pas qu'on se contentast de suivre l'opinion des anciens, sans l'examiner auparavant. 'Mais ils avoient contre eux tous les Confesseurs qui estoient en grand nombre, '& tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovast rien contre la tradition. Ath in Ar.or.1. p.295.d. d|Socr.p.27.d. Socr p.28.a. Soz.l.1.c.19.p. 433.b. a Ruf.l.1.c.2.p. 236. Soz.l.1.c.17.p. 431.a.b. Ruf.p.236. Soz.p.431.a.

'Il y eut divers philosophes payens qui se mélerent dans les disputes qui se firent, les uns par curiosité pour savoir quelle estoit nostre doctrine, les autres par haine de nostre religion, pour augmenter davantage le feu de la division & du schisme. Il paroist que ce fut avant la seance solennelle. [Mais nous reservons pour un autre endroit tout ce qu'on dit de ces philosophes.] Soz.l.1.c.18.p. 431.c.

'Constantin ayant esté averti de l'arrivée des Prelats à Nicée, se hasta de s'y rendre, [b]aprés avoir celebré[à Nicomedie]la feste de la victoire qu'il avoit remportée deux ans auparavant sur Licinius[le troisieme jour de juillet,][c] & dont on faisoit tous les ans quelque rejouissance au mesme jour. [d] Il vint tant pour voir ce grand nombre de Prelats, que pour s'y rendre le mediateur de la paix, 'y établir la concorde, & étoufer toutes les disputes ausquelles la folie d'Arius avoit donné le commencement. 'Il arriva la veille de la seance solennelle à laquelle il avoit resolu de se trouver. Thdrt.l.1.c.6.p. 540.c. b Gel.Cyz.l.2.c 6.p.70|Socr.l.1. c 8.p.20.a. c Buch.cycl.p. 283. d Thdrt p.540 c. c.19 p 566.d. Gel.Cyz.l.2.c.6. p.70.a.

'Dés le jour mesme, divers Evesques luy vinrent faire des plaintes, & luy presenter des requestes contre leurs confreres, [comme nous le dirons dans la suite.] On croit, sur quelques conjectures, que c'estoit un artifice des Ariens, qui ne demandoient qu'à brouiller, & eussent esté bien aises de rendre suspects les plus saints Prelats:[ce qui revient assez à ce que dit Theodoret,]que c'estoient "quelques miserables qui cherchoient à brouiller & à faire des querelles. Soc.p.21.a. Bar.325.§.42. Thdrt.l.1.c.10. p.552.b. φιλαπεχθή-μονες ἄνδρες.

Euf.v.Conf.l.3.c.10.p.488.a| Socr.p 21.a. a Soz.l.1.c.19.p.433.c. b c|Euf.p.488.b| Thdrt.l.1.c.6.p.511.b. c Euf.p.488.a.b d Thdrt.p.540.b. e Euf.p.488.b.

'Le lendemain qui estoit le jour marqué pour faire la decision de toutes les questions, [a] comme Constantin vouloit avoir part aux deliberations des Evesques, [b] ils se trouverent tous au palais. [c]On avoit preparé pour les recevoir la plus grande sale au milieu du palais, & on y avoit mis des sieges des deux costez,[d]selon le nombre des Evesques. [e] Quand ils furent entrez, & qu'ils eurent pris chacun leur place, ils demeurerent assis avec la modestie & le silence digne d'une si sainte assemblée, attendant l'arrivée du Prince. Cependant ceux de la Cour entroient aussi l'un aprés l'autre; & enfin l'Empereur arriva accompagné non de ses gardes ordinaires, mais seulement de ses ministres qui estoient Chrétiens.

b.c. Tous les Evesques se leverent dés qu'on les eut avertis que l'Empereur arrivoit,& alors il entra revétu de sa pourpre,& tout couvert d'or & de diamans. Mais son ame paroissoit encore plus richement ornée par la pieté religieuse & par la crainte de Dieu, qui reluisoient dans l'abaissement de ses yeux, dans la rougeur de son visage, dans la modestie de ses demarches, & dans un adoucissement extraordinaire de sa majesté imperiale. 'Estant entré,il passa au milieu des Prelats[f]jusqu'au haut de l'assemblée, où il demeura debout jusqu'à ce que les Evesques l'eussent prié de s'asseoir, 'aprés qu'il leur en eut demandé la permission. [g] Il s'assit sur un petit siege d'or, [h] qu'on luy avoit preparé au milieu. [i]Toute l'assemblée s'assit aussi-tost aprés luy[k]par son ordre.

|n p.222.d| Soz.p.433.c. f Euf.p.488.d. Thdrt.p.541.c. g c|Euf.p.488.d. h Thdrt.p.540.c. i c|Euf.p.488.d. k Soz.p.433.c. l Euf.v.Conf.l.3.c.11.p.489.

[l]En mesme temps,dit Eusebe,l'Evesque qui estoit assis le premier du costé droit, se leva, & prononça un discours étudié. adressé à l'Empereur,& où il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce Prince.["Ce passage a donné sujet à bien NOTE 6.
des contestations,pour savoir qui estoit cet Evesque,qui par cette action mesme,& par le rang qu'il tenoit,paroist avoir esté le chef du Concile. Personne neanmoins ne dit que ce fust Osius: mais les uns l'entendent d'Eusebe mesme,les autres de Saint Eustathe d'Antioche,ou de S. Alexandre d'Alexandrie. S'il faut necessairement juger en faveur dequelqu'un, le droit de Saint Eustathe paroist mieux établi que celui des autres.]

a. 'Quand cet Evesque, quel qu'il fust, eut achevé son discours, & se fut rassis, tout le monde demeura dans le silence,ayant les yeux arrestez sur la personne de l'Empereur. Ce Prince, aprés avoir regardé tous les Evesques avec un visage gay & des yeux favorables, & s'estant un peu recueilli en luy mesme, leur"parla NOTE 7.
d'un ton de voix doux & moderé,'sans se lever.[m]Il fit sa harangue

Socr p.21.a. m Euf.v.Conf.c.13 p 490.b.c.

en latin, quoiqu'il sçeust le grec. Elle fut ensuite interpretée en grec par un autre, & donnée aux principaux Evesques du Concile.'Elle ne contenoit, selon que le raporte Eusebe que des témoignages de la joie qu'il avoit de se voir dans cette assemblée, des marques de douleur pour la division de l'Eglise, & une exhortation à la paix & à la concorde. c.12.p.489.490.

'Il ajouta, selon Theodoret, que les ennemis de l'Eglise estant terrassez, & n'y ayant personne qui osast attaquer les Chrétiens, il estoit tout à fait fascheux de voir qu'ils se combattoient eux mesmes, & se rendoient la raillerie de leurs ennemis, qui estoient ravis de les voir se défaire les uns les autres: Que ces querelles estoient encore plus honteuses dans des choses de religion, sur lesquelles ils avoient les instructions du Saint Esprit dans les Ecritures. Car les livres des Evangiles & des Apostres, leur dit-il, „ & les oracles des anciens Prophetes, enseignent manifestement „ ce qu'il faut croire touchant la divinité. C'est pourquoi il faut „ bannir toutes les contestations, & tirer des témoignages de ces „ livres, qui sont inspirez de Dieu, l'explication des points qui sont „ contestez. [Il n'y a pas grande apparence que ces paroles soient de la premiere harangue de Constantin, puisqu'on ne voit pas pourquoi Eusebe les auroit omises. Constantin peut les avoir dites dans la suite des disputes qui s'eleverent,] '& dans lesquelles il parla diverses fois, selon Eusebe. Thdrt.p.541. 542. Eus.p.490.c.

[C'est ainsi que Constantin, agissant comme un bon fils à l'égard des Evesques, qu'il consideroit comme ses peres, les portoit à convenir tous dans la foy apostolique.] 'Il leur permit ensuite de traiter avec soin & avec toute liberté les questions de la foy, 'n'ayant voulu se trouver au Concile que pour y estre comme l'un des Fideles, 'en laissant aux Prelats la liberté entiere de juger, sans prevenir leurs esprits par aucune loy precedente. 'Car pour les requestes qu'on luy avoit presentées la veille contre divers Evesques, il n'en parla que pour exhorter les Prelats à demeurer unis ensemble, & à se pardonner mutuellement tous les mecontentemens qu'ils pouvoient avoir. Socr.l.1.c.8.p.21. b. c.9.p.30.c. Amb.ep.13.t.5. p.204.m. Socr.l.1.c.8.p. 21.a.



ARTICLE VIII.

Des disputes de S. Athanase & des autres contre Arius: Preuves des mauvais sentimens des Eusebiens.

Soz l.1.c.20.p. 434.b. a Socr.l.1.c.9.p. 27.d. Soz.l.1.c.17.19. p.431 a|433.b. b c.20.p 434.c. c c.17.p.431.b.

'ON commença donc à traiter les questions qui troubloient le repos de l'Eglise.[a] Celle d'Arius]qui estoit la principale] fut aussi examinée la premiere, [avec d'autant plus de facilité,] 'qu'elle l'avoit déja esté avec beaucoup de soin. [b] Il ne laissa pas neanmoins d'y avoir encore diverses disputes, [c] dans lesquelles plusieurs, tant des Evesques que des Ecclesiastiques qui les accompagnoient, se firent connoistre & estimer de l'Empereur & de sa Cour, par l'esprit & la capacité qu'ils firent paroistre. [Ainsi il y a de l'apparence que ces disputes durerent quelque temps, & que les questions ne furent pas decidées dés le premier jour qui avoit esté marqué pour le faire.

Nous ne voyons point si toutes les seances qui se tinrent depuis que Constantin fut venu à Nicée, durant prés de deux mois que le Concile dura ensuite, selon Attique, se tinrent toutes dans le palais en presence de Constantin : car les auteurs ne nous éclaircissent point sur cela. Il est toujours certain par les paroles des Peres,] '& par celles de Constantin mesme, qu'il fut auditeur des blasphemes d'Arius, [d] & que son impieté fut examinée en sa presence. 'Il fut spectateur des disputes des Evesques. Il ecouta les uns & les autres avec une extreme douceur, ayant beaucoup de patience & d'attention pour tout ce qu'ils luy disoient. Il appuyoit tantost un costé, tantost un autre, pour réunir insensiblement ceux qui paroissoient les plus échaufez à la dispute. Il se rendoit agreable & aimable à tout le monde par cet air affable dont il leur parloit. Il gagnoit les uns par ses raisons, il faisoit rougir les autres par la force de ses paroles, il relevoit par ses loüanges ceux qui avoient bien dit, & il persuadoit la paix à tous. Enfin il ne cessa point jusques à ce qu'il les eut fait convenir en une mesme foy & un mesme sentiment sur tous les points qui estoient en dispute. Voilà ce qu'Eusebe de Cesarée nous dit du procedé de Constantin dans le Concile. [Mais il est à craindre qu'il n'ait beaucoup ajouté à la verité, puisque de la maniere dont il nous le depeint tant en cet endroit qu'en quelques autres, il sembleroit qu'il eust esté le maistre du Concile, & qu'il en eust violé la liberté,] 'comme les heretiques Audiens l'ont voulu dire touchant la decision de la Pasque.[e] Mais S Ambroise nous assure

Socr.l.1.c.9.p. 30.d. d p.27.d. Eus v.Const l.3. c.13.p.490.b.c. Epi.70.c.9.p. 821.a.b. e Amb.ep.13.t.5. p.204.m.

qu'il laissa aux Prelats une liberté entiere de decider ce qu'ils vouloient. 'Ils ne furent obligez par aucune necessité, dit Saint Athanase, de condanner Arius, mais chacun embrassa la verité volontairement & librement. [Que si l'autorité de Constantin y eut quelque force, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exemter les Eusebiens mesmes de la peine qu'ils meritoient. Ath.in Ar.or.1. p.296.a.

Saint Athanase eclata beaucoup en cette rencontre. Il parut comme la principale personne du Concile,]'y ayant tenu l'un des premiers rangs, quoiqu'il ne fust pas encore Evesque, parceque le merite donnoit alors un degré d'honneur aussi-bien que les dignitez.'Il decouvrit avec une vigilance merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des heretiques: [a] Il resista genereusement à Eusebe, Theognis, & Maris, qui soûtenoient Arius.[b] Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy, audessus mesme de son âge; ce qui luy attira les loüanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité. 'Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette assemblée où le S. Esprit avoit réuni l'elite de toute l'Eglise, il n'étoufast entierement l'Arianisme. Naz or.21.p.381 a.b. Ruf.l.1.c.14.p. 244. a Soc l.1.c.8.p. 20.b. b Thdrt l.1.c.25. p.576.b. Naz.p.381.a.

'Mais si le courage avec lequel il combatit l'impieté d'Arius, fut une grande preuve de sa pieté, il fut en mesme temps l'un des principaux sujets de la haine que les Ariens eurent toujours depuis contre luy. 'Car ces ennemis de la divinité du Fils de Dieu, ayant connu par experience avec quelle vigueur il en avoit entrepris la défense, [ils le regarderent comme leur ennemi capital,] surtout lorsqu'ils le virent elevé sur la chaire d'Alexandrie, considerant l'augmentation de son autorité, comme la ruine de leur puissance. Nous avons parmi les ouvrages de ce Saint, une dispute entre luy & Arius: mais elle ne regarde pas le Concile de Nicée,[& mesme elle est visiblement supposée.] Ath.ap.2.p.725 d. Thdrt.p 576.b. c.

'Marcel Evesque d'Ancyre combatit aussi tres fortement l'heresie Arienne: [c] ce qui obligea les Prestres de Rome qui estoient au Concile, de parler de luy au Pape comme d'un homme tres orthodoxe. Ath.ap.2.p.742 d|750.c. c p.750.c.

'Cependant Eusebe de Nicomedie qui avoit entrepris la protection d'Arius, voyant que ses erreurs estoient confonduës en toutes manieres, témoignoit un empressement honteux pour le sauver. Il envoyoit diverses personnes à Constantin pour interceder en sa faveur, & luy demander sa protection, dans la crainte qu'il avoit non seulement de voir Arius condanné, mais d'estre deposé luy mesme. Thdrt.l.1.c 19. p.567.a.

[Il le meritoit & comme défenseur d'Arius, & comme sectateur
c.7.p.542.a. de son heresie.] 'Car pendant qu'on agitoit la decision que l'on devoit faire touchant la foy, on produisit, dit S. Eustathe,'une 1.
lettre d'Eusebe, qui estoit une manifeste conviction de ses blasphemes.[C'estoit assez vraisemblablement la mesme lettre dont
Amb.fid.l.3.c.7.p.159.g. parle S. Ambroise,]'où Eusebe de Nicomedie disoit que si l'on avouoit que JESUS CHRIST estoit vray Fils de Dieu, & increé, c'estoit commencer à reconnoistre qu'il estoit consubstantiel au
Thdrt.l.1.c.7.p.543.b. Pere. Cette lettre ayant esté luë en plein Concile, 'couvrit de confusion celui qui l'avoit écrite, & ne causa pas moins de douleur aux Saints qui en furent les auditeurs & qui voyoient la perte de ces miserables. Car elle decouvroit toute la cabale de ce parti. L'horreur qu'on en eut, fit qu'on la lacera devant tout le monde:[mais depeur que l'indignation des Peres ne passast plus avant,]quelques personnes appaiserent le bruit à dessein, sous le specieux pretexte de la paix, & imposerent silence à tous ceux qui avoient accoutumé de défendre si excellemment la verité.

[L'heresie des Eusebiens ne parut pas seulemeut par cette let-
Ath.dec.Nic.p.251.a. tre,]mais encore par les discours qu'ils tinrent dans le Concile, où ils se declarerent contre Dieu par des paroles tout à fait impies. Les Peres les prioient avec beaucoup d'honnesteté & de douceur, de défendre leurs sentimens s'ils avoient quelque bonne raison à alleguer. Mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils se faisoient condanner de tout le monde, & se contredisoient eux mesmes: de sorte que se voyant dans l'impuissance de soûtenir leur heresie, il demeuroient sans parole, & confessoient par ce silence la confusion où ils se trouvoient de s'estre engagez dans une si mauvaise cause.



ARTICLE IX.

Les Eusebiens presentent un symbole qui est rejetté: Etablissement de la Consubstantialité & du symbole de Nicée.

Thdrt.l.1.c.6.p.542.b. 'CE fut encore dans cette occasion, que le desir de combatre les dogmes apostoliques pour défendre Arius, porta les Eusebiens à dresser une confession de leur foy, & à la presenter
c.11.p.553.b. au Concile. 'Eusebe de Cesarée la raporte toute entiere dans une lettre qu'il en écrivit à son Eglise: Et il ajoute qu'elle fut approu-

Thdrt.n.p.10.1.b.c| Ath.vit.B.p.9.1.f. 1. M.r Valois & les Benedictins veulent que ce soit la confession de foy raportée par Eusebe de Cesarée, dont on parle un peu aprés.

vée comme bonne, 'qu'elle leva tous les sujets de disputes; que p.554.b.
Constantin declara tout le premier qu'elle estoit tres excellente, que c'estoit sa foy, & qu'il falloit que tout le monde la souscrivist, en y ajoutant seulement le terme de Consubstantiel: & sous ce pretexte d'ajouter ce mot, dit-il, on fit un autre symbole.

[Mais il est fort dangereux de s'en fier au raport d'Eusebe; & il est difficile de croire que le Concile ait esté satisfait d'une confession de foy dans laquelle les Eusebiens au lieu d'avouer leurs erreurs, & y renoncer,] 'soûtenoient formellement qu'ils p.553.c.
avoient toujours esté dans la veritable doctrine. [Cette confession ne condannoit tout au plus que les blasphemes les plus grossiers d'Arius, sans toucher aux autres:] 'Que si elle portoit d.
γεγεννημένον. mesme formellement que JESUS CHRIST avoit esté "fait avant tous les siecles, comme nous l'y lisons aujourd'hui, [le Concile n'avoit garde de souffrir qu'on l'employast pour exprimer la generation eternelle du Fils de Dieu.]

'Aussi Theodoret, [sans s'arrester aux loüanges qu'Eusebe se c.6 p.542.c.
donne à luy mesme,] nous assure qu'aussi-tost qu'elle fut luë, elle fut dechirée en pieces, tout le monde la traitant de foy fausse & adultere, & accusant ses auteurs d'estre des traitres à la verité. [Il semble aussi qu'on doive raporter à ceci ce que dit Saint Athanase,] 'que le Concile rejetta absolument les termes que Ath.dec.Nic.p.251.b.
les Eusebiens avoient inventez.

[Peutestre que quelques uns vou-dront decharger la confession de foy qu'Eusebe de Cesarée vante tant, de la honte d'avoir esté rejettée & lacerée par le Concile. Mais pour cela il faudroit pretendre qu'il en a presenté une ponr luy seul, ou que les Eusebiens en ont presenté deux differentes. Personne ne dit ni l'un ni l'autre, & le premier n'a pas mesme d'apparence.]

'Eusebe n'est pas plus sincere, lorsque par une malignité Socr.n p.5.1.2.
affectée, il veut faire croire que Constantin fut l'auteur du terme de Consubstantiel & du symbole du Concile. [S. Athanase nous apprend que cela se passa tout autrement, & d'une maniere qui fait voir admirablement l'esprit fourbe & hypocrite des Eusebiens. Voici ce que nous en trouvons, tant dans ce Saint que dans les autres auteurs.

ἐπινοήσεις. 'Les Peres ayant rejetté absolument les paroles inventées par Ath.p.251.b.
les Eusebiens, songerent à proposer contre eux la foy toute pure de l'Eglise. 'Ils ne precipiterent pas en cela leurs sentimens; Soz.l.1.c.19.p.433.b.
ᵃmais ils rechercherent avec beaucoup de soin & de maturité, ce a Ruf.l.1 c.5.p.237.
que l'on devoit croire & ordonner contre cette nouvelle impieté.

Socr.l.1.c.9.p.30.c. 'On dit tout ce qui se pouvoit dire, & on fit tout l'examen possible pour oster toutes les ambiguitez & les equivoques, & ne laisser plus aucun pretexte [de trouble & de division.]

Ath.dec.Nic.p.267.268|ad Afr.p.935.936. 'Ce Concile voulant établir la foy Catholique, en disant que le Fils estoit de Dieu, les Eusebiens se disoient l'un à l'autre: Accordons-le, puisque cela nous est commun avec le Fils; surquoi ils apportoient divers passages de l'Ecriture: De sorte que le Concile, pour oster cette equivoque, fut obligé d'exprimer la mesme chose en des termes plus clairs, & de dire que le Fils estoit de la substance de Dieu. dec.N.p.268.b.c. 'Le Concile crut ensuite qu'il estoit necessaire d'établir diverses prerogatives du Fils; ad Afr.p.936.c. '& demanda au petit nombre des Eusebiens, s'ils confessoient toutes ces choses. dec.N.p.268.c. 'Ils n'oserent s'y opposer, par la honte qu'ils avoient d'avoir esté si fortement convaincus & refutez dans les disputes precedentes. c|ad Afr.p.736.c.d. Mais on s'apperceut qu'ils se parloient tout bas, '& se faisoient signe des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils y pouvoient consentir, & qu'il n'y avoit rien en tout cela qui ne pust convenir aux hommes.

dec.N.p.268.269|ad Afr.p.936.937. 'Le Concile voyant donc quelle estoit leur hypocrisie, ramassa toutes les expressions de l'Ecriture à l'égard du Fils, & les renferma toutes sous le mot de *Consubstantiel*, c'est à dire qui a la Ruf.l.1.c.5.p.237. mesme substance;'& tous les Evesques aprés en avoir long-temps deliberé, s'arresterent à ce terme.[a] a Hil.fr.1.p.30. C'est ainsi qu'aprés avoir bien b Pheb p.171.b. examiné toute la doctrine de l'Evangile & des Apostres, [b] les Prelats, fondez sur les divines Ecritures, établirent avec beaucoup de circonspection la regle parfaite de la foy Catholique.

Amb.fid.l.3.c 7.p.159.g. 'Ils eurent encore une raison plus particuliere d'user de ce terme: Car le Concile ayant vu par la letrre d'Eusebe de Nicomedie, dont nous avons parlé, que les Ariens consideroient la Consubstantialité comme entierement opposée à leur heresie, il se voulut servir contre eux de l'épée qu'ils avoient tirée eux mesmes.

[Il semble qu'Osius ait esté commis pour dresser le symbole,] Ath.sol.p.837.c. 'puisque S. Athanase met cette plainte en la bouche des Ariens, que c'estoit luy qui avoit exposé la foy à Nicée, & qui declaroit Hil.fr 1.p.35. partout les Ariens heretiques. 'Mais S. Athanase mesme en fut Bas ep 319.p.312.a|ep.82.p.154.d. un des principaux auteurs, selon S. Hilaire.'Saint Basile dit que le bienheureux Hermogene écrivit dans le Concile, & prononça ep.74.p.125.a|ep.319.p.312.a. le symbole de la foy. 'Cet Hermogene fut depuis Evesque de Cesarée en Cappadoce: [& peut-estre qu'estant alors Diacre, il fut choisi pour écrire le symbole, & le reciter dans le Concile.] ep.319.p.312.a. 'Saint Basile qualifie ce symbole, le grand & invincible symbole.

Saint

'Saint Athanase dit qu'il est seul capable de ruiner toutes sortes d'impietez. [a]Un grand Concile de Rome sous Damase, l'appelle une muraille opposée à tous les efforts du diable : [b] & un autre Concile dit que c'est comme un rocher, contre lequel toutes les vagues de l'herefie se brisent & se reduisent en ecume. [c]S. Hilaire dit que le mot de Consubstantiel est le plus grand, & mesme l'unique moyen de mettre nostre religion en assurance.

Ath. ad Epict. p. 582. a. | a Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. a | Chry. t. 5. or. 55. p. 612. b. | b Conc. t. 4. p. 913. d. e | c Hil. in Conf. l. 1 p. 115. 1. e.

'Le symbole finit par la condannation des dogmes & des expressions d'Arius; de quoy on peut voir la raison dans S. Ambroise. 'On ne voulut point examiner dans le Concile, la difficulté touchant le mot d'Hypostase, comme d'une chose qui n'en valoit pas la peine. 'On ne mit aussi qu'un mot dans le symbole touchant le Saint Esprit; parcequ'il n'y avoit point encore alors de dispute ni d'herefie sur ce point: 'mais le peu qu'il y en a, suffit pour établir sa divinité contre tous ceux qui l'ont combatuë. [d]Dans le Concile de Calcedoine, & dans Gelase de Cyzic, le symbole est daté en plusieurs manieres, [qui reviennent au 19 de juin 325.] 'D'autres mettent la mesme date aux Canons dont nous parlerons dans la suite : [& c'estoit, comme nous croyons, celle du commencement du Concile, & de sa premiere session] 'Car pour le symbole,]il est indubitable qu'il n'estoit point daté dutout: [& quand le Concile auroit commencé dés le 14 de juin, comme il peut y avoir quelque fondement de le dire, il seroit encore fort difficile de croire que ni le symbole, ni les Canons, eussent esté faits dés le 19 de juin.]

Amb. de fide, l. 1. c. 8. p. 126. d. | Socr. l. 3. c. 7. p. 175. c. | Bas. ep. 78. p. 138 d | Hier. ep. 65. t. 2. | Ath. ad Afr. p. 941. c. | d Conc. t. 4. p. 339. d | Gel. C. l. 2. c. 27. p. 162. | Socr. n. p. 10. 1. b. | Ath. de syn. p. 873. a.



ARTICLE X.

Les Eusebiens s'opposent à la Consubstantialité; & cedent enfin à la crainte de l'exil.

'TOus les Evesques embrasserent avec une union merveilleuse de cœurs & de bouches le terme de Consubstantiel, & en firent un decret solennel d'un consentement unanime. 'On dit qu'il y en eut seulement 17 qui aimerent mieux suivre le sentiment d'Arius. 'Ils firent de grandes railleries du mot de Consubstantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas signer la confession de la foy, à cause des mauvais sens qu'ils trouvoient dans ce terme ; & en mesme temps ils refuserent de souscrire la condannation d'Arius, [que le Concile avoit déja resoluë. S'il y avoit moyen de soûtenir la requeste attribuée par Socrate à Eusebe & à Theognis, on

Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. | p. 237 | Soz. l. 1. c. 20. p. 434. c. | Socr. l. 1. c. 8 p. 23. a. b.

pourroit raporter à ceci ce qu'on leur fait dire dans cette re-
c.14.p.43.d. queste;] 'Qu'ils avoient examiné avec soin le terme de Consub-
stantiel, & qu'ils avoient dit sur ce sujet tout ce que leur esprit
leur avoit fourni, non, disent-ils, pour défendre l'heresie, mais
Thdrt.l.1.c.11.p. 555. pour procurer la sureté des Eglises. 'Il se fit diverses demandes
& diverses repliques pour examiner [ces sens qu'ils donnoient
au] mot de Consubstantiel. [Mais le Concile leur osta ce faux
pretexte,] en rejettant les mauvais sens qu'ils pretendoient y
trouver, & declarant qu'il ne marquoit autre chose sinon que
le Fils de Dieu n'avoit aucune ressemblance avec les creatures,
mais qu'il ne ressembloit en toutes manieres qu'au seul Pere qui
l'avoit engendré; & qu'il n'estoit point d'aucune autre hypostase
ou substance, mais seulement de celle du Pere.

Ath.ad Afr. p. 937.a. 'Le mot de Consubstantiel n'estoit pas expressément de
l'Ecriture, & c'est ce qui donna depuis pretexte aux Ariens
a. b.c|Thdrt. p. 555.556. de le rejetter. 'Mais Eusebe de Cesarée mesme qui s'y opposa
d'abord, [a] & qui est appellé dans le VII. Concile œcumenique,
a Conc.B.t.5.p. 784.a.b. le chef de ceux qui s'estoient elevez contre le saint Concile de
Ath. ad Afr.p. 937.c| Thdrt.p. 555.556. Nicée,'a esté obligé d'avouer que quelques uns des plus eloquens
& des plus illustres des anciens Evesques & des auteurs ecclesia-
Ath.p.937.b. stiques, s'estoient servis de ce terme. 'C'estoient entre autres les
deux Saints Denys de Rome & d'Alexandrie. [Les Ariens objec-
toient encore que le mot de Consubstantiel avoit esté rejetté par
le Concile d'Antioche contre Paul de Samosates. Nous en avons
parlé sur l'histoire de cet heresiarque.]

Thdrt. p.555.b. 'Eusebe de Cesarée pretend que l'explication que le Concile
avoit faite de la Consubstantialité, & l'amour de la paix, le firent
p.556.c.d. signer,'sans avoir changé de sentiment; [ce qui paroist tres veri-
Ath.dec.Nic.p. 251.c. table pour ce dernier point.]'Car aprés avoir signé, il écrivit à son
b d. Eglise une grande lettre,[b] que S. Athanase avoit mise à la fin d'un
c Thdrt.l.1.c.11. p.354.& c|Socr. l.1.c.8.p.23-27. de ses traitez, [c] quoiqu'elle ne s'y trouve plus aujourd'hui; mais
Theodoret & Socrate nous l'ont conservée. [d] Il écrit cette lettre
d Thdrt.p.553. a.b. pour apprendre à son peuple les motifs de sa signature. [e] Il y ra-
porte le symbole que les Eusebiens avoient proposé d'abord, [f] &
e p.553.554. f p.554.555. puis celui que le Concile avoit fait, [g] avec l'explication du terme
g p.555. de Consubstantiel; dans laquelle, quoiqu'il paroisse Catholique,
il y a neanmoins diverses choses qui ne peuvent estre propres qu'à
p.555.c. des Ariens,'surtout ce qu'il dit, que le Concile rejettoit le mot de
fait touchant J.C, parcequ'il luy estoit commun avec les *autres*
creatures. Son deguisement est encore plus visible dans l'anathe-
p.556.a.b. me des propositions les plus impies d'Arius, 'qu'il ne rejette que

parcequ'elles n'estoient pas de l'Ecriture. 'Que si l'explication de l'eternité du Fils, qui est dans Theodoret, [& non dans Socrate, est veritablement de luy, comme il n'y a pas lieu d'en douter,] 'puisque Saint Athanase la cite bien clairement,[on ne peut pas l'excuser en aucune maniere de l'heresie d'Arius.] [a] Aussi Photius dit [fort bien]'qu'il ne travaille pas dans cette lettre à regler ses sentimens sur ceux du Concile, mais à rendre ceux du Concile conformes aux siens.

b.c. | Ath.dec.Nic.p. 251.d|de syn.p. 882.d. | a Euf.prol.p.41.

[Puisqu'il paroist donc par ses propres paroles,qu'il ne changea point d'opinion en signant, il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit qu'avec les autres Eusebiens,& par le mesme principe qu'eux, c'est à dire par la crainte de l'exil.] 'Car la definition du Concile ayant esté portée à Constantin ;. 'ce Prince reconnoissant que ce consentement unanime de tant de Prelats estoit un ouvrage du ciel,'il la receut avec respect,[b]& declara qu'il banniroit tous ceux qui y resisteroient.[c]Socrate dit mesme qu'il avoit donné un ordre formel pour bannir Eusebe de Nicomedie, & Theognis.] Mais si l'ordre en fut donné dés ce temps là, il est certain qu'il ne fut executé qu'aprés le Concile, & pour de nouvelles fautes.

Ruf.l.1.c.5.p. 238. | Soz.l.1.c.20.p. 434.d. | Ruf p.238. | b p.238|Soz.p. 434.d. | c Socr.l.1.c.8.p. 23.c.

Le Concile d'Ephese nous apprend, que l'opposition des Eusebiens à la Consubstantialité, alla jusqu'au schisme.] 'Car se plaignant à l'Empereur Theodose II, de ce que Jean d'Antioche avoit tenu son Concile à part avec les Orientaux,il dit que c'est ce qui estoit arrivé dans le grand & sacré Concile des 318 Peres de Nicée, où quelques uns s'estoient separez de cette sainte assemblée, depeur d'y souffrir la juste punition de leurs fautes : que le grand Constantin n'eut garde de regarder comme un Concile cette bande separée des autres, & qu'il ordonna mesme qu'on les punist pour avoir refusé de s'unir avec tant de saints Prelats, lesquels ils n'auroient pas abandonnez, s'ils ne se fussent reconnus coupables.

Conc.B.t.2.p. 349.c d.

'Ce fut donc la crainte de l'exil, & la honte d'avoir une si illustre assemblée pour témoin de leur ignominie, qui obligerent les Ariens à se haster de renoncer aux dogmes condannez, "à les anathematizer, '& à souscrire la foy de la Consubstantialité, [d]aprés tous les autres Evesques, [e]ayant esté portez par Eusebe de Nicomedie à confesser de bouche la foy de l'Eglise sans l'avoir dans le cœur, comme l'evenement le fit paroistre. [f] Philostorge ne desavoue point cette signature hypocrite des Eusebiens, & dit nettement qu'à la persuasion de Constantine, [ou plutost Constancie] sœur de l'Empereur, ils cachoient l'opinion que

Thdrt.l.1.c.7.p. 543 b. | NOTE 8. | c|Ath dec.N.p. 251 b. | d Ath. p.251.b. | e Ruf.l.1.c.5.p. 238. | f Philsg.l.1.c.9. p.7.

J.C. est seulement semblable en substance à son Pere, sous la verité qui nous enseigne qu'il a la mesme nature que luy,'soit que cela fust seulement dans leur esprit, soit qu'ils écrivissent en effet l'un pour l'autre, comme il le dit assez clairement,au raport de Nicetas, ["les termes qui marquent ces deux opinions n'estant differens que d'une seule lettre dans la langue greque. Mais quelque autorité que Philostorge puisse avoir quand il avoue la fourberie & la honte des chefs de sa secte, il y a bien de l'apparence qu'il a inventé ce fait, dans le dessein d'empescher qu'on ne les accusast d'avoir trahi laschement leur conscience, & d'avoir ensuire continué de combatre une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur signature. Car quelque peu de difference qu'il y eust entre leur signature & celle des autres, il est comme impossible qu'elle n'eust pas esté remarquée par ceux qui examinoient sans doute avec soin tout ce que faisoient ces Prelats suspects.

app.p.177.

ὁμοιούσιον & ὁμοούσιον.

La maniere dont les Eusebiens avoient défendu les impietez visibles d'Arius, & les preuves qu'on avoit eues qu'Eusebe de Nicomedie n'estoit pas moins impie que luy, estoient des raisons suffisantes pour le faire deposer, & bannir mesme comme heresiarque, quelque repentir qu'il pust témoigner de sa faute. Et il n'estoit pas mesme difficile de juger d'abord que son repentir apparent estoit plus un effet de sa crainte que du changement de son cœur.] 'Aussi les reproches de sa conscience luy faisant encore apprehender la deposition, il employa divers intercesseurs auprés de Constantin, comme nous l'avons déja remarqué, pour obtenir sa protection: & ce Prince se plaint luy mesme de s'estre laissé honteusement surprendre à ses artifices, & d'avoir fait réussir toutes choses comme ce fourbe le souhaitoit.

Thdrt.l.1. c.19. p.562.a.b|c.7.p. 543 c.



ARTICLE XI.

Arius anathematizé & banni avec ses sectateurs.

[NOUS avons marqué ci-dessus en passant,la condannation d'Arius par le Concile. Voici ce que nous en trouvons dans l'histoire. Arius ayant comparu devant les Evesques, comme nous avons dit, & les ayant tous fait fremir d'horreur par l'aveu de ses blasphemes, il fallut proceder à sa condannation. On peut juger quelle elle fut par le silence du Concile,] 'qui en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, declare qu'il n'ose dire

Socr.l.1.c.9.p. 28.a.b.

quelle a esté la fin de ce miserable, depeur qu'il ne semble insulter à un homme qui a receu la juste punition de son crime. 'Saint Athanase nous dit en termes exprés, qu'il fut anathematizé. Ath. ap.2. p. 778.a.& alibi.

Note 9. 'Les historiens ecclesiastiques le confirment : ["& toute la suite de l'histoire suppose qu'il se rendit absolument indigne de la misericorde de l'Eglise, & qu'il demeura dans son anatheme.] Thdrt.l.1.c.6.p. 542.e|Socr.l.1.c. 8.p.23.b.c.

'Il fut non seulement anathematizé, mais encore banni par ordre de Constantin, [a]& relegué avec les Prestres de son parti dans l'Illyrie, [b]d'où il ne fut rappellé que long-temps depuis, aprés la mort de Constance, [c'est à dire vers l'an 330. Socr. p.23.c| Ruf.l.1.c.5 p. 238. a Philg. app.p. 177. b Ruf.l.1.c.11. p.242.

Le Concile, outre sa personne, condanna aussi ses écrits, c'est à dire ses chansons, &"surtout sa Thalie egalement impie, superbe, & infame.] 'Il paroist que cet ouvrage fut lu devant le Concile; & tous les Peres se boucherent les oreilles : lorsqu'ils en entendirent les blasphemes.'Aussi ils ne manquerent pas de le condanner. V.les Ariens § 7. Ath.in Ar.or.1. p.295.d|or.2.p. 312.c.d. Socr.l.1.c.9.p. 30.a|Soz.l.1.c. 21.p.435 c.d.

[c]Constantin joignit aussi son autorité à celle de l'Eglise, pour abolir cet écrit, & tous les autres qu'Arius pouvoit avoir faits. 'Car Socrate nous a conservé un edit de ce Prince, cité depuis par Theodose le jeune, 'où écrivant aux Evesques, & à tout le peuple [Chrétien,] il ordonne qu'on brulera tous les écrits d'Arius qui se trouveront; & que ceux qui seront convaincus de les avoir cachez, seront punis de mort. 'Il ordonne encore par le mesme edit, que les Ariens seront appellez Porphyriens, comme imitateurs & complices du malheureux philosophe Porphyre, 'tant dans son animosité contre l'Eglise, que dans le dessein qu'ils avoient tous de rétablir l'idolatrie; Porphyre par la destruction du culte de J.C; & les Ariens en voulant que ce mesme J.C, que l'Eglise a toujours adoré, ne fust pas Dieu, mais une simple creature. c Soz. p.435. 436. Bar.325.§ 84. Socr l.1.c.9.p. 32.a.b. a.b|Ath.sol.p. 844.g|Conc.B. t.2.p.656 b. Bar.325.§ 85 85.

[Voilà tout ce que nous trouvons s'estre passé dans le Concile à l'égard d'Arius. Il faut encore ajouter un mot sur ses sectateurs.] 'L'anatheme qu'on avoit prononcé contre luy s'étendoit aussi sur tous les partisans de son erreur.[d]Et il est assez visible par la lettre du Concile de Jerusalem à l'Eglise d'Egypte, par celle du Pape Jule aux Eusebiens, & par divers autres passages, que tous ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius par Saint Alexandre, [& qui sont proprement les Ariens,] furent encore anathematizez par le Concile de Nicée. 'Nous le trouvons nommément de Piste, '& d'Euzoïus Diacre depuis Evesque d'Antioche. Socr.l.1.c.8.p. 23 b. d Ath.de syn. p 890.891|ap 2. p.742.743|in Ar.or.1.p.302.c. ap.2.p.743.c. Thdrt l.4.c.19. p.689.a.

Socr.l.1.c.9.p. 28.b. 'Le Concile nous apprend luy mesme que "Second & Theonas Note 10.
a Thdrt.l.1.c 6. p 542.c|c.7. p. 545.c.d. Evesques de Libye, eurent le mesme sort que leur chef.ᵃTheodoret le confirme, & dit que n'ayant point voulu se soumettre à la definition du Concile, ils furent condannez & deposez par un consentement universel, comme ayant preferé les blasphemes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. Phisg.l.1.c.9 p. 7. 'Philostorge dit aussi qu'il n'y eut qu'eux deux qui refuserent toujours de signer le symbole du Concile; app.p.177. '& il dit qu'ils furent releguez en Illyrie avec Arius. Ath.ap.2.p.743 b.c. 'Le Pape Jule rejette aussi les ordinations de Second, parcequ'il avoit esté rejetté comme Arien par le Concile de Nicée.

Ruf l.1.c.5.p. 238. 'Rufin dit qu'il y eut six Evesques qui aimerent mieux aller en exil, que de souscrire le symbole. [Mais puisque le Concile ne parle dutout que de Second & de Theonas,& que Theodoret & Philostorge assurent que,hors ces deux,tous les autres signerent, il y a peu d'apparence de s'arrester à cet endroit de Rufin.]

Ath.de syn.p. 873 b. 'Le Concile ne condanna pas seulement les heresies d'Arius: il anathematiza aussi toutes celles qui avoient esté jusques alors. Et S.Athanase en parle comme d'une chose qui doit estre observée dans tous les Conciles qui veulent condanner quelque nouvelle Conc.B.t.2.p. 219.d. heresie. 'Il est remarqué particulierement qu'on y confirma "la Note 11. definition du Concile d'Antioche contre Paul de Samosates.



ARTICLE XII.

Decret du Concile pour la reception des Meleciens.

Thdrt.l.1.c.8.p. 547.a. 'APRES avoir étoufé l'heresie d'Arius, il falloit encore pour le repos de l'Eglise en general, & particulierement de celle d'Egypte, mettre ordre à la temerité de Melece, & regler ce qu'il y avoit à faire touchant ceux qu'il avoit ordonnez [dans diverses Eglises d'Egypte pour y former ou y entretenir le schisme contre les Evesques Catholiques qui les gouvernoient.] Melece ne meritoit aucun pardon, selon la rigueur de la justice: Neanmoins le Concile jugea à propos de le traiter avec Ath.ap.2.p.777. d. plus de douceur,'& de le recevoir dans l'Eglise avec ses partisans. Saint Athanase ¹parle assez froidement de cette indulgence du Concile envers les Meleciens. Il ajoute qu'il n'est pas necessaire p 788.d. de raporter la raison pour laquelle on les receut,'& dans la suite il dit qu'il eust esté à souhaiter qu'on n'eust jamais receu Melece. [Cella donne lieu de soupçonner quelque chose en cette recep-

1. ὁπωσδήποτε ἐδέχθησαν, ils furent receus tellement quellement, bien ou mal.

tion;& peut-estre que l'amour violent que Constantin avoit pour la paix, obligea les Peres de considerer moins, qu'ils n'eussent souhaité, l'honneur & l'interest de l'Eglise.

En effet, la suite fit bien connoistre que cette reconciliation n'estoit qu'une feinte de la part des Meleciens.] 'Ils exciterent de nouveaux troubles contre l'Eglise; '& Theodoret nous apprend que de son temps, [c'est à dire plus de six-vingts ans aprés,] les restes de cette maladie se trouvoient encore dans quelques compagnies de moines. p.777.d. Thdrt.l.1.c.8.p. 548.c.

[Par quelque raison que le Concile ait agi,] 'il conserva à Melece le nom & la qualité d'Evesque dans la ville [de Lyque ou Lycople,] mais sans aucun exercice, & sans pouvoir de nommer ni d'ordonner personne, soit à la ville, soit à la campagne, '& on le resserra de la sorte, depeur que par son esprit turbulent & precipité, il ne brouillast encore l'Eglise, comme il avoit déja fait. [Le Concile luy ayant interdit toutes sortes de fonctions, il y a bien de l'apparence qu'il mit un autre Evesque en sa place, si cela n'avoit déja esté fait lorsque S. Pierre le condanna. C'est peut-estre en ce sens que] 'Theodoret dit que le Concile le "deposa. [Mais Socrate est ridicule] 'de dire que le schisme continua, parceque Melece avoit esté privé de ses fonctions. p.547.b.d. d. ἀπεκήρυξε. c.25.p.576.c. Socr.l.1.c.9.p. 30.a.

'Ceux qu'il avoit elevez aux dignitez ecclesiastiques, furent traitez encore plus doucement, & l'on ordonna qu'aprés "avoir esté confirmez' par des ceremonies plus saintes, ils seroient admis à la communion, mais sous cette condition que conservant l'honneur & la fonction de leurs ordres, "ils n'auroient rang qu'aprés ceux qui avoient esté ordonnez jusqu'alors [dans l'Eglise Catholique,] & qui estoient sous S. Alexandre [& dans sa communion;] en sorte que ceux-ci qui estoient demeurez fermes dans l'unité de l'Eglise, choisiroient & ordonneroient ceux qui seroient dignes des charges de l'Eglise, & feroient toutes les autres fonctions ecclesiastiques; & que ceux qui auroient esté dans le schisme n'auroient aucun pouvoir d'ordonner ni de presenter personne à la clericature, ni enfin de faire aucune fonction qu'avec la permission des Evesques Catholiques qui estoient [alors] de la jurisdiction de S. Alexandre: 'Que quand un [Evesque] Catholique viendroit à mourir, on pourroit mettre en sa place quelqu'un de ceux qu'on venoit de recevoir, [c'est à dire des Meleciens,] si toutefois on l'en jugeoit digne, si le peuple le choisissoit, & si l'Evesque Catholique d'Alexandrie approuvoit cette election, & la confirmoit. Thdrt.p.547.b.c. NOTE 12. χειροτονία. NOTE 13. d|Euf.n.p.135. 1.d.

[Voilà ce que le Concile ordonna touchant les Meleciens. Saint
Ath.ap.2.p.788 d. Alexandre y ajouta encore une precaution necessaire.] Car comme il craignoit que Melece, abusant de l'indulgence de l'Eglise pour faire tout ce qui luy plairoit, ne vendist de nouveaux titres, & ne troublast l'Eglise par ses mensonges en luy presentant tous les jours de nouveaux Ecclesiastiques de son parti, il luy demanda une liste des Evesques qu'il disoit avoir en Egypte, & des Prestres & des Diacres qu'il avoit tant à Alexandrie que dans le diocese.
p.789.a.c. 'S. Athanase raporte cette liste, où il y a au moins 29 Evesques, & huit Prestres ou Diacres. Melece presenta mesme toutes ces personnes à S. Alexandre; [ce qui ne se fit sans doute qu'en Egypte aprés le retour du Saint, quoique Melece en ait pu donner le
Philsg.ap.p.177. billet dés Nicée, s'il y estoit,] comme le dit Philostorge, [& comme il y a bien de l'apparence.]

Ath. p.789 b.c. 'De ces 29 Evesques, les deux premiers sont Agathammon, ordonné, dit Melece, pour le pays & le territoire d'Alexandrie; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur a commandé de demeurer avec l'Archevesque. [Le premier fait voir que l'insolence des schismatiques s'estoit portée jusqu'à ordonner un nouvel Evesque à Alexandrie. Pour le second, je ne voy personne qui l'explique. Le seul sens qui peut venir en l'esprit, c'est que Constantin informé peut estre par S. Alexandre de l'esprit turbulent de ce Jean, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lyque avec Melece. Mais il faut en ce cas que Melece se qualifie luy mesme Archevesque; ce qui est assez étrange. Si c'est neanmoins le sens de cet endroit, il y a toute apparence que c'est ce mesme Jean le Melecien sur-
Soz.l.2.c.21.p. 471.c. nommé Arcaph, si celebre dans l'histoire de S. Athanase;] & que Melece en mourant établit au lieu de luy, selon Sozomene, [pour estre le chef des Meleciens.

On ne peut douter, selon ce que nous avons raporté de Saint Athanase, que Melece n'ait accepté les conditions que le Concile
c.d. luy avoit offertes. Sozomene le confirme,] en disant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, Melece luy remit toutes les eglises qu'il avoit occupées, & se retira à Lyque. Mais il brouilla l'Eglise tout de nouveau, lorsqu'à sa mort, qui arriva peu de temps aprés, il s'établit, comme nous avons dit, un successeur contre l'ordre du Concile.



ART. XIII.

ARTICLE XIII.

Le Concile ordonne de celebrer la Pasque en un mesme jour: Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens sur cette feste.

'LE Concile de Nicée estoit assemblé, comme nous l'avons remarqué d'abord, principalement pour deux choses, pour l'heresie d'Arius, & pour la qnestion de la Pasque. [Nous avons vu ce qui se fit touchant la premiere.]'Le sujet de la seconde, estoit que quelques provinces de l'Orient celebroient la feste de Pasque avec les Juifs, contre la pratique universelle de toutes les autres Eglises de l'Occident, du Midi, du Septentrion, & de quelques unes de l'Orient mesme. 'Ces provinces qui suivoient les Juifs, estoient la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie, selon S. Athanase. 'Neanmoins Constantin met la Cilicie entre celles qui suivoient l'Occident: 'Cette diversité causoit beaucoup de confusion dans l'Eglise, les uns jeûnant & demeurant dans l'affliction de la penitence, en mesme temps que les autres estoient dans le repos & dans la joie de la resurrection du Sauveur. 'On faisoit mesme quelquefois la feste de Pasque"en trois temps differens dans une mesme année. Et cette confusion exposoit tous les ans l'Eglise à la raillerie de ses ennemis.

Ath.de syn.p. 872.c.d|Ad Afr. p.933.b.
Eus.v.Cons.l.3. c.19.p.493.494.
Ath ut sup.
Eus.p.494.a.
c.18.p.493.b.c.
&c.
Epi.70.c.9.p. 821.c.

'Le Concile ordonna donc que toutes les Eglises feroient cette solennité en un mesme jour,[a]aprés l'equinoxe, selon que le 14 de la lune arriveroit, [b]suivant l'ancien ordre qu'on avoit toujours gardé depuis le jour de la Passion de nostre Seigneur, sans s'arrester au calcul des Juifs, 'selon lequel il arrivoit qu'on faisoit quelque fois deux Pasques en une mesme année, en la commençant à l'equinoxe; & quelquefois qu'on ne la faisoit point dutout: ce que des Chrétiens ne devoient jamais souffrir. 'La definition du Concile sur ce point, commençoit par ces termes: "*Nous avons resolu*; parceque c'estoit une nouvelle ordonnance que le Concile vouloit que tout le monde observast: au lieu que la definition touchant la foy, n'estant qu'un témoignage de la croyance que l'Eglise avoit toujours euë, on y avoit mis ces mots: *Voici quelle est la foy de l'Eglise Catholique: Nous croyons en un seul Dieu*, & le reste du symbole.

Eus.p.492.b|c. 19 p.494.a.b.
a Epi.70.c.12.p. 824.b.
b Eus.p.492.c.
p.492.a|Epi.c. 11.p 824.a.
Ath.de s.n.p. 873.a.
ἔδοξε.

'Ce decret fut fait, & signé ensuite par un consentement unanime. [c]Ainsi toute l'Eglise se trouva dans l'union & dans la paix sur ce point, aussibien que sur celui de la foy;[d]& elle tira du

Eus v Cons.c. 14.p 490 d.
c Thdrt.l 1.c.8. p.548.a|Ath.ad Afr.p 933.b.
d Epi.p.821.b.c.

Concile ces deux avantages signalez, la condannation de l'heresie d'Arius, & l'extinction de cette dispute sur la Pasque aussi
c.14. p.826.827. fascheuse qu'ancienne.'Car qu'y a t il, dit un Saint, de plus utile & de plus agreable que de voir en mesme temps tous les Chrétiens du monde, depuis une extremité de la terre jusqu'à l'autre, "se reconcilier avec Dieu & entre eux mesmes, s'unir ensemble ἀπαλλάρτων λάσι διὰ
pour veiller,ᵃpour *chanter, pour prier, pour jeûner, pour n'user * συμφωνία
que de viandes seches, pour vivre dans la continence, pour offrir à Dieu le mesme sacrifice, enfin pour toutes les autres choses par lesquelles nous taschons de nous rendre agreables à Dieu dans la solennité auguste de ces saints jours.

[Il ne faut pas douter que les Evesques de Syrie & de Mesopotamie, qui estoient presens au Concile, ne se soient rendus à l'avis
Eus.v Cons.l.3. c.19.p.493.d. des autres.]Pour ceux qui estoient absens, Constantin promit qu'ils l'accepteroient aussi;& il leur écrivit pour ce sujet, comme
Ath.de syn.p. 872.d. nous le verrons par la suite. 'Saint Athanase nous assure que sa
a Conc.B t.1.p. 504. promesse fut veritable à l'égard de la Syrie. ᵃLe Concile qui se tint à Antioche en 341, confirma en effet le decret de Nicée par son premier Canon, & mesme il punit de l'excommunication tous
Chry.t.5.or 52. p.611.d. ceux qui y desobeïroient. 'Saint Chrysostome témoigne aussi que l'Eglise d'Antioche avoit abandonné son ancienne coutume sur
p.612.a.d|629 c. ce sujet, pour suivre celle des autres,'& se soumettre à l'ordonnance que le Concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebrast la feste de Pasque en un mesme temps.

p.609.a. 'Ce Saint a fait un discours "contre quelque petit nombre de NOTE 14.
d.611.c|616.a. personnes, 'qui pour garder leur ancienne tradition, ᵇaimoient
b p.612.613. c p 629.b & alibi.d. mieux suivre les Juifs que la definition du Concile,ᶜse separoient d'avec l'Eglise,'se privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions, & des prieres communes que l'Eglise faisoit dans les [premiers ou dans les derniers] jours du Caresme, & demeuroient enfermez chez eux à faire la debauche, se cachant tant qu'ils pouvoient depeur d'estre reconnus.

Epi.70.c.9.p. 820.821. 'Ce qui arriva à Antioche se vit aussi dans la Mesopotamie, où les heretiques appellez Audiens, continuerent toujours à suivre les Juifs pour le temps de cette feste, s'attachant à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils disoient n'avoir esté changée que par la complaisance qu'on avoit eüe pour Constan-
Chry. p.612. tin. S. Epiphane refute amplement cette imagination :'& Saint Chrysostome fait voir qu'un Concile presque tout composé de Confesseurs du nom de J. C, n'estoit pas capable d'une si lasche timidité.

[Comme la diversité qui s'estoit rencontrée dans la celebration de la Pasque, venoit en partie de l'ignorance du cours des astres,] le Concile ordonna, comme l'on croit, que pour ces sortes de difficultez on s'en raporteroit aux Evesques d'Alexandrie, dautant qu'on avoit une connoissance plus particuliere de l'astronomie dans l'Egypte que dans les autres provinces ; & que les Evesques de cette Eglise manderoient tous les ans à celui de Rome en quel jour on devoit faire Pasque, afin que toutes les autres Eglises plus eloignées en pussent avoir connoissance.'C'est ce qu'on tire d'une lettre de S. Leon à l'Empereur Marcien. [S. Leon ne dit pas neanmoins expressément que cet ordre ait esté établi par le Concile de Nicée, mais seulement par les saints Peres; ce qui se peut aussibien entendre d'une coutume autorisée par l'usage de l'antiquité, sans qu'il soit necessaire que le Concile de Nicée, ni aucun autre, en ait fait une ordonnance expresse. Bar.325.§110 m. Leo,ep.94. c.2 p.628.

Et en effet, le Concile n'en dit rien dans son epistre à l'Eglise d'Egypte, quoique cela ne fust pas à oublier dans l'eloge qu'il fait de Saint Alexandre.]'Mais S. Cyrille dit positivement que le Synode des saints de toute la terre, avoit ordonné que l'Eglise d'Alexandrie manderoit tous les ans quel jour il falloit faire Pasque, à celle de Rome, de laquelle l'Eglise universelle repanduë par toute la terre, apprendroit le jour arresté par l'autorité apostolique pour celebrer cette feste. Buch.cycl.p 481

'Des l'an 314, l'Occident apprenoit de Rome en quel jour il falloit faire la Pasque, comme nous le voyons dans le grand Concile d'Arles, qui avoit aussi ordonné, avant celui de Nicée, que cette feste se celebreroit partout en un mesme jour.'Le Pape Innocent premier trouvant de la difficulté pour la Pasque de l'an 414, pria Aurele de Carthage de l'examiner dans son Concile, & de luy en envoyer son avis, afin qu'il pust mander à l'ordinaire quand il faudroit faire cette feste.'Nous avons une lettre de S. Leon du 28 juillet 454, par laquelle il mande aux Evesques des Gaules & d'Espagne, que Pasque seroit en 455 le 24 d'avril, selon qu'on l'avoit conclu en Orient, & il les prie de le faire savoir aux autres Evesques.'Il manda la mesme chose à tous les Evesques d'Occident. Conc.B.t.1.p. 266.2.c. Buch.p.480. Leo. Q ep.109. p.659 660 ep.112 p.664.

'S. Ambroise dit qu'entre les autres ordonnances, aussi admirables que legitimes, faites par le Concile de Nicée, nous avons celle'du cycle de dixneufans, qu'il établit pour regler la feste de Pasque ; ayant assemblé pour cela ceux qui estoient les plus habiles en ces sortes de supputations. [Ce cycle de 19 ans a esté Amb.de Pas.t.4. p.303.k. Note 15.

formé sur ce que le soleil & la lune reviennent à peu pres au mesme point au bout du temps . C'est ce qu'on appelle le nombre

Buch.cycl.p. 485. a Genn.c.33.p. 51.

d'or.]Denys le Petit suit Saint Ambroise.[a] Gennade dit aussi que le cycle de Theophile d'Alexandrie, (qui estoit celui de 19 ans,)venoit du Concile de Nicée.

Hier.v.ill c.61. p.288.c. b Bar.325.§ 113.

'Saint Jerome attribuë la composition de ce cycle à Eusebe de Cesarée.[b]Bede fait la mesme chose: [Et cela n'est pas difficile à accorder,puisque le Concile peut avoir employé à cela le travail

Eus.v.Cons.l.4. c.34.p.542.d. c c.35.p.543. n.p 245.246. Bar.325.§113.114.

& l'industrie d'Eusebe.]'il est constant qu'Eusebe a composé un livre de la Pasque , qu'il dedia à Constantin , [c] & nous avons la lettre du remerciment que Constantin luy en écrivit . 'Il n'est pas difficile de croire qu'il y traitoit de son cycle, 'quoique, comme remarque Baronius,on ne le puisse pas inferer avec certitude: [& mesme sa suite nous fait juger que son livre ne fut écrit que vers l'an 334. Ainsi on auroit eu tort d'attribuer le nombre d'or au Concile de Nicée , ou il faudroit dire au moins qu'Eusebe l'avoit trouvé & presenté au Concile des l'an 325, & qu'il l'insera neuf ans aprés dans son livre.]



ARTICLE XIV.

Des sept premiers Canons du Concile.

'IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la discipline de l'Eglise , que sur le sujet de la solennité de Pasque & du schisme des Meleciens . Le Concile prit un soin particulier d'y

Thdrt.l.1.c.7.p. 545.d.

pourvoir par vingt Canons qui sont venus jusques à nous .]'Ces 20 loix de la police ecclesiastique,comme les appelle Theodoret, furent faites dans une session posterieure à celle qui condanne

Conc.t.2.p.28. 29.

Arius. 'Le premier de ces Canons regarde les eunuques . Il ordonne que ceux qui auront esté mutilez par la violence des autres, ou par la necessité de la maladie, pourront estre admis

Ruf l.1.c.6.p. 238.

dans le Clergé:'mais que ceux qui se seront mutilez eux mesmes n'y [1]seront point receus , & que mesme ceux qui y auront esté 1.

Bar. 325.§147.

admis auparavant, seront deposez.'On croit par une conjecture [assez foible,]que ce Canon fut fait à l'occasion de Leonce que

Thdrt. l.2.c.19. p.610.d.

les Ariens firent depuis Evesque d'Antioche , '& dont l'ordination estoit contre les loix prescrites par le Concile de Nicée, dit Theodoret, autant qu'il s'estoit mutilé luy mesme.

Conc. t.2.p.29.

'Le second Canon du Concile , défend de recevoir trop prom-

1. *impatientia libidinis*, dit Rufin *l. 1. c. 6. p.* 238.

tement les catecumenes au battefme, & d'admettre à la clericature ceux qui ne font battizez que depuis peu, parcequ'il faut du temps pour preparer les catecumenes au battefme, & une grande epreuve aux battizez pour eftre receus dans l'état ecclefiaftique. Que fi aprés cela un Clerc fe trouve convaincu par deux ou trois témoins, de quelque peché "contre fon ame, (ce qui comprend toutes fortes de pechez, felon Zonare,) [a] le Concile ordonne qu'il fera depofé, & que ceux qui ne le feront pas, [& qui s'oppoferont à la depofition du coupable,] feront eux mefmes en danger de perdre leur degré.

ψυχικόν. Zon. in can. p. 30. a.
a Conc. p. 30. c.

'Le troifieme Canon condanne un defordre bien commun, en défendant à tout Ecclefiaftique d'avoir chez foy aucune femme, excepté fa mere, fa fœur, fa tante, ou quelque autre perfonne qui ne puiffe caufer aucun foupçon: 'c'eft à dire, felon Rufin, fes plus proches parentes. [b] On pretend que l'Euftolie de Leonce a encore efté la caufe de ce Canon. [c] Saint Bafile l'allegue pour obliger un Preftre nommé Paregoire à quitter une fervante qu'il avoit chez luy, quoique ce Preftre fuft agé de 70 ans, & qu'il n'y euft aucun danger pour luy. Il paroift qu'il l'avoit fufpendu de fes fonctions jufqu'à ce qu'il euft obeï; & il luy dit que fi, fans obeïr à l'ordre de l'Eglife, il pretend faire fes fonctions, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy feront anathemes.

d.
Ruf. l. 1. c. 6. p. 238.
b Bar. 325. § 149.
c Baf. ep. 198. p. 216. 217.

'Le quatrieme Canon demande qu'un Evefque foit ordonné par tous ceux de la province. Mais il veut au moins abfolument qu'il y en ait trois prefens, & que les autres y donnent leur confentement par écrit. Il ajoute que l'autorité de ce qui fe fait dans chaque province, doit eftre donnée au Metropolitain; 'en forte, felon Rufin, que l'ordination eft nulle, fi elle n'eft faite en la prefence ou par l'autorité du Metropolitain; 'ce qui eft ordonné à la fin du fixieme Canon.'& Rufin en fait le fettieme. [d] Les Evefques du Concile de Conftantinople en 382, citent ce Canon avec cette addition, Que les Evefques de la province pourront appeller leurs voifins à une election, s'ils le trouvent à propos.

Conc. t. 2. p. 29.
Ruf. p. 238.
Conc. p. 32. d.
Ruf. p. 238.
d Thdrt. l. 5. c. 9. p. 717. b.

'Le cinquieme Canon confirme l'ancienne regle [de l'Eglife, violée par Eufebe de Cefarée en faveur d'Arius;] Que ceux qui auront efté excommuniez en un endroit, ne feront receus en nul autre. Mais comme ces excommunications font quelquefois injuftes, le Canon ordonne qu'il fe tiendra deux Conciles par an dans chaque province, l'un avant le Carefme, l'autre dans l'automne, où ces excommunications feront examinées; afin que fi on les trouve juftes, les coupables foient reconnus de tout le

Conc. p. 29. 32.

monde pour excommuniez, jusqu'à ce que le Concile juge à
p.40 e. propos de leur faire grace. 'La version de Denys le Petit accorde aussi ce pouvoir à l'Evesque.

Bar.325. § 123. 'Baronius croit que Melece a donné sujet au sixieme Canon du Concile, par les entreprises qu'il avoit faites contre l'autorité
Conc.t.2. p 32. des Evesques d'Alexandrie. 'Ce Canon ordonne donc que l'on conservera les droits & les préeminences que quelques Eglises avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. Il autorise particulierement la jurisdiction de celle d'Alexandrie sur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole, par celle qu'avoit
Zon. in Can.p. 55.a. l'Eglise de Rome. 'Zonare étend la jurisdiction de cette derniere sur l'Occident. [a] Rufin qui en pouvoit estre mieux instruit, n'y
a Ruf.l.1.c.6.p. 238. soumet que les Eglises suburbicaires; [ce qui a donné lieu à bien des contestations & des disputes. Neanmoins si l'on veut agir avec sincerité, il y a bien de l'apparence que cela comprenoit l'Italie, à l'exception de la Gaule Cisalpine, & encore les trois isles de Sicile, de Sardaigne, & de Corse. Mais il faut se souvenir que le Concile compare ici les Eglises de Rome & d'Alexandrie en ce qu'elles avoient de commun, c'est à dire dans la juridiction qu'elles exerçoient toutes deux immediatement sur quelques provinces qui n'avoient point de Metropolitain ecclesiastique comme toutes les autres. Ainsi quelques bornes qu'on donne à l'Eglise Romaine à l'égard de cette jurisdiction, cela ne resserre point la primauté qu'elle a dans toute l'Eglise, qui ne luy a jamais esté commune avec l'Eglise d'Alexandrie ni aucune autre.

Aprés que le sixieme Canon a établi l'autorité de l'Evesque
Conc.p.32. d'Alexandrie,] 'le settieme ordonne de mesme que l'Evesque d'Elie [ou Jerusalem,] jouira de l'honneur que la coutume & la tradition luy avoient acquis; mais que ce sera sans prejudice de la
Zon.p.55. dignité du Metropolitain [de Cesarée.] 'Il est visible que Zonare entend mal ce Canon, lorsqu'il en tire que l'Evesque, de Jerusalem estoit metropolitain de la Palestine, de l'Arabie, & de la Phenicie.
Bar.325. § 140. 'Baronius a plus de raison de dire, que cette prerogative de l'Eglise de Jerusalem, consistoit en ce que son Evesque avoit
Soz l 1.c.17 p. 430.a. seance parmi les sieges apostoliques: '& Sozomene met Saint Macaire de Jerusalem, aussi-bien que Saint Eustathe d'Antioche, entre les Evesques des thrones apostoliques qui assistoient au Concile de Nicée. Il paroist en effet par l'histoire de l'Eglise,
Eus.l 7.c.30 p. 279.c|Bib P.t.11. p.302.c. qu'il avoit cet honneur: 'Et des le grand Concile "d'Antioche contre Paul de Samosates, on voit qu'Hymenée de Jerusalem V. Paul de Samosates § 4.
Eus.l.7. c.28 p 279 2. precedoit Theotecne de Cesarée. 'Eusebe mesme successeur de

Theotecne, les nomme en cet ordre, [quoiqu'autant que l'on en peut juger, Hymenée ne fust Evesque que depuis l'autre.] 'Eusebe nomme encore en d'autres occasions S. Narcisse & S. Alexandre de Jerusalem, avant Theophile & Theoctiste de Cesarée. l.5.c.25.p.194.a| l.6.c.19. p.221.a.

'Constantin adresse à Macaire [de Jerusalem,] & aux autres Evesques de la Palestine, une lettre qu'Eusebe mesme reconnoist avoir esté pour luy comme pour les autres, [& qui ne regardoit point le diocese de Jerusalem.] 'Eusebe met neanmoins en un autre endroit Theophile avant S. Narcisse ; & c'est à l'occasion d'un Concile, auquel il paroist que Theophile presidoit, [comme ayant la jurisdiction.] 'S. Augustin faisant par deux fois l'enumeration des Evesques qui se trouverent en 215 au Concile de Diospolis, met toujours Jean de Jerusalem aprés Euloge de Cesarée : & on ne peut pas douter qu'il ne suivist l'ordre des seances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile. v.Const.l.3.c.51.52.p.505.506. hist.l.5.c.23 p.190.d. Aug. in Jul.l.1 c.5.7.

Note 16. Il y a plus de difficulté à savoir "si l'Evesque de Jerusalem ne laissoit pas d'estre soumis à celui de Cesarée comme à son Metropolitain, ou s'il estoit independant, quoique sans avoir jurisdiction sur d'autres, comme on peut dire qu'a esté celui de Constantinople depuis le second Concile œcumenique jusques à celui de Calcedoine. Les sentimens des plus habiles sont partagez sur ce point. On peut dire neanmoins que les autoritez de l'antiquité sont plus favorables aux droits de l'Eglise de Cesarée. Mais le respect qu'on avoit pour l'Eglise de Jerusalem,] 'considerée comme la mere de toutes les autres, selon l'expression d'un Concile, [l'a enfin emporté aprés le commencement du V. siecle ; & de simple metropole honoraire, pour parler ainsi, elle devint sous Juvenal une Eglise patriarcale, ce qui fut autorisé en 451 par le Concile de Calcedoine. Le soin qu'Eusebe a eu de rechercher & de marquer les noms des Evesques de Jerusalem, ce qu'il ne fait pas pour sa propre Eglise, est une marque du respect qu'on à toujours eu pour ce thrône apostolique, d'où sont sortis tous les autres. Thdrt l.5 c.9.p.717.d.



ARTICLE XV.

Des Douze derniers Canons du Concile.

[POUR reprendre la suite des Canons de Nicée, nous expliquerons le huittieme "en parlant d'Acese Evesque des
V.§17. Novatiens.] 'Le neuvieme prive du sacerdoce ceux qui y ont esté Conc.t.2.p.34.b.c.

elevez aprés s'estre rendus coupables [de crimes:] soit que ceux qui les y ont elevez connussent leurs fautes, soit qu'ils [les ignorassent, parceque l'Eglise Catholique ne veut pour ministres que des personnes irreprehensibles. Le dixieme n'est qu'une applica-
Zon in can.p. 58.a. tion du precedent, à ceux qui estoient tombez, 'c'est à dire qui avoient renoncé la foy durant la persecution.

Conc.t.2.p.33. d.e. 'L'onzieme declare indignes de toute grace ceux qui avoient renoncé la foy sans y estre contraints, & sans se voir mesme exposez à aucun danger, comme cela estoit arrivé sous Licinius. Il ne laisse pas neanmoins de les admettre à la communion, aprés qu'ils auront passé onze ans dans les divers degrez de la penitence, si ce sont des Fideles [& des battizez,[pourvu que leur penitence soit sincere & veritable. Le douzieme punit encore plus severement ceux qui aprés avoir abandonné leurs offices pour la confession de la foy, avoient ensuite meprisé cette grace [du martyre] à laquelle ils estoient appellez, estoient retournez à leurs emplois,& mesme les avoient redemandez avec de grandes sollicitations: 'ce qu'ils n'avoient pu faire [sous Licinius] qu'en
Zon.p.59.c. renonçant à la foy. 'Le concile laisse neanmoins à la discretion
Conc.p.36.a. des Evesques d'abreger le temps de la penitence selon l'ardeur du penitent.

Le treizieme Canon marque, selon l'explication commune, ["& qui est apparemment la veritable,] qu'il faut donner le Note 17.
Viatique de l'Eucaristie à toutes les personnes qui le demandent à la mort,& ne le leur pas donner neanmoins sans examen, [c'est à dire sans voir s'ils se mettent, autant que la maladie le leur peut permettre, dans l'état necessaire pour ne pas manger
p.995.c.d. cette divine viande à leur condannation.] 'Il semble que ce Canon soit cité par le troisieme du Concile de Valence en l'an
p.1255.c.d. 374. [Il y faut apparemment aussi raporter] 'ce que dit le Pape Innocent I, dans sa lettre à S Exupere, Que l'ancienne coutume de l'Eglise estoit d'accorder seulement la penitence à ceux qui attendoient à la mort à demander la penitence & la reconciliation: Mais qu'aprés que Dieu a donné la paix à l'Eglise, on a jugé à propos d'accorder la communion mesme à tous les mourans, afin qu'elle leur servist comme de viatique, & que l'Eglise ne parust pas immiter la dureté des Novatiens.

p.35.c. 'Le quatorsieme Canon, prive pour trois ans du droit de prier avec les catecumenes, ceux d'entre eux qui estoient tombez
d. [dans l'idolatrie, ou quelque autre crime enorme.]

'Le quinzieme condanne les Evesques, Prestres, ou Diacres, qui

qui quittoient leurs Eglises pour en prendre une autre. Le Concile ordonne que tous ceux qui le feront à l'avenir, seront renvoyez à leur premiere Eglise. [On croit qu'Eusebe qui avoit passé de Beryte à Nicomedie, donna occasion à ce Canon, & neanmoins il le viola luy mesme une seconde fois en passant de Nicomedie à Constantinople,] 'contre le Canon qui défend ces sortes de changemens, dit Theodoret. [a] Constantin en loüant Eusebe d'avoir refusé de passer du siege de Cesarée à celui d'Antioche, dit qu'il a observé les commandemens de Dieu, la tradition & la regle apostolique, & le Canon de la discipline de l'Eglise. [Mais quoique ce desordre ait toujours esté condanné par l'Eglise, il a neanmoins toujours esté pratiqué; parceque l'ambition estant l'ennemie de l'Eglise, n'est pas soumise à ses loix.]

Thdrt.l.1.c.18. p.565.e.
a Eus.v.Const.l.3.c.61.p.518.a.b.

'Le seizieme Canon de Nicée défend aussi de recevoir en aucune Eglise tous les Ecclesiastiques qui abandonnent la leur, & de les priver mesme de la communion s'ils refusent d'y retourner. Et pour les Evesques qui ordonnent le Clerc d'un autre Evesque sans le consentement de leur confrere, il declare que cette ordination sera nulle & sans effet.

Conc.t.2. p.36. a.

'Le dixsettieme depose les Clercs qui exerceront l'usure ou d'autres gains sordides & indignes de leur ministere.

p.37.a.

'Le dixhuittieme rabat le faste de quelques Diacres qui donnoient l'Eucaristie aux Prestres. Il leur défend mesme de s'asseoir entre les Prestres, [c'est à dire d'estre assis dans l'eglise comme les Prestres.] 'Car Saint Jerome témoigne qu'à Rome mesme, où les Diacres s'elevoient le plus, les Prestres estoient assis dans l'eglise, & les Diacres demeuroient debout, quoiqu'ils violassent quelquefois cette regle. 'Rufin dit que le Concile leur défend de distribuer l'Eucaristie en presence des Prestres, leur permettant de le faire en leur absence. [Il n'y en a rien dans le grec: mais apparemment Rufin a attribué cet ordre au Concile, parcequ'il s'observoit de son temps.] 'Le Pere Lupus ramasse beaucoup de choses sur ce Canon touchant l'ambition des Diacres. [Nous avons parlé du dixneuvieme Canon qui regarde les Paulianistes, en traitant de Paul de Samosates. 'Il y a à la fin une addition touchant les Diaconisses, ['à laquelle nous ne voyons point encore de sens qui nous satisfasse.]

b.
Hier ep. 85.p. 329. b.
Ruf.l.1.c. 6. p. 239.
Lup.in can. p. 76-79.
Conc.t.2.p.38. e.
NOTE 28.

'Le dernier Canon de Nicée commande d'observer partout l'ancienne coutume de prier debout, & non à genoux, les dimanches & les cinquante jours du temps de Pasque; 'ce que Baronius

p.37-40.
Bar. 325.§ 115.

dit, [sans grand fondement,] estre une suite du decret que le Concile avoit fait de celebrer Pasque le dimanche.



ARTICLE XVI.

Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.

[VOILA quels sont les vingt Canons de ce celebre Concile, qui sont venus jusques à nous, & les seuls aussi qu'il ait faits. Au moins aucun ancien n'en a conté plus de vingt.] Theodoret n'en marque pas davantage.[a] L'Eglise d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, & de Constantinople, on ne leur envoya que les mesmes vingt que nous avons encore; & les vingt-deux de Rufin ne contiennent rien de plus que ces vingt communs, estant seulement divisez d'une autre maniere. [De sorte qu'il n'y a aucun lieu de croire qu'il en ait jamais fait davantage. Ce qui n'empesche pas qu'il n'ait fait encore d'autres decisions qu'il n'avoit pas renfermées dans ses Canons. Nous le voyons indubitablement par la decision touchant la Pasque; & nous trouvons encore des vestiges de quelques autres.]

Thdrt l.1.c. 8. p.545.d. a Bar.325.§ 157.

Le Pape Jule témoigne que le Concile avoit confirmé par écrit une ancienne coutume de l'Eglise, qui permettoit d'examiner dans un Concile posterieur ce qui avoit esté determiné par un precedent: [Il l'a au moins établie par sa conduite, en examinant de nouveau l'affaire d'Arius déja jugée par le Concile d'Egypte.]

Ath.ap.2.p.741. a.b.

Saint Augustin se plaint d'avoir esté fait Evesque du vivant de son predecesseur, & d'avoir eu seance avec luy, ne sachant pas alors, dit-il, que cela avoit esté défendu par le Concile de Nicée, ce qui a quelque raport avec ce que dit le Pape Innocent I;[b] Que les Peres avoient défendu d'elire un Evesque à la place d'un autre qui vivoit encore. Baronius croit que cela peut estre compris en quelque sorte dans la fin du huittieme Canon, où l'on voit en mesme temps que le Concile souhaitoit qu'il n'y eust qu'un seul Evesque dans chaque Eglise, & toleroit neanmoins le contraire pour le bien de l'Eglise, comme nous avons vu aussi qu'il l'avoit permis à l'égard des Meleciens. Le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede, cite aussi le titre VIII. du Concile de Nicée, comme défendant qu'il y eust deux Evesques dans une ville.

Aug.ep.110. p. 196.1.b. Bar.325.§ 143. b Soz. l.2.c.26. p.472.c. Bar 325.§ 143. Conc t. 2.p.33. b. Thdrt.p.547.b. Conc.B.t.5.p. 374.b.

[C'est encore à ce mesme Canon, qui reçoit les Novatiens

V. Saint Cyprien § 51|note 44. sans les rebattizer, "qu'on peut raporter la decision de la celebre dispute touchant le battesme. Au moins on ne voit pas que Saint Augustin ait pu entendre un autre Concile que celui de Nicée, lorsqu'il dit que cette cause avoit esté terminée avant sa naissance, par un Concile universel de toute la terre, auquel S. Cyprien & tous les autres qui suivoient son sentiment, eussent esté obligez de se soumettre.]

'L'epistre à l'Eglise de Verceil, que nous ne saurions douter estre de Saint Ambroise, dit que le Concile de Nicée avoit exclus les bigames, non seulement du sacerdoce, mais encore de la clericature. Amb.ep.25.p. 246 b.

'Un Canon de l'Eglise d'Afrique semble dire que le mesme Concile avoit commandé de n'offrir le sacrifice qu'à jeun ; [a]& Zonare l'entend de cette sorte. [Neanmoins cela n'est pas clair dans le Canon.] Conc.B.t. 1. p. 913.2 a. a Zon. in can. p.434.

'Nous trouvons beaucoup d'autres decisions attribuées au Concile de Nicée, dans des lettres pretenduës des Papes Marc, Jule, & Felix; dans une lettre de Saint Athanase au Pape Marc; dans Gelase de Cyzic; & dans une Collection arabique raportée par Turrien. 'Mais il n'y a rien qui soit plus visiblement apocryphe que tout cela ; sans en excepter Gelase, qu'on sçait nous donner assez souvent des pieces tout à fait suspectes. Bar 325.§ 180. Zon. in can. p. 434.

[Le Pape Zosime allegua deux Canons du Concile de Nicée, qui permettoient aux Evesques, & mesmes aux autres Ecclesiastiques, d'appeller au Pape. Mais l'Eglise d'Afrique s'inscrivit en faux contre ces Canons : Zosime ni ses successeurs ne purent prouver le contraire ; & l'on reconnoist aujourd'hui que ces Canons sont du Concile de Sardique, & non de celui de Nicée.] 'Baronius veut que le Concile de Nicée ait ordonné une certaine regle pour les lettres Ecclesiastiques appellées Formées ; & il veut qu'elle ait esté envoyée par Attique à l'Eglise d'Afrique. Mais la bizarrerie de cette formule, le peu de raport qu'elle a avec le dessein qu'on attribuë au Concile, 'comme Baronius est obligé de le reconnoistre, & le peu d'usage qu'on en a fait dans l'Eglise, avec les autres raisons que 'des personnes habiles alleguent sur cela, font voir que ni le Concile de Nicée, ni Attique, ni Cresconius, ni aucun autre n'a jamais songé à cette formule avant l'imposteur Isidore. 'Il faut neanmoins reconnoistre qu'avant S. Basile, les Peres avoient institué certains petits caracteres, comme les appelle ce Saint, par lesquels les marques de la communion se portoient par toute la terre. Bar. 325.§ 161. &c. § 166.167|Lup. in can.t.1.p.215. Blond.prim. p. 467.474. Bas.ep.77. p. 136.a.

Soz.l.3.c.20 p. 533.d. 'Sozomene semble dire que le verset Gloire au Pere, au Fils, & au S. Esprit, vient du Concile de Nicée;[mais il peut s'expliquer de la doctrine de ce verset, aussi-bien que des paroles.]Car S. Basile n'attribuë point cette institution à aucun Concile, mais seulement à la tradition immemoriale de l'Eglise. 'Theodoret l'attribuë aux Apostres mesmes, lorsqu'il se plaint qu'Arius ait eu la hardiesse de changer ces paroles qui sont la condannation de son heresie.'Baronius pretend que le Concile y a ajouté *Sicut erat*, & le reste;[mais il ne le prouve pas.Il faut se contenter de ce que nous trouvons dans le second Concile de Vaison en 529,] 'qu'à Rome, dans tout l'Orient, dans toute l'Afrique, & l'Italie, on joignoit ce verset à l'autre pour s'opposer aux blasphemes des heretiques[Ariens,]qui disoient que le Fils de Dieu n'a pas toujours esté avec son Pere, mais a commencé dans le temps.C'est pourquoi ce Concile ordonne qu'on le chantera à l'avenir dans les Gaules.

Bas.de Spi. c.7. p.304.305|c.27. p.353.d.e.

Tdhrt.hær. l.4. c 1.p.233.a.

Bar. 325.§ 176.

Conc.t.4.p. 1680.c.

Bar. 325.§ 158 'Baronius dit aussi, comme une chose assurée,que le Concile a fait un catalogue des livres Canoniques, dautant que 'selon Saint Jerome, il a mis le livre de Judith au nombre des Ecritures saintes.'Mais comme les disputes qui ont encore esté depuis sur ce point, ne donnent aucun lieu de croire que le Concile de Nicée l'eust reglé, Baronius se reduit dans la suite à dire que le livre de Judith avoit seulement esté cité par le Concile en quelque endroit que nous n'avons point.

Hier.ep.111. p. 22 d.

Bar. 325.§ 158.

Lup.in can.t.1. p.112.117. 'On attribuë encore diverses choses'au Concile de Nicée, qui sont des inductions tirées des vingt Canons, [quelquefois avec assez peu de fondement,] ou qui se trouvent dans les Canons du Concile de Sardique, & dans d'autres qu'on avoit joints à ceux de Nicée sans les distinguer: de sorte qu'il estoit aisé de s'y tromper. 'Tout ce que le Concile avoit decidé d'un commun accord, fut signé de chacun en particulier:ª& mesme quelques nouveaux Grecs ajoutent que deux Evesques morts durant le Concile,signerent miraculeusement aprés leur mort.[Mais pour croire une chose de cette nature, il faudroit qu'elle fust mieux attestée.] NOTE 19.

Eus v.Const.l. 3. c.14.p.490.

ª Bar.325.§181. 182.



ARTICLE XVII.

Histoire de Saint Paphnuce touchant le celibat: Canon du Concile sur les Novatiens.

[IL ne nous est pas permis d'omettre ici l'histoire celebre touchant S.Paphnuce, raportée par Socrate & par Sozomene.] 'Ils disent donc que lorsque le Concile deliberoit sur les Canons qu'il devoit faire pour regler la discipline du Clergé, [a] il eut dessein d'établir une nouvelle loy, pour défendre à tous ceux qui estoient dans le sacerdoce, c'est à dire aux Evesques, aux Prestres, aux Diacres,'& aux Soudiacres,[b] d'user des femmes qu'ils avoient epousées estant laïques: [c] mais que Saint Paphnuce qui estoit l'un des plus illustres & des plus saints d'entre les Prelats,[d]& qui avoit mesme toujours conservé sa virginité, 's'eleva neanmoins fortement contre cette resolution, representant qu'on vouloit imposer aux Ecclesiastiques un joug fort pesant; que plusieurs ne seroient pas capables de le porter; & que mesme beaucoup de ces femmes que l'on quitteroit pourroient perdre la chasteté conjugale: que le mariage n'estoit point une corruption, qu'il estoit mesme honorable selon S.Paul: qu'ainsi il falloit se contenter de la coutume que l'on avoit toujours pratiquée dans l'Eglise, que ceux qui estoient entrez dans le Clergé sans estre mariez, demeurassent en cet état, sans que ceux qui estoient mariez auparavant fussent obligez de se separer de leurs femmes. 'Ces historiens ajoutent que le Concile suivit son avis,'& qu'il ne fit aucune ordonnance sur cela, laissant à chacun la liberté de faire ce qu'il luy plairoit, sans y estre contraint par l'autorité de l'Eglise.

Note 20. [Voilà ce que nous trouvons dans l'histoire. "C'est aux personnes plus habiles à juger & de la verité du fait, & des consequences qu'on en peut tirer.]

'Comme Constantin souhaitoit de procurer une paix entiere à l'Eglise[par le moyen du Concile de Nicée,] il y fit venir aussi Acese qui estoit alors Evesque de la secte des Novatiens[Et cela nous donne quelque lieu de croire qu'il y appella aussi dans le mesme dessein les chefs des autres heresies qui avoient abandonné l'Eglise, quoique l'histoire ne l'ait pas marqué.]'Acese vint donc à Nicée, & y amena avec luy un nommé Auxanon qui fut depuis Prestre de sa secte, & vécut jusque sous Theodose le jeune. 'Quand le Concile eut arresté & écrit le symbole & la definition

Soz.l.1.c.23.p.437.c.
a Socr.l.1.c.11.p.39.d.
Soz.p.437.c.
b Socr.p.39.d.
c c.
d p.40.b.
p.39.40.
p.40.b.
Soz p.437.d.
Socr.l.1.c.10.p.38.c.
c.13.p.41.d.
c.10.p.38.c.d.

touchant la feste de Pasque, Constantin demanda à Acese si c'estoit là son sentiment. Il répondit qu'oui, & qu'il avoit toujours cru l'un & pratiqué l'autre. Constantin luy demanda ensuite pourquoi donc il se separoit de la communion des autres, il luy raporta ce qui estoit arrivé du temps de Dece,& soûtint que ceux qui avoient peché mortellement depuis le battesme, 'ne devoient plus estre admis aux sacremens; mais qu'on les devoit seulement exhorter à la penitence, & à esperer le pardon de leurs pechez,non des Prestres, mais de Dieu: 'surquoi Constantin se moquant de ces personnes qui vouloient estre impeccables, 'luy fit cette réponse: Acese, faites une échelle pour vous, & " montez tout seul au Ciel. 'Socrate dit qu'il a appris ceci de cet " Auxanon dont nous venons de parler; [& nous ne voyons pas 'que M.r Valois ait de raison suffisante pour rejetter son raport.

p.39.2. | Soz l.1.c.22.p. 437.a.b. | a|Socr.p.39.a. | Socr.p.39.a.b|c. 13.p.41.d. | n p.9.1.

Le Concile pour favoriser le dessein qu'avoit Constantin de pacifier tous les troubles,]'ordonna par son 8.e Canon, que quand les Novatiens reviendroient à l'Eglise, ils y seroient receus, en promettant par écrit de suivre tous les dogmes de l'Eglise, & de communiquer avec les bigames, & avec ceux qui estoient tombez durant la persecution,selon la maniere & selon le temps que l'Eglise avoit prescrit à ces pecheurs.Il accorda mesme que ceux d'entre ceux qui seroient dans les degrez Ecclesiastiques, y demeureroient aprés avoir receu l'imposition des mains, [qui peut marquer la Confirmation en cet endroit.] 'Car on pretend que ces heretiques ne la donnoient point. [a] Le Concile ajouta, que dans les lieux où il se trouveroit un Evesque Catholique, le Novatien tiendroit rang de Corevesque ou de Prestre, afin qu'il fust dans le Clergé, & qu'il n'y eust pas deux Evesques dans une mesme Eglise,si ce n'est que l'Evesque Catholique voulust faire part à l'autre de l'honneur du titre episcopal. ["Nous voyons l'execution de ce Canon à l'égard des Evesques en la personne de Zoïs & Saturnin,]'qui furent receus à la chaire episcopale, comme nous l'apprenons de S.Basile. Note 21.

Conc.t.2.p.32. e. | Thdrt.hær. l.3. c.5.p.229. 230. | a Conc.t.2. p. 33.a.b. | Bas. ep. can.1. p.22.a.



ARTICLE XVIII.

Disputes des philosophes contre les Prelats.

[LA celebrité de l'assemblée qui se tenoit à Nicée,n'y attiroit, pas seulement les Chrétiens.] 'Il s'y trouva aussi divers philosophes celebres & les plus subtils dialecticiens,'qui estoient

Ruf. l. 1.c.3.p. 236.Soz l.1.c. 18.p.431.c.

venus les uns par curiosité pour connoistre quels estoient les sentimens des Chrétiens, les autres pour augmenter autant qu'ils pourroient la division qui estoit entre eux, ne pouvant souffrir de voir nostre religion s'elever sur les ruines de leur paganisme. 'S'il en faut croire Gelase de Cyzic, c'estoit Arius qui les avoit fait venir à Nicée pour soûtenir son parti. Gel. Cyz. l. 2. c. 12. p. 87.

'Ces philosophes faisoient donc divers discours à beaucoup de personnes, & c'estoient comme des escarmouches avant le combat. 'Mais il y en eut un particulierement qui se confiant sur la force de son eloquence '& la subtilité de ses raisonnemens, estoit tous les jours aux mains avec les Evesques: & ce combat celebre attiroit quantité de personnes de lettres & de science pour en estre spectateurs. Les Evesques qui soûtenoient la verité contre luy, n'estoient nullement ignorans en l'art de disputer; & cependant ils ne pouvoient venir à bout de convaincre ce philosophe. Quelques fortes raisons qu'ils alleguassent, il avoit toujours quelque subtilité pour les eluder; & lorsqu'on croyoit l'avoir arresté par les nœuds les plus serrez, il trouvoit aussi-tost quelque artifice & quelque souplesse pour s'en retirer. Socr. l. 1. c. 8. p. 20. c. Soz. p. 431. d. Ruf. l. 1. c. 3. p. p. 236.

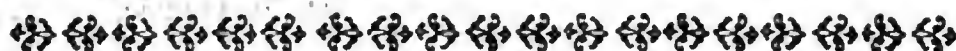
'Mais il plut à Dieu de faire voir que son royaume ne consiste pas dans la langue, mais dans la vertu. Il suscita un saint vieillard du nombre des Confesseurs, & qui estoit entre les autres Evesques auditeurs de cette dispute, comme Rufin nous en assure, 'quoique Socrate le fasse laïque. 'C'estoit neanmoins un homme tres simple de son naturel, & de plus fort ignorant [dans toutes les sciences seculieres.] Et son langage mesme en faisoit juger. Mais il pouvoit dire, comme Saint Paul, qu'il ne savoit que J.C, & J.C crucifié. Ce vieillard voyant que le philosophe insultoit à nos Prelats, & faisoit parade de sa dialectique, il demanda qu'on le laissast parler, qu'il avoit quelque chose à dire à ce philosophe. Les Prelats furent honteux de cette demande, craignant que la simplicité du Saint ne se fist moquer par ces esprits si polis & si adroits. Mais il persista toujours à vouloir parler, & commença en ces termes: Ibid. Socr. p. 20. c. Ruf. p. 236.

» Au nom de J.C, dit-il, apprenez, philosophe, quelle est la verité,
» Il n'y a qu'un seul Dieu qui a fait le ciel & la terre, & qui a donné
» l'ame à l'homme, qu'il avoit formé du limon de la terre. Il a crée
» toutes les choses visibles & invisibles par la vertu de son Verbe,
» & les a affermies par la sanctification de son Esprit. Cette parole
» & cette sagesse que nous appellons le Fils, ayant eu pitié de
» l'egarement des hommes, est née d'une Vierge. Ce Fils de Dieu
» en souffrant la mort nous a delivrez de la mort, & en ressuscitant

p.237. nous a donné la vie eternelle. 'Et nous croyons qu'il viendra un « jour pour estre le juge de toutes nos actions. Philosophe, croyez « vous que cela soit ainsi? La force de ces paroles étonna tellement « le philosophe, qu'il demeura aussi muet que s'il n'eust jamais appris à disputer. Il n'eut rien à répondre sinon qu'effectivement tout ce que le vieillard avoit dit estoit veritable. Et alors le Saint, Si vous croyez toutes ces choses, luy dit-il, levez vous, venez « avec moy à l'eglise, & recevez la marque & le seau de cette foy. « Et alors le philosophe se tournant vers ses disciples & les autres auditeurs, leur dit ces mots; Ecoutez, vous tous qui faites pro- « fession de science. Tant qu'on a agi avec moy par des paroles, « j'ay répondu par des paroles; & j'ay refuté par l'art du raison- « nement les raisonnemens qu'on a employez contre moy. Mais « quand une force plus qu'humaine a pris la place des paroles, les « paroles humaines n'ont pu soûtenir cette force, & l'homme n'a « pu resister à Dieu. C'est pourquoi si quelqu'un de vous a pu sentir « ce que je viens de sentir dans cette dispute, qu'il croie à JESUS « CHRIST, & qu'il suive ce vieillard par lequel Dieu a parlé. Ainsi « le philosophie se fit Chrétien, & se rejouit d'avoir esté vaincu. [Il seroit à souhaiter que l'histoire nous apprist le nom de cet illustre
Bar.325.§48. vieillard.] 'Baronius dit que les auteurs demeurent d'accord que c'est S. Spiridion. Mais ces auteurs sont Metaphraste & Glycas.
Npfir. l.8.c.15. p.197.c. 'Car Nicephore mesme n'en parle qu'avec doute: Et on pourroit neanmoins le croire assez aisément, si l'on ne voyoit que Rufin parlant de S. Spiridion dans la suite, n'a pas cru apparemment que ce fust celui dont il venoit de raconter une action si memo-
Bar. 325§47. rable, puisqu'il ne le dit point. 'Pour le philosophe, Glycas dit
Soz. l. 1.c.18.p. 431.c. qu'il se nommoit Euloge. 'Sozomene raporte cette histoire tra-
a Socr. l. 1.c.8. p.20.c. duite presque mot à mot de Rufin. [a]On voit bien que Socrate la touche aussi, mais il la raconte tout autrement. [b]Elle se trouve en-
b Gel. Cyz. l.2. c.13.p.88-93. core dans Gelase de Cyzic & dans d'autres auteurs posterieurs.
c Sur.10.jul.p. 160.§9. [c]Gregoire de Cesarée ajoute, mais sans aucune apparence, que ce fut un evenement si prodigieux, qui obligea Menophante d'Ephese, & quelques autres Ariens, à consentir comme d'eux mesmes à la condannation d'Arius. Il le confond aussi avec un autre presque semblable "arrivé quelque temps aprés à Byzance. V. S. Alex. de CP.
Soz.l.1.c.17.18. 19. 'Pour celui de Nicée, il se fit, selon Sozomene, avant la session
d Socr. p. 20.d. solennelle qui se tint dans le palais. [d]Socrate dit que ce fut la veille mesme de cette session.

Gel. Cyz. p.93. 159. 'Gelase décrit ensuite une autre dispute fort longue entre un philosophe nommé Phedon, & divers Evesques, qui estoient, selon

selon luy, Eustathe d'Antioche; Osius de Cordoue, qui parloit, dit-il, par un interprete; Leonce de Cesarée en Cappadoce; Eupsyque de Tyanes; Eusebe de Cesarée en Palestine; Protogene de Sardique; Macaire de Jerusalem. Il raporte de longs discours de tous ces Prelats: mais il est soupçonné de n'avoir pas fort examiné si toutes ces pieces estoient bien legitimes. Il dit que ce philosophe se convertit aussi. 'M.r Valois trouve que cette dispute a plus l'apparence d'une fable que d'une veritable histoire. Socr.n.p.6.1.2.



ARTICLE XIX.

Constantin refuse d'ecouter les plaintes des Evesques: Lettres de ce Prince & du Concile.

[IL faut maintenant passer à quelques histoires particulieres du Concile, qui ont peu ou point de liaison avec le reste qui en fait le corps.] 'Constantin estant arrivé à Nicée pour se trouver le lendemain au Concile, [a] il y eut plusieurs Prelats, qui, comme si l'on n'eust esté assemblé que pour vider leurs differends particuliers, 'presenterent diverses requestes les uns contre les autres à l'Empereur. [Nous avons déja dit que] [b] c'estoit apparemment un artifice des Eusebiens, qui eussent esté bien aises de brouiller, & de rendre le Concile inutile. 'Constantin receut d'abord ces requestes. [c] Mais voyant qu'elles se multiplioient, [d] & que ces affaires particulieres alloient à ruiner la principale, il ordonna que tous ceux qui auroient quelque plainte à faire, luy apporteroient leurs requestes en un certain jour qu'il marqua: [e] & pour celles qu'il avoit déja receuës, il les fit lier & cacheter de son seau; & commanda qu'on les luy gardast [pour le mesme jour.] Note 22. Socr.l.1.c.8.p.20.a|21.2. a Soz.l.1.c.17.p.430.b.c. c|Ruf.l.1.c.2 p.236. b Bar.325.§42. Thdrt.l.1.c.10.552.b|Socr.p.21.2. c Soz.p.430.b.c. d Ruf.l.1.c.2.p.236. e Thdrt.p.552.b.

'Le lendemain, estant entré dans le Concile de la maniere que nous avons vu, il exhorta les Evesques à demeurer unis ensemble, & à se pardonner tous les mecontentemens qu'ils avoient les uns des autres. Socr.p.21.2.

'Lorsque le jour qu'il avoit marqué fut venu, il se mit sur son throne, receut tous les papiers qu'on luy presenta, & puis fit un discours qui est celebre dans les historiens, quoiqu'ils ne le raportent pas de la mesme maniere. » Dieu vous a fait ses Pontifes, dit-il » aux Evesques, & vous a donné la puissance de juger de nos peu- » ples & de nous mesmes. Il est donc juste que nous nous soumet- » tions à vos jugemens, & non pas que nous entreprenions d'estre » vos juges: Dieu vous a établis pour estre comme nos Dieux: & Ruf.p.236.

quelle apparence que des Dieux fussent jugez par des hommes? «
Thdrt.p.552.c. 'Il n'est pas mesme à propos que le peuple connoisse les fautes des « Prelats, depeur qu'il n'en prenne un sujet de scandale, & un « pretexte de pecher plus librement. Ruf.l.1.c.2.p.236. 'Remettez donc tous vos « differends à celui qui est le juge & le Dieu des Dieux, ou plutost « oublions toutes ces plaintes: Imitons l'exemple de la divine « bonté, en nous pardonnant les uns aux autres; & unissons nous « tous ensemble par une amitié fraternelle, pour chercher dans la « paix & dans l'union des cœurs, les veritez de la foy pour lesquelles « nous nous sommes assemblez. «

Thdrt.p.552.c. 'On dit qu'il ajouta que s'il voyoit de ses yeux un Evesque violer les loix les plus inviolables de la chasteté, il le couvriroit de son manteau royal, depeur que la vuë de cette action ne blessast l'ame de ceux qui en seroient témoins. Socr.p.21.b. 'Il s'étendit aussi beaucoup sur le sujet de la paix & de l'union qu'ils devoient avoir ensemble, les exhortant à se pardonner les uns aux autres, afin que JESUS CHRIST leur pardonnast; a.b|Ruf.l.1.c.2.p.236|Soz.l.1.c.17.p.430.d. '& il les pria de s'appliquer avec un mesme esprit & une mesme volonté, à decider les difficultez de la foy qui estoient alors en question. Il fit ensuite bruler les requestes qu'on luy venoit de donner, Thdrt.p.552.b. '& celles aussi qu'il savoit receuës auparavant, assurant avec serment qu'il n'en avoit lu aucune.

Conc.t.1.p.1431.c.d. 'Constantin "avoit déja fait paroistre les mesmes sentimens dés les premieres années de sa conversion, dans l'affaire des Donatistes; V. les Donatistes § 23. Aug.ep.162.p.282.b. '& ayant neanmoins enfin consenti à examiner les plaintes qu'ils faisoient contre Cecilien de Carthage, dans l'esperance d'appaiser le schisme, il se crut depuis obligé d'en demander pardon aux Evesques: [ce qu'il peut bien avoir fait en cette occasion.] Greg.l.4.ep.31.p.605.606. 'Saint Gregoire le grand proposa depuis sa conduite à imiter à l'Empereur Maurice, & il y ajoute cette sage reflexion: Que ce religieux Prince s'estoit fait plus d'honneur à luy mesme par cette humilité qu'il avoit gardée envers les Evesques, qu'il ne leur en avoit fait à eux par cette deference respectueuse; & que puisque les Princes payens ses predecesseurs qui n'avoient point connu le vray Dieu, & avoient adoré des Dieux de bois & de pierre, n'avoient pas laissé de rendre un grand honneur aux prestres de leur fausse religion, on ne devoit pas s'étonner si un Empereur Chrétien daignoit honorer les Pontifes du vray Dieu.

[Mais il seroit à souhaiter que Constantin mesme eust imité sa propre conduite, qu'il eust toujours gardé seulement une partie de la moderation qu'il fit paroistre en cette rencontre, & qu'aprés

s'estre cru indigne de lire les plaintes qu'on faisoit contre des Prelats, il ne les eust jugez dans la suite qu'avec l'equité que l'on demande aux juges les plus deraisonnables. Il n'auroit point condanné les plus saints Evesques avec une legereté surprenante, & d'autant plus indigne de luy, qu'il avoit déja reconnu par diverses experiences les accusez pour des innocens & des saints, & leurs accusateurs pour des calomniateurs & des fourbes.

Il faut enfin terminer l'histoire du Concile de Nicée par les epistres synodiques qui nous en restent. Car il y a bien de l'apparence que ce fut la derniere action de cette sainte assemblée. Nous y comprendrons celles de Constantin, qui peuvent aussi en quelque sorte passer pour synodiques, puisqu'elles apprennent à diverses Eglises les definitions du Concile, & les exhortent d'y obeïr. L'histoire nous en a conservé deux, dont l'une raportée par Eusebe, se trouve aussi dans Theodoret & dans Socrate.] 'Theodoret dit que Constantin l'écrivit pour apprendre aux Evesques qui n'avoient pu venir au Concile, ce qui s'y estoit passé. Thdrt.l.1.c.9. p.548.d.
[Neanmoins elle est toute sur ce qui regarde la feste de Pasque,] '& il y a seulement un mot au commencement touchant la definition de foy embrassée universellement: [a] & quoique, selon le titre, elle s'adresse generalement aux Eglises, [b] & que mesme Constantin en ait envoyé des copies par toutes les provinces, 'il est neanmoins visible qu'elle ne parle qu'à celles qui celebroient Pasque avec les Juifs, [c'est à dire à celles de Syrie, de Mesopotamie, & peut-estre encore de Cilicie.] Euf.v.Const.l.3. c.17.p.492.a. a p.491.d. b c.20.p.494.d. c.

'Constantin represente à ces Eglises, qu'il est honteux à des Chrétiens d'abandonner l'union de leurs freres, pour se conformer à ceux qui ont fait mourir Jesus Christ: 'qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs: qu'il est mesme fascheux de voir les Chrétiens divisez dans cette grande sollennité; qui est, dit-il, la feste de nostre delivrance; 'qu'ainsi il espere qu'elles se rendront au Concile, & au consentement universel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu pour elles; '& que quand il les ira visiter, comme il le souhaitoit depuis long-temps, il aura la joie de pouvoir celebrer cette sainte feste conjointement avec elles. c.18.p.492. p.493.a.b. p.493.492. c.20.p.494.

'La seconde lettre de Constantin, que nous trouvons seulement dans Socrate, est adressée à l'Eglise Catholique d'Alexandrie. 'Il y parle neanmoins principalement à ceux qui avoient esté trompez par Arius. Il les exhorte d'abandonner ce miserable, dont il parle d'une maniere tres forte; de retourner au corps & Socr.l.1.c.9.p. 30.b. p.31. p.30.c.d.

p.31.a.b. à la foy de l'Eglise, '& de suivre la definition de plus de trois-cents Prelats, admirables en pieté & en science, qui n'avoient rien fait qu'avec beaucoup de maturité & d'examen, & dont l'avis estoit assurement celui de Dieu, puisque son Esprit saint les animoit & les éclairoit. Il promet aussi de les aller voir dans peu de temps.

[Pour les lettres du Concile, quoiqu'apparemment il y en ait eu plusieurs, neanmoins les historiens ne nous en ont conservé
Thdrt.l.1.c.8.p. 546.b.c.d. qu'une seule,] 'adressée à l'Eglise d'Alexandrie, & à tous les Fideles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. Le Concile leur mande la condannation d'Arius, de Second, & de Theonas:
p.547. 'ce qui avoit esté ordonné touchant Melece & ses sectateurs;
p.548.a.b. '& l'union de toute l'Eglise touchant la feste de Pasque, laquelle, disent les Peres, a réussi heureusement par vos prieres. Il ajoute que si on a reglé ou defini quelque autre chose, leur saint Evesque Alexandre, dont ils font un grand eloge, le leur apprendra à son retour. Il les exhorte à recevoir ce Prelat avec une veneration & une charité toute nouvelle: de sorte que nous pouvons dire plus assurément de cette lettre que de toutes les autres, qu'elle n'a esté écrite qu'aprés la conclusion de toutes choses, immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vraisemblablement en fut luy mesme le porteur.

Bar.325 § 171. 'Baronius ajoute une lettre d'Osius, Macaire, Victor, Vincent, & des autres 318 Evesques, au Pape Silvestre, pour le prier d'assembler son Concile, & d'y confirmer celui de Nicée. On y joint la réponse de S. Silvestre, que Baronius reconnoist estre supposée: ["& l'autre ne l'est pas moins.] NOTE 23



ARTICLE XX.

Constantin fait un festin aux Evesques qui retournent à leurs Eglises: Eloges donnez au Concile de Nicée.

Eus.v.Cons.l.3. c.14.p.490.d. 'LES affaires du Concile estant heureusement terminées, Constantin crut avoir remporté une nouvelle victoire sur l'ennemi de l'Eglise. Ainsi il en rendit graces à Dieu par une
c.14 p.491.a. feste 'd'autant plus solennelle, qu'elle se rencontra avec le temps
n.p.123.1.d. de la vintieme année de son regne, 'laquelle commençoit le 25 juillet de cette année 325. [Ainsi nous ne voyons pas moyen de douter que le Concile n'ait au moins duré jusqu'à ce jour là.]
l.1.c.1.p.405.a. 'Eusebe de Cesarée prononça dans cette solennité un panegyri-

que de Constantin, en sa presence, & au milieu de l'assemblée des saints Prelats.

'Constantin voulut que les Evesques du Concile se ressentissent de cette feste, "& les traita tous dans le palais. [a]Il fit manger les principaux avec luy, & le reste à d'autres tables aux deux costez de la sienne, [b]ce qu'Eusebe represente comme un souverain bonheur. [c] Constantin ayant remarqué quelques Prelats qui avoient l'œil droit arraché, comme il sçeut que ce supplice avoit esté la recompense de la fermeté de leur foy, il baisa leurs plaies, esperant tirer de cet attouchement une benediction particuliere. 'Cela se dit principalement de Saint Paphnuce, que Constantin faisoit souvent venir dans son palais pour le respect qu'il luy portoit, '& il luy baisoit avec une joie toute particuliere l'œil qui luy avoit esté arraché dans la persecution.

&c.

l.3.c.15.p.491. a.b. a b.c.n.p.224. 1.2|Thdrt.l.1. c.10.p.551.d. b Eus.p.491.b. c Thdrt.p.551. d.

Socr.l.1.c.11.p. 39.c.

Ruf.l.1.c.4.p. 237.

'Aprés le festin il fit divers presens aux Prelats, [d]selon le merite de chacun d'eux, [e]& il y ajouta des lettres "pour faire donner tous les ans dans chaque Eglise une certaine quantité de blé aux Ecclesiastiques & aux pauvres.

V.Constantin § 59.

Thdrt.p.551| Eus.v.Cons.l.3. c.16 p.491.c. d Eus.p 491.c. e Thdrt.p.551. 552.

'Enfin les Peres estant prés de se separer, Constantin les fit tous assembler pour leur dire adieu. [f] Il leur fit un fort beau discours pour les exhorter à aimer la paix entre eux; à bannir l'envie & la jalousie dans les inferieurs, & "à reprimer toute sorte de faste & de domination dans ceux qui avoient des qualitez plus avantageuses; à pardonner les fautes legeres des uns envers les autres; enfin à travailler de tout leur pouvoir à convertir les infideles, par l'estime qu'ils auroient de la gloire & de la sainteté de l'Eglise. Il leur demanda qu'ils eussent soin de prier Dieu pour luy, & puis les laissa retourner chacun à leur Eglise. Ils s'y en allerent avec beaucoup de joie: Et l'on vit heureusement ceux qui estoient les plus eloignez les uns des autres, estre unis dans un mesme corps; & la foy que l'on avoit établie en la presence du Prince, regner, [au moins exterieurement,] par toute la terre, & estre embrassée de tout le monde unanimement.

Eus v.Cons l.3. c.21.p.494.495. f p.495.

&c.

'Gelase dit qu'il y eut divers Evesques choisis par le Concile pour aller publier ses decrets par toute la terre, savoir Osius avec les Prestres de Rome Viton & Vincent, à Rome, en Italie, en Espagne, & dans toutes les autres provinces de ces quartiers là; Saint Alexandre d'Alexandrie avec S. Athanase, en Egypte, en Lybie, & jusqu'aux Indes; Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée, dans la Palestine, l'Arabie, & la Phenicie; Saint Eustathe d'Antioche, dans la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie,

Gel.Cyz.l.2.p. 200.202.

Jean Evesque de Perse, dans la Perse & les grandes Indes; Saint Leonce, dans la Cappadoce, la Galacie, le Pont, la Paphlagonie, & les deux Armenies grande & petite; Theonas de Cyzic avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade, dans la[petite]Asie; l'Hellespont, la Lydie, & la Carie; Alexandre de Thessalonique, dans la Macedoine, toute la Grece, la province d'Europe, la Scythie, & l'Illyrie; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie; Protogene de Sardique, dans la Calabre, dit Gelase la Dardanie. & les environs; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie; Piste de Marcianople, dans la Mysie, dans les nations des Allemans & des Gaulois, dit Gelase, & dans les villes voisines; Saint Alexandre de Constantinople avec S. Paul alors Lecteur, & depuis son successeur, dans les isles appellées Cyclades.

Conc.t.1.p.1592.c. [Il seroit à souhaiter que ce raport de Gelase fust mieux autorisé qu'il n'est.]Nous voyons seulement que Cecilien apporta en Afrique les Canons de Nicée, & que cet exemplaire servit de regle aux saints decrets qui furent faits depuis dans cette province. Il est dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique[ce qui p.410.e. est remarquable.]'Car il se trouve aussi un Concile de Rome sous Silvestre, qui confirme les ordonnances de celui de Nicée, sous peine d'anatheme contre ceux qui les violeront. [Mais il n'est nullement probable]qu'il y ait eu, comme on le pretend, 275 Evesques à ce Concile:[il n'y a aucune apparence]qu'il ait Bar.325.§199. qualifié le Concile de Nicée, l'assemblée des 318 Evesques;'& il est certainement faux, selon Baronius mesme, que Constantin y ait esté present.[Ainsi toutes les ordonnances qui ne sont établies que sur ce Concile, ne le sont point dutout, outre qu'il y en a qui par elles mesmes peuvent paroistre fort suspectes.

Nous n'avons point aujourd'hui d'histoire "ni d'actes du Concile de Nicée. Il y a mesme bien de l'apparence qu'on n'en a jamais eu, & que le Concile s'est contenté de faire écrire la confession de foy, les Canons, l'ordonnance sur la feste de Pasque, & quelques autres principaux actes qui devoient estre autorisez par les signatures des Evesques. NOTE 24.

Voilà tout ce que nous avons cru pouvoir dire de ce premier §183.184. Concile œcumenique.] 'Les Peres en ont relevé l'excellence & la majesté par de tres beaux eloges. Baronius en raporte quelques Ath.ad Epict.p.582.b. uns tirez de S. Leon. 'Saint Athanase dit que ce Concile est le seul, selon le consentement de toute l'Eglise, qui merite le nom de ad Afr.p.932.a.b. Concile; qu'il a elevé des trophées sur toutes les heresies; 'qu'il

suffit seul pour les ruiner toutes, & établir tous les points de la foy Chrétienne; 'qu'il est connu jusque dans les Indes, & dans tous les autres pays les plus barbares où il y a des Chrétiens. 'Le Concile de Sardique s'est mis en colere contre ceux qui vouloient ajouter quelque chose au symbole de Nicée, comme s'il n'eust pas esté entierement parfait. [Et tant que celui de Rimini est demeuré ferme dans la verité, il a conservé le mesme respect pour le Concile de Nicée,]comme il le témoigne en des termes fort remarquables. [On peut ajouter à cela ce que dit Saint Ambroise,]que ni l'épée ni la mort ne le separeront jamais de ce Concile. [a]S. Phebade d'Agen, peu d'années avant S. Ambroise, avoit relevé par de grands eloges son exactitude à établir la regle parfaite de la foy,& sa vigilance à étoufer les premieres semences de l'Arianisme.

p.932.d.
ad Ant.p.576. c.d.
de syn.p.877.c. d.
Amb.ep.23.p. 204.m.
a bib.P.t.4 1 p. 171.b.c.

[Il seroit aisé de trouver encore beaucoup d'autres eloges du Concile de Nicée dans les monumens ecclesiastiques: mais cela seroit infini, personne n'ayant parlé de cette sainte assemblée, qu'avec des témoignages extraordinaires d'estime & de respect. Nous nous contentons d'ajouter que] 'S. Chrysostome dit qu'il est egalement ridicule d'accuser ce Concile ou d'ignorance ou de timidité; & il nous le represente comme tout composé de Saints & de Confesseurs. 'C'est pourquoi il ne faut pas trouver étrange si les Grecs font une memoire generale des 318 Peres de Nicée le 29 de may,'ou le dimanche de devant la Pentecoste, & les Syriens au mois de juillet, selon Genebrard. [b]Les Egyptiens la font le 5 de novembre. [c]Gregoire Prestre de Cesarée ajoute que de son temps leurs merites avoient protegé la ville de Nicée contre toute la puissance des Perses, qui l'attaquerent en toutes sortes de manieres sans la pouvoir jamais prendre: ce qui faisoit mesme que quand quelque captif se disoit estre de Nicée, ils ne luy osoient faire aucun mal.

Chry.t.5.or.57. p.612
Bar.325.§ 185|.
Canis.t.2.p.783
Eus.n p 224.1.
c|Typic.p.94 3.
b Boll.26.feb.p. 639.b.
c Sur 10.jul.p. 161.§ 11.



SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR.



[LE nom de Saint Nicolas a esté si celebre dans l'Eglise depuis plusieurs siecles, qu'il est impossible de ne pas reconnoistre que Dieu a voulu recompenser en luy un merite extraordinaire par un respect si particulier que tous les Fideles ont pour luy. On sçait la veneration que toute l'Eglise latine a aujourd'hui pour sa memoire, & il seroit inutile d'alleguer des preuves d'une chose qui est connuë de tout le monde. Il ne faut pas douter que la translation de ses reliques en Italie, n'y ait donné un grand accroissement, mais elle n'en a pas esté l'origine.]

Sur.9.may,pr. p.116. 'L'histoire mesme de cette translation nous assure que dés auparavant il n'y avoit aucun Saint dont la feste fust plus universellemenr celebrée dans toutes les nations Chrétiennes, sous le nom duquel on consacrast à Dieu plus d'eglises, & par l'intercession duquel Dieu accordast plus souvent des miracles & des graces extraordinaires. [La charte de la fondation du Chapitre de S. Nicolas de Beauvais, datée de l'an 1079, c'est à dire neuf ans avant que le corps de ce Saint fust apporté en Occident, porte que cette eglise avoit esté rebastie de pierre, & dediée sous le nom de S. Lucien & de S. Nicolas.] Usu.6.dec. 'Et la maniere dont Usuard en parle dans son martyrologe, [fait voir combien sa memoire estoit honorée par l'Occident, prés de trois siecles auparavant. Adon & Vandelbert marquent aussi sa feste le 6 de decembre.

Il y a neanmoins bien de l'apparence que les Latins n'ont esté en cela que les disciples des Grecs, dont la veneration singuliere pour S. Nicolas, paroist surtout en ce qu'ils ont inseré une invocation particuliere de luy dans la Liturgie de S. Chrysostome.]

Bar.6.dec.a. 'Ils festoient à cause de luy le sixieme jour de decembre par une constitution imperiale, [comme quelques Eglises latines le font encore

encore aujourd'hui.]'On lit que l'Empereur Justinien fit bastir aux Blaquernes prés de Constantinople, une eglise de S. Prisque & S. Nicolas, dont il y fit mettre ce semble quelques reliques. [Le nom de S. Nicolas effaça celui de S. Prisque;]'puisque l'histoire porte que sous Heraclius les Avares brulerent aux Blaquernes l'eglise de S. Nicolas.'On remarque qu'il y avoit encore à Constantinople trois autres eglises de ce Saint, [a] dont l'une estoit la maison de Basilide Patrice sous Justinien [b] Leo Allatius remarque quatre panegyriques ou vies de S. Nicolas, faites par differens auteurs Grecs. [c] Baronius en cite encore une autre de Saint Methode Patriarche de Constantinople, qu'il dit estre imprimée; & un discours de l'Empereur Leon, contre la vie que Jean Diacre de l'Eglise Romaine en avoit composée pour les Latins.'Les Moscovites qui ont appris des Grecs à l'honorer, [les surpassent encore, &]semblent avoir plus de respect pour luy que pour aucun autre Saint. Ils croient avoir eprouvé le pouvoir de son intercession par un grand nombre de miracles.

Proc. ædi. l. 1. c. 6. p. 17. p. c.
Chr. Al. p. 904. 906.
Cang. de C. l. 4. p. 130.
a Codi. ori C p. 61 b.
b All. de Sim. p. 102. 103 120. 129.
c Bar 6. dec. a] 326. § 86.
Boll. may, t. 1. p. 58. 1.

[Mais il est fascheux qu'estant si assurez du merite de ce grand Saint, nous ne le soyons pas de mesme du detail de ses actions. Car outre que de tous les eloges qu'on cite de luy, nous n'en voyons aucun dont l'autorité soit capable d'assurer nostre croyance, il se trouve]'que le seul que nous ayons, imprimé dans Surius, & inseré par les Grecs dans leurs Ménées, est celui de Metaphraste, [auteur assez décrié pour le peu de soin qu'il a eu de discerner les monumens dont il s'est servi.]'Il semble mesme n'avoir pas tant fondé ce qu'il dit de S. Nicolas sur aucun de ceux qui avoient écrit avant luy, que sur les traditions qui s'en estoient conservées jusques à luy dans la memoire du peuple; [c'est à dire sur l'autorité du monde la plus faillible. Aussi sans parler des points qui demanderoient un auteur tout autrement croyable que Metaphraste, & qui font le principal sujet de sa narration, il y en méle "d'autres qu'il ne sauroit persuader à personne.]

All. de Sim. p. 128 | Men. 6. dec. p. 77.
Sur. 6. dec. pr. p. 182.
Note 1.

'Ce qu'on dit qu'il assista en 325 au Concile de Nicée, [n'a rien en soy qui ne soit aisé à croire, puisqu'il estoit metropolitain de Myre en Lycie, qui n'est pas fort eloignée de Nicée, & puisqu'on pretend qu'il a vécu sous Constantin dans le temps de ce Concile. Cependant nous voyons que les historiens marquant avec assez de soin les principaux Evesques de ce Concile, surtout ceux qui avoient acquis le titre de Confesseurs durant les persecutions, comme on le dit de Saint Nicolas, aucun d'eux ne parle de luy; quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'ils aient pu ou ne pas-

p. 185. § 13. 14.

connoiſtre, ou omettre pas oubli un Confeſſeur metropolitain d'une grande province, & dont la vie devoit eſtre plus illuſtre & plus eclatante que d'aucun de ceux dont ils ſont mention.] 'Saint Athanaſe ne le nomme point non plus dans l'enumeration qu'il fait des Eveſques les plus celebres en pieté, qui avoient fleuri parmi les Grecs depuis l'an 320 juſque vers l'an 355, [qui eſt juſtement le temps de S. Nicolas. Cela embaraſſe, & il ſemble qu'il faille neceſſairement avouer ou qu'il n'y a rien dutout de vray dans les grandes choſes qu'on dit de luy, ce qui eſt bien dur, ou qu'il "a vécu dans un temps moins éclairé que celui de Conſtantin & de Conſtance, ſoit devant, ſoit aprés, mais toujours avant Juſtinien. Nous ne laiſſerions pas de faire un abregé des principales choſes qu'on dit de ce Saint, ſi elles n'eſtoient connuës de tout le monde.

Ath or.1.p.291.

Note 1.

Mais telle qu'ait eſté la vie de S. Nicolas, ſa mort a ſans doute eſté bien precieuſe devant Dieu, comme on le juge par l'huile miraculeuſe qui ſortoit de ſon tombeau. Car il n'y a pas lieu de conteſter ce miracle,] 'puiſque Metaphraſte en parle comme d'une choſe qui duroit encore de ſon temps;[a] & ceux qui enleverent ſon corps pour le porter à Bari, trouverent ſon tombeau rempli de cette ſacrée liqueur.

Sur.6.dec.p.188. § 30. a 9.may,p.118.§ 7.

'Cet enlevement ſe fit le 19 avril[b] de l'an 1087,[c] & le corps aborda à Bari le dimanche 9 de may, auquel l'Egliſe fait encore la feſte de cette tranſlation.[d] L'hiſtoire en fut auſſi-toſt écrite par Jean Archidiacre de Bari, ſelon l'ordre qu'il en avoit receu d'Urſon qui eſtoit alors Archeveſque de la meſme ville. [Cette piece eſt non ſeulement indubitable par la qualité de ſon auteur,] 'mais elle eſt encore pleine de ſentimens fort Chrétiens. 'Elle remarque quelques miracles qui ſe firent alors, outre un grand nombre d'autres dont elle ne parle qu'en general.

§ 7. b § 2. c § 14|MS.p.111. d Sur.9.may,p. 117.pr|119 § 14. § 15. § 16-20.

'On trouve encore dans des manuſcrits une autre hiſtoire de cette tranſlation, 'écrite par un nommé Nicephore de Bari, à la priere "du juge nommé Curcore, & des autres magiſtrats de la ville. [Il s'accorde fort bien avec Jean, mais en ſorte qu'on voit qu'ils ne ſont nullement copiez l'un l'autre, chacun ayant ſes particularitez differentes. Et c'eſt ce qui autoriſe davantage leur narration.] 'Nicephore marque comme Jean, que "cela arriva en l'an 1087; [& il le confirme par un nouveau caractere,] 'en marquant que le 9 de may eſtoit le dimanche. [Saint Godefroy Eveſque d'Amiens vint peu du temps aprés à Bari viſiter ces ſaintes reliques; & une infinité d'autres y ſont venus aprés luy.]

MS.p.93. p.92. Arbiter p.93. Note 3. p.111.

'Baronius dit qu'on tient que le miracle de l'huile qui ſortoit de ſon tombeau, dure juſques aujourd'hui. [Cette maniere de parler dans un Cardinal qui pouvoit ſi aiſément en ſavoir la verité, donne lieu de craindre que Dieu n'ait pas voulu faire durer juſqu'à noſtre temps cette ſource de graces & de miracles.] 'On aſſure neanmoins qu'elle duroit encore en 1660, à Wormes [dans le Palatinat,] où l'on conſerve un doit du Saint dans l'egliſe cathedrale; quoique le miracle ſoit moins frequent & moins ſenſible depuis que la ville eſt tombée ſous la puiſſance des heretiques.

Bar.6.dec.e.
Boll.may,t.1.p.55.1.

'Dans le ſecond Concile de Nicée, Theodore Eveſque de Myre, dit qu'eſtant embaraſſé dans une affaire, ſon Archidiacre qui eſtoit un homme de grande pieté, luy raporta un jour que le Patriarche [de Conſtantinople] luy avoit dit dans une viſion, que ſi ſon Archeveſque vouloit le venir trouver, il ſortiroit heureuſement de ſon affaire. Neanmoins l'Archidiacre luy ayant dit que celui qui luy eſtoit apparu, avoit un viſage rouge, & les cheveux d'un vieillard, Theodore luy dit que le Patriarche n'eſtoit point fait comme cela, & que c'eſtoit S. Nicolas, comme on le pouvoit juger par ſon image. Il s'en alla auſſi-toſt à Conſtantinople, & y obtint tout ce qu'il demandoit pour ſon affaire.

Conc.t.7.p.225.c.



LES AUDIENS, OU ODIENS.



LA ſecte qui eſt appellée des Vadiens dans Saint Auguſtin, [a] d'où viennent à ce qu'on croit par une autre corruption, les Baſiens Anthropomorphites de Facundus, 'eſt toujours nommée des Audiens ou Odiens dans S. Epiphane, [& dans Theodoret.] Elle tire ſon nom d'un Audie ſelon Saint Epiphane, 'ou Audée ſelon Theodoret & la chronique de S. Jerome, qui ayant conceu depuis long-temps le malheureux fruit de ſes nouveaux dogmes, les produiſit enfin & les mit au jour du

Aug.h.50.p.11.2.a.
a Fac.l.8.c.7.p.358|not.
Epi.70.c.1.p.811.a.
Thdrt.l.4.c.9.p.671.c; Hier.an.341.

Epi.p.811.a. temps de Valens, si nous en croyons Theodoret. 'Mais il commença dés le temps d'Arius & du Concile de Nicée selon Saint Epiphane,[que nous aimons mieux suivre en cela, tant parcequ'il
c.15.p.827.828. écrivoit du temps mesme de Valens,]que parcequ'Urane, chef de cette secte aprés la mort d'Audée estoit déja mort luy mesme, lorsque Saint Epiphane écrivoit,[c'est à dire en 377 au plustard, durant le regne de Valens, qui n'avoit commencé qu'en 364.]
Hier.chr. 'S. Jerome dit qu'Audée dont l'heresie Audienne à tiré son nom, estoit illustre en Syrie en 341.

[Si ce que Saint Epiphane dit d'Audée est veritable, c'est une preuve de ce que dit S. Augustin, que les excommunications injustes ne sont point inouies dans l'Eglise;& c'est en mesme temps un exemple qui doit faire trembler ceux qui défendent la verité, depeur qu'estant abandonnez de Dieu, ils ne perdent enfin l'humilité constante & fidele qui doit soûtenir leur zele dans les persecutions qui ne peuvent manquer de leur arriver. Mais la faute qu'a faite S. Epiphane à l'égard des Meleciens, rend son témoignage moins assuré, & fait craindre qu'il n'ait suivi les faux memoires des Audiens pour écrire contre eux mesmes. Voici neanmoins ce qu'il en dit.]

Epi.70.c.1.p.811. b|Thdrt.p.671| hær.l.4.c.10.p. p.241.c. a Epi.p.811. 812. 'Audée estoit un Syrien de Mesopotamie, qui ne parloit que le syriaque, [a] mais qui estoit illustre en sa province par la pureté de sa vie, par sa foy,& par son zele pour Dieu. Car souvent lorsqu'il voyoit quelque desordre dans l'Eglise, il reprenoit hardiment les Evesques & les Prestres, & leur disoit à eux mesmes, Cela " n'est pas bien, Cela ne se doit pas faire de la sorte; témoignant " en toutes rencontres qu'il savoit dire la verité, & pratiquer ce qu'ont accoutumé de faire ceux qui aiment la vertu,& qui ont assez de hardiesse pour la soûtenir, principalement quand leur vie est tout à fait exacte & irreprochable. 'S'il voyoit donc un Evesque, un Prestre, ou quelque autre Ecclesiastique, attaché à l'argent, il en parloit aussi-tost: S'il en voyoit un autre vivre dans la mollesse & dans les delices, ou violer en quelque point soit la doctrine, soit la discipline de l'Eglise, il ne le pouvoit souffrir sans s'en plaindre.

p.812.a.b. 'Sa liberté le rendit enfin insupportable à ceux dont la vie n'estoit pas sainte. On luy disoit des injures, on le contredisoit, on le haïssoit. Il supportoit neanmoins tous les affronts, tous les mauvais traitemens, toutes les tempestes qui s'elevoient contre luy;& ne cessoit point pour tout cela de se trouver avec les autres aux assemblées des Fideles. Ces persecutions durerent long-temps

& allerent enfin à le chasser [de l'Eglise.]Quelque ressentiment qu'il en eust, il fit les derniers efforts d'une part pour continuer à dire la verité, & de l'autre pour ne se point separer du corps & de l'union de la sainte Eglise Catholique.

[Jusque là il suivoit la doctrine de l'Eglise, si bien établie depuis par S. Augustin, & pouvoit pretendre à la beatitude de ceux qui souffrent pour la justice, & que Dieu qui voit leur innocence, couronne dans le secret, en mesme temps qu'ils passent pour condannez à la vuë des hommes. Mais il n'eut pas le grand don de la perseverance; & il tomba dans la malediction de ceux qui perdent patience avant la fin du combat.] 'Car se voyant reduit luy & ses amis[qui vouloient le défendre,]à souffrir le dernieres indignitez, jusqu'à estre souvent battus; enfin le depit de tant d'injures l'emporta sur la raison & le devoir. Il se separa de l'Eglise avec beaucoup d'autres qui le suivirent, '& receut le titre d'Evesque d'un Evesque qui s'estoit aussi separé de l'Eglise pour "la mesme raison que luy. 'Il établit ensuite plusieurs autres Evesques & Prestres de sa secte,[& forma ainsi un schisme entier.]

b.c. | c.2.p.812.c. | τὰ αὐτὰ συζητῶν | d|c.15.p.827.d.

'S. Epiphane n'attribuë point aux Audiens d'autre crime que le schisme, & il ne veut pas qu'ils fussent heretiques.'Mais il les epargne [assurément un peu trop en cela,] s'il est vray qu'ils se soient imaginez que Dieu eust la figure du corps d'un homme, comme Saint Augustin l'a cru aussi-bien que Theodoret, 'sur ce que Saint Epiphane mesme raporte de leurs sentimens: ᵃ d'où vient que Saint Augustin dit que quelques uns les appelloient Anthropomorphites: ["Et il est difficile de les exemter de cette heresie.

ind.p.808. | Aug h.50.p.1.2. | a|Thdrt.hær.l.4.c.10 p.241.c. | Epi.70.c.2.6.p.813.a|815.816. | ᵃ Aug.ut sup. | NOTE.

Puisque nous avons commencé un article de la doctrine des Audiens, nous y joindrons les autres avant que de continuer ce qui regarde leur histoire.]'Saint Epiphane & Saint Augustin les blasment de ce qu'ils vouloient celebrer la feste de Pasque avec les Juifs, 'contre l'ordre du Concile de Nicée, qui avoit, disoient-ils, changé l'ancienne pratique de l'Eglise pour plaire à Constantin, & faire tomber cette grande feste au jour de la naissance de ce Prince,]comme si le Concile eust fixé Pasque à un certain jour.]S. Epiphane montre fort bien que cette imagination de la complaisance du Concile pour Constantin, est tout à fait ridicule. [Mais les Audiens avoient quelque fondement de dire que le Concile avoit changé la pratique de l'Eglise. Car cela estoit vray à l'égard de l'Eglise de Mesopotamie, d'où estoit Audée

Ib|Epi.70 c.9.p.820.d. | Epi.p.820.821.

leur chef, "laquelle avoit suivi la Pasque des Juifs avant le Concile, & l'avoit quittée depuis. Ainsi il ne faut pas s'étonner] V. le Concile de Nicée §13.
p.820.d. 's'ils s'attiroient beaucoup de monde, sous pretexte de cette
c.10.p.822.a. observation, 'qu'ils pretendoient mesme établir le livre des Constitutions apostoliques [attribué à S. Clement.

Theodoret qui écrit depuis Saint Epiphane, remarque dans les Audiens une erreur tres considerable, dont ce Saint ne parle point, peut-estre parcequ'ils n'y sont tombez que depuis,
Thdrt.l.4 c.9. p.671.d|hær. l. 4.c.10 p. 242.a. ou qu'on ne l'avoit pas encore decouverte;] 'car ils taschoient de la cacher. C'estoit que Dieu n'a point crée les tenebres, ni le feu, ni l'eau; mais que ces trois choses n'ont point de principe.

[Ils avoient pour la remission des pechez une pratique encore
p.242.b. plus dangereuse que ridicule.] 'Car ayant divisé leurs livres en
Epi.c.11.p.808.b. deux parties, tant les sacrez que les apocryphes,'dont ils avoient
Thdrt.p.242.b.c. un fort grand nombre, 'qu'ils estimoient encore plus mysterieux que les sacrez; ayant, dis-je, fait deux parts de ces livres, & les ayant mis de rang les uns d'un costé, les autres d'un autre, ils commandoient aux pecheurs de passer entre ces deux rangs, & de confesser leurs pechez: & aprés qu'ils les avoient ainsi confessez, ils leurs en donnoient aussi-tost l'absolution, ne leur prescrivant point le temps de la penitence, comme les loix de l'Eglise l'ordonnent, mais leur remettant leurs fautes par la seule autorité de leur puissance: Et comme ceux qui faisoient cette ceremonie, voyoient bien que ce n'estoit qu'un jeu, ils cachoient leurs veritables pechez, & disoient d'autres petites fautes ridicules, & dont ils n'eussent pas pris la peine de s'accuser s'ils n'eussent esté déja dans la folie & dans l'erreur.

Epi.70 c.14. p. 827.a.b. [Pour reprendre la suite de l'histoire d'Audée,] 'comme il s'attiroit beaucoup de personnes du peuple, les Evesques [Catholiques] le défererent à l'Empereur, qui le relegua en Scythie; d'où estant passé bien avant dans le pays de Gots, il y instruisit diverses personnes dans sa doctrine, & y établit des monasteres, la pratique de la virginité, & les regles de la vie solitaire; ce qui dura jusques à l'an [372,]"que tous les Chrétiens furent chassez de V.S. Sabas. la Gotthie par la persecution du Roy [Athanaric.]

c.15 p.827.828. 'S Epiphane semble dire qu'Audée estoit mort avant ce temps là. Sa secte fut gouvernée aprés luy par divers Evesques qu'il avoit établis, entre autres par un Urane de Mesopotamie fort consideré parmi eux, & par Silvain l'un des Gots qu'il avoit attirez à son parti. Mais ces deux Evesques, & quelques autres

encore, estant morts[avant l'an 377,] la pluspart de leurs sectateurs les abandonnerent, & ils se trouverent reduits à un assez petit nombre, qui se rassemblerent vers l'Euphrate & la Mesopotamie, particulierement dans deux villages du territoire de Calcide prés d'Antioche audessus de Damas. Beaucoup de ceux qui avoient esté chassez de la Gotthie vinrent demeurer en cet endroit, & ceux mesmes qui s'estoient auparavant repandus dans des monasteres du mont Taurus, ou dans la Palestine & dans l'Arabie, s'y réunirent avec eux. 'Ils demeuroient dans des monasteres ou dans des cabanes à la campagne & auprés des villes, 'sans vouloir jamais prier avec aucun Catholique, quelque saint & quelque exemt qu'il pust estre de toutes sortes de vices. Ils avoient mesme quitté le nom de Chrétiens, & vouloient qu'on les appellast Audiens. c.1.p.811.a. c.15.p 817. c.

'S. Epiphane loüe toujours la pureté de leur vie, & la discipline qu'ils gardoient dans leurs monasteres, [a] & il marque particulierement qu'Audée avec les Evesques, les Prestres, & generalement tous ceux de sa secte, s'entretenoient tous par le travail de leurs mains.[Mais ou Saint Epiphane ne les connoissoit pas, ou comme il arrive d'ordinaire à ceux qui se sont separez de l'Eglise, le dereglement se mit bien-tost dans leur secte.] 'Car Theodoret nous assure qu'il se commettoit beaucoup de crimes parmi eux: [& cela est bien aisé à croire, puisqu'ils ruinoient la penitence, ainsi que nous avons dit. c.2.14 15.p 812. c.d|827.b.c. a c.2.p.812.c.d. Thdrt.hær.l. 4. c.10 p.242.a.

C'est ce qui rendoit leur schisme tout à fait inexcusable.] 'Car quand on leur en demandoit la raison, ils n'alleguoient point la difference de leur doctrine, laquelle au contraire ils s'efforçoient de cacher; mais ils disoient qu'ils fuyoient la communion des Catholiques, parceque les uns amassoient de l'argent par des usures infames, que les autres vivoient scandaleusement avec des femmes qui ne leur appartenoient pas, & que ceux qui estoient exemts de ces desordres, communiquoient sans crainte avec ceux qui les commettoient. 'Ainsi d'un costé ils imitoient l'orgueil des Pharisiens, en condannant ceux qui communiquoient avec les pecheurs, comme si on n'eust pu le faire sans se souiller; 'de l'autre ils se condannoient eux mesmes, puisqu'ils tomboient dans les mesmes fautes qu'ils reprochoient aux Catholiques; & de plus, ils demandoient une chose impossible, puisque quelque exact que soit un Evesque, il ne peut pas condanner les coupables sans avoir des preuves & des témoins de leur crime, ce qui ne se rencontre pas toujours. Car ils ne pouvoient pas se plaindre que a|hif.l.4.c.9.p. 671.672| Epi. anc.c.14. p. 19. c.d. Thdrt.p.672.a. b. hær.p.242. a, b.

l'Eglise ne condannast pas les pecheurs lorsqu'ils estoient convaincus, puisqu'on voyoit par toute la terre, des Evesques, des Diacres, & des Prestres, degradez [pour leurs crimes] de l'état
Epi.ind.p. 808. ecclesiastique.'Saint Epiphane, & S. Augustin aprés luy, disent
b|Aug.h. 50. p. 11.2.2. generalement qu'ils condannoient les Evesques riches.

Aug.p.11.2.2. 'S. Augustin dit que quelques uns assuroient qu'ils communiquoient en Egypte avec l'Eglise Catholique.["Mais ceux qui le disoient l'entendoient sans doute des solitaires de cette province, qui n'avoient rien de commun avec le schisme des Audiens, quoique l'erreur d'attribuer à Dieu une forme humaine, leur
Fac.l.8.c.7. p. 358. pust estre commune avec eux.]'Facundus dit que l'heresie & le nom mesme des Audiens estoient abolis de son temps.

V. Saint Paphnuce.



NOTES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE SIXIEME VOLUME DES MEMOIRES pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR LES DONATISTES.

Pour la page 432.

NOTE I.

Sur le schisme fait à Carthage contre Mensurius.

Aug.col.d.3.c.12.p.224.2.a|Eus.a.p.391.1.c. CE que croit M.r Valois sur quelques endroits de Saint Augustin, que Donat des Cases-noires fut convaincu dans le Concile de Rome, d'avoir fait un schisme à Carthage contre Mensurius accusé d'estre Traditeur; [paroist difficile à s'accorder Aug.c.14.p.225.1.c. avec ce que dit Saint Augustin,] 'que l'action de Mensurius sur laquelle on pretendoit qu'il estoit Traditeur, n'avoit point esté portée en jugement, ni condannée. [Neanmoins il paroist par le titre 231 de la Conference, qui répond à cet endroit de S. Augustin,] Cart.col.3.t.351.p.428. 'que les Catholiques soutenoient seulement qu'on n'avoit rien fait contre Mensurius dans aucun jugement public; [ce qui rendoit inexcusables les particuliers qui pouvoient s'estre separez de luy:] Aug.col.d.3.c.17.p.227.1.b. 'd'où vient que S. Augustin dit que la lettre de Mensurius, vraie ou fausse, ne nuisoit point à la cause de l'Eglise. [Mais cela n'empesche pas que quelques particuliers de Carthage n'aient pu se separer de sa communion, & estre appuyez par un Evesque de Numidie.

Il n'est pas neanmoins si aisé de répondre] in Pet.c.16.p.18.1.c. 'à cet autre endroit de Saint Augustin, *De Mensurio autem quid respondeam, cum ab ejus tempore usque ad obitum plebs unitatis nulla conscissa est?* [Ces paroles toutes obscures que elles sont, marquent clairement qu'il n'y a eu aucun schisme du vivant de Mensurius.] 'Il dit aussi en un autre lit.P.l.3.c.25.p.135.2.c. endroit, que selon ce qu'il avoit appris, Mensurius estoit mort dans l'unité de la communion, avant que le parti de Donat se separast. 'Nous Optat.l.1.p.41.b|42.a.c. trouvons encore dans S. Optat qu'il n'y avoit qu'une seule Eglise en Afrique, non plus que dans les autres provinces, avant qu'elle fust divisée par les ordinateurs de Majorin, & que tout le monde savoit que la division s'estoit faite aprés l'ordination de Cecilien. [Je ne voy guere moyen d'accorder tous ces endroits, qu'en disant que S. Augustin & Saint Optat n'avoient pas eu d'égard au premier schisme, comme n'ayant este nullement considerable, & seulement de quelques particuliers; ce qui se peut assez aisément appliquer à Saint Augustin: ou bien que S. Optat l'avoit ignoré, & que S. Augustin ne l'avoit sceu que tard, & depuis qu'il eut écrit contre Petilien; si neanmoins cela se peut accorder avec ce qui fut justifié contre Donat des Cases-noires dans le Concile de Rome, dont il paroist que S. Optat avoit vu les actes.

Il y en aura peutestre qui croiront pouvoir expliquer les passages de S. Augustin, en disant que le schisme

avoit commencé entre la mort de Mensurius & l'election de Cecilien. Mais S. Optat donne peu de lieu à cette solution,] 'puisqu'il paroist selon luy, que quand on sceut la mort de Mensurius, on pressa l'election plus qu'à l'ordinaire.

p.41.a.

[Il faut peut-estre dire encore que S. Augustin s'est un peu brouïllé, & a pris Second de Tigise pour Donat des Cases-noires,] 'lorsqu'il dit dans son sermon des Pasteurs, que Second de Tigise a envoyé à Carthage un Visiteur & des Ecclesiastiques, qui y ont tenu des assemblées particulieres. [Ceci ne se raporte point sans doute à l'election de Majorin, que Saint Augustin ne qualifie jamais Visiteur, mais Evesque. Je ne voy pas non plus qu'il y ait eu du temps pour cela entre l'ordination de Cecilien & celle de Majorin: & ainsi cela regarde] 'le schisme fait sous Mensurius, lorsque Cecilien estoit encore Diacre, dont Donat des Cases-noires fut convaincu d'estre l'auteur. [On pourroit peut-estre dire que Second l'avoit ensuite favorisé. Mais si cela estoit, Saint Augustin ne l'auroit-il pas revelé, & montré combien Cecilien avoit raison de ne vouloir point comparoistre devant le Concile où ce mesme second presidoit, puisqu'il s'estoit déja declaré contre luy & contre l'Eglise par un crime si manifeste? Et neanmoins il n'en dit jamais un mot.] 'Il se met au contraire en peine de prouver que Mensurius & Second avoient toujours esté unis de communion.

Aug.past.c. 15.t.9.p.282. a.c.d.

col.d.3.c.12. p.224.2.a.

c.14.p.283.1. c.

[S. Augustin n'auroit-il point pris encore Second pour Donat,] 'lorsqu'il dit que le premier auteur du schisme des Donatistes est Donat de Numidie & des Cases-noires, & que ce fut luy qui ordonna Majorin? [Il est certain que tout cela se doit particulierement attribuer à Second de Tigise Primat de Numidie. On ne voit pas mesme autrepart positivement que Donat des Cases-noires y ait eu part, quoiqu'on le puisse conjecturer] 'de ce qui fut dit contre luy dans le Concile de Rome.

h.69.p.12.a. d|retr.B.l.2. c.21.p.32.c.

col.3.c.12.p. 224.2.a.

NOTE II.

Pour la page 714.

Quelques fautes de S. Optat sur ce Concile de Cirthe.

[Nous croyons avoir montré suffisamment dans la note 6 sur la persecution de Diocletien, que le Concile de Cirthe a esté tenu en l'an 305.] 'S. Optat dit que ce fut le 13 de may. 'Mais il faut assurément suivre Saint Augustin, [a] qui dit que ce fut le 4 ou 5 de mars; estant certain qu'il a lu de la sorte, puisqu'il conte 13 mois depuis le 12 de fevrier de l'année precedente; & les officiers avoient lu de mesme. 'Bollandus pretend accorder cela avec Saint Optat, en disant que le Concile commencé le 4 ou le 5 de mars, finit le 13 de may. [Mais les Conciles ne duroient point alors si long-temps: & la persecution n'y estoit nullement propre.

Opt.l.1 p.39. c.

Afr.ecc.l.3.c. 2.p.125.

a Aug.in Cre. l.3 c.27.p. 185 1.b|col.d. 3.c.17.p.226. a.d.

Boll.11.f.b. p.514.c.

Il y a encore lieu de craindre que S. Optat ne se trompe, lorsqu'il dit que ce Concile se tint aprés la persecution. [Car je ne sçay si l'on peut dire que la persecution ait commencé à diminuer dans l'Afrique, lorsque Diocletien regnoit encore: & il est certain que ce Prince ne quitta l'Empire que le premier may 305. Ainsi les Donatistes, qui, dans la grande Conference de Carthage, soutinrent que la persecution duroit encore dans le temps où on mettoit ce Concile, avoient en effet raison en cela. Mais les preuves qu'ils alleguoient ne le montroient point: & quand elles l'eussent prouvé, les Catholiques avoient d'autres moyens de répondre à l'argument que les Donatistes en tiroient contre la verité de ce Concile.]

Pour la page 23.§ 11.

NOTE III.

Que S. Optat & S. Augustin n'obligent point à commencer le schisme des Donatistes avant l'an 311.

Opt.l.1.p.39.a.b. 'S. Optat dit que, *Utraque mala (& traditionis & schismatis) & uno tempore, & iisdem autoribus videntur esse commissa*. p.40.a. 'Il dit ensuite que le schisme commença un peu aprés le Concile de Cirthe, *non post longum tempus*. [Cela semble favoriser Baronius, qui fait commencer le schisme des 306. Mais comme S. Optat n'écrit pas une chronique ni des annales; ces expressions vagues & indeterminées n'empeschent point qu'on ne puisse differer le commencement du schisme jusqu'en 311, six ans aprés le Concile de Cirthe, puisque l'histoire de Maxence, qu'on peut voir dans celle de Constantin, paroist nous y obliger, comme on le marque dans le texte. Ce n'est pas qu'absolument parlant on ne pust mettre le schisme au commencement de l'an 308, auquel Maxence pouvoit estre maistre de l'Afrique. Mais il paroist qu'il ne le fut alors que fort peu de temps, & nous aurons à deviner ce qui se passoit durant cinq ans entre Cecilien & les Donatistes, qui sans doute ne se tenoient pas en repos.

Aug.ep.48.p.71.2.a. Ce qui paroist plus fort pour Baronius,]'c'est que S. Augustin dit, aprés Ticone, qu'avant la persecution de Macaire, [c'est à dire avant l'an 348 ou 349,] Donat de Carthage avoit communiqué quarante ans avec les Evesques de Mauritanie qui ne rebattizoient point. [Donc le schisme estoit formé des 308: & non seulement il estoit formé, (car deux ou trois ans de moins sur quarante, ne font rien;) mais Donat qui ne fut que le second Evesque du schisme, avoit des ce temps là succedé à Majorin. Il n'y a rien à répondre à cela, s'il faut prendre les termes de S. Augustin ou de Ticone à la rigueur. Mais comme on n'a pas accoutumé de parler toujours avec une entiere exactitude, ces termes pris dans l'usage ordinaire, peuvent signifier seulement, que Donat depuis qu'il fut Evesque communiqua toujours avec les Maures, lesquels durant 40 ans ou environ que dura le schisme jusqu'à Macaire, ne rebattizoient point les Catholiques. On peut assurément donner ce sens à S. Augustin; & il le faut mesme, s'il est vray que Majorin vécust encore au mois d'octobre 313, comme il y a bien de l'apparence. *V. la note* 4. Ce sens seroit clair dans S. Augustin,] 'si au lieu de *per quadraginta annos quos dicit*, on lisoit comme le voudroit M.r Valois; *quos dicit per quadraginta annos*. 'Mais les manuscrits ne changent rien en cet endroit. Eus.n.p.292.a.b. Aug.ep.B.93.p.243.3.

Pour la page 24.§ 11.

NOTE IV.

Que Majorin vivoit encore en l'an 313; & que la requeste des Donatistes à Anulin portoit apparemment son nom plutost que celui de Donat de Cases.

[Il est assez étrange]'que S. Augustin & Saint Optat, voulant, ce semble, raporter chacun la souscription originale des pieces des Donatistes presentées à Anulin, mettent l'un le nom de Majorin, & l'autre celui de Donat, [sans qu'on puisse dire que ce soit une faute de copiste dans l'un ni dans l'autre.] Car Saint Augustin qui met Majorin, raporte deux fois cette souscription dans les mesmes termes. 'Dans sa narration il l'attribue encore au parti de Majorin, & avec cette reflexion que le parti de Donat s'appelloit d'abord le parti de Majorin. 'Il n'est pas moins certain d'autre part, que Saint Optat a lu Donat, & qu'il l'a entendu de Donat Evesque de Aug.ep.48.68.p.66.1.a|123.a.d|Op.l.1.p.44.a. Aug.p.123.2.c. Op.l.3.p.66.a.b.

Aug.abc.p.3.2.d|retr.l.1.c.21.p.15.2.a. Carthage aprés S. Majorin.'S. Auguftin mefme attribue quelquefois cette requefte à un Donat.

Opt.n.p.9. 'C'eft fur cela que M.r de l'Aubépine croit que Majorin eftoit déja mort, & qu'on luy avoit fubftitué Donat; p.10. 'ce qu'il confirme, parceque dans toute la fuite, il n'eft plus parlé, dit il, de Majorin, mais feulement de Donat: [ce que nous verrons particulierement par le Concile de Rome,] l.1.p.44.b.c. 'où le Pape parle vifiblement de Donat comme du chef des adverfaires de Cecilien. p.44.45. 'Saint Optat fait la mefme chofe; & on ne peut douter qu'il ne fuppofe ce Donat Evefque de Carthage contre Cecilien, lorfqu'Eunome & Olympe vinrent en Afrique, [apparemment en 315. ou 316.]

Aug.col.d.3.c.18 p.227.2.d. 'Neanmoins comme ce Donat fut condanné à Rome, les Donatiftes craignant que cela ne retombaft fur leur grand Donat de Carthage, d|20 p.228.2.a. 'dirent fur le paffage mefme de S. Optat, que celui qui avoit efté au jugement de Rome contre Cecilien, n'eftoit point celui de Carthage, mais celui des Cafes, c.17.p.226.2.b|Car.c.3.r.539.540.542.p.437. 'que l'on voyoit conftamment avoir efté à ce Concile. a C'eft pourquoi les Catholiques leur accorderent ce point; b & Saint Auguftin qui avoit attribué auparavant la requefte dont nous parlons, au grand Donat de Carthage, écrit depuis, qu'il fe trouvoit plus probablement qu'elle eftoit de celui de Cafes-noires.

a Aug col.d.3.p.228.2 a. b retr.l.1.c.21 p.15.2.a.

Opt.n.p.9.10. 'Cependant comme il n'eft point parlé de Majorin dans la fuite, & que le Pape Miltiade fait Donat la partie de Cecilien, M.r de l'Aubépine croit que ce Donat mefme des Cafes-noires, avoit efté transferé des Cafes-noires en Numidie, à l'evefché de Carthage, & qu'il en fut ainfi le feconde Evefque pour les fchifmatiques, & le grand Donat le troifieme en 331. [Cela n'eft pas aifé à croire dans la difcipline de ce temps là; & l'on auroit affurément mis ce changement d'evefché entre les crimes de ce Donat, ce que l'on ne voit point que ni le Concile de Rome, ni Saint Auguftin aient jamais fait. Au moins on peut affurer que les Donatiftes ne favoient rien de cela en 411,] 'puifqu'ils difoient que Donat condanné à Rome, n'eftoit pas celui de Carthage, mais celui des Cafes: ce font leurs termes; & les Catholiques l'accorderent, Aug.col p.228.2.a. 'parcequ'ils virent manifeftement Donat des Cafes dans les actes de Miltiade. Cart.c.3.§540 [C'eftoit donc le titre qu'il y prenoit, & non pas celui d'Evefque de Carthage.

Saint Optat n'a connu certainement qu'un feul Donat de Carthage,] 'puifqu'il appelle Majorin l'ayeul de Parmenien, Opt.l.1.p.38.a. [c'eft à dire qu'il n'y avoit eu qu'un feul Evefque entre ces deux: & il eft certain que le grand Donat a precedé Parmenien.] 'Saint Auguftin auffi ne connoiffoit point d'autre Donat Evefque de Carthage, que le celebre; & il eft vifible qu'il le fait fucceffeur immediat de Majorin, Aug.in Par.l.3.c.3.p.28.1.a.b. lorfqu'il les appelle par derifion eux & Parmenien, *tria cornua cujufdam ventilabri in manu Domini &c.* & *tanta autoritatis trientem*. 'Il diftingue en un autre endroit Donat de Carthage, & Donat des Cafes-noires qu'il appelle l'ancien. in Cre.l.2.c.1.p.169.2.c.

[Ainfi il vaut mieux dire fimplement que Donat des Cafes eftoit l'ame de ce fchifme, comme il en eftoit le premier auteur, & qu'il fut à Rome en cette qualité, foit que Majorin fuft malade, foit pour quelque autre raifon que nous ignorons. Il pouvoit avoir fuccedé à Second de Tigife dans la qualité de Primat de Numidie: & il paroift que ce Primat eftoit chef de tout le parti des Donatiftes, & non l'Evefque de Carthage, ou peuteftre celui des deux qui eftoit le plus ancien.] 'S. Auguftin dans la relation du epi.162.p.279.2.a.

Concile de Rome, parle du peuple qui suivoit le parti de Majorin. 'Dans la sentence de Miltiade, il n'estoit parlé que des Evesques ordonnez par Majorin. [Ainsi il est difficile de douter que Majorin n'ait vécu au moins jusqu'à ce temps là. Mais il paroist qu'il se signaloit assez peu,] 'puisque S. Augustin dit qu'il ne sçait si Donat voudroit bien luy faire l'honneur de le reconnoistre pour son predecesseur:

c.

in Par.p.28.1. a.

[Pour la signature des actes presentez à Anulin, quoique S. Optat soit plus ancien que S. Augustin, neanmoins l'exactitude de Saint Augustin nous fait aisément prendre parti pour luy, s'il est necessaire d'en prendre quelqu'un; surtout puisqu'il paroist que Majorin vivoit encore.] 'On lut *de Majorin* dans la Conference de Carthage. [Quelque copiste qui ne le connoissoit plus, pourroit bien y avoir substitué le nom de Donat, que toute la secte prenoit alors, & avoir ainsi trompé S. Optat.]

Cart.col.3.§ 220.p.578.

Pour la page 25.§ 11.

NOTE V.

Sur la date jointe à cette requeste.

'La date du 15 avril 313, est celle de la requeste des Donatistes, selon Saint Augustin dans l'edition de Louvain, 'qui est suivie pas M.r Valois & par Godefroy. [Selon l'edition des Benedictins *p.* 213. *b*, elle se peut raporter assez indifferemment ou à cette requeste, ou à la lettre par laquelle Anulin l'adressa à Constantin.] 'Selon les actes de la Conference, où elle fut lue, la date ne se peut rapporter qu'à la lettre d'Anulin. [La chose en elle mesme est peu importante, la lettre ayant sans doute bientost suivi la requeste.]

Aug.ep.68.p. 123.2.d.

Eus.n.p.195. 2.d.|Cod.Th. t.6.p.21.1.

Cart.col.3.§ 220.p.578.

Pour la page 26.§ 13.

NOTE VI.

Que S. Materne de Treves est celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.

Gal.chr.t.1.p. 256.

'M.rs de S.te Marthe paroissent croire que Materne de Cologne qui vivoit en 313, est celui mesme qui est honoré le 14 de septembre; '& c'est le sentiment de M.r de Launoy. a Neanmoins dans le martyrologe attribué à Bede, (car dans le veritable il n'y en a rien,) il est mis à Treves, [comme en ayant esté Evesque, ce qui se voit de mesme dans le martyrologe Romain.] 'Et en effet, la vie de Saint Maximin de Treves par Loup de Ferrieres, marque un Saint Materne comme un Evesque de Treves, dont le corps y reposoit.

Laun.de Gr. p.123.124. a Bed.t.3.p. 334.

Sur.29.may. p.324.§ 9.

[Mais comme il pouvoit y avoir alors assez peu d'Evesques en France, il n'est pas impossible que S. Materne fust tout ensemble Evesque de Treves & de Cologne; & ce n'est pas une chose inventée de nos jours.] 'Car on pretend que les Eglises de Cologne & de Treves n'ont eu longtemps qu'un mesme Evesque, & plusieurs auteurs mettent nommément S. Materne entre ceux qui les ont gouvernées toutes deux. 'Les actes de Saint Gereon par Helinand de Froidmont, disent que S. Materne Evesque de Treves fut le premier pasteur de l'Eglise de Cologne. 'Molanus dit que S. Materne est honoré par les Eglises de Treves, de Cologne, & de Liege, comme leur Evesque, parcequ'elles ne faisoient alors qu'un evesché. Il ajoute que ces Eglises l'honorent comme disciple de S. Pierre; & sur cela il dit qu'il est different de celui qui jugea l'affaire de Cecilien. 'C'est ce que suit Baronius; reconnoissant neanmoins que contre cette supposition, on ne connoist point d'autre Materne dans la liste des Evesques de Cologne, que celui qui precede Euphrate, [c'est à dire celui mesme qui vivoit au commencement du IV. siecle, & que M.rs de S. Marthe mettent comme le premier Evesque de Cologne.] Et quoique Baronius dise que tout le monde

Leod.t.1.n.p. 17.

Sur.10.oct.p. 142.§ 12.

Mol.f.Bel.p. 197|14 sept.

Bar.14.sept.f.

Bar.604.§ 53. tombe d'accord qu'il a esté disciple de S. Pierre, 'il est fort permis, selon Baronius mesme, de ne se pas arrester à un bruit commun, dont on ne trouve aucun fondement legitime & assuré.

Conc.t.1.p. 1430.b. [Ce qu'on peut objecter avec plus de solidité,] 'c'est que dans le Concile d'Arles où estoit Materne de Cologne, on trouve aussi Agrece Evesque de Treves. [Ainsi on ne peut douter que les Eglises de Treves & de Cologne n'eussent chacun leur Evesque dés ce temps là : ce qui donne lieu de conclure que s'il y a un Materne Evesque de Treves, il n'avoit rien de commun avec celui de Cologne, & n'estoit point du mesme temps. Aussi la vie de S. Maximin, qui est le plus ancien monument qui en parle, quoiqu'elle soit du neuvieme siecle,] 'le met avant Agrece. [a] Celle de Saint Agrece fait la mesme chose, & elle met mesme deux-cents un an de vacance entre la mort de S. Materne & l'entrée de S. Agrece; [ce qui fait voir combien il faut peu s'arrester à tout ce qui n'est point appuyé de l'antiquité, & que neanmoins la tradition de l'Eglise de Treves ne connoissoit guere] 'les 22 Evesques que l'on met aujourd'hui entre S. Materne & S. Agrece.

Sur.29.may. p.324.§ 9. a Boll.13.jan. p.775 § 13. Gal.chr.t.1. p.715.

[Mais quoique S. Materne de Cologne ne fust point Evesque de Treves en 314, je ne sçay s'il en faut conclure qu'il ne l'eust point esté auparavant. Car il peut avoir gouverné d'abord l'une & l'autre Eglise : & puis voyant que le nombre des Fideles s'augmentoit sous la protection de Constantin, avoir fait elire S. Agrece pour Treves, & s'estre contenté de l'Eglise de Cologne. Cela se raporte fort bien] 'avec ce que dit Molanus 14. *sept.* que celui qui a gouverné ces deux Eglises avec celle de Tongres ou Liege, est mort à Cologne : [Et ç'a esté sans doute la pensée d'Helinand,] 'qui dit que S. Materne Evesque de Treves a esté le premier pasteur de l'Eglise de Cologne, assez peu avant S. Severin [qu'on met à la fin du IV. siecle.] 'Helinand cite une histoire de sa vie, [où apparemment il avoit lu ce qu'il en dit.]

Mol.f.Bel.p. 197.2. Sur.9.oct.p. 142.§ 12.

NOTE VII.

Pour la page 10.§ 13.

Que Constantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatistes avec le Pape.

'Constantin joint un Marc avec le Pape Miltiade dans le titre de la lettre qu'il écrit à ce Pape sur l'affaire des Donatistes; [& c'est sur cela sans doute] 'que le Synodique dit que le Concile de Rome fut tenu par le Pape Miltiade, *par le tres saint Marc*, & par Cecilien Evesque de Carthage. [On a bien de la peine à voir qui est ce Marc.] 'Baronius veut que ce soit une faute, & qu'au lieu de καὶ Μάρκῳ, nous lisions ἱεράρχῃ. 'M.r de l'Aubépine approuve cette conjecture, qu'il attribue au Cardinal du Perron. 'Cela n'a pas empesché M.r Valois de soutenir qu'elle n'est point supportable, & de dire qu'elle ne peut estre approuvée que par ceux qui ne savent pas le grec. 'Pour luy il aime mieux croire que ce Marc estoit quelque Prestre considerable de Rome, que Constantin vouloit estre present au jugement, & peut-estre celui mesme qui succeda à Saint Silvestre [en 338.] 'Il y en a d'autres qui le font Diacre ou Archidiacre de Miltiade, [ce qui est à peu pres la mesme chose, & M.r de l'Aubépine s'en moque.

Eus.l.10.c.5. p.391.a. Conc.t.1.p. 1403.a. Bar.313.§ 23. Opt.n.p.127. c. Eus.n.p.195. a.c. c.d. Opt n.p.127. 128|Boiq.p. 107.

'La pensée de Blondel, qu'au lieu de Marc il faut lire Merocle, [paroist plus raisonnable que les autres; quoique l'autorité d'oracle avec laquelle il la prononce comme la chose du monde la plus constante, le soit assez peu.] 'Car il est certain d'une part, que Constantin établit ce Marc pour juge de mesme que le Pape; [ce qui se peut

Blond.ptim. p.66.a. Eus.p.391.b. c.

difficilement croire d'un Prestre, & ne se peut aucunement d'un Archidiacre: 'Opt.l.1.p.44.b. & il est encore certain de l'autre que S. Merocle Evesque de Milan, assista au Concile de Rome; S. Optat le met le premier aprés les trois Evesques des Gaules. [Constantin qui avoit esté à Milan cette année là mesme, pouvoit aisément le connoistre pour un juge sage & incorruptible, & le prendre pour témoin de son zele pour l'Eglise.]

NOTE VIII.

Pour la page 31.§13.

Quand S. Eustorge a esté Evesque de Milan.

MS.p.504. 'La vie de S. Eustorge que nous avons dans Mombritius *t. 1. p. 266*, le fait successeur de Protais huittieme p.508. Evesque de Milan, '& predecesseur de p.507. S. Denys. 'Mais c'est une piece qu'on voit bien estre toute nouvelle. Les Boll.may,t.1.p.8.1. noms qu'elle donne aux Mages, 'ce qu'on n'a point fait selon Bollandus que sur la fin du XII. siecle, [en est une grande preuve. Elle se combat elle mesme dans le temps où elle place Saint Eustorge, le mettant entre MS.p 508. Protais & Saint Denys;] '& voulant neanmoins qu'il eut gouverné dixsept ans; [puisqu'il est certain que Protais assista au Concile de Sardique en 347 & que S. Denys fut banni huit ans p.505. aprés en l'an 355.]'Elle le met sous un Empereur de Constantinople maistre de Milan, [ce qui n'a point esté depuis 337, que mourut Constantin, jusqu'à la fin de 352, sous Constance, qui avoit soin de mettre partout pour Evesques non des Saints, mais des Ariens.]

Ugh.t.4.p.60. 'Aussi Ughellus qui suit cette vie en beaucoup de points, l'abandonne en celui-ci, & met S. Eustorge avant Protais. Il le fait succeder non à Saint Mirocle, mais à un Prose ou Orose, dont on ne trouve rien, dit-il, sinon qu'il assista en 314 au Concile d'Arles. [Je ne sçay si cela se trouve dans quelques editions des Conciles.] Mais dans celle du P. Labbe *t. 1. p. 1429. e*, nous avons Merocle Evesque de Milan, & immediatement aprés luy, Orese Evesque de Marseille.

'Jule qu'Ughellus met entre Saint p.61.a. Eustorge & Protais, [n'est pas mieux fondé;] ne l'estant que sur le [faux] Concile de Rome en 347. *V. S. Jule Pape*. 'Il n'est pas dans une ancienne Mabi.mus.t.1.p.110. liste des Evesques de Milan, où il y a cependant bien des fautes.] Elle fait celle de mettre Saint Eustorge entre Protais & de S. Denys, & avec ses 17 ans d'episcopat. Elle fait succeder Protais à Materne, & Materne à S. Mirocle: & selon le temps qu'elle donne à leur episcopat, il y a 68 ans entre la mort de S. Mirocle [qui vivoit en 314,] & celle de S. Denys [qu'on ne sauroit mettre plustard qu'à la fin de 361.]

NOTE IX.

Pour la page 35.§15.

Que les Donatistes peuvent s'estre soumis d'abord au Concile de Rome.

'Constantin parlant du Concile de Bar.314.§44. Rome, dit que les ennemis de Cecilien y avoient esté reconnus coupables plutost que luy, *adeo ut istud post judicium habitum Africam ipsos remeasse prohiberent*, comme on lit dans Baronius. [Il semble donc que le Concile ait ordonné que les Evesques Donatistes ne retourneroient point en Afrique, peutestre jusques à ce que la paix y fust entierement rétablie.] 'Il Conc.t.1.p.1421.e. y a neanmoins *perhiberent* pour *prohiberent*[dans les Conciles du P. Sirmond,] & dans ceux du P. Labbe, [ce qui marqueroit qu'ils estoient retournez en Afrique, comme acquiesçant au Concile:] '& M.[r] Valois suppose Eus.n.p.295.1.d|2.b. comme une chose constante, que cet endroit prouve qu'ils y estoient retournez.

[La suite ne permet pas de douter qu'ils n'y soient retournez effective-

ment. La difficulté est de savoir si ç'a esté en témoignant vouloir se soumettre à l'autorité du Concile, comme la maniere dont en parle Constantin en lisant *perhiberent* porte à le croire, ou si ç'a esté au contraire malgré la défense du Concile. L'un & l'autre estoit assez important pour meriter d'avoir esté relevé. Mais nous ne trouvons point qu'on l'ait fait : & ne voyant rien d'assuré dans cette obscurité, nous avons mieux aimé ne mettre ni l'un ni l'autre.

Pour la page 40.§ 17.

NOTE X.

Que Verus & Ælius Paulinus peuvent estre la mesme personne.

Aug.ep.68.p.124.1.b. 'Constantin marque dans une lettre raportée par S. Augustin, que la cause de Felix d'Aptonge avoit esté jugée par Elien Proconsul, à cause de la maladie de Verus Vicaire des Prefets. Caeci.ba.p.81.82. 'Cependant par les actes mesmes de cette procedure, on voit qu'Elien agissoit au nom d'Ælius Paulinus Vicaire des Prefets. [Je ne sçay si rien nous empesche de dire que ce Vicaire avoit tous les trois noms d'Ælius Paulinus Verus : & c'est le plus court pour nous tirer d'embaras.] p.473. 'M.r Baluze veut que cet Ælius Paulinus soit une pure faute, venue, dit-il, de ce qu'il avoit esté Vicaire d'Afrique dés l'an 303. Mais la preuve qu'il allegue pour ce dernier fait, montre seulement qu'il y avoit eu un Paulin Vicaire en ce temps là, [ce qui n'empesche pas qu'il n'y en eust encore un autre en 314.]

p.473.474. 'Il veut encore que dans la lettre de Constantin au lieu de *Verus* on lise *Verinus*; & c'est, dit-il, Locrius Verinus à qui Constantin adresse une loy affichée le 30 de janvier 314, qui paroist prouver qu'il estoit Vicaire dés le commencement de l'année. Cod.Th.t.4.t.11.l.1.p.174.175. 'Mais la loy adressée à Locrius Verinus ne luy donne aucune qualité, & il n'est point dit en quel lieu elle fut affichée : [de sorte que je ne voy point qu'on en puisse rien tirer dutout.] 'Aussi Godefroy dans sa notice des Vicaires d'Afrique, ne dit point que Verinus y ait eu cette dignité en l'an 314, mas seulement en 318 & 319. t.6.p.31. 'M.r Baluze reconnoist aussi qu'il l'a esté en ces deux dernieres années : & il est obligé d'avouer que c'est une objection qu'on peut faire contre son sentiment, qu'il l'estoit en 314, surtout estant certain qu'il ne l'estoit pas en 315 & 316. Caeci.p.475. 'Godefroy pretend aussi que la lettre de Constantin parle de ce Locrius Verinus : mais il dit qu'elle est de l'an 320; [en quoy M.r Baluze n'a garde de le suivre.] Cod.Th.t.6.p.390.

NOTE XI.

Pour la page 40.§ 17.

Comment le Proconsul Elien a esté juge de l'affaire de Felix.

'Saint Optat dit que le Proconsul Elien avoit receu ordre de Constantin d'informer publiquement de la vie de Felix d'Aptonge, & de laisser pour cela toutes les affaires publiques. Opt.l.1.p.45.a. 'S. Augustin le semble suivre en cela. Aug.ep.162.p.279.1.c. 'Mais comme on ne peut douter de ce qu'il dit, que c'estoit l'Empereur qui en avoit ordonné l'examen; b. 'aussi selon ce que Constantin en dit dans sa lettre à Probien, ep.68.p.124.1.b.c. 'il semble plus probable que l'ordre avoit esté adressé au Vicaire Verus, & à cause de sa maladie, executé par Elien : [si l'on ne veut dire que sur la nouvelle de la maladie du Vicaire, Constantin avoit mandé au Proconsul de se saisir de cette affaire, comme sa charge l'y obligeoit déja.] Caeci.p.473.

NOTE XI.

Pour la page 44.§19.

Sur la date du jugement rendu par Elien.

'Quand S. Augustin dit qu'Elien jugea l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 fevrier 314, on ne peut point presumer que ce soit une faute de copiste, Aug.p.col.c.33.p.245.2.d. Caeci.p.478.b.

puisqu'il

puisqu'il ajoute que c'estoit environ quatre mois aprés le Concile de Rome tenu en Octobre 313, & deux ans & pres de huit mois avant le 10 novem-
Caci.ba.p.82. bre 316. 'Cependant dans les actes de la procedure d'Elien, nous avons une
Euf.n.p.299.2.a. piece datée du 19 aoust 314. 'M.r Valois croit sur cela que l'information fut commencée le 15 de fevrier, & finit le 20 aoust, [ou plutost quelques jours
Caci.p.477.478. aprés.] 'Cela est difficile à croire d'une affaire pour laquelle Constantin vouloit qu'on quittast tout, & ces fragmens sont si corrompus, qu'il est aisé de presumer ou qu'il y a faute
Bar.314.§19. dans cette date du 19 aoust, 'comme l'a cru Baronius, [ou que c'est une date qui se raporte à quelque autre chose, & peutestre à quelque copie
Caci.p.88. qu'on en avoit tirée.] 'Dans cette procedure il est parlé de Licinius Cesar comme d'un Empereur Romain, de mesme que Constantin avec lequel il est joint. [Si nous la mettons le 19 d'aoust, je ne sçay si cela s'accordera assez avec l'histoire, qui nous apprend que Constantin & Licinius estoient en guerre sur la fin de cette année là, & que Constantin gagna la bataille de Cibales le 8 d'octobre.]

Opt.n.p.29.30. 'Il y en a qui pretendent que ce jugement d'Elien en faveur de Felix, n'a pu estre rendu qu'aprés le Concile d'Arles, puisque l'innocence de Felix d'Aptonge estant reconnuë, il n'y avoit plus de qnestion. [On pourroit répondre beaucoup de choses sur cela : mais il suffit de voir que si cette preuve estoit solide, il faudroit mettre le jugement d'Elien aprés celui mesme de Constantin en 316, ce qui seroit ridicule.]

Pour la page 49.§19.

NOTE XIII.

Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le oncile d'Arles.

Aug.inCre.l.3.c.70.p.195.2.a. 'Constantin écrivant à Probien Proconsul d'Afrique aprés Elien, luy mande de luy envoyer Ingence, *ut illis*, dit-il, *qui in præsentiarum agunt, atque diuturnis diebus interpellare non desinunt, audientibus & coram assistentibus apparere & intimari possit frustra eos Cæciliano Episcopo invidiam commovere, atque adversus eum violenter insurgere voluisse. Ita fiet, ut omissis, sicuti oportet, ejusmodi contentionibus, populus sine dissensione aliqua religioni propria cum debita reverentia deserviat*. [Ces paroles conviennent fort bien au temps où les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles à Constantin, aprés le premier d'aoust: ce qui obligeroit de dire que cette lettre n'est écrite que l'année suivante, depuis que Constantin eut fait la paix avec Licinius, dont elle porte aussi le nom.

Il faut avouer neanmoins qu'il y a bien du temps depuis le 15 de fevrier jusqu'à l'année suivante, pour croire que Constantin ait attendu jusque là à mander Ingence;] 'surtout puisque P.col.c.31.p.245.2. Saint Augustin semble dire que cete lettre de Constantin estoit la réponse à la relation d'Elien: [& le Concile d'Arles se tint dans cet entretemps au mois d'aoust, auquel on ne manqua pas de parler de Felix & d'Ingence.

Je ne sçay donc s'il ne seroit pas plus naturel de croire que Constantin fit amener Ingence dés qu'il sceut le succés du jugement d'Elien. Car pour les termes de sa lettre, qui semblent mieux convenir au temps que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles, ils ne conviennent guere moins au temps d'aprés le Concile de Rome, avant qu'il eust renvoyé l'affaire au Concile d'Arles.]

'Or il paroist par la lettre à Ablave, Bar.314.§45. que depuis qu'il eut resolu ce Concile, jusqu'au mois d'aoust, il n'y eut guere de temps qu'autant qu'il en falloit pour faire venir les Evesques d'Afrique à Arles par l'Espagne. [Car pour

ce qui est de Probien, qu'on voit par le Code avoir esté Proconsul en 315, rien ne nous empesche de croire qu'il l'estoit dès 314. Et mesme on en trouve quelque preuve dans le Code.]'Car Godefroy croit qu'au lieu de Probe à qui Constantin adresse une loy du premier avril 314, on peut lire Probien. (Cod.Th.chr.)

'Dans un des endroits où Saint Augustin raporte la lettre à Probien, & qui est neanmoins le plus correct, il y a *& Maximianus* dans le titre, comme s'il y eust eu alors un Empereur de ce nom : 'mais il faut lire *Maximus*, comme un titre de Constantin. [Ce Prince s'y brouille sans doute,]'lorsqu'il attribuë à Maxime d'avoir soutenu que la lettre d'Alphie Cecilien avoit esté corrompuë par Ingence. 'Les actes font voir que cela appartient à Apronien,[a] & non pas à Maxime qui parloit pour les schismatiques. (Aug.p.195.1.d. — ep.68.p.124.1.b. — c. — Caeci.op.p.277. — a p.276.)

NOTE XIV.

(Pour la page 45.§ 20.)

Que ceux du second thrône dans la lettre à Chrest, sont les Prestres, non les Evesques.

'Constantin en mandant Chrest de Syracuse pour le Concile d'Arles, luy dit qu'il peut amener avec luy par les voitures publiques, deux du second thrône, & trois serviteurs. 'Baronius & d'autres, ont pris ces deux du second thrône pour deux Evesques suffragans de celui de Syracuse, qu'ils supposent avoir esté alors metropolitain. [Je ne pense pas neanmoins que des Evesques aient jamais esté reduits dans l'antiquité, au second thrône,] 'qui convient proprement au rang des Prestres, [b] comme M.r Valois le soutient amplement : [& il est peu probable que Constantin ayant pris soin de regler le nombre des valets que les Evesques devoient mener au Concile, παῖδας ait pretendu que trois Evesques vinssent de Sicile à Arles sans estre accompagnez d'un seul Ecclesiastique.] 'On voit dans une autre lettre, que Constantin faisoit donner un brevet de voiture [non à chaque Metropolitain, mais] à chaque Evesque pour luy & pour les Ecclesiastiques qu'il voudroit mener. 'Dans les souscriptions du Concile, il n'y a de Sicile que Chrest de Syracuse, & avec luy Flore son Diacre. [Car il estoit indifferent à Constantin que les Evesques eussent avec eux des Prestres ou des Diacres. Comme il leur fournissoit les voitures publiques, il leur veut donner une suite proportionnée à leur caractere, & qui ne charge pas trop le public.] (Eus.l.10.c.5.p.392.d. — n.p.156.2.d| Bar.314.§43. — Naz.car.1.p.6.b|O; t.l.1.p.19.b. — b Eus.n.p.199.2. — Conc.t.1.p.1422.c. — p.1429.d.)

NOTE XV.

(Pour la page 45.§ 20.)

Que le Concile d'Arles a esté tenu en l'an 314.

[L'année du Concile d'Arles n'est point marquée par Eusebe, par Saint Augustin, ni par les autres anciens qui en peuvent avoir parlé.]'Le titre dans les editions ordinaires, porte que ce fut sous les Consuls Volusien & Annien, [c'est à dire en l'an 314. Et ce titre est conceu en des termes qui paroissent anciens. Aussi Baronius *an.* 314.§ 51, Baudouin *p.* 128. M.r Valois *in Eus.p.* 299. 1. *d*, [&, comme je croy, tous les autres modernes, s'accordent à le mettre en 314, l'année d'aprés le Concile de Rome. (Conc.t.1.p.1426.d.)

Je ne voy rien qui combate leur sentiment; & l'humeur violente des Donatistes donne lieu de croire qu'ils presserent ce second jugement autant qu'ils purent. On pourroit dire que Constantin, qui commença sans doute avant le mois d'aoust à se preparer à la guerre qu'il faisoit au mois d'octobre contre Licinius, avoit peu de loisir durant ce temps pour songer aux affaires de l'Eglise; & qu'ainsi il auroit plutost fait assembler le Concile en 315. Mais aprés tout, la suite

semble mieux s'accorder, en mettant le Concile en l'an 314. Ainsi nous suivrons ce sentiment. S'il avoit esté tenu en l'an 315, nous y verrions sans doute des Evesques de l'Illyrie & de la Grece, dont Constantin estoit demeuré maistre par la victoire sur Licinius à la fin de 314.]

Pour la page 47.§ 20.

NOTE XVI.

Du nombre des Evesques de ce Concile.

Ado,chr. 'Adon fait monter le nombre des Evesques du Concile d'Arles jusques à six-cents; [mais il n'est pas pour faire autorité, surtout en une chose si peu croyable.] 'Et quoique le P.Sirmond l'ait trouvé dans quelques manuscrits du Concile, cela ne l'a pas empesché de dire que c'est une chose & incroyable & absurde. 'Baronius croit qu'on peut tirer d'un endroit de S.Augustin qu'ils estoient 200. 'Neanmoins il est visible que S. Augustin parle en cet endroit du Concile de Rome, & ne passe qu'un peu aprés à celui d'Arles. [Ainsi on ne peut douter qu'il n'y ait faute dans le mot de *ducentos*.] 'Aussi les Benedictins l'ont osté dans leur edition, & au lieu de *ut ducentos judices*, ils ont mis *ut contra judices*, comme ils l'ont trouvé dans un manuscrit.

Conc.t.1.p. 1570.1571.

Bar.314.§49.

Aug.in Par.l. 1.c.5.p.8.1.d.

c.6.p.8.2.b.

c.15.B p.17.e. g.

Eus.n p.298. 1.a. 'M.r Valois qui n'avoit pas vu cette edition, veut qu'au lieu de deux-cents on lise vingt, y ayant eu 19 Evesques dans le Concile de Rome. [Cela peut avoir quelque apparence dans nostre chifre, mais non pas dans le Romain. Et de plus, j'ay peine à croire que S. Augustin ait voulu marquer en cet endroit le nombre des Evesques du Concile de Rome, qui servoit fort peu pour en relever l'autorité,] 'puisque c'estoit une des choses que les Donastites y reprenoient. 'S.Augustin dit au contraire, que les Donatistes n'avoient pu trouver aucun sujet de plainte contre le Concile d'Arles: [ce qui semble devoir faire croire qu'il y avoit eu un assez grand nombre d'Evesques. Tout le reste nous le persuade, comme on le peut voir dans le texte; & il est certain au moins que ç'avoit esté le dessein de Constantin.

l.10 c 5.p. 392.b.

Aug.in Par.c.1 8 p.8.2.b.

Cependant soit que la breveté du terme, ou d'autres raisons, aient empesché plusieurs de ceux qui estoient mandez, de s'y rendre, soit que ce qui nous reste aujourd'hui des monumens de ce Concile soit tres imparfait,] 'la lettre du Concile au Pape ne porte en teste les noms que de 33 personnes, sans *&c.* 'Dans les soupscriptions il y a 44 Eglises presentes, 33 par leurs Evesques, & les autres par des Prestres ou des Diacres. Il y en a trois dans la lettre au Pape qui ne sont point dans les soupscriptions: [mais c'est apparemment parceque les noms sont alterez, & cela ne pourroit toujours faire que 47 Eglises.

Conc.t.1 p. 1425 d.e.

p.1429.1430.

Ce qui peut donner encore lieu de croire qu'il n'y avoit pas un fort grand nombre d'Evesques dans ce Concile,] 'c'est que Saint Augustin ayant à satisfaire à ce que disoient les Donatistes, que ceux qui avoient condanné Maximien estoient en plus grand nombre que ceux qui avoient condanné Primien, par où ils marquoient que ceux qui avoient absous Cecilien estoient moins que les 70 Evesques qui l'avoient condanné; il n'a point recours aux 200 Evesques du Concile d'Arles, quoiqu'il parle de ce Concile au mesme endroit: mais à tous les Evesques de la communion Catholique qui avoient adheré au jugement rendu en faveur de Cecilien. [Ainsi l'on peut assurer qu'il n'y avoit pas plus de 70 Evesques au Concile d'Arles, ou qu'au moins S.Augustin n'en a rien sceu. Mais on ne s'étonnera point quand nous dirons que S. Augustin n'a point sceu 's'il y avoit

Aug.p.C.56.2. p 121.a|in Cre.l 4 c 7. p.200.2.2.

peu ou beaucoup d'Evesques au Concile d'Arles, quand on considerera qu'il ne témoigne jamais qu'il ait rien vu des actes de ce Concile; & il y a tout lieu de croire qu'il ne l'a connu que par ce qu'en dit Constantin dans quelques lettres.]

Pour la page 47.§ 20.

NOTE XVII.

Quels estoient ces Evesques.

Euf.n.p.297. a.c.d. 'Mr Valois croit que pour savoir l'ordre des seances dans le Concile d'Arles, il ne faut pas avoir égard aux souscriptions, mais à la lettre synodale: & c'est sur cela qu'il soutient que Marin d'Arles y presida. 'Aprés luy sont nommez Agrece de Treves; Natalis, qui dans les souscriptions est qualifié Prestre *de civitate Ursolensium*, en Espagne, (apparemment d'Urgel en Catalogne;) Theodore d'Aquilée en Dalmacie, Protere de Capoue, Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Probace Prestre de Tarragone, Cecilien de Carthage, Faustin Prestre d'Orange, Surgent intitulé *de Pocofeltis* dans l'Afrique, Gregoire de Porto, Saint Retice d'Autun, Ambitause ou Imbetause de Reims, Termace de Baeça dans la Grenade, Saint Mirocle de Milan, Pardus d'Arpi dans la Capitanate, Adelphe *de Colonia Londinensium*, (on croit que c'est Colchestre;) Hiberne, [je ne sçay si c'est Ebore d'York marqué dans les souscriptions;] Fortunat d'Alger; Aristase, peutestre Anastase de Benevent dans l'Afrique [Proconsulaire,] Lampade d'Utine dans la mesme province, Vital de Vere dans la mesme province, Materne de Cologne, Libere de Meride en Espagne, un second Gregoire qui n'est point dans les souscriptions; Crescent, (on croit que c'est Chrest de Syracuse;) Avitien de Rouën, Daphne de Vaison, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri en Sardaigne, Victor d'Utique, & Epictete de Centumcelles (ou Civita-Vecchia) en Toscane, où il y eut peu de temps aprés un autre Epictete bien plus celebre.]

Conc.t.1.p. 1425.1429. 1430.

P.1429.c. 'Outre ces 33 Evesques & les deputez du Pape Silvestre, les souscriptions marquent Orese de Marseille; P.1430.b. 'Mamertin d'Eause, comme lit le P. Sirmond: [L'edition de Binius *p*. 266. 1. *d*, lit Martin de Toulouse. & ajoute *dans la province de Narbone*; ce qui ne peut convenir à Eause,] P.1572.a. 'mais n'empesche pas que le P. Sirmond ne soutienne qu'il faut lire *Mamertinus Elosatium*. P.1430.b. d. 'Il y a encore Restitut de Londres, 'Victor *à civitate Legisvolumini*, dans la Numidie; [c'est peutestre celle que d'autres appellent Leges.] P.1425.c. 'Outre les Evesques, les souscriptions marquent Faustin Prestre d'Orange, P.1430.a. c. 'Romain Prestre d'Apt, Clemence Prestre de Saragoce, Sabin Prestre *de civitate Baticâ* en Espagne, je ne sçay ce que c'est;) Leonce & Mercure Prestres d'Ostie, a. 'Innocent Diacre de Nice, & b. 'Genial Diacre de Mende, P.1432.c. 'qui est quelquefois appellé Evesque.

Pour la page 47.§ 20.

NOTE XVIII.

Que Constantin n'assista pas au Concile d'Arles.

Bar.314.§ 53. 'Baronius se fondant sur un passage d'Eusebe qui ne specifie point dutout le Concile d'Arles, pretend que Constantin se trouva en personne à ce Concile. [Mais outre que les Evesques l'auroient dit dans la lettre à Saint Silvestre,] Euf.n.p.291. 1.b.c. 'l'appel que les Donatistes interjetterent du Concile à luy, & en lettre qu'il écrivit au Concile, ne souffrent point qu'on dise qu'il y ait esté.

Pour la page 54.§ 23.

NOTE XIX.

Sur l'appel des Donatistes à Constantin.

Opt.l.1.p. 44. b.c. 'Saint Optat cite ces paroles de

Constantin, *O rabida furoris audacia &c*: mais il veut que Constantin les ait dites sur ce que les Donatistes avoient appellé du Concile de Rome. 'Neanmoins M.r Valois fait voir clairement par S. Augustin, qui le repete plusieurs fois, que les Donatistes se plaignirent seulement du Concile de Rome & appellerent de celui d'Arles. [Mais S. Optat ne pouvoit manquer de dire que les Donatistes avoient appellé du Concile de Rome, voyant par la lettre de Constantin, qu'ils avoient appellé d'un Concile, & ne connoissant point d'autre Concile sur les Donatistes que celui de Rome, comme on le peut juger de ce qu'il ne dit rien de celui d'Arles: Et Saint Augustin n'en dit rien non plus dans son Abecedaire, où il ne fait que le suivre, n'ayant pas apparemment alors d'autre lumiere. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner] 's'il y semble dire que les Donatistes appellerent du Concile de Rome, [contre ce qu'il dit partout ailleurs. Cet endroit de Saint Augustin nous donne encore lieu de juger que le texte de Saint Optat n'est point defectueux,] 'comme quelques uns l'ont cru, [mais tel que l'a eu Saint Augustin, & qu'effectivement S. Optat n'a point connu le Concile d'Arles.]

Euf.n.p.296. 297|Aug.ep. 48.p.66.1.a| 68.p.124.1.a| 265.p.287.a| 166.p.289.1.b| lit.P.1.2.c.92. p.118.1.a| unit.Ecc.c. 18.p.154.1.a.b| in Cre.l.4.c. 7.p.200.1.b| ps.36.2.p.121. a.d.

Aug.abc.p.4. 1.a.

Euf.n.p.296. a.c.

'Comme les Donatistes se sont plaint du Concile de Rome à Constantin, '& ont demandé un noveau jugement, on pourroit dire en quelque sorte qu'ils en ont appellé: 'de sorte que ce n'est presque qu'une dispute de mot, assez peu importante. [Mais il faut neanmoins qu'il y ait eu quelque chose de different à l'égard de celui d'Arles, puisque S. Augustin dit si souvent qu'ils en appellerent, & ne le dit jamais de celui de Rome que dans son Abecedaire. 'Car pour l'endroit où il dit, *ab Arelatensibus ad ipsum rursus Imperatorem appellare maluerunt*, [c'est une expression abregée, où il attribuë à deux choses un terme qui appartient proprement à l'une, & improprement à l'autre, comme cela est ordinaire.

Aug.ep.162. p.280.2.a.&c. Pagi,313.58. 59.

Aug.ep.162. p.280.2.b.

Pour savoir quelle difference il y a eu entre les plaintes ou l'appel que les Donatistes firent des deux Conciles,] '*primum apud eum accusastis*, dit Saint Augustin, *ab altero ad eum appellastis*; [il faudroit en avoir plus de pieces que nous n'en avons. Cependant comme nous croyons que Saint Augustin en a encore eu moins que nous à l'égard de celui d'Arles, tout ce qui nous paroist, c'est qu'il a vu] 'dans la lettre de Constantin aux Evesques, que les Donastites avoient appellé à ce prince, pour demander non qu'il fist assembler un nouveau Concile, mais qu'il se rendist luy mesme juge de leur cause; 'au lieu qu'aprés le Concile de Rome, ils pouvoient ne demander qu'un nouveau Concile, 'comme S. Augustin le dit quelquefois.

lit.P.1.2.c.92. p.118.1.a.

Conc.t.1.p. 1431.

Pagi,313.58.

Aug.p.35.2. p.121 d|lit. P.p.118.1.a.

'On dispute si la lettre de Constantin aux Evesques, s'adresse au Concile de Rome ou à celui d'Arles. Le P. Sirmond & M.r Valois la raportent au dernier sans hesiter. [Et il n'y a pas à douter si c'est de là que S. Augustin a appris que les Donatistes avoient appellé du Concile d'Arles:] '*Qua in re*, dit ce Saint, *quemadmodum illos detestetur audistis*: [Cela convient parfaitement à cette lettre,]'que S. Augustin paroist encore citer en d'autres endroits, [& ne convient à aucune autre que nous ayons. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que cela estoit peutestre aussi dans la lettre à Eumale, écrite aprés le jugement de Milan. Mais avec cela en lisant celle aux Evesques, & celles que Constantin écrivit entre les Conciles de Rome & d'Arles, on trouve une disposition d'affaires fort differente. Outre ce qu'en dit M.r Valois,]

Euf.n.p.296. ad|Pagi,313.5 1-12.

Aug.ep.162.p. 280.2.a.

ep.68.p.124.1. a.

Conc.t.1 p. 1421.c|1431. 1432. on voit qu'aprés le Concile de Rome, Constantin crut d'abord que tout estoit appaisé: & la lettre aux Evesques qui est toute sur l'obstination des Donatistes, est écrite avant que le Concile fust separé. p.1431.b.c. 'Il marque dans celle-ci que beaucoup de Donatistes s'estoient réunis: Aug.ep.162. p.277.2.b. '& S. Augustin assure qu'aprés le Concile de Rome *tous* persisterent dans le schisme. [Ce qui est certain, c'est que le P. Pagi, qui veut, aprés Baronius, que la lettre s'adresse au Concile de Rome, se contente de répondre fort foiblement aux raisons des autres, & n'en allegue aucune pour son sentiment. Car je ne voy pas mesme qu'il se fonde sur Saint Optat,] agi.313.§12. 'qu'il croit avoir cité les paroles de Constantin, *Petitis à me in sæculo judicium &c.* non de sa lettre aux Evesques, mais d'une réponse qu'il avoit faite de vive voix. Et il a peut-estre cru la mesme chose de ces autres, *O rabida furoris audacia &c.* [Mais quand il se fonderoit sur ce Saint, nous avons montré que son autorité est foible en cette rencontre.]

NOTE XX.

Pour la page 21.§ 2 34.

Sur le Concile des Donatistes touchant la rebaptization.

Bar.308.§28. 'Baronius met dés l'an 308, le grand Concile des Donatistes, qui laissa la rebaptization indifferente, supposant que S. Augustin dit que ce Concile avoit esté tenu 40 ans avant le temps de Macaire. [Et il est vray que Saint Augustin semble dire que les Maures, qui dés l'an 308 ou environ, ne rebattizoient pas les Catholiques, le faisoient en consequence de ce Concile.] Eus.n p.29 3.2. 'La verité est neanmoins qu'il ne le dit pas. Ce sont deux faits differens, & nullement liez l'un à l'autre, que Saint Augustin, ou plutost Ticone, allegue pour montrer que les Donatistes n'avoient point toujours fait une loy de la rebaptization.

[Le nom de *Traditeurs* pourroit favoriser Baronius, s'il se prenoit ici pour ceux mesmes qui avoient livré les choses saintes;] Bar.308.§28. '& Baronius paroist le prendre en ce sens. [Neanmoins il y a toute apparence que Ticone le prend dans le sens des Donatistes, c'est à dire pour tous les Catholiques.

Aug.ep.48.p. p.71.2.d. 'L'Evesque Deutere qui suivit le decret de ce Concile, est appellé dans S. Augustin *Episcopus Macrinensis*, ep.B.93.§43. p.248.f. 'ou *Macrianensis* selon l'edition des Benedictins. Vand.p.330. 382. 'On trouve deux Macrianes au moins dans l'Afrique, l'une dans la Byzacene, qu'on croit estre celle qu'on surnommoit *la grande*; l'autre dans la Mauritanie de Stefe: p.382|Aug.p. 248.f. 'Et Saint Augustin porte à croire que Deutere estoit Evesque en Mauritanie: *non solum Deuterio, sed etiam universis Maurorum episcopis*.

NOTE XXI.

Pour la page 87 § 36.

Sur le livre de Macrobe aux Confesseurs.

Conv.ill.c.5. [Je ne sçay quels peuvent estre] 'ces Confesseurs à qui Gennade dit que Macrobe Evesque des Donatistes de Rome [vers 370,] avoit adressé un ouvrage lorsqu'il estoit Prestre de l'Eglise Catholique. [Un homme qui vivoit encore en 370, pouvoit-il estre assez agé dans les premieres années d'aprés la persecution de Diocletien, pour estre déja Prestre; & adresser un ouvrage de morale à des Confesseurs? Il n'y a point aussi d'apparence qu'il fust encore dans l'Eglise Catholique en l'an 363, auquel finit la persecution de Julien; & on ne dit point qu'elle ait fait de Confesseurs dans l'Afrique.

Je ne sçay s'il faudroit raporter cela à ceux qui pouvoient avoir soutenu en Afrique la Consubstantialité du Verbe, contre Constance en 355, ou dans les années suivantes. Mais on ne

leur donne guere le titre de Confesseurs, & la persecution de Constance dura jusques en 361, ce qui approche trop pres du temps auquel Macrobe estoit non seulement Donatiste, mais mesme leur Evesque à Rome; & par consequent ancien dans leur parti.

Nous verrons dans la suite l'histoire d'un pretendu Martyr des Donatistes nommé Isaac, écrite par un Macrobe, selon toutes les apparences vers 349. Il est difficile de pretendre que ce Macrobe soit different de celui dont nous parlons. Je ne sçay si l'on oseroit dire que Gennade a confondu deux Macrobes, un Prestre Catholique qui aura vécu peu aprés les persecutions, & l'Evesque Donatiste de Rome; ou croire malgré l'autorité de Gennade, que ce dernier estoit déja Donatiste lorsqu'il fit son livre, & que les Confesseurs ausquels il l'adressa, sont les Evesques de cette secte que Constant avoit bannis en 348 ou 349.]

NOTE XXII.

Pour la page 99. § 41.

Que les actes de Zenophile ne sont point de l'an 306.

Aug. in Cre. l. 3. c. 29. p. 185. 2. b. 'Le procés verbal de Zenophile est daté dans Saint Augustin, *Constantio Augusto & Constantino juniore Cæsare Consulibus*; Ceci ba. p. 91. 'au lieu que dans les autres exemplaires, le premier est nommé Constantin aussi-bien que le second. Bar. 306. § 32. 'Baronius, suivant ce qu'il trouvoit dans S. Augustin, l'entend de Constance Chlore, & le met en la derniere année de ce Prince, qui est l'an 306. Neanmoins les Docteurs de Louvain ont bien reconnu dans leurs notes *p.* 107, que *Constantio* estoit une faute; Eus. n. p. 291. 292. '& M.r Valois prouve d'une maniere si invincible, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'en douter. Aug. B. t. 9. p. 451. 2. f. 'Les Benedictins ont cru sur cela devoir mettre *Constantino* dans le texte mesme de Saint Augustin.

NOTE XXIII.

Pour la page 106. § 43.

Sur le temps de la lettre de Constantin pour les Catholiques de Cirthe.

Eus. n. p. 302. 2. d. 'M.r Valois croit qu'on peut mettre en 317 ou 318 la lettre de Constantin sur l'eglise de Cirthe; & que Constantin n'avoit point fait encore de loy pour oster aux Donatistes toutes leurs eglises. [Mais assurément cette conjecture ne doit pas prevaloir sur celle que nous avons alleguée pour la mettre en 330. On y peut encore ajouter que dans l'inscription *p.* 257, Constantin prend le titre de Victorieux:] v. Const. l. 2. c. 19. p. 451. d. '& il ne le prit, selon Eusebe, que lorsque Dieu luy eut fait vaincre Licinius aussi-bien que tous ses autres ennemis, [c'est à dire à la fin de 323.]

NOTE XXIV.

Pour la page 114. § 47.

Sur Donat & Marcule les celebres martyrs des Donatistes.

[Non seulement Donat & Marcule Donatistes ont esté honorez comme des Martyrs par ceux de leur secte,] Aug. v. R. p. 210. 'mais Rivius dans la vie de Saint Augustin, croit que ce sont les mesmes Donat & Marcule dont les noms se sont glissez dans quelques martyrologes, celui de Donat le premier de mars, & & celui de Marcule le 26 de novembre. [M.r Godeau le dit aussi dans la vie de S. Augustin. Usuard met en effet le premier de mars un Donat, qui a, dit-il, souffert à Carthage sous le Duc Ursace & le Tribun Marcellin.

Donat de Bagai le martyr des Donatistes, paroist estre mort en Numidie plutost qu'à Carthage; & on ne voit point que ni Ursace ni Marcellin aient eu de part à sa mort. Neanmoins les noms du Duc Ursace & du Tribun Marcellin, sont si celebres dans l'histoire des Donatistes, qu'il est difficile de ne pas avoir quelque soupçon que ce soit le mesme Donat, dont on aura

brouillé l'histoire dans la suite. Car Ursace qui estoit avant Saint Optat, n'a rien de commun avec le Tribun Marcellin qui n'est venu en Afrique qu'en 410. Aussi on n'en a voulu rien mettre dans le martyrologe Romain, qui est proprement celui d'Usuard revu & amplifié.] 'On y a seulement retenu le nom de Donat joint à quelques autres martyrs, sans dire où ils ont souffert; '& cela se lit de mesme dans les martyrologes de S. Jerome. 'Aussi Bollandus croit que ce Donat doit estre distingué d'avec celui que Usuard met à Carthage, mesme en supposant, comme il fait, que celui-ci est un vray martyr. 'Quelques exemplaires mettent aussi l'autre Donat avec ses compagnons en Afrique, ce que Bollandus croit estre une faute. [Mais quand ils seroient d'Afrique, le nom de Donat y estoit si commun, qu'on n'en pourroit point dutout inferer que ce fust le mesme.] 'Divers autres martyrologes ont aussi le Donat d'Usuard sous Ursace & Marcellin; & Bollandus croit que c'est celui que Vandelbert marque le mesme jour. [Il y a bien sujet de croire avec Rivius que c'est le Donatiste de Bagai: & je m'étonne que le sentiment de Rivius n'ait pas esté remarqué dans Bollandus, quand ce n'eust esté que pour le combatre.

Bar.1.mars, b.

Boll.ib.p.28. § 2.

§ 4.p.30.b.

p.82.f.

p.30.b.c.

La conjecture de Rivius est encore plus forte sur Macule.] 'Car au lieu que dans le martyrologe Romain qui lit Marcel, il est dit qu'il fut precipité sous Constance par les Ariens, 'Molanus dans son traité des martyrologes dit que dans le martyrologe de Bede, [que Baronius cite seul sur ce Marcel,] il est appellé Marcule, & qu'il y est dit qu'il fut precipité, aprés avoir souffert de grandes persecutions sous le regne du tyran Constant. Il est vray qu'il le met à Nicomedie; mais Molanus croit qu'il faut lire en Numidie comme ont, dit-il, uniformément divers nouveaux martyrologes: & il ajoute que ce pourroit bien estre le Marcule des Donatistes.

Bar.26.nov.c.

Mol.mart.c. 3.p.199.2.

[Il est encore aisé de croire qu'au lieu de *ab Arianis* qu'on lit dans le martyrologe Romain, & que Baronius semble avoir pris d'ailleurs, il faut lire *à Macarianis*. La qualité de Prestre que luy donne le martyrologe Romain, vient de *sacerdotis* qu'on lit dans le faux Bede. Car ce terme marque encore plus souvent un Evesque qu'un Prestre, dans les anciens; & Marcule estoit Evesque.] 'Raban a mis le Marcule des Donatistes dans son martyrologe, avec un abregé de son histoire, le 25 de novembre. 'Les actes de son pretendu martyre marquent en teste le 24 ou le 29 du mesme mois, comme le jour de sa mort ou de sa feste.

Anal.t.4.p. 118.

p.105.

'Le martyrologe imprimé à Cologne en 1612, parmi les œuvres de Bede, a comme dit Molandus. [Le veritable donné par Bollandus n'a rien dutout ni de Marcel ni de Marcule au 26 de novembre, soit dans le texte de Bede, soit dans les additions.] 'Mais quelques additions mettent le 27 un Saint Marcel à Nicomedie, avec quelques autres; 'ce qui se trouve aussi dans les martyrologes de Saint Jerome, qui ne nous en apprennent rien davantage. 'Cela fait douter au P. Mabillon, si l'opinion de Molanus, qu'il dit estre tres vraisemblable, doit neanmoins passer pour absolument vraie. Il croit que comme on trouvoit presque en mesme jour un Marcel martyr à Nicomedie, & le Marcule des Donatistes en Numidie, on a cru que c'estoit le mesme, & on a brouillé leurs histoires. [Mais avec tout cela je pense qu'il faut reconnoistre que non seulement celui de Raban, dont cela est certain, mais encore celui du faux Bede, est le Donatiste: & je ne voy pas qu'on se

Bed.26.nov.t. 3.p.352.

Boll.mart.t. 2.p.39.f.

Flor.p. 1010.

Anal.t.4.p. 118.

se puisse dispenser de le dire encore de celui du martyrologe Romain,] Bar.26.nov.c. 'malgré toutes les differences qu'y trouve Baronius: puisqu'il n'est fondé que sur le faux Bede. [Au moins le genre de sa mort ne vient que du Donatiste.] Pour savoir si on le peut presumer encore des martyrologes de S. Jerome, il faudroit examiner auparavant si l'on y trouve quelque faute certaine de mesme genre ; de quoy je n'ay aucune idée.

Anal.p.109. 'Il faut remarquer que Marcule est mort le dimanche selon son historien, dans le temps de la commission de Macaire ; [& par consequent en 348 ou 349. Ainsi il n'est point mort ni le 24, ni le 25, ni le 29 de novembre, tous ces jours n'ayant point esté le dimanche ni en 348, ni en 349. Il peut estre mort le 20 en 348, & son corps avoir esté trouvé ou enterré le 25, auquel Raban l'a mis; ou estre mort en 349, auquel le 26 tomboit au dimanche; & c'est le plus aisé. Mais il faudra dire qu'il ne fut precipité soit par sa propre fureur, soit par l'ordre de Macaire, que long-temps aprés le combat de Bagai, puisque ce combat fut suivi par la réunion, & la réunion par le Concile de Carthage, qu'on ne peut mettre plustard que sur la fin de l'an 349.]

Pour la page 223.§50.

NOTE XXV.

Que Parmenien a succedé immediatament à Donat de Carthage.

Pagi, ad p.315. 'L'on a blasmé Baronius d'avoir fait 'Parmenien successeur immediat du grand Donat de Carthage, à cause Aug.f.358.p.1396.1. que 'Saint Augustin fait dire à un Donatiste, *Non dimitto Donatum, non* Conc.ap.p.128. *dimitto nescio quem Garum*, 'ou *Caium* comme lit M.r Baluze, *Lucium*, *Parmenianum, mille nomina, mille scissuras.* Pagi, p.315. 'On tire donc de cet endroit qu'il y a eu un Caius & un Lucius Evesques des Donatistes de Carthage entre Donat & Parmenien.

'Cependant S. Augustin aprés avoir Aug.retr.l.2.c.17. dit que Parmenien avoit esté Evesque des Donatistes à Carthage, ajoute *&* *successeur de Donat*. [Cette addition paroist assez inutile, à moins qu'il n'ait voulu marquer que c'estoit son successeur immediat. Et en effet, il ne met jamais de Caius ni de Lucius entre leurs Evesques de Carthage.] 'Il nomme tout de suite en un endroit, Majo- in Par.B.l.3.c.2.p.62.1. rin, Donat, Parmenien, & Primien: 'il fait la mesme chose un peu aprés, c.3.p.67.g|68.b. [& d'une maniere qui ne souffre point ce me semble qu'on dise qu'il ait connu aucun autre Evesque Donatiste de Carthage. On en a déja parlé dans la note 4, & l'on y a marqué] 'que Opt.l.1.p.35.a. Saint Optat appelle Majorin [non le trisayeul, mais] l'ayeul de Parmenien. [Pour Caius & Lucius,] ce pouvoient estre des personnes celebres parmi les Donatistes, quoiqu'ils n'eussent pas esté Evesques de Carthage; ou plutost ce sont des noms generaux, pour marquer qui l'on voudra, comme Caius, Seius, Titius &c. parmi les jurisconsultes. [*Mille nomina*, qu'ajoute Saint Augustin, confirme ce me semble assez ce dernier sens. Mais comme il ajoute encore *mille scissuras*, on pourroit croire aussi que c'estoient des gents qui avoient formé comme tant d'autres, quelques nouveaux schismes dans celui des Donatistes, soit à Carthage où ce sermon à esté presché, soit aux environs. Au lieu de Garus, ou Caius, on lit Carus dans le supplément du Pere Vignier, *t.1.p.86.2.a.*]

NOTE XXVI. Pour la page 228.§51.

Que Gratus & Genethle Evesques de Carthage ont esté honorez comme Saints.

'Bollandus fait difficulté de donner Boll.sup.p.588.b|614.

le titre de Saint à Gratus & à Genethle Evesques de Carthage, parceque le calendrier de l'Eglise d'Afrique ne le leur donne pas. [Mais c'est assez qu'ils soient dans le calendrier, pour juger que l'Eglise d'Afrique les honoroit comme des Saints. On le voit par Ferrand Diacre de Carthage, qui vivoit à peu prés dans le mesme temps
Ful.F p.4.§ 24.27.122.&c. que ce calendrier a esté fait,] '& qui cite souvent les Conciles tenus *sous S. Gratus*,
§ 55.194. '& sous S.Genethle,[quoique en d'autres endroits il se contente de l'appeller l'Evesque Genethle.]
Anal.t.3.p. 398. 'Plusieurs autres Saints mis dans le mesme calendrier devant & aprés Gratus & Genethle, n'y ont point le titre de Saint, mesme S. Mappalique, Saint Jacque & S.Marien, [si celebres entre les Martyrs:]
p 399. 'On ne le donne point non plus dans la suite à S. Augustin, [dont la feste se faisoit alors dans les Gaules.]

NOTE XXVII.

Pour la page 129.§ 52.

Que Saint Restitute Evesque de Carthage n'est point martyr.

Bar.303.§ 73| 9.dec.b. 'Baronius a mis le 9 de decembre dans le martyrologe Romain, Saint Restitute Evesque de Carthage & Martyr, à qui il raporte le sermon de S.Augustin marqué par Posside *c.* 8, sur Restitute Evesque de Carthage. Neanmoins Posside ne luy donne point le titre de Martyr, comme Baronius le reconnoist. [Le mot de *depositio* dont il se sert, ne se donne point aux Martyrs dans l'usage ordinaire.]
303.§ 73. 'Outre cela, Baronius reconnoist qu'il est fort difficile de croire qu'aucun Evesque de Carthage ait esté martyrizé, hors S.Cyprien: & il est reduit à dire que Restitute est appellé Martyr, non pour estre mort pour J.C, mais seulement pour avoir souffert les tourmens.

[Peut-estre faudroit-il se contenter de cette solution, s'il estoit constant par des monumens authentiques qu'il y a eu un S.Restitute Evesque de Carthage & Martyr.] 'Mais Baronius 9.dec.b. ne l'établit que sur de vieux manuscrits, sans dire ce que c'est, ni ce qu'ils portent: [& nous avons dans le Concile de Rimini un Restitute certain qu'il n'y a aucun lieu de presumer avoir esté Martyr. Ainsi il y a toute apparence que c'est celui dont parle Posside, & celui encore] 'dont la feste Anal p.399. est marquée dans le calendrier de l'Eglise de Carthage, par le terme de *depositio* propre aux Confesseurs, mais le 28 d'aoust avec celle de S.Augustin, [& non le 9 de decembre, auquel il peut y avoir eu quelque autre S.Restitute Evesque, martyrizé à Carthage sans estre Evesque.] Et neanmoins Flor.p.1023. les martyrologes de Saint Jerome qui marquent ce jour là beaucoup de Martyrs en Afrique, n'y marquent aucun Restitute.

'Pour savoir si c'est de l'Evesque Bar.397.§ 54 Hil.fr.pt.p. 20.2. Restitute que la grande eglise de Carthage portoit le nom de *Perpetua Restituta*, comme des personnes habiles ont cru que cela pouvoit estre, [cela n'est ni aisé, ni important à deviner.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 243.§ 58.

Quand Saint Optat a écrit: Quelques autres remarques sur son ouvrage.

[Nous avons marqué dans le texte les raisons qui nous font juger que S. Optat a écrit dés l'an 370 ou environ.] 'Cependant il fait un catalogue Opt.l.2.p.48. b. des Papes qu'il conduit jusques à Sirice: [& Sirice n'a commencé qu'à l'extremité de l'an 384, plusieurs années aprés la mort de Valentinien & de Valens, & 80 ans depuis la persecution de Diocletien,] 'Baudouin & a.p.184|Du Pin,p.359. d'autres croient qu'il faut oster en cet endroit le nom de Sirice, comme ajouté par un copiste qui vivoit sous

son pontificat, & laisser seulement celui de Damase, [dont le pontificat Bar.368.§15-17. commence sur la fin de l'an 366.] 'Et suivant cela, Baronius a cru que Saint Optat pouvoit avoir écrit vers 368. [Nous avons remarqué dans l'article Opt.l.2.p.49.a. 36, la mesme difficulté,] 'dans le catalogue des Evesques Donatistes à Rome, conduit jusqu'à Claudien p.48.c. [qui vivoit en 378;] 'quoiqu'un peu auparavant, S. Optat eust parlé de Macrobe predecesseur non immediat de Claudien, comme d'un homme encore vivant.

[Il est certain qu'il y a eu de l'alteration dans ces endroits: mais il ne semble pas qu'il y ait beaucoup d'inconvenient à croire que c'est S.Optat mesme, qui ayant depuis revu son ouvrage, y a fait ces changemens. Quand un copiste aura pu inserer le nom d'un Pape, je ne sçay s'il est aisé de presumer qu'il se soit assez mis en peine de gents inconnus comme les Evesques Donatistes de Rome, pour ajouter à son original *Claudianus Luciano*, *Lucianus Macrobio*. Il est au moins plus aisé de le croire de l'auteur mesme que de tout autre. Et par là il est aisé de rendre raison non seulement] p.111-113. 'de ce que nous trouvons separé & comme egaré un grand endroit touchant Macaire, qui par sa suite doit appartenir au troisieme livre, [où on l'a mis dans l'edition de 1676, p.83: mais encore de ce que nous avons un n.C.p.312. settieme livre,] 'que nous ne pouvons aucunement douter estre de luy, comme Casaubon le fils le soûtient dans ses notes, & qui neanmoins n'a point Hier.v.ill.c.110.p.300.c. esté connu de S.Jerome, 'puisqu'il ne conte que six livres de S.Optat. [Il paroist mesme qu'il n'estoit pas dans Opt.l.1.p.36. le premier dessein de l'auteur.] 'Car faisant la division de son ouvrage, il n'en promet que six parties; & ce qu'il donne pour matiere à la derniere, est ce qu'il traite dans son sixieme livre. [Ainsi il ne parle point du settieme, ni de la matiere qu'il traite,] '& mesme au commencement de ce L.7.p.100. settieme, il témoigne assez qu'il avoit déja achevé son premier dessein, mais que les nouvelles objections des heretiques l'obligeoient à y ajouter cette nouvelle partie.

'Baronius ne croit pas avec tout Bar.368.§17. cela que S.Optat ait pu aller jusques au temps de Sirice, ni mesme qu'il ait passé les premieres années de Damase, parceque S. Augustin semble, dit-il, en parler comme d'un auteur ancien, & non point comme d'un homme de son temps. [Je ne trouve pas neanmoins d'endroits dans Saint Augustin, d'où l'on puisse tirer qu'il fust mort long-temps auparavant.] Il y en a un où il le joint à S.Ambroise, [mort seulement en l'an 397.] 'Pour ce Du Pin,t.2.p.319. qu'on cite de S.Jerome, qu'il est mort sous Valentinien, [& ainsi avant 376, si on l'entend du premier, je voudrois qu'on en eust marqué l'endroit.] 'Car Hier.v.ill.c.110. tout ce que j'y trouve, c'est qu'il a écrit sous ce Prince:

[Le style de S.Optat qui est extrémement serré, & quelquefois assez embarassé, comme celui de Tertullien, auquel il a du raport, & de la pluspart des autres Africains, a sans doute esté cause que les copistes qui ne l'entendoient pas, l'ont rempli d'une infinité de fautes.] 'Baudouin dit qu'il Opt.a.p.16. ne sçait point d'auteur ancien où il y en ait plus que dans celui-ci, [& quelque soin que luy & d'autres personnes habiles aient pris de les corriger, il y en reste encore beaucoup.] 'Il y a L.2.p.55.c. quelques lignes au milieu de l'histoire des violences que les Donatistes firent à Thipase, qui n'ont aucun raport à cet endroit, depuis *Post hoc etiam aliud &c.* jusqu'à *addere voluisti, Numerus major est columbarum*? [On n'y a rien changé dans la derniere edition, p.49. J'ay peine à croire aussi

qu'il n'y ait pas une grande transposition dans le settieme livre, *p.*103.]

Bar.314.§52. 'Mais pour croire que les Donatistes en aient retranché diverses histoires importantes, comme quelques uns l'ont dit, [c'est à quoy il y a peu d'apparence; & on n'en a aucune preuve. Autant que l'on en peut juger par l'endroit qui fut cité dans la Conference de Carthage, qui est celui qu'on soupçonne de corruption, il paroist qu'il estoit tout de mesme que nous l'avons.] Aug.col.d.3.c.20.p.228.1.c. 'Car il est visible que le jugement de Rome & la detention de Cecilien à Bresse, y estoient dans une mesme page. On lut cette page entiere, & on fit reflexion sur ce qui y estoit dit du Concile de Rome: mais il n'est point fait mention de celui d'Arles, & moins encore du jugement de Constantin, dont il estoit alors question. c|2.a. 'Car les Donatistes pretendoient montrer par S. Optat, que Cecilien y avoit esté condanné; [ce qu'ils n'eussent eu garde de faire, si Saint Optat eust dit, comme on le pretend, qu'il y avoit esté absous.] Opt.l.1.p.40.b. 'Lorsqu'il raporte en deux mots l'histoire du schisme, il ne promet de parler que d'un Concile, *ubi sit actum Concilium*. [Aprés tout, il n'est pas difficile que S. Optat ait ignoré le Concile d'Arles & le jugement de Constantin, ou que n'en ayant pas de preuves authentiques, il n'en ait pas voulu parler; puisque S. Augustin ne paroist avoir connu ces deux points importans, que par une lettre ou deux de Constantin:] Aug.abc.p.4.1.a. '& dans son pseaume contre les Donatistes, qu'il semble avoir fait sur S. Optat, il ne parle ni de l'un ni de l'autre.

NOTE XXIX.

Pour la page 143.558.

Sur le settieme livre de S. Optat.

Du Pin, t.2.p.319.320. 'M.r du Pin juge que le settieme livre que nous avons dans S. Optat, est apparemment supposé. Il montre fort bien qu'il n'estoit pas dans le premier dessein de Saint Optat, [à quoy nous avons répondu dans la note 28.] Mais il ajoute que le style de ce settieme livre n'approche pas de l'elegance & de l'elevation des autres, & qu'il contient des sentimens opposez à ce qu'il y avoit enseigné. 'Il reduit cela au crime des Traditeurs, que S. Optat avoit beaucoup relevé dans son premier livre, au lieu qu'il tasche de persuader dans le settieme que c'est une faute legere & pardonnable. p.359. [Mais il n'est pas extraordinaire de representer un crime tantost comme fort grand, quand il est tel en effet, tantost comme moindre en le comparant à d'autres encore plus grands: & tout ce qui est dit dans le settieme livre pour diminuer le peché des Traditeurs, ne va point, comme je croy, à pretendre que ce ne soit pas un crime mortel, qui selon les regles ordinaires de l'Eglise, devoit estre expié par la penitence publique ou par la deposition, mais seulement à dire qu'on avoit pu se dispenser de le punir de cette sorte en quelques occasions, pour des raisons extraordinaires, & à en laisser à Dieu le jugement; de quoy S. Augustin semble quelquefois ne s'eloigner pas.

Pour ce qui est de la difference du style, c'est une preuve certaine de la difference des auteurs, quand elle est grande & constante: Mais je doute que cela soit ici, prest a m'en soumettre à ceux qui l'auront mieux examiné.]

'Baudouin bien loin d'appercevoir cette difference, à jugé sur le style mesme, que ce settieme livre est de Saint Optat: Opt.a.p.197. '& Rivet qui le rejette comme supposé, avoue neanmoins cette ressemblance de style. Riv.l.3.c.15.p.318. 'Pour Casaubon, il soûtient qu'on ne sauroit lire l'un & l'autre avec quelque Opt.n.C.p.312.

soin, & les comparer ensemble, sans avouer qu'ils sont tous deux d'un mesme auteur, estant aussi difficile à un faussaire de contrefaire si bien le style de S. Optat, qu'on voit peu le sujet qu'on en auroit eu.

l.7.p.100. 'Il est certain que l'auteur de ce settieme livre pretend avoir écrit les
p.106.b|l.2.p.56.b. six precedens, '& il renvoie en un endroit à ce qu'il avoit dit dans le quatrieme, [ou plutost dans le second,] comme estant egalement auteur de l'un & de l'autre. [A moins donc qu'on n'ait des preuves certaines que c'est un faussaire qui a voulu
n.p.197. passer pour S. Optat,] 'il faut reconnoistre avec Baudouin, que c'est Saint Optat mesme qui a ajouté ce settieme livre [aprés avoir fait les six autres.]
Du P. p.320. 'Mr du Pin reconnoist au moins que l'on ne peut douter que ce livre ne soit ancien; & il croit que c'est l'ouvrage de quelque Africain qui vivoit peu aprés Saint Optat, & qui a cru y
Opt. n.C.p.312. devoir ajouter ce 7.e livre. 'Casaubon dit que S. Optat a pu ne songer qu'à le joindre au sixieme comme une simple addition, quoiqu'à la fin il se soit trouvé plus long qu'il ne pensoit; & que c'est ce qui fait que S. Jerome ne conte que six livres. Mais il reconnoist que cela n'est point necessaire pour la justification de l'ouvrage: [& il est plus aisé, ce me semble, d'admettre deux editions, dont S. Jerome n'aura vu que la premiere, où ce 7.e livre n'estoit pas.]

Pour la page 144.§58.

NOTE XXX.

Quelques fautes qu'on reprend dans S. Optat sur la doctrine.

Du P. p.356. 'Entre les endroits difficiles qu'on
p.325|Opt. l.1.p.37-39|n.p.118. peut remarquer dans S. Optat, 'il y en a un où il semble rejetter comme nul tout battesme donné par les heretiques, c'est à dire selon luy, par ceux qui combatoient quelque article du symbole, ou au moins qui violoient la foy de la Trinité; [ce qui paroist estre aussi le sentiment de S. Basile.] 'Neanmoins les PP. de S. Vanne soûtiennent S.Van. t.2.p.334.346.
qu'il n'a rejetté que le battesme qui n'est pas donné au nom de la Trinité; & qu'ainsi il a esté entierement dans le mesme sentiment que le Concile d'Arles & S. Augustin. [Ils pouvoient s'appuyer encore sur le Concile de Carthage sous Gratus.] 'Ils remarquent p.346-348.
que Saint Optat n'a pas assez connu la foiblesse de l'homme, aussi peu capable de commencer le bien par luy mesme que de l'achever. 'Le Alex. t.7.p.543.544.
P. Alexandre explique assez bien, ce me semble, un endroit du settieme livre qui peut paroistre contraire à la foy du peché originel. 'Ces difficultez Aug. in Par. l.1.c.3.p.7.1.c.
n'ont point empesché S. Augustin [& S. Fulgence] de témoigner beaucoup d'estime pour cet ouvrage & pour son auteur.

NOTE XXXI.

Pour la page 147.§59.

Sur la condannation de Ticone par les Donatistes.

[Parmenien n'avoit garde de marquer dans son écrit contre Ticone, qu'il eust esté condanné par un Concile,] 'puisqu'il le menaçoit de cette Aug. ep.48.p.71.2.a.
condannation dans son écrit, *deterret ne talia scribat*, '& l'appelloit neanmoins In Par. l.2.c.21.p.22.1.c.
encore son tres cher frere. 'Ainsi quand nous lisons dans Saint l.1.c.1.p.6.1.d.
Augustin, *postea verò perhibet damnatum*; [ce *perhibet* que les Benedictins ont laissé, *t. 9. p. 12. a*, se raporte à quelque autre écrit de Parmenien, posterieur au premier: ou plutost, puisque Saint Augustin auroit dû marquer plus expressément ce second écrit au lieu de *perhibet*, qui ne peut s'entendre que de Parmenien, il faut lire *perhibent*, qui marque seulement un bruit commun. Le mot de *postea* le prouve encore.]

Pour la page 147. § 59.

NOTE XXXII.

Que Ticone peut avoir écrit sur l'Eglise vers l'an 372.

[Il est assez difficile de juger en quel temps l'affaire de Ticone est arrivée.]

Bar. 394. § 37. 'Parmenien a vécu, comme nous verrons, jusques en 390 au moins; Genn. c. 18. '& Ticone, selon Gennade, vivoit sous Theodose & ses enfans, de mesme que Rufin; [ce qui porte naturellement à le mettre vers 390.] Aug. in Par. l. 1. c. 1. p. 6. 1. d. 'Neanmoins ce que dit S. Augustin, qu'on tenoit, *perhibent*, que Ticone avoit esté condanné, [semble marquer au moins que cela estoit arrivé avant l'an 388, auquel il revint en Afrique aprés son battesme. Aussi quoiqu'il parle souvent de Ticone, il ne témoigne neanmoins jamais l'avoir connu autrement que par ses livres.] doc. chr. l. 3. c. 33. p. 26. 2. c. 'Il distingue mesme en un endroit le temps où il vivoit de celui de Ticone.

[Si le Concile des 270 Donatistes, s'estoit tenu en l'an 308, comme veut Baronius, il faudroit que Ticone eust écrit dés le commencement de l'episcopat de Parmenien, & avant l'an 370,] ep. 48. p. 71. 2. a. 'puisqu'il y avoit encore alors des témoins oculaires de ce Concile: [& il faudroit dire la mesme chose,] v Riv. p. 223. 'si son livre avoit esté l'occasion du schisme des Rogatistes, comme le veut Rivius: [mais nous ne voyons pas de preuve ni de l'un ni de l'autre.

Ce qui paroist plus fort pour marquer que Ticone n'a point écrit si tard, avec ce que nous avons déja dit de S. Augustin,] in Par. l. 3. c. 6. p. 3 1. 1. b. 'c'est ce que Parmenien luy disoit à la fin de sa lettre, qu'ils ne devoient pas s'unir volontairement, [& sans que rien les y obligeast,] avec ceux à qui la persecution ne les avoit pu forcer de se joindre. [Cette persecution ne peut estre que le bannissement des Donatistes depuis 348 jusques en 362. Il semble donc que Ticone y avoit eu part, & mesme qu'il n'y avoit pas long-temps que luy & les autres en estoient revenus. Si c'estoit neanmoins avant que S. Optat écrivist, il faut que les Donatistes aient tenu ce trouble fort secret, & que S. Optat n'en ait point eu de connoissance: car il n'auroit pas manqué d'en tirer un grand avantage pour l'Eglise. Mais rien n'empesche de dire que Ticone a écrit un an ou deux aprés ce Saint, vers 372.]

NOTE XXXIII.

Pour la page 156. § 63.

Que le Concile tenu par Genethle de Carthage, est de l'an 390.

'Personne ne doute que Genedius qui Bar. 397. app. presida au Concile de Carthage qu'on appelle communément le second, ne fust Evesque de Carthage. 'Ferrand Ful. F. 559. p. 7. Diacre de Carthage en citant ce Concile, appelle cet Evesque Genethlius: '& S. Augustin parle d'un Evesque de Aug. ep. 163. p. 284. 1. b. ce nom d'une maniere qui donne tout lieu de juger que c'estoit un Evesque de Carthage. 'Il est en effet aisé de Hil. fr. p 1. p. 20. 1. faire un *d* d'un *tl*: & on remarque que dans tous les endroits de ce Concile où les imprimez ont Genedius, les anciens livres ont Genetlius. 'Le P. Ful. F. n. p. 362. Chifflet a toujours mis Genethlius dans son edition, 'qu'il dit avoir cor- p. 289. 361. rigée sur l'autorité des manuscrits. 'Il p. 276. 277. remarque plusieurs autres manieres dont ce nom, qui n'est pas neanmoins fort rare, a esté corrompu dans les manuscrits.

[Mais la plus grande difficulté touchant ce Genethle & son Concile, est pour le temps où on les doit mettre.] 'Baronius suivant l'edition commune Bar. 397. app. du Concile, le met en 425, pretendant que Genethle estoit successeur d'Aurele, qu'on voit avoir esté Evesque depuis l'an 391 ou environ, jusque vers ce temps là. Ses raisons sont, 1°, Que le Concile est daté *Gloriosissimo Imperatore Valentiniano Augusto IV, &c.*

Theodosio viris clarissimis, Consulibus; Et comme les deux premiers Valentiniens n'ont jamais esté Consuls avec Theodose, il faut, dit-il, raporter cette date au troisieme, dont le premier Consulat joint à l'onzieme de Theodose, tombe en 425. Car pour cette note *IV.* il pretend que ce n'est pas *quartùm Consule*, mais le commencement de *IUNIORE*.

2°, Que le huittieme Canon est fait à la requisition d'Alype Evesque de Tagaste, & de Valentin Primat de Numidie. Or il est certain qu'Alype ne fut fait Evesque qu'en 394, & que Valentin ne fut Primat & Doyen de sa province que long-temps aprés.

3°, Que le deuxieme Canon cite le 37.e du Concile d'Afrique tenu en 424, [ou en 419,] & que le troisieme cite le 10.e du mesme Concile. 4°, Que selon une ancienne leçon, Faustin Evesque de Potenza, legat du Pape Boniface, parle dans le deuxieme Canon.

Baronius conclud donc de tout cela, que ce Concile qu'on appelle le II. de Carthage, est veritablement le dernier; & que comme on ne peut pas douter que Genethle qui y preside, & qui l'avoit convoqué, ne fust Evesque de Carthage, il faut dire que l'Evesque Aurele qui y parle aprés luy, est le grand Aurele, qui s'estoit deschargé de son episcopat sur Genethle comme Valere le fit sur Saint Augustin, & Saint Augustin sur Erade ou Heracle. [Il vaudroit mieux dire qu'Aurele s'estoit deposé tout à fait, se reservant seulement l'honneur de l'episcopat,] (ce qui seroit encore fort difficile à croire;) puisque demeurant Evesque, il devoit presider devant Genethle, & qu'il n'y a aucune apparence qu'il eust voulu associer un autre à sa dignité, c'est à dire faire ce qu'on avoit repris dans Valere à l'égard de Saint Augustin, comme défendu par le Concile de Nicée. Aug. ep. 110. p. 196. 1. b | Poss. c.

[Mais sans s'arrester à cela; la premiere raison de Baronius reçoit assez de difficulté. Car, 1°, On ne voit point qu'on ait accoutumé de mettre ces distinctions de jeune ou de vieux, de pere ou de fils, dans les monumens authentiques; & je ne me souviens point que ni Valentinien II, ni Theodose II, soient jamais qualifiez *juniores* dans les fastes. C'est autre chose pour des particuliers qui n'estoient pas aussi connus que les Princes. Quand on auroit voulu faire cette distinction, on auroit plutost mis *IV. N.* que *IV.* quand ce n'auroit esté que pour oster l'equivoque: outre que ces distinctions ne se mettent guere qu'entre deux personnes; & Valentinien estoit le troisieme du nom.] 2.°, 'Valentinien III. ne fut fait Auguste que le 23 octobre 425, selon la chronique d'Alexandrie [suivie du P. Petau & d'autres.] 'Et Baronius le reconnoist sur l'autorité de Socrate, qui dit que ce fut ce jour là que Valentinien fut fait Auguste, ou au moins que Theodose le jeune en apprit alors la nouvelle, 'ce qui ne va qu'à quelques jours. [Il n'estoit donc pas Auguste le 19 de may,] qui est le jour de la date du Concile de Carthage. [3°, Valentinien III. doit toujours estre mis aprés Theodose le jeune,] 'comme on le voit dans l'acte de l'election d'Heracle. [4°, L'omission du titre d'Auguste à Theodose, l'addition de *viris clarissimis* qui ne convenoit pas à la dignité imperiale, & ce que le commencement porte *Imperatore*, & non *Imperatoribus*, sont des preuves certaines qu'il y a faute dans cette date, & qu'assurément le collegue de Valentinien estoit un particulier, & non pas un Empereur.]

Chr. Al. p. 726.

Bar. 4. 5. § 1| Socr. l. 7. c. 25. p. 367. d.

Socr. n ot.

Aug. ep. 110. p. 195. a. b.

'C'est pourquoi M.r le Fevre dit qu'il n'y a personne qui ne voie qu'au lieu de *Theodosio*, il faut lire *Neoterio*, à qui l'epithete de V. C. *viro clarissimo*, Hil. fr. pr. p. 19. 20.

convient, & dont le Consulat joint avec le quatrieme de Valentinien II, tombe en 390, & en l'ere 428, en laquelle Isidore place ce Concile. 'Le P. Chifflet l'a soûtenu aprés luy, [a] & dans l'edition qu'il a donnée de ce Concile sur l'autorité des manuscrits, 'le titre porte *Neoterio V. C.* [b] On voit la mesme chose dans l'edition de ce Concile reveüe par Holstenius sur les manuscrits, & inserée dans la derniere edition des Conciles, sinon qu'on y a mis *Neoterico*. 'Le Pere Labbe soûtient que le Concile n'est point de 425, mais de 370; '& Schelstrat le fait en l'un & en l'autre.

Ful. F. n. p. 288. | a p. 289. 361. | p. 362. | b Conc. t. 2. p. 1157. c. | p. 1158. c. | Schel. afr. l. 3. c. 4. p. 136.

'Il est certain aussi que l'Evesque Genethle dont parle Saint Augustin dans une lettre écrite en 397 ou 398, comme d'un homme mort, n'a point esté successeur d'Aurele de Carthage. 'Car pour Aurele qui parle dans le Concile, il n'est pas qualifié Evesque de Carthage; '& l'on remarque que les manuscrits au lieu d'Aurele, mettent le nom de Genethle ou d'Epigone Evesque de Bulle-royale, 'comme on le voit dans l'edition du P. Chifflet; '& le P. Labbe l'a corrigé ainsi à la marge dans la derniere edition des Conciles. 'De mesme au lieu d'Alype les manuscrits ont Felix de Sesemlite, & Genethle au lieu de Valentin Primat de Numidie. 'Il n'est donc point necessaire de recourir à ce que quelques uns ont dit, qu'Aurele avoit esté Evesque de Carthage dés l'an 390, avec Genethle, comme S. Augustin avec Valere, ce qui n'a aucun fondement. 'Au contraire on peut juger par la lettre 64 de Saint Augustin, que ce Saint estoit déja Prestre lorsque Aurele fut fait Evesque. [Ainsi il ne le fut pas avant l'an 391. S. Augustin n'excuse jamais le defaut de son ordination par l'exemple d'une personne aussi illustre qu'estoit Aurele:] Possidene le cite point non plus; & lorsqu'on fit Saint Augustin Evesque avec Valere [en 395 au plustost,] il ne savoit point qu'il y eust encore d'exemple d'une ordination semblable.

Ful. F. n. p. 277. | Conc. p. 1159. d. | Hil. fr. pr. p. 20. 1. | Ful. F. n. p. 362. &c. | Conc. t. 2. p. 1155. &c. | p. 1161. c | Ful. p. 369. | Bar. 397. app | Nor. h. Pel. l. 1. c. 7. p. 106. a. | Aug. ep. 64. p. 110. 1. b. | v. P. c. 8.

'Mr du Perron & le Pere Chifflet croient que le nom d'Aurele ne s'est glissé dans ce Concile, que parceque ses Canons ayant esté inserez dans la compilation faite ou attribuée au VI. Concile de Carthage en l'an 419, cela a donné lieu de substituer aux veritables noms ceux des Evesques qui estoient à ce VI. Concile. C'est par là qu'ils répondent à la seconde & à la quatrieme objection de Baronius: Et ils fortifient cette solution, parceque 'ce qui est dit dans le settieme Canon par Genede [ou Genethle] selon mesme l'edition commune, 'est attribué à S. Augustin dans le texte latin & dans la traduction greque de la Collection Africaine; '& le cinquieme Canon de cette Collection, qu'on voit estre pris du premier Concile de Carthage sous Gratus, y est neanmoins attribué à Aurele.

Perr repl. p. 329 | Ful. F. n. p. 289 | Pagi, 397. § 11. | Conc. p. 1160. b. | p. 1054. b. | p. 1052. c | Perr. p. 329.

[Pour la troisieme raison de Baronius,] 'il est vray que le 3.[e] Canon du second Concile de Carthage, cite un Canon du Concile precedent, auquel le dixieme du VI. Concile, ou plutost de la collection Africaine, a quelque raport, 'Mais ce raport vient de ce que ce dixieme Canon, & plusieurs autres encore de la Collection, sont pris du second Concile de Carthage, qui par consequent estant plus ancien que cette Collection, c'est à dire que l'an 419, auquel Aurele estoit encore Evesque de Carthage, il faut que Genethle ait esté son predecesseur, & non pas son successeur.

Conc. p. 1160. a | 1052. d. | Perr. p. 331.

'Il est vray encore que le deuxieme Canon du Concile de Genethle, dit qu'on avoit reglé la continence des Clercs dans le Concile precedent, 'de la mesme maniere qu'elle est reglée dans le 37.[e] Canon du VI. Concile.

Conc. p. 1159. d. | p. 1093. b | 1052. d.

Mais

Mais ce Canon mesme 37e, cite les autres ordonnances faites auparavant sur ce sujet: *secundùm priora statuta*.
Per.p.333.334 'Et ainsi tout cela ne prouve rien, si ce n'est, comme remarque M.r du Perron, que ce second Concile de Carthage, insinuant assez que le Concile precedent avoit le premier fait une loy de ce que l'antiquité avoit observé; nous avons lieu de croire ce second Concile plus ancien que le VI. qui parle plus generalement, ou plutost que le V. tenu selon Baronius en 398, & selon d'autres en 401, dont le 3e Canon est le mesme que le 37e du VI. Concile.

[Il est donc visible que les raisons de Baronius ne sont pas suffisantes pour oster au Concile de Genethle le rang de second Concile de Carthage qu'on luy a donné jusques à present; & nous ne pouvons faire difficulté de le mettre en 390, aprés M.r le Fevre, le Cardinal du Perron, le P. Chifflet, & plusieurs autres.

Les raisons que nous avons marquées, ne sont pas les seules sur lesquelles ils se fondent. Ils alleguent
Ful.F.54.24. encore] 'l'autorité de Ferrand, qui en citant ce Concile, le place devant le Concile universel de Carthage [en l'an
Conc.p.1159.a. 397.] 'Victor de Pupput ou Puppiane [dans la Proconsulaire,] qui est nommé le second dans le Concile sous
p.1065.d. Genethle, 'estoit Doyen en l'an 397 au III. Concile de Carthage. [Ainsi c'est
p.1175.c.d. sans doute le mesme] 'Victor, qui dans ce troisieme Concile est appellé le pere & le plus ancien des autres par son age & par sa promotion. [Et
p.1380.1. il estoit mort en 411,] 'puisque dans la Conference de Carthage Pannone
p.1159.a. estoit Evesque de Pupput. 'Victor d'Abzir, nommé avant celui de Pupput dans le Concile de Genethle, [& qui ainsi devoit estre encore plus ancien que luy, n'avoit pas sans dou-
p.1382.c. te succedé] 'à Fructueux qui estoit Evesque d'Abzir en 411. [Il l'a donc precedé, & ne vivoit plus en 425.]
'Epigone de Bulle-royale, qui parle dans le Concile de Genethle, assista à celui de 397. 'Mais Dominique tenoit ce siege en 411. [Nous ne craignons point aussi d'assurer] 'que Numide de Maxule qui signe le quatrieme dans la Conference de Carthage [n'a pas pu vivre jusque en 425.] 'Cependant il parle dans le Concile de Genethle, [mais n'est point nommé à la teste entre les plus anciens. p.1160.a.|1173.c. p.1389.c. p.1376.b. p.1162.d.

Ce qui est encore bien considerable,] 'c'est que le XII. Concile de Tolede en 681, cite le cinquieme Canon du Concile de Genethle sous le titre du II. Concile d'Afrique; & ensuite le III. Concile d'Afrique, c'est à dire le III. Concile de Carthage [de l'an 397. t.6.p.1228.c.d.

Aprés tant de raisons & d'autoritez, nous ne croyons pas que personne puisse faire difficulté de reconnoistre que Genethle a esté le predecesseur d'Aurele, comme il pouvoit estre successeur de Restitute Evesque de Carthage en l'an 359, & que le Concile auquel il presida est de l'an 390.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 156.§63.

Sur les deux Victors du Concile de Genethle.

'Il y a deux Victors marquez dans le Concile de Genethle en 390. Le premier y est appellé Evesque d'Abder, d'Abzir, ou d'Abzur. 'Holstenius croit que c'est la mesme chose que Abbir, Abbrite, Abar, & Abbir de Germanicie. 'Mais on voit par la Conference de Carthage, qu'il faut distinguer 'Abbir la grande dont Felix estoit Evesque, a Abbir [la petite] gouvernée par Annibon, '& Abzir qui avoit Fructueux pour Evesque. 'Dans la Notice d'Afrique on trouve Abbaradir dans la Byzacene, Abbar dans la Proconsulaire, & Germanie dans Conc.t.2.p.1159.a. Holst.geo.p.37.47. Bal.con.p.259.1. Cart.b.i.§133.p.209. a §215.p.259. §128.p.204. vict.v.p.63.§55.61.

Conc.t.2.p.1603.d|1605.b. la Numidie. 'Et en effet, Candide d'Abbir-Germanicie est qualifié legat de cette province dans le Concile de 419. Mais il est dit que c'estoit de la Numidie Proconsulaire : Et on ne connoist point cette Numidie.] p.1603.d. 'Saint Augustin signe ensuite comme legat de la Numidie, [sans rien ajouter pour distinguer cette Numidie de l'autre.] Gallonien legat de la mesme province que Candide, estoit Evesque d'Utique [dans l'Afrique Proconsulaire de Carthage, qui n'aura point eu de legats dans ce Concile, si Candide l'estoit de la Numidie. Il faut donc absolument oster *Numidia* en cet endroit.] p.1132.e|1136.d. 'Et en effet, il n'est point dans la Collection Africaine. Vand.p.292. [Mais il s'ensuit de là,] 'qu'Abbir-Germanie ou Germanicie estoit de la province de Carthage, & qu'ainsi ce n'est point la Germanie de la Notice. p.327|Bal.con.p.204. 'Abzir nommée quelquefois Abder, estoit aussi de la Proconsulaire, & on voit que c'est celle que la Notice y met sous le nom d'Abar. p.209.1. 'M.r Baluze croit qu'Abbir la grande en estoit encore : [Ainsi ce sera Abbir-Germanie.] Mais il avoue que c'est seulement sa pensée, & non pas une chose certaine.

Conc.t.2.p.1159.a. 'L'autre Victor est appellé Evesque de Pupput dans le texte des Conciles, & de Puppiane à la marge. Vict.V.p.56|Holst.geo.p.41. 'Ce sont deux villes differentes comme on le voit par la Notice, toutes deux dans la Proconsulaire. Ful.F.p.362. 'Victor est appellé *Pupputanensis* dans l'edition du Pere Chifflet. Conc.t.2.p.1065.d. 'Dans le Concile de l'an 397, il est appellé *Puppianensis* en un endroit, p.1641.d. '& *Pupputanensis* en l'autre. [Ainsi il est difficile de dire de laquelle des deux il estoit Evesque.] Holst.p.45|Vand.p.226. 'Holstenius & le P. Ruinart le donnent à Puppaine.

NOTE XXXV.

Pour la page 157.§63.

Sur la ville de Selemsel ou Senemsal.

Conc.t.2.p.1160.c. 'La ville de Selemsel dont Felix est qualifié Evesque dans le Concile de Genethle, [n'est point marquée dans la Notice d'Afrique :] Vict.V.p.57. 'On y trouve *Simminensem urbem, & Semminensem*, toutes deux dans la Proconsulaire. Holst.geo.p.43.51. 'Holstenius y raporte *Duesenepsalitina*, dont l'Evesque nommé Julien, signe la lettre de la Proconsulaire à Paul de Constantinople. Il y raporte encore *Duassedemsai*, mis dans la mesme province par la Notice *p.* 56, & croit sur cela qu'il y avoit deux Salemsel, Vand.p.228.Conc.t.6.p.148.c. 'qui pouvoient n'avoir que un mesme Evesque. 'Dans l'edition du Pere Labbe, Julien est appellé *Episcopus sanctæ Ecclesiæ duarum Senepsalitinarum*. Vand.p.228. 'Le Pere Ruinart aime mieux distinguer Senemsal, ou les deux Senemsal dans la Proconsulaire, & Selemsel qu'il met dans la mesme province, sans dire sur quoy, mais dont Felix estoit Evesque dans le Concile de Genethle, & Crescone pour les Donatistes en l'an 411, Cart.b.1.§201.p.248. 'sans que les Catholiques y eussent alors d'Evesque. Ce Crescone est appellé *Episcopus Silemsilensis*. [Je ne sçay si cette distinction est necessaire, vu qu'on ne parle point de Senemsal dans la Conference, ni de Senemsel dans la Notice. J'aimerois autant n'en faire qu'une avec Holstenius, & l'appeller Senemsal.] Ib|Holst.p.51. 'On rejette comme une pure faute le *Felix Sesemlitanus* de l'edition du P. Chifflet. Conc.t.2.p.160.c. 'Le Pere Labbe met à la marge de la sienne, *Selambinitanus*, sans dire d'où il vient. [Je n'en trouve rien.] t.6.p.1228.d. 'On lit *Silensitanus* dans le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede.

NOTE XXXI.

Pour la page 163.§66.

Que l'epistre contre Primien est du Concile de Cabarsusse qui le deposa : Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le mesme Primien.

Aug.ps.36.p.119.2.b. 'S. Augustin expliquant au peuple

de Carthage le pseaume 36, fit lire une lettre du Concile des Maximianistes, d. assemblé *apud Cavernas Susis* selon b.c. nos editions. 'Et cette lettre est adressée à tous les Evesques Donatistes. 1.b. 'Il est assez visible que c'est celle mesme que S. Augustin appelle *Tractatoriam*. [c'est à dire une lettre synodale & circulaire,] & dont les Maximianistes s'estoient servis dans un procés contre Primien.

[On ne voit rien dans le corps de la lettre qui puisse faire juger si elle est du Concile de Carthage qui commença la condannation de Primien, ou si elle est de celui de Cabarsusse qui l'acheva, comme on le marque dans le texte; parceque ce que nous en avons, n'est qu'une invective contre v.R.p.134.135. bar.394.§ 38. 43. cet Evesque.] 'Baronius & Rivius l'attribuent au Concile de Carthage, & croient que les Cavernes de Suse estoit quelque lieu proche de cette ville; où ils tinrent leur Concile. Schel.afr.p. 168.169. 'Schelstrat l'a encore soutenu aprés eux. [Leur fondement est apparem- Aug.psf.36.p. 121.1. ment] 'que cette lettre est signée dans S. Augustin par 53 Evesques; [ce qui inCre.l.4.c.6. 7.p.199.2.b.d| 200.1.d. a assez de raport] 'aux 43 qui composoient le Concile de Carthage, selon S. Augustin, [pour croire, comme ils font, qu'il faut lire cinquante-trois p.200.1.d. &c. dans ce Pere;] 'au lieu qu'il y en avoit cent [au moins] dans le Concile de Cabarsusse.

Justel,t.1.p. 314.c. 'Cependant Justel dans sa Preface sur la Collection Africaine, dit que cette lettre est du Concile de Cabarsusse Holst.geo.p. 73. [ou Cebarsusse.] 'Et Holstenius pretend que *Cavernas Susis* n'est qu'une faute pour *Cabarsussis*, ou *Cebarsusis*. Aug.B.psf.36. p.277.a.f. 'Les Benedictins ont mis en effet Cabarsusse, sur l'autorité de beau- Bal.con.p.95. 256. coup de manuscrits: 'M.r Baluze a trouvé la mesme chose dans les siens: Vand p.226. 227. '& le P. Ruinart assure que tous les savans conviennent aujourd'hui que c'est ce qu'il faut suivre.

[Outre que cette correction paroist mettre la chose hors de doute, la sentence contre Primien, que Saint Augustin cite de cette lettre, suffiroit seule pour le prouver.] 'Car il est Aug.B psf.36. p.277.|280.b.c. visible que c'est un jugement definitif contre Primien, & une deposition absoluë, & nullement une condannation conditionnelle qui luy laissast encore lieu de se justifier, [telle qu'estoit celle du Concile de Carthage.] 'Et en effet, p.281.c. aprés la lecture de la lettre, S. Augustin ajoute aussitost, *Voilà, Primien, l'acte de vostre condannation*. 'L'on inCre.l.3.c. 40.p.188.1.a. voit en plusieurs endroits, que ce Saint parlant de la condannation de Primien, n'allegue que le Concile des cent Evesques [de Cabarsusse,] sans rien dire de l'autre.

Bal.con.p. 256. 'Pour la difficulté des 53 Evesques, qui embarasse quelques personnes, [il semble que ce qu'on y peut répondre de plus raisonnable, c'est que Saint Augustin ne se mit pas en peine de faire lire toutes les signatures, se contentant d'avoir trouvé dans les premieres, Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, qui devinrent celebres dans la suite;] '& que ce qui est à la fin Aug.B.psf.36. p.281.c. comme la conclusion de l'acte, *Omnes numero quinquaginta tres*, [est quelque annotation qui s'est glissée de la marge dans le texte, comme cela n'est pas extraordinaire. Il est certain que ces mots ne sont pas du discours de Saint Augustin; & je ne voy pas aussi que dans les actes des Conciles, aprés avoir mis les signatures, on ait accoutumé de marquer à combien elles se montent,] *Et cum recitaret* qui suit, [marque aussi que S. Augustin interrompit encore ici, comme il avoit déja fait plusieurs fois, la lecture de l'acte, qui par consequent n'estoit pas encore fini.] 'Ce qui peut faire encore p.278.f. presumer qu'il y a de la brouillerie & de la defectuosité dans ces signatures, 'c'est qu'à la teste de la lettre où il y a p.276.277.

trente-neuf Evesques nommez, avec un *& ceteri*, [on en peut remarquer dix qui ne sont point dans les signatures.

Ce que nous disons que S. Augustin ne se mit pas en peine de faire lire toutes les signatures, est d'autant plus aisé à croire,] p.279.c|Bar. 394.§41. 'qu'il ne fit pas mesme lire tout le corps de la lettre, comme on le voit par ces mots, *Et cum legeret, idem* [*Augustinus*] *dixit*; *Quid pluribus? Dicunt multa, & damnant hominem: sed damnationem jam ipsam legamus*: [d'où vient que nous ne trouvons pas dans cette lettre diverses choses que S. Augustin cite des paroles des Maximianistes, comme on l'a pu remarquer dans le texte, ni encore ce qu'il dit,] Aug.B.ps.36. p.275.c. 'qu'ils se plaignoient particulierement dans leur lettre, de ce que Primien n'avoit point voulu les venir trouver. [Il y a quelques mots de cela dans ce que Saint Augustin fit lire, mais moins que de beaucoup d'autres choses.]

p.280.b.c. 'Si cette lettre où l'on voit que Primien fut condanné [le premier de juillet, selon l'edition de Louvain,] ou le 24 de juin selon les Benedictins, [est veritablement du Concile de Cabarsusse, comme nous ne voyons pas lieu d'en douter;] p.279.f. 'on peut mettre ce Concile en 393, [car on ne le peut mettre plustard,] inCre.l.3.c. 56.p.191.2.a. 4.c.13.p.182.2. b.&c. 'puisque le Concile de Bagai tenu le 24 d'avril en 394, est posterieur au Concile des cent Evesques qui avoient condanné Primien. [Il n'y a pas aussi d'apparence, ou au moins de necessité de le mettre plustôt. Pour le Concile de Carthage, on peut le mettre au commencement de la mesme année 393, ou à la fin de 392. Car on ne voit point qu'il y ait eu beaucoup de temps entre ces deux assemblées.]

NOTE XXXVII.

Pour la page 168.§68.

Ce que c'est que sacerdos legatus.

Aug.inCre.l. 4.c.47.p.209. 1.c.d. 'S. Augustin dit que par les actes du procés de Primien contre Maximien, on voyoit que Primien l'avoit gagné, *favente sibi sacerdote legato*; v.B.p.244. 'ce que Rivius paroist entendre d'un Evesque deputé par le Concile de Bagai pour rétablir Primien dans son siege. Aug.inCre.l. 4.c.7.p.200.1. 2|inEm.p.252. 1.d. 'Neanmoins Primien y estoit toujours demeuré, puisque son peuple ne l'avoit point quitté. [Et Saint Augustin qui veut montrer que Primien avoit gagné plutost par faveur que par justice, n'avoit que faire de dire qu'un Evesque l'avoit favorisé. Il estoit certain que tous les 310 du Concile de Bagai estoient pour luy: ce qu'il n'allegue pas, soit parceque c'estoit une marque non de faveur, mais de la justice de sa cause, soit parceque ce procés avoit precedé le Concile de Bagai, car le temps n'en est pas marqué; soit plutost parceque ce n'est pas de quoy il s'agissoit alors.

Il y auroit plus d'apparence à croire que *legatus* est ici envoyé de l'Empereur, qui par consequent pouvoit faire gagner ceux qu'il appuyoit de son credit;] n.p.129.1.c. 'ou plutost un officier qui avoit justice, inCre.c.3.p. 198.1.d. 'puisque Saint Augustin dit que Primien poursuivi Maximien & ses sectateurs devant le Lieutenant, *legatum*, de Carthage, & devant les Proconsuls: n.p.129.1.c|t. 9.B.p.511.g. '& les Docteurs de Louvain reconnoissent que c'est celui mesme qui est appellé ici *sacerdos legatus*, ce que les Benedictins ont suivi. [Je pense que ce pouvoit estre le Lieutenant ou l'Assesseur du Proconsul, qui exerçoit au defaut du Proconsul, comme il me semble qu'on le voit dans quelques actes des Martyrs. Il pouvoit s'appeller Sacerdos; car ce nom n'est pas inconnu parmi les Romains; ou estre le pontife payen de l'Afrique.]

NOTE XXXVIII.

Pour la page 171.§69.

Si Seranus & Herode sont deux Proconsuls differens.

Aug.inCre.l. 4.c.48.p.209. 2.a.b. 'Saint Augustin dit que Salvie de

Membrese fut poursuivi par les Donatistes devant Seranus Proconsul, & raporte un endroit des actes où Seranus est nommé. c.4.p.198.b. b.c.d|l.3.c.56. p.191.2.b.c.d. 'Il dit encore que la sentence rendue contre luy fut citée par Ticien le 2 de mars 395, contre Felicien de Musti, devant le mesme Proconsul qui l'avoit rendue. Cependant, il dit que Ticien poursuivit Felicien devant le Proconsul Herode, & raporte du plaidoyé de Ticien devant Herode, les mesmes paroles qu'il dit avoir esté prononcées devant le Proconsul qui avoit déja jugé l'affaire de Salvie. v.R.p.247. 'Rivius tire de là que le mesme Proconsul s'appelloit Seranus Herode: [& il est difficile de ne le pas dire avec luy. Rien d'ailleurs n'estoit plus commun alors que d'avoir deux noms, Mais il est fort rare que dans des discours simples, comme ceux de S. Augustin, où l'on ne cherche qu'à se faire entendre, on nommast une mesme personne par differens noms, n'y ayant jamais guere que le dernier dont on se servist dans l'usage commun.] Aug.p.209.2.b. 'Seranus estoit marqué par ce nom dans les actes du procés:[a] a Cod.Th. Chr.p.131, 133. Et on a diverses loix adressées à Herode, & à Ennode, ou à Ennoïus, [qu'on voit estre des noms corrompus de celui d'Herode.

Ne vaudroit-il donc point mieux dire, que comme Salvie demeura toujours obstiné dans le parti de Maximien, il fallut le poursuivre premierement devant Herode, & ensuite devant Seranus?] Aug.inCre.l.4.c.3.p.198.1.d. 'S. Augustin dit au moins que les Maximianistes furent poursuivis devant le Lieutenant de Carthage, & devant quatre Proconsuls, ou mesme plus. [Si l'on trouve qu'il vaut mieux distinguer Herode de Seranus, je pense qu'il faudra dire qu'il a esté proconsul avant Seranus,] c.49.p.209.2. 'puisque Seranus commit la ville d'Abitine pour executer son jugement, [ce qui semble marquer qu'on estoit déja convaincu par experience de la desobeïssance de Salvie. Il n'aura donc esté Proconsul qu'aprés] 'le 13 de fevrier 396, dont nous avons encore une loy adressée à Herode. Cod.Th.t.5.p.129.130. 'Theodore estoit Proconsul d'Afrique le 22 decembre 396. Aug.inCre.l.3.c.56.p.191.2.c. [Seranus pourra l'avoir precedé: ou bien il faudra le differer jusqu'à l'an 398, auquel nous ne trouvons point d'autre Proconsul: Car Victure qu'on y met au mois de mars, peut bien appartenir à l'an 399. *V. Honoré note 6.*

S'il ne s'agissoit pas d'un homme aussi exact dans les grandes & dans les petites choses, qu'est S. Augustin, nous pourrions croire qu'il auroit pris Pretextat pour Salvie, *v. la note 39*: puisque l'un & l'autre estoit dans la mesme cause.] l.4.c.4.p.198.2.c. 'Car Ticien dans l'endroit que ce Saint en cite, paroist alleguer à Herode le jugement rendu par luy mesme contre Pretextat. [Mais il pouvoit aussi alleguer dans la suite ce qui avoit esté fait contre Salvie, & ainsi nous n'avons pas droit de recourir à cette conjecture contre S. Augustin, qui parloit sur les pieces qu'il avoit devant les yeux;] & qui n'oublie pas de remarquer que dans la poursuite contre Salvie, l'avocat avoit conté par erreur onze ordinateurs de Maximien, au lieu de douze. [Il n'est pas mesme tout à fait clair] si ces paroles de Ticien, *Sed cum æquitatis tua &c.* [que nous croyons se raporter à Pretextat, ne sont point le commencement de ce qu'il disoit sur Salvie.]

NOTE XXXIX. Pour la page 173.§ 70.

Si Ticien a requis contre Pretextat.

Aug.inCre.l.4.c.4.p.198.2.c. 'Ticien en plaidant devant Herode contre Felicien de Musti, parle aussi contre Pretextat d'Assur, mais d'une telle maniere, qu'il semble n'avoir point eu alors d'action contre luy, & vouloir seulement faire remarquer que son affaire, toute pareille à celle

de Felicien, avoit déja esté jugée par le mesme Proconsul devant qui il
l.3.c.56.p.191.a. plaidoit. 'Il est certain que dans le commencement de son plaidoyé, il dit seulement qu'il agit pour ceux de Musti, [sans rien dire de ceux d'Assur. Que si cela est veritable, il peut y avoir
l.4.c.4.p.198.a.b.c. quelque apparence] 'que S. Augustin a raporté à Salvie ce qui regardoit Pretextat dans le plaidoyé de Nummase cité par Ticien; [& que c'est ce qui luy a fait dire] que Ticien plaidoit devant le mesme Proconsul qui avoit condanné Salvie de Membrese, 'quoiqu'il nomme l'un Seranus, & c.48.p.209.2.a.b|l.3.c.56.p.191.a.a.
l'autre Herode. *V. la note* 38. [Cela n'est pas assurément sans apparence: Et neanmoins come Saint Augustin avoit les originaux entiers, nous aimons mieux presumer en sa faveur, & croire] 'que Ticien requeroit contre p.191.2.a|193.a.c|ep.2.5.p.356.2.d.
Pretextat aussi-bien que contre Felicien, puisque ce Saint le repette plusieurs fois.

NOTES SUR S. PHILOGONE.

NOTE I.

Pour la page 201.

Qu'on ne sçait point que Saint Philogone ait esté juge; mais avocat.

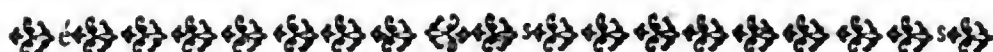
Chry.t.1.or.31.p.354.d. 'COMME S. Chrysostome dit que Saint Philogone avoit passé du tribunal des magistrats à l'episcopat, [cela a fait croire à quelques uns qu'il avoit esté assis sur le tribunal de la justice seculiere, & qu'ainsi il avoit plutost esté magistrat & juge, que simple avocat. Je ne voy pas neanmoins que cela le prouve, surtout puisque nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait esté avocat. Car ce qui suit aussi-tost aprés, le montre trop clairement. Et les auteurs, comme on le reconnoist, l'ont tous pris de cette
p.351.c. sorte.] 'Le titre de cette oraison porte que le Saint avoit esté fait Evesque, ἀπὸ δικολόγων:]ce qui marque un avocat
Men.20.dec.p.242. & non un juge:] '& les Grecs disent
a Lib.or.13.p.369.c. la mesme chose dans leurs Menées. a H' περὶ τὸ βῆμα τέχνη, marque assurément la fonction d'avocat dans Libanius.
Ugh.t.6.p.p.1166. 'Le menologe d'Ughellus le reconnoist aussi pour avocat, [non pour juge. Mais il pretend que sa femme estoit morte quand on le fit Evesque: '& Saint Chrysostome dit fort clairement le contraire. Chry.p.354.d.

NOTE II.

Pour la page 202.

Qu'il est mort en l'an 323.

[Si S. Philogone a esté fait Evesque en 319,] '& qu'il l'ait esté cinq ans, Thphn.p.9.a.
comme on le dit dans [la chronique de Nicephore & dans] Theophane, qui l'appellent Philogene, 'aussi-bien que Euty.p.431
dans Eutyque qui luy donne le nom de Philonique, [il faut dire qu'il est mort en l'an 323 ou 324. S'il a eu Saint Eustathe pour successeur immediat, il doit estre mort le 20 de decembre 324; Saint Eustathe n'ayant ce semble esté fait Evesque d'Antioche que peu de temps avant le Concile de Nicée. Mais comme il y a toute apparence que Saint Eustathe fut precedé par un Paulin, *v. S. Eustathe*, il vaut mieux avancer d'un an la mort de Saint Philogone.] 'Baronius la met dès 319, à Bar.319.§27.
cause que la chronique de Nicephore donne six ans à Paulin. [On voit que c'est une preuve bien foible: & cette epoque mettroit la mort de Saint Philogone avant la persecution de Licinius, & apparemment encore avant la naissance de l'heresie Arienne.]



NOTES SUR LACTANCE.

Pour la page 203.

NOTE I.

Qu'il pouvoit estre Africain.

Lact.inst.p. p.11. 'DE ce que Lactance a porté le nom de Firmien, quelques uns en tirent [assez ridiculement] qu'il estoit natif de Fermo en la Marche d'Ancone. Mais Gallæus qui a fait sa vie dans l'edition de Leyden en 1660, a mieux aimé reconnoistre que nous ne trouvions rien touchant son extraction ni sa naissance.

[Pour montrer qu'il estoit d'Afrique, nous nous servons de son *Symposion* qu'il écrivit tout jeune en Afrique, *Africa*, comme a lu Baronius *an.* 302.§61, dans les Hommes illustres de S. Jerome *c.*80, ou plutost *in scholis Africæ*, comme porte l'edition de Miræus *p.*25:]'& Gallæus le cite de p.16. mesme. [Je ne sçay pourquoi cela ne se trouve point dans l'edition d'Erasme à Basle en l'an 1565, *p.*294.*c.* Mais on le lit dans la traduction greque de la mesme edition, ἐν τῇ Ἀφρικῇ]

Pour la page 204.

NOTE II.

Qu'il estoit Chrétien avant la persecution.

[Je ne croy pas qu'on puisse douter que Lactance ne fust Chrétien,] Lact.inst.l.5. c.4.p.470. 'lorsqu'il entendit avec douleur les declamations qu'on faisoit contre les Chrétiens, *cum præsente me ac dolente &c.* 'c'est à dire dès le commence- c.2.p.460. ment de la persecution. 'Il est vray p.462. qu'il témoigne assez que les payens blasmerent ces declamations, qui insultoient aux Chrétiens dans le temps qu'on les opprimoit par la violence. [Mais *dolere* est autre chose que cela, & marque une personne sur qui tombe le mal qu'on fait :] 'Et on voit bien c.4.p.470. que la douleur de Lactance ne regardoit pas la conduite malhonneste de ces declamateurs, mais le fond de ce qu'ils disoient contre J.C, & contre l'Eglise. Il dit mesme assez clairement qu'il prit deslors la resolution de les refuter; [ce qui ne peut convenir qu'à un Chrétien.

Le soin qu'il a eu de remarquer ce qui s'est fait dès le commencement de la persecution, jusques aux jours mesmes, comme on le voit principalement dans l'histoire qu'il nous en a laissée, montre assez qu'il s'interessoit beaucoup dans ces choses. Il estoit indubitablement Chrétien lorsqu'il adressoit cette histoire au Confesseur Donat son ami particulier: & il seroit comme impossible qu'il n'y eust pas dit quelque chose de sa conversion, si elle n'estoit arrivée que dans le temps dont il fait l'histoire à cet ami.]

'On peut objecter qu'il semble dire c.2.p.460. qu'il enseignoit la rhetorique lorsque ces declamateurs firent leurs ouvrages : [& il n'est nullement probable qu'on souffrist un Chrétien exercer cet emploi à la vuë de la Cour durant la persecution : Il n'est peut-estre pas neanmoins impossible qu'il ne fust point reconnu publiquement pour Chrétien, come cela arrivoit souvent en ce temps là ; surtout, s'il n'avoit commerce qu'avec ceux qui savoient le latin ; & les payens qui savoient sa religion pouvoient l'aimer, & estre plus prests à le couvrir qu'à le denoncer. Ce qui est certain, c'est qu'il ne dit pas qu'il professoit, quand on ecrivit contre les Chrétiens, mais quand on abatit leur eglise. Il n'en parle qu'afin de marquer

ce qui l'avoit fait venir à Nicomedie. Ainsi il a professé jusqu'à la persecution, dont le premier pas, qui preceda mesme le premier edit, fut la demolition de l'eglise de Nicomedie. Mais rien n'empesche de dire que la persecution luy fit quitter cet emploi.]

Pour la page 207.

NOTE III.

Qu'il peut avoir fait son livre De l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien.

[Ces mots du livre *De opificio Dei*, c. 1, p. 830. *Adversarius noster scis quàm sit astutus, & idem ipse violentus, sicuti nunc videmus* marquent assez que cet ouvrage a esté fait durant une persecution. Si on raporte *astutus* au persecuteur visible, il semble mieux convenir à Licinius, qui joignoit la ruse à la violence. Mais il se raporte assez visiblement au demon, & ainsi n'empesche point que la persecution dont parle Lactance, ne soit celle de Diocletien, continuée par ses successeurs. Cela convient mieux à ce que Lactance paroist pire, qu'il estoit luy mesme dans la persecution: *Etiam in summis necessitatibus*, dit-il, p. 828. *nulla me necessitate vel rei vel temporis impederi*, p. 829, *pro rerum ac temporis necessitate*, c. 20. p. 892. Car durant la persecution de Diocletien il estoit à Nicomedie; au lieu que durant celle de Licinius il estoit en Occident, où il n'avoit rien à craindre. Cependant on ne peut point dire qu'il y ait en cela rien de convaincant.]

Pour la page 208.

NOTE IV.

Que ses Institutions peuvent estre faites vers l'an 320 ou 321, s'il n'y en a eu deux editions.

[Il n'y a pas peu de difficulté pour le temps où Lactance a composé ses livres des Institutions, qui doivent regler presque tous les autres.] 'Dans les imprimez, & dans une partie des manuscrits, il y a au commencement du premier livre une apostrophe à Constantin, où Lactance en luy dediant cet ouvrage, qu'il dit commencer sous ses auspices, le loue d'avoir esté le premier d'entre les Empereurs qui ait connu & honoré la majesté du seul veritable Dieu. [Il faut donc reconnoistre que Constantin embrassoit alors publiquement la religion Chrétienne, ce que l'on ne peut pas dire s'estre fait avant l'apparition de la Croix, arrivée en 311 ou 312, lorsqu'il marchoit contre Maxence, ou qu'il estoit sur le point de luy aller faire la guerre. *V. Constantin* § 23.] 'Lactance dans le mesme endroit, parle des enfans de Constantin, *tuis liberis*: [Et les deux premiers qu'il eut selon l'histoire, sont Crispe & Constantin le jeune, dont on ne met la naissance qu'en 316. *Ibid.* § 40.] Lact. inst. l. 1. c. 1. 6. 8. p. 8.

'Lactance dit aussitost aprés, que la foy estoit encore alors persecutée par quelques méchans; [ce qui ne peut pas s'entendre de la persecution de Diocletien & de Maximin, finie dés l'an 312, & doit par consequent se raporter à celle, de Licinius, qui commença vers l'an 320. Il faut encore ajouter, que Lactance semble parler assez fortement contre ce persecuteur, pour faire croire que la guerre estoit declarée entre luy & Constantin.] 'Baronius a suivi ce sentiment; & c'est pourquoi il met cet ouvrage de Lactance en 316, auquel il pretend que la persecution de Licinius estoit accompagnée de la guere civile; [quoique nous croyions avoir montré sur Constantin que cela ne s'est rencontré qu'en 322. On peut neanmoins mettre l'ouvrage de Lactance de 320 ou 321, puisqu'il y avoit deslors beaucoup de froideur entre Licinius & Constantin. *Ib.* § 47. Ibid. Bar. 315. § 101 316. § 55.

Voilà ce que nous sommes obligez de

de dire, en suivant cette apostrophe de Lactance à Constantin. Mais elle n'est pas sans difficulté.] 'Car les notes sur cet endroit témoignent qu'elle ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits. On confirme cette omission par ce que nous avons remarqué, que Lactance a pris le dessein de composer ses Institutions sur les deux ouvrages faits contre la religion en l'an 303. 'On y ajoute divers endroits de ces Institutions mesmes, où il est parlé de la persecution comme presente & generale. 'On remarque qu'Arnobe n'y est point mis parmi les défenseurs de la verité. Et enfin, on fait fort sur ce que S. Jerome ne dit point que les Institutions fussent adressées à Constantin, ni à aucun autre.

Lact.inst.p.6.

l.5. c.12. p. 491|l.6.c.17. p.603.

p.7.

[Il semble neanmoins qu'il n'y a en tout cela de considerable que l'autorité des manuscrits. Car pour les autres raisons, il est plus aisé d'y répondre. Si S. Jerome ne dit pas que les Institutions soient adressées à Constantin, il ne dit pas non plus que le livre De la colere de Dieu & celui de la persecution soient adressez à Donat; de quoy neanmoins personne ne doute. Si Lactance ne parle point d'Arnobe. il peut l'avoir voulu omettre pour des raisons que nous ignorons. Que si Arnobe a écrit en 298, comme il est assez probable, cet argument est absolument sans force. Et quand il n'auroit écrit qu'en 303, ç'a toujours esté avant Lactance, qui n'a pu écrire qu'en l'an 305,] 'puisqu'il parle d'un Chrétien qui avoit renoncé la foy aprés avoir resisté durant deux ans.

l.5. c.11. p. 491.

[Il parle de la persecution comme si elle eust encore duré. Et elle duroit en effet dans tout l'Orient. Quand il en diroit mesme des choses que l'on auroit peine à accorder avec le temps de Licinius, il faut se souvenir que c'est non un historien qui parle, mais un orateur, qui peut representer comme present, ce qui s'estoit passé depuis peu d'années,] '& l'on voit en effet que parlant plus clairement de la persecution de Diocletien, il la met comme une chose passée, & ne laisse pas d'en parler indifferemment au present & au passé. [Pour les deux écrits, qui sont le sujet du sien, il n'est point étrange qu'un homme refute un livre publié long-temps auparavant, comme nous voyons qu'Origene a écrit contre Celse qui estoit mort depuis environ 50 ans.

p.490.491.

Il n'y a donc que l'autorité des manuscrits qui puisse faire douter si Lactance a veritablement dedié ses Institutions à Constantin:] 'Et neanmoins l'endroit qui luy est adressé, a trop son style pour douter qu'il ne soit veritablement de luy. [Mais quand on otteroit mesme cet endroit, il semble que la maniere dont Lactance parle de la persecution de Diocletien dans la page 490, peut faire pencher à croire qu'il écrivoit durant celle de Licinius;] 'estant certain qu'on persecutoit encore l'Eglise lorsqu'il composoit cet ouvrage, & celui De la formation de l'homme qui l'a precedé de peu de temps.

pers.n.p.348.

inst.l.6.c.17. p.603|opif.c. 1.p.830.

'M.r Baluze croit que pour se tirer de cet embaras, le plus court est de dire, que Lactance a composé ses Institutions dés le commencement de la persecution; qu'il les a publiées un peu aprés que la persecution fut finie, lorsqu'il estoit encore dans la Bithynie, en y ajoutant diverses choses; & que lorsqu'il fut venu dans les Gaules à cause de Crispe aprés la guerre de Cibales, c'est à dire aprés l'an 314, il en fit une nouvelle edition, qu'il adressa à Constantin. [La diversité des manuscrits semble en effet nous obliger à reconnoistre deux editions de cet ouvrage.] 'Mais je ne voy point qu'il y ait necessité de dire que Lactance l'ait composé dés le commen-

pers.n.p.348.

inst.n. p.450.

cement de la persecution. Les chapitres 2 & 4 du 5.e livre montrent qu'il en prit alors le dessein, mais non qu'il l'ait sitost executé.

Cod. Th.t.3. p.195.2. 'Godefroy dit qu'il montre en un endroit, que Lactance a écrit ses Institutions en l'an 315. [Nous ne savons point quel endroit il marque, & nous ne voyons pas quelles peuvent estre ses raisons.]

Bar.315.§ 20| Lact.inst.l.4. c.30.p.449. 'Baronius pour montrer que les Institutions n'ont pas esté écrites avant ce temps là, allegue le denombrement qu'on y lit de quelques heretiques, où les Ariens sont compris. [Mais en quelque temps qu'on dise qu'a écrit Lactance, il est bien difficile de croire qu'il ait pu parler des Ariens comme d'heretiques declarez, ce qu'on ne peut presque pas dire avoir esté avant le Concile de Nicée, & aprés toutes les persecutions. Il seroit mesme assez aisé de montrer par la lettre de Constantin à S. Alexandre & à Arius, que jusqu'à la fin de l'an 323, l'heresie d'Arius n'avoit encore fait que peu ou point de bruit dans l'Occident. De sorte que pour soûtenir que le mot d'*Ariani* est veritablement de

Lact.inst.n. p.450. Lactance,] 'où il ne se trouve point dans d'excellens manuscrits, [il faudroit raporter ce qu'il dit de la persecution qui duroit encore alors en quelques endroits, non à celle de Licinius, mais à celle de Sapor,] 'qui fit divers Martyrs en Perse sous Constantin, selon Theodoret. [Mais personne ne s'est encore avisé de cette opinion, qui deviendra tout à fait insoûtenable, s'il est vray,] 'comme Baronius le pretend avec beaucoup de fondement, que cette persecution de Sapor n'ait commencé qu'en la settieme année de Constance, de J. C. 343. [Car c'estoit long-temps aprés la mort de Lactance,] 'qui estoit déja dans une extreme vieillesse lorsqu'il instruisoit Crispe dans les Gaules, [avant l'an 323 au moins.] Thdrt. l.2.c. 25.p.573.a.b. Bar.343.§10. Hier. v.ill.c. 80.

NOTE V.

Pour la page 211.

Deux Asclepiades confondus.

[Il est un peu étonnant]'qu'un des commentateurs de Lactance ait dit, qu'Asclepiade contemporain & ami de Lactance, pouvoit estre S. Asclepiade Evesque d'Antioche & Martyr, [quoiqu'il ait precedé Lactance de tout un siecle, estant mort au plustard vers l'an 222. *V. S. Serapion, dans le tome 3.*] Lact.inst.l.7. c.4.p.660.

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 213. § 1.

Que Saint Achillas a precedé Saint Alexandre, & qu'il est mort en l'an 312.

Epi.68 c.3.p. 7.9.a. 'SAINT Epiphane dit que le successeur immediat de Saint Pierre

69.c.11 p.735. d. d'Alexandrie, fut S. Alexandre, '& qu'Achillas luy succeda avant Saint Athanase. [Mais il a contre luy non seulement Theodoret *l.1.c.1.p.522.b*, Socrate *l.1.c.5.p.9.a*, Rufin *l.1.c.1.p.158*, les deux chroniques d'Eusebe & de S. Jerome, & l'Orientale *p.116*;] 'mais S. Athanase mesme, qui met S. Achillas entre S. Pierre & Saint Alexandre, '& dit nettement qu'il estoit predecesseur de S. Alexandre, '& que S. Alexandre estoit aprés luy. Ath. ap.2.p. 731.c|777.c. sol.p.863.a. ep.1.p.306.a.

[La chronique de S. Jerome marque l'entrée d'Achillas en l'an 311. Le grec d'Eusebe, tel que Scaliger nous l'a pu-

faire, le met seulement en 313. L'un & l'autre n'est pas une grande autorité. L'an 313 s'accorde mieux avec Gelase de Cyzic,] 'qui dit que l'Eglise d'Alexandrie demeura un an sans pasteur aprés la mort de S. Pierre, & avant l'election d'Achillas. [Et il est aisé que la persecution, qui ne finit qu'avec l'an 312, ait empesché qu'on ne fist plustost cette election. Neanmoins la chronique Orientale n'a point connu cette longue vacance;] '& elle fait commencer Achillas, qu'elle appelle Archelaüs, dés le lendemain de la mort de S. Pierre, ou au plustard trois semaines aprés : ce que nous disons, parcequ'elle luy donne tantost six mois d'episcopat, tantost 200 jours, [qui sont environ trois semaines par dessus les six mois,] & nous menent du 30 d'Hatur, qui est le 26 novembre, au 19.e de Buna ou 13 de juin, qu'elle dit estre le jour de sa mort. [Mais c'est assurément au dernier qu'il faut s'arrester, & dire que les six mois ne sont qu'une expression abregée & imparfaite. Ainsi estant assurez que S. Pierre est mort le 25 ou 26 novembre 311, *V. son titre note* 10, il faut commencer l'episcopat d'Achillas dés la mesme année, selon cette chronique.

Gel.Cyz.l.2.c.1.p.48. Chr.or.p.116.

C'est encore une autre difficulté de savoir quand il le faut finir, pour commencer celui de S. Alexandre.] 'Theodoret dit en general qu'Achillas fut peu de temps Evesque. [a] Et on le peut ce semble confirmer par Saint Epiphane, qui ne luy donne que trois mois, quoique l'erreur visible qu'il commet en le mettant aprés Saint Alexandre, diminue l'autorité de son témoignage. 'Gelase de Cyzic ne luy donne aussi que cinq mois. 'La chronique Orientale va, comme nous venons de dire, à 200 jours, [c'est à dire un peu plus de six mois & demi. L'année que luy donnent la chronique de Nicephore, & Theophane *p.* 10. *b*, revient aisément à la mesme chose. Il semble qu'on le puisse confirmer par Saint Athanase,] 'qui parle plusieurs fois des Ecclesiastiques & des Evesques ordonnez par Saint Alexandre, ou de son temps; '& y joint Saint Pierre par deux fois, sans parler de mesme d'Achillas qu'en un seul endroit.

Thdrt.l.1.c.1.p.523.b. a Bar.310.§27|Epi.69.c.11.p.735.d. Gel.C.p.48. Chr.or.p.116. Ath.ap.1.p.693.b|fol.p.858.a. fol.p.858.b|863.a.

[Mais cette breveté de l'episcopat d'Achillas, ne se peut accorder avec S. Jerome, qui ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275.e Olympiade, c'est à dire en 321. De sorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans selon luy, ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. S'il est mort le mardi 19 de Buna, comme le dit la chronique Orientale *p.* 116, c'est à dire le 13 de juin, cela ne se rencontre point depuis l'an 310, auquel S. Pierre vivoit encore, jusqu'en 321. Eutyque s'accorde assez à cela.] 'Car il dit qu'Achillas fut fait Evesque dans la 5.e année d'aprés la mort de Saint Pierre, [c'est à dire en 315,] & qu'il fut Evesque durant six ans, [qui peuvent ainsi finir en 321. Ce sentiment peut paroistre assez bien appuyé, l'autorité contraire de Saint Epiphane n'estant pas fort considerable en ceci, à cause des autres fautes qu'il y joint : Theodoret & les autres posterieurs devant ceder à S. Jerome par le droit d'antiquité; & S. Athanase n'en disant rien de formel,

Euty. p.407.

Cependant nous ne voyons point moyen de rejetter tant d'autoritez qui s'accordent à ne donner qu'un an au plus à Achillas. On sçait assez que la chronique de S. Jerome n'est nullement une regle infaillible. La chronique Orientale est plus pour 310 que pour 311, selon toute sa suite;] '& selon ce qu'elle ajoute, que le Concile de Nicée, [tenu en 325,] fut assemblé en la 15.e année d'Alexandre. On lit la mesme chose dans Eutyque *p.* 432.

Chr.or.p.116.

Ainsi on ne peut pas faire beaucoup de fond sur ce qu'il dit de contraire : & cet auteur est d'ailleurs tres plein de fautes. Nous n'avons garde] 'de prouver que Saint Alexandre ait esté bientost Evesque aprés la mort de S. Pierre, par le batteſme qu'on dit que Saint Athanase donna en sa presence, estant encore enfant ; [puisque nous ne voyons pas moyen de soûtenir cette histoire. *V. S. Athanase n. 2.* Mais nous croyons qu'on se peut fonder avec plus de raison] 'sur ce que nous trouvons, que S. Alexandre estoit déja Evesque lorsque Saint Pacome se retira dans la solitude. 'Car il seroit fort difficile de ne mettre la retraite de ce Saint qu'en 321, puisqu'il est mort avant l'an 350 ; [ou plutost il est assez visible qu'il se retira dans la solitude dés l'an 313. *V. son titre note* 3. On peut voir aussi dans la note 1 sur les Ariens, qu'il y a au moins beaucoup d'apparence que l'heresie d'Arius a commencé avant la persecution de Licinius ; & ainsi avant l'an 321. Et il est certain qu'elle n'a commencé que sous l'episcopat d'Alexandre. Ainsi il vaut mieux mettre son ordination dés l'an 312, aussi-tost aprés que S. Achillas fut mort le 13.[e] jour de juin : & par ce moyen le Concile de Nicée se sera tenu au commencement de sa 14[e] année, qu'il n'acheva pas.]

Bar. 310. § 17. — Boll. 14. may. g p. 65. e. f. — p. 290. 291.

NOTE II.

Pour l a page 220. § 5.

A quoy se raportent les signatures données par Gelase.

Gel. Cy z. l. 4. c. 1. p. 59.

'Nous avons dans Gelase de Cyzic une signature des Prestres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, qui donnent leur consentement à un écrit precedent, & à la deposition d'Arius. 'L'écrit qui precede dans Gelase, mais qui ne paroist pas avoir de liaison particuliere avec les signatures, est la lettre circulaire que Saint Alexandre adressa à tous les Evesques sur la condannation d'Arius, de ses sectateurs, & de ses blasphemes, '& sur ce qu'Eusebe de Nicomedie prenoit leur protection. [Ainsi elle ne fut pas écrite immediatement aprés la condannation d'Arius.] 'Un fragment que M[r] Cotelier nous a donné dans ses notes sur les Constitutions apostoliques, nous apprend que S. Alexandre demanda la signature de son Clergé pour une lettre semblable. [Il semble donc qu'il y ait peu de difficulté à croire que ces signatures soient pour la lettre circulaire que nous avons,] 'si ce n'est que l'on voit dans le fragment de M[r] Cotelier, qu'Alexandre demande particulairement la signature de ceux de la Mareote, à cause du Prestre Piste & des autres de leur canton qui avoient esté condannez avec Arius. [Et neanmoins Piste n'est point nommé ni dans la lettre circulaire, ni dans les signatures. De sorte qu'il semble comme necessaire de dire qu'il y a eu une autre lettre circulaire, où il estoit parlé de Piste.] 'Car S. Epiphane pretend que Saint Alexandre écrivit jusques à 70 lettres circulaires contre Arius, [ce qui marque au moins que beaucoup de ces lettres estoient circulaires : & il seroit difficile de croire qu'elles fussent semblables,] puisque l'on se mettoit en peine de les avoir toutes. [Ainsi nous aurons perdu la lettre qui parloit de Piste, avec les signatures qui y estoient jointes ; & celles que nous avons dans Gelase pourront se raporter à la lettre qui les precede dans le mesme auteur.]

p. 51. — p. 52. — Cotel. ap. 2. p. 317. 318. — p. 318. — Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

'Mais comme elles expriment particulierement la deposition d'Arius & de ses complices, [elles peuvent aussi ce semble se raporter à l'acte par lequel S. Alexandre les deposa dans l'assemblée de son Clergé, ou] à la lettre qu'il leur écrivit vers le mesme temps, qu'on sçait avoir esté signée par les Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote.

Gel. C. p. 59. — Cotel. p. 317. e.

Pour la page 224. § 7.

NOTE III.

Ce que c'estoit que le Tome ou Ecrit de S. Alexandre.

Bar. 318. § 67| Ath. vit. p. 6. 2. b.

'Baronius & d'autres croient que la lettre circulaire de Saint Alexandre que nous avons dans Socrate, est ce Tome qu'il taschoit de faire signer à tous les Evesques. [Nous ne voyons rien qui appuie cette conjecture; & mesme elle ne paroist pas fort probable, quand on n'y considereroit rien sinon qu'il y a peu d'apparence que des Evesques allassent signer divers faits de cette lettre, dont ils ne pouvoient pas estre témoins. Il suffisoit qu'ils signassent la confession de la foy, & la promesse de ne point recevoir les Ariens à leur communion: & il y a peu d'apparence que le Tome continst autre chose.]

Thdrt. n. p. 8. 2. d.

'M.r Valois croit que ce Tome est la lettre mesme à Saint Alexandre de Byzance où il en est parlé. [Mais il ne rend point de raison particuliere de son opinion, où la mesme difficulté se rencontre: & S. Alexandre d'Alexandrie devoit naturellement le marquer, comme cela luy estoit bien aisé en ajoutant seulement τόμῳ.]

Pour la page 225. § 7.

NOTE IV.

Sur les 70 lettres contre les Ariens.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

'S. Epiphane donne le titre de circulaires aux 70 lettres de S. Alexandre, que l'on avoit encore de son temps. [Cela est embarassant: Car faudra t-il dire que Saint Alexandre écrivoit une lettre circulaire pour chaque province? Et je ne sçay si avec cela on en trouveroit 70. Que s'il entend que c'estoit une mesme lettre circulaire, dont on avoit 70 exemplaires adressez à autant de differentes personnes, ce n'estoit qu'une seule lettre, dont il suffisoit d'avoir une copie. Ainsi nous en aurions plus que S. Epiphane dans les deux lettres circulaires qui sont venües jusques à nous. Il y a apparence que S. Epiphane a voulu marquer generalement toutes les lettres qu'on avoit de Saint Alexandre contre les Ariens, écrites en differens temps, les unes circulaires, les autres adressées à divers particuliers, comme à Eusebe de Cesarée, & aux autres que Saint Epiphane marque ensuite.]

NOTE V.

Pour la page 226. § 8.

Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Constantinople.

'Quoique la lettre adressée à Saint Alexandre de Constantinople, selon Theodoret, soit veritablement une lettre circulaire, [cela ne fait pas] que l'adresse à S. Alexandre soit fausse, comme l'a cru Baronius; [puisqu'il n'est pas extraordinaire que l'on mette des adresses particulieres aux lettres generales, selon les Evesques particuliers à qui on les envoie.] Pour le nom de Constantinople qui n'estoit pas encore en usage, 'il n'est que dans le titre du chapitre, & non dans celui de la lettre: & ainsi il ne peut faire aucune difficulté. [M.r Valois ne fait aucune note, ni par consequent aucune difficulté sur tout cela.] Bar. 318. § 69. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. a.

NOTE VI.

Pour la page 226. § 8.

En quel temps elle a esté écrite.

[Nous esperons montrer sur les Ariens *note* 1, que l'opinion la plus probable, est que cette heresie a commencé en l'an 319, un peu avant la persecution de Licinius. On peut objecter contre cela la lettre de Saint Alexandre d'Alexandrie à celui de Byzance,] 'puisqu'il s'y plaint que les Ariens avoient tasché d'exciter une persecution contre luy durant la paix. Car cette lettre ne paroist point écrite dans les premiers com- Thdrt. p. 536. a.

mencemens de l'Arianisme. [Mais il faut remarquer qu'elle ne dit point que les Ariens *taschoient*, mais *qu'ils avoient tasché* d'exciter une persecution, ἐπεγείραντας. Ainsi quoiqu'elle parle d'une chose qui s'estoit faite durant la paix, il n'est pas necessaire de dire qu'elle ait esté ecrite durant la paix.

Quand mesme il faudroit necessairement dire le dernier, il semble qu'on pourroit la mettre vers l'an 321, lorsque la persecution de Licinius n'estoit pas tout à fait declarée, en sorte qu'on pouvoit dire que l'Eglise jouissoit encore de quelque paix. Cette persecution n'a mesme jamais esté tout à fait violente, & elle le fut peut-estre encore moins en Egypte, qui estoit le pays le plus eloigné de la Cour. Que si l'on ne trouve rien à mettre touchant l'Arianisme, entre cette lettre de S. Alexandre, & celle que Constantin luy écrivit en 323 ou 324, cela peut venir de ce que nous ignorons la plus grande partie des choses qui se sont passées, ou de ce que la persecution de Licinius assoupit en quelque sorte le trouble de l'Arianisme.

Il faudroit voir aussi si l'on ne pourroit point mettre la lettre de S. Alexandre aprés la défaite de Licinius, soit devant, soit aprés la lettre de Constantin à Arius & à luy. Car si S. Alexandre ne parle point de cette lettre, ne peut-on pas dire que c'est par prudence, & parcequ'il n'en eust pas pu parler comme il souhaitoit?]

p.525.c. 'Mais puisqu'elle parle du soulevement d'Arius comme d'une chose encore assez nouvelle, ἔναγχος. [Il semble difficile de ne la mettre que cinq ans aprés.]

a.p.7.1.c|8.1.d. 'M.r Valois croit que cette lettre est écrite avant qu'Eusebe de Nicomedie eust pris la protection d'Arius, & par consequent avant la lettre adressée à tous les Evesques qui est dans Socrate, parceque cette derniere se plaint beaucoup d'Eusebe, & que l'autre n'en dit rien en particulier. [Cette raison est considerable : mais d'autre part aussi est-il probable qu'Eusebe ait attendu à se declarer pour Arius,] 'que l'Asie, la Cappadoce, & les provinces d'alentour, eussent signé le Tome de S. Alexandre contre cet heresiarque? [Cela a peu d'apparence, & ne s'accorderoit pas aisément avec les historiens : quoiqu'il soit vray qu'on sçait assez peu l'ordre dans lequel les choses se sont passées:] 'M.r Valois mesme dit dans sa vie d'Eusebe de Cesarée, que luy & les autres écrivirent pour Arius à la priere d'Eusebe de Nicomedie; [qui par consequent doit s'estre declaré tout d'abord pour ce parti. Et c'est à quoy l'engageoit assez sa doctrine propre.] l.1.c.5.p.536.a.b. Eus.pr.p.21.c.

'Dans cette lettre S. Alexandre se plaint de trois Evesques de Syrie qui favorisoient Arius. 'M.r Valois l'explique d'Eusebe de Cesarée, de Paulin de Tyr, & de Theodote de Laodicée, dont Arius parle dans une lettre. 'Mais cette lettre parle tout de mesme d'Athanase, de Gregoire, d'Aece, & de tous les autres de l'Orient en general. [Ainsi il semble que les trois Evesques marquez par S. Alexandre, sont plutost] 'Eusebe de Cesarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, que Sozomene dit avoir permis à Arius de tenir des assemblées schismatiques: [& c'est ce que M.r Hermant a jugé le plus probable.] 'Mais selon le mesme Sozomene, cela ne se fit qu'aprés qu'Eusebe de Nicomedie eut entrepris la défense d'Arius. Thdrt.p.531.d. n.p.8.1.c. c.4.p.537.b. Soz.l.1.c.15.p.428.a.b. p.427.428.

NOTE VII. Pour la page 227.§8.

Sur la liste des Ariens qui se lit aprés cette lettre.

'Aprés la conclusion de la lettre de S. Thdrt.l.1.c.5.p.536.c.

Alexandre, raportée par Theodoret, il y a une liste de ceux qui avoient esté excommuniez avec Arius, 'que Baronius met comme faisant partie de la lettre mesme; '& M.r Valois attribuë aussi cette liste à S. Alexandre. [C'est peut-estre parcequ'ils ont jugé que S. Alexandre n'avoit pu manquer d'exprimer les noms de ceux qui estoient excommuniez : Mais il pouvoit les mander d'une autre maniere, & assez vraisemblablement dans le Tome qu'il envoyoit en mesme temps. Au moins on ne peut douter que ce n'estoit guere le lieu de les mettre aprés la conclusion de sa lettre; & qu'il ne soit plus favorable d'attribuer à Theodoret qu'à S. Alexandre, les defectuositez qu'on trouve dans cette liste, comme l'omission de Carpone, de Caius, & mesme des deux Evesques Second, & Theonas.] 'M.r Valois répond que ceux-ci ne furent condannez que dans un second Concile posterieur à la lettre dont nous parlons. [Mais cela n'est fondé sur aucun historien, & il ne peut pas répondre de mesme à ce que remarque Baronius,] 'que plusieurs y sont qualifiez Diacres, quoiqu'ils fussent Prestres selon S. Epiphane & Sozomene.

Bar.318.§87.

Thdrt.n.p.8. 2.a.

a.b.

Bar.318.§87.

NOTE VIII.

Pour la page 234.§11.

Sur ce que firent les Meleciens aprés le Concile de Nicée.

[S. Epiphane ne reconnoist point que Melece se soit jamais réuni avec S. Alexandre & avec l'Eglise:] 'mais aprés avoir dit que nonobstant son schisme, il avoit decouvert à Saint Alexandre l'heresie d'Arius; & aprés avoir ensuite parlé du Concile de Nicée, 'il ajoute que Melece estant mort, S. Alexandre fit ce qu'il put pour réunir ses partisans, & ne le put. 'La réunion de Melece est indubitable par Saint Athanase; [sans parler des autres: & on peut tirer du mesme Saint, qu'il ne mourut qu'aprés S. Alexandre.] 'Les Meleciens, dit-il, furent receus dans le Concile de Nicée: le bienheureux Alexandre ne vécut pas cinq mois depuis: & les Meleciens au lieu de profiter de la grace du Concile, & de demeurer en repos, recommencerent à troubler les Eglises. [Il paroist donc que le trouble ne recommença qu'aprés la mort de Saint Alexandre:] '& Melece mesme le recommença à sa mort, selon Sozomene, en établissant Jean pour son successeur, contre le decret fait à Nicée.

Epi.68.c.4.p. 719.c.

c.5.p.720.c.d.

Ath.ap.2.p. 788.789.

p.777.d.

Soz.l.2.c.21. p.471.c.

[Mais ce qui ne se peut pas mettre aprés la mort de Melece, peut estre arrivé de son vivant, à l'égard non de luy, mais de quelques uns de ses sectateurs. Et cela est d'autant plus probable,] 'qu'Eusebe immediatement aprés la conclusion du Concile, dit que la division continua dans l'Egypte seule. Il assure que cela alla jusqu'à Constantin; '& S. Epiphane dit que les Meleciens luy deputerent Jean, Paphnuce &c. 'Mais quoique ce Saint pretende que les Meleciens obtinrent de Constantin la liberté de tenir leurs assemblées en particulier, sans estre troublez de personne, 'il est fort difficile ou plutost impossible de croire que Constantin, qui sur toutes choses vouloit la paix, & haïssoit la division, ait jamais donné une si grande ouverture aux troubles & aux factions. Il est visible encore qu'il honoroit extrememeut le Concile de Nicée; '& il abhorroit au contraire l'esprit des Meleciens, [bien loin de faire un si grand prejudice à l'un, & de donner un si grand avantage aux autres.

Eus.v.Const. l.3.c.22.23.p. 496.a.b.

Epi.68.c.5.p. 720.721.

p.721.c.

Bar.326.§10.

Ath.ap.2.p. 779.785.

Si donc cette deputation des Meleciens est veritable; il y a bien de l'apparence qu'elle a eu un succés fort different, & tel que le raporte Eusebe,] 'c'est à dire que Constantin

Eus.p.496.c.

porta tout le monde à l'union, & confirma les decrets du Concile de Nicée.

Pour la page 236. § 12.

NOTE X.

Temps de la mort de S. Alexandre.

Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. a. 'Saint Alexandre mourut cinq mois aprés le Concile de Nicée, selon Theodoret: 'Ath. ap. 2. p. 777. d. & mesme S. Athanase dit que ces cinq mois n'estoient pas encore achevez. [C'est à quoy revient] Socr. l. 1. c. 15. p. 44. d. 'ce que dit Socrate, qu'il mourut aussi-tost aprés le Concile. a Epi. 69. c. 11. p. 735. d. [a] Saint Epiphane dit aussi qu'il mourut dans l'année mesme du Concile. [Ces autoritez sont trop fortes pour nous arrester à la chronique de S. Jerome, & à celle d'Alexandrie, qui ne font commencer S. Athanase qu'en l'an 330, cinq ans aprés le Concile de Nicée: Et comme S. Athanase a gouverné 46 ans ou entiers ou commencez, il faudroit étendre son episcopat jusqu'en 375 ou 376, ce qui seroit contraire à S. Jerome mesme aussi-bien qu'aux autres. Nous ne pouvons pas non plus nous arrester aux 23 ans d'episcopat que la chronique Orientale donne à S. Alexandre *p. 116*, ce qui est une faute visible par cette chronique mesme.

Mais ce qui embarasse davantage,] Chr. or. p. 116. 'c'est que cette chronique met sa mort le lundi 22.e de Barmude [ou Pharmouthi; c'est à dire le 17 d'avril, qui se rencontre au lundi en l'an 327. Et cela s'accorde tres bien avec des raisons assez fortes que nous avons de ne mettre la mort de S. Athanase que le 2 may 373. La chronique d'Alexandrie *p. 666*, met aussi celle de S. Alexandre le 22 de Pharmouthi, & le 14 des calendes de may, qui est le 18 d'avril: Et le 18 estoit le lundi en 326. C'estoit huit mois aprés le Concile de Nicée;] Boll. 26. feb. p. 639. § 15. 16. 'Mais Bollandus croit que les cinq mois marquez par S. Athanase, se peuvent conter non precisément depuis la conclusion du Concile de Nicée, mais depuis que Saint Alexandre fut revenu de Nicée à Alexandrie. Car il peut estre demeuré quelque temps auprés de Constantin, soit pour achever de regler l'affaire des Meleciens, soit pour quelque autre sujet, & ainsi n'estre arrivé à Alexandrie que sur la fin de l'an 325. Cela reviendroit assez bien à la chronique Orientale: [& nous sommes obligez de le dire, s'il ne faut mettre la mort de S. Athanase que le 2 may 373. Car nous ne pouvons luy donner plus de 46 ans & quelques mois d'episcopat, les auteurs convenant en ce point,] 'Cyr. Al. ep. 4. p. 3. c. & S. Cyrille d'Alexandrie nous y obligeant absolument. [Ainsi il ne pourra avoir esté ordonné qu'aprés le 2 may 326; ce qui est aisé si S. Alexandre est mort le 18 avril, & que S. Athanase fust alors absent. Des personnes tres habiles & tres judicieuses croient ce sentiment bien fondé: & il est autorisé par le P. Quesnel, & par Bucherius,] Leo, t. 2. p. 900. i. 'puisqu'ils ne mettent la mort de S. Athanase qu'en l'an 373.

Boll. 2. may, p. 248. 249. 'Que si neanmoins nonobstant toutes les raisons contraires, on aime mieux suivre Socrate qui marque la mort de S. Athanase par les Consuls de l'an 371, comme a fait Bollandus dans l'histoire de ce Saint, [il faut necessairement mettre son ordination avant le 2 may 326, estant certain qu'il a commencé au moins la 46.e année de son episcopat. Il sera plus difficile en ce cas de ne mettre la mort de S. Alexandre que le 18 d'avril, puisque S. Athanase estoit absent ou caché;] p. 191. e. f. '& aussi Bollandus la met dés le mois de janvier, cinq mois aprés la fin du Concile de Nicée. [Il se pourroit faire neanmoins que S. Athanase ou seroit revenu de la Cour, ou auroit esté trouvé dans sa retraite aussi-tost aprés la mort de S. Alexandre. Dans cette incertitude, nous ne voyons pas lieu de nous determiner absolument; & nous attendons que le jugement des lecteurs,

lecteurs, ou de nouvelles lumieres, nous donnent lieu de le faire. Mais cela n'empesche pas que le sentiment qui met la mort de S. Alexandre le 17 ou le 18 d'avril 326, ne nous paroisse le mieux fondé.]



NOTES SUR LES ARIENS.

NOTE I.

Pour la page 242. §2.

Qu'on peut mettre le commencement de l'Arianisme vers l'an 319.

[IL n'est pas aisé de trouver dans l'histoire en quel temps Arius a commencé de repandre son heresie. Il y aura peu de difficulté, si nous mettons le commencement de Saint Alexandre en 321, comme S. Jerome, puisque depuis ce temps là jusques au Concile de Nicée, il n'y a guere que le temps necessaire pour tout ce qui s'est passé sur l'Arianisme: de sorte qu'on le pourroit faire commencer en 321 ou 322. Cette opinion peut estre favorisée par ce qu'on voit que tous les auteurs qui traitent de cette heresie, n'en parlent qu'aprés la défaite de Licinius arrivée en 323; & ainsi ils semblent avoir cru que ces deux choses s'estoient faites à peu prés dans le mesme temps. Mais comme nous croyons avoir montré sur S. Alexandre *note I*, qu'il vaut mieux commencer son episcopat dés l'an 312, il ne nous pourra plus empescher de faire commencer l'Arianisme avant 321, s'il y a des raisons qui nous portent à le faire.

Ce qui paroist de plus fixe en ceci,] 'c'est ce que dit Eusebe, & Rufin aprés luy, que cette affaire commença à troubler l'Eglise, lorsqu'elle jouissoit de toutes parts d'une paix profonde, & qu'elle n'avoit à craindre aucun ennemi étranger. 'On voit aussi que S. Alexandre dans sa lettre à l'Evesque de Byzance, écrite assez peu aprés le commencement du trouble, 'dit que Arius & ses sectateurs faisoient tous leurs efforts pour exciter une persecution contre luy durant la paix de l'Eglise. [Il faut donc ce me semble demeurer d'accord que l'Arianisme a commencé ou avant ou aprés la persecution de Licinius; c'est à dire ou avant l'an 320, vers lequel elle commença, ou aprés le mois de septembre 323, auquel Constantin défit Licinius, & demeura maistre de l'Orient.]

Euf.v.Conf. l.2.c.61.p.471.d|Ruf.l.1.c.1.p.158.

Thdrt.l.1.c.3.p.525.c.

p.536.a.

'S'il faut s'arrester à l'ordre des historiens, & mesme à la generalité de leurs expressions, il ne faut faire commencer l'Arianisme qu'aprés la défaite de Licinius, [deux ans & demi ou un peu plus avant le Concile de Nicée. Mais nous ne voyons aucun moyen de mettre en si peu de temps tout ce qui s'est passé dans cette affaire, jusques à ce qu'elle ait esté portée devant le Concile. Il falloit qu'elle eust déja fait un grand eclat, lorsque Constantin écrivit sa lettre à Alexandre & à Arius: & c'estoit au plustard au mois de fevrier 324. *V. S. Alexandre note 6.* Il est plus aisé de croire que les auteurs n'en ayant point voulu interrompre la suite, ont joint ce qui avoit precedé la persecution de Licinius, avec ce qui l'avoit suivie, & qui avoit fait beaucoup plus de bruit. Ils semblent de plus, avoir voulu faire comme deux temps separez, l'un de la persecution de l'Eglise par les payens, l'autre de sa paix, troublée neanmoins par l'Arianisme. Ainsi le premier de ces temps n'ayant fini qu'en 323, par la défaite de Licinius, qui commença l'entiere paix de l'Eglise, ils n'ont pas

Socr.l.1.c.4.l.5.p.8.9|Soz.l.1.c.15.p.425.d|Thdrt.l.1.c.1.p.522.523.

cru se devoir mettre en peine de marquer que l'Arianisme qui appartenoit à ce second temps, avoit déja commencé dans le premier.

Ce qui peut paroistre assez fort pour ne mettre le commencement de l'Arianisme qu'en 323 ou 324, c'est que S. Athanase le joint avec le temps du Concile de Nicée, comme n'estant que la mesme chose.] Ath.or.1.p.305.a.b. 'Il y a long-temps, „ dit-il, que la malignité des Meleciens „ & l'impieté des Ariens est connue de „ tout le monde: Car ce ne sont pas „ des choses nouvelles. Il y a déja 55 „ ans que les uns ont fait schisme; & il „ y en a 36 que les autres ont esté declarez heretiques, & qu'ils ont esté chassez „ de l'Eglise par le jugement du Concile „ œcumenique.

[Mais je ne sçay si cet endroit mesme ne peut point fixer tout à fait le temps de l'heresie d'Arius. Car l'écrit où S. Athanase dit ceci, a esté fait dés le commencement de l'an 356, comme on le verra dans un autre lieu, 31 an seulement aprés le Concile de Nicée. Ainsi où il y a faute dans le nombre de 36, que les Benedictins ont neanmoins trouvé dans tous leurs manuscrits, ou le sens de cet endroit est que les Ariens avoient esté declarez heretiques 36 ans auparavant par S. Alexandre, & qu'ils avoient mesme esté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec souffre ce sens, qui leve de grandes difficultez.]

Pagi.325.§5. 'Je pense que c'est celui du Pere Pagi, quoiqu'il ne s'exprime pas bien clairement: §7. '& il semble mesme quelquefois vouloir que le Concile œcumenique en cet endroit, soit le Concile general d'Egypte qui condanna Arius; [ce qui leveroit encore plus la difficulté, mais a peu d'apparence, pour ne rien dire de plus. Que si le sens que nous suivons est le veritable, il faut mettre en 320 le Concile d'Egypte, depuis lequel proprement les Ariens ont dû passer pour condannez, ou au plustost en 319; ce qu'on ne peut pas dire s'eloigner de Saint Athanase, & nous laisse la liberté de commencer la persecution de Licinius en l'an 320, comme le dit S. Jerome. On pourroit neanmoins encore mettre la condannation d'Arius au commencement de l'an 320, & la persecution à la fin. La suite de l'histoire d'Arius se sera passée durant la persecution, qui n'estoit pas extremement violente,] '& la loy par laquelle Licinius tasche de ruiner l'Eglise en empeschant les Conciles, Eus.v.Const.l.1.c.51.p.434. [peut n'avoir esté publiée qu'en 322 & 323, ou avoir esté meprisée par les Evesques.

Voilà ce qui nous paroist de plus probable, en attendant que d'autres eclaircissent davantage cette difficulté. Et il n'est pas difficile par là, de voir] 'comment Constantin n'avoit point oui parler de l'Arianisme que lorsqu'il eut vaincu Licinius. L.2.c.66.68.p.473.474. [Car l'affaire ayant commencé à eclater en 319 ou 320, fut aussi-tost étoufée par le bruit de la persecution; & la mesme intelligence qui se forma en mesme temps entre Constantin & Licinius, fit qu'on sçeut encore moins en Occident ce qui se passoit en Orient. La lettre que Saint Alexandre en écrivit à S. Silvestre, n'alla peut-estre pas plus loin: & Constantin qui estoit plus souvent en Illyrie qu'à Rome, peut bien ne l'avoir jamais vuë.]

'Baronius a suivi un autre sentiment, Bar.315.§19.23. & pretend que l'Arianisme a commencé au plustard dés l'an 315. 'Mais §23.|318.§42.45. il demeure d'accord en mesme temps que tout l'eclat de cette heresie, c'est à dire tout ce qui s'est fait depuis le voyage d'Arius en Palestine, & depuis qu'Eusebe eut pris sa protection, ne s'est fait que quelques années aprés, [Theodoret est assez favorable à ce sentiment,] 'puisqu'il fait naistre Thdrt.l.1.c.1.p.523.c. l'heresie Arienne de la jalousie qu'eut

Arius de voir Saint Alexandre elevé à l'episcopat. [Ainsi il semble qu'on ne peut trop approcher l'effet de sa cause: Mais je pense que cela n'est pas contraire à ce que nous avons dit;] Ath.vit.p.2. a.||3.2.c. 'estant aisé que l'affaire d'Arius ait trainé assez long-temps, & mesme plusieurs années, avant que d'estre portée devant le Concile d'Egypte. [Ainsi nous ne voyons point grand Pagi.315.§5. inconvenient] 'à accorder au P. Pagi, que l'heresie d'Arius avoit paru dés le commencement de l'episcopat de Saint Alexandre, quoiqu'elle n'ait esté condannée par le Concile d'Alexandrie qu'en 321 [ou 320. On sçait neanmoins que ces jalousies se nourrissent quelquefois long-temps dans l'esprit avant que de rien produire audehors, surtout dans des esprits couverts & sombres, tels qu'on depeint Arius.

Aussi Baronius n'allegue pas cette Bar.315.§20. raison:]'mais il se fonde principalement sur ce que Lactance, qui selon luy a écrit dés l'an 315, met déja les Ariens au nombre des heretiques. [Mais nous croyons avoir montré au- Pagi.315.§6. trepart, *v. Lactance note* 4.] 'qu'il n'est nullement certain que Lactance ait écrit en 315; [qu'il a pu ou composer ou augmenter son ouvrage vers l'an 322; & qu'en quelque temps qu'il ait écrit, il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais parlé des Ariens. Ils n'eussent pu estre inconnus à Constantin en 323, ni s'ils eussent commencé à troubler l'Eglise dés l'an 315, ni s'ils eussent esté connus de Lactance, soit en 315, soit mesme en 322, puisque son ouvrage est adressé à Constantin, qui l'avoit mis auprés de Crispe son fils.]

Bar.315.§20. 'Baronius allegue encore Orose, qui parle d'Arius aussi-tost aprés une creation de Cesars, arrivée selon Baronius en 315 [& que d'autres mettent en l'an 317. *V. Constantin note.* 40. Il pouvoit considerer qu'Orose ne fait pas des annales, mais seulement un abregé d'histoire, où il ne distingue guere les choses que par les regnes des Empereurs. Et pour ne pas aller plus loin,] ' il met cette creation mesme des Ce- Oros.l.7.c. 28.p.217.2.b. c. sars qui precede l'Arianisme, aprés la défaite & la mort de Licinius, [quoiqu'il soit tres constant qu'elle s'est faite plusieurs années auparavant.

On peut faire plus d'attention sur S. Basilée, 'que Baronius allegue aussi, Bar.315.§22. quoique nous ne nous fondions pas sur ce qu'il raporte de ces actes qui ne meritent pas grande croyance. Nous ne regardons que l'autorité de Saint Athanase,] 'qui met ce Saint entre Ath.or.1.p. 291.c. ceux dont la foy estoit tres indubitable sur la divinité du Fils; [ce qui peut estre une assez forte presomption pour dire qu'il a vu le commencement de l'Arianisme, & qu'il s'est declaré contre. Et S. Jerome nous assure dans sa chronique qu'il est mort martyr en 320. Car quoique quelques uns pretendent qu'il n'est mort qu'aprés le Concile de Nicée, leurs raisons ne nous paroissent point assez fortes pour rejetter le témoignage de Saint Jerome. *V. S. Basilée.*] 'Mais supposant, com- Pagi.315.§5. me nous faisons, que l'Arianisme a eclaté avant la mort de ce Saint, & avant la persecution de Licinius; tout ce qu'on dit sur ce sujet ne prouve rien contre nous. [Il seroit plus fort contre ceux qui ne feroient commencer l'Arianisme qu'à la fin de 323, s'il y avoit des personnes qui soûtinssent ce sentiment: Et neanmoins ils pourroient encore répondre que quand S. Basilée seroit mort avant la naissance de l'Arianisme, il avoit pu faire paroistre sa foy en d'autres manieres, & peut-estre en resistant à Eusebe de Nicomedie, lequel avoit paru Arien long-temps avant Arius.

La succession mesme des Evesques d'Antioche, peut encore faire croire à quelques uns, que l'Arianisme a commencé avant l'an 321. Car il est

certain qu'il avoit déja beaucoup eclaté du vivant de Saint Philogone: Et la chronique de Saint Jerome nous apprend qu'entre luy & S. Eustathe, qui assista en 325 au Concile de Nicée, Paulin avoit gouverné l'Eglise d'Antioche. Mais il ne la gouverna qu'un an, jusques au commencement de l'an 325. V. S. *Eustathe*.]

55. 'Le P. Pagi croit que le sentiment que nous suivons avec luy, se peut autoriser par la chronique de Saint Prosper, qui met, dit-il, la condannation d'Arius sur l'an 321. [Elle la met plutost sur l'an 322. Mais comme elle joint tout ensemble & l'heresie d'Arius & le Concile de Nicée, on ne peut pas faire de fond sur cela.]

7. 'Le mesme Pere distingue, avec M.r Valois, deux Conciles à Alexandrie contre Arius pour pouvoir mettre la lettre à S. Alexandre de Constantinople, avant celle qui est adressée à tous les Evesques. [Nous croyons avoir répondu suffisamment à tout cela dans la note 6 sur S. Alexandre d'Alexandrie.]

NOTE II.

Pour la page 25.§ 5.

Sur Theodote de Laodicée.

Thdrt.l.1.c.4. p.537.b|538.a. 'Arius dans le denombrement qu'il fait des Evesques qui estoient dans les mesmes opinions que luy, en conte deux [à qui Eusebe a donné de grands eloges,] Paulin de Tyr, & Theodote de Laodicée. [Nous parlerons du premier en un autre endroit.] 'Pour Theodote, Eusebe dit qu'il releva l'Eglise de Laodicée, qui sembloit toute abatuë par la lascheté d'Estienne son predecesseur, [lequel apparemment avoit renoncé la foy:] qu'il se montra par ses actions un homme donné de Dieu, selon la signification de son nom, & un veritable Evesque; qu'il estoit un excellent medecin des corps, mais que personne ne l'egaloit pour la medecine spirituelle & la guerison des ames; qu'il excelloit en douceur, en sincerité, en compassion pour les affligez, & en charité pour secourir tous ceux qui avoient besoin de son assistance; & qu'il relevoit toutes ces qualitez par une science profonde des Ecritures divines.

Eus.l.7.c.32. p.288.b.c.

'C'est sans doute sur ces eloges, qu'Usuard & Adon ont mis Theodote au nombre des Saints dans leurs martyrologes au deuxieme de novembre, en quoy ils ont esté suivis par d'autres. Pagi.318.§14.

'Baronius n'autorise en effet sa sainteté que par cet endroit d'Eusebe, par Nicephore qui le copie, par Usuard, & par Adon qui emprunte les termes d'Eusebe. Bar.2.nov.h.

[Le témoignage d'Arius ne feroit pas une preuve entiere contre Theodote.] 'Mais Theodoret voulant marquer ceux qui défendirent Arius & s'opposerent à la doctrine Catholique dans le Concile de Nicée, met d'abord ceux qu'il avoit nommez auparavant aprés Arius, [sans excepter ni Paulin, ni Theodote, qui estoient, comme luy, du patriarcat d'Antioche: de sorte qu'il estoit particulierement interessé à les défendre s'ils estoient innocens, & encore plus s'ils estoient honorez comme Saints dans leurs Eglises.] En un autre endroit où il fait un denombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté qu'Arius avoit semée le premier, il y met nommément ces deux Prelats. 'Il met encore Theodote entre ceux qui avoient succé le poison d'Arius, qui estoient dans les sentimens des deux Eusebes, & qui par cette raison vinrent à Antioche en 331 pour deposer Saint Eustathe. 'On voit par la lettre que Constantin écrivit à ce Theodote mesme aprés le Concile de Nicée, sur le bannissement d'Eusebe & de Theognis, qu'il passoit pour complice de l'impieté de ces deux

Thdrt.l.1.c. 6.p.542.b.

l.5.c.7 p.712. a.

l.1.c.20.p. 568.c.

Gel.C.l.3.c. 3.p.224 2:5.

chefs de l'Arianisme. [Et ce qui est encore plus considerable que tout le reste,] 'c'est que Saint Athanase met Paulin & Theodote entre ceux qui avoient écrit des impietez pareilles à celles d'Arius avant le Concile de Nicée. 'Le Synodique nomme Theodote & George entre les chefs de l'Arianisme, qu'il dit avoir esté condannez par le second Concile œcumenique : [On ne peut douter que ce ne soient ceux de Laodicée.

Ath.de syn.p. 886.b.

Conc.t.2.p. 974.c.

Aussi quoique Baronius eust ou mis ou laissé le nom de Theodote dans le martyrologe Romain,] 'cela ne l'a pas empesché de le mettre depuis entre les membres du demon, & entre les chefs de l'Arianisme, dont la perfidie est d'autant plus detestable, qu'aprés avoir signé le symbole de Nicée, ils se sont aussi-tost rendus prevaricateurs de leur propre signature, & ont continué de suivre Arius.

Bar.325.§40.

'Pour l'eloge magnifique qu'en fait Eusebe, outre qu'il est fort suspect dans la bouche d'un Arien, on sçait combien un homme peut posseder de vertus exterieures sans la vraie foy. [Le P. Viger Jesuite, dans sa preface sur la Preparation d'Eusebe adressée à ce Theodote, n'en dit autre chose sinon que c'estoit un tres ardent défenseur de l'impieté Arienne. M.r Fleuri n'en parle dans son histoire ecclesiastique que pour en donner la mesme idée.] 'Mais le Pere Pagi soûtient absolument qu'il ne le faut point regarder d'une autre maniere, & que c'est par surprise qu'on a mis son nom dans quelque martyrologe.

Ath.vie,l.1.c. 11.p.53.

Pagi,318.§14.

NOTE III.

Pour la page 253.§6.

De quel costé Eusebe de Nicomedie estoit parent de Julien l'apostat.

'Baronius, Blondel, & M.r Valois, pretendent que la parenté que Julien l'apostat avoit avec Eusebe de Nicomedie, selon Ammien *l. 22.p.219.c*, venoit du costé de Basiline mere de Julien. Ils n'en raportent neanmoins aucun fondement ; & il ne semble pas qu'ils en aient eu d'autre qu'une conjecture assez foible, tirée de ce que 'Basiline estoit ennemie de Saint Eutrope d'Andrinople, lequel s'estoit ouvertement declaré contre Eusebe. 'Les Benedictins supposent qu'il estoit allié de Constantin mesme.

Bar.337.§58| blond p.92| Amm.n.p. 299.

Ath.sol.p.812 d.

vie.p.7.1.c.

NOTE IV.

Pour la page 260.§8.

Que George estoit Prestre d'Arethuse.

'L'expression de Constantin, qui appelle George τῶν Ἀρεθουσίων πρεσβύτερον, [marque bien naturellement qu'il estoit Prestre d'Arethuse. Et rien n'empesche de suivre ce sens,] 'puisqu'ayant esté deposé à Alexandrie où il estoit Prestre, [il pouvoit bien avoir demandé à estre receu dans le Clergé d'Arethuse.] 'Il paroist assez qu'il demanda à l'estre dans celui d'Antioche sous Saint Eustathe, qui le refusa; mais il l'obtint de ses successeurs.

Eus.v.Const. 1.3.c.62.p.519. d.

Ath.sol.p.817. b.

p.812.c.

[Ainsi il n'y a point de necessité] 'de sousentendre πολίτην dans les paroles de Constantin, pour luy faire dire que George estoit bourgeois d'Arethuse, comme veut M.r Valois. 'La suite de ce que Constantin dit de luy, se raporte visiblement à sa qualité de Prestre, [& non à celle de bourgeois. Celle-ci ne serviroit mesme qu'à nous embrouiller,] 'puisque George estoit originaire d'Alexandrie, selon Philostorge. [a] M.r Valois dit que la qualité de bourgeois n'oblige pas de croire qu'il fust né à Arethuse, mais seulement qu'il y demeuroit. [Et pourquoi y demeuroit-il, s'il n'en estoit ni originaire, ni Prestre ? Ou s'il y estoit attaché par sa famille, comment Saint Alexandre l'avoit-il fait Prestre d'Alexandrie ? En un mot, cette conjecture nous

Eus.n.p.238.1. b.

c.62.p.519.d.

Philg.l.8.c.17. p.117.

a Eus.n.p.238. 1.b.c.

embarasse beaucoup : & en suivant simplement ce que nous trouvons, tout est clair, ce me semble, & sans aucune difficulté.]

Pour la page 263.§ 9.

NOTE V.

La lettre de Constantin contre Arius, indubitable, écrite vers la fin de l'an 324.

Gel.C.l.3.c.1. p.203-217|Bar. 319.§6.20. 'La lettre de Constantin à Arius & aux Ariens, que nous avons dans Gelase de Cyzic, & dans Baronius, Epi.69.c.9.p. 734.b.c. 'est visiblement celle dont parle Saint Epiphane, puisqu'on y trouve tout ce que ce Pere en cite, avec le titre & le commencement qu'il en raporte. Socr.l.1.c.9. p.38.a. 'Socrate la marque aussi fort clairement. [Et quoiqu'elle soit fort savante, en sorte qu'on peut croire qu'Osius y a eu part, neanmoins l'air de Constantin y paroist beaucoup. Ainsi il faut ou reconnoistre qu'elle est veritablement de ce Prince, ou la tenir pour absolument supposée ; ce que l'on ne peut dire sans en avoir des raisons invincibles, aprés l'autorité qu'elle tire du témoignage de Saint Epiphane & de Socrate.

Elle est assez visiblement écrite aprés la deputation d'Osius & le Concile d'Alexandrie, puisqu'Arius y est condanné d'une maniere tres forte ;] Bar.319.§7. 'mais avant le Concile de Nicée, selon le sentiment de Baronius, [& autant que l'on en peut juger par Gel.C.p.206. a. ces paroles d'Arius, '*Si quidem in eadem sententia Episcopus Alexandriæ maneat*, qui n'auroient plus esté propres, s'il eust esté condanné par le Concile œcumenique. On n'y voit pas mesme qu'on songeast alors à assembler ce Concile, ce qui peut donner sujet de la mettre avant la Bull.p.387.a. fin de l'an 324.] 'Bullus dit qu'il luy semble que Constantin l'a écrite vers le mesme temps qu'il écrivit à ceux de Nicomedie, [aprés le Concile de Nicée. Mais il ne rend aucune raison particuliere de son sentiment.]

Gel.C.p.204. 'Le titre est, [comme le remarque S. Epiphane ;] *A Arius & aux Ariens* : [Et en effet, Constantin s'y adresse souvent à Arius mesme, & y refute une lettre qu'il luy avoit écrite.] Neanmoins le commencement est general pour tout le monde ; p.203.204. '& il parle mesme d'Arius en troisieme personne. p.217. 'Les derniers mots, *Deus autem vos custodiat dilectissimi*, ne paroissent pas non plus se raporter aux Ariens ; & l'addition qui marque que la lettre fut apportée [à Alexandrie] par des officiers nommez, & luë dans le palais, Bar.319.§7. 'fait voir que ce n'estoit pas une lettre particuliere à Arius, mais publique pour tout l'Empire.

Pour la page 264.§ 10.

NOTE VI.

Sur un entretien d'Arius avec Constantin.

Epi.69.c.9.p. 734. 'Ce que dit Saint Epiphane, de l'entretien d'Arius avec Constantin, [est embarassé de bien des difficultez, comme cela est assez ordinaire dans ses narrations. Car cet entretien [a beaucoup de raport à ce qui se passa en l'an 336., un peu avant la mort funeste d'Arius:] c.10.p.734. 735. '& Saint Epiphane parlant de cette mort aussi-tost aprés ce discours, semble en effet l'y avoir voulu raporter. c.9.p.734.a. 'D'autre part, il met cela comme la suite d'une lettre écrite à Constantin par S. Alexandre, [mort environ dix ans avant Arius:] b. '& il veut que cela ait precedé le grand écrit de Constantin contre les Ariens, [fait, selon toutes les apparences, en l'an 324.]

Gel.C.l.3.c.1. p.217.a. 'Cependant comme dans cet écrit Constantin permet à Arius de le venir trouver pour luy rendre raison de sa foy, & qu'il l'en presse mesme, [il y a toute apparence qu'Arius ne negligea pas cette permission, & qu'ainsi il se passa en cette occasion quelque chose d'approchant de ce que dit Saint

Epiphane. Mais il n'y a pas moyen de croire] 'que Constantin aprés avoir receu la confession qu'Arius luy fit de la foy, & en avoir decouvert les fourberies, l'ait aussi-tost exhorté par son écrit à luy venir encore rendre raison de sa doctrine, comme il le faudroit dire selon S. Epiphane. 'Aussi l'écrit ou la lettre de Constantin répond à une lettre qu'Arius luy avoit écrite, [& non à un entretien de vive voix.]

Epi.p.734.b.

Gel.C.p.205.c|209.c.

Pour la page 266.§ 10.

NOTE VII.

Qu'Eusebe & Theognis ont esté deposez pour avoir communiqué avec les Ariens.

Bar.329.§12. 'Baronius croit que ceux que Constantin avoit fait venir à la Cour, & à l'occasion desquels Eusebe & Theognis furent deposez, estoient les Meleciens dont parle S. Epiphane *hær.68.c.5.p.720.721.* 'Mais Constantin dit que ces personnes avoient abandonné la vraie foy, [ce qui ne se pouvoit pas dire alors des Meleciens.] 'Et puisque le Concile d'Alexandrie declare qu'Eusebe & Theognis furent deposez tant pour leur impieté, que pour avoir communiqué avec les Ariens, rejettez par le Concile de Nicée, 'cela ne souffre point que nous cherchions d'autre explication. 'Car ce fut en effet pour les sujets que nous avons dit, qu'ils furent bannis.

Thdrt.l.1.c.19.p.567.b.

Ath.ap.2.p.727.c.

Socr.n.p.110.a.a.b.

Thdrt.l.1.c.19.p.567.c.

Pour la page 268.§ 11.

NOTE VIII.

Fables sur l'exil d'Eusebe & de Theognis.

Thdrt.l.1.c.18.p.565.d| Philg.l.1.c.10.p.8. 'Nous ne pouvons pas douter que le sujet du bannissement d'Eusebe & de Theognis, n'ait esté leur impieté manifeste, comme le disent Theodoret & Philostorge; '& encore la communion qu'ils avoient avec les Ariens. [Les auteurs posterieurs en raportent d'autres circonstances plus particulieres, mais moins autorisées.] 'Sozomene dit qu'Eusebe & Theognis ayant gagné, comme l'on disoit, celui qui avoit ordre de l'Empereur de garder les actes du Concile, en effacerent leur signature; & deslors eurent l'insolence de prescher ouvertement que le Fils n'est pas consubstantiel au Pere. Il ajoute, que Constantin en ayant repris Eusebe, il eut la hardiesse de luy dire que si l'on coupoit son habit en sa presence, il ne voudroit jamais dire que les deux pieces fussent d'une mesme nature: ce qui irrita d'autant plus l'Empereur, qu'il vit par là que le Concile n'avoit pas étoufé les contestations pour toujours, comme il l'avoit cru. 'Il donne cela comme plus certain que ce qui est autorisé par Constantin mesme. 'Et cependant en un autre endroit, il le rejette comme une chose qui ne paroissoit estre qu'une fiction des Ariens fort differente de la verité.

Ath.ap.2.p.727.c.

Soz.l.2.c.21.p.472.c.d.

d|473.a.

l.3.c.19.p.530.531.

Philg.ap.p.177.178. 'Philostorge raconte la chose d'une autre maniere, [qui a encore moins d'apparence;] savoir qu'Eusebe & Theognis se repentant d'avoir signé, vinrent trouver Constantin pour luy dire qu'ils reconnoissoient avoir mal fait en souscrivant l'impieté par la crainte de ses menaces. Il dit que Maris de Calcedoine fit la mesme chose avec eux; '& que l'Empereur irrité de ce qu'ils avoient souscrit par hypocrisie, les bannit aussi-tost dans les Gaules, chassa tous les autres Ariens [qui avoient signé,] '& au contraire rappella Second, & ceux qui avoient esté releguez avec luy en Illyrie, 'du nombre desquels estoit Arius.

l.2.c.1.p.8.

ap.p.178.

l.2.c.1.p.8.

ap.p.177.

[Cette conduite est un peu trop ridicule pour estre cruë de personne. Et neanmoins Philostorge encherit encore,] 'en disant que Constantin écrivit de tous costez des lettres qui condannoient la Consubstantialité, & établissoient le Fils d'une autre

l.2.c.1.p.8.

substance que le Pere; que S. Alexandre souscrivit ces lettres: 'p.9. & qu'ainsi Arius communiqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit euë de Constantin estant passée, il retourna à son premier sentiment; & qu'alors Arius & ses partisans se separerent d'avec luy, & d'avec l'Eglise. 'Ath.v.t.p.11.2. Des choses si absurdes en elles mesmes, & qui viennent de la plume d'un infame Arien 'Philg.p.8. & d'un amateur du mensonge, (car c'est le titre que Photius luy donne à la teste de cet article,) [se refuteroient aisément, si elles en valoient la peine.] 'Soz.l.3.c.19.p.530.531. On trouve une partie de ces fables, quoique d'une autre maniere, dans Sozomene qui s'en moque.

Pour la page 270.§12.

NOTE IX.

Temps du rappel d'Arius.

'Socr.l.1.c.14.p.44.c.d|Soz.l.1.c.16.p.464.b. Socrate & Sozomene ont cru qu'Arius & ses disciples aprés avoir esté bannis dans le temps du Concile de Nicée, avoient aussi-tost esté rappellez, & mis en liberté d'aller où il leur plairoit, à l'exception de la ville d'Alexandrie. Mais ils ne paroissent pas avoir eu d'autre fondement pour le croire, que la requeste pretenduë d'Eusebe & de Theognis: [Et nous croyons faire voir sur le Concile de Nicée *note* 8, que cette piece est trop suspecte pour y rien fonder.] 'Philg.l.2.c.1.p.8.9. Philostorge met aussi le rappel d'Arius assez peu aprés le Concile de Nicée. [Mais il mele cela de tant de fables insoûtenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arrester.

Il ne reste plus que Rufin, qui est different de Socrate & de Sozomene, en ce qu'il ne met point deux sortes d'exils d'Arius. Il s'eloigne encore & d'eux & de Philostorge,] 'Ruf.l.1.c.11.p.166.167. en ce qu'il ne met son rappel qu'aprés la mort de Constancie, laquelle survéquit à Helene: 'Bar.326.§59. & Helene ne peut estre morte qu'aprés l'an 326, [ou plutost en 328. *V. Sainte Helene* §7.] 'Ruf.p.167.1. Il semble mesme differer le rappel d'Arius jusque vers le temps du Concile de Jerusalem, [tenu en 335; ce que nous suivrions volontiers, si nous croyions que cela se pust accorder avec tant de persecutions que S. Athanase avoit deja souffertes avant l'an 335, pour n'avoir pas voulu obeir à la priere d'Eusebe, & au commandement exprés que Constantin luy avoit fait de recevoir Arius dans l'Eglise. Car il n'y a pas moyen de dire que Constantin qui luy faisoit ce commandement, laissoit en mesme temps Arius dans un exil qu'il ne souffroit qu'à cause de son heresie. Quand mesme on diroit que cet exil ne consistoit qu'à ne point entrer dans Alexandrie, Saint Athanase ne pouvoit pas selon la regle ordinaire, le recevoir à la communion, à moins qu'il ne fust present pour la demander & la recevoir:] 'Socr.l.1.c.27.p.62. & Socrate assure en effet qu'il vint pour cela à Alexandrie.

[Il faut donc abandonner Rufin pour ce dernier point. Mais il n'y a pas la mesme necessité de l'abandonner pour l'autre; & au contraire son sentiment consideré en luy mesme, paroist fort probable. Car Constantin n'a pu rappeller Arius d'exil que dans la croyance qu'il avoit renoncé à son heresie, & qu'il avoit embrassé la foy Catholique: & Constantin dans cette persuasion ne pouvoit manquer de demander qu'on le receust dans la communion, comme il est certain qu'il l'a demandé. Il est visible encore par toute l'histoire, que comme Arius estoit Prestre d'Alexandrie, & avoit d'abord esté condanné par cette Eglise, on a cru qu'il devoit aussi rentrer dans la communion, par l'absolution & le consentement de la mesme Eglise. C'est ce que les Eusebiens ont poursuivi avec une extreme chaleur:] 'Ath.ap.2.p.718. c'est ce qu'ils ont fait demander par Constantin: ç'a esté le sujet de toutes les

les persecutions de Saint Athanase, qui refusoit hautement d'admettre cet fol.p.890.891. heresiarque: '& lorsqu'aprés la deposition de ce Saint il eut esté receu par le Concile de Jerusalem, [dont l'autorité pouvoit paroistre superiure à celle de l'Eglise d'Alexandrie ;] Ce Concile l'envoya neanmoins à Alexandrie, & écrivit à cette Eglise, afin qu'elle le receust. [Il y a donc tout lieu de croire qu'il ne fut rappellé que lorsqu'on Socr.l.1.c.14. p.60.2.b. voulut le renvoyer à Alexandrie,] 'à quoy Eusebe travailla selon Socrate, aussitost aprés la deposition de Saint Eustathe, [c'est à dire en l'an 331; & qu'ainsi il faut mettre son rappel en la mesme année, ou au plustost à la fin de l'an 330, & raporter à son rappel ce que Socrate dit de son rétablissement à Alexandrie.

Ce qui nous oblige de dire qu'il faut peutestre mettre son rappel dés la fin c.25.p.61.b. de 330,] 'c'est la lettre que Constantin luy écrivit, raportée par Socrate, qui est datée du 27 de novembre. Car si nons la mettons en 331, nous ne pouvons commencer la persecution de S. Athanase qu'en 332. Et nous ne voyons pas que cela nous donne assez d'espace pour les divers evenemens qu'elle eut avant le Concile de Cesarée en 334. Mais en mettant cette lettre en 330, nous pouvons dire que dés le com- Ath.ap.2.p. 778. mencement de 331,] 'Eusebe écrivit à S. Athanase pour luy faire recevoir Arius: sur son refus il fit écrire Constantin ; ce qui n'ayant pas eu plus d'effet, il manda aux Meleciens d'agir; les Meleciens furent quelque temps à inventer une calomnie ; & enfin ils accuserent le Saint d'avoir voulu exiger des robes de lin: [& c'est peutestre là proprement le commencement de Socr.l.1.c.24. p.60.2.b. sa persecution,] 'que Socrate dit avoir suivi de pres la deposition de Saint Eustathe, [faite en l'an 331.

On pourroit douter si la lettre du 27 de novembre se rapporte au rappel d'Arius: car elle n'en parle point expressément. Neanmoins nous ne voyons pas en quel autre temps on la pourroit mettre. On ne peut pas au moins la raporter] 'à l'ordre que Constantin luy c.37.p.73.a. envoya pour venir à la Cour [en 336.] Car il venoit alors d'Alexandrie: '& c.25.p.61.b. Constantin promet par sa lettre de l'y renvoyer. 'Il estoit mesme mecontent c.37.p.73.a. de luy en 336, [& il en paroist content dans sa lettre. Le 27 de novembre pourroit se raporter au temps où Arius avoit esté receu dans la communion par le Concile de Jerusalem à la fin de 335.] 'Mais selon l'histoire, il alla alors [de p.72.d. Jerusalem] à Alexandrie sans retourner à la Cour. [Ainsi il vaut mieux suivre l'ordre de Socrate, & mettre cette lettre avant que Constantin envoyast Arius à Alexandrie pour y estre admis à la communion par Saint Athanase. Il y témoigne assurément bien de l'amitié pour un homme banni comme heretique & comme seditieux, & qu'on envoyoit proprement querir pour se purger de ses crimes. Mais il faut croire qu'Eusebe l'avoit déja purgé dans l'esprit de Constantin.

Nous ne pouvons nous empescher de remarquer ici une bevuë de Socrate, qu'on auroit peine à croire si on ne la voyoit de ses yeux.] 'Car sur ce que la c.25.p.61.c. lettre de Constantin porte qu'Arius avoit déja receu ordre de venir à la Cour, il dit qu'il paroist par là que Constantin l'avoit souvent exhorté à la penitence, & qu'il le reprend de ce qu'il ne s'estoit pas hasté de revenir à la verité, aprés ce qu'il luy avoit écrit plusieurs fois. [Je voudrois pour l'honneur de Socrate, qu'on pust dire que cet endroit n'est pas de luy.]

NOTE X. Pour la page 271.§13.

Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Rufin du Prestre qui trompa Constantin.

'M.r Valois a pour suspect tout ce Socr.n.p.142. d.

que dit Rufin de ce Prestre recommandé à Constantin par sa sœur, & auteur du rappel d'Arius. [Nous n'avons pas beaucoup plus d'estime que luy pour Rufin en matiere d'histoire; Mais neanmoins nous ne voyons pas pourquoi rejetter une chose qui n'a rien d'improbable ni qui la combate. Rufin ne nomme point ce Prestre: mais combien y a t-il dans l'histoire d'omissions de cette nature, dont on ne sauroit rendre raison? S. Athanase n'en parle point: mais S. Athanase n'a pas fait une histoire. Il a parlé des choses qui sont venues à son sujet, & en a passé une infinité d'autres. Arius a certainement esté rappellé d'exil; & Saint Athanase ne dit point comment. Rufin seul nous le dit: son recit n'a rien qui choque: il a esté embrassé par tous les historiens, & par Theodoret mesme. C'est porter l'exactitude jusques à l'excés, que de ne vouloir pas recevoir ces sortes de faits, non comme des autoritez infaillibles, mais comme la pluspart des choses qu'on lit & qu'on entend, lesquelles on croit & on reçoit comme vraies tant qu'on ne trouve rien de contraire.]

Pour la page 274.§ 14.

NOTE XI.

Qu'Asclepas a esté deposé en l'an 331.

[Nous mettons en 331 la deposition
Bar.347.§ 91. d'Asclepas de Gaza,]'parcequ'elle arriva 17 ans avant le Concile de Sardique, [tenu en 347: & ainsi ce fut en 330 ou 331. Il semble mesme qu'il ait esté deposé par un Concile d'Antioche, & nommément par Eusebe de Cesarée qui y estoit. Car c'est assez vraisemblablement le sens de ces paroles du Concile
§ 39. de Sardique,]'que Baronius explique tout autrement, n'ayant pas consulté
Ath.ap.2.p. 764.d. le grec; 'Qu'il avoit produit des actes faits à Antioche en presence de ses accusateurs, & d'Eusebe de Cesarée, & qu'il avoit prouvé son innocence par les sentences de ceux qui l'avoient jugé.[Il fut donc apparemment deposé par le mesme Concile d'Antioche, où Eusebe de Cesarée deposa S. Eustathe en l'an 331.

Je ne sçay sur quoy]'Baronius dit Bar.347.§39. qu'il avoit esté dans la faction des Ariens avant le Concile de Nicée. [Je ne trouve rien qui porte à le croire.]

'Sozomene dit qu'il fut deposé sur Soz.l.3.c.8.p. 507.b. ce que des heretiques luy objectoient d'avoir renversé un autel. 'Mais les Bar.347.§89. Eusebiens ne l'accusoient d'avoir commis ce crime que depuis sa deposition, & depuis son retour [en l'an 338.]

Pour la page 276.§ 15.

NOTE XII.

Sur les Evesques mis à Antioche par les Eusebiens à la place de S. Eustathe.

'Socrate & Sozomene ne mettent Socr.l.1.c.24. p.60.a|Soz.l. 2.c.19.p.470. a. point d'Evesque à Antioche entre S. Eustathe & Euphrone: [mais S. Jerome dans sa chronique,] '& Theodoret, Thdrt.l.1.c. 21.p.569.c. font preceder Euphrone par Eulalé, [en quoy ils sont suivis par la chronique de Nicephore, par Theophane *p.* 23.*d*, & par Eutyque *p.* 455, qui l'appelle Valere.]'Eulale est aussi reconnu Philsg.l.3.c.15. p.49. par Philostorge. [Nous avons marqué dans le texte, & on verra sur Saint Eustathe *note* 1, les raisons qui nous obligent de mettre encore Paulin de Tyr avant Eulale.

Nous ne nous arrestons point aux années que les chronologistes donnent à ces Evesques,]'ni à ce que dit Socrate, Socr.p.60.a. que le siege avoit vaqué huit ans avant l'election d'Euphrone. Tout cela nous meneroit bien audelà de l'an 335, auquel il est certain que Placille successeur d'Euphrone assista au Concile de Tyr.]

Pour la page 277.§16.

NOTE XIII.

Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Eusebe pour Antioche.

[Comme Socrate & Sozomene ne

mettent point d'Evesque entre Saint Eustathe & Euphrone elu sur le refus d'Eusebe de Cesarée, ils raportent à la nomination d'Eusebe les troubles arrivez selon luy au sujet de S. Eustathe; & Eusebe qui n'a pas mis le detail des choses, donne occasion à cette brouillerie. Neanmoins il distingue assez sa nomination des troubles qui l'avoient precedée.] 'Car il dit qu'il ne veut point raporter les lettres de Constantin sur les troubles, mais seulement celles qui le regardent, lesquelles ce Prince écrivit aprés avoir appris l'agreable nouvelle de la réunion & de la paix.

Euf.v.Conſ.l. 3.c.59.p.515.d.

[Cela n'empesche pas qu'il n'y ait pu avoir aussi quelque trouble à la nomination d'Eusebe; estant aisé de croire ce que dit Socrate,] 'que le trouble se renouvella souvent quand il fallut elire de nouveaux Evesques. 'Et en effet, Constantin dit qu'Eusebe quand il fut nommé, estoit venu à Antioche pour donner un bon conseil. 'Eusebe mesme dit que ceux d'Antioche avoient fait la paix, ou *par son moyen*, comme l'a traduit M.r Valois; [ce qui se pourroit raporter à la deposition de S. Eustathe; ou *en luy*, c'est à dire en s'accordant à le nommer; ce qui marquera un nouveau trouble: & le terme grec, ἐφ' ᾧ, est plus favorable à ses sens.]

Socr.l.1.c.24. p.59.c. — Euf.c.60.p. 517.d. — c.59.p.516.a.

NOTE XIV.

Pour la page 280.517.

Narration de Sozomene sur l'ordination de Saint Maxime de Jerusalem, fort suspecte.

[Sozomene raporte une particularité importante de l'election de Saint Maxime de Jerusalem.] 'Car il dit que Saint Macaire son predecesseur l'ayant ordonné Evesque de Diospolis, le peuple de Jerusalem qui le reveroit pour sa qualité de Confesseur & la sainteté de sa vie, & qui à cause de cela le destinoit pour estre un jour son Evesque, murmura fort de cette election, & en vint presque à une sedition; ce qui obligea S. Macaire à le retenir auprés de luy, & à donner un autre Evesque à l'Eglise de Diospolis. Et mesme les mieux instruits, ajoute Sozomene, assurent qu'ayant regret d'avoir ordonné S. Maxime pour cette Eglise, il fit luy mesme soulever le peuple, pour avoir occasion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, tres ferme dans la foy, & aimé du peuple, luy estoit necessaire pour maintenir son Eglise en paix aprés sa mort, & empescher qu'Eusebe & Patrophile qui l'avoient voulu inquieter, ne s'efforçassent de luy donner pour successeur un homme de leur faction.

Soz.l.2.c.20. p.470.471.

[Ce recit reçoit assez de difficulté. Car il y a peu d'apparence que Saint Macaire ordonnast des Evesques dans la Palestine, vu le Canon que le Concile de Nicée venoit de faire, qui laissoit entierement à l'Evesque de Cesarée tous les droits de Metropolitain. Quand mesme il se seroit separé d'Eusebe alors Evesque de Cesarée, comme Sozomene le dit aussitost aprés *p.*471.*b*, il n'auroit pu entreprendre sur ses droits sans blesser tout à fait Constantin, presque egalement ami des Canons de Nicée, de la paix, & d'Eusebe.

De plus, il est assez difficile que le siege de Diospolis ou Lydde, ait vaqué en ce temps-ci,] 'puisqu'Aece qui le tenoit dés devant le Concile de Nicée, 'vivoit encore au temps de la deposition de Saint Eustathe, & de l'intrusion d'Euphrone, [qu'on ne peut mettre, selon ce que nous avons dit, avant l'an 332. Et mesme il semble qu'il ait vécu jusques en 349, comme nous le verrons sur cette année mesme dans l'histoire de Saint Athanase.

Thdrt l.1.c. 20.p.568.c. — Euf.v.Conſ.l. 3.c.62.p.519.c.

NOTE XV.

Pour la page 280.517.

Si Saint Maxime a consenti à la deposition de S. Athanase.

'Sozomene dit, comme un bruit commun, que S. Maxime avoit con-

Soz l.3.c.6.p. 504.c.d.

senti par surprise à la deposition de S. Athanase. Socr.l.2.c.8. p.84.d. 'Socrate en parle plus positivement. a Ath.ap.2.p.775.c|sol.p.825.b.c. [a] S. Athanase mesme dit que les Evesques du Concile de Jerusalem, qui le receurent en 349, & dont Saint Maxime estoit le premier, luy firent excuse de ce qu'ils avoient écrit auparavant, en luy protestant que ce n'avoit esté que par force, & non volontairement. [Mais il n'est pas necessaire que cela fust vray de chacun d'eux en particulier. Ainsi je ne sçay si nous avons assez de raison pour preferer l'autorité de Socrate à celle de Rufin,] Ruf.l.1.c.17. p.170.1. 'qui assure que S. Maxime fut toujours uni de communion avec S. Athanase.

Bar.350.§14. 'Baronius soutient absolument que Socrate s'est trompé en ce point, & il allegue pour cela que S. Maxime a assisté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par sa souscription Ath.ap.2.p.763.c. conservée dans Saint Athanase. b b.p.767.a. [b] Mais comme Saint Athanase mesme declare qu'une partie de ces souscriptions ont esté faites depuis le Concile, [il est visible qu'on n'en peut rien conclure dutout. Au contraire,] Socr.n.p.112.a.d. 'M.r Valois suppose tellement que Saint Maxime a effectivement signé la condannation de Saint Athanase dans le Concile de Tyr, qu'il s'en sert pour rendre suspect de fausseté ce que dit Rufin, que Saint Paphnuce l'avoit fait sortir de l'assemblée de Tyr, & l'avoit fait declarer pour Saint Athanase; [quoiqu'aprés s'estre déclaré pour luy, il ait encore pu signer sa condannation par foiblesse, ou à Tyr mesme, ou à Jerusalem.] p.188. 'M.r Valois croit encore que c'est à cause de la faute que Saint Paul de Constantinople & S. Maxime avoient faite en signant à Tyr, (car les Ariens le disent du premier,) que Saint Athanase ne parle point d'eux, Ath.or.1.p.291.b.c. 'lorsqu'il fait le denombrement des Prelats de son temps dont la foy ne pouvoit estre suspecte.

NOTE XVI.

Pour la page 287.§21.

Qu'Arius mesme a esté receu à la communion par le Concile de Jerusalem.

Socr.n.p.183.184. 'M.r Valois pretend que ce ne fut point Arius qui fut receu en l'an 335 dans le Concile de Jerusalem, mais seulement ses sectateurs; parceque dans la lettre de ce Concile, & dans la pluspart des endroits de S. Athanase, il y a seulement τοὺς περὶ Ἄρειον, [termes qui dans l'ordinaire signifient Arius seul, ou Arius & les Ariens, mais qui peuvent aussi marquer les Ariens sans Arius, quoique ce sens soit assez rare.] p.183.1.b. 'Ce qui oblige M.r Valois à cela, c'est qu'estant certain qu'Arius est mort durant que S. Alexandre estoit Evesque de Constantinople, il pretend que Saint Paul avoit succedé à S. Alexandre des devant le Concile de Tyr, qui preceda celui de Jerusalem. [Mais nous esperons faire voir en son lieu,] Cave.p.90.2. 'que les preuves qu'il a pour mettre sitost l'episcopat de Saint Paul, quelques fortes qu'elles soient, ne le sont pas assez pour nous faire abandonner un sentiment, [fondé non seulement sur Rufin, sur Socrate, & sur Sozomene, mais encore sur S. Athanase,] Ath.de syn.p.891.c. 'qui dit formellement que la lettre du Concile de Jerusalem vouloit qu'on receust Arius & ses associez, Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ, & qu'elle approuve toute la malignité d'Arius. Socr.n.p.183.a.d. 'M.r Valois dit que c'est parcequ'on le recevoit en recevant ses disciples. [Mais je ne sçay si cette réponse peut paroistre recevable.]

Ath.de syn.p.892.a. 'Les Eusebiens du Concile d'Antioche en 341, témoignent aussi qu'ils avoient receu le Prestre Arius, aprés avoir examiné & approuvé sa foy. [Cela a bien du raport au Concile de Jerusalem :] Socr.n.p.184.1.a. '& neanmoins M.r Valois est obligé de dire que ce peut estre quelque Concile plus ancien. [Mais comment l'accorder avec Saint

Ath. de syn. p.891.c. Athanase,] 'qui dit que le Concile de Jerusalem est le commencement des Conciles de Eusebiens.

Socr.n.p.184. 1.b.c. 'Mr Valois demande pourquoi Constantin exigea d'Arius une nouvelle declaration de sa foy, s'il avoit esté receu daas le Concile de Jerusalem, pourquoi S. Alexandre de Constantinople refusoit de l'admettre dans l'Eglise; pourquoi Saint Serapion consultoit Saint Athanase pour savoir s'il estoit mort dans la paix & la communion Catholique. [Il est bien aisé de luy répondre pour les deux derniers, estant certain que les Catholiques n'ont jamais eu aucun égard à ce qui s'estoit fait dans le Concile de Jerusalem, comme on le voit dans le texte § 24. Ath.de Ario. p.670.d. 'Ainsi S. Athanase n'avoit garde de ne pas répondre qu'Arius estoit mort hors de la communion de l'Eglise. Mais il le prouve par sa mort mesme, [sans se mettre en peine d'examiner si quelque Concile l'avoit receu ou non.

Constantin mesme avoit quelque sujet de demander à Arius une nouvelle assurance de sa foy; puisque si les autres Eglises ne s'estoient pas encore Ruf.l.1.c.11. p.167 1|Socr. l.1.c.37.p.72. d|Soz.l.2.c. 28.29.p.488. 489. declarées contre son absolution,] 'les auteurs marquent assez au moins que celle d'Alexandrie l'avoit fait. [On peut presumer la mesme chose de Saint Alexandre de Constantinople, & de S. Jacque de Nisibe qui estoit alors à la Cour.] Socr.p.73.a. 'Socrate di mesme qu'on fit entendre à Constantin qu'Arius estoit retombé dans l'heresie, ou plutost qu'il ne l'avoit jamais quittée. [Il faut bien que Mr Valois réponde luy mesme de n.p.184.1.a. cette sorte à ses objections,] 'puisqu'il reconnoist qu'Arius a esté absous par un Concile.

c.d. 'Il paroist faire un grand fond sur ce que Macaire estoit à Constantinople à la mort d'Arius, & estoit en la mesme ville longtemps avant le Concile de Tyr. [Cela est fort effectivement, pourvu qu'il ne puisse pas y avoir eu deux Macaires en ce temps là,] 'ou Pagi.340.§4. qu'un mesme n'ait pas pu aller deux fois à Constantinople.

[Je croy mesme qu'on peut dire que l'expression du Concile de Jerusalem, τοὺς περὶ Ἄρειον, doit comprendre Arius, non seulement parcequ'il est rare qu'elle ne le comprenne pas, mais encore parceque le Concile n'a point dû nommer Arius sans necessité, en écrivant à l'Eglise d'Alexandrie, où il estoit tres odieux.

Il est visible encore que dans cette expression il faut entendre l'heresiarque mesme, & non] 'l'autre Arius Socr.n.p.161. 1.c. compagnon de son heresie, auquel Mr Valois voudroit bien quelquefois qu'on pust raporter ce qui est dit de l'absolution d'Arius par le Concile de Jerusalem. [Car ce second Arius n'a jamais fait de figure particuliere, bien loin d'avoir pu estre regardé comme le chef de sa secte;] '& mesme Saint Pagi.340.§15. Athanase n'en dit jamais un seul mot: 'de sorte qu'il est ridicule de croire que §15|Cave, p. 90.2. c'est luy qu'il marque quand il parle d'Arius receu avec ses disciples par le Concile.

NOTE XVII.

Pour la page 287.§21.

Sur la confession de foy d'Arius raportée par Socrate.

Socr.l.1.c.26. p.61.62. 'Socrate raporte une confession de foy d'Arius & d'Euzoïus, presentée à Constantin, lorsqu'il les voulut renvoyer à Alexandrie, avant les persecutions de Saint Athanase, [& ainsi à la fin de 330, comme nous croyons. Sozomene dont le recit est assez embarassé,] 'paroist vouloir qu'Arius & Soz.l.2.c.27. p.485.486. Euzonius n'aient presenté cette confession que vers le temps du Concile de Jerusalem, [en 335.] 'Il paroist en Ruf.l.1.c.11. p.167.1. cela avoir voulu suivre Rufin, [qui brouïlle tout à son ordinaire.] 'Ce qui Ath. de syn. p.890.d. est certain, c'est que Constantin écrivant aux Evesques en 335, leur envoya

une confession de foy que les Ariens luy avoient presentée ; & sur cela ils furent receus par le Concile de Jerusalem. Pagi, 340. §. 13. 'Il n'y a guere à douter que ce ne soit celle que raportent Socrate & Sozomene, comme le soutient le P. Pagi : [car on ne manqua point sans doute de la conserver ; & nous n'en avons point d'autre de ce temps là. Il est aisé de croire d'autre part, que Arius avoit donné quelque declaration de sa foy avant que Constantin entreprist en 331 de le faire recevoir par Saint Athanase. Ainsi nous avons cru devoir suivre Socrate pour ce point : & dire qu'avant les Conciles de Tyr & de Jerusalem, Arius avoit presenté de nouveau à Constantin la mesme confession de foy qu'il luy avoit presentée cinq ans auparavant. Si c'en estoient deux differentes, on peut toujours s'assurer qu'elles estoient assez semblables.]

NOTE XVIII.

Pour la page 288. § 21.

Fautes de Rufin dans la lettre de Constantin au Concile de Jerusalem.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 1. 'Rufin dit que Constantin prioit le Concile de Jerusalem de recevoir Arius, si Alexandre son Evesque y consentoit. [S. Alexandre estoit mort il y avoit déja long-temps : mais peut-estre que Constantin avoit demandé le consentement de l'Evesque d'Alexandrie, sans le nommer. Car quoique Rufin parle du Concile de Jerusalem, qui ne fut tenu qu'aprés la deposition de S. Athanase, neanmoins Constantin ignoroit cette deposition, & il y a toute apparence qu'il ecrivit aux Evesques qui se devoient assembler à Tyr, ou à Jerusalem :] Ath. ap. 2. p. 801. a. 'Car on voit que les Ariens estoient à Tyr. [Mais on l'a raporté au Concile de Jerusalem, parceque la chose fut executée.]

Ruf. p. 167. 1. 'Rufin ajoute que Constantin alleguoit la moderation du Concile [de Nicée,] qui avoit condanné les dogmes d'Arius & non pas sa personne ; [ce qu'il est fort difficile d'ajuster avec Rufin mesme.] 'Sozomene qui copie presque mot à mot ce qu'il dit en cet endroit, [n'en met rien dutout & quoique cela fust fort favorable à Arius, neanmoins,] 'ses partisans qui le receurent à Jerusalem, ne témoignent point que Constantin eust rien écrit de semblable. Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a. Ath. de syn. p. 890. 891.

NOTE XIX.

Pour la page 288. § 21.

Fautes dans la lettre du Concile de Jerusalem, corrigées.

Ath. de syn. p. 890. c | 89. c. & ctr. 1. B. p. 734. b. 'Saint Athanase applique si souvent & si positivement à sa personne & à sa condannation, ce que disent les Eusebiens ; Que l'on avoit banni de l'Eglise l'envie & la malignité avant que d'y recevoir Arius, [qu'il est impossible de douter que ce ne fust le sens de leur lettre. Cependant il paroist assez difficile d'y trouver ce sens selon que nous l'avons aujourd'hui dans les imprimez. Il y a donc apparence qu'au lieu de πάντα μὲν ἐξορίσας τῆς ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μακρὰν ἀπελάσας βασκανίαν, il faut lire π. μ. ἐξορίσαντας τ. ἐ. τ. Θ. φ. κ. π. μ. ἀπελάσαντας βασκανίαν, & un peu aprés, ὑπηλωμένη δὴ au lieu de δὲ, ou oster ce δὲ, & entendre toutes ces paroles comme dites non par Constantin, quoiqu'il le semble d'abord, mais par les Evesques qui écrivent ; à quoy Saint Athanase qui avoit sans doute vu la lettre de Constantin, ne pouvoit pas se tromper. C'est seulement en ce sens qu'il est vray, comme le dit Socrate, qu'ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni Saint Athanase. Socr. l. 1. c. 33. p. 69. a. [Il seroit plus aisé de corriger simplement ἐξορίσαι, & ἀπελάσαι. Mais ce seroit faire parler Constantin.]

Pour la page 289.§ 22.

NOTE XX.

Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait esté receu par une partie du Concile de Jerusalem.

Ath.ap.2.p.802.a.b. 'Ce que dit Saint Athanase que ceux qui receurent Arius dans le Concile de Jerusalem, ruinoient en un coin du monde le grand Concile de Nicée, Bar.335.§ 54. 'donne lieu à Baronius de croire que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Eusebe, qui estoient restez exprés à Jerusalem aprés que les autres Evesques furent retournez en leurs Eglises. [Mais cette conjecture est bien foible pour appuyer une chose considerable, dont aucun historien n'a parlé, tous disant simplement que les Ariens furent receus par le Concile de Jerusalem. Constantin en mandant aussitost aprés] Ath.ap.2.p.803.804. 'à tous les Evesques du Concile de Tyr, de venir à Constantinople, [supposoit au moins que ceux là estoient encore demeurez ensemble : & S. Athanase le confirme, p.805.a. 'lorsqu'il dit que sur cet ordre les Eusebiens furent seuls à la Cour, & empeschérent les autres Evesques d'y aller. Socr.l.1.c.35.p.71.a|Soz.l.2.c.28.p.483.c. 'Socrate & Sozomene marquent aussi que le Concile ne se separa qu'en ce temps là. [Ce n'est pas qu'il ne paroisse difficile de voir pourquoi Saint Athanase dit qu'on faisoit en un coin ce qu'on faisoit à Jerusalem dans une assemblée qu'Eusebe nous represente comme egale au Concile de Nicée. Mais on peut toujours dire que les œuvres des tenebres se font dans les tenebres : & les méchans, quelque grand nombre qu'ils puissent estre, passent pour rien devant Dieu, & devant ses Saints.]

Pour la page 292.§ 23.

NOTE XXI.

Endroit de S. Athanase sur Astere, corrigé.

Ath.dec.Nic.p.256.a. 'Saint Athanase dit en un endroit, qu'Arius avoit transcrit d'Astere ce blasphème, que le Pere avoit créé le Fils pour faire par luy les autres creatures. 'Dans la suite du mesme traité p.269.a. raportant quelques autres blasphemes des Eusebiens copiez par Astere, il ajoute, καὶ πρό αὐτοῦ δὲ Ἄρειος μαθών, [ce qui ne fait point de sens. Il faut oster μαθών comme repeté de la ligne d'audessus; & en effet, le traducteur ne le met point : ou mettre παρ' αὐτοῦ au lieu de πρὸ αὐτοῦ, & cela se peut confirmer par ce que Saint Athanase ajoute, *comme je l'ay déja dit*. Il est aisé qu'Arius ait dit quelques blasphemes avant Astere, & qu'il en ait pris d'autres de luy.] 'L'edition des Benedictins ne nous éclaircit point cet endroit. t.1.B.p.225.f.

Pour la page 296.§ 25.

NOTE XXII.

Sur les diverses manieres dont on raporte la mort d'Arius.

[Nous nous contentons de faire dans le texte le recit de la mort d'Arius, selon qu'on le peut tirer des auteurs; & nous croyons que la simple exposition de la verité, suffira seule pour refuter diverses particularitez que nous n'avons pu accorder avec le reste, sans qu'il soit necessaire d'examiner toutes ces difficultez en particulier. Nous remarquerons seulement] 'que Baronius met cette mort le dimanche au matin, fondé sur un endroit de S. Athanase, où la traduction porte que ce fut avant le lever du soleil. 'Mais puisque dans le grec il y a au contraire, que ce fut avant le coucher, ἔπω ἰδῦ, [il faut mettre ce passage à la teste de tous les autres qui nous font croire que ç'a esté le samedi au soir, quoique Rufin & Theodoret disent le contraire.] Bar.336.§ 54 Ath.or.1.p.302.a.

Pour la page 307.§ 29.

NOTE XXIII.

Que S. Luce peut estre venu à Rome en l'an 340.

[On ne peut guere douter]'que ceux Hil.fr.2.p.14.

qui accuserent S. Luce d'Andrinople, d'avoir jetté aux chiens les saints Mysteres, aprés estre revenu [d'exil, ne l'aient aussi chassé une seconde fois de son siege, quand nous n'aurions pas pour cela] 'le témoignage de Socrate & de Sozomene. [Ainsi c'est en vain] 'que Blondel veut ruiner ce que disent ces auteurs, que S. Luce vint à Rome vers l'an 340, implorer le secours de Jule, sur ce que S. Athanase dit, 'qu'il estoit chargé de chaines: d'où Blondel infere qu'il n'avoit pas la liberté d'aller à Rome. [Il peut dans un mesme bannissement avoir esté enchainé, & puis laissé libre, & il est encore plus probable qu'il fut enchainé dans son premier bannissement, & qu'il vint à Rome dans le second.] 'Les Ariens mesmes disent que luy & quelques autres alloient de tous costez pour se plaindre de leurs juges, & se faire rétablir, s'ils pouvoient, en leurs eveschez. [Car il est visible qu'au lieu de *Paulum & Lucium*, qui n'a point de sens, il faut lire en cet endroit, *Paulus & Lucius*.]

Socr.l.2.c.15. p.91.c|Soz.l. 3.c.8.p.507.c. Blond.prim. Ath.fol.p. 821.a. Bar.347.§ 91.

NOTE XXIV.

Pour la page 309.§ 29.

Si Theodule de Trajanople assista au Concile de Sardique.

'Le Concile de Sardique parlant de l'Evesque Theodule condanné à mort par la poursuite des Eusebiens, luy donne le titre de *Bienheureux*, ὁ μακαρίτης, [comme s'il eust déja esté mort. Neanmoins si c'est celui de Trajanople, comme il y a toute apparence, nous ne voyons pas moyen de douter, sur] 'ce qu'en dit S. Athanase, qu'il vécust encore aprés ce Concile. 'Socrate le fait mesme survivre à Constant mort en 350. [Mais il ne paroist point en avoir rien sceu que par S. Athanase, selon lequel il devoit mettre ce qu'il en dit en 347 ou 348.]

Ath.ap.2.p. 702.c. Ath.fol.p. 821.a.b. a Socr.l.2.c. 26.p.117.b.

'Dans nostre texte de S. Athanase on lit seulement, ὁ νῦν συλλειτουργὸς &c. [& le verbe y manque. Ainsi il faut suivre] 'ce que nous trouvons dans Theodoret, ἀνέστη νῦν ὁ συλλειτουργός. Le P. Sirmond a traduit *excessit*, [qui peut signifier que Theodule avoit esté obligé de quitter son Eglise, ou mesme qu'il estoit mort. S. Hilaire semble l'avoir entendu en ce dernier sens,] 'puisque dans la traduction qui se trouve de cet endroit dans ses fragmens on lit *decessit enim... Theodorus*. 'M.r Valois soutient que c'est le sens qu'il faut prendre, puisque Theodule est appellé *Bienheureux*. Mais aussitost aprés, il reconnoist que S. Athanase nous donne tout sujet de croire que Theodule vivoit encore, & qu'ainsi on peut traduire, ἀνέστη par *sedem suam reliquit*. Il nous apprend mesme qu'Epiphane & d'autres traducteurs, en ont tiré que Theodule estoit present au Concile. [Et en effet, ἀνέστη signifie assez naturellement qu'il s'estoit levé dans l'assemblée pour reprocher sa persecution aux Eusebiens: au lieu que je ne sçay comment il pourroit signifier qu'il estoit mort.] 'Les Benedictins dans leur nouvelle edition ont mis ὁ πιστὸς νῦν ὁ συλλειτουργὸς &c. sur l'autorité d'un manuscrit de la bibliotheque du Roy: & ils pretendent qu'on ne peut pas dire que Theodule ne soit mort qu'aprés le Concile de Sardique. Ils remarquent fort bien que le terme de μακαρίτης dont on ne se sert qu'à l'égard d'un homme mort, favorise tout à fait leur sentiment. 'On peut voir comment ils expliquent l'endroit où S. Athanase nous le represente comme vivant encore au temps de ce Concile. 'Au reste M.r Valois n'hesite point à dire que ce Theodule est celui de Trajanople.

Ath.ap.2.p. 762.c. Thdrt.l.2.c. 6.p.590.a. Hil.fr.2.p.9. Thdrt.n.p. 19.2.d. Ath.t.1.B.p. 163.f. p.354.c. Thdrt.n.p. 19.d.2.

NOTE XXV.

Pour la page 310.§ 29.

Sur Marcel martyrizé, dit-on à Nicomedie.

[Entre ceux que la persecution des Ariens

Ariens a couronnez en Orient, nous n'avons point cru devoir parler de Marcel, que plusieurs martyrologes mettent le 26 de novembre, comme un Martyr, à Nicomedie; parcequ'il est à craindre qu'il ne soit pas different de Marcule le pretendu martyr des Donatistes dans la Numidie. Nous avons traité ce point dans le titre des Donatistes § 47.]

Pour la page 312. § 30.

NOTE XXVI.

Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dedicace, peuvent estre de deux Conciles.

Schel. de Ant. p. 145. 'Nous avons dans Denys le Petit, & dans toutes les autres Collections des Conciles, dont il y en a que l'on croit plus anciennes que le Concile de Calcedoine, un recueil de 25 Canons attribuez à un Concile d'Antioche, placez aprés ceux de Nicée & de Gangres, & avant ceux de Laodicée & de Constantinople; [ce qui donne lieu de croire qu'ils ont esté faits vers le milieu du IV. siecle: & on a accoutumé de les attribuer tous au Concile de la Dedicace, c'est à dire à celui que les Eusebiens tinrent à Antioche au commencement de l'an 341, pour la dedicace de la grande eglise.] p. 145. 146. 'Cela se trouve expressément dans une Collection qu'on croit estre du V. siecle, & dans celle de Denys le Petit, quoiqu'il y ait plusieurs manuscrits de celle-ci où le mot *in Encaniis* ne se lit pas. Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c. 'Socrate assure en effet que ce Concile a fait quelques loix.

c. 3. p. 85. a. 'Il luy attribuë particulierement un Canon contre les Evesques qui ayant esté deposez, rentreroient dans l'episcopat sans l'autorité d'un Concile. Conc. t. 2. p. 564. 568. 'C'est assez clairement ce qui est ordonné dans le quatrieme & dans le 12.e Canon d'Antioche. Pall. v. Chry. p. 78. 'Theophile & les autres ennemis de S. Chrysostome se servirent aussi d'un Canon semblable pour faire deposer ce Saint; & on leur répondit, que c'estoit un Canon fait par des impies qui communiquoient avec Arius, p. 76. '& par des Ariens, qui l'avoient fait exprés pour condanner Saint Athanase, p. 78 | Conc. p. 303. d. e | Socr. l. 6. c. 18. p. 327. b. 'de sorte qu'il avoit esté rejetté par le Pape Jule, par le Concile de Sardique, & par tous ceux qui avoient declaré S. Athanase innocent. Socrate dit nettement qu'il avoit esté fait à Antioche. Pall. p. 78. 'Il est vray que Pallade cite le Canon produit par Theophile en des termes assez differens de ceux du Concile d'Antioche, & dit qu'il avoit esté fait par 40 Ariens, [au lieu qu'il y avoit 90 ou 97 Evesques dans le Concile de la Dedicace. Mais il peut y avoir faute dans le nombre de quarante; & si les termes de Pallade sont differens du quatrieme Canon d'Antioche, le sens en est tout à fait le mesme.

Ainsi c'est assurément avec fondement qu'on attribuë les 25 Canons au Concille de la Dedicace. Il y a neanmoins quelque lieu de douter si ce fondement est assez solide pour les luy attribuer tous. Car il est aisé qu'on ait joint ensemble des Canons de divers Conciles d'Antioche, qu'on aura ensuite attribuez à un seul de ces Conciles, parcequ'il estoit le plus celebre, & qu'on avoit peut-estre tout à fait perdu la memoire des autres. On a joint de mesme en un corps les Canons des Conciles d'Afrique du temps d'Aurele: mais on a eu soin de distinguer de quel Concile chacun estoit pris: & on aura pu negliger cette precaution dans ceux d'Antioche. On voit les Canons de Sardique citez par les Papes comme des Canons de Nicée; & on n'en sauroit rendre de meilleure raison, sinon qu'ils estoient écrits de suite sans estre distinguez par un titre particulier, comme on le trouve encore dans le manuscrit que le Pere Quesnel a fait

imprimer dans le second tome de son S. Leon.

Il reste maintenant à voir s'il y a sujet de croire qu'il soit arrivé quelque confusion semblable dans les Canons d'Antioche. La conformité du 13.e & du 22.e Canon, a paru telle à des Conc.p.568. personnes habiles.] 'Car quoique le premier semble fait particulierement pour défendre aux Evesques d'aller ordonner d'autres Evesques hors de p.572|Schel. p.554. leur province, '& le second pour empescher qu'ils n'ordonnent des Prestres & des Diacres hors de leur diocese; [neanmoins l'un & l'autre leur défend si generalement de faire aucune fonction hors de leur jurisdiction ordinaire, qu'on peut dire que l'un des deux suffisoit sans l'autre, surtout le premier.

Il y a aussi plusieurs de ces Canons qu'on peut dire avec raison estre trop beaux & trop saints, pour venir de personnes aussi destituées de l'Esprit saint, que l'estoient les Eusebiens. L'ordination de Gregoire est trop condanné par le 19e, & les divers changemens d'Eusebe par le 21,e pour croire qu'ils les aient ou faits, ou laissé faire par d'autres. Et de plus, comment des Evesques aussi courtisans que ceux du Concile de la Dedicace, ont-il pu faire un Canon aussi severe qu'est l'onzieme pour empescher les Evesques d'aller à la Cour? On peut aussi remarquer qu'ils ne sont pas exprimez de la mesme maniere. Car les uns sont un discours parfait & absolu, & les autres sont Conc.p.561.b. seulement en forme de titres.] 'Le premier parle de Constantin plutost comme vivant que comme mort: [& je ne sçay si les Eusebiens auroient jamais voulu autoriser le Concile de Nicée du temps de Constance, en parlant avec autant de respect que fait ce Canon.]

p.560. 'A la reste de ces Canons, il y a une epistre synodale touchant quelques reglemens faits par un Concile d'Antioche, & adressée à tous les Evesques de la Syrie: Elle est courte, & ne parle que d'union & de charité, [dont les Eusebiens estoient fort eloignez. Mais ce n'est pas tant ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est pas d'eux, puisque la bouche est souvent contraire au cœur, que le titre de cette lettre,] qui marque les provinces dont le Concile estoit composé. Car elles sont toutes du patriarcat d'Antioche, [sans qu'il y soit parlé ni de la Cappadoce, ni de la Thrace, ni de plusieurs autres provinces dont les principaux Evesques estoient au Concile de l'an 341.]

['A cette lettre sont jointes les sous- p.559.560. scriptions d'environ trente Evesques, tous aussi des provinces du patriarcat d'Antioche. Et parmi ces 30 Evesques, il ne s'en trouve aucun de ceux qui sont marquez dans l'histoire comme les chefs du Concile de la Dedicace, & qui tenoient la pluspart les principaux sieges de l'Orient,] hors Macedone de Mopsueste, & Narcisse d'Irenople ou Neroniade. 'Au con- p.560. traire l'on y trouve Theodore, [ou plutost Theodote] de Laodicée en Syrie, [qui estoit mort avant le Concile de Tyr en l'an 335, auquel George son successeur assista aussi-bien qu'à celui d'Antioche en l'an 341.] 'On y trouve p.559. aussi Anatole d'Emese, [au lieu que nous savons qu'Eusebe fut fait Evesque d'Emese dés le commencement du Concile.]

'On y trouve encore S. Jacque de p.559.560. Nisibe, & Saint Paul de Neocesarée, [celebres Confesseurs, quoique personne n'ait remarqué que ces deux Saints aient assisté au Concile de la Dedicace: & ce seroit mesme blesser le respect que nous devons à leur pieté, de vouloir qu'ils eussent pris part à ce qui se fit dans cette assemblée

Bar.341.§ 27. d'iniquité.] 'Cela oblige Baronius à dire que S. Jacque, & les autres Orthodoxes qu'il pretend avoir assisté au Concile de 341, y firent de grands efforts pour s'opposer à la faction des Eusebiens. [Mais il le dit de son autorité, & il n'en paroist quoy que ce soit dans l'histoire.

Il est bien plus aisé, pour sauver l'honneur de ces Saints, & lever les autres difficultez que nous avons marquées, particulierement les signatures de Theodote & d'Anatole, de dire qu'on a confondu deux differens Conciles d'Antioche, celui de la Dedicace en l'an 341, assemblé de tout l'Orient, & un autre qui n'estoit que du patriarcat d'Antioche, & qui doit avoir esté tenu avant l'an 335, puisque George successeur de Theodote assista cette année là au Concile de Tyr. Ainsi nous pourrons mettre ce premier Concile du temps de S. Eustathe, de la sainteté duquel une partie des 25 Canons d'Antioche est tres digne. La réunion de l'Eglise d'Antioche dont parle la lettre synodique, convient assez bien à l'histoire de S. Eustathe, *V. son titre*: & je ne voy pas au contraire comment Saint Jacque de Nisibe auroit pu attester que cette Eglise estoit parfaitement unie, depuisqu'elle eut esté malheureusement dechirée par l'injuste deposition de Saint Eustathe. Que si le nom de Saint Eustathe ne se lit pas dans les souscriptions, on n'y trouve point aussi le nom d'aucun autre Evesque d'Antioche, quoique la lettre qui precede les souscriptions soit écrite de cette ville.]

Ath.vie.t.1.p.715. 'On avoit proposé ces conjectures dans la vie de S. Athanase, pour estre examinées par les personnes habiles. Schel.de Ant.p.143. 'Et nous apprenons d'un auteur qui a entrepris de les combatre, qu'elles ont esté bien receuës du public, & qu'elles se soûtiennent communément. [C'est ce qui nous a fait prendre la liberté de les suivre, & d'omettre dans le texte diverses choses qui ne paroissent point appartenir au Concile de la Dedicace. Nous y avons seulement laissé tous les Canons, que nous n'avons pas voulu separer les uns des autres, y en ayant beaucoup dont il n'est pas aisé de dire auquel des deux Conciles ils appartiennent. Pour les raisons par lesquelles Schelstrat pretend combatre la distinction des deux Conciles d'Antioche; nous ne voyons point qu'il y en ait qui puissent paroistre considerables, ni qu'il ait répondu bien solidement à celles qu'on a alleguées pour établir cette distinction.]

NOTE XXVII. Pour la page 312.§ 30.

Que ce qu'on dit des 36 Evesques Eusebiens dans le Concile d'Antioche, n'est point fondé.

'Baronius, & divers autres aprés Socr.n.p.105| Schel.p.49.50.
luy, ont écrit que de tous les 90 ou 97 Evesques du Concile d'Antioche en 341, il n'y en avoit que 36 qui fussent pour la faction d'Eusebe. Mais ils ne se sont fondez que sur un passage du Ath.ap.2.p.748.c|t.1.B.p.148.L.
Pape Jule, où l'on a confondu μόνων qui vient de μόνος, *seul*, avec μονῶν de μονὴ STATIO, *une journée*. Car le sens de cet endroit n'est pas comme l'a cru Baronius, que Gregoire n'a esté ordonné que par 36 Evesques, mais qu'il l'a esté à 36 journées du lieu pour lequel on le destinoit, quoique les Canons veuillent qu'un Evesque soit ordonné à la vuë de ceux qu'il doit gouverner. L'on conte en effet 36 journées d'Antioche à Alexandrie.

'Ce qu'on dit de ces 36 Evesques Schel.p.51.§ 3|Pall.v.Chry.p.78.
Eusebiens, se pourroit mieux appuyer sur Pallade, qui attribuë à quarante Evesques Ariens le Canon fait contre S. Athanase, c'est à dire le 4.e de ceux d'Antioche; & il est suivi en cela

par George d'Alexandrie, qui a fait aprés luy la vie de S. Chrysostome. Schelstrat s'est fondé sur cela pour dire qu'aprés que les 90 Evesques du Concile eurent fait les 25 Canons que nous avons, Eusebe demeura avec 40 autres de sa faction, pour faire un nouveau Canon contre S. Athanase. & ordonner ensuite Gregoire en sa place. [il seroit encore plus aisé de dire qu'il ne se trouva d'abord que 40 Evesques au Concile, qui firent le 4.e Canon, & ordonnerent Gregoire. Mais puisque Saint Athanase, Saint Hilaire, & tous les autres, attribuent generalement à 90 ou 97 Evesques tout ce qui s'est fait à Antioche; il y a bien plus d'apparence que ce τεσσαράκοντα a esté mis pour ἐνενήκοντα par une pure bevuë de Pallade ou de son copiste; & que George l'a copié comme il le trouvoit.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 314-315.

Sur ce que Schelstrat avance pour tascher de justifier une partie du Concile d'Antioche.

[Schelstrat qui a entrepris de canonizer les 25 Canons d'Antioche, & pour cela de soûtenir l'honneur du Concile de la Dedicace, dans lequel il pretend qu'ils furent tous faits,] 'distingue deux parties de ce Concile, dont il soûtient la premiere, & condanne l'autre. Il veut que d'abord les Canons aient esté faits par tous les 90 ou 97 Evesques du Concile, mélez d'Orthodoxes & d'Eusebiens, mais dont les derniers deguisoient alors leurs intentions & leurs sentimens; & qu'ensuite la pluspart des Evesques s'estant retirez, quarante Eusebiens soient demeurez, aient fait le Canon raporté par Pallade pris du quatrieme & du douzieme de ceux qu'on avoit faits d'abord, aient declaré Saint Athanase coupable pour avoir violé

Schel. de Ant p.665.669.& alibi.

ce Canon, & aient ensuite ordonné Gregoire en sa place.

[Il y auroit bien des choses à dire sur cela; mais il suffit de remarquer que la difference qu'il met entre le 4.e Canon & celui de Pallade, est absolument nulle pour le sens.] 'Le 4e, dit Schelstrat, ne parle point comme l'autre des Evesques deposez justement ou injustement. 'Mais dés qu'il declare qu'un Evesque deposé, qui s'est rétabli sans l'autorité d'un Concile, ne peut plus jamais estre receu à se justifier, [il comprend absolument tout Evesque deposé, justement ou injustement. Il n'en falloit point davantage, ni à Eusebe contre S. Athanase, ni à Theophile contre S. Chrysostome. Ainsi il est hors de toute apparence, qu'Eusebe ayant en main le quatrieme Canon fait solennellement par prés de cent Evesques, il en ait voulu faire faire un autre tout semblable, mais bien moins autorisé, & qui n'eust pu servir qu'à décrier sa conduite.] 'Si George ajoute à la deposition irrevocable la peine de l'exil, dont les Canons d'Antioche ne parlent point; [c'est à luy à répondre de l'addition qu'il fait à Pallade: & ce n'est pas un auteur qui nous doive embarasser.

p.671.

Conc.t.2.p.564.b.

Schel.p.671.

Il doit donc demeurer pour constant que le 4.e Canon d'Antioche est celui qu'on a fait contre Saint Athanase, que Saint Chrysostome a tasché d'observer, comme le prouve Schelstrat, pour oster tout pretexte à ses ennemis, & qu'il a neanmoins rejetté avec le Pape Innocent, comme fait par des heretiques & des Ariens & comme condanné par Jule & par le Concile de Sardique. Cette remarque suffit pour renverser tout le systeme de Schelstrat.] 'Il faut neanmoins ajouter qu'il reconnoist que Socrate est contre luy, 'en disant que l'affaire de Saint Athanase fut la premiere qu'on traita à Antioche: & il avoue encore

p.662.

Socr.l.2.c.8. p.85.a.

que Sozomene & tous les autres ensuite ont suivi Socrate. 'Mais il leur oppose Pallade, [qui ne dit rien du-tout de contraire, comme nous avons vu dans la note precedente. Un Canon ou deux faits d'abord exprés pour opprimer Saint Athanase, ne sont pas propres à montrer que l'on n'ait pas commencé par son affaire. Et on n'en peut pas mesme tirer que les autres Canons aient esté faits en mesme temps; estant aisé qu'on les ait resolu en divers temps selon les occasions qui se presentoient, pour les rassembler & les rediger en un corps à la fin de l'assemblée.] Schelstrat pretend qu'on a toujours dû commencer les Conciles par ce qui regardoit la foy; [comme si c'estoit une preuve qu'on l'a toujours fait.] 'Il allegue ces paroles du Pape Jule: *Quand Athanase auroit esté trouvé coupable depuis le synode &c*, comme une preuve claire & convaincante pour son sentiment, supposant que ce synode est celui d'Antioche, quoiqu'on puisse l'entendre de celui de Tyr: & il est mesme visible qu'on le doit. 'Il pretend que le mesme Pape attribuë tous les maux de l'Eglise à un petit nombre de personnes, & qu'ainsi on ne peut pas en faire coupables les 90 Evesques du Concile d'Antioche. 'Jule dit en effet qu'il y avoit peu d'auteurs de ces maux; [mais il ne nie pas qu'ils ne fussent suivis d'un grand nombre d'autres qui se laissoient entrainer aux chefs par complaisance ou par lascheté contre leur propre sentiment.

Schel.p.663. | p.665|Ath.ap.2.p.749.a. | Schel.p.669. | Ath.p.752.a.b.c.

Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner]'ce que dit Socrate, que l'affaire de S. Athanase fut la premiere traitée dans le Concile d'Antioche. [Cela s'accorde parfaitement avec l'idée que l'histoire nous donne]'que ce fut là le veritable sujet du Concile, comme Socrate le dit positivement. [Schelstrat mesme ne fait commencer ce Concile qu'en 341: & dés le Caresme de la mesme année Gregoire estoit déja maistre des eglises d'Alexandrie.]

Socr.l.4.c.8.p.85.a. | p.84.d.

NOTE XXIX.

Pour la page 314.§ 31.

Qu'Eusebe Evesque d'Emese, est different d'Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.

'Ammien parle d'un Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, qu'il qualifie *concitatum oratorem*, & qu'il remarque avoir esté instruit dans les loix. Il raporte comment Gallus le fit mourir en l'an 354, pour des affaires d'Etat, & loüe la constance avec laquelle il souffrit l'injuste violence de ce Prince. [Nous ne voyons point que personne dise que cet Eusebe soit le mesme que l'Evesque d'Emese qui a vécu & qui est mort du temps de Constance, & nous ne croyons pas qu'il y ait apparence de le dire. La mort d'un Evesque estoit quelque chose du temps de Constance, & surtout celle de cet Evesque que ce Prince aimoit. Ammien eust remarqué la qualité d'Evesque, qui estoit alors respectée des payens mesmes, & la punition severe que Constance n'eust pas manqué d'en faire. On verroit encore quelque chose de sa mort dans Socrate & dans Sozomene, qui parlent assez amplement de l'Evesque Eusebe, & citent l'eloge que George de Laodicée en avoit écrit. Aussi de la maniere dont Ammien parle de celui qui fut executé en 354, il y a tout lieu de croire que c'estoit un avocat.]

Amm.l.14.p.18.b|22.

NOTE XXX.

Pour la page 316.§ 31.

Que l'Evesque soupçonné de Sabellianisme dans le Concile d'Antioche, n'estoit apparemment ni Gregoire de Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.

'Baronius entend de Gregoire de

Bar.347.§ 22| Hil.syn.p.108.a.

Alexandrie ce que dit S. Hilaire, qu'il y avoit dans le Concile d'Antioche un Evesque soupçonné d'une erreur differente de l'Arianisme. [Mais il n'allegue aucun fondement de sa pensée; & si l'erreur marquée par Saint Hilaire estoit le Sabellianisme, comme il y a assez d'apparence, je pense que Gregoire n'estoit nullement suspect de ce costé là: & il pouvoit bien estre déja à Alexandrie lorsqu'on fit à Antioche le second formulaire contre l'Evesque que marque S. Hilaire.]

Schel.de Ant. p.123. 'Schelstrat veut que cet Evesque soit Marcel d'Ancyre, [qui estoit certainement accusé d'erreurs opposées aux Ariens. Mais qui que ce soit ne dit qu'il ait assisté au Concile d'Antioche.] p.124. 'Le formulaire de Theophrone qu'on allegue, [le prouve aussi peu de luy que de Sabellius: Et quand il y auroit voulu venir, les Eusebiens ne l'y auroient pas plus receu que Saint Athanase. Ainsi tout ce que dit Schelstrat ne nous empeschera pas de croire qu'il estoit alors à Rome depuis prés d'un an. *V. son titre.*]

NOTE XXXI.

Pour la page 323.§ 35.

Que la lettre des Eusebiens au Pape Jule, estoit écrite par le Concile de la dedicace de l'eglise d'Antioche.

Ath.ap.2.p. 739.d. 'La lettre des Eusebiens apportée à Jule par ses legats, estoit écrite d'Antioche par Eusebe, Dianée, & plusieurs autres; [c'est à dire sans doute par un Concile, & ce Concile ne peut estre autre que celui de la Dedicace. Cela n'est que trop clair & trop certain par soy mesme.] Bar.341.§ 58. 'Baronius soutient que c'est une faute visible à Socrate & à Sozomene, de l'avoir attribuée à un Concile posterieur. [Et en effet, ce ne pourroit estre que du Concile] Ath.de syn.p. 894.d. 'rassemblé quelques mois aprés le precedent, lorsqu'ils composerent le quatrieme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Evesques. [Or ce ne peut estre de celui là;] ap.2.p.740.c. 'puisque Jule dans sa réponse au lieu de parler d'une deputation si solennelle, témoigne que personne n'estoit venu de la part des Eusebiens, quoiqu'il l'eust attendu long-temps. [Nous remarquerons sur Saint Jule *note* 3,] p.744.d. 'que les Eusebiens avoient retenu les legats de ce Pape jusques au mois de juin. Ainsi nous croyons pouvoir dire que le Concile de la Dedicace, assemblé au plustard au mois de mars, a duré jusque vers le mois de juin.

NOTE XXXII.

Pour la page 323.§ 35.

Qu'Eusebe de Nicomedie peut estre mort au mois de juillet ou d'aoust de l'an 341.

Soz.l.3.c.7.p. 505.506. 'Eusebe de Nicomedie mourut, selon Sozomene, peu de temps aprés le Concile d'Antioche, avant que d'avoir sçeu le resultat du Concile tenu à Rome, [au mois de juin 341. Ainsi il peut estre mort dés le mois de juillet ou d'aoust.] Socr.l.2.c.12. p.89.c. 'Socrate en un endroit dit la mesme chose que Sozomene, [sinon qu'on ne voit pas si le Concile qu'il dit avoir esté suivi de la mort d'Eusebe, est celui de Rome ou celui d'Antioche; ce qui fait peu de difference, celui d'Antioche ayant apparemment duré jusqu'au mois de juin que commença celui de Rome.] c.17.p.94.c.d. 'Il dit en un autre endroit qu'il estoit déja mort, lorsque la lettre que luy & les autres assemblez à Antioche, écrivoient au Pape, luy fut renduë. [Mais cela paroist difficile à croire, puisque Jule, qui differa quelque temps de répondre aux Eusebiens, & qui dans cet entretemps receut encore d'autres nouvelles d'Orient, ne parle point neanmoins dutout de sa mort. Aussi Socrate ne dit cela qu'en passant: & peut-estre que par son τὰ τετελευτηκότος,

il n'a pas voulu marquer qu'il fust mort alors, mais que c'estoit celui dont il avoit raporté la mort peu auparavant.] 'S. Athanase dit aussi assez clairement qu'il ne mourut qu'aprés que Jule eut écrit. On pourroit mesme selon luy, ne mettre sa mort qu'un peu devant le Concile de Sardique. [Mais la mort d'Hermogene qui suivit la sienne, & qui est marquée sous les Consuls de l'an 342, non seulement par Socrate, mais aussi dans les fastes d'Idace, explique ce que S. Athanase dit plus en general.]

Ath.ap.2.p. 754.c.

Pour la page 323.§ 35.

NOTE XXXIII.

Que Macedone estoit brodeur, & Prestre de Constantinople dés le temps de S. Alexandre.

'Socrate dit que lorsque Saint Alexandre de Constantinople mourut [en l'an 336,] Macedone estoit depuis long-temps Diacre de la mesme Eglise. Cependant S. Athanase nous assure qu'il en estoit Prestre sous S. Paul en 338, [& il n'y a aucune apparence que S. Paul, dont il s'estoit declaré l'ennemi & le calomniateur, l'ait elevé à la prestrise. Ainsi il y a bien sujet de croire que Socrate se trompe, & que Macedone estoit Prestre dés le temps de S. Alexandre.

Socr.l.1.c.6. p.83.d.

S. Jerome dit dans sa chronique qu'il estoit *artis plumariæ*, c'est à dire *brodeur*.] 'Scaliger pretend que c'est une faute, & que S. Jerome ayant lu dans quelque grec que Macedone estoit ποικιλότεχνος, c'est à dire adroit & artificieux, il a mal pris le sens de ce mot. 'Il repete plus d'une fois cette bevuë de Saint Jerome, comme la chose du monde la plus indubitable. 'Cependant l'unique preuve qu'il en donne, c'est que Macedone n'a jamais exercé aucun métier, mais est passé du diaconat à l'episcopat: [comme s'il n'eust pu exercer un métier estant Diacre ou Prestre: ce qui estoit fort ordinaire en ce temps là, comme on le voit par tout le Clergé de Saint Basile, & ce qui est mesme ordonné par des Conciles. Ce qui pourroit faire douter au contraire si Macedone s'occupoit à travailler des mains, c'est que cette humilité paroist trop sainte pour un homme aussi méchant qu'il estoit, qui ne travailloit pas par necessité, puisqu'il estoit riche.] 'Car il bastit l'eglise magnifique qui porta depuis le nom de S. Paul, [& il l'avoit bastie avant que d'estre Evesque,] 'puisque c'est celle où il fut sacré. [a] Mais puisqu'il faisoit une profession exterieure de pieté, [il n'est point étonnant qu'il donnast quelque temps à un métier plus divertissant que penible. Il peut mesme avoir exercé ce métier avant que d'entrer dans l'état ecclesiastique, y avoir acquis son bien & en avoir retenu le surnom, comme Pierre le Foullon dans le siecle suivant. Ainsi rien ne nous oblige à accuser S. Jerome de s'estre trompé.]

Euf.chr.n.p. 252.1.

chr.prol.p. 24.

n.p.252.1.

Socr.l.7.c.10. p.716.

Socr.l.2.c.12. p.89.d.

a c.6.p.83.d.

Pour la page 326.§ 36.

NOTE XXXIV.

Que le quatrieme formulaire ne fut fait, & envoyé en France qu'en l'an 342.

'Baronius met en 341, la deputation de Narcisse & des autres qui apporterent en France le quatrieme formulaire des Ariens. [Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas precedé la lettre de Jule, qui assez vraisemblablement en auroit dû parler, ce qu'il ne fait pas:] '& mesme il dit qu'il avoit long-temps attendu inutilement qu'il vinst quelqu'un de la part des Eusebiens. 'Nous voyons de plus, que Maris & Theodore estoient à Constantinople vers le commencement de l'an 342, où ils ordonnerent Macedone pour succeder à Eusebe.

Bar.341.§ 25. 26.

Ath.ap.2.p. 740.c.

Socr.l.2.c.12. p.89.d.

'Ce que dit Saint Athanase, qu'ils

Ath.de syn. p.894.d.

furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, [ne marque pas si l'on assembla veritablement un Concile pour cela, & marque mesme plutost que l'on n'en assembla point. On pourroit peut-estre traduire *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celui d'Antioche; & il le faut entendre ainsi, si nous suivons Socrate & Sozomene: mais en ce sens, il faudroit plutost dans le grec ὡς ἀπὸ τῆς συνόδου.]

Pour la page 329.§ 37.

NOTE XXXV.

Passages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator sur l'erreur de Photin.

Epi.71.c.3.p.831.b. 'S. Epiphane dit que selon Photin, le Verbe sorti du Pere, προελθόντα, a esté changé en chair dans la personne de JESUS CHRIST. [Cela paroist difficile à accorder avec les autres anciens, qui font Photin auteur du Nestorianisme, & entierement opposé à l'Eutychianisme. On peut voir ce que le Pere Petau dit sur cela dans ses dogmes *t.4.l.1.c.3.§ 12.p.13.* Quel que puisse estre le sens de cet endroit,] c.2.p.830. 'S. Epiphane mesme reconnoist que Photin raportoit au Verbe divers passages de l'Ecriture, pour n'estre pas obligé de reconnoistre que J.C. est avant sa Mere. [Il ne croyoit donc pas, selon S. Epiphane, que le Verbe & JESUS CHRIST fussent une seule personne.] Merc.t.2.p.313.1. 'Nestorius assure positivement qu'il ne disoit point que le Verbe eust esté fait chair.

[Marius Mercator n'est pas moins difficile à accorder avec les autres, qui veulent tous que Photin fust Sabellien, & ne reconnust point la p.128.§ 17.19.21. personne du Verbe.] 'Car il le fait purement Nestorien, & heretique sur le seul point de l'Incarnation, sinon qu'il ne vouloit pas que le Verbe fust §.17. le Fils de Dieu: '& il dit positivement de luy, *Verbum Dei non negans esse in substantia*. 'Dans l'endroit suivant où §19. on lit *Verbum hoc Dei esse in substantia negat*, il faut visiblement *non negat*, quoy qu'en dise le Pere Alexandre *t.7.p.222.* [Et ainsi je pense qu'il faut reconnoistre que Mercator n'a pas assez connu le sentiment de Photin sur la Trinité. Je ne trouve aussi que luy, qui dise positivement que cet heretique vouloit que J.C. fust né comme les autres hommes.]

Pour la page 332.§ 38.

NOTE XXXVI.

Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347, & que c'est du premier dont parle le Pape Libere.

'Le Pere Petau attribuë au Concile Conc.t.2.p.730. de Milan, que nous mettons en l'an 347, ce que dit le Pape Libere, 'que Hil.fr.2.p.41.42. Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, sortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condanner les sentimens heretiques d'Arius. [Mais il est assez difficile de comprendre comment ces quatre Evesques d'Orient se trouvoient à Milan en l'an 347, aprés ce qui venoit de se passer à Sardique & à Philippople.] 'Au contraire, il Ath.de syn.p.895.d. est constant que trois d'entre eux, & quelques autres encore, estoient en l'an 345 en Italie, où ils estoient venu apporter leur long formulaire; '& ap.2.p.676. qu'en cette mesme année Constant estant à Milan, il s'y trouva divers Evesques qui luy demanderent le Concile de Sardique, comme nous le marquons dans le texte § 38. [Il y a donc bien de l'apparence que nous devons raporter à cette année là ce que dit Libere. Il semble que le temps favorise le P. Petau, parceque Libere dit que cela s'estoit fait huit ans auparavant. Or selon ce Pere, il écrivoit en 355.] 'Mais Baronius montre fort Bar.354§1. bien

bien qu'il écrivoit dés le commencement de l'an 354; & ainsi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345.

Socr.n.p.24. 25. 'D'autres au contraire attribuent au Concile de Milan, qui rejetta les deputez des Orientaux, & que nous mettons en 345, tout ce que nous dirons d'un autre tenu aussi à Milan en 347: & pour accorder les choses, ils le mettent en 346. [Cela a ses difficultez & ses avantages. Mais il y a une difficulté à laquelle je ne voy pas
p.25.1.a. qu'ils puissent satisfaire.] 'Car ils demeurent d'accord que c'est le Concile auquel S. Athanase se trouva, quatre ans aprés estre venu à Rome en 341. [Or il y a cinq ans depuis 341 jusques en 346, & on ne peut pas expliquer
Ath. ep.1.p. 676. cela d'une autre maniere.] 'Car Saint Athanase dit que Constant luy écrivit de le venir trouver à Milan, aprés trois ans passé, dans la 4[e] année, [& non pas *post quatuor annos*, ce qui pourroit s'expliquer de la cinquie-
Hil. fr.p.41. 42|Socr.n.p. 31.1.a.b. me,] 'comme nous entendons de la neuvieme ce que dit le Pape Libere, *ante annos octo*. [Et il faut mesme considerer que S. Athanase allonge plutost le temps qu'il ne l'abrege. Car son dessein est de faire voir qu'il n'avoit eu aucun empressement de voir Constant.]

Pour la page 533.538.

NOTE XXXVII.

Sur la condamnation d'Euphrate de Cologne.

[Les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, sont devenus celebres par le grand nombre de personnes qui se sont appliquez à les examiner, soit pour les soûtenir, soit pour les combatre. Afin que ce que nous avons à en dire soit plus clair, nous raporterons d'abord l'histoire de ce Concile selon qu'on le trouve dans les
Conc.B.t.1.p. 570.2.e|571.2. b. actes que nous en avons.] 'Euphrate avoit esté accusé par une lettre du peuple de Cologne dont il estoit Evesque, & de toute la seconde Germanie, 'souscrite de beaucoup de personnes, p.571.1.a.
'laiques & ecclesiastiques, [a] de soûte- d.f.
nir que J. C. n'estoit pas Dieu, [b] mais a f. & alibi. b d.
un pur homme; [ce qui estoit l'heresie de Photin:] '& encore de quelques c.
autres crimes. 'Cinq Evesques, entre c.
lesquels estoient Valerien d'Auxerre, & Amand de Strasbourg, 'le condan- e.
nerent comme un blasphemateur, & le deposerent, 'dutant que sa faute P.Aur.p.214.
estoit si claire & si certaine, que tout Evesque le pouvoit condanner selon la discipline de l'Eglise.

[Il ne se corrigea pas neanmoins pour cela,] '& il eut la hardiesse de Conc.p.571.1. b.c.
soûtenir son impieté devant Jessé Evesque de Spire, Martin de Mayence, divers Ecclesiastiques qui estoient avec eux; '& en un autre occasion a.b.
devant S. Servais de Tongres, & S. Athanase mesme [qui estoit à Treves en 336 & 337, & qui revint encore en France en 347 & en 349.] 'Son erreur a.e.
estoit pernicieuse aux autres, & il entrainoit beaucoup de personnes par sa mauvaise doctrine. 'S. Servais qui b.
estoit son plus proche voisin, s'opposa aussi à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

'Mais enfin, ses blasphemes estant p.570.2.f.
connus de tout le monde, les Evesques s'assemblerent à Cologne à la priere des Fideles [de cette ville,] 'ou Marc.conc.l. 7.c 2.§ 13.p. 216.
des Evesques mesmes qui l'avoient condanné la premiere fois. 'Le Con- Conc. p.570 2.d.
cile se tint le 12 de may 346, & il s'y trouva 14 Prelats, qui estoient S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, Saint Donatien de Challon sur Sône, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerien d'Auxerre, Saint Simplice d'Autun, Armand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyscole

p.570.2.c. de Reims. 'Dix autres Evesques y envoyerent aussi leur consentement & leurs deputez, savoir Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Pancaire de Besançon, S. Sanctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum* Mercure de Soissons, Eusebe de Rouen, & Diopote d'Orleans p.571.2.c. 'qui donna son suffrage dans une lettre p.570.2.c. qu'il écrivit. 'Les Evesques estant assemblez, on lut la lettre de l'Eglise de Cologne; Saint Maximin & tous les autres dirent leurs avis que nous avons encore, & condannerent tous Euphrate à estre deposé, & quelques uns mesmes à estre privé de la communion laïque.

[Voilà ce qui fait les actes de ce Concile, qu'on ne peut nier, en les considerant en eux mesmes, avoir toutes les marques possibles de verité.] Ath. ap.2. p. 767.c.d. 'Tous les Evesques qui y sont nommez, le sont encore, hors Sanctin, dans les signatures du Concile de Sardique, tenu l'an 347, & ils y sont marquez comme Evesques des Gaules, quoique leurs eveschez n'y soient pas exprimez. Sur. 29. may. § 5.p.324. 'L'histoire de S. Maximin écrite en 839 par Loup de Ferrieres, parle de l'heresie d'Euphrate, & de sa condannation par le Concile de Cologne. 25.oct.§ 2.p. 358. 'La plus ancienne des deux que nous avons de S. Severin de Cologne, & qui paroist écrite aprés S. Gregoire de Tours, mais avant la fin du VIII. siecle, *V. S. Amand note* 2, en parle de mesme. La vie de S. Servais de Tongres, parmi toutes les fautes qu'elle fait, en parle conformément à ce que nous en avons dans les Conciles. 28.nov.c.2.§ 16 p.404. 'Celle de S. Maxime de Mayence, qui n'est pas meilleure, s'en eloigne davantage. Beaucoup de personnes habiles citent ce Concile pour une piece legitime, & qui fait autorité, comme on le voit par Aurelius *c.* 4. *p.*198.214: Mr de Marca qui le met toujours en 346, *conc. l.*6. *c.*17. § 2. *p.* 131|*l.*7.*c.*2.§ 13.*p.*216: Mr de Launoy *pr. l.*10. *p.*32: Blondel *prim. p.*82: Le Pere Petau *dog. t.*4. *l.*1. *c.*3. § 13. *p.*14: Mr Slus *de Servat. p.* 28, qui croit que le Concile est certain, quoique l'année en soit incertaine.

[Mais avec tout cela,] 'Baronius Bar.346.§ 7.S. B. & beaucoup d'autres personnes qui sont aussi tres habiles, trouvent ce Concile ou tres suspect, ou certainement supposé; ne voyant pas comment il est possible qu'Euphrate ait esté deposé cette année comme un heretique pire que les Ariens, par un Concile de la pluspart des provinces de France, & de beaucoup de Saints; & que l'année suivante le Concile de Sardique, où presque tous ses condannateurs assistoient, non seulement l'ait receu comme un Evesque Catholique, 'mais l'ait deputé en son nom Ath. sol. p. 822.a.b. en Orient, pour aller obtenir de Constance le rétablissement de Saint Athanase & de tous les Evesques persecutez par les Ariens, comme il est certain qu'il fit. 'Quoique Blondel & Blond. p.82| Pet.dog.t.4.l. 1.c.3.§13.p.14. le P. Petau pretendent que nonobstant cette raison, on ne peut revoquer en doute les actes du Concile qui l'avoit deposé en l'an 346, il faut neanmoins avouer que cette difficulté est au moins tres considerable.

'Binius tasche de la resoudre, en Conc.P.t 1.[illegible] disant 'qu'il y a faute dans la date, & que le Concile s'est tenu en 356, & non en 345: ou qu'on a confondu les deux Conciles en un, & que la date & le suffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reste au second. [Cette seconde solution ne satisfait pas à la difficulté proposée, puisqu'elle admet qu'Euphrate avoit déja esté condanné, lorsqu'il fut deputé en Orient, quoique par un moindre nombre d'Evesques. Il faudroit de plus pour cela, reconnoistre une corruption entiere dans le com-

mencement du Concile & jusqu'au suffrage de Valentin; & il vaudroit autant abandonner absolument tout le Concile.

Pour l'autre opinion, quoiqu'elle ne consiste qu'à changer les Consuls, elle a neanmoins fort peu d'apparence, puisqu'on ne les lit pas diversement. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore daté le 12 de may par les Consuls de l'année precedente, *post Conf. Amantii & Albini*, c'est ce qui en pourroit justifier davantage la verité,] 'puisqu'on voit par divers fastes, qu'on marquoit ainsi cette année, 'quoiqu'elle ait eu ses Consuls particuliers, savoir Constance, pour la 4.e fois, & Constant pour la 3.e,[ce qui vint peut-estre de ce que Constance estoit alors à l'extremité de l'Orient.] De plus, il est assez difficile de trouver le temps auquel le Concile se sera pu tenir aprés celui de Sardique, puisque Euphrate estoit à Antioche à Pasque en 348, *V. S. Athanase* § 54, & que S. Maximin qui presida à sa condannation estoit mort en 349, comme on le peut voir sur son titre. Et cependant c'est entre le retour d'Euphrate & la mort de Saint Maximin qu'il faut mettre la chute d'Euphrate dans l'heresie, le scandale qu'elle causa, la perte mesme de beaucoup de personnes qu'il fit tomber aprés luy, & les deux Conciles qui le condannerent. S'il y en a à qui ces difficultez ne fassent pas peur, il faudra qu'ils disent qu'Euphrate estant revenu heretique de l'Orient, où il avoit esté envoyé au nom de toute l'Eglise Catholique, & où il avoit connu par sa propre experience quelle estoit la méchanceté des Ariens, il se soit d'abord declaré si ouvertement, qu'il ait obligé les Evesques à le deposer, qu'il se soit rencontré avec S. Athanase, lorsque ce Saint vint en France en l'an 349, prendre congé de Constant pour s'en retourner à Alexandrie, & qu'enfin il ait esté deposé par le Concile de Cologne le 12 de may 349. Cela n'est pas fort à croire; & je voy encore moins comment S. Servais aura eu le moyen de luy resister souvent, à cause que sa ville estoit proche de la sienne. 'Bollandus soûtient que c'est la chose du monde la plus absurde, de s'imaginer qu'Euphrate soit tombé dans l'heresie aprés son voyage d'Orient, surtout si l'on veut que ce soit aussitost aprés. 'Bucherius a embrassé cette opinion de l'an 349; & pour l'accorder avec la date des Consuls, il veut qu'on y lise *P. C. Amantii & Albini an. IV*. Il montre qu'on a quelquefois conté ainsi par un Consulat passé de plusieurs années. 'Mais il ne montre point qu'on l'ait jamais fait lorsqu'il y avoit d'autres Consuls, comme il y en a eu en 348 & 349.

'M.r Slus prefere l'opinion de Sigebert, qui met le Concile en 375, parceque les auteurs de la vie de S. Servais, [dont il n'y en a aucun d'ancien,] disent que cela arriva sur la fin de la vie de ce Saint, qu'il croit estre mort en 384. Baronius avoit rejetté cette opinion, parceque bien des Evesques nommez dans le Concile, estoient mort avant ce temps là. M.r Slus l'avoue, & nommément de S. Maximin qu'on en fait le chef. Mais il répond que puisqu'il faut abandonner la date, on peut bien encore abandonner les noms des Evesques. [Il faudra encore abandonner ce qui y est dit *p.* 571.2.*b*, qu'Euphrate avoit soûtenu son erreur en presence de Saint Athanase & de S. Servais: & aprés cela, je ne croy pas qu'il y ait difficulté à abandonner encore tout le reste. Il n'est pas mesme aisé de croire qu'Euphrate,] 'qui estoit déja un vieillard en 348, [ait vécu jusqu'en 375.

Il seroit aisé de se tirer de cette difficulté, en mettant deux Euphrates

Buch. cycl. p. 46. 240. 250. 260.

p. 36 | Idat | Chr. Al. p. 672.

Boll. 13. may, p. 211. b.

Buch. de Bel.

Slus, de serv. p. 21.

p. 26.

Ath. sol. p. 822. c.

de suite, l'un condanné par le Concile de Cologne en l'an 346; & l'autre qui ayant esté mis en la place du premier, aura assisté en l'an 347 au Concile de Sardique, & esté deputé en Orient.] 'C'est à peu prés le sentiment de Bollandus. [Mais il est dangereux d'avancer sans preuve des choses de cette nature. Il est mesme assez peu probable que le Concile de Sardique ait choisi pour deputé dans une affaire tres importante & tres difficile, un homme qui estoit Evesque depuis si peu de temps.] 'C'estoit dés ce temps là un vieillard, comme nous venons de le remarquer, '& les vies tant de S. Severin que de S. Servais, disent que S. Severin fut mis à la place d'Euphrate deposé, & qu'il fut ordonné par le Concile mesme de Cologne.

Boll.13.may.p.210.c. — c. — Conc.t.2.p.618|Sur.23.oct.

Outre cette difficulté celebre, il faut remarquer que Didier Evesque de Langres, qui deputa à ce Concile, n'est mort qu'en l'an 407, lorsque les Vandales entrerent dans les Gaules. *V. Honoré* § 24. Ainsi il faudra luy donner plus de 60 ans d'episcopat. On trouve la mesme difficulté sur S. Simplice d'Autun. *V. son histoire*. Victor de Mets pourroit bien encore estre Autor qui estoit Evesque de la mesme ville, selon les historiens de S. Servais, '& selon divers manuscrits, lorsqu'elle fut brulée en 451 par Attila. C'est le sentiment de Mr Meurisse dans son histoire des Evesques de Mets; & il soûtient sur cela que cet Autor a vécu en 346, & non en 451. 'Dyscole de Reims ne se trouve ni dans Flodoard qui a fait l'histoire de cette Eglise, ni dans aucun autre monument. On ajoute que l'on trouve, sans luy, le nombre de ceux qui la doivent avoir gouvernée avant S. Remi. Ce qui est certain, c'est que ceux qui l'en font Evesque, n'en ont aucune autorité que celle du Concile de Cologne, 'Mr Slus croit mesme que la conformité des signatures de ce Concile, avec celles du Concile de Sardique, est une marque qu'on les a copiées sur ce dernier Concile. 'Le P. Sirmond n'a trouvé aucun manuscrit de celui de Cologne, [& je ne croy pas qu'il en soit parlé dans aucune histoire avant le VIII. siecle, depuis lequel il est celebre, quoiqu'il paroisse n'avoir pas esté connu de Flodoard.

Meurisse.p.43. — Flod.l.1.c.5.p.22|Marlot.l.1.c.27 p.95. — Slus, de serv. p.27. — Conc.t.2.p.622.d.

On peut faire sur toutes ces choses, telle conjecture que l'on voudra: mais je croy que le moins qu'on puisse dire sur le Concile de Cologne, tel que nous l'avons, c'est que c'est une piece sur laquelle on ne peut rien fonder avec sureté.] 'Le Pere Alexandre la rejette absolument.

Alex.t.7.p.289.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 339.§ 41.

Temps de la mort de Saint Luce d'Andrinople.

'Socrate & Sozomene disent que Saint Luce d'Andrinople mourut en prison; ce qui ne paroist estre qu'une explication, & peut-estre non necessaire de ce que dit S. Athanase, 'qu'il mourut aprés avoir esté mis dans les chaines. 'Les mesmes historiens ne mettent sa mort qu'aprés celle de Constant. Si nous pouvions les suivre en cela, nous ne nous croirions point obligez de dire que ce Saint, chassé pour la seconde fois de son siege vers l'an 348, ait esté rétabli avant l'an 348. [Mais nous ne croyons pas que leur autorité soit assez forte, pour nous empescher de suivre l'ordre de S. Athanase,] 'qui raconte la mort de ce Saint avec la derniere persecution de S. Olympe & de S. Theodule, & avec beaucoup d'autres choses semblables, comme les effets de la rage qu'eurent les Eusebiens d'avoir esté condannez par le Concile de Sardique, '& comme arrivée avant l'accident d'Euphrate, [c'est à dire à la fin

Socr.l.2.c.26.p.117.a|Soz.l.4.c.2.p.535.a. — Ath.de fug.p.703.a|sol.p.821.a. — Socr.p.117.a|Soz.p.535.a. — Ath.sol.p.821. — p.822.a.

de 347, ou au commencement de 348. C'est ce qu'a suivi Baronius, qui met toutes ces choses en 348.] 'Bollandus y met aussi la mort de S. Luce.

Boll. 12. feb. p. 519. c.

Pour la page 340. § 41.

NOTE XXXIX.

Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.

[Ce qui nous oblige de mettre un Concile à Milan en 347, c'est que] 'S. Hilaire dit que 2 ans avant qu'Ursace & Valens demandassent pardon au Pape Jule, *ante biennium*, [ce qui se fit en 349,] Photin avoit esté condanné comme heretique dans le synode de Milan. 'Quelques uns pretendent que *ante biennium* signifie *trois ans auparavant*, & mettent sur cela ce Concile de Milan en 346. [Nous ne voyons rien qui nous empeschast de les suivre, si leur remarque estoit veritable, pourvu qu'on n'attribuast pas à ce Concile ce qui appartient à celui de l'an 345. *V. la note 36.* Mais je ne pense pas qu'*ante biennium*, signifie autre chose dans l'usage ordinaire, que *deux ans auparavant*.] 'Le Pere Sirmond dans une dissertation manuscrite contre le P. Petau, demande quelle raison on pouvoit avoir d'assembler un Concile à Milan sitost aprés celui de Sardique. [Il est peut-estre assez difficile de la trouver, & inutile de la chercher. C'est assez que l'on puisse prouver par S. Hilaire que ce Concile s'est tenu, pour croire qu'il ne s'est pas tenu sans raison. S. Hilaire ne determine pas neanmoins s'il s'est tenu devant ou aprés le Concile de Sardique; mais il semble que dans l'attente de ce grand Concile, on y devoit remettre toutes les affaires qui naissoient, sans prevenir son jugement par des Conciles d'une moindre autorité: au lieu que si celui de Sardique avoit ratifié sans examen particulier la condannation de Photin faite dans quelque autre Concile, comme l'écrit Sulpice Severe *l. 2. p.* 155, il n'est point étonnant que cet heretique, qui se confioit beaucoup sur son eloquence, se soit plaint qu'on l'avoit condanné sans l'entendre, & ait demandé une assemblée pour défendre ou pour expliquer son sentiment.] D'ailleurs, puisqu'Ursace & Valens demanderent pardon dans le Concile de Milan, [il y a tout lieu de croire que ce fut pour arrester l'effet de la sentence prononcée contre eux à Sardique; & c'est encore une forte preuve contre ceux qui mettent ce Concile de Milan en l'an 346.]

Hil. fr. 2. p. 23. 24.

Socr. 2. p. 25. 1. b.

MS.

Pour la page 340. § 41.

NOTE XL.

Que Photin n'a point esté deposé dans le Concile de Sardique.

[Nous ne trouvons point dans tous les monumens qui nous restent du Concile de Sardique, que l'on y ait rien fait touchant Photin. S. Athanase ne le dit point non plus. Et neanmoins il est difficile que l'on n'en ait pas parlé, vu que Sirmich estoit si prés de Sardique, & que les Eusebiens avoient déja traité Photin d'heretique dés devant le Concile. Cela nous porteroit assez à recevoir ce que dit Sulpice Severe,] 'qui supposant qu'on l'avoit condanné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laissa cette condannation en son entier, parceque les Catholiques mesmes le jugeoient bien condanné.

Sulp. l. 2. p. 155.

'S. Epiphane assure aussi que l'on traita de cette affaire dans le Concile Occidental de Sardique, que Photin y fut appellé par les Evesques, pour rendre raison de la mauvaise doctrine qu'on luy attribuoit, qu'il s'y défendit comme il put, & qu'il y fut deposé à cause de ses blasphemes. [Mais si cela estoit veritable, & que l'affaire de Photin eust fait un si grand eclat à Sardique, on en devroit trouver quelque chose dans les monumens de

Epi. 71. c. 1. p. 829. a. b.

l'histoire. De sorte que ce silence de tous les actes du Concile & des plus fideles historiens, joint aux autres fautes du mesme auteur, semble nous devoir rendre son raport suspect, & confirmer le sentiment de Baronius, 347. § 49, qui croit que c'est une faute dans ce Saint, & il rejette de mesme ce que dit Sulpice Severe, dont l'histoire est fort embrouillée en cet endroit. De plus, le Concile de Milan où l'affaire de Photin fut traitée l'année mesme du Concile de Sardique, peut faire juger assez probablement que l'on n'en avoit parlé que peu ou point à Sardique, & nous empesche de trouver étrange que S. Epiphane ait confondu deux Conciles d'Occident tenus presque en mesme temps. C'est ce qui paroist de plus probable en ceci.]

Pour la page 371. § 46.

NOTE XLI.

Que le Concile de Sirmich contre Photin, a esté tenu en l'an 351.

Socr.l.2.c.30. p.121.&c. 'Socrate brouille beaucoup l'histoire touchant ce qui se passa à Sirmich, en joignant la condannation de Photin, qu'il marque en l'an 351, avec diverses choses qui ont particulierement raport à la chute d'Osius, laquelle constamment n'est arrivée qu'en 357. Et il ne faut point d'autre preuve pour montrer clairement qu'il se brouille, que ce qu'il pretend que le Concile contre Photin en l'an 351, avoit esté precedé par l'exil d'Osius, b.p.29.1.c. 'quoique Constance n'eust encore aucun pouvoir en l'an 351, ni sur Osius, ni sur l'Espagne. c.29. p.121.b. 'Il ajoute que George assista au mesme Concile comme Evesque de Alexandrie; [ce qu'il ne fit qu'en 356.

On ne peut pas aussi pretendre que tout ce qu'il dit du Concile de Sirmich, n'est arrivé qu'en 357, comme veut Baronius.] b. 'Car, 1°, les Consuls de cette année marquez par Socrate, Conc.t.2.p. 733.c. 'qui ne se trompe jamais en cela, dit le Pere Petau, [sont une preuve du contraire.] 2°, Hil.syn.p.129. 1.c|130.b. 'Le Concile qui deposa Photin estoit composé des Evesques d'Orient, comme le dit S. Hilaire: Conc.t.2.p. 736.b.c. 'Et c'est une forte preuve qu'il s'est tenu en l'an 351, lorsque Constance ne possedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357, comme veut Baronius, puisqu'alors Constance estant maistre de tout l'Empire, les Evesques d'Occident eussent dû avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux d'Orient. 3°, p.734.c| Eph. n.p.311. 'Basile d'Ancyre qui semble avoir esté l'ame du Concile de Sirmich contre Photin, bien loin d'avoir fait, ou d'avoir laissé faire le second formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, Epi.73.c.2.p. 846. 's'y opposa aussi-tost dans le Concile d'Ancyre, où il témoigne mesme fort clairement que ce second formulaire ne s'estoit pas fait dans le temps de la deposition de Photin.

[Pour la distinction que le P. Sirmond pretend faire de deux Conciles de Sirmich tenus en mesme temps, & opposez l'un à l'autre, c'est une opinion plus incroyable que nouvelle. Elle est aussi peu autorisée, que le double Concile de Sardique est indubitablement attesté par les pieces originales qui nous en restent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cependant cela n'arriva que parceque chaque parti estoit soûtenu par un Empereur; ce qui ne se rencontroit pas en 357. 4°, Germine que personne ne dit avoir esté Evesque avant la deposition de Photin,] Bar.355.§ 6. 'l'estoit neanmoins dés l'an 355 au Concile de Milan, Thdrt.l.2.c. 13.p.607.d. 'Theodore d'Heraclée estoit mort lorsque Constance fit venir Libere à Milan, [c'est à dire encore en 355;] Hil.fr.1.p.48. 49. '& il est un des auteurs du premier formulaire de Sirmich dressé contre Photin.

On peut voir ce point traité plus amplement par le P. Petau dans ses

notes sur S.Epiphane, *p.*310. &c, & dans sa dissertation sur Photin, inserée dans le second tome des derniers Conciles *p.*729, Le Pere Sirmond a pretendu le combatre par deux dissertations; mais elles sont tres foibles:]

Soc.n.p.29.1.a. '& M.r Valois dit qu'il faut bien qu'il en ait reconnu luy mesme la foiblesse, puisqu'il ne les a point fait imprimer.

[Nous ne nous servons pas de ce que quelques uns alleguent, que Thalasse qui estoit à la dispute de Basile contre Photin, estoit mort dés la fin de 353, *V.Constance note* 25. Cette raison ne prouve pas; parcequ'il peut y avoir eu plusieurs Thalasses, & il y en avoit effectivement un en 357, selon une loy datée de cette année là, & nous ne voyons pas de fondement pour en contester la date: car la faute mesme qu'y trouve le P. Sirmond, n'en est pas une.]

Pour la page 360.§50.

NOTE XLII.

Que S. Paulin de Treves fut banni dés l'an 353.

Ath.fol.p.831.b.c|836.d. 'S. Athanase joint toujours Saint Paulin de Treves avec ceux qui furent bannis [en l'an 355] dans le Concile de Milan. [Mais l'autorité de S.Hilaire, de la chronique de S. Jerome, & de Sulpice Severe, nous font dire qu'il avoit esté banni avant eux dés le temps du Concile d'Arles.]

Pour la page 360.§50.

NOTE XLIII.

Que Rhodane de Toulouse ne fut pas exilé aussi-tost que Saint Paulin de Treves: Ce qu'on dit des premiers Evesques de Mayence ne merite aucune croyance.

[S.Jerome dans sa chronique, donne à S. Paulin, Rhodane de Toulouse pour compagnon de son exil, ce qui vient peut-estre] 'de ce qu'ils sont tous deux morts dans la Phrygie. [a] Car S. Sulpice, plus croyable en ceci, nous assure que Rhodane ne combatit que quelque temps aprés avec S.Hilaire.

Sulp.l.2.p.169.170. a p.160.

V.Saint Hilaire de Poitiers note 4.

Bar.355§22. 'Baronius dit neanmoins qu'il fut banni avec Saint Paulin, & un Luce Année Evesque de Mayence; mais il le dit sur la foy de la vie de S.Maxime successeur d'Année: & cette vie n'a point d'autre auteur que Tritheme, ou un Megenfroy moine de Fuld du temps des Othons. [Elle est toute pleine de fautes & de contes, & l'on ne sauroit l'accorder avec elle mesme. Il n'y a rien de bon dans cette vie, sinon] 'qu'on y voit que Megenfroy est le plus ancien auteur de ce qu'on nous debite touchant les premiers Evesques de Mayence, & qu'au lieu qu'il en conte quarante jusqu'à Saint Boniface, d'autres n'en mettent que seize. Que ce Maxime qu'il conte pour le dixneuvieme, & qu'il met du temps de Constance, est mis par d'autres aprés Attila, & conté pour le settieme. Il parle aussi de la deposition d'Euphrate de Cologne, assez differemment de ce que nous en avons dans les Conciles; mais je ne pense pas que cela puisse servir à vider la difficulté. Serrarius dans ses annales de Mayence *p.*240-250, n'a pas d'autres choses à nous dire de ce Saint Maxime, que ce qu'il en a appris de Tritheme. Il ne marque pas seulement qu'on luy rende aujourd'hui aucun honneur. Le peut qu'il dit de Luce Année *p.*240, nous assure que l'on n'en sçait rien dutout.

Sur.18.nov.p.402.§4.

Pour la page 363.§51.

NOTE XLIV.

Qu'il n'y eut que les Confesseurs qui furent fideles à la verité dans le Concile de Milan.

Thdrt.l.2.c.12.p.605.a.b. 'Theodoret dit que les Evesques du Concile de Milan, ne voulurent ni condanner S. Athanase, ni admettre un nouveau formulaire; mais il est

visible qu'il ne l'entend que de trois ou quatre qui meriterent par leur genereuse resistance d'estre deposez & bannis. Soz.l.4.c.11. p.551.b. 'Sozomene s'explique aussi luy mesme en ce sens, puisqu'il dit que ceux qui resisterent à la condannation de S.Athanase, furent bannis: c.9.p.547.a.b. '& il est encore plus exprés en un autre endroit.

NOTE XLV.

Pour la page 386.§18.

Qu'il faut distinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.

Thdrt.l.2.c. 13.14.p.609. 610.a|Soz.l.4. c.11.p.551.c| 552.b.c. a Blond.prim. p.496.

'Sur ce que Theodoret & Sozomene disent que le Pape Libere fut relegué à Berée dans la Thrace, [a] Blondel doute si l'on n'a point pris la Thrace pour la Macedoine, où il y a une ville de Berée assez celebre; ou si c'est qu'il y en ait une autre dans la Thrace, dont nous avons peu de connoissance. Amm.l.27.p. 529. 'Mais Ammien nous assure qu'il y avoit une ville de Berée fort considerable dans la Thrace proprement dite. [Et il faut bien distinguer ces deux Berées, s'il est vray que] Hil.fr.1.p.20. 'Geronce qualifié Evesque de Brevi dans la Macedoine, qui assista avec les Catholiques au Concile de Sardique, Conc.B.t.1. p.540.1.d. 'ait esté Evesque de Berée, comme d'autres lisent. [b] Car Demophile l'Arien qui est sans doute celui de Berée, b Hil.fr.2.p. 41|Blond. prim.p.481. estoit Evesque dés l'an 345 au moins. [C'est luy sans doute] Hil.fr.2.p.32. 'qui dans les signatures du faux Concile de Sardique, est appellé *Demofilus ab Cooe*, [pour *à Berœa*, de Berée,] Blond.prim. p.481. 'où Libere fut relegué.

NOTE XLVI.

Pour la page 387.§18.

Mauvaise histoire de l'intrusion de Felix à la place de Libere.

MS.p.218. 'Nous avons trouvé dans un manuscrit, une histoire de Felix intrus à la place de Libere, où on lit qu'il avoit esté ordonné dans une assemblée d'Evesques: où estoit tout le Clergé de Rome. [Cela n'est pas aisé à accorder avec Saint Athanase,] Ath.fol.p. 681.b.c. 'qui nous apprend que son ordination se fit dans le palais par trois miserables Evesques, en presence peut-estre de trois eunuques qui y tenoient lieu du peuple, parceque tout le peuple ne témoignoit que de l'horreur pour cette action, & ne souffroit point que ces schismatiques entrassent dans les eglises. MS.p.218. 'La mesme histoire dit que ce Felix estoit Prestre; [au lieu que] Ruf.l.1.c.22. p.247. 'Rufin nous assure, aprés le Prestre Marcellin *pag.* 3, qu'il n'estoit que Diacre. [C'en est assez pour juger de cette piece, sans parler des autres fautes qui y sont en fort grand nombre. Elle commence par ces mots: ***Fuit in diebus Constantii filii &c.***]

NOTE XLVII.

Pour la page 387.§18.

Qu'on n'a pas de preuves solides que Damase ait communiqué avec l'Antipape Felix.

Bar.357.§60. 367.§8. 'Baronius pretend que Damase, qui fut depuis Pape, quitta la communion de Libere pour se joindre à celle de Felix; ce qu'il ne pouvoit faire sans parjure, selon la chronique de Saint Jerome, & selon le Prestre Marcellin *p.*3. [Aussi nous ne voyons pas que ce fait soit fondé; & Baronius ne paroist point en avoir eu d'autres preuves que la preface du Prestre Marcellin, qui se declarant pour Ursin contre Damase,] Mar.& F.p.3. 5. 'paroist bien avoir voulu faire croire qu'il avoit suivi Felix contre son serment, mais ne le dit jamais clairement: [ce qui suffit au moins pour donner lieu d'en douter. Et S. Jerome n'auroit pas apparemment osé qualifier de parjures ceux qui avoient abandonné Libere, si Damase dont il estoit ami particulier, eust esté du nombre.] Boll.apr.t.1. p.31.c. 'Le Pontifical de Bollandus

dit

dit qu'aprés que Felix eut esté decapité, ce fut le Prestre Damase qui vint la nuit retirer son corps pour l'enterrer. [Mais je ne croy point qu'on puisse faire plus de fond sur ce Pontifical que sur les autres, & il est trop plein de fautes pour croire qu'il soit mesme du VI. siecle, comme le veut Bollandus.]

Pour la page 388.§59.

NOTE XLVIII.

Que ce que la vie de Saint Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Evesque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore: Temps de sa mort.

Boll 7.feb.p. 39.f. 'Ce que nous disons ici de l'avarice & de la mort de Theodore d'Heraclée, tiré de la vie de Parthene, est attribué dans cette vie à Hypatien Evesque de la mesme ville, à qui elle donne neanmoins un Hypatien pour successeur.

p.43 a|38.c. 'Mais cela ne se lit ainsi que dans la traduction latine de Gentien Hervet. Le texte grec ne donne le nom d'Hypatien qu'au second, & ne nomme point dutout son predecesseur, dont elle raporte la mort; [& personne ne dit qu'il y ait eu deux Hypatiens de suite dans le siege d'Heraclée. C'est pourquoi nous n'avons pas fait difficulté de raporter à Theodore ce qui est dit du predecesseur d'Hypatien; car on ne trouve point qu'il y ait eu d'Evesque d'Heraclée entre ces deux, & il seroit mesme difficile d'y en mettre,] 'puisque Theodore vivoit encore en l'an 351,[a] & qu'Hypatien estoit déja Evesque en 351.

Hil.fr.1.p.48. 49. a Socr.l.2.c. 29 p.121.b.

n.p.29 1.c.d| Ath.in Ar.or. 1.p.290.a. 'M.r Valois pretend mesme que Theodore vivoit encore en l'an 356, parceque S. Athanase en parle dans un écrit fait cette année là. Mais Saint Athanase ne dit point en cet endroit qu'il vécust encore, comme il le dit de quelques autres, & il le joint immediatement à Estienne, [deposé du siege d'Antioche dés l'an 348. Ainsi cela ne nous doit point empescher de croire,] 'qu'il estoit déja mort en 355, comme Libere nous en assure.

Thdrt.l.2.c.15 p.607.d.

Pour la page 391.§60.

NOTE XLIX.

Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Faustin disent de S. Maxime de Naple & de S. Rufinien: Temps de l'exil de S. Maxime.

[Nous ne trouvons rien pour l'histoire de Saint Maxime de Naple, que dans la requeste de Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, *p.* 29, ce qui ne nous doit pas faire douter de sa foy & de sa sainteté, puisqu'estant mort dans son exil, & ainsi avant Constance, il n'a pu voir le commencement du schisme de Lucifer.

C'est par la mesme raison que nous ne croyons pas que l'on puisse faire aucune difficulté de recevoir ce que ces Prestres disent de Saint Rufinien, *p.* 30. Ils ne disent pas si ce Saint estoit Evesque, quoiqu'il y ait quelque lieu de le presumer, puisque la persecution regardoit alors particulierement les Evesques: & toute la suite de Marcellin porte à croire que ce ne sont que des Evesques dont il veut parler en tout cet endroit. Puisque Saint Rufinien a repandu son sang à Naple, cela peut faire juger qu'il exerçoit cette dignité dans la Campanie.] 'Baronius le qualifie Evesque. Bar.359.§63.

'Il met son martyre & la confession de Saint Maxime dans la persecution qu'il pretend avoir suivi le Concile de Rimini en l'an 360, [mais il n'en allegue aucun fondement, & nous n'en voyons point non plus, si ce n'est peut-estre que Marcellin & Faustin n'en parlent qu'aprés avoir parlé de Saint Hilaire, qui ne fut banni qu'en 356. D'autre part, S. Maxime estant mort dans son exil, c'est à dire avant l'an 362, cela est plus aisé à croire, en mettant son bannissement en 355 ou 356, qu'en le differant en l'an 360.] §63.

Pour la page 397.§62.

NOTE L.

Que Marathone ne fut fait apparemment Evesque de Nicomedie que sous Julien.

Socr.l.2.c.38. p.141.142.

'Socrate parlant en general des violences des Ariens avant le Concile de Seleucie tenu en 359, dit que Macedone avoit déja fait Marathone Evesque de Nicomedie. 'Sozomene dit mesme qu'il l'avoit fait dés devant ce temps là. [Si ces auteurs ne se trompent pas tout à fait, il faut dire que Marathone fut mis à la place de Cecrops mort le 24 d'aoust 358. Mais il faudra dire aussi qu'il fut deposé avec Macedone par le Concile de Constantinople en 360. Car selon les mesmes historiens, il fut toujours tres étroitement uni avec Macedone depuis ce Concile. Cependant nous ne trouvons rien dutout dans les auteurs pour la deposition de Marathone, sinon que] 'Philostorge dit qu'Onesime fut fait Evesque de Nicomedie par Acace en 360, aprés le Concile de Constantinople, mais il dit que ce fut à la place de Cecrops, [sans parler de Marathone. Puis donc qu'aucun auteur ne dit que Marathone ait esté deposé en 360 avec Macedone, quoiqu'on ait marqué assez exactement ceux qui le furent alors, & que Marathone, considerable par sa personne & par son siege, ne dust pas estre oublié; il y a assez d'apparence qu'il ne fut fait Evesque que sous Julien, dans le nouveau parti que Macedone forma aprés sa deposition. S. Hilaire parle d'Eleuse en 358, sans parler de luy.]

Soz.l.4.c.20. p.570.b.c.

Philsg.l.5.c.1. p.77.

Pour la page 407.§63.

NOTE LI.

Que l'elevation d'Aece au diaconat n'est point la cause de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.

Philsg.l.3.c.14. p.47.

'Philostorge dit que jusqu'au diaconat d'Aece, [vers l'an 350,] les défenseurs de la Consubstantialité & les Ariens avoient communiqué entre eux dans les prieres, dans les hymnes, & presque en toutes choses, hormis dans le sacrifice. Mais que depuis qu'Aece fut venu à Antioche, tous les liens d'amitié & de societé furent entierement rompus. [Cela ne s'accorde pas avec les meilleurs historiens, qui nous apprennent qu'une partie des Catholiques ne reconnut jamais aucun des Evesques intrus à la place de Saint Eustathe, ce qui les fit nommer Eustathiens; & que les autres Catholiques qui les reconnurent, ne rompirent jamais la communion qu'avec Saint Melece, en l'an 361.]

Pour la page 412.§66.

NOTE LII.

Que tous ont lu ὁμοούσιον dans le symbole de Nicée, & personne ὁμοιούσιον.

'Sulpice Severe dit que les Ariens, [ou plutost les Semiariens,] voulant que le Concile de Nicée leur fust favorable, l'avoient corrompu en y ajoutant une lettre dans le symbole, & en pretendant qu'il y avoit ὁμοιούσιον & non ὁμοούσιον, parcequ'ils vouloient bien que l'essence & la nature du Fils fust semblable à celle du Pere, mais non pas que ce fust la mesme. [Mais s'ils avoient ainsi alteré le texte du Concile dans quelques exemplaires, ils ne pouvoient pas l'avoir fait dans tous: Et ce n'estoit pas là dessus qu'ils se fondoient,] 'puisque Saint Athanase dit qu'ils rejettoient le Concile de Nicée, & que ce n'estoit qu'à cause de l'ὁμοούσιον. [Je ne voy point qu'on ait jamais disputé comment il falloit lire dans le symbole de Nicée, mais si l'ὁμοούσιον qu'on supposoit y estre, estoit conforme à la verité, ou en quel sens il le falloit prendre.]

Sulp.l.2.p.161.

Ath.de syn.p.915.

Pour la page 420.§69.

NOTE LIII.

Sur la lettre de Libere à Ursace &c.

[La lettre de Libere à Ursace &c. que nous avons dans les premiers fragmens de S. Hilaire *p.49*, de l'edition de M.r Pithou, porte ces termes: *Cognoscat itaque prudentia vestra Athanasium .... prinsquam ad comitatum sancti Imperatoris secundum litteras Orientalium Episcoporum, & ab Ecclesia Romana communione separatus est, sicuti teste est omne Presbyterium Romana Ecclesia.* Ces paroles ne sont pas de sens. On y en trouveroit neanmoins quelqu'un, en ajoutant *litteras dirigerem*, ou quelque autre chose de semblable, aprés *sancti Imperatoris*. Il est certain par la lettre precedente *p.48*, que Libere avoit écrit à Constance, pour condanner Saint Athanase. Il faudroit encore ajouter *a mea* devant *& ab Ecclesia Romana &c.*

Mais la nouvelle edition de Saint Hilaire nous éclaircit cet endroit par une autre leçon que les Benedictins ont trouvée dans un manuscrit, & qui forme le mesme sens que nous cherchions dans l'edition de M.r Pithou. La voici:] '*Cognoscat itaque prudentia vestra Athanasium .... à me esse damnatum prinsquam ad Comitatum sancti Imperatoris litteras Orientalium destinarem Episcoporum, & ab Ecclesia Romana communione esse separatum, sicuti teste est &c.* [Il paroist par cette leçon, que Libere avoit receu quelque lettre des Orientaux, à qui il avoit apparemment écrit d'abord,] & qu'il l'avoit envoyée à la Cour, [pour obtenir son rappel par cette preuve de sa communion avec eux. Hil.B.p 1338. 1339.

Ces dernieres paroles, *sicuti teste est &c.* nous donnent sujet de lire qu'il avoit encore écrit au Clergé de Rome sur la condannation de S. Athanase: Car je ne voy pas moyen de raporter ces paroles à ce qui s'estoit passé cinq ans auparavant au commencement du pontificat de Libere,] 'comme le veut Baronius. Bar.357.§35. 36.

Pour la page 420.§69.

NOTE LIV.

Sur les anathemes contre Libere, inserez dans sa lettre raportée par Saint Hilaire; Bevuë de Guillaume de Saint-Amour.

'La lettre de Libere aux Orientaux, par laquelle il se declare contre Saint Athanase &c. se trouve dans les fragmens de S. Hilaire. Et elle y est interrompuë par ces mots, *Hæc est perfida Ariana; hoc ego notavi, non apostata.... Anathema tibi à me dictum Liberi & sociis tuis. Iterùm tibi anathema & tertiò, prævaricator Liberi.* Baronius pretend 357. §49, que ces anathemes ne sont point de Saint Hilaire, mais de quelque copiste insolent. [La plus forte raison qu'on en puisse alleguer, c'est que Libere s'estoit déja relevé de cette faute par la resistance qu'il fit au Concile de Rimini, lorsque S. Hilaire écrivoit le livre dont nous avons les fragmens.] 'Blondel répond à cela qu'il n'est point étrange ni sans exemple, que S. Hilaire décrivant une lettre si lasche & si indigne, n'ait pu s'empescher de marquer le jugement qu'il en faisoit, eu égard à la disposition où Libere estoit lorsqu'il l'écrivit, & non à celle où il fut depuis. Hil.fr.1.p.48. Blond.prim. p.487.490.

'M.r du Perron qui fait la mesme difficulté que Baronius, la resout luy mesme d'une autre maniere. Car il dit que Saint Hilaire peut avoir inseré ces parentheses dans l'epistre de Libere, avant que de faire son écrit; & que quand il le fit, ayant laissé les places vides pour mettre les pieces qu'il citoit, ceux qui le transcrivirent y mirent les pieces telles qu'ils les trouverent parmi ses papiers. p.490.

[On peut remarquer, pour montrer combien on savoit peu l'histoire dans le XIII. siecle, ce que je me souviens d'avoir lu dans Guillaume de Saint-

Amour, qui estoit assurément un des plus habiles de ce temps là.] 'Il avoit quelque connoissance que du temps de S.Hilaire, un Pape avoit consenti à l'heresie avec la pluspart des Evesques: il ne savoit pas quel estoit ce Pape; mais il dit par conjecture que ce pouvoit estre Anastase II, [qu'on sçait estre mort en l'an 498, prés de 150 ans aprés Saint Hilaire.]

Guil.resp.ad obj.p.96.

NOTE LV.

Tout la page 422.§ 69.

Quelle est la confession de Sirmich signée par Libere.

[Ce n'est pas une petite difficulté de savoir si Libere a signé la premiere ou la seconde confession de Sirmich. Le temps auquel il a signé, semble persuader que c'estoit la seconde qui venoit d'estre faite. On y ajoute la maniere dont en parle S.Hilaire,] 'qui dit que Libere approuva la perfidie Arienne, ce qui certainement convient fort bien à la seconde confession de Sirmich; au lieu que dans tout le livre des Synodes, il reçoit la premiere 'comme Catholique. [C'est sans doute ce qui a porté] 'Blondel à dire, comme une chose indubitable, qu'il a signé la seconde;[a] & le Pere Petau dit de mesme, que s'il en a signé quelqu'une, (ce que l'on ne peut pas mettre en question, aprés ce que Libere en dit luy mesme,) il faut que ç'ait esté la seconde.

Hil.fr.p.48.

Blond.prim. p.480.484. a Epi.n.p.316.

[Le jugement de ces deux savans hommes, fortifie beaucoup une opinion qui d'elle mesme est fort probable. Et s'ils ne se sont pas arrestez beaucoup aux raisons dont Baronius tasche d'appuyer l'opinion contraire, c'est qu'elles sont tres foibles. Mais on leur en peut objecter une autre à laquelle il seroit à souhaiter qu'ils eussent répondu un peu plus soigneusement. C'est que] 'S.Hilaire dit que la perfidie de Sirmich signée par Libere, a esté faite par 22 Evesques qu'il nomme ensuite. [Or il n'y a pas moyen de soûtenir que ces 22 Evesques aient fait la seconde confession de Sirmich. Car on ne croit pas qu'il y ait beaucoup d'Evesques à celle-ci, outre Ursace, Valens, & Germine;]& si la traduction greque de cette confession porte, *& les autres*, 'l'original latin de S.Hilaire n'en dit rien;[a] & le Concile des Anoméens à Antioche ne remercia que ces trois-ci.

Hil.fr.1.p.48. 49.

Ath.de syn.p. 902.d.

Hil.de syn.p. 125.1. a Soz.l.4.c.12. p.554.b.

[Mais quelques Evesques qui y fussent, ce n'estoit pas assurément Basile d'Ancyre;] 'qui quelques mois aprés, declama dans son Concile contre cette confession. 'Ce n'estoit pas non plus Theodore [d'Heraclée,] mort avant l'exil de Libere, [en 355 au plustard. On ne croit pas mesme qu'Eudoxe de Germanicie, y ait pu assister, quoique cela ne soit pas tout à fait certain. Il est encore fort difficile de le croire de Silvain de Tarse, qui a plutost passé pour Catholique, que pour avoir esté capable de signer la seconde confession de Sirmich. Il en faut encore rejetter Cecrops de Nicomedie, Macedone soit de Constantinople, soit de Mopsueste, & Marc d'Arethuse, qui estoient d'Orient;] 'puisque la seconde confession de Sirmich fut faite par les Occidentaux; [& au contraire Germine de Sirmich mesme qui estoit constamment à cette seconde, & non à la premiere, ne se trouve point parmi ces 22 Prelats, sans parler d'Osius & de Potame qui au moins l'avoient signée. Il est donc ou tres difficile, ou absolument impossible de douter que ces signatures ne soient pas celles de la premiere confession de Sirmich, & qu'ainsi ce ne soit celle là mesme qu'on aura fait signer à Libere.

Epi.73.c.2.p. 846.2.b.

Th.drt.l.2.c. 13.p.607.d.

Soz.l.4.c.12. p.554.b.

On pourroit ajouter à cette raison, l'autorité de Sozomene, si elle pouvoit estre de grand poids,]'puisqu'il raporte que quand on receut en Orient l'epistre d'Osius, [c'est à dire la seconde confession de Sirmich, ou quelque autre écrit de la mesme nature,] Eudoxe &

c.15.p.557. 558.

ceux de son parti firent courir le bruit que Libere avoit rejetté la Consubstantialité, & embarassé l'ἀνόμοιον. [Ce qui n'eust pas esté un faux bruit, comme Sozomene le veut faire croire, venu de la confusion des deux confessions de Sirmich, mais une chose fort bien fondée, s'il eust signé la seconde confession de Sirmich, puisqu'elle rejettoit formellement la Consubstantialité, & établissoit beaucoup l'ἀνόμοιον.

La réponse du Pere Petau à cette objection est un péu étrange.] Epi.a.p.317. 'Car il avoue que tous les Evesques que nous avons marquez, n'ont pu estre à la seconde confession de Sirmich; mais il dit que cet endroit est de quelque ignorant qui ne connoissoit pas les divisions des Ariens, & non pas de S. Hilaire. [Il vaut mieux avouer que l'on ne voit pas de solution à cette difficulté. Car ce que l'on pourroit dire encore que S. Hilaire auroit confondu les deux confessions de Sirmich, & auroit pris les signarures de la premiere pour celles de la seconde, n'est pas beaucoup plus probable.

Aprés tout, je ne voy rien qui nous empesche absolument de diminuer un peu la faute de Libere, & de dire qu'il n'a signé que la premiere confession de Sirmich. Ce qu'il y a de plus difficile en cela, c'est d'accorder S. Hilaire avec luy mesme, & montrer comment il a pu qualifier perfidie Arienne ce qu'il avoit approuvé auparavant comme Catholique. Cela seroit aisé, si nous voulions dire avec Baronius, que ce n'est pas Saint Hilaire qui qualifie de perfidie Arienne la confession signée par Libere. Mais pour ne nous pas arrester à une conjecture peu vraisemblable, il n'est point étrange que S. Hilaire ait toleré en un temps une confession qui en elle mesme n'estoit pas tout à fait mauvaise; & qu'en un autre, il l'ait qualifiée du nom qu'elle meritoit, eu égard à ses auteurs & à l'usage qu'ils en vouloient faire, qui estoit d'abolir le Concile de Nicée, avec la doctrine de la Consubstantialité.] 'C'est pourquoi S. Hilaire condanne luy mesme dans son livre contre Constance, le Concile de Sirmich contre Photin, où cette confession fut dressée, aussi-bien que tous les autres Conciles Ariens: Hil.in Conf. l.1.p.116.1.2. '& S. Athanase met aussi cette confession dans le rang des autres. Ath.de syn.p. 900.2. [C'estoit donc assez de l'avoir signée, surtout en communiquant avec les Ariens, & condannant S. Athanase, pour meriter les anathemes de Saint Hilaire & de toute l'Eglise, & pour faire dire à S. Jerome que] Libere avoit souscrit l'heresie: Hier.v.ill.c. 97.p.297.b| chr. [& à S. Hilaire] ^a qu'il ne savoit si Constance avoit commis une plus grande impieté de chasser Libere de Rome, ou de l'y renvoyer comme il avoit fait. a Hil.in Conf. l.1.p.114.115.

[Que si l'on trouve que cela soit suffisant pour répondre à cette premiere objection, il sera encore plus aisé de satisfaire à la seconde, qui consiste à dire, que Libere ayant signé aussi-tost aprés la seconde confession de Sirmich, il est à presumer qu'il n'en a point signé d'autre. Car premierement nous ne savons point si precisément la suite de toutes ces choses, que nous puissions assurer que Libere n'avoit pas signé avant que cette seconde confession fust apportée à Berée. 2.° Libere pouvoit bien consentir de signer la premiere & avoir quelque horreur pour la seconde. Dieu ne laisse pas toujours tomber jusqu'au fond du precipice, principalement ceux qu'il veut relever de leur chute, comme l'on a sujet de croire qu'il a relevé Libere. Demophile mesme, & Fortunatien, pouvoient bien ne pas demander de luy cette signature; & les autres se contenter de moins qu'ils n'eussent souhaité, parceque ce leur estoit encore beaucoup d'avoir fait tomber Libere jusque là; de mesme qu'ils ne con-

traignirent pas Osius de condanner S. Athanase. Aprés tout, quand nous dirions qu'Ursace, Valens, & Constance, ne furent pas satisfaits de la signature de Libere, cela s'accorderoit fort bien avec ce que dit Sozomene, que Libere ne fut renvoyé à Rome, ni mesme rappellé de Berée, que quand les deputez du Concile d'Ancyre eurent fait changer la face des choses, & retracter ceux mesmes qui avoient signé la seconde confession de Sirmich, comme nous verrons l'année suivante.

Voilà ce que nous pouvons dire sur cette importante difficulté, où il est peut-estre plus seur de demeurer dans le doute, que de vouloir rien assurer de part ou d'autre.]

Pour la page 422.§70.

NOTE LVI.

Temps de l'invasion du siege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.

Socr.l.2.c.37. p.132.a. 'Socrate dit qu'Eudoxe estoit à Rome lorsqu'il apprit la mort de Leonce Evesque d'Antioche, & il marque assez clairement que Constance y estoit aussi. [Si cela est, Leonce seroit mort au plustard au mois de may 357.] Ath.sol.p. 812.c. 'Cependant S. Athanase dans sa lettre aux solitaires, dit qu'il vivoit encore alors; [& c'estoit au plutost à la fin de p.847.a|841. d. 357,]'puisque dans le mesme ouvrage il parle de la chute de Libere & de la mort d'Osius.

Cette raison seroit tout à fait decisive, si quelques uns ne pretendoient que ces passages de Libere & d'Osius ont depuis esté ajoutez par Saint Athanase mesme. [Nous ne voyons pas qu'il y ait de fondement de le dire: Mais quoy qu'il en soit, voici une autre raison à laquelle je ne voy pas qu'il soit aisé de Socr.p.132.a. b|Soz.l.4.c. 12.p.553.c. répondre.]'C'est qu'Eudoxe sur la nouvelle de la mort de Leonce se hasta de se venir emparer du siege d'Antioche. Soz.c.13.p. 555.c. 'Il envoya ensuite Asphale à Constance, [qui estoit alors à Sirmich. On ne dit pas positivement ce qu'Asphale venoit faire à la Cour, mais à considerer tout l'endroit de Sozomene c.13.14, je ne croy pas que l'on puisse douter qu'il ne vinst demander la confirmation de l'intrusion d'Eudoxe dans Antioche.] Asphale estoit encore à Sirmich lorsque les deputez du Concile d'Ancyre y arriverent. 'Ce Concile fut tenu [en Epi.73.c.2.p. 847.b. l'an 358,] un peu avant Pasque. Ses deputez qui estoient des Evesques, [ne partirent sans doute qu'aprés Pasque, qu'on marque le 12 d'avril; & ainsi ils ne peuvent guere estre arrivez à Sirmich avant la mi-may. Il faut remarquer d'ailleurs, qu'Eudoxe qui avoit à craindre les suites de son usurpation, ne manqua point sans doute à faire toute sorte de diligence pour la faire autoriser par l'Empereur. Il avoit les eunuques pour luy; & on ne dit point qu'Asphale ait trouvé aucun obstacle. S'il estoit donc encore à Sirmich à la mi-may, il y a tout sujet de croire qu'Eudoxe ne s'estoit fait Evesque d'Antioche qu'assez peu auparavant. Ainsi la mort de Leonce ne se peut mettre au plustost que sur la fin de 357, & si Eudoxe en apprit la nouvelle estant à la Cour, ce fust plutost à Sirmich qu'à Rome.]'Sozomene dit Soz.l.4.c.12. p.553.c. seulement que Constance estoit en Occident.

[Nous ne saurions rien tirer des huit ans que Nicephore & Theophane donnent à l'episcopat de Leonce, puisqu'ils ne nous meneroient pas jusqu'au milieu de l'an 356. Eutyque *p.476*, luy en donne neuf, ce qui ne decide rien, puisqu'on y peut toujours ajouter quelques mois: mais les deux ans que tous ces auteurs donnent à Eudoxe dans le siege d'Antioche, portent à croire, qu'il en fut fait Evesque au commencement de l'an 358; puisqu'il fut certainement transferé à Constantinople au commencement de 360.

Si Socrate estoit un auteur plus considerable; en qui il fust rare de trouver

des fautes, on pourroit l'expliquer en ce sens; Qu'Eudoxe apprit à Rome la mort de Leonce, & qu'il s'en alla aussi-tost trouver Constance à Milan ou à Sirmich, pour en avoir la permission d'aller en Syrie. Mais ce n'est point apparemment ce que Socrate a voulu dire.]

Pour la page 433. § 74.

NOTE LVII.

Si Libere a signé la condannation de la Consubstantialité dans l'assemblée de Sirmich.

[Il est assurément difficile de croire que l'on ait fait signer à Libere la condannation de la Consubstantialité dans l'assemblée de Sirmich, puisque Basile d'Ancyre & les autres Semiariens qui y dominoient, avoient eux mesmes retranché cette condannation des anathematismes du Concile d'Ancyre. S. Hilaire qui examine si fort dans son livre des Synodes la croyance des Orientaux sur ce point, n'auroit pas oublié une circonstance si importante, & qui auroit marqué si clairement leur dogme. Cela paroist assez fort pour juger que tout ce que l'on a pu demander en ce temps-ci à Libere & aux autres, n'alloit qu'à la suppression, & non à la condannation du terme de Consubstantiel. C'est par cette raison que nous avons raporté à l'année precedente plutost qu'à celle ci,] 'la lettre où les Orientaux recevoient la ressemblance de substance, & rejettoient la Consubstantialité. [Il faut avouer neanmoins que cette lettre convient bien mieux à cette année qu'à la precedente : & il faut encore remarquer] 'que Victorin dans son premier livre contre les Ariens, dit assez clairement que les défenseurs de la ressemblance de substance, [qui sont les Semiariens,] avoient écrit en Afrique, qu'il falloit bannir la Consubstantialité, & qu'ils avoient accompagné cet ordre, non de raisons, ni d'autoritez de l'Ecriture, mais d'une jussion absoluë [de l'Empereur : ce qui paroist se raporter à ce temps-ci; hors lequel nous ne voyons pas que les Semiariens aient eu assez de credit à la Cour pour en obtenir ces sortes de jussions. Et nous apprenons de Sozomene,] 'que Basile d'Ancyre écrivit effectivement en Afrique contre Ursace & Valens.

Hil. syn. p. 136. 1. c.

B. b. P. t. 4. r. p. 29 d. e.

Soz. l. 4. c. 24. p. 580. d.

[Il se peut donc bien faire que les Semiariens se soient enfin declarez ouvertement contre la Consubstantialité, soit par la legereté naturelle aux heretiques, soit qu'ils n'eussent plus les mesmes raisons qui les avoient obligez d'abord à supprimer cet anathematisme qu'ils avoient signé à Ancyre, soit pour ne passer pas pour Homoouciens, c'est à dire pour Catholiques, pretendant s'acquerir par là plus de liberté à soûtenir leurs sentimens. La lettre mesme dont nous avons parlé, peut avoir esté la cause de ce changement. Car si ce furent Ursace, Valens, & Germine, qui en demanderent la lecture, comme l'assure S. Hilaire, il est assez probable qu'ils le firent pour obliger les Semiariens à condanner la Consubstantialité, comme ils l'avoient fait par cette lettre.

Mais si les Semiariens l'ont effectivement condannée & fait condanner à Sirmich, il faut toujours dire que Saint Hilaire ne le savoit pas encore lorsqu'il écrivoit son livre des Synodes;] '& neanmoins il ne l'écrivoit que lorsque l'on parloit déja d'assembler le Concile de Rimini, [c'est à dire sur la fin de cette année. Nous voudrions que quelque personne habile se fust donné la peine d'examiner à fond cette difficulté, & en eust trouvé la solution.]

Hil. syn. p. 124. 2. d.

Pour la page 433. § 74.

NOTE LVIII.

Que ce fut la seconde confession de Sirmich que les Ariens firent supprimer par Constance.

'Saint Athanase dit que ce fut la

Ath. de syn. p. 904. b.

troisiemé confession de Sirmich, fait le 22 may 359, que les Ariens firent supprimer par l'autorité de Constance, qui fit un edit exprés pour en retirer les exemplaires. Socr.l.2.c.30.p.126 c.d|Soz.l.4.c.6.p 543.b.c. 'Socrate & Sozomene disent que ce fut la seconde: [& quoique leur autorité ne soit nullement comparable à celle de S. Athanase, il est neanmoins difficile de ne les pas suivre en ce point,] Ep.n.p.319. 'comme le P. Petau a déja fait. [Car il y a peu d'apparence que les Ariens aient pu pretendre supprimer la troisieme confession de foy de Sirmich, qu'ils avoient certainement montrée au Concile de Rimini, c'est à dire à quatre-cents Evesques. Et pour ce que l'on pourroit objecter la mesme chose à Socrate, il est aisé de répondre que Basile d'Ancyre qui sollicitoit sans doute la supression de la seconde confession de Sirmich, ne se soucioit pas tant de la supprimer, que de la décrier entierement par cette formalité, pour empescher qu'on ne la produisist jamais. ce que l'on ne peut dire de la troisieme, puisqu'on la fit signer en effet presque par tous les Evesques, en ostant seulement le titre, & en y changeant quelques termes.]

Ath.de syn.p.904.b. 'De plus, S. Athanase dit qu'aprés qu'on eut supprimé la confession de Sirmich, on dressa celle des Acaciens dans le Concile de Seleucie: p.905.b. '& cette confession mesme des Acaciens s'autorise de l'autre, & pretend ne dire rien que ce qui y avoit esté enseigné. [Elle n'avoit donc garde alors d'estre supprimée.]

Soz.l.4.c.22.p.576.b. 'On l'objecta aussi dans ce Concile aux Semiariens, qui répondirent seulement qu'elle ne les regardoit pas, & qu'ils n'avoient que faire d'examiner si elle estoit bonne ou mauvaise; [mais ils ne dirent jamais qu'elle avoit esté condannée.

Il faut dire mesme que les Acaciens leur firent un crime devant l'Empereur de l'avoir ainsi rejettée, si nous lisons dans] Socr.l.2.c.41.p.153.b. 'Socrate ὑπ' αὐτοῦ, au lieu de ὑπ' αὐτῶν [qui paroist estre une faute.] n.p.37.1.b. 'Mr Valois ne le change pas neanmoins, mais il ne laisse pas de prendre le mesme sens, & de croire que cet endroit s'entend de la troisieme confession de Sirmich.

[Il ne faut pas recourir à dire que les Ariens l'ont pu supprimer depuis le Concile de Seleucie: Car Saint Athanase dit qu'ils l'avoient fait avant ce Concile: & ils estoient alors plus puissans que jamais, hors d'état de caindre & de rougir devant les hommes: L'on voit mesme] Hil.fr.1.p.40. 'qu'en l'an 366, Valens voulant reduire Germine au pur Arianisme, luy allegue seulement le formulaire de Rimini, sans parler de la seconde confession de Sirmich, syn.p.125.1.c. 'quoique l'un & l'autre l'eust signée, ou plutost l'eust composée, fr.p.44. '& Germine au contraire en repondant à Valens, fait tout son fort sur la troisieme datée du 22 de may: [C'est une grande preuve que la premiere estoit supprimée, & que l'autre ne l'estoit pas.]

NOTE LIX.

Pour la page 438. § 75.

Sur la veneration & les actes de Saint Eusebe Prestre de Rome.

Flor.p.732. 'Les martyrologes de Saint Jerome marquent le 14 d'aoust un S. Eusebe comme Martyr, mais avec tant de confusion qu'on ne sauroit dire ce que c'est: p.754. '& Florentinius aime mieux croire que c'est un Martyr de Syrie, different du Prestre de Rome qu'on honore aujourd'hui le mesme jour en qualité de Confesseur. Sacr.p.122. 'Le Sacramentaire de S. Gregoire met ce jour là, *natale Sancti Eusebii Sacerdotis*, [terme qui selon l'ancien usage, marque plutost un Evesque qu'un Prestre.] Il est qualifié Confesseur dans les oraisons; n.p.174. '& le P. Menard dit

dit que c'est comme Saint Felix de Nole, *quia multis tormentis pro fide orthodoxa toleratis superstes fuit*. [Il semble avoir voulu marquer par là un Eusebe different du Prestre, qu'on ne dit point avoir souffert autre chose qu'une prison de sept mois dans laquelle il mourut. Front.cal.p.121. 'Le P. Fronto dit que S. Eusebe honoré le 24 d'aoust, avoit un titre de son nom à Rome, p.53. '& que ce titre est de Saint Eusebe Pontife & Martyr. [Il paroist donc avoir cru que c'est Saint Eusebe Pape Euch.cycl.p.472. mort en 310,]'dont on lit en effet qu'il mourut le 17 d'aoust, *XVI. kal. sept*: [& il seroit aisé de croire qu'au lieu de *XVI*. il faut *XIX*. Mais puisque] Bar.14.aug.h. 'Baronius dit que l'on conserve encore dans cette eglise le corps de Saint Eusebe Prestre, & celui de S. Orose [qu'on dit l'avoir enterré, il y a bien de l'apparence que c'est luy dont cette eglise porte le nom. Bede dans son martyrologe, qualifie Prestre celui du 14 d'aoust. Usuard marque encore plus particulierement qu'il souffrit du temps de Constance; & c'est ce qu'on a toujours suivi depuis.

M.r Baluze nous a donné des actes de ce saint Prestre, dans le second tome de ses Mélanges *p*. 141. Nous les avons trouvez dans un manuscrit de Beauvais, quoique non pas si entiers; & ceux que l'on avoit déja dans Mombritius n'en sont pas fort differens. L'air n'en est pas mauvais, & l'auteur se pretend estre le Prestre Orose qui enterra le Saint. Mais ils supposent partout que Libere & Constance estoient à Rome en mesme temps: & c'est ce qui ne fut jamais. Ils disent que Damase estant devenu Pape, anathematiza Libere dans un Concile. M.r Baluze remarque dans ses notes *p*. 498, que l'on ne trouve nulle autrepart ce Concile; [& il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il ne s'est jamais tenu. C'est ce que nous ne craindrions pas d'assurer, quand mesme nous n'aurions pas la lettre du Concile de Rome sous Damase,] 'qui rejette le Concile de Rimini, Thdrt.l.2.c.17.p.618.b. parcequ'il n'avoit pas esté receu par celui qui estoit alors Evesque de Rome, [c'est à dire certainement par Libere.] 'Ces actes ajoutent qu'aprés Baluz.t.2.p.142. la mort de Libere, la persecution cessa, mais non pas pour longtemps. [Elle recommença donc bientost. Et quand? Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce fut sous Justine, vingt ans aprés la mort de Libere: & on ne voit pas mesme que Justine ait fait aucune persecution à Rome.

Nous n'avons donc que faire de nous mettre beaucoup en peine de justifier Libere, que ces actes font auteur de la persecution de S. Eusebe & de beaucoup d'autres, ni de justifier le Saint mesme qu'ils font schismatique & parjure selon Saint Jerome; en le faisant visiblement partisan de Felix, ce qu'Usuard ni Adon ne disent point. Mais ce qui nous embarasse le plus en cela, c'est que ce qu'Adon dit de S. Eusebe est tellement conforme à ses actes, qu'on a sujet de craindre qu'il n'en ait esté tiré. Il se peut faire neanmoins qu'Adon & l'auteur des actes aient suivi un mesme original plus ancien, dont le dernier aura fait une piece monstrueuse. Car je ne voy pas qu'on la puisse qualifier autrement. En effet, Adon bien loin de dire que Libere ait persecuté l'Eglise Catholique, dit que c'estoient les Ariens qui la persecutoient, *lorsque Libere tenoit le siege Apostolique*. Ce n'est point ainsi qu'on parle d'un persecuteur. Aussi ni luy ni Usuard ne le mélent point dans la persecution de S. Eusebe. Mais quoy qu'il en soit des faits raportez par Adon, la sainteté de S. Eusebe paroist assez attestée par les monumens de l'Eglise, pour nous assurer qu'il n'a pu estre un parjure,

ni un schismatique, ni par consequent un partisan de Felix.]

Pour la page 439. § 75.

NOTE LX.

Sur le pretendu martyre de l'Antipape Felix.

[Nous ne voyons pas qu'il puisse y avoir lieu de rejetter ce que nous disent Marcellin & Faustin, que] 'Felix mis à la place de Libere mourut le 22 novembre 365. [Ce sont des Prestres de Rome qui vivoient du mesme temps, qui circonstancient toutes choses; & nous ne voyons pas quel interest ils avoient à prolonger de six ou sept ans la vie de Felix, & à avancer un mensonge qui eust esté aussitost reconnu de tout le monde. Que si ce qu'ils disent est veritable, on ne peut ajouter aucune foy à ceux qui écrivent que Felix fut martyrizé par ordre de Constance le 28 de juillet 359. Aussi l'on n'en trouve point de fondement plus ancien que le Pontifical de Bollandus fait dans le VI. siecle, si mesme il est si ancien, copié par celui qui nous a fait les actes pretendus de Felix, par Anastase, & par quelques autres.] 'Le Pontifical de Bollandus, aprés plusieurs choses tout à fait insoutenables, dit que Felix deposé de l'episcopat, demeura depuis le 30 de juillet dans une terre qu'il avoit: [Qu'avant ou aprés sa deposition,] il declara heretique [l'Empereur] Constance battizé deux fois, [qui le fut neanmoins pour la premiere à sa mort en 361;] Qu'il fut couronné du martyre, & qu'il eust la teste tranchée secrettement, [& neanmoins] avec beaucoup d'Ecclesiastiques & de laïques, auprés des murailles de Rome, l'onzieme de novembre, d'où le Prestre Damase enleva son corps, & l'enterra dans une eglise que Felix avoit fait bastir. Il ajoute que l'episcopat vaqua 38 jour, [comme si au bout de ce temps on luy avoit donné un successeur.]

Mar.&F.p.4.

Boll.apr.t.1. p.31.d.e.

'Les actes de Felix disent aussi que Constance avoit esté rebattizé par Eusebe de Nicomedie à Aquilon: [Cela suffit pour juger de la piece;] Que Felix le declara heretique; Qu'à cause de cela il fut chassé de l'episcopat par Constance, & Libere rappellé à la priere des Prestres Ursace & Valens &c; 'Que Felix tiré de sa terre où il demeuroit fut ramené à Rome, où il eut la teste tranchée le 10 de novembre; Que son corps fut enterré le 20 du mesme mois dans l'eglise qu'il avoit fait bastir estant Prestre; & nous en faisons la feste, dit l'auteur le 29 de juillet.

MS.p.218.

p.218.219.

'Anastase suit presque mot à mot le Pontifical de Bollandus: mais il veut que Felix ait esté decapité à Cora [dans la Campagne de Rome, si ce n'est une faute de copiste, Corana, pour Romana, à quoy il y a assez d'apparence.] 'Baronius veut que ç'ait esté à Ceré en Toscane, [aujourd'hui Ceri ou Cerventera.] 'Anastase avoit dit un peu auparavant, que Felix estoit mort en paix dans sa terre sur le chemin de Porto le 29 de juillet, *requievit in pace*. [Adon qui a visiblement puisé dans les mesmes sources, est aussi tombé dans des erreurs que personne n'oseroit défendre. On ajoute pour confirmer cette tradition, que] 'l'Eglise de *Ceré* qui l'honore comme son patron, fait foy de son martyre. [Mais on ne dit point depuis quand elle l'honore, & on ne montre pas que ce ne soit point S. Felix Pape martyrizé en l'an 274 sous Aurelien, ou mesme quelque autre Martyr du mesme nom, auquel on ait depuis donné le titre de Pape. Pour les monumens de cette Eglise que l'on allegue, il faut qu'ils soient bien authentiques & anciens de bien des siecles, pour pouvoir estre opposez à Marcellin.

Anas.c.37.p.21.

Bar.357.§58.

Anas.c.37.p.22.

Bar.357.§58.

Voilà donc l'état de la question, où deux Prestres qui raportent un fait

arrivé de leur temps, & dans le lieu où ils vivoient, sans avoir aucune raison d'y rien alterer, sont combatus par des auteurs beaucoup posterieurs,] 'pleins de fautes certaines, & dans le fait mesme. [La chose ne paroist pas fort difficile à juger.['Aussi Baronius avoit esté persuadé qu'il falloit oster Felix du martyrologe Romain, & il en avoit persuadé la pluspart du monde dans une grande dispute qui s'eleva à Rome sous Gregoire XIII. sur ce sujet mesme. Mais il dit que la volonté du Pape l'avoit fait changer de sentiment, joint qu'en 1581 le 28 de juillet, qui est la veille du jour que l'on celebre S. Felix Pape & Martyr, que l'on pretend estre celui-ci, on avoit trouvé son tombeau avec cette inscription, *Le corps de S. Felix Pape & Martyr, qui a condanné Constance*,

Bar.357.§61. §62.63.

[Sans examiner cette histoire, cette inscription qui par elle mesme ne paroist pas estre du IV. siecle, ne prouve autre chose, sinon qu'on a cru que Felix avoit esté Pape & Martyr, ce que l'on savoit bien par Anastase & par d'autres; mais la question est de savoir si l'on a dû croire. Ce que porte l'inscription, que Felix a condanné Constance, revient tout à fait aux contes ridicules d'Anastase, & est d'autant moins recevable: 1°, Qu'aucun ancien auteur, ni S. Jerome, ni autre, n'a parlé de cette condannation, quoiqu'elle ait dû faire un grand eclat: 2°, Que ce n'estoit pas alors la coutume de traiter les Princes de cette sorte, l'Eglise ayant moins d'égard à ce qu'ils meritoient, qu'au tort que ces condannations pouvoient faire: 3°,] 'Parceque l'on eust dû encore moins en user envers Constance qu'envers un autre, puisqu'il n'estoit que catecumene; & ne participoit point aux Mysteres.

§61.

[Que si l'on dit qu'il n'est pas probable qu'on ait inventé tant de choses, il faut n'avoir guere de connoissance de ce qui s'est fait en d'autres rencontres. Et sans aller plus loin, ceux qui ont esté capables de nous debiter des lettes écrites à Felix par Saint Athanase, & encore à la teste d'un Concile d'Alexandrie, avec une réponse de Felix, & une autre lettre de Felix à tous les Evesques, datée par des Consulats qui ne furent jamais: ces personnes, dis-je, & celles qui leur ressemblent, sont capables de croire sur la foy des autres, ou d'inventer eux mesmes les faussetez les plus ridicules & les plus absurdes.

Outre l'argument que l'on tire de Marcellin, qui ne met la mort de Felix que sous Valentinien,] 'le P. Fronto témoigne que l'on prouve la mesme chose par un registre de ce temps là cité par Onuphre. Nous avons des vies des Papes par Onuphre imprimées en 1557, où il ne cite rien en particulier: mais il y étend *p.* 14, la vie de Felix jusqu'au 22 de novembre 365, & en fait non un Pape & un Martyr, mais le second Antipape. Il faut ajouter que Constance qui faisoit profession d'estre doux & moderé, s'epargnoit au moins à luy mesme la honte de repandre le sang des Evesques, & se contentoit de les bannir, à moins qu'il ne fust extremement animé. Et on ne voit dans aucun bon historien, que Felix ait rien fait pour l'irriter. On peut mesme dire qu'un homme entré dans l'episcopat comme il avoit fait, estoit indigne & incapable d'aucune action de courage, sans un miracle extraordinaire de la grace: & pour le croire il en faudroit voir des autoritez incontestables.]

Front.cal.p. 109.110.

'On trouve dans les plus anciens martyrologes le 29 de juillet, un Saint Felix martyr à Rome, & ce peut-estre un Pape, puisqu'on luy donne ce nom dans le calendrier du P. Fronto *p.* 109. C'est au moins un Evesque, selon le

Florent.p. 686.

Sacramentaire de S. Gregoire p. 117. Bede le marque sans luy donner aucune qualité. Usuard, Adon, & d'autres posterieurs, l'ont pris pour celui qui vivoit du temps de Constance; & l'auteur de ces actes dit qu'on en faisoit ce jour là la feste. [Mais on ne voit sur quoy cela est fondé. Il est certain, comme nous avons dit, que ce n'est ni le jour de sa mort, ni celui de son enterrement. Ainsi le P. Fronto a quelque raison de croire que ce] 'S. Felix Pape & Martyr, honoré le 28 de juillet, est Felix I. mort en 274, puisque sans cela il se trouveroit que ce Pape, à qui les anciens & les nouveaux donnent le titre de Martyr, & dont les lettres ont esté citées dans le Concile d'Ephese, n'auroit point esté marqué dans les anciens martyrologes, [ou au moins dans le calendrier Romain & dans le Sacramentaire.]

Front. cal. p. 109.

p. 110. 111. 'Ce Pere dit neanmoins à la fin, qu'il ne veut rien assurer sur ce sujet, à cause qu'il se trouve des Litanies dans un manuscrit ancien de sept ou huit cens ans, qui mettent l'intrus au nombre des Papes avec le titre de Saint & de Confesseur, qu'elles donnent de mesme à Jule & à Damase. [Ces Litanies peuvent montrer, si elles sont du VIII. siecle, qu'il y a long-temps que quelques uns ont regardé ce Felix comme un saint Pape. Mais elles sont en mesme temps contre son pretendu martyre. Car je croy qu'il est sans exemple que l'on donne le simple titre de Confesseur à ceux qu'on sçait avoir eu la teste tranchée pour la foy. Au moins l'exemple que l'on allegue ne le prouve point, puisque le martyre de S. Urbain Pape est aussi peu assuré que celui de ce Felix.

Pour la sainteté de Felix, s'il estoit rentré dans l'unité de l'Eglise Romaine, & qu'il se fust soumis à Libere, il y auroit lieu d'esperer qu'il auroit effacé la faute de son intrusion & de son schisme.

La difficulté de savoir s'il doit tenir rang parmi les Evesques de Rome, ne regarde pas proprement l'histoire. Nous pouvons neanmoins remarquer que S. Optat qui vivoit en ce temps-ci mesme, & S. Augustin, ne le mettent point dans ce catalogue; & n'ont pas cru qu'il fust necessaire pour lier cette chaine perpetuelle de l'episcopat dans l'Eglise de Rome.] 'Theodoret dans la liste qu'il fait des Evesques des principaux sieges, ne le nomme seulement pas, non plus que Gregoire & George d'Alexandrie, selon l'edition du P. Sirmond, quoiqu'il n'oublie point les usurpateurs des sieges d'Antioche & de Constantinople, & qu'il marque mesme Gregoire & George d'Alexandrie selon l'edition de M.r Valois p. 249. 'Cependant il n'a pas ignoré son intrusion; [& on ne peut pas presumer aussi qu'il n'ait pas sceu la faute de Libere, quoiqu'il ne l'ait pas marquée. S. Jerome ne le met point non plus au nombre des Papes. Il conte Libere pour le 34e Evesque de Rome, & Damase pour le 35e, en quoy il est suivi par Saint Prosper, & sans doute par beaucoup d'autres. Et on voit la mesme chose dans Anastase. S. Athanase ne parle de Felix que comme d'un monstre dans le thrône Apostolique, & je ne pense pas qu'aucun Pere, ni aucun auteur ecclesiastique, en ait jamais parlé comme d'un Evesque legitime.

Thdrt. l. 5. c. 39. p. 755.

l. 2. c. 14. p. 610. c.

Il est constant qu'il a esté Antipape tant que Libere est demeuré dans la verité. Quoique Libere pust estre deposé legitimement aprés sa chûte; comme nous ne trouvons point que l'Eglise ait entrepris de le faire, & qu'elle n'estoit pas alors en état d'y songer, personne n'avoit droit de prendre sa place, à moins que l'Eglise Romaine en corps ne se separast de luy. Et c'est ce qu'elle n'a point fait.]

Mar.&F.p.4.5. 'Car une partie du Clergé & tout le peuple demeura uni avec luy. a p.3. ᵃPour ceux du Clergé qui s'en separerent, ils le firent des devant sa chûte, comme Marcellin le dit clairement. Hier.chr. 'Saint Jerome le dit de mesme; [& si l'on veut trouver de l'ambiguité dans ses paroles, on ne peut nier qu'il ne condanne ses ecclesiastiques de parjure; & qu'ainsi il n'ait desaprouvé leur separation, en quelque temps qu'elle se soit faite.

Mais si la chûte de Libere obligeoit à choisir un autre Evesque, il ne falloit pas choisir Felix, qui estoit coupable, aussibien que Libere, de communiquer avec les Ariens, & de se separer de S. Athanase, outre le defaut de son schisme & de son intrusion criminelle. Et il n'y a pas mesme d'apparence qu'il ait fait aucun refus de signer les formulaires des Ariens, si on les luy a presentez. Car pour tout ce que l'on dit qu'il fit pour la verité depuis la chûte de Libere, on n'en voit aucun témoignage avant le IX. siecle; & ceux qui en ont parlé sont des auteurs si peu croyables en tout, & qui mélent tant de fables & de contradictions dans ce qu'ils disent de Felix mesme, qu'ils ne meritent aucunement qu'on s'y arreste.

Que s'il a jamais esté Pape, il n'a pu cesser de l'estre par la correction de Libere, mais seulement pour estre tombé dans quelque nouvelle faute; ce que personne ne dit. Il faut donc qu'il ait esté Pape jusqu'à la fin de l'an 365, & que Libere ait esté alors Antipape, ou qu'il y ait eu deux Papes à la fois. Personne jusques à present n'a eu la hardiesse de dire ni l'un ni l'autre. Pourquoi donc nous embarasser dans tant de difficultez, pour défendre un homme que toute l'antiquité abandonne, qu'il faut avouer avoir esté au moins durant deux ans l'horreur de toute l'Eglise, & qu'on ne défend que sur des fondemens tout à fait ruineux, & des autoritez nullement considerables, qui se détruisent elles mesmes, & qui sont dementies par des pieces originales? Nous avons vu qu'Onuphre en fait absolument un Antipape, comme de Novatien qu'il met le premier.] 'Le Pere Labbe qui par une erreur visible met la mort de Felix en 357, & avant la chûte de Libere, n'a pas dû croire qu'il ait jamais esté legitime Evesque, & il appelle toujours Felix II. celui qui fut fait Pape en 485, marquant seulement à sa mort en 492, qu'il est le troisieme de ce nom, selon Baronius. Lab.chr. 'Le Cardinal Bona dit aussi que c'estoit Felix II. qui tenoit le siege de Rome du temps d'Acace de Constantinople. Bona,lit.l.2.c.11.p.413.

NOTE LXI. Pour la page 439.§75.

Sur la confession de foy envoyée, dit-on, par Libere à S. Athanase.

'Baronius croit que Libere pour renouer entierement l'union & la communion avec S. Athanase, luy envoya une confession de sa foy. Bar.357.§72.73. Nous avons dans les œuvres de Saint Athanase *t. 1. p.* 243. 244, cette confession de Libere qui paroist estre la fin d'une lettre, avec celle de Saint Athanase qui est comme une réponse à cette lettre. 'Mais Bellarmin, & Rivet ensuite, jugent que ces pieces sont supposées. Riv.l.3.c.7.p.279. Libere y écrit *p.* 243. *d,* comme doutant de la foy de Saint Athanase, & luy mande de luy faire savoir s'il est dans la veritable croyance aussibien que luy; ce que Bellarmin mesme ne trouve pas vraisemblable. *V. S. Athanase* § 111. *note* 100.

NOTE LXII. Pour la page 441.§76.

Si ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour le Concile œcumenique.

[Il y a assez de difficulté dans ce

Soz.l.4.c.16. p.561.a.b. que dit Sozomene, que] 'ce fut Basile d'Ancyre qui proposa Nicée à Constance pour y tenir le Concile œcumenique. Philsg.l.4.c.11. p.71. 'Car Philostorge dit que Basile & ses partisans refuserent Nicée, depuis mesme la ruine de Nicomedie, Thdrt.l.2.c. 21.p.623. '& Theodoret dit que ce fut Eudoxe qui la fit proposer & determiner par le moyen des amis qu'il avoit à la Cour. Ath.desyn.p. 869.870. 'Saint Athanase semble dire aussi que ce furent Ursace, Valens, Germine, Acace, Eudoxe, & Patrophile, [tous Anoméens,] qui porterent Constance à assembler le Concile à Nicée. [Neanmoins comme Sozomene paroist avoir lu la lettre mesme de Basile à Constance, il peut estre assez probable que ce fut seulement la separation du Concile qui vint des Soz.p.562.b.c. Anoméens,] 'lesquels, comme le mesme Sozomene le montre assez bien, ne pouvoient pas trouver leur avantage dans un Concile universel.

NOTE LXIII.

Pour la page 447.§ 78.

Sur le nombre des Evesques du Concile de Rimini.

Ath.desyn.p. 814.c|908.b. 'Au lieu que S. Athanase marque en deux endroits qu'il y avoit plus de 400 Evesques au Concile de Rimini, adAfr.p.934. a. 'luy mesme n'y conte autrepart que pres de 200 Catholiques, ce qui est Bar.359.53. bien eloigné: '& Baronius croit qu'il Conc.t.2.p. 94.b. y a faute en ce dernier endroit. 'Elle a esté suivie par l'auteur du Synodique, Blond.prim. p.150. qui en fait bien d'autre. 'Blondel paroist aussi y conter 400 Evesques. Aug.inMa l. 2.c.8.p.284.1. a. 'Maximin Evesque Arien n'en met que 330.[a] Au contraire Julien le Pela- a cp.imp.l.1. c.75.p.27. gien dit qu'on tenoit qu'il y en avoit b Fulg.adPint. c.3.p.535. eu 650.[b] Les Ariens du VI. siecle y en c Hier.cp.83. c.1.t.2.p.319. b. mettoient 830.[c] Saint Jerome donne la multitude des Prelats assemblez à Rimini, pour l'idée d'un fort grand nombre d'Evesques. [On ne sauroit rien tirer de ce que dit Facundus,] Fac.l.5.c.3.p. 201.a|not. 'qu'ils estoient en bien plus grand nombre que ceux du faux Concile d'Ephese, où il n'y en avoit que 130.

NOTE LXIV.

Pour la page 447.§78.

Sur Demophile qui assista au Concile de Rimini.

'Demophile qu'on met dans le Concile de Rimini avec les Occidentaux, Ath.desyn.p. 874. c|adAfr. p.934.a|Socr. l.2.c.37.p.131 c|Soz.l.3.c.17. p.563. [nous embarasse.] Il est marqué comme l'un des principaux Ariens. [Ainsi je ne croy pas qu'on puisse douter que ce ne soit] 'Demophile de Berée qu'ils Thdrt.l.5.c. 39.p.756| Philsg.l.9.c.8. p.126. firent Evesque de Constantinople en 370, aprés Eudoxe. [Il y a Berée en Thrace, & Berée en Macedoine. Si Demophile estoit Evesque de celle-ci, il a dû assister au Concile de Rimini, puisque la Macedoine & tout le reste de l'Illyrie estoit alors censé de l'Occident.] 'Mais Theodoret le fait Thdrt.p.756. Evesque de Berée en Thrace. 'Et ce fut Hil.fr.1.p.48. l'Evesque Demophile qui fit signer le formulaire de Sirmich à Libere, 'qui Thdrt.l.2.c. 13.14.p.609.c 610.a. estoit relegué à Berée en Thrace. *V. la note* 45. [Si donc il estoit de Thrace, il devoit estre à Seleucie avec les Orientaux; car la Thrace a toujours fait partie de l'Empire d'Orient :] '& Philostorge met expressément Philsg.l.4.c. 10.p.70. la Thrace entre les provinces qui devoient composer le Concile des Orientaux. 'Sulpice Severe ne la met Sulp.l.2.p. 162. point parmi celles qui se devoient trouver à Rimini. [Nous ne voyons point ce qu'il y a à dire sur cela.]

NOTE LXV.

Pour la page 450.§79.

Si Demophile & Auxence furent condannez par le Concile de Rimini.

'Ursace, Valens, Caius, & Germine, Ath.desyn.p. 879.d|Hil.fr. 3.p.46. furent condannez nommément par le Concile de Rimini, selon le texte grec & latin d'un acte que nous avons de ce Concile, qui est une requisition de Grecien Evesque de Cagli. 'Saint Ath.p.876.d.

Athanase y joint quelquefois Demophile, Socr.l.2.c.37.p.136.b. '& Socrate fait la mesme chose. a Ath.ad Afr.p.939.a. a Neanmoins Saint Athanase mesme l'excepte autrepart assez clairement; de syn.p.878.c. '& la lettre du Concile à Constance ne le nomme point dutout.

c p.879.d. 'Elle met Auxence au nombre des condannez, selon le texte grec, aussi-bien que la requisition de Grecien. Hil.fr.2.p.35.46. 'Neanmoins le texte latin de ces deux pieces ne parle jamais de luy, b in Aux.p.122. b & nous ne voyons point que Saint Hilaire dans la dispute qu'il eut avec luy, luy ait reproché d'avoir esté deposé à Rimini, quoiqu'il en eust toute sorte de sujet. p.123.1.2. 'Auxence declare neanmoins luy mesme qu'il s'estoit trouvé à la fin de cette assemblée. Ath.ad Afr.p.934.a. 'S. Athanase met une fois un Eudoxe entre les Ariens deposez à Rimini, [mais c'est vraisemblablement une faute:] t.1.B.p.893.e. 'Et neanmoins les Benedictins n'en remarquent rien dans leur nouvelle edition, où cet Eudoxe se trouve comme dans les autres.

Pour la page 454.§ 81.

NOTE LXVI.

Que la confession de foy, dite de Nicée ou de Rimini, fut faite en l'an 359.

Ath.de syn.p.905.c. 'S. Athanase dit que la confession de foy que nous appellons de Nicé ou de Rimini fut faite dans le Concile de Constantinople aprés celui d'Isaurie, [parcequ'elle fut en effet receuë dans ce Concile tenu au commencement de l'an 360, mais cela n'empesche pas qu'elle n'eust paru des auparavant, c'est à dire avant le dixieme d'octobre 359.] Hil.fr.2.p.35.37. 'Car nous avons un acte de ce jour, par lequel les legats du Concile de Rimini cassent tout ce qui s'est fait à Rimini, embrassent la communion d'Ursace, Valens, Germine, & Caius & témoignent avoir déja signé la confession de foy de ces heretiques. [Et estant visible par cet endroit mesme, selon S. Athanase, aussi-bien que selon Theodoret,] Ath.de syn.p.905.c. 'que le formulaire de Nicé est celui qui a esté signé à Rimini, [il ne peut avoir esté fait par le Concile de Constantinople, tenu, comme nous verrons, au commencement de l'année suivante, aprés la fin de celui de Rimini. A quoy l'on peut ajouter qu'il a esté écrit originairement en latin, & non en grec qui estoit la langue des Orientaux & de Constantinople: ce qui paroît visiblement par la differente maniere dont il est raporté par S. Athanase *p.905*, & par Theodoret *p.615*. Mais il n'est point mesme necessaire de dire que Saint Athanase parle du Concile de Constantinople en 360. Car il dit simplement que les Ariens estant venus d'Isaurie à Constantinople, dresserent le formulaire qu'il raporte, & l'envoyerent à Rimini: & nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que cela est vray à la lettre.]

Pour la page 456.§ 81.

NOTE LXVII.

Que l'on signa à Rimini le mesme formulaire qu'à Nicé.

[Il paroist assez clair par soy mesme, que l'on fit signer aux Evesques du Concile de Rimini le mesme formulaire que ses deputez avoient signé à Nicé.] Sulp.l.2.p.165.167. 'La suite de Sulpice Severe le marque assez, a p.157. a & il dit expressément que l'on signa à Rimini celui dont Constance estoit auteur, [c'est à dire le troisieme de Sirmich, dont celui de Nicé n'estoit presque pas different.] Ath.de syn.p.905.c. 'S. Athanase raportant ce formulaire, dit que c'est celui qu'on fit signer à Rimini & dans l'Occident. ad Afr.p.935.a. 'Il dit encore qu'on avoit rejetté à Rimini le mot d'hypostase; [& cela ne se trouve que dans le formulaire de Nicé.] Hier.in Luci.c.7.p.140.d. 'Ce que S. Jerome remarque avoir esté signé à Rimini, est encore plus conforme à ce formulaire qu'au troisieme de Sirmich, [quoiqu'ils ne soient presque que la mesme chose.] Thdrt.l.2.c.16-18.p.615-620. 'Theodoret le confirme aussi, puisque

pour montrer que le formulaire de Nicé avoit esté condanné par l'Eglise, il raporte ce que le Concile de Rome sous Damase, & S. Athanase disent contre la signature de Rimini.

Pour la page 457.582.

NOTE XLVIII.

Que les Evesques ne demeurerent point sept mois à Rimini.

[Au lieu que nous faisons dire à Taurus qu'il y avoit déja plusieurs mois que les Evesques estoient à Rimini,] 'le texte de Sulpice Severe porte qu'il y avoit déja sept mois. [Ainsi ce Concile auroit duré au moins jusques au mois de janvier ou fevrier 360, & il faudroit dire que S. Phebade & les 20 autres soutenoient encore alors la Consubstantialité. Mais il y a quelque faute ou quelque exageration dans ce terme de 7 mois. Car nous ne voyons pas le moyen d'accorder les choses qui se firent à Constantinople, si nous ne reconnoissons que les Evesques deputez par le Concile de Rimini aprés la signature mesme de S. Phebade, y estoient arrivez des devant la fin de 359. Les premiers deputez du Concile avoient signé des le 10 d'octobre: & ainsi on peut juger que S. Phebade & les autres qui resistoient le plus, cederent enfin vers le mois de novembre.]

Sulp.l.2.p. 166.

Pour la page 465.584.

NOTE LXIX.

Inadvertances de Baronius sur Libere & sur Damase.

Bar.359.§47. 'Baronius dit que Sozomene parle de l'expulsion de Libere aprés le Concile de Rimini, quoiqu'il eust parlé des auparavant de son exil aprés le Concile de Milan: [mais il ne remarque pas que Sozomene fait ici le raport de la fausse narration de Socrate;] '& que quand il raconte aussi-tost aprés la verité de ce qui se passa à Rimini, il ne dit rien de la persecution de Libere.

Soz.l.4.c.19. p.569.570.

Bar.359.§48. 'S'il est vray, comme Baronius le pretend, que Damase ait suivi Felix jusqu'à sa mort, [& que Felix ne soit mort qu'en 365, il n'a pu] gouverner l'Eglise de Rome sous Libere en 360, comme le veut Baronius.

Pour la page 465.584.

NOTE LXX.

Sur S. Gaudence Evesque de Rimini, S. Leon Prestre, & S. Marin Diacre de la mesme Eglise.

Bar.359.§60. 'Baronius dit que Gaudence estoit Evesque de Rimini lorsqu'on y tint le Concile, qu'il se retira de ce Concile avant la prevarication des Evesques; qu'aprés sa malheureuse conclusion il condanna ce que les Ariens y avoient fait, & deposa un Prestre nommé Marcien coupable de la mesme impieté; qu'à cause de cela les soldats du Gouverneur nommé aussi Marcien, le tirerent hors de la ville, & l'assommerent à coups de bastons & de pierres dans les fauxbourgs. Il cite pour toutes ces choses les actes de ce Saint, que nous n'avons point, & dont il ne fait point d'autre eloge, sinon qu'il dit qu'ils sont differens des autres actes de ce mesme Saint, qu'il rejette comme tout à fait faux, & où il est dit qu'il avoit esté fait Evesque par Damase longtemps depuis le Concile de Rimini. Il semble dire mesme que les actes qu'il approuve, portent que S. Mercurial Evesque de Forli, qu'il soutient estre mort l'an 156, estoit contemporain de S. Gaudence.

Ferr.p.650. [Ferrarius n'a point eu ces actes approuvez par Baronius:] 'car tout ce qu'il dit de S. Gaudence, n'est tiré que de Pierre des Noels, 'qui fait S. Gaudence battizé, ordonné Clerc &c. par S. Damase Pape, [aprés l'an 366,] & martyrizé sous Constance dans le temps du Concile de Rimini, [c'est à dire en 361 au plustard. On y pourroit encore remarquer quelques autres fautes.] 'Ughellus, [nonobstant la

P.deN.l.9.c. 63.p.182.2.

Ugh.t.2.p. 408.2.

remarque

remarque de Baronius, [fait aussi ordonner Saint Gaudence par Damase, & met neanmoins son martyre sous Bar.14.oct.f. Constant.] 'Baronius mesme dans son martyrologe, ne cite rien pour ce MS.p.550. 556 557. Saint que Pierre des Noels. 'Il en est encore parlé dans l'histoire de Saint Leon & Saint Marin, qui est dans Mombritius *t.2.p.52*: & selon cette histoire, il doit avoir esté fait Evesque de Rimini vers l'an 320. [Mais c'est p.557. une tres méchante piece.] 'Il y est parlé de l'heresie schismatique du Prestre Marcien excommunié par S. Ugh.t.2.p. 408.a|410. Gaudence. 'Ainsi il faut se contenter de savoir que l'Eglise de Rimini honore Saint Gaudence comme son Evesque, comme son patron, & comme un Martyr, & qu'on croit qu'il a esté martyrizé sous Constance par les p.410.b.c. Ariens. 'On a basti sur son tombeau une eglise sous son nom, qui est devenuë une abbaye considerable de Bene- p.413-415|P. de N.p.182.3. dictins. 'Son corps y a esté trouvé 70 ans aprés sa mort, selon Pierre des Noels, ou long-temps depuis, comme on le peut juger de l'histoire raportée dans Ughellus. Sa feste est marquée le 14 d'octobre dans le martyrologe Romain.

[Pour verifier ce que nous avons dit, que les actes de S. Leon & de S. Marin sont une tres méchante piece, il ne faut point d'autre preuve que leur eloquence barbare mélée de bouts de vers; ce qui est, ce me semble, le style du IX. & du X. siecle: & quand le style en seroit le meilleur du monde,] Ferr.p.569. 'les faits romanesques, sans suite, & sans probabilité, qu'ils contiennent, [suffiroient pour leur oster toute autorité. Ce qu'en disent Pierre des Noels *l. 8. c. 36. p. 157*, & Ferrarius *p. 480. 568*, a encore moins d'autorité. Ainsi il faut nous contenter de savoir qu'on dit que S. Leon estoit Prestre & Saint Marin Diacre de l'Eglise de Rimini; qu'on tient qu'ils ont passé la plus grande partie de leur vie dans cette ville & dans les solitudes voisines, qu'ils y ont presché la foy aux payens, & qu'on les honore aujourd'hui comme patrons des deux villes qui portent leur nom au Duché d'Urbin. Leurs actes les font vivre dans la grande persecution de Diocletien, & quinze ou vingt ans aprés. Cependant s'ils ont esté ordonnez par S. Gaudence, & que ce Saint n'ait esté fait Evesque que par Damase, il ne les faudra mettre que sur la fin du IV. siecle. On fait la feste de S. Leon le premier d'aoust,] '& celle de Saint Marin le p.569. troisieme de septembre, quoiqu'on l'ait mise le quatrieme dans le martyrologe Romain.

NOTE LXXI. Pour la page 465.§ 85.

Sur l'Evesque Astere separé de la communion par le Concile de Seleucie.

'Astere que Socrate dit avoir esté Socr.l.2.c.40 p.152.c. separé de la communion par le Concile de Seleucie en 359, sans marquer d'où il estoit Evesque, 'est, selon Blondel, Blond. prim. p.137|Hier. ep.84.t.2.p. 327.b. celui que Saint Jerome met entre les illustres écrivains de son temps, & qu'il dit avoir esté Evesque de Scythople. Blondel ne dit point pourquoi il veut que ce soit cet Astere; [& je ne voy pas qu'on le puisse dire, puisque Patrophile estoit encore Evesque de Scythople en l'an 359,] '& eut pour Epi.73.c.23. p.872.a. successeur un nommé Philippe, qui apparemment vivoit encore lorsque Saint Epiphane écrivoit [en 376,] ou n'estoit mort que depuis peu. [Ainsi Astere de Scythople n'a esté Evesque que long-temps aprés le Concile de Seleucie: & nous n'avons aucun fondement de dire qu'il fust Arien, comme celui dont parle Socrate. *V. Saint Astere d'Amasée note 1.* Il y auroit plus d'apparence à dire que celui qui estoit Evesque dés l'an 359, est] 'celui que Dieu fit mourir à Cyr Thdrt.v.Pat. c.2.p.783.c.d.

vers l'an 372, à la priere de Saint Julien Sabbas.

NOTE LXXII.

Pour la page 479.§ 88.

Que la loy qui soumet des Evesques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Evesques condannez en 360 par le Concile de Constantinople.

Socr.l.2.c.41. p.153.b.c. 'Ce que Socrate met aussi-tost aprés le Concile de Seleucie, que Constance en condannant les Evesques aux fonctions civiles &c. [semble se pouvoir mieux raporter aux Evesques condannez en l'an 360, par le Concile de Constantinople; mais comme on bannissoit ceux-ci en les condannant, on ne pouvoit pas les soumettre en mesme temps à ces fonctions qui estoient souvent personnelles.]

NOTE LXXIII.

Pour la page 489.§ 92.

Que le formulaire confirmé dans le Concile de Constantinople, est celui de Nicé.

Socr.l.2.c.41. p.153.c|Soz.l. 4.c.24.p.579. c. 'Socrate & Sozomene disent que le Concile de Constantinople confirma le formulaire daté qui avoit esté lu à Rimini, en y faisant neanmoins quelques additions. [Mais c'est qu'ils confondent le formulaire dressé à Sirmich le 22 de may 359, & presenté d'abord à Rimini par les Ariens, avec celui qui y fut signé à la fin par tout le monde, & qui n'est autre que celui mesme qui avoit esté signé d'abord à Nicé. Car c'est ce dernier qui fut approuvé à Constantinople sans aucun changement,]' comme on le voit par Socrate qui le raporte. Socr.p.153. 154.

NOTE LXXIV.

Pour la page 491.§ 92.

Qu'on a tout sujet de croire qu'Auxence de Mopsueste estoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.

Bar.18.dec.f. 'Baronius a mis Auxence Evesque de Mopsueste, dans le martyrologe Romain au 18 de decembre, en citant pour cela l'autorité des Grecs & de Suidas. [Je ne sçay quels Grecs il veut dire. Car il n'y a rien d'Auxence au 18 de decembre, ni dans les Ménées, ni dans le menologe d'Ughellus; & il n'est point dutout non plus dans le menologe de Canisius que Baronius a accoutumé de suivre.]

'Pour Suidas, il dit qu'Auxence Suid t.1.p. 492. confessa Jesus Christ sous Licinius, & l'histoire qu'il en raporte est agreable. Il ajoute qu'il fut fait Evesque de Mopsueste quelque temps aprés cela, [c'est à dire neanmoins plus de 22 ans aprés, ou mesme plus de 27, puisque Macedone estoit encore Evesque de Mopsueste en 347, & peut-estre en l'an 351, où il paroist avoir assisté au Concile de Sirmich.] Suidas dit encore qu'Auxence avoit un frere plus jeune que luy nommé Theodore, qui depuis fut aussi fait Evesque de Tarse. [Nous n'en connoissons point d'autre que celui qui est marqué dans les souscriptions du Concile de Nicée, & qui ainsi estoit Evesque 20 ou 30 ans avant son aisné.]

'Les actes de S. Nicetas écrits par Sur.15.sept.p. 152.§6. Metaphraste, parlent aussi d'Auxence Evesque de Mopsueste, qu'ils traitent de Saint. Ils disent qu'il fit bastir une eglise des saints Martyrs Taraque, Probe, & Andronic, dont l'Eglise d'Anazarbe luy donna des reliques, & qu'en voulant aussi donner de celles de S. Nicetas à ceux d'Anazarbe, il en fut empesché par un miracle. 'Ce S. Nicetas avoit souffert dans la §4.5.p.152. persecution d'Athanaric, [qu'il faut mettre vers l'an 370.] On avoit apporté son corps du pays des Gots à Mopsueste, où il avoit fait plusieurs miracles, & où on luy avoit basti une eglise. [Ainsi Auxence doit avoir vécu au moins jusque vers 375, & c'est ce qui ne s'accorde pas tout à fait avec

Suidas, estant difficile qu'un homme qui avoit esté secretaire d'Etat sous Licinius, en 323 au plustard, vécust encore en 375. Mais on pourroit dire que les actes de Saint Nicetas parlent Thdrt.G.p. 516.a.c. d'un second Auxence] 'qui fut aussi Evesque de Mopsueste sur la fin du V. siecle.

[Il faut certainement raporter au premier Auxence ce que dit Philostorge,] Phisg.l.5.c. 2.p.78. 'qu'il traita fort bien Aece que l'on avoit banni à Mopsueste en 360, ἐς τὰ μάλιστα φιλοφροσύνης ἀξιῶσαι. [Cela donne quelque lieu de croire que leur doctrine n'estoit pas fort opposée: & neanmoins il est permis d'avoir de l'humanité pour les plus méchans, surtout quand ils sont affligez. Mais il faut remarquer que tout ce que nous avons à l'avantage d'Auxence, vient de Suidas. Car les eloges de Metaphraste, s'il parle de luy, ne se contentent point :] a.V.p.240. 2. d. '& on ne doute point que Suidas [qui prend beaucoup de Philostorge,] n'en ait encore pris cet endroit. Car on voit qu'il y appelle les Evesques, *Ephores*, qui est un terme peu connu, ou plutost tout à fait inconnu dans l'Eglise, Phisg.l.9.c. 8.p.126|l.3.c. 12.p.46. '& dont Philostorge se sert en divers endroits. Dans la suite du mesme passage, il est parlé avantageusement d'Aece & d'Eunome; [ce qui ne s'est jamais fait que par Philostorge ou d'autres semblables Eunomiens.

Ainsi on ne peut douter que Baronius n'eust corrigé cet endroit de son martyrologe avec celui de S.te Xynoride, s'il eust sçeu que tout ce qu'on dit à la loüange d'Auxence, ne sert qu'à faire croire que c'estoit un Arien, & mesme un fauteur d'Aece : Et cela se confirme par le jugement mesme de son Eglise. Car il est remarquable] Conc.t.5. p. 495.a. 'que le nom d'Auxence n'estoit point du temps de Justinien dans les diptyques de l'Eglise de Mopsueste, non plus que celui de Macedone [son predecesseur, dont les Ariens faisoient aussi un Confesseur.] Avant Olympe, [qui assista en 381 au Concile de Constantinople,] il n'y a que Protogene & Zosime.

NOTE LXXV.

Pour la page 510.§ 99.

Temps de l'exil d'Eunome.

Socr.l.5.c.20. p.280.a. 'Socrate met l'exil d'Eunome, dont il ne marque pas le lieu, entre les choses qui se passerent depuis la mort de Gratien en 383, jusqu'au retour de Theodose à Constantinople [en 391 :] & mesme il n'en parle qu'aprés la demolition du temple de Serapis [en 389.] Naz.or.56.p. 721.c. 'Mais S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il estoit en Cappadoce lorsqu'il écrivoit de luy à Nectaire; [& par consequent avant 389, auquel Saint Gregoire mourut.] Phisg.l.10.c. 5.p.137. 'Philostorge le met entre la mort de Gratien, a & le mariage de Theodose avec Galla b qui se fit en l'an 386. selon Marcellin, & en l'an 387, selon Baronius.

a c.7. p.138. 139.
b Bar.387.§17.

NOTE LXXVI.

Pour la page 518.§ 101.

Ce qu'on peut penser de la deposition d'Euzoïus Evesque d'Antioche raportée dans S. Athanase.

Ath.de syn p.907.a. 'Nous trouvons dans S. Athanase qu'Euzoïus fut deposé depuis qu'il fut établi Evesque d'Antioche : [Si cela se doit entendre du temps de Constance, & à cause de l'heresie Arienne, comme les termes de Saint Athanase portent d'eux mesmes à le croire, nous ne voyons pas moyen d'expliquer cette deposition, qu'en disant que S. Melece fit quelque protestation contre son intrusion, & le declara anatheme. Car il n'y a point d'apparence qu'il ait esté deposé par un Concile, dans le peu de mois que Constance, qui luy avoit donné cette dignité vécut depuis.

Que si l'on veut entendre plus generalement les termes de S. Athanase,

il se peut bien faire que le concile d'Antioche sous Jovien, dans lequel Acace de Cesarée signa la Consubstantialité, ait fait aussi quelque decret contre Euzoïus, en faveur de Saint Melece, & pour autoriser ce grand nombre d'Orthodoxes qui avoient abandonné la communion d'Euzoïus, Il se peut faire mesme que les Ariens dans les brouilleries qui se formoient si souvent entre eux, & dont nous avons peu de connoissance, aient prononcé contre luy quelque sentence de deposition, quoiqu'apparemment elle n'ait pas eu d'effet.]

NOTE LXXVII.

Pour la page 519.§ 101.

Que ce ne fust pas Saint Melece qui separa les Orthodoxes des Ariens.

[S.Chrysostome donne quelque lieu de dire que S. Melece mesme separa les Orthodoxes des Ariens avant que d'estre banni,] 'lorsqu'il dit qu'il retrancha du corps de l'Eglise les membres corrompus & incapables. [Mais cela n'est pas assez exprés pour opposer]'à Theodoret & aux autres, qui disent que les Catholiques ne se separerent des Ariens qu'aprés le bannissement de Saint Melece & l'intrusion d'Euzoïus.

Chry.t.1.or.45.p.524.c.

Thdrt.l.2.c.27 n.635.c|l.3.c.2.p 639.c.d|ep.112.p.98.2.d|Ruf.l.1.c.24.p.247|Socr.l.2.c.44.p.158.a|Soz.l.4.c.28.p.588.b.

NOTE LXXVIII.

Pour la page 520.§ 102.

Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites donné aux Ariens.

Philg.n.p.406|Thdrt.hær.l.5.c.3.p.237.d.

'Godefroy pretend que Theodoret se trompe, lorsqu'il dit que les Ariens appellez Exacionites ou Exocionites, avoient tiré ce nom du lieu où ils s'assembloient; & il veut que ce nom soit le mesme que celui d'Exoucontiens donné aussi aux Ariens, parcequ'ils disoient que le Fils estoit tiré du neant, ἐξ οὐκ ὄντων Godefroy fonde cette censure sur son autorité, [qui ne nous paroist pas dutout assez grande pour condanner d'erreur un homme aussi habile que Theodoret.]'On voit dans M.r du Cange qui a suivi Theodoret, qu'il y avoit effectivement à Constantinople, hors de la ville, un lieu ou un quartier appellé *Exocionium*, ou *Exacionium*, dont il est souvent parlé dans l'histoire; & on y trouve aussi la raison que les nouveaux Grecs rendent de ce nom.

Cang.de C.l.2.p.171.174.

NOTE LXXIX.

Pour la page 530.§ 105.

Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien qu'il fist subsister le Concile de Rimini.

'Les Macedoniens ou Semiariens, demandoient à Jovien, selon Sozomene, qu'il fist subsister ce qui avoit esté fait à Rimini & à Seleucie, [Nous ne comprenons point cette demande a l'égard du Concile de Rimini, où l'on abolit le mot de substance, soûtenu par les Macedoniens, & dont le formulaire avoit esté rejetté par eux dans le Concile de Seleucie, & embrassé par les purs Ariens leurs adversaires. Nous ne savons que dire sur cela; mais nous avons cru qu'il valoit mieux ne point parler dutout de Rimini dans le texte.]

Soz.l.6.c.4.p.641.a.

NOTE LXXX.

Pour la page 532.§ 105.

Que le Concile de Lampsaque ne s'est tenu qu'en 365 &c.

'Sozomene dit qu'Hypatien estant venu trouver Valentinien au nom de ceux qui tenoient le Fils consubstantiel au Pere. ὁμοιούσιον, ce Prince qui estoit déja parti de Constantinople pour passer en Occident, luy dit qu'il ne vouloit point se méler des choses de la religion, mais que les Evesques pouvoient s'assembler où ils vou-

Soz.l.6.c.7.p.646.a.b.

droient; & ce fut sur cela, ajoute Sozomene, qu'on assembla le Concile de Lampsaque. 'On convient que ce Concile de Lampsaque a esté tenu par les Macedoniens, qui ne tenoient point la Consubstantialité; & c'est ce qui fait croire qu'au lieu de ὁμοούσιον, il faut lire ὁμοιούσιον, qui estoit propre aux Macedoniens.

a.p.139.1.2.

[Il y a encore une autre difficulté sur cet endroit. Car quoique la réponse que Sozomene fait faire à Valentinien, convienne parfaitement à son esprit, neanmoins il est difficile de croire que ce soit luy qui ait donné la permission d'assembler le Concile de Lampsaque. Il partit de Constantinople dés le mois de may, & donna l'Orient à son frere estant à Naisse dans la Dace au mois de juin ou de juillet en 364. *V. son titre § 9.* Il aura donné la permission d'assembler le Concile dés le mois de may ou de juin; & si cela est, il faut sans doute que le Concile se soit tenu en la mesme année 364.] 'Et en effet Sozomene dit que les Evesques du Concile en vinrent faire le raport à Valens lorsqu'il revenoit du voyage de Thrace, où il avoit esté accompagner son frere; [ce qui se fit certainement en l'an 364.

l.6.c.7.p.647.a.b.

[Cependant nous ne pouvons douter que le Concile ne se soit tenu en l'an 365,] 'puisque Socrate l'y fixe, & par l'epoque du Consulat des deux Princes, & parcequ'il dit que c'estoit la settieme année d'aprés le Concile de Seleucie, [tenu en l'an 359. Mais Sozomene semble le montrer luy mesme,] 'puisqu'il dit qu'aprés la défaite de Procope [en l'an 366,] Valens punissoit encore les Evesques du Concile de Lampsaque, [au lieu que s'ils l'avoient tenu en 364, il avoit eu tout le loisir de les persecuter avant la revolte de Procope,] 'arrivée le 28 de septembre en 365. [Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ne faille suivre Socrate pour le temps de ce Concile; & le mettre vers le mois de juillet, d'aoust, & septembre de la mesme année 365; & si cela est, il nous paroist difficile de croire que la permission en ait esté accordée plus d'un an auparavant.

Socr.l.4.c.4.p.213.a.b.

Soz.l.6.c.8.p.648.b.

Idat.

Mais comme aussi la réponse attribuée à Valentinien par Sozomene, est tout à fait du genie de ce Prince, il se peut bien faire que les Semiariens luy soient venu parler des affaires de l'Eglise avant qu'il quittast l'Orient; qu'ils soient encore venu parler à Valens lorsqu'il fut revenu de conduire son frere à la fin de l'an 364; & qu'en cette mesme occasion ou peu de mois aprés,]'ils aient obtenu de luy, comme le dit Socrate, la permission de tenir le Concile de Lampsaque. [C'est ce que nous avons suivi dans le texte.]

Socr.l.4.c.2.p.211.212.

NOTE LXXXI.

Pour la page 539.§ 107.

Qu'il faut mettre en l'an 366, la persecution de l'Eglise de Cesarée par Valens.

[Il semble que nous devrions mettre dés l'an 365, la persecution de l'Eglise de Cesarée, qui obligea l'Evesque Eusebe de se reconcilier avec Saint Basile,] 'puisque Valens vint alors à Cesarée, ª & qu'il y passa une partie de l'été. [Mais d'autre part, il semble difficile que dés l'an 365, il fust aussi animé contre les Catholiques, que S. Gregoire de Nazianze nous le represente en cette occasion. Au moins il ne l'estoit pas encore beaucoup contre les Macedoniens,] 'plus criminels que les Catholiques dans l'esprit des Ariens, [puisqu'il leur permettoit de tenir leur Concile à Lampsaque:] '& pour ce que Socrate & Sozomene disent de la persecution qu'il avoit faite dés ce temps là aux Catholiques

Naz.or.20.p.318.b.
a Amm.l.26.p.322.

Soz.l.6.c.10.p.650.a.b.

c.7.p.647.c|
Socr.l.4.c.2.p.212.a.b.

d'Antioche, [cela paroist ou faux ou tres douteux, puisqu'ils supposent que Valens estoit alors à Antioche, ce qui est absolument impossible, selon Ammien.] 'Au contraire, selon les mesmes auteurs, il persecuta tres cruellement les Macedoniens aprés la mort de Procope, [c'est à dire en l'an 366,] & generalement ceux qui ne suivoient pas l'Arianisme comme luy. 'On le marque en particulier des Catholiques de Constantinople. [C'est ce qui nous a portez à mettre aussi en ce temps là la persecution de ceux de Cesarée, ne pouvant pas la mettre plustard, pour les raisons que nous marquerons dans les notes sur Saint Basile. Que si nous ne trouvons pas que Valens soit venu à Cesarée en 366, nous ne trouvons pas non plus qu'il n'y soit pas venu: & Ammien ne fait nullement profession de marquer tous ses voyages.]

Soz.l.6.c.8.p. 6,8.b.

c.9 p.649.a| Socr.l.4.c.9. p.217.d.

Pour la page 543.§ 169.

NOTE LXXXII.

Temps de la mort du Pape Libere.

Amm l.26.p. 315.b|l.27.p. 337.c.

Bar.367.§2.3.

§4.

Boll.prop.p. 51.c.

'Comme Juvence Prefet de Rome eut beaucoup de part à ce qui se passa entre Damase & Ursin aprés la mort du Pape Libere, '& que quelques rescrits qui luy sont adressez, font voir qu'il avoit cette charge en 367, 'Baronius a cru sur cela devoir mettre en la mesme année la mort de Libere, au lieu que selon S. Jerome, elle arriva l'an 366; & les Prestres Marcellin & Faustin *p.* 4. 5, la mettent positivement le 24 septembre de la mesme année, 'ce que Papebrok a suivi. [Cependant la raison de Baronius n'est rien contre une autorité si forte. Car les troubles qui suivirent cette mort ayant duré un an entier, peuvent s'estre passez sous plus d'un Prefet; outre que Juvence pouvoit estre Prefet en 366 & 367, & c'est ce que nous sommes obligez de dire, puisque] le Prestre Marcellin qui y estoit, nous assure *p.* 6.7, que Juvence estoit Prefet avant le 26 octobre 366. 'Il faut aussi, selon le Code, que Pretextat ait succedé à Juvence dés le mois d'aoust 367, '& neanmoins Baronius ne met la mort de Libere qu'au mois de septembre. Ainsi il est aisé d'accorder le Code avec S. Jerome & Marcellin, en faisant commencer Juvence dés la fin de 366. Que si cela ne pouvoit pas estre, selon le Code, il faudroit sans doute preferer l'autorité de Marcellin, qui écrivoit ce qu'il voyoit de ses yeux, à celle du Code que l'on sçait estre plein de fautes pour les inscriptions & pour les dates. Si l'on reçoit son autorité, l'on voit que Julien Intendant des vivres, qui eut aussi part au commencement du schisme, 'estoit en charge au mois de juin 366.

Cod.Th.chr. p.79.

Bar.367.§5.

Cod.Th.14.t. 15.l.2.p.452.

[Toute la difficulté qui peut donc rester sur la mort de Libere, & qui n'est pas fort importante, c'est de savoir s'il la faut mettre le 24 de septembre, *VIII. kal. oct.* comme on lit dans Marcellin, ou s'il n'y faut point lire *VIIII. kal.*] 'puisque les martyrologes du IX. siecle, & ceux de S. Jerome, mettent la pluspart sa feste le 23 de septembre. Il y en a neanmoins qui la mettent le 24. 'Papebrok est pour le 23.

Florent.p. 854.2.

Boll.prop p. 51.f.

Pour la page 544.§ 169.

NOTE LXXXIII.

Sur la fondation de l'eglise de Libere ou Sainte Marie Majeur.

Florent.p.731

[Nous ne raportons point ici] 'les miracles qu'on pretend estre arrivez à la fondation de la basilique de Libere ou S.te Marie Majeur, parcequ'ils ne sont fondez que sur des leçons de breviaire, qui contiennent plusieurs faits tres peu probables, dont on a mesme esté obligé de retrancher une partie dans les derniers breviaires Romains, [& qui ne sont faites que depuis que les Papes passent pour des

monarques & pour des Rois:] *Tempore quo Liberius Papa Apostolica sedis regnum obtinebat*. [S'il y a mesme en cela quelque chose de vray, il semble qu'il vaudroit mieux le raporter à la
p.729. renovation de cette eglise sous Sixte III,] 'qu'on croit l'avoir beaucoup augmentée, & l'avoir dediée le premier sous le titre de la S.te Vierge.

p.732. 'Quelques uns croient que la basilique où Ursin fut elu Pape contre Damase, est la mesme que celle de Libere, parcequ'on les met toutes deux dans le quartier appellé les Exquilies,
Mar.&F.p.6.7. prés du marché de Livia, '& que le parti d'Ursin tenoit la basilique de Libere; [& il n'est pas difficile qu'une mesme basilique portast le nom de Sicin qui pouvoit l'avoir bastie le premier, & celui de Libere qui l'avoit rebastie ou changée, & qui en
Flor.p.730. avoit fait une eglise.] 'D'autres aiment mieux croire que ce sont deux eglises differentes & voisines.

NOTE LXXXIV.

Pour la page 545.§110.

Que ce furent les legats mesmes des Macedoniens qui allerent dans les Gaules &c. demander des lettres de communion.

Bar.365.§16. 'Baronius dit que sur la deputation d'Eustathe, Libere avoit envoyé des legats dans les Gaules & les autres provinces de l'Occident, pour y asseurer les Fideles que les Orientaux estoient revenus à la foy & à l'Eglise
Soz l.6.c.12.p.652.c. Catholique; '& c'est à cela qu'il attribuë les lettres des Evesques d'Italie, des Gaules, d'Afrique & de Sicile, qu'Eustathe & les autres deputez des Orientaux emporterent avec eux. [Nous ne trouvons aucune preuve de cet envoi des legats du Pape: Et il est bien plus naturel de croire que les deputez des Orientaux avoient esté eux mesmes demander ces lettres dont
b Socr.l.4.c.12.p.224.c.d. ils estoient les porteurs.] 'Cela est mesme certain pour la Sicile, [& plus que probable de l'Italie, puisqu'ils passerent du temps à Rome.]

NOTE LXXXV.

Pour la page 548.§110.

Que ce sont les decrets des Evesques d'Asie plutost que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.

[Ce que nous disons que le Concile de Tyanes exhortoit à lire les decrets des Evesques d'Asie, est suivant l'edition de Christophorson. Mais au lieu de τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ, qu'on lit dans le texte de Christophorson, *p.* 316. *a*, la marge de la mesme edition, & l'edition de M.r Valois *p.* 652. *c*, lisent τῶν ἀνὰ τὴν δύσιν, ce qui n'est qu'une repetition, ou plutost une anticipation de ce qui suit. La Tripartite *l.* 7. *c.* 28. *p.* 106. *a*, a *apud Asiam*; & le latin de Nicephore, [car le grec manque en cet endroit,) a aussi *Asiaticorum*. Le mot de convient tout à fait aux Conciles d'Asie, qui avoient envoyé des deputez en Occident.]

NOTE LXXXVI.

Pour la page 549.§111.

Que le Concile d'Illyrie autorisé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'estre tenu qu'en l'an 375.

'Baronius met en l'an 365 la lettre Bar.365.§16.25. du Concile d'Illyrie, que Theodoret nous a conservée, avec la loy de Valentinien qui y est jointe. [Cela se peut appuyer par ce que dit Theodoret,] 'qu'on y voit que Valens estoit Thdrt.l.4.c.7 p.667.c. encore alors dans les sentimens de la vraie foy. 'Car il tomba au moins c.11.p.674. dans l'Arianisme, selon Theodoret mesme, lorsqu'il fut battizé par Eudoxe, à cause de la guerre des Gots, [c'est à dire vers le commencement de l'an 367. D'autre part neanmoins il seroit aisé de montrer par la loy mesme de Valentinien, que Valens

persecutoit alors les Catholiques;] 'c.6.p.667. & Theodoret ne la met qu'aprés avoir parlé de l'election de Saint Ambroise, [à la fin de l'an 347, quoiqu'il ne dise point qu'elle n'ait esté faite qu'aprés.] 'Bar.365.§ 16. Aussi Baronius ne veut pas fonder sa chronologie sur Theodoret, mais sur d'autres raisons, [que nous ne raportons pas, parcequ'elles sont refutées par la suite mesme de l'histoire.]'Thdrt.n.p.33.1.c.d. Et quelles qu'elles puissent estre, on ne peut pas les ecouter, puisque la loy porte en teste le nom de Gratien, qui n'a esté fait Auguste que le 24 aoust de l'an 367. 'Bar.366.§ 20. Il est vray que Baronius n'a point mis le nom de Gratien dans sa traduction. Mais il est dans le texte grec, dans Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 167. *b*, & dans l'histoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. *p.* 98. 'Thdrt.n.p.c.32.1.a. Et ce qui fait voir encore l'alteration du texte de Baronius, c'est que contre les mesmes autoritez, [& contre l'usage inviolable des Romains,] il met le nom de Valens avant celui de Valentinien qui estoit plus ancien Auguste.

[Il est donc constant que la loy est posterieure au 24 d'aoust 367, mais il n'est pas aisé de dire de combien elle luy est posterieure. C'a apparemment esté de fort peu, si Eustathe dont parle le Concile d'Illyrie est celui de Sebaste, comme tout le monde le croit.] 'l.4.c.8.p.670.d. C'estoit en effet un Evesque instruit de ce qui se passoit en Asie: [Et il est aisé qu'Eustathe de Sebaste soit venu en Illyrie sur la fin de 366. De sorte que comme la lettre du Concile est écrite sur ce qu'on avoit appris de l'état de l'Asie par Eustathe, il faudra sans doute la mettre à la fin de 367.] 'Blond.prim.p.133. Blondel la differe d'un an, parcequ'il pretend que Valentinien vint finir en Illyrie l'année 368, [ce qui n'est rien, puisque nous esperons montrer dans la note 35 sur Valentinien, qu'il estoit alors à Treves.

Mais je ne voy point qu'il soit necessaire de dire qu'Eustathe marqué par le Concile d'Illyrie, est celui de Sebaste.] 'Ce que l'on avoit appris de cet Eustathe, c'est que toute l'Asie separoit le Saint Esprit du Pere & du Fils, ne voulant point reconnoistre qu'il leur fust consubstantiel. 'Thdrt.l.4.c.8.p.670.a.d. Or y a-t-il apparence, comme le remarque Mr Valois, qu'Eustathe de Sebaste accusast les Macedoniens de cette heresie, dans laquelle il estoit luy mesme, surtout estant deputé des Macedoniens pour les réunir avec les Catholiques de l'Occident? 'n.p.33.2.d. Il cachoit assurément cette erreur autant qu'il pouvoit; [& sans cela, luy & Silvain, & Theophile, les collegues de sa legation, n'eussent point esté receus à Rome & dans le reste de l'Occident comme Catholiques. Tout ce qu'on peut dire, c'est que lorsqu'il vint en Illyrie, on l'obligea de reconnoistre qu'il estoit dans cette erreur, & que c'estoit la croyance generale de l'Asie: Mais ce n'est point là l'idée que nous donne la lettre du Concile d'Illyrie; & elle ne donneroit pas le titre de Seigneur & de confrere à un homme qu'on auroit dû rejetter avec execration, comme engagé dans une erreur dangereuse,] 'outre ce qu'on avoit à luy reprocher pour le passé. 'Socr.l.4.c.12.p.220.a.

[Ainsi il semble assez naturel de croire que cet Eustathe estoit quelque Evesque de l'Illyrie, qui ayant passé par l'Asie, soit pour aller à Jerusalem visiter les saints lieux, soit par quelque autre occasion, avoit raporté l'état deplorable de cette province. Que si l'on dit qu'un si long voyage ne convenoit point à un Evesque, il peut n'avoir esté ordonné Evesque que depuis son retour, comme S. Gaudence de Bresse, & mesme il pouvoit n'estre que Prestre,]'puisque la mesme lettre donne les titres de Seigneur & de collegue au Prestre Elpide. 'Thdrt.l.4.c.8.p.669.d|670.b.d.

[N'estant donc plus obligez à nous approcher

approcher autant qu'il se peut de l'an 366, si cet Eustathe n'est pas celui de Sebaste,] 'il semble qu'il vaut mieux mettre le Concile dans le temps que Valentinien estoit en Illyrie, [& le differer par consequent jusqu'en l'an 375.] 'Car s'estant tenu d'autres Conciles en mesme temps à Rome, & dans les Gaules [où Valentinien a presque toujours esté,] 'on ne voit pas pourquoi Valentinien auroit autorisé par sa loy celui d'Illyrie plutost que les autres, s'il avoit esté en un autre pays. 'M.r Valois croit déja qu'il est posterieur à l'epistre du Pape Damase aux Evesques d'Illyrie, [qui apparemment n'a point esté écrite sitost.] On voit encore que ce Concile condanne six Evesques Ariens, & ce semble comme les seuls qui fussent alors dans l'Illyrie: [& entre ces six, on ne trouve ni Valens, qui paroist avoir vécu jusques en 371,] 'ni aucun des treize autres, dont il est parlé en 366, dans le different d'entre Germine & les autres Ariens. [On peut objecter contre cette derniere raison, que Pallade & Secondien, qui vivoient encore en 381, ne sont point non plus du nombre des six. Mais nous n'avons point de preuve bien certaine qu'ils fussent déja Evesques en 375. La loy de Valentinien qui autorise le Concile, doit avoir donné la paix à l'Eglise d'Orient: Cependant on ne voit rien moins que cela dans l'histoire; & il n'y a pas lieu d'en estre surpris, si Valentinien est mort avant peutestre qu'elle y eust esté publiée.]

Blond. prim. p. 33. | Thdrt. l. 4. c. 7. p. 669. a. | Bar. 365. § 24. | Thdrt. n. p. 34. 2. a. | l. 4. c. 8. p. 671. a. | Hil. fr. 1. p. 41.

NOTE LXXXVII.

Pour la page 550. § 112.

Sur le temps de l'histoire & le nom de S. Bretanion.

'Theodoret met l'histoire de Saint Bretanion tout à la fin du regne de Valens, & immediatement avant sa défaite & sa mort, [c'est à dire en 378. Mais il n'y a aucune apparence que Valens ait eu alors le loisir d'aller à Tomes.]

Thdrt. l. 4. c. 31. p. 703.

'M.r Valois aime mieux appeller ce Saint, Vetranion, quoique tous les auteurs qui en parlent le nomment Bretanion. Il pretend que le mot de Vetranion est plus selon l'etymologie, & que le nom du Saint est le mesme que celui de ce Vetranion qui prit & quitta la pourpre en 350. [Ce qu'il dit peut estre vray: mais cela ne vaut pas la peine d'estre singulier: & de s'engager à une apologie.]

Soz. n. p. 140. 2. a.

NOTE LXXXVIII.

Pour la page 556. § 114.

Sur Demophile fait Evesque de Constantinople.

'Socrate & Sozomene ne disent rien de particulier de Demophile fait Evesque de Constantinople par les Ariens en 370, aprés la mort d'Eudoxe. [De sorte que selon eux, ce pourroit bien estre] 'celui que S. Epiphane donne pour disciple à Aece, & pour compagnon d'impieté & d'exil à Eunome & à Hypace, & qu'il dit avoir esté protegé & agrandi par Eudoxe: [ce qui ne convient pas à Demophile de Berée en Thrace, celebre sous Constance pour avoir persecuté & fait tomber Libere; puisque nous ne voyons point que ce Demophile ait esté banni, ni qu'il ait eu besoin de l'appui & de l'autorité d'Eudoxe. Et il paroist qu'il estoit Evesque des l'an 345, lorsqu'on ne commençoit pas encore à parler d'Aece. 'V. § 38.]

Socr. l. 4. c. 14. p. 226. a | Soz. l. 6. c. 13. p. 655. b. | Epi. 71. c. 37. p. 816. b.

'Mais celui de Constantinople, [bien loin de paroistre Eunomien,] a au contraire esté fort opposé à cette secte: 'Et Theodoret dit positivement que c'est celui qui estoit auparavant à Berée en Thrace. [Il est visible aussi que Philostorge a cru la mesme chose:] 'Car il dit qu'on le transfera de Berée, a & qu'estant chassé de Constantinople

Philost. l. 9. c. 14. p. 129. | Thdrt. l. 5. c. 39. p. 576 | Philost. l. 9. c. 8. p. 126. | a c. 19. p. 133.

par Theodose, il se retira en sa ville de Berée; & afin qu'on ne crust pas qu'il l'appelle sa ville, parcequ'il en
c.14.p.129. estoit originaire, 'il dit que Thessalonique estoit sa patrie. [Il est donc clair qu'il a cru qu'il avoit d'abord esté Evesque de Berée. Mais il ne nous le persuaderoit peutestre pas sans l'autorité de Theodoret, puisqu'il paroist se tromper, lorsqu'il dit qu'il se retira
Socr.l.5.c.7.p.263.d|c.12.p.271.c|Soz.l.7.c.5.b.709.c|c.14.p.722.c. à Berée sous Theodose.] 'Car, selon Socrate, & Sozomene, il demeura jusques à la mort autour de Constantinople, s'en portant toujours pour Evesque parmi ceux de sa secte.

Pour la page 556.§114.

NOTE LXXXIX.

Passage de Philostorge mal corrigé par ses traducteurs.

Phifg.l.9.c.8.p.126. 'Philostorge dit que Demophile fut fait Evesque de Constantinople, Οὐάλεντος τῦ βασιλέως συνοδικὴν ὑποκρινομένου ψῆφον. [Je ne voy pas que cela puisse signifier autre chose, sinon que] Valens feignit le suffrage d'un synode, [c'est à dire qu'il fit publier que l'inthronization de Demophile avoit esté autorisée par un synode, quoiqu'il n'y en eust point eu, ou tout au plus, qu'il avoit fait tenir pour cela quelque assemblée tumultuaire, qui n'estoit point un synode legitime. Et cela convient fort bien avec ce que nous lisons à la fin de l'histoire de Theodoret, selon l'edition du Pere Sirmond *p. 756*, que Demophile se transfera luy mesme de Berée à Constantinople; & avec ce que dit
c.10.p.127. Philostorge] 'que dans son inthronization, beaucoup crierent, *Il est indigne*. Cependant Godefroy rend les paroles que nous avons citées, par celles-ci, *Imperatore synodicam probante ordinationem*, sans donner aucune raison de cette traduction. Mr Valois traduit de mesme *p.519.a.* Mais dans ses notes *p. 148. 2. a*, il veut, pour faire ce sens, qu'on change ὑποκρινομένου en ἐπικρινομένου. [Je pense qu'ἐπικρίνεσθαι signifie plutost juger de nouveau; que confirmer: mais il nous suffit que cette correction, qui n'est point autorisée, n'est point non plus necessaire, le texte, tel qu'il est, ayant ce me semble un fort bon sens. Ce que nous avons cité de Theodoret, n'est point dans l'edition de Mr Valois *p.249.d.* Mais c'est une chose qu'on presumera plus aisément avoir esté ostée dans quelques manuscrits, que avoir esté ajoutée dans d'autres.]

Pour la page 556.§114.

NOTE XC.

Sur Dorothée d'Heraclée nommé aussi Theodore.

Phifg.l.9.c.10.p.127. 'Celui qui inthroniza Demophile fut Theodore d'Heraclée, selon Philostorge. [Il est visible que c'est celui que le mesme auteur appelle partout ailleurs Dorothée, soit qu'il l'ait mal appellé Theodore, soit qu'il eust tous les deux noms:]
Soz.l.6.c.37.p.699.b|l.7.c.14.p.722.d. 'Car en effet Sozomene les luy donne aussi tous deux.
Socr.l.5.c.3.p.260.d. 'Socrate ne l'appelle que Dorothée,
a n.p.141.2.a|Thdrt.n.p.148.149. ^a & Mr Valois croit que c'est son vray nom. [Nous ne luy en donnons point d'autre dans le texte, afin qu'on le distingue plus aisément du celebre Theodore Evesque de la mesme ville d'Heraclée sous Constantin & Constance, qui estoit mort dés l'an 355, & qui a eu Hypatien pour successeur.]

Pour la page 582.§122.

NOTE XCI.

Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.

Thdrt.l.4.c.18.p.685.b. 'Theodore paroist avoir cru que Pierre d'Alexandrie avoit déja quitté l'Egypte pour aller à Rome avant que Luce arrivast. [Il semble l'avoir pris]
c.19.p.688.d. 'de ce que Pierre dit dans sa lettre, qu'il s'estoit retiré avant que Luce vinst. [Mais il peut s'estre retiré de la

maison episcopale, & de la vuë de son peuple, pour se cacher dans Alexandrie ou aux environs durant quelque temps, & ainsi avoir esté témoin de ce qu'il raporte dans la suite de sa lettre, comme cela est assez probable,]

Naz.or.25.p. 418.d. 'puisque Saint Gregoire de Nazianze dit qu'estant arrivé à Rome, il y fit voir les actes funestes de la tragedie qui s'estoit jouée en Orient : [& c'est ce qu'il faut suivre, si nous voulons qu'il ait esté quelque temps prisonnier, comme le disent Socrate &

Combf.act.p. 88. Sozomene.]'Que si c'est luy, comme nous le croyons, dont il est parlé dans la relation d'Ammone touchant le martyre des solitaires de Sinai & de Raïthe, [il est visible qu'il ne se retira pas d'abord à Rome,] mais qu'il demeura durant quelque temps caché, obligé de s'enfuir en divers endroits.

Thdrt.n.p.38. 1.b. 'M.r Valois croit qu'il faut mettre un temps considerable entre l'ordination de Pierre & sa retraite à Rome; puisqu'il eut le loisir de recevoir en Egypte des lettres du Pape Damase. Il croit mesme qu'il faut differer sa retraite jusques à l'année d'aprés son episcopat : [ce que nous suivrions sans peine, si nous en trouvions quelque autorité positive dans les anciens.]

Pour la page 594.§ 127.

NOTE XCII.

Si la Carophrygie est une faute pour la Carie & la Phrygie.

Thdrt.l.4.c. 7.8.p.667.c| 669.c.d. 'Le titre de l'epistre du Concile d'Illyrie, & de la lettre de Valentinien qui y est jointe, porte *Aux Evesques du diocese d'Asie, de la Phrygie, de la Carophrygie, & de la Pacatienne*.

n.p.32.1.b.c| Blond.prim. p.129. 'Blondel & M.r Valois veulent changer la Carophrygie, qu'ils avouent neanmoins se trouver dans tous les exemplaires, dans l'histoire Tripartite *l. 7. c. 9. 10. p. 98. 99*, & dans Nicephore; & ils lisent *de la Carie & de la Phrygie Pacatienne*. [Cela peut avoir quelque apparence, mais non pas de certitude;] & ce que croit Blondel que le Concile d'Illyrie fut tenu à l'occasion de celui de Carie [en 367, ne peut-estre qu'une pure conjecture, qui ne subsiste plus dutout, si celui d'Illyrie n'a esté tenu, comme nous croyons, qu'en 375. *V. la note 86*. Il est fascheux de changer un mot qui se trouve partout en deux endroits differens, quoiqu'il ne puisse estre venu, s'il est faux, que d'une pure bevuë de copiste, & non d'une fausse correction faite à dessein. Car s'il n'y a jamais eu de Carophrygie, comment se sera t-on avisé de substituer ce nom au lieu de ceux de Carie & de Phrygie, qui ont toujours esté tres connus ?

Ainsi il y a tout sujet de croire qu'il y avoit alors un pays appellé Carophrygie, parcequ'il comprenoit la partie de la Phrygie plus voisine de la Carie, ou les extremitez de l'une & de l'autre, soit qu'elle ne fist point de province & de gouvernement particulier, soit que c'en fust une toute nouvellement erigée par Valens, comme la seconde Cappadoce & la Lycaonie, mais éteinte aussi-tost aprés, & rétablie long-temps depuis sous le titre de seconde Pacatienne, qui avoit Hieraple pour metropole. De l'une ou de l'autre maniere, il ne faudra pas beaucoup s'étonner, si les auteurs n'ont point parlé de cette Carophrygie. C'est ce que Theodoret favorise beaucoup,] 'lorsqu'il dit que l'Empereur écrivit à ceux d'Asie & de Phrygie, [sans parler de la Carie.] Thdrt.l.5.c.7. p.667.b.

Theophane fait la mesme chose *p. 52.b.* [Je ne voy que le Synodique] qui dit que le Concile envoya son Tome, & Valentinien son edit, en Asie, en la Carie, & en la Phrygie, aux Evesques Ariens. Conc.t.2.p. 887.e.

Pour la page 594.§127.

NOTE XCIII.

Quelles personnes le Concile d'Illyrie veut qu'on elise pour l'episcopat & les autres ordres.

Thdrt.l.4.c. 8.p.670.c. 'Ces paroles du Concile d'Illyrie aux Eglises d'Asie, ἐκ τῶν ἐν τέλει χρησαμένων ὑγιεῖ, comme a mis le Pere Sirmond, ou ἐκ τῶν ἐν τέλει χρησαμένων ἐπισκόπων ὑγιεῖς, selon l'edition de M.r Valois *p.* 161.*c*, sont tres obscures, & il est plus aisé de rejetter le sens que les autres y donnent, que d'y en trouver un bon. [Je pense qu'il y en a qui pretendent que le Concile veut qu'on elise pour l'episcopat, preferablement à tout autre, ceux qui ont esté dans les charges & dans les magistratures. Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus contraire à tous les Canons & à ce Concile mesme, qui exclud aussi-tost aprés ceux qui ont esté dans le Senat & le Conseil de ville, & ceux qui ont tenu des charges militaires; ce qui comprenoit celles de la Cour, & par consequent toutes celles de l'Empire, hors les charges de judicature qui estoient d'ordinaire pour des Senateurs,]

a.p.341.d. 'M.r Valois croit que le sens de cet endroit, est qu'il faut choisir d'abord les enfans des Evesques precedens, s'il y en a qui soient sans reproche. Ce sens se trouve assez aisément dans le texte en ostant ἐν.] Mais ce n'estoit pas une chose si commune de voir dans le Clergé, (car le Concile ne l'a pas assurément entendu des autres,) des enfans d'Evesques, qu'il soit facile de croire que le Concile les ait eus en vuë: & M.r Valois, assez habile dans l'histoire, n'y a trouvé que le seul Domnus I. d'Antioche. Je voudrois au moins l'étendre aux neveux & aux autres parens de l'Evesque mort, elevez sous sa discipline, puisque le mot de *fils* n'est pas dans le texte, s'il n'estoit difficile de croire que le Concile eust voulu favoriser le desordre des familles mitrées, selon l'expression de Saint Bernard, & le desordre si dangereux de ceux qui par un interest tout charnel, veulent perpetuer les biens & les dignitez de l'Eglise dans leur famille: ou bien il faudroit dire que comme ce desordre n'estoit pas encore alors, le Concile n'y faisoit pas d'attention, & n'envisageoit que la paix des Eglises, & l'uniformité de la discipline, qui se conserve plus aisément dans des personnes elevées les unes par les autres dans un mesme esprit, & qu'on est accoutumé à respecter à cause de ceux à qui elles appartiennent.]

Eustathe dans la Tripartite *l.* 7. *c.* 10. *p.* 99 *b*, fait dire au Concile qu'il faut deposer les mauvais Evesques, & leur oster mesme le rang de Prestres; [ce qui est proprement ne rien dire: & ce sens ne se peut pas trouver dans le grec.]

NOTE XCIV. Pour la page 595.§128.

Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit esté envoyé par l'Empereur plutost que par le Pape &c.

'Baronius pretend qu'Elpide envoyé Bar.365.§15. en Asie par le Concile d'Illyrie, estoit Prestre de Rome, & legat du Pape, envoyé par luy en Illyrie & en Asie. 'M.r Valois raporte diverses raisons Thdrt.a.p.33 2.a. pour combatre ce sentiment. [Et je pense qu'il suffit pour cela, de remarquer qu'apparemment Baronius n'a pris ce qu'il dit que de la lettre du Concile d'Illyrie,] 'qui porte, selon Bar.365.§17. sa traduction, *Elpidium cum litteris Româ, quæ est caput imperii ad vos mittere &c.* 'Mais le grec a ἀπὸ τῆς Thdrt.l.4.c. 8.p.670.b. βασιλευούσης Ῥωμαίων ἀρχῆς, [ce qui paroist signifier qu'Elpide estoit envoyé au nom de l'Empereur.] C'est le sens qu'Eustathe dans la Tripartite *p.* 99. *b*, & le P. Sirmond, ont pris, & je

Thdrt. p.34. 1.a. ne sçay point pourquoi.] 'Mr Valois pretend qu'il est insoutenable.

[On ne devoit point marquer qu'Elipide fust de Rome, s'il estoit Evesque, puisque des Conciles ne s'amusent pas à marquer la naissance d'un homme; & toutes les dignitez qu'il pouvoit avoir eues à Rome, estoient perdues & effacées par l'eminence de l'episcopat.] a. 'Aussi Mr Valois croit que, selon cet endroit, il faut dire qu'il n'estoit que Prestre p.33. 2.a. b.c. de Rome. 'Mais une colonne auparavant il s'estoit fort étendu pour montrer qu'il n'estoit ni Prestre ni legat de Rome, mais qu'il estoit assurément Evesque d'Illyrie; *apertè declaratur*: Et il en donne des raisons qui sont fortes, mais qui ne nous le paroissent pas assez, pour répondre à la qualité de Prestre qui est donnée b. formellement à Elpide. 'Mr Valois dit qu'un manuscrit a πρεσβύτε. Mais ce mot ne fait point de sens en cet endroit: & outre les autres manuscrits, Nicephore *l.* 11.*c.*30.*p.*169, & Eustathe mesme, ont lu πρεσβυτέρου. [Ainsi nous n'avons point de repugnance à croire qu'Elpide fust Prestre de Rome, & legat du Pape, puisqu'il peut l'avoir esté tout ensemble & du Pape & du Concile d'Illyrie: Mais nous n'osons pas le dire, parceque nous n'en voyons point de preuve, τῆς βασιλείας Ῥωμαίων ἀρχῆς, nous paroissant marquer plutost l'Empereur l.4.c.7.p.677. c.d. que le Pape;] 'outre qu'il est certain que Valentinien appuya de son autorité les decrets du Concile d'Illyrie, & écrivit aux mesmes Eglises que ce Concile.

NOTE XCV.

Pour la page 598. § 129.

Que le Concile de Laodicée n'est point celui de Theodose de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.

Philsg.l.8.c.3. p.108.109, & alri. 'Il y avoit du temps de Valens un Theodore ou Theodose de Philadelphie en Lydie, qui estoit un de plus méchans & des plus perdus des Ariens. Godefroy veut non seulement qu'il ait assisté au Concile de Laodicée, 'mais mesme que ce Concile soit celui c.4.p.109.110| a.p.325.328. que ce Theodose & les autres Ariens de la communion d'Eudoxe, tinrent au commencement de Jovien en 363. [Mais il ne fonde un point de cette importance, & qui deshonoreroit entierement ce Concile, que sur des conjectures les plus foibles du monde, & dont mesme le principal fondement est faux. Je ne sçay si Blondel a voulu suivre le mesme sentiment,] 'en le mettant en 362: mais il le dit Blond. prim. p.451. sans en raporter aucune preuve.

NOTE XCVI.

Pour la page 599. § 130.

D'où estoit Evesque Hypsie deposé par le conciliabule de Galacie.

'Blondel veut qu'Hythius nommé Blond. prim. p.140. le premier dans la lettre de Libere aux Orientaux [en 366,] soit Hypsius deposé par le conciliabule de Galacie [à la fin de 375.] Au lieu de Hythius, l'histoire Tripartite lit Eustathe, '& Socr.l.4.c.12. p.222.b. Mr Valois Evethe, [ce qui n'a plus guere de raport à Hypsius. Mais si Hypsius estoit Evesque de Parnasse, comme il y a bien de l'apparence, puisque] 'Ecdice mis en sa place, est Bas.ep.10. 264.p.53.c| 263.a. surnommé de Parnasse, [il n'a esté Evesque qu'aprés l'an 378, & aprés Saint Basile,] 'qui console l'Eglise de ep.183.p.198. Parnasse sur la mort de son Evesque. Car cet Evesque mort visiblement dans la possession de son Eglise, [n'est pas Hypsius depossedé pour mettre Ecdice en sa place.

Hypsius revint apparemment sous Theodose; mais il n'a esté Evesque qu'aprés 370. Ce n'est pas sans doute] 'cet ancien Evesque, pour la défense Naz.ep.264. p.875.d. duquel S. Amphiloque fut à Parnasse du vivant de S. Gregoire de Nazianze

qui l'en remercia, [& ainsi avant 390. On pouvoit aller à Parnasse pour l'Evesque d'une autre ville, parce-qu'il y estoit calomnié, ou que le Gouverneur y estoit, ou pour quelque autre raison.

On peut trouver étrange qu'un Concile de Galacie ait deposé un Evesque de Parnasse,] 'qui estoit de la Cappadoce en 458 : [& je ne sçay si cela ne pourroit point faire croire qu'Hypsius estoit Evesque d'Ancyre mesme où se tenoit le Concile, ayant succedé à Athanase en l'an 373, & qu'Ecdice, auparavant Evesque de Parnasse, aprés celui sur la mort duquel Saint Basile écrit, quitta alors son Eglise, pour s'emparer de celle d'Ancyre metropole de la Galacie. Mais je pense qu'il est encore plus court de croire que des Ariens appuyez de l'autorité du Vicaire, & sous un Empereur Arien, ne se mettoient pas si fort en peine des formes. Il pouvoit mesme y avoir quelques Evesques de Cappadoce dans leur conciliabule. C'est aprés la deposition d'Hypsius] 'qu'Ecdice est surnommé de Parnasse.

Geo. sac. p. 255.

Bas.ep.10.53.c.

Pour la page 604. § 132.

NOTE XCVII.

En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.

[On convient assez que l'Evesque Ulphilas a esté l'instrument de la colere de Dieu pour seduire les Gots & leur faire embrasser l'Arianisme : Mais on ne convient pas de la maniere ni du temps que ce malheur arriva.] 'Orose dit que les Gots ayant envoyé demander des Evesques à Valens, pour leur apprendre la regle de la foy Chrétienne, il fut assez méchant pour leur envoyer des docteurs de l'impieté Arienne ; & qu'ils avoient depuis gardé les premieres instructions qu'ils avoient receues en se soumettant au nom de JESUS CHRIST. [Mais nous esperons montrer suffisamment sur Saint Sabas de Gotthie, que la religion est plus ancienne parmi eux, & que leurs premiers predicateurs n'ont pas esté des Ariens, mais des Catholiques & des Saints.]

Oros.l.7.c.33.p.219.a.d.

'Philostorge veut qu'Ulphilas ait esté ordonné dés le temps de Constantin par Eusebe de Nicomedie, '& ait ensuite instruit son peuple dans la doctrine qu'il avoit receue de ce chef de l'Arianisme. [Mais il n'est nullement croyable en ce point :] '& Socrate, suivi par Sozomene, assure qu'Ulphilas demeura toujours dans la foy de Nicée jusqu'en l'an 360 au moins.

Philsg.l.2.c.5.p.12.

p.13.

Socr.l.2.c.41.p.155.a|Soz.l.6.c.37.p.697.d.

'Socrate croit qu'il s'estoit fait Arien avant la persecution d'Athanaric, & que ceux qui souffrirent alors, c'est à dire vers l'en 372, estoient Ariens. [Mais on voit dans le texte que Saint Basile, S. Augustin, Orose, & toute l'Eglise generalement luy est absolument contraire. Ainsi on peut mettre pour un point fixe & incontestable, que les Gots estoient encore Catholiques en 372.]

Socr.l.4.c.33.p.251.c.

'Pour ce qui est de la guerre d'entre Athanaric & Fritigerne, décrite par Socrate & Sozomene ; & qui fit entrer, selon ces auteurs, l'Arianisme dans le pays des Gots, [cela peut avoir quelque apparence, pourvu que l'on ne dise pas,] 'avec Socrate, que les Chrétiens qu'Athanaric fit mourir, estoient de ceux à qui Ulphilas avoit fait embrasser l'Arianisme ; [ni] 'que la division d'entre Fritigerne & Athanaric n'arriva qu'aprés qu'il eurent passé le Danube [en 376,] comme on le dit dans Sozomene, si au lieu de ὕστερον, on ne lit πρότερον ; [sans quoy il se contredit luy mesme. Ce qui est certain, c'est que la chose est visiblement insoutenable, selon le detail de ce qui arriva aprés le passage des

a. b. c|Soz.p.697.b.c.

Socr.p.251.c.

Soz.p.697.b.

Amm.l.31.p.443. Gots. *V. Valens* § 16,] '& Athanaric ne passa point dutout le Danube en ce temps là. Saint Isidore place cette guerre avant que les Gots eussent passé le Danube, mais en la 13e année de Valens, & en l'ere 415,[c'est à dire en l'an 377, un an aprés leur passage dans la Thrace. Il faut mesme avouer que toute cette guerre civile des Gots, & ce secours donné par Valens à Fritigerne, peut paroistre assez suspect, puisque ni Ammien, ni les autres auteurs qui sont plus proches de ce temps là, ni Zosime, n'en raportent rien.] p.440-443. 'Au contraire, Ammien fait Fritigerne un des chefs des Thervinges,[& par consequent sujet d'Athanaric Roy des Gots, qui portoient ce nom.

Il est donc assurément plus à propos de s'arrester à Theodoret,] Thdrt.l.4.c.33 p.704.705. 'qui dit que les Ariens engagerent les Gots à embrasser leur communion & leur doctrine, lorsqu'ils demanderent à passer dans l'Empire [en 376,] parceque les Huns les avoient chassez de leurs terres. [Ce sentiment tres probable par luy mesme,] Soz.p.697.b.d. 'est visiblement autorisé par Sozomene: & il est aisé d'y raporter ce qu'il y a de vray dans le recit d'Orose. [On peut dire encore que la chronique de S. Isidore y est formelle,] Grot.r.Got.p.710. 'puisqu'elle met la chûte des Gots dans l'Arianisme en l'ere 415, & en la 13.e année du regne de Valens, [c'est à dire en 376 ou 377, quoiqu'il ait tort de la joindre à la guerre d'Athanaric & de Fritigerne, plutost qu'au passage des Gots dans la Thrace, qu'il ne met que l'année d'aprés.

Mais il faut remarquer en mesme temps diverses fautes que ces auteurs mélent à la verité. Car outre celle de Saint Isidore; dont nous venons de parler, & celle d'Orose, qui fait commencer ici le Christianisme parmi les Gots,] Soz.p.697.d. 'Sozomene se trompe sans doute, lorsqu'il dit qu'Ulphilas s'unit à Constantinople avec les Ariens. [Ce n'est pas qu'il ne puisse s'estre arresté en passant à Constantinople, mais l'affaire se fit assurément à la Cour de Valens, comme le dit Theodoret, c'est à dire à Antioche, Il est visible aussi que Theodoret se trompe de son costé, en mélant dans son recit le nom d'Eudoxe mort des l'an 370, & en luy attribuant ce qui peut avoir esté fait par Euzoïus, ou Dorothée son successeur, ou par quelque autre Evesque Arien;] 'de mesme qu'il dit en un autre endroit, que Valens vouloit obliger S. Basile à communiquer avec Eudoxe, Thdrt.l.4.c.16.p.682.b. [qui estoit mort aussi des ce temps là y avoit plus de dix-huit mois. Mais hors cette faute, son recit paroist fort vraisemblable, & ne tombe dans aucune contradiction, comme ceux des autres, estant assez probable qu'Ulphilas voulant attirer les Gots à l'Arianisme, demanda quelques predicateurs à Valens, qui assurément ne les luy refusa pas, s'il ne luy en avoit offert le premier.]

NOTE XCVIII.

pour la page 620.§ 134.

Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confesseurs.

'L'ordre de Valens pour le rappel des Catholiques exilez, estant certifié par S. Jerome & par Rufin auteurs contemporains, Hier.chr. Ruf.l.2.c.13.p.258. [il semble qu'il n'y ait pas lieu de le revoquer en doute.] 'Que si Gratien donna un ordre semblable aprés la mort de Valens, comme Theodoret, Socrate, & Sozomene l'assurent, Thdrt.l.5.c.2.p.705.d| Socr.l.5.c.2.p.260.b| Soz.l.7.c.2.p.704.705. [ce pouvoit estre pour éclaircir celui de Valens, qui estant forcé, n'estoit peut-estre pas assez formel; ou pour l'autoriser davantage, afin que ni les Ariens, ni aucun autre n'y pust mettre aucun obstacle; ou parcequ'il faisoit mention de leur rappel en les remettant dans la possession de leurs eglises, ce que Valens

n'avoit pas fait. Les mesmes historiens ne mettent le retour des Confesseurs qu'aprés la mort de Valens, & en consequence de l'edit de Gratien, soit par une suite de ce qu'ils paroissent avoir ignoré que Valens les eust déja rappellez, soit que les brouilleries de l'Etat les eussent empeschez de se servir de l'indulgence de Valens, soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connue.

Mais ce qui nous embarasse davantage, c'est que] Thdrt.l.4.c.31.p.703.c. 'Theodoret fait dire à Valens par S. Isaac, lorsque ce Prince sortoit de Constantinople pour marcher contre les Gots un mois ou deux avant sa mort; » Cessez, luy dit ce Saint » la persecution de l'Eglise, & Dieu » fera cesser la guerre que les Gots vous » font: Rendez aux peuples leurs saints » pasteurs, & vous vaincrez sans peine » vos ennemis &c. [Il est indubitable que si Saint Isaac a parlé de la sorte, Valens n'avoit point donné d'ordre pour rappeller les Evesques, ou qu'il l'avoit revoqué.] Soz.l.6.c.40.p.650.b. 'Sozomene luy fait dire à peu pres la mesme chose. [Si, dis-je, les Evesques avoient la liberté de revenir, non seulement il est assez difficile de soutenir quelques unes des paroles de Saint Isaac, qu'on pourroit avoir mal raportées, mais il faudra rejetter le fond mesme de l'histoire, à quoy il n'y a nulle apparence. Je ne sçay si quelque promesse verbale de Valens, jointe au retour de Pierre d'Alexandrie, n'auroit point fait courir le bruit, que S. Jerome & Rufin ont cru veritable, qu'il y avoit eu ordre de faire revenir les Evesques. Ce qui nous paroist certain, c'est que les historiens Grecs n'ont eu aucune connoissance de ce rappel, ou plutost qu'ils l'ont cru faux: car ils l'avoient lu dans Rufin. Et il est certain encore que nous n'avons point de preuve qu'aucun des Evesques bannis soit revenu avant la mort de Valens,] Socr.l.4.c.37.p.254. 'hormis Pierre d'Alexandrie, [qui le devoit avoir appris le dernier, & qui peut bien estre revenu sans ordre sur la connoissance qu'il avoit de l'embaras de Valens, & de l'affection que son peuple avoit pour luy.]

NOTE XCIX.

Pour la page 610.§134.

Que la lettre de Damase confirmoit la Consubstantialité, non la foy de Moyse.

Socr.l.4.c.37.p.254.c. 'Le texte de Socrate dans l'edition de Christophorson, porte que la lettre de Damase en faveur de Pierre d'Alexandrie, confirmoit la foy de Moyse. [Mais le mot de *Moyse* ne se lisant point ni dans Sozomene ni dans Nicephore, qui pour l'ordinaire ne font que copier, ou paraphraser Socrate, ni mesme dans l'ancienne version de son texte, qui est dans l'histoire Tripartite; & tous ces auteurs ne parlant ici que de la foy de Nicée, ou de la Consubstantialité, on ne peut guere douter qu'au lieu de τῦ Μωυσέως, il ne faille lire τῦ ὁμουσίυ comme on le lit dans l'edition de M.r Valois *c. 37. p. 254. b.* [D'ailleurs le terme de confirmer la foy d'un particulier, ce qui ne peut signifier que l'approuver, ne semble pas une expression bien propre & bien ordinaire.]

NOTE C.

Pour la page 618.§136.

Que Demophile demeura toujours autour de Constantinople, aprés son exclusion des eglises.

Philsg.l.9.c.19.p.131. 'Philostorge dit qu'aprés que Theodose eut osté aux Ariens les eglises de Constantinople, Demophile leur Evesque se retira à Berée. Socr.l.5.c.7.12.p.264.a|271.c|Soz.l.7.c.5.14.p.709.c|722.c.d. 'Mais il est comme certain, selon Socrate & Sozomene, qu'il demeura jusqu'à sa mort, c'est à dire jusqu'en l'an 386, autour de Constantinople, dont il se portoit toujours pour Evesque parmi ceux

Naz.or.32.p.511.c. ceux de sa secte, 'qui malgré toute l'autorité de l'Empereur, ne laisserent pas de faire divers efforts pour troubler & inquieter les Orthodoxes. [Que si on veut dire que Demophile quitta quelque temps les environs de Constantinople, à cause des loix que Theodose fit en l'an 383, & qu'il y revint ensuite, nous ne voyons pas que Socrate & Sozomene y soient contraires.]

Pour la page 620.§ 137.

NOTE CI.

Temps de la mort & durée de l'episcopat de Pierre d'Alexandrie.

Amb.de Spi. pr.p.214. 'S.Ambroise en parlant de la mort d'Athanaric, [arrivée le 25 de janvier 381,] parle de Pierre d'Alexandrie Bar.381.§13. 'd'une maniere qu'on ne peut pas douter qu'il ne le crust encore vivant. [Cela nous oblige de dire qu'on n'a point sceu sa mort en Occident qu'aprés celle d'Athanaric, & qu'ainsi il ne peut estre mort qu'aprés ce Prince, §14. ou en mesme temps que luy.] 'Il est certain au moins par la loy du 28 de fevrier 380, qu'il vivoit encore alors. [On ne peut pas dire aussi qu'il soit mort beaucoup aprés Athanaric, puisque Timothée son successeur assista au Concile de Constantinople la mesme année 381, quelque temps avant le 30 de juillet. De sorte que Sozomene Soz.l.7.c.7.p.711.c. a raison de dire] 'qu'il mourut peu de temps avant ce Concile.

[Socrate au contraire se trompe Socr.l.4.c.37.p.254.c. assurément,] 'lorsqu'il dit qu'il mourut peu aprés avoir esté rétabli, [au l.5.c.3.p.261.a. commencement de l'an 378,] '& que Timothée luy avoit succedé des l'entrée du regne de Theodose. La chronique de Nicephore se trompe encore avec l'Orientale *p.* 117, de ne luy donner qu'un an d'episcopat aprés son rétablissement, aussi-bien qu'Eutyque qui luy en donne six en tout *p.*491; & la chronique Orientale *p.* 117, qui conte cinq ans & 288 jours; comme Theophane se trompe d'une autre maniere *p.*51*c*, en étendant son episcopat jusqu'à dix ans.

[S'il est mort dans les premiers mois de l'an 381, ç'a esté assez probablement le 14 de fevrier,] 'auquel les Boll.2.may.p.147.f.14.feb.p.742.b. calendriers des Cophtes marquent la feste d'un Pierre Patriarche. La chronique Orientale marque neanmoins sa mort au jeudi 26 d'Abib, [qui est le 20 de juillet. Mais il y a certainement en cela quelque faute de copiste. Car ce jour est marqué pour le 170.e de l'année Egyptienne, qui commence le 29 d'aoust, & pour le 288. depuis le 2 de may auquel S.Athanase est mort: Or ces deux nombres sont bien eloignez du 20 de juillet, & ils se rencontrent au contraire avec le 14 de fevrier, auquel les Egyptiens honorent Pierre: de sorte que nous ne pouvons guere douter que ce ne soit le jour de sa mort, & qu'au lieu de *vigesima sexta Abibi* de la chronique Orientale, il ne faille lire *vigesima Amschir*. L'epoque de la mort de Timothée son successeur confirme la mesme chose, comme on le verra dans la note 102. Le 4 de fevrier estoit le dimanche en 381, & non pas le jeudi. Mais c'est à la chronique Orientale à s'accommoder, si bon luy semble, aux auteurs plus anciens & plus authentiques.]

NOTE CII.

Pour la page 622.§ 137.

Combien Timothée a gouverné l'Eglise d'Alexandrie, & en quel temps il est mort.

[Si] 'Timothée d'Alexandrie est Socr.l.5.c.12.p.271.b.c. mort en 385, comme le dit Socrate, [il n'a pas gouverné cinq ans entiers, n'ayant commencé qu'en 381.] Cependant la chronique de Nicephore & Theophane luy donnent huit ans. & Eutyque *p.*491, en contre sept. La

chronique Orientale dit six ans & 156 jours, ce qui revient à Theophane *p. 60.c*, qui met sa mort sur la neuvieme année de Theodose, [qui preceda la mort de Maxime, c'est à dire en 387. Les 156 jours de la chronique Orientale commençant au 14 de fevrier, se terminent au 20 de juillet, c'est à dire au 26 du dernier mois Egyptien nommé Abib ou Epiphi.] Et Theophane dit en effet qu'il mourut le 26 de ce mois, ou le 25 comme portent deux manuscrits. La chronique Orientale dit le dimanche vingt. [Mais il faut lire vingt-six, puisqu'elle conte ce jour pour le 356.e de l'année Egyptienne. Ainsi, selon cette chronique, aussibien que selon Theophane, Timothée est mort le 20 de juillet. Pour l'année, le dimanche marqué par la chronique Orientale est pour Socrate, puisqu'il se rencontre avec le 20 de juillet en 385, auquel l'*E* estoit la lettre dominicale. Ce qui nous determine encore davantage à suivre ce sentiment, c'est que Nicephore, Theophane, & Eutyque, s'accordent à donner 28 ans à Theophile successeur de Timothée; & la chronique Orientale dit 27 ans & 87 jours.] 'Il est mort, selon cette chronique, & selon Socrate, le 15 d'octobre 412. [Il faut donc qu'il ait esté Evesque dés l'an 385, avant le quinzieme d'octobre, & les 88 jours se rencontrent justes depuis le 20 de juillet jusqu'au 15 d'octobre.]

Socr.l.7.c.7. p.343.d.

NOTE CIII.

Pour la page 627.§139.

Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, ce que S. Amphiloque fit faire à Theodose contre les heretiques.

Thdrt.l.5.c. 16.p.725; Soz. l.7.c.6.p.710. Bar.383.§33.

'L'histoire que Theodoret & Sozomene raportent de S. Amphiloque, 'ne se peut mettre ni en 340, comme fait Sozomene, lorsque Theodose vint pour la premiere fois à Constantinople, si Arcade estoit déja Auguste, comme le dit Theodoret, & comme l'histoire mesme le demande; ni lorsque Theodose revint en Orient aprés la défaite de Maxime, comme veut Theodoret, c'est à dire en l'an 391, 'si Arcade n'estoit Auguste que depuis peu, comme le dit Theodoret mesme; & si l'Imperatrice Flacille, qui estoit mort avant l'an 386, y eut la part que Sozomene luy donne. 'Ainsi on ne la peut mieux placer qu'en l'an 383, au commencement duquel Arcade fut fait Auguste. [Et au milieu de la mesme année il y eut à Constantinople un grand Concile, auquel il est aisé que S. Amphiloque se soit trouvé. Il y a aussi assez d'apparence que ce que Saint Amphiloque demandoit à Theodose, est ordonné par les loix du 25 juillet & troisieme septembre de la mesme année, qui peuvent avoir esté données en consequence de ses sollicitations.]

Thdrt p.725. b.

B.p.46.1.c.d| Bar.383.§32. 33.

NOTE CIV.

Pour la page 628.§139.

Que Saint Amphiloque demandoit qu'il fust défendu, aux heretiques de s'assembler, mesme hors les villes.

'Theodoret dit que S. Amphiloque demandoit à Theodose que les assemblées des Ariens fussent bannies des villes, & que Theodose trouvant cette demande trop rude, la refusa d'abord. [Cependant c'est ce que Theodose avoit déja ordonné par plusieurs loix deux ans auparavant:] '& Socrate qui dit qu'il toleroit les assemblées des heretiques, reconnoist neanmoins que c'estoit à l'exclusion des villes. [Il y a donc toute apparence que S. Amphiloque demandoit qu'on leur défendist de s'assembler mesme hors des villes. Et en effet, il y a grand sujet de croire que ce fut sur sa demande que Theodose fit la loy du 25 juillet 383, qui leur défend toute assemblée, & celle du 3 septembre suivant, qui

Thdrt.l.5.c. 16.p.725.b.

Socr.l.5.c.20. p.280.b.

le leur défend precisément, mesme à la campagne.]

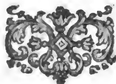
Pour la page 631. § 140.

NOTE CV.

Sur la durée des partis de Marin & de Dorothée.

Socr. l.5. c.23. p.292.a.b. 'Le texte de Socrate porte que les Ariens divisez entre eux depuis 35 ans, se réunirent sous le Consulat de Theodose le jeune, & sous le Consulat de Plinthe. [Mais Plinthe fut Consul en 419 avec Monaxe, & non avec Theodose; outre que les termes de Socrate ne sont point ceux par lesquels on a accoutumé de marquer deux Consuls d'une mesme année.] Trip. l.9. c. 40. p.133.c. 'L'histoire Tripartite traduit, *Sous l'Empire de Theodose & le Consulat de Plinthe*, ce qui est contre son texte; & de plus, on ne sauroit trouver 35 ans depuis l'election de Marien en l'an 386, sous qui commença le schisme, jusqu'au Consulat de Plinthe en 491. Aussi l'histoire Tripartite lit 25 au lieu de 35; & M[r] Valois la suit dans sa traduction & dans ses notes *p.* 73. 1. *a*, où il dit que le schisme avoit commencé l'an 394. Il le dit comme une chose constante d'ailleurs, [quoique ce soit seulement une conclusion qui suit de ses corrections: & c'est ce qui nous fait peine dans son sentiment.] Socr. l.5. c.12. 13. p.271.c| 291.c. 'Car de la maniere dont Socrate décrit l'origine du schisme des Ariens, il paroist qu'il suivit de bien pres l'inthronization de Marin faite en 386: [& ainsi c'estoit longtemps avant 394. D'ailleurs, puisqu'il n'a rien changé dans le texte de Socrate, & qu'il n'autorise pas ses corrections d'aucun manuscrit, c'est une marque que ceux qu'il a eus sont conformes aux imprimez. Et en effet] 'le nombre de 35 se lit de mesme dans Sozomene & dans Nicephore. Soz. l.7. c.17. p.730.d|Nphr l.12. c. 30. p. 286.b.

[Je ne sçay donc s'il ne vaudroit pas mieux lire le texte de Socrate tel qu'il est: car il est aisé d'y trouver un fort bon sens en changeant seulement κατὰ en μετὰ, qui est que la réunion se fit l'année d'aprés le Consulat de Plinthe, qui est l'année 420, auquel Theodose le jeune estoit Consul pour la neuvieme fois avec Constance, & qui estoit la 35[e] année depuis le commencement du schisme, s'il a commencé en 386, comme on le peut croire aisément. Que si l'on demande pourquoi Socrate a designé ce Consulat de Theodose, non par Constance son collegue, mais par Plinthe Consul de l'année d'auparavant, on peut répondre assez raisonnablement, que c'est parceque] 'ce seigneur eut beaucoup de part à l'accord, comme nous l'apprenons de Sozomene. Soz. p.730.d. Et il est remarquable que Sozomene en cet endroit, dit, non pas que Plinthe fust alors Consul, mais qu'il l'avoit esté, ἀνὴρ ὑπατικός. [Ainsi c'est une nouvelle raison pour croire que l'accord ne s'est fait qu'aprés l'an 419.]



NOTES SUR LE CONCILE DE NICE'E.

Pour la page 635. § 1.

NOTE I

Sur le jour le qu'il s'est tenu.

Conc. t.4. p. 339 d| Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. 'L'Anne'e du concile de Nicée est marquée dans celui de Calcedoine & dans Socrate pour la 636[e] de Chr. Al. p. 658. l'ere d'Alexandre, '& dans la chronique d'Alexandrie pour la 295[e] depuis l'Ascension; [ce que nous laissons à discuter à de plus habiles, aussibien p. 660-662. que les autres epoques] 'par lesquelles la mesme chronique fixe la vintieme année de Constantin, [qui est celle du Concile de Nicée.]

Socr. p. 43. b. 'Pour ce qui est du jour, Socrate Conc. t.4. p. 339. d. marque le vintieme de may; '& le Concile de Calcedoine dit que ce fut le 19 de juin : ce qui est suivi par la Bar. 325. § 3. chronique d'Alexandrie, *p.* 658. 'Cela se pourroit accorder par les differentes actions du Concile, qui se sont faites assurément en divers jours. 58. 'Mais Baronius cite une annotation manuscrite qui paroist venir d'Attique Evesque de Constantinople, & qui porte que le Concile dura depuis le 14 de juin jusqu'au 25 d'aoust. [Il se peut faire que le Concile avoit esté indiqué pour le 20 de may, & ne se soit neanmoins tenu qu'un peu aprés.] Socr. n. p. 10. 1. b. c. 'Neanmoins M[r] Valois aime mieux croire que Socrate a esté trompé par quelque exemplaire qui marquoit le 13 des calendes de juin au lieu de Cod. Th. chr. p. 25. juillet. 'Constantin estoit à Nicée le 23 may, selon le Code; [mais on n'en peut rien conclure de certain.

Si nous ne recevons point d'autre Conc. t.4. p. 339. d| Chr. Al. p. 658. epoque que] 'le 19 de juin, marqué dans le Concile de Calcedoine & dans la chronique d'Alexandrie,] Il est assez aisé de dire que c'est le jour qui avoit esté marqué pour le Concile, & auquel il commença effectivement; aprés quoy nous aurons la liberté de le faire durer autant qu'il sera necessaire : & nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait duré jusques aprés le 25 de juillet, auquel commençoit la vintieme année de Constantin.

Que si nous joignons à cette epoque.] 'celle que Baronius tire d'Attique, [& Bar. 325. 58. que nous ne voulons point rejetter sans necessité,] que le Concile dura depuis le 14 de juin jusques au 25 d'aoust, [il ne sera pas si aisé d'accorder les choses. Car que deviendra le 19 de juin, marqué comme l'epoque propre du Concile? *Elle est mise dans* celui de Calcedoine à la teste du symbole de Nicée : mais S. Athanase nous assure qu'on ne mit aucune date à ce symbole. Et il n'est pas aisé de dire qu'il ait esté signé le 19, si le Concile ne fut commencé que le 14. Car on fut apparemment plus de cinq jours à en venir jusque là. Et comme l'établissement du symbole fut la conclusion de l'affaire des Ariens, qui paroist avoir esté la plus discutée, comme la plus importante & la plus difficile de toutes; si cette affaire fut terminée en cinq jours, à quoy veut-on que le Concile ait esté occupé pendant plus de deux mois qu'il dura encore aprés cela? On voit dans les Conciles d'Ephese & de Calcedoine combien les Evesques avoient d'empressement de terminer les affaires, & de s'en retourner à leurs Eglises.

Je ne voy que deux choses à dire;

l'une, que le Concile ayant esté indiqué pour le 14 de juin, ne commença neanmoins que le 19: l'autre, qu'ayant commencé le 14, on ne fit que des disputes particulieres pour discuter les choses, sans seance solennelle & reglée, jusqu'au 19 marqué pour decider, & auquel Constantin se trouva au Concile. Mais en ce cas, il faut dire que les oppositions des Eusebiens & les autres difficultez de l'affaire d'Arius, en firent differer assez longtemps la decision, soit que Constantin se soit trouvé à toutes les seances qui se tinrent cependant, mais avec moins de pompe & de solennité qu'à la premiere, soit qu'il n'ait esté present qu'à quelques unes. Cette derniere solution suit plus litteralement les termes attribuez à Attique. Mais d'autre part la premiere est bien appuyée par Socrate,] 'qui ne fait venir Constantin à Nicée qu'aprés qu'il eut celebré une solennité pour sa victoire sur Licinius: '& cet endroit de Socrate est copié par Gelase de Cyzic. [Car l'unique victoire à laquelle cela se puisse raporter, est celle du troisieme de juillet 323.] Les fastes de Bucherius marquent en effet sur ce jour là *p.* 283, *fugato Licinio*, [ce qui fait voir qu'on en faisoit quelque solennité. Ainsi si Constantin estoit à Nicée des le 19 de juin, il faudroit dire qu'il avoit avancé cette solennité de pres d'un mois. Comme nous ne voyons point de necessité de forcer ainsi l'histoire, nous avons cru nous devoir plutost arrester à cette premiere solution.]

Soz.l.1.c.8.p.20.a.

Gel.Cyz.l.2.c.6 p.70.

Pour la page 636.§2.

NOTE II.

Sur le nombre des Evesques qui y assisterent.

Euf.v.Conf.l.3.c.8.p.647.c.

Socr.l.1.c.8.p.19.a.d'Gel.C.l.2.c.5.p.69.

'Eusebe dans la vie de Constantin, dit qu'il y avoit plus de 250 Evesques dans le Concile de Nicée. 'Mais Socrate & Gelase de Cyzic, citant cet endroit mesme, lisent plus de 300. 'Saint Eustathe d'Antioche dit qu'ils estoient environ 270; mais qu'ils n'en sçait point de nombre au vray, '& Theodoret qui raporte ses paroles, ne laisse pas d'en mettre 318. 'Le Pape Jule en met trois-cents. [a] S. Athanase dit quelquefois qu'il y avoit environ ce mesme nombre, [b] & quelquefois il en met 318. [c] Cela se trouve aussi dans la lettre du Concile d'Egypte à Jovien, selon le texte qui en est dans Theodoret. Ce mesme nombre est exprimé par la chronique d'Eusebe, par S. Optat *l.* 4. *p.* 79, par S. Epiphane *hær.* 69. *c.* 11. *p.* 735. *b*, par S. Ambroise *de fide l.* 1. *c.* 9. *p.* 126. *e*, par Rufin *l.* 1. *c.* 1. *p.* 236, par S. Hilaire *in Const. l.* 1. *p.* 116. 2. *c*, par S. Sulpice Severe *l.* 2. *p.* 154, 'par un grand Concile de Rome sous Damase; [& en quantité d'autres endroits; sans parler des auteurs posterieurs qui l'ont receu comme tout à fait certain & indubitable. On peut dire que ceux qui en content environ 300, ne s'en eloignent pas;] & encore moins ceux qui en content plus de 300, comme Saint Jerome *in Lucif. p.* 144. *d*, Lucifer *de regibus apost. Bibliothec. Patr. t.* 9. *p.* 1044. *a*, & Constantin mesme dans Socrate *l.* 1. *c.* 9, *p.* 30. *d*; 'ou 315, comme Marius Victorinus *Bibl. Patr. t.* 4. 1. *p.* 224. *a*; ou environ 320 au moins, comme Sozomene *l.* 1. *c.* 17. *p.* 430. *b*.

Thdrt.l.1.c.7.p.543.a.

c.6.p.540.d.

Ath.ap.2.p.742.c.

a dec.Nic.p.251.a|sol.p.854.b.

b ad Afr.p.932.c.

c Thdrt.l.4.c.3.p.663.c.

l 2.c.17.p.6.8.

a.

Pour ce que Selden dans ses notes sur Eutyque *p.* 71. *&c*, cite de quelques nouveaux auteurs Orientaux, qu'il y avoit jusqu'à 2048 Evesques dans le Concile de Nicée, dont trois-cents dixhuit seulement signerent la Consubstantialité: [c'est une chose qui se refute egalement & par elle mesme, & par ses auteurs;] quoy que Selden puisse dire, '& Eckellensis aprés luy, pour la rendre un peu probable, malgré l'autorité de S. Athanase, que Selden *p.* 82, avoue y estre contraire.

Conc.t.2.p.401.402.

Ce mesme Anglois *p.* 78. 79, cite d'un autre écrivain, qu'il pretend avoir vécu du temps du Concile de Calcedoine, qu'il n'y avoit que 232 Evesques, & 86 Prestres, Diacres, ou moines. Il cite la mesme chose d'un Dorothée de Monembase. [De quelque auteur que se soit cette imagination, il est ridicule de pretendre qu'il y eust moins de Prestres & de Diacres que d'Evesques:] Eus.v.Const.l.3.c.8.p.487.c.d. 'Et Eusebe nous assure que le nombre en estoit comme infini.

Pour la page 635.§2.

NOTE III.

Du peu d'autorité de toutes les souscriptions de ce Concile.

Conc.t.2.p.50.c.d. 'Les souscriptions du Concile de Nicée que nous avons dans les Conciles generaux, sont extremement alterées, comme Binius mesme, & les autres qui nous les ont données, le reconnoissent. Les manuscrits où elles se trouvent, sont tout à fait corrompus, & tous differens les uns des autres: de sorte que Binius a eu peine à les mettre dans son edition. Elles sont distribuées par provinces; [& ainsi quand elles seroient authentiques, l'ordre qu'elles gardent ne le seroit pas.] Seld.in Euty.p.87. 'Elles ne sont en tout que 224 Evesques ou Corevesques, au lieu des 318 Evesques qui y devroient estre; Lup.in.can.p.122. '& elles omettent plusieurs Evesques qu'on sçait par l'histoire y avoir esté, comme S. Jacque de Nisibe, Saint Spiridion, S. Paphnuce, [S. Alexandre de Byzance,] & d'autres. Conc.t.2.p.52.b.c. 'Narcisse de Neroniade, & Narcisse d'Irenople, sont mis comme deux differens Evesques de la Cilicie, Thdrt.h.l.1.c.6.p.542.b. 'quoiqu'Irenople & Neroniade ne soient que la mesme ville. [Au lieu de Marcel d'Ancyre, qu'on sçait tres certainement avoir esté au Concile,] Conc.p.52.c. 'on lit dans les souscriptions un Pancaire ou Pancrace. On a mis à la marge *al. Marcellus* ou *Marcus*. [Mais si ces noms se trouvent dans les manuscrits, pourquoi n'a t-on pas osté Pancaire qui est une faute certaine, pour mettre Marcel? Nous examinerons sur S. Eustathe] 'la souscription de Zenon de Tyr; p.51.c.d. & nous ferons voir qu'il est fort difficile & peutestre impossible de la défendre, estant certain que Paulin estoit Evesque de Tyr en ce temps-ci.

'On y lit Theodore Evesque de Tarse, p.52.b. 'qui selon Suidas estoit frere puisné Suid.a.p.492.b. d'Auxence Evesque de Mopsueste. 'Cet Auxence vivoit encore en 360. Philsg.l.5.c.2.p.78. [De sorte qu'il n'a pu estre Evesque qu'aprés Macedone, qui n'est mort qu'en l'an 347 au plustost.] Suid.p.492.f. 'Et cependant il est assez clair, selon Suidas, que Theodore n'a esté fait Evesque qu'aprés Auxence. [Il faut donc abandonner ou Suidas ou les souscriptions, quoique] Bar.325.§58. 'Baronius paroisse vouloir suivre l'un & l'autre. [Ce que dit Suidas, vient apparemment de Philostorge. Il y a encore de la difficulté sur Macedone de Mopsueste.] Ath.ap.2.p.796.d.&c| Blond.prim.p.181. 'Cet Evesque estoit illustre dans le parti des Eusebiens des le Concile de Tyr, [en 335, & il leur devoit estre d'autant plus considerable,] Hil.fr.2.p.26. 'qu'ils le faisoient passer pour un Confesseur. Cependant nous ne voyons point que personne le conte parmi ceux de cette secte qui assisterent au Concile de Nicée, non pas mesme Philostorge: [De sorte qu'on pourroit justement douter s'il y a assisté effectivement.]

Seld.in Eut.p.88.127. 'Alphonse de Pise a pretendu que l'on trouvoit toutes les signatures du Concile à Vienne, dans un manuscrit de Jean Sambuc historiographe de l'Empereur. Mais Sambuc mesme n'a pu fournir à un de ses amis nommé Laurent Schrader, en 1583, qu'environ vingt signatures, avouant que le reste du commencement & de la fin estoit rongé par les vers. Selden nous les a données, & le P. Labbe les a mises ensuite dans son edition des Conciles

t.2. *p.* 54. 55. Mais il devoit nous avertir en mesme temps, comme fait Selden *p.* 128, qu'il est impossible de croire qu'elles soient du premier Concile de Nicée. Selden le montre par cette formule, *Justin par la grace de Dieu, Evesque de Tyanes*: Et les autres de mesme. [Il pouvoit ajouter, qu'on y voit plusieurs provinces qui n'estoient point encore du temps de Constantin, comme la seconde Cappadoce, la seconde Cilicie &c. Justin s'intitule Metropolitain de Tyanes, qui n'a esté metropole que du temps de Valens; & il y en a encore plusieurs autres plus nouvelles qui montrent au moins qu'elles ne peuvent pas estre du premier Concile de Nicée. *V. S. Nicolas note* 2. On omet bien d'autres choses qu'il y auroit à dire contre ces souscriptions.]

p.88.115. 'Selden nous en donne d'autres tirées d'un Joseph Egyptien, auteur Arabe qui vivoit vers l'an 1400. Elles sont differentes des communes
p.123. & pour l'ordre, & pour les noms, 'y en ayant peu de ceux qui se lisent dans les nostres. [La question est de savoir si elles sont plus veritables. Le P. Labbe ne l'a pas cru sans doute, puisqu'il ne les a pas voulu mettre
p.88. dans ses Conciles *p.* 54. *d.e*:] '& Selden mesme avoue qu'il y a bien des choses où il ne comprend rien.
p.90.115. 'On y trouve 318 noms des Peres, comme le promet le titre: mais parmi cela il y a quelques Prestres, divers Corevesques, & plusieurs Evesques d'un mesme siege.

p.116. 'Cela n'effraie pas Selden, a parce-
a p.25. qu'il y avoit, dit-il, plusieurs Evesques Catholiques & heretiques dans un mesme ville. [Mais il ne nous persuadera pas ni que depuis l'union de Juifs avec les Gentils, il y ait eu plusieurs Evesques Catholiques dans une mesme Eglise, hors quelques cas fort extraordinaires, ni qu'on ait jamais donné rang dans les Conciles & parmi les Peres de l'Eglise aux Evesques des sectes heretiques.] 'Il ne trouve pas p.123.124.
mesme de méchantes réponses à ce qu'il reconnoist qu'il manque dans les souscriptions plusieurs Evesques orthodoxes, que nous savons par les historiens avoir assisté au Concile. 'Il p.116.
se fait une difficulté sur S. Alexandre de Constantinople qui y est nommé le troisieme, au lieu que selon tous les nouveaux Grecs, Metrophane l'estoit alors. [Mais cette difficulté est aisée à resoudre, puisque tous ces Grecs se trompent. On en peut faire une plus veritable sur le rang si eminent donné à Alexandre, qui n'estoit pas mesme Metropolitain, & sur le nom de Constantinople qui n'estoit pas encore alors. Cela prouve au moins que ces souscriptions ont esté alterées, & ne sont point tirées de l'original du Concile. 'La signature du Pape Saint p.91.
Silvestre, [prouve aussi la mesme chose.] 'Et les Prestres de Rome Vite p.94.
& Vincent, qui sont marquez longtemps aprés separément, comme faisant partie des 318 Peres, [font voir qu'on n'a pas pretendu que S. Silvestre y ait seulement assisté & souscrit par eux.] 'Alexandre de Thessalonique y p.95.99.
est nommé le 49.e & le 109.e [En voilà ce me semble assez pour faire voir qu'il ne faut pas fort s'arrester à ces souscriptions,] 'sans s'amuser à y p.117.
chercher des Evesques d'Angleterre, comme fait Selden.

NOTE IV.

Pour la page 637. §.2.

Si Osius assista au Concile en qualité de legat du Pape.

'Gelase de Cyzic qui vivoit à la fin Gel.Cyz.l.2.
du V. siecle, est le premier que nous c.5.p.68.
trouvions avoir dit qu'Osius estoit legat du Pape dans le Concile de Nicée, avec les Prestres Viton & Vincent. [Il donne mesme ce fait comme une chose fort authentique,] 'puisqu'il p.67.b|69.c.

l'insere dans le texte d'Eusebe comme en faisant partie. [Mais il ne s'y trouve point dans les imprimez. Mr Valois ne marque point qu'il y en ait rien dans les manuscrits. Et il est mesme visible qu'on ne peut lire le texte de cet historien, comme le raporte Gelase, sans une corruption & un renversement manifeste de son sens.

Tout ce qu'on peut dire de cette pretenduë legation d'Osius, c'est que tous les historiens marquent qu'il a assisté au Concile de Nicée, & parlent des legats que le Pape y envoya : mais qu'aucun auteur plus ancien que Gelase, ni peutestre mesme aucun des posterieurs qui soit un peu considerable en ceci, ne met Osius au nombre de ces legats.] 'Le Synodique mesme qui fait d'ailleurs assez de fautes, met Osius tout à fait hors du rang des legats du Pape. 'Photius semble l'y vouloir comprendre : [mais il fait bien d'autres fautes en cet endroit, qui montrent que quelque habile qu'il fust, il ne savoit pas assez l'histoire de ce temps là.] 'Osius est mis le premier dans les souscriptions communes du Concile, mais sans aucune marque de legation : au lieu que Victor & Vincent qu'on met immediatement aprés, declarent qu'ils souscrivent au nom du venerable Pape Silvestre leur Evesque. Le Pape Jule dit aussi que ses Prestres qui avoient esté au Concile, avoient rendu témoignage à la foy de Marcel d'Ancyre; [& il n'y joint pas Osius. Et n'eust-il pas dû aller aussi rendre conte au Pape, s'il eust esté son legat?]

'Baronius allegue une lettre des legats de S. Silvestre pour demander la confirmation du Concile de Nicée, où Osius est compris. Sans examiner si cette lettre est vraie ou fausse, Baronius reconnoist qu'elle est tout à fait fautive & corrompuë. Mais il oublie bien de ne pas faire aussi Saint Macaire legat du Pape : 'Car il y est nommé aussibien qu'Osius, quoique Baronius ne le raporte point dans l'endroit où il traite cette question. Il ne dit pas non plus que ceux qui ont voulu donner quelque sens à cette lettre, y ont ajouté dans le titre, *Et cæteri episcopi* 318. [Ainsi si cette lettre estoit veritable, elle feroit quelque chose pour la presidence d'Osius, & rien pour sa legation.]

Conc. t. 2. p. 84. b. c. — p. 100. a. b. — p. 50. c. — Bar. 325. § 20. — Conc. t. 2. p. 58. c.

NOTE V.

Pour la page 640. § 3.

Que S. Amphion d'Epiphanie n'est point passé à Nicomedie.

'Baronius semble dire que les Grecs font la feste de S. Amphion d'Epiphanie, *agunt de eodem Græci*. Neanmoins il n'est pas dans les Ménées au 12 de juin, auquel il l'a mis dans le martyrologe Romain, & il n'est point dutout dans le menologe de Canisius.

'Baronius dit encore que c'est ce mesme Amphion qui fut établi à la place d'Eusebe de Nicomedie. [Cela n'est point dutout fondé, & il n'y a aucune apparence qu'aprés le Canon que le Concile de Nicée avoit fait contre ces sortes de changemens, à l'occasion ce semble d'Eusebe de Nicomedie, on ait fait la mesme faute trois mois aprés, & à l'égard du mesme siege de Nicomedie. Constantin qui fit deposer Eusebe,] 'se declara absolument ennemi de ces translations dans l'affaire d'Antioche. [Ce seroit d'ailleurs faire tort à la memoire de S. Amphion,] 'puisque celui de Nicomedie, [rétabli sans doute lorsqu'Eusebe se fit Evesque de Constantinople,] vivoit encore en 347 au milieu des Eusebiens, & dans leur communion, [bien loin qu'on voie qu'il ait jamais rien fait contre eux.] S. Athanase qualifie celui qu'il loue en 356, Evesque de Cilicie, & non de Bithynie où estoit Nicomedie.

Bar. 12. jun. c. — c. 325. § 31. — Eus. v. Const. l. 3. c. 60-62. p. 516. — Hil. fr. 2. p. 6.

Pour la page 650. § 7.

NOTE VI.

Qui est l'Evesque qui harangua Constantin à son arrivée dans le Concile.

Eus.v.Const.l.3 c.11.p.459.a. 'On dispute fort quel est cet Evesque assis le premier du costé droit, qui harangua Constantin dans le Concile de Nicée. Le titre du chapitre où Eusebe nous apprend cela, porte que Soz.l.1.c.19.p.431.c.d. c'estoit Eusebe mesme; '& Sozomene a Eus.n.p.223.1.c. le confirme. [a] Mr Valois l'appuie par deux raisons, l'une qu'Eusebe passoit pour le plus docte & le plus eloquent l.1.c.1.p.405.a. Evesque de ce temps là, 'l'autre qu'il témoigne luy mesme avoit prononcé un panegyrique de Constantin pour sa vintieme année, lorsque ce prince estoit au milieu de l'assemblée des ministres de Dieu; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée.

[Mais il est aisé qu'il ait fait ce discours en quelque autre occasion qu'à la teste de cette seance, où il semble qu'un long & ennuyeux panegyrique, tel qu'Eusebe avoit accoutumé d'en faire, ne convenoit pas. Il ne falloit qu'un compliment fort court, à quoy sa grande doctrine n'estoit nullement necessaire. Car pour son eloquence, il y a peu de gents aujourd'hui qui en fassent beaucoup d'estime. Il n'y a pas non plus beaucoup d'apparence que le Concile eust choisi un Evesque suspect ou convaincu d'Arianisme, pour porter la parole en son nom; & on voit encore moins quel droit il eust eu de tenir la premiere place, ou au moins la seconde pour ne pas disputer avec Baronius,] Bar.325.§ 56-59. 'qui veut que la premiere place fust à la gauche. Ce Cardinal, [& d'autres personnes judicieuses,] croient qu'Eusebe avoit trop de vanité pour ne se pas designer plus clairement si c'eust esté luy.

[Aussi Theodoret qui estoit d'Antioche, & tres informé de ce qui s'estoit passé à l'égard des Prelats de cette Eglise,]'dit que ce fut S. Eustathe Thdrt.l.1.c.6.p.541.c. d'Antioche qui parla le premier devant Constantin, & qui recompensa son amour pour l'Eglise par ses eloges. 'Nous avons encore la harangue que Sur.10.jul.p.159.§ 6. le Prestre Gregoire luy fait faire sur ce sujet. 'Baronius & Mr Hermant Bar.325.§ 54. ont suivi ce sentiment; & nous avons vû qu'il y a des autoritez & des raisons pour croire que S. Eustathe a presidé au Concile. Car cette harangue a dû naturellement estre faite par celui qui presidoit. 'On pretend mesme que § 55. comme dans cette harangue Saint Eustathe a pu parler contre Arius, & l'a fait effectivement selon quelques auteurs, 'Saint Jerome l'a marquée, Hier. ep.126.t.3.p.38.d. lorsqu'il a dit que ce saint Evesque d'Antioche fut le premier qui sonna la trompette & donna le signal du combat contre Arius. [Ces mots *qui Antiochenæ Ecclesiæ Episcopus*, semblent nous obliger à dire que ç'a esté effectivement depuis qu'il fut Evesque d'Antioche, & ainsi dans le Concile de Nicée: Car Saint Philogone son predecesseur s'estant déja declaré hautement contre Arius, S. Eustathe ne pouvoit pas passer en ce sens pour le premier.

'Nicetas donne encore une troisieme opinion, savoir que ce fut Eus.n.p.225.1.c. S. Alexandre d'Alexandrie; ce qu'il cite de Theodore de Mopsueste: [& l'autorité d'un témoin si ancien seroit fort considerable, si nous avions ses ouvrages pour examiner ce que Nicetas en cite. L'ordre de la seance qui fait contre Eusebe, favorise assez ce dernier sentiment;] 'puisque Dioscore Bar.325.§ 57. d'Alexandrie estoit aussi le premier à main droite dans le Concile de Calcedoine: [Et quelque age qu'eust S. Alexandre, il avoit encore assez de force pour faire une harangue, surtout si c'est celle] 'que raporte Sur.10.jul.p.159.160. Gregoire de Cesarée, qui l'attribuë

à Saint Eustathe. Car c'est un discours extremement court, où l'auteur aprés avoir rendu graces à Dieu de la pieté de Constantin, & des biens qu'il faisoit à l'Eglise, fait un abregé tres clair de la foy de la Consubstantialité des trois Personnes, & finit en demandant l'assistance de Constantin pour arrester le cours de l'heresie d'Arius. [Si cette harangue est vraie, il ne faut point douter qu'elle n'est nullement d'Eusebe de Cesarée.] Ces paroles mesmes, *Qui Arius nescio quomodo allactus in presbyteratum nos latuit*, [conviennent mieux à Saint Alexandre qu'à Saint Eustathe. Mais il y a quelque lieu de douter de cette piece, puisque Theodoret ne dit point que S. Eustathe eust rien dit contre Arius; ce qui n'estoit pas neanmoins à oublier. Cette confession si claire & si formelle de la divinité & de la consubstantialité du Saint Esprit, peut mesme paroistre un peu suspecte.] Mais ces termes *una divinitas in tribus personis & hypostasibus*, [le sont encore davantage,] 's'il est vray, comme le dit Socrate, que le Concile ne voulut point entrer dans la discussion du mot d'hypostase.

Socr. l. 3. c. 7. p. 175. c.

NOTE VII.

Pour la page 650. § 8.

Sur le discours attribué à Constantin par Gelase de Cyzic.

[Gelase de Cyzic fait faire à Constantin une harangue toute differente de celle qui est dans Eusebe, & beaucoup plus longue, à la fin de laquelle il met ce que Theodoret luy attribuë, & qu'il peut avoir dit dans la suite de la seance, plutost que dans son premier discours. Mais il témoigne assez que c'est luy mesme qui a fait cette harangue, & non Constantin,] 'puisqu'il dit au commencement, que Constantin parla *à peu pres de cette maniere*: Et à la fin, qu'*il dit ces paroles, & d'autres semblables*:

Gel. C. l. 2. c. 6. p. 70.
p. 85.

NOTE VIII.

Pour la page 659. § 10.

Acte pretendu de la signature d'Eusebe & de Theognis.

'Nous avons encore, selon Socrate, l'acte par lequel Eusebe de Nicomedie & Theognis se soumettent à signer la Consubstantialité. Ils y disent qu'ils sont tout prests de souffrir sans rien dire la sentence que le Concile avoit prononcée contre eux; mais que la crainte d'autoriser leurs calomniateurs s'ils demeuroient dans le silence, les oblige de declarer qu'ils avoient consenti à la definition de la foy, & mesme au mot de *Consubstantiel*, dont ils avoient mieux compris le sens; qu'ils n'avoient point pretendu empescher la paix, comme ils n'avoient jamais suivi l'heresie; qu'ils avoient dit seulement ce qu'ils avoient jugé necessaire par le seul desir de contribuer à la fureté des Eglises, & qu'aprés cette declaration de leur sentiment, ils n'avoient pas fait difficulté de signer la foy; qu'ils n'avoient pas signé l'anatheme d'Arius, parceque ses lettres & ses discours particuliers leur avoient fait croire qu'il n'estoit point dans les sentimens qu'on luy attribuoit; que si le Concile leur vouloit faire la grace de les recevoir, il estoient prests de l'assurer, comme ils faisoient déja par leur requeste, qu'ils ne s'opposoient point à ce qui avoit esté ordonné; mais qu'ils y consentoient; ce qu'ils faisoient pour eviter non l'exil, mais le soupçon de l'heresie: Que si on leur permet de comparoistre dans le Concile, ils sont prests d'en embrasser toutes les decisions avec un parfait consentement; qu'ils esperent cette faveur du Concile, puisqu'il a fait revenir & a receu avec tant de douceur & de bonté celui qui estoit accusé de ces erreurs;

Socr. l. 1. c. 8. p. 23 c|c. 14. p. 43. 44.

& que puisque celui mesme qui paroissoit estre le coupable, avoit esté rappellé, & s'estoit justifié sur les points dont on l'accusoit, il seroit bien étrange de les faire passer pour convaincus, faute de défendre leur innocence. Qu'ils supplioient encore le Concile d'interceder pour eux auprès de l'Empereur, & prononcer promtement ce qu'ils jugeroient à propos sur leur affaire.

p.44.c. Soz.l.2.c.16. p.464.465. 'Voilà, dit Socrate, qu'elle fut la palinodie d'Eusebe & de Theognis : '& elle est encore raportée par Sozomene. Ath. vit. B.p. 13.2.c. ['Il y a peu d'apparence d'accuser de fausseté une piece raportée par deux historiens tres anciens, & dont on ne voit pas que ni les Catholiques ni les Ariens aient pu tirer grand avantage.] Apo.de P. R. 4.p.32-50. 'Cependant on l'a fait dans un écrit publié en 1665, & on en a donné des raisons si fortes, [que quelque effort que nous ayons fait plusieurs fois pour y trouver quelque réponse, nous n'avons jamais pu y en trouver qui nous satisfist.

Il n'y a que deux temps où l'on puisse mettre cet acte, ou lorsque le Concile de Nicée duroit encore, ou lorsqu'Eusebe & Theognis furent rappelez d'exil, c'est à dire en 328, selon Philostorge.] Socr. n.p.10. 11. 'Mr Valois prend ce dernier parti, sur l'autorité de p. 10.2.d. Sozomene, 'ce qui l'oblige de dire qu'Arius avoit esté rappellé d'exil avant ces Evesques : [& il le faut dire necessairement en suivant ce sens. Cependant ce n'est pas une chose aisée à soutenir. Car selon Rufin, suivi par les autres historiens,] Ru f.l.1.c.11. p.242. 'Arius ne fut rappellé que quelque temps aprés la mort de Constancie ; [& Constancie ne mourut qu'aprés Ste Helene. Or nous ne voyons pas lieu de dire que Ste Helene soit morte avant l'an 328. Ce n'est pas là neanmoins une difficulté sans réponse ; l'autorité de Rufin n'estant pas si grande qu'elle puisse faire rejetter un acte qui paroistroit d'ailleurs authentique. Mais il n'est pas facile de dire pourquoi Eusebe & Theognis vont parler en 328, du consentement qu'ils ont donné à la definition du Concile de Nicée sur la foy, puisqu'il y avoit trois ans que cela s'estoit passé, & n'avoit point de raport à leur exil.

Mais ce qui nous paroist recevoir encore moins de réponse : c'est qu'ils disent qu'ils n'ont point anathematizé Arius.] 'Car Theodoret Thdrt.l.1.c.6. p.542.c. dit formellement qu'ils l'anathematizerent, & mesme avant tous les autres. [Et certainement je ne voy pas comment le Concile auroit pu les exemter de cet anatheme, Arius ayant luy mesme avoüé son heresie en plein Concile, outre les preuves indubitables qui s'en voyoient dans ses écrits. Eusebe en pouvoit estre moins dispensé qu'aucune autre, luy qui avoit esté convaincu de soutenir autant les erreurs que la personne d'Arius. Je conçois encore moins comment en mesme temps qu'ils disent qu'Arius s'estoit justifié, & qu'on luy avoit fait grace, ils peuvent s'offrir à l'anathematizer. Car c'est le sens auquel leurs paroles portent naturellement. Et si ce n'est pas là ce qu'ils offrent, qu'offrent-ils pour meriter leur rappel, que ce qu'ils avoient déja fait avant que d'estre bannis ? Il est bien difficile encore de ne pas croire sur les termes de cette requeste, qu'Arius s'estoit justifié solennellement devant les Evesques, & avoit esté receu par consequent à la communion de l'Eglise. Or c'est ce qu'on sçait n'estre arrivé qu'en 335 dans le Concile de Jerusalem, longtemps aprés qu'Eusebe & Theognis eurent esté rappellez d'exil.

Si l'on veut dire ; comme Socrate, que la retractation d'Eusebe s'est faite durant le Concile, ce qu'on peut dire

de plus plausible pour la défendre, c'est qu'Eusebe & Theognis ayant esté condannez au bannissement, pour ne vouloir pas signer le symbole du Concile & l'anatheme d'Arius; pour eviter l'exil, ils firent cet acte, par lequel ils signent le symbole, & declarent qu'ils sont prests aussi de signer l'anatheme d'Arius, si le Concile le juge à propos. Il faut ajouter à cela, pour deméler ce qu'ils disent d'Arius, que cet heresiarque aprés avoir esté anathematizé, se rendit en apparence à l'autorité du Concile, & en signa le symbole, comme Saint Jerome l'a soutenu: ce qui fit revoquer l'ordre donné pour l'envoyer en exil : & que c'est l'etat où estoient les choses lorsqu'Eusebe & Theogonis dresserent leur acte : Mais que depuis, Arius estant retourné à ce qu'il avoit vomi, & son hypocrisie ayant esté decouverte, il fut anathematizé de nouveau par les Eusebiens mesmes, & par les autres, & relegué en Illyric. Car il est indubitable qu'il ne sortit point autrement du Concile.

C'est une chose tres difficile à croire que cette variation d'Arius, dont les auteurs originaux n'ont rien marqué. Nous verrons autrepart ce qu'il y a à répondre sur cela à S. Jerome. Mais il faut voir si en supposant mesme tout cela, on peut défendre la requeste.

1°, Je ne sçay s'il est aisé de croire qu'Eusebe & Theognis eussent osé reprocher au Concile de Nicée de les avoir condannez sans les entendre, πρὸ κρίσεως : Ils n'estoient guere en état de parler de cette maniere, que l'on peut dire estre une insolence. 2°, Mais il est encore plus difficile de se persuader qu'ils aient eu l'impudence de dire devant ce Concile, qu'ils n'avoient point cru, ou qu'ils ne croyoient pas encore, qu'Arius fust dans les sentimens qu'on luy imputoit, aprés les convictions qu'on en avoit eues, & aprés qu'Eusebe mesme avoit esté convaincu d'estre dans les mesmes heresies. C'eust esté s'attirer l'indignation du Concile, & non pas sa misericorde. 3°, Il n'est pas moins difficile dans ce sentiment que dans l'autre, de croire qu'il offrit d'anathematizer Arius, lorsqu'Arius mesme s'estant justifié, ne pouvoit plus estre anathematizé par persone, quoiqu'en ce cas il soit plus aisé de dire que c'est une confirmation de la promesse qu'ils avoient faite de se soumettre au Concile. 4°, Je ne sçay aussi si le terme de rappeller est bien propre pour la revocation d'un arrest d'exil non encore executé. 5°, Il faut ajouter à cela, que ni S. Eustathe, ni le Concile d'Alexandrie en 339, ni S. Anathase, ni aucun autre auteur original, n'a remarqué qu'Eusebe ait esté condanné par le Concile de Nicée; ce qui n'eust pas esté un petit avantage pour l'Eglise : On se contente de dire qu'il avoit cedé à la crainte de se voir banni.] 'S. Jerome qui avoit besoin de justifier l'indulgence de l'Eglise envers des Evesques, parle de celle du Concile de Nicée,] mais ne dit point qu'elle se soit étendué jusqu'à des Evesques déja condannez. Ainsi on peut assurer qu'il n'a point connu cette piece. On peut voir ces choses representées avec plus d'étendue & plus de force dans l'écrit dont nous avons parlé, *p.* 38-45. Elles le sont encore dans les Eclaircissemens de la vie de S. Athanase sur le chapitre dixieme du livre second, *p.* 818. 819. Et le P. Alexandre suit l'un & l'autre *t.* 8. *p.* 185-196.] Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

NOTE IX. Pour la page 561. § 11.

Qu'Arius n'a point signé la Consubstantialité.

'Saint Jerome assure qu'Arius fut receu dans l'Eglise par le Concile de Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

Nicée & qu'il y signa la Consubstantialité avec Saras Prestre de Libye, Euzoïus, & Achillas Lecteur, [ou plutost Prestre:] & ce Pere dit que cela se verifie par les signatures du Concile. [Comme il est indubitable que si Arius a signé, ce n'a esté que par une pure hypocrisie, il se peut faire que sont deguisement ayant bientost esté reconnu par le Concile mesme, il ait esté anathematizé de nouveau, & ait ainsi perdu entierement le fruit qu'il esperoit tirer de sa signature. Car nous avons beaucoup de preuves pour montrer qu'il demeura anathematizé par le Concile. Mais cette variation d'Arius n'a aucun témoin, sans quoy nous n'osons pas avancer un fait de cette importance. Et elle n'a point mesme d'apparence ; ni S. Athanase, ni aucun autre, n'en ayant tiré avantage pour la verité, & n'ayant remarqué que l'Arianisme avoit esté anathematizé par Arius mesme.

Pour ce que nous avons dit qu'on ne peut pas douter qu'Arius ne soit demeuré anathematizé par le Concile,] 'on en peut voir les preuves dans l'apologie des Religieuses de Port-Royal, citée dans la note precedente, dans la vie de S. Athanase, & dans le P. Alexandre. [Car il n'est point necessaire de les repeter encore ici. Il suffit mesme de considerer de quelle maniere] 'les Peres de Nicée en parlent aux Eglises d'Egypte dans la lettre qu'ils leur écrivent pour leur apprendre la conclusion de cette affaire. [Ainsi il faut ou abandonner absolument S. Jerome, ou dire qu'il a confondu l'heresiarque Arius avec un de ses disciples de mesme nom, & qui estoit aussi Prestre d'Alexandrie comme luy.

a Apo.de P.R. 4 p.46.49. Ath. vie, p.820.821. Alex.t.8.p. 197-230.

Socr.l.1.c.9. p.27.28.

Il paroist aussi que l'heresiarque ne fut point dispensé de l'exil auquel il avoit esté condanné.] 'Car Philostorge dit absolument qu'il fut relegué avec ses prestres dans l'Illyrie: 'Rufin dit de mesme qu'il fut envoyé en exil, '& il ajoute qu'il ne fut rappellé que longtemps depuis, aprés la mort de Constance. 'Socrate qui a cru, quoique sans l'assurer, qu'il avoit esté rappellé effectivement du temps du Concile, dit que neanmoins on luy defendit d'aller à Alexandrie. 'Il a esté suivi par Sozomene. a Mais quoiqu'il en parle quelquefois absolument, 'neanmoins il reconnoist autrepart que ce n'est qu'une simple conjecture fondée sur la suite de l'histoire. [Ainsi nous n'aurons pas lieu de nous y arrester beaucoup, si nous voyons que cette suite mesme ne la favorise pas.]

Philsg.app.p. 177.

Ruf.l.1.c.5.p. 238.

c.11.p.242.

Socr.l.1.c.14. p.44.c.

Soz.l.1.c.21. p.435.c. a Socr.l.1.c.8. p.23.c.

c.14.p.44.c.

NOTE X.

Pour la page 662.§11.

Que Second de Ptolemaïde a esté anathematizé par le Concile avec Arius.

[Nonobstant toutes les autoritez que nous avons alleguées, pour montrer que Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique, ont esté anathematizez par le Concile avec Arius,] 'Baronius pretend que Second a enfin cedé à l'autorité du Concile, & a esté receu avec les autres. Mais il ne le dit que sur ce que le nom de Second se trouve dans les souscriptions, [qu'on sçait avoir peu d'autorité.] 'Ce Second mesme y est qualifié Evesque de Tanis, ou de Taucine, [& non de Ptolemaïde. C'est apparemment] 'celui de Teuquire en Libye, que Philostorge dit avoir favorisé Arius dans le Concile.

Bar.325.§75. 77.

Conc.t.2.p. 51.b.

Philsg.app.p. 177.

NOTE XI.

Pour la page 662.§11.

Que le symbole intitulé Contre Paul de Samosates, n'est point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.

'Nous avons dans les actes du Concile d'Ephese, une definition en

Conc.B.t.2.p. 524.

forme de symbole, dressée contre Paul de Samosates, 'que Baronius attribuë au Concile d'Antioche qui a condanné cet Evesque; 'à quoy il ajoute que c'est cette piece sur laquelle on disoit que ce Concile avoit rejetté le mot de *Consubstantiel*. [Mais le titre de ce symbole dans le Concile d'Ephese, l'attribuë expressément au Concile de Nicée. Et bien loin qu'on puisse rejetter la Consubstantialité sur ce symbole, il n'y a rien au contraire qui l'établisse si clairement & si fortement. Il est fait pour expliquer l'union des deux natures de JESUS CHRIST en une seule personne. C'est pourquoi il dit, Qu'il est Dieu tout entier, mesme avec son corps, mais non selon son corps; Qu'il est homme tout entier avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il dit de la mesme maniere qu'il est adorable & qu'il adore; qu'il est formé & qu'il ne l'est pas; & enfin qu'il est tout entier consubstantiel à Dieu, mesme avec son corps, mais non selon son corps; de mesme qu'il nous est consubstantiel selon la chair avec sa divinité, mais non selon sa divinité. Il explique ensuite plus au long ce point de la Consubstantialité. On ne peut donc dire en aucune maniere qu'il ait esté fait par le Concile d'Antioche. Mais je ne voudrois pas aussi assurer sur un simple titre, qu'il fust du Concile de Nicée. Car à en juger par la piece en elle mesme, il paroist bien plutost estre fait par quelque Concile posterieur contre Nestorius & Eutyche. Et assurément estant exprés comme il est contre ces deux heresies, il auroit dû estre cité tres souvent s'il eust esté du Concile de Nicée. Et cependant je ne pense pas qu'on l'allegue jamais; & l'on se sert toujours du symbole ordinaire de Nicée, qui est beaucoup moins formel.] 'M.r du Pin croit qu'il a esté composé par quelques Evesques pour accorder les definitions du Concile d'Antioche & de celui de Nicée, & expliquer en quel sens le terme de Consubstantiel a esté rejetté par le premier, & approuvé par le second. [Neanmoins le sens auquel ce symbole le rejette, n'a aucun raport à ce qu'on dit du Concile d'Antioche. *V. Paul de Samosates* § 5.]

Bar. 272. § 15.
§ 17.
Du Pin, t. 1. p. 585. 586.

NOTE XII.

Pour la page 663. § 12.

Que les Meleciens devoient estre receus par l'imposition des mains, non par la réordination.

'Ce que nous avons dit que les Meleciens devoient estre confirmez dans l'Eglise par des ceremonies plus saintes, est exprimé dans le texte original du Concile de Nicée, par le mot de χειροτονία, [qui se prend d'ordinaire pour election ou ordination. Il n'est point ici question d'election; & si on le prend pour ordination, cela paroist contraire à la doctrine de l'Eglise, qui ne souffre point qu'on ordonne de nouveau ceux qui ont déja esté ordonnez. Mais χειροτονία ne signifie l'ordination que parcequ'on étendoit les mains pour marquer ceux qu'on elisoit, & ensuite pour les leur mettre sur la teste. Ainsi il peut marquer toute imposition des mains; & il n'est point étrange que le Concile ait ordonné d'imposer les mains à ceux qui revenoient du schisme, non pour les ordonner de nouveau, mais pour sanctifier par cette benediction l'ordination qu'ils avoient déja receuë, afin qu'ils pussent faire legitimement & saintement dans l'Eglise ce qu'ils ne faisoient dans le schisme que par une usurpation illegitime & sacrilege. Le mot mesme de *confirmer* dont se sert le Concile, fait voir qu'il n'a point regardé comme nulle l'ordination receuë dans le schisme.]

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 547. b.

Ce point a esté traité plus amplement dans la seconde edition de la vie de Saint Athanase *t.* 1. *p.* 821-824; '& M.r Valois qui pretend que la réordination n'a pas toujours esté rejettée par l'Eglise, n'a rien trouvé à y opposer que l'exemple de Theodore d'Oxyrinque, que Marcellin Prestre Luciferien dit avoir réordonné des Prestres & des Diacres Meleciens. [Il n'est pas fort seur de se fier à ce qu'un schismatique dit contre les ennemis de sa secte. Mais quoy qu'il en soit, ce Theodore avoit esté luy mesme réordonné par par les Ariens, selon le mesme Marcellin; & M.r Valois ne doutera pas qu'il n'eust violé en cela la loy de l'Eglise: Ainsi il ne faudra pas s'étonner quand il l'aura encore violée à l'égard des Meleciens. M.r Valois a pu voir dans l'endroit qu'il combat *p.* 822, qu'Eustathe de Sebaste a réordonné quelques personnes: mais il y a pu voir aussi le jugement que Saint Basile a fait de cette action.]

Thdrt.n.p.11

NOTE XIII.

Pour la page 663.§12.

Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur reunion à l'Eglise.

Thdrt.l.4.c.8. p.547.b.

'Le Concile de Nicée ordonne que les Clercs Meleciens qui se reuniront à l'Eglise, ne seront qu'aprés les anciens Catholiques qui auront esté ordonnez devant, τοὺς προκεχειροτονημένους. Si l'on entend par là ceux qui avoient esté ordonnez avant les Meleciens, ce ne sera point imposer une peine à ceux-ci, mais les mettre dans l'ordre commun, qui donnoit rang aux Ecclesiastiques selon le temps de leur promotion; & le Concile n'avoit que faire de rien ordonner sur cela: ou il le devoit marquer non comme une peine, mais comme une grace qu'on leur accordoit. [Ainsi ces προκεχειροτονημένοι, doivent estre ceux qui avoient esté ordonnez avant ce temps là, & avant la réunion des Meleciens.]

NOTE XIV.

Pour la page 656.§13.

Sur le sujet de l'homelie de Saint Chrysostome intitulée, Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à comprendre quel est le veritable sujet de l'homelie de S. Chrysostome, intitulée *Contre ceux qui jeûnent les premieres Pasques*. Cette expression est non seulement dans le titre,]'mais dans le discours mesme du Saint; [& c'est ce qui fait nostre embaras. On voit qu'il parle contre des Chrétiens qui voulant suivre l'ancienne pratique des Eglises de Syrie, faisoient Pasque dans le temps que les Juifs celebroient leurs azymes, ce qui les obligeoit de s'absenter des assemblées ecclesiastiques dans le temps de la Passion & de la Resurrection, c'est à dire dans les jours les plus solennels. Ils ne suivoient pas pourtant absolument les Juifs, & attendoient à celebrer la Resurrection le dimanche d'aprés le quatorzieme de la lune. Ainsi ils ne differoient de l'Eglise qu'en ce qu'ils suivoient le calcul des Juifs, pour trouver la premiere lune où il falloit celebrer Pasque.

Chry.t.5.or. 55.p.608.c.

Si le calcul des Juifs estoit ordinairement posterieur à celui de l'Eglise, je ne verrois pas de difficulté à dire qu'ils jeûnoient les premieres Pasques, c'est à dire qu'ils continuoient encore le jeûne du Caresme, lorsque l'Eglise estoit déja dans la joie de la Resurrection dans les années où l'Eglise faisoit Pasque avant les Juifs. Mais il me semble qu'on suppose d'ordinaire tout le contraire, & que le calcul des Juifs devançoit celui de l'Eglise, en sorte qu'ils faisoient quelquefois Pasque avant l'equinoxe.] 'Theodoret parlant d'un solitaire nommé Abraham, qui estoit visiblement dans

Thdrt.v.P.t. c.3.p.792.b.

le mesme cas que ceux contre qui parle S. Chrysostome, dit par une expression toute differente, qu'il faisoit la premiere Pasque. [Neanmoins je pense qu'il se peut faire que le calcul des Juifs qui estoit d'ordinaire anterieur à celui de l'Eglise, y estoit aussi quelquefois posterieur, & que cela se rencontroit en l'année que S. Chrysostome fit l'homelie dont nous parlons, quoique cela nous paroisse fort difficile à accorder avec l'histoire de ce Saint. *V. son titre note* 25. Nous voudrions que quelque personne plus habile que nous eust examiné ce point ; mais pour nous nous ne trouvons pas d'autre solution à y donner. Que si c'est le veritable sens de S. Chrysostome, il faut expliquer des premiers jours du Chry.t.5.or.55.p.629.b.c. Caresme]'ce que dit ce Saint, que ceux contre qui il parle demeuroient chez eux a s'enivrier pendant que le Clergé & tout le peuple estoient dans les jeûnes & dans les prieres.

[Nous avons dit que ces personnes faisoient toujours Pasque le dimanche p.617.a.b. comme l'Eglise,] 'parceque S. Chrysostome voulant leur montrer qu'en suivant le calcul des Juifs, quand il eust esté aussi exact qu'il l'estoit peu, ils ne pouvoient pas neanmoins faire la Passion & la Resurrection de J. C. dans les propres jours où elles estoient arrivées: (car il paroist que c'estoit une des raisons qu'ils alleguoient;) il leur represente que J. C. a esté crucifié le premier jour des azymes, & un vendredi, ce qui ne se peut pas rencontrer toujours. Il le prouve par cette année là mesme, en laquelle la premier des azymes devoit estre le dimanche, au lieu de dire que cela les obligeoit de faire la Passion le dimanche, & la Resurrection le mardi quoiqu'elle soit arrivée le dimanche, „il dit ces paroles: Ainsi il faudra que „ nous jeûnions toute la semaine , & „ que nous continuions à jeûner & aprés le jour de la Passion, & aprés celui de la Resurrection; & c'est ce qui arrive toutes les fois que la semaine n'est pas achevée. [Quoiqu'il dise *que nous jeûnions*, & non pas *que vous jeûnez*, il est visible neanmoins que son raisonnement ne prouve rien, si cette observation n'estoit commune à ceux qu'il pretendoit refuter. 'C'est p.619.c. pourquoi il repete à la fin de son discours, qu'il a fait voir auparavant que ni eux, ni les Catholiques, ni qui que ce soit, ne pouvoit pas observer le propre jour de la Passion & de la Resurrection :' ἐπιλαβέσθαι τῆς κυρίας ἡμέρας .[Car il faut assurément lire ainsi, & non pas κυριακῆς .

Cette observation nous fait craindre que nous n'ayons pas assez bien demélé dans l'histoire du Pape Victor ce qui regarde la dispute de Pasque entre ce Pape & les Asiatiques, & ensuite entre les Eglises de Syrie & les autres. Car nous avons toujours supposé que la difficulté estoit de savoir s'il falloit s'attacher precisément au quatorzieme de la lune, ou attendre au dimanche suivant à y celebrer la Resurrection: & il semble par ce que nous venons de dire, que la dispute d'entre les Eglises de Syrie & des autres ne regardoit pas le dimanche, mais quelle estoit la 14e lune qui devoit regler Pasque. Nous avons neanmoins suivi, autant qu'il nous a esté possible, les termes des auteurs. Que si nous n'avons pas bien pris leur sens, ceux qui le reconnoistront nous feront plaisir de nous corriger.]

NOTE XV. Pour la page 667.513.

Si le cycle de dixneuf ans a esté fait par ordre du Concile.

'Bucherius dans l'ouvrage qu'il a Buch.cycl.p.127.129. fait sur le cycle pascal de Victorius, témoigne avoir peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné sur le cycle de 19 ans, & il penche bien

bien

bien plus à dire qu'Eusebe de Cesarée l'ayant publié vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il
p.128. avoit esté fait par son autorité. 'Il se fonde principalement sur l'opposition que divers Latins ont faite à cette supputation; ce qui n'auroit pas esté, dit-il, si elle fust venüe du Concile de Nicée, dont l'autorité estoit particu-
p.129. lierement reverée par les Latins, '& sur ce que parmi les Grecs mesmes, il y avoit toujours beaucoup de disputes sur la feste de Pasque, jusqu'à ce que Theophile d'Alexandrie l'eust reglée pour cent ans. [Il n'est pas difficile de répondre à ces raisons, puisque soit que le Concile ait autorisé le nombre d'or, soit qu'il ne l'ait pas fait, il est visible par S. Ambroise, par Gennade, & par Denys le Petit, qu'on l'a cru dans l'Occident. La croyance de ce point, vraie ou fausse, a dû produire les mesmes effets, & obliger à suivre ce calcul, ou alleguer les raisons pour lesquelles on ne les suivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y suivoit le nombre d'or, on n'en sauroit pas conclure que le Concile de Nicée ne l'eust
p.434.1.2. pas établi.] 'Ce qu'il dit d'un ancien calendrier où le nombre d'or n'est pas marqué, est encore plus foible, puisqu'il n'est point necessaire qu'il fust partout.

p.128.1.2. 'Il pretend que S. Ambroise aprés avoir dit absolument que le cycle de 19 ans venoit du Concile, marque ensuite que cela ne s'y trouvoit pas expressément, mais seulement par
Amb.de Pasc. t.4.p.306.1. consequence? parcequ'il dit, '*Unde Majores nostri in tractatu Concilii Nicenii eum diem Enneadecaeteride, si quis diligenter intendat, statuendum putarunt*. Mais la suite de S. Ambroise donne lieu de croire que ces mots, *si quis diligenter intendat*, ne tombent point sur *eum diem &c*, mais sur l'*Unde* qui est au commencement de ce passage; & qu'il signifie que si l'on y prend bien garde, on verra que le Concile a pris des Egyptiens le cycle pascal de dixneuf ans. Et en effet, Bucherius mesme reconnoist que ce cycle a esté premierement trouvé, quoique fort imparfaitement, sur la fin du second siecle, par S. Anatole de Laodicée qui estoit d'Alexandrie, & y avoit demeuré long-temps.

'Denys le Petit assure que le Concile Buch.p.487.
de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Pasque, estoit celle qui commençoit depuis le huittieme de mars jusqu'au cinquieme d'avril; que le 14 de cette mesme lune devoit se rencontrer depuis le 21 de mars jusqu'au 18 d'avril; & que quand mesme ce 14 de la lune se rencontreroit le 21 de mars en un samedi, il falloit faire la feste de Pasque dés le lendemain. 'Bucherius p.54.56.
ne croit pas que tout cela ait esté ordonné par le Concile, dautant qu'on a souvent disputé sur toutes ces choses, & que hors Denys le Petit, personne n'a jamais dit que cela eust esté reglé par le Concile de Nicée. 'Denys allegue le settieme li- p.487.
vre de l'histoire ecclesiastique. [Je ne sçay quelle histoire il peut entendre.]

NOTE XVI.

Pour la page 671.§14.

Si l'Evesque de Jerusalem estoit independant.

[Quoique l'Evesque de Jerusalem soit nommé ordinairement avant celui de Cesarée,] 'neanmoins S. Denys Eus.l.7.c.5.p.251.d.
d'Alexandrie nomme Theoctiste de Cesarée avant Mazabane de Jerusalem. 'Il n'estoit Evesque que depuis Id.l.6.c.46.p.246.2.
Theoctiste. [Je ne sçay si ce seroit par cette raison là.]

'Pour savoir si l'Evesque de Jeru- Blond.prim. p.544|Bar.325 §139.
salem estoit autocephale & independant, ce que Blondel croit pouvoir s'appuyer sur beaucoup d'autoritez,

ou si nonobstant son rang, superieur à celui de Cesarée, il ne laissoit pas pour la jurisdiction de luy estre soumis comme à son Metropolitain, ce que Baronius & le Cardinal du Perron ont tenu; ce n'est pas une chose aisée à decider. [Il y a assurément quelque incongruité, qu'un Evesque superieur pour le rang soit inferieur pour la jurisdiction. Il est visible par les disputes qui furent entre S. Cyrille de Jerusalem & Acace de Cesarée, que le premier ne reconnoissoit point

Hier.ep.61.t.2.p.178.d. dutout dependre de l'autre.] 'Ce que dit Saint Jerome, que Jean de Jerusalem devoit s'adresser à l'Evesque de Cesarée qui estoit le Metropolitain de la Palestine, & non pas à celui d'Alexandrie, [paroist fort pour celui de Cesarée. Neanmoins Saint Jerome pouvoit avoir une raison particuliere de parler ainsi, puisque la dispute devoit estre jugée par les Evesques les plus proches; outre que s'agissant aussi des bornes du diocese de Jerusalem, cela regardoit plus particulierement

p.179.c. le Metropolitain.] 'Il dit dans la suite, que Jean avoit evité de rendre l'honneur qu'il devoit à son Metropolitain. [Il est difficile de juger s'il l'entend de Cesarée ou d'Antioche. Et quoy qu'il en soit de ce passage, S. Jerome y prend trop l'esprit & la chaleur de partie, pour l'y pouvoir considerer comme témoin. Estant animé contre Jean, il emploie tout ce qu'il peut pour le rabaisser, & appuie toutes les pretentions que l'on pouvoit avoir contre luy.

La presidence que les Evesques de Cesarée avoient dans leurs Conciles sur ceux de Jerusalem, est une preuve decisive si ceux-ci y venoient par obligation: mais elle est beaucoup moins forte s'il n'y venoient que de leur bon gré.]

Boll.26.feb.p.647.§11.12. 'Il faut considerer davantage l'histoire de Saint Porphyre, où il est dit que Jean de Cesarée pria Prayle (ou plutost Jean) Evesque de Jerusalem, de luy envoyer ce Saint qui estoit alors Prestre de Jerusalem, pour luy expliquer quelque difficulté de l'Ecriture, & que quand il fut à Cesarée, il l'ordonna Evesque de Gaza. 'Baronius infere de là, que l'Evesque de Jerusalem estoit soumis à celui de Cesarée, puisque celui-ci avoit droit de prendre ses Prestres. Bar.325.§131.139.

[Neanmoins les Metropolitains n'avoient point ce droit sur leurs suffragans, selon les Canons. Les Evesques d'Afrique firent un Canon exprés pour le donner à l'Evesque de Carthage, & encore il falloit qu'il demandast une fois l'Ecclesiastique dont il avoit besoin. Ainsi l'on peut dire que cette histoire prouve trop: mais je ne sçay s'il est vray de dire qu'elle ne prouve rien.] 'Blondel rejette absolument la vie de Saint Porphyre à cause des difficultez qui s'y rencontrent. [Ces difficultez sont grandes assurément: & neanmoins comme d'autre part cette vie a un grand caractere de verité, nous n'avons pu jusques à present nous resoudre à l'abandonner.] Blond.prim.p.552.

'Blondel ramasse bien des choses pour l'autorité & l'independance de l'Evesque de Jerusalem. [Mais tout ce qu'il raporte n'ajoute rien à ce que nous avons dit d'abord de l'incompatibilité qu'il semble y avoir qu'un Evesque soit soumis à la jurisdiction de celui à qui il est superieur pour le rang.] 'Il pretend mesme luy attribuer jurisdiction sur les Eglises voisines dés le quatrieme siecle, ou plutost dés le commencement du troisieme; [ce qui ne se peut pas soûtenir, estant formellement contraire au Canon de Nicée.] p.544-547. p.545-547.

'Lupus reduit tout l'honneur accordé à l'Evesque de Jerusalem, à estre le premier suffragant de Cesarée. [Mais Luc.in can.t.1.p.43.

s'il n'avoit que cela, le Concile n'avoit que faire de prendre des precautions pour conserver la dignité du Metropolitain. Aussi toute l'histoire nous en donne une autre idée.]

Pour la page 672. § 15.

NOTE XVII.

Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Eucaristie.

Conc. t. 2. p. 80-82.

M.r de l'Aubépine croit que le Viatique dont parle le 13.e Canon de Nicée, n'est pas l'Eucaristie, mais seulement l'absolution, ce qu'il fonde sur la fin de ce Canon, qui ordonne de ne donner l'Eucaristie aux mourans qu'avec examen. [Cela itoit à dire qu'il faut donner l'absolution à tous les mourans sans faire aucun examen de leurs dispositions. Il est tres vray de dire que l'ordre est aujourd'hui d'accorder l'Eucaristie à tous les mourans qui la demandent: cela ne se fait neanmoins qu'avec quelque sorte d'examen. Et il ne seroit pas étrange que le Concile remist la communion des mourans au jugement de l'Evesque, c'est à dire autant que la necessité du malade le pourra permettre, puisqu'il ne se faisoit rien alors dans l'Eglise, surtout sur la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Evesque & par son ordre. Mais le Canon dit seulement que l'Evesque donnera l'Eucaristie, parceque les Evesques ne se dispensoient pas alors de cette fonction, & encore moins de l'absolution des penitens. C'est comme si on disoit aujourd'hui: Que le Curé la donne; ce qui n'empescheroit nullement qu'au defaut du Curé, le Vicaire ou quelque autre Prestre ne la donnast. Il se trouvera mesme peu de personnes qui veuillent dire que l'on ait jamais donné l'absolution aux malades, sans examiner de quelle maniere ils la demandent. C'est un sacrement aussi-bien que l'Eucaristie, & il est aussi-bien défendu de profaner l'un que l'autre. Il seroit bien plus facile de justifier qu'on n'a guere moins demandé de preparations pour l'absolution que pour l'Eucaristie. Que si le Concile accordoit seulement l'absolution aux mourans, pourquoi ajoute t-il que] s'ils reviennent en santé, ceux qui estoient en penitence demeureront seulement dans la communion des prieres? [Si on ne leur avoit pas accordé l'Eucaristie à l'article de la mort, ils n'avoient garde d'y pretendre lorsqu'ils estoient en santé, & en état d'accomplir leur penitence. Et ainsi c'estoit une precaution fort inutile de les en exclure.]

NOTE XVIII.

Pour la page 673. § 15.

Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconisses.

[L'addition touchant les Diaconisses, qui est à la fin du 19.e Canon de Nicée, peut signifier que le Concile en a parlé parmi le Clergé, & a dit qu'elles pouvoient estre deposées, seulement parcequ'elles sont dans le rang & dans l'état des officiers de l'Eglise, quoiqu'elles n'aient point de part au sacerdoce & à la clericature, puisque elles ne reçoivent point l'imposition des mains, & qu'ainsi elles sont tout à fait du rang des laïques. Il semble que c'est le sentiment de Baronius, *an.* 34. § 285. Mais il tombe dans cet inconvenient, que par cette raison tous les Clercs inferieurs, mesme les Soudiacres, ne seront que des laïques.]

M.r de l'Aubépine croit que ce Canon marque deux sortes de Diaconisses parmi les Paulianistes, dont les unes ayant receu l'imposition des mains, seront rétablies dans leur rang si on les en juge dignes, aprés Conc. t. 2. p. 83.

avoir receu le battesme de l'Eglise; & les autres s'estant ingerées dans la fonction de Diaconisses contre les formes & sans avoir receu l'imposition des mains, doivent demeurer absolument dans l'état laïque. [Ce sens seroit fort favorable, si dans le Canon il y avoit χειροθεσίαν τινὲς, au lieu de χειροθεσίαν τινά; & si l'on trouvoit, (ce qui apparemment n'est pas,) qu'on imposast les mains aux Diaconisses.]

Pour la page 675.316.

NOTE XIX.

Diverses ordonnances attribuées au Concile de Nicée.

[Outre ce que nous avons marqué dans le texte des choses qu'on cite du Concile de Nicée, & qui ne se trouvent point dans ce que nous en avons, on en marque encore plusieurs dont nous n'avons point cru devoir embarasser la suite de l'histoire.]

Conc.t.2.p.1262.a. 'Le Pape Innocent I. dans son epistre 23, chapitre sixieme, semble dire que le Concile de Nicée avoit exclus de l'état ecclesiastique ceux qui aprés leur battesme avoient esté à la guerre, ou avoient plaidé, & beaucoup d'autres ordonnances semblables. Lup.in can.t.2.p.125. 'Lupus dit en effet qu'il cite le 10 & le 12 Canon de Nicée. [Il devoit plutost dire le 9 & le 10, qui donnent des regles pour l'ordination; mais non pas celles que dit Innocent. Ainsi il vaut mieux dire que c'est une explication ajoutée à ces Canons: & le texte mesme d'Innocent le peut marquer.]

Conc.p.1250.d. 'Le mesme Pape dit qu'il faut raporter au saint Siege les causes majeures, comme le Synode l'a ordonné; & il avoit cité peu auparavant celui de Nicée. Lup.p.114. 'On croit qu'il veut marquer le quatrieme Canon du Concile de Sardique, que luy & Saint Leon ont accoutumé de confondre avec celui de Nicée. 'Il faut peut-estre répondre de mesme à Saint Leon, qui demandant un Concile œcumenique en Italie pour reformer le conciliabule d'Ephese, dit que les Canons de Nicée font voir que cela ne se peut refuser, puisque Saint Flavien avoit appellé. Leo,ep.40.c.3.p.511.

'Le Pere Lupus s'objecte que le Concile de Carthage dit que celui de Nicée a défendu d'offrir le sacrifice aprés le disner; '& il répond que ce Concile de Carthage en cite un autre de la mesme ville, & non celui de Nicée. 'Il s'objecte de mesme[a] que le 24.e Canon du II. Concile d'Arles, cite le grand Synode, qui ordonne que les calomniateurs ne seront receus à la communion qu'à la mort; '& puis il répond que ce grand Synode est le premier d'Arles. Il cite encore Theodose, (ou plutost Theodore) Diacre d'Alexandrie, qui se plaignant de ce que Dioscore avoit excommunié S. Leon, dit qu'en cela il avoit violé le Concile de Nicée. 'Mais ce que dit Theodore, c'est qu'il l'avoit fait à Nicée. Lup.p.112. P.115. P.112. [a]Conc.t.4.p.1014.a. Lup.p.115. Conc.t.4.p.398.b.

'Quand l'Imperatrice Placidie écrit à Theodose II, que les legats du Pape avoient accoutumé de se trouver aux Conciles, selon les decisions de celui de Nicée, [ces decisions ne sont apparemment que ce qui s'estoit fait dans ce Concile, dont l'exemple a servi de regle pour ce qui se devoit faire dans les autres.] P.54.d.

'S. Gregoire de Tours cite un Canon de Nicée qui prononce anatheme contre les femmes qui quitteront leurs maris, en pretendant qu'on ne se peut sauver dans le mariage. 'Le P. Lupus dit que c'est un Canon du Concile de Gangres, qu'on pouvoit avoir joint à celui de Nicée sans le distinguer. Gr.T.h.Fr.l.9.c.33.p.301. Lup.p.115.

'Le Concile de Narbone en 589, cite du Concile de Nicée, qu'il est Conc.t.5.p.1019.b.

b.l.d p.p.115. défendu aux Ecclesiastiques de faire des ligues ensemble. 'On pretend qu'il cite le Concile de Nicée pour celui de Calcedoine. On peut voir dans Lupus quelques autres endroits semblables tirez d'auteurs plus recens.

NOTE XX.

Pour la page 677. § 17.

Sur l'histoire de Saint Paphnuce touchant le celibat.

Bar. 58. § 21| 325. § 150. 'Baronius pretend que ce que Socrate & Sozomene disent de l'histoire de S. Paphnuce sur le celibat, est une fausse histoire, parcequ'elle est contraire à la discipline de ce temps la, qui obligoit, dit-il, tous les Clercs à la continence. [Ainsi c'est un point de grande discussion, & que nous ne pretendons pas traiter ici. Mais il est difficile que tout ce qu'on peut dire contre cette histoire, n'ait pas dû paroistre incomparablement plus fort du temps de Socrate que du nostre: Soc. l.1.c.11. p.39.d. Et mesme vu la maniere 'dont parle Socrate, il n'est pas aisé de croire qu'il ait reconnu à Constantinople une loy formelle qui obligeast les Clercs à la continence.] Lup. in can. p.114. 'La raison ni l'autorité de Baronius n'ont point empesché le P. Lupus de recevoir cette histoire comme veritable.

Socr.n. p.9.2. a. 'M[r] Valois dit neanmoins qu'elle luy paroist suspecte; [& il est certain que Socrate & Sozomene ont esté capables de croire & d'écrire des choses qui avoient peu ou point de fondement. Mais pour les raisons que M[r] Valois allegue, je ne voy pas qu'elles aient beaucoup de force. Car Rufin a pu ignorer ou omettre volontairement quantité de choses tres veritables:] a. 'Et quoique M[r] Valois dise que personne ne met Paphnuce entre les Evesques d'Egypte qui assisterent au Concile de Nicée, Ruf.l.1.c.4. p.237. 'Rufin l'y met expressément, & avec de fort grands eloges.

NOTE XXI.

Pour la page 678. § 17.

Que Saint Basile n'a pas connu le VIII. Canon de Nicée.

'Nous voyons dans Saint Basile l'execution du huittieme Canon de Nicée; [& cependant il semble que ce Saint n'ait pas connu ce mesme Canon. Car le Canon suppose que l'on admet le battesme des Novatiens, comme il est visible, surtout en le conferant avec le 19[e],] 'Bas.ep.can.1. p.22.a. & comme S. Jerome l'a remarqué, ayant mesme dit que le Concile avoit receu le battesme de tous les heretiques, hormis des Paulianistes: Hier.in Luci. c.2.p.147.a. '& S. Basile doute neanmoins si on peut recevoir ce battesme. Bas.ep.can.1. p.21.c. Il ne l'accorde que parceque quelques Evesques d'Asie l'avoient receu, dit-il, par condescendance, '& mesme en un autre endroit, aprés avoir dit qu'il y avoit eu differentes ordonnances sur ce sujet, & s'estre objecté les Eglises de Rome & d'Icone qui admettoient ce battesme, can.47. p.33. 34. il conclud à le rejetter, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'Evesques se fussent assemblez pour determiner ce point.

NOTE XXII.

Pour la page 681. § 19.

En quel temps les Evesques presenterent leurs requestes les uns contre les autres à Constantin.

Thdrt. l.1. c. 10.p.552.b. 'L'histoire des requestes que les Evesques presenterent les uns contre les autres à Constantin, arriva selon Theodoret, partie devant, partie aprés la réunion & la pacification des Prelats, c'est à dire aprés la decision touchant la foy, par laquelle tous les Prelats s'estoient unis en apparence. Ruf.l.1.c.2.p. 231| Socr.l.1. c.8.p.21.a| Soz.l.1.c.17. p.430.c.d. a Socr.p.21.a. 'Rufin, Socrate, & Sozomene la mettent avant cette decision; quelques jours auparavant selon Sozomene, a Socrate la fait commencer la veille de la session solennelle, & achever le jour mesme de cette session. [Nous

l'avons suivi pour le premier point : & il le faut necessairement, si nous voulons dire avec Gelase de Cyzic,] Gel. Cyz.l.2. c.6.p.60. 'que Constantin n'arriva à Nicée que la veille de cette session ; [à quoy il y a assez d'apparence.]

Pour la page 684.§19.

NOTE XXIII.

Fausseté de la lettre du Concile à S. Silvestre, & de la réponse de ce Pape.

[Le seul style barbare & presque inintelligible de la lettre qu'on raporte du Concile de Nicée à S. Silvestre, fait assez juger de l'autorité qu'elle peut avoir, sans qu'il soit besoin de demander par quel privilege Saint Macaire est nommé dans le titre plutost que S. Alexandre & S. Eustathe.] Thdrt.l.1.c.7.p.543.a. 'Mais S. Eustathe avoit grand tort de n'avoir pu conter combien il y avoit eu d'Evesques dans ce Concile. [Il n'avoit qu'à lire ce titre, *& cæteri episcopi* 318.] Bar.325.§170. 'Le Concile de Calcedoine a oublié de marquer aussi dans le titre de sa lettre à S. Leon, de combien d'Evesques il estoit composé : mais il n'oublie pas de dire le lieu Conc.t.4.p.80.c. où il estoit assemblé. 'Le Concile de Nicée mesme, quand il écrit aux Eglises d'Egypte, marque le lieu & oublie le nombre : c'est sans doute qu'on n'estoit pas encore accoutumé à prendre les 318 Evesques & le Concile de Nicée pour une mesme chose. [La réponse de S. Silvestre au Concile Bar 325.§171. est du mesme genre,] 'si ce n'est que la fausseté de la date & les fautes qui y sont, font croire mesme à Baronius qu'elle est supposée : [mais assurément Conc.t.2.p.58.b. elle ne l'est pas plus que l'autre.] 'Le P. Labbe les abandonne toutes deux.

Pour la page 686.§20.

NOTE XXIV.

Des actes du Concile de Nicée.

Bar.325.§61. 'Baronius croit qu'il y a eu des actes du Concile de Nicée écrits tres soigneusement, mais qui ont esté perdus peu de temps aprés par les efforts des Ariens, '& que la dispute qu'il y §62. eut sous Honoré entre les Eglises d'Afrique & de Rome, montre qu'on ne les avoit plus dés le commencement du cinquieme siecle ; 'qu'ainsi ce §61. qu'assure Turrien, qu'ils sont encore aujourd'hui à Alexandrie ; ce que d'autres pretendent qu'ils sont en Arabie ; & mesme ce que dit Isidorus Mercator, que quelques Orientaux luy avoient assuré les avoir vus eux mesmes, qu'ils estoient plus longs que les quatre Evangiles, qu'ils contenoient les diverses sessions du Concile, les differends qui furent agitez, les decisions, les definitions, & les souscriptions des Evesques, & que le Concile de Calcedoine avoit esté écrit sur ce modele, 'toutes ces cho- §62. ses, dit-il, ne sont apparemment que des songes.

[Il est neanmoins difficile de croire que les actes du Concile de Nicée aient esté sitost perdus, s'ils ont jamais esté écrits ; mais aussi ce dernier point n'est pas fort certain.] 'Car le seul §61.| Eus.a.p.203.2.c| Ath.de syn.p.873.c. endroit de S. Athanase que Baronius allegue pour cela, n'en dit rien du tout dans le grec. 'S. Jerome cite formel- Hier.in Luc.c.7.p.144.c. lement les actes du Concile de Nicée, [mais sa suite peut faire juger qu'il n'entend par ce terme que des souscriptions des Evesques. Que si ces actes estoient encore du temps de S. Jerome, il est indubitable qu'ils n'estoient point perdus du temps d'Honoré & de Saint Augustin.] 'Socrate cite un livre de S. Athanase, Socr.l.1.c.13.p.43.b. qu'il appelle Synodique, où estoient les noms de tous les Prelats. [C'estoit peut-estre l'exemplaire qu'avoit ce Saint des decrets, des Canons &c. du Concile, sans qu'il y eust rien de plus.]

'Mr Valois croit que l'on n'écrivit Eus.n.p.223.&c.

rien que ce qui avoit esté resolu en plein Concile, & souscrit par tous les Evesques, [comme le symbole, les Canons, les autres decrets, l'anatheme d'Arius, & les epistres synodiques.]

c.v.Conf.l.3.c.14.p.490.d. a Ath dec.N.p.250.b. 'Il se fonde sur Eusebe qui n'est pas formel,[a] & encore sur ce qu'une personne ayant demandé à S. Athanase ce qui s'estoit fait dans le Concile touchant le mot de *Consubstantiel*, ce Saint au lieu de luy en envoyer les actes, composa pour l'en éclaircir, le livre intitulé Des decrets du Concile de Nicée contre les Ariens.

Gel.Cyz.l.1.p.2. 'Gelase de Cyzic, comme on l'appelle, [qui vivoit à la fin du V. siecle,] dit qu'il avoit trouvé chez son pere un livre tres ancien, qui avoit esté autrefois à Dalmace Archevesque de Cyzic, p.3. '& que ce livre contenoit generalement tout ce qui s'estoit dit ou fait dans le Concile de Nicée. p.5. 'Mais il rend luy mesme son témoignage suspect, en disant dans la suite que pour trouver tout ce qui s'estoit passé dans ce Concile, il l'avoit recherché de tous costez: & en toutes manieres, & avoit employé toutes sortes de moyens pour cela. Qu'estoit-il necessaire de tant de recherches? Il n'avoit qu'à publier son livre: Est-ce qu'il estoit déja perdu? Cela est sans apparence, ou au moins cela valoit bien la peine d'estre dit. Le livre qu'il composa ensuite de tant de recherches, & que nous avons encore, n'est en partie qu'un tissu d'Eusebe, de Rufin, & des autres auteurs Ecclesiastiques, dans le texte desquels il ajoute quelquefois des choses importantes, sans nous en avertir. Le reste consiste en diverses pieces, lettres, harangues, ou disputes, 'qui est ce qu'il avoit transcrit du p.2. livre de Dalmace: Mais on ne reçoit nullement ces choses comme authentiques; & on ne les croit pas fort appuyées, lorsqu'elles ne le sont que sur le témoignage de cet auteur. *V. l'Empereur Zenon*. [On ajoute encore moins de foy à Gregoire, que d'autres nomment George, Prestre de l'Eglise de Cesarée en Cappadoce,] 'qui a fait Boll.13.jan.p.781.§1. une oraison sur les trois-cents dix-huit Peres du Concile de Nicée, au commencement du VII. siecle selon Bollandus; 'ou seulement dans le X. Voss.hi.g.l.4.c.19.p.491. selon Vossius. Surius nous a encore donné le 10 juillet une petite histoire du commencement de l'Arianisme, tirée de Metaphraste. [Elle est trop pleine de fautes pour s'y arrester.]



NOTES SUR S. NICOLAS.

NOTE I.

Pour la page 619.

Fautes insoûtenables de Metaphraste dans la vie de ce Saint; qu'on n'a rien d'assuré sur ses actions.

[ENTRE les endroits de la vie de S. Nicolas écrite par Metaphraste, qu'on peut dire estre insoûtenables, il faut mettre la maniere dont il parle Sur.6.dec.p.125.§13. de sa confession.] 'Car il dit nettement qu'il fut mis en prison dés le commencement de la persecution de Diocletien. 'Mais cet orage, dit-il, passa 514. aussi-tost. Diocletien & les payens ses successeurs furent enlevez du monde; Constantin regna, rompit les chaines des Confesseurs; & alors S. Nicolas revint à Myre. [Ce seroit beaucoup ce semble, de dire que tout cela ne s'est fait qu'en deux ou trois ans. Et cependant depuis l'an 303 que les Evesques furent mis en prison en vertu d'un second edit de Diocletien, jusqu'à ce que Constantin soit devenu

maistre de l'Orient, il y a vingt ans entiers. Dans ces vingt ans mesme les Confesseurs ont esté delivrez en 311; & l'Eglise jouit d'une paix toute entiere depuis la fin de 312 jusque vers 320: de sorte que Constantin n'a delivré en Orient que les Confesseurs mis en prison sous Licinius.] 'Aussi Baronius pour défendre en quelque sorte cet endroit, veut malgré son auteur, qu'on l'entende de Licinius, & non de Diocletien.

Bar. 316. § 36

Sur. 6. dec. p. 183. § 3. 10.

'Metaphraste raconte aussi des pelerinages de S. Nicolas à Jerusalem avant le regne de Constantin, pour adorer la Croix, & visiter l'eglise & le Sepulcre de nostre Seigneur [quoiqu'on sache que jusques à l'an 326 ou 327, & la Croix & le saint Sepulcre estoient enfouis dans la terre, & qu'au lieu d'eglise il n'y avoit en cet endroit qu'un temple d'idoles. *V. Sainte Helene* § 3.]

§ 17. 'Il fait une sedition dans la Phrygie excitée par les Taïfales, [qui sont des peuples de la Sarmacie sur le Danube: &] il suppose que ceux que Constantin y envoya en diligence, vinrent aborder à Myre. [C'est leur faire faire cinq ou six fois plus de chemin qu'ils ne devoient.]

MS. p. 81. 'Nous avons trouvé dans un manuscrit une vie de S. Nicolas, beaucoup plus courte que celle de Surius. [Je ne sçay si ce ne seroit point celle que Baronius 6. *dec. a*, attribuë à Jean Diacre, dont on auroit osté la preface: Car elle commence par ces mots; *Beatus Nicolaus illustri prosapia ortus*. Elle n'est pas tout à fait mal écrite, & les bouts de vers qui finissent souvent les periodes, sentent assez le style du IX. siecle.] Elle porte tout d'abord que la ville de Patare, autrefois fort considerable, n'estoit plus alors qu'un bourg fort peu habité; [ce qui marque assez qu'elle n'est pas bien ancienne: Cette vie ne contient que bien peu de faits, savoir l'election du Saint à l'episcopat, le miracle d'une tempeste appaisée par ses prieres, la multiplication du blé qui se portoit d'Alexandrie à Constantinople, (ce qu'on ne peut mettre qu'aprés l'an 330,) la guerison d'un possedé, & la delivrance des trois capitaines qu'Ablave avoit voulu perdre. Aussi elle n'a rien de ce qui embarasse le plus dans Metaphraste. Et neanmoins nous n'oserions pas dire que le peu de faits qu'elle contient en soit plus autorisé. Car il paroist que soit par le defaut du copiste, soit par quelque autre raison, il manque à cette histoire plusieurs choses qui y devroient estre. La promotion du Saint à l'episcopat commence par ces termes,] '*His ita transactis*; & il n'y a rien auparavant à quoy cela se puisse raporter. 'Le commencement de l'histoire des trois capitaines n'y est point, & y est neanmoins supposé. 'On voit de mesme que l'auteur avoit parlé plusieurs fois de la *delivrance* de quelques jeunes hommes que nous n'y trouvons point dutout. 'Je ne sçay aussi ce qu'il veut dire, qu'on avoit amené un possedé au Saint, *in monasterio sancta Sion*. p. 82. p. 86. p. 89. p. 90.

Nous trouvons dans Suidas *n. p.* 231. *a. b*, que S. Nicolas de Myre Evesque tres zelé pour le Christianisme, avoit une confiance extraordinaire en Dieu, παῤῥησίαν, & qu'il ne cessoit point jusques alors de delivrer de toutes sortes de maux ceux qui avoient recours à son intercession. Il marque qu'il avoit sauvé de la mort quelques soldats, & trois capitaines, qui ayant esté condannez sur une calomnie, s'estoient adressez à luy par leurs prieres. [Mais cette autorité n'est pas fort considerable,] 'puisqu'on croit que Suidas n'a vécu que sur la fin du XI. siecle. Voss. h.g. l. 2. c. 26. p. 301. 302.

[Je n'ay point vu] 'celle que Baronius attribuë à S. Methode, & qu'il dit Bar. 326. § 86| 6. dec. a.

estre

estre imprimée. [Elle meriteroit quelque respect, sinon pour le temps, au moins pour la qualité de son auteur, pourvu qu'il y eust preuve que ce fust de luy :] 'car Allatius ne marque rien de S. Methode sur S. Nicolas. [Mais ce qui m'étonne,] 'c'est que Baronius tire de Metaphraste ce qu'il a à dire de S. Nicolas, [plutost que de Saint Methode.] 'Il cite bien quelquefois ce Saint, mais c'est avec les autres, 'comme quand il raporte l'histoire des trois capitaines. 'Il ne dit point si c'est de luy qu'il tire les termes de cette histoire. [Mais ce ne sont point ceux de Metaphraste, ni de la vie manuscrite que j'ay.]

All. de Sim. p. 267.
Bar. 326 § 36 318 § 38-40.
325. § 36.
326. § 85.
§ 87-95.

NOTE II.

Pour la page 690.

Que les souscriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que Saint Nicolas n'y ait point esté.

[Nous aurions une preuve positive que Saint Nicolas ne vivoit point du temps du Concile de Nicée, si nous recevions] 'les souscriptions de ce Concile, qu'on pretend estre tirées d'un fort ancien manuscrit, puisque l'on y trouve un Polydecte Evesque de la metropole de Myre en Lycie. 'Mais il est assez visible que ces souscriptions sont fausses, ou au moins qu'elles ne sont pas du premier Concile de Nicée; '& on les trouve toutes dans celles du sixieme Concile en l'an 680, auquel elles appartiennent effectivement.

Conc. t. 2. p. 54. c.
Sel d. in Euty p. 128.
Nor. epo. p. 313.

NOTE III.

Pour la page 690.

Qu'une charte de l'an 1079, ne prouve point que le corps de S. Nicolas fust deja à Bari.

[Il semble qu'on peut trouver de la difficulté à croire ce que les deux histoires de la translation de Saint Nicolas portent qu'elle ne se fit que l'an 1087. Car dans la charte de la fondation de l'eglise collegiale de S. Nicolas à Beauvais, datée de l'an 1079, il est dit que le fondateur partoit pour s'en aller à Rome, & ensuite à Bari visiter le corps de S. Nicolas. Mais cet article est aprés la date, & ainsi on n'en peut rien conclure, puisqu'il peut avoir esté ajouté longtemps depuis: Et en effet, les témoins qui le signent sont tout differents de ceux qui signent la fondation; & le consentement du fils du fondateur, dont il n'est point parlé dans la fondation, y est expressément marqué.]



NOTE SUR LES AUDIENS.

Pour la page 633.

Qu'il est difficile de les justifier de l'heresie des Antropomorphites.

'LE Pere Petau pretend que Saint Augustin & Theodoret ont mal compris le sentiment des Audiens, & ce qu'en dit S. Epiphane, qui ne leur attribuë, dit-il, aucune autre faute sur la foy, 'sinon qu'ils croyoient que la ressemblance que l'homme a avec Dieu, consiste dans le corps; ce que ce Saint dit qu'on ne peut avancer sans temerité, '& sans s'engager dans de grandes absurditez : 'mais le P. Petau pretend qu'on le peut dire sans croire que Dieu ait la forme du corps humain.

Pet. dog. t. 1. l. 2. c. 1. § 8. 9. p. 103. 104.
Epi. 70. c. 2. p. 813. a.
c. 5. p. 815. 816.
Pet. § 9.]

'Neanmoins nous apprenons de S. Epiphane mesme, qu'ils pretendoient appuyer leur sentiment sur les passages de l'Ecriture qui à la lettre attribuent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, & les autres membres du

Epi. c. 6. p. 816. 817.

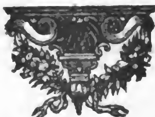
corps ; d'où ils inferoient que le corps estoit fait à l'image de Dieu : [Cela est bien precis pour montrer qu'ils ont attribué à Dieu une forme humaine ,] & qu'ainsi S.Augustin & Theodoret ne se sont pas trompez dans le sens qu'ils ont donné aux paroles de Saint Epiphane.

Pet.§ 8. 'Pour ce que le P.Petau objecte qu'il est donc faux que les Audiens eussent une croyance tres pure & tres Catholique sur la Trinité , 'comme Saint Epiphane l'assure, [il est aisé de répondre que la foy sur la Trinité, selon le langage de ce temps là, consistoit proprement à reconnoistre la consubstantialité des trois Personnes, ce qui n'a rien de commun avec la doctrine des Antropomorphites.] Mais ce que dit ce Pere encore plus generalement. 'Qu'ils n'avoient rien changé dans la doctrine de l'Eglise, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que l'Eglise, quoiqu'ils s'obstinassent trop sur un point de peu d'importance, [est assurément plus difficile. Ce n'est pas que la foy ne se prenne assez ordinairement pour les points particuliers contestez dans chaque siecle; & en effet, S. Epiphane semble reduire aussi-tost le terme general de la foy au point particulier de la Trinité. Mais comment dire que l'heresie des Antropomorphites est un point de peu d'importance ? Je ne voy pas encore la solution de cette difficulté, qui a donné lieu d'accuser Saint Epiphane mesme de suivre l'heresie des Antropomorphites, comme on le voit dans Socrate & dans Sozomene.] 'Gennade attribuë aux Audiens, qu'il appelle Vadiens, & aux Antropomorphites, de vouloir que Dieu eust une figure corporelle, *corporaliter effigiatum*.

Epi.70.c.2.p.812.c.

c.1.p.812.c| anc.c.14.p.19.c.

Gen.dog.c.4. ap.Aug.t.3. p.380.2.a.



CHRONOLOGIE,

OU ABREGE' DES PRINCIPALES CHOSES contenuës en ce volume, mises selon l'ordre des temps.

301. LACTANCE est appellé vers 301 à Nicomedie, pour y professer la rhetorique; & il y passe tout le temps de la persecution de Diocletien, *page* 203-205.

302. *Tyran* succede à S.Cyrille d'Antioche mort en 302, *p.*94.

303. Diocletien ordonne par un edit publié le 24 fevrier 303, de bruler les livres sacrez. Ceux qui les livrerent aux persecuteurs furent nommez Traditeurs, *p.*1-3. Paul Evesque de Cirthe e Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ses Ecclesiastiques, livrent les vases & les livres sacrez le 19 de may, *p.*5.6.

Hierocle & un autre écrivent vers l'an 303 contre les Chrétiens, *p.*205.

Lactance fait son livre De l'ouvrage de Dieu durant la persecution de Diocletien, *p.*728.

305. Donat Chretien de Bithynie est mis en prison pour la foy en 305, souffre beaucoup, & y demeure jusqu'en 311, *p.*209.

306. Donat des Cases-noires forme vers 306 un schisme à Carthage contre l'Evesque Mensurius: ce schisme fut l'origine de celui des Donatistes, *p.*4.

311. Mensurius estant mort en l'an 311, Cecilien est elu en sa place: Les Evesques de Numidie assemblez à Carthage au nombre de 70, le deposent, & elisent Majorin: ce qui forme le schisme des Donatistes, *p.*11-21. 699.

MELCHIADE ou Miltiade 31.e Pape, succede à Eusebe le 2 de juillet 311, & gouverne deux ans, six mois & neuf jours, *p.*37-39. 311.

Achillas succede à Saint Pierre d'Alexandrie, & ne gouverne qu'environ six mois, *p.*213.

Achillas reçoit Arius dans l'Eglise & l'eleve à la prestrise en 312, *p.*241, meurt peut-estre le 13 juin, *p.*730.731. 312.

Dés le commencement de l'an 313, Constantin decharge les Ecclesiastiques des fonctions civiles, & les terres de l'Eglise des imposts, *p.*22. & fait distribuer des aumosnes en Afrique, *p.*23. 313.

Les Donatistes luy adressent en mesme temps leurs plaintes contre Cecilien vers le 15 d'avril, au nom de Majorin plutost que de Donat des Cases, *p.*699-701. Il leur donne pour juges S. Materne de Cologne, Saint Marin d'Arles, & S.Retice d'Autun, *p.*25-28, ausquels il joint le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan, *p.*29-31.702.

Les eglises sont rebasties partout, *p.*194-197.

Constantin fait assembler un Concile à Rome sur l'affaire des Donatistes; le 2 d'octobre. Il dure trois mois, *p.*31-33, Donat y est condanné & Cecilien absous, *p.*34.35. Les Donatistes s'en plaignent, & calomnient S.Miltiade, *p.*36.37.

Tyran estant mort, *Vital* est fait

313. 20.e Evesque d'Antioche, & gouverne environ six ans, p.194.

S. Pacome embrasse la vie solitaire apparemment en 313, & la communion de S. Alexandre d'Alexandrie par un ordre de Dieu, p.216.217.

314. Le Pape Miltiade meurt le 10 de janvier 314; S. SILVESTRE 31.e Pape luy succede le 31 du mesme mois, p.37-39.

Elien Proconsul d'Afrique examine l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 fevrier, & le declare innocent, p.39-44.704.705. Le Concile d'Ancyre se tient peut-estre en 314, & celui de Neocesarée peu aprés, p.198-201.

Eustole de Nicomedie, qui avoit assisté au Concile d'Ancyre, estant mort, Eusebe Ev. de Beryte s'empare de cette Eglise, avant l'an 319, par la faveur de Licinius, p.252.

Constantin fait assembler à Arles le premier d'aoust, un Concile de tout l'Occident, pour l'affaire des Donatistes, qui y sont condannez, p.45-49.706-708. Le Concile rétablit l'unité du battesme en Afrique, p.50, fait vingt-deux Canons, p.52-53. Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur, p.54.709.

Lactance fait vers cette année son livre De la mort des persecuteurs, p.209.

315. Constantin veut juger les Donatistes en Afrique en l'an 315, puis à Milan, p.57.58.

316. Olympe Evesque d'Espagne, qui a écrit, vient peut-estre en l'an 316 en Afrique pour la cause de Cecilien, p.59.60.

Constantin juge à Milan l'affaire de Cecilien vers la fin d'octobre & condanne rigoureusement les Donatistes, p.60-63.

Donat estoit ce semble Evesque de Carthage dés l'an 316: Ses qualitez, p.64-68.

Quelques Donatistes se reunissent 316.
à l'Eglise: les autres s'en separent de plus en plus &c. p.68-80. Differences entre eux & les Novatiens, p.83-85.

Les Circoncellions semblent aussi
avoir commencé en 316, p.88-98. 317.

Lactance est donné pour precepteur
à Crispe en l'an 317, p.206. 318.

Quelques Africains Donatistes estant habituez à Rome en l'an 318, on leur donne pour Evesque un Victor de Garbie, & ensuite d'autres jusques à la prise de Rome. On appelloit ces Donatistes Montagnars ou Rochistes. On ne sçait point precisément le temps de tout ceci, p.86-88.

Aprés Vital, S. *Philogone* est fait
le 21.e Evesque d'Antioche: On croit 319.
que ce fut en 319. Il gouverne prés de cinq ans, p.201.202.

Paulin de Tyr fait dedier vers l'an 319, sa nouvelle eglise, où Eusebe de Cesarée fait son eloge, p.196.

Quel estoit Arius, p.239.240. Il commence peut-estre vers l'an 319 à troubler l'Eglise par son heresie, p.241-245. 737-740. Saint Alexandre Evesque d'Alexandrie tasche à le ramener par la douceur, p.218.219. le condanne dans l'assemblée de son Clergé, & puis dans un Concile de cent Evesques d'Egypte, p.220.221. 245. De ses disciples, p.245.248. Il quitte l'Egypte, s'en va en Syrie où il trouve des partisans & des adversaires, p.248-250. Paulin de Tyr & Theodote de Laodicée sont pour luy, p.250.251.

Colluthe Prestre d'Alexandrie, fait schisme vers le mesme temps qu'Arius, & usurpe le pouvoir de l'ordination, p.231.232.

S. Alexandre d'Alexandrie reçoit 320.
& écrit vers 320, un grand nombre de lettres touchant Arius, p.222-229. 733. Il fait signer un Tome à beau-

320. coup d'Evesques, *p.*223-225. Ce que c'estoit, *p.*733.

Arius se retire à Nicomedie chez Eusebe, qui le fait avoir dans les Conciles de Bithynie & de Palestine, *p.*256.258.

Quel estoit Eusebe de Nicomedie, *p.*253-255.

Arius écrit de Nicomedie à Saint Alexandre : Il y compose sa Thalie, *p.*256.257. Il change le *Gloria Patri*, *p.*260. Les deux Eusebes, George de Laodicée & plusieurs autres écrivent en sa faveur, *p.* 258-260.

Lactance écrit vers 320 ou 321, ses livres des Institutions, estant dans les Gaules auprés de Crispe, *p.*208.728.

Nondinaire accuse Silvain Evesque Donatiste de Cirthe, devant Zenophile, le 13 decembre, & decouvre toute la honte des schismatiques : Silvain est banni, *p.*99.711.1.

Crescence trouble l'Egypte sur la Pasque par ses écrits vers 320 : Saint Alexandre le refute, *p.*217.

321. Constantin accorde le 5. may 321, liberté de conscience aux Donatistes, & rappelle d'exil ceux qu'il avoit bannis, les laissant au jugment de Dieu & à leur fureur, *p.*102.103.

323. S. Philogone Evesque d'Antioche meurt apparemment le 20 decembre 323. *Paulin* luy succede, *p.*202.726.2.

324. Constantin écrit en l'an 324 à Saint Alexandre d'Alexandrie & à Arius, aussi-tost aprés la défaite de Licinius, *p.*227-229. Il envoie en Egypte Osius de Cordoue, qui y tient un Concile où les Ariens & les Colluthiens sont condannez, *p.*230-232.261.262.

Arius se plaint à Constantin, qui luy répond avec beaucoup de force, *p.* 262.263.742. Arius le vient trouver, & tasche inutilement de le tromper, *p.*264.265.742.2.

L'Arianisme empesche Constantin d'envoyer les Orientaux appaiser le schisme des Donatistes en Afrique, *p.*104. 324.

Constantin fait tenir le Concile de Nicée, qui commence apparemment le 19 de juin 325, & dure jusqu'au 25 d'aoust. Il y vient aprés le 3 de juillet, *p.*634. 636. 648-651. Histoire de ce Concile, *p.*634. *&c.* Saint Alexandre d'Alexandrie y vient nonobstant son grand âge, *p.* 233. Saint Jacque de Nisibe & S. Spiridion y assistent. Des principaux Evesques qui y furent, *p.* 636-645. Des Evesques Ariens qui s'y trouverent, *p.*646-648. Arius y est anathematizé avec ses disciples, & banni : Les Eusebiens y signent la Consubstantialité, *p.*659. Les Meleciens s'y réunissent à l'Eglise, *p.* 233. 325.

Cecilien de Carthage se trouve au Concile de Nicée, & en apporte les decrets en Afrique : & l'on ne sçait pas s'il y a beaucoup survécu, *p.*104. 105.

Quelques Meleciens persistent dans le schisme, deputent à Constantin qui les rejette, *p.*234.735. Eusebe & Theognis les appuient, & communiquent avec des Ariens que Constantin avoit fait venir à la Cour pour les punir, *p.* 266. Ils sont à cause de cela deposez & bannis trois mois aprés le Concile de Nicée, *p.*266-268.

Audée fait schisme vers 325 dans la Mesopotamie, *p.*691.696.

S. Alexandre d'Alexandrie meurt apparemment le 17 ou 18 avril 326, 326. *p.*236.736, *S. Athanase* luy succede au bout de quelque temps, *p.*236.

Melece de Lycople meurt vers le mesme temps, aprés avoir établi Jean Arcaph pour tenir sa place, & renouvellé ainsi le schisme, *p.*235.

On peut mettre vers 327, que les 327. Donatistes assemblez à Carthage au nombre de prés de 270 Evesques, aprés une deliberation de 75 jours, permettent de recevoir les Catholi-

327. ques sans les rebattizer, p.81.82.710.
328. Eusebe & Thegnis sont rappellez
& rétablis dans leurs sieges trois ans
aprés leur bannissement, à la fin de
328, ou au commencement de 329,
p.269.270.
329. Il semble que S. Eustathe ait tenu
vers 329, un Concile à Antioche des
provinces d'Orient, dont on a mélé
les Canons avec ceux du Concile de
la Dedicace en 341, p.753-755.
330. Constantin écrit à Arius le 27 de
novembre 330, pour le rappeller d'exil
& l'envoyer à Alexandrie, p.270-273.
744.745.750.1.
Les Donatistes s'emparent peut-estre
en cette année de l'eglise que Constantin
faisoit bastir à Cirthe pour les
Catholiques. Constantin en fait bastir
une autre, & confirme les privileges
des Ecclesiastiques, p.105.106.
711.1.
S. Parthene est fait vers l'an 330
Evesque de Lamsaque, p. 390.
331. S. Eustathe Evesque d'Antioche est
deposé en 331 par les Eusebiens dans
un Concile, & relegué à Philippes en
Macedoine, où il meurt app. avant
l'an 338, p. 275. Paulin de Tyr est mis
en sa place & ne gouverne que six
mois : il instruit Aece, p.275.276.404.
Asclepas de Gaza est deposé app.
avec S. Eustathe, & Quintien mis en
sa place, p.274.746.
Paulin intrus à la place de Saint
Eustathe, estant mort, Eulale luy succede
: Il chasse Aece d'Antioche, p.
276. 404. Divers Catholiques refusent
de se soumettre à ces usurpateurs
Ariens, & sont appellez Eustathiens,
p. 278.
Eusebe de Nicomedie s'unit avec
les Meleciens vers 331 : Il tasche en
vain d'obliger S. Athanase à recevoir
Arius à la communion, p. 282.
332. S. Eutrope d'Andrinopole est banni
aprés S. Eustathe, au commencement
de l'année 332 au plustard, p. 279. 332.
L'Eglise d'Antioche est en trouble
aprés la mort d'Eulale : Les Eusebiens
y veulent mettre Eusebe de Cesarée
qui le refuse; & on elit Euphrone
qui ne dure qu'un peu plus d'un an,
p.276-278.
Euphrone d'Antioche estant mort,
on met Placille en sa place en l'an 333 333.
ou 334, p.278.
S. Macaire de Jerusalem meurt vers
l'an 334, S. Maxime Confesseur luy 334.
succede, p. 280.
Les Eusebiens s'assemblent pour
dedier l'eglise de Jerusalem en 335, p. 335.
283-286. Ils reçoivent en mesme temps
Arius & ses sectateurs, p.287.288.748.
751. Ils citent Marcel d'Ancyre comme
heretique, p. 289-292.
S. Athanase va trouver Constantin,
qui mande ses accusateurs; & sur une
nouvelle calomnie relegue le Saint à
Treves, p. 290.
Arius aprés avoir esté receu à *Jerusalem*,
va troubler l'Eglise d'Alexandrie,
p.293.294.
Les Eusebiens tiennent un Concile
à Constantinople en 336, p.293. Ils y 336.
condamnent Marcel d'Ancyre, p. 290.
291, mettent Basile en sa place, &
font un nouveau formulaire, p. 290.
Constantin fait venir à Constantinople
Arius qui le trompe : Mais
Dieu exauçant les prieres de Saint
Alexandre de Constantinople & de
S. Jacque de Nisibe, fait perir miserablement
cet heresiarque un samedi
au soir, lorsqu'il s'attendoit d'estre
receu le lendemain dans l'Eglise, p.
295-297.
Constantin bannit Jean Arcaph
chef des Meleciens, p. 299.
Eusebe de Nicomedie veut usurper
le siege de CP, & ne le peut, p.299.
Les Ariens gagnent l'esprit de Constance
en 337, p.299.302. 337.
S. Athanase & les autres Evesques 338.

338 bannis sous Constantin, sont rappellez en 338, *p.*302.303.

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanase aprés son retour à Alexandrie, font Piste Evesque des Ariens d'Alexandrie, p. c. en 339, *p.*303.304.

Quel estoit Acace successeur d'Eusebe de Cesarée, *p.*304-306.

Sur la fin de l'an 338, ou peu aprés, Constance vient à Constantinople, fait deposer S. Paul par un Concile d'Ariens, & met en sa place Eusebe de Nicomedie, *p.* 304.

340. Marcel, Asclepas, S. Luce d'Andrinopole, Saint Paul, Hellanique de Tripoli, & plusieurs autres persecutez & chassez par les Ariens en 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de 341, *p.*307-310.752.1.

Le Pape Jule écrit & depute en l'an 340 aux Eusebiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de juin 341, *p.*306.310.311.

341. Les Eusebiens tiennent un Concile à Antioche pour la dedicace de la grande eglise, au commencement de l'an 341, *p.*311.312. Ils y font divers symboles & quelques Canons bons & mauvais, *p.* 315-322. Les 25 Canons qu'on leur attribuë peuvent estre de differens Conciles, *p.* 753-755. Ils y offrent l'evesché d'Alexandrie à un Eusebe qui le refuse, & accepte celui d'Emese : Quel estoit cet Eusebe, *p.* 312-315.

Gregoire de Cappadoce est établi par ce Concile à la place de S. Athanase, *p.*713.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, *p.*322.323.

Eusebe de Nicomedie meurt avant que la lettre de Jule soit arrivée en Orient, c'est à dire sur la fin de 341, *p.*323.758.759.

S. Paul de Constantinople est rétabli en sa place, les Eusebiens luy opposent Macedone l'heresiarque, & le font Evesque, *p.* 323. 341.

Eudoxe estoit dés l'an 341 Evesque de Germanicie : Qualitez de cet heretique, *p.* 423.

Le General Hermogene voulant chasser S. Paul de Constantinople en 342, est tué par le peuple, *p.*324. 325. 342.

Constance vient d'Antioche à CP. durant l'hiver, & en chasse S. Paul, laissant Macedone dans la seule eglise qu'il tenoit, *p.* 324.

Philippe met Macedone en possession des eglises de CP, ce qui excite un tres grand carnage, *p.* 325.

Les Eusebiens deputent Narcisse & quelques autres dans les Gaules vers Constant, qui les renvoie sans rien faire : S. Maximin de Treves leur refuse la communion, *p.* 326. 327.759.760.

Photin Evesque de Sirmich decouvre son heresie dés l'an 342, ou peu aprés, avant 345 : Quel estoit cet heresiarque, *p.* 325-330.

Il semble que Valens de Murse ait tasché en vain vers 344, d'usurper le siege d'Aquilée. Fortunatien en est fait Evesque, *p.* 330. 344.

Theognis de Nicée meurt vers 344, *p.* 330.331.

Les Eusebiens assemblez en l'an 345, peut-estre à Antioche, envoient en Occident leur long formulaire, *p.* 331. Le Concile de Milan rejette leurs deputez, parcequ'ils refusent de condanner l'heresie d'Arius, *p.* 332. 760. 761. 345.

Estienne succede vers 345 à Placille Evesque d'Antioche, & gouverne trois ans, *p.* 332.

Du Concile de Cologne contre Euphrate Evesque de la mesme ville, marqué le 12 de may 346, *p.*332.333. 761-764. 346.

Les Orientaux refusent en 347 de se joindre au Concile de Sardique, 347.

347. p. 333. 334, & en condannent les principaux auteurs dans leur assemblée de Philippople, p. 335. 336. Ils taschent de se joindre les Donatistes, p. 107. 108.

Le trouble augmente dans l'Eglise, p. 337. 338.

Violences des Eusebiens au retour de Philippople : Ils font mourir plusieurs Ecclesiastiques d'Andrinople, & envoient l'Evesque Saint Luce en exil, où il mourut, p. 338-340. 764. 2. Ils bannissent aussi Diodore, Macaire, Astere, Olympe, Theodule, tous Evesques, & quelques Prestres d'Alexandrie en 347 ou au commencement de 348, p. 338-340.

Concile de Milan contre Photin, p. 340. 765, qui n'est pas celui où Demophile, Macedone &c. refuserent de condanner l'heresie d'Arius, p. 760. 761. Ursace & Valens y font quelque soumission, mais qui n'estoit pas suffisante, p. 341.

348. Constant écrit à Constance en 348, par les deputez du Concile de Sardique, ausquels il joint les siens, pour le rappel des Evesques bannis; Constance l'accorde, p. 3. Ces deputez estoient à Pasque à Antioche, où Estienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique, Mais elle est decouverte, Estienne deposé, & Leonce mis en sa place. Il gouverne prés de dix ans, p. 341. 422. Qualitez de Leonce : Flavien & Diodore soûtiennent la foy contre luy, p. 341-345.

Constance rappelle vers Pasque les Evesques exilez, p. 345-347.

Constant envoie des aumosnes en Afrique par Paul, & Macaire, qui bannissent les Evesques Donatistes, & obligent tout le peuple à se réunir. Martyre pretendu de Donat & de Marcule, & de quelques autres &c. p. 109-120. 710-713. Les Donatistes calomnient Paul & Macaire, p. 121.

Vitellius Donatiste ecrit vers l'an 348, p. 122, 348.

Saint Athanase voit Apollinaire à Laodicée en 349, & passe par Jerusalem où Saint Maxime assemble un Concile en sa faveur, p. 347. 349.

Marcel & Asclepas retournent en 349 à leurs Eglises, p. 345. 346.

Concile de Carthage sous Gratus en 348, ou plutost en 339, aprés la réunion des Donatistes, p. 124-128.

Ursace & Valens se retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanase, & luy écrivent des lettres de paix sur la fin de 349, p. 347.

Les Evesques d'Occident tiennent un Concile à Sirmich contre Photin, qu'on ne peut encore deposer. Ils en écrivent aux Orientaux, *Ibid.*

Saint Maxime de Jerusalem meurt peut-estre le 5 de may 350, & pour le plustard au commencement de 351 : 350.
Saint Cyrille luy succede ; Difficultez sur son entrée, p. 349.

S. Paul de Constantinople chassé de cette ville, est mené à Cucuse, & étranglé par le Prefet Philippe à la fin de 350 au plustost, *Ibid.* S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Lecteur, peuvent avoir esté martyrizez aussitost aprés en exil à la poursuite de Macedone le 25 octobre, p. 398. 399.

Histoire d'Aece ; ses impietez : Leonce d'Antioche le fait Diacre vers la fin de l'an 350, & est obligé aussi-tost de le deposer, p. 403-410.

Apparition de la Croix sur la ville de Jerusalem le 7 de may 351 : Saint Cyrille en écrit à Constance à qui il n'avoit pas encore écrit, p. 349. 351.

Valens de Murse tire avantage de la bataille de Murse pour l'Arianisme, p. 350.

Les Eusebiens taschent de renouveller la persecution, *Ibid.* Il tiennent le grand Concile de Sirmich, où ils deposent Photin ; & font un

nouveau

351. nouveau formulaire, *p.* 351-356.766.

Des sectateurs de Photin: Germine Arien est mis en sa place, *p.* 355.

Acce s'insinuë dans l'amitié de Gallus, malgré Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste, *p.* 408. 409.

352. Le Pape Jule meurt le 12 d'avril 352: LIBERE est elu à sa place le 22 de may, & gouverne 14 ans, quatre mois, & deux jours, *p.* 356.

Libere reçoit en l'an 352, les lettres que les Ariens & les Eusebiens avoient adressées à Jule son predecesseur, contre S. Athanase, *p.* 356.357.

Constance fait Epictete Evesque de Civita-Vecchia vers l'an 352, ou peu aprés, *p.* 380.

353. Les Eusebiens, vers le commencement de l'an 353, taschent de faire sortir S. Athanase d'Alexandrie, sur une fausse lettre de luy à Constance, *p.* 357.

Constance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la suivante, où tous les Evesques consentent à la condamnation de Photin, de Marcel, & de S. Athanase; mesme Vincent de Capoue qui estoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, *p.* 357-359. S. Paulin de Treves resiste seul pour Saint Athanase, & est banni, *p.* 360. 767.1.

354. Gallus fait mourir en 354 Eusebe d'Emese surnommé Pittacas, apparemment avocat, *p.* 757.

Libere écrit à Constance pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes instances tant par Lucifer de Cailleri, Pancrace Prestre, & Hilaire Diacre, que par Saint Eusebe de Verceil & Fortunatien d'Aquilée, *p.* 361.362.

S. Parthene illustre par ses miracles, gouvernoit en l'an 354 l'Eglise de Lampsaque, *p.* 388-391. Il guerit Theodore d'Heraclée qui meurt peu aprés entre 351 & 356. Hypatien est mis à sa place, *p.* 388. 354.

Constance assemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, *p.* 362. 365. Les Eusebiens y proposent sous le nom de l'Empereur un formulaire purement Arien: Le peuple le rejette, *p.* 362. 363. 365. On ne voit pas qu'il ait esté signé; mais on signe la condannation de S. Athanase, *p.* 364. On remarque particulierement la chute d'Hereme de Thessalonique & de Fortunatien d'Aquilée, *Ibid.* 355.

Auxence est mis à la place de Saint Denys de Milan, qui fut exilé pour avoir retracté sa signature, *p.* 365. Il meurt dans son exil; on n'en sçait pas l'année, *p.* 363. 467.

Idée generale de la persecution que Constance fit à l'Eglise en l'an 355, *p.* 366-379.

Histoire de Saint Maxime de Naple, & du Martyr Rufinien, *p.* 391. 392.

Constance vers le milieu de cette année, mande à Osius de le venir trouver; & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordoue, *p.* 393. Il comble de faveurs Epictete Evesque de Centumcelles, qu'il avoit gagné, *p.* 380.

Le Pape Libere resiste genereusement à Rome & à Milan, (aprés le sixieme de juillet 355, & la mort de Silvain,) aux efforts de Constance & de l'eunuque Eusebe: Il est relegué à Berée en Thrace, *p.* 380-386, où il est accompagné par Damase Diacre & depuis Evesque de Rome, *p.* 386. Felix intrus à sa place, est constamment rejetté du peuple, mais suivi d'une partie du Clergé malgré leur serment, *p.* 387.

S. Hilaire & d'autres Evesques de France, peuvent avoir presenté vers l'an 355, une requeste à Constance

355. pour les Catholiques & contre les Ariens, p. 395. 396.

356. George est ordonné à Antioche Evesque d'Alexandrie en 356, par un Concile de trente Ariens qui font un nouveau formulaire, *p.* 394. 395.

Persecution generale des Evesques Catholiques d'Egypte, dont les uns sont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques uns meurent dans les fatigues de l'exil, *p.* 934.

George réordonne les Evesques qui se soumettent à luy, *p.* 384.

Aece vient à Alexandrie, où Eunome se joint à luy, *p.* 410.

Histoire d'Eunome, *p.* 501. 502.

Erreurs des Eunomiens, *p.* 411. 412.

On tient en l'an 356 le Concile de Beziers, avant le mois de juin, où S. Hilaire s'estant opposé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-estre esté deposé, il fut relegué en Phrygie par Constance, avec S. Rhodane de Toulouse qui y mourut, *p.* 395.

Etat deplorable où Saint Hilaire trouve l'Asie, *p.* 396.

Macedone, avec Marathone & Eleuse de Cyzic ses partisans, exerce de grandes cruautez à Constantinople contre les Catholiques, entre lesquels Saint Martyre & Saint Marcien sont decapitez, *p.* 397-399: Et contre les Novatiens, qui refusent pourtant de se réunir avec l'Eglise Catholique, *p.* 400. 401; Agele estoit alors leur Evesque à Constantinople, *p.* 400.

Macedone fait transporter le corps de Constantin de l'eglise des Apostres dans celle de S. Acace: ce qui cause un grand trouble & beaucoup de meurtres dans CP. On n'en sçait pas l'année, *p.* 403.

Des diverses divisions des Ariens en Eunomiens, Semiariens, & Macedoniens, *p.* 410. *&c.*

357. Le peuple Romain en l'an 357, demande à Constance avec de grandes instances le rappel du Pape Libere, 357. *p.* 414-416.

Second formulaire de Sirmich tout à fait impie, dressé en juillet 357, ou peu aprés, par les Evesques heretiques d'Occident, *p.* 416-419.

Quel estoit Potame Evesque de Lisbone, *p.* 417.

Le Pape Libere signe à Berée le premier formulaire de Sirmich, & embrasse la communion des Ariens pour estre rétabli. Ce fut à la fin de 357, ou au commencement de 358, *p.* 419-421.

Leonce d'Antioche meurt sur la fin de 357, *p.* 422.

Division entre Acace de Cesarée & Saint Cyrille de Jerusalem, qui ayant esté deposé par Acace dans un Concile, se retire à Antioche aprés la mort de Leonce, & de là à Tarse où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque est mis à la place de Saint Cyrille, *p.* 424. 425.

Eudoxe de Germanicie ayant sçeu la 358. mort de Leonce, accourt de Sirmich en Orient, & s'empare du siege d'Antioche vers le commencement de 358, *p.* 422. 423. 774. Il y demeure deux ans, *p.* 496.

Les Prelats de France rejettent peu avant le Concile d'Ancyre, le second formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le mesme temps à S. Hilaire; *p.* 426. S. Phebade d'Agen fait un écrit pour refuter ce mesme formulaire, *p.* 427.

Aece revient à Antioche aprés l'election d'Eudoxe, qui veut le rétablir dans le diaconat, & ne le peut, *p.* 428. 429.

Eudoxe autorise la doctrine des Anoméens dans un Concile à Antioche, *p.* 429. George de Laodicée écrit contre cela à Basile d'Ancyre & à d'autres. Basile assemble avant Pasque un Concile à Ancyre de douze

358. Evesques Semiariens qui condannent les Anoméens avec la Consubstantialité, & écrivent à tous les Evesques, *p.* 430. 431.

Basile, Eustathe, & Eleuse, deputez du Concile d'Ancyre vers Constance, font signer aux Anoméens & à Libere leurs anathematismes & leur formulaire, & retracter la seconde confession de Sirmich, qui est mesme supprimée, *p.* 431. *&c.* Ils font aussi signer quatre Evesques d'Afrique, *p.* 128.

Les Semiariens font bannir jusqu'à 70 des Anoméens: Aece, & Eunome elevé au diaconat par Eudoxe, sont releguez en Phrygie; & Eudoxe se retire en Armenie, *p.* 434. *&c.*

Libere revient à Rome, peut-estre le deuxieme d'aoust. Felix en est chassé avec les Ecclesiastiques de sa communion, *p.* 437.

On met en 358 l'histoire de Saint Eusebe Prestre de Rome, *p.* 438.

Constance ayant indiqué un Concile œcumenique à Nicomedie, un grand tremblement ruine la ville le lundi 24 aoust. Cecrops Evesque de la ville, & Aristenete Vicaire du Prefet, y perissent, *p.* 439. 440.

Les Anoméens sont rappellez d'exil, & obtiennent qu'on separe en deux le Concile œcumenique, *p.* 441. *&c.*

Saint Paulin de Treves meurt cette année en Phrygie, p. c. le 31 aoust, *p.* 361. 467. 767. 1.

359. Nouvelle confession de foy des Ariens dressée à Sirmich, & datée du 12 may 359, *p.* 444. 445.

Constance fait assembler en 359, les Evesques à Seleucie & à Rimini, *p.* 443. 444. 446. Il écrit au Concile de Rimini, & y envoie Taurus Prefet du Pretoire, *p.* 446. 447. Ce Concile rejette tous les symboles, hormis celui de Nicée, & condanne le 21 de juillet Ursace, Valens, Caius, Germine, & peut-estre Auxence, *p.* 448. *&c.* Les Catholiques & les Ariens envoient des deputez à Constance; il tasche par ses delais d'affoiblir ceux des Catholiques, dont Restitute de Carthage estoit le premier, *p.* 129. 450. *&c.* Le Concile demande que les terres de l'Eglise soient exemtes de la taille, *p.* 452. 453. 359.

Les deputez Catholiques cedent aux longueurs & aux artifices des Ariens vers le dixieme d'octobre, & signent à Nicé un formulaire, *p.* 453. 454. 783, qui est enfin receu par tous les Evesques du Concile abbatus ou trompez, *p.* 455. *&c.* Le Concile depute à Constance Ursace, Valens, & quelques autres, qui triomphent de leur victoire sur les Catholiques, *p.* 459. 460.

Le Pape Libere & quelques peu d'autres Occidentaux, rejettent le Concile de Rimini, *p.* 461. Gregoire d'Elvire est de ce nombre, & Saint Eusebe de Verceil l'en loüe, *Ibid.*

Persecution qu'on pretend avoir suivi le Concile de Rimini, *p.* 463. *&c.*

Le Concile de Seleucie commence le 27 de septembre: Saint Hilaire y assiste, *p.* 466. 467. Il semble que S. Athanase soit alors venu à Seleucie, *p.* 468.

Les Acaciens s'estant separez des Semiariens, ceux-ci font diverses procedures contre eux, en deposent & en excommunient plusieurs, *p.* 468. *&c.* Ils rétablissent Saint Cyrille, & font Anien Evesque d'Antioche: Mais le dernier est aussi-tost banni, *p.* 477.

Les Semiariens de Seleucie ayant deputé vers l'Empereur, les Acaciens les previennent, & aigrissent Constance contre eux, *p.* 478. 479.

Il se fait en 359, diverses disputes à Constantinople entre les Anoméens ou Acaciens, & les Semiariens, devant

359. Constance & devant le Prefet Honorat: Constance appuie les Acaciens, & veut neanmoins absolument qu'Aece soit condanné & banni, p. 479-484.

S. Basile ne veut point se mêler dans les disputes, p. 483.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent à CP. avec les Acaciens, malgré les remontrances des Semiariens, p. 485. 486.

Constance fait signer le formulaire de Rimini aux Semiariens le dernier jour de l'année 359, p. 486. 487.

S. Parthene Evesque de Lampsaque estoit mort avant le Concile de CP. en 360, p. 389. Histoire de ce Saint, p. 388-391.

360. Les Acaciens unis avec les deputez de Rimini, font assembler un Concile à Constantinople au mois de janvier 360, où ils font signer le formulaire de Rimini, p. 487: Ulphilas Evesque des Gots s'y trouve, & signe ce formulaire, p. 605. 606, & l'envoient par tout l'Empire avec un ordre de l'Empereur pour le signer p. 464. Ils condannent aussi Aece & quelques uns de ses partisans, p. 489-491, & ensuite deposent & bannissent entre les Semiariens Macedone, Basile, Eleuse de Cyzic, Eustathe, Eortase de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, p. 492-495.

Eudoxe est mis sur le siege de CP. en la place de Macedone, le 27 de janvier, & signale par ses blasphemes la dedicace de la grande eglise de S.te Sophie le 15 de fevrier, p. 496. 497.

Acce est relegué à Mopsueste, & puis à Amblade, p. 491.

On établit plusieurs Evesques à la place des deposez, entre autres Athanase à Ancyre, Eunome à Cyzic, Erennie à Jerusalem; & peut-estre en mesme temps S. Pelage à Laodicée, p. 497-499.

La signature du formulaire de Rimini remplit l'Eglise de troubles effroyables, & fait tomber presque tous les Evesques, p. 499-501. 360.

Durant le Concile de Constantinople, S. Hilaire demande une audience à Constance pour défendre la foy, & écrit son livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, p. 497.

Eudoxe est contraint par Constance de deposer Eunome de l'evesché de Cyzic, p. 501-506. Eunome forme depuis cela une communion separée d'Eudoxe, p. 506. 507.

Macedone commence aussi à former une secte à part aprés sa deposition, p. 495.

Auxence estoit en l'an 360, Evesque de Mopsueste: Quel il estoit, p. 491.

Blasphemes d'Eunome dans un sermon presché à Constantinople le jour de l'Epiphanie en 361, p. 505. 506. 361.

Constance assemble au commencement de 361, *un Concile à* Antioche, où S. Melece en est elu Evesque par un consentement general des heretiques & des Catholiques, p. 517.

Le Concile d'Antioche confirme peut-estre la deposition d'Eunome accusé par Acace, & le relegue dans la Pamphylie, p. 507.

S. Melece, trente jours aprés avoir esté receu à Antioche, est banni à Melitine par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à sa place, p. 518. 519.

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, se separent des Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent, mais en vain, de s'unir aux Eustathiens, p. 519.

Les Ariens font leur dernier formulaire à Antioche, qu'ils abolissent ensuite. Ils commencent à estre appellez Anoméens & Exoucontiens. Liste de leurs XVI formulaires, p. 519-521.

361. Etat deplorable de l'Eglise à la mort de Constance : Julien rappelle tous ceux qui avoient esté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, & Estienne d'Antioche ; & permet à tout le monde l'exercice libre de sa religion, p. 508. 523-525.

Julien écrit à Photin, p. 354, & à Aece, p. 508.

Les Evesques tombez dans le Concile de Rimini, retractent leur signature en 361, demeurent dans leur rang & dans la communion des Confesseurs, p. 461. 463.

362. Julien accorde aux Donatistes en l'an 362, la liberté de retourner en Afrique, où ils font mille maux, p. 130-140. Parmenien successeur de Donat revient avec eux, p. 123.

La foy Catholique se rétablit partout en 362, p. 524. 525.

Les Semiariens revenus d'exil, forment un nouveau corps appellé des Macedoniens. Ils regnent dans l'Asie & en quelques provinces du Pont, tiennent un Concile à Zeles ; condamnent les Acaciens & le formulaire de Rimini, confirment le Concile de Seleucie & l'ὁμοιούσιον, p. 526-529,

Aece ayant esté rappellé par Julien, est absous par Euzoïus, & fait Evesque par les siens avec d'autres de sa secte, p. 508. 509. 529.

363. Jovien rejette en l'an 363, les demandes des Macedoniens & des autres heretiques, & fait venir Saint Athanase à Antioche, p. 529. 530.

Zosime intrus dans l'evesché de Naple, est puni de Dieu, quitte l'episcopat, & embrasse la penitence, p. 391. 392.

364. Acce ordonne divers Evesques sous Jovien en 364, & se separe entierement des Ariens Eudoxiens, p. 508.

Valentinien declare aux Macedoniens vers la mi-may 364, qu'il ne se veut point méler des disputes de la 364.
religion. p. 532.

Acce & Eunome persecutez par les Ariens, se retirent l'un dans l'isle de Lesbos, & Eunome auprés de Calcedoine, p. 509.

Les Macedoniens tiennent leur 365.
Concile à Lampsaque vers le mois d'aoust 365, p. 533-535. 788. 789.

Acace de Cesarée peut s'estre engagé en l'an 365, avec les Ariens, & estre mort peu aprés, p. 534. 535. Sa succession est disputée par Philumene, Cyrille, & Gelase : Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose le Grand, p. 579.

Felix autrefois intrus par les Ariens à la place de Libere, meurt le 22 de novembre 365, p. 439. Aprés sa mort Libere reçoit dans leurs degrez ceux qui l'avoient suivi, *Ibid.*

Acce est sur le point d'avoir la teste tranchée par ordre de Procope, p. 509.

Les Ariens tiennent une assemblée à 366.
Nicomedie en 366 : Valens persecute les Macedoniens, les Novatiens, & les Catholiques, p. 536-539. Il vient à Cesarée, où S. Basile est rappellé par l'Evesque Eusebe pour defendre l'Eglise contre luy, p. 789. 790.

Les Macedoniens resolvent dans diverses assemblées de recourir aux Occidentaux, & d'embrasser la foy de Nicée. Leurs deputez sont receus par Libere & les autres Occidentaux, p. 540. 543. 545.

Libere meurt le 24 de septembre : Damase luy succede vers le commencement d'octobre, p. 543. 544. 780.

Germine de Sirmich se brouille vers le mois de decembre 366, avec Ursace, Valens, & les autres purs Ariens d'Illyrie, & embrasse le parti des Semiariens, p. 545. 546.

Le Concile de Tyanes reçoit les 367.

367. Macedoniens au commencement du primtemps de l'an 367, indique celui de Tarse que Valens empesche, p. 547. 548.

Concile d'Antioche en Carie, où 34 Macedoniens se declarent contre la réunion, p. 548.

Valens fait chasser tous les Evesques bannis sous Constance, p. 548. 549.

368. Valens va à Tomes en Scythie en 368, ne peut obliger S. Bretanion de communiquer avec les Ariens, le bannit, & le rappelle peu aprés, p. 550. 551. 793.

Acce chassé par le Clergé de CP. où il demeuroit alors, s'en plaint inutilement à Eudoxe, & meurt peu de temps aprés, p. 509.

369. Eunome banni en Mauritanie par Auxone, est rappellé en 369 par le credit de Valens de Murse & de Domnin de Marcianople, *Ibid.*

Il faut p.e. mettre en 369, un Concile de Rome où Ursace & Valens furent condannez; ensuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Eglise d'Afrique contre le Concile de Rimini, p. 552.

Les Rogatistes, schisme separé des Donatistes, commencent au plustard vers 369, à Cartene en Mauritanie, p. 151.

Valentinien fait en l'an 370, ou 373, quelques ordonnances contre les Donatistes, p. 140. 141.

370. Valens estant à Nicomedie, y apprend la mort d'Eudoxe, & met en sa place Demophile de Berée vers le mois de septembre 370. Dans l'entretemps, les Catholiques elisent Evagre qui est banni : Ils deputent à Valens 80 Ecclesiastiques, qui sont brulez sur la mer, peut-estre le cinquieme de septembre. Ce crime est puni par la famine, p. 510. 553-557.

Modeste Prefet du Pretoire, bannit
Eunome en une isle pendant qu'il 370.
estoit Prefet, p. 510.

Parmenien Evesque Donatiste de Carthage, écrit vers l'an 370 contre l'Eglise : S. Optat alors Evesque de Mileve le refute, p. 141-144. 714. 715. Macrobe estoit Ev. des Donatistes à Rome, p. 87.

Flavien & Diodore Prestres de S. 371.
Melece, conduisent l'Eglise d'Antioche en 371, p. 565-567.

Valens commence en 371 au moins, une violente persecution contre tous les Catholiques. Description generale de cette persecution, p. 558-561.

Il se forme divers schismes dans 372.
celui des Donatistes en l'an 372; dont celui des Rogatistes est le plus connu, p. 150-152.

Persecution de l'Eglise d'Antioche par Valens, p. 565-567. Des autres Eglises de Syrie, p. 569-571. Et de celles de la Palestine, p. 578. 579.

S. Julien Sabbas vient soûtenir la foy à Antioche, p. 568. 569.

S. Barse Evesque d'Edesse est banni en divers endroits. Generosité de son peuple, p. 572. &c. Histoire de Saint Euloge & de Saint Protogene Prestres d'Edesse, puis Evesques, p. 575.

La secte des Audiens diminuë extremement, p. 694. 695.

Ticone celebre Donatiste renverse par un écrit vers 372, tous les principes de sa secte : Parmenien y répond fort mal. Ticone fait encore d'autres ouvrages sur l'Ecriture, p. 148-150. 718.

S. Athanase meurt le 2 de may 371 373.
ou 373 : *Pierre* est établi son successeur par les Catholiques, & chassé par les Ariens, qui mettent Luce en sa place. Cette intrusion est suivie d'une grande persecution dans toute l'Egypte. Pierre se cache, écrit à tous les Ortodoxes, & puis se retire à Rome, p. 580-591.

373. Les Ariens obtiennent des ordres de Valens contre S. Basile : Ils sont aussi-tost revoquez, *p.* 592.

S. Pelage de Laodicée est banni en Arabie aprés l'an 372, *p.* 570. 571.

Silvain de Tarse, Athanase d'Ancyre, Musone de Neocesarée, & S.te Emmelie mere de S. Basile, meurent en 373, *p.* 592.

On met un Evesque heretique à Tarse en 373, *Ibid.*

374. L'Eglise de Suedres en Pamphylie se réunit aux Catholiques en 374, *Ib.*

S. Amphiloque est fait en l'an 374 Archevesque d'Icone, *p.* 593.

S. Eusebe de Samosates est banni en Thrace, *Ibid.* Les Ariens mettent en sa place Eunome, *Ibid.*

375. Valentinien fait tenir en 375 un Concile en Illyrie, qui embrasse la Consubstantialité, depose 6 Evesques Ariens, écrit & depute en Asie contre les Macedoniens, *p.* 593. 594. 791-793.

Valentinien défend de persecuter les Orthodoxes en Orient, *p.* 595. 596. Quelques uns (mais sans fondement) mettent en l'an 375, le Concile de Laodicée, tenu apparemment entre 341 & 381, *p.* 597. 598.

Demosthene Vicaire du Pont, tient un Concile d'Ariens à Ancyre, persecute les Catholiques en Cappadoce, chasse Hypsie de Parnasse en Cappadoce, & S. Gregoire de Nysse vers Nole, *p.* 598-601.

376. Les Macedoniens tiennent quelque Concile à Cyzic en 376, *p.* 601.

Valens, aprés la mort de Valentinien, veut faire enroler les solitaires, persecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p.* 602. 603.

On brule à Pasque en 376, quelques monasteres de Syrie, *p.* 603.

Euzoïus Ev. des Ariens à Antioche, meurt en 376: Dorothée luy succede, *Ibid.*

Photin l'heresiarque meurt en 376, *p.* 354. 376.

Ulphilas Evesque des Gots, leur fait embrasser l'Arianisme pour plaire à Valens, *p.* 604. 609. 798, 799.

L'Eglise de Jerusalem estoit gouvernée en 376, par un Hilarion uni aux Ariens, *p.* 578.

Gratien adresse une loy du 17 octobre 377 ou 378, à Flavien Donatiste qui estoit Vicaire d'Afrique, pour oster toutes les eglises aux Donatistes, *p.* 153. 377.

Valens cesse en 378 de persecuter les Catholiques : Pierre rentre dans le siege d'Alexandrie, & en chasse Luce, *p.* 610. 611. 378.

Gratien rappelle les Confesseurs, & rend la liberté aux Catholiques dans l'Orient, *p.* 612.

Les Macedoniens tiennent en 378, un Concile à Antioche en Carie, où ils confirment ou renouvellent le schisme : Plusieurs les abandonnent, *p.* 613. &c.

Claudien estoit en 378, Evesque des Donatistes à Rome, *p.* 154. 155.

Gratien remporte en l'année 379, quelque victoire dans l'Illyrie, écrit à S. Ambroise, vient à Milan où il défend de nouveau les assemblées des heretiques par une loy du troisieme aoust, *p.* 617. 379.

Theodose tombe malade, est battizé par Ascole de Thessalonique, & publie une loy en faveur de l'Eglise le 28 de fevrier 380, *p.* 617. 618. 380.

Theodose ordonne le 10 de janvier 381, que toutes les eglises de l'Orient tenuës par les Ariens & les autres heretiques, soient renduës aux Catholiques. Le General Sapor execute cette loy, *p.* 619. 381.

Pierre d'Alexandrie meurt app. le 14 de fevrier 381 : *Timothée* luy succede, *p* 620. 621.

Theodose fait de nouvelles loix

381. contre les heretiques le 19 & le 30 de juillet 381, p.623.

383. Grande Conference ou Concile à CP. au mois de juin 383, où Theodose assemble, dit-on, toutes les sectes pour les réunir, p. 623-626.

S. Amphiloque obtient des loix pour défendre aux heretiques de s'assembler, p.627-629.

384. Theodose ordonne le 21 de janvier 384, à Cynege Prefet du Pretoire, de chasser de Constantinople les Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, p.629.630.

Theodose bannit Eunome vers 384, à Halmyride sur le Danube, & de là à Cesarée en Cappadoce, d'où il a permission de se retirer dans ses terres à Dacore, p.510.626.787.2.

386. Demophile estant mort en l'an 386, les Ariens luy substituent Marin, au lieu duquel ils mettent aussi-tost aprés Dorothée d'Antioche : Marin forme contre luy la secte des Psathyriens sur une dispute des Pitheciens & Douliens autres schismatiques Ariens, p. 630-632.

388. La loy du dixieme mars 388, défend toute assemblée & toute ordination aux heretiques & aux Apollinaristes mesme, p.632.633.

Les Ariens brulent à CP. la maison de Nectaire, p.633.

390. S. Genethle Evesque de Carthage, y tient un Concile general de l'Afrique le 19 de may 390, p.155-160.718-721.

391. Primien est fait Ev. des Donatistes à Carthage en 391, aprés Parmenien. p.160.

392. Theodose condanne le 15 juin 392, tous les Clercs heretiques à payer dix livres d'or, p.633,

Primien est condamné à Carthage vers la fin de l'an 392, par un Concile de 43 Donatistes, à la poursuite de Maximien son Diacre, p.160-164.

393. Cent Evesques Donatistes assemblez à Cebarsuse en Numidie le 24 de juin 393, deposent Primien de Carthage, mettent Maximien en sa place, & forment leur schisme des Maximianistes, p. 161-164.723.724.

394. Concile de Bagai en Numidie en l'an 394, où 310 Evesques Donatistes condannent Maximien & ses cent Evesques le 24 d'avril, p.165-168.

395. Les Donatistes, en 395, poursuivent les Maximianistes par les loix & la violence, p.168.169. Leur cruauté contre Salvie de Membrese, p.170-172. Ils poursuivent inutilement Pretextat d'Assur & Felicien de Musti, p. 173. 174.

396. Eutrope fait transporter le corps d'Eunome à Tyanes en 396, p. 511. Ecrits & style de cet heresiarque, p. 511-516.

397. Les Donatistes reçoivent Pretextat & Felicien en 397, avec tous ceux qu'ils avoient battizez, p. 174-176. L'Eglise tire de grands avantages de cette histoire, p. 177-180.

398. Optat Evesque Donatiste confident de Gildon, est executé en prison en l'an 398, p.180-184.

413. Innocent I. prie Aurele de Carthage en l'an 413, d'examiner dans son Concile, & de luy mander en quel jour on devoit faire Pasque en l'an 414, p.667.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots que l'on a abregez dans cette table, parcequ'ils y sont tres souvent repetez.

Afr.	Afrique.	Cart.	Carthage.	Donat.	Donatiste.	Pal.	Palestine.
Alex.	Alexandrie.	Cat.	Catholique.	Eccl.	Ecclesiastique.	p.e.	peutestre.
Ant.	Antioche.	Ces.	Cesarée.	Ev.	Evesque.	Pr.	Prestre.
app.	apparemment.	C.	Concile.	Jerus.	Jerusalem.	Pret.	Pretoire.
auj.	ajourd'hui.	Conf.	Confesseur.	M.	Martyr.	Proc.	Proconsul.
Capp.	Cappadoce.	CP.	Constantinople.	Nic.	Nicomedie.	Vic.	Vicaire.

A

D

I.

L

S

T



APPROBATION.

J'AY lu un manuscrit qui a pour titre: *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs originaux; avec une Chronologie, où l'on fait un abregé de l'histoire Ecclesiastique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troisieme mars 1692.

GERBAIS.

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOUS soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour servir à l'histoire de l'Eglise, Tome sixieme*, composé par feu M.r Lenain de Tillemont : Dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ne soit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes mœurs : En foy de quoy nous avons signé. A Paris le troisieme avril 1699.

LE FEUVRE, Professeur du Roy en Theologie.

T. ROULLAND.
GARSON.

NOI RIFORMATORI

DELLO STUDIO DI PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Revisione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaso Maria Gennari Inquisitore* nel Libro intitolato: *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique Tom. 16. Et Memoires pour servir à l'Histoire des Empereurs in Cinque Volumi in 4.° di Monsieur Lenain de Tillemont*, non v'esser cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica, e parimente per Atteſtato del Segretario Noſtro, niente contro Principi, e buoni Coſtumi; concedemo Licenza a *Francesco Pitteri Stampatore*, che possi esser ſtampato, osservando gl'ordini in materia di Stampe, e presentando le solite copie alle Publiche Librarie di Venezia, e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Francesco Morosini Cav. Riff.
(Alvise Pisani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agostino Gadaldini Segretario.

